This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

WIDENER LIBRARY
HX G6RZ 5

Digitized by Google

Fr 30.25

From the Income of
the Bequest of
WALTER W.
NAUMBURG '89

Harvard College Library

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

NNU AIRE

DÉPARTEMENTAL

DOUBS

POUR 1849.

37e ANNÉE.

BESANCON,

RIMERIE D'OUTHENIN CHALANDRE FI

MDCCCXLIX.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

ANNUAIRE

DÉPARTEMENTAL

DU DOUBS

POUR 1849,

PAR PAUL LAURENS,

CHEF DE LA 1re DIVISION A LA PRÉFECTURE, MEMBRE CORRESPONDANT DE LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE.

37e ANNÉE.

SÉMINAIRE DES MISSIONS ÉTRANGÈRES

BESANÇON,

IMPRIMERIE D'OUTHENIN CHALANDRE FILS,

rue des Granges, 23.

MDCCCXLIX.

Digitized by Google

Fr 30.25 (37-38)

HARVARD
UNIVERSITY
LIBRARY
May 1964
Naumburg

Digitized by Google

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.

CALENDRIER POUR 1849.

EXTRAIT

DES NOTICES DE M. ARAGO, SUR LES INFLUENCES LUNAIRES.

La lune exerce-t-elle quelque influence sur la pluie ?

Cette question a été examinée avec beaucoup de soin en 1830, par M. Schübler, dans un ouvrage allemand peu connu en France.

Les bases sur lesquelles il se fonde sont 28 années d'observations météorologiques faites en Allemagne, savoir :

A Munich, de 1781 à 1788
A Stuttgard, de 1809 à 1812
A Augsbourg, de 1813 à 1828

NOMBRE DE JOURS DE PLUIE.

	En 20 ans.	de 1809 à 1812	de 1813 à 1816.	de 1817 à 1820.	de 1821 à 1824.	de 1825 à 1828.
De la nouvelle lune au premier quartier.	764	132	142	145	179	166
Du premier quartier à la pleine lune. . .	845	145	169	173	180	178
De la pleine lune au dernier quartier. . .	761	124	145	162	166	164
Du dernier quartier à la nouvelle lune. . .	696	110	139	135	153	159
Pendant la lune croissante.	1609	277	311	318	359	344
Pendant la lune décroissante.	1457	234	284	297	319	323
Excès pendant le premier intervalle. . . .	152	43	27	21	40	71

Le *maximum* du nombre de jours pluvieux a donc lieu entre le premier quartier et la pleine lune; le *minimum* entre le dernier quartier et la nouvelle lune. Le nombre de jours de pluie dans le dernier intervalle, est au nombre de jours de pluie pendant le

Digitized by Google

premier :: 5 : 6. Les moyennes par intervalles de quatre années, donnent des rapports analogues.

Il paraît donc avéré qu'il pleut plus fréquemment durant la période de croissance de la lune, que durant celle de son déclin.

Ces premiers résultats encouragèrent M. Schübler à discuter les observations avec plus de détail; à ne pas partager le mois lunaire en quatre parties seulement; à chercher les époques des *maxima* et des *minima*, plus exactement qu'à 6 ou 7 jours près.

Nombre de jours de pluie, suivant les phases de la lune.

On a compté comme jours de pluie, tous les jours pour lesquels une chute de pluie ou de neige était indiquée dans les journaux météorologiques, pourvu que la hauteur de la quantité recueillie dépassât 2 centièmes de ligne. Dans la formation des groupes, *le jour même* du premier quartier a été compris dans l'intervalle de la nouvelle lune au premier quartier; le *jour même* de la pleine lune, dans l'intervalle du premier quartier à la nouvelle lune, et ainsi de suite.

Le tableau renferme les résultats, d'abord pour les 20 dernières années, ensuite pour le nombre total de 28 années, dont M. Schübler pouvait disposer. En prenant, à chaque époque, les moyennes de deux jours consécutifs, on avait en vue d'affaiblir les effets des perturbations accidentelles, et d'arriver à une série de nombres un peu plus régulière.

NOMBRE DE JOURS DE PLUIE.

	PENDANT 20 ANS.		PENDANT 28 ANS.	
	Le jour même.	Moyenne de 2 jours	Le jour même.	Moyenne de 2 jours
Le jour de la nouvelle lune.	105	109	148	148
Le jour suivant.	113		148	
Le jour du premier octant.	119	117	152	150
Le jour suivant.	115		148	
Le jour du premier quartier.	111	112	156	153
Le jour suivant.	113		151	
Le jour du deuxième octant.	124	126	164	165
Le jour suivant.	128		167	
Le jour de la pleine lune.	116	115	162	161
Le jour suivant.	113		161	
Le jour du troisième octant.	125	117	161	155
Le jour suivant.	109		150	
Le jour du dernier quartier.	92	94	130	135
Le jour suivant.	96		140	
Le jour du quatrième octant.	100	94	138	133
Le jour suivant.	88		139	

Digitized by Google

Il faut remarquer que dans l'espace de 20 ans il y a eu 249 révolutions synodiques de la lune, et 348 en 28 ans; en sorte que cet astre est revenu autant de fois à chacune des positions qu'on vient de considérer.

Ces moyennes, soit pour 20, soit pour 28 ans, indiquent un accroissement assez régulier du nombre de jours pluvieux, depuis la nouvelle lune jusque vers le 2e octant; ensuite, un décroissement graduel; enfin un *minimum* situé entre le dernier quartier et le 4e octant.

Quand on possédera une plus longue suite d'observations, il sera facile d'effectuer ces mêmes calculs relativement à tous les jours du mois lunaire. Alors, pour éliminer totalement les effets des causes accidentelles, il suffira de grouper ensemble les nombreuses observations particulières faites, soit le jour de la nouvelle lune, soit le lendemain, soit le jour suivant, etc. En attendant que les richesses météorologiques permettent de suivre cette marche, M. Schübler a essayé d'approcher des résultats qu'elle fournira, en faisant concourir à la détermination des quantités correspondantes aux diverses époques caractéristiques de la lunaison, les moyennes particulières de plusieurs jours précédents et de plusieurs jours suivants. Deux mots suffiront, au surplus, pour rendre la table suivante parfaitement intelligible.

En 28 ans il y a eu en Allemagne 4299 jours de pluie. Pour avoir un nombre rond, M. Schübler a ramené tous ses résultats, par des parties proportionnelles, au cas hypothétique d'un total de 10,000 jours pluvieux. Ainsi, lorsque dans la seconde colonne de la table, on lit 290, cela signifie que sur un espace de temps durant lequel il y a eu 10,000 jours de pluie, les jours pluvieux de quatrième octant, compris dans le même intervalle, ont été au nombre de 290; et ainsi de même pour les autres résultats.

Nombre de fois qu'il pleut, au sud-ouest de l'Allemagne, dans les différentes phases, sur un nombre total de 10000 jours pluvieux.

Le jour de la nouvelle lune.	306
Le jour du 1er octant.	306
Le jour du 1er quartier.	325
Le jour du 2e octant.	341, *maximum;*

Digitized by Google

Le jour de la pleine lune.	337
Le jour du 3e octant.	313
Le jour du dernier quartier.	284, *minimum;*
Le jour du 4e octant.	290

Pilgram chercha déjà, en 1788, si à Vienne, en Autriche, les phases lunaires n'exerçaient pas quelque influence sur la pluie. Voici quels furent ses résultats :

Sur 100 observations de la même phase :

Nouvelle lune.	26 chutes de pluie.
Moyennes des deux quartiers. . . .	25
Pleine lune.	29

Ici, comme à Augsbourg et à Stuttgard, la pleine lune offre plus de jours pluvieux que la lune nouvelle. La comparaison ne saurait être poussée plus loin, puisque les quadratures, pour Vienne, ne sont pas séparées. Au reste, la similitude signalée est d'autant plus remarquable, que les capitales de l'Autriche, du Wurtemberg, et Augsbourg, diffèrent extrêmement entre elles, quant à la quantité de pluie qu'on y recueille.

A Vienne, la moyenne annuelle s'élève seulement à.	433 millim.
A Stuttgard, on a trouvé.	641
A Augsbourg, la somme énorme de.	971

Influence de la lune sur la quantité de pluie et sur la sérénité de l'atmosphère.

A l'aide des 16 années d'observations d'Augsbourg, embrassant 198 révolutions synodiques, M. Schübler a pu former la table suivante, dont on comprendra aisément la signification, si on dit qu'on a considéré comme jours sereins tous ceux où le ciel était sans nuages à 7 h du matin, à 2 h et à 9 h du soir; et comme jours couverts, ceux où il n'existait pas d'éclaircies aux mêmes heures de la journée.

Digitized by Google

Epoques.	Nombre de jours sereins en 16 ans.	Nombre de jours couverts en 16 ans.	Quantité de pluie, en lignes, en 16 ans.
Nouvelle lune. . .	31	61	299
1er quartier. . . .	38	57	277
2me octant.	25	65	304
Pleine lune. . . .	26	61	278
Dernier quartier. .	41	53	220

Ces résultats s'accordent assez bien avec ceux qui précèdent. On voit en effet, 1° que les jours sereins sont de beaucoup les plus fréquents au dernier quartier, époque du moindre nombre de jours pluvieux, comme le montre la table de la page 3; 2° que c'est vers le deuxième octant qu'arrive le plus grand nombre de jours complétement couverts, ainsi que le *maximum* du nombre de jours de pluie.

Quant aux *quantités* d'eau recueillies, le *maximum* correspond au deuxième octant, et le *minimum* au dernier quartier.

De la pluie en tant qu'elle est modifiée par la distance de la lune à la terre.

Dès qu'une certaine action de la lune sur notre atmosphère était constatée, on devait naturellement penser que, quelle qu'en fût la nature, les variations de distance de cet astre à la terre auraient sur les phénomènes une influence marquée. M. Schübler a trouvé, en effet, que, durant les 371 révolutions anomalistiques qui ont eu lieu en 28 ans, il a plu :

Pendant les 7 jours les plus voisins du périgée. . . 1169 fois;
Pendant les 7 jours les plus voisins de l'apogée. . . 1096

Ainsi, toutes choses égales, plus la lune est voisine de la terre, et plus les chances de pluie sont grandes.

Les observations de Vienne ont donné à Pilgram, sur 100 répétitions de la même phase,

Périgée. . . . . 36 jours de pluie;
Apogée. . . . . 20 jours seulement.

RÉSUMÉ.

En nous bornant aux principaux résultats, il semble difficile de ne pas conclure de ce qui précède, que la lune exerce une influence sur

Digitized by Google

notre atmosphère; qu'en vertu de cette influence, la pluie tombe plus fréquemment vers le deuxième octant qu'à toute autre époque du mois lunaire; qu'enfin, les moindres chances de pluie arrivent entre le dernier quartier et le quatrième octant.

Ces résultats sont sans doute fort éloignés des idées généralement admises par les géomètres, les physiciens et les météorologistes les plus instruits; mais que leur opposer? Ne résultent-ils pas de la discussion arithmétique des observations? Peut-être dira-t-on qu'on n'a pas embrassé dans le calcul un espace de temps assez étendu; que les différences entre les nombres de jours pluvieux, correspondant aux diverses phases de la lune, sont purement accidentelles; que si M. Schübler prenait d'autres observations, il arriverait à des résultats entièrement opposés aux premiers; que, par exemple, il trouverait le *minimum* de pluie au deuxième octant, et le *maximum* au quatrième, etc., etc.

Ces doutes, qui pourraient paraître spécieux, se résoudront à la seule inspection du tableau de la page 1. Là, en effet, l'influence des phases de la lune se manifeste, et pour la période totale de 20 années, et de la même manière, sans aucune exception, dans cinq courtes périodes, de trois années seulement, que M. Schübler a également formées. Une telle concordance ne saurait être l'effet du hasard.

De l'influence que le lever, le coucher de la lune et son passage au méridien, paraissent avoir sur la pluie.

Il y a dans le mouvement journalier de la lune autour de la terre, quatre époques remarquables : le passage au méridien supérieur, le passage au méridien inférieur, le lever et le coucher. On trouve dans un mémoire de Toaldo, couronné en 1774 par la société royale des sciences de Montpellier, une observation très-curieuse relative à ces quatre époques :

Sur 760 pluies, 646 commencèrent, dit Toaldo, soit (et cela *à une demi-heure près*) lorsque notre satellite était au méridien supérieur ou au méridien inférieur, soit quand il se levait ou se couchait. Ainsi, 114 pluies seulement, sur un total de 760, auraient paru indépendantes des influences lunaires!

Rien assurément ne semble moins probable qu'un pareil résultat. Mais, comment aurait-on pu se tromper aussi grossièrement dans une simple énumération?

Digitized by Google

Influence de la lune sur la direction du vent.

Les tables que M. Schübler a formées d'après 16 années d'observations d'Augsbourg, paraissent prouver qu'en Allemagne, les vents de *sud* et d'*ouest* deviennent de plus en plus fréquents depuis la nouvelle lune jusqu'au deuxième octant; que le dernier quartier est l'époque où ils sont le plus rares; qu'alors, enfin, les vents d'est et de nord soufflent plus souvent que jamais. Si l'on découvre comment la lune, par une action physique, produit ces changements de direction dans le vent, les phénomènes concernant la pluie, dont on vient de parler, les phénomènes, non moins curieux, que nous allons passer en revue, se trouveront par cela même expliqués.

Sur les hauteurs moyennes du baromètre, dans les différentes positions de la lune.

Les observations sur lesquelles se fondent les résultats qui vont être rapportés, ont été faites à Viviers (département de l'Ardèche) par M. Flaugergues. Elles embrassent les 20 années comprises entre le 19 octobre 1808 et le 18 octobre 1828. M. Flaugergues a discuté les seules observations de midi, afin que tout étant constamment égal par rapport au Soleil, il ne restât dans les moyennes que les effets dépendants de la lune. Les hauteurs ont été réduites à la température de la glace fondante.

Hauteurs moyennes du baromètre.

Nouvelle lune.	755 mm, 48
Premier octant	755, 44
Premier quartier.	755, 40
Deuxième octant.	754, 79
Pleine lune.	755, 30
Troisième octant	755, 69
Second quartier.	756, 23
Quatrième octant.	755, 50

Pour comparer ces résultats à ceux de M. Schübler, il suffira de se rappeler qu'en général, quand il pleut, le baromètre est bas; en

Digitized by Google

sorte que les chances de pluie doivent augmenter si la colonne mercurielle se raccourcit, et diminuer, au contraire, quand elle s'allonge. D'après la table précédente, si toutefois l'on veut tenir compte des faibles variations qu'elle présente, le *maximum* du nombre de jours de pluie devrait donc correspondre au deuxième octant, et le *minimum* au second quartier. Tels sont, en effet, les résultats qu'a obtenus le physicien de Stuttgard. (*Voyez* la page 3.)

La hauteur moyenne du baromètre à Viviers,

le jour du périgée, est.	754 mm,	73
le jour de l'apogée.	755,	73

D'après ces deux hauteurs, le nombre de jours de pluie doit être plus grand au périgée qu'à l'apogée. C'est, en effet, ce que MM. Schübler et Pilgram ont trouvé.

Malgré la distance qui sépare Stuttgard de Viviers; malgré la diversité des méthodes, MM. Flaugergues et Schübler parviennent, comme on voit, à des conséquences analogues. Il semblerait donc bien difficile, aujourd'hui, de ne pas reconnaître que la lune exerce sur notre atmosphère une action, très-petite il est vrai, *mais qui cependant est appréciable*, même avec les instruments dont les météorologistes font habituellement usage.

L'idée fort naturelle que la lune devait agir exactement de la même manière, sur l'atmosphère, d'abord dans le premier et dans le second quartier, ensuite dans la nouvelle et dans la pleine lune, avait amené jusqu'ici les *météorologistes*, dans toutes les discussions auxquelles ils se sont livrés, à réunir ces quatre phases par groupes de deux. Le travail de M. Flaugergues montre qu'à l'avenir il sera nécessaire d'adopter d'autres bases.

En calculant une longue série d'observations faites à Padoue, par le marquis Poléni, à l'heure même de midi, Toaldo avait trouvé, jadis, que la hauteur moyenne du baromètre dans *les* quadratures, *surpasse* la hauteur moyenne des syzygies de 0mm, 46.

D'après les observations de M. Flaugergues, on aura :

Hauteur moyenne des quadratures. . .	755 mm,	81
Hauteur moyenne des syzygies.	755,	39
Excès du premier résultat sur le second.	0,	42

Digitized by Google

Venons enfin aux observations de Paris, que M. Bouvard a discutées, et nous trouverons :

Hauteur moyenne des quadratures. . .	756 mm,	59
Hauteur moyenne des syzygies.	755,	90
Différence, toujours dans le même sens.	0,	69

Ainsi, plus d'incertitude possible : la lune, dans nos climats, exerce sur l'atmosphère une action très-petite, mais que la combinaison d'un grand nombre de hauteurs barométriques fait ressortir nettement. Il reste à décider de quelle nature est cette action.

Si la lune agissait sur l'enveloppe gazeuse du globe, de la même manière que sur la mer, c'est-à-dire par voie d'attraction; si elle y produisait un double flux et reflux diurne; si les heures des marées atmosphériques changeaient chaque jour, comme les heures des marées de l'Océan, avec l'heure du passage de la lune au méridien; pour déterminer toute l'étendue de l'effet, il faudrait comparer en elles, *jour par jour*, les hauteurs barométriques correspondantes aux *atmosphères*. Or jusqu'ici il n'a été question, dans ce qui précède, que des observations d'une seule heure de la journée, que des observations de midi.

Dans les syzygies, la lune passe au méridien supérieur ou inférieur à midi. Si, en chaque lieu, comme il paraît naturel de le supposer à cause de l'extrême mobilité de l'air, le *maximum* d'effet coïncide, à peu près, avec la présence de l'astre au méridien, les moyennes des seules observations faites à midi, les jours de syzygies, seront des moyennes de *hautes atmosphères*.

A toutes les ÉPOQUES de la lunaison, les *hautes* et *basses atmosphères* semblent devoir être séparées entre elles, comme le sont les hautes et les basses mers, par des intervalles d'environ 6 heures. Les observations faites à midi, les jours où la Lune passe au méridien vers 6 heures du soir ou vers 6 heures du matin, c'est-à-dire vers le premier et vers le second quartier, ou, ce qui est la même chose en d'autres termes, à l'époque des quadratures, correspondent donc à de *basses atmosphères*.

Comparer les observations *méridiennes* syzygies, aux observations *méridiennes* quadratures, c'est donc comparer entre elles de *hautes* et de *basses atmosphères lunaires*.

On remarquera sans doute que je n'ai pas annoncé encore comment les hautes atmosphères devront se manifester; on demandera

Digitized by Google

s'il faut s'attendre à un mouvement ascensionnel ou à un mouvement descendant du baromètre. Je me bornerai à répondre qu'il m'était inutile en ce moment de décider cette question. Il me suffira, pour arriver au but vers lequel je tends, d'observer que les deux syzygies, si l'action lunaire pouvait être assimilée à celle qui s'exerce sur l'Océan, si, en un mot, elle était attractive, devraient donner les mêmes résultats; qu'il en serait également ainsi des premier et second quartiers comparés entre eux. Or, en jetant seulement les yeux sur la table de la page 7, tout le monde verra que ces conditions ne sont pas satisfaites. Les inégalités de pression que les observations ont fait reconnaître, doivent donc tenir à quelque cause différente de l'attraction; à quelque cause d'une nature encore inconnue, mais certainement dépendante de la Lune.

Cette conséquence serait capitale.

Par une action évidemment liée à la position du Soleil, le baromètre baisse tous les jours entre 9 heures du matin et midi. Ce mouvement, qui fait partie de l'oscillation connue sous le nom de *variation diurne*, est souvent masqué, en Europe, par des fluctuations accidentelles; mais on le retrouve constamment dans les moyennes, même en n'employant qu'un petit nombre de jours. Doit-il avoir la même valeur aux syzygies et aux quadratures.

Pour fixer les idées, j'admettrai un moment que la *haute atmosphère* amène une augmentation dans la hauteur du baromètre. On supposerait une diminution, que le résultat serait absolument le même.

Aux syzygies, le *maximum* de hauteur barométrique dépendant de l'effet de la marée atmosphérique, devant avoir lieu à midi, il est clair qu'entre 9 heures du matin et midi, cette hauteur croîtra continuellement. Pendant le même intervalle, la période diurne produit dans le mercure un mouvement inverse. Donc l'effet observé sera *la différence de deux certains nombres.*

Aux quadratures, le *minimum* de pression atmosphérique dépendant de la marée aérienne a lieu à midi; ainsi, de 9 heures à midi, le baromètre descendra. Mais il descend déjà en vertu de la période diurne; donc l'effet total observé sera *la somme des deux mêmes nombres* dont il était question tout à l'heure.

La somme de deux nombres *surpasse* leur différence du double du plus petit. Le plus petit étant ici la marée atmosphérique supposée,

Digitized by Google

si l'on prend, d'abord aux quadratures, ensuite aux syzygies, la différence entre les hauteurs moyennes du baromètre de 9 heures du matin et de midi, la première de ces différences surpassera la seconde du *double de l'effet* que produit la marée aérienne *en* 3 *heures*. Cet effet peut être supposé *la moitié* de la marée totale; son double sera donc l'entier; et, en définitive, le calcul signalé fera connaître, à peu près, la valeur complète de la marée aérienne.

Voici l'application.

Hauteur moyenne du baromètre, à Paris, par 18 années d'observations.

Quadratures.	9h du matin.	757mm, 06
	midi.	756, 69
	différence.	0mm, 37
Syzygies. . .	9h du matin.	756mm, 32
	midi.	755, 99
		0, 33

Ces deux nombres ne diffèrent, comme on voit, que de $\frac{4}{100}$ de millimètre; quantité évidemment au-dessous des erreurs d'observation. La marée atmosphérique, en tant qu'elle dépendrait de la cause qui produit les marées de l'Océan, en tant qu'elle serait régie par les mêmes lois, n'aurait donc qu'une valeur insensible. Nous voilà ainsi ramenés, une seconde fois, à reconnaître dans les variations barométriques correspondantes aux diverses phases lunaires, les effets d'une cause spéciale, totalement différente de l'attraction, mais dont la nature et le mode d'action restent à découvrir.

De l'influence des phases de la lune sur les changements de temps.

Les travaux auxquels MM. Schübler et Flaugergues se sont livrés, ne présentaient rien d'arbitraire. Avec les mêmes éléments, deux calculateurs, quels qu'ils fussent, auraient, sans se communiquer, trouvé des résultats identiques. En serait-il ainsi de la question qui leur a été proposée? Qu'est-ce, au fond, qu'*un changement de temps?* Tel météorologiste, s'il admet l'influence des phases, se croira autorisé à

Digitized by Google

ranger sous cette dénomination, tout passage du calme au vent, d'un vent faible à un vent fort, d'un ciel serein à un ciel un peu nuageux; d'un ciel nuageux à un ciel entièrement couvert, etc., etc. Tel autre exigera des variations plus tranchées. Où tracer, au milieu d'un vague pareil, les limites sur lesquelles on pourrait s'accorder? Telle est la difficulté, et on ne devra pas assimiler, quant à la certitude, les résultats qui suivent, aux *conséquences numériques*, concernant le nombre de jours pluvieux et les hauteurs barométriques.

En discutant près d'un demi-siècle d'observations météorologiques faites à Padoue, Toaldo procédait ainsi :

Dans une première colonne il inscrivait, par exemple, toutes les nouvelles lunes qui, pour chaque année, avaient coïncidé avec un changement de temps. Dans une colonne voisine venaient se ranger les nouvelles lunes durant lesquelles le temps s'était conservé constant. Si les sommes des deux colonnes eussent été ou exactement ou à peu près dans le même rapport que pour tout autre jour du mois lunaire, il en serait résulté que la nouvelle lune n'exerçait pas d'influence sur les variations du temps; or Toaldo devait croire à cette influence, car la somme correspondante à la colonne des changements surpassait la somme de la seconde colonne, beaucoup plus que lorsqu'on avait opéré de même sur un jour de quadrature ou d'octant.

Tout le monde doit maintenant comprendre comment la table suivante a été formée.

Rapport du nombre de changements de temps au nombre de non-changements.

Nouvelle lune.	6 à 1
Pleine lune.	5 à 1
Premier quartier.	2 à 1
Dernier quartier.	2 à 1
Périgée.	5 à 1
Apogée.	4 à 1

Il n'est sans doute pas nécessaire que j'insiste sur la véritable signification des nombres qu'on vient de lire. Qui n'y voit, en effet, terme moyen :

Digitized by Google

Que sur 7 nouvelles lunes, 6 seraient accompagnées de changements de temps, et que 1 ne correspondrait à aucun changement;

Que sur 14 il y en aurait 12 offrant une variation, et 2 laissant le temps tel qu'il était auparavant;

Que sur 21 on en trouverait 18 d'un côté, et 3 de l'autre, et ainsi de suite, en observant toujours la proportion de 6 à 1?

On reconnaîtra, de même, qu'en regardant les quartiers comme les indices certains d'un changement de temps, sur trois de ces phases on se tromperait *une* fois et l'on devinerait juste. 2;

Que sur 6, on se tromperait 2 et l'on devinerait. 4;

Que sur 9, on se tromperait 3 et l'on devinerait. 6;

etc., etc., etc.

Les phases proprement dites, dans l'ordre de leur influence pour opérer les changements de temps, seraient rangées ainsi :

Nouvelle lune, *maximum* d'action ;

Pleine lune ;

Premier et second quartier, *minima* égaux.

On voit ensuite que :

Le *périgée* aurait autant d'influence que la pleine lune;

L'action de l'*apogée* serait double de celle des quartiers.

Tout cela est d'accord avec les opinions populaires. Ces résultats se fondent d'ailleurs sur 45 années d'observations. Cependant, ainsi qu'on va le voir, on ne pourrait les donner comme bien établis.

Il ne faut pas oublier le vague du mot *changement de temps;* l'arbitraire que ce vague doit nécessairement jeter dans la discussion des observations; la possibilité qu'un esprit systématique y trouvera, de faire, même involontairement, pencher la balance en faveur de telle ou telle autre opinion.

Toaldo ne se contente pas d'attribuer aux phases de la lune, les *changements* qui se sont opérés *les jours mêmes de ces phases ;* il classe aussi, dans cette catégorie, les changements de la veille et ceux du lendemain. Il va, dans certains cas, jusqu'à étendre la prétendue action lunaire à deux jours avant et à deux jours après la phase. En adoptant de telles bases, est-il donc étonnant que la lune ait paru douée d'une si puissante influence: que le nombre de changements de temps ait toujours surpassé le nombre de non-changements?

Pour rendre évident le vice de ce mode de discussion, admettons, un moment, que la lune soit sans influence sur la pluie, et qu'on

Digitized by Google

cherche, dans un long recueil d'observations météorologiques, quel a été le nombre de jours de nouvelle lune sans pluie, et le nombre de ces mêmes jours avec pluie. Supposons que ces deux nombres soient égaux. Si au lieu de faire porter le recensement sur les jours précis de la nouvelle lune, on avait pris les veilles ou les avant-veilles de cette phase, les lendemains ou les surlendemains, tout le monde comprendra qn'on serait arrivé aux mêmes résultats : que le rapport du nombre de jours pluvieux au nombre des jours sans pluie, aurait été encore celui de 1 à 1.

Maintenant, à la division ordinaire de l'année en 365 parties de 24 heures chacune, substituons une division qui procéderait par *périodes* plus longues, par *périodes* de trois fois 24 heures ou de 3 jours, et demandons-nous quel serait alors pour les temps de nouvelle lune, le rapport du *nombre de périodes pluvieuses* au *nombre de périodes sans pluie* : évidemment, ce rapport ne serait plus celui de 1 à 1. On trouverait pour le premier terme un nombre plus grand que 1, car en 3 fois 24 heures les chances de pluie sont beaucoup plus nombreuses qu'en un seul jour.

Des périodes de 4 fois, de 5 fois 24 heures, conduiraient, pour le rapport précité, à de plus forts résultats encore, et toujours par la raison toute simple, que, terme moyen, il doit pleuvoir bien plus souvent en 4 et en 5 fois 24 heures, qu'en un seul jour.

On vient d'expliquer ce que Toaldo a fait. Pour les jours de la lunaison qui ne correspondaient pas aux phases caractéristiques, il cherchait combien de fois le temps avait changé, et combien de fois il n'avait pas changé, sans sortir du cadre des 24 heures. Dès qu'il s'agissait, au contraire, d'une syzygie ou d'une quadrature, sous le prétexte que la cause physique de changement dépendante de notre satellite ne pouvait ni se manifester ni cesser subitement, il groupait les observations par *périodes* de plusieurs jours. Loin de s'étonner qu'en opérant ainsi il n'ait pas trouvé une égalité parfaite entre le nombre de changements de temps et le nombre de non-changements, c'est le contraire qui eût été inexplicable.

D'après la table de la page 12, les premier et second quartiers n'exercent pas à beaucoup près autant d'influence que la nouvelle et que la pleine lune. Si cette influence n'est qu'apparente, si elle ne tient qu'au mode défectueux de discussion qu'on a suivi, tout semblerait devoir être égal dans les diverses positions de la lune. Cette

Digitized by Google

difficulté serait vraiment embarrassante, si on ne savait que Toaldo portait l'influence d'une phase jusqu'à trois jours avant et à trois jours après, lorsqu'il était question du passage de la lune par les syzygies ou par les apsides; tandis qu'il la restreignait, *au plus*, à un jour avant et à un jour après, dans les deux quartiers. Ainsi, la difficulté s'évanouit entièrement. Au reste, il serait superflu de se livrer, à cet égard, à une discussion numérique minutieuse, soit, ainsi qu'on l'a remarqué plus haut, à cause que le mot changement de temps n'a véritablement rien de précis; soit, surtout, parce que le météorologiste de Padoue, lorsqu'il entreprit son grand travail, avait, sur la réalité des influences lunaires, des opinions arrêtées auxquelles il devait céder sans s'en apercevoir.

Pilgram a fait pour Vienne, en Autriche, le travail que Toaldo avait précédemment exécuté à l'égard du climat de Padoue. Il a discuté 25 années d'observations, commençant à 1763 et finissant avec 1787.

Sur 100 *répétitions de chaque phase*, le nombre de *changements de temps*, à Vienne, a été :

Pour la nouvelle lune.	58
Pour la pleine lune.	63
Pour les quartiers.	63
Pour le périgée.	72
Pour l'apogée.	64
Pour la nouvelle lune périgée.	80
Pour la nouvelle lune apogée.	64
Pour la pleine lune périgée.	81
Pour la pleine lune apogée.	68

Que résulte-t-il de la simple inspection de la table ci-dessus? Cette première conséquence, que la *nouvelle lune* serait, quant aux changements de temps, la moins active de toutes les phases. Le contraire se déduit des observations de Toaldo; le contraire est aussi ce que proclament les opinions populaires.

Si, conformément à la table de Pilgram, on disait à tant de navigateurs pour qui la nouvelle lune est une cause à peu près certaine de changement de temps, que sur 10 de ces phases, il y en a 6 de favorables à leur opinion, et que les autres sont contraires, ils repousseraient avec dédain une aussi faible concession; cependant, que peut-on accorder davantage en présence d'une table, résultant d'une discussion arithmétique, faite par un homme *qui croyait aux influences*

Digitized by Google

lunaires, et dont les fautes, s'il en a commis, devaient augmenter tous les nombres contenus dans la colonne des changements de temps ?

Il y a plus : s'il est vrai que Pilgram, à l'exemple de Toaldo, ne se soit pas contenté d'enregistrer les changements arrivés le jour même de la phase ; s'il a aussi tenu compte des changements de la veille et de ceux du lendemain, le nombre 58 devrait être considérablement diminué, et la nouvelle lune se présenterait à nous comme une époque caractérisée *par la constance du temps*. Sans admettre ce résultat, il sera permis de conclure de la discussion qu'on vient de lire, que dans l'intérieur des terres, qu'en Autriche, la nouvelle lune ou n'influe pas du tout, ou influe tout autrement qu'on ne le supposait.

Il faudrait maintenant chercher à rendre compte des grands nombres 80 et 84 qu'on trouve, dans la table de Pilgram, en face des titres : *Nouvelle et pleine lune périgées* ; mais le besoin d'abréger force de se borner à ce qui concerne directement les phases. Les nombres en question sont loin d'être parfaitement certains, soit qu'on n'ait pas réuni assez d'observations pour faire entièrement disparaître les effets des circonstances accidentelles, soit par toute autre cause inconnue.

Dans chaque phase, plus la lune est loin, et moins elle agit. Pour la nouvelle lune, la différence d'effet entre le périgée et l'apogée, est exprimée par celle des deux nombres 80 et 64. Pour la pleine lune, dans les mêmes positions, on trouve 84 et 68. Ainsi 68 est la moindre action que la pleine lune puisse jamais produire, car c'est à la pleine lune *apogée* que ce nombre correspond. Eh bien ! à la seconde ligne de la table de Pilgram, pour la moyenne de toutes les pleines lunes d'une période de 25 ans ; pour une moyenne à la formation de laquelle ont concouru, en nombre à peu près égal, des pleines lunes périgées et des pleines lunes apogées ; pour une moyenne, conséquemment, correspondante à une distance bien moindre que la distance apogée, au lieu d'un nombre supérieur à 68, on ne trouve que 63 !

Après les recherches de Toaldo et de Pilgram, le seul travail de quelque valeur relativement à la question de savoir si les phases lunaires amènent ou non des changements de temps, est celui du docteur Horsley, inséré dans les *Transactions philosophiques* de 1775 et de 1776. Malheureusement il ne porte que sur deux années d'observations, sur les années 1774 et 1775. Quoi qu'il en soit, en 1774, le système des influences lunaires fut bien loin de se vérifier à Londres.

Digitized by Google

En effet, pendant toute la durée des 12 à 13 lunaisons dont cette année se composait, *deux* changements de temps coïncidèrent avec les *nouvelles lunes*, et il ne s'en manifesta *pas un seul* les jours des pleines lunes. En 1775, sur les 12 nouvelles lunes de l'année, 4 furent accompagnées d'un changement de temps. Les 12 pleines lunes n'en amenèrent que 3.

Ces derniers nombres eux-mêmes sont assurément bien inférieurs à ceux qu'on aurait dû trouver, d'après la table de Toaldo de la page 12; mais, on ne doit pas le dissimuler, ils surpassent la quote-part qui reviendrait aux douze jours de conjonction et aux douze jours d'opposition de la lune, si on répartissait les changements de temps d'une manière uniforme sur toute la durée de l'année (1).

Les données manquent pour pousser la discussion expérimentale plus loin. Au point où elle est déjà arrivée, les conclusions suivantes paraissent suffisamment établies :

Il ne serait pas exact de dire, même en admettant tous les résultats de Toaldo, *que chaque changement de phase est accompagné d'un changement de temps*; car la table de la page 12 montrerait que *dans les quartiers*, terme moyen, *on se tromperait une fois sur trois; dans l'apogée, une fois sur quatre; dans la pleine lune et dans le périgée, une fois sur cinq; dans la nouvelle lune, une fois sur six.*

Ces résultats eux-mêmes ne sauraient être adoptés, puisque l'astronome de Padoue n'a obtenu les nombres véritablement assez forts qui expriment, suivant lui, les probabilités de changement de temps aux époques des phases lunaires, qu'en étendant l'influence de chaque phase, à trois jours pour les quartiers; à quatre, cinq ou six pour la

(1) Dans son traité sur les signes avant-coureurs de la pluie et du vent, Théophraste dit que *la nouvelle lune est généralement une époque de mauvais temps.* La raison qu'il en donne c'est qu'alors la lumière de l'astre nous manque!

Un autre passage nous apprend que *les changements de temps tombent ordinairement sur les syzygies et sur les quadratures.* Ainsi cette opinion, encore si répandue, est fort ancienne. On peut induire, de quelques considérations dont l'auteur grec l'accompagne, qu'elle se fondait, non sur un dépouillement d'observations, mais, ainsi qu'Horsley l'a déjà remarqué, sur une analogie imaginaire, qui amena le célèbre disciple d'Aristote à voir dans les syzygies et les quadratures du *soleil des nuits*, les tropiques et les équinoxes annuels du soleil des jours.

Les deux principes empruntés à l'auteur grec et rapportés ci-dessus se contredisent.

En effet, si, comme le veut Théophraste, il fait ordinairement mauvais à la nouvelle lune, le changement que, d'après l'autre principe, la première quadrature amènera, produira du beau temps, lequel, au nouveau changement de la syzygie, redeviendra mauvais. La nouvelle lune ne se distinguerait donc pas sous le rapport des circonstances atmosphériques, de la pleine lune.

Digitized by Google

nouvelle et pleine lune, pour le périgée et l'apogée. Il est présumable qu'en opérant d'une manière analogue sur un jour quelconque de la lunaison, de la semaine ou du mois, on serait arrivé précisément aux mêmes conséquences.

Jusqu'ici, dans l'examen de l'opinion populaire, si généralement répandue, concernant l'influence des phases sur les changements de temps, on a emprunté des arguments aux données expérimentales recueillies par les météorologistes; mais cette opinion pourrait aussi être combattue, *à priori*, avec beaucoup d'avantages.

La lune ne saurait agir sur la terre, que de l'une de ces trois manières : par voie d'attraction; par la lumière qu'elle réfléchit; par des émanations obscures, électriques, magnétiques, ou d'une nature encore inconnue.

L'attraction lunaire soulève deux fois en 24 heures la masse liquide de l'Océan. Il est donc naturel de supposer qu'elle produira quelque effet analogue sur notre atmosphère. La difficulté d'assigner exactement, par la théorie, la quantité numérique très-petite de cet effet, ne doit pas empêcher de reconnaître qu'il existe. On peut même affirmer que sa valeur sera toujours la même pour des positions semblables de la lune et de la terre.

Cela posé, admettons un moment, en nous rapprochant des résultats de Flaugergues, qu'*à l'époque du premier quartier*, et par l'effet de l'action lunaire, la pression atmosphérique soit en voie de diminution, ou, ce qui est la même chose, que *la hauteur du baromètre décroisse; que la pleine lune produise un effet inverse*, ou une *marche ascensionnelle du mercure; que le jour du second quartier* soit marqué par un *mouvement descendant du baromètre;* qu'enfin *cet instrument soit stationnaire le jour de la nouvelle lune;* eh bien! qu'en pourra-t-il résulter sur le temps? Pour peu qu'on se rappelle qu'en général, le temps marche au beau quand le baromètre monte, que la pluie ne tarde pas d'arriver quand il baisse, on répondra sans hésiter :

Qu'au *premier quartier le temps se gâtera;*
Qu'à la *pleine lune il s'améliorera;*
Qu'au *second quartier il se gâtera de nouveau;*
Qu'à *la nouvelle lune il ne changera pas.*

Mais ce n'est pas ainsi que Toaldo, que ses adhérents, entendent l'action lunaire : suivant eux, cette action amène *un changement;* suivant eux, chaque phase fait succéder la pluie au temps serein, et

Digitized by Google

le temps serein à la pluie. Une telle idée ne pourrait donc se concilier avec les oscillations barométriques que l'attraction de la lune engendrerait. Ces oscillations, il faut le répéter, seraient constamment de même signe dans les positions analogues de la lune, de la terre et du soleil : il y aurait, par exemple, en vertu de l'action lunaire, augmentation de pression atmosphérique, *chaque fois* que la lune arriverait à son plein ; or cette augmentation qui, dans les baromètres à cadran, se manifeste nécessairement par un mouvement de l'aiguille vers le mot *beau*, devrait cependant, si le temps était déjà serein, amener la pluie. Cela est évidemment absurde ! Les changements de temps, aux époques des phases lunaires, en les supposant réels, ne sauraient donc être attribués à l'attraction de notre satellite.

L'attraction une fois éliminée, il resterait, pour expliquer le phénomène, les émanations lumineuses ou obscures de la lune. Ici le champ des conjectures est immense. On ne pourra rien tirer de cette hypothèse, sans admettre d'emblée, que la matière lancée de la lune vers la terre, a la propriété d'embrumer une atmosphère sereine et d'éclaircir une atmosphère nuageuse, car c'est un *changement* de temps dont il faut rendre raison.

Des Saisons.

L'*Hiver* a commencé le 21 Décembre, à 4 heures 10 minutes du soir.

Le *Printemps* arrivera le 20 Mars, à 5 heures 23 minutes du soir.

L'*Eté* commence le 21 Juin, à 2 heures 16 minutes du soir.

L'*Automne* commencera le 23 Septembre, à 4 heures 13 minutes du matin.

Des Eclipses.

Il y aura cette année quatre éclipses, dont deux de soleil et deux de lune.

La première est une éclipse annulaire de soleil, invisible à Paris : elle aura lieu les 22 et 23 Février à 11 heures 16 minutes du soir.

La seconde est une éclipse partielle de lune, qui aura lieu les 8 et 9 Mars ; visible dans nos contrées. Commencement de l'éclipse 11 h. 44 m. du soir ; milieu le 9 à 1 h. 4 m. du matin, fin de l'éclipse à 2 h. 34 m. du matin.

Digitized by Google

La troisième sera une éclipse totale de soleil; elle arrivera le 18 Août à 2 h. 25 m. du matin; elle sera par conséquent invisible en France.

La quatrième est une éclipse partielle de lune, qui aura lieu le 2 Septembre à 3 heures 56 minutes du soir, par conséquent invisible pour nous.

Lune rousse.

La *Lune rousse* commence cette année, le 23 Avril à 0 heures 3 min. du matin, et finira le 22 Mai à 7 heures 46 min. du matin.

Chronologie.

	Ans.
Depuis la Naissance de Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST, on compte	1849
— la Création du monde	5853
— le Déluge universel	3505
— la fondation de Rome	2602
— la fondation de la religion de Mahomet	1227
— le partage de l'empire des Francs, par lequel la France et l'Allemagne devinrent des Etats séparés	1006
— le commencement de la puissance temporelle des Papes	776
— la première croisade en Terre-Sainte	753
— le commencement de la liberté helvétique	541
— l'invention de la poudre, par Berthold Schwartz	495
— l'invention de l'imprimerie par Guttemberg de Mayence	408
— la prise de Constantinople par les Turcs	396
— la découverte de l'Amérique, par Christophe Colomb	357
— la Réformation religieuse	332
— la paix de Westphalie	201
— l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique	74
— le commencement de la révolution française	60
— la fin de l'empire français, et le retour des Bourbons au trône de France	35
— la Révolution de Juillet	19
— la République française	1

Digitized by Google

Découvertes importantes ou curieuses.

Ont été inventés	l'an		
Le moulin à scier en	350	Les cartes à jouer en	1362
Le moulin à farine mû par l'eau en	787	Les carosses en	1457
Le cadran solaire en	896	La montre de poche en	1500
Le papier de chiffons en	1030	Le chocolat en	1520
Le moulin à vent en	1100	Le tabac en	1560
La peinture à l'huile en	1100	Le thermomètre en	1600
La boussole en	1259	Le baromètre en	1643
Les lunettes en	1270	Le paratonnerre en	1779
L'eau-de-vie en	1305	Les ballons en	1782
Les orgues en	1312	Le télégraphe en	1793
		Le métier à la Jacquart en	1800

Digitized by Google

Du 1er au 31, les jours croissent de 32 minutes le matin et d'autant le soir.

Le 20, le Soleil entre dans le 11e signe du zodiaque.

JOURS DU MOIS et de LA SEMAINE.	FÊTES.	FOIRES DU DÉPARTEMENT PENDANT CE MOIS.
1 lundi	CIRCONCISION.	
2 mardi	S. Fulgence. ☽	Pont-de-Roide.
3 mercr.	Ste. Geneviève.	
4 jeudi	S. Oyand, abbé.	Dambelin.
5 vend.	S. Télesphore.	
6 samedi	ÉPIPHANIE.	
	Lev. du Sol., 7 *h.* 55 *m.* *Coucher*, 4 *h.* 19 *m.*	
7 DIM.	S. Théodore.	
8 lundi	S. Lucien. ♑	Pierrefontaine. St.-Hippolyte.
9 mardi	Ste. Marcienne.	Clerval.
10 mercr.	S. Paul, ermite.	
11 jeudi	S. Hygin, pape.	
12 vend.	Ste. Césarie.	
13 samedi	Le Baptême de N.-S.	
	Lev. du Sol., 7 *h.* 52 *m.* *Coucher*, 4 *h.* 28 *m.*	
14 DIM.	S. Félix.	
15 lundi	S. Jean Calybite.	L'Isle-sur-le-Doubs.
16 mardi	S. Marcel. ☾	Ornans.
17 mercr.	S. Antoine.	
18 jeudi	Chaire de S. Pierre.	
19 vend.	S. Hilaire.	
20 samedi	S. Sébastien.	
	Lev. du Sol., 7 *h.* 46 *m.* *Coucher*, 4 *h.* 38 *m.*	
21 DIM.	Ste. Agnès.	
22 lundi	S. Vincent.	
23 mardi	S. Maimbod.	Morteau.
24 mercr.	S. Desle. ●	
25 jeudi	CONV. de S. PAUL.	
26 vend.	S. Polycarpe.	
27 samedi	S. Jean Chrysost.	
	Lev. du Sol., 7 *h.* 38 *m.* *Coucher*, 4 *h.* 49 *m.*	
28 DIM.	S. Charlemagne.	
29 lundi	S. François de Sales.	Montbéliard.
30 mardi	Ste. Martine. ☽	
31 mercr.	S. Nicet.	Baume.

Digitized by Google

Du 1er au 28, les jours croissent de 45 minutes le matin et d'autant le soir.

Le 19, le Soleil entre au 12e signe du zodiaque.

JOURS DU MOIS et de LA SEMAINE.	FÊTES.	FOIRES DU DÉPARTEMENT PENDANT CE MOIS.
1 jeudi	S. Ignace.	
2 vendr.	PURIFIC. N. D.	
3 samedi	S. Anatoile.	
	Lev. du Sol., 7 *h.* 29 *m.* *Coucher*, 5 *h.* 1 *m.*	
4 DIM.	*Sept.* S. Gilbert.	
5 lundi	Ste. Agathe.	Besançon.
6 mardi	Ste. Dorothée.	Pont-de-Roide.
7 mercr.	S. Romuald. ☾	
8 jeudi	S. Jean de Matha.	Audeux. Pontarlier.
9 vendr.	Ste. Apolline.	
10 samedi	Ste. Scholastique.	
	Lev. du Sol., 7 *h.* 18 *m.* *Coucher*, 5 *h.* 12 *m.*	
11 DIM.	*Sex.* S. Didier.	
12 lundi	S. Mélèce.	St.-Hippolyte.
13 mardi	S. Ermenilde.	Blamont. Clerval.
14 mercr.	S. Valentin. ☾	
15 jeudi	S. Faustin.	Berthelange.
16 vendr.	S. Honest.	
17 samedi	S. Théodule.	
	Lever du Sol., 7 *h.* 6 *m.* *Coucher*, 5 *h.* 26 *m.*	
18 DIM.	*Quinq.* S. Gabin.	
19 lundi	S. Conrad.	L'Isle-sur-le-Doubs. St.-Vit.
20 mardi	Mardi Gras.	Ornans.
21 mercr.	*Les Cendres.*	
22 jeudi	Ste. Marguerite.	Orchamps.
23 vendr.	S. Damien. ●	Vercel.
24 samedi	S. Mathias.	
	Lev. du Sol., 6 *h.* 52 *m.* *Coucher*, 5 *h.* 35 *m.*	
25 DIM.	S. Gerland.	
26 lundi	S. Nestor.	Montbéliard.
27 mardi	Ste. Honorine.	Abevillers.
28 mercr.	Ste. Syre.	

Digitized by Google

Du 1er au 31, les jours croissent de 54 minutes le matin et d'autant le soir.

Le 20, le Soleil entre au 1er signe du zodiaque.

JOURS DU MOIS et de LA SEMAINE.	FÊTES.	FOIRES DU DÉPARTEMENT PENDANT CE MOIS.
		Amancey. Arcey. Beaune. Belvoir. Châtillon-le-Duc. Dambelin. Osselle. Russey.
1 jeudi	S. Aubin.	
2 vend.	Ss. Jovin et Basilée. ☽	Rougemont.
3 samedi	Ste. Camille.	Vercel.
	Lev. du Sol., 6 *h.* 39 *m.* *Coucher*, 5 *h.* 46 *m.*	
4 Dim.	S. Casimir.	
5 lundi	S. Théophile.	Pont-de-Roide: Quingey. Valdahon.
6 mardi	S. Claudien.	Cuse et Adrisans. Morteau. Recologne.
7 mercr.	Ste. Perpétue.	Vuillafans.
8 jeudi	S. Philémon.	
9 vendr.	Ste. Françoise. ♑	
10 samedi	S. Attale.	Vercel.
	Lev. du Sol., 6 *h.* 24 *m.* *Coucher*, 5 *h.* 57 *m.*	
11 Dim.	S. Sophone.	
12 lundi	S. Pol de Léon.	Fontaine. Pierrefontaine. St.-Hippolyte.
13 mardi	Ste. Modeste.	Blamont. Clerval.
14 mercr.	Ste. Mathilde.	Levier. Trévillers.
15 jeudi	S. Aristobule.	Maîche. Myon.
16 vendr.	Ste. Eusébie.	
17 samedi	S. Patrice. ☾	Jougne. Vercel.
	Lev. du Sol., 6 *h.* 10 *m.* *Coucher*, 6 *h.* 8 *m.*	
18 Dim.	S. Narcisse.	
19 lundi	S. Joseph.	Abévillers. L'Isle-sur-le-D. Orchamps.
20 mardi	S. Joachim.	Ornans.
21 mercr.	S. Bérile.	
22 jeudi	S. Octavien.	Pontarlier.
23 vendr.	Ste Théodosie.	
24 samedi	S. Siméon. ●	Fourg. Vercel.
	Lev. du Sol., 5 *h.* 52 *m.* *Coucher*, 6 *h.* 20 *m.*	
25 Dim.	Annonciation N.-D.	
26 lundi	Ste. Maxime.	Pouligney. Sancey-le-Grand. Montbéliard.
27 mardi	S. Robert.	
28 mercr.	S. Gontran.	
29 jeudi	S. Victorin.	Belleherbe. Morteau.
30 vend.	S. Rieule.	
31 samedi	Ste. Cornélie. ☽	Vercel.

Digitized by Google

Du 1er au 30, les jours croissent de 53 minutes le matin et d'autant le soir.

Le 20, le Soleil entre au 2e signe du zodiaque.

JOURS DU MOIS et de LA SEMAINE.	FÊTES.	FOIRES DU DÉPARTEMENT PENDANT CE MOIS.
	Lev. du Sol., 5 *h.* 40 *m.* *Coucher*, 6 *h.* 29 *m.*	
1 Dim.	*Rameaux*. S. Hugues.	
2 lundi	S. François.	Flangebouche.
3 mardi	S. Richard.	Morteau. Pont-de-Roide. Rosureux.
4 mercr.	S. Isidore.	Bisot (le). Bouclans. Montberot. Nods. Vuillafans.
5 jeudi	S. Vincent Ferrier.	Arcey.
6 vendr.	*Vendr.-St.* S. Sixte.	
7 samedi	S. Hégésippe. ☾	Vercel.
	Lev. du Sol., 5 *h.* 26 *m.* *Coucher*, 6 *h.* 39 *m.*	
8 Dim.	PAQUES.	
9 lundi	Ste. Marie Cléophas.	Arc-et-Senans. St.-Hippolyte.
10 mardi	S. Ezéchiel.	Clerval. Frasne.
11 mercr.	S. Godebert.	
12 jeudi	S. Jules.	Damprichard. Serre.
13 vendr.	S. Justin.	Rigney.
14 samedi	S. Tiburce.	Vercel.
	Lev. du Sol., 5 *h.* 11 *m.* *Coucher*, 6 *h.* 49 *m.*	
15 Dim.	*Quasimodo*. ☾	
16 lundi	Ste. Encratide.	Besançon. Beurre. L'Isle-sur-le-D. Marchaux. Roulans.
17 mardi	S. Anicet.	Ornans.
18 mercr.	Ste. Marie.	
19 jeudi	S. Elfège.	Goumois.
20 vendr.	S. Théotyme.	
21 samedi	S. Anselme.	Vercel.
	Lev. du Sol., 4 *h.* 58 *m.* *Coucher*, 7 *h.* 0 *m.*	
22 Dim.	S. Sotère.	
23 lundi	S. Georges. ●	Indevillers. Montbéliard.
24 mardi	S. Alexandre.	
25 mercr.	S. Marc.	Sancey-le-Grand.
26 jeudi	Ss. Clet et Marcellin.	Naisey. Pontarlier.
27 vendr.	S. Anastase.	
28 samedi	S. Vital.	Vercel.
	Lev. du Sol., 4 *h.* 45 *m.* *Coucher*, 7 *h.* 10 *m.*	
29 Dim.	S. Pierre, martyr.	
30 lundi	S. Sigismond. ☽	Baume.

Digitized by Google

Du 1er au 31, les jours croissent de 38 minutes le matin et d'autant le soir.

Le 20, le Soleil entrera au 3e signe du zodiaque.

JOURS DU MOIS et de LA SEMAINE.	FÊTES.	FOIRES DU DÉPARTEMENT PENDANT CE MOIS.
mardi	Ss. Jacques et Philipp.	Châtillon-le-Duc. Morteau.
2 mercr.	S. Athanase.	Vuillafans.
3 jeudi	*Invention de s^e^. †.*	Arcey. Dambelin. Russey.
4 vendr.	S. Valbert.	Châtelblanc. Bouclans. Rougemont. St.-Hilaire.
5 samedi	S. Pie V.	Vercel.
	Lev. du Sol., 4 h. 34 m. Coucher, 7 h. 20 m.	
6 Dim.	S. Jean P. L.	
7 lundi	S. Stanislas. ♑	Pont-de-Roide. Quingey. Recologne.
8 mardi	S. Pierre de T.	Audeux. Blamont. Clerval.
9 mercr.	S. Grégoire.	Trévillers.
10 jeudi	S. Antonin.	Landresse. Vaufrey.
11 vendr.	S. Gengoul.	
12 samedi	Ss. Nérée et Achillée.	Fontaine. Vercel.
	Lev. du Sol., 4 h. 23 m. Coucher, 7 h. 30 m.	
13 Dim.	*Rogations.*	
14 lundi	S. Gerland, év.	Pierrefontaine. St.-Hippolyte.
15 mardi	S. Isidore. ☾	Ornans. Sombacour.
16 mercr.	S. Jean Népomuc.	
17 jeudi	ASCENSION.	
18 vendr.	S. Venance.	Ville-du-Pont. Maiche.
19 samedi	S. Yves.	Rochejean.
	Lev. du Sol., 4 h. 14 m. Coucher, 7 h. 39 m.	
20 Dim.	S. Bernardin.	
21 lundi	S. Lupicin. ●	Abévillers. Besançon. Chaux-Neuve. L'Isle-sur-le-Doubs.
22 mardi	S. Emile.	
23 mercr.	S. Didier.	
24 jeudi	S. Donatien.	Berthelange.
25 vendr.	S. Urbain.	Sancey-le-Grand.
26 samedi	S. Prisque.	
	Lev. du Sol., 4 h. 7 m. Coucher, 7 h. 47 m.	
27 Dim.	PENTECOTE.	
28 lundi	S. Germain. ☽	St.-Vit. Montbéliard.
29 mardi	S. Maximin.	
30 mercr.	*Quatre Temps.* S. Job.	
31 jeudi	Ste. Pétronille.	Belvoir.

Digitized by Google

Du 1er au 21, les jours croissent de 10 minutes le matin et d'autant le soir ; du 21 au 30, ils diminuent de 3 minutes le matin et d'autant le soir.

Le 22, le Soleil entre au 4e signe du zodiaque.

NOMS DU MOIS et de LA SEMAINE.	FÊTES.	FOIRES DU DÉPARTEMENT PENDANT CE MOIS.
1 vendr.	S. Pothin.	Osselle. Valdahon.
2 samedi	S. Marcellin.	
	Lev. du Sol., 4 h. 2 m. Coucher, 7 h. 54 m.	
3 Dim.	TRINITÉ.	
4 lundi	S. Aldegrin.	Bouclans. Flangebouche. Moutherot. Pont-de-Roide.
5 mardi	S. Boniface. ♑	Cuse et Adrisans. Morteau.
6 mercr.	S. Claude.	Montferrand. Vuillafans.
7 jeudi	FÊTE-DIEU.	Amancey. Baume.
8 vendr.	S. Médard.	
9 samedi	Ste. Marianne.	Fourg. Rigney. Serre.
	Lev. du Sol., 3 h. 58 m. Coucher, 8 h. 0 m.	
10 Dim.	S. Evremond.	
11 lundi	S. Barnabé.	Pierrefontaine. St.-Hippolyte.
12 mardi	S. Basilide.	Clerval.
13 mercr.	S. Antoine de Pad. ☾	Levier.
14 jeudi	S. Basile.	
15 vendr.	S. Modeste.	
16 samedi	Ss. Ferréol et Ferj.	Les Gras.
	Lev. du Sol., 3 h. 58 m. Coucher, 8 h. 3 m.	
17 Dim.	S. Antide.	
18 lundi	S. Fortuné.	L'Isle-sur-le-Doubs. Vercel.
19 mardi	Ste. Julienne.	Ornans.
20 mercr.	Ste. Florentine. ●	Les Fourgs.
21 jeudi	*La délivr. de Besanç.*	Maîche. Pontarlier. Belvoir.
22 vendr.	S. Paulin.	Roulans.
23 samedi	Ss. Zacharie et Elisab.	
	Lev. du Sol., 3 h. 59 m. Coucher, 8 h. 5 m.	
24 Dim.	S. JEAN-BAPTISTE.	
25 lundi	S. Guillaume.	Pouligney. Sancey-le-Grand. Montbéllard.
26 mardi	S. Anthelme.	La Rivière.
27 mercr.	S. Léon. ☽	
28 jeudi.	S. Irénée.	Nods.
29 vendr.	Ss. PIERRE et PAUL.	Orchamps.
30 samedi	S. Martial.	

Digitized by Google

Du 1er au 31, les jours diminuent de 24 m. le matin et d'autant le soir.

Le 19, le Soleil entre au 5e signe du zodiaque.

JOURS DU MOIS et de LA SEMAINE.	FÊTES.	FOIRES DU DÉPARTEMENT PENDANT CE MOIS.
	Lever du Sol., 4 h. 2 m. *Coucher*, 8 h. 5 m.	
1 Dim.	S. Domitian.	
2 lundi	Visit. N. D.	
3 mardi	S. Héliodore.	Châtillon-le-Duc. Quingey. St.-Hilaire.
4 mercr.	S. Raymond.	Bouclans. Pont-de-Roide.
5 jeudi	Ste. Philomène. ☽	Baume. Dambelin. Russey.
6 vendr.	S. Dominique.	
7 samedi	S. Berthier.	
	Lever du Sol., 4 h. 7 m. *Coucher*, 8 h. 2 m.	
8 Dim.	Ste. Elisabeth.	
9 lundi	S. Benoît.	Audeux. Besançon. Pierrefontaine. St.-Hippolyte.
10 mardi	Ste. Ruffine.	Blamont. Clerval. Mouthe.
11 mercr.	*S. Suaire.*	
12 jeudi	S. Viventiole.	Fontaine. Landresse. Naisey.
13 vendr.	S. Anaclet. ☾	
14 samedi	S. Bonaventure.	
	Lever du Sol., 4 h. 14 m. *Coucher*, 7 h. 57 m.	
15 Dim.	S. Henri.	
16 lundi	S. Eustase.	L'Isle-sur-le-Doubs. Vercel.
17 mardi	S. Prothade.	Ornans.
18 mercr.	S. Thomas d'Aq.	
19 jeudi	S. Vincent de P. ●	Myon. Pontarlier.
20 vendr.	S. Etienne.	
21 samedi	Ste. Praxède.	
	Lever du Sol., 4 h. 22 m. *Coucher*, 7 h. 50 m.	
22 Dim.	Ste. Marie-Magdel.	
23 lundi	Ste. Ursanne.	Belvoir.
24 mardi	Ste. Christine.	
25 mercr.	S. Jacques.	
26 jeudi	Ste. Anne.	
27 vendr.	S. Désiré. ☽	
28 samedi	S. Imethier.	
	Lever du Sol., 4 h. 30 m. *Coucher*, 7 h. 41 m.	
29 Dim.	Ste. Marthe.	
30 lundi.	S. Ignace.	Montbéliard
31 mardi	S. Germain.	

Digitized by Google

Du 1er au 31, les jours diminuent de 48 minutes le matin et d'autant le soir.

Le 21 de ce mois, le Soleil entre au 6e signe du zodiaque.

JOURS DU MOIS et de LA SEMAINE.	FÊTES.	FOIRES DU DÉPARTEMENT PENDANT CE MOIS.
1 mercr.	S. Pierre ès Liens.	Orchamps.
2 jeudi	S. Etienne, pape.	
3 vendr.	*Inv. de S. Etienne.* ♑	
4 samedi	S. Epiphane.	
	Lev. du Sol., 4 *h.* 40 *m.* *Coucher*, 7 *h.* 31 *m.*	
5 Dim.	S. Dominique.	
6 lundi	Transfig. N. S.	Quingey.
7 mardi	S. Donat, év.	Morteau. Pont-de-Roide.
8 mercr.	S. Cyriaque.	Levier.
9 jeudi	S. Romain.	Rigney.
10 vendr.	S. Laurent.	
11 samedi	*La Ste Couronne.* ☾	
	Lev. du Sol., 4 *h.* 49 *m.* *Coucher*, 7 *h.* 19 *m.*	
12 Dim.	Ste. Claire.	
13 lundi	S. Hippolyte.	Baume. Eternoz. Ville-du-Pont St.-Hippol.
14 mardi	S. Eusèbe.	Clerval.
15 mercr.	ASSOMPTION.	
16 jeudi	S. Roch.	Bouclans.
17 vendr.	S. Théodule.	
18 samedi	Ste. Agapite. ●	
	Lever du Sol., 4 *h.* 59 *m.* *Coucher*, 7 *h.* 7 *m.*	
19 Dim.	S. Louis.	
20 lundi	S. Bernard.	L'Isle-sur-le-Doubs.
21 mardi	Ste. J. F. de Chantal.	Fourg. Ornans.
22 mercr.	S. Symphorien.	
23 jeudi	Mém. de S. Etienne.	
24 vendr.	S. Barthélemy. ☽	Marchaux.
25 samedi	S. Louis.	Jougne.
	Lev. du Sol., 5 *h.* 9 *m.* *Coucher*, 6 *h.* 51 *m.*	
26 Dim.	Ss. Genès, mart.	
27 lundi	S. Agile.	Besançon. Montbéliard.
28 mardi	S. Augustin.	Cuse et Adrisans.
29 mercr.	Décol. S. Jean.	Moutherot.
30 jeudi.	S. Félix.	
31 vendr.	S. Aristide.	

Digitized by Google

Du 1er ou 30, les jours diminuent de 51 minutes le matin et d'autant le soir.

Le 23, le Soleil égalera le jour à la nuit.

JOURS DU MOIS et de LA SEMAINE.	FÊTES.	FOIRES DU DÉPARTEMENT PENDANT CE MOIS.
1 samedi	S. Lazare.	Châtillon-le-Duc. Osselle. Valdahon.
	Lev. du Sol., 5 *h.* 19 *m.* *Coucher*, 6 *h.* 39 *m.*	
2 DIM.	S. Just. ♉	
3 lundi	S. Grégoire.	Pont-de-Roide. Quingey.
4 mardi	S. Marcel.	Montferrand. Rosureux. St.-Hilaire.
5 mercr.	*Inv. Ss. Fer. et Ferj.*	Bizot (le). Nods. Vuillafans.
6 jeudi	S. Taurin, évêq.	Baume. Dambelin. Russey. Pontarlier.
7 vendr.	Ste. Reine.	
8 samedi	NATIVITÉ de N. D.	
	Lev. du Sol., 5 *h.* 29 *m.* *Coucher*, 6 *h.* 25 *m.*	
9 DIM.	S. Gorgon. ☾	
10 lundi	Ste. Pulchérie	Audeux. Pierrefontaine. St.-Hippol. St.-Vit.
11 mardi	S. Hyacinthe.	Clerval.
12 mercr.	Ste. Bone.	Fourg. Trévillers.
13 jeudi	S. Euloge.	Rigney. Vaufrey.
14 vendr.	*Exalt. de se.* †.	St.-Gorgon.
15 samedi	S. Albin.	
	Lev. du Sol., 5 *h.* 39 *m.* *Coucher*, 6 *h.* 10 *m.*	
16 DIM.	S. Nicodème. ●	
17 lundi	Ste. Agatocle.	Beurre. Flangebouche. L'Isle-sur-le-Doubs. Recologne.
18 mardi	S. Thomas de Vil.	Ornans.
19 mercr.	*Quatre Temps.*	
20 jeudi	S. Eustache.	Maîche. Serre.
21 vendr.	S. Matthieu.	Les Gras.
22 samedi	S. Maurice.	
	Lev. du Sol., 5 *h.* 49 *m.* *Coucher*, 5 *h.* 55 *m.*	
23 DIM.	Ste. Tècle.	
24 lundi	S. Andoche ☽	Indevillers. Montbéliard.
25 mardi	S. Ermenfroy.	Morteau.
26 mercr.	Ste. Justine.	
27 jeudi	Ss. Côme et Dam.	Belleherbe.
28 vendr.	S. Simon.	
29 samedi	S. Michel.	Roulans. St.-Antoine. Vercel.
	Lev. du Sol., 5 *h.* 59 *m.* *Coucher*, 5 *h.* 40 *m.*	
30 DIM.	S. Jérôme.	

Digitized by Google

Du 1er au 31, les jours diminuent de 52 minutes le matin et d'autant le soir.

Le 20, le Soleil entre au 8e signe du zodiaque.

JOURS DU MOIS et de LA SEMAINE.	FÊTES.	FOIRES DU DÉPARTEMENT PENDANT CE MOIS.
1 lundi	S. Remy.	Besançon. Pont-de-Roide. Valdahon.
2 mardi	*SS. Anges gard.* ♎	
3 mercr.	S. Denis l'Aréopag.	Châtelblanc.
4 jeudi	S. François d'Ass.	Russey.
5 vendr.	S. Placide.	La Rivière.
6 samedi	S. Bruno.	
	Lev. du Sol., 6 *h.* 10 *m.* *Coucher*, 5 *h.* 25 *m.*	
7 Dim.	S. Marc, pape.	
8 lundi	Ste. Brigitte.	St.-Hippolyte.
9 mardi	S. Denis. ☾	Blamont. Cléron. Clerval. Frasne. Pierrefontaine.
10 mercr.	S. Gédéon.	
11 jeudi	S. Germain.	Damprichard. Rochejean.
12 vendr.	Ste. Colette.	
13 samedi	S. Edouard.	Ville-du-Pont.
	Lev. du Sol., 6 *h.* 20 *m.* *Coucher*, 5 *h.* 11 *m.*	
14 Dim.	S. Calixte.	
15 lundi	Ste. Thérèse.	L'Isle-sur-le-Doubs.
16 mardi	S. Gal, abbé. ●	Bouclans. Ornans.
17 mercr.	S. Edvige.	Les Fourgs. Mouthe.
18 jeudi	S. Luc, évang.	Maîche. Naisey. Pontarlier.
19 vendr.	S. Aquilin, évêq.	
20 samedi	S. Artème.	
	Lev. du Sol., 6 *h.* 31 *m.* *Coucher*, 4 *h.* 58.	
21 Dim.	Ste. Ursule.	
22 lundi	S. Hilarion.	Scey-en-Varais.
23 mardi	S. Valère.	
24 mercr.	S Renobert. ☽	
25 jeudi	S. Crepin.	Sancey-le-Grand.
26 vendr.	S. Evariste.	Chaux-Neuve.
27 samedi	S. Frumence.	
	Lev. du Sol., 6 *h.* 42 *m.* *Coucher*, 4 *h.* 45 *m.*	
28 Dim.	Ss. Simon et Jude.	
29 lundi	S. Quentin.	Mouthier. Quingey. Montbéliard.
30 mardi	*La Ste. Hostie.*	Baume.
31 mercr.	Ste. Lucille. ♑	

Digitized by Google

Du 1er au 30, les jours diminuent de 38 minutes le matin et d'autant le soir.

Le 21, le Soleil entre au 9e signe du zodiaque.

JOURS DU MOIS et de LA SEMAINE.	FÊTES.	FOIRES DU DÉPARTEMENT PENDANT CE MOIS.
1 jeudi	TOUSSAINT.	
2 vendr.	*Les trépassés.*	
3 samedi	S. Hubert.	Dambelin. Rougemont.
	Lev. du Sol., 6 *h.* 53 *m.* *Coucher*, 4 *h.* 38 *m.*	
4 Dim.	S. Charles Borrom.	
5 lundi	S. Lothin.	Flangebouche. Vercel.
6 mardi	S. Léonard.	Pont-de-Roide.
7 mercr.	S. Ernest. ☾	Vuillafans.
8 jeudi	Les 4 couronnés.	
9 vendr.	S. Théodore.	
10 samedi	S. Léon le Grand.	Arc-et-Senans. Le Moutherot.
	Lever du Sol., 7 *h.* 5 *m.* *Coucher*, 4 *h.* 23 *m.*	
11 Dim.	S. Martin, évêq.	
12 lundi	S. Martin, pape.	St.-Hippolyte.
13 mardi	S. Stanislas.	Blamont. Clerval. Morteau.
14 mercr.	S. Philomène. ●	
15 jeudi	Ste. Gertrude.	Maîche.
16 vendr.	S. Eucher.	
17 samedi	S. Grégoire.	
	Lev. du Sol., 7 *h.* 16 *m.* *Coucher* 4 *h.* 15 *m.*	
18 Dim.	S. Odon.	
19 lundi	Ste. Elisabeth.	Besançon. L'Isle-sur-le-Doubs.
20 mardi	S. Hippolyte, év.	Ornans.
21 mercr.	PRÉSENTAT. de N. D.	
22 jeudi	Ste. Cécile.	Berthelange.
23 vendr.	S. Clément. ☽	
24 samedi	S. Chrysogone.	
	Lev. du Sol., 7 *h.* 26 *m.* *Coucher*, 4 *h.* 8 *m.*	
25 Dim.	Ste. Catherine.	
26 lundi	S. Lin, pape.	St.-Vit. Montbéliard
27 mardi	S. Colomban.	
28 mercr.	S. Philippe.	
29 jeudi	S. Saturnin.	
30 vendr.	S. André. ⊕	Sombacour.

Digitized by Google

Du 1er au 21, les jours diminuent de 12 minutes le matin et d'autant le soir; du 21 au 31, ils croissent de 3 minutes par jour.

Le 21, le Soleil entre au 10e signe du zodiaque.

JOURS DU MOIS et de LA SEMAINE.	FÊTES.	FOIRES DU DÉPARTEMENT PENDANT CE MOIS.
1 samedi	S. Eloy.	
	Lev. du Sol., 7 *h.* 36 *m.* *Coucher*, 4 *h.* 3 *m.*	
2 Dim.	*Avent.*	
3 lundi	S. Franç.-Xavier.	Pont-de-Roide. Quingey.
4 mardi	Ste. Barbe.	St.-Hilaire.
5 mercr.	S. Sabas, abbé.	
6 jeudi	S. Nicolas, évêq. ☾	Belvoir. Russey.
7 vendr.	S. Ambroise, év.	
8 samedi	CONCEPT. de N. D.	
	Lev. du Sol., 7 *h.* 44 *m.* *Coucher*, 4 *h.* 1 *m.*	
9 Dim.	Ste. Léocadie.	
10 lundi	S. Romaric.	St.-Hippolyte.
11 mardi	Ste. Adélaïde.	Clerval.
12 mercr.	Ste. Constance.	Fontaine.
13 jeudi	Ste. Luce.	Pontarlier.
14 vendr.	Ste. Othilie. ●	
15 samedi	S. Eusèbe.	Pouligney. Recologne.
	Lev. du Sol., 7 *h.* 50 *m.* *Coucher*, 4 *h.* 2 *m.*	
16 Dim.	Ste. Albine.	
17 lundi	Ste. Colombe.	L'Isle-sur-le-Doubs.
18 mardi	S. Gatien.	Ornans.
19 mercr.	*Quatre Temps.*	
20 jeudi	S. Eugène.	
21 vendr.	S. Thomas, ap.	
22 samedi	S. Fabien. ☽	
	Lev. du Sol., 7 *h.* 54 *m.* *Coucher*, 4 *h.* 5 *m.*	
23 Dim.	Ste. Anastasie.	
24 lundi	S. Delphin.	Montbéliard. Vercel.
25 mardi	NOEL.	
26 mercr.	S. Etienne.	Sancey-le-Grand.
27 jeudi	S. Jean, év.	Roulans.
28 vendr.	SS. Innocents.	
29 samedi	S. Thomas, év. ♑	
	Lev. du Sol., 7 *h.* 56 *m.* *Coucher*, 4 *h.* 10 *m.*	
30 Dim	S. Sabin.	
31 lundi	S. Sylvestre, pape.	

Digitized by Google

STATISTIQUE GÉNÉRALE.

CHAPITRE PREMIER.

Topographie du département.—Observations météorologiques.—Culture de la vigne.—Description sommaire de Besançon.—Population.

Le département du Doubs est limité au nord, par la Haute-Saône et le Haut-Rhin; à l'est, par la Suisse et le pays de Neufchatel; au sud par le Jura et la Suisse occidentale; et à l'ouest par la rivière de l'Ognon.

Sa plus grande longueur, de l'extrémité sud du canton de Mouthe, à l'extrémité nord du canton d'Audincourt, est de 14 myriam. $^{1}/_{2}$. Sa plus grande largeur de l'est à l'ouest, est de 10 myr.

Il comprend dans ses limites les $^{2}/_{7}^{mes}$ environ de l'ancienne province de Franche-Comté.

Sa surface est de 522,000 hectares 929 ares, dont 62,152 en prés marais, pâtures et terrains incultes, savoir :

Digitized by Google

		SUPERFICIES PAR CANTONS.			ARRONDISSEMENTS.			CONTENANCES DANS LESDITES SUPERFICIES. En marais ou prés marais		En pâtures.		En friches, terres vagues ou vaines.		TOTAUX.
								hect.	ares.	hect.	ares.	hect.	ares.	hect. ares.
BESANÇON.	Audeux.	21,209	04	20				»	»	429	45	69	44	
	Amancey.	18,885	76	34				»	»	2,416	13	3	51	
	Besançon.	16,965	64	»				29	04	1,047	77	239	36	
	Boussières.	11,858	68	23				»	»	562	30	64	70	
	Marchaux.	18,829	36	96				»	»	785	15	308	»	
	Ornans.	26,891	49	71				»	»	2,804	28	366	77	
	Quingey.	25,174	29	34	Hectares.	ares.	cent.	»	21	3,788	12	104	96	13,019 19
BAUME.	Baume.	20,799	62	78				»	»	1,724	68	513	39	
	Clerval.	20,158	44	17				»	»	2,487	18	107	48	
	L'Isle.	16,397	92	89				»	»	1,219	41	58	09	
	Pierrefontaine.	26,396	06	35				»	21	4,731	34	25	40	
	Rougemont.	16,215	88	54				»	83	767	24	35	94	
	Roulans.	18,519	87	86				»	»	1,623	17	73	40	
	Vercel.	28,994	13	67	147,481	96	21	3	19	3,607	41	136	56	17,114 92
MONTBÉLIARD.	Audincourt.	12,880	55	10				»	«	863	02	222	78	
	Blamont.	8,752	34	15				»	»	850	34	104	01	
	St.-Hippolyte.	18,599	42	15				»	»	2,381	34	42	43	
	Montbéliard.	9,349	26	40				»	»	591	25	61	18	
	Maiche.	23,430	51	49				»	»	2,674	36	77	30	
	Pont-de-Roide.	15,918	74	80				»	»	1,753	86	31	83	
	Le Russey.	18,828	64	25	107,759	48	34	11	25	2,476	01	119	06	12,239 02
PONTARLIER	Levier.	28,078	33	99				339	30	4,569	01	218	60	
	Morteau.	15,120	33	77				»	»	1,029	36	36	53	
	Mouthe.	32,602	74	29				8	19	3,814	98	27	58	
	Montbenoit.	19,815	72	»				3	67	2,859	88	2	07	
	Pontarlier.	32,757	09	51	128,374	23	56	72	19	6,669	98	128	21	19,779 55
	Total.				522,929	91	86	468	08	58506	52	3,178	08	62,152 68

Les chaînes de montagnes qui hérissent le sol du département et divisent sa surface, en plaine, en moyenne et basse montagne, rendent sa température extrêmement variable.

Nous avons recueilli diverses données météorologiques dans le cours de l'année 1847, et nous les exposerons ici, bien qu'elles n'offrent

Digitized by Google

OBSERVATIONS RECUEILLIES A BESANÇON.

MOIS de 1847.	BAROMÈTRE. Plus grande élévation.	Dates.	Moindre élévation.	Dates.	THERMOMÈTRE. Plus grande chaleur.	Dates.	Moindre chaleur.	Dates.
	mm.		mm.		Degrés.		Degrés	
Janvier. . .	0,750	1	0,738	29	+0,8°	28	—0,10°	1 et 2
Février. . .	0,750	21	0,738	27	+0,7°	28	—0,8°	15
Mars. . . .	0,751	15	0,724	31	+0,10°	25, 26	—0,6°	1
Avril. . . .	0,744	27	0,720	2	+0,12°	28	+0,3°	17
Mai.	0,744	21et 22	0,733	2 et 3	+0,26°	24	+0,10°	3
Juin.. . . .	0,743	26	0,736	17	+0,20°	14 et17	+0,10°	11
Juillet. . .	0,753	26	0,747	10	+0,27°	6 et 18	+0,13°	2 et 27
Août. . . .	0,747	28	0,735	25	+0,28°	17	+0,12°	27
Septembre.	0,746	21	0,733	18	+0,18°	12	+0,10°	2
Octobre.. .	0,747	22	0,734	14	+0,18°	18	+0,7°	9
Novembre.	0,751	11	0,734	22	+0,13°	8	—0	20
Décembre..	0,751	2	0,729	20	+0,4°	17	—0,8°	30

MOIS de 1847.	ETAT DU CIEL. Beau.	Nuageux.	Couvert	Pluie.	Neige.	Brouillards.	Grêle.	Tonnerre.	VENTS DOMINANTS. O.	S. O.	S.	N.	N. E.	N. O.	E.	S. E.
Janvier. . .	12	4	6	3	0	4	0	0	0	8	4	2	2	1	6	6
Février. . .	6	9	10	8	4	0	0	0	4	2	1	3	5	4	7	2
Mars. . . .	13	3	4	5	3	4	0	0	1	0	2	4	7	3	6	8
Avril. . . .	4	6	10	12	6	0	3	2	3	6	10	1	2	1	2	5
Mai.	10	5	9	4	0	0	0	2	0	0	11	3	5	2	6	3
Juin. . . .	12	7	3	11	0	0	0	0	5	2	9	1	7	1	0	5
Juillet. . .	11	6	10	9	0	0	2	5	0	4	2	4	9	3	4	4
Août. . . .	14	5	5	7	0	0	1	2	4	6	4	8	4	5	3	2
Septembre.	4	15	8	8	0	8	0	0	7	11	3	4	0	0	5	0
Octobre.. .	6	7	10	6	0	2	0	0	6	4	0	8	8	1	2	0
Novembre.	7	5	9	8	0	5	0	0	1	3	3	7	4	2	3	6

Hauteur absolue du lieu d'observation.

Besançon, à 259 mètres au-dessus du niveau de la mer.

—

Maladies dominantes.

Janvier. Fièvres muqueuses, la plupart assez bénignes; quelques-unes pourtant compliquées d'accidents typhoïdes.

Février. Fièvres muqueuses; quelques cas de grippe.

Mars. Coqueluches, Rhumatismes, ophthalmies catarrhales, varioles et varioloïdes au début.

Avril. Bronchites, névralgies, quelques cas de varioloïdes et de varioles; encore des cas de coqueluche.

Mai. Varioloïdes assez nombreuses pour faire admettre une influence épidémique; quelques varioles.

Juin. Affections varioleuses moins fréquentes; quelques rougeoles.

Juillet. Cessation de l'épidémie de varioloïde; apoplexies cérébrales.

Août. Choléras sporadiques.

Septembre. Fièvres muqueuses régnant épidémiquement aux chaprais, banlieue de Besançon.

Octobre. Fièvres typhoïdes.

Novembre. Affections catarrhales, rhumatismes; congestions cérébrales et méningites.

Décembre. Grippe épidémique; dans

point encore un ensemble satisfaisant d'observations. Quelques détails sont fournis en même temps, sur les maladies prédominantes qui ont été remarquées.

Digitized by Google

OBSERVATIONS FAITES A PONTARLIER.

MOIS de 1847.	BAROMÈTRE. Plus grande élévation.	Moindre élévation.	Dates.	THERMOMÈTRE. Plus grande chaleur.	Dates.	Moindre chaleur.	Dates.
Janvier. . .	690	671	3 et 29	4+0	28	15—0	30 et 31
Février. . .	695	666	15	8+0	18	16—0	14
Mars. . . .	694	677	1 et 21	14+0	12	10—0	1
Avril. . . .	685	658	2	7+0	28	8—0	18 et 19
Mai.	690	678	3	15+0	30 et 29	3+0	5
Juin.	688	679	9 et 18	12+0	1	4+0	12
Juillet. . .	690	678	26	18+0	16	10+0	28
Août. . . .	690	677	6	15+0	23	8+0	25
Septembre.	689	680	18	11+0	8 et 14	3+0	8 et 28
Octobre. . .	690	675	19	10+0	18 et 19	0	27
Novembre..	694	672	28	3+0	2 et 9	4—0	20
Décembre..	690	664	20	3+0	6	9—0	0

MOIS de 1847.	ETAT DU CIEL. Beau.	Nuageux.	Couvert.	Pluie.	Neige.	Grêle.	Brouillards.	Tonnerre.	VENTS DOMINANTS. O.	S. O.	S.	N.	N. E.	N. O.	E.	S. E.
Janvier. . .	14	0	6	6	4	1	0	0	5	13	1	0	1	0	1	10
Février. . .	12	2	7	2	5	0	0	0	10	4	0	1	6	0	5	2
Mars. . . .	21	1	4	2	3	0	0	0	5	4	3	1	1	1	14	2
Avril. . . .	2	5	5	11	6	1	1	1	14	4	0	5	2	5	0	0
Mai.	17	3	5	6	0	0	0	1	10	5	5	0	10	0	0	1
Juin.	4	12	6	8	0	0	0	0	17	0	0	1	4	1	7	0
Juillet. . .	16	3	3	9	0	0	0	0	10	0	0	1	17	0	3	0
Août. . . .	14	0	3	14	0	0	0	0	12	2	0	1	15	1	0	0
Septembre.	11	5	8	6	0	0	0	0	13	2	0	3	4	1	5	0
Octobre. .	16	3	8	4	0	0	0	0	2	7	2	4	3	6	4	3
Novembre.	17	4	4	3	2	0	0	0	5	5	0	3	14	0	2	1
Décembre..	16	2	1	8	4	5	0	0	9	8	4	2	1	1	0	20

Hauteur absolue du lieu d'observation.

Cl. . . . . 870 mètres.

Baromètre à syphon de Dinocourt.
Thermomètre centigrade à mercure de Dinocourt.

Exposition : Nord-Est.

OBSERVATIONS DU MATIN.

Maladies dominantes.

En janvier, embarras gastriques muqueux ; métro-péritonites puerpérales, graves. *Février*, affections catarrhales aiguës, coryzas. *Mars*, rougeoles. *Avril* et *Mai*, embarras gastriques bilieux et fièvres bilieuses. *Juin*, ulcérations aphtheuses de la bouche. *Juillet*, fièvres catarrhales, chez les enfants. *Août*, dyssenteries, trois cas de scorbut observés à l'hôpital de Pontarlier. *Septembre*, dyssenteries. *Octobre*, eczema labialis, chez les enfants ; fièvre typhoïde. *Novembre*, fièvre typhoïde, névralgies fémoro-poplitées. *Décembre*, grippe épidémique.

Il serait à désirer que des observations de la nature de celles dont nous venons de développer les résultats, fussent faites avec soin sur plusieurs points du département et dans chacune des zônes climatériques que nous avons signalées.

Digitized by Google

La *plaine* s'étend entre les rivières du Doubs et de l'Ognon et se prolonge vers Montbéliard.

Les cultures sont très-variées dans cette partie du département. La vigne y réussit parfaitement.

Dans la moyenne montagne, on cultive les céréales et on élève beaucoup de bétail.

La température de la haute montagne ne permet pas la culture du froment. Sauf de rares exceptions, on ne sème que l'orge et l'avoine. On remarque dans cette zône, de vastes pâturages; les habitants entretiennent de nombreux troupeaux et se livrent depuis longtemps avec succès à la fabrication des fromages.

Cette précieuse industrie se multiplie d'ailleurs partout aujourd'hui, et elle prendra de plus grands développements encore, si les cultivateurs continuent à s'appliquer à l'extension des prairies artificielles, et à l'amélioration des races de bestiaux. A cet égard, nous leur recommandons de suivre les sages conseils que le professeur d'agriculture leur a donnés dans ses diverses séances d'enseignement.

Le manuel d'agriculture pratique, le bulletin du comice de Busy dont la publication est due à ce savant agronome, sont des ouvrages qui offrent, pour les habitants des campagnes, un intérêt puissant, parce qu'ils ont été écrits spécialement pour eux, et dans le seul but de leur être utiles.

Ils peuvent donc avec toute confiance consulter ces recueils que les maires tiennent toujours à leur disposition.

La culture de la vigne est répandue dans la plaine. Les vignobles les plus étendus sont ceux de Besançon, Ornans, Liesle, Byans, Buffard, Pouilley, etc. On fait quelques vins rouges, de qualité; cependant on voit avec regret les gros plants dominer et remplacer les espèces moins productives mais supérieures pour la qualité.

Le docteur Bonnet s'est occupé avec sollicitude de cette matière, dans plusieurs de ses leçons de l'hiver dernier, afin d'éclairer les propriétaires de vignes. Il a eu l'heureuse idée de réunir dans un cadre étroit les conditions diverses des cépages du département, et de mettre ainsi en relation les avantages plus ou moins grands que le culture doit faire obtenir.

Nous rapporterons ici le tableau dont il s'agit, parce que c'est un document dont la connaissance importe à une grande partie de la population agricole.

Digitized by Google

NOMS DES CÉPAGES cultivés *dans le département.*	RACINES ET TIGES OU PORT de chaque espèce. PROPENSION à la coulure.	ÉPOQUE de la floraison	RELATION de MATURITÉ.	QUALITÉ du VIN.	DURÉE du VIN.	PRIX de l'hect. DU VIN.	PRODUIT en hectol. par hectare	TAILLE EN USAGE et son époque	NATURE DES TERRAINS qui sont les plus favorables.	OBSERVATIONS.
Bon Noir.	Racines, moyennes. —Port, ordinaire. — Peu.	15 juin.	Première.	1re qualité.	10 à 12 ans	30 fr.	De 25 à 30.	De deux à trois yeux par sarment ; on laisse deux sarments.- Fin février	Tous les sols, à part le calcaire trop sec ; exposition tempérée	Plusieurs variétés : les grappes à grains serrés donnent davantage; mais celles qui ont les grains clairs donnent du vin de meilleure qualité.
Bregin.	Racines, grosses et profondes. — Port, très-bas.— Insensible.	Du 20 au 30 juin,	12 à 15 jours plus tard que le Noirin.	Bonne ordinaire	6 à 7 ans.	20 à 25 fr.	De 50 à 60.	Deux sarments et deux yeux sur chacun — Fin février.	Gravier chaud, au midi, et pente rapide.	On doit préférer les gros bregins à bois blanc, le petit bregin est plus productif.
Trusseau, dit Triffaud.	Racines, fortes et nombreuses. — Port élevé. — Id.	Idem.	Idem.	1re qualité	7 à 8 ans.	30 fr.	45	En courger élevé, 7 à 8 yeux à la tige supérieure, et 4 à 5 à l'autre.	Terrain chaud, à l'abri du nord.	C'est le sol et la culture qui amènent quelquefois des variétés.
Pulsard ou Plousard, plant d'Arbois.	Racines, très-racineux. — Port, élevé.— Sensible.	Du 15 au 20 juin.	8 jours après le Noir.	1re qualité	Idem.	Idem.	30	Idem.	Argilo-marneux, au midi.	Le Pulsard à bois blanc est le meilleur.
Gamé.	Racines, petites et multipliées, superficielles. Port, comme le Bregin. —Peu exposé.	Du 12 au 15 juin.	Quelques jours plus tard que le Noir.	Médiocre.	Quelques années.	20 fr.	45	Deux sarments et deux yeux à chaque. — Idem.	Terre compacte, au nord et dans le bas des côtes.	Le Gamé franc est le plus productif; mais le gamé à queue rouge donne la meilleure qualité.
Meunier ou plant farineux.	Racines, peu.- Port, au-dessus du Bregin.— Idem.	15 juin.	Cinq jours plus tard.	Au-dessus du Gamé.	Idem.	Idem.	40	Idem.	Bonne terre franche et exposition modérée.	Le sol et l'exposition qui conviennent le font profiter.
Margillin.	Racines, grosses. — Port, élevé. — Peu sujet.	Du 20 au 30 juin.	Dix jours plus tard.	Très-médiocre.	Idem.	Idem.	40	2 branches, 3 yeux par branche : février et mars.	Plant capricieux. — Il prospère souvent dans tous les sols.	Une variété a les grains clairs et un peu plus gros ; une autre variété a les grains serrés.

Digitized by Google

NOMS DES CÉPAGES cultivés dans le département.	RACINES ET TIGES OU PORT de chaque espèce. PROPENSION à la coulure.	ÉPOQUE de la floraison	RELATION de MATURITÉ.	QUALITÉ du VIN.	DURÉE du VIN.	PRIX de l'hect. DU VIN.	PRODUIT en hectol. par hectare	TAILLE EN USAGE et son époque	NATURE DES TERRAINS qui sont les plus favorables.	OBSERVATIONS.
Grappenoux.	Racines, fortes. — Port, élevé. — Peu.	25 juin.	15 jours après le Noir.	1re quatité	18 ans.	30 fr.	24	En courger. —Février et mars.	Très-bonne terre et exposition chaude.	Le bois blanc de ce plant annonce la bonne qualité : peu cultivé.
Larmet.	Racines, ordinaires. — Port, ordinaire. — Peu.	25 juin.	10 jours après le Noir	Bonne.	40 ans.	Idem.	35	Deux branches, trois yeux sur chaque. — Fin février	Bonne terre calcaire, chaude.	Ce plant est très-rare.
Raisins blancs.										
Luisant.	Racines, grosses, nombreuses, beaucoup de chevelues. — Port, élevé. — Très-sensible.	Du 10 au 15 juin.	Mûrit de bonne heure et se conserve bien.	1re qualité.	40 ans.	30 fr.	24	Trois membres ; 7 à 8 yeux au-dessus et 3 à 4 aux autres.— Fin février.	Terre calcaire, marneuse et siliceuse ; bien exposée au chaud.	On doit préférer le plant à bois blanc.
Bon Blanc, ou Sauvagnin.	Racines, un peu fortes. — Port, élevé. — Idem.	25 juin.	20 jours plus tard que le Noir.	Idem.	40 ans.	Idem.	24	2 à 3 yeux sur chaque branche, 2 branches. - Idem.	Idem.	Deux variétés : l'une à queue courte, est préférée par les vignerons.
Melon, Gamé blanc.	Racines, peu racineux, — Port, très-bas.—Insensible.	15 juin	15 idem.	Médiocre.	Très-peu.	16 fr.	15	Deux branches et 2 yeux à chaque.— Fin février.	Comme le Gamé.	Grains très - serrés, superposés les uns sur les autres.
Gauche.	Racines, beaucoup, grosseur moyenne. — Port, ordinaire. — Peu.	Idem.	Idem.	Très-commun.	Quelques années.	20	40	2 à 3 yeux sur chaque branche. — Idem.	Bonne terre, mais il vient dans tous les sols.	Grappe à grains un peu serrés.
Viclaire.	Racines, ordinaires —Port, ordinaire. — Peu.	Idem.	Idem.	Bonne.	Plusieurs années.	25	25	Deux sarments, 2 à 3 yeux sur chaque. — Fin février	Les meilleurs et au midi.	Peu cultivé.

Digitized by Google

Le département tire son nom de la rivière du Doubs, qui prend naissance sur le territoire de Mouthe, au bas du Rixoux, — à 25 lil. au sud de Pontarlier.

Cette rivière est appelée *Aldua Dubis*, par César, à raison de l'incertitude avec laquelle elle roule ses eaux, et des sinuosités nombreuses de son cours.

Besançon, la ville chef-lieu, est de la plus haute antiquité. A l'époque de la conquête des Gaules, cette cité était très-importante.

César, dans ses Commentaires, en donne une description dont l'exactitude est remarquable :

« *Elle offre*, dit-il, *de grands avantages pour soutenir la guerre*; » *la rivière du Doubs l'environne presque tout entière et décrit un* » *cercle à l'entour; l'intervalle qu'elle ne baigne point, et qui n'a* » *pas pas plus de* 600 *pieds, est couvert par une haute montagne* » *dont la base touche des deux côtés aux rives du Doubs. Une en-* » *ceinte de murs forme de cette montagne une citadelle et la joint à* » *la ville.* »

Son sol est riche en antiquités. Dans quelque quartier qu'on le fouille, on met toujours à découvert des médailles romaines, des amphores, des débris nombreux de poterie, des ruines de temples, qui témoignent de la splendeur de la vieille cité.

Besançon est le siége d'une archevêché, qui a pour suffragants les évêchés de Strasbourg, Metz, Verdun, Belley, Saint-Dié et Nancy. C'est le chef-lieu de la 5e division militaire et de la cour d'appel, dont le ressort s'étend aux tribunaux des départements du Doubs, du Jura et de la Haute-Saône.

La ville possède un tribunal de première instance, deux tribunaux de paix, une chambre et un tribunal de commerce; une direction des contributions directes et indirectes; une recette générale des finances; une direction de douanes; une conservation des eaux et forêts; une succursale de la banque de France; une caisse d'épargnes; un mont-de-piété dont le produit appartient à l'hôpital; trois hospices dont un sert en même temps de maison de correction, sous le nom de Bellevaux; deux salles d'asile; un bureau de bienfaisance; une société pour l'extinction de la mendicité; deux prisons; une salle de spectacle; un museum d'histoire naturelle; un musée de tableaux et d'antiques; une école de dessin; une bibliothèque

Digitized by Google

publique ; une académie universitaire ; un beau et vaste lycée ; un séminaire ; une école préparatoire de médecine ; une société académique des belles-lettres ; une société d'agriculture ; une société dite d'émulation ; une école municipale de géométrie applicable aux arts ; deux écoles normales pour les garçons et pour les filles ; deux institutions en faveur des sourds-muets et sourdes-muettes.

Au point de vue stratégique, Besançon offre une grande importance ; c'est la seule place forte de la frontière de l'Est. Elle a été fortifiée par l'illustre Vauban.

La citadelle est bâtie sur un rocher de 130 mètres d'élévation au-dessus de la rivière qui baigne ses escarpements latéraux. On y arrive du côté de la ville, par une large rampe plantée d'arbres, dont le revers est agréablement disposé pour servir de promenade. La première enceinte de la forteresse est séparée de la colline par des fossés encavés dans le roc ; vient ensuite un escarpement extrêmement rapide, limité par une dernière enceinte qui entoure la citadelle proprement dite. — On entre dans celle-ci, après avoir franchi quatre ponts levis : l'intérieur, triste et sévère, renferme des cours, des casernes, des magasins, un puits taillé dans le roc vif, à 232 mètres de profondeur, divers bâtiments et une chapelle. — Les parties latérales sont flanquées de murs auxquels on a donné une grande élévation pour que des hauteurs voisines la vue ne pût pénétrer dans l'intérieur de la forteresse. Au sommet de ces murs, on a pratiqué un chemin de ronde que l'on fait suivre tout d'abord à l'étranger qui vient visiter les lieux, parce qu'il embrasse d'un coup d'œil l'ensemble de la fortification et qu'il peut jouir en même temps du magnifique spectacle qu'offre la ville au milieu des riantes campagnes et des montagnes qui l'entourent. — En parcourant ces chemins, on fait voir la guérite du *Capucin* : c'est de cet emplacement que, d'après une tradition populaire, un capucin abattit d'un coup de carabine, le cheval que montait Louis XIV, lorsqu'il se transporta à Chaudanne pour encourager par sa présence ses troupes qui assiégeaient la ville.

La partie postérieure de la citadelle se compose de batteries échelonnées que l'on regarde comme un chef-d'œuvre de l'art. Une sortie débouche sur le *pont du Secours*.

Les dépenses qui furent faites pour la construction de la forteresse, étaient si considérables, que Louis XIV demandait si les murs en étaient d'or.

Digitized by Google

La citadelle est dominée par les montagnes de *Bregille* et de *Chaudanne*. — Une forteresse importante couronne le sommet de la première de ces montagnes ; le fort établi sur la seconde vient d'être considérablement développé.

Le système de fortifications de la ville comporte divers ouvrages disposés avec une rare habileté, et qui rendent la place en quelque sorte inattaquable.

Besançon renferme plusieurs monuments dignes de fixer l'attention de l'étranger.

Parmi ceux appartenant à l'antiquité, il ne reste que l'*arc triomphal* qui reçut, vers le Xe siècle, la dénomination de *Porte-Noire*. Sa construction est attribuée à Marc-Aurèle. La belle proportion de ses majestueuses arcades, le luxe de son ornementation excitent au plus haut degré la curiosité des savants et des archéologues.

La restauration qui a été opérée en 1820, de la partie gauche de l'arc, assure la conservation de ce vieil édifice. — Il est à regretter cependant, que l'on ait eu l'idée de chercher à imiter l'*antique* dans les sculptures dont la partie remise à neuf est décorée.

Le capitole où se tenaient les assemblées des Décemvirs, des Décurions, et où se rendait la justice, était placé près de *Porte-Noire*, dans l'emplacement qu'occupent aujourd'hui les bâtiments de l'Archevêché. — Le *Forum* qui subsistait encore dans le XIIe siècle, formait un carré régulier comprenant l'espace qui s'étendait de *Porte-Noire* à la rue Ronchaux.

Derrière l'arc triomphal, on voit l'église cathédrale de St.-Jean ; par sa forme basilicale, et à raison des types variés dont son architecture offre le modèle, elle est pour les gens de goût et d'érudition, une des plus précieuses églises de France.

Une restauration importante se poursuit en ce moment pour rendre moins obscure la nef de l'église. La dépense sera de 180 mille francs.

L'archevêché est attenant à l'église et au monument de Porte-Noire. L'ancien palais, construit sur l'emplacement du capitole, avait été bâti par Guillaume de la Tour. — Il ne reste plus de l'ancien édifice, qu'un escalier en vis-à-vis, la chapelle qui fut restaurée au commencement du XVIe siècle, et le bâtiment occupé par la maîtrise. — La porte et les fenêtres de la chapelle, d'un style ogival, élégant et fleuri, sont ornées de sculptures et de statues qui doivent exciter la curiosité des archéologues.

Digitized by Google

Le palais actuel de l'archevêché a été construit par François Joseph De Grammont, élevé à l'épiscopat en 1698. — Vendu comme bien national, il a été racheté en 1822.

Les portraits des évêques et archevêques qui ont occupé le siége, depuis saint Ferréol jusqu'à nos jours, ornent, au nombre de 106, les appartements. On remarque en outre plusieurs tableaux de goût.

Le cardinal de Rohan, décédé à Besançon, en février 1833, a légué à ses successeurs, un riche mobilier, les ornements de sa chapelle, des chappes, chasubles, etc. d'un travail recherché, et sa bibliothèque.

Après la cathédrale, l'église curiale de Ste.-Madeleine doit être visitée en détail.

L'entrée principale, autrefois dans la rue d'Arènes, a été remplacée par un vaste portail que surmontent deux tours d'égale forme.

Le vaisseau de l'édifice est remarquable par son architecture. On cite particulièrement la voûte qui supporte l'orgue. La hardiesse de sa construction est surprenante. On rapporte qu'aucun ouvrier n'osait procéder au décintrement des plates bandes, et qu'il fallut, pour leur inspirer de la confiance, que l'architecte, alors malade, se fît transporter dans un fauteuil sous la voûte.

Quatre églises succursales sont ouvertes au culte.

St.-Pierre, dont le bâtiment ruiné en 451 et rétabli à la fin du VIe siècle, a été relevé dans son emplacement actuel, sur les plans de l'architecte Bertrand, et achevé en 1784.

On admire dans cette église, une magnifique descente de croix due au ciseau de Breton.

St.-Maurice, église desservie autrefois par les Pères de l'*Oratoire*. Elle a été reconstruite de 1712 à 1714.

A la révolution de 1789, elle fut cédée en paiement à un créancier de l'état qui y installa un atelier de charronage. Elle fut rendue à l'exercice du culte en 1806.

Notre-Dame, qui date de la fin du XIe siècle, fut bâtie sur l'emplacement d'une église dédiée à St. Marcellin et à St. Pierre par l'archevêque Hugues III. Ce prélat en fit don aux religieux bénédictins avec le terrain adjacent sur lequel ils élevèrent l'abbaye qui prit le nom de St.-Vincent.

La tour du clocher a été démolie en grande partie pendant la première révolution. La porte, à côté, est celle de l'ancienne abbaye. Elle est remarquable par sa forme.

Digitized by Google

St.-François-Xavier, église de l'ancien collége des jésuites. On reconnaît dans la disposition générale de l'église et dans la richesse des détails, le soin d'exécution et le goût des jésuites, qui forment un style bien marqué.

Le *Séminaire*, dû à la piété et à la munificence d'Antoine-Pierre De Grammont, est un des plus beaux établissements de ce genre.

Il fut construit de 1670 à 1680, sur les plans fournis par l'un des directeurs, l'abbé *Daruel*, dans l'emplacement occupé par le champ de Mars, destiné dans les temps anciens, à recevoir les cendres de ceux que le peuple voulait honorer.

Les bâtiments disposés avec goût sont vastes et étendus, et réunissent habituellement deux cents étudiants. — Une église est annexée à l'établissement.

Le magnifique *Hôpital St.-Jacques* doit particulièrement fixer l'attention des étrangers. Ce fut en 1670, que le projet de ce bel établissement fut conçu ; l'année suivante, on acheta les terrains nécessaires à la construction, mais les travaux ne commencèrent qu'en 1686, sur les plans de l'architecte *Royer*, revus par *Jacques Magnin*, aumônier du couvent de la Visitation, lequel suivit les ouvrages jusqu'à sa mort survenue en 1693. L'édifice fut entièrement achevé en 1707.

Le vertueux prélat, Antoine-Pierre De Grammont, Ferdinand Jobelot, président au parlement, et une foule d'autres personnes pieuses contribuèrent par leurs largesses, à rendre l'hôpital célèbre et puissant.

La grille qui clôt le jardin sur la voie publique, est d'un travail admirable. Elle a été exécutée par un modeste artisan bisontin du nom de Chappuis.

Le service des salles est confié à des religieuses de la congrégation de *Notre-Dame des sept-douleurs*.

Un incendie a détruit dans la nuit du 7 au 8 avril 1840, le tiers à peu près des bâtiments : cet immense désastre a été réparé.

L'école préparatoire de médecine et de pharmacie qui a remplacé la faculté de médecine supprimée en 1793, occupe une partie des bâtiments de l'hôpital.

La maison du Refuge a été réunie en 1802, à l'hôpital. L'église de cette maison sert aux religieuses. Elle est d'une architecture élégante. Elle a été bâtie vers 1734, sur les plans et sous la direction de l'architecte Nicole.

Digitized by Google

En face de l'hôpital, s'élèvent les nouvelles constructions de l'arsenal dont la concession a été faite à la ville, en même temps que celle de l'école d'artillerie, par une ordonnance du 31 janvier 1830.

La promenade de *Chamars*, *campus Martis*, s'étend au-delà des deux établissements dont nous venons de parler.

C'était, sous la domination romaine, le lieu destiné aux exercices militaires : c'était là qu'au XVIIe siècle on dressait les bûchers pour brûler les sorciers, etc.

Cette promenade, embellie en 1797 par l'architecte Bertrand, a perdu tout ce qui faisait son agrément, par suite des dispositions prises, soit pour le nouvel arsenal, soit pour le service de la navigation du canal du Rhône au Rhin.

L'hôtel de la Préfecture, rue Neuve, autrefois l'Intendance, doit être visité : il a été bâti de 1771 à 1780, sur les plans du célèbre architecte Louis, aux frais de la province de Franche-Comté.

La façade du bâtiment principal est ornée d'un fronton d'ordre ionique; le vestibule est remarquable par 6 colonnes, d'un seul morceau, lesquelles soutiennent une galerie. La partie des bâtiments sur les jardins représente une rotonde, décorée de pilastres, et surmontée d'un dôme élégant.

Les archives de la Préfecture renferment une foule de titres et de documents précieux pour l'histoire de la province.

La bibliothèque publique occupe depuis 1817 les bâtiments où elle est placée vis-à-vis l'église paroissiale de St.-Maurice.

Elle doit sa fondation à l'abbé *Jean-Baptiste Boisot*, qui légua à la ville ses livres et ses manuscrits, avec une somme dont le revenu était destiné à accroître cette collection.

La bibliothèque s'est enrichie depuis des dons de plusieurs savants.

Les livres imprimés sont au nombre de 80,000 au moins. Les plus anciens sont le *Rationale Durandi*, imprimé en 1459, et le *Catholicon Januense*, de 1460. Les manuscrits sont au nombre de 1,500.

Une salle particulière contient le précieux cabinet légué à la ville, en 1819, par feu l'architecte Pâris. Une suite des meilleures éditions des *Vitruve*, de *Palladio*, de *Scamozi*, etc., des marbres, des bronzes, des peintures égyptiennes, etc., composent cette rare et magnifique collection.

Digitized by Google

Le *Musée de tableaux* a été installé dans une galerie de la nouvelle Halle. Il compte plus de 300 tableaux, dont la plupart proviennent du cabinet du respectable abbé Boisot, ou des églises supprimées et non rendues au culte.

Le morceau capital, au dire des connaisseurs, est *une Descente de croix*, d'*Angiolo Bronzino*. On admire aussi un *Christ* en croix, d'Albert Durer.

Une allocation annuelle est inscrite au budget municipal pour la conservation et l'accroissement de ce dépôt.

Besançon a eu de tous temps des établissements d'instruction publique, et dès le XIe siècle, les écoles épiscopales étaient très-florissantes. En 1463, celles de St.-Jean et de St.-Etienne, qui se tenaient dans la maison de l'hôpital de Ste.-Brigitte (rue Mont-Ste.-Marie), furent réunies à celle de Ste.-Madeleine, pour l'établissement d'une école générale, dont le Recteur ou principal était à la nomination du chapitre. Telle fut l'origine du collége de Besançon.

La renommée des progrès que les jésuites faisaient faire à la jeunesse, détermina les gouverneurs de Besançon à les appeler en cette ville, en 1597. L'ordre des jésuites ayant été supprimé, de simples prêtres furent chargés de l'éducation de la jeunesse, jusqu'à la révolution de 1789.

L'établissement est un des plus beaux de ce genre. Les bâtiments sont vastes, bien exposés et commodément distribués. Un immense jardin sert de promenade et de lieu de récréation pour les élèves.

Depuis la révolution de février 1848, cet établissement a repris son ancien nom de *Lycée*.

L'hôtel-de-Ville actuel est un monument qui par son caractère imposant, appelle l'attention.

Sa construction remonte aux premières années du XVIe siècle. Au-dessus de la porte d'entrée, sont les armes de la ville, un aigle, les ailes déployées, tenant dans ses serres deux colonnes avec cette devise. *Deo et Cæsari, Fidelis perpetuò.*

A l'étage supérieur, se trouvent les salles d'assemblées et le cabinet du maire, dans lequel on remarque une pendule qui a appartenu au cardinal de Grandvelle.

En entrant dans la cour de l'Hôtel-de-Ville, on aperçoit, dans le fond, la façade du palais de justice. L'intérieur de ce palais, reconstruit dans le milieu du XVIIIe siècle, renferme plusieurs salles ma-

Digitized by Google

gnifiques. Le portique de la salle d'audiences de rentrée, est orné de deux figures représentant l'*abondance* et *les arts*; de chaque côté de la porte s'élèvent les statues de la *Justice* et de la *Religion*, modelées par Clésinger père.

Avant 1793, cette salle était décorée d'une tapisserie des Gobelins, don de Louis XIV au parlement. Il ne reste rien de cette tapisserie.

Le tribunal d'instance et le tribunal de commerce siégent au palais de justice. Les bâtiments de la prison civile sont enchevêtrés dans ces constructions avec lesquelles ils correspondent.

La nouvelle Halle aux grains, place de l'Abondance, a été construite sur les plans de l'architecte Marnotte. La première pierre de l'édifice a été posée le 1er mai 1835, mais son inauguration n'a eu lieu qu'en mai 1843. Le bâtiment représente un carré de 49m 45 c. de chaque face. Le rez-de-chaussée se compose de galeries voûtées de 10m 50 c. de largeur hors d'œuvre, et d'un bâtiment circulaire au centre.

L'unité qui règne dans ce monument, la sévérité et la grandeur de ses proportions et sa distribution en font l'un des plus beaux édifices de la ville.

Dans le fond de la place, on voit un vaste bâtiment, d'une belle architecture. C'étaient autrefois les greniers à blé de la ville. Les écoles municipales sont placées dans ce bâtiment.

Le rez-de-chaussée a été converti en marché couvert.

A côté, on remarque le bâtiment de l'ancienne maison du St.-Esprit, la seconde de l'ordre des frères hospitaliers. Les magasins du *Mont-de-piété* sont placés dans la partie neuve des bâtiments.

Cet établissement est régi par la commission administrative de l'hospice St.-Jacques, qui fournit les fonds destinés aux prêts et recueille les bénéfices.

La vieille église du St.-Esprit remontait, par sa construction, aux premières années du XIIIe siècle. Les débris d'antiquités échappés à la destruction méritent l'attention des archéologues.

Cette église, transformée en magasin à fourrage au moment de la révolution de 1793, et ensuite en atelier de charronage, a été acquise par la ville, et appropriée dans ces derniers temps au culte protestant.

L'un des monuments qui présentent le plus d'intérêt est le palais

Digitized by Google

Grandvelle, Grande rue. Sa distribution est celle de la plupart des palais d'Italie. Une vaste cour entourée de corridors, occupe le centre.

La façade principale est composée d'un rez de chaussée, de deux étages et d'un attique. La porte d'entrée est une arcade entre deux colonnes.

La façade est divisée en 5 parties au moyen de contreforts, composés chacun de 3 colonnes. La décoration des diverses parties de l'édifice est extrêmement riche.

La date de sa construction paraît pouvoir être fixée à la fin du IVe siècle.

Le chancelier de Grandvelle fit ériger ce palais et l'embellit d'une collection précieuse de livres, tableaux et statues. Les tableaux transportés à Paris par ordre de Louis XIV, font partie des musées ; les statues ont décoré les jardins de Versailles. Quant aux livres et manuscrits, ils ont été achetés des héritiers de Grandvelle par l'abbé Boisot, qui en a fait don à la bibliothèque publique de la ville.

Le palais Grandvelle, acheté par la ville de Charles-François la Baume-St.-Amour, pour y loger le gouverneur de la province, a été vendu comme domaine national, en 1790, à la famille Détrey, qui le possède aujourd'hui.

Louis XIV a logé dans ce palais, lorsqu'il vint à Besançon en 1683.

Les jardins dépendant des bâtiments ont été transformés en une promenade publique, qui est très-fréquentée à cause de sa situation au centre de la ville.

La salle de spectacle est voisine de la promenade.

La façade est ornée d'un pérystile à 6 colonnes. L'intérieur garni de 4 rangs de loges en amphithéâtres, offre un coup d'œil magnifique. La décoration a été restaurée en 1834.

Les constructions de la salle ordonnées par arrêt de 1776, ont été exécutées sur les plans de l'architecte Ledoux.

Nous ne développerons pas davantage ces indications sommaires que nous avons jugé utile de donner pour guider le curieux et l'étranger dans ses recherches.

La population du département du Doubs, d'après le recensement officiel de 1846, est de 292, 347.

Digitized by Google

Dans ce chiffre la population dite flottante, c'est-à-dire celle des hospices, prisons, des corps de troupes, etc., figure pour 7,337 individus, d'où il résulte que la population fixe et locale n'est que de 285110 âmes.

Nous rappellerons ici les détails que nous avons déjà exposés pour la répartition de cette population.

CANTONS.	SEXE MASCULIN.			SEXE FEMININ.			TOTAUX.	TOTAUX par Arrondiss.
	Garçons.	Hommes mariés.	Veufs.	Filles.	Femmes mariées.	Veuves.		
Arrondissement de Besançon.								
Audeux.	3442	2305	287	3320	2311	627	12292	109136.
Amancey.	2323	1166	161	2236	1163	277	7326	
Boussières.	2210	1389	157	2110	1395	341	7602	
Besançon (nord).	5459	2935	281	4458	2949	682	16764	
Id. (sud).	10494	4200	409	8401	4224	1340	29068	
Marchaux.	2655	1816	212	2644	1824	453	9604	
Ornans.	4156	2438	324	4133	2415	640	14106	
Quingey.	3560	2254	275	3466	2256	563	12374	
Arrondissement de Baume.								
Baume.	3134	1645	198	3079	1660	428	10144	67826.
Clerval.	2807	1589	233	2766	1565	341	9301	
L'Isle.	2960	1700	210	3095	1721	400	10086	
Pierrefontaine. . .	3076	1390	216	2913	1398	354	9347	
Rougemont. . . .	3141	1841	266	3200	1849	426	10723	
Roulans.	2345	1285	163	2232	1304	317	7646	
Vercel.	3235	1678	241	3376	1694	355	10579	
Arrondissement de Montbéliard.								
Audincourt. . . .	3833	2315	211	3530	2328	457	12674	68797.
Blamont.	1903	1193	125	1698	1194	269	6377	
Maiche.	3226	1513	179	3318	1497	361	10094	
Montbéliard. . . .	3517	2105	240	3269	2126	485	11742	
Pont-de-Roide. . .	2346	1259	200	2450	1258	312	7825	
St.-Hippolyte. . .	2625	1278	162	2617	1287	287	8251	
Le Russey.	2336	897	164	2263	893	281	6834	
Arrondissement de Pontarlier.								
Levier.	3419	1561	231	3212	1559	406	10388	51588.
Montbenoit. . . .	2413	1224	172	2664	1228	305	8006	
Morteau.	2459	1084	175	2634	1079	268	7699	
Mouthe.	3100	1535	195	3023	1535	468	9851	
Pontarlier. . . .	4979	2393	341	4918	2381	632	15644	
							TOTAUX. . . .	292,347.

Déduisant du total ci-dessus de 292347 habitants, la population flottante, répartie dans les localités ci-après ;

Digitized by Google

ARRONDISSEMENT DE BESANÇON.	Besançon.	6161	Individus.
	Ornans	37	
	Malans	33	
	Ecole.	138	6439
	Courcelles	8	
	Franois.	37	
	Tour-de-Sçay.	25	
ARRONDISSEMENT DE BAUME.	Baume	70	
	Chaux-lez-Passavant. . .	14	232
	Les Maisonnettes	130	
	Huanne	18	
ARRONDISSEMENT DE MONTBÉLIARD.	Montbéliard.	298	
	St.-Hippolyte	13	448
	Les Fontenelles.	117	
	Glay	20	
ARRONDISSEMENT DE PONTARLIER.	Pontarlier.	181	218
	La Cluse.	37	
	Total. . . .	7337	

Nous sommes conduit à déterminer pour chacun des arrondissements la population fixe.

Arrondissement	de Besançon.	102697. âmes.
id.	de Baume.	67594.
id.	de Montbéliard.	63349.
id.	de Pontarlier.	51370.
		285010

Les villes chefs-lieux de ces arrondissements ont une population, savoir.

	Population agglomérée.	Population éparse.	Population flottante.	Total.
Besançon.	27854	5934	6161	39949
Baume.	2211	280	70	2561
Montbéliard.	5294	237	298	5829
Pontarlier.	4503	452	181	5136

On trouvera à notre tableau de la situation financière des communes l'indication du chiffre de la population pour chaque localité.

Digitized by Google

CHAPITRE II.

Statistique de la Boulangerie.

L'insuffisance constatée de bonne heure, de la récolte de 1847, a été une cause d'inquiétudes sérieuses parmi les populations du Doubs.

La production en céréales n'est pas, en temps ordinaire, en rapport avec les besoins du département, et cette circonstance que personne n'ignore, avait encore contribué à augmenter les craintes.

Les apparences de la récolte de 1848 se sont présentées favorablement partout et ont calmé les inquiétudes; le cours des marchés qui, sous l'influence de la panique générale, avait été considérablement élevé, s'est insensiblement renfermé dans les limites ordinaires.

On manquait d'un document qui permît d'apprécier les ressources de chaque localité, sous le rapport de la fabrication du pain.

Des renseignements ont été recueillis, depuis, à cet égard, et à l'aide de ces renseignements, nous avons composé une statistique complète que nous croyons utile de reproduire ici.

En récapitulant les diverses données qui ressortent de l'exposé ci-après, on trouve qu'il existe dans le département 316 boulangers, dont la fabrication moyenne d'un jour produit 42,014 kilog. de pain.

Le nombre de fours particuliers pouvant servir à la cuisson du pain, n'est pas moindre de 87,589, ce qui donne un four pour 7 ou 8 habitants.

Digitized by Google

Tableau du recensement des Boulangers, exerçant dans le département.

ARRONDISSEMENT DE BAUME.

COMMUNES.	Nombre de Boulangers.	NOMBRE MOYEN d'hectolitres de froment et seigle employés pour la cuisson d'un jour.	NOMBRE MOYEN de kilogrammes de pain fabriqués dans un jour.	APPROVISIONNEMENT habituel des Boulangers. Nombre d'hectolitres de grains.	APPROVISIONNEMENT habituel des Boulangers. Nombre de kilogrammes de farine.	Nombre de Boulangers non domiciliés, venant du dehors pour vendre du pain.	Nombre de Fourniers.	Nombre de fours pouvant cuire.
CANTON de Baume. (31 *Comm. à mairies*).								
Adam-les-Passavant.								41
Aissey.								55
Autechaux.								40
Baume.	7	6	445		5,800			15
Bois-la-Ville.								16
Bretigney.								68
Champvans.								14
Côtebrune.								33
Cour.								30
Cuisance.								38
Esnans.								35
Fontenotte.								20
Fourbanne.								25
Grosbois.								19
Guillon.								54
Hyèvre-Magny.								25
Hyèvre-Paroisse.								16
Juan (Saint-).								88
Lanans.								76
Lomont.								71
Luxiol.								62
Montivernage.								22
Passavant.								112
Pont-les-Moulins.								52
Servin.								70
Silley.								36
Vaudrivillers.								26
Vergranne.								38
Verne.								53
Villers-le-Sec.								50
Voillans.								98
Totaux	7	6	445		5,800			1398

Digitized by Google

COMMUNES.	Nombre de Boulangers.	NOMBRE MOYEN d'hectolitres de froment et seigle employés pour la cuisson d'un jour.	NOMBRE MOYEN de kilogrammes de pain fabriqués dans un jour.	APPROVISIONNEMENT habituel des Boulangers. Nombre d'hectolitres de grains.	APPROVISIONNEMENT habituel des Boulangers. Nombre de kilogrammes de farine.	Nombre de Boulangers non domiciliés, venant du dehors pour vendre du pain.	Nombre de Fournaliers.	Nombre de fours pouvant cuire.
CANTON de Clerval. (25 *Comm. à mairies*).								
Anteuil.						1		126
Belvoir.								70
Branne.								68
Chasot.								73
Chaux-lez-Clerval.								63
CLERVAL.	3	» 50	40				2	48
Crosey (le Grand).								97
Crosey (le Petit).								64
Fontaine.	2	» 66	36				2	180
Georges (Saint-).								50
Clainans.							1	45
Hôpital-St.-Lieffroy.								18
Orve.								37
Pompierre.								80
Rahon.								36
Randevillers.								56
Roche-lez-Clerval.								55
Sancey (le Grand).	2	5	254				2	185
Sancey (le Long).						2		70
Santoche.								10
Surmont.								45
Tournedoz.								10
Vellerot-lez-Belvoir.								50
Vellevans.								92
Vyt-lez-Belvoir.								55
Totaux.	7	6 16	330			3	7	1648
CANTON de l'Isle-sur-le-Doubs. (24 *Comm. à mairies.*)								
Accolans.								60
Appenans.								40
Arcey.							2	100
Blussangeaux.								28
Blussans.	1	» 20	13					61
Bournois.								100
Colombier-Châtelot.	1	» 26	18	1				50

Digitized by Google

COMMUNES.	Nombre de Boulangers.	NOMBRE MOYEN		APPROVISIONNEMENT habituel des Boulangers		Nombre de Boulangers non domiciliés, venant du dehors pour vendre du pain.	Nombre de Fourniers.	Nombre de fours pouvant cuire.
		d'hectolitres de froment et seigle employés pour la cuisson d'un jour.	de kilogrammes de pain fabriqués dans un jour.	Nombre d'hectolitres de grains.	Nombre de kilogrammes de farine.			
Etrappe.								27
Faimbe.								25
Gemonval.								63
Geney.								60
Hyémondans.								43
Lantenans.								47
L'Isle-sur-le-Doubs.	6	4	271	63				37
Longevelle.								80
Mancenans.								106
Marvelise.								40
Médière.								50
Montenois.								102
Onans.								87
Prétière (la).								25
Rang.								110
Sourans.								15
Soye.								150
Totaux.	8	4 46	302	64			2	1526
CANTON de Pierrefontaine (21 *Comm. à mairies*).								
Domprel.								50
Flangebouche.								146
Fuans.								75
Germéfontaine.								65
Grandfontaine-sur-C.								25
Grandfontaine et Four.								72
Guyans-Vennes.						2		120
Landresse.								97
Laviron.								150
Leray.								85
Luisans.								60
Maisonnettes (les).								21
Orchamps-Vennes.	2	1	74		1,000			130
Ouvans.								40
Pierrefontaine.	2	1	80		800			228
Plaimbois.								49
Sommette (la).								36
Vellerot-lez-Vercel.								42
Vennes.								27
Villers-Chief.								46
Villers-la-Combe.								50
Totaux.	4	2	154		1,800	2		1614

Digitized by Google

COMMUNES.	Nombre de Boulangers.	NOMBRE MOYEN d'hectolitres de froment et seigle employés pour la cuisson d'un jour.	NOMBRE MOYEN de kilogrammes de pain fabriqués dans un jour.	APPROVISIONNEMENT habituel des Boulangers. Nombre d'hectolitres de grains.	APPROVISIONNEMENT habituel des Boulangers. Nombre de kilogrammes de farine.	Nombre de Boulangers non domiciliés, venant du dehors pour vendre du pain.	Nombre de Fournlers.	Nombre de fours pouvant cuire.
CANTON de Rougemont. (31 *Comm. à mairies*).								
Abbenans.	3	3	210					100
Avilley.	2	» 75	42	35			2	80
Bonnal.								2[illegible]
Chazelot.								3[illegible]
Cubrial.	1	1	72		750			6[illegible]
Cubry.								6[illegible]
Cuse et Adrisans.								10[illegible]
Fontenelle-lez-Montby.								3[illegible]
Gondenans-lez-Montby.								3[illegible]
Gondenans-les-Moulins.								2[illegible]
Goubelans.								5[illegible]
Huanne-Montmartin.								5[illegible]
Mésandans.							1	6[illegible]
Mondon.								8[illegible]
Montagney.								2[illegible]
Montferney.								1[illegible]
Montussaint.								3[illegible]
Morchamps.								1[illegible]
Nans.								6[illegible]
Puessans.								5[illegible]
Rillans.								1[illegible]
Rognon.								3[illegible]
Romain.								10[illegible]
ROUGEMONT.	5	4	299	220			1	10[illegible]
Servigney.								3[illegible]
Tallans.							1	2[illegible]
Tournans.								7[illegible]
Tressandans.								2[illegible]
Trouvans.								1[illegible]
Uzelle.	1	1	60					13[illegible]
Viéthorey.								8[illegible]
Totaux.	12	9 75	683	255	750		5	163
CANTON de Roulans. (25 *Comm. à mairies*).								
Bouclans.	1	1	76	6				11[illegible]
Breconchaux.								[illegible]

Digitized by Google

COMMUNES.	Nombre de Boulangers.	NOMBRE MOYEN d'hectolitres de froment et seigle employés pour la cuisson d'un jour.	NOMBRE MOYEN de kilogrammes de pain fabriqués dans un jour.	APPROVISIONNEMENT habituel des Boulangers. Nombre d'hectolitres de grains.	Nombre de kilogrammes de farine.	Nombre de Boulangers non domiciliés, venant du dehors pour vendre du pain.	Nombre de Fourniers.	Nombre de fours pouvant cuire.
Champlive.								65
Châtillon-Guyotte.								42
Dammartin.								84
Delus.	2	» 50	37	9				82
Ecouvotte (l').								20
Glamondans.								70
Gonsans.								96
Hylaire (Saint-).								40
Laissey.								35
Losans.								25
Naisey.								120
Nancray.								133
Onse.								69
Ougney.								61
Pouligney.							1	60
Puy (le)								22
Roulans.	2	2 25	170	60			2	84
Sechin.								12
Val-de-Roulans.								32
Vanchamps.								24
Vennans.								15
Vienney (Granges).								19
Villers-Grelot.								73
Totaux.. . . .	5	3 75	283	75			3	1432
CANTON de Vercel. (30 *Comm. à mairies.*)								
Adam-lez-Vercel.								16
Athose.								39
Avoudrey.								67
Belmont.								24
Bremondans.								40
Chasnans.								49
Châtelet (le).								6
Chaux-lez-Passavant.								55
Chevigney.								25
Courtetain et Salans.								40
Epenouse.								39
Epenoy.						1	1	80
Etalans.	2	1 50	100		1500			122
Etray.								40
Eysson.								26

Digitized by Google

COMMUNES.	Nombre de Boulangers.	NOMBRE MOYEN d'hectolitres de froment et seigle employés pour la cuisson d'un jour.	NOMBRE MOYEN de kilogrammes de pain fabriqués dans un jour.	APPROVISIONNEMENT habituel des Boulangers. Nombre d'hectolitres de grains.	APPROVISIONNEMENT habituel des Boulangers. Nombre de kilogrammes de farine.	Nombre de Boulangers non domiciliés, venant du dehors pour vendre du pain.	Nombre de Fourniers.	Nombre de fours pouvant cuire.
Fallerans.								64
Goux-lez-Vercel.								»
Haute-Pierre.								46
Longechaux.								26
Longemaison.								28
Magny-Châtelard.								9
Nods.	1	1 »	78		2000			141
Orsans.								64
Passonfontaine.	3	1 50	120		»			100
Rantechaux.						1		38
Valdahon.								185
Vanclans.								48
Vercel.	4	2	153		2625		3	78
Vernierfontaine.								93
Verrières-du-Grosbois.								13
Villedieu (la).								45
Totaux. . . .	10	6 »	451		6125	2	4	1646

Récapitulation.

Cantons.								
Baume.	7	6 »	445		5800			1398
Clerval.	7	6 16	330			3	7	1648
L'Isle-sur-le-Doubs.	8	4 46	302	64		2	2	1526
Pierrefontaine.	4	2 »	154		1800	2		1614
Rougemont.	12	9 75	683	255	750		5	1636
Roulans.	5	3 75	283	75			3	1422
Vercel.	10	6 »	451		6125	2	4	1646
Totaux généraux.	53	38 12	2648	394	14475	7	21	10885

Digitized by Google

ARRONDISSEMENT DE BESANÇON.

COMMUNES.	Nombre de Boulangers.	NOMBRE MOYEN d'hectolitres de froment et seigle employés pour la cuisson d'un jour.	NOMBRE MOYEN de kilogrammes de pain fabriqués dans un jour.	APPROVISIONNEMENT habituel des Boulangers. Nombre d'hectolitres de grains.	APPROVISIONNEMENT habituel des Boulangers. Nombre de kilogrammes de farine.	Nombre de Boulangers non domiciliés, venant du dehors pour vendre du pain.	Nombre de Fourniers.	Nombre de fours pouvant cuire.
CANTON d'Amancey. (23 *Comm. à Mairies*).								
Agnès (Ste.-), ou nouveau Sainte-Anne.								22
Alaise.								31
AMANCEY.						2		85
Amondans.								40
Bolandoz.								107
Cléron.								120
Coulans.								11
Crouzet (le).								22
Déservillers.								79
Doulaize.								20
Eternoz.								60
Fertans.								40
Flagey.								38
Gevresin.								48
Labergement-du-Navois.								40
Lizine.								69
Malans.								60
Montmahoux.								62
Nans-sous-Sainte-Anne.	1	1	72	5				57
Refranche.								30
Reugney.								70
Saraz.								21
Silley.								45
Totaux.	1	1	72	5		2		1177
CANTON d'Audeux. (14 *Comm. à mairies*).								
AUDEUX.	1	» 50	45	20				54
Auxon-Dessous.								70
Auxon-Dessus.								50
Berthelange.						4		50
Boismurie.								11
Bargille.								60

Digitized by Google

COMMUNES.	Nombre de Boulangers.	NOMBRE MOYEN d'hectolitres de froment et seigle employés pour la cuisson d'un jour.	NOMBRE MOYEN de kilogrammes de pain fabriqués dans un jour.	APPROVISIONNEMENT habituel des Boulangers — Nombre d'hectolitres de grains.	APPROVISIONNEMENT habituel des Boulangers — Nombre de kilogrammes de farine.	Nombre de Boulangers non domiciliés venant du dehors pour vendre du pain.	Nombre de Fourniers.	Nombre de fours
Champagney.								4
Champvans.								2
Chaucenne.								4
Chazoy.	1	0 60	40	20				2
Chemaudin.						2		11
Chevigney.								3
Corcelle-Ferrière.								2
Corcondray.								4
Cordiron.								2
Gottier.								2
Courchapon.								6
Dannemarie.						1		6
Ecole.								2
Emagny.	1	1 20	78		675			5
Etrabonne.								6
Ferrières.								4
Franey.								3
Franois.								11
Jallerange.								7
Lantenne-et-Vertière.						1		12
Lavernay.								10
Mazerolles.								5
Mercey (le Grand).	2	0 80	62	37				8
Miserey.								5
Moncley.								7
Moutherot (le).								2
Noironte.								6
Pelousey.								8
Pirey.								9
Placey.								3
Pouilley-Français.								10
Pouilley-les-Vignes.	2	3 60	256	36				10
Recologne.	3	1 20	85	40				13
Ruffey.								6
Sauvagney.								5
Serre.								7
Vaux.								6
Villersbuzon.								5
Totaux.....	10	7 90	566	153	675	8		265

Digitized by Google

COMMUNES.	Nombre de Boulangers.	NOMBRE MOYEN d'hectolitres de froment et seigle employés pour la cuisson d'un jour.	NOMBRE MOYEN de kilogrammes de pain fabriqués dans un jour.	APPROVISIONNEMENT habituel des Boulangers. Nombre d'hectolitres de grains.	APPROVISIONNEMENT habituel des Boulangers. Nombre de kilogrammes de farine.	Nombre de Boulangers non domiciliés, venant du dehors pour vendre du pain.	Nombre de Fourniers.	Nombre de fours pouvant cuire.
CANTON de Besançon (nord). (*Partie de la ville et 3 communes rurales à mairies.*)								
Arcier.								8
Besançon (*rive droite du Doubs*).	26	88 50	6690		143750	1		26
Chalèze.							•	65
Chalezeule.								40
Totaux.	26	88 50	6690		143750	1		139
CANTON de Besançon (sud). (*Partie de la ville et 11 communes rurales à mairies*).								
Arguel.								21
Besançon (*rive gauche du Doubs*).	31	146 50	10990		203125	1	3	34
Beurre.	3	4 50	340	61			2	18
Fontain.								110
Chevillotte (la).								10
Gennes.								56
Gratteris (le).								22
Mamirolle.	1	0 80	60		375			91
Montfaucon.								56
Morre.	2	6 »	460		5120			54
Saône.								164
La Vèze.	1	1 80	144		54			83
Totaux. . . .	38	159 60	11994	61	208674	1	5	719
	26	88 50	6690		143750	2]		139
Totaux pour les 2 cantons. . . .	64	248 10	18655	61	352424	2	5	858

Digitized by Google

COMMUNES.	Nombre de Boulangers.	NOMBRE MOYEN d'hectolitres de froment et seigle employés pour la cuisson d'un jour.	NOMBRE MOYEN de kilogrammes de pain fabriqués dans un jour.	APPROVISIONNEMENT habituel des Boulangers. Nombre d'hectolitres de grains.	APPROVISIONNEMENT habituel des Boulangers. Nombre de kilogrammes de farine.	Nombre de Boulangers non domiciliés, venant du dehors pour vendre du pain.	Nombre de Fourniers.	Nombre de fours pouvant cuire.
CANTON de Boussières. (21 *Comm. à Mairies*).								
Abbans-Dessous.								42
Abbans-Dessus.								48
Avanne.	1	2 40	160	12			2	27
Aveney.								59
Boussières.								67
Busy.								80
Byans.								152
Grandfontaine.	1	3	180	120				88
Larnod.								35
Montferrand.								109
Osselle.						1		95
Pugey.								38
Rancenay.								40
Roset-Fluans.								105
Routelle.								45
Thoraise.								45
Torpes.	1	1	75	8	0			71
Velesmes.								45
Villars-St.-Georges.								
Vit (St.-) et Benusse.	4	5 60	410	57				84
Vorges.								56
Totaux.	7	12 00	825	197	1000	1	2	1515
CANTON de Marchaux. (37 *Comm. à mairies*).								
Amagney.	2	1	70	22				120
Battenans.								27
Blarians.								8
Bonnay.	1	» 30	25	55				131
Braillans.								12
Bretenière (la).								32
Cendrey.	1	» 30	20	20				61
Champoux.								19
Châtillon-le-Duc.								68
Chaudefontaine.	1	2	150	10	250			42
Chevroz.								20
Corcelles-Miélot.								19
Cussey-sur-l'Ognon.	1	1	65		200			66

Digitized by Google

COMMUNES.	Nombre de Boulangers.	NOMBRE MOYEN d'hectolitres de froment et seigle employés pour la cuisson d'un jour.	NOMBRE MOYEN de kilogrammes de pain fabriqués dans un jour.	APPROVISIONNEMENT habituel des Boulangers. Nombre d'hectolitres de grains.	APPROVISIONNEMENT habituel des Boulangers. Nombre de kilogrammes de farine.	Nombre de Boulangers non domiciliés, venant du dehors pour vendre du pain.	Nombre de Fourniers.	Nombre de fours pouvant cuire.
Devecey.								42
Flagey-Rigney.								23
Geneuille.	1	1 60	10	10	500	1		61
Germondans.								22
MARCHAUX.	2	2 50	186	20	500			98
Mérey-Vieilley.								25
Moncey.	1	» 20	15		250			41
Novillars.								12
Ollans.								20
Palise.								19
Rigney.	2	2 25	150	15				87
Rignosot.								38
Roche.	1	2	150		625			61
Rougemontot.								46
Sçay (la Tour de).	1	» 10	8	10				70
Tallenay.								15
Thise.								95
Thurey.	1	» 80	55	10	450			31
Vaire (le Grand).						1		110
Vaire (le Petit).								12
Valentin.								9
Valeroy.								20
Venise.								69
Vieilley.	1	» 20	12	23				124
Totaux.....	16	14 25	1016	195	2775	2		1775
CANTON d'Ornans. (28 *Comm. à mairies*).								
Amathay et Vésigneux.	1	» 80	60		125			71
Bonnevaux.								45
Chantrans.	1	» 50	40		500	1		90
Charbonnières.								42
Chassagne.								60
Château-Vieux.								14
Durnes.								42
Echevanne.								30
Foucherans.								80
Guyans-Durnes.								70
Hôpital-du-Grosbois.	1	» 30	23	8	300			43
Lavans-Vuillafans.								70
Lods.	4	5 10	390		1080	2	6	7
Longeville.								50
Maillot (Granges).						2		8

Digitized by Google

COMMUNES.	Nombre de Boulangers.	NOMBRE MOYEN		APPROVISIONNEMENT habituel des Boulangers.		Nombre de Boulangers non domiciliés, venant du dehors pour vendre du pain.	Nombre de Fournlers.	Nombre de fours pouvant cuire.
		d'hectolitres de froment et seigle employés pour la cuisson d'un jour.	de kilogrammes de pain fabriqués dans un jour.	Nombre d'hectolitres de grains.	Nombre de kilogrammes de farine.			
Maizières.								21
Malbrans.								37
Mérey-sous-Montrond et Granges du Liége.								55
Montgesoye.								70
Mouthier.	3	1 50	117	16	100			73
Ornans.	9	10 80	810	90	720		9	38
Saules.								65
Scey-en-Varais.								72
Tarcenay.								136
Trepot.								95
Villers-sous-Montrond.								41
Voires.								31
Vuillafans.	3	3 50	238	12	500		3	6
Totaux.	22	22 50	1678	124	5325	5	18	1462
CANTON de Quingey. (35 *Comm. à mairies*).								
Arc-et-Senans.	1	2	145	100		1	1	211
Bartherans.								46
Brères.								17
Buffard.								90
By.								53
Cademène.								25
Cessey.								52
Charnay.						2		47
Châtillon-sur-Lison.								2
Chay.								58
Chenecey-Buillon.						2		50
Chouzelot.								58
Courcelles.	1	1 18	90		750			22
Cussey-sur-Lison.								34
Echay.								32
Epeugney.								73
Fourg.						2		150
Goux.								24
Lavans-Quingey.								45
Liesle.	1	1 60	120	40		1		201
Lombard.								50
Mesmay.								38
Montfort.	1	» 17	18	10		3		31
Montrond.								66

Digitized by Google

COMMUNES.	Nombre de Boulangers.	NOMBRE MOYEN d'hectolitres de froment et seigle employés pour la cuisson d'un jour.	NOMBRE MOYEN de kilogrammes de pain fabriqués dans un jour.	APPROVISIONNEMENT habituel des Boulangers. Nombre d'hectolitres de grains.	APPROVISIONNEMENT habituel des Boulangers. Nombre de kilogrammes de farine.	Nombre de Boulangers non domiciliés, venant du dehors pour vendre du pain.	Nombre de Fourniers.	Nombre de fours pouvant cuire.
Myon.								408
Palantine.								22
Paroy.								36
Pessans.								22
Pointvillers.								50
Quingey.	5	7	545	110				84
Rennes.								50
Ronchaux.								34
Rouhe.								36
Rurey.						1		90
Samson.								20
Totaux.	9	11 95	913	260	750	12	1	2297

Cantons. **Récapitulation.**

Amancey.	1	1 »	72	5		2		1177
Audeux.	10	7 90	566	153	675	8		2659
Besançon (nord).	26	88 50	6690		143750	1		139
Besançon (sud).	38	159 60	11994	61	208674	1	5	719
Boussières.	7	12 »	825	197	1000	1	2	1515
Marchaux.	16	14 25	1016	193	2775	2		1775
Orkans.	22	22 50	1678	124	3325	5	18	1462
Quingey.	9	11 95	913	260	750	12	1	2297
Totaux.	129	317 70	23754	995	360949	32	26	11743

Digitized by Google

ARRONDISSEMENT DE MONTBÉLIARD.

COMMUNES.	Nombre de Boulangers.	NOMBRE MOYEN d'hectolitres de froment et seigle employés pour la cuisson d'un jour.	NOMBRE MOYEN de kilogrammes de pain fabriqués dans un jour.	APPROVISIONNEMENT habituel des Boulangers. Nombre d'hectolitres de grains.	APPROVISIONNEMENT habituel des Boulangers. Nombre de kilogrammes de farine.	Nombre de Boulangers non domiciliés, venant du dehors pour vendre du pain.	Nombre de Fourniers.	Nombre de fours pouvant cuire.
CANTON d'Audincourt. (23 *Comm. à mairies*).								
Abévillers.	1	1	80					63
Alenjoie.								85
Arbouans.								20
AUDINCOURT.	5	9	500					155
Badevel.						2		41
Bethoncourt.							1	31
Brognard.								31
Courcelles-lez-Montbél.								42
Dasle.	2	» 45	34	18				87
Dambenois.								45
Dampierre-les-Bois.	2	4 50	307		1350	1		70
Etouvans.								56
Etupes.	2	3	234		130			82
Exincourt.								47
Fesches.								57
Grand-Charmont.								52
Mandeure.	2	2 50	240	15				147
Nommay.	1	» 50	40	2				63
Sochaux.								18
Taillecourt.								27
Valentigney.	2	5 50	450	166				142
Vieux-Charmont.								70
Vougeaucourt.								95
Totaux.....	17	26 45	1885	201	1480	3	1	1526
CANTON de Blamont. (14 *Comm. à mairies*).								
Autechaux.								62
BLAMONT.	2	2 10	151	33 60				107
Bondeval.	1	1 25	96	8				45
Dannemarie.	1	» 07	6	2		1		31
Ecurcey.								49
Glay.	1	1	70		750	1		46
Hérimoncourt.	2	6	452	100		1		72

Digitized by Google

COMMUNES.	Nombre de Boulangers.	NOMBRE MOYEN d'hectolitres de froment et seigle employés pour la cuisson d'un jour.	NOMBRE MOYEN de kilogrammes de pain fabriqués dans un jour.	APPROVISIONNEMENT habituel des Boulangers. Nombre d'hectolitres de grains.	APPROVISIONNEMENT habituel des Boulangers. Nombre de kilogrammes de farine.	Nombre de Boulangers non domiciliés, venant du dehors pour vendre du pain.	Nombre de Fournaiers.	Nombre de fours pouvant cuire.
Meslières.	1	1 50	110	18		1		51
Pierrefontaine.								60
Roches-lez-Blamont.								70
Seloncourt.								72
Tulay.								15
Vaudoncourt.								100
Villars-lez-Blamont.	2	2	130					92
Totaux.	10	13 92	1015	161 60	750	4		872
CANTON de St.-Hippolyte. (26 *Comm. à mairies*).								
Bief.								23
Burnevillers.								20
Chamesol.								168
Châtillon-sous-Maiche.								16
Chaux.								15
Courcelle.								17
Courtefontaine.	1	» 16	12		1500			66
Dampjoux.								22
Fleurey.						2		57
Froidevaux.								30
Glère.	2	» 20	16		400		2	42
Hippolyte (St.-)	2	9 85	710		5400			14
Iadevillers.								133
Liebvillers.								24
Montancy.								50
Montandon.								77
Montécheroux.	1	1	80		1500		1	141
Montjoye.								24
Mouthursin.								12
Mouillevillers.	1	1	82					8
Neuvier.								33
Plains (les) et Grands-Essarts.								65
Soulce-Cernay.								46
Valoreille.								58
Vaufrey.	1	» 35	27		130			47
Vernois et le Fol.								33
Totaux.	8	12 56	927		8930	2	3	1245

Digitized by Google

COMMUNES.	Nombre de Boulangers.	NOMBRE MOYEN d'hectolitres de froment et seigle employés pour la cuisson d'un jour.	NOMBRE MOYEN de kilogrammes de pain fabriqués dans un jour.	APPROVISIONNEMENT habituel des Boulangers. Nombre d'hectolitres de grains.	APPROVISIONNEMENT habituel des Boulangers. Nombre de kilogrammes de farine.	Nombre de Boulangers non domiciliés, venant du dehors pour vendre du pain.	Nombre de Fournier.	Nombre de fours pouvant cuire.
CANTON de Maîche. (31 *Comm. à mairies*).								
Battenans.	1	1 60	112		1500			41
Belfays.								12
Belleherbe.	1	» 70	52	5		1		100
Blanchefontaine.								5
Boulois (le).								21
Bréseux (les).						1		46
Cernay.								31
Charmauvillers.								46
Charmoille.	1	» 34	24	109 50				89
Charquemont.	3	5 70	405	302		2		133
Cour-St.-Maurice.	1	1	90	6				41
Damprichard.	2	1 01	85			1		154
Droitfontaine.								25
Ecorces (les)								42
Essarts-Cuenot (les).								12
Ferrières.								27
Fessevillers.	1	0 32	24	200				31
Frambouhans.	1	1	80		2000			65
Friolais (le).								14
Goumois.	2	» 32	25		1600			36
Grange (la).								40
MAICHE.	3	4 34	365		4375			127
Mancenans.	1	2	150	20				13
Mont-de-Vougney.								33
Orgèans.								14
Provenchère.								47
Thiébouhans.								35
Trévillers.	2	2 50	170		1600	1		77
Urtière.								9
Vaucluse.						2		42
Vauclusotte.								55
Totaux.	19	20 83	1582	642 50	11075	5		1463
CANTON de Montbéliard. (20 *Comm. à mairies*).								
Aibre.	1	» 23	17					76
Allondans.								40

Digitized by Google

COMMUNES.	Nombre de Boulangers.	NOMBRE MOYEN d'hectolitres de froment et seigle employés pour la cuisson d'un jour.	NOMBRE MOYEN de kilogrammes de pain fabriqués dans un jour.	APPROVISIONNEMENT habituel des Boulangers. Nombre d'hectolitres de grains.	APPROVISIONNEMENT habituel des Boulangers. Nombre de kilogrammes de farine.	Nombre de Boulangers non domiciliés, venant du dehors pour vendre du pain.	Nombre de Fourniers.	Nombre de fours pouvant cuire.
Bart.								63
Bavans.	1	1	70	5				161
Bental.								55
Bretigney.								20
Désandans.								73
Dung.								40
Echenans.								18
Issans.								23
Julien (St.-).								46
Laire.								34
Longres.								62
Marie (Ste.-).								70
Montbéliard.	16	29 52	2833	321	14550		2	9
Présentevillers.								62
Raynans.								40
Semondans.								36
Suzanne (Ste-).								29
Vernoy (le).								23
Totaux.	18	30 75	2920	326	14550		2	980
CANTON de Pont-de-Roide (25 *Comm. à mairies*).								
Berche.								24
Bourguignon.								79
Colombier-Fontaine.						1		81
Dambelin.	2	3	210	62				82
Dampierre.	1	2	150	20				50
Ecot.								95
Feule.								27
Geux.								73
Lacelans.								8
Mambouhans.								16
Mathay.								140
Maurice (St.-).								98
Neuchâtel-Urtière.								23
Noirefontaine.								96
Peseux.								41
Pont-de-Roide.	4	3 90	331	2250		1		89
Remondans.								27
Rosières.								50
Solemont.								42
Vaivre.								7
Valonne.							1	68

Digitized by Google

COMMUNES.	Nombre de Boulangers.	NOMBRE MOYEN d'hectolitres de froment et seigle employés pour la cuisson d'un jour.	NOMBRE MOYEN de kilogrammes de pain fabriqués dans un jour.	APPROVISIONNEMENT habituel des Boulangers. Nombre d'hectolitres de grains.	APPROVISIONNEMENT habituel des Boulangers. Nombre de kilogrammes de farine.	Nombre de Boulangers non domiciliés, venant du dehors pour vendre du pain.	Nombre de Fourniers.	Nombre de fours
Vermondans.								
Vernois.								
Villars-sous-Dampjoux.								
Villars-sous-Ecot.								
Totaux.	7	8 90	691	2332		3		13
CANTON du Russey.								
(22 *Comm. à mairies*).								
Barboux (le).						2		
Bélieu (le).						1		
Bizot (le).								
Bonnétage.						1		1
Bosse (la).								
Bretonvillers.								1
Chamesey.								
Chenalotte (la).						2		
Fontenelles.								
Grand-Combe-des-Bois (la).	1	» 12	10		500			
Julien (St.-).								
Laval.								
Longevelle.								
Luhier.	1	2	160		2500			
Mémont.								
Montbéliardot.								
Mont-de-Laval.	1	» 20	15		300			
Narbiez.								
Noël-Cerneux.								
Plaimbois-du-Miroir.								
Rosureux.								
Russey (le).	3	6 10	500		8500			1
Totaux.	6	8 42	685		11800	6		11
Cantons. **Récapitulation.**								
Audincourt.	17	26 45	1885	201	1480	3	1	15
Blamont.	10	13 92	1015	161 60	750	4		8
Hippolyte (St.-).	8	12 56	927		8930	2	3	12
Maiche.	19	20 83	1582	642 50	11075	8		14
Montbéliard.	18	30 75	2920	326	14550		2.	9
Pont-de-Roide.	7	8 90	691	2332		3		13
Russey (le).	6	8 42	685		11800	6		11
Totaux.	85	121 83	9705	3663 10	48585	26	6	85

Digitized by Google

ARRONDISSEMENT DE PONTARLIER.

COMMUNES.	Nombre de Boulangers.	NOMBRE MOYEN d'hectolitres de froment et seigle employés pour la cuisson d'un jour.	NOMBRE MOYEN de kilogrammes de pain fabriqués dans un jour.	APPROVISIONNEMENT habituel — Nombre d'hectolitres de grains.	APPROVISIONNEMENT habituel — Nombre de kilogrammes de farine.	Nombre de Boulangers non domiciliés, venant du dehors pour vendre du pain.	Nombre de Fourniers.	Nombre de fours pouvant cuire.
CANTON de Levier. (15 *Comm. à mairies*).								
Arc-sous-Montenot.	1	1	80	10				38
Bians.								68
Boujailles.								140
Bulle.								87
Chapelle-d'Huin.						1		75
Courvière.								40
Dompierre.								31
Evillers.								87
Frasne.	1	1 20	108		425			84
Goux.						1		97
Levier.	2	2 30	182	64				247
Septfontaines.								71
Sombacour.	1	» 40	36	6				103
Villeneuve-d'Amont.	1	1	90		1000			60
Villers-sous-Chalamont.						2		48
Totaux.	6	5 90	496	80	1425	4		1276
CANTON de Montbenoit. (17 *Comm. à mairies*).								
Allemands (les).						1		52
Arçon.								88
Arc-sous-Cicon.	2	» 60	46		300	1		115
Aubonne.	1	1	75		1250			101
Chaux (la).								80
Bugny.								19
Gilley.						3		120
Gorgon (St.-).	1	» 20	19		665			39
Hauterive-la-Fresse.								45
Lièvremont.								70
Longeville (la).								220
Maison-du-Bois.								32
Montbenoit.	1	1 60	120		1000			9
Montflovin.								19

Digitized by Google

COMMUNES.	Nombre de Boulangers.	NOMBRE MOYEN d'hectolitres de froment et seigle employés pour la cuisson d'un jour.	NOMBRE MOYEN de kilogrammes de pain fabriqués dans un jour.	APPROVISIONNEMENT habituel des Boulangers. Nombre d'hectolitres de grains.	APPROVISIONNEMENT habituel des Boulangers. Nombre de kilogrammes de farine.	Nombre de Boulangers non domiciliés venant du dehors pour vendre du pain.	Nombre de Fourniers.	Nombre de fours
Ouhans.						1		
Rénédale.								
Ville-du-Pont (la).						1		
Totaux.	5	3 40	260		3215	7		11
CANTON de Morteau. (7 *Comm. à mairies*).								
Combes (les).								13
Fins (les).								12
Grand-Combe (la).						2		12
Gras (les).	1	1 36	114		800	1		12
Lac (le) ou Villers.	2	1 14	104		500			23
Montlebon.								18
MORTEAU.	7	22	1551		38619			12
Totaux..	10	24 50	1769		39919	3		103
CANTON de Mouthe. (24 *Comm. à mairies*).								
Antoine (St.-).								36
Bonnevaux.						5		75
Boujeons.								46
Brey et Maison-du-Bois (le).								32
Chapelle-des-Bois (la).								120
Châtel-Blanc.	3	1 30	110		375			102
Chaux-Neuve (la).	4	1 27	101		4000			138
Crouzet (le).								17
Fourcatier et Maison-Neuve.								15
Gellin.	1	» 20	15		400			29
Jougne.	2	1 40	109		2250	1		100
Labergement.						1		84
Longevilles (les).	1	7	5		125			113
Métabief.								40
MOUTHE.	4	2 30	194		1300	1		142
Petite-Chaux (la).								53
Pontets (les).								38

Digitized by Google

COMMUNES.	Nombre de Boulangers.	NOMBRE MOYEN d'hectolitres de froment et seigle employés pour la cuisson d'un jour.	NOMBRE MOYEN de kilogrammes de pain fabriqués dans un jour.	APPROVISIONNEMENT habituel des Boulangers. Nombre d'hectolitres de grains.	APPROVISIONNEMENT habituel des Boulangers. Nombre de kilogrammes de farine.	Nombre de Boulangers non domiciliés, venant du dehors pour vendre du pain.	Nombre de Fourniers.	Nombre de fours pouvant cuire.
Reculfoz.								13
Remoray.								64
Rochejean.	2	1	70		1575			65
Rondefontaine.								11
Sarrageois.								46
Vaux et Chantegrue.								45
Villedieu (la).								57
Totaux.	17	7 54	604		10025	7		1476
CANTON de Pontarlier. (26 *Comm. à mairies*).								
Bannans.								
Bouverans.								52
Chaffois.								90
Chaudron et Vezenay.								98
Cluse (la) et Mijoux.								88
Colombe (Ste.-).								124
Dommartin.								28
Doubs.								55
Fourgs (les).	1	» 20	17					47
Granges-Narboz (les).								175
Granges - Ste. - Marie (les).								50
Grangettes (les)								18
Hôpitaux-Neufs (les).								31
Hôpitaux-Vieux (les).								33
Houtaud.								51
Malbuisson.								45
Malpas.								25
Montperreux.								24
Oye et Pallet.								36
Planée (la).								80
Point (St.-).								54
Pontarlier.	7	30 80	2436		157500		4	26 22
Rivière (la).								151
Touillon et Loutelet.								17
Verrières-de-Joux.	3	4 »	325		800			82
Vuillecin.								40
Totaux.	11	35 00	2778		158300		4	1492

Digitized by Google

COMMUNES.	Nombre de Boulangers.	NOMBRE MOYEN d'hectolitres de froment et seigle employés pour la cuisson d'un jour.	NOMBRE MOYEN de kilogrammes de pain fabriqués dans un jour.	APPROVISIONNEMENT habituel des Boulangers. Nombre d'hectolitres de grains.	APPROVISIONNEMENT habituel des Boulangers. Nombre de kilogrammes de farine.	Nombre de Boulangers non domiciliés, venant du dehors pour vendre du pain.	Nombre de Fourniers.	Nombre de fours pouvant cuire.
Cantons.		**Récapitulation.**						
LEVIER.	6	5 90	496	80	1425	4		1276
MONTBENOIT.	5	3 40	260		3215	7		1136
MORTEAU.	10	24 50	1769		39919	3		1038
MOUTHE.	17	7 54	604		10025	7		1476
PONTARLIER.	11	35	2778		158300		4	1492
Totaux.	49	76 34	5907	80	212884	21	4	6418

L'exercice de la profession de boulanger est assujetti, dans la ville de Besançon, à des règles spéciales qu'il sera peut-être bon de faire connaître.

Ces règles sont écrites dans le décret du 5 avril 1813, et dans l'arrêté municipal intervenu pour l'organisation du service de la boulangerie.

Leur application n'a jamais donné lieu à de sérieuses difficultés, parce qu'elles sont d'ordre et d'utilité publique.

ARTICLE PREMIER. A l'avenir, nul ne pourra exercer dans la ville de Besançon, département du Doubs, la profession de boulanger, sans une permission spéciale du Maire; elle ne sera accordée qu'à ceux de bonnes vie et mœurs, et qui justifieront avoir fait leur apprentissage, et connaître les bons procédés de l'art.

Ceux qui exercent actuellement la profession de boulanger dans la ville de Besançon, sont maintenus dans l'exercice de leurs fonctions; mais ils devront se munir, à peine de déchéance, de la permission du Maire, dans un mois pour tout délai, à compter de la publication du présent décret.

ART. 2. Cette permission ne sera accordée que sous les conditions suivantes :

Chaque boulanger se soumettra à avoir constamment, dans son magasin, un approvisionnement de farine de première qualité.

Cet approvisionnement sera, savoir :

Digitized by Google

1° De trente sacs, au moins, du poids de quinze myriagrammes, pour les boulangers de première classe;

2° De vingt sacs, au moins, pour les boulangers de deuxième classe;

3° De dix sacs, au moins, pour les boulangers de troisième classe.

Art. 3. La permission délivrée par le Maire constatera la soumission souscrite par le boulanger, pour la quotité de son approvisionnement de réserve; elle énoncera la section de la ville dans laquelle chaque boulanger devra exercer sa profession.

Art. 4. Le Maire s'assurera si les boulangers ont constamment en magasin et en réserve, la quantité de farine pour laquelle chacun d'eux aura fait sa soumission.

Art. 5. Le Maire réunira auprès de lui dix boulangers pris parmi ceux qui exercent leur profession depuis le plus longtemps. Ces dix boulangers procéderont, en présence du Maire, à la nomination d'un syndic et de deux adjoints; le syndic et les adjoints seront renouvelés tous les ans, au mois de janvier; ils pourront être réélus; mais après un exercice de trois années, le syndic et les adjoints devront nécessairement être renouvelés.

Art. 6. Le syndic et les adjoints procéderont, en présence du Maire, au classement des boulangers, conformément aux dispositions énoncées en l'art. 2.

Art. 7. Le syndic et les adjoints seront chargés de la surveillance de l'approvisionnement de réserve, et de constater la nature et la quotité des farines dudit approvisonnement, sans préjudice des autres mesures de surveillance qui devront être prises par le Maire.

Art. 8. Aucun boulanger ne pourra quitter sa profession que six mois après la déclaration qu'il en devra faire au Maire.

Art. 9. Nul ne pourra restreindre le nombre de ses fournées, sans l'autorisation du Maire.

Art. 10. Tout boulanger sera tenu de peser le pain, s'il en est requis par l'acheteur; il devra à cet effet avoir, dans le lieu le plus apparent de sa boutique, des balances et un assortiment de poids métriques dûment poinçonnés.

Art. 11. Tout boulanger qui quittera sa profession sans y être autorisé par le Maire, ou qui sera définitivement interdit, perdra son approvisionnement de réserve qui sera vendu à la halle, à la diligence du Maire, et le produit en sera versé à la caisse des hospices; dans le cas où le boulanger aurait fait disparaître son approvisionnement de réserve, et où l'interdiction absolue aurait été prononcée par le Maire, il gardera prison jusqu'à ce qu'il l'ait représenté, ou qu'il en ait versé la valeur à la caisse des hospices.

Art. 12. Il défendu, sous peine de confiscation, d'établir des regrats de pain, en quelque lieu public que ce soit; en conséquence, les traiteurs, aubergistes, cabaretiers, et tous autres qui font métier de donner à manger, ne pourront, à peine de confiscation, tenir d'autre pain chez eux que celui

Digitized by Google

nécessaire à leur propre consommation et à celle de leurs hôtes.

Art. 13. Le fonds d'approvisionnement de réserve deviendra libre sur une autorisation du Maire, pour tout boulanger qui, en conformité de l'article 8, aura déclaré, six mois d'avance, vouloir quitter sa profession. La veuve et les héritiers du boulanger décédé, pourront pareillement être autorisés à retirer leur approvisionnement.

Art. 14. Les boulangers et débitants forains, quoique étrangers à la boulangerie de Besançon, pourront être admis concurremment avec les boulangers de la ville, à vendre du pain sur les marchés et lieux publics qui seront désignés par le Maire, en se conformant au règlement.

Art. 15. Le Préfet du département du Doubs, sur la proposition du Maire, pourra, avec l'autorisation de notre Ministre des manufactures et du commerce, faire les règlements locaux nécessaires pour l'exercice de la profession de boulanger, sur la nature, la qualité, la marque et le poids du pain en usage à Besançon, et sur la taxation du prix des différentes espèces de pain.

Art. 16. En cas de contravention à l'article 2 du présent décret, quant à l'approbation auquel chaque boulanger se trouve assujetti, il sera procédé contre les contrevenants, par le Maire, qui, suivant les circonstances, pourra prononcer, par voie administrative, une interdiction momentanée ou absolue de leur profession, sauf le recours au Préfet et à notre Ministre des manufactures et du commerce. Les autres contraventions au présent décret et aux règlements locaux dont il est fait mention en l'art. précédent, seront poursuivies et réprimées par le tribunal de police municipale, qui pourra prononcer l'impression et l'affiche du jugement, aux frais des contrevenants.

Art. 17. Les lois et règlements antérieurs continueront à être exécutés en tout ce qui n'est pas contraire au présent décret.

Texte du Règlement municipal intervenu en vertu du décret ci-dessus.

Le Maire de la ville de Besançon,

Vu le décret du 5 avril dernier,

Le syndic et les adjoints nommés en exécution de l'art. 5, entendus,

Arrête :

Article premier. Le classement des boulangers, actuellement établis dans la ville de Besançon, est réglé de manière à ce qu'un tiers soit rangé dans la première classe, un tiers dans la deuxième, et un tiers dans la troisième.

Art. 2. A l'avenir, tout individu qui obtiendra la permission d'établir une boulangerie, sera porté, selon ses facultés, dans l'une des trois classes,

Digitized by Google

de manière cependant qu'elles soient constamment maintenues en nombre égal.

Art. 3. Les boulangers feront deux espèces de pain, le pain blanc appelé *pain rifflé* et le *pain bis*.

Ces deux espèces de pain devront être de pur froment sans mélange d'autres grains; ces pains seront bien manipulés et bien cuits.

Art. 4. Chaque boulanger marquera son pain d'une marque particulière; cette marque sera désignée par le Maire dans la permission donnée à chaque boulanger pour l'exercice de son état.

Nul ne pourra se servir d'une marque étrangère à la sienne à peine de confiscation. Sera de même saisi le pain qui ne serait empreint d'aucune marque.

Art. 5. Les pains seront du poids de trois kilogrammes ou six livres; un kilogramme et demi ou trois livres; il pourra aussi en être fait du poids d'un kilogramme ou deux livres, et d'un demi-kilogramme ou une livre pour la facilité des consommateurs.

Les boulangers seront tenus, lorsqu'ils en seront requis, de peser le pain en présence des acheteurs, avant de leur livrer, et dans le cas où le poids ne serait pas exact, ils seront tenus de le compléter, à peine d'être poursuivis.

Art. 6. Le prix du blé sera constaté à la mairie et publié les 1er et 16 de chaque mois, d'après le taux moyen que présenteront les mercuriales des marchés qui auront eu lieu dans la quinzaine précédente. Ce taux déterminera le prix du pain pendant la quinzaine suivante.

Art. 7. Une fois chaque mois au moins, le syndic et ses adjoints, ensemble ou séparément, accompagnés d'un agent de police, feront la visite des boulangers; cette visite aura pour objet, 1° de constater si l'approvisionnement de réserve est complet, et s'il est composé de farine ayant les qualités requises, 2° de vérifier le poids du pain, la marque, les balances et assortiments de poids métriques usuels.

Art. 8. Toute contravention sera constatée par procès-verbal, et punie conformément aux articles 16 et 17 du décret du 5 avril dernier.

Art. 9. Le présent arrêté sera imprimé et affiché partout où besoin sera; chaque boulanger en recevra un exemplaire, qu'il sera tenu de placarder dans le lieu le plus apparent de sa boutique.

Fait à la mairie de Besançon, le 17 juillet 1813.

Digitized by Google

CHAPITRE III.

Situation financière des Communes.

Dans les Annuaires des cinq dernières années, nous avons publié sous le titre de *Dictionnaire des Communes*, des notes descriptives de chaque localité.

Nous devons, pour compléter cette publication, donner un tableau de la situation financière des communes, d'après le chiffre des recettes et des dépenses ordinaires.

On trouvera, ci-après, ce tableau ; sa composition est simple, et aucune explication ne paraît nécessaire pour en faire comprendre l'usage.

En rapprochant les résultats comparatifs déterminés pour les recettes et les dépenses communales, on est conduit à reconnaître que les recettes ordinaires sont au-dessous des besoins dans 257 localités, savoir :

Arrondissement de Besançon.	88	sur 203
Id. de Baume.	79	sur 187
Id. de Montbéliard. . . .	54	sur 161
Id. de Pontarlier.	36	sur 89
	257	sur 640

Des ressources extraordinaires doivent être créées pour assurer les services communaux, là où l'insuffisance des moyens ne permet pas d'agir autrement.

Digitized by Google

COMMUNES.	Population.	Principal des 4 contributions directes.	RECETTES ORDINAIRES. Montant des 5 c. additionnels ordinaires, des attributions sur les patentes ; des impositions p^r dépenses annuelles.	Fermage des biens communaux.	Coupes ordinaires de bois.	Taxes affouagères.	Autres natures de recettes.	Total.	DÉPENSES ORDINAIRES. Frais d'administration de police et salubrité ; entretien des immeubles communaux.	Instruction publique ; traitements et entretien de bâtimens.	Culte ; traitements, entretien d'églises, presbytères.	Contributions des propriétés communales.	Dépenses diverses.	Total.
Canton d'Amancey.			**Arrondissement de Besançon.**											
Amancey.	751	4287	1838	2218	1 2	2039	117	6234	1988	560	107	750	2242	5647
Anne (Ste.-)	115	988	442	20		1274	50	1786	909	283	81	206	460	1935
Alaise.	152	994	524	100		281	42	947	2754	66	240	457	1422	4939
Amondans.	220	1283	844	275		1134	23	2276	531	200		473	924	2128
Bolandoz.	601	4291	435	1824	104	2704	911	5978	1921	560	200	1428	1806	5910
Cléron.	497	3121	1245	437	368	1396	187	3573	738	379	350	484	2176	4127
Coulans.	61	273	165	6		68	35	274	155	70	168	64	383	840
Crouzet (le)	217	1421	626	827		1060	98	2611	735	310	270	222	1325	2862
Déservillers.	774	4653	468	2669		2016	110	5263	1362	466	550	520	2744	5642
Doulaize.	104	561	480			611	109	1200	372	150	646	286	391	1845
Eternoz.	497	2549	1843	570	7	3156	124	5700	1320	757	480	1039	1953	5529
Fertans.	360	2007	1012	461	104	1015	151	2743	586	430	200	323	1189	2728
Flagey.	177	1114	659	71	139	881	156	1906	829	260	1380	296	920	3685
Gevresin.	263	1487	793	441	462	3997	55	5648	884	430	600	728	2980	5572
Labergement.	221	1178	1127	1138		8144	28	4137	490	263	300	757	752	2562
Lizine.	301	1751	1216	1558	93	1705	130	4702	860	366	1066	1119	1131	4542
Malans.	380	2430	1476	1034		986	373	3869	908	510	200	783	1938	3439
Montmahoux.	269	1883	213	2804	87	159	58	3321	1130	300	200	653	2254	4537
Nans-s.-Ste.-Anne.	483	2815	1142	1574	14	1582	97	4409	2190	509	592	547	2286	6124
Refranche.	169	978	495			763	55	1313	517	196	536	374	1114	2737
Reugney.	376	2475	1207	1370	88	1378	360	4403	711	495	253	860	3021	5340
Saraz.	105	748	341	588		700	87	1716	349	58	160	304	331	1202
Silley.	213	1311	737	1158	997	663	175	3730	1330	173	120	458	260	2341
Totaux. . . .	7326	44600	19328	21143	2525	31312	3531	77839	23513	7793	8699	13126	33082	86213

Digitized by Google

COMMUNES.	Population.	Principal des 4 contributions directes.	RECETTES ORDINAIRES.						DEPENSES ORDINAIRES.					
			Montant des 5 c. additionnels ordinaires ; des attributions sur les patentes ; des imposit. pr dépenses annuelles.	Fermage des biens communaux.	Coupes ordinaires de bois.	Taxes affouagères.	Autres natures de recettes.	Total.	Frais d'administration de police et salubrité ; entretien des immeubles communaux.	Instruction publique ; traitements et entretien de bâtiments.	Culte ; traitements, entretien d'églises, presbytères.	Contributions des propriétés communales.	Dépenses diverses.	Total.
Canton d'Audeux.														
Audeux.	210	1421	465	192		742	140	1537	431	350	100	193	413	1487
Auxon-Dessous.	323	2667	973	16	33	2744	310	4076	1751	500	450	1196	1062	4959
Auxon-Dessus.	213	1755	675	528		1782	113	3098	1357	200	200	770	616	3143
Berthelange.	251	1574	156	384		1140	410	2090	682	326	200	592	569	2369
Boismuric.	68	576	275			40	4	317	64				219	283
Burgille.	264	1887	771	772		898	753	3194	934	426	115	267	484	2226
Champagney.	152	1388	389	647		715	21	1772	604	403	261	555	348	2171
Champvans.	112	1309	380	23		714	84	1203	278	228	19	189	376	1090
Chaucenne.	223	1951	669	650		1263	141	2703	1187	433	105	703	850	3278
Chazoy.	73	903	340	68		550	32	990	362	152		162	231	907
Chemaudin.	551	4594	466	172			176	814	1171	520		2202	2140	6033
Chevigney.	188	1495	568	282	224	1403	429	2906	822	351	620	736	757	3286
Corcelle-Ferrière.	133	1002	474			615	100	1189	223	80	80	227	843	1455
Corcondray.	198	2249	670	193		1449	213	2525	500	200	133	349	812	1994
Cordiron.	110	835	316	32		462	103	913	343	50		145	426	964
Cottier.	103	992	404	47		200	401	1052	261		20	198	424	903
Courchapon.	315	3371	995	888			70	1953	409	269	175	264	1343	2460
Dannemarie.	251	1725	907	271			83	1261	254	250	200	36	645	1385
Ecole.	233	1018	270	14			177	461	125	270	120	36	58	609
Emagny.	230	5069	657	1269		927	520	3353	820	283	114	681	999	2897
Etrabonne.	253	1696	817	65		1102	58	2042	456	200	100	340	900	1996
Ferrières.	210	1320	601	803		1403	134	2941	805	275	200	391	1290	2961
Franey.	157	1389	615	458		600	369	2040	417	200	682	175	812	2286
Franois.	561	3749	376	180	22	4677	1001	6256	2491	801	200	1887	3262	8641
Jallerange.	389	3594	12 3	889	1860	740	127	4819	1445	460	150	448	2186	4689

Digitized by Google

COMMUNES.	Population.	Principal des 4 contributions directes.	RECETTES ORDINAIRES.						DÉPENSES ORDINAIRES.					
			Montant des 5 c. additionnels ordinaires; des subventions sur les patentes; des impositions p. dépenses annuelles.	Fermage des biens communaux.	Coupes ordinaires de bois.	Taxes affouagères.	Autres natures de recettes.	Total.	Frais d'administration de police et salubrité; entretien des immeubles communaux.	Instruction publique; traitements et entretien de bâtiments.	Culte; traitements; entretien d'églises, presbytères.	Contributions des propriétés communales.	Dépenses diverses.	Total.
Lantenne-et-Vertière.	501	4228	1598	235	104	1090	274	3301	984	215	100	509	1769	3577
Lavernay.	419	3632	1183	20		1700	224	3127	953	500	238	600	2225	4516
Mazerolles.	219	2068	641	667	26	1809	33	3176	427	487	287	385	513	2099
Mercey (le Grand).	416	2680	1080	230	54	1002	212	2578	690	350	100	644	952	2736
Miserey.	266	2309	998	136		2377	218	3829	1243	370	278	558	933	3377
Moncley.	368	3949	983	69		2353	123	3528	683	550	200	482	906	2821
Moutherot (le).	107	705	291	15		271	11	588	92	30		9	258	449
Noironte.	319	2712	907	545		1223	192	2867	864	480	152	457	914	2867
Pelousey.	381	4012	1212	176		2949	267	4604	1237	352	213	1050	2323	5175
Pirey.	475	2996	1130	818		1142	240	3330	2295	561	250	581	2531	6218
Placey.	132	1007	465	401		279	85	1230	241	150	55	137	400	983
Pouilley-Français.	385	2278	1203	434	737	1002	391	3767	549	455	1100	400	1043	3547
Pouilley-les-Vignes.	653	7250	1396	209	32	2666	347	4650	2051	576	542	853	773	4795
Recologne.	653	4536	1416	75		2870	839	5198	1068			1198	1985	4251
Ruffey.	275	2893	799	829		1802	71	3501	872	426	200	778	819	3095
Sauvagney.	214	1615	500	115	27	1372	227	2241	364	220		732	364	1680
Serre.	330	2229	938	538		2938	118	4532	1583	661	200	573	1438	4455
Vaux.	221	2916	618	454		540	159	1771	427	200	400	253	242	1522
Villersbuzon.	192	2098	729	275		710	150	1764	298	75	300	164	1451	2288
Totaux.....	12292	105620	32493	15064	3119	54261	10150	115187	35113	13885	8854	23165	43906	124923
Canton de Besançon (nord.)														
Arcier.	103	1214	189				14	203	77	40			11	128

Digitized by Google

COMMUNES.	Population.	Principal des 4 contributions directes.	RECETTES ORDINAIRES.						DEPENSES ORDINAIRES.					
			Montant des 5 c. additionnels ordinaires; des attributions sur les patentes; des impositions p. dépenses annuelles.	Fermage des biens communaux.	Coupes ordinaires de bois.	Taxes affouagères.	Autres natures de recettes.	Total.	Frais d'administration de police et salubrité; entretien des immeubles communaux.	Instruction publique; traitements et entretien de bâtiments.	Culte; traitements, entretien d'églises, presbytères.	Contributions des propriétés communales.	Dépenses diverses.	Total.
Chalèze	292	2803	284	408	10	2644	711	4057	1708	397	200	1367	730	4402
Chalezeule	239	2029	573	491		2012	59	3135	633	269	489	216	130	1737
Totaux.	634	6046	1046	899	10	4656	784	7395	2418	706	689	1583	871	6267
Canton de Besançon (sud).														
Besançon	39949	333699	17861	12427	59123		354710	444121	135297	61300	104,7	27911	168760	403685
Arguel.	183	1486	579	30		410	732	1751	580		290	379	950	2199
Beurre.	1212	7815	2049	448	110		267	2874	457	520	200	217	1705	3099
Chevillotte (la).	68	578	199				92	291	55		40		159	254
Fontain.	663	4591	1855	1079	66	933	443	4376	867	694	200	722	1984	4417
Gennes.	321	2057	100	1820	24	1588	69	3601	1209	450	610	1131	1695	5095
Gratteris (le).	101	579	283	589		352	96	1320	277	170	84	199	267	997
Mamirolle.	371	3236	1734	2430	1000	1154	447	6765	993	500	196	890	1750	4329
Montfaucon.	268	1915	696	566	33	1577	266	3138	678	395	193	880	575	2721
Morre.	469	2139	767	581	309	1912	132	3701	669	634	200	312	1133	2948
Saône.	906	5250	1129	45			1050	2224	1911	1033	200	2498	281	5923
La Vèze.	487	1830	528	1891		2680	212	5311	345	320	200	46	2077	2988
Totaux. . . .	45198	365175	27780	21906	60665	10606	358516	479473	143338	66016	12830	35185	181286	438655
Canton de Boussières.														
Boussières.	271	2562	878	78		1764	116	2836	491	280	170	651	685	2277

Digitized by Google

COMMUNES.	Population.	Principal des 4 contributions directes.	RECETTES ORDINAIRES. Montant des 5 c. additionnels ordinaires ; des attributions sur les patentes ; des impositions pr dépenses annuelles.	Fermage des biens communaux.	Coupes ordinaires de bois.	Taxes affouagères.	Autres natures de recettes.	Total.	DÉPENSES ORDINAIRES. Frais d'administration de police et salubrité ; entretien des immeubles communaux.	Instruction publique ; traitements et entretien de bâtiments.	Culte ; traitements ; entretien d'églises, presbytères.	Contributions des propriétés communales.	Dépenses diverses.	Total.
Abbans-Dessous.	211	1719	1007	426		805	266	2504	391	367	48	214	1055	2075
Abbans-Dessus.	211	1738	706	27	277	484	386	1880	220	281	212	99	1017	1829
Avanne.	611	6119	1187	98		1980	256	3521	1565	550	167	1233	765	4280
Aveney.	226	1438	417	624		168	69	1278	331	167	70	240	681	1489
Busy.	418	3353	998	82		1858	157	3095	367	422	363	574	712	2438
Byans.	692	4514	1461	146		2506	506	4619	1183	456	200	1141	1349	4329
Grandfontaine.	343	2296	230	268		2639	531	3668	580	268		997	78	1923
Larnod.	158	1639	601	50	808	779	57	2295	417	200	216	518	374	1725
Montferrand	381	3320	1167	81			164	1412	580	454		490	860	2384
Osselle.	535	3055	1032	463	11	2879	543	4928	943	527	249	1351	550	3620
Pugey.	343	2019	855	20		2296	313	3484	813	439	170	538	882	2842
Rancenay.	163	1475	416	170		703	275	1564	350	200	12	306	348	1216
Roset-Fluans.	450	2932	1350	112		1827	59	3328	438	310	200	260	2092	3295
Routelle.	262	1570	429	26		1252	55	1762	357	300	469	445	472	2043
Thoraise.	215	2103	657	260		1094	36	2047	562	300	787	299	618	2566
Torpes.	327	2592	790	145		2784	158	3877	696	647	100	886	881	3210
Velesmes.	188	1244	461	52			175	688	302	141		275	379	1097
Villars-St.-Georges.	341	2024	836	27	1012	738	189	2802	465	279		196	1546	2486
Vit (St.-) et Benusse.	1032	6994	2470	790		3765	734	7759	2190	1510		1572	2638	7910
Vorges.	229	1585	681	685		1579	255	3200	486	300	200	215	555	1756
Totaux.	7602	56291	18609	4630	2108	31900	5300	62547	13722	8398	3633	12500	18537	56790
Canton de Marchaux.														
MARCHAUX.	568	2902	144	398	162	1402	4190	6296	1643	600		1604	788	4635

Digitized by Google

COMMUNES.	Population.	Principal des 4 contributions directes.	RECETTES ORDINAIRES.						DÉPENSES ORDINAIRES.					
			Montant des 5 c. additionnels ordinaires; des attributions sur les patentes; des impositions pr dépenses annuelles.	Fermage des biens communaux.	Coupes ordinaires de bois.	Taxes affouagères.	Autres natures de recettes.	Total.	Frais d'administration de police et salubrité; entretien des immeubles communaux.	Instruction publique; traitements et entretien de bâtiments.	Culte; traitements, entretien d'églises, presbytères.	Contributions des propriétés communales.	Dépenses diverses.	Total.
Amagney.	653	5069	1267	101	75	4605	617	6665	3538	620	200	1169	1103	6650
Battenans.	162	752	346	202		672	14	1234	573	237		209	516	1535
Blarians.	49	361	344	447			120	911	111	100		6	141	358
Bonnay.	564	3571	1367	121	8	1858	641	3995	1130	450	150	741	1536	4007
Braillans.	85	582	242			568	40	850	320	206		135	274	935
Bretenière (la).	184	728	428	142		646	122	1368	519	50	40	270	549	1428
Cendrey.	442	2333	1091	731	10	896	437	3165	1221	325		697	1327	3570
Champoux.	97	644	224			325	15	564	158	25		133	232	548
Châtillon-le-Duc.	295	2264	753	155	40	1167	544	2659	1095	880	200	223	1239	3637
Chaudefontaine.	262	1751	697	122		1300	197	2316	705	300		935	963	2903
Chevroz.	81	890	234		38	845	19	1136	364	85	100	141	244	934
Corcelles-Miélot.	161	1433	484	85		373	334	1276	313	200		135	465	1113
Cussey-sur-l'Ognon.	370	3701	1332	254		2599	91	4276	1448	550	200	644	2676	5518
Devecey.	205	1834	553	708	18	828	299	2406	267	279	100	271	596	1513
Flagey-Rigney.	165	1086	439	487		200	200	1326	270	250		165	440	1125
Geneuille.	446	3075	1147	470		1803	402	3822	837	479	112	558	1159	3145
Germondans.	127	1112	411	96		426	89	1022	275	200		95	357	927
Mérey-Vieilley.	146	1392	411	215	3		914	1543	416	240	80	213	563	1512
Moncey.	195	1954	600	106		2111	988	3805	1620	862		347	1183	4012
Novillars.	70	776	192	6	4	614	31	847	221	35	60	137	166	619
Ollans.	130	923	484	361		401	131	1377	331	341		127	654	1453
Palise.	96	738	244	72		321	280	917	338	82		146	461	977
Rigney.	531	3801	1254	1110		490	653	3507	1123	460		722	1179	3484
Rignosot.	205	1163	482	299		527	179	1487	518	83		287	486	1324
Roche.	329	2299	231	491		1598	319	2639	857	326	341	885	876	2285
Rougemontot.	304	1286	129	3977		308	216	4630	978	321		580	198	2077
Scay (la Tour de).	484	2556	981	550		3203	403	5137	2422	1084	2262	919	2116	8803

Digitized by Google

COMMUNES.	Population.	Principal des 4 contributions directes.	RECETTES ORDINAIRES. Montant des 5 c. additionnels ordinaires; des subventions sur les patentes; des impositions p. dépenses annuelles.	Fermage des biens communaux.	Coupes ordinaires de bois.	Taxes affouagères.	Autres natures de recettes.	Total.	DÉPENSES ORDINAIRES. Frais d'administration de police et salubrité; entretien des immeubles communaux.	Instruction publique; traitements et entretien de bâtiments.	Culte; traitements; entretien d'églises, presbytères.	Contributions des propriétés communales.	Dépenses diverses.	Total.
Tallenay.	73	512	204	21	3	407	8	643	187		60	162	232	631
Thise.	422	3792	984	164	48	4841	1119	7156	2191	582	371	1457	2121	6722
Thurey.	253	1460	70	20		1618	1074	2782	1167	128		665	638	2598
Vaire (le Grand).	464	3708	378	297		2654	172	3493	1144	355	225	1108	795	3627
Vaire (le Petit).	65	630	264	26		261	83	634	150	40	40	72	225	527
Valentin.	80	469	39				13	52	79			. 1	46	126
Valeroy.	99	926	363			591	273	1227	513	60	68	232	329	1202
Venise.	327	2543	895	164		2268	364	3691	1383	555	140	883	913	3874
Vieilley.	441	4162	1284	134		2623	2165	6206	2579	594	100	1118	2689	7080
Totaux.	9604	69178	20984	12582	409	45349	17762	97036	33024	. 11884	4849	17692	29965	97414
Canton d'Ormans.														
ORMANS.	3304	23587	2418	1213	8334	3788	7818	23571	10689	4604	1000	1717	8453	26463
Amathay et Vésigneux.	407	2574	1169	642	593	2092	334	4830	1801	400	100	735	1815	4851
Bonnevaux.	231	1102	647	581		420	18	1666	293	275	200	106	564	1438
Chantrans.	579	2840	282	777	171	1219	408	2857	2521	1127	541	937	1089	6215
Charbonnières.	168	1269	696	347		1836	346	3225	1200	200	490	231	629	2750
Chassagne.	257	1179	717	353	111	1308	49	2538	649	255	250	362	448	1964
Château-Vieux.	137	925	187	87		381	125	780	330	88		202	80	700
Durnes.	232	1810	774	496		362	236	2473	583	184	256	551	679	2253
Echevanne.	134	864	448	674		967	62	1546	299	65	130	74	410	978
Foucherans.	358	1784	984	749		1496	309	3538	685	474	400	458	901	2918
Guyans-Durnes.	303	2489	967	594	154	1934	61	3710	976	344	250	462	1325	3357

Digitized by Google

COMMUNES.	Population.	Principal des 4 contributions directes.	RECETTES ORDINAIBES.						DÉPENSES ORDINAIRES.					
			Montant des 5 c. additionnels ordinaires ; des attributions sur les patentes ; des imprévisions p. dépenses annuelles.	Fermage des biens communaux.	Coupes ordinaires de bois.	Taxes affouagères.	Autres natures de recettes.	Total.	Frais d'administration de police et salubrité ; entretien des immeubles communaux.	Instruction publique ; traitements et entretien de bâtiments.	Culte ; traitements, entretien d'églises, presbytères.	Contributions des propriétés communales.	Dépenses diverses.	Total.
Hôpital-du-Grosbois.	303	1011	697	1641			239	2577	306	400	200		566	1472
Lavans	352	1493	1491	1219	364	174	136	3584	880	219	284	468	1340	3191
Lods.	1135	7962	1624	476		118	2264	4482	1336	2153	1195	792	643	6119
Longeville.	331	1515	1086	924	250	1184	90	3534	603	655	350	562	1374	3544
Maillot (Granges).	105	1118	437					437	60				242	302
Maizières.	139	1309	376	437	58	1067	261	2199	675	223	455	153	1081	2587
Malbrans.	214	1259	759	1009	5	1307	68	3148	689	335	200	427	618	2269
Mérey-sous-Montrond	334	1871	193	1185		2086	42	3506	877	400	380	699	845	3201
Montgesoye.	577	4684	1367	420	67	2759	186	4799	1939	590	300	792	1469	5110
Mouthier.	1053	7408	1697	2649		208	527	5081	2226	638	341	1066	882	5153
Saules.	300	2319	1024	2025		3276	91	6416	1671	1157	471	394	1148	4841
Scey-en-Varais.	396	2859	957	910		895	141	2903	1494	411	320	354	1241	3820
Tarcenay.	611	3703	1927	762		2048	455	5192	909	440	250	851	2619	5069
Trepot.	562	2916	1621	1397		2161	264	5443	981	500	225	1136	2065	4907
Villers-sous-Montrond.	235	1614	162	2203	70	853	229	3517	565	308	224	447	238	1782
Voires.	185	1106	602	894		583	753	2832	528	115	170	363	435	1611
Vuillafans.	1164	7682	1658	101		1445	1285	4489	2077	300	225	197	694	3493
Totaux.	14106	92052	26967	24755	10177	35967	16797	114673	37862	16860	9207	14536	33893	112358
Canton de Quingey.														
QUINGEY.	1038	8119	2449	1868	801	1028	774	6920	2258	313	347	520	2830	6268
Arc-et-Senans.	1605	8564	4763	681		4404	134	9932	4905	700	425	140	4086	10256
Barthérans.	198	1128	370	291	231	1078	19	1989	718	280	200	501	1242	2936
Brères.	75	671	399	49		90	80	618	103	150	83	32	281	649
Buffard.	597	4384	1369	354		1641	172	3536	628	440	123	519	706	2418

Digitized by Google

COMMUNES.	Population.	Principal des 4 contributions directes.	RECETTES ORDINAIRES.						DÉPENSES ORDINAIRES.					
			Montant des 5 c. additionnels ordinaires ; des attributions sur les patentes ; des impositions pr dépenses annuelles.	Fermage des biens communaux.	Coupes ordinaires de bois.	Taxes affouagères.	Autres natures de recettes.	Total.	Frais d'administration de police et salubrité ; entretien des immeubles communaux.	Instruction publique ; traitements et entretien de bâtiments.	Culte ; traitements, entretien d'églises, presbytères.	Contributions des propriétés communales.	Dépenses diverses.	Total.
By.	269	1638	957	484	370	1890	21	3672	617	250	200	724	898	2689
Cademène.	141	682	398	104		373	30	905	270	66	48	173	572	1129
Cessey.	318	1672	973	78		1372	57	2480	892	37	58	312	936	2235
Charnay.	256	1217	662	38		633	37	1370	294	100		254	734	1382
Châtillon-sur-Lison.	154	1598	361				40	401	76	60	50	4	121	311
Chay.	288	2220	1099	146		223	41	1509	933	257	125	258	912	2485
Chenecey	941	5434	2171	150		1640	106	4067	616	390	160	676	1531	3373
Chouzelot.	348	1647	880		60	164	255	1359	682	229	66	269	695	1941
Courcelles.	108	661	317			464	110	891	687	60	67	148	340	1302
Cussey-sur-Lison.	150	1326	483		214	617	662	1976	533	418	225	495	894	2565
Echay.	191	1385	497		462	1856	40	2855	1450	220	225	893	8803	11591
Epeugney.	373	3073	1116	396		4585	390	6487	1087	651	300	2004	2448	6490
Fourg.	651	4117	1412	228		5787	446	7873	3168	509	200	1064	4042	8983
Goux.	126	1016	503	64		700	94	1361	382	60	308	402	552	1704
Lavans.	211	1493	582	22		1450	320	2374	533	83	50	445	568	1629
Liesle.	1030	8272	3100	262	6	4511	369	8248	1913	516	200	3341	2981	8951
Lombard.	297	2995	839	37	10	2725	4833	8444	1849	280	200	1114	713	3606
Mesmay.	187	1526	639	42		696	97	1474	583	200	60	235	570	1648
Montfort.	164	1227	577	8		1606	40	2231	371	205	44	458	103	1181
Montrond.	357	2262	991	854		2719	136	4700	715	399	280	658	1201	3253
Myon.	420	3564	364	3099	583	2867	612	7527	2422	493	250	2258	4877	10300
Palantine.	97	735	358			288	139	785	275	60	50	292	350	1027
Paroy.	183	1415	540	539	402	1030	138	2649	239	120	83	347	800	1589
Pessans.	136	1289	417	103	33	450	191	1194	451	41	40	325	430	1287
Pointvillers.	257	1386	872	50	100	1410	176	2608	578	204	100	448	260	1590
Rennes.	272	2166	783	306	174		210	1473	698	115	42	376	1673	2904
Ronchaux.	156	1520	483		176	1243	55	1957	455	205	33	430	471	1594

Digitized by Google

COMMUNES.	Population.	Principal des 4 contributions directes.	RECETTES ORDINAIRES.						DÉPENSES ORDINAIRES.					
			Montant des 5 c. additionnels ordinaires ; des attributions sur les patentes ; des impositions p^r dépenses annuelles.	Fermage des biens communaux.	Coupes ordinaires de bois.	Taxes affouagères.	Autres natures de recettes.	Total.	Frais d'administration de police et salubrité ; entretien des immeubles communaux.	Instruction publique ; traitements et entretien de bâtiments.	Culte ; traitements, entretien d'églises, presbytères.	Contributions des propriétés communales.	Dépenses diverses.	Total.
Roube.	166	1026	551			120	86	757	244	60	55	269	695	1323
Rurey.	540	3715	1098	108	108	5868	445	7627	1602	577	225	1683	2777	6864
Samson.	94	1078	449	60		41	218	768	263	60	42	78	471	909
Totaux.	12374	86191	33812	10321	3732	53569	11573	115017	32985	8708	4966	22140	51563	120362
Canton de Baume.			**Arrondissement de Baume.**											
Baume.	2561	17067	2906	2723		9085	9860	24574	10654	7314	2336	2486	13003	35793
Adam-lez-Passavant.	261	1186	631	585	833	91	61	2201	680	200	570	124	1078	2652
Aissey.	345	1965	1038	1092		2521	91	4742	1085	473	300	550	1424	3832
Autechaux.	232	1644	1013	434		704	98	2249	324	220	241	135	961	1891
Bois-la-Ville.	87	479	263	366	6	278	151	1064	212	83		111	130	536
Bretigney.	310	1369	930	286		1272	31	2539	685	156	373	299	1096	2609
Champvans.	77	519	261			120	22	403	76	30		34	141	281
Côtebrune.	208	895	413	676		436	107	1652	304	230	112	130	843	1619
Cour.	252	1442	388	118	538	789	202	2030	929	150	150	110	504	1843
Cuisance.	171	16 5	368			677	281	1326	431	85	1117	276	144	2053
Esnans.	173	1279	485	61		1010	21	1577	300	150	150	284	520	1404
Fontenotte.	108	816	384	32		176	20	612	132	60		55	341	588
Fourbanne.	103	584	273	55		105	67	500	147	78	120	35	127	507
Grosbois.	142	594	443			140	36	619	160	91	120	48	445	864
Guillon.	250	1441	577	47	1639	1127	41	3431	1081	99	131	392	885	2588
Hyèvre-Magny.	123	703	374		601		454	1429	206		50	207	399	862
Hyèvre-Paroisse.	272	1798	552	139	733		215	1639	744	147		280	1571	2742
Juan (Saint-).	506	2629	1271	1514	245	697	466	4193	1161	345	290	578	623	2997
Lanans.	376	2222	110	1871	1857		318	4156	1320	322	200	624	1600	4066

Digitized by Google

COMMUNES.	Population.	Principal des 4 contributions directes.	RECETTES ORDINAIRES.						DÉPENSES ORDINAIRES.					
			Montant des 5 c. additionnels ordinaires ; des attributions sur les patentes ; des impositions pr dépenses annuelles.	Fermage des biens communaux.	Coupes ordinaires de bois.	Taxes affouagères.	Autres natures de recettes.	Total.	Frais d'administration de police et salubrité ; entretien des immeubles communaux.	Instruction publique ; traitements et entretien de bâtimens.	Culte ; traitements, entretien d'églises, presbytères.	Contributions des propriétés communales.	Dépenses diverses.	Total.
Lomont.	344	1513	1118	590	2271		36	4015	858	400	300	412	1256	3226
Luxiol.	284	1767	979	162	741		33	1915	298		127	155	1004	1584
Montivernage.	128	479	305	460	323		58	1146	237	65	93	80	599	1074
Passavant.	574	2649	1199	3637	680	488	59	6063	763	300	411	268	1878	3620
Pont-les-Moulins.	302	1550	658	420	1003		361	2442	867	291	287	194	920	2559
Servin.	323	2361	1010	609	3212		747	5578	1999	416	200	814	1436	4865
Silley.	203	900	563	313	132	726	143	1877	294	97	161	157	633	1342
Vaudrivillers.	126	754	518	816	575		121	2030	514	230	400	215	605	1964
Vergranne.	179	1223	542	148	151		21	862	236		90	111	607	1044
Verne.	340	1942	841	801		677	305	2624	332	290	135	79	997	1833
Villers-le-Sec.	247	1641	829	462	462	1372	20	3145	971	207	264	339	901	2682
Voillans.	537	2537	1210	907	1118		148	3383	545	328	150	154	1525	2702
Totaux	10144	52953	22472	19324	17115	22511	14594	96016	28555	12857	8878	9756	38196	98222
Canton de Clerval.														
CLERVAL.	1339	7749	2440	935		4781	1723	9879	2625	874	200	1518	3814	9031
Anteuil.	620	3204	315	890		4102	2153	7460	1309	521	300	1922	1756	5788
Belvoir.	367	2365	902	1416	57	1401	299	4075	1452	550	393	717	1364	4476
Branne.	351	1975	783	1256		1778	284	4101	1575	551	260	686	1000	4072
Chasot.	261	1501	603	286	55	914	338	2196	586	351	160	190	774	2061
Chaux-lez-Clerval.	293	1382	662	87	25	2251	180	3205	1072	252	222	532	1082	3140
Crosey (le Grand).	413	2009	1020	1070		940	59	3089	653	455	200	772	1208	3288
Crosey (le Petit.)	293	1521	860	414	1258		216	2748	754	200	3314	652	1168	6088
Fontaine.	653	2845	1307	1518		3491	294	6610	1130	470	210	1024	3306	6130

Digitized by Google

COMMUNES.	Population.	Principal des 4 contributions directes.	RECETTES ORDINAIRES.						DÉPENSES ORDINAIRES.					
			Montant des 5 c. additionnels ordinaires ; des attributions sur les patentes ; des impositions p. dépenses annuelles.	Fermage des biens communaux.	Coupes ordinaires de bois.	Taxes affouagères.	Autres natures de recettes.	Total.	Frais d'administration de police et salubrité ; entretien des immeubles communaux.	Instruction publique ; traitements et entretien de bâtiments.	Culte ; traitements, entretien d'églises, presbytères.	Contributions des propriétés communales.	Dépenses diverses.	Total.
Georges (Saint-).	245	965	463	508		1002	69	2042	599	110	200	393	1006	2308
Glainans.	193	1350	598	484		1316	223	2621	745	200	100	557	1073	2675
Hôpital-St.-Lieffroy.	124	684	300	602		613	135	1650	399	139		412	610	1560
Orve.	185	1280	658	478	5970	1524	331	8961	789	264	235	279	952	2519
Pompierre.	396	2601	907	1553		1341	23	3824	887	400	200	940	1238	3665
Rahon.	182	1442	534	158		809	222	1723	664	129	102	240	2057	3192
Randevillers.	273	1249	669	946	2360	1239	226	5440	784	187	340	657	1055	3023
Roche-lez-Clerval.	235	1572	629	516		1760	42	2947	614	270	220	607	1040	2751
Sancey (le Grand).	960	7518	2125	2168	10150	4524	352	19319	4212	789	896	1616	5865	13378
Sancey (le Long).	432	2721	732	1234	27	2542	88	4623	2253	294	703	614	2012	5966
Santoche.	57	583	175			360	45	580	231	20	20	138	201	610
Surmont.	251	1397	669	914		819	120	2522	853	350	120	228	1255	2786
Tournedoz.	118	971	488	531		660	218	1897	698	96	50	152	484	1480
Vellerot-lez-Belvoir.	268	1545	720	1203		935	205	3063	706	260	260	336	1614	3176
Vellevans.	447	2934	142	2592	5294		584	8612	3456	562	230	1685	1675	7608
Vyt-lez-Belvoir.	345	2083	913	579		1444	132	3068	1642	310	200	354	2295	4801
Totaux.	9301	55446	19614	22338	25196	40546	8561	116255	30668	8524	9215	17221	39884	105512
Canton de l'Isle-sur-le-Doubs.														
L'Isle-sur-le-Doubs.	1325	7580	2217	766		4605	4685	12273	4217	1265		1337	2698	9517
Accolans.	283	1158	753	290	413		195	1651	262	320	450	187	742	1961
Appenans.	212	1481	650	201		750	1155	2756	706	261	10	70	784	1831
Arcey.	900	3728	1869	1559		2784	699	6911	1265	610	435	1487	2744	6541
Blussangeaux.	264	921	628	220			73	921	288	318	51	134	620	1253

COMMUNES.	Population.	Principal des 4 contributions directes.	RECETTES ORDINAIRES. Montant des 5 c. additionnels ordinaires; des attributions sur les patentes; des impositions pr dépenses annuelles.	Fermage des biens communaux.	Coupes ordinaires de bois.	Taxes affouagères.	Autres natures de recettes.	Total.	DÉPENSES ORDINAIRES. Frais d'administration de police et salubrité; entretien des immeubles communaux.	Instruction publique; traitements et entretien de bâtiments.	Culte; traitements, entretien d'églises, presbytères.	Contributions des propriétés communales.	Dépenses diverses.	Total.
Blussans.	285	1677	780	513		579	104	1976	385	318	76	193	1025	1997
Bournois.	608	2831	1311	69	390	2218	264	4252	1419	450	240	500	2016	4625
Colombier-Châtelot.	418	1469	874	125		1451	156	2606	582	431	168	293	991	2465
Etrappe.	174	795	352	25		424	272	1073	421	94	55	132	436	1138
Faimbe.	117	513	323	28		360	386	1097	324	90		126	468	1008
Gemonval.	290	1687	746			1012	170	1928	352	256	100	216	1093	2017
Geney.	315	1254	798	1165	89	889	269	3210	664	259	100	258	867	2148
Hyémondans.	244	1290	743	412		1403	60	2630	424	280	138	358	912	2112
Lantenans.	174	923	390	123		963	88	1516	377	264	100	270	687	1698
Longevelle.	433	2144	1174	260		1401	679	3514	909	417	192	667	1529	3714
Mancenans.	570	3309	1291	851		2420	90	4652	1537	485	100	688	2505	5315
Marvelise.	294	1428	705	338		1062	178	2223	787	200	120	266	920	2293
Médière.	342	1591	678	48		1603	71	2400	669	226	105	468	844	2312
Montenois.	515	1852	1144	427		1542	113	3226	1007	485	250	502	1235	3479
Onans.	603	2918	1371	350		2523	374	4618	1373	387	8	1176	1630	4574
Prétière (la).	168	878	415	126		660	62	1263	249	138	141	200	817	1540
Rang.	642	3393	1175	607		2847	346	4975	1587	601	301	724	1625	4838
Sourans.	153	734	410	59		1001	48	1518	287	70	101	244	403	1205
Soye.	762	3746	1352	979		2585	548	5664	1644	530	230	1009	4104	7517
Totaux.	10086	49081	22549	9541	892	35026	11045	78853	21785	8642	3471	11505	31695	77098
Canton de Pierrefontaine.														
PIERREFONTAINE.	1219	8171	3029	2086		1897	328	7370	2219	701	90	1401	4860	9271
Domprel.	318	1568	637	1241		1536	143	3557	603	307	160	907	1268	3245
Flangebouche.	907	5222	1890	1638	3402	865	184	7474	977	886	841	1699	2404	6717

COMMUNES.	Population.	Principal des 4 contributions directes.	RECETTES ORDINAIRES.						DÉPENSES ORDINAIRES.					
			Montant des 5 c. additionnels ordinaires; des attributions sur les patentes; des impositions p. dépenses annuelles.	Fermage des biens communaux.	Coupes ordinaires de bois.	Taxes affouagères.	Autres natures de recettes.	Total.	Frais d'administration de police et salubrité; entretien des immeubles communaux.	Instruction publique; traitements et entretien de bâtiments.	Culte; traitements, entretien d'églises, presbytères.	Contributions des propriétés communales.	Dépenses diverses.	Total.
Fuans.	471	2774	992	887	2445	808	764	5896	1172	370	501	1247	2293	5583
Germéfontaine.	362	2335	1016	1374		1115	283	3788	934	355	197	673	2044	4203
Grandfontaine-sur-C.	157	929	353	445		400	154	1352	301	134	80	239	506	1260
Grandfontaine-Four.	405	2875	1046	1143	2102	803	374	4968	1150	520	541	1400	4764	8375
Guyans-Vennes.	630	3818	376	1547		4276	499	6698	2297	569	365	2675	5547	11453
Landresse.	450	3681	1791	4339	2791	1926	793	11640	1617	322	396	1624	3306	7265
Laviron.	748	5369	2652	3911		3617	160	10340	2749	488	502	2193	1380	7312
Loray.	567	3441	345	3015		1257	288	4905	2694	660	278	1723	2887	8242
Luisans.	333	1780	872	1055	449	372	473	3221	316	280	337	321	1315	2569
Maisonnettes (les).	273	1359	394	336		1136	80	1946	509	135	90	153	941	1828
Orchamps-Vennes.	964	5443	2277	4182	3267	949	303	10978	2552	1251	897	2512	15819	23031
Ouvans.	178	1352	738	1714	111	1127	46	3731	418	170	692	484	484	2248
Plaimbois.	291	1607	362	1057		800	323	2542	542	303	319	663	1173	3000
Sommette (la).	246	1186	554	1247		763	83	2647	709	200	200	533	1086	2728
Vellerot-lez-Vercel.	179	1098	153	688	6	1295	34	2176	722	101	120	394	1195	2532
Vennes.	172	1157	429	495			117	1041	460	230	150	342	1022	2404
Villers-Chief.	239	1682	568	567	19	1599	745	3498	967	597	128	503	1034	3229
Villers-la-Combe.	238	1532	522	1041		991	355	2909	705	159	150	613	730	2357
Totaux.	9347	58379	21021	34005	14592	26532	6529	102677	24613	8738	7034	22409	56058	118852
Canton de Rougemont.														
ROUGEMONT.	1340	9828	2406	2483		1200	6022	12165	535	462	100		202	1299
Abbenans.	1014	4828	1798	2594		3866	78	8336	1238	846	265	1010	3520	6879
Avilley.	403	2867	1043	48	51	3420	456	5020	659	400	150	365	1173	2747

COMMUNES.	Population.	Principal des 4 contributions directes.	RECETTES ORDINAIRES.						DEPENSES ORDINAIRES.					
			Montant des 5 c. additionnels ordinaires ; des attributions sur les patentes ; des impositions pr dépenses annuelles.	Fermage des biens communaux.	Coupes ordinaires de bois.	Taxes affouagères.	Autres natures de recettes.	Total.	Frais d'administration de police et salubrité ; entretien des immeubles communaux.	Instruction publique ; traitements et entretien de bâtimens.	Culte ; traitements, entretien d'églises, presbytères.	Contributions des propriétés communales.	Dépenses diverses.	Total.
Bonnal.	132	830	352			652	50	1054	44	71			204	319
Chazelot.	126	650	312	218			368	898	89	43	37		2	171
Cubrial.	472	2749	925		112	3405	64	4506	955	545	501	708	1124	3833
Cubry.	421	2177	838	1198		1626	65	3657	842	400	115	426	2344	4127
Cuse et Adrisans.	597	3403	1209	1095	19	935	285	3493	998	486		486	1374	3314
Fontenelle-lez-Montby.	216	1504	676	2792		1350	253	5071	1651	315	100	377	1209	3652
Gondenans-lez-Montby.	529	3427	1427	1582		1234	34	4277	2082	125	200	682	2080	5169
Gondenans-les-Moulins.	307	1800	685	552	57	756	105	2155	800	265		247	868	2180
Gouhelans.	450	3039	1020	411		1091	105	2627	602	451		345	1204	2602
Huanne-Montmartin.	281	2495	751	198	1500		121	2570	885	70	266	427	750	2398
Mésandans.	380	2471	807	760		1301	187	3055	794	400	208	476	1609	3487
Mondon.	332	1949	605	1031		3144	20	4820	986	427	60	474	1269	3216
Montagney.	106	1849	544	338		120	243	1245	21			60	13	94
Montferney.	125	910	354	579			38	971	29	43	37		25	134
Montussaint.	193	1402	509		6	1262	5	1782	529	200	206	307	439	1681
Morchamps.	64	624	224	1383			31	1638	159	65		18	766	1008
Nans.	292	1907	589	151		600	636	1976	483	256		128	1087	1954
Puessans.	255	1537	542	506	1005		97	2150	668	307	189	281	1081	2526
Rillans.	119	1159	444	660	132		16	1252	249		86	62	409	806
Rognon.	216	1514	443		1396		56	1895	337	300	100	458	621	1816
Romain.	337	2581	758	84		2792	107	3741	765	200	200	526	593	2284
Servigney.	146	1222	478	80	22	801	90	1471	410	50	160	335	441	1396
Tallans.	92	978	285			147	133	515	173	67	70	71	204	585
Tournans.	385	1851	840	842	1951		97	3730	1037	400	212	444	981	3074
Tressandans.	141	837	350	509		300	139	1298	82	71	50		212	415
Trouvans.	128	1282	547	464	316		21	1348	256	50	125	112	767	1310

Digitized by Google

COMMUNES.	Population.	Principal des 4 contributions directes.	RECETTES ORDINAIRES.						DEPENSES ORDINAIRES.					
			Montant des 5 c. additionnels ordinaires ; des attributions sur les patentes ; des impositions pr dépenses annuelles.	Fermage des biens communaux.	Coupes ordinaires de bois.	Taxes affouagères.	Autres natures de recettes.	Total.	Frais d'administration de police et salubrité ; entretien des immeubles communaux.	Instruction publique ; traitements et entretien de bâtiments.	Culte ; traitements, entretien d'églises, presbytères.	Contributions des propriétés communales.	Dépenses diverses.	Total.
Uzelle.	696	3675	1581	1198		2903	334	6016	1587	581	75	1111	1153	4507
Viéthorey.	428	2323	956	1392	67	1373	98	3886	1113	305	354	7 65	2656	5193
Totaux.	10723	69318	24304	23098	6634	34278	10304	98618	21058	8201	3866	10671	30380	74176
Canton de Roulans.														
Roulans.	700	2811	1284	472	56	1584	160	3556	975	596	400	373	1039	3383
Bouclans.	607	3563	353	1696	70	3961	1038	7118	1847	588	180	1136	6997	10748
Breconchaux.	119	620	333	10		855	86	1284	455	160	72	158	424	1269
Champlive.	305	2335	966	192	670	1062	472	3362	1033	182	281	470	2772	4738
Châtillon-Guyotte.	203	1168	634	127		933	308	2002	495	150	60	377	1298	2380
Dammartin.	407	2622	1301	715		2396	776	5188	1792	469	421	1541	2907	7130
Deluz.	458	2432	898	187		2965	266	4314	2032	465	354	827	1055	4733
Ecouvotte (l').	98	407	214	146	398		139	897	244	51	65	142	387	889
Glamondans.	383	2431	1159	3017		1434	295	5905	1063	400	200	517	4246	6426
Gonsans.	666	2964	1714	2727	20	2016	250	6727	1454	440	200	697	2491	5282
Hylaire (Saint-).	173	876	424	173	865		427	1889	426	109	47	180	1158	1920
Laissey.	168	1064	388	308	280	149	131	1251	445	150	176	75	599	1445
Lusans.	110	825	545	17		579	483	1624	1080	121	126	169	1218	2714
Naisey.	754	4310	1889	1444		3290	117	6740	1574	615	350	1311	3089	6939
Nancray.	627	4800	485	727	53	3112	582	4939	1977	550	200	1806	4960	9473
Osse.	292	1794	379	1927		2485	166	4907	1652	438	200	952	1325	4567
Ougney.	308	2108	704		54	1850	296	2404	554	200	123	397	279	1553
Pouligney.	410	2241	989	276	10	2810	846	4931	1314	496	200	757	1072	3839
Puy (le)	84	763	379			640	12	1031	348	112	35	105	454	1054

Digitized by Google

COMMUNES.	Population.	Principal des 4 contributions directes.	RECETTES ORDINAIRES. Montant des 5 c. additionnels ordinaires; des admissions sur les patentes; des impositions p. dépenses annuelles.	Fermage des biens communaux.	Coupes ordinaires de bois.	Taxes affouagères.	Autres natures de recettes.	Total.	DÉPENSES ORDINAIRES. Frais d'administration de police et salubrité; entretien des immeubles communaux.	Instruction publique; traitements et entretien de bâtiments.	Culte; traitements, entretien d'églises, presbytères.	Contributions des propriétés communales.	Dépenses diverses.	Total.
Sechin.	63	277	185	10		531	69	595	161	44	60	60	165	480
Val-de-Roulans.	150	671	477			149	29	655	106	10	30	1	434	581
Vauchamps.	110	874	468	205		743	9	1420	319	235	90	147	538	1329
Vennans.	42	413	154	86	31	455	61	787	322	58	25	116	247	768
Vieuney (Granges).	102	465	278	114		437	37	861	246	20	85	122	537	1010
Villers-Grelot.	312		887	13		1887	130	2917	1211	180	210	465	1015	3081
Totaux.. . . .	7646	42834	17477	14584	2487	35573	7183	77304	23125	6819	4190	12901	40706	87741
Canton de Vercel.														
VERCEL.	1278	7262	2397	944	3236	101	1367	8035	2351	940	890	997	3101	8279
Adam-lez-Vercel.	78	699	255	433		480	11	1179	231	30		200	493	954
Athose.	294	1488	827	990	1616	113	25	3571	1049	451	500	568	2006	4574
Avoudrey.	510	2609	1598	1654	3404		355	7006	1995	501	200	1358	2382	6429
Belmont.	184	978	571	67		1798	102	2528	992	356	725	426	882	3381
Bremondans.	222	2380	215	174		1276	272	1937	993	133	203	384	676	2389
Chasnans.	295	1591	124	717	1256	121	466	2684	528	275	1383	560	1326	4022
Châtelet (le).	40	404	162	369		198	4	733	413	50	37	4	506	1010
Chaux-lez-Passavant.	295	1987	1043	748	57	1399	609	3856	1527	300	200	722	1079	3828
Chevigney.	136	1213	420	55		1143	136	1754	359	238	200	275	695	1767
Courtetain et Salans.	197	1755	751	1509		1526	72	3858	601		197	681	1742	3221
Epenouse.	185	1150	618	508	16	814	562	2518	529	317	249	228	656	1979
Epenoy.	466	3083	1343	1763		3488	728	7322	1564	641	300	1895	2610	6810
Etalans.	858	4846	2285	2281	2671	295	417	7899	2408	570	355	1133	4528	9044
Etray.	238	1208	633	1063		733	46	2475	410	200	20	293	879	1802
Eysson.	167	1129	414	499		811	216	1940	1320	200	66	513	819	2918

Digitized by Google

COMMUNES.	Population.	Principal des 4 contributions directes.	RECETTES ORDINAIRES. Montant des 5 c. additionnels ordinaires, des attributions sur les patentes; des impositions pr dépenses annuelles.	Fermage des biens communaux.	Coupes ordinaires de bois.	Taxes affouagères.	Autres natures de recettes.	Total.	DÉPENSES ORDINAIRES. Frais d'administration de police et salubrité; entretien des immeubles communaux.	Instruction publique; traitements et entretien de bâtiments.	Culte; traitements, entretien d'églises, presbytères.	Contributions des propriétés communales.	Dépenses diverses.	Total.
Fallerans.	305	2415	1490			1905	385	3780	1325	365	200	571	1217	3678
Haute-Pierre.	235	1217	751	133	821	301	51	2057	772	166	150	179	1000	2267
Longechaux.	145	986	502	693		637	36	1868	276	200	200	191	504	1371
Longemaison.	221	2168	549	275	154	1511	339	2828	1327	731	891	438	550	3937
Magny-Châtelard.	58	722	248	173			35	456	306		48	133	386	878
Nods.	752	3257	1690	1850	1701	136	637	5954	1030	751	2735	516	2189	7221
Orsans.	325	2390	918	895		1837	63	3713	1211	392	327	553	2179	4662
Passonfontaine.	785	4918	1787	1128	308	1826	203	5252	1124	729	200	1069	2562	5684
Rantechaux.	214	1147	646	471	132	1519	792	3560	818	370	447	746	1245	3626
Valdahon.	1030	6461	2700	1039	2595		248	6582	3372	438	300	986	2864	7960
Vanclans.	313	1948	94	890	194	1575	298	3051	1099	333	350	590	829	3201
Vernierfontaine.	520	3167	315	4249	1577	242	58	6441	1445	390	451	619	772	3677
Verrières-du-Grosbois.	81	469	266				42	308	61	15	20		244	340
Villedieu (la).	204	1547	780	739		1634	53	3206	798	208		518	1265	2789
Totaux. . . .	10579	66589	26527	26249	19728	27419	8628	108351	28401	8869	10404	15626	36586	99886
Canton d'Audincourt.			**Arrondissement de Montbéliard.**											
AUDINCOURT.	2024	11345	2939	714		5303	780	9736	2729	1230	550	758	3470	8737
Abévillers.	472	2866	1879	3003		1953	594	6929	1490	558	293	467	1952	4760
Alenjoie.	472	3464	1271	589		1670	1648	5178	949	549	210	823	1822	4353
Arbouans.	141	449	492	57		170	110	829	148	208		55	421	832
Badevel.	716	2531	772		25	2500	291	3588	1466	545	210	682	1109	4012
Bethoncourt.	720	2668	1990	1181		1170	75	4416	867	515		813	1689	3884
Brognard.	209	1248	352	412		243	259	1466	210	200	10	94	666	1120
Courcelles-lez-Montbél.	857	1129	553	155		891	391	1990	436	415	60	298	1090	2299

Digitized by Google

COMMUNES.	Population.	Principal des 4 contributions directes.	RECETTES ORDINAIRES.						DÉPENSES ORDINAIRES.					
			Montant des 5 c. additionnels ordinaires; des attributions sur les patentes; des impositions p^r dépenses annuelles.	Fermage des biens communaux.	Coupes ordinaires de bois.	Taxes affouagères.	Autres natures de recettes.	Total.	Frais d'administration de police et salubrité; entretien des immeubles communaux.	Instruction publique; traitements et entretien de bâtiments.	Culte; traitements, entretien d'églises, presbytères.	Contributions des propriétés communales.	Dépenses diverses.	Total.
Dasle.	577	2030	863	6		3283	224	4376	1578	600	110	571	1100	3958
Dambenois.	227	1315	563	770		681	273	2287	424	540	85	198	800	2047
Dampierre-les-Bois.	782	3025	1039			3136	238	4433	1807	215	300	681	2210	5213
Etouvans.	327	1350	1058	1031		1788	148	4025	744	240	168	629	3580	5361
Etupes.	830	4244	1408	6		5123	239	6776	2757	700	429	1156	1669	6711
Exincourt.	344	1936	727	1198		1053	449	3427	1118	420	102	453	896	2989
Fesches.	533	2469	732	40	175	2480	448	3875	1618	520	224	642	534	3538
Grand-Charmont.	293	1550	745	1148		611	286	2790	633	585	27	583	896	2524
Mandeure.	908	4768	2221	1206	41	4761	493	8722	1940	625	770	2073	3575	8983
Nommay.	336	2260	907	341		792	552	2592	612	473	125	357	765	2332
Sochaux.	165	1408	540	357		591	702	2190	300	400	130	213	412	1455
Taillecourt.	147	810	333	451		800	202	1786	467	250	66	248	528	1559
Valentigney.	1002	5570	1847	226		2905	490	5468	1098	600	800	798	1888	4684
Vieux-Charmont.	414	1872	957	1245		559	317	3078	653	508	75	234	849	2319
Vougeaucourt.	678	3378	1215	287	7	3337	366	5212	1561	610	311	987	3365	6834
Totaux.....	12674	63680	25112	14423	248	45820	9575	95178	25594	11806	4555	13813	35226	90494
Canton de Blamont.														
BLAMONT.	718	3520	1341	203		3887	2176	7557	2904	1440	957	823	3012	9136
Autechaux.	305	1851	1023	109		1275	445	2843	669	529	180	487	1016	2841
Bondeval.	298	1178	526	48		2094	157	2825	797	696	67	337	1152	3039
Dannemarie.	220	512	372	209		343	293	1217	292	268		106	607	1293
Ecurcey.	286	1926	704	314		1809	502	3329	726	386	165	253	966	2493

Digitized by Google

COMMUNES.	Population.	Principal des 4 contributions directes.	RECETTES ORDINAIRES.						DÉPENSES ORDINAIRES.					
			Montant des 5 c. additionnels ordinaires; des attributions sur les patentes; des impositions p^r dépenses annuelles.	Fermage des biens communaux.	Coupes ordinaires de bois.	Taxes affouagères.	Autres natures de recettes.	Total.	Frais d'administration de police et salubrité; entretien des immeubles communaux.	Instruction publique; traitements et entretien de bâtiments.	Culte; traitements, entretien d'églises, presbytères.	Contributions des propriétés communales.	Dépenses diverses.	Total.
Glay.	394	2086	885	519		1004	229	2637	520	500	199	170	1039	2428
Hérimoncourt.	846	4900	1321	290	17	3605	849	6082	1275	900	200	468	1629	4474
Meslières.	367	1255	488	625		600	64	1777	511	514	176	67	451	1719
Pierrefontaine.	409	2075	1197	397		1438	182	3214	1031	274	300	279	1128	3011
Roche.	385	1440	885	61		1808	393	3147	765	553	162	429	1122	3031
Seloncourt.	892	2822	1278			2271	349	3898	785	706	64	690	1051	3296
Thulay.	89	477	307					307	32				267	299
Vandoncourt.	391	2602	1212	4		3859	228	5303	1968	600		590	1557	4715
Villars-lez-Blamont.	577	2471	990	1092		1436	320	3838	958	824	375	499	1237	3893
Totaux.	6377	28395	12529	3862	17	25379	6187	47974	13234	8210	2845	5148	16234	45671
Canton de Saint-Hippolyte.														
Hippolyte (St.-)	928	4573	14350	1513	676	390	1951	18880	3414	1308	200	276	1740	6938
Bief.	138	941	383		189	60	93	725	237	85	50	100	394	866
Burnevillers.	161	1178	442			855	29	1326	254	225		256	673	1408
Chamesol.	750	2878	383	712	3603		533	5231	2061	480	250	497	1420	4738
Châtillon-sous-Maiche.	103	459	235	303		287	24	849	198	52	61	66	208	585
Chaux.	68	347	145	118	224	80	18	585	281	40	59	64	192	636
Courcelle.	120	1129	387	61		571	51	1070	281	128	53	76	331	869
Courtefontaine.	332	1998	644	516	176	1841	162	3339	962	310	240	572	855	2939
Dampjoux.	153	556	254	13	796	566	32	1661	396	75	23	99	286	879
Fleurey.	265	1755	690	397	672	300	191	2250	772	327	331	270	1048	2748
Froidevaux.	165	883	338	361	345	770	18	1832	534	72	106	178	867	1757
Glère.	263	1593	488	50		922	27	1487	867	287	75	365	1087	2031
Indevillers.	928	5390	2020	5405	137	4255	11622	23439	2702	665	200	1758	2758	8083

Digitized by Google

COMMUNES.	Population.	Principal des 4 contributions directes.	RECETTES ORDINAIRES. Montant des 5 c. additionnels ordinaires ; des attributions sur les patentes ; des impositions pr dépenses annuelles.	Fermage des biens communaux.	Coupes ordinaires de bois.	Taxes affouagères.	Autres natures de recettes.	Total.	DEPENSES ORDINAIRES. Frais d'administration de police et salubrité ; entretien des immeubles communaux.	Instruction publique ; traitements et entretien de bâtiments.	Culte ; traitements, entretien d'églises, presbytères.	Contributions des propriétés communales.	Dépenses diverses.	Total.
Liebvillers.	343	892	92	510	990	100	190	1882	541	451		169	283	1444
Montancy.	292	1778	566	60		1325	183	2132	545	6	115	389	1263	2312
Montandon.	450	3375	929	428	1597	348	168	3470	885	280	401	833	1093	3492
Montécheroux.	925	3348	1419	1819	2065	430	274	6007	1424	801	200	609	1473	4507
Montjoye.	165	902	401	11	529		17	958	425	57	75	27	565	749
Montursin.	76	248	115				206	321	82	37	50	42	97	308
Mouillevillers.	62	559	193		595	65	92	945	409	45		110	246	810
Neuvier.	180	726	314			801	595	1710	464	80	88	95	282	1009
Plains (les) et Grands-Essarts.	377	2585	973	685		971	1356	3985	891	335	215	411	1752	3604
Soulce-Cernay.	241	1782	622	313	1030	127	290	2382	718	250		92	916	1976
Valoreille.	297	1668	732	926	758	252	1841	4509	815	300	300	338	1100	2853
Vaufrey.	303	2142	696			1700	38	2434	866	156	175	400	777	2374
Vernois et le Fol.	164	948	360		34	1256	101	1751	410	80		472	801	1763
Totaux.	8251	22738	28171	14201	14416	18270	20102	95016	20764	6876	3267	8464	22307	61678
Canton de Maiche.														
MAICHE.	1008	6548	330	93	9276	762	2261	12722	2342	1342	326	885	2604	7499
Battenans.	254	1552	580	172		886	106	1744	680	150	100	305	1729	2964
Belfays.	73	654	194				82	276	176	55	75	152	209	667
Belleherbe.	677	3654	365	660		4463	373	5861	16497	1017	200	1302	2555	21571
Blanchefontaine.	35	290	108	589		10	36	743	458	20		40	264	782
Boulois (le).	145	1116	430	85	175		62	752	176			35	245	456
Bréseux (les).	284	1776	586	1459	960	300	413	3718	1237	280	200	345	680	2742
Cernay.	201	1252	443			1957	465	2865	511	411	565	180	1419	2886

Digitized by Google

COMMUNES.	Population.	Principal des 4 contributions directes.	RECETTES ORDINAIRES.						DÉPENSES ORDINAIRES.					
			Montant des 5 c. additionnels ordinaires; des autorisations sur les patentes; des impositions pr dépenses annuelles.	Fermage des biens communaux.	Coupes ordinaires de bois.	Taxes affouagères.	Autres natures de recettes.	Total.	Frais d'administration de police et salubrité; entretien des immeubles communaux.	Instruction publique; traitements et entretien de bâtiments.	Culte; traitements, entretien d'églises, presbytères.	Contributions des propriétés communales.	Dépenses diverses.	Total.
Charmauvillers.	333	1574	500	394	5417		499	6810	724	425	480	430	1633	3692
Charmoille.	463	2206	105		275	6489	911	7780	2235	701	701	899	1511	6047
Charquemont.	1201	7147	1671	831	12518	1460	564	17044	2012	809	536	1406	8044	12807
Cour-St.-Maurice.	231	1638	619		1393	50	83	2145	578	125	100	351	644	1798
Damprichard.	1010	7163	1864	3115	5702	728	649	13058	1508	594	820	1461	2846	7229
Droitfontaine.	116	782	358	510	317	201	23	1411	429	200	180	146	278	1233
Ecorces (les)	305	2204	106	469	440	3179	381	4575	571	336	200	716	3153	5046
Essarts-Cuenot (les).	94	484	145				12	157	89	16		16	153	274
Ferrières.	143	996	355	347	937		49	1688	374	40	91	219	533	1257
Fessevillers.	250	973	424	160		1434	120	2138	297	242	140	352	694	1725
Frambouhans.	368	2548	121	321	3436		180	4058	869	341	300	372	3946	5828
Friolais (le).	83	850	409	193		74	4	689	108	57		63	338	566
Goumois.	257	1290	409	221	309	1558	484	2981	916	325	200	364	378	2183
Grange (la).	296	1507	893	528	549	1207	50	3227	679	236	332	202	374	2323
Mancenans.	186	1388	468	244		566	159	1437	286	275	80	156	585	1382
Mont-de-Vougney.	181	698	304	159	656		35	1154	1131	136	180	191	1500	3242
Orgeans.	85	684	255	164		645	13	1077	398	75	125	187	315	1095
Provenchère.	252	1488	719	358		284	21	1382	550	240	220	259	878	2147
Thiébouhans.	253	1632	215	98	4834	404	742	6293	779	260	98	315	507	1959
Trévillers.	612	3747	1244	693	1997	947	842	5723	888	951	311	543	1937	4630
Urtière.	73	384	92	91	422	60	86	751	257	70	112	123	236	798
Vaucluse.	349	1776	729	24		1037	61	1871	632	125	100	397	1255	2509
Vauclusotte.	306	2020	101	990	1241	260	106	2698	1132	280	200	534	554	2700
Totaux.....	10094	6 2021	15142	12968	50854	28981	9874	117819	39314	10148	6922	12016	42587	111987

Digitized by Google

COMMUNES.	Population.	Principal des 4 contributions directes.	RECETTES ORDINAIRES. Montant des 5 c. additionnels ordinaires, des attributions sur les patentes; des impositions pr dépenses annuelles.	Fermage des biens communaux.	Coupes ordinaires de bois.	Taxes affouagères.	Autres natures de recettes.	Total.	DÉPENSES ORDINAIRES. Frais d'administration de police et salubrité; entretien des immeubles communaux.	Instruction publique; traitements et entretien de bâtiments.	Culte; traitements, entretien d'églises, presbytères.	Contributions des propriétés communales.	Dépenses diverses.	Total.
Canton de Montbéliard.														
MONTBÉLIARD.	5829	34429	4722	4463	3921		13965	27071	11442	4946		1269	26104	43761
Aibre.	372	2076	988	143		1613	249	2993	576	401	110	937	1212	3236
Allondans.	239	1928	566	137		1386	466	2555	931	304	70	758	957	3020
Bart.	479	2184	779	60		1328	413	2580	770	894		443	712	2319
Bavans.	852	2853	1564	394		2347	730	5035	1442	620	292	1460	2248	6062
Beutal.	270	1589	916	116		1402	541	2975	787	361	185	599	812	2744
Bretigney.	128	519	312	165		526	5	1008	230	82	50	172	685	1219
Désandans.	480	2654	1000			2054	362	3416	761	425	158	546	1475	3365
Dung.	360	1369	516	10		1760	829	3115	576	560	99	336	1304	2875
Echenans.	110	827	254		18	401	40	713	215	60		168	285	728
Issans.	157	1060	386		4400	974	39	5749	462	274	47	469	402	1654
Julien (St.-).	226	1666	577			1342	3994	5913	744	220	71	634	1544	3213
Laire.	210	1104	501	14		1120	172	1807	386	324	152	480	645	1987
Lougres.	300	2466	1049		3	1701	386	3139	735	400	125	691	1646	3597
Marie (Ste.-).	434	2992	1308	5	67	2560	224	4164	1168	600	134	1006	1293	4201
Présentevillers.	313	1791	834	182		1608	1087	3711	741	405	168	921	1214	3449
Raynans.	220	1505	601	31		735	728	2095	376	218	60	441	520	1615
Semondans.	194	1191	432		10940	920	31	12323	476	285	70	332	598	1761
Suzanne (Ste-).	445	989	494	110		1149	224	1977	358	400	196	208	548	1710
Vernoy (le).	124	1286	478	86		726	292	1582	383	331	36	337	445	1532
Totaux.	11742	66478	18227	5916	19349	25652	24777	93621	23559	11610	2023	12207	44649	94048
Canton de Pont-de-Roide.														
PONT-DE-ROIDE.	910	4757	1400	600	432	2224	1639	6295	1379	335	350	389	2824	5257

Digitized by Google

COMMUNES.	Population.	Principal des 4 contributions directes.	RECETTES ORDINAIRES.						DÉPENSES ORDINAIRES.					
			Montant des 5 c. additionnels ordinaires : des attributions sur les patentes ; des impositions pr dépenses annuelles.	Fermage des biens communaux.	Coupes ordinaires de bois.	Taxes affouagères.	Autres natures de recettes.	Total.	Frais d'administration de police et salubrité ; entretien des immeubles communaux.	Instruction publique ; traitements et entretien de bâtiments.	Culte ; traitements, entretien d'églises, presbytères.	Contributions des propriétés communales.	Dépenses diverses.	Total.
Berche.	128	719	382	190		504	47	1123	237	68	89	110	410	923
Bourguignon.	472	2999	945	136		1820	258	3159	1057	300	211	506	1318	3392
Colombier-Fontaine.	413	2668	1108	106	47	1623	779	3665	850	709	120	841	1623	4143
Dambelin.	527	3421	1685	433		860	577	3555	1440	437	183	314	1500	3674
Dampierre.	362	1257	852	636		1201	238	2907	1673	259	126	129	762	2949
Ecot.	448	1898	1342	210	423	2234	114	4323	1430	440	385	784	1368	4407
Feule.	160	858	363	150		925	233	1671	549	13	60	266	441	1329
Goux.	354	1357	835	50		1504	97	2506	1371	350	363	355	1915	4352
Lucelans.	47	170	132				1	133	17			24	171	212
Mambouhans.	83	580	274	182		387	52	895	433	84	35	78	136	766
Mathay.	722	3838	1770	90		5501	1427	8788	2851	629	320	1520	3911	9231
Maurice (St.-).	623	2431	1390	99	20	2284	324	4117	910	300	205	1105	1248	3768
Neuchâtel-Urtière.	139	881	420	36	1760	534	8	2778	369	58	62	128	792	1409
Noirefontaine.	156	863	355	374	272	2442	19	3462	1970	85		328	505	2888
Peseux.	216	1169	539	532	801	303	72	2247	657	541	233	538	796	2765
Remondans.	102	978	527			594	36	1157	405	130	54	58	405	1052
Rosières.	230	1326	594	269		1078	51	1992	851	202	435	240	678	2406
Solemont.	231	1594	566	273	93	1419	196	2547	1247	30	200	373	1554	3404
Vaivre.	43	451	281	231		238	15	765	184	67	28	50	171	500
Valonne.	334	2083	889	1387		1902	181	4359	1065	641	20	804	1730	4260
Vermondans.	399	1240	686		121	431	117	1355	474	102	57	58	447	1138
Vernois.	249	1177	665	105	50	991	164	1975	517	193	431	246	855	2242
Villars-sous-Dampjoux.	139	685	801			468	83	852	500	75	50	106	411	1142
Villars-sous-Ecot.	347	2223	1049	430		2376	136	3991	1091	380	200	926	1115	3712
Totaux.....	7825	41623	19350	6519	4019	38865	6864	70617	23527	6428	4197	10276	26893	71321

Digitized by Google

COMMUNES.	Population.	Principal des 4 contributions directes.	RECETTES ORDINAIRES.						DÉPENSES ORDINAIRES.					
			Montant des 5 c. additionnels ordinaires ; des attributions sur les patentes ; des impositions p' dépenses annuelles.	Fermage des biens communaux.	Coupes ordinaires de bois.	Taxes affouagères.	Autres natures de recettes.	Total.	Frais d'administration de police et salubrité ; entretien des immeubles communaux.	Instruction publique ; traitements et entretien de bâtiments.	Culte ; traitements, entretien d'églises, presbytères.	Contributions des propriétés communales.	Dépenses diverses.	Total.
Canton du Russey.														
Russey (le).	1180	8156	391	2401	12626	233	5783	21434	1926	1163	650	2901	5921	12561
Barboux (le).	297	2703	910		3780	309	347	5346	785	700	300	825	1908	4518
Bélieu (le).	406	2998	295	454		2211	412	3372	1073	840	200	1272	132	3017
Bizot (le).	303	1765	174		1801	2796	415	5186	850	452	315	569	647	2833
Bonnétage.	602	3816	493		1973	6064	250	8780	1835	415	677	1213	2699	6339
Bosse (la).	132	1048	103	204		2993	405	3704	646	225	149	757	290	2067
Bretonvillers.	480	3294	524	1520	6004	7980	133	15961	2458	721	632	1406	6100	11317
Chamesey.	227	1424	140	511		2818	105	3574	863	245	350	688	360	2486
Chenalotte (la).	167	1167	373	609	360	491	78	1910	518	125	285	397	597	1922
Fontenelles (les).	421	2493	117		258	3861	87	4303	522	525	433	1613	674	3767
Grand-Combe.	291	2160	532	367			193	1092	460		100	115	337	1012
Julien (St.-).	267	1651	76			3862	242	4180	964	435	605	871	923	3798
Laval.	182	1357	477	152	942	367	47	1985	606	280	260	216	603	1965
Longevelle.	107	544	53	195		1341	115	1704	402	122	167	340	224	1255
Luhier.	221	1368	445	1057	1164	943	151	3760	440	180	468	457	1968	3513
Mémont.	100	860	359		964	42	505	1870	506	30	356	292	764	1748
Monthéliardot.	147	985	45		777	1004	134	1960	418	120	312	486	565	1901
Mont-de-Laval.	382	2708	861	332		5572	146	6911	873	390	595	1725	1360	4943
Narbief.	113	1078	52	40	2958	250	91	3391	695	225	149	490	439	1998
Noël-Cerneux.	203	1632	612	1659		734	492	3477	309	306	415	530	466	2026
Plaimbois-du-Miroir.	342	2531	252	1021	1154	2525	270	5222	894	300	1523	679	1097	4493
Rosureux.	264	1488	481	1419		5889	93	7882	1949	260	150	1058	737	4149
Totaux.	6834	47226	7564	11921	34741	52284	10494	117004	19292	7559	9071	18895	28811	83628

Digitized by Google

COMMUNES.	Population.	Principal des 4 contributions directes.	RECETTES ORDINAIRES.						DEPENSES ORDINAIRES.					
			Montant des 5 c. additionnels ordinaires ; des attributions sur les patentes ; des impositions p. dépenses immeubles.	Fermage des biens communaux.	Coupes ordinaires de bois.	Taxes affouagères.	Autres natures de recettes.	Total.	Frais d'administration de police et salubrité ; entretien des immeubles communaux.	Instruction publique ; traitements et entretien de bâtiments.	Culte ; traitements, entretien d'église, presbytères.	Contributions des propriétés communales.	Dépenses diverses.	Total.
Canton de Levier.			**Arrondissement de Pontarlier.**											
LEVIER.	1620	8767	3546	761	1176	10094	11418	26995	3469	2185	663	2407	5794	14518
Arc-sous-Montenot.	350	2744	1102	593	5172	930	877	8676	1322	1021	401	1478	3221	7438
Bians.	600	3613	365	3821	372	688	374	5620	1061	437	650	2242	1468	5858
Boujailles.	1015	6115	2816	4491	6731	1201	4654	19893	3270	1051	398	3120	4903	12742
Bulle.	502	2665	1720	1175	289	1004	72	4260	799	380	200	463	1987	3829
Chapelle-d'Huin.	836	4143	2606			4450	1113	8169	1435	367	201	1677	4768	8448
Courvières.	455	2908	141	923		852	597	2513	1005	680	410	1667	1466	5828
Dompierre.	448	2413	1385	792	5212	349	294	8032	1212	985	830	609	3434	6990
Evillers.	500	2652	1375	499	2381	460	92	4807	802	950	200	1236	3511	6699
Frasne.	979	7360	747	615	5885	653	699	8599	2696	700	381	2036	3619	9432
Goux.	774	4037	194	1063	2160	4715	535	8667	2483	1072	250	2211	1926	7942
Septfontaine.	547	2990	1730	2280	1578	1033	303	6924	1386	400	200	748	2001	4730
Sombacourt.	625	4332	432	3165	4756	594	616	9563	2052	1200	200	2746	928	7126
Villeneuve-d'Amont.	522	3268	1454	1390	8002		92	10938	1792	562	521	560	3275	6710
Villers-sous-Chalamont	615	3827	545	1339	6088	318	1048	9338	2218	648	425	1525	4910	9726
Totaux.	10388	61834	20158	22909	49802	27341	22784	142994	27602	12558	5930	24715	47211	118016
Canton de Montbenoît.														
MONTBENOÎT.	150	1254	404				50	454	86	60		2	292	440
Allemands (les).	272	1199	440			1630	19	2089	418	425		368	935	2146
Arçon.	800	4855	1798	1520		1579	320	5212	819	540	200	1141	1597	4297
Arc-sous-Cicon.	988	7653	770	1123		4525	1504	7922	1609	810	467	2348	2231	7465
Aubonne.	633	3451	1764	216	457	1710	345	4492	1401	350	140	814	1679	4384
Bugny.	173	981	477				917	1394	94	200			431	725

Digitized by Google

COMMUNES.	Population.	Principal des 4 contributions directes.	RECETTES ORDINAIRES. Montant des 5 c. additionnels ordinaires ; des attributions sur les patentes ; des impositions pr dépenses annuelles.	Fermage des biens communaux.	Coupes ordinaires de bois.	Taxes affouagères.	Autres natures de recettes.	Total.	DÉPENSES ORDINAIRES. Frais d'administration de police et salubrité ; entretien des immeubles communaux.	Instruction publique ; traitements et entretien de bâtiments.	Culte ; traitements, entretien d'églises, presbytères.	Contributions des propriétés communales.	Dépenses diverses.	Total.
Chaux (la).	378	2623	357			3440	344	4141	1420	1100	404	1891	1257	6072
Gilley.	768	4179	1657	435		2515	303	4920	2740	734	450	2231	2801	8956
Gorgon (St.-).	334	1489	638	233		1092	80	2043	434	426	140	504	698	2202
Hauterive-la-Fresse.	313	1736	691			1204	198	2093	1183	117	116	752	1849	4027
Lièvremont.	468	2262	964	626	460	2173	252	4475	1013	183	197	1390	1504	4287
Longeville (la).	783	3676	1272	20		2544	84	3920	949	243	243	1390	1749	4576
Maison-du-Bois.	268	1738	88	400		1893	62	2443	566	390	200	712	172	2040
Montflovin.	112	863	386			659	49	1094	562	58	58	476	676	1830
Oubans.	608	4509	1798	1299	3136	752	1734	8719	2226	415	180	2682	851	6354
Rénédale.	94	482	820	181	209	216	39	965	291	80	37	196	334	888
Ville-du-Pont.	719	3863	1440	100		3364	88	4992	1470	250	252	1441	1844	5257
Totaux..	8006	46313	15239	6158	4262	29326	6388	61368	17281	6383	5084	18338	20910	65946
Canton de Morteau.														
MORTEAU.	1731	9404	2766	1110	3885		3035	10796	3448	400		605	5806	10259
Combes (les).	608	4354	1523	815	40	2328	338	5039	1453	760	1530	1002	2189	6934
Fins (les).	715	6630	797	1589	2802	1793	506	7487	1846	650	480	1433	3065	7474
Grand-Combe (la).	893	6983	1671	376	3163	562	307	6079	2379	1083	200	963	2266	6891
Gras (les).	881	4876	1416	705	2709	231	821	5882	1450	429	200	619	2064	4762
Lac (le) ou Villers.	1603	8788	1762	1049		1836	796	5443	1394	695	680	980	1189	4938
Montlebon.	1268	8799	884	2292		4489	437	8102	2319	790	927	765	5526	10327
Totaux..	7699	49384	10819	7936	12599	11239	6235	48828	14289	4807	4017	6367	23105	51585
Canton de Mouthe.														
MOUTHE.	1087	8058	2265	483	643	1048	12301	16740	1409	678	324	713	4981	8105
Antoine (St.-).	305	1463	567	1681	162	800	191	3401	1074	437	450	527	1469	3957

Digitized by Google

COMMUNES.	Population.	Principal des 4 contributions directes.	RECETTES ORDINAIRES.						DÉPENSES ORDINAIRES.					
			Montant des 5 c. additionnels ordinaires ; des attributions sur les patentes ; des impositions p. dépenses annuelles.	Fermage des biens communaux.	Coupes ordinaires de bois.	Taxes affouagères.	Autres natures de recettes.	Total.	Frais d'administration de police et salubrité ; entretien des immeubles communaux.	Instruction publique ; traitements et entretien de bâtiments.	Culte ; traitements ; entretien d'églises, presbytères.	Contributions des propriétés communales.	Dépenses diverses.	Total.
Bonnevaux.	569	2852	1084	450	4861	454	1383	8232	939	380	228	1443	1786	4776
Boujeons.	239	1505	455			1986	453	2894	707	280	200	838	907	2932
Brey et Maison-du-Bois	183	1202	455	165	6449	396	94	7559	501	576	400	1051	1425	3953
Chapelle-des-Bois (la).	681	4347	1530				1235	2765	233	521	200	601	1434	2489
Châtel-Blanc.	507	3327	1220	439	803	390	54	2906	466	474	200	341	1834	3315
Chaux-Neuve (la).	742	5006	1462		2117	358	198	4135	816	540	250	791	1395	3792
Crouzet (le).	60	514	197		813	157	27	1194	403	49		621	294	1367
Fourcatier	162	590	231	203			125	559	227	40	146	185	383	981
Gellin.	250	1317	792	1448	143	331	890	3604	732	303	538	754	4697	7024
Jougne.	1211	7517	1797	3863	1463	5261	1314	13698	3795	1924	550	3026	6039	15334
Labergement.	438	2948	1068	795	3699	330	776	6688	1293	444	300	955	3038	6030
Longevilles (les).	656	3676	1018	825	1548	3024	561	6976	1427	575	200	1529	1571	5302
Métabief.	290	2067	643	1712	2606	951	241	6153	709	350	200	1016	1143	3418
Petite-Chaux (la).	226	1838	570	37	912	305	1086	2910	474	360	100	564	744	2242
Pontets (les).	175	1290	445	98		1400	105	2048	824	208	150	594	707	2483
Reculfoz.	65	431	131	104	603	161	39	1088	318	42	70	246	190	861
Remoray.	375	1979	715	417	2338	457	459	4386	1147	420	520	1201	1527	4815
Rochejean.	560	4595	1012	940	2622	505	567	5644	1568	570	450	1503	909	5000
Rondefontaine.	59	522	153	50	253	700	42	1198	260	49	12	337	156	814
Sarrageois.	250	2483	622	110	385	1152	1252	3521	726	330		638	1482	3176
Vaux et Chantegrue.	458	2888	290	1035	4374	736	96	6531	2016	737	300	2044	2436	7533
Villedieu (la).	303	2349	681	5		1902	69	2657	977	570	200	788	1881	3916
Totaux.	9851	64764	19453	14860	36794	22822	23558	117487	23086	10857	5988	21806	41878	103615
Canton de Pontarlier.														
PONTARLIER.	5136	33701	4619	7712	2845	5865	19933	40974	17337	8950		4804	10290	40820

Digitized by Google

COMMUNES.	Population.	Principal des 4 contributions directes.	RECETTES ORDINAIRES.						DÉPENSES ORDINAIRES.					
			Montant des 5 c. additionnels ordinaires; des attributions sur les patentes; des impositions pr dépenses annuelles.	Fermage des biens communaux.	Coupes ordinaires de bois.	Taxes affouagères.	Autres natures de recettes.	Total.	Frais d'admnistration de police et salubrité; entretien des immeubles communaux.	Instruction publique; traitements et entretien de bâtiments.	Culte; traitements, entretien d'églises, presbytères.	Contributions des propriétés communales.	Dépenses diverses.	Total.
Bannans.	550	3037	1744	2600	704	874	7	5929	1372	640	200	877	2533	5622
Bouverans.	648	3728	1703	646		3591	2739	8679	1171	695	600	2046	3165	7677
Chaffois.	736	3161	2189	3343	35	789	148	6504	1273	449	490	829	2396	5437
Chaudron et Vezenay.	241	1299	485	106	274	1516	19	2400	528	400	250	518	720	2416
Cluse (la) et Mijoux.	1017	5740	581	784	6123	881	566	8935	2603	1270	200	1432	4740	10245
Colombe (Ste.-).	329	2090	1059	1255	974	1101	175	4544	727	450	200	695	1081	3153
Dommartin.	306	2227	1099	1814	1902	511	31	5357	930	502	100	707	1668	3907
Doubs.	376	2493	1072	2649		1719	286	5726	1106	550	400	1312	1179	4547
Fourgs (les).	1255	7130	2770	130	1254	8315	11924	24393	2048	870	445	3550	4476	11389
Granges-Narboz (les).	320	2226	957	1327	900	774	54	4012	654	400	200	664	1725	3643
Granges – Ste. - Marie.	174	1656	765				525	1290	91	108			681	880
Grangettes (les)	183	1366	439	86	1864	297	134	2820	737	335	650	705	2145	4572
Hôpitaux-Neufs (les).	173	1378	137	372		1625	221	2355	224	440	150	682	1083	2579
Hôpitaux-Vieux (les).	352	2371	238	960	2147	2397	755	6497	330	950	275	956	1634	3945
Houtaud.	275	1845	821	2204		321	98	3444	150	536		231	1223	2140
Malbuisson.	167	1484	77	939	192	1622	531	3361	282	284	134	843	908	2451
Malpas.	211	1310	673	191	1980	302	1298	4444	350	489	430	992	2338	4599
Montperreux.	273	2040	723	3585		2308	98	6714	220	325	366	688	1325	2922
Oye et Pallet.	434	2767	155	2872		2545	371	5925	500	590	400	1163	2927	5580
Planée (la).	387	2512	964		1449	599	1937	4949	240	402	250	577	1845	3314
Point (St.-).	125	1085	109		2172	94	63	2438	140	400	200	570	2252	3562
Rivière (la).	695	4175	2126	1585	1874	678	224	6487	675	508	776	1148	3274	6381
Touillon et Loutelet.	171	1076	445	484		919	219	2067	70	60	140	173	765	1208
Verrières-de-Joux.	743	3438	1670	56		1411	141	3278	150	410	400	179	1582	2721
Vuillecin.	369	2702	1275	1289		2392	47	5003	580	467	550	409	4131	6137
Totaux.	15644	98037	28855	36989	26989	43446	42544	178523	34488	21480	7806	26250	61825	151847

Digitized by Google

Digitized by Google

CHAPITRE IV.

Indicateur général du Commerce.

Sous le titre d'Indicateur général du Commerce, nous donnons ici une nomenclature des principaux négociants, avec la désignation du genre d'affaires de chacun d'eux, dans les diverses localités du département.

Nous avons pensé que cette nomenclature dont la demande nous avait été faite par plusieurs abonnés de l'Annuaire, pourrait offrir quelqu'intérêt au public.

Nous n'avons du reste rien négligé pour arriver, autant que possible, à l'exactitude la plus rigoureuse dans nos indications.

Nous nous engageons à renouveler chaque année, et à développer cette publication, suivant les besoins que l'on voudra bien nous signaler, et à opérer les rectifications qui nous seront réclamées.

VILLE DE BESANÇON.

Hôteliers, Aubergistes, Traiteurs, Restaurateurs, Marchands de vin en gros et Limonadiers.

RUE RICHEBOURG.

Tournier, Jean-Baptiste, aubergiste, 2.
Aymonin, Xavier, id. 8-10.

RUE CHARMONT.

Sirhuguet, Claude-Joseph, aubergiste, 11.
Bassot, Jean, id. 15.
Corne, Jean-Pierre. id. 24.
Corne, Joseph. limonadier, 24.
Fouras, veuve, née Chaudez, id. 20.

Digitized by Google

Colery, Auguste, limonadier, rue Charmont, 10.
Joret, Gabriel. id. 6.

RUE DE VIGNIER.

Marchand, Claude-Antoine, aubergiste, 26.

PLACE D'ARTILLERIE.

Sévy, Philippe, aubergiste, 18.

RUE DU PÉTEUR.

Gousset, Joseph, aubergiste, 4.

RUE DE L'ECOLE.

Agnus, Louis, aubergiste, 8.
Piochot, Simon, limonadier, 17.

RUE D'ARÈNES.

Jeannet, François, limonadier, 28.
Lanternier, Joseph, id. 48.
Martin, Jean-Baptiste, id. 81.
Moine, Philippe, id. 63.
Berthelé, François-Joseph, id. 43.
Gandon, Jean-Dominique, id. 21.
Bour, Benoît, marchand de vin et de vinaigre en gros, 61.

RUE DU PONT.

Savarin, Jean-Pierre, limonadier, 3.

RUE POITUNE.

Grombach, Jean, limonadier, 3.
Gandon, Pierre-Simon, restaurateur, 6.
Marchand, Jean-Jacques, limonadier, 1-3.

RUE D'ANVERS.

Vichot, limonadier, 1.

RUE DES CHAMBRETTES.

Ollen, Médard, limonadier, 9.
Cornemillot, Auguste, restaurateur, 27.

Digitized by Google

Gratel, Jean, restaurateur, rue des Chambrettes, 29.
Rollet, Pierre, limonadier, 10.
Pansard, Jean-Etienne, restaurateur, 16.

GRANDE-RUE.

Girault, François, marchand de vin en gros, 88.
Vernier, Claude-Joseph, cafetier, 88.
Cadolini, Louis, id. 27.
Manara, Joseph, id. 121.

RUE ST.-VINCENT.

Bondely, limonadier, 49.
Verhlé, Charles-Auguste, id. 53.
Jacquot, Louis-Léopold, marchand de vin en gros, 34.

RUE DE L'ORME DE CHAMARS.

Sandoulin, Dominique, limonadier, 2.

RUE NEUVE.

Arbey, Etienne, limonadier, 10.
Bernaud, veuve, id. 36.
Matthieu, François-André, aubergiste, 36.
Rougemont, Modeste, id. 3.
Lavet, François-Xavier, marchand de vin en gros, 11.
Caire, Célestin, aubergiste.

RUE DE LA PRÉFECTURE.

Klein, Pierre-Auguste, restaurateur, 1.
Migon, restaurateur.
Normand, Henri, limonadier, 5.
Demoiselle Cassard, Olympe, id. 11.

RUE MAIRET.

Mouton, François, limonadier, 3.
Milletot, Jean-François, limonadier, 6

RUE STE.-ANNE.

Philippe, François, veuve, id. 12.

Digitized by Google

RUE RONCHAUX.

Cretin, Pierre-François, limonadier, 36.

FAUBOURG TARRAGNOZ.

Sauvageot, Etienne, aubergiste, 7.
Sancey, Claude-Louis, id. 3.

RUE BATTANT.

Blanchot, Jean-Baptiste, limonadier, 7.
Bergère, Jean-Joseph, id. 11.
Jeanneney, Claude, aubergiste, 44.
Baud, Charles-Jean-Baptiste, limonadier, 30.
Baratte, née Meylan, id. 26.
Grenard, Jean-Joseph, aubergiste, 11.
Truche, Pierre-Antoine, id. 13.
Lévy, Daniel, limonadier, 29.
Lhoste, Alexandre, id. 37.
Jeanneney, Jean-Claude, aubergiste, 37.
Baudot, Jean-François, limonadier, 65.
Garet, Pierre-Louis, aubergiste, 65.
Damalix, Claude-François, fils, id. 85.

RUE DE CHARTRES.

Coulon, Jean-François, limonadier, 2.

RUE DES BOUCHERIES.

Carlier, César, aubergiste, 9.
Laforest, Claude-François, veuve, id. 17.
Femme Morel, née Guillemin, restaurateur, 19.

RUE ST.-PIERRE.

Gaulard, François-Joseph, limonadier, 7.
Rollet, Louis, maître d'hôtel, 7.
Vuillier, Ignace, limonadier, 4.
Escoffier, Claude, traiteur, 6.

PLACE ST.-PIERRE.

Guerber, Daniel, limonadier, 5.
Blondon, Jean-Marie, veuve, restaurateur, 9.
Pidancet, Pierre-François, id. 13.
Hauteville, François-Joseph, limonadier, 17.
Devillers, Napoléon, id. 14.

Digitized by Google

RUE MONCEY.

Berthier, Alphonse-Adolphe, maître d'hôtel, 2.

RUE DE L'ABREUVOIR.

Regey, Jean-Baptiste, limonadier, 14.
Bony, Jean-Baptiste, aubergiste, 16.

RUE DE GLÈRES.

Baud, François, limonadier, 15.
Pommey, Jean-Baptiste, aubergiste, 15.

PLACE DE L'ABONDANCE.

Petite, Joseph, limonadier, 14.

RUE DES GRANGES.

Maurice, Etienne, restaurateur, 5.
Maucourt, Ignace-Denis, maître d'hôtel, 5.
Dessirier, Denis-Joseph, marchand de vin en gros, 9.
Crapelet, Louis, limonadier, 29.
Borde, Hugues-Nicolas, maître d'hôtel, 33.
Sauterot, Claude, restaurateur et limonadier, 45.
Jurand, Pierre-Antoine, aubergiste, 57.
Surot, Jacques-Martin, limonadier, 59.
Labigand, Jean-Philibert, fabricant de liqueurs, 59.
Abry, Flore, limonadier, 71.
Etienne, Ulysse, id. 77.
Baudet, Antoine, aubergiste, 28.
Hérisé, veuve, traiteur, 40.
Vernier, Nicolas-Constant, limonadier, 42.
Viollet, Benjamin, maître d'hôtel, 44.

RUE SAINT-PAUL.

Gaborit, Louis-Alexis, limonadier, 52.
Barbier, Marie, id. 53.

RUE CLOS SAINT-PAUL.

Beltzer, Toussaint, marchand de vin en gros, 6.
Veuve Villecard, née Mérillon, limonadier, 6.

Digitized by Google

RUE DU CHATEAU.

Guillaume, Etienne, marchand de vin en gros, 18.
Veuve Abry, née Rigaud, limonadier, 18.
Cuvelette, Etienne, id. 29.
Baratte, née Meylan, id. 15.
Noiret, Symphorien, traiteur, 5.

RUE DES MARTELOTS.

Brouhaud, Joseph, aubergiste, 13.

PLACE SAINT-QUENTIN.

Péquignot, Caroline, limonadier, 4.

RUE DE MONT-STE.-MARIE.

Bichet, Simon, id. 17.

RUE DE LA LUE.

Gallon, Jean-Baptiste, traiteur, 1.
Vermot, Charles, limonadier, 11.
Clément, Etienne, aubergiste, 9.
Gouspy, Pierre-Louis, traiteur, 4.
Manteau, Charles, limonadier, 16.

RUE RIVOTTE.

Bardy, Martin, marchand de liqueur et eau-de-vie, 2.
Roy, Alexandre, aubergiste, 24.

FAUBOURG RIVOTTE.

Charpy, Félix, aubergiste, 10.
Humbert, Félix, aubergiste, 10.
Landry, François, limonadier, 12.
Larrivée, Louis, id. 14.
Pidancet, Jean-Antoine, veuve, aubergiste, 18.
Thiébaud, Claude-Pierre, limonadier, 52.

BANLIEUE.

ST.-FERREUX.

Jeannenot, Pierre, aubergiste.
Ragot, Claude-Antoine, id.
Ridet, François, id.

Digitized by Google

A LA BUTTE.

Veuve Curot, née Vernier, aubergiste.
Dognet, Claude-François, id.
Dufresne, Laurent, limonadier.

ROUTE DE MARNAY.

Sirhuguet, Pierre-Antoine, aubergiste.

ROUTE DE BAUME.

Galloche, Jean-Baptiste, aubergiste et marchand de vin en gros.
Duvoid, Joseph, marchand de vin en gros.
Jeannier-Dubry, Auguste, aubergiste.

LES CHAPRAIS.

Aymonet, Jean-François, traiteur.
Barbier, Nicolas, aubergiste.
Lépagney, Martin, traiteur.
Martin, femme, id.
Barbier, Jean-Georges, aubergiste.

SAINT-CLAUDE.

Clerget, Jean-Pierre, aubergiste.
Dampenon, la veuve, id.
Rolland, Jean-Claude, limonadier.
Sautet, Charles, restaurateur.
Tatut, Jean-Marcel, aubergiste.
Tisserand, François, id.
Tercieux, Humbert, id.

A CAZAMÈNE.

Coste-Melot, Claude-Joseph, aubergiste.
Cretin, Hubert, traiteur.
Tramut, Pierre, aubergiste.

—

Brasseurs.

Fesler, Jean-Jacob, rue Neuve, 26.
Viltz, Michel, faubourg Taragnoz, 17.
Répécaud, Claude-Marie, id.
Lebault, Jean-Baptiste, rue St.-Paul, 50.
Greiner, Auguste, à la Mouillière.

Commissionnaires.

Gauthier, Jean-Baptiste, bureau de la Gare.
Sansonnet, Etienne, rue de Vignier, 21.

Digitized by Google

Burlet, François-Joseph-Denis, id. 25.
Desprez, Pierre-Thomas, rue d'Arènes, 95.
Gras, Alexis-François, rue du Collége, 29.
Marchand, Charles, Grande-Rue, 88.
Estreyer, Jules, rue Neuve, 26.
Bugnot-Colladon, Charles, id. 38.
Roux-Michel, Jean-Louis, id. 24.
Lavet, François-Xavier, id. 11.
Saget, Fortuné, rue des Boucheries, 5.
Martin, Joseph, prop. de bateaux pour transport, rue Poitune, 36.
Briandas-Bugnot-et-Prével, Cazamène, 21.
Moutrille, Charles, rue du Collége, 3.

Fonderies en cuivre ou fonte.

Gandillot Jeune et Roy, à la Butte, fonte.
Saint-Eve, Jean-Louis, Charmont, fonte, 8.
Valentin, Charles, rue St.-Paul, cuivre, 13.
Arcelin, François, route de Baume, fonte.
Guillemin, Jean-Baptiste, Cazamène, fonte.
Comte, Claude-Eloi, rue Battant, cuivre, 27.

Asphalte.

Suleau, Cazamène.
Briandas-Bugnot-et-Prével, id.

Ateliers de Carrosserie.

André, Antoine, fils, rue St.-Paul, 26.
Spony, Jean-François, rue du Perron, 5.
Gauthier frères, Clos-St.-Paul, 2.
Veuve Maître, id. 4.
Riff, Ignace, rue des Chambrettes, 15.

Epiciers en gros et en détail.

CHARMONT.

Jourdain, François, en détail, 19.
Niétoffen, Louis, id. 18.
Voillard, Pierre, id. 14.
Delay, Jean-Louis, id. 6.
Barthelet, Jean-François, id. 6.

RUE DE L'ÉCOLE.

Veuve Ponard, en détail, 6.
Loignot, Samuel, id. 24.

Digitized by Google

RUE D'ARÈNES.

Veuve Gagey, en détail, 42.

RUE DU PONT.

Veuve Martin, en détail, 5.

RUE DES CHAMBRETTES.

Mairet, Pierre-Aubin, en détail, 23.
Demolombe, Félix, en gros, 13.

GRANDE-RUE.

Grandvaux, Jean-Pierre, en détail, 82.
Girard, Jean-Claude, id. 84.
Métayer, Thérèse, id. 89.
Grivet, Jean-Baptiste, id. 116.
Jeanningros, Célestin, id. 3.
Dubois, Charles, en gros, 15.
Pellecier, Aimé, en détail, 17.
Escalier, Auguste, en gros, 17.
Roussel, Fortuné, id. 29.
Guichard, Xavier, id. 39.
France, Hubert, id. 55.
Bouchot, Jean-Baptiste, en détail, 57.
Clerc, Hilaire, id. 66.
Corne, Pierre, id. 71.
Lavie, François, id. 99.
Rouge, Claude-François, id. 103.
Jourdain, François-Antoine, id. 143.
Melin, Thérèse-Louise, id. 140.

RUE ST.-VINCENT.

Lallemand, Jean-Baptiste, en détail, 15.
Feuvrier, Jean-Prospère, id. 11.
Thiébaud, Jean-Alexis, id. 55.

RUE DE L'ORME DE CHAMARS.

Bénier, Séraphin, en détail, 4.

RUE DU PERRON.

Alix-Barrey, Louis, en détail, 1.

RUE STE.-ANNE.

Veuve Beck, en détail, 3.

Digitized by Google

BATTANT.

Rozet, Just-Félix, en détail, 2.
Chardenot, Baptiste, id. 42.
Boutteçon, Claude-François, en détail, 34.
Bougeot, Théodule, id. 20.
Poulet, Jean-Bruno, id. 1.
Juliard, François, id. 3.
Racine, Louis-Simon, en gros, 7.
Monnot, née Verdant, en détail, 11.
Zominy, Jean-François, id. 17.
Delagrange, Félix, id. 23.
Veuve Prével, François, en gros, 37.
Chazerand, Claude-Louis, en détail, 41.
Alexandre, Claude, id. 55.
Bénier, Joseph-Abel, id. 65.
Pélet, Etienne-Joseph, id. 81.

RUE DES BOUCHERIES.

Vernier, Jean-Jacques, en détail, 7.
Savourey, Joseph-Timothée, id. 2.
Varey, Claudine, id. 4.

RUE ST.-PIERRE.

Roy, Jacques-Denis, en détail, 3.
Veuve Meyer, Melchior, id. 7.

RUE MONCEY.

Panier, Jean-Charles-Ferréol, en détail, 12.

RUE DE GLÈRES.

Zeltner, François-Joseph, en gros, 15.
Boutteçon, Claude-Auguste, en détail, 2.

PLACE DE L'ABONDANCE.

Curot, François, en détail, 1.
Lalouette, Célestin, id. 19.
Barthelet, Claude-François, id. 16.
Lanquetin, Hubert, id. 22.

RUE DES GRANGES.

Piguet, Claude-François, en détail, 1.
Bolard, Pierre-François, id. 9.
Roussel-Gal, Philippe, id. 11.
Lavigne, Jean-Baptiste, id. 29.

Digitized by Google

Tissot, Claude-Pierre, id. 17.
Roussel, François-Xavier, id. 65.
Vergey, Jean-Pierre, id. 4.
Charlet, Pierre-François, id. 16.
Goguely, Charles, en gros, 20.
Paillet, Joseph, en détail, 48.
Caillot, Auguste, id. 74.

RUE DU CHATEUR.

Pidancet, Emmanuel, en détail, 10.
Charnaux, François-Séraphin, en gros, 14.
Grosrichard, Antoine, en détail, 25.
Parat, Jean-Joseph, id. 9.

RUE SAINT-QUENTIN.

Poulet, Hippolyte, en détail, 7.

RUE DE LA LUE.

Meunier, Donat, en détail, 19.

RUE RIVOTTE.

Coque, Jean-André, en détail, 5.
Charrière, Jean-Baptiste, id. 30.

FAUBOURG RIVOTTE.

Jacquin, François, en détail, 10.

BANLIEUE.

Boutte, Pierre, (route de Baume), en détail.
Galloche, Jean-Baptiste, id. id.
Lallemand, Jean-Claude, (St.-Claude), id.
Petitperrin, Claude-François, id. id.
Jacquot, Joseph, id. id.
Contet, Jean-Pierre, (St.-Ferjeux), en détail.
Rousselot, François, id. id.

Digitized by Google

Drapiers, Marchands de Tissus et Nouveautés (en gros et en détail.)

RUE DES CHAMBRETTES.

Jourdain, Pierre, tissus en gros, 7.

GRANDE-RUE.

Corne, Jean-Philippe, tissus en détail, 8.
Jouffroy, Stéphanie, id. 8.
Alix, Emmanuel, tissus en gros, 12.
Rébillet, Claude-François, tissus en détail, 14.
Blok et Chevob, tissus en gros, 14.
Meyer, Joseph, id. 14.
Bardey, François, tissus en détail, 14.
Brossel, Jean-Antoine, id. 22.
Demesmay et Robbe, id. 26.
Veil, Albert, tissus en gros, 30.
Hauser-Wormser, Jacob, nouveautés, 36.
Sanlaville-Picard, tissus en gros, 40.
Lanciaux, Antoine, id. 42.
Baujard et Jeanningros, nouveautés, 44.
Coque, Jean-Baptiste, tissus en gros, 48.
Braham, Alexis, nouveautés, 50.
Bouvet, Catherine, marchande de mercerie, 54.
Bruand, Nicolas, tissus en détail, 58.
Robbe, Edouard, nouveautés, 62.
Balanche, Jean-Baptiste-Paul, tissus en détail, 68.
Girod, César, id. 72.
Jeanhenriot, Jules, id. 74.
Drevon, Sophie, id. 74.
Chapoy, Edouard, id. 1.
Cartier, Alexis, id. 3.
Jourdain, Marie, id. 17.
Hauser, David, id. 9.
Lajeanne-Ulysse, id. 11.
Boillon, Joseph-Sulpice, id. 27.
Honnelaître, Charles, tissus en gros, 31.
Berthet et Gauthier, id. 33.
Duffet, née Crétin, tissus en détail, 37.
Béjanin, Joseph-Benjamin, tissus en gros, 39.
Baille-Caillier, Paul, id. 41.

Digitized by Google

Lyauté, Célestine-Auguste, tissus en gros, 41.
Demolombe, Nicolas, nouveautés, 45.
Dreyfus, Félix, marchand de rubans, 47.
Robbe, Hippolyte, tissus en gros, 49.
Fernier, Louis, fils, id. 61.
Giard-Raës, Antoine, tissus en détail, 73.
Papillon, Jacques-Philippe, nouveautés, 95.

RUE DES BOUCHERIES.

Bernard, Joseph, tissus en détail, 6.

RUE DE LA BOUTEILLE.

Burnachon, Jean-Marie, tissus en détail, 5.
Berthier, Prosper, tissus en gros, 1.

PLACE DE L'ABONDANCE.

Hauser, Charlotte, tissus en détail, 10.
Belot, Jean-Joseph, id. 12.

RUE DES GRANGES.

Bournier, Thérèse, tissus en détail, 2.
Perrenoud, Eugénie, id. 7.
Ferreux, Claude-Antoine, id. 13.
Bécoulet, Auguste, id. 19.
Guyot, Julie-Marie, id. 19.
Méquillet, Adolphe, tissus en gros, 21.
Baud, Antoine, tissus en détail, 14.
Crapelet, Philippe, id. 34.
Bernard, Esther, id. 38.

RUE DU PONT.

Corne, François-Michel, tissus en détail, 4.
Quenée, Marianne, id. 2.

Boulangers et Marchands de farines.

GRAND-CHARMONT.

Veuve Perrot, boulanger, 3.

Digitized by Google

RUE DE CHARTRES.

Retrouvey, Pierre, boulanger, 1.
Conscience, Charles, id. 15.
Gruet, Claude-Pierre, id. 12.
Salmon, Jean-Baptiste, id. 8.

PLACE D'ARTILLERIE.

Lançon, Jean-Claude, boulanger, 6.
Retrouvé, Pierre-Simon, id. 10.
Brocard, Claude-François, id. 20.

RUE D'ARÈNES.

Bernard, Jean-Claude, boulanger, 18.
Bachelet, Emilian, id. 30.
Lançon, Claude-Justin, id. 65.
Simonin, Frédéric, id. 17.

RUE POITUNE.

Morel, François, boulanger, 13.

RUE DU COLLÉGE.

Moutrille, Charles, marchand de farines, 3.

RUE DES CHAMBRETTES.

Richard, Charles, boulanger, 4.
Boll, Jean-Baptiste, id. 18.
Cadet, Alexandre, id. 23.

GRANDE-RUE.

Bergier, Philippe, id. 88.
Chapitey, François, id. 145.

RUE DU PERRON.

Aubert, boulanger, 4.

RUE RONCHAUX.

Duseigneur, Jean-Baptiste, boulanger, 17.
Renaud, Jean-Claude, id. 18.

Digitized by Google

RUE STE.-ANNE.

Marchand, Claude-Etienne, boulanger, 14.

BATTANT.

Remy, Joseph, boulanger, 4.
Simonin, Pierre-François, id. 8.
Viennot, François, id. 10.
Millerand, Charles, marchand de farines en gros, 13
Dandy, François, boulanger, 38.
Bernard, Claude, id. 22.
Jeanningros, Jacques-François, marchand de farines, 20.
Veuve Meunier, Jean-Baptiste, id. 12.
Girard, Jacques, id. 5.
Loigerot, boulanger, 51.
Rozet, Jean-Pierre, marchand de farines en gros, 57.
Pichery, Théodore, boulanger, 63.
Baudot, Claude-Louis, id. 79.
Pélet, Etienne-Joseph, farines en gros, 81.
Maigrot, Henri, boulanger, 101.

RUE DE LA BOUTEILLE.

Zeltner, Jean-Claude, boulanger, 2.

RUE ST.-PIERRE.

Thouverey, Ferdinand, boulanger, 5.

RUE MONCEY.

Poix, François, boulanger, 5.

RUE DE L'ABREUVOIR.

Bernard, Auguste, boulanger, 2.

PLACE DE L'ABONDANCE.

Vicaire, Claude-Etienne, boulanger, 2.
Zeltner, François, marchand de farines en gros, 15.

RUE DES GRANGES.

Volmerange, Jean-François, boulanger, 51.
Poux, Jean-François, id. 61.
Gilles, Louis, marchand de farines en gros.
Bontemps, Pierre, boulanger, 12.

Digitized by Google

RUE ST.-PAUL.

Alin, Jean-Baptiste, boulanger, 4.
Mareschal, Jean-Antoine, id. 46.
Colard, Just, id. 37.
Boiteux, Félix, id. 21.

RUE DU CHATEUR.

Lemuhot, Claude-Pierre, boulanger, 17.

RUE RONDOT-ST.-QUENTIN.

Pourcillot, Jacques, boulanger, 6.

RUE MONT-STE.-MARIE.

Petetin, Claude-Antoine, boulanger, 3.

RUE DE LA LUE.

Taverdet, Claude-Etienne, boulanger, 13.

RUE RIVOTTE.

Grattepain, Antoine, marchand de farines, 22.
Bourdeau, Jean-Claude, boulanger, 32.
Veuve Bachelet, id. 11.
Gardet, Jean-Claude, id. 15.

BANLIEUE.

Barbier, Jean-Claude, boulanger, (route de Baume).
Matouillet, Jean-François, id. id.
Lallemand, Jean-Claude, id. (St.-Claude).
Petitperrin, Claude-François, id. id.
Bolard, Jean, id. (St.-Ferjeux.)

Bouchers et Charcutiers.

CHARMONT.

Ratey, Pierre-Antoine, boucher, 5.
Guinchard, Auguste, charcutier, 26.
Christophe, Jean-Baptiste, charcutier, 1.

RUE DE VIGNIER.

Sautet, Marie-Antoine, charcutier, 28.

PLACE D'ARTILLERIE.

Lyet, Louis-Joseph, id. 2.

Digitized by Google

RUE DE L'ECOLE.

Ducret, George-François, charcutier, 9.

RUE D'ARÈNES.

Gore, Jean-Baptiste, boucher, 30.
Jouchoux, Jean-Claude, charcutier, 35.
Martin, Jean, id. 9.

RUE DU PONT.

Prélat, Antoine, boucher, 2.

RUE POITUNE.

Veuve Pralon, bouchère, 12.
Flusin, Jean-Claude, charcutier, 15.

RUE DU COLLÉGE.

Lécuyer, Guillaume, charcutier, 14.

RUE DES CHAMBRETTES.

Charbonnet, Jean-Baptiste, boucher, 15.
Jager, François, Boucher, 17.

GRANDE-RUE.

Curty, François, charcutier, 69.

RUE RONCHAUX.

Vautravers, François-Alexandre, boucher, 9.
Santet, Marie-Louis, charcutier, 23.
Gounand, Joseph, id. 30.

RUE DU CLOS.

Noé, Jean-Pierre, boucher, 2.

BATTANT.

Marchand, Théophile, charcutier, 72.
Barçot, Jean-François, id. 64.
Renaud, Claude-François, boucher, 3.
Cretet, Jean-Baptiste, charcutier, 21.
Veuve Macdonal, id. 57.

RUE CHAMPRON.

Pourtois, François, charcutier, 12.

RUE DES BOUCHERIES.

Brenet, Pierre-Antoine, id. 1.
Meyer, Jacob, id. 3.

Digitized by Google

Hauser-Fusenot, Benjamin, boucher, 3.
Gomet, Jean-Baptiste, id. 5.
Colombot, Victor, id. 15.

RUE ST.-PIERRE.

Renaud, Claude-François, boucher, 1.
Bataille-Barthoulot, charcutier, 3.
Veuve Bataille, Jean-Baptiste, id. 5.
Rousselot, Auguste, boucher, 2.

RUE MONCEY.

Raguey, Joseph, charcutier, 9.

RUE DES GRANGES.

Veinmann, Jérôme, boucher, 65.
Schulé, Conrad, charcutier, 3.

RUE ST.-PAUL.

Ratey, Jean-Joseph, boucher, 18.
Raguey, Jean-Pierre, charcutier, 40.
Neff, Joseph, id. 13.
Vautravers, Antoine, boucher, 1.

RUE DU RONDOT ST.-QUENTIN.

Ratey, Bernard, boucher, 5.

PLACE ST.-QUENTIN.

Nopper, Dominique, boucher, 1.

RUE RIVOTTE.

Veuve Gomet, bouchère et charcutière, 14.
Monnot, Jean-Claude, charcutier, 28.
Comte, Jean-Charles, id. 1.
Vogne, Jean-Baptiste, boucher, 3.

BANLIEUE.

Jeudy, François, boucher, (route de Baume).
Sautet, Charles, charcutier, id.
Sirot, Joseph, boucher, (St.-Claude).
Byot, Jean-Pierre, boucher, (St.-Ferjeux).
Byot, Etienne, père, id. id.
Byot, Etienne, id. (à la butte).
Tasnière, Joseph, id. id.

Digitized by Google

Bijoutiers et Orfèvres.

RUE DES CHAMBRETTES.

Pelleteret, Joseph, bijoutier, 1.

GRANDE-RUE.

Billot, Charles-Auguste, bijoutier, 52.
Veuve Faivre, id. 5.
Bourrier, Paul-Réné, id. 35.

PLACE ST.-PIERRE.

Cavaroz-Péclet, Claude-François-Victor, 1.
Charles, Louis-Antoine, bijoutier, 2.

RUE DES GRANGES.

Becquet, André, bijoutier, 41.

Horlogers, Monteurs de boîtes, de montres et Marchands de fournitures d'horlogerie.

RUE POITUNE.

Veuve Adler, née Brunswick, horlogère, 28.

RUE ST.-ANTOINE.

Guyot et Tissot, horlogers, (représentés par Huguenin), 4.

RUE DES CHAMBRETTES.

Grillier, Jean-Baptiste, horloger, 10.

GRANDE-RUE.

Ducommun, Edouard, fils, fornitures d'horlogerie, 14.
Lhomme, Simon, monteur de boîtes, 14.
Landoz, Claude-François, id. 44.
Bataille, Jean-Baptiste, marchand de pendules, 54.
Lorimier, Charles, horloger, 62.
Lavalette, Just, monteur de boîtes, 96.
Dreyfus, Marix, horloger, 96.
Courvoisier, Charles, monteur de boîtes, 118.
Courrier, André, id. 120.
Jeanneret-Gris, Pierre, horloger, 131.
Kecker, Jean-Louis, (la veuve), id. 86.

Digitized by Google

RUE ST.-VINCENT.

Æschimann, Alexandre, monteur de boîtes, 53.

RUE DE LA PRÉFECTURE.

Lançon, Jean-Pierre, monteur de boîtes, 9.

RUE RONCHAUX.

Brossard, Pierre-François, id. 18.
Liénard, horloger, 22.

RUE DU CLOS.

Vernet-Jorand, monteur de boîtes, 13.

RUE BATTANT.

Jéquier, Auguste-Henri, fabricant de ressorts de montres, 22.
Perrenoud, Henri, fournitures d'horlogerie, 20.

RUE DES BOUCHERIES.

Veuve Berthoud, Henri, fabricant de ressorts de montres, 25.

PLACE ET RUE ST.-PIERRE.

Perrelet, Eugène, monteur de boîtes, 13.
Leyritz, Louis, horloger, 5.

RUE MONCEY.

Beucler, Jean-Jacques, horloger, 12.
Naderhoff, Maurice, id. 2.

RUE DES GRANGES.

Favre, Charles-François, fournitures d'horlogerie, 11.
Sandoz, Justin, id. 11.
Vuilleumier, Eugène, fournitures d'horlogerie, 72.

RUE ST.-PAUL.

Guérin, Claude-François, fabricant de ressorts de montres, 14.
Alix, Nicolas, émailleur, 46.

RUE DU CHATEUR.

Vuilleumier, Philibert, horloger, 14.
Vuilleumier, Denis, guillocheur et graveur, 14.
Picard, monteur de boîte, 17.

RUE DU MONT-STE.-MARIE.

Dugoumois, Charles, horloger, 5.

Digitized by Google

Confiseurs, Pharmaciens et Chocolatiers.

Grande-Rue.

Gigoux, François, confiseur, 2.
Colard, Humbert, id. 4.
Veuve Boisson, id. 38.
Dupont, Joseph, chocolatier, 120.
Kneskowski, Jean, pharmacien, 13.
Drouelle, Jean-Baptiste, confiseur, 79.
Richelet, Etienne, pharmacien, 87.
Soipteur, François-Désiré, pharmacien, 99.
Valet, Louis, confiseur, 103.
Vaissier, Claude-François, confiseur, 109.
Bidermann, Joseph, id. 117.
Lancrenon, Louis, id. 135.
Debauchez, Ambroise, pharmacien, 147.
Maire, Charles-Antoine, id. 140.

rue St.-Vincent.

Hénin, Pierre-Eugène, pharmacien, 37.

rue Battant.

Barolle, Jacques, confiseur, 4.

Charmont.

Ramondot, Auguste, confiseur, 2.
Grante, Jean, pharmacien, 2.

rue des Boucheries.

Renaud, Claude-Louis, pharmacien, 2.

rue Moncey.

Mourruau, Antoine, chocolatier, 7.
Demoiselle Berçot, Denise-Victoire, id. 2.

rue des Granges.

Desfosses, Pierre-Antoine, pharmacien, 69.
Jennat, Xavier-Auguste, confiseur, 36.
Flusin, Victor, pharmacien, 12.

Digitized by Google

Quincaillers et Merciers en gros et en détail, et Parfumeurs.

GRANDE-RUE.

Get, Pierre, quincaillier en détail, 6.
Prével, Jean-Baptiste, aîné, quincaillier en gros, 6.
Maire, Jean-Alexis, id. en détail, 20.
Morel, Joseph, id. en gros, 34.
Faivre, Henri, mercier en détail, 86.
Vigoureux, Antoine, id. 132.
Mouton, Alexandrine, id. 136.
Veuve Carré, id. 1.
Emourgeon, Elisa, id. 3.
Bouton, François, id. 21.
Beschet, Antoinette, mercière en détail, 39.
Lanchy, Jean-Joseph, id. 51.
Arbey, Jean-Désiré, id. 55.
Gouget, Claude-Gabriel, id. 61.
Vuillaume, Jeanne-Simon, quincaillier en détail, 73.
Veuve Carry, mercière en détail, 75.
Pagnier, Jean-Guillaume, id. 87.
Bory, Charles-Louis, quincaillier en détail et en gros, 91.
Hautier, Eloïse, mercière en détail, 97.
Jullien, Rosalie, id. 103.
Bouvot, Hélène, id. 107.
Chevaidel, Eugène, parfumeur, 111.
Aubert, Louis, id. 119.

RUE ST.-VINCENT.

Magnin, Pauline, mercière en détail, 50.

RUE DE LA PRÉFECTURE.

Solland, Jean-Baptiste, mercier en détail, 12.

BATTANT.

Saillard, Claude-Joseph, quincaillier en détail, 12.

CHARMONT.

Veuve Robert, mercière en détail, 16.

Digitized by Google

RUE MONCEY.

Cornu, François, mercier en gros, 1.
Saillard, Claude-Joseph, quincaillier en détail, 11.
Propos, Jacques, mercier en détail, 12.
Millet, Caroline, parfumerie, 2.

PLACE DE L'ABONDANCE.

Bontron, Jean-Baptiste, quincaillier en détail, 12.
Mornard, Stanislas, id. en gros, 18.

RUE DES GRANGES.

Mansion, Emile, quincaillier en gros, 9.
Nodier, Louis, id. id. 15.
Balanche, Jacques-François, quincaillier en détail, 23.
Sailly, Claude-François, id. id. 43.
Girard, Jean-Pierre, id. id. 2.
Balanche, Paul, id. en gros, 18.
Gaillard, Claude, id. en gros, 38.
Terrier, Claude-Antoine, parfumeur, 48.
Denizot, Charles, mercier en détail, 60.
Pointurier, Pierre-Ignace, id.

RUE DU CHATEUR.

Fumey, Félix, mercier en détail, 2.
Roch, Annette, id. 4.
Poncet, Jean-Victor, quincaillier en détail, 17.

Marchands de Fers en gros et en détail.

Delhotal, Alexis, rue Battant, en détail, 18.
Barbaud, Charles, rue des Chambrettes, en gros, 6.
Pothier, Jean, rue Battant, en détail, 24.
Pingaud, Charles, id. id. 10.
Loupya, Philippe, rue des Granges, en gros, 59.
Veuve Besançon, rue Battant, en gros, 29.
André, Jean-Basile, id. en détail, 17.
Marthey, rue des Granges, en détail, 57.

Marchands de fromage en gros.

Burlet, François-Joseph-Denis, place de l'Artillerie, 14.

Digitized by Google

Corne, Claude-François, rue du Pont, 8.
Ledoux, Philippe, rue Battant, 6.
Ferreux, Joseph-Melchior, rue des Granges, 74.
Laffely, rue Battant, 6.

Tanneurs et Corroyeurs.

RUE BATTANT.

Glorget, Jean-Baptiste, corroyeur, 25.

RUE D'ARÈNES.

Douge, François, tanneur, 49.
Nélaton, Jean-François, marchand corroyeur, 5.
Côte, André, tanneur, 63.
Côte, Théophile, 49.

GRANDE-RUE.

Grosfilet, Jean-Baptiste, corroyeur, 130.
Cuenat, Jean-Claude, marchand de cuirs, 77.

RUE ST.-ESPRIT.

Cordier, Jean-Pierre, corroyeur.

RUE ST.-PAUL.

Castan, Antoine, marchand de cuirs, 3.

FAUBOURG RIVOTTE.

Maire, Jean-Gaspard, tanneur, 62.

RUE CHAMPRON.

Huguet, Jean-François, tanneur, 8.

Fabricants de Chandelles.

RUE D'ARÈNES.

Veuve Alexandre, 51.

RUE DES GRANGES.

Delapchier, Joseph, fils, 16.

Digitized by Google

RUE ST.-PAUL.

Tonnet, Pierre, 57.

RUE BATTANT.

Jouchoux, Jean-François, 59.
Hanzer, Emmanuel, 76.

Bois de chauffage, de constructions et planches.

RUE DE CHARTRES.

Guénot, Jean, marchand de planches, 5.

CHARMONT.

Saillard, Claude-Antoine, marchand de planches, 19.

RUE NEUVE.

Estreyer, Jules, marchand de bois de chauffage, 26.

RUE STE.-ANNE.

Hudelot, Jean-Joseph, marchand de bois de constructions, 9.

PLACE DU PORTEAU.

Masson, Jean-François, marchand de planches, 4.

FAUBOURG TARAGNOZ.

Bourguignon, Jean-Baptiste, marc. de bois de chauffage et const. 11.
Tournier et Bourgeois, marchands de bois de constructions, 3.

BATTANT.

Henriot, Jean-Pierre, marchand de planches, 103.

RUE DE CHARTRES.

Humbert, Alphonse, marchand de bois de constructions, 20.

PLACE DE L'ABONDANCE.

Thibaudet, Antoine-Louis, marchand de bois de constructions, 1.

RUE DES GRANGES.

Mairot, Joseph, marchand de bois de chauffage, 57.

Digitized by Google

Meunier, Jean-Claude, marchand de bois de chauffage, 57.
Barsot, Jean-Pierre, id. 57.
Magnin, Claude-François, id. 57.
Burdin, Joseph, id. 57.

RUE RIVOTTE.

Messager, Antoine, marchand de planches, 10.
Petit, Maurice, id. id.

PLACE DES JACOBINS.

Charrière, Jean-Baptiste, marc. de bois de chauffage.

FAUBOURG RIVOTTE.

Besson, François-Emmanuel, marc. de planches, 4.
Charpy, Félix, marc. de bois de sciage, 8.
Loigerot, Pierre-Elisée, marc. de bois à brûler, 10.
Vuillard, Sébastien, marc. de bois de constructions.
Vuillemin, Ferdinand, id.
Daguet, Claude-François, (commis de la Ville), bois de chauffage.

RUE DE LA LUE.

Tournier, marchand de bois de construction.
Bichet et Maurice, id. id.
Verdant, Aimé, id. id.

BANLIEUE.

Charrière, Claude-François, à St.-Claude, marc. de planches.
Clerc, Jean-Baptiste, id. id.
Mouthot, Jean-Claude, id. id.
Pelletier, à Casamène, march. de bois de constructions.
Chanez, Benjamin, à St.-Ferjeux, marchand de planches.
Sirhuguet, Pierre-Antoine, route de Marnay, march. de planches.

Meuniers et Scieurs.

Gigandet fils, à Taragnoz, meunier, 3.
Bourgeois et Tournier, id. scieur, 3.
Berguemüller, à Canot, scieur à bras.
Volette, Michel, moulin St.-Paul, meunier.

Digitized by Google

Bas et bonneterie.

Galliot, Alfred, Grande-Rue, 68.
Détrey, Just, id. 119.
Cornu, François, id. 1.
Vallée, Jean-François, rue Charmont, bonnetier, 19.

Fil, Crin, Coton et Laine.

Fernier-Pone, Claude, Grande-Rue, 61.
Balanche, Paul, rue des Granges, 18.
Jeanhenriot, Jules, toile et coton, Grande-Rue, 74.
Paget, Frédéric, rue de Glères, 18.
Drivet, François, rue des Granges, 2.
Veuve Basquin, id. 26.
Lacroix, Pierre-François, fils, toile et coton, rue des Granges, 26.
Dechaux-Bardey, id 56.
Quétel, Nicolas, crin et laine, etc., Grande-Rue, 11.

Marchands de Glaces et Doreurs sur bois.

RUE ST.-VINCENT.

Bigandet, Jean-Félix, doreur, 26.

GRANDE-RUE.

Thomas, Jean-Baptiste, marchand de glaces, 129.
Annoual, Pierre-Antoine, marchand de glaces, 74.

RUE DE LA LUE.

Paton, Joseph, doreur, 6.

RUE MAIRET.

Abel, constant, doreur, 4.

RUE RONCHAUX.

Gavinet, Jean-Claude, doreur, 4.

Teinturiers Dégraisseurs.

RUE D'ARÈNES.

Tailleur, Jean-Baptiste, teinturier dégraisseur, 33.
Monnier, Joseph, teinturier dégraisseur, 3.

Digitized by Google

RUE POITUNE.

Marmier, Pierre, teinturier dégraisseur, 40.

RUE DE MAYENCE.

Clerget, Claude-Antoine, teinturier dégraisseur, 2.

RUE DES GRANGES.

Robert, constant, teinturier dégraisseur, 30.

RUE ST.-PIERRE-NEUVE.

Poyard, Paul, teinturier dégraisseur.

Ferblantiers, Lampistes et Poëliers.

CHARMONT.

Noirot, Jean-Claude-Athanase, ferblantier, 9.
Ledoux, Jean-Claude, ferblantier et potier d'étain, 11.
Rafour, Joseph, id. 5.

RUE DE L'ECOLE.

Courgey, Humbert, ferblantier et potier d'étain, 7.

GRANDE-RUE.

Mathez, Charles, ferblantier et potier d'étain, 14.
Cornet, Léopold, lampiste et potier d'étain, 32.
Zany, Joseph, poëlier, 108.
Thomassin, Alexandre, poëlier, 130.
Billet, Joseph, ferblantier, entrepreneur et lampiste, 131

RUE DE L'ARSENAL.

Duplain, François, ferblantier, 3.

RUE ST.-VINCENT.

Médée, André, poëlier, 3.
Guillemin, Narcisse, poëlier, 45.
Nouaille, Damin, ferblantier, 55.

RUE MAIRET.

Bourgeois, Adolphe, ferblantier.

Digitized by Google

RUE RONCHAUX.

Billet, Etienne, ferblantier, 14.
Maigrot, François-Vernier, ferblantier, 26.

RUE BATTANT.

Dantzer, Christophe, ferblantier, 32.
Michel, François, aîné, id. 18.
Veuve Baud, poëlier en fonte, 11.
Pingaud, Charles-Antoine, poëlier en fonte, 10.
Toyetti, Joseph, ferblantier, 107.

PLACE ST-PIERRE.

Modini, Charles, poëlier fumiste, 6.
Caillier, Jean-Francois, ferblantier, 8.

RUE DES GRANGES.

Piétre, Charles, ferblantier, 8.

RUE ST.-PAUL.

Pierre, Gabriel, ferblantier, 10.

PLACE ST.-QUENTIN.

Bourgeois, Jean-Pierre, ferblantier, 4.

PLACE ST.-JEAN.

Bourgeois, Joseph, ferblantier, 1.

RUE DES BOUCHERIES.

Ledoux, Ambroise, ferblantier entrepreneur, 21.

RUE DE LA LUE.

Ruedi, Marc, et Sotta, Aurèle, poëlier, 2 et 3.

Selliers et bourreliers.

Coffin, Philippe, place d'Artillerie, bourrelier, 10.
Bodier, Jean-Baptiste, id. id. 16.
Nel, Joseph, rue des Chambrettes, sellier et bourrelier, 5.
Echenoz, Jean-Claude, rue Neuve, bourrelier, 24.
Baudier, Jean-Baptiste, rue Battant, id. 15.
Prétet, Jean-Pierre, id. id. 37.

Digitized by Google

Guillaume, Joseph, rue St.-Pierre, bourlier, 7.
André, Antoine, fils, rue St.-Paul, id. 26.
Spony, Jean-François, rue du Perron, id. 5.
Villarseaux, Charles, rue du Chateur, bourlier, 25.
Poimbœuf, Charles, rue Rivotte, id. 6.
Drouhard, Constantin, faubourg Rivotte, sellier, 10.
Trimaille, Etienne, à St.-Claude, bourlier.

Pâtissiers.

Grandperrin, François, place d'Artillerie, 8.
Vieux, Alphonse, Grande-Rue, 16.
Cuenin, Jean-Joseph, rue St.-Vincent, 50.
Pianchera, Pierre, id. 46.
Jussy, François, id. 18.
Perlé, Nicolas, rue Battant, 8.
Vieux, Arthur, Grande-Rue, 85.
Caractsch, Jacques, rue St.-Pierre, 7.
Specht, Félix, rue Moncey, 7.
Gardet, Louis-Napoléon, rue des Granges, 76.
Marchand, François, rue du Chateur, 11.
Femme Voituret, Gabriel, rue Mont-Ste.-Marie, 2.

Fabricants d'instruments de pesage en tous genres.

Gaiffe, Louis, Grande-Rue, en tous genres, 86.
Touverez, Félix, rue Ronchaux, id. 4.
St.-Eve, Jean-Louis, rue Charmont, poids en fonte, 8.
Coupot, route de Baume, id.
Gandillot Jeune et Roy, à la Butte, id.
Cornet, Léopold, Grande-Rue, mesures en étain, 32.

Messageries et voitures publiques.

Saget, César, rue St.-Pierre, messageries Lafitte, 7.
Remy, Alexandre, rue des Granges, messageries Nationales, 33.
Poulnot, André, place St.-Pierre, diligence, 17.
Martin, Auguste, rue Moncey, id. 8.
Mouchet, rue des Granges, messageries, 5.
Bernard, Joseph, id. diligence, 44.
Niogret, Jacques, id. id. 44.
Clément, Etienne, rue de Lue, diligence, 9.

Digitized by Google

Modistes et Tailleurs d'habits.

Bergère, Joseph, rue du Pont, lingère, 3.

RUE DES CHAMBRETTES.

Heinis, François, tailleur, 13.
Robert, Jean-Claude, tailleur, 22.

GRANDE-RUE.

Veuve Dombrosky, tailleur, 2.
Lhomme, Félix, id. 8.
Baldauff, Philippe, modiste, 41.
Dufour, Charles-Alfred, tailleur, 44.
Schneider, François, id. 54.
Burlier, Adeline, modiste, 56.
Borey, Alexis, tailleur, 60.
Chavanne, Agathe, modiste, 70.
Leroy, Irma, fabricante de corsets, 68.
Morel, Jean-Antoine, tailleur, 70.
Kompf, Florent, id. 70.
Cornu, Martin, id. 72.
Voissard, Pierre, id. 76.
Veuve Grombach, lingère, 78.
Zorn, Jean-François, tailleur, 132.
Schaller, Auguste, id. 33.
Masson, Paul, id. 37.
Fabulet, Jules, id. 39.
Schaller, Jean-Baptiste, tailleur, 51.
Pallain, Pierre, id. 69.
Corne, Etienne, id. 63.
Blecher, Catherine, modiste, 73.
Georges, Nicolas, tailleur, 73.
Levêque, Jean-Pierre, marchand tailleur, 73.
Veuve Bindel, Jean-Jacques, tailleur, 75.
Grospellier, Jean-Baptiste, modiste, 101.
Desolmes-Brisson, id. 91.
Lamoise, Félix, tailleur, 95.
Damidot, Victorine, lingère et modiste, 109.
Emourgeon, Eléonore, modiste, 125.

Digitized by Google

RUE SAINT-VINCENT.

Fonday, Catherine, modiste, 24.

RUE DE LA PRÉFECTURE.

Brocard, Jean-Philippe, tailleur, 10.

PLACE ST.-QUENTIN.

Mademoiselle Bourgeois, modiste, 4.

RUE BATTANT.

Tricorneau, veuve, lingère, 20.
Gillard, Nicolas, tailleur, 43.

RUE DES BOUCHERIES.

Schramm, Henri, tailleur, 5.

RUE MONCEY.

Lévy, Joseph, marchand tailleur, 5.
Berton, Julie, lingère, 2.

RUE DES GRANGES.

Paget, Jean-Baptiste, tailleur, 11.
Courbey, Marguerite, lingère, 26.
Femme Joux, née Burthey, Jeanne-Claude, id. 60.
Muller, Jean-Ulrich, tailleur, 66.

RUE NEUVE.

Chappuis, Jean-Louis, tailleur, 13.

RUE ST.-PAUL.

Bock, Joseph, tailleur, 5.
Fusier, Augustine, modiste, 14.

RUE DU CHATEUR.

Boissière, François, tailleur, 3.

RUE DU RONDOT-ST.-QUENTIN.

Hein, Paul, tailleur, 6.

RUE RIVOTTE.

Roch Gaismandel, tailleur, 18.

Digitized by Google

Tapissiers, Marchands de meubles et fourrures.

Isambart, Georges, tapissier, Grande-Rue, 86.
Milletot, Jean-Baptiste, id. rue St.-Vincent, 43.
Magnus, Frédéric, marchand de fourrures, Grand'Rue, 91.
Henri, tapissier, rue St.-Vincent, 27.

Tourneurs sur métaux.

Caire, Joseph, rue de l'Arsenal, tourneur, 11.
Gloriod, Louis-François, rue Battant.
Gresset, Joseph, place St.-Pierre, id. 15.
Banthias, Antoine, rue de la Lue, id. 1.
Garnache, Clément, rue Charmont, id. 3.

Marchands de couleurs, peintres en bâtiments, gypseurs, maçons et paveurs.

RUE DE VIGNIER.

Regnier, Jean-Joseph, maçon, 10.
Boissenier, Martin, id. 16.

RUE DE L'ECOLE.

Cart, Pierre-Louis, maçon, 3.

RUE D'ARÈNES.

Maigrot, François, paveur, 48.
Beroux, Nicolas, maçon, 52.
Billard, Jean-Claude, paveur, 57.

RUE DU PONT.

Lelion, Michel, maçon, 3.

RUE DU COLLÉGE.

Chappuis, François, peintre en bâtiments, 4.

RUE DES CHAMBRETTES.

Verhlé, Joseph, fils, marchand de couleurs, 11.
Bert, Joseph, maçon-entrepreneur, 15.
Cocard, Charles-Nicolas, peintre en bâtiments, 8.

GRANDE-RUE.

Thary, Joseph, marchand de couleurs, 60.
Allard, Claude-François, peintre en bâtiments, 39.
Cambeur, Pierre-Louis, id. 147.

Digitized by Google

RUE NEUVE.

Domange, Jean-Pierre, plâtrier, 24.

RUE MAIRET.

Bonneau, Isidore, marchand de couleurs et entrepreneur de peinture.
Lhuillier, Edouard, marchand de couleurs, 1.

RUE RONCHAUX.

Leblanc, Jean-Jacques, plâtrier et couvreur, 4.

RUE BILLON.

Bertin, Paul, plâtrier et couvreur.

RUE BATTANT.

Steinmetz, Jacques, peintre en bâtiments, 16.
Courvoisier, Edouard, id. 25.
Branget, Pierre, entrepreneur de maçonnerie, 65.

RUE DE L'ABREUVOIR.

Martin, Joseph, maçon, 16.
Lasibille, Jean-Claude, plâtrier, 10.

RUE DES GRANGES.

Dartois, François, peintre en bâtiments, 29.
Tyrode, Louis-Jules, id. 59.
Faivre, Etienne, peintre en bâtiments, 75.

RUE DES MARTELOTS.

Pequignot, Jean-Antoine, entrepreneur de bâtiments, 11.

RUE D'ANVERS.

Voisin, Claude-François, entrepreneur de maçonnerie, 4.

Crystaux et faïence.

Schuth, cristaux, Grande-Rue, 93.
Guiot-Guillain, Jean-Baptiste, faïence, rue St.-Vincent, 23.
Jeanningros, Jacques-François, faïence, Battant.
Sertoris, André, faïence, rue Ronchaux, 25.
Minary, Grande-Rue, 123.
Flagey-Billet, Grande-Rue, cristaux, 61.
Clément, cristaux, rue Moncey, 8.
Noël, Joseph, faïence, rue des Boucheries, 25.

Digitized by Google

Veuve Bender, faïence, rue des Boucheries, 19.
Pessey, faïence, rue des Boucheries, 17.
Zbowiski, faïence, cristaux, place de l'Abondance, 12.

Ebénistes, menuisiers, charpentiers et couvreurs.

RUE CHARMONT.

Clémençon, Pierre-Antoine, charpentier, 9.
Vuillemin, Louis-Victor, menuisier, 20.

RUE D'ARÈNES.

Bidaux, Jean-Baptiste, ébéniste, 59.
Grandhenri, Noël, charpentier, 53.
Violet, Charles, id. 49.

RUE POITUNE.

Revelle, Jean-Baptiste, ébéniste, 36.

RUE DES CHAMBRETTES.

Tournier, Jean-Charles, entrepreneur de menuiserie, 11.

RUE DU COLLÉGE.

Perret, Théophile, menuisier, 4.

GRANDE-RUE.

Mélot, Jacques, id. 60.
Bouveret, Pierre-Denis, id. 108.
Godin, Robert, ébéniste, 130.
Petit-Jean, François, id. 87.
Brandt, Guillaume, id. 117.

RUE ST.-VINCENT.

Cognet, Claude-François, menuisier, 3.
Vieux, Claude-Joseph, id. 46.

RUE NEUVE.

Bourlier, Joseph, menuisier, 20.
Gertès-Salès, charpentier, 26.
Mairot, Edouard, id. 17.

AUX MINIMES.

Petit, Jacques, charpentier.

RUE DE LA PRÉFECTURE.

Blondeau, Claude-Antoine, menuisier, 9.
Avis, Claude-Pierre, ébéniste, 12.

RUE RONCHAUX.

Giroux, Alphonse, menuisier, 1.

Digitized by Google

RUE DU CLOS.

Trimaille, Jean-Claude, menuisier, 24.

RUE BILLON.

Cuenin, François-Xavier, menuisier, 14.

PLACE DU PALAIS.

Cuenin, Claude-François, menuisier.

RUE ST.-JEAN.

Gouniot, Charles, menuisier, 2.

RUE DU PORTEAU.

Joliot, Alexis, menuisier, 4.
Midolle, Jean-Claude, id. 1.

RUE BATTANT.

Nargaud, Joseph-Zacharie, couvreur, 25.
Berthod, Jean-Baptiste, menuisier, 53.
Voinet, Claude-François, couvreur, 38.
Bidaud, Pierre-Nicolas, menuisier, 26.
Cart, Germain, id. 28.

RUE ST.-PIERRE.

Bourgeois, Jean-Charles, menuisier, 13.

RUE DE L'ABREUVOIR.

Quivogne, Pierre, couvreur, 3.
Mourlot, François, ébéniste, 16.
Ruff, Nicolas, charpentier, 16.

RUE DE GLÈRES.

Blanche, Louis-Joseph, menuisier, 21.
Ragot, François-Xavier, id. 21.
Quienney, Jean-Auguste, charpentier, 21.

RUE DES GRANGES.

Gravier, Jean-Baptiste, menuisier, 3.
Didelle, Gabriel, ébéniste, 55.
Morel, Nicolas, menuisier, 55.

RUE ST.-PAUL.

Blondeau, Claude-Antoine, menuisier, 57.
Coudry, Antoine, id. 55.
Dornier, Claude-Joseph, id. 47.
Haudayé, Raimond, id. 45.

CLOS ST-PAUL.

Gauterot, Jean, menuisier, 1.
Bourrelier, Louis, fils, id.

Digitized by Google

Bourrelier, Jean-Baptiste, ébéniste, 2.
Kocker, Laurent, charpentier.

RUE DU CHATEUR.

Hyene, Jean-Baptiste, ébéniste, 6.
Poirier, Jean-Antoine, id. 21.

RUE DE LA LUE.

Laudet, Claude-Bonaventure, menuisier, 8.

Marchands de gypse, plâtre, ciment et chaux.

Martin, François, marchand de chaux, à Cazamène.
Ployer, Jean-Pierre, à St.-Claude, gypse.
Vaucheret, Jean-Félix, id. chaux.
Lefebvre, veuve, aux Chaprais, id.
Guyon-Vernier, de Beurre, gypse et plâtre, faubourg Rivotte, 64.
Hudelot, Jean-Joseph-Baptiste, rue Ste.-Anne, 9, gypse et plâtre.
Aymonin, Xavier, rue Richebourg, gypse.

Charbon et houille en gros.

Caillot, Daniel, aux Vernois, charbon.
Tramut, Pierre, houille, Cazamène, 13.
Briandas Bugnot et Prével, id.
Estreyer, Jules, id. rue Neuve, 26.
Bugnot-Colladon, id. 38.
Gauthier, Jean-Baptiste, à la gare, id.

Cordiers.

Courtenoux, Joseph, cordier, Charmont, 13.
Grussendorf, Denis, id. rue du Perron, 6.
Tournier, Jean-Alexis, menus cordages, rue de Chartres, 16.
Rossignol, Charles, Cazamène, cordier.

Arpenteurs et Architectes.

Philibert, Jean-Joseph, arpenteur, rue de la Préfecture, 25.
Courvoisier, Aimable, id. rue du Chateur, 27.
Martin-Béliard, Jean-Elie, architecte, rue St.-Vincent, 43.
Vannier, id. id. 41.
Vieille, Jean-Nicolas, id. Grand'Rue, 130.
Vieille, Edouard, id. id. 126.
Martin, Jean-Baptiste, architecte, rue St.-Antoine.
Roland, Jean-François, arpenteur, rue Poitune, 31.

Digitized by Google

Delacroix, Alphonse, architecte, rue Moncey, 11.
Marnotte, id. 5.
Krafft, Henri-Edouard, id. rue des Granges, 62.
Déveille, id. rue Neuve.
Pompée, id. rue de la Préfecture, 20.
Painchanx, id. rue du Perron, 28.
Bataille, Jean-Pierre-Denis, arpenteur, rue St.-Pierre, 3.
Percerot, Pierre-Claude, architecte, rue du Collége, 13.
Contet, Jean-Pierre, arpenteur, St.-Ferjeux.
Thieulin, architecte, rue des Granges, 44.
Leroy, géomètre, rue des Granges.

Serruriers, Maréchaux, Charrons et Fabricants de limes.

RUE CHARMONT.

Baverez, Jean-François, maréchal, 8.

RUE DE VIGNIER.

Faivre, Pierre, serrurier, 2.
Schlégelmick, Michel, maréchal, 16.
Touchon, Nicolas, fabricant de limes, 11.

RUE SACHOT.

Piguet, François, fabricant de limes, 35.

RUE DE L'ÉCOLE.

Ungerich, Joseph, serrurier, 16.
Dufour, cadet, id. 7.

RUE D'ARÈNES.

Zédet, François, serrurier, 28.

RUE POITUNE.

Duvernet, Pierre-Adolphe, serrurier, 18.

RUE DE L'ARBALÈTE.

Andéry, Claude, taillandier et serrurier, 11.

RUE DE L'ARSENAL.

Fiala, Albert, maréchal-charron, 9.

RUE NEUVE.

Ricatte, Louis-Nicolas, serrurier, 20.
Renaud, Just, id. 24.

Digitized by Google

Goux, Jacques-Joseph, maréchal, 26.
Dromard, Claude-François, id. 23.

PALAIS GRANVELLE.

Fricker, Ignace, serrurier, 9.

RUE DE LA PRÉFECTURE.

Duet, Jean-Baptiste, cadet, serrurier, 16.

RUE MAIRET.

Charles, Pierre, serrurier, 3.

BATTANT.

Arnaudy, Jean-Claude, serrurier, 9.
Aimé, Pierre, maréchal, 12.
Froëly, Pierre-Antoine, fabricant de limes, 37.
Faivre, Laurent, charron et maréchal, 111.
Barbier, Claude-Joseph, maréchal-ferrant, 113.

GRANDE-RUE.

Hambart, Pierre-Joseph, serrurier, 87.

RUE ST.-PIERRE.

Humbert, Etienne, fabricant de limes, 13.

RUE DE L'ABREUVOIR.

Marchand, Pierre-Claude, maréchal et charron, 3.
Monvoisin, Louis, serrurier, 16.

RUE CLOS ST.-PAUL.

Grosjean, Remi, maréchal-ferrant, 2.

RUE DU CHATEUR.

Laudet, Maximin, serrurier, 23.

RUE DES MARTELOTS.

Dupont, François, serrurier, 13.

MONT STE.-MARIE.

Duet, Joseph, serrurier, 10.

RUE DE LA LUE.

Carry, Claude, maréchal-ferrant, 9.

RUE RIVOTTE.

Barbier, Claude-Joseph, maréchal-ferrant, 2.

Digitized by Google

Pointurier, Bonaventure, maréchal et charron.

Négocians divers.

Voirin, Charles, tonnelier, Charmont, 15.
Faivre, Pierre, id. rue de Vignier, 20.
Figon, François, herboriste, rue de l'Ecole, 4.
Bretonier, Pierre-François, rue d'Arènes, 14, moulin à huile.
Gagelin, Pierre-François, id. 22, charbon en détail.
Cadou, Jean-Claude, rue Poitune, 24, herboriste.
Heysch, Pierre, rue Poitune, 40, tonnelier.
Sautot, Félix, id. 9, charbon en détail.
Richard, Alexis, id. 21. id.
Gautzon, Jean-Charles, fabricant de vermicelle en gros, rue du Collége, 9.
Heysch, Louis, tonnelier, id. 15.
Faivre, Jean-Pierre, charbon en détail, rue des Chambrettes, 22.
Peignot, Clément, fabricant de parapluies, Grande-Rue, 56.
Nicod, Pierre-Joseph, bijoutier-rhabilleur, id. 58.
Guinet, Pierre, id. id. 58.
Monnot, Cyprien, libraire, id. 62.
Ste.-Agathe, Eugène, négociant en papiers peints, id. 42.
Haupt-Bouley, fabricant de parapluies, id. 70.
Girard, Jean-Charles, marchand de comestibles, id. 84.
Martin, cabinet littéraire, id. 88.
Farod, Elise, fournitures de bureau, id. 132.
Guérinot, Pierre, marbrier, rue de l'Arsenal, 7.
Turbergue, Martin, libraire, St.-Vincent, 31.
Klein, Pierre-Auguste, marchand de comestibles, rue de la Préfecture, 1.
Comte, Jean-Baptiste, chaudronnier, rue Ronchaux, 16.
Sauget, Pierre-Désiré, tonnelier, rue du Clos, 18.
Détrey-Mairot, fabricant d'huile, faubourg Taragnoz.
Traversier, Claude-François, chaudronnier, Battant, 52.
Laurent, Paul, libraire, id. 11.
Mayoux, Benoît, scieur de long, rue de Chartres, 20.
Henri, tapissier, rue du Collége, 17.
Dreyfus, Félix, marchand de rubans, Grande-Rue, 47.
Dupont, Joseph, marchand de papiers peints, rue St.-Pierre, 7.
Piguet, Joseph-Salomon, marbrier, id. 13.
Bintot, Auguste, libraire, place St.-Pierre, 2.
Deis, veuve, libraire, Grande-Rue, 41.
Billotte, Jean-Magdeleine, id. id. 17.

Digitized by Google

Grandjacquet, veuve, rue Moncey, id. 9.
Rambaud, Pierre-François, papetier et relieur, id. 4.
Deguerre, veuve, herboriste, rue de l'Abreuvoir, 1.
Martin, Edouard, marbrier, id. 10.
Lamidey, Didier, rue de Glères, marchand de charbon, 12.
Pillot, Alexandre, marchand de poissons en gros, place de l'Abondance, 4.
Mangeot, François, fripier, place de l'Abondance, 6.
Blanc, Antoine, frippier, rue des Granges, 3.
Demougeot, Claude-Jacques, moutarde en poudre, en gros, id. 9.
Regnier, moutarde fabriquée, rue Moncey, 4.
Pellizzaro, marchand de gravures, id. 6.
Montarsolo, Antoine, id. rue des Granges, 59.
Sterki, Christine, marchande de vins fins, id. 68.
Faivre, Germain, tonnelier, rue St.-Paul, 39.
Caulfuty, François, charbon en détail, id. 7.
Bazin, Georges, clos St.-Paul, marbrier, 4.
Guélat, Pierre-François, fripier, rue des Granges, 58.
Julliard, Jacques, fabricant de parapluies, place St.-Quentin, 1.
Fabre, Jean-François, marbrier, Rondot-St.-Quentin, 11.
Goy, Hippolyte, fripier, id. 13.
Ravelle-Anet, id. 1.
Fritz, Jean, faubourg Rivotte, tonnelier, 26.
Rouillot, Claude-François, marbrier, aux Chaprais.

ORNANS.

Mercerie, tissus et nouveautés.

Baron, Célestine, nouveautés.
Blum, Nathan, tissus.
Bouquet, Philibert, nouveautés.
Carrel, Pierre-François, mercier.
Charmigney, veuve, id.
Clément, Jean-Claude, id.
Cuenot-Filon, Augustin, tissus.
Dubiez, veuve, mercière.
Mercier, Clarisse, tissus.
Pointurier, Jean-Baptiste, mercier.
Pommey, Félicien, id.
Teste, Georges, linger.
Toubin, Elisa, tissus.

Digitized by Google

Epiciers en détail.

Bon, Alexandre.
Clément, Jean-Claude.
Cuenot, Adèle.
Cuenot-Nonot, Claude-François.
Dard, Fidèle.
Gauffre, Jean-François.
Gindre, Luc-Joseph.
Girardin, Constant.
Grillet, Jean-Baptiste.
Lange, Félix.
Michaud, Jean-François.
Perrier, Etienne.
Petithuguenin, Alexandre.
Pointurier, Jean-Baptiste.
Roy, Etienne.
Terrasse, Jean-François.

Aubergistes et Cafetiers.

Beauquin, Jean-Louis, aubergiste.
Billon, Joseph, cafetier.
Bulle, veuve, id.
Clément, Charles-François, id.
Clerc, veuve, id.
Comte, Ferréol, id.
Cuenin, François, marchand de vin en gros.
Douhains, Réné, cafetier.
Grosperrin, Jean-Claude, id.
Laboureur, Alexis, aubergiste.
Martin, veuve, cafetière.
Perrier, Germain, hôtel.
Roland, Boniface, hôtel.
Truche, Félix, aubergiste.

Bouchers et Charcutiers.

Barthod, Paul, charcutier.
Beauquin, Jean-Claude, boucher.
Bergues, Jean-Ulrich, id.
Bergues, Gaspard, id.
Bourguignon, veuve, charcutière.
Bourguignon, Louis, id.
Byot, Charles, id.
Byot, Jean-François, boucher.
Byot, Toussaint, id.
Byot, Antoine, id.
Carrel, Félix, charcutier.
Chamoy, Pierre-François, id.
Pillot-Deschamps, François, boucher.
Girardin, Constant, charcutier.

Digitized by Google

Meuniers, Marchands de farines et Boulangers.

Bouveret, Adrien, meunier.
Bulle, Charles, boulanger.
Faivre, Lucien, id.
Besson, Eléonor, marchand de farines en gros et meunier.
[illegible], Pierre, meunier.
Gormond, Désiré, boulanger.
Marlet, Jean-Louis, id.
Normand, veuve, meunière.
Pouguet, Auguste, meunier.
Rousset, Jean-François, boulanger.
Prétet, Auguste, id.
Sériot, Joseph, marchand de farines en gros et meunier.
Perrot, Aimé, Constant, meunier.
Simon, Victor, boulanger.

Tanneurs.

Bouveret, Adrien.
Corbette, Augustin.
Meynier, Nicolas.

Marchands de fers et Maréchaux.

Bandilaire, Antoine, maréchal.
Bouquet, Joseph, marchand de fer.
Bordy, Etienne, maréchal.
Charmigney, Pierre-François, id.
Coulet, Auguste, marchand de fer et quincaillier.
Coulet, veuve, id.
Folletête, Jean-Pierre, maréchal.
Hugonnet, Auguste, marchand de fer et quincaillier.
Jouffroy, François-Gabriel, id.
Mentzel, Jean-Joseph, maréchal.

Confiseurs et Pharmaciens.

Bidalot, Albin, confiseur.
Delfour, Victor, pharmacien.

Marchands de bois de sciage.

Besson, Emile. Bidalot, Eléonor.

Digitized by Google

Tuiliers, vendant de la Chaux.

Minary, Laurent.
Faure, Joseph.
De Verciat.

Menuisiers, Charpentiers, Maçons, Charrons, Gypseurs et Ferblantiers.

Bastide, Ambroise, ferblantier.
Bon, Alexandre, plâtrier.
Bon, Antoine, maçon.
Bon, Louis, maçon entrepreneur.
Chabot, Fortuné, menuisier.
Colard, Matthieu, id.
Comte, Alexandre, ébéniste.
Doney, Joseph, charpentier.
Duchon, Jean-Claude, menuisier.
Franxina, maçon.
Guelin, Jean-Baptiste, id.
Guyot, Nicolas, menuisier.
Jacquin, Pierre-Joseph, charron.
Journel, Jean-Claude, menuisier.
Louvrier, Etienne, charron.
Mairot, Prosper, charpentier.
Marquinot, Balthazar, gypseur.
Maréchal, Xavier, maçon entrepreneur.
Marlet, Jean-Baptiste, menuisier.
Marlet, Jean-Louis, id.
Maïno, Pierre, fumiste.
Michel, Jean-Luc, ébéniste.
Paillard, Elie, menuisier.
Pessière, Joseph, maçon.
Perruche, Prosper, ébéniste.
Pommey, André, ferblantier.
Pommey, Pierre-Louis, id.
Roy, Joseph, maçon.
Tournier, Joseph, ferblantier.
Cayron, Jean-Claude, teinturier.
Malcourant, Marcellin, id.

Digitized by Google

SAINT-VIT.

Tissus, nouveautés et mercerie.

Gounand, Jean-Baptiste, tissus.
Rollet, Jean-Ferjeux, id.
Tramu, Hippolyte, id.
Cartier, Jean-Baptiste, id.
Hudry, Jean-Marie, id.

Epiciers en détail.

Duret, Jean-Baptiste.
Genot, veuve.
Girard, Antoine.
Gounand, Jean-Baptiste.
Rollet, Jean-Ferjeux.
Tramu, Hippolyte.
Cartier, Jean-Baptiste.

Aubergistes et Cafetiers.

Tramu, Hippolyte, aubergiste.
Bal, Emmanuel, cafetier.
Buffard, Virginie, aubergiste.
Després, Jean-Claude, cafetier.
Kerksol, Frédéric, aubergiste.
Janet, Hippolyte, marchand de vin en gros et aubergiste.
Jouffroy, Jean-Charles, cafetier.
Lyet, Claude-Antoine, aubergiste.
Savary, Jean-Baptiste, aubergiste.
Roussel, cafetier.

Bouchers et Charcutiers.

Conrod, Pierre-François, boucher.
Prunel, Joseph, fils, id.

Meuniers et Boulangers.

Chaffin, Claude-Denis, boulanger.
Marquiset, Auguste, id.
Retrouvey, Charles, id.
Tramu, André, id.
Dromard, Louis-Etienne, meunier.

Négociants divers.

Arbey, Jean-Etienne, maréchal et mécanicien.
Barbaud, Léon, bourrelier.

Digitized by Google

Bontems, Georges-Antoine, maréchal.
Bulle, Charles, id.
Chevalier, Jean-Baptiste, maçon.
Després, Pierre-François, maréchal.
Dugourd, Just, menuisier.
Fetsch, Georges, maçon.
Gaulard, Charles, menuisier.
Gillard, François, maçon.
Gillot, Auguste, menuisier.
Girard, Jean-François, id.
Girard, Jean-Antoine, charron.
Maître, Pierre, charpentier.
Maître, Denis, id.
Grappe, Jean-Baptiste, marchand de pierres taillées.
Guillemin, Félicien, maréchal.
Guillemin, Pierre, menuisier.
Hardy, Christophe, bourrelier.
Prével, aîné, tuilier et fabricant de chaux (de Besançon).
Sabatier, Antoine, ferblantier.
Sabatier, Jacques, id.
Roch, Antoine, tailleur d'habits.
Roch, François, id.
Maître, André, charpentier.
Marchand, Jean-Pierre, bourrelier.
Margelin, Jean-Baptiste, fabricant de cordages.
Michelard, François, teinturier.
Morand, Jean-Baptiste, charpentier.
Tupin, François, id.
Viennet, Jean-Joseph, charron.
Vernoix, Claude-Joseph, maçon.
Péalardy, Jean-Baptiste, menuisier.
Perrey, François, bourrelier.

QUINGEY.

Tissus, nouveautés et mercerie.

Epstein, Salomon, tissus.
Gruet, Claude, id.
Jolyot, Claude-Joseph, id.
Patel, Ambroise, id.
Patel, Jean, id.
Patel, Victor, id.

Digitized by Google

Epiciers en détail.

Coste, Jean.
Grivet, Claude.
Gruet, Claude.
Henriet, Jean-Baptiste.
Machine, Elise.
Mourey, Jean-Jacques.
Nélaton, Charles.
Roch, Jean-Baptiste.
Vuillier, Urbain.
Vuillier, Etienne.

Aubergistes et Cafetiers.

Bressand, Louis, aubergiste.
Courvoisier, veuve, id.
Girard, Antoine, id.
Lambelin, Claude-Louis, id.
Marle, Claude, cafetier.
Oudet, François, id.
Royet, veuve, id.
Huguenin, Louis, id.

Bouchers et Charcutiers.

Baraly, Jean-Henri, charcutier.
Bernard, Paul, id.
Chevalier, Charles, boucher.
Chevalier, Jacques, id.
Mourey, Jacques, id.
Mourey, Louis, id.

Tanneurs.

Berton, Jean-François, tanneur.
Maisière, Claude-Joseph, id.

Boulangers et Meuniers.

Adriet, Anatoile, boulanger.
Chappuis, Jean-Louis, id.
Druot, Victor, meunier et huilier.
Requet, François, boulanger.
Requet, Humbert, id.
Châlon, Alexandre, id.

Négociants divers.

Berchu, Jean-Pierre, fabricant de plâtre.
Bolard, Auguste-Constant, ferblantier.

Digitized by Google

Chappair, Louis, serrurier.
Berton, Claude-François, bourrelier.
Courbet, Auguste, menuisier.
Cuny, Joseph, maréchal.
Déliot, Jean-Denis, charpentier.
Dugourd, Jean-Baptiste, teinturier.
Dunoyer, Emmanuel, ferblantier.
Fourgeot, Adrien, serrurier entrepreneur.
Faivre, Jean-Joseph, maçon.
Genet, frères, id.
Mouchet, Joseph, charron.
Prillard, Jean-Louis, id.
Prillard, Jean-Etienne, menuisier.
Regad, Jean-Justin, fabricant de clous en gros.
Travaillot, Ferdinand, pharmacien.

VUILLAFANS.

Tissus, nouveautés et mercerie.

Bernard, Constant, tissus.
Poulet, Hermand, tissus et tailleur.

Epiciers en détail.

Bernard, Jean-Simon.
Berreur, Xavier.
Bernard, Françoise.
Poulet, Hermand.
Vernier, Séraphin.

Bouchers et Charcutiers.

Bernard, Constant, boucher.
Girardet, Nicolas, id.

Meuniers et Boulangers.

Bernard, Jean-Simon, boulanger.
Estignard-Bluard, Pierre, id.
Query, Cyprien, id.
Vautherin, Jules, meunier.
Douthaud, Constant, id.
Boillon et Belle, id.

Digitized by Google

Aubergistes et Cafetiers.

Bailly, François, la veuve, aubergiste.
Bailly, veuve Nicole, id.
Musy, Claude-Alexis, cafetier.
Perreur, Ferdinand, id.
Nicod, Pierre-François, aubergiste.

Négociants divers.

Vautherin, Jules, maître de forges.
Lambert, fabricant de clous en gros.
Abraham, Charles, tanneur.
Cordier, Alphonse,
Estignard-L'ablée, Claude-François, quincaillier et serrurier.
Francioly, Pierre, ferblantier.
Nicod, Jean-Baptiste, maréchal.

ARC-ET-SENANS.

Epiciers en détail.

Berthet, Joseph.
Duban, Joseph.
Lavaire, Jean-Baptiste.
Dugourd, Pierre.
Rozet, Irénée.

Aubergistes et Cafetiers.

Bolifraud, Etienne, aubergiste.
Buisson, Marie-Reine, cafetière.
Comte, Germain, aubergiste.
Veuve Nicod, aubergiste.

Négociants divers.

Belpaume, Claude, meunier.
Belpaume, Jean-Claude, id.
Billerey, Jean-Baptiste, id.
Duban, Joseph, boulanger et marchand de farines.
Laurency, Claude, tuilier et fabricant de chaux.

Digitized by Google

Mareschal, Simon, boucher en détail.
Nicod, Jean-Baptiste, tuilier et fabricant de chaux.
Vernerey, Etienne, meunier.
Demilière, François, tuilier et fabricant de chaux.

ARRONDISSEMENT DE MONTBÉLIARD.

VILLE DE MONTBÉLIARD.

Industrie.

Sahler (les fils,) P.-L., filature et tissage.
Vincenti et compagnie, fabricants d'horlogerie.
Marti S. et compagnie, id.
Pareau et compagnie, fabricant de clous et épingles.
Dubois frères, id. de ressorts.
Deckerr-Masson, id. de cardes.
Tourot, Frédéric, id. de limes.
Lachaux, Auguste, id.
Engsler, François, fondeur de métaux.
Rouzot, Ferdinand, id.
Prenot, Charles, mécanicien.
Fallot, Jean, (héritiers,) tanneur.
Lods, frères, id.
Grosrenaud, Georges, id.
Grosrenaud, père, chamoiseur.
Riber, Charles, fabricant d'absinthe.
Hauptmann, Aloys, id. de chandelles.
Louvel, Jean, id. de chapeaux.

Commissionnaires.

Meyer, Georges, roulage et messageries de commerce.
Blache et compagnie, marchand de vin en gros.
Siffert et Laurent, id.
Vial, Etienne, id.
Meunier, Joseph, commissionnaire.
Bibco, Georges, marchand de vin en gros.
Gaudey, Nicolas, id.
Lovy, Georges, id.
Macler, Jacques, id. et de farine.

Digitized by Google

Hôteliers, Aubergistes, Restaurateurs, Limonadiers.

Dorian, Jacques, hôtel.
Ray, Edouard, id.
Garjanne, Charles, id.
Martin, Jacques, aubergiste.
Lockert, Louis, id.
Girod, Joseph, id.
Thiébaut, Ferdinand, id.
Zurcher, Frédéric, id.
Vernet, Jean, id.
Boissard, Ferdinand, id. et loueur de chevaux.
Dorian-Jenné, id. id.
Flamant, Louis, loueur de chevaux.
Schom, fils, id.
Leconte, Frédéric, id.
Rollet, Justin, le cercle.
Rollet, Marc, cafetier.
Berger, Charles, id.
Goguel, Charles, id.
Bürguy, Jacques, id.
Laichot, Pierre, id.
Jenné, Henri, id.
Tueffert, veuve, id.
Gatchon, Félix, id.
Robert, Xavier, id.
Tourot, Frédéric, id.
Diemer, Léonard, id.
Verenet, Georges, id.
Naudet, François, restaurateur.
Méguin, Pierre, id.
Jacot, Pierre, cabaretier.

Banquiers.

Lalance, Charles, banquier.
Rau, Georges-Frédéric, id.
Meguin, Louis, id.

Imprimeur, Lithographe et Libraires.

Deckerr frères, imprimeurs.
Barbier, Henri, lithographe et libraire.
Berger, Charles, libraire.

Digitized by Google

Epiciers.

Boll, Frédéric, en gros.
Breuleux, Jacques, id.
Roy, Georges, en détail.
Fallot-Surhan, id.
Parrot, Victor-Ulrich, id.
Marchand, Pierre, id.
Lévy Borax, id.
Jacot, Georges, id.
Chom, Henri, id.
Gros, Jacques, id.
Duremberg, id.
Caron, Victoire, id.
Zurcher, Charles, id.
Domont, Charles, id.
Grosclaude, Charles, id.
Flamant, Louis, id.
Goeguel, Georges, id.
Hufflen, Georges, id.
Morel, Georges-David, id.
Blaser, veuve, id.
Perdriset, veuve, id.

Négociants divers.

Surleau, Alexandre, marchand d'étoffes.
Méguin-Vuilheymy, id.
Avril, Philippe, marchand tailleur.
Klinger, Michel, id.
Morel, Georges, marchand de bois.
Charrière, Xavier, id.
Sahler, Théodore, brasseur.
Rau, Frédéric, quincaillier, bijoutier, etc.
Lods, Isaac, quincaillier.
Surleau, Léopold, id.
Gros, Frédéric, id.
Sahler, Chrystophe, id.
Gruet, Charles, cordier.
Pameyer, Frédéric, id.
Oudrillot, Nicolas, modes.
Antoine, Catherine, id.
Lévy, Michel, id.
Chatel, Elise, id.
Blum, Joséphine, id.

Digitized by Google

Franck, Joséphine, modes.
Sahler, Christophe, marchand de fer.
Surleau, Léopold, id.
Duril, Gabriel, marchand de parapluies.
Dubois, Jacques, id.
Brique, Maurice, confiseur.
Windich, Guillaume, id.
Thévenot, veuve, id.
Meindiger-Bernard, carrossier.
Méguin, Frédéric, sellier.
Tuetey, Frédéric, id.
Treutzel, Louis, id.
Doll, Charles, teinturier.
Feschotte, Ferdinand, id.
Jacot, Nicolas, tuilier.
Lardier, Jacques, fabricant de toile.
Martel, David, id.
Tuetey, Jacques, id.
Marconnet, Frédéric, id.
Camus, Louis, id.
Ablitzer, Louis, id.
Parrot, Jean, boucher.
Jenné, Jacques, id.
Parrot, Georges, id.
Forsard, Georges, id.
Parrot, Charles, id.
Taverdet, Clément, charcutier.
Bruot, Charles, id.
Camus-Prenot, id.
Fausco, veuve, id.
Springer, Frédéric, id.

CANTON DE MONTBÉLIARD.

Aibre.

Dailloux, Joseph, épicier en détail.
Pillard, Jacques, id.
Pillard, Georges, cabaretier.

Bart.

Lalance, Charles, fabricant de grosse quincaillerie.
Marconnet, Jacques, meunier.
Beucler, Pierre, aubergiste.

Digitized by Google

BAVANS.

Beucler, Georges, épicier en détail.
Tourot, Georges, aubergiste.

DÉSANDANS.

Bourquin, Pierre, aubergiste, épicier en détail.

LOUGRES.

Charles, Jean, aubergiste, épicier en détail.

STE.-MARIE.

Bainier, Georges, aubergiste.
Duvernois, Georges, épicier en détail.

DUNG.

Cordier, Pierre, meunier.
Grosclaude, Georges, aubergiste.

PRÉSENTEVILLERS.

Mouhot, Jacques, épicier en détail.
Mouhot, Pierre, tuilier.

SEMONDANS.

Nardin, Pierre, aubergiste.

CANTON D'AUDINCOURT.

AUDINCOURT.

La société anonyme des forges.
Japy, Sahler et Duvivier, filature de coton.
Abry, Caroline, épicière en détail.
Felemez, Léopold, id.
Bohin, Georges-Frédéric, id.
Bataillard, Pierre, id.
Parrot, Georges, fils, id.
Schouller, Henriette, id.
Girod, Jean-Frédéric, aubergiste.
Hansberger, Xavier, id.
Herr, Catherine, id.
Schouller, Henriette, id.
Sirabry, épouse Alizon, id.

Digitized by Google

Pascal, Jean-Baptiste, aubergiste.
Jacot, Auguste, boucher.
Peugeot, Frédéric, id.
Renaud, Frédéric, tuilier.
Renaud, Frédéric, teinturier.
Mabille, Marianne, marchande d'étoffes.
Mabille, Georges, id.
Moock, Philippe, pharmacien.

ABBÉVILLERS.

Jusserand, Pierre, aubergiste.
Vergon, Charles, id. et épicier en détail.
Vergon, épicier en détail.
Beucler, Pierre, tuilier.
Donan, Charles, meunier.

ALLENJOIE.

Montagnon, Joseph, aubergiste et épicier.
Eicher, Pierre, meunier.

BADEVEL.

Japy, Frédéric, fabricant d'horlogerie.
Valotton, Georges, aubergiste, marchand de vin en gros.
Bourquin, Georges, épicier en détail.
Roy, Nicolas-Félix, id.
Kirchmayer, Caroline, marchande d'étoffes.

DASLE.

Bernard, Pierre-Frédéric, aubergiste, marchand de vin.
Dailloux, Jean-Claude, épicier.

DAMPIERRE-LES-BOIS.

Japy, Frédéric-Guillaume, fabricant de vis à bois, etc.
Bernard, Georges-Frédéric, aubergiste, marchand de vin en gros.
Biétry, Jean-Pierre, cafetier et boulanger.
Dodillet, Henri, marchand de fer et boulanger.
Sandoz, David, boucher.
Pechin, Georges-David, épicier.

ETUPES.

Japy, Frédéric-Guillaume, fabricant d'horlogerie, etc.
Pechin, Charles, aubergiste.
Bourgogne, Pierre, id.
Pechin, David, épicier.
Couthaud, Emmanuel, id.

Digitized by Google

Schouler, Georges-Frédéric, épicier.
Perriguey, Joseph, marchand de bois.
Perdriset, Charles-Louis, meunier.
Chenot, Frédéric, jeune, tuilier.
Chenot, Frédéric, vieux, id.

EXINCOURT.

Rigoulot, Joseph-Frédéric, aubergiste.
Rigoulot, Abel, épicier.

FESCHE.

Japy, Frédéric-Guillaume, fabricant d'horlogerie, etc.
Calame, Frédéric, aubergiste et épicier.
Calame, David, (la veuve,) épicière.
Lafrance, Jacques, id.
Renaud, Jacques, teinturier.
Beley, Jean-Pierre, meunier.

GRAND-CHARMONT.

Goll, Jacques-Frédéric, aubergiste.
Goll, Jean-Georges, épicier.
Pechin, Pierre, id.

MANDEURE.

Lombard, Jacques, aubergiste.
Pescheur, Jean-Baptiste, épicier.
Choppe, Julie, id.
Pescheur, François, id.
Serdey, Jean-Baptiste, tuilier.
Fahys, Athanase, id.
Paravicini, Rodolphe, meunier.

NOMMAY.

Caburet, Jacques, aubergiste et épicier.
Caburet, Pierre-Louis, épicier.
Caburet, Georges, tuilier.
Réderstarff, François, id.
Witmer, Georges-Henri, marchand de farine.
Witmer, Jean-Georges, meunier.

SOCHAUX.

Ferrand, Jean-Frédéric, aubergiste.
Maire, Georges-David, épicier.
Wetzel, Frédéric, tanneur.

Digitized by Google

Jenné, Théodore, brasseur.
Schvob, Alexandre, boucher.
Moussot, Jean-Claude, id.

VALENTIGNEY.

Peugeot, Japy et compagnie, fabricants de scies.
Peugeot, Constant, et compagnie, fabricants de machines pour les fabriques.
Boillot, Pierre, aubergiste.
Peugeot, Pierre, id.
Nétillard, Jacques, épicier.
Barbier, Samuel, id.
Guyot, Frédéric, meunier.
Guillermain, Frédéric, boucher.

VIEUX-CHARMONT.

Niffnecker et Nardin, filatures de coton et meuniers.
Fournier, Jacques, aubergiste.
Miettet, Pierre, épicier.

VOUGEAUCOURT.

Deckerr fils, fabricant de fécule.
Goguel, veuve, aubergiste.
Fostel, Georges, id.
Fayot, Georges, épicier.
Valtre, Jean-Baptiste, id.

CANTON DE BLAMONT.

BLAMONT.

Viette, Louis, marchand de vin en gros.
Fauché, Jean-Baptiste, aubergiste.
Bainier, Pierre-Frédéric, id.
Masson, François, épicier.
Perronne, Germain, id.
Roussel, Pierre, id.
Beroux, Eugène, id.
Boillot, Jacques, boucher.

GLAY.

Méguin, Jacques, maître de tissage.

Digitized by Google

Mettetal, Jean-Pierre, aubergiste.
Besançon, Jean-Jacques, épicier.
Masson, François, quincaillier.
Besançon, François, tuilier.

Hérimoncourt.

Peugeot, Japy et compagnie, fabricants de scies, etc.
id. à Terre-Blanche, id. id.
id. à la Chapotte, id. id.
Peugeot-Jackson, id. id.
Gilliotte, Frédéric, fabricant de pignons (horlogerie.)
Bourlier, Pierre, aubergiste.
Maillard-Salin, id.
Méguin, Pierre-Frédéric, épicier.
Méguin, Jacques, id. teinturier ayant tissage.
Maillard, Georges, épicier.
Maillard-Salin, Pierre, id. et quincaillier.

Meslière.

Vauchot, Lalance et Leconte, fabricants de quincaillerie.
Amstout, Frédéric, épicier.
Falker, Joseph, meunier.
Rolland-Piègne, Frédéric, marchand de vin en gros.

Pierrefontaine.

Rolland-Piègne, fils, marchand de vin en gros.
Bernard, Nicolas, aubergiste.
Humbert, Jean-Baptiste, tuilier.
Japy, Louis, fabricant de quincaillerie.

Seloncourt.

Beurnier, Charles-Frédéric, fabricant d'horlogerie.
Lods, Georges, filature de laine.
Baudroit, Jacques, aubergiste.
Galet, Georges, id. et épicier.
Ferriot, Jean-Georges, épicier.
Tourot, Jacques, tailleur de limes.
Gallet, Louis, id.

Vandoncourt.

Marchand, Georges, aubergiste et épicier.
Marchand, Jean-François, aubergiste.
Tourot, Jacques, fabricant de limes.

Digitized by Google

Villars-lez-Blamont.

Japy, Sabler et Duvivier, fabricants de tissage.
Bourlier, Georges-Frédéric, aubergiste.
Blanchot, Pierre, id.
Baudiquet, Louis, boucher.

CANTON DE St.-HIPPOLYTE.

Ville de St.-Hippolyte.

Blondeau, Auguste, forges et brasserie.
Briot, Gustin, tanneur.
Menoux, veuve, id.
Cohendet, François-Auguste, ayant tissage et marchand de cotonne.
Borne, frères, moulin à blé, marchand de farine, de planches, etc.
Gailliot, Désiré, id. id.
Mercier, Célestin, aubergiste, entrepreneur de voitures publiques.
Mercier, Charles, id. id.
Girard, Charles, aubergiste.
Cuenin, Joseph, id.
Prélot, Auguste, marchand de vin en gros, ayant brasserie et épicier.
Boillon, Constant, marchand de vin et épicier.
Prélot, Hippolyte, épicier.
Feuvrier, Jean-Baptiste, id.
Vadam, Sophie, id.
Prélot, Eugène, id. et confiseur.
Cretin, Charles, id. id.
Menoux, veuve, cafetière.
Prélot, Joseph, pharmacien.
Alzingre, Joseph, marchand de bois.
Clervaux, François, chapelier.
Vadam, Philippe, quincaillier ayant scierie.
Roy, Constant, modiste.
Régnier, Melchior, marchand de bois, de tuiles, etc.

Courtefontaine.

Barbier, Marcellin, aubergiste.
Dard, Léonard, épicier en détail.
Romain, Jean-Baptiste, marchand de planches.
Romain, Victor, marchand de tuiles.

Digitized by Google

FLEUREY.

Boucon, Théophile, marchand de vin en gros, de bois et de tuiles.
Froidevaux, François, aubergiste.

GLÈRE.

Garnichet, Ursanne-Joseph, marchand de vin et aubergiste.
Garnichet, Julie, épicière en détail.

INDEVILLERS.

Paumier, Séraphin, aubergiste.
Mercier, Joseph, id.
Aubry, François-Joseph, épicier en détail.
Voisard, Jean-François, id.
Voisard, Marcel, meunier, marchand de planches.
Paumier, Jean-Germain, id. id.
Graizely, Auguste, maître de martinets.

MONTANDON.

Darceot, Antide, aubergiste.
Faivre, Charles, marchand de bois.
Vuillemin, François, épicier en détail.
Tournoux, Joseph, entrepreneur de bâtiments.
Chevassu, Séraphin, id.

MONTÉCHEROUX.

Courvoisier, Célestin, aubergiste.
Billon, Julie, épicière en détail.
Cuvier, veuve Pierre, id.
Schom, Nicolas, marchand de fer.

MONTJOIE.

Voisard, Jean-Claude, meunier, marchand de planches.

LES PLAINS.

Mauvais, François, marchand de vin et aubergiste.
Morel, Léonard, tuilier.
Romain, Jean-Baptiste, id.

VAUFREY.

Dubail, Luc-Ferdinand, aubergiste.
Monnot, Laurent, exploitant un moulin et scierie, marchand de planches.

Digitized by Google

CANTON DE MAICHE.

Maiche.

Pequignot, Albert, aubergiste, cafetier.
Etevenard, Aimé, id. id.
Berceot, Jean-Joseph, aubergiste, boucher.
Joly, Victor, aubergiste.
Courvoisier, Just, épicier et aubergiste.
Jeanbrun, Albert, aubergiste.
Delavelle, Modeste, id.
Loichot, Léonard, id.
Delavelle, Joseph, id. et brasseur.
Schermeser, Victor, aubergiste.
Hamer, Nicolas, marchand de vin en gros.
Gauthier, Joseph, id.
Bouhélier, Xavier, épicier.
Ramel, Jacques, (veuve) id.
Pauthier, Auguste, id. et pharmacien.
Lévy, Louis, épicier, marchand d'étoffes.
Berçot, Charles-Aimé, tanneur, marchand de cuir.
Boillon, Zéphirin, boucher.
Boillon, Maximin, marchand de farines, boulanger.
Brustlein, Henri, id. id.
Triponney, Auguste, escompteur.
Bouhélier, Jean-Joseph, marchand de planches.
Receveur, Charles, id.

Belleherbe.

Monnot, Bonaventure, aubergiste.
Régnier, Cyprien, id.
id. id. épicier.
Clerc, Jean-Baptiste, id. marchand de fer.
Boillon, Victor-Eugène, marchand de vin en gros.
Dalbard, Charles, id.
Bouhélier, Jean-François, marchand de bois.

Charmauvillers.

Brulard, Jean-Baptiste, aubergiste.
Rondot, Octave, moulin avec scierie, forge à martinets, marchand de planches.
Richard, Edouard, épicier en détail.

Digitized by Google

CHARMOILLE.

Foillon, Benjamin, aubergiste.
Emonin, Claude-Ignace, épicier en détail.
Huot, Antoine, id.
Boiteux, François-Xavier, marchand de planches.
Moine, François-Joseph, id.
Roy, Pierre-Etienne, id.

CHARQUEMONT.

Feuvrier, Parfait, aubergiste.
Erard, Léonard, veuve, id.
Pierre, Joseph-Léonard, id.
Petit, Claude-Ignace, épicier en détail.
Joubert, Jacques-Claude, id.
Mougin, Ignace-Joseph, marchand de cuirs.
Jeannin, Alexandre, tuilier.
Jeancler, Flavien, marchand horloger.
Jeannoutot, Joseph, boucher, à Fournet.
Catin, Joseph, aubergiste.
Joubert, François-Xavier, épicier en détail.
Blum, David, étoffes, etc.
Guillaume, Jean-Baptiste, marchand de cuirs.

COURT-ST.-MAURICE.

Monneret, Joseph, marchand de vin, aubergiste et épicier en détail.
Monneret, Alexandre, épicier.
Tarby, Augustin, cafetier.

DAMPRICHARD.

Farine, Justin, aubergiste.
Jacquot, Victor, id.
Fallard, Marcel, épicier.
Jeanbrun, Joseph, id.
Trimaille, veuve, id.
Ménissier, retraité, id.
Ménant, Casimir, id.
Bernot, François-Joseph, tanneur.
Jeancler, veuve, id.
Fallard, Joseph, marchand de vin en gros.
Guillaume, Ambroise, marchand de planches.

ESSARTS-CUENOT.

Graizely, Parfait, tanneur.

Digitized by Google

FRAMBOUHANS.

Guyot, Joseph, aubergiste.
Morel, Eugène, id.
Morel, Alexandre, id.
Taillard, Edouard, épicier en détail.
Mougin, Ambroise, moulin, scierie, marchand de planches.
Monnot, Claude-Ignace, tuiller.

GOUMOIS.

Cachot, Philippe, aubergiste et boulanger.
Graizely, Louis, maître de martinets.

MANCENANS.

Parent, Aimé, marchand de vin.

TRÉVILLERS.

Donzelot, Adolphe, aubergiste.
Noroy, Zéphirin, id.
Vuillemin, François, id et épicier.
Mougin, Joseph-Alexandre, épicier.
Lods, femme, id et marchand de farine.
Bouvier, Claude-François, épicier, marchand de vin.
Chardon, Victor, épicier.

VAUCLUSOTTE.

Thomas, Melchior, aubergiste.
Boillot, Jean-François, moulin, scierie, marchand de planches.

CANTON DE PONT-DE-ROIDE.

PONT-DE-ROIDE.

Peugeot, Jean-Frédéric, fabricant de scies, etc.
Félix, Henri-Joseph, aubergiste.
Miget, Auguste, id. et marchand de vin.
Félix, Eléonor, marchand de vin.
Métoz, Eugène, id.
Noir, Théodore, cafetier.
Convercy, Nicolas, id.
Bonnot, Justine, épicière.
Joly, Adolphe, épicier.
Veuve Viatte, Claude-Françoise, épicière.
Jobard, Xavier, brasseur.

Digitized by Google

Veuve Viatte, Xavier, teinturière.
Steing, Albin, tuilier.
Bonnot, Constant, boucher.
Viatte, Alphonse, marchand de planches.
Veuve Viatte, Françoise, marchande de fer.
Alzingre, Charles, meunier.

BOURGUIGNON.

La société anonyme des forges.
Typhine, Charles, aubergiste.
Brochon, Georges, épicière en détail.
Laclef, Etienne, tuilier.
Menegoz, Joseph-Charles, tanneur.
Menegoz, Jean-Frédéric, id.

COLOMBIERFONTAINE.

Carisey, Jean-Claude, aubergiste.
Véron, Pierre, teinturier.
Bourlier, David, tuilier.

DAMBELIN.

Paumel, Jean-Claude, aubergiste marchand de vin.
Guenot, Louis-François, id.
Veuve Hérard, Pierre-Joseph, épicière.
Vautherin, François, tuilier.
Rougeot, Pierre-François, tuilier.

DAMPIERRE SUR-LE-DOUBS.

Vernert, Joseph, aubergiste.
Dorival, Auguste, épicier en détail.
Erard, Pierre, tuilier.
Jacquot Joseph, id.
Carisey, Jean-Claude, marchand de vin en gros.

MATHAY.

Curtil, François, aubergiste et épicier.
Jubin, Jean-Baptiste, id.

VALONNE.

Bailly, Léonard, Joseph, marchand de vin en gros.
Humbert, Augustin, épicier en détail.

VERMONDANS.

Bonnot, Alphonse, aubergiste.

Digitized by Google

Veuve Jobard, aubergiste et épicier en détail.
Caillet, Victor, id.

VILLARS-SOUS-DAMPJOUX.

Batizet, Marcelin, aubergiste.
Robardey, Valentin, meunier avec scierie et marchand de bois.
Baurey, Louis, id.

CANTON DU RUSSEY.

RUSSEY.

Bésand, Alexis, aubergiste.
Braichotte, Joseph, id.
Etevenard, Maximin, aubergiste et épicier en détail.
Aubry, Pierre, aubergiste.
Etevenard, Victor, id. et épicier en détail.
Etevenard aîné, id. et marchand de cuirs.
Mairot, Victor, épicier.
Ramel, Joseph, id.
Vannod, François, épicier.
Veuve Koller, Joseph, cafetier.
Trémolet, Albin, id.
Blum, Michel, marchand d'étoffes.
Chopard, Alexandre, boucher.
Chopard, Sigismond, marchand de farine.
Vuille, Auguste, id.
Prost, Claude-Joseph, marchand de cuirs.

ARRONDISSEMENT DE PONTARLIER.

Distillateurs, marchands d'absinthe.

Barlet, Félix, (à Pontarlier).
Dubiez, fils, id.
Junoz, Auguste, id.
Pernod, Henri, id.
Yercin, Louis, id.

Aubergistes.

Balabey, Charles, (à Pontarlier).
Barthet, Joséphine, (à Vaux).
Benott, Désiré, (à Chauxneuve).
Bez-Marc, (Ville-du-Pont).

Digitized by Google

Bichet, Arnoud, (à Pontarlier).
Blondeau, L., (Chapel.-d.-Bois).
Bobillier, Victorine, (Morteau).
Bourgeois, Alex., (Chauxneuve).
Bourgeois, Symphorien, id.
Bourgeois, Eloi, (Chatelblanc).
Bourgeois, Pier., (Chatelblanc).
Bourgeois, Hon., (Chapel.-d.-B).
Bourgeois, Melchior, (Jougne).
Bulle, François, (à Lavrine).
Brenet, François, (à la Cluse).
Bridant, Thiébaud, (Pontarlier).
Veuve Caresche, (Levier).
Carrez, J.-B., (Bonnevaux).
Courvoisier, Pierre, (Mouthe).
Veuve Cretin, (Dompierre).
Cordier, Félix, (Vaux).
Dalloz, P., (Villeneuve-d'Am.).
Denizet, Cunib., (l'Abergem.).
Dornier, Nestor, (Montbenoît).
Dornier, Benjamin, (Pontarlier).
Veuve Dumond, (Morteau).
Dumond, Théodore, (Malbuisson).
Favier, Joseph, (Pontarlier).
Femme Faysot, (Morteau).
Fornage, Félix, (Montperreux).
Garnier, Alexis, (à Vaux).
Guyon, Félix, (Mouthe).
Guyon, F.-X., (Chauxneuve).
Guyon, François, (aux Verrières).
Jacquin, Félix, (Sombacourt).
Jacquet, Charles, (Doubs).
Veuve Lacroix, (Dompierre).
Landry, Alexandre, (Pontarlier).
Lépeule, Ferdinand, (Frasne).
Lonchampt, Delphin, id.
Loye, Jean-Baptiste, (à Vaux).
Loichot, Xavier, (les Fins).
Maire, Xavier, (Pontarlier).
Mathez, Franç., (aux Verrières).
Meunier, J.-B. (Pontarlier).
Meunier, Louis, id.
Minary, François, (Chaffois).
Monnier, Pierre, (Morteau).
Noire, J.-B. (Montbenoît).
Olivier, Françoise, (Levier).
Pagnier, Joseph, (Chatelblanc).
Veuve Pagnier, (Pontarlier).
Pernod, J.-B., id.
Pillot, Augustin, id.
Pommey, François, (Chaffois).
Prince, (Jougne).
Ravier, Etienne, (Aubonne).
Raguin, Ulysse, (l'Abergement).
Roche, François, (Levier).
Roche, Claude, (Aubonne).
Rognon, Charles, (aux Pargots).
Rousset, Joseph, (Levier).
Roux, Séraphin, (Jougne).
Roux, Louis, (Pontarlier).
Suisse, Dominique, (Pontarlier).
Vallet, Lucien, (St.-Gorgon).
Vaucheret, Charles, id.
Villet, J.-B., (les Fourgs).
Vuillemin, Marcelin, (Morteau).
Vuillemin, Eléon., (Pontarlier).

Marchands de bois de construction.

Authier, Séraphin, (Pontarlier).
Authier, Louis, (Remoray).
Aymonnin, Melchior, (Aubonne).
Béliard, Ambroise, id.
Béliard, Félix, id.
Béliard, Alexandre, id.
Bonnet, Pierre, (Doubs).
Bourgeois, Lucien, (Bonnevaux).
Bonnet, Pierre, (aux Verrières).
Bourgeois, Victor, (Pontarlier).
Braillard, Jules, id.
Bragard, Maurice, (Levier).
Bulle, Regis, (Montperreux).
Bulle, Pierre, (Pontarlier).
Bouttier, Hon., (Hôpitaux-Vieux).
Bulle, Regis, (Jougne).

Digitized by Google

Carrey, Victor, (Bonnevaux).
Caresche, Louis, (Levier).
Fayol, Jean, (Métabief).
Genre, Clément, (Hôpitaux-Vieux).
Girardet, Maximin, (Aubonne).
Girod, Antoine, (à Oye).
Girod, Alphonse, (Montbenoît).
Guyon, Agile, (Remoray).
Jacquenet, Lucien, (Bonnevaux).
Jacquit, François, (Pontarlier).
Jeunet, Victor, (Jougne).
Lamy, François, (Chaudron).
Laresche, V., (Grange-ste-Marie).
Lombarde, Alexis, (Mitabief).
Noël, Claude, (Jougne).
Paillard, Melchior, (Pontarlier).
Paillard, François, id.
Paris, François, (Malpas).
Parrod, Xavier, id.
Petite, Edouard, (Pontarlier).
Veuve Patel, id.
Pillot, Etienne, (Abergement).
Rith, Alexis, (Morteau).
Vandel, frères, (Malbuisson).
Vauchy, Pierre, (St.-Antoine).
Vincent, Maurice, (Rochejean).

Bouchers.

Boucher, Joseph, (Pontarlier).
Bressand, Joseph, (Bouverans).
Bruchon, Jean-Baptiste, (Morteau).
Byot, Emmanuel, (Levier).
Coulot, Jean-Baptiste, (Pontarlier).
Coulot, Pierre-Etienne, id.
Cretin, Stanislas, (Levier).
Duvaux, Florentin, (Frasne).
Duvaux, Jean-Claude, id.
Emisberg, Albert, (Pontarlier).
Furter, Samuel, (la Cluse).
Gailliot, Auguste, (Mouthe).
Galliot, Ignace, (Jougne).
Grandvoinet, Claude, (Pontarlier).
Guillobey, Joseph, (Rochejean).
Landry, Louis, (Pontarlier).
Landry, Victor, id.
Landry, Mathieu, id.
Leschine, J.-B., (Montbenoît).
Michaud, François, (Pontarlier).
Veuve Pianet, (Chauxneuve).
Suisse, Françoise, (Pontarlier).
Vetzel, Jean, (Morteau).

Boulangers, vendant farines.

Veuve Balabey, (Jougne).
Besançon, Jules, (Levier),
Chagrot, Désiré, (Villers-le-Lac).
Chaudron, Joseph, (Les Gras).
Coquiard, Dorothée, (Mouthe).
Fillon, Sébastien, (Pontarlier).
Fournier, J.-B., id.
Gresset, Édouard, id.
Veuve Grieb, (Morteau).
Grieb, Jean, id.
Guy, Antide, (Montbenoît).
Landry, J.-B., (Jougne).
Laresche, Constant, (Levier).
Lefranc, C., (Villeneuve d'Amont).
Marcandin, Raphaël, (Pontar.).
Marguet, Claude, id.
Martin, Charles, id.
Maugain, Désiré, (Morteau).
Muller, Pierre, id.
Molin, C., (Arc-sous-Montenot).
Paget, Pierre, (Sombacourt).
Veuve Petit-Huguenin, (Brey).
Quéry, Emmanuel, (Frasne).
Reider, Georges, (Morteau).
Veuve Rousselet, (Pontarlier).
Veuve Saillard, (les Longevilles).
Sonnet, J.-B., (Pontarlier).
Vuez, Donat, (Mouthe).
Vuittenez, Auguste, (Pontarlier).

Digitized by Google

Brasseurs.

Chopard, Philippe, (Morteau).
Damitio, Joseph, (Pontarlier).

Selliers, Carrossiers, Bourreliers.

Berthoud, Henri, (Pontarlier).
Bouvant, François, id.
Braillard, Pierre, (Jougne).
Engelhard, Frédéric, (Pontarlier).
Garnaud, Josette, (Morteau).
Occard, Charles, (Pontarlier).
Parrod, Paul, (Morteau).
Pourchot, J.-C., (Pontarlier).
Roch, Charles, id.
Roch, Louis, id.
Villavert, Jacques, id.

Cafetiers.

Abramin, Édouard, (Houtaud).
Veuve Aubry, (Morteau).
Berthet, Félix, (Pontarlier).
Bevalet, Auguste, id.
Blondeau, Félix, id.
Blondeau, François, (Mouthe).
Bolle, Constant, (Morteau).
Bulle, Albert, (Jougne).
Catat, Jean, (Mouthe).
Cassard, Joseph, (Pontarlier).
Cordier, Jean, (Jougne).
Defrasne, Joseph, (Pontarlier).
Frachebois, Joseph, (Levier).
Faivre, Just, id.
Fornage, Adolphe, (Pontarlier).
Gindre, Jules, id.
Girod, Auguste, id.
Guyon, Joseph, (Mouthe).
Maillard, Louis, (Levier).
Maire, Joseph, (Pontarlier).
Meunier, Félix. id.
Michaud, Claude, id.
Michaud, Jean, id.
Michaud, Joseph, id.
Minari, Auguste, id.
Morel, Claude, (Morteau).
Mouge, J.-B., (Pontarlier).
Moyse, Albert, id.
Odobel, Alexis, id.
Oudot, veuve Cotat, (Morteau).
Péréal, Édouard, id.
Rognon, François, id.
Roux, Auguste, (Pontarlier).
Roux, Jean, id.
Tyrode, Joseph, id.
Vuillemin, Ferréol, id.
Vuillemin-Gabrut, id.

Fabricants de chandelles.

Veuve Bognon, (Pontarlier).
Deschanet, Nicolas, id.
Ferragus, Laurent, (Morteau).
Tonnet, André, (Pontarlier).

Charcutiers.

Cuenot, Joseph, (Pontarlier).
Denizet, Joseph, id.
Girod, François, id.
Paicheur, Joseph, (Morteau).

Confiseurs.

Deschamps, Octave, (Pontarlier).
Veuve Leduc, id.

Digitized by Google

Roussel, Louis, id.
Tramu, Jean-Pierre, id.

Commissionnaires.

Burlet, Désiré, (Pontarlier).
Labrut, Constant, id.
Rosselet, Charles, id.

Epiciers en détail.

André, Joseph, (à Bulle).
Allemand, Jean, (Ville-du-Pont).
Barthelet, Auguste, (Jougne).
Baud, Jean, (Byans).
Baverel, Chrysostôme, (aux Fins).
Berthet, Joséphine, (Pontarlier).
Bernard, Victor, (Frasne).
Berthelot, Augustin, (Boujailles).
Besançon, Louis, (Pontarlier).
Billet, Pierre, (Bulle).
Billot, Pierre, (Arc-sous-Cicon).
Blondeau, César, (Chauxneuve).
Bobillier-Monnot, (Grand-Combe).
Bobillier, Joseph, id.
Veuve Bobillier, (Morteau).
Bobillier, Laurent, id.
Bobillier, Philippe, id.
Bournez, Alexis, id.
Bourdin, Joseph, (Pontarlier).
Bourdin, Clerc, id.
Bourgeois, André, (Chapelle-des-Bois).
Bourgeois, Claude, (Houtaud).
Bourgeois, François, (Chaffois).
Bouffles, Claude, (Courvières).
Bouveresse, Jean-François, (Aubonne).
Bruchon, Marie, (Gilley).
Cart-Bayet, Caroline, (Mouthe).
Carrey-Tardy, Simon, id.
Carrey, Elisée, (Pontarlier).
Veuve Catal, (Mouthe).
Chambard, Victor, (Pontarlier).
Claudet, Joseph, (Houtaud).
Claudet, Éléonore, (à la Planée).
Cote aîné, (Pontarlier).

Digitized by Google

Cote, Edouard, id.
Cousin, Félix, (à la Rivière).
Cote, François, (St.-Point).
Courtois, Alexis, (Levier).
Cupillard, Rose, (Morteau).
Duval, François, (Pontarlier).
Defrasne, Joseph, id.
Veuve Deniset, (à la Cluse).
Deleule, Jean-Denis, (Labergement).
Deniset, François, (à Goux).
Descourvière, Lucien, (Evillers).
Demontrond, Joseph, (Chaffois).
Dodez, Constant, (Morteau).
Dornier, Joseph, (Pontarlier).
Dornier, Etienne, id.
Droz, Pierre, (Morteau).
Dubrez, Eugénie, (Mouthe).
Dubrez, Auguste, (Jougne).
Dubiez, Justin, id.
Faivre, Auguste, (Montbenoît).
Fumez, Stanislas, (Pontarlier).
Veuve Froissard, (Morteau).
Gagelin, Irénée, (St.-Antoine).
Goisset, Zélie, (Bonnevaux).
Grandvoinnet, Maurice, (aux Verrières).
Grandvoinnet, Victor, id.
Grillon, Sévère, (la Rivière).
Grebatz, Clément, (Pontarlier).
Gresard, Marie, (Labergement).
Grillet, Eugène, (Goux).
Grillet, Joseph, id.
Gros, Maximin, (Levier).
Guillemin, Pierre, (aux Fourgs).
Guinchard, Joseph, (Montbenoît).
Guyon, Jean-Denis, (Evillers).
Guyon, Euphrasie, (Arçon).
Guinchard, François, (Lièvremont).
Jacquet, Hippolyte, (à Courvières).
Jacquier, Jean-Baptiste, (Morteau).
Veuve Jeantet, (Pontarlier).
Jodon, Claude, id.
Laithier, Félix, id.
Lanquetin, Séraphin, (les Longevilles).
Lamy, Germain, (Villers-sous-Chalamont).

Digitized by Google

Lepeule, Pierre, (à Frasne).
Lorin, Claude, (Mouthe).
Louvrier, Geneviève, (Pontarlier).
Loye, Honoré, (à Vaux).
Mayet, François, (Chapelle-des-Bois).
Martin, Jeanne, (Labergement).
Maire, Ferréol, (Rochejean).
Marchand, Josette, (Dompierre).
Marguier, Jeanne-Antoine, (Septfontaine).
Martin, Joseph, (Pontarlier).
Maisières, François, id.
Veuve Messager, id.
Meunier, Charles, id.
Meunier, François, id.
Menard, Antoine, id.
Mesny, François, (Remoray).
Montagnon, Jean, (Arc-sous-Cicon).
Mouchot, Jean-Baptiste, (Chauxneuve).
Mouget, Flavien, (Boujailles).
Moine, Claude, (Septfontaine).
Mignot, Pierre, (Ouhans).
Mourot, Julie, (Pontarlier).
Parandier, Jean-Antoine, (Pontarlier).
Pagnier, Charles, (Byans).
Paquette, Zoé, (Hôpitaux-Neufs).
Petit, Antoine, (à Gellin).
Veuve Perrine, (Villeneuve d'Amont).
Pion, Simon, (Ville-du-Pont).
Poix-Daude, (Jougne).
Poix, Jules, id.
Pourchet, Marie, (Pontarlier).
Robbe, Valbert, id.
Tissot, Melchior, (Sombacourt).
Tournier, Aimé, (Arc-sous-Cicon).
Salomon, Félix, (Pontarlier).
Salomon, François, (à Ouhans).
Vaucheret, Ferréol, (à Boujeon).
Vaucheret, Victor, (Pontarlier).
Verjux, Charlotte, (Villeneuve d'Amont).
Vernois, Joseph, id.
Viennet, Victorine, (Pontarlier).
Vuez, Victor, (la Rivière).
Vuillaume, Pierre-Francois, (Bouverans).
Vuillin, Jean, (Aubonne).

Digitized by Google

Marchands d'étoffes.

Carrey, Jean, (Mouthe).
Chapuis, Séraphin, (Levier).
Charnaux, Théodore, (Pontarlier).
Claudet, Just, (Bannans).
Cleret, Etienne, (Levier).
Cottet, Félix, (Pontarlier).
Crevot, Marie, id.
Cuinet, Basile, (Mouthe).
Cuinet, Pierre-François, (Pontarlier).
Deniset, Charles, (Mouthe).
Gagelin, Julien, id.
Gindre, Alexandre, (Pontarlier).
Gindre, Éleonor, id.
Grandvoinnet, Eugène, id.
Guy, Lucien, (Mouthe).
Jacquin, Joseph, (Chapelle-d'Huin).
Joly, Claude, (Pontarlier).
Létondal, Sulpice, id.
Létoublon, Vincent, (Mouthe).
Louvrier, Ferjeux, (Pontarlier).
Millet, Célestin, (Boujailles).
Petetin, Jean-Baptiste, (Chatelblanc).
Picard, Jean, (Pontarlier).
Prègre, Daniel, id.
Prègre frères, id.
Reymond, Philippe, (Morteau).
Schultz, Georges, id.
Tournier, Auguste, id.

Marchands en gros de farines.

Balanche, Pierre, (Montlebon).
Besson, Stéphanie, (Pontarlier).
Bourgeois, César, (Chatelblanc).
Bulle, Joseph, (Pontarlier).
Courlet, Prothade, (Sombacourt).
Droz, Charles, (Morteau).
Faivre, Pierre, (Montlebon).
Garnache, François, (Morteau).
Marguet, Honoré, id.
Paget, Alexis, (Pontarlier).
Trouttet, Jean, (Dompierre).

Digitized by Google

Marchands de fers et grosse quincaillerie.

Bournez, François, (Morteau).
Germain, Victor, (Pontarlier).
Gresset, Alexandre, id.
Jacquin, Léon, id.
Lajanne, Achille, (Morteau).
Lonchampt, Auguste, (Pontarlier).
Poimbœuf, Xavier, id.
Tournier, Théophile, (Morteau).

Fabricants de faulx.

Bobillier, Joseph, (Grandcombe).
Bobillier, Sylvain, (aux Gras).
Nicod, Constant, (à Maison du Bois).
Pelletier, François, (à la Ferrière-sous-Jougne).
Pourchet, Elie, (à Maison-du-Bois).

Ferblantiers.

Bolard, Victor, (à Pontarlier).
Francioly, Antoine, (Levier).
Maridiori, Gabriel, (Morteau).
Merle, Jean-Pierre, id.
Merle, Pierre, (Pontarlier).
Veuve Merle, id.
Merle, Joseph, id.
Tournier, Victor, id.
Vuillamier, Georges, (Pontarlier).

Fondeurs de cloches.

Bournez, Constant, (Morteau).
Humbert, Joseph, id.

Marchands de fromages en gros.

Barthold, Claude, (à Arc-sous-Cicon).
Baud, Joseph, (à Septfontaine).
Benoît, Pierre, (Chauxneuve).
Benoît, Claude, id.
Crelin, Nestor, (Pontarlier).
Grevet, Hippolyte, id.
Gros, Anatoile, id.

Digitized by Google

Lonchampt, Marc, (au Sarrageois).
Mignot, Claude, (Pontarlier).
Michaud, Nerard, (Chauxneuve).
Mignot, Philippe, (Reculfoz).
Paulin, Jean, (Boujailles).
Salomon, Claude, (Pontarlier).
Vuillemin, Emmanuel, (Arc-sous-Cicon).

Maîtres de forges.

Vandel fils aîné et compagnie, (Pontarlier).
Vandel, Auguste et compagnie, (à la Ferrière-sous-Jougne).

Libraires.

Faivre, Alexandre, (Pontarlier).
Laithier, Jean-Claude, id.
Thomas, Jean-Claude, id.

Maîtres de martinets.

Deniset, Joseph, (au Brey.)
Dumont, François, (Labergement).
Marandin, Jacques, (Métabief).
Martin, François, (Pontarlier).
Moureau, Victor, (Rochejean).
Parrod, Claude, (St.-Point).
Petetin, Louis, (Malbuisson).

Meuniers ayant scieries.

Authier, Jean-Louis, (Malbuisson).
Bailly, Louis, (Rochejean).
Baverez, Jean, (Bonnevaux).
Besson, Louis, (à la Rivière).
Blondeau, Claude, (Chauxneuve).
Blondeau, Jean, (Chapelle-des-Bois).
Bobillier, Alexandre, (Grandcombe).
Bobillier, François, (aux Gras).
Brenier, Irénée, (Remoray).
Brenier, Irénée, (Chaudron).
Card-Tanneur, (Mouthe).
Cart, Louis, (au Sarrageois).
Chardon, Auguste, (Montlebon).
Chopard, aimé, id.
Dhôte, Victor, (à la Gauffre).

Digitized by Google

Dhôte, Mathias, (à la Gauffre.)
Dubrey, Honoré, (Jougne).
Duchet, Théodore, (Montlebon).
Epailly, Célestin, (Chauxneuve).
Fournier, Claude-Joseph, (Chauxneuve).
Gaudet, Claude-François, (Malbuisson).
Ginet, Honoré, (à la Rivière).
Girard, Simon, (Chaudron).
Griffon, Pierre, (Chapelle-des-Bois).
Griffon, Joseph, (aux Verrières).
Grosjean, Alexis, (Montlebon).
Guibelin, Jean, (aux Fins).
Guignard, (à la Cluse).
Jacquin, Léandre, (aux Longevilles).
Jacquin, Jean, (Labergement).
Janningros, Thomas, (Aubonne).
Jeunet, Joseph, (Jougne).
Jeantet, Eléonor, (à la source de la Loue).
Jobez, Charles, (Villers-sous-Chalamont).
Labrut, Clément, (Pontarlier).
Laresche, Constant, (aux Granges-Ste.-Marie).
Létondal, François, (Hauterive).
Lombarde, Stanislas, (Métabief).
Martin, Pierre, (à la Cluse).
Martin, Joseph, (à Oye).
Maret, Joseph, (Pontarlier).
Maret, Victor, id.
Mairot, Joseph. id.
Mainy, Pierre, (Frasne).
Mesny, Xavier, (Malbuisson).
Masson, Germain, (Chaffois).
Méroz, Félix, (à Doubs).
Moine, Honoré, (à la Cluse).
Monnin, Félicien, (Remonot).
Mussy, Jean, (aux Allemands).
Michel, Honoré, (Malbuisson).
Pagnier, Pierre, (Chatelblanc).
Perny, Félix, (Bannans).
Perny, Félicien, (Bonnevaux).
Pillod frères, (Labergement).
Pochard, Elisée, (Pontarlier).
Posterat, Claude, (Montlebon).
Pochard, Auguste, (à la Cluse).
Ravier, Auguste, (Arc-sous-Cicon).

Digitized by Google

Remonnay, Victor, (Grandcombe).
Veuve Rigaud, (Rochejean).
Rigaud, Paul, (Mouthe).
Rolet, Louis, id.
Rochat, Jean-Baptiste, (Boujeon).
Roussillon, Victor, (Boujailles).
Veuve Sudon, (Grandcombe).
Valet, Eugène, (Vuillecin).
Tournier, Théophile, (Morteau).
Tournier, Théophile, (aux Combes).
Verdant et Nicod, (Montbenoît).
Voynet, François, (Ville-du-Pont).
Voynet, François-Xavier, (à la Longeville).
Vieille, François-Xavier, (Bouverans).
Vernet, François, (Arçon).
Vermot, Elie, (Montlebon).

Ateliers de Maréchaux et Charrons.

Veuve Courlet, (Pontarlier).
Saillard, Jean-Louis, (Pontarlier.)
Saillard, Victor, id.

Modistes.

Chévennement, Ester, (Pontarlier).
Choulet, Josette, (Levier).
Comte, Anaïs, id.
Pion, Constance, (Mouthe).
Viennet, Adèle, (Pontarlier).

Pâtissiers.

Chambez, Claude, (Pontarlier).
Colard, Claude-François, (Pontarlier).

Pharmaciens.

Barral, Eugène, (Morteau).
Beauquin, François, (Pontarlier).
Charmet, Jean, id.
Dornier, Just, id.
Loudier, Aimable, (Morteau).

Quincailliers.

Charnaux, Pascal, (Pontarlier).

Digitized by Google

Gresset, Charles, (Jougne).
Magnin, Joseph, (Pontarlier).
Minard, Jean-Etienne, (Pontarlier).
Noël, Charles, id.
Pône, Séraphin, id.
Pône, Marie, (Frasne).
Prost, Joseph, (Pontarlier).

Marchands de sel.

Bourgeois, Jean, (Courvières).
Gindre, Jean-Baptiste, (Bouverans).
Labrut frères, (Jougne).
Pône, Augustin, (Malbuisson).
Râcle, Joseph, (Sombacour).
Veuve Rousseau, (aux Grangettes).
Vuez, Lucien, (Mouthe).

Serruriers.

Bouveret, Fulgence, (Pontarlier).
Chabod frères, id.
Jeannin, Louis, (Chaffois).
Jeunet, Joseph, (Pontarlier).
Lanney, Jean-Baptiste, (Pontarlier).
Maire-Sebille, id.
Monnier, Jean-François, id.
Tissot, Eugène, id.
Vuillemin, Félix, id.

Tanneurs.

André, (Pontarlier).
Allemand, Jean-Baptiste, (la Rivière).
Baverel, Zéphirin, (Maison-du-Bois).
Veuve Bidal, (Morteau).
Bidal, Clovis, id.
Griffon, Antoine, (Chatelblanc).
Laithier, Jean-Pierre, (Pontarlier).
Lagier, Antony, id.
Paillard, Auguste, (à la Gauffre).
Paillard, Séraphin, (Pontarlier).
Pion, Etienne, id.
Pourchet, Pierre, (Jougne).
Reymond, François, (Morteau).
Sassart, Joville, (à St.-Antoine).

Digitized by Google

Vaucheret, Eléonor, (Mouthe).
Vaucheret, Florentin, id.
Vermot, Emmanuel, (Labergement).

Teinturiers.

Barberet, Claude, (Pontarlier).
Campagne, Pierre, id.
Gaudet, Joseph, id.
Maire, Constant, id.
Maire, Etienne, id.
Maire, Alexis, (Montbenoît).
Raymond, Fortuné, (Grandcombe).
Sandrin, Charles, (Morteau).
Sandrin, Victor, id.
Simon, Félix, (Levier).
Tournoux, Clément, (Remonot).

Marchands de vins et liqueurs en gros.

Bolard, Bruno, (Morteau).
Bourgeois, Emmanuel, (Chatelblanc).
Bourgeois, François, id.
Burg, Jean, (Pontarlier).
Burlet, Désiré, id.
Bulle, Léonard, (Jougne).
Chabod, Auguste, (Pontarlier).
Claudet, Jean-Baptiste, id.
Cuinet, Auguste, id.
Cretin, Jean, (Dompierre).
Deleule, Xavier, (Pontarlier).
Dornier, Emmanuel, id.
Dumond, Ferréol, (Morteau).
Gaulard, Xavier, id.
Girod, Claude, (Frasne).
Godard, (Jougne).
Goguel, Antoine, (Morteau).
Jacquot, Philippe, id.
Jacquemart, Jean, (Levier).
Jeantet, Michel, (Jougne).
Mainny, Jean, (Dompierre).
Marmier, Victor, (Frasne).
Michel, Claude-François, (Pontarlier).
Minnard, Joseph, id.
Monot, Maximilien, (Chaudron).

Digitized by Google

Mouthet, **Théophile**, (Pontarlier).
Nicod, **Claude**, (Bians).
Pillod, **Auguste**, (Pontarlier).
Pourchet, **Séraphin**, (aux Fins).
Riffieux, **Anatoile**, (Pontarlier).
Roussel, **Joseph**, id.
Roussel, **Alexis**, id.
Royet, **Edouard**, id.
Roux, **Claude-Antoine**, (Labergement).
Verdant, **Aimé**, (à la Chaux).
Veuve **Vivot**, (Levier).

ARRONDISSEMENT DE BAUME.

Ville de Baume.

Hôteliers, Aubergistes, Traiteurs, Restaurateurs, Limonadiers, Marchands de vins en gros.

Simon, Claude-Joseph, fils, hôtel du Commerce.
Veuve Simonin, hôtel de la Couronne.
Chardenot, Pierre-François, marchand de vins en gros, aubergiste.
Veuve Bolot, née Mougey, aubergiste.
Colard, Jean-Claude, id.
Janier-Dubry, Emmanuel, id. faubourg de Besançon.
Nicolet, Jean-Alexis, id. Grange Ravey.
Peuguenet, Michel, id. faubourg d'Anroz.
Petey, Claude-Joseph, id. au pont près le canal.
Mauvais, Jean-Claude-Aimé, cafetier, restaurateur, aubergiste.
Baume, veuve de Pierre, id. id.
Sester, Charles, cafetier restaurateur.
Simon, Pierre-Auguste, id.
Kleb, Georges, id.
Cattin, François-Xavier, marchand de vin en gros.
Denans, François, limonadier, cafetier.
Garneret, Henri, id. cercle du Commerce.
Veuve Mercier, née Lanchy, limonadière.
Perron, Pierre, id.
Schewab, Georges, id.
Vacheresse, Louis, id. casino.

Digitized by Google

Bouchers, Boulangers, Charcutiers, Blatiers.

Mayer, Baptiste, boucher.
Brie, Etienne-Philippe, boucher.
Ballezer, Antoine, id.
Ferriot, Baptiste, boulanger.
Malland, Antoine, id.
Veuve Ferriot, née Grenier, boulangère.
Henin, Claude-Marie, id.
Schemitz, veuve d'Antoine, id.
Perrenot, Pierre-Gabriel, charcutier.
Chapuis, Blaise, id.
Meunier, Honoré, (Jarry), blatier avec voiture.
Jeannier-Dubry, Emmanuel, id.
Taverdet, Jean-Louis, id.

Bourreliers.

Débouche, Nicolas.
Brutillot, Pierre-Gabriel.

Chapeliers.

Croulet, Louis.
Cordier, Paul.

Charrons.

Ferrey, Onézime.

Marchands de Chiffons en gros.

André, Claude-Joseph.
Lapierre, Charles.

Commissionnaires de Commerce, Messageries, Entreprises de voitures publiques, voituriers par eau.

Pernot, Jean-Joseph, service accéléré de Besançon à Belfort, place du Capitole, 212.
Boiteux, Ch., messager de Baume à Besançon, rue Courvoisier, 260.
Létoublon, François, maître de poste, service accéléré de Lyon à Mulhouse, faubourg des Terreaux, 36.
Janier-Dubry, Emmanuel, service accéléré de Lyon à Mulhouse, faubourg de Besançon.
Simon, Adrien, voiture publique de Baume à Besançon, faubourg de Besançon, 43.
Poulnot, André, voiture publique de Baume à Besanç., rue d'Anroz, 7.

Digitized by Google

Deray, André, voiture publique de Baume à l'Isle-sur-le-Doubs, rue d'Anroz, 7.
Henin, (du pont), voiturier par eau, près le canal.

Pharmaciens.

Martin, Claude-François, rue d'Anroz, 4.
Bonnet, Gabriel.

Confiseurs-Pâtissiers.

Naud, Jean-Pierre, marchand confiseur, pâtissier.
Prost-Maire, Jean-Pierre, pâtissier.
Pourchot et Louison, id.

Coutelier fabricant.

Simon, Pierre-Auguste.

Marchands de draps et étoffes.

André, César.
André, Claude-Joseph, père.
Valich, Salomon.
Cordier, sœurs.
Javey, sœurs.

Distillateurs et marchands de liqueurs en gros.

Mathey, Jacques-Jérémie.

Ebénistes, fabricants de fauteuils et chaises.

Schewab, Auguste fils, tapissier et ébéniste.
Allemand, Edouard, tourneur, fabricant de chaises et fauteuils.

Entrepreneurs de bâtiments.

Journot, Étienne-François.
Sester, Charles.
Journot, Napoléon.

Entrepreneurs de routes.

Joly, Joseph.
Barbier, Joseph.

Epiciers en demi-gros et détail.

Perronne, Auguste, en demi-gros, place du Capitole, 301.
Prost-Maire, Jean-Pierre, en détail, id. 206.

Digitized by Google

Nau, Pierre, en demi-gros, place du Capitole, 306.
Cœurdevey, Jean, id. id. 224.
Pourchot et Louison, id. rue du Collége, 44.
Pernot, Jean-Joseph, id. place du Capitole, 210.
Veuve Riche, id rue d'Anroz, 26.
Scatta, Laurent, id. place du Capitole, 304.
Lapierre, Charles, père, id. rue d'Anroz, 23.
Taverdet, Jean-Louis, id. rue Basse, 50.
Ninot, François-Joseph, id. rue d'Anroz, 25.
Veuve Pauthier, Jean-Pierre, en détail, faubourg des Terreaux, 38.
Veuve Fontagny, Jacques, id. place du Capitole, 211.
Morel, Jean, id. rue Basse, 55.

Marchands de fers, sablerie et fonte.

Amiot, Théodule, rue d'Anroz, 187.
Lapierre, Charles, fils, rue du midi, 23.
Boillot, Jean-Hugues, faubourg de Besançon, 73.

Marchands de farines.

Perrier, Léon, rue d'Anroz, 26.
Cattin, François-Xavier, place de l'Abbaye, 220.

Ferblantiers - entrepreneurs.

Poirot, Dominique.
Pommerol, Pierre.

Marchands et fabricants de gypses et plâtres.

Zimmermann, Martin.
Mathey, Jacques-Jérémie.

Imprimerie et lithographie.

Sauvignet, Philippe.

Libraires, marchands de papiers et de fournitures de bureau.

Boudot, François-Joseph.
Faivre, Auguste-Urbain.

Maréchaux et ferreurs de voitures, taillandiers.

Balmer, Joseph, maréchal-ferrant.
Meunier, Eugène, id.
Bordy, Louis, maréchal et taillandier.

Digitized by Google

Marchands de papiers de tentures.

Javey, Théodule.

Peintres en bâtiments.

Javey, Théodule.
Vernier, Jean-Claude, gypseur.
Joly, Paul, id.
Dufour, Claude-Etienne, id.

Quincailliers en détail.

Vadeboncœur, Jacques, armurier, marchand et fabricant.
Lapierre, Charles, fils, quincaillier.
Gauthier-Poisot, Jean-Pierre, quincaillier.
Veuve Fontagny, id.
Bastar, Louis, serrurier et quincaillier.

Tanneurs, marchands de cuirs.

Colard, Clément.
Veuve Poisenot, née Genevois.
Lambert, Claude-Charles.

Teinturiers.

Fiereck, Alphonse.

Marchands de charbons et houille.

Boillot, Jean-Hugues.
Lapierre, Charles.
Henin, (du pont).

Regrattiers, merciers, bimbelotiers, débitants de tabac, poudres et plombs.

Javey, sœurs, mercières, regrattières.
Tournier, sœurs, id.
Cordier, sœurs, id.
Prost-Maire, bimbelottier, débitant de tabac.
Pourchot et Louison, id.
Veuve Riche, débitant de tabac, de poudre et plomb.

Tailleurs d'habits.

André, César, marchand tailleur.
Bardey, Etienne, id.
Lyautey, Baptiste, id.
Vasy, Augustin, id.
Lonchampt, id.
Chardet, id.

Digitized by Google

CANTON DE BAUME.

COMMUNE D'AISSEY.

Creuillot, Jean-Claude, aubergiste.
Vernier, Jean-Baptiste, id.

Entrepreneur de bâtiments.

Fitsh, Jean, entrepreneur.

Maréchal-ferrant.

Valy, Baptiste.

COMMUNE DE COUR-LEZ-BAUME.

Moulins de Commerce.

Perrier, Victor.
Sicard, Joseph-Aimé.

Tanneur.

Jacoutot, Jacques.

COMMUNE DE GUILLON.

Barbier, Jean-Alexandre, cartonnier, marchand de chiffons.
Genevois, Laurent, Meunier.
Bourgeois, Eugène, id.
Veuve Voirin, id.

COMMUNE DE LOMONT.

Genevois, Claude-François, blatier, marchand d'avoine.
Genevois, Humbert.

COMMUNE D'HIÈVRE-PAROISSE.

Tournier, frères, aubergistes.
Magnin, Charles-François, meunier.
Boussard, Denis, maréchal-ferrant.

SAINT-JUAN.

Cornuel, Louis, aubergiste.
Ber, Jacob, entrepreneur de bâtiments.
Cornuel, Jean-Célestin, entrepreneur de chemins.
Déchamps, Henri, maréchal-ferrant.
Vaugne, Jean-Baptiste, fils, id.
Chevenet, Jacques, épicier en détail.

COMMUNE DE CUISANCE.

Pouillet, Jean-Baptiste, fabricant de papier.
Genevois, Xavier, meunier.
Oudry, Claude-Étienne, meunier et taillandier.
Simon, Claude-Joseph, id.

Digitized by Google

LANANS.

Cart, Charles-Joseph, aubergiste.
Gagey, Pierre-François, maréchal-ferrant.
Veuve Colin, Pierre-Joseph, tuilier, fabricant de chaux.
Grosjean, Claude-Joseph, id.

PASSAVANT.

Guillemin, Edouard, aubergiste.
Girard, Claude-Pierre, épicier.
Tripard, Eugène, maréchal-ferrant.

PONT-LES-MOULINS.

Nicolet, Célestin, aubergiste.
Parchemini, Louis, meunier.
Veuve Millerand, id.
Liévaux, Nicolas, id.
Sancey, Pierre, teinturier.

SERVIN.

Gauberre, Jean-Baptiste, aubergiste.
Querry, Célestin, maréchal-ferrant.
Coincenot, Constant, tuilier, fabricant de chaux.
Cretin, Claude-Joseph, id.

SILLEY.

Sanseigne, Auguste, meunier à Bléfond.

VAUDRIVILLERS.

Cornu, Jean-François-Désiré, aubergiste.

VERNE.

Henriot, Sylvestre, aubergiste et maréchal-ferrant.

VOILLANS.

Jeannin, Simon, meunier.

CANTON DE CLERVAL.

VILLE DE CLERVAL.

Aubergistes, Restaurateurs, Cafetiers, marchands de vins en gros.

Cordelier, Xavier, aubergiste.
Gaudron, Joseph, id.

Digitized by Google

Labady, Georges-Aimable, aubergiste.
Martin, veuve de Charles-Joseph, id.
Tisserand, Auguste, id.
Tisserand, Clément, id.
Fontagny, Jeanne-Claude, veuve, id.
Tisserand, Jean-François, cafetier, restaurateur.
Ponsot, Clément, id.
Molard, Pierre-François, id.
Mouchet, Eugène, marchand de vin en gros.
Oudry, Jean, id.
Tisserand, Jean-Claude, id.

Bouchers, Boulangers.

St.-Voirin, François, boucher.
St.-Voirin, Jean-Pierre, id.
Veuve St.-Voirin, Claude-Pierre, id.
Veuve Fontagny, Gabrielle, boulangère.
Frichet, Jean-Baptiste, boulanger.
Cordelier, Xavier, id.

Epiciers en détail.

Tisserand, Joseph, épicier en détail.
Bobillier, Philippe, épicier et mercier.
Cordelier, Virgile, id.
Chemitguerre, Pierre-Honoré, épicier et mercier.
Jeuge, Pierre, veuve, id.
Molard, Pierre, id.
Page, Claude-François, id.
Oudot, Réné, id.

Haut-fourneau.

Bouchot, Auguste et Louis.

Charrons.

Chavanne, Georges.
Fenix, Joseph.

Marchand et fabricant d'huile.

Mouchet, Pierre.

Bourreliers.

Tisserand, Jean-Baptiste.
Tisserand, Joseph.

Meunier.

Chretin, Jean-Baptiste.

Digitized by Google

Marchands de bois de construction.

Fontagnier, Félix.
Gaudron, Clément.

Entrepreneur de bâtiments.

Beurre, Constant.

Ferblantier-entrepreneur.

Fontagny, Claude.

Quincailliers, Serruriers, Maréchaux-ferrants.

Dufour, Pierre-François, quincaillier.
Veuve Fontagny, id.
Guilloz, Pierre, id.
Chavanne, François, serrurier-mécanicien.
Guilloz, Melchior, serrurier.
Jourdon, maréchal-ferrant.
Thorimberg, Jacques, maréchal-ferrant.
Guilloz, Victor, maréchal-ferrant et serrurier.

Teinturier.

Chauffen, Eugène.
Tournier, François-Léandre.

Tuilier-fabricant de chaux.

Oudot, Alfred, tuilier.

ANTEUIL.

Deramble, Pierre, épicier.
Rougeot, Etienne, aubergiste.
Renaud, Pierre-Joseph, aubergiste.
Guillemin, Etienne, maréchal-ferrant.

BELVOIR.

Vautherin, Marcelin, aubergiste et boucher.
Vautherin, Augustin, aubergiste.
Bataille, François, boulanger.
Vautherin, Marcelin, marchand de bétail.
Vautherin, Augustin, id.

BRANNE.

Motte, Jean-François, aubergiste.
Page, Antoine, id.
Page, Antoine, marchand d'avoine en gros.

Digitized by Google

GLAINANS.

Mauvais, Charles-Joseph, aubergiste.
Posty, veuve Hermanfroid, id.
Triponey, Claude-Antoine, id.
Triponey, Félix, maréchal-ferrant.

ROCHE-LEZ-CLERVAL.

Simon, Pierre, meunier et huilier fabricant.

RANDEVILLERS.

Duffet, Séraphin, fils, épicier et messager.
Thiébaud, Ferréol, boucher.

SANCEY-LE-GRAND.

Tournier, Jean-Baptiste, aubergiste, marchand de bétail et boucher.
Rodoz, Alexis, limonadier.
Nedey, Auguste, marchand de vin en gros.
Lamy, Jean-Baptiste, id.
Vieille, Jacques, boulanger.
Peseux, Théodule, épicier en détail.
Lamy, Jean-Baptiste, dit Victor, épicier en détail.
Raymont, Alexis, marchand de cuirs tannés.
Mercier, Charles, maréchal-ferrant.
Biguenet, Xavier, meunier.
Arbey, Benoît, id.

SANCEY-LE-LONG.

Cuche, Auguste, aubergiste.
Sarron, Léonard, brasseur.
Clerc, Marie-Augustin, épicière en détail.
Biguenet, Auguste, id.
Girardet, Claude-Joseph, id.
Thouret, Prosper, bourrelier.
Barret, Théodule, meunier.
Girardet, Théodule, meunier, marchand de bois de sciage.

VYT-LEZ-BELVOIR.

Perrey, Louis, épicier en détail.

VELLEVANS.

Robert, Jean-Claude, aubergiste.
Chasey, Claude-Etienne, aubergiste.
Quinez, Justin, blatier avec voiture.

Digitized by Google

CANTON DE L'ISLE-SUR-LE-DOUBS.

L'Isle.

Morfaux, Joseph, aubergiste.
Maldiney, Pierre-Louis, aubergiste.
Borles, Jules, cafetier, restaurateur.
Motelier, Charles-Auguste, id.
Jouffroy, Francois, id.
Bourquenez, Paul, marchand de vin en gros.
Parent, Florentin, brasseur.
Pailloz, Théodore, limonadier, cafetier.
Pailloz, Alexandre, id.
Gorincourt, Jean, boucher.
Conrad, Claude-Joseph, boucher.
Pierrot, Antoine, id.
Besançon, Claude, charcutier.
Bressin, Pierre, boulanger.
Gauthier, Jean-Philippe, boulanger.
Sallot, Claude, id.
Bitard, Simon, confiseur.
Algayer, Henriette, épicière en détail.
Colin, Auguste, id.
Jacoutot, Joseph, id.
Lambert, Aimable-Joseph, id.
Conversy, Arsène, id.
Japy frères, représentés par Meiner, Louis, forges.
Paillot, Louis-Théodore, mercier, marchand d'étoffes.
Toitot, Philippe, id.
Voulot, Constant, id.
Algayer, Henriette, id.
Jouffroy, François, maréchal-ferrant.
Jacoutot, Joseph, quincaillier, marchand de fer et fontes, cordier, fabricant et marchand.
Prétot, frères, quincailliers.
Simon, François, pharmacien.
Lotzer, Joseph, peintre en bâtiments, marchand de couleurs.

Appenans.

Devillard, Charles, aubergiste.
Champin, Claude, meunier.

Arcey.

Besson, Séraphin, aubergiste.

Digitized by Google

Henry, veuve Auguste, aubergiste.
Marmier, Jean-Baptiste, id.
Yack, Nicolas, veuve, cafetier, restaurateur.
Berard, Pierre, marchand de vin en gros.
Chiffemann, Jacques, boucher.
Marmier, Jean-Baptiste, boulanger.
Brun, François-Marcel, bourrelier.
Bérard, François, marchand de sel en gros et en détail.
Veuve Brun, Virginie, épicière en détail et limonadière.
Dupont, Célestin, épicier.
Paul, dit Voltigeur, blatier avec voitures.
Yack, Nicolas, veuve, marchande de fer.
Juillard, Jacques, maréchal-ferrant.
Vuillier, François, marchand de bois de sciage.

BLUSSANGEAUX.

Carlin, Jean-Jacques, aubergiste.
Lochard, David, meunier.

BLUSSANS.

Femme Renaud, Xavier, aubergiste, sur le canal.
Ravey, Claude-Etienne, épicier et quincaillier.
Ravey, Jean-Baptiste, meunier et huilier.

COLOMBIER-CHATELOT.

Humbert, Jacques, jeune, aubergiste et boucher, sur le canal.
Lochar, Pierre-Jacques, épicier.
Bourrelier, Marguerite, veuve Véron, meunière.

GEMONVAL.

Castel, Jean-Baptiste, aubergiste.
Godard, Auguste, épicier.
Vienot, François, boucher, exploitant une mine de houille.

LONGEVELLE.

Martz, Jacques, aubergiste.
Pepin, Jean-François, meunier.
Bécoulet, Jean-François, maréchal-ferrant.
Chavey, Georges, fils de la veuve, tuilier, fabricant de chaux.

MARVELISE.

Guichard, Jean-Baptiste, épicier et aubergiste.
Jacoutot, Claude-Jules, meunier.
Guichard, Gabriel, taillandier.

Digitized by Google

Médière.

Morel, Pierre-François, aubergiste et marchand d'avoine en gros.
Tridard, Nicolas (jeune), aubergiste.
Groche, Aimable, entrepreneur de bâtiments et carrier.

Onans.

Lardier, Jules, aubergiste.
Devin, François-Jules, marchand d'avoine.
Jacotey, Claude-Pierre, blatier, marchand d'avoine.
Chapuisot, Jules, id.
Minon, Cécile, épicière.

Rang-lez-l'Isle.

Bulliard, Etienne, aubergiste.
Brenet, Célestin, id.
Janier-Dubry, François-Daniel, aubergiste.
Maître, Louis, id.
Bobillier, François-Melchior, épicier.
Eustache, Philippe, veuve, épicière et cafetière.
Guichard, Jacques, maréchal et cafetier.
Boischosé, Jean-Claude, quincaillier.

Soye.

Guey, François, aubergiste et épicier.
Jeanneret, Georges, huilier fabricant.
Pape, François, meunier.
Vuillier, Charles-Noël, meunier.

CANTON DE PIERREFONTAINE.

Pierrefontaine.

Barbier, Charles-Victor, aubergiste.
Juif, Etienne-Jules, id.
Jeanmaire, Claude-Ignace, marchand de vin en gros.
Ménier, Auguste, marchand de vin en gros et débitant de sel.
Phrommer, Georges, boulanger et cafetier.
Humbert, Cyprien, boucher.
Chabra, Alexis fils, marchand de cuirs tannés.
Juif, Aimé-Xavier, épicier et marchand de fer.
Miotte, Claude-Jules, épicier quincaillier.
Vouillot, Xavier, épicier et cabaretier.
Vuillemin, Constant, maréchal-ferrant.

Digitized by Google

Billod, François-Xavier, maréchal-ferrant et épicier.
Debief, Melchior, meunier.
Lapprand, Claude-Jules, meunier et huilier.
Folletête, Emmanuel, meunier.
Froidevaux, Jean-Baptiste, meunier.
Parent, Florentin, brasseur.
Barral, Célestin, pharmacien.

DOMPREL.

Verdot, Augustin, aubergiste.
Barçon, Emmanuel, épicier.

FLANGEBOUCHE.

Brenot, Docité, aubergiste.
Gauthier, François-Jules, aubergiste.
Ducret, Elisée, marchand de vin en gros.
Pinaire, Eugène, id.
Belot, Constant, épicier.
Coulet, Jeanne-Pierrette, épicière.
Trouillot, Pierre-Docité, épicier.
Cuenot, Agapite, maréchal-ferrant.

FUANS.

Broyot, veuve Marcelin, aubergiste.
Cachot, Constant, id.
Vuillemin, Eugène, id.
Baillard, Séraphin, épicier.
Cachot, Antoine-Théophile, blatier, marchand d'avoine.
Faivre, François-Jules, maréchal-ferrant.

GUYANS-VENNES.

Cassard, Nicolas, aubergiste.
Jeannin, Auguste, id.
Bourdenet, François, épicier.
Veuve Pétey, meunière, à Consolation.

LANDRESSE.

Cuisenier, Marie, aubergiste.
Faivre, Auguste, id.
Grosperrin, Frédéric, blatier.
Pahin, Xavier, blatier, débitant de sel.

Digitized by Google

Sarrasin, Basile, blatier.
Vernier, Jean-Félix, blatier.
Pahin-Drillot, Pierre-Bastide, tuilier, fabricant de chaux.
Vernier, Charles, maréchal-ferrant.

LAVIRON.

Devaux, Charles, aubergiste.
Chatelin, François, épicier.
Devillers, Just-Nicolas, huilier, fabricant.
Dotal, Honoré, maréchal-ferrant.

LORAY.

Vaucheret, Constant, aubergiste.
Cachot, Marcel, id.
Guyot-Jeannin, Louis, id.
Nicod, François-Denis, meunier.
Pinard, Ferdinand, les héritiers, meuniers.

LUISANS.

Débiez, Melchior, meunier.

ORCHAMPS-VENNE.

Boillon, François-Xavier, aubergiste.
Humbert, Ambroise, id.
Verdant, Ferdinand, boucher.
Marche, Etienne, boulanger.
Bourdenet, Philomène, épicière en détail.
Pourcelot, Just-Aimable, épicier et quincaillier.
Veuve Verdant, épicière.
Faysot, Magnin-Auguste, mercier et épicier.
Ballanche, Florimont, maréchal-ferrant, mécanicien.
Bidaud, Policarpe, fabricant de gypse.
Machard, Louis, id.
Ody, Etienne, id.
Berger, Emmanuel, marchand de fer.
Bolle, François, Chaumont, marchand de planches.
Monnier, Alexandre, id.
Millot, Florimont, id.

PLAIMBOIS.

Vernier, Prosper, aubergiste.

Digitized by Google

Froidevaux, Jean-Baptiste, meunier.
Roy, François, id.

LA SOMMETTE.

Tatut, Hippolyte, aubergiste.
Girardot, Alexandre, id.

VILLERS-LA-COMBE.

Fleurot, Augustin, aubergiste et épicier.

VILLERS-CHIEF.

Lanchy, Jean-Baptiste, cabaretier.
Lanchy, Léonard, id.
Cretin, Désiré, meunier.

CANTON DE ROUGEMONT.

ROUGEMONT.

Martin, Jean-Baptiste, aubergiste.
Laroche, François, cafetier, restaurateur.
Rose, Jules, id.
Orchamps, Jules, id.
Baud, Jules-Ferréol, boulanger.
Basin, Jean-Claude-Christophe, boulanger, marchand de farine en gros et en détail.
Dain, Joseph, boulanger.
Salive, Xavier, id.
Metzker, Georges, boucher et cabaretier.
Giet, Philippe, boucher.
Guichard, Claude-Auguste, charcutier.
Monnin, François, bourrelier, marchand de cuirs.
Guilloz, Théodore, épicier en détail.
Millerin, Antoine, fils, épicier.
Millerin, Ignace, père, id.
Orchamps, Elisabeth, id.
Frioux, Jean-Claude, marchand de gypse.
Rominger, Benoist, mercier.
Coulon, Jules, meunier et boulanger.
Finat, Claude, maréchal-ferrant.
Guinet, Pierre-François, serrurier, mécanicien.

Digitized by Google

ABBENANS.

Veuve Magnin, aubergiste.
Girod, Pierre, boucher.
Détey, Claude-Etienne, boulanger.
Veuve Bouteillier, cafetier, restaurateur.
Guenier, Jacques, marchand de gypse et plâtre.
Guenier, Jean-Baptiste, huilier, fabricant de gypse et plâtre.
Bonnet, Léopold, épicier.
Chapuis, François, id.
Bouvard, Abel, id.
Vuillemin, Jacques, maréchal-ferrant.

AVILLEY.

Bas, Nicolas, aubergiste.
Veuve Landoz, aubergiste.
Bassot, François, épicier.
Glanchar, Ferréol, épicier et mercier.
Bouthier, Jean-François, aîné, boulanger et cabaretier.
Bleuney, Michel, blatier avec voitures.
Bouhelier, Jules, exploitant un moulin de commerce et une huilerie.
Boudot, Hippolyte, meunier.
Boudot, Frédéric, id.
Boudot, Auguste, tuilier, fabricant de chaux.
Bernard, Jean-Claude, teinturier et droguiste.

CUBRIAL.

Piquet, Claude-Jules, aubergiste et épicier.
Richard, Claude-François, boulanger.
Jeanney, Auguste, tuilier, fabricant de chaux, Vuillier, Jules, propriétaire exploitant.
Tousset, Jean, maréchal-ferrant.

CUBRY.

Bouchu, Jean-Claude, boucher.
Bouchu, Philippe, épicier.
Gillardet, Alexandre-Silvestre, meunier et épicier.
Cuenin, Pierre-Auguste, arpenteur, géomètre.

CUSE.

Besançon, Claude-Marie, aubergiste.
Belin, François, aubergiste et marchand de bois.
Jacquet, Dominique, boulanger et blatier.
Cuenot, Augustin, épicier en détail.
Petignier, Jean-Baptiste, jeune, huilier, fabricant.
Triboulet, François, maréchal-ferrant.

Digitized by Google

Grenier, Jean-Louis veuve, meunier.
Ménétrier, François-Claude, veuve, meunier.

GONDENANS-MONTBY.

Brenet, Nicolas, aubergiste.
Jeanney, Claude-Gabriel, huilier, fabricant.
Piot, Pierre-François, id.
Ruhier, Alexis, meunier.
Lambert, veuve, meunière.
Girardot, Gabriel, id.

GONDENANS-MOULIN.

Chaudot, Jean-Pierre, meunier.
Jacquet, François, id.
Chausard, Philippe, id.
Jeannin, Antoine, arpenteur.

HUANNE.

Rougie, Jean-François, aubergiste.
Courbe, Jean-Baptiste, id.
Vally, Jean-Pierre, boucher.
Bartet, François, épicier.
Augier, Françoise, épicière.

ROMAIN.

Pourtier, Claude, aubergiste.
Goguey, Claude-François, mercier.
Bonane, maréchal-ferrant.

TOURNANS.

Déray, Jean-Claude, épicier.
Mion, François, maréchal-ferrant et cabaretier.

USELLE.

Gardelle, Pierre-Jules, boulanger.
Dodane, Jean-Pierre, aubergiste.
Couffet, Claude-Philippe, épicier.
Triboulet, Claude-François, maréchal-ferrant.
Triboulet, Jules, id.

VIÉTHOREY.

Boucard, François-Jules, cabaretier.
Girardot, Etienne-Jean, entrepreneur de chemins.
Pinaire, Sébastien, huilier, fabricant.
Girardot, Guillaume, mécanicien sur métaux.

Digitized by Google

CANTON DE VERCEL.

VERCEL.

Bécoulet, veuve, Jules, aubergiste.
Prêtre, Charles, id.
Nicole, Félix, id.
Amiot, Auguste, boulanger et cafetier.
Bergier, Ambroise, id.
Petit, Jean-Alexis, id.
Renaud, Jacques, boucher.
Fleury Clément, id.
Bergier, Nicolas, jeune, boucher.
Bergier, Clément, épicier, tenant le casino.
Bergier, Auguste, épicier et cafetier.
Degoux, François, épicier et marchand de fer.
Degoux, veuve Auguste, épicière et quincaillière.
Fleury, François-Albert, limonadier.
Martin, Bernard, épicier.
Routhier, Léopold, id.
Simon, Télesphore, marchand de cuirs.
Humbert, Arsène, confiseur.
Antonio, François, marchand de vins en gros.
Monnin, Constant, id.
Renaud, Hippolyte, id.
Scherer, Jacob, mercier, marchand d'étoffes.
Villette, veuve Jacques-Antoine, marchande d'étoffes.
Nicole, Félix-Alphonse, entrepreneur en bâtiments.
Merle, frères, ferblantiers.
Cote, Auguste, tuilier, fabricant de chaux.
Billerey, Lucien, taillandier.
Amiot, François, maréchal-ferrant.
Chays, Auguste, maréchal-ferrant et cafetier.

ADAM-LEZ-VERCEL.

Détoulion, Alexis, blatier avec voitures.

AVOUDREY.

Morel, Claude-Pierre, aubergiste.
Boillin, Claude-Alexandre, boulanger.
Boillin, Elie, cafetier.
Jeannerod, Ferréol, maréchal-ferrant.

Digitized by Google

Humbert, Edmond, marchand de bois de sciage.
Humbert, Léopold, id.

BELMONT.

Bobillier, Claude-François, cabaretier.
Decieux, Jean-François, id.

BREMONDANS.

Converat, Jean-Baptiste, meunier.
Sacriste, Jean-Claude, id.
Petitcuenot, tuilier, fabricant de chaux.
Guyard, Etienne, maréchal-taillandier.

CHASNANS.

Jeanningros, Pierre-Auguste, quincaillier et messager, sur la route de Besançon, près Dinevache.
Mercier, Félix, quincaillier.

CHAUX-LEZ-PASSAVANT.

Guidet, Jean-Noël, aubergiste.
Grossot, Alexandre, maréchal-taillandier.
Gand, Pierre-Jules-Bernard, père, meunier à l'abbaye de la Grâce-Dieu.

EPENOY.

Vuillot, Jean-Ferdinand, épicier.
Bouveresse, Jules, cabaretier.
Billot, Charles, meunier.

ETALANS.

Cuisenier, François-Xavier, aubergiste.
Vouillot, Elisé, id.
Ferniot, Etienne, marchand de vins en gros.
Bouveresse, Agnès, veuve Labouré, cafetière.
Amiot, Jean-Claude-Albain, épicier.
Tournier, Jean-Baptiste, id.
Petit, Constant, boucher.

ETRAY.

Brochard, Claude, épicier.

Digitized by Google

FALLERANS.

Berreur, François-Xavier, aubergiste.
Guillaume, Florence, épicier.
Gerrier, Jean-Claude, maréchal-ferrant.

HAUTEPIERRE.

Chanbier, Paul, aubergiste.
Vernier, Célestin, voiturier et quincaillier.

LONGEMAISON.

Chanez, Louis, aubergiste.
Barrand, Françoise-Angélique, épicière.
Janier, Honoré, marchand de planches.
Barrand, Louis-Séraphin, maréchal-ferrant.

NODS.

Humbert, François-Xavier, aubergiste, débitant de sel.
Couchenot, Xavier, aubergiste.
Mairot, Julien, épicier et mercier.
Henriot, Eloy, limonadier.
Mairot, François-Xavier, limonadier.
Jengerard, Isidore, quincaillier.
Mairot, Jean-Félix, marchand corroyeur.

ORSANS.

Verdot, Louis, cabaretier et épicier.
Mille, Isidore, épicier.
Veuve André, id.
Chamolle, Jean-Baptiste, teinturier.
Jeannin, Constant, teinturier.
Tripard, Claude-Antoine, maréchal-ferrant.
Gagey, Jean-Claude, père, meunier.
Ber, Jacob, meunier.
Pahin-Mou rot, Pascal, meunier.

PASSONFONTAINE.

Marchand, dit Piver, aubergiste.
Veuve Renaud, Ignace, aubergiste et boulangère.
Vuillemin, Claude-Antoine, boulanger.
Pourcelot, veuve Merchior, id.

Digitized by Google

Vernerez, Victor, épicier.
Jeunot, Pierre-Justin, marchand de cuirs.
Dreset, Alexandre, meunier.
Roy, Louis-Napoléon, id.
Humbert, Auguste, maréchal-ferrant.

RANTECHAUX.

Jacquet, Philippe, épicier et aubergiste.

VALDAHON.

Drouhard, Jean-Jules, aubergiste.
Vieille, Alexandre, id.
Bergier, Aristide, boulanger et épicier.
Bergier, Charles, épicier.
Dodey, Séraphin, boulanger.
Lannay, Auguste, épicier, bourrelier et cafetier.
Petit, Augustin, boucher.

VERNIERFONTAINE.

Charmoille, Séraphine, épicière et cabaretière.
Amiotte, Aimé, maréchal-ferrant.

VERRIÈRE DU GROS-BOIS.

Une fromagerie.

VILLE-DIEU.

Vuillemin, François, cabaretier et épicier.
Blanchard, Pierre, fabricant d'huile.

CANTON DE ROULANS.

ROULANS.

Grivier, aubergiste.
Pauthier, Auguste, aubergiste.
Bécoulet, Jean-Baptiste, aubergiste.
Bassans, Vincent, épicier et bourrelier.
Veuve Richardet, épicière et boulangère.
Guiot, Jean-Pierre, épicier et boulanger.
Morel, Claude-François, boucher.
Pétard, Jules, maréchal-ferrant.

Digitized by Google

Bouclans.

Bernaud, Hippolyte, aubergiste.
Truche, Jules-Sylvestre, id.
Jeanneret, Jean-Baptiste, épicier et mercier.
Bouveresse, Jean-Pierre, meunier et teinturier.

Champlive.

Corotte, Nicolas, aubergiste.
Dessirier, Jules, épicier.
Girard, Philippe, meunier et aubergiste.
Girard, Simon, id.

Deluz.

Michaud, Etienne, aubergiste.
Veuve Mailley, Jules, id.
Mailley, Jean-Claude, id. sur la route de Besançon.
Claire, Pierre-Alexandre, meunier.
Girard, Jean-Antoine, meunier et huilier.
Guyotguillain, Jean, maréchal-ferrant.
Chamolle, Charles, quincaillier et teinturier.

Gonsans.

Deschamp, Etienne-Maurice, aubergiste, (dit capitaine des loups).
Beau, Jules, épicier.
Dufay, Claude-Baptiste, maréchal.
Veuve Vouillot, Pierre-Jules, aubergiste et épicier.

St.-Hilaire.

Boigeat, Henry, épicier.
Mademoiselle Boigeat, Dorothée, épicière.

Laissey.

Bavot, Claude-Benoist, aubergiste.
Simon, Clément, meunier et huilier.

Naisey.

Mathey, Jean-François, dit cornard, aubergiste.
Plançon, Marc-Hippolyte, aubergiste.
Baudiquey, Jean-Pierre, veuve, épicière.
Pinaire, Léonard, épicier.
Balloué, Victor, maréchal-ferrant et charron.

Digitized by Google

Nancray.

Gurnot, Pierre-Eugène, aubergiste.
Tisserand, Jean-Pierre, id.
Cretin, Jean-Pierre, boulanger et menuisier.
Blanc, François, boucher.
Plançon, Claude-Ferréol, marchand de vin en gros et épicier.
Barbier, Laurent, épicier.
Baulier, Jean-Baptiste, cafetier.
Mourlot, Jean-Baptiste, cafetier.
Robert, Antoine, aîné, meunier.

Osse.

Saint-Hillier, Jean-Baptiste, aubergiste.
Challe, Martin, aubergiste.
Gurnot, Antoine, maréchal-ferrant.

Ougney et Douvot.

Bouveresse, Gilbert, veuve, aubergiste, sur le canal.
Sarrasin, Auguste, aubergiste.
Macherey, Nicolas et Jules, meuniers.
Barrant, Jean-Claude, teinturier.

Vauchamps.

Guyot-Jeannin, Jean-Baptiste, meunier.
Guyot-Jeannin, Emmanuel, id.
Gilles, Girard-Jean-Etienne, entrepreneur de route.

Digitized by Google

LISTE GÉNÉRALE

DES

DOCTEURS EN MÉDECINE, OFFICIERS DE SANTÉ,

PHARMACIENS ET SAGES-FEMMES.

Digitized by Google

NOMS ET PRÉNOMS.	DOMICILE.	QUALITÉ.
		VILLE DE
		Docteurs en médecine
Loiseau, Antoine-Joseph,	Besancon,	Docteur en médecine,
Flagey, Joseph,	id.	id.
Ledoux, Jean-Baptiste-Edme,	id.	id.
Poëte, Pierre-Thomas,	id.	Docteur en chirurgie,
Malcuisant, François,	id.	Docteur en médecine,
Zédet, Frédéric,	id.	id.
Rousseau, Marie-Ch.-Réné,	id.	id.
Janson, Jean-Charles,	id.	id.
Monnot, Jean-Baptiste-Joseph,	id.	id.
Revillout, Victor,	id.	id.
Pourcy, Jean-Joseph,	id.	id.
Thevenot, François-Xavier,	id.	Doct. en méd. et en chir.
Villars, Jean-Benjamin,	id.	Docteur en médecine.
Foncin, Pierre,	id.	id.
Bonnet, Simon,	id.	id.
Corbet, Jean-Victor,	id.	Doct. en méd. et en chir.,
Tournier, J.-J.-Thér.-Alex.,	id.	Docteur en médecine,
Pergaud, Pierre-Philomène,	id.	id.
Morel, Jacq.-Charles-Aimé,	id.	id.
Martin, Antoine-François,	id.	id.
Euvrard, François-Joseph,	id.	id.
Briot, Camille-Etienne,	id.	id.
Grenier, Jean-Charles-Marie,	id.	id.
Bernard, Jean-Charles,	id.	id.
Ordinaire, Joseph-Hub.-Ed.,	id.	id.
Goulu, François-Félix,	id.	id.
Delacroix, Emile,	id.	id.
Zgorski, François-Adolphe,	id.	id.
Bouton, Jean-Pierre,	id.	id.
Sanderet, Joseph-Edouard,	id.	id.
Wogiskowski, Roch,	id.	id.
Hugon, Ch.-M.-Fort.-Epiph.,	id.	id.
Malcuisant, J.-J.-Emile.-Aug.,	id.	id.
Barrey, Nic.-Ant.-J.-Théoph.,	id.	id.
Druhen, Ignace,	id.	id.
Colard, Claude-Joseph,	id.	id.
Zagolini dit Groslambert, H.-E.,	id.	id.
Mayer, Alexandre,	id.	id.
Labrune, Charles-Antoine,	id.	id.

Digitized by Google

LIEU ET DATE DE LA NAISSANCE.	LIEU ET DATE DE LA RÉCEPTION.
BESANÇON.	
et Officiers de santé.	
Frasne (Doubs), le 21 septembre 1762,	Besançon, 21 avril 1785.
Beluz (Doubs), le 12 octobre 1768,	Paris, 27 vendémiaire an XII.
Besançon, 4 septembre 1769,	Paris, 17 prairial an XII.
Besançon, 11 janvier 1781,	Strasbourg, 2 mars 1809.
Valay (Haute-Saône), 6 décembre 1784,	Paris, 21 septembre 1814.
Bonnay (Doubs), 18 août 1787,	Paris, 19 octobre 1815.
Arinthod (Jura), 14 août 1787,	Paris, 25 novembre 1815.
Besançon, 10 septembre 1788,	Strasbonrg, 25 août 1818.
Besançon, 18 septembre 1786,	Strasbourg, 22 mai 1819.
Vauvillers (Hte.-Saône), 26 février 1796,	Paris, 25 mai 1819.
Quingey (Doubs), 20 août 1794,	Paris, 26 janvier 1820.
Chaussin (Jura), 20 mars 1796,	Strasbourg, 24 février 1821.
Besançon, 30 juin 1794,	Strasbourg, 8 avril 1823.
Lavernay (Doubs), 5 mars 1797,	Strasbourg, 3 juillet 1824.
Buillon (Doubs), 25 août 1782,	Paris, 15 mars 1828.
Bolandoz (Doubs), 19 décembre 1799,	Strasbourg, 17 mars 1827.
Oison (Cher), 1er octobre 1803,	Paris, 18 août 1827.
Orsans (Doubs), 19 juin 1803,	Paris, 28 septembre 1830.
Besançon, 11 janvier 1800,	Strasbourg, 30 septemb. 1830.
Besançon, 25 septembre 1806,	Paris, 25 août 1831.
Sauvagney (Doubs), 5 janvier 1807,	Strasbourg, 24 novemb. 1832.
Morez (Jura), 20 février 1806,	Paris, 26 juillet 1833.
Besançon, 4 novembre 1808,	Strasbourg, 20 avril 1836.
Thise (Doubs), 10 septembre 1801,	Paris, 8 août 1836.
Besançon, 27 mars 1812,	Paris, 2 août 1836.
Pin-l'Emagny (Hte.-Saône), 12 mars 1813,	Strasbourg, 31 août 1836.
Besançon, 23 septembre 1809,	Paris, 28 février 1837.
Zourich (Pologne), 2 avril 1809,	Montpellier, 21 août 1837.
Chalezeule (Doubs), 14 août 1814,	Paris, 5 juin 1838.
Morteau (Doubs), 10 août 1812,	Paris, 6 août 1839.
Sandomir (Pologne), 15 août 1809,	Montpellier, 27 mai 1840.
Toirette (Jura), 4 août 1813,	Paris, 22 août 1840.
Valay (Haute-Saône), 4 mars 1818,	Paris, 30 janvier 1841.
St.-Nicolas-du-Port (Meurthe), 5 mars 1813,	Paris, 22 juin 1841.
Besançon, 27 mai 1816,	Paris, 6 août 1841.
Besançon, 31 janvier 1818,	Strasbourg, 21 mai 1842.
Baume-les-Dames (Doubs), 17 août 1814,	Paris, 19 novembre 1842.
Belfort (Haut-Rhin), 4 août 1814,	Strasbourg, 6 décembre 1843.
Besançon, 21 janvier 1813,	Montpellier, 29 août 1845.

Digitized by Google

NOMS ET PRÉNOMS.	DOMICILE.	QUALITÉ.
Monnot, Théodose-Dauphin,	Besançon.	Docteur en médecine,
Merlin, Jean-Baptiste-Cyprien,	id.	id.
Guichard, Auguste,	id.	id.
Coutenot, François-Marie,	id.	id.
Pétey, Jean-Pierre-François,	id.	Officier de santé, dentiste,
Lafosse, Jacques-Charles,	id.	Officier de santé,
Laudet, Pierre-François,	id.	id.
Busson, Antoine,	id.	Officier de santé, dentiste,
Périard, Eléonor-J.-François,	id.	Officier de santé,

Pharma-

Maire, Charles,	id.	Pharmacien,
Desfosses, Pierre-Antoine-Elie,	id.	id.
Richelet, Etienne,	id.	id.
Grante, Jean-Claude,	id.	id.
Hénin, Pierre-Eugène,	id.	id.
Goguely, Charles-Antoine,	id.	id.
Flusin, Dorothée-Victor,	id.	Officier de santé, pharmacien, dentiste,
Renaud, Louis,	id.	Pharmacien,
Kuezkousky, Jean-Baptiste,	id.	id.
Debauchey, Ambroise,	id.	id.
Soipteur, Franç.-Désiré-Aim.,	id.	id.
Bonnet, Charles-Gabriel,	id.	id.
Guillin, Denis-Edouard,	id.	id.
Grangé, Pierre-Louis-Emile,	id.	id.

Sages-

Filet, veuve Froissard, M.-J.,	Besançon,	Sage-femme,
Monniaux, femme Goichot, A.,	id.	id.
Gillet, Jeanne-Françoise,	id.	id.
Raliot, femme Grivet, Brigitte,	Saint-Ferjeux,	id.
Monnier, femme Geley, J.-C.,	Besançon,	id.
Chavot, femme Levrey, Marie,	id.	id.
Dard, femme Jarton, Jeanne,	id.	id.
Bopp, femme Nargaud, Franç.,	id.	id.
Pignand, veuve Pinchenier, S.,	id.	id.
Gengout, veuve Bailly, Claud.,	id.	id.
Pône, veuve Pinard, Anne-Ant.,	id.	id.
Rifflard, veuve Damp., A. C.,	Montarmot,	id.
Jeannerot, v. Jacquet. M.-V.,	Besançon,	idr

Digitized by Google

LIEU ET DATE DE LA NAISSANCE.	LIEU ET DATE DE LA RÉCEPTION.
Besançon, 20 juin 1821,	Paris, 2 juillet 1846.
Champlitte (Hte.-Saône), 14 octobre 1819,	Montpellier, 22 mai 1847.
Besançon, 8 mars 1823,	Paris, 21 septembre 1847.
Besançon, 20 août 1823,	Paris, 25 avril 1848.
Belfort (Haut-Rhin), 28 mars 1797,	Besançon, 19 octobre 1814.
Thuisy (Aube), 13 janvier 1793,	id., 24 septemb. 1827.
Besançon, 24 avril 1815,	id., 12 septemb. 1837.
Aigue-Perse (Puy-de-Dôme), 7 avril 1805.	id., 13 septemb. 1838.
Cendrey (Doubs), 8 juin 1814,	id., 19 septemb. 1839.
clems.	
Besançon, 5 mai 1777,	Besançon, 28 novembre 1809.
Maulain, (Hte.-Marne), 21 sept. 1792,	Paris, 5 août 1817.
Vesoul (Hte.-Saône), 16 décembre 1802,	Paris, 20 mai 1827.
Charmoille (Haute-Saône), 4 juin 1808,	Besançon, 15 septembre 1835.
Reims (Marne), 15 novembre 1797,	Besançon, 15 septembre 1835.
Besançon, 29 mars 1811,	Paris, 17 juillet 1837.
Ornans (Doubs), 24 novembre 1807,	Besançon, 14 septembre 1838.
Besançon, 21 janvier 1815,	Montpellier, 28 décemb. 1838.
Cracovie (Pologne), 23 juin 1809,	Montpellier, 23 sept. 1838.
Gy (Haute-Saône), 6 août 1813,	Paris, 4 mai 1839.
Bulle (Doubs), 20 juillet 1816,	Besançon, 27 septemb. 1843.
Besançon, 20 janvier 1818,	id., 27 septemb. 1843.
Thurey (Doubs), 17 février 1817,	id., 27 septemb. 1843.
Soissons (Aisne), 31 mars 1821,	Paris, 28 juillet 1846.
femmes.	
Besançon, 20 avril 1778,	Besançon, 7 novembre 1806.
Cognières (Hte.-Saône), 27 juillet 1783,	id., 14 septemb. 1818.
Besançon, 17 mars 1800,	id., 23 octobre 1819.
Châtillon-le-Duc (Doubs), 15 décemb. 1791,	id., 12 septemb. 1824.
Russey (Doubs), 12 septembre 1793,	id., 14 septembre 1825.
Ferrières (Doubs), 7 mars 1805,	id., 3 septembre 1831.
Lods (Doubs), 10 mai 1788,	id., 16 octobre 1832.
Besançon, 19 août 1814,	id., 16 octobre 1832.
Souvignargues (Gard), 19 novembre 1806,	Montpelier, 2 octobre 1833.
Besançon, 6 septembre 1797,	Besançon, 11 septemb. 1834.
Montbarrey, (Jura), 15 février 1799,	id., 15 septemb. 1835.
id., 28 juin 1798,	id., 10 septemb. 1837.
Fuans (Doubs) 14 juillet 1811,	id., 10 septemb. 1837.

Digitized by Google

NOMS ET PRÉNOMS.	DOMICILE.	QUALITÉ.
Jacoulet, femme Faivre, Mad.,	Besançon,	Sage-femme,
Martin, Louise,	id.	id.
Naudin, femme Bellair, J.-E.,	id.	id.
Lagrange, veuve Caix, Pauline,	id.	id.
Wurmelding, fem. Renaud, A.,	id.	id.
Coley, Françoise,	id.	id.
Coin, femme Magnin, M.-Ad.,	id.	id.
Jarton, Eugénie,	id.	id.
Maître, femme Petit, Marie,	id.	id.
Chevalier, femme Gonod, S.,	id.	id.
Exibard, fem. Miroudot, J.-M.,	id.	id.
Roche, Françoise,	Saint-Ferjeux,	id.
Mahy, Catherine-Louise-Jos.,	Besançon,	id.

ARRONDISSEMENT

Docteurs en médecine

Canton

Dumont, Joseph-Hyacinthe,	Lizine,	Officier de santé,
Fumey-Dumoulin, Cl.-Etienne,	Amancey,	id.
Tissot, François-Constant,	id.	id.

Canton

Taverdet, Désiré,	Recologne,	Officier de santé,
Michel, Ph.-Adraste-Hortens.,	Pouilley-l.-V.,	id.
Cèdre, Jean-Laurent-Aug.,	Chevigney,	Docteur en médecine,

Canton de

Doyon, Jean-Ignace,	Mamirolle,	Officier de santé,
Pidancet, Gabriel,	Beurre,	id.
Mercier, Auguste-Emmanuel,	Mamirolle,	id.

Canton de

Piquard, Pierre-Joseph-Ph.,	Chalèze,	Officier de santé,

Canton de

Biget, Jean-Pierre,	Thoraise	Officier de santé,
Bourgeois, Pierre-Georges-J.,	Byans,	id.
Poinsard, Jean-Pierre,	Avanne,	id.

Digitized by Google

LIEU ET DATE DE LA NAISSANCE.	LIEU ET DATE DE LA RÉCEPTION.
La Vèze (Doubs), 6 décembre 1808,	Besançon, 12 septemb. 1838.
Besançon, 16 juillet 1815,	id., 28 septemb. 1840.
id., 28 septembre 1812,	id., 13 septemb. 1842.
Dijon (Côte-d'Or), 9 juin 1814,	id., 13 septemb. 1842.
Besançon, 16 avril 1814,	id., 4 septembre 1844.
id., 29 février 1820,	id., 4 septembre 1844.
Ouvans (Doubs), 15 avril 1820,	id., 4 septembre 1844.
Dijon (Côte-d'Or), 21 mars 1824,	id., 10 septemb. 1845.
Saint-Dizier (Hte.-Marne), 2 août 1819,	id., 12 septemb. 1845.
Bugny (Doubs), 21 septembre 1799,	id., 26 septemb. 1845.
Vuillafans (Doubs), 28 juillet 1813,	id., 12 septemb. 1846.
Besançon, 6 mai 1828,	id., 6 septembre 1847.
Boudins (Nord), 4 janvier 1818,	id., 25 septemb. 1848.

RURAL DE BESANÇON.

et officiers de santé.

d'Amancey.

Vuillafans, 6 mai 1776,	Besançon, 1er ventôse an XII.
Foncine-le-Bas (Jura), 16 sept. 1796,	id., 17 septemb. 1826.
Les Fourgs, 26 juillet 1807,	id., 4 septembre 1841.

d'Audeux.

Deluz, 11 novembre 1802,	Besançon, 8 septembre 1831.
Amance (Hte.-Saône), 23 novembre 1798,	id., 11 septemb. 1834.
Chevigney, 6 mars 1815,	id., 27 septemb. 1840.

Besançon (sud).

Mamirolle, 26 fevrier 1778,	1804.
1800,	Besançon, 11 septembre 1825.
Mamirolle, 1er novembre 1810,	Paris, 11 avril 1835.

Besançon (nord).

Vauchamp, 2 juin 1791,	Besançon, 14 septembre 1825.

Boussières.

Thoraise, 11 juillet 1783,	Besançon, 12 septembre 1816.
Morre, 21 septembre 1798,	id., 9 septembre 1817.
Avanne, 26 août 1806,	id., 19 septemb. 1828.

Digitized by Google

NOMS ET PRÉNOMS.	DOMICILE.	QUALITÉ.
Toubin, François-Alexandre,	Saint-Vit,	Officier de santé,
Girod, François-Victor,	id.	id.
		Canton de
Chanet, Jean-Pierre,	Gesans,	Docteur en médecine,
Graffe, Antoine,	Marchaux,	Officier de santé,
Vannier, Charles,	Cussey-l'Ognon,	id.
Guyon, Just-Valentin,	Grand-Vaire,	id.
Frayon, Claude-Louis,	Cussey-l'Ognon,	id.
		Canton
Marchand, Jean-Etienne,	Ornans,	Docteur en médecine,
Meynier, Prosper,	id.	id.
Saint-Loup, Jean-Louis,	Vuillafans,	id.
Colard, Jean-François,	Ornans,	id.
Baverel, Amand-Aug.-Delph.,	Lods,	Officier de santé,
Sebile, Frédéric,	Mouthier,	id.
Monnot, Em.-Théodore,	Chantrans,	id.
Trésoret, Joseph-Florentin,	Vuillafans,	id.
Degoux, Pierre-Elisée,	id.	id.
		Canton de
Berchu, Jean-Claude,	Quingey,	Docteur en médecine,
Bonvalot, Henri,	id.	id.
Beley, Claude,	Liesle,	id.
Dumont, Georges,	Montrond,	Officier de santé,
Berthet, Pierre-Denis-Justin,	Arc-et-Senans,	id.
		Pharma-
Delfour, Jean-Victor,	Ornans,	Pharmacien,
Travaillot, Henri-Ferdinand,	Quingey,	id.
		Sages-
		Canton
Mareschal, Jean.-Cl.-Victor.,	Gevresin,	Sage-femme,
Angonnet, Jeanne-Baptiste,	Amancey,	id.
Vernier, Florine, femme Bellon.	Bolandoz,	id.
Bordy, Marie-Josèphe,	Alaise,	id.
Vogne, Caroline,	Fertans,	id.
Menegain, fem. Guignard,	Montmahoux,	id.

Digitized by Google

LIEU ET DATE DE LA NAISSANCE.	LIEU ET DATE DE LA RÉCEPTION.
Rians, 21 mars 1804,	id., 15 septemb. 1831.
Oye-et-Palet, 10 novembre 1813,	id., 12 septemb. 1837.
Marchaux.	
Battenans, 6 mai 1821,	Paris, 1er juin 1847.
Loulans (Hte.-Saône), 5 septembre 1808,	Besançon, 8 septembre 1831.
Deluz, 8 février 1818,	id., 11 septembre 1838.
Etalans, 23 février 1809,	id., 4 septembre 1841.
Cussey-l'Ognon, 25 août 1823,	id., 14 septembre 1845.
d'Ornans.	
Ornans, 24 octobre 1768,	Besançon, 16 février 1789.
Dole (Jura), 3 janvier 1804,	Paris, 24 août 1828.
Besançon, 17 floréal an VII,	Strasbourg, 27 août 1831.
Chandefontaine, 23 juin 1809,	Paris, 2 septembre 1835.
Chaux (la), 27 vendémiaire an XIII,	Besançon, 11 septembre 1823.
Frasne, 25 octobre 1800,	id., 14 septembre 1824.
Saint-Point, 1er novembre 1799,	id., 8 septembre 1831.
Vuillafans, 25 janvier 1810,	id., 16 octobre 1832.
id., 18 juin 1809,	id., 9 octobre 1833.
Quingey.	
Quingey, 5 avril 1788,	Strasbourg, 13 janvier 1816.
Besançon, 8 mai 1806,	Paris, 19 juillet 1831.
Buffard, 19 août 1807,	id. 11 juin 1833.
Lizine, 12 janvier 1819,	Besançon, 27 septembre 1840.
Arc-et-Senans, 17 décembre 1823,	id. 12 septembre 1846.
clems.	
Vesoul, 30 septembre 1815,	Paris, 21 juillet 1840.
Besançon, 2 juillet 1818,	Besançon, 15 octobre 1845.
femmes.	
d'Amancey.	
Gevresin,	Besançon, 10 septembre 1814.
Septfontaine,	id., 24 septemb. 1827
Bolandoz,	id., 1er septemb. 1830.
Alaise,	id., 16 octobre 1832.
Fertans,	id., id.
Montmahoux,	id., id.

Digitized by Google

NOMS ET PRÉNOMS.	DOMICILE.	QUALITÉ.
Plumey, Adèle, femme Comte,	Déservillers,	Sage-femme.
Destaing, Jeanne-Claude,	Eternoz,	id.
Brion, Anatoile,	Cléron,	id.
Dordor, Jeanne-Marguerite,	Lisine,	id.
Dordor, Marie,	Doulaise,	id.
		Canton
Desmoulins, J.-F., fem. Ch.,	Burgille,	Sage-femme,
Lime, Jean.-Fr., fem. Seguin.,	Serre,	id.
Tournier, J.-Fr., fem. Mairey,	Chemaudin,	id.
Levrey, Jeanne-Claude,	Lantenne-Vertière,	id.
Rouen, J.-Bapt., fem. Lhoste,	Mazerolles,	id.
Beauchet, Cath., fem. Beaulier,	Sauvagney,	id.
Demougeot, Marie,	Etrabonne,	id.
Maire, Marie-Julienne,	Recologne,	id.
Minary, Julie, femme Cornier,	Audeux,	id.
Vilain, Fr.-Pélagie, v. Bergut,	Recologne,	id.
Français, Françoise,	Courchapon,	id.
Bourcet, Mar., fem. Conscience,	Auxon-Dessous,	id.
Ordinaire, M.-Cl., fem. Germ.,	Lantenne,	id.
Lévêque, Oudette, fem. Beutot,	Burgille,	id.
Bredillot, J.-B., fem. Berthod,	Chemaudin,	id.
Lime, Jean.-Cath., fem. Coudre,	Pouilley-les-Vignes,	id.
Nicod, Elise,	Cordiron,	id.
		Canton de
Violet, Claudine, fem. Guidet,	Saône,	Sage-femme,
Sage, Jeanne Françoise,	Mamirolles,	id.
Sigey, Jeanne-Cl., fem. Pillot,	Morre,	id.
Villame, Pierrette-Françoise,	Fontain,	id.
Bailly, Colombe, femme Faivre,	Beurre,	id.
Cuenet, Appoline, veuve Morel,	id.	id.
Chavanne, Etiennette,	Morre,	id.
		Canton de
Néant.	»	»
		Canton de
Martin, Marg., fem. Réplemare,	Byans,	Sage-femme,
Baud, Pierrette, veuve Beaupré,	Vorges,	id.
Gillot, Jean.-Félicie, fem. Roch,	Saint-Vit,	id.

Digitized by Google

LIEU ET DATE DE LA NAISSANCE.	LIEU ET DATE DE LA RÉCEPTION.
Déservillers,	Besançon, 8 octobre 1833.
Eternoz, 7 janvier 1800,	id., 11 septembre 1835.
Cléron, 6 mars 1773,	id., 16 septembre 1836.
Lisine,	id., 10 septembre 1837.
Doulaise, 17 avril 1817,	id., 9 septembre 1846.
d'Audeux.	
Etrabonne (55 ans),	Besançon, 14 septembre 1815.
Serre, 21 mai 1785,	id., 11 septembre 1816.
Vaux, 29 mars 1785,	id., id.
Lantenne, 11 juillet 1787,	id., 2 juillet 1818.
Mazerolles (52 ans),	id., 16 septembre 1822.
Sauvagney, 22 avril 1805,	id., 14 septembre 1825.
Etrabonne,	id., 14 septembre 1826.
Oye-et-Palet (47 ans),	id., 30 octobre 1829.
Noironte, 21 fructidor, an XII,	id., 16 octobre 1832.
Recologne, 12 août 1791,	id., 8 octobre 1833.
Courchapon, 4 février 1810,	id., 16 septembre 1836.
Pelousey, 6 juillet 1795,	id., 11 septembre 1837.
Berthelange, 4 août 1779,	id., 23 septembre 1839.
Pagney,	id., 27 septembre 1840.
Chemaudin (35 ans).	id., 1er septembre 1841.
Pouilley-les-Vignes, octobre 1777,	id., id.
Villers-Robert, 2 juillet 1824,	id., 11 septembre 1845.
Besançon (sud).	
Gennes, 31 décembre 1798,	Besançon, 3 octobre 1829.
Mamirolles, 10 janvier 1790,	id., 12 septembre 1824.
Morre, 2 décembre 1804,	id., 2 septembre 1831.
Fontain,	id., 2 septembre 1831.
Beurre (50 ans),	id., 8 octobre 1833.
Beurre (34 ans),	id., 4 septembre 1844.
Morre, 28 janvier 1814,	id., 12 septembre 1846.
Besançon (nord).	
»	» »
Boussières.	
Byans, 6 avril 1783,	Besançon, 6 septembre 1817.
	id., 23 octobre 1819.
Saint-Vit, 15 juin 1809,	id., 12 novembre 1830.

Digitized by Google

NOMS ET PRÉNOMS.	DOMICILE.	QUALITÉ.
Jouffroy, C.-S., fem. Maistre,	St.-Vit,	Sage-femme,
Gormond, J.-Fr., veuve Jomot,	Pugey,	id.
Biget, Pierrette, femme Perret,	Thoraise,	id.
Vuillemin, J.-M., fem. Donier,	Roset-Fluans,	id.
Bourgeois, Marie, f. Triboulet,	Busy,	id.
Taverdet, J.-B., fem. Grepinet,	Avanne,	id.
		Canton de
Legros, Jeanne-Claude,	Rigney,	Sage-femme,
Bouvot, Marg., f. Jeanmeure,	Cendrey,	id.
Léoutre, A.-Jos., fem. Pingaud,	Cussey-s.-l'Ognon,	id.
Marchand, Joséphine,	Moncey,	id.
Mourot, Marguerite,	Geneuille,	id.
Humbert, J.-P., fem. Piccarat,	Marchaux,	id.
Grosperrin, Marg., fem. Piguet,	Bonnay,	id.
Savourey, Jeanne-Etienne,	Thise,	id.
		Canton
Varéchon, f. Vuillecard,	Trepot,	Sage-femme,
Cordier, veuve Degoux,	Vuillafans,	id.
Petitjean, v. Petitjean,	Tarcenay,	id.
Bovet, Henr.-Aug., fem. Belnet,	Lods,	id.
Lambert, Louise,	Vuillafans,	id.
Migonney, J. B., fem. Magnin,	Voires,	id.
Colard, Jeanne-Josèphe,	Ornans,	id.
Laresche, Alex., v. Hermanitz,	Ornans,	id.
Demougeot, M.-F., f. Jeannin,	Chantrans,	id.
Faivre, Judith, femme Jarry,	Ornans,	id.
Burtey, J.-J.-Al, fem. Lançon,	Scey-en-Varrais,	id.
Magnien, Flor., fem. Frelet,	Mouthier,	id.
Darbon, Louise, femme Bolle,	Chantrans,	id.
		Canton de
Ledoux, Franç., femme Mille,	Quingey,	Sage-femme,
Montrichard, J.-F., f. Sixsous,	Rurey,	id.
Marguier, M.-Ant., f. Meugin,	Montrond,	id.
Laurency, Anne,	Lombard,	id.
Rouset, J.-Jos., femme Bou,	Myon,	id.
Chanet, J.-Ant., fem. Troutet,	Chenecey-Buillon,	id.
Bourgeois, Jul., fem. Baudin,	Paroy,	id.
Fourgeot, J.-Fr., fem. Carret,	Fourg,	id.

Digitized by Google

LIEU ET DATE DE LA NAISSANCE.	LIEU ET DATE DE LA RÉCEPTION.
Saint-Vit, 18 avril 1807,	Besançon, 7 septembre 1831.
Pugey (63 ans),	id., 8 octobre 1833.
Thoraise, 15 janvier 1814,	id., 23 septembre 1839.
Rougemont, 22 octobre 1806,	id., 27 septembre 1840.
Samson (36 ans),	id., 27 septembre 1840.
Besançon, 22 juin 1823,	id., 20 octobre 1842.
Marchaux.	
Rigney, 30 août 1779,	Besançon, 10 janvier 1819.
Cendrey, 10 fructidor an v,	id., 23 septembre 1839.
Cussey, 18 avril 1811,	id., 25 septembre 1840.
Besançon, 19 mars 1819,	id., id.
Gezier, (Haute-Saône), 6 août 1816,	id., 26 septembre 1843.
Marchaux, 19 mars 1815,	id., id.
Levrecey (Haute-Saône), 25 avril 1815,	id., 12 septembre 1845.
Thise,	id., 23 septembre 1848.
d'Ornans.	
Trepot, 5 avril 1780,	Besançon, 26 octobre 1813.
Vuillafans, 10 octobre 1780,	id., 6 septembre 1817.
Tarcenay,	id., 16 septembre 1822.
Fleury, Neuchâtel (Suisse), 5 décemb. 1789,	id., 27 septembre 1827.
Vuillafans, 9 avril 1781,	id., 21 septembre 1830.
Tarcenay, 1er mai 1801,	id., 3 septembre 1831.
Trepot, 11 janvier 1803,	id., 16 octobre 1832.
Levier, 8 mai 1794,	id., 11 septembre 1834.
Vuillafans, 1779,	id., 11 septembre 1834.
Grangettes (les), 10 mars 1799,	id., 11 septembre 1835.
Besançon,	id., 12 septembre 1838.
Mouthier, 14 juin 1810,	Toulouse, 26 octobre 1838.
Pugey, 12 mai 1812,	Besançon, 9 septembre 1846.
Quingey.	
Quingey, 16 septembre 1791,	Besançon, 13 septembre 1821.
Malans (35 ans),	id., 14 septembre 1826.
Montrond, 26 janvier 1789,	id., 21 septembre 1830.
	id., 8 octobre 1833.
Myon, 3 mai 1809,	id., 8 octobre 1833.
Chenecey (32 ans),	id., 11 septembre 1834.
Paroy (51 ans),	id., 16 septembre 1836.
49 ans,	id., 12 septembre 1838.

Digitized by Google

NOMS ET PRÉNOMS.	DOMICILE.	QUALITÉ.
Michaux, J.-Bapt., fem. Prost,	Arc-et-Senans,	Sage-femme,
Cuinet, J.-Bapt., veuve Roland,	Montfort,	id.
Pelletier, J.-Fr., femme Valot,	Liesle,	id.

ARRONDISSEMENT

Docteurs en médecine

Canton

Bizot, Jean-Denis-Henri,	Baume,	Docteur en médecine,
Faivre d'Esnans, Irénée,	id.,	id.
Petitcuenot, Charles,	id.,	id.
Amiot, François-Léopold,	id.,	id.
Routhier, Charles-F..-Félix,	Passavant,	id.
Boiteux, Louis,	Baume,	id.

Canton de

Tisserand, Jacques-Théodore,	Clerval,	Officier de santé,
Tournier, Gabriel,	Fontaine,	id.
Grosperrin, Pierre-Joseph,	Belvoir,	id.
Coulot, Aimé,	Sancey-le-Grand,	id.
Vermot, Jacques-Antoine,	Clerval,	Docteur en médecine,

Canton

Grillon, Ambroise-Auguste,	L'Isle,	Officier de santé,
Laude, Etienne,	Marvelise,	id.
Laude, Pierre-Joseph-Aug.,	Mancenans,	Docteur en médecine,
Petit, Célestin,	L'Isle,	Officier de santé,

Canton de

Humbert, Nicolas-Désiré,	Pierrefontaine,	Docteur en médecine,
Maire, Augustin,	id.,	id.
Berger, Joseph-Emmanuel,	Orchamps,	Officier de santé,
Gaiffe, Marc-Antoine,	Flangebouche,	id.
Bernardot, Jean-Joseph,	Laviron,	id.
Hanriez, François,	Guyans-Vennes,	id.

Canton de

Vuillier, Joseph,	Cubrial,	Docteur en médecine,
Morisot, Joseph,	Avilley,	id.

Digitized by Google

LIEU ET DATE DE LA NAISSANCE.	LIEU ET DATE DE LA RÉCEPTION.
Arc-et-Senans, 23 février 1806,	Besançon, 12 septembre 1839.
Rurey, 28 juin 1804,	id., 13 septembre 1842.
Liesle, 11 mai 1820,	id., 4 septembre 1844.

DE BAUME.

et Officiers de santé.

de Baume.

Besançon, 13 juillet 1786,	Strasbourg, 19 novemb. 1813.
id., 24 février 1794,	id., 16 août 1824.
Baume, 11 thermidor an XIII.	Paris, 10 juillet 1832.
id., 26 novembre 1808,	id., 11 septembre 1838.
Passavant, 4 septembre 1812.	id., 6 juin 1837.
Baume, 30 janvier 1821,	id., 20 octobre 1845.

Clerval.

Clerval, 20 fructidor an II,	Besançon, 7 février 1816.
Fontaine, 7 août 1806,	id., 14 septembre 1825.
Landresse, 11 octobre 1811,	id., 15 septembre 1835.
La Bosse, 29 novembre 1814,	id., 14 septembre 1838.
Saint-Georges, 9 novembre 1809,	Paris, 14 juin 1841.

de L'Isle.

Naisey, 26 mars 1790,	Besançon, 12 septembre 1816.
Marvelise, 21 novembre 1795,	id., 9 septembre 1817.
Onans, 11 août 1804,	Paris, 15 novembre 1832.
Châtillon-les-Forges, 1er avril 1805,	Besançon, 15 septembre 1835.

Pierrefontaine.

Passonfontaine, 4 mars 1804,	Strasbourg, 28 mars 1829.
Germéfontaine, 12 novembre 1803,	id., 22 juillet 1831.
Orchamps (54 ans),	Besançon, 9 septembre 1817.
Orchamps, novembre 1784,	id., 11 septembre 1823.
Laviron, 20 octobre 1810,	id., 11 septembre 1834.
Guyans-Vennes, 2 septembre 1809,	id., 19 septembre 1836.

Rougemont.

Cubrial, 4 octobre 1769,	Besançon, 1794.
Avilley, 27 messidor an II,	Montpellier, 25 juillet 1838.

Digitized by Google

NOMS ET PRÉNOMS.	DOMICILE.	QUALITÉ.
Receveur, Claude-Eugène,	Cuse,	Docteur en médecine,
Perrin, Jean-François,	Abbenans,	Officier de santé,
Guerrin, Joseph,	Rougemont,	id.
		Canton de
Perrigot, Jean-Baptiste,	Dammartin,	Docteur en médecine,
Mercier, Jean-François,	Bouclans,	Officier de santé,
		Canton de
Brizard, Jean,	Vercel,	Docteur en médecine,
Lhomme, François-Vital,	id.,	id.
Cornuel, Jean-François,	id.,	Officier de santé,
Brachotte, Jules,	Valdahon,	id.
Troutot, Etienne,	id.,	id.
Belot, Constantin,	Nods,	id.
		Sages-
		Canton
Girard, femme Bachin,	Baume,	Sage-femme,
Figuet, Jeanne-Claude,	Passavant,	id.
Prévost, femme Lémênt,	Baume,	id.
Mairot, femme Desray,	id.,	id.
Girod, Iphigénie,	Adam-l.-Passavant,	id.
Damotte, fem. Rosalie Bousson,	Saint-Juan,	id.
Veuve Corneille,	Verne,	id.
		Canton de
Paillot, Marie,	Fontaine,	Sage-femme,
Letondal, Marguerite,	Belvoir,	id.
Bertin, Rose-Séraphine,	Sancey-le-Grand,	id.
Barret, femme Euvrard,	Vellevans,	id.
Barberot, Constance,	Anteuil,	id.
Triboulet, femme Hnot,	Clerval,	id.
Tyrole, femme Cuenot,	Pompierre,	id.
Genereuse, femme Fricard,	Pompierre,	id.
Marchevet, veuve Dubois,	Clerval,	id.
		Canton
Girardot, Ursule,	Soye,	Sage-femme,
Monnier, femme Balandier,	Montenois,	id.

Digitized by Google

LIEU ET DATE DE LA NAISSANCE.	LIEU ET DATE DE LA RÉCEPTION.
Cuse, 14 avril 1843,	Paris, 21 septembre 1847.
Abbenans, 25 décembre 1771.	Besançon, 1808.
Velotte, 27 avril 1794,	id., 7 février 1836.
Roulans.	
Dammartin, 2 décembre 1808,	Paris, 25 juillet 1832.
Mamirolle, 10 janvier 1803,	Besançon, 3 octobre 1829.
Vercel.	
Avilley, 23 juillet 1793,	Strasbourg, 23 juillet 1832.
Chaux-Neuve, 8 avril 1808,	Paris, 27 septembre 1839.
Saint-Juan, 20 brumaire an XII,	Besançon, 3 octobre 1829.
Valdahon, 18 novembre 1809,	id., 4 septembre 1829.
Valdahon, 20 février 1811,	id., 14 septembre 1845.
Nods (46 ans),	id., 8 septembre 1831.
femmes.	
de Baume.	
Carouge, 27 octobre 1784,	Besançon, septembre 1813.
Passavant, 20 juillet 1789,	id., 13 septembre 1822.
Calmouthier, 11 mars 1802,	id., septembre 1827.
Mignovillars, 9 brumaire an VII,	id., 16 septembre 1836.
Adam-les-Passavant, 28 janvier 1811,	id., 13 septembre 1842.
Saint-Juan, 1812,	id., 26 septembre 1843.
Clerval, 1815,	id., 5 septembre 1847.
Clerval.	
Fontaine, 5 thermidor an V,	Besançon, 2 septembre 1831.
Belvoir, 27 novembre 1792,	id., 18 octobre 1832.
Sancey-le-Grand, 26 avril 1811,	id., 8 octobre 1833.
Vellevans, 29 avril 1806,	id., 18 septembre 1834.
Anteuil, 22 germinal an XII,	id., 16 septembre 1837.
Clerval, 25 janvier 1813,	id., 12 septembre 1838.
Anteuil, 9 octobre 1818.	id., 27 septembre 1840.
Pompierre, 26 février 1807,	id., 26 septembre 1843.
Fontaine, 3 mars 1813,	id., 12 septembre 1845.
de L'Isle.	
Viethorey, 25 mars 1771,	Besançon, 27 octobre 1817.
Pompierre, 1798,	id., 12 septembre 1825.

Digitized by Google

NOMS ET PRÉNOMS.	DOMICILE.	QUALITÉ.
Janot, Françoise,	Onans,	Sage-femme,
Pernard, femme Balandier,	Médière,	id.
Faivre, Thérèse,	Arcey,	id.
Petrequin, Catherine,	Colombier-Châtelot,	id.
Marchand, femme Barbier,	Bournois,	id.
Garriot, C.-F., femme Jacottey,	Rang,	id.
Brux, Françoise-Rosalie,	Arcey,	id.
Thomassé, Clotilde,	L'Isle,	id.
Brun, femme Choulet,	Arcey,	id.
Barberet, Claudine-Françoise,	Mancenans,	id.
Pégeot, Pierrette,	Soye,	id.
Saraz, née Mercier,	Accolans,	id.
Jacquot, Elise,	Montenois,	id.
		Canton de
Devillers, femme Devillers,	Laviron,	Sage-femme,
Dromard, femme Louvot,	Orchamps,	id.
Duboz, veuve Vuillemin,	Landresse,	id.
Binetruy, Jeanne-Thérèse,	Flangebouche,	id.
Guyon, femme Forien,	Loray,	id.
Bouquet, Caroline-Angélique,	Pierrefontaine,	id.
Pauthier, Aimable, f. Vernerey,	Loray,	id.
		Canton de
Blandin, Elisabeth,	Uzelle,	Sage-femme,
Henry, J.-C., fem. Claudinette,	Avilley,	id.
Dautriche, Françoise,	Mondon,	id.
Bourgeois, M., fem. Tribouley,	Cuse-et-Adrisans,	id.
Jubin, femme Briseux,	Rougemont,	id.
		Canton de
Veuve Canet, Elisabeth,	St.-Hilaire,	Sage-femme,
Beaulier, née Truche,	Glamondans,	id.
Coulot, née Blondeau,	Champlive,	id.
		Canton de
Blancanné, Françoise,	Nancray,	Sage-femme,
Guillet, Pierrine-Françoise,	Passonfontaine,	id.
Camus, Françoise,	Valdahon,	id.
Maire, Marie-Hélène-Julie,	Vercel,	id.
Vieille, Marie-Josèphe,	Etalans,	id.

Digitized by Google

LIEU ET DATE DE LA NAISSANCE.	LIEU ET DATE DE LA RÉCEPTION.
Onans, 15 janvier 1805,	Besançon, 24 septembre 1827.
Médière, 1796,	id., 19 septembre 1828.
Clerval, 2 septembre 1790,	id., 16 septembre 1832.
Colombier-Châtelot, 10 décembre 1798,	id., 16 octobre 1832.
Fallon,	id., 10 septembre 1837.
Rang, 1er novembre 1804,	id., id.
Arcey, 24 septembre 1820,	id., id.
Semsa (Côte-d'Or), 23 juillet 1812,	id., 11 septembre 1837.
Arcey, 11 avril 1818,	id., 13 septembre 1842.
Mancenans, 5 brumaire an IV,	id., 6 septembre 1841.
Soye, 1820,	id., 5 septembre 1847.
Accolans, 1812,	id., 5 septembre 1847.
Montenois,	id., 23 septembre 1848.
Pierrefontaine.	
Laviron, 5 mars 1796,	Besançon, 3 octobre 1829.
Orchamps-Vennes,	id., 8 septembre 1831.
Domprel, 29 février 1793,	id., 10 octobre 1832.
Landresse,	id., 16 septembre 1836.
Nods, 11 juin 1811,	id., 16 septembre 1836.
Pierrefontaine (27 ans);	id., 6 septembre 1841.
Flangebouche, décembre 1813,	id., 4 septembre 1844.
Rougemont.	
Abbenans, 28 septembre 1781,	Strasbourg, 16 septemb. 1822.
Avilley, 22 frimaire an VIII,	Besançon, 19 septembre 1828.
Mondon,	id., 21 septembre 1830.
Samson 1811,	id., 27 septembre 1840.
Rougemont, 18 mars 1776,	id., 12 septembre 1845.
Roulans.	
Grosbois, 1805,	Besançon, 26 septembre 1836.
Chamoudans, 1822,	id., 5 septembre 1847.
Champlive, 1816,	id., id.
Vercel.	
Quingey, 1826,	Besançon, 5 septembre 1847.
Montbenoît, 18 février 1780,	id., 7 février 1816.
Valdahon, 1er mai 1777,	id., 13 septembre 1821.
Ouhans, 17 décembre 1802,	id., 14 septembre 1826.
Gilley, 25 décembre 1790,	id., 21 septembre 1850.

Digitized by Google

NOMS ET PRÉNOMS.	DOMICILE.	QUALITÉ.
André, Virginie,	Nods,	Sage-femme,
Bahy, Judith,	Etray,	id.
Petit, Jeanne-Marie,	Vercel,	id.

ARRONDISSEMENT

Docteurs

		Réceptions d'après les
Morel, Jacques-Christophe,	Montbéliard,	Docteur en médecine,

		Réceptions d'après les
Tueffert, Georges-Frédéric,	Montbéliard,	Docteur en médecine,
Verney, Etienne-Fr.-Manrad,	Thiébouhans,	id.
Pourcelot, Pierre-Charles-Phil.,	St.-Hippolyte,	id.
Voisard, François-Joseph,	Trévillers,	id.
Sahler, Charles-Samuel,	Montbéliard,	id.
Rondot, Fr.-Cyriaque-Joseph,	Russey (le),	id.
Oustallet, Jean-Frédéric,	Montbéliard,	id.
Duvernoy, Charles-Louis-Aug.,	Montbéliard,	id.
Morel, Louis-Clément,	Allanjoie,	id.
Métoz, Pierre-Fr.-Guillaume,	Goux,	id.
Marcou, Ad.-Jean-Ch.-Marie,	Pont-de-Roide,	id.
Berthold, Stanislas-Constantin,	Blamont.	id.
Duvernoy, Georges-Frédéric,	Audincourt,	id.
Bouvier, Pierre-Hippol.-Nap.,	Trévillers,	id.
Tueffert, Henri,	Montbéliard,	id.
Fallot, Jules,	Montbéliard,	id.
Santon, Eugène,	St.-Hippolyte,	id.
Cretin, Auguste-Stanislas-Alp.,	Villars-lez-Blamont,	id.
Georgeon,	Montbéliard,	id.

Officiers de santé

Henriet, François-Xavier,	Charquemont,	Officier de santé,
Burgerey, Honoré-Sigismond,	Bonnétage,	id.
Berceot, Léger,	Ecot,	id.
Roch, Louis-Joseph,	Solemont,	id.
Boillot, Eugène,	Vauclusotte,	id.
Faivre, Constant-Blaise-Joseph,	Maîche,	id.
Faivre, François-Léonard,	Belleherbe,	id.
Lamboley, Joseph-Aristide,	Pont-de-Roide.	id.

Digitized by Google

LIEU ET DATE DE LA NAISSANCE.	LIEU ET DATE DE LA RÉCEPTION.
Nods, 31 juillet 1806,	Besançon, 16 septembre 1836.
Gray, 12 octobre 1808,	id., 13 septembre 1836.
Vercel, 26 prairial an XIII,	id., 10 septembre 1837.

DE MONTBÉLIARD.

en médecine.

formes anciennes.

Montbéliard, 2 juillet 1768,	Strasbourg, 18 juin 1788.

formes nouvelles.

Montbéliard, 16 novembre 1779,	Paris, 27 février 1807.
Thiébouhans, 7 avril 1785,	id., 25 avril 1811.
Vaucluse, 1er mars 1792,	id., 25 décembre 1814.
Trévillers, 11 novembre 1782,	Strasbourg, 4 février 1817.
Montbéliard, 4 septembre 1792,	Paris, 4 juin 1818.
Charmauvillers, 15 mars 1787,	id., 20 février 1821.
Montbéliard, 24 juin 1802,	Strasbourg, 23 juin 1827.
Montbéliard, 1804,	id., 16 juin 1829.
Allanjoie, 25 avril 1807,	Montpellier, 30 nov. 1833.
7 octobre 1811,	Paris, 8 août 1835.
1er février 1813,	id., 4 mars 1837.
Glères, 23 octobre 1811,	id., 3 octobre 1837.
21 août 1817,	id., 25 août 1840.
Trévillers, 12 février 1811,	Strasbourg, 3 septembre 1841.
Montbéliard, 8 octobre 1818,	Paris, 12 août 1841.
Montbéliard, 4 novembre 1816,	id., 21 mars 1842.
Long-Sancey, 22 décembre 1817,	id., 4 août 1842.
Villars-lez-Blamont, 17 mai 1820,	id., 30 décembre 1845.

reçus par le Jury.

23 novembre 1800,	Besançon, 11 septembre 1823.
11 floréal an V,	id., 17 id. 1823.
4 novembre 1788,	id., 14 id. 1825.
6 décembre 1804,	id., 14 id. 1825.
Pont-de-Roide, 22 juillet 1806,	Strasbourg, 19 id. 1828.
15 février 1815,	Besançon, 27 id. 1840.
Montandon, 27 février 1818,	id., id. 1847.
Les Ecorces, 28 mai 1821,	id., id. id.

Digitized by Google

NOMS ET PRÉNOMS.	DOMICILE.	QUALITÉ.
		Pharmaciens reçus
Verenet, Charles,	Montbéliard,	Pharmacien,
		Pharmaciens reçus
Pauthier, Charles-Louis-Aug.,	Maîche,	Pharmacien,
Prélot, Joseph-Antoine,	St.-Hippolyte,	id.
Fallot, Charles,	Montbéliard,	id.
Mook, Philippe-Jacques,	Audincourt,	id.
		Sages-
Corie, Fr.-Cath., fem. Pochard,	Montbéliard,	Sage-femme,
Gilliotte, M.-Elis., fem. Vergon,	Abbevillers,	id.
Coulon, C., v. Maillard-Salins,	Hérimoncourt,	id.
Brischoux, M., fem. Clémence,	Indevillers,	id.
Roussey, M.-Jos., fem. Marion,	Belleherbe,	id.
Briot, Généreuse, v. Jeannot,	Damprichard,	id.
Joly, Eugène, femme Maltingre,	Pont-de-Roide,	id.
Gauthier, M.-Lud., fem. Koller.	Russey,	id.
Maigret, Elis.-D., fem. Bugnon,	Vandoncourt,	id.
Koller, L.-Elis., fem. Hufflen,	Montbéliard,	id.
Larmey, Suz., femme Bourlier,	Colombier-Font.,	id.
Peronne, J.-A., fem. Feuvrier,	Bourguignon,	id.
Monnin, M.-Cath., v. Ferciot,	Allanjoie,	id.
Pillard, C.-Fr., fem. Charpiot,	Bart,	id.
Barbier, Cath., femme Maîtrot,	Raynans,	id.
Marthe, Suzanne, fem. Rolland,	Bavans,	id.
Cothier, Cath., fem. Cothier,	Villars-lez-Blam.,	id.
Renaud, Rose, veuve Beucler,	Audincourt,	id.
Richard, Suz., femme Beucler,	Béthoncourt,	id.
Pochard, A.-C., fem. Pequignot,	Montbéliard,	id.
Chaillot, Cath., femme Jacquot,	id,	id.
Gueutal, Catherine,	Montécheroux,	id.
Gabet, Florentine,	Maîche,	id.
Vuillemin, Mar., fem. Pécler,	Semondans,	id.
Fostel, Catherine, fem. Mouhot,	Présentevillers,	id.
Vuillemin, Marg., fem. Nardin,	Vieux-Charmont,	id.
Coulon, Suzanne, v. Bequillard,	Étupes,	id.
Thourot, Suzanne, fem. Greys,	Ste-Marie,	id.
Barbier, dit Gérion, Elisabeth, femme Barbier, dit Rolland,	Valentigney,	id.
Nardin, Marguerite, v. Pechin,	Vieux-Charmont,	id.

Digitized by Google

LIEU ET DATE DE LA NAISSANCE.	LIEU ET DATE DE LA RÉCEPTION.
par l'Ecole spéciale.	
Montbéliard, 7 mai 1807,	Paris, 5 janvier 1833.
par le Jury.	
24 mars 1790,	Besançon, 25 octobre 1819.
St.-Hippolyte, 15 janvier 1810,	Amiens, 16 septembre 1843.
Montbéliard, 17 octobre 1810,	Besançon, 15 septembre 1835.
21 décembre 1819,	Strasbourg, 21 nov. 1845.
femmes.	
Montbéliard, 22 novembre 1766,	an XII.
Abbevillers, 8 octobre 1793,	Besançon, 23 octobre 1819.
Décembre 1792,	id., 23 octobre 1819.
	id., 13 septembre 1821,
Charmauvillers, 6 octobre 1787,	id., 13 septembre 1821.
Damprichard, 7 janvier 1783,	id., 10 septembre 1825.
Pont-de-Roide, 17 pluviôse an IX,	id., 10 septembre 1825.
Maiche, 25 décembre 1803,	id., 12 septembre 1824.
Dasle, 9 mai 1793,	id., 14 septembre 1825.
Montbéliard, 20 janvier 1807,	id., 14 septembre 1825.
Beutal, 30 messidor an VI,	id., 14 septembre 1826.
Blamont, 1792,	id., 14 septembre 1826.
Abbévillers, 13 juin 1784,	id., 14 septembre 1826.
Taillecourt, 11 février 1787,	id., 14 septembre 1826.
Valentigney, 9 mai 1788,	id., 24 septembre 1827.
Bavans, 25 octobre 1795,	id., 24 septembre 1827.
Villars-lez-Blamont, 10 octobre 1789,	id., 24 septembre 1827.
Audincourt, 5 janvier 1793,	id., 24 septembre 1827.
id.	id., 24 septembre 1827.
Montbéliard, 25 janvier 1807,	id., 19 septembre 1828.
id 30 juillet 1789,	id., 19 septembre 1828.
Montécheroux, 30 octobre 1806,	id., 19 septembre 1828.
Charquemont, 6 août 1806,	id., 3 octobre 1829.
Grand-Charmont, avril 1799,	id., 3 octobre 1829.
Vougeaucourt, 26 novembre 1785,	id., 3 octobre 1829.
Grand-Charmont, 29 octobre 1792,	id., 3 octobre 1829.
Seloncourt, 1801,	id., 21 septembre 1830.
	id., 16 octobre 1832.
12 mai 1809,	id., 16 octobre 1832.
Champey, 22 février 1799,	id., 16 octobre 1832.

Digitized by Google

NOMS ET PRÉNOMS.	DOMICILE.	QUALITÉ.
Lecrille, Marie-Elisabeth,	Bethoncourt,	Sage-femme,
Etevenard, M.-J., f. Bulliard,	Russey (le),	id.
Poupeney, Elise, fem. Juillard,	Chamesol,	id.
Jeannin, Pierr.-Just., f. Busson,	Mathay,	id.
Pochard, Elise, fem. Monnier,	Montbéliard,	id.
Boillot, Geneviève, f. Jeannin,	St.-Hippolyte,	id.
Crevoisier, Célest., f. Viennot,	Charquemont,	id.
Richardot, Cath., fem. Bretey,	Vougeaucourt,	id.
Vouron, Lucile, fem. Ménégoz,	Mandeure,	id.
Dubois, Bernardine, fem. Bolle,	Provenchère,	id.
Voisard, M.-Cél., fem. Voisard,	Indevillers,	id
Geney, M.-Louise, f. Vaillant,	Etouvans,	id.
Jourand, Suzanne-Marguerite,	Désandans,	id.
Stein, Louise, fem. Perronne,	Abbevillers,	id.
Kiquerer, Suzanne, f. Rigoulot,	Courcelles-les-M.,	id.
Voulot, Rosalie,	Damprichard,	id.
Beley, M.-Marg., fem. Etienne,	Dasle,	id.
Briquey, Delphine, fem. Socier,	Solemont,	id.
Farey, Césarine, fem. Devaux,	Vaucluse,	id.
Clément, Thérèse, fem. Frézard,	Blamont,	id.
Monnin, Cath., fem. Bouteiller,	Badevel,	id.
Coulon, Cath.-Elis., f. Witmer,	Meslières,	id.
Prevost, Suz.-Cat., f. Flamand,	Montbéliard,	id.
Montagnon, M., f. Montagnon,	Mathay,	id.
Brandt, Louise,	Dampierre-les-B.,	id.
Receveur, J.-Eléon., f. Curtil,	Maîche,	id.
Curie, Marie-Marguerite,	Lougres,	id.
Dard, Thérèse, fem. Bouvier,	Fontenelles (les),	id.
Tissot, Suzanne-Marguerite,	Fesches-le-Châtel,	id.
Messagier, Jos. dite Marie-Fr.	Dambelin,	id.
Ory, Suz.-Marg., fem. Fallot,	Etupes,	id.

ARRONDISSEMENT

Docteurs en médecine

Canton.

Renaud, Claude-Honoré,	Goux,	Docteur en médecine,
Cattet, Jean-François-Alexis,	id.	Officier de santé,
Faivre, Pierre-François-Aug.	Frasne,	id.

Digitized by Google

LIEU ET DATE DE LA NAISSANCE.	LIEU ET DATE DE LA RÉCEPTION.
	Besançon, 38 octobre 1833.
Russey, 13 juin 1793,	id., 11 septembre 1834.
Chamesol, 19 janvier 1815,	id., 11 septembre 1834.
Mathay, 1798,	id., 11 septembre 1834.
Montbéliard, 19 novembre 1809,	id., 12 septembre 1835.
St.-Hippolyte, 2 février 1807,	id., 12 septembre 1835.
Charquemont, 11 septembre 1814,	id., 17 septembre 1836.
Octobre 1815,	id., 10 septembre 1837.
Mandeure, 13 février 1808,	id., 10 septembre 1837.
Provenchère, 3 mars 1795,	id., 12 septembre 1838.
22 août 1802,	id., 23 septembre 1839.
Etouvans, 30 mars 1816,	id., 27 septembre 1840.
	id., 27 septembre 1840.
Blamont, 19 septembre 1817,	id., 27 septembre 1840.
Ste Suzanne, 27 juillet 1800,	id., 4 septembre 1841.
Dampricharď, 12 septembre 1807,	id., 4 septembre 1841.
24 juin 1807,	id., 4 septembre 1841.
Fessevillers, 22 septembre 1817.	id., 4 septembre 1841.
Cour-St.-Maurice, 1813,	id., 29 avril 1842.
Goux, 4 septembre 1819,	id., 13 septembre 1842.
Badevel, 15 août 1819,	id., 13 septembre 1842.
Meslières, 26 octobre 1822,	id., 27 septembre 1843.
Montbéliard, 10 janvier 1810,	id., 4 septembre 1844.
Mathay, 1804,	id., 4 septembre 1844.
Dampierre-les-Bois, 21 juillet 1821,	id., 12 septembre 1845.
Maiche, 24 avril 1810,	id., 12 septembre 1845.
Lougres, 13 septembre 1819,	id., 12 septembre 1845.
Maiche, 1810,	id., 12 septembre 1845.
3 juin 1814,	id., 12 septembre 1846.
13 octobre 1825,	id., 12 septembre 1846.
22 Mai 1822,	id., 12 septembre 1846.

DE PONTARLIER.

et officiers de santé.

de Levier.

Les Fourgs, 10 déc. 1807,	2 septemb. 1836,	Faculté de Strasbourg.
Goux, 10 décembre 1795,	17 septembre 1822,	Jury méd. du Doubs.
Les Grangettes, 1797,	17 septembre 1822,	id.

Digitized by Google

NOMS ET PRÉNOMS.	DOMICILE.	QUALITÉ.
Bouveret, Louis-Aimé,	Levier,	Officier de santé,
Jeanningros, Julien,	id.	id.
Pagny, Jean-Claude,	Byans,	id.
		Canton de
Baverel, Claude-Antoine,	La Chaux,	Docteur en médecine ;
Baverel, Apollon-Félicien,	Montbenoît,	Officier de santé,
Tissot, François-Constant,	La Longeville,	id.
		Canton de
Ravier, Félix,	Morteau,	Docteur en médecine,
Loudier, Aimable-Jean-Désiré,	id.	Officier de santé,
Goguel, Antoine-Ferjeux,	id.	id.
Perrot-Minot, Joseph-Zéphirin,	Le Pissoux,	id.
		Canton de
Maire, Jacques-François-Flav.	Gellin,	Docteur en médecine,
Carrez, Jean-François,	Mouthe,	id.
Claudet, Aimé-Donat,	Métabief,	id.
Martin, Louis-Aimé,	Rochejean,	id.
Vaucheret, Franç.-Xav.-Flor.,	Mouthe,	Officier de santé,
Billamboz, Jean-François,	Labergement,	id.
		Canton de
Gresset, ✻, Jean-Bapt.-Xavier,	Pontarlier,	Docteur en médecine,
Pône, Pierre-François-Symph.,	id.	id.
Louvrier, Pierre-Joseph-Félic.,	id.	id.
Colard, Jean-Baptiste-Auguste,	id.	id.
Besson, Jean-Louis-Constant,	La Rivière,	id.
Mercier, Jean-Marthe-Génér.,	La Planée,	Officier de santé,
		Pharma-
		Canton de
Loudier, Aimable-Jean-Désiré,	Morteau,	Pharmacien,
Barral, Barthélemy-Eugène,	id.	id.
		Canton de
Bauquin, François-Eusèbe,	Pontarlier,	Pharmacien,
Charmet, Jean-Félix-Narcisse,	id.	id.
Dornier, Just-Antoine-Alex.,	id.	id.

Digitized by Google

LIEU ET DATE DE LA NAISSANCE.	LIEU ET DATE DE LA RÉCEPTION.
Levier, 10 décembre 1801.	17 septemb. 1826, Jury méd. du Doubs.
Lods (Doubs), 10 déc. 1807,	24 septembre 1827, id.
Neuvelle-les-Cromary, 1822.	12 septembre 1846, id.
Montbenoît.	
La Chaux,	13 août 1789, Anc. école de Besançon.
La Chaux, 1815,	11 septembre 1834, Jury méd. du Doubs.
Les Fourgs, 1807.	4 septembre 1141, id.
Morteau.	
Arc-s.-Cicon, 22 juil. 1793,	24 juin 1823, Faculté de Paris.
Meaux, 1795,	12 septembre 1816, Jury méd. du Doubs.
Les Combes, 1805,	8 septembre 1831, id.
Le Lac, 26 mars 1823,	7 id. 1847, id.
Mouthe.	
Gellin, 22 déc. 1800,	26 août 1821, Faculté de Paris.
Mouthe, 22 janvier 1803,	9 septembre 8831, id.
Bannans, 16 juin 1805,	9 septembre 1831, id.
Lorient, 13 juin 1805,	31 août 1831, id.
Mouthe, 8 décembre 1712,	27 octobre 1813, Jury méd. du Doubs.
Crouzet, 1812,	24 septembre 1841, Faculté de Montp.
Pontarlier.	
Pontarlier, 13 mars 1793.	3 mai 1828, Faculté de Strasbourg.
Malbuisson, 22 août 1808.	3 septembre 1833, Faculté de Paris.
Oye, 1 juillet 1805,	9 août 1833, id.
Pontarlier, 9 avril 1811,	27 juin 1837, id.
La Rivière, 18 octobre 1807,	15 février 1839, id.
Montbéliard, 1804,	17 septembre 1822, Jury méd. du Doubs.
ciens.	
Morteau.	
Meaux, 1795,	25 novembre 1849, Jury méd. du Haut-R.
Jonquiéret, (Hérault) 1807,	20 septembre 1834, Faculté de Montpel.
de Pontarlier.	
Ornans, 1795,	18 septembre 1820, Jury méd. du Doubs.
Besançon, 1796,	16 septembre 1126, id.
Pontarlier, 11 juin 1811,	25 juin 1836, Ecole de pharmacie de Paris.

Digitized by Google

NOMS ET PRÉNOMS.	DOMICILE.	QUALITÉ.
		Sages-
		Canton de
Chapoix, Mar.-Fr., v. Fromont,	Arc-sous-Montenot,	Sage-femme,
Lamy, Marie-Josephte-Louise,	Bulle,	id.
Rousselet, Fél. f. Chambelland,	id.	id.
Bourdin, Marie-Adélaïde,	Byans,	id.
Valet, Rose, femme Monnier,	Chapelle-d'Huin,	id.
Clément, Esth.-Ros., f. Cattet,	Courvières,	id.
Melin, Marie-Appoline,	Frasne,	id.
Trouttet, M.-F. v. Découvrières,	Goux,	id.
Laresche, J.-J., f. Groslambert,	Levier,	id.
Jantet, Marie-Mélanie,	id.,	id.
Miget, M.-F., f. Marandet,	id.,	id.
Lonchampt, P., v. Guyot,	Septfontaines,	id.
Sociez, G., f. Chiapussotti,	Villers-sous-Chalamont,	id.
Petit, J.-Hél., v. Goguilly,	id.,	id.
Tissot, Adélaïde, f. Jeantet,	Sombacour,	id.
Lambert, J.-Mar., f. Moret,	Villeneuve-d'Amont,	id.
		Canton de
Gloriod, Adélaïde,	Arçon,	Sage-femme,
Brutillot, M.-A., f. Drezet,	Arc-sous-Cicon,	id.
Petite, Elise, femme Cachod,	Aubonne,	id.
Laithier, Euphrasie,	Bugny,	id.
Pourchet, Jeanne-Franç-Ad.,	La Chaux,	id.
Querry, M.-A., v. Roux-Baidat,	Ville-du-Pont,	id.
Bourdenet, Marie-Joséphine,	Gilley,	id.
		Canton de
Jacquin, Elisabeth-Joséphine,	Les Fins,	Sage-femme.
Garnache-Barthod, Sophie, femme Chassot,	Les Gras.	id.
Boissenin, M.-Adél., f. Mounin,	Morteau,	id.
Cornevaux, Marie-Justine,	Lac ou Villers,	id.
		Canton de
Jouffroy, Anne-Hélène,	St.-Antoine,	Sage-femme.
Bouveret, M.-J.-J., f. Chifflier,	Bonnevaux,	id.
Poux, Marie-Anne, fem. Guy,	Chapelle-des-Bois,	id.
Guy, M.-Jos.-Fél. f. Michaud,	Chauxneuve.	id.

Digitized by Google

LIEU ET DATE DE LA NAISSANCE.	LIEU ET DATE DE LA RÉCEPTION.	
femmes.		
Levier.		
Arc-sous-Montenotte, 1790,	24 septembre 1826,	Jury méd. du Doubs.
Bulle, 1791,	3 octobre 1829,	id.
La Rivière, 1794,	24 septembre 1827,	id.
Byans, 1801.	11 septembre 1834,	id.
Courvières, 1790.	16 septembre 1834,	id.
	10 septembre 1793,	id.
Frasne, 1806,	27 septembre 1840,	id.
Goux, 1795,	14 septembre 1825,	id.
Levier, 1799.	13 septembre 1821,	id.
Bief-du-Four, 1795,	8 octobre 1833,	id.
Levier, 1809,	12 septembre 1835,	id.
Courvières, 1795,	1 octobre 1833,	id.
Villers-sous-Chalamont, 1801,	3 octobre 1829,	id.
Bournans (Jura), 1814,	26 septembre 1843,	id.
Ouhans, 1810,	23 septembre 1843,	id.
Villeneuve-d'Amont,	25 septembre 1848,	id.
Montbenoit.		
Arçon, 1816,	16 septembre 1812,	id.
Arc-sous-Cicon, 1789,	24 septembre 1827,	id.
Aubonne, 1807,	12 septembre 1846,	id.
Bugny, 1814,	4 septembre 1841,	id.
La Chaux, 1813,	23 octobre 1818,	id.
Ville-du-Pont, 1808,	19 septembre 1828,	id.
Gilley, 1820,	23 septembre 1848,	id.
de Morteau.		
Lac ou Villers, 1814,	23 septembre 1839,	Jury méd. du Doubs.
Les Gras, 1810,	27 septembre 1840,	id.
Soubet (Suisse), 1808,	16 octobre 1832,	id.
Morteau, 1792,	16 septembre 1822,	id.
Mouthe.		
St.-Antoine, 1777,	34 septembre 1827,	Jury méd. du Doubs,
Bonnevaux, 1799,	8 octobre 1833,	id.
Chapelle-des-Bois, 1794	16 septembre 1822,	id.
Chauxneuve, 1791,	16 septembre 1822,	id.

Digitized by Google

NOMS ET PRÉNOMS.	DOMICILE.	QUALITÉ
Pagniez, Emilie, v. Dutaud,	Chauxneuve,	Sage-femme,
Braillard, Anne-J., v. Gresset,	Jougne,	id.
Defrasne, Marie-Zélie,	Labergement,	id.
Paquette, M.-Gen., v. Labrut,	Les Longevilles,	id.
Gauthier, Josephte,	Mouthe,	id.
Parriaux, M.-Vict., f. Paillard,	Remoray,	id.
Rousseau, Marie-Esther,	Vaux,	id.
Defrasne, Zélie,	Labergement,	id.

Canton de

Jobez, Marguerite, f. Cornu,	Chaffois,	Sage-femme.
Girard, Françoise-Sylvie,	Chaudron,	id.
Beuque, Luce,	La Cluse,	id.
Faivre, Alexandrine, f. Martin,	Dommartin,	id.
Paquette, Marie-Mélanie,	Les Fourgs,	id.
Rousseau, M.-Adél., f. Michel,	Les Grangettes,	id.
Monnier, M.-Ant., v. Robbe,	Hôpitaux-vieux,	id.
Navillet, Marie-Etiennette,	Pontarlier,	id.
Grevet, Marie-Adèle, f. Ratte,	id.,	id.
Masson, Françoise, v. Poix,	id.,	id.
Vuille, M.-J.-F., f. Champreux,	La Rivière,	id.
Maisier, Julie, femme Hugon,	id.,	id.
Brenet, Marie-Euphrasie,	Les Verrières,	id.
Michel, Marie-Oct., f. Lavet,	Les Fourgs,	id.

Digitized by Google

LIEU ET DATE DE LA NAISSANCE.	LIEU ET DATE DE LA RÉCEPTION.
Chauxneuve, 1818,	13 septembre 1842, Jury méd. du Doubs.
Jougne, 1786,	14 septembre 1826, id.,
Labergement, 1823.	6 septembre 1847, id.,
Hôpitaux, 1792,	3 octobre 1829, id.,
Mouthe, 4 mars 1793,	10 septembre 1823, id.,
Touillon, 1812,	27 septembre 1840, id.,
Les Grangettes, 1805,	11 septembre 1834, id.,
Labergement, 1823,	5 septembre 1847, id.,

Pontarlier.

Chaffois, 1795.	21 septembre 1830, Jury méd. du Doubs.
Chaudron, 1816,	12 septembre 1846, id.
La Cluse, 1813.	27 septembre 1844, id.
Dommartin, 1810,	2 septembre 1838, id.
Les Fourgs, 1810,	24 septembre 1827, id.
Les Grangettes, 1794,	12 septembre 1824, id.
Hôpitaux-Vieux, 1799,	19 septembre 1828, id.
Pontarlier, 24 décembre 1764,	15 messidor an XI, Le S.-P. de Pontarlier.
Communailles, 1802,	3 octobre 1829, Jury méd. du Doubs.
Boujailles, 1800,	12 septembre 1838, id.
Ste-Colombe, 1809,	16 octobre 1832, id.
La Rivière, id.	26 septembre 1843, id.
id. id.	12 septembre 1824, id.
Les Grangettes, 1816,	23 septembre, 1848, id.

Digitized by Google

Digitized by Google

PERSONNEL

DES

DIVERS ORDRES.

Digitized by Google

Digitized by Google

PERSONNEL DES DIVERS ORDRES.

ORDRE MILITAIRE.

CINQUIÈME DIVISION.

Par décret du 28 avril 1848, la circonscription des divisions territoriales a été modifiée. La ville de Besançon est devenue le chef-lieu de la cinquième division militaire, qui comprend les départements du *Doubs*, de la *Haute-Saône*, de la *Haute-Marne*, de la *Côte-d'Or*, de *Saône-et-Loire* et du *Jura*. Ces six départements forment quatre subdivisions.

ETAT-MAJOR GÉNÉRAL DE LA DIVISION.

M le général de division HATRY, C ✻, *commandant la 5e division militaire*, en son hôtel, rue du Perron, 22.

M. Masson de Morfontaine, ✻, *chef d'escadron, aide-de-camp*, rue Neuve, 19.

PREMIÈRE SUBDIVISION (*Doubs*).

M. le général de division exerce le commandement direct de cette subdivision.

DEUXIÈME SUBDIVISION. (*Haute-Marne et Côte-d'Or*).

M. Vesco, C ✻, général de brigade, *commandant les deux départements*, à Dijon.

TROISIÈME SUBDIVISION (*Saône-et-Loire et Jura*).

M. Morris, C ✻, général de brigade, *commandant les deux départements*, à Châlon-sur-Saône.

QUATRIÈME SUBDIVISION.

M. Foy, C ✻, général de brigade, *commandant le département de la Haute-Saône*, à Vesoul.

ÉTAT-MAJOR.

MM. Michaud, O ✻, *colonel, chef d'état-major*, rue Neuve, 22.
Charlon, O ✻, *chef d'escadron*, rue Neuve, 24.

Digitized by Google

Lizet, O ✻, *chef d'escadron*, rue de la Préfecture, 26.
Ducrot, *capitaine d'état-major*, rue des Granges, 41.
Larcher, *capitaine d'état-major*, Grande-Rue, 55.

INTENDANCE MILITAIRE.

MM. de Quirove, C ✻, *intendant militaire de la 5e division*, rue Ste-Anne, 4.
Lambert des Cilleuls, O ✻, *sous-intendant militaire de 1re classe*, rue St.-Vincent, 17.

Attributions. L'inspection administrative du 25e léger et du 17e régiment d'infanterie de ligne, du 1er bataillon de chasseurs à pied, du 8e régiment d'artillerie et de la compagnie de gendarmerie du Doubs; la direction et l'école d'artillerie; le service de l'hôpital militaire de Besançon et celui des hospices civils du département; celui du matériel du génie, des bâtiments et terrains pris à loyer; le service du recrutement, celui des officiers sans troupe, en activité (1re et 2e classes exceptées) et les frais de justice militaire.

M. Dauvin, *adjoint de 2e classe à l'intendance militaire*, rue St.-Vincent, 46.

Attributions. L'inspection administrative du pénitencier militaire de Besançon. Le service de marche (corps de troupes, militaires isolés et indemnités de route), les convois militaires et les transports généraux de la guerre dans le département, le service des prisons et maisons d'arrêt, les officiers en non activité et en réforme, les pensions et secours militaires, les vivres, pain, liquides, fourrages, le chauffage et les corps de garde; les recherches dans les archives des corps licenciés.

COMMIS ENTRETENUS DE L'INTENDANCE.

MM. Basouge, *commis de 1re classe*.
Jeanpierre, *commis entretenu de 1re classe*.
Philippe, *commis entretenu de 3e classe*.
Chardenot, *id.* *id.*
Baudin, *id.* *id.*
Arnaud, *id.* *id.*

SERVICE DES HOPITAUX.

MM. Peyre, ✻, *médecin en chef de l'hôpital militaire de Besançon*.
Ballard, ✻, *chirurgien-major en chef*.
Galinier, ✻, *pharmacien-major en chef*.
Heuzé, *chirurgien, aide-major*.

SOUS-AIDES
Robelin.
Bellot.
Al. Mayer.
Charrée.
Potier.
Barthet.
Simonin.

L'Abbé Maire, *aumônier*.

Digitized by Google

PERSONNEL ADMINISTRATIF.

MM. Girard, *comptable de 2e classe.*
Wollmoreau, *adjudant en 1er.*
Bloum, *adjudant en 2e*

SERVICES DES SUBSISTANCES.

MM. Laurent, *officier d'administration de 2e classe, comptable des vivres.*
Mansion, *adjudant en 1er, comptable des fourrages.*

BUREAU DE CENTRALISATION DES SUBSISTANCES.

MM. Spring, *officier d'administration, comptable chef.*
Barberet, *adjudant en 1er.*

SERVICE DU CHAUFFAGE ET DE L'ÉCLAIRAGE.

MM. Charbonnier, *entrepreneur pour la 6e division.*
Deschamps, *chef du service*, rue Rivotte, 13.

SERVICE DES LITS MILITAIRES.

MM. Four, *directeur,* rue du Clos-Saint-Paul.
Tournemire, *préposé du service dans la place de Besançon.*

SERVICE DES CONVOIS.

MM. Hyrvoix et Terral, *entrepreneurs*, à Paris.
Racine, *chef du service*, Grande-Rue, 89.

SERVICE DES TRANSPORTS GÉNÉRAUX DE LA GUERRE.

MM. Gontié et C., *entrepreneurs généraux*, à Paris.
Th. Amet, *agent principal du service dans la 6e division militaire*, à Besançon, Grande-Rue, 23.

GENDARMERIE DÉPARTEMENTALE.

M. Magnier, O ✻, colonel, *chef de la 21e légion*, rue de la Lue, 1.

COMPAGNIE DU DOUBS.

M. Kolb, ✻, chef d'escadron, *commandant*, rue de la Lue, 1.
M. Delaporte, ✻, *capitaine-trésorier,* à la caserne.

LIEUTENANCE DE BESANÇON.

M. Alix, ✻, *capitaine*, rue St.-Vincent, 53.
Brigades à cheval de Besançon, MM. Jeannot, *maréchal-des-logis.*
Bournon et Marchal, *brigadiers.*

Digitized by Google

Brigade à cheval	de St.-Vit,	MM. Magdelaine, *mar.-des-logis.*
Id.	de Recologne,	Grenot, *brigadier.*
Id.	de Marchaux,	Jeannin, *id.*
Id.	de Quingey,	Royer, *maréchal-des-logis.*
Id.	d'Ornans,	Tripard, *brigadier.*
Brigade à pied	de Besançon,	Fontaine, *maréchal-des-logis.*
Id.	de Saint-Claude (banlieue de Besançon),	Gurnel, *brigadier.*
Id.	de Fertans,	Lavenne, *id.*

LIEUTENANCE DE BAUME.

M. Maréchal, *sous-lieutenant.*

Brigade à cheval	de Baume,	MM. Perrod, *maréchal-des-logis.*
Id.	de Roulans,	Bole du Chomont, *brigadier.*
Id.	du Valdahon,	Darlin, *id.*
Id.	de L'Isle,	Hachon, *maréchal-des-logis.*
Id.	de Rougemont,	Mougey, *brigadier.*
Id.	de Sancey-le-Grand,	Dornier, *id.*
Brigade à pied	de Pierrefontaine,	Gauthier, *id.*

LIEUTENANCE DE MONTBÉLIARD.

M. Danais, *lieutenant.*

Brigade à cheval	de Montbéliard,	MM. Marguerite, *maréch.-des-logis.*
Id.	du Pont-de-Roide,	Gillot, *brigadier,*
Id.	de St.-Hippolyte,	N... *id.*
Id.	de Maiche,	Calmelet, *id.*
Brigade à pied	du Russey,	Barolle, *id.*

LIEUTENANCE DE PONTARLIER.

M. Beurey, *lieutenant.*

Brigade à cheval	de Pontarlier,	MM. Drèche, *maréchal-des-logis.*
Id.	de Morteau,	Dalloz, *brigadier.*
Id.	de Levier;	Roy, *id.*
Id.	de Jougne,	Gagey, *id.*
Brigade à pied	de Mouthe,	Drezet, *maréchal-des-logis.*
Id.	de Montbenoît,	Page, *brigadier.*

Digitized by Google

CORPS DE L'ARTILLERIE.

ÉCOLE D'ARTILLERIE.

ÉTAT-MAJOR.

M. *N. maréchal de camp, commandant l'artillerie dans la 5e division militaire,* rue Neuve, 1.
M. Lamarque, ✻, *lieutenant-colonel, adjoint au général commandant l'artillerie,* rue des Martelots, 8.
M. Léo, *capitaine d'artillerie, aide-de-camp.*

PROFESSEURS.

M. Reynaud-Ducreux, ✻, *professeur de sciences appliquées,* rue Sainte-Anne, 2.
M. Cresson, *professeur de dessin.*

EMPLOYÉS.

MM. Volland, *garde de 1re classe, caissier de l'école.*
Barrez, *garde de 1re classe.*
Blanchard, *garde de 2e classe.*
Godefroy, *maître artificier.*

DIRECTION D'ARTILLERIE DE BESANÇON.

MM. Bousson, O ✻, colonel, *directeur,* à la direction, rue St.-Vincent.
D'Alayrac, ✻, *lieutenant-colonel, sous-directeur.*
Borelly, ✻, *chef d'escadron.*
Renaud, Hippolyte, *capitaine en 1er.*
Thibaud, *capitaine en 2e.*
Vuillier, *id.* *id.*
Marlette, *id.* *id.*
Deschalles, *id.* *id.*
Surdey, *capitaine en résidence fixe* à Besançon.
Thiéry, *id.* *id.*
Billaudel, *agent principal comptable.*
Magnin, *garde d'artillerie de 1re classe, agent spécial.*
Vuillemenot, *garde d'artillerie de 1re classe.*
Belin, *id.* *id.*
Gadot, *id.* *id.*
Gruesse, *id.* *id.*
Puybonnier, *id.* *id.*
Dévarenne, *contrôleur d'armes.*

Digitized by Google

INSPECTION DES FORGES.

ARRONDISSEMENT DU DOUBS.

MM. Puech, ✻, *chef d'escadron au 13e d'artillerie, sous-inspecteur*, r des Granges, 41.
Faucompré, *capitaine en 1er, sous-inspecteur adjoint*, rue du Collége,
Chopin, *capitaine en 2e, adjoint.*
Depardieu, *id.* *id.*

CORPS DU GÉNIE.

DIRECTION.

MM. Crestin d'Oussières, O ✻, *colonel directeur des fortifications*, pla de l'Etat-Major, à la direction du génie.
MM. Danet, ✻, *chef de bataillon, chef du génie*, à la direction du *géni*
Ballard, ✻, *capitaine de 1re classe.*
Duvernoy, *id. de 2e classe.*
Bervel, *id.* *id.*

GARDES.

MM. Véron, ✻, *garde principal*, pavillon St.-Paul.
Nicolet, *garde de 1re classe*, porte d'Arènes.
Renaudin, *garde de 2e classe*, à la direction.
Lambert, rue du Rempart-Saint-Esprit, 2.

PLACES DANS LE DÉPARTEMENT.

PLACE DE BESANÇON.

ÉTAT-MAJOR.

MM. Chambry, O ✻, colonel, *commandant d'armes*, place de l'Etat-Majo
Baudouin, O ✻, chef de bataillon, *major de place.*
Laperrière, ✻, *capitaine adjudant.*
Arnaud, ✻, *capitaine adjudant.*
Bourgon, *lieutenant-adjudant.*
Guérin, ✻, capitaine, *secrétaire-archiviste*, place de l'Etat-Major, 18

CITADELLE.

M. Guyonvarh, ✻, capitaine-adjudant, *commandant.*

Digitized by Google

Génie. MM. Caubel, *garde de 1re classe*, à la citadelle.
Artillerie. Vuillemenot, ✱, *garde*, *id.*
La chapelle de la citadelle a été récemment ouverte au culte.
M. l'abbé Guibard, *aumônier*.

GARNISON DE LA PLACE DE BESANÇON.

8e RÉGIMENT D'ARTILLERIE.

Colonel,	MM. Lyautey, O ✱.
Lieutenant-colonel,	Eblé, ✱.
Chefs d'escadrons,	MM. Mayard, O ✱.
	Mélat, ✱.
	Despaignol-Lafagette, ✱.
	Breymann, ✱.
	Chautan de Vercly, O ✱.
	Courtois Roussel-d'Hurbal, O ✱.
Major,	Meyssonnier, ✱.
Capitaine-trésorier,	Boudier, ✱.
Capitaine d'habillement,	Ledeuil.
Capitaine instructeur,	Le Mulier, ✱.
Chirurgien-major,	Bax, ✱.

2e ESCADRON DU TRAIN DES PARCS D'ARTILLERIE.

Chef d'escadron commandant,	MM. Kesselmeyer, ✱.
Capitaine major command. en 2.	Boutau, ✱.
Capitaine adjudant-major,	Février, ✱.
Capitaine d'habillement,	Chanet, ✱.
Capitaine trésorier,	N.
Chirurgien-major,	Giuliano dit Castano, ✱.

10e COMPAGNIE D'OUVRIERS D'ARTILLERIE.

Capitaine en 1er,	MM. Delaunay.
Capitaine en 2e,	Dorgeon.
Lieutenant en 1er,	Alande.
Lieutenant en 2e,	Brulé.

PREMIER BATAILLON DE CHASSEURS A PIED.

Ce bataillon qui fait partie de l'armée des Alpes, a conservé son dépôt à Besançon.

Chef de bataillon commandant,	MM. De Marolles, ✱.
Capitaine faisant fonct. de major,	Paul Petit.
Capitaine adjudant-major,	Crignon, ✱.
Instructeur du tir (lieutenant),	Boissonnet.
Lieutenant faisant fonct. de trésor.,	Morel.

Digitized by Google

Lieutenant faisant fonctions d'officier d'habillement, Fromental.
Chirurgien aide-major de 1re classe, N.

17e RÉGIMENT DE LIGNE.

Ce régiment, qui a deux bataillons de guerre à l'armée des Alpes, a conservé son dépôt à Besançon.

Colonel, MM. SONNET, O ✻.
Lieutenant-colonel, Montenard.
Chefs de bataillons, Lebrun, ✻.
Bourelly, O ✻.
Demont d'Aurensan, ✻.
Major, François, ✻.
Capitaine-trésorier, Lefebvre, ✻.
Capitaine d'habillement, Veru.
Chirurgien-major, Bonneau, ✻.

25e RÉGIMENT D'INFANTERIE LÉGÈRE.

Deux bataillons de guerre à l'armée des Alpes, dépôt à Besançon.

Colonel, MM. RIPERT, O ✻.
Lieutenant-colonel, de Carondelet, O ✻.
Chefs de bataillons, Blanquet du Chayla, ✻.
Pottier, ✻.
Morlet, ✻.
Major, Chevalier, ✻.
Capitaine-trésorier, Pillieux, ✻.
Capitaine d'habillement, N.
Chirurgien-major, Lamotte.

FORT GRIFFON, A BESANÇON.

Artillerie, M. N. *garde de 2e classe*.

FORT DE JOUX.

Cette place domine la route de Suisse, à l'extrême frontière.
Une compagnie d'infanterie du 25e léger y est stationnée.

Capitaine commandant de place de 3e classe, MM. Doré, ✻.
Génie, Bouchez, capit. de 1re classe, *chef du génie*.
Savarin, capitaine de 2e classe.
Briffaut, *garde du génie*.
Artillerie, N... capitaine, *commandant*.
Belin, *garde*.
Cordier, *id*.

Digitized by Google

CHATEAU DE MONTBÉLIARD.

Trois compagnies du 23e léger occupent la caserne du château.

Génie. M. Alexandre, *garde de 1re classe.*

DÉPOTS DE RECRUTEMENT DE LA DIVISION.

DÉPARTEMENT DU DOUBS.

MM. Maillard, capit. au 15e de ligne, *command. le dépôt*, rue St.-Vincent, n° 26.
Grousteau, *lieutenant* au 44e de ligne.

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE.

MM. Larrodé, *capitaine.*
Pillon, *lieutenant.*

DÉPARTEMENT DU JURA.

MM. Leques, ✻, *capitaine.*
Louvrier, *lieutenant.*

DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE.

MM. N... chef de bataillon, *commandant le dépôt*, à Mâcon.
Lesèble, *capitaine.*

DÉPARTEMENT DE LA CÔTE-D'OR.

MM. de Tarlé, chef d'escadron, *commandant le dépôt*, à Dijon.
Giron, *capitaine.*

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE.

MM. Morand, *capitaine, commandant le dépôt*, à Chaumont.
Rustuel, *lieutenant.*

CONSEILS DE GUERRE DE LA DIVISION.

1er CONSEIL.

MM. Chambry, O ✻, colonel commandant la place de Besançon, *président.*
Chantau de Vercly, O ✻, chef d'escadron au 8e d'artillerie, *juge.*
Darde, capitaine au 17e de ligne, *id.*
Maréchal, capitaine au 23e de ligne, *id.*
Henry, lieutenant au 8e d'artillerie, *id.*

Digitized by Google

MM. Charras, sous-lieutenant au 17e de ligne, *juge*.
Boudier, maréchal-des-logis chef au 8e d'artillerie, *id*.
Renard, capitaine en retraite, *rapporteur*.
Ordinaire, capitaine au 8e d'artillerie, *commissaire du Gouvernement*.
M. Amet, *greffier*, Grande-Rue, 53.

2e CONSEIL.

MM. Lyautey, O ✻, colonel du 8e d'artillerie, *président*.
Bourrely, ✻, chef de bataillon au 17e, *juge*.
Ballard, ✻, capitaine du génie, *juge*.
Dephilip, capitaine au 17e de ligne, *id*.
Beaudry, lieutenant au 8e d'artillerie, *id*.
Legras, sous-lieutenant au 17e de ligne, *id*.
Puig, sergent-major au 25e léger, *id*.
Gobled, capitaine au 8e d'artillerie, *rapporteur*.
Surdey, capitaine d'artillerie, *commissaire du Gouvernement*.
Guédon, *greffier*, rue des Granges, 74.

CONSEIL DE RÉVISION.

MM. N. *président*.
Lamarque, ✻, adjoint au commandant d'artillerie, *juge*.
Danet, ✻, chef de bataillon du génie, *id*.
Guyonvarh, ✻, capitaine-adjudant de place, *id*.
Petit, ✻, capitaine au 1er bataillon de chasseurs à pied, *id*.
Quirot, O ✻, lieutenant-colonel en retraite, *commissaire du Gouvernement*.
Lemoine, *greffier*, rue des Granges, 47.

PÉNITENCIER MILITAIRE.

MM. Bernard, ✻, capitaine au 17e léger, *commandant*.
Monnier, adjudant d'administration, *comptable*.
Mancip, *adjudant de surveillance*.
Sauvé, *concierge de la prison militaire*.

M. l'abbé Guibard, *aumônier*.

Digitized by Google

GARDE NATIONALE DU DEPARTEMENT.

Légion de Besançon.

ÉTAT-MAJOR DE LA LÉGION.

MM. Paris, C ✻, *colonel*, Grande-Rue, 96.
Darolles, O ✻, *lieutenant-colonel*, rue du Collége, 3.
Marquiset, Alfred, *major*, aux Grands-Carmes.
Monnot père, ✻, *chirurgien-major*, rue Moncey, 1.
Basire, ✻, *capitaine d'armement*, Bains-du-Pontot, 2.
Wuilleumier, Philibert, *lieutenant d'habillement*, rue du Chateur, 14.

ARTILLERIE.

ÉTAT-MAJOR.

MM. Reynaud-Ducreux, ✻, *chef d'escadron*, rue Sainte-Anne, 2.
Favre, Ami, ✻, *adjudant-major*, rue des Granges, 11.
Morel, *chirurgien-aide-major*, rue Moncey, 12.
Boll, *porte-étendard*, rue des Chambrettes, 18.

PREMIÈRE BATTERIE.

MM. Branche, *capitaine*, Grande-Rue, 98.
Baud, *lieutenant en premier*, rue de Glères, 15.
Marchand, *id.* *id.* rue Battant, 31.
Bour, *lieutenant en deuxième*, rue d'Arènes, 37.
Roset, *id.* *id.* rue Battant, 57.

2e BATTERIE.

MM. Jules Estreyer, *capitaine*, rue Neuve, 26.
Saint-Eve aîné, *lieutenant en premier*, rue de Chartres, 8.
Renaud, *id.* *id.* Grande-Rue, 1.
Galliot, *lieutenant en deuxième*, Grande-Rue, 68.
Maire, *id.* *id.* faubourg Rivotte.

3e BATTERIE.

MM. Convers, Auguste, *capitaine*, Grande-Rue, 10.
Pernot, *lieutenant en premier*, rue Mairet, 2.
Roy, *id.* *id.* rue Battant, 48.
Bruand, *lieutenant en deuxième*, Grande-Rue, 58.
Veil-Picard fils, *id.* *id.* Grande-Rue, 14.

4e BATTERIE.

MM. Saillard, *capitaine*, Clos Saint-Paul.

Digitized by Google

MM. Gérard, *lieutenant en premier*, rue de la Préfecture, 27.
Martin, *lieutenant en deuxième*, rue du Porteau, 2.
Barbier, *id.* *id.* rue des Chambrettes, 12.

SAPEURS-POMPIERS.

ÉTAT-MAJOR.

MM. Cambeur, Antoine, *chef de bataillon*, quai Saint-Esprit, 6.
Vivier, *adjudant-major*, à Mont-Rapon.
Briot, *chirurgien-aide-major*, rue des Granges, 30.
Pequignot, Félix, *lieutenant d'armement*, rue des Martelots, 11.
Voisin, *porte-drapeau*, rue d'Anvers.

PREMIÈRE SUBDIVISION.

MM. Gottereau, *capitaine*, rue Saint-Vincent, 7.
Lasibille, *lieutenant*, rue de l'Abreuvoir, 10.
Quivogne, *sous-lieutenant*, id. 3.

2e SUBDIVISION.

MM. Pequignot, *capitaine*, rue des Martelots, 11.
Cambeur, Pierre-Louis, *lieutenant*, Grande-Rue, 147.
Faivre, *sous-lieutenant*, rue Saint-Paul, 39.

3e SUBDIVISION.

MM. Card, *capitaine*, rue de l'Ecole, 3.
Nargaud, *lieutenant*, rue Battant, 54.
Guyotte, *sous-lieutenant*, rue d'Arènes, 14.

4e SUBDIVISION.

MM. Simplot fils, *capitaine*, aux Epoisses.
Simplot père, *lieutenant*, id.
Roland, *sous-lieutenant*, à Saint-Ferjeux.

SUBDIVISION DE SAINT-CLAUDE.

MM. Voirin-Pourtoy, *lieutenant*, à Saint-Claude.
Sirot, *sous-lieutenant*, id.

SUBDIVISION DES CHAPRAIS.

MM. Lépagney, *lieutenant*, aux Chaprais.
Barbier, *sous-lieutenant*, id.

Digitized by Google

PREMIER BATAILLON.

ÉTAT-MAJOR.

MM. Fachard, ✻, *chef de bataillon*, rue des Granges, 59.
Gros, ✻, *adjudant-major*, id. 59.
Langlois, *capitaine rapporteur*, rue du Chateur, 25.
Vichot, *lieutenant d'armement*, rue d'Anvers, 1.
Corbet, *chirurgien-aide-major*, Grande-Rue, 73.
Bichet, *porte-drapeau*, rue du Mont-Sainte-Marie, 17.

PREMIÈRE COMPAGNIE.

MM. Coste, *capitaine*, rue Neuve, 26.
Gabus, *lieutenant*, quai Vauban, 4.
De Bry-d'Arcy, *lieutenant*, rue Neuve, 28.
Saint-Denis, *sous-lieutenant*, rue des Granges, 62.
Marchand, *id.* rue du Porteau, 2.

2e COMPAGNIE.

MM. Bruand, Théophile, *capitaine*, rue Mont-Ste.-Marie, 2.
Pargaud, *lieutenant*, faubourg Rivotte, 46.
Ducret, *id.* rue du Clos, 23.
Pernot, *sous-lieutenant*, rue du Mont-Ste.-Marie, 6.
Bourgeois, *id.* rue du Rondot-St.-Quentin, 4.

3e COMPAGNIE.

MM. Perrot, *capitaine*, Grande-Rue, 95.
Sandoz, *lieutenant*, rue du Chateur, 3.
Clerc, *id.* rue des Martelots, 2.
Pequignot, *sous-lieutenant*, Grande-Rue, 95.
Lanchampt, *id.* rue des Martelots, 2.

4e COMPAGNIE.

MM. Duet, *capitaine*, rue de la Préfecture, 16.
De Boulot, ✻, *lieutenant*, rue St.-Vincent, 17.
Proudhon, ✻, *id.* Grande-Rue, 72.
Thary, *sous-lieutenant*, Grande-Rue, 60.
Guerrin, *id.* rue de la Préfecture, 16.

5e COMPAGNIE.

MM. Micaud, Jules, *capitaine*, rue St.-Vincent, 47.
Gaume, Ch., *lieutenant*, rue St.-Vincent, 41.
Tripard, *id.* Grande-Rue, 100.
Midol, *sous-lieutenant*, rue du Porteau, 1.
Julien, *id.* Grande-Rue, 90.

Digitized by Google

6e COMPAGNIE.

MM. Renault, *capitaine*, Grande-Rue, 107.
Genre, dit Maurice, *lieutenant*, Grande-Rue, 73.
Cuvelette, *id.* place de l'État-Major, 29.
Wuilleumier, *sous-lieutenant*, rue du Chateur, 14.
Jobard, *id.* rue des Martelots, 21.

DEUXIÈME BATAILLON.

ÉTAT-MAJOR.

MM. Gras, *chef de bataillon*, rue Poitune, 29.
Cocard, *adjudant-major*, rue des Bains-du-Pontot, 1.
Labrune, *chirurgien aide-major*, rue des Chambrettes.
Ami, *secrétaire rapporteur*, rue St.-Vincent, 24.
Charnaux, *porte-drapeau*, rue du Chateur, 14.

PREMIÈRE COMPAGNIE.

MM. Crapelet, *capitaine*, rue des Granges.
Viguier, *lieutenant*, rue du Collége, 17.
Guillet, *id.* rue des Granges, 38.
De Vaulchier, Charles, *sous-lieutenant*, rue Moncey, 9.
Cugnot, *id.* rue des Granges, 59.

2e COMPAGNIE.

MM. Guillame, *capitaine*, rue St.-Vincent, 18.
Lancrenon, *lieutenant*, rue des Granges, 46.
Monnot, Théodose, *lieutenant*, rue Moncey, 1.
Castan, *sous-lieutenant*, rue St.-Paul, 3.
Coulet, *id.* rue Moncey, 9.

3e COMPAGNIE.

MM. Roussel-Galle, *capitaine*, rue des Granges, 11.
Delapchier, *lieutenant*, rue des Granges, 16.
Lamy, *id.* id. 14.
Guenot, *sous-lieutenant*, Grande-Rue, 31.
Fernier, *id.* id. 59.

4e COMPAGNIE.

MM. Billot, *capitaine*, Grande-Rue, 11.
Simonet, *lieutenant*, id. 11.
Weber, *id.* id. 14.
Dessirier, *sous-lieutenant*, place de l'Abondance, 16.
Corne, *id.* rue de Glères, 6.

Digitized by Google

5e COMPAGNIE.

MM. Goumiot, *capitaine*, rue St.-Vincent, 7.
Arnal, *lieutenant*, au Lycée.
Guerrin, *id.* Grande-Rue, 49.
Pétey, *sous-lieutenant*, rue des Chambrettes, 13.
Grillier, *id.* id. 10.

6e COMPAGNIE.

MM. Robbe, *capitaine*, Grande-Rue, 26.
Aviet, *lieutenant*, rue des Granges, 23.
Louvot, *id.* rue du Collége, 6.
Gruesse, *sous-lieutenant*, rue de la Lue, 3.
Foin, *id.* rue de l'Orme-de-Chamars, 12.

TROISIÈME BATAILLON.

ÉTAT-MAJOR.

MM. Racine, *chef de bataillon*, rue du Pontot, 1.
Hintzy, *adjudant-major*, rue de l'Ecole, 3.
Tonnet, *capitaine rapporteur*, Grande-Rue, 79.
Vibert, *secrétaire*, Grande-Rue, 18.
Thevenot, *chirurgien aide-major*, Grande-Rue, 2.
Huguet, *porte-drapeau*, rue Champron, 14.

PREMIÈRE COMPAGNIE.

MM. Prével, *capitaine*, Grande-Rue, 6.
Millerand, *lieutenant*, rue Battant, 76.
Grisot, *id.* rue de Chartres, 3.
Guyard, *sous-lieutenant*, rue Battant, 29.
Guerrin, *id.* id. 38.

2e COMPAGNIE.

MM. Hallard, *capitaine*, rue Battant, 48.
Jequier, *lieutenant*, id. 22.
Monnot, *id.* id. 11.
Oudot, *sous-lieutenant*, id. 106.
Marquiset, Alphonse, *id.* rue du Petit-Battant

3e COMPAGNIE.

MM. Viennet, *capitaine*, rue du Perron, 5.
Baudot, Claude-Louis, *lieutenant*, rue Battant, 79.

Digitized by Google

MM. Huguenet, *id.* rue Thiémanté, 1.
Martin, *sous-lieutenant*, rue Battant, 103.
Riduet, *id.* rue Charmont, 2.

4e COMPAGNIE.

MM. Sansonnet, *capitaine*, rue de Vignier, 21.
Rochet, *lieutenant*, rue Charmont, 19.
Saillard, *id.* id. 19.
Bonnefoy, *sous-lieutenant*, Grand-Charmont, 5.
Gonod, *id.* rue de Chartres, 22.

5e COMPAGNIE.

MM. Martin, *capitaine*, rue d'Arènes, 19.
Bour, *lieutenant* id. 37.
Bertrand, *id.* rue de l'École, 10.
Grosrichard, *sous-lieutenant*, rue d'Arènes, 15.
Monnier, *id.* id. 3.

6e COMPAGNIE.

MM. Morelle, *capitaine*, rue Battant, 26.
Berthold, *lieutenant*, rue d'Arènes, 27.
Poulet, *id.* rue Battant, 1.
Lhoste, *sous-lieutenant*, id. 37.
Projean, *id.* id. 109.

QUATRIÈME BATAILLON.

ÉTAT-MAJOR.

MM. Martin, *chef de bataillon*, à Velotte.
Chaumonot, ✻, *adjudant-major*, à la Viotte.
Gaugand, *capitaine-rapporteur*, rue du Porteau.
Roy, *secrétaire*, aux Chaprais.
Druhen, *chirurgien aide-major*, Grande-Rue.
Sautet, *porte-drapeau*, aux Chaprais.

PREMIÈRE COMPAGNIE.

MM. Janier-Dubry, *capitaine*, route de Baume.
Riquet, *lieutenant*, à la Mouillière.
Greiner, fils, *id.* id.
Lépagney, *sous-lieutenant*, à Bregille.
Voisin, *id.* route de Baume.

Digitized by Google

2e COMPAGNIE.

MM. Colin, *capitaine*, à Fontaine-Argent.
Jacoulet, *lieutenant*, route de Baume.
Rifflard, Xavier, *id.* à Palente.
Dubel, *sous-lieutenant*, à Fontaine-Argent.
Vaucheret, *id.* à Palente.

3e COMPAGNIE.

MM. Vuillemin, *capitaine*, Quatre-Vents.
Pequignot, *lieutenant*, id.
Rifflard, Jean-Claude, *lieutenant*, Montarmot.
Simonet, *sous-lieutenant*, id.
Gétet, *id.* id.

4e COMPAGNIE.

MM. Rifflard, Claude-François, *capitaine*, à Saint-Claude
Charpy, *lieutenant*, id.
Mouthot, *id.*, id.
Petitperrin, *sous-lieutenant*, id.
Tisserand, *id.*, id.

5e COMPAGNIE.

MM. N. *capitaine*,
Jeune, *lieutenant*, à la Bouloye.
id., ».
N. *sous-lieutenant*, ».
id., ».

6e COMPAGNIE.

MM. Contet, *capitaine*, à St.-Ferjeux.
Landeau, *lieutenant*, id.
Jeannenot, *id.*, id.
Jacoulet, *sous-lieutenant*, aux Tilleroyes.
Lonchampt, *id.*, à Saint-Ferjeux.

7e COMPAGNIE.

MM. Roland, *capitaine*, à Châteaufarine.
Simplot, *lieutenant*, aux Epoisses.
N. *id.*, *id.*
Briffe, *sous-lieutenant*, à Châteaufarine.

Digitized by Google

8e COMPAGNIE.

MM. Marchand, *capitaine*, à Velotte.
Colard, *lieutenant*, id.
Minary, *id.*, à Casamène.
Gros, *sous-lieutenant*, à Velotte.
Combes, *id.*, id.

BATAILLONS CANTONNAUX.

Arrondissement de Besançon.

Amancey,	MM. Boillon, Jean, de Cléron.
Déservillers,	Patouillet, Paul.
Burgille,	Grandhenri, Jean.
Recologne,	Cèdre, Auguste.
Lavernay,	Mazoyhié, André, de Dannemarie.
Pouilley-les-Vignes,	Barbier, Jean-Marie.
Saône,	Drouard, Modeste, de Mamirolles.
Byans,	Réplumard, Denis-Victor.
Torpes,	Tramus, Hippolyte, de Saint-Vit.
Busy,	Meunier, Paul-Claude-François.
Amagney,	Girod de Novillars, Eugène.
Cendrey,	Rougnon, Amédée.
Geneuille,	Perrier, Jean-Antoine, percepteur.
Moncey,	Guichard, Bruno.
Ornans,	Besson, Pierre-Eléonor.
Lods,	Vautherin, Jules.
Trepot,	Mignot, Charles-Emile.
Quingey,	Perquit, à Quingey.
Liesle,	Grandvaux.
Chay,	Létondor, propriétaire à Paroy.
Cussey-Lison.	L. Fragnon, à Bartherans.
Rurey,	Baudey, Jean-Baptiste.

Arrondissement de Baume.

Baume,	MM. Pauthier, Charles.
Clerval,	Goisset, Eugène.

Digitized by Google

L'Isle,	MM. Meiner, Louis.
Pierrefontaine,	Theurey, Alexandre.
Rougemont,	N.
Roulans,	Pourcy, Joseph.
Vercel,	Fleury, Albert.
Bouclans,	Plançon, fils cadet.
Cusance,	Pouillet, Armand.
Huanne,	Chardenot, Jean-Baptiste.
Mancenans,	N.
Onans,	Yach, Charles.
Orchamps,	Bourdenet, François.
Nods,	Mairot, François-Julien.
Saint-Juan,	Vernier, Claude-Joseph.
Sancey,	Receveur, Désiré.
Verne,	Perreciot, César.
Uzelle,	De Moustier, Léonel.

LÉGION DE MONTBÉLIARD.

Sahler, **Henri**, ✻, *ancien officier de dragons, colonel.*
Lalance, **Alexandre**, ✻, *anc. cap. d'artillerie, lieutenant-colonel.*
Gruet, **Charles**, *ancien militaire, major.*

CHEFS DE BATAILLONS.

Goguel, **Auguste**, *anc. cap. d'état-major, ch. de bat.*, à Montbéliard.
Dublar, **César**, *ancien officier d'infanterie, ch. de bat.*, à Saint-Julien

ARTILLERIE.

Montbéliard possède une batterie d'artillerie, formée depuis la Révolution de Février 1848, complétement habillée et équipée à ses frais, et dont l'instruction a marché avec une activité et un zèle dignes de remarque.

Petit, **Joseph-Xavier**, *chef du secrétariat de la sous-préfecture, capitaine.*
Meyer, **Georges**, *négociant, lieutenant en premier.*
Sahler, **Christophe**, *id. id. en second.*

Une compagnie de pompiers d'ancienne formation existe aussi dans cette ville; elle est habillée à ses frais, et équipée partie à ses frais, partie à ceux de la ville.

Garjeanne, **Agricole**, *ancien militaire, capitaine.*
Wetzel, *architecte, lieutenant en premier.*
Biber-Anthèses, *négociant, lieutenant en deuxième.*
Deckherr **Charles**, *sous-lieutenant.*

Digitized by Google

LÉGION D'AUDINCOURT.

Boulard, Paul, *anc. cap. d'artillerie*, *colonel*, à Audincourt.
Japy, Octave, *lieutenant-colonel*, à Badevel.

CHEFS DE BATAILLONS.

Martin, Félix, ✻, *anc. off. de cuirassiers*, *ch. de bat.*, à Audincourt.
Perriguey, Joseph, *chef de bataillon*, à Etupes.
Sahler, Georges, *id.* à Vieux-Charmont.

LÉGION DE SAINT-HIPPOLYTE.

Rondot, Charles, ✻, *anc. cap.*, *colonel*, à Saint-Hippolyte.
Gueutal, Pierre-Félix, *lieutenant-colonel*.

CHEFS DE BATAILLONS.

Mercier, Célestin, *ancien militaire*, *ch. de bat.*, à Saint-Hippolyte.
Bourquard, Jean-Baptiste, *id.* aux Plains.

CANTON DE BLAMONT.

CHEFS DE BATAILLONS.

Bataillon de Blamont, 1° Bernard, Pierre-Nicolas.
Bataillon d'Hérimoncourt, 2° Peugeot, Jules.

CANTON DE MAICHE.

Bataillon de Maiche, 1° De Mérode, V. Verner.
Bataillon de Cour-Saint-Maurice, 2° Boillot, Eugène.
Bataillon de Damprichard, 3° N.

CANTON DE PONT-DE-ROIDE.

Bataillon de Pont-de-Roide, 1° Girod, Jules.
Bataillon de Dambelin, 2° Vauthrin, Auguste.

Digitized by Google

CANTON DU RUSSEY.

Bataillon du Russey,	1° Etevenard, Maximin.
Bataillon de Bonnétage,	2° Guyot, Jean-Baptiste.

BATAILLONS CANTONNAUX

de l'Arrondissement de Pontarlier.

Levier,	Jobez.
Sombacour,	Liévremont.
Frasne,	Lugardon.
Montbenoit,	Girod.
Arc-sous-Cicon.	Marguier d'Aubonne.
Morteau,	Colin.
Grand-Combe,	Comte.
Mouthe,	
Labergement,	Lombarde.
Houtaud,	Jeannin.
La Rivière,	Porterat.
Hopitaux-Vieux,	
La Cluse,	Pusset.
Pontarlier,	Grillon.

ARTILLERIE.

Delamarche, Joseph, *capitaine,*

ORDRE JUDICIAIRE.

COUR D'APPEL DE BESANÇON.

La Cour d'appel comprend dans son ressort les trois départements composant l'ancienne province. Elle siége à Besançon au palais de justice, place Saint-Pierre.

PREMIER PRÉSIDENT.

M. ALVISET, ✻, en son hôtel, rue Mont-Sainte-Marie, 1.

Digitized by Google

PRÉSIDENTS DE CHAMBRE.

MM. Bourqueney, ✻, rue des Granges, 4.
Bourgon, ✻, rue du Chapitre, 4.
Jobard, ✻, rue de la Préfecture, 25.

Composition des Chambres pour l'année judiciaire 1848-49.

CHAMBRE CIVILE.

MM. Alviset, ✻, *premier président.*
Bourgon, ✻, *président.*
Pourtier de Chaucenne, *conseiller,* rue Saint-Vincent, 28.
Béchet, ✻, *id.,* rue du Clos, 12.
Bourdot, ✻, *id.,* rue du Chapitre, 4.
Fourrier, ✻, *id.,* rue du Clos.
Demesmay, ✻, *id.,* rue de la Préfecture, 14.
Spicrenaël, *id.,* rue du Clos.
Chartran, *id.,* rue de la Vieille-Monnaie.
Bourdenet, *id.,* Grande-Rue, 199.
Gras, ✻, *id.,* rue Poitune, 29.
Jules de Bussières, *id.,* rue du Clos, 33.
Courlet de Vregille, *conseiller auditeur,* rue de la Préfecture, 16.

CHAMBRE DES APPELS DE PÔLICE CORRECTIONNELLE.

MM. Bourqueney, ✻, *président.*
Véjux, ✻, *conseiller,* Grande-Rue, 117.
Dusillet, ✻, *id.,* rue du Clos, 25.
Sermage, ✻, *id.,* rue de la Préfecture, 14.
Vigneron, *id.,* rue du Chateur, 25.
Ed. Clerc, ✻, *id.,* rue Sainte-Anne, 7.
Magdelaine, *id.,* place Saint-Quentin.
Choupot, ✻, *id.,* rue de la Vieille-Monnaie.

CHAMBRE DES MISES EN ACCUSATION.

MM. Jobard, ✻, *président.*
Jules de Bussières, *conseiller.*
Chartran, *id.*
Bourdenet, *id.*

PARQUET.

PROCUREUR GÉNÉRAL.

M. Loiseau, Grande-Rue, 98.

Digitized by Google

AVOCATS GÉNÉRAUX.

MM. J. Oudet, rue Moncey, 2.
Tabouret, Grande-Rue, 86.

SUBSTITUTS POUR LE SERVICE DU PARQUET.

MM. Victor Monnot-Arbilleur, rue Saint-Vincent, 48.
Férand, rue du Clos, 20.

GREFFIER EN CHEF.

M. Belvaux, rue des Granges, 11.

COMMIS-GREFFIERS ASSERMENTÉS.

MM. Coquillard, Pequignot, Ronnot, Haussart.

AVOUÉS PRÈS LA COUR.

MM. Brocard (Eloi), *rue St.-Vincent*, 5.
Caillotet, *rue des Chambrettes*, 15.
Brocard (Emmanuel), *rue Ronchaux*, 12.
Gouniot, *rue Saint-Vincent*, 7.
Racine, *rue du Clos*, 16.
Viard, *rue Moncey*, 6.
Arthur Louvot, *rue du Collége*, 6, (avoué de l'admin. des Domaines)
Auguste Girod, *rue des Granges*, 19.
Robert, *Grande-Rue*, 55.

CHAMBRE DE DISCIPLINE.

MM. Caillotet, *président.*
Gouniot, *syndic.*
Robert, *rapporteur.*
Girod, *secrétaire.*

HUISSIERS PRÈS LA COUR.

MM. Fumez, *Grande-Rue*, 76.
Sandoz, *rue des Granges*, 31.
Suaton, *Grande-Rue*, 87.
Tignat, *id.*, 35.
Galliot, *Grande-Rue*, 14.
Delhôtal, *id.*, 6.
Madiot, *id.*, 63.
Maître, *id.*, 41.

Digitized by Google

TRIBUNAUX DE PREMIÈRE INSTANCE.

TRIBUNAL DE BESANÇON.

MM. Chalon, ✻, *président*, Grande-Rue, 99.
Cuënot, ✻, *juge, président de la chambre temporaire*, rue Neuve, 22.
Proudhon, *juge*, rue des Granges, 48.
Chavériat, *juge d'instruction*, rue de la Préfecture, 11.
Just Vuilleret, *juge*, Grande-Rue, 101.
Dessirier (Léon), *id.*, Place de l'abondance, 16.
Mathez, *procureur de la République*, rue des Granges, 41.
Callet, *substitut*, Grande-Rue, 103.
Louis Barbier, *greffier*, rue des Chambrettes, 11.

AVOUÉS PRÈS CE TRIBUNAL.

MM. Martin, *rue Saint-Vincent*, 7.
Edouard Tonnet, *Grande-Rue*, 79.
Francey, *id.*, 54.
Fricker, *rue des Granges*, 68.
Billot, *Grande-Rue*, 11.
Besson, *rue Saint-Pierre*, 17, (avoué de l'admin. des Domaines).
Béliard, *rue Moncey*, 9.
Cachot, *Grande-Rue*, 76.
Courbet, *rue Moncey*, 2.
Gustave Gerrier, *Grande-Rue*, 96, (Palais-Granvelle).

CHAMBRE DE DISCIPLINE DES AVOUÉS.

MM. Fricker, *président*. — Besson, *rapporteur*.
Béliard, *syndic*. — Gerrier, *secrétaire*.

HUISSIERS AUDIENCIERS.

MM. Bergier, rue des Granges, 60. — Pillot, id., 73.
Ménard, Grande-Rue, 72. — Golu, rue des Granges, 32.
Barbier, Grande-Rue, 95. — Fricot, Grande-Rue, 8.
J.-A. Demontrond, Gde-Rue, 21. — Guillemin, place St.-Pierre, 9.

HUISSIERS EXTERNES.

MM. Fourquet, à Saint-Vit. — Cuisenier, à Quingey.
Parod fils, à Quingey. — Doret, à Ornans.
Gouyot, à Vuillafans. — Bernard, à Marchaux.
Bart, à Amancey. — Collin, à Audeux.
Maillot fils, à Torpes, — Hugot, à Recologne.
Leupard, à Amancey. — Cugnot, à Moncey.

Digitized by Google

TABLEAU DES AVOCATS.

Dates des réceptions.	MESSIEURS,
1810.	Grillet, rue Saint-Vincent, 25.
—	Ventrillon, rue des Granges, 7
—	Moirans, place Saint-Pierre, 6.
—	David, rue du Collége, 1.
1822.	Langlois, rue du Chateur, 25.
—	Clerc de Landresse, rue des Chambrettes, 13, (avocat de l'administration des Domaines).
1823.	Besson, rue des Chambrettes, 10.
1825.	Pellier, rue de la Préfecture, maison Marquiset.
—	Marguier d'Aubonne, rue de l'Orme-de-Chamars, 12.
1826.	Guerrin, Grande-Rue, 49.
—	Morel, rue Saint-Antoine, 6.
1827.	Dartois, rue de la Préfecture, 15.
—	De Jallerange, rue Saint-Vincent, 19.
—	Cretin, Grande-Rue, 117.
1828.	Pidoux, rue des Chambrettes, 12.
—	Blanc (Jules), Grande-Rue, 129.
1832.	Demesmay (Eugène), place Saint-Pierre, 2.
—	Trémolières, rue Saint-Vincent, 22.
—	Lamy, rue des Granges, 14.
1833.	Muguet, rue Saint-Jean, 4.
1835.	Tripard, Grande-Rue, 100.
—	Alviset, fils, rue Mont-Ste-Marie, 1.
1836.	Mathiot, Bains Granvelle.
—	Masson (Valery), Grande-Rue, 129.
1837.	Brésard, rue des Granges, 48.
1839.	Corne, place de l'Abondance, 10.
—	Vuillemot, Grande-Rue, 3.
1840.	Dunod de Charnage, (Ch.), Grande-Rue, 140.
—	Roux, Grande-Rue, 86.
—	Poignand, rue Saint-Vincent, 47.
—	Victor Versigny, rue Moncey, 12.
—	Callet, place Saint-Pierre, 4.
1841.	Lagnier, rue Neuve, 4.
—	Bourgon, rue du Mont-Sainte-Marie, 1.
1842.	De Nervaux, rue Saint-Vincent, 46.
1843.	L'Homme, rue des Granges, 23.
—	Vieille, Grande-Rue, 128.
1844.	Lescot, rue Saint-Vincent, 32.
845.	Bel, place de l'Abondance, 9.

Digitized by Google

Dates. des réceptions. MESSIEURS,

— Clerc de Landresse, fils, Rue des Chambrettes, 13.
— Lambert des Cilleuls, rue St.-Vincent, 17.
— Pequignot, Grande-Rue, 95.

AVOCATS STAGIAIRES.

MESSIEURS,	MESSIEURS,
De Bellenet, rue des Granges, 58.	Bouchard.
Franchinal.	Chavelet.
Buretel de Chassey.	Charton.
Decruejoulz, Grande-Rue, 131.	Ballédier.
Henriot, fils.	Dromard, rue St.-Vincent, 22.
Gaspard.	Chambard.
Nancey, Grande-Rue, 78.	Daclin, rue de la Préfecture, 23.

CONSEIL DE DISCIPLINE DES AVOCATS.

MM. David, *bâtonnier*.	Dartois, *secrétaire*.
Clerc de Landresse.	Lamy.
Guerrin.	Langlois.
Moirans.	

TRIBUNAL DE BAUME.

MM. BOBILIER, *président*.
Barçon, *juge*.
Mathiot, *juge d'instruction*.
Jeannin, *juge suppléant*.
Arbey, *juge suppléant*.
Ch. Sermage, *id*.
Aug. Rain, *procureur de la République*.
Eug. Béchet, *substitut*.
Cadot de Villemonble, *greffier*.
Victor Conche, *commis-greffier*.
Cadot de Villemonble, fils, *commis-greffier*.

AVOUÉS PRÈS CE TRIBUNAL.

MM. Amiot.	Javey.	Parine.
Thuriet.	Vonin.	Lamidey.

Digitized by Google

CHAMBRE DE DISCIPLINE DES AVOUÉS.

MM. Farine, *président.* — Lamidey, *syndic.*
Javey, *rapporteur.* — Thuriet, *secrétaire.*

HUISSIERS AUDIENCIERS.

MM. Boiteux. — Conche. — Boujon.
Bernard. — Nicod.

HUISSIERS EXTERNES.

MM. Cotard, à Clerval.
Musier, à l'Isle.
Arbey, à Sancey.
Morizot, à l'Isle.
Bidaud, à Orchamps.
Thuriet, à Rougemont.
Pauthier, à Pierrefontaine.
Lenoir, à Rougemont.
Lucien Bourgeois, à Vercel.
Métraz, à Roulans.
Prêtre, à Bouclans.
Fitch, au Valdahon.

AVOCATS

MM. Carpentier. — Sanseigne. — Brelet.
Jeannin, fils. — Janet. — Arbey.
Jeannin, père. — Aug. Perreciot. — Barçon, fils.
Perrin. — Sauvigney.

CONSEIL DE DISCIPLINE DES AVOCATS.

MM. Perrin, *bâtonnier.*
Brelet, Jeannin et Arbey, *membres.*
Janet, *secrétaire.*

TRIBUNAL DE MONTBÉLIARD.

MM. VERPY, *président.*
Prinet, *juge.*
Rossel, *juge et juge d'instruction.*
Emonin, *juge suppléant.*
N. *juge suppléant.*
Théophile Deckherr, *juge suppléant.*
Victor Saverot, *procureur de la république.*
L. Maire, *substitut.*
Coudre, *greffier.*
Duvernoy, *commis-greffier.*

Digitized by Google

AVOUÉS PRÈS CE TRIBUNAL.

MM. Thiébaud. Renaud. Berger.
Jobard. Brocard. Jeannin.

CHAMBRE DE DISCIPLINE DES AVOUÉS.

MM. Thiébaud, *président.*
Brocard, *syndic.*
Jobard, *rapporteur.*
Jeannin, *secrétaire.*

HUISSIERS AUDIENCIERS.

MM. Faivre. Gruet. Belleney. Desmaison (syndic)

HUISSIERS EXTERNES.

MM. Lenoir, à Audincourt.
Masson, à Blamont.
Bataillard, à Pont-de-Roide.
Labeuche, à Pont-de-Roide.
Morel, au Russey.
Perrette, à Maîche.
Boillon, à Maîche.
Roy, au Russey.
Etevignot, à St.-Hippolyte.
Mercier, à St.-Hippolyte.

AVOCATS.

MM. Masson.
Emonin.
Deckherr (Henri).
Deckherr (Théophile).
Coquard.
Duvernoy.
Monnot, *avocat stagiaire.*

CONSEIL DE DISCIPLINE DES AVOCATS.

MM. Emonin, *bâtonnier.*
Deckherr (Henri), Masson, Duvernoy, *membres.*
Deckherr (Théophile), *secrétaire.*

TRIBUNAL DE PONTARLIER.

MM. Buffet, *président.*
Bouvard, *juge d'instruction.*
Pourny, *juge.*
Grillon, avocat, *juge suppléant.*
Delamarche, *juge suppléant.*

Digitized by Google

Petit, *procureur de la République.*
Joliclerc, *substitut.*
Mongenot, *greffier.*
Badoz, *commis-greffier.*

AVOUÉS PRÈS CE TRIBUNAL.

MM. Poncet, *avoué de l'admin. des Domaines.* Riffiod. Monnier.
Delamarche. Faivre.
Rousseau.

CHAMBRE DE DISCIPLINE DES AVOUÉS.

MM. Delamarche, *président.*
Rousseau, *trésorier-secrétaire.*
Poncet, *syndic.*
Faivre, *rapporteur.*

HUISSIERS AUDIENCIERS.

MM. Tyrode, (Séraphin). Denizet. Laithier.
Baverel. Cote-des-Combes. Gagelin.

HUISSIERS EXTERNES.

MM. Leclerc, à Mouthe. Simonin, à Morteau. Comte, à Lévier.
Jacquet-Pierroulet, *id.* Parcheminy, *id.* Janier, à Montbenoit.

AVOCATS.

MM. Cottet. Poimbœuf. Patel, fils, *avocat.*
Patel. Grillon.
Damitio, Victor, *bâtonnier.*

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BESANÇON.

MM. Léon Bretillot, *banquier*, rue de la Préfecture, 21, *président.*
Nicolas Clerc, *marchand de rouennerie*, *juge.*
L. De Ste.-Agathe, *imprimeur*, Grande-Rue, 42, *id.*
Félix Mairot, *fabricant*, *id.*
Xav. Guichard, *droguiste*, Grand'rue, 59, *id.*
Th. Amet, *banquier*, id. *id.*
J. Papillon, *marchand de nouveautés*, Grand'rue, 95, *id.*
Jh. Zeltner, *épicier*, *juge suppléant.*
Flagey-Billet, *marchand de cristaux*, *id.*
Joseph Blanche, *marchand de draps*, Grand'rue, 68, *id.*
Greffier, M. Gauthier, rue Neuve, 6.

Digitized by Google

Commis-greffier, M. Pion, rue Saint-Vincent, 25.
Huissiers-audienciers, M. Sandoz, rue des Granges, 31.
M. Tignat, Grande-Rue, 35.

JUSTICES DE PAIX.

Arrondissement de Besançon.

CANTON D'AMANCEY.

M. DEMONTROND, *Juge de paix*, à Bolandoz.
Suppléants. MM. J.-F.-S. Maire, à Flagey.
Monniotte, à Nans.
M. Vuillaume, *greffier*, à Amancey.
Audiences le lundi à Amancey, deux fois par mois.

CANTON D'AUDEUX.

M. J. MARTIN, *Juge de paix*, à Recologne.
Suppléants. MM. Royet, propriétaire à Recologne.
Chapuis, ancien notaire.
M. Nottet, *greffier*, à Recologne.
Audiences le mardi, à Audeux.

CANTON DE BESANÇON-NORD.

Cet arrondissement comprend la partie de la ville de Besançon assise sur la rive droite du Doubs, la banlieue de la ville au-delà de la même rive, et les communes d'Arcier, de Chalèze et de Chalezeule.

M. ANCEY, *Juge de paix*, rue Battant, 1.
Suppléants. MM. Bretegnier, notaire, rue St.-Vincent, 22.
Brésard, avocat, rue des Granges, 48.
M. Cornu, *greffier*, rue Battant, 26.

Audiences sur citations le mercredi, à neuf heures du matin : audiences pour conciliations, le vendredi à la même heure.

CANTON DE BESANÇON-SUD.

Cet arrondissement comprend la partie de la ville entourée par le Doubs, la banlieue de la ville sur la rive gauche de la rivière, et les villages d'Arguel, Beurre, Fontain, la Chevillotte, le Gratteris, Gennes, Mamirolle, Montfaucon, Morre, Saône et la Vèze.

M. BROCARD, *Juge de paix*, rue Neuve, 6.
Suppléants, MM. J. Trémolières, avocat, rue St.-Vincent, 22.
Dartois, avocat, rue de la Préfecture, 15.

Digitized by Google

Les audiences se tiennent au palais de justice.

Audiences civiles. — Sur citations, le mardi; sur billet d'invitation, le jeudi, à neuf heures du matin.

Audiences de polices. — Toutes les trois semaines, le samedi; les deux juges de paix siégent alternativement pendant trois mois. Celui du canton qui commence l'année.

CANTON DE BOUSSIÈRES.

M. FALCONNET, *Juge de paix.*
Suppléants. MM. Landry, notaire, à Rancenay.
Oudet, propriétaire, à Boussières.
M. Victor Billon, *greffier*, à St.-Vit.

Audiences le mardi, à Boussières, tous les quinze jours.

CANTON DE MARCHAUX.

M. SIMONIN DE VERMONDANS, *Juge de paix*, à Thurey.
Suppléants. MM. Jacoutot, notaire et maire, à Marchaux.
Tribouley (Georges-Auguste), notaire, à Rigney.
M. Cugnot, *greffier*, à Moncey.
Audiences le mardi.

CANTON D'ORNANS.

M. PASTEUR, *Juge de paix*, à Vuillafans.
Suppléants. MM. H. Proudhon, avocat, à Ornans.
Andrey, notaire, *id.*
M. Berthet, *greffier*, à Ornans.

Audiences le jeudi, à neuf heures à Ornans, pour les affaires civiles et de simple police. — Audiences sur billet d'invitation le dimanche, à deux heures de l'après-midi, chez le juge de paix, à Vuillafans, et le mardi, à dix heures, à la salle des audiences à Ornans.

CANTON DE QUINGEY.

M. BONVALOT aîné, *Juge de Paix*, à Quingey.
Suppléants. MM. L. Lhomme, notaire, à Quingey.
Hermand, maire, à Liesle.
M. Perquit, *greffier*, à Quingey.

Audiences le mardi, à neuf heures, pour les affaires civiles et de simple police; audiences sur invitation, le dimanche.

Digitized by Google

Arrondissement de Baume.

CANTON DE BAUME.

M. BRUNET, J.-J.-M., *Juge de paix*, à Baume.
Suppléants. MM. Sanseigne, avocat, à Bléfond.
Perrier, avocat, à Baume.
M. Mourlot, *greffier*, à Baume.
Audiences le lundi.

CANTON DE CLERVAL.

M. DELACOUR, *Juge de paix*, à Clerval.
Suppléants, MM. Barberet, notaire, à Clerval.
Nédey, propriétaire, à Sancey-le-Grand.
M. Perron, *greffier*, à Clerval.
Audiences le mardi.

CANTON DE L'ISLE-SUR-LE-DOUBS.

M. PAGE, *Juge de paix*, à l'Isle.
Suppléants. MM. Fournier (Ad.), à Soye.
Laude, maire d'Onans.
M. Toitot, *greffier*, à l'Isle.
Audiences le lundi.

CANTON DE PIERREFONTAINE.

M. A.-L.-V. SIMONIN, *Juge de paix*, à Pierrefontaine.
Suppléants, MM. Humbert, *Maire*. *id.*
J.-A. Pourcelot, à Orchamps-Vennes.
M. Baillaud, *greffier*, à Pierrefontaine.
Audiences le mercredi de chaque quinzaine.

CANTON DE ROUGEMONT.

M. Charles-Laurent TANCHARD, *Juge de paix*, à Cuse.
Suppléants. MM. Nicolas Truchot, au château Bournel.
Louis-Augustin Bontrond, à Gouhelans.
M. P.-A. Débin, *greffier*, *id.*
Audiences, à Cuse, sur billets d'invitation, et à Rougemont, sur citations, le mardi de chaque semaine.

Digitized by Google

CANTON DE ROULANS.

M. Bard, *Juge de paix*, à Roulans.
Suppléants. MM. Ronnot, notaire à Roulans.
Vittot), François-Justin),propriétaire à Bouclans.
M. J.-P. Corne, *greffier*, à Roulans.
Audiences le mardi de chaque semaine.

CANTON DE VERCEL.

M. Marsoudet, *Juge de paix*, à Epenoy.
Suppléants. MM. Montenoise, notaire, à Vercel.
Clerc, propriétaire. *id.*
M. Petit-Jean, *greffier*, *id.*
Audiences les lundi et mardi de chaque quinzaine.

Arrondissement de Montbéliard.

CANTON D'AUDINCOURT.

M. C.-L. Bouthenot, *Juge de paix*, à Sochaux.
Suppléants. MM. Michel Elles, notaire, à Audincourt.
Menegay, maire de Mandeure.
M. Alizon, *greffier*, à Audincourt.
Audiences le jeudi de chaque semaine.

CANTON DE BLAMONT.

M. Groslambert, *Juge de paix*, à Blamont.
Suppléants, MM. Cretin, à Villars-les-Blamont.
Viney, à Blamont.
M. Béroud, *greffier*, à Blamont.
Audiences le mercredi de chaque quinzaine.

CANTON DE MAICHE.

M. Constant Faivre, *Juge de paix*, à Maîche.
Suppléants. MM. C. Robert, propriétaire, à Trévillers.
Crélerot, Emmanuel, à St-Maurice.
M. Bouhélier, *greffier*, à Maîche.
Audiences le 1er et le 3e samedi de chaque mois.

Digitized by Google

CANTON DE MONTBÉLIARD.

M. BERGER, *Juge de paix*, à Montbéliard.
Suppléants. MM. Verenet, propriétaire, à Montbéliard.
Thiébaut, avoué, *id.*
M. Mégnin, *greffier*, *id.*
Audiences le vendredi de chaque semaine.

CANTON DE PONT-DE-ROIDE.

M. MONNOT, *Juge de paix*, à Pont-de-Roide.
Suppléants. MM. Jobard, ancien maire, à Pont-de-Roide.
Berthold, notaire, à Dambelin.
M. Viatte, *greffier*, à Pont-de-Roide.
Audiences le jeudi de chaque semaine.

CANTON DU RUSSEY.

M. ROUSSILLON, *Juge de paix*, au Russey.
Suppléants. MM. Feuvrier, notaire, *id.*
Ripert, propriétaire, au Russey.
M. Grosperrin, *greffier*, *id.*
Audiences le lundi de chaque semaine.

CANTON DE ST.-HIPPOLYTE.

M. PAGE, *Juge de paix*, à St.-Hippolyte
Suppléants. MM. L. Monnot, à Vaufrey.
Corne, maire de St.-Hippolyte.
M. Mercier, *greffier*, à St.-Hippolyte.
Audiences le 1er et le 3e lundi de chaque mois.

Arrondissement de Pontarlier.

CANTON DE LEVIER.

M. ROUGET, *Juge de paix*, à Levier.
Suppléants. MM. Bragard, *id.*
Vagne, à Villers-sous-Chalamont.
M. Quintard, *greffier*, à Levier.
Audiences le mercredi et le jeudi.

CANTON DE MONTBENOIT.

M. BONNET, *Juge de paix*, à Largillat.

Digitized by Google

Suppléants. MM. Henriet, ✻, à Largillat.
Nicod, ✻, à la Longeville.
M. Girod, *greffier*, à Montbenoît.
Audiences le lundi.

CANTON DE MORTEAU.

M. Gustave COLIN, *Juge de paix*, à Morteau.
Suppléants. MM. Alexandre Cupillard, propriétaire, à Montlebon.
Bercaille, Charles, à Morteau.
M. Bordy, *greffier*, à Morteau.
Audiences tous les mardis.

CANTON DE MOUTHE.

M. LONCHAMPT, *Juge de paix*, au Sarrageois.
Suppléants. MM. J.-B. Favrot, à Mouthe.
J.-F. Carrez, id.
M. Perret, *greffier*, id.
Audiences le samedi.

CANTON DE PONTARLIER.

M. Victor LOISEAU, licencié en droit, *Juge de paix*, à Pontarlier.
Suppléants. MM. Ch. Thiébaud, notaire, id.
A.-N. Loiseau, notaire, id.
M. Fauconet, *greffier*, id.
Audiences le lundi et le samedi.

NOTAIRES.

Arrondissement de Besançon.

CANTONS DE BESANÇON (NORD ET SUD).

MM. BUGNOTTET, Grande-Rue, 102.
DUMAY, rue Battant, 22.
BRETEGNIER, rue St.-Vincent, 22.
THALER, rue des Granges, 37.
Edouard CLERC, Grande-Rue, 72.
BRULARD, rue Battant, 1.
BRUGNON, Grande-Rue, 114.
Et. MAZOYHIE, Grande-Rue, 28.
Const. FICATIER, Grande Rue, 39.
LANCRENON, rue des Granges, 46.

Digitized by Google

CANTON D'AMANCEY.

MM. Aug. By, *à Amancey*. Chatelain, *à Nans-sous-Sainte-Anne*.

CANTON D'AUDEUX.

MM. H. Demesmay, à Dannemarie. Colin, *à Lantenne*. Baud, à Audeux.

CANTON DE BOUSSIÈRES.

MM. Landry, à Boussières. Chappuis, à Saint-Vit.

CANTON DE MARCHAUX.

MM. Grandperrin, *à Devecey*. Jacoutot, *à Marchaux*. G. Aug. Tribouley, *à Rigney*.

CANTON D'ORNANS.

MM. Bossu, *à Vuillafans*. Gourmand, à Mouthier. Muselier, à Ornans. Andrey, *id*.

CANTON DE QUINGEY.

MM. Joseph Henriot, à Rurey. Louis Lhomme, à Quingey.

CHAMBRE DE DISCIPLINE.

(Cette Chambre se renouvelle par tiers, le 1er mai de chaque année).

MM. Chappuis, à Saint-Vit, *président*.
Bugnottet, à Besançon, *syndic*.
Ficatier, à Besançon, *secrétaire*.
Thaler, à Besançon, *trésorier*.
Bretegnier, à Besançon.
Muselier, à Ornans.
Ed. Clerc, à Besançon, *rapporteur*.

Arrondissement de Baume.

CANTON DE BAUME.

MM. Mercier, à Baume. Dufay, *id*. Vernier, à Passavant.

CANTON DE CLERVAL.

MM. Barberet, à Clerval. Receveur, à Sancey-le-Grand.

Digitized by Google

CANTON DE L'ISLE.

MM. PAGE, à L'Isle. MINA, à Onans.

CANTON DE PIERREFONTAINE.

MM. THEUREY, à Pierrefontaine. CHAUVIN, à Orchamps-Vennes. OUDRY, à Landresse.

CANTON DE ROUGEMONT.

MM. PROJEAN, à Rougemont. RECEVEUR jeune, à Cuse. Auguste BERNARD, à Puessans.

CANTON DE ROULANS.

MM. RONNOT, à Roulans. VITTOT, à Bouclans.

CANTON DE VERCEL.

MM. MONTENOISE, à Vercel. MONTENOISE jeune, à Nods. COLISSON, à Epenoy.

CHAMBRE DE DISCIPLINE.

MM. RONNOT, à Roulans, *président.*
DUFAY, à Baume, *syndic.*
MERCIER, à id., *secrétaire.*
BARBERET, à Clerval, *rapporteur.*
RECEVEUR, à Cuse, *trésorier.*
PAGE, à l'Isle.
MONTENOISE, à Nods.

Arrondissement de Montbéliard.

CANTON DE MONTBÉLIARD.

MM. GOGUEL fils, DELFILS, PETIT-JEAN, PEQUIGNOT, à Montbéliard.

CANTON D'AUDINCOURT.

MM. ELLES, à Audincourt. BIDAINE, à Mandeure.

CANTON DE BLAMONT.

MM. VINEY, à Blamont. LOVIAT, id.

Digitized by Google

CANTON DE MAICHE.

MM. Gouverd, à Maiche. Crélerot, à Cour-Saint-Maurice. Gabet, à Damprichard.

CANTON DE PONT-DE-ROIDE.

MM. Perrey, à Pont-de-Roide. Berthold, à Dambelin.

CANTON DU RUSSEY.

MM. Bourquard et Feuvrier, au Russey.

CANTON DE SAINT-HIPPOLYTE.

MM. Corne (Odon), à Saint-Hippolyte. Prélot, à Vaufrey.

CHAMBRE DE DISCIPLINE.

MM. Petit-Jean, *président.*
Prélot, *syndic.*
Elles, *secrétaire.*
Crélerot, *rapporteur.*
Viney, *trésorier.*
Loviat, à Blamont, et Perrey, à Pont-de-Roide.

Arrondissement de Pontarlier.

CANTON DE PONTARLIER.

MM. Thiébaud, Loiseau et Barrand, à Pontarlier. Barthelet, à la Cluse.

CANTON DE LEVIER.

MM. Gigouley, à Levier. Pasteur, à Frasne.

CANTON DE MONTBENOIT.

MM. Henriet, à Arc-sous-Cicon. Cordier, à Montbenoit.

CANTON DE MORTEAU.

MM. Ménétrier, à Morteau. Hip. Bidal, id.

CANTON DE MOUTHE.

MM. Jouffroy, à Mouthe. Trouttet, à Saint-Antoine.

Digitized by Google

CHAMBRE DE DISCIPLINE.

MM. HENRIET, *président.*
CORDIER, *syndic.*
THIÉBAUD, *secrétaire.*
BARTHELET, *trésorier.*
Hippolyte BIDAL, *rapporteur.*
GIGOULEY et JOUFFROY.

ORDRE RELIGIEUX.

CULTE CATHOLIQUE.

MÉTROPOLE DE BESANÇON.

Le diocèse de Besançon comprend dans sa circonscription les départements du Doubs et de la Haute-Saône.

Mgr. MATHIEU (Jacques-Marie-Adrien-Césaire), ✻, *né* à Paris le 20 janvier 1796, *sacré* à Paris évêque de Langres, le 10 février 1833; transféré à l'archevêché de Besançon dans le consistoire du 30 septembre 1834.

VICAIRES GÉNÉRAUX.

MM. BERGIER, archidiacre de Saint-Ferjeux.
GUERRIN, archidiacre de Gray.
CAVEROT, archidiacre de Luxeuil.
CUENOT, supérieur du Séminaire.
} *Agréés par la République.*

SECRÉTARIAT DE L'ARCHEVÊCHÉ.

MM. Ruckstuhl, chanoine honoraire, *secrétaire.*
Bernardin, prêtre, *pro-secrétaire.*

CHAPITRE DE L'ÉGLISE MÉTROPOLITAINE.

Saint JEAN, apôtre, et Saint ETIENNE, martyr (rit particulier).

CHANOINES TITULAIRES.

MM. Gouverd, *archiprêtre.*
Domet.
MM. Thiébaud.
Perrin.

Digitized by Google

Busson.
Goguillot.
Breney.
Dartois.
Denizot.
Quevy.

CHANOINES D'HONNEUR.

Mgr. D'HÉRICOURT, *évêque d'Autun.*
Mgr. GOUSSET, ✻, *archevêque de Reims.*
Mgr. CART, *évêque de Nîmes.*
Mgr. DE MARGUERYE, *évêque de Saint-Flour.*
Mgr. DONEY, *évêque de Montauban.*

CHANOINES HONORAIRES.

MM. Girardon, *chanoine à Troyes.*
Lacroix, *à Rome.*
Dumarsais, *à Paris.*
Vieille, *curé de Sainte-Madeleine à Besançon.*
Dupanloup, *vicaire général à Paris.*
Querry, *vicaire général à Reims.*
Busson aîné, *ancien professeur de théologie.*
Girardot, *curé de Pierrefontaine.*
Grivet, *curé de Notre-Dame à Besançon.*
Mercier, *ancien curé de Bregille.*
Griffon, *curé de Saint-Pierre à Besançon.*
Ruellet, *curé de saint François-Xavier, à Besançon.*
Girod, *curé de Déservillers.*
Pessière, *directeur de la maîtrise.*
Nicod, *aumônier de la Providence.*
Ruckstuhl, *secrétaire de l'archevêché.*
Burnel, *ancien curé de Déservillers.*
De Tinseau.

MAITRISE.

MM. Pessière, *maître des cérémonies, directeur.*
Renaud, *sous-directeur.*
Bourgoin, *adjoint.*
Grosmougin, *adjoint.*
Verschneider, *organiste, maître de chapelle.*

FABRIQUE DE L'ÉGLISE MÉTROPOLITAINE.

MM. Bergier, *vicaire-général*, président.
Caverot, *id.*, secrétaire,
Goguillot, *trésorier.*

Digitized by Google

MEMBRES LAÏQUES.

MM. Babey, *ancien conseiller à la courl.*
Vuillet, ✻, *ingénieur en chef des ponts et chaussées.*
Jeannerod, *ancien magistrat*

CURES ET SUCCURSALES DU DÉPARTEMENT.

Arrondissement de Besançon.

(8 cures de cantons et 133 succursales.)

CANTON DE BESANÇON NORD.

MM. VIEILLE, *chanoine honoraire, curé de la paroisse de Sainte-Madeleine,* à Besançon.
Lajoux, Fatelet, Ternant et Baudry, *vicaires.*

SUCCURSALES (extra-muros.)

Paroisse de Bregille.	MM. Cretin, *desservant.*	
	Grosjean, *vicaire.*	
Id. de St.-Ferjeux.	Picard, *desservant.*	
	Mareschal, *vicaire.*	
Id. de St.-Claude.	Vuillaume, *desservant.*	
	Drouhard, *vicaire.*	
Id. de Chalèze.	Beurrier, *desservant.*	
Id. de Chalezeule.	Liégeon, *id.*	
Id. de Velotte.	Fanfarnau, *id.*	

CANTON DE BESANÇON SUD.

MM. GOUVERD, *chanoine, archiprêtre, curé de la paroisse de Saint-Jean,* (Métropole),
Bergier, Michaud, Mariotte, *vicaires.*

SUCCURSALES (intra-muros).

Paroisse de St.-Pierre.	MM. Griffon, *chanoine honoraire, desservant.*	
	Debédey et Henricolas, *vicaires.*	
Id. de St.-Maurice.	Verdot, *chanoine honoraire, desservant.*	
	Colard et Mille, *vicaires.*	
Id. de St.-Fr.-Xavier.	Ruellet, *chanoine honoraire, desservant.*	
	Jeanroy et Châtelet, *vicaires.*	
Id. de Notre-Dame.	Grivet, *chanoine honoraire, desservant.*	
	Bongeot, *vicaire.*	

Digitized by Google

SUCCURSALES (extra-muros).

MM.
Beurre, *Proudhon.*
Fontain, *Trouillot.*
Gennes, *Marmet.*
Mamirolle, *Brife.*

MM.
Montfaucon, *Pougnet.*
Morre, *Ballot.*
Saône, *Farine.*
La Vèze, *Marguet.*

CANTON D'AMANCEY.

M. CUINET, *curé* à Amancey.

SUCCURSALES.

MM.
Alaise, *Tournier.*
Amondans, *Cuinet.*
Bolandoz, *Vuitteney.*
Cléron, *Gaffiot.*
Coulans, *Maugain.*
Crouzet (le), *Humbertjean.*
Déservillers, *Girod*, chanoine hon.
Eternoz, *Amiot.*

MM.
Fertans, *Henriet.*
Gevresin, *Courlet.*
Labergement-du-Navois, *Paulin.*
Lisine, *Petithuguenin.*
Malans, *Côte.*
Montmahoux, *Pobelle.*
Nans, *Gillard.*
Reugney, *Travaillot.*

CANTON D'AUDEUX.

MM. BUSSEMEY, *curé* à Recologne. Guenon, *vicaire.*

SUCCURSALES.

MM.
Audeux, *Sauvageot.*
Auxon-Dessous, *Maurivard.*
Auxon-Dessus, *Cornet.*
Burgille, *Mercier.*
Berthelange, *Marchand.*
Champagney, *Mercier.*
Chaucenne, *Denizot.*
Chevigney, *Bertin.*
Corcondray, *Déliot.*
Courchapon, *Poincelet.*
Dannemarie, *Jacoulot.*
Ecole, *Bergier.*
Ferrières, *Benott.*
Franois, *Périllat* (Alex).
Jallerange, *Guyétand.*
Lantenne, *Cédre.*

MM.
Lavernay, *Valfrey.*
Mazerolle, *Boisenin.*
Chemaudin, *Lapierre.*
Mercey-le-Grand, *Faivre.*
Miserey, *Guillemeney.*
Moncley, *Amidey.*
Noironte, *Jeanpâris.*
Pelousey, *Rousiot.*
Pirey, *Bouhault.*
Pouilley-Français, *Cuinet.*
Pouilley-les-Vignes, *Mourey.*
Ruffey, *Melin.*
Sauvagney, *Leblanc.*
Serre, *Jacquemard.*
Vaux, *Périllat* (Aug.).

Digitized by Google

CANTON DE BOUSSIÈRES.

M. VALZER, *curé* à Grandfontaine.

SUCCURSALES.

MM.	MM.
Abbans-Dessous, *Godard.*	Roset, *Vuillaume.*
Abbans-Dessus, *Marle.*	Routelle, *Bouveret.*
Avanne, *Maisier.*	Thoraise, *Jannin.*
Boussières, *Berreur.*	Torpes, *Bournier.*
Busy, *Planty.*	Villars-Saint-Georges, *Dody.*
Byans, *Bolard.*	Vit (Saint) *Laurent.*
Osselle, *Zominy.*	Vorges, *Oudot.*
Pugey, *Thomas.*	

CANTON DE MARCHAUX.

M. BERNARDOT, *curé* à Marchaux.

SUCCURSALES.

MM.	MM.
Amagney, *Mercier.*	Rigney, *Vuilleney.*
Bonnay, *Colette.*	Roche, *Serment.*
Cendrey, *Goudot.*	Thise, *Bouvier.*
Châtillon-le-Duc, *Bazard.*	Tour-de-Sçay, *Robert.*
Cussey-sur-l'Ognon, *Gête.*	Vaire-le-Grand, *Guyon.*
Devecey, *Lyet.*	Venise, *Goux.*
Geneuille, *Vincent.*	Vieilley, *Musy.*
Moncey, *Buy.*	

CANTON D'ORNANS.

MM. BONNET, *curé* à Ornans. Tisserand, *vicaire.*

SUCCURSALES.

MM.	MM.
Amathay, *Henriet.*	Guyans-Durnes, *Durand.*
Bonnevaux, *Didier.*	L'Hôpital-du-Grosbois, *Frelet.*
Chantrans, *Renaud.*	Lods, *Bideaud.*
Charbonnières, *Bournier.*	Longeville, *Verdot.*
Chassagne, *Prétet.*	Malbrans, *Gurney.*
Durnes, *Racine.*	Mérey-sous-Montrond, *Grand.*
Foucherans, *Deniset.*	Montgesoye, *Villemot.*

Digitized by Google

Mouthier, *Prélat-Colard.*
Saules, *Clave.*
Scey-en-Varais, *Gros.*
Tarcenay, *Michel.*
Trepot, *Guy.*
Villers-sous-Montrond, *Gloriod.*
Vuillafans, *Beurey.*

CANTON DE QUINGEY.

MM. Bergier, *curé* à Quingey.
Pézeux, *Vicaire.*

SUCCURSALES.

MM.
Arc-et-Senans, *Couteret.*
Bartherans, *Cuenot.*
Buffard, *Emonin.*
By, *Maillot.*
Chenecey, *Bulle.*
Courcelle, *Labourey.*
Cussey-sur-Lison, *Rémond.*
Epeugney, *Pône.*
Fourg, *Bour.*

MM.
Liesle, *Devillers.*
Lombard, *Jobard.*
Mesmay, *Marle.*
Montfort, *Etevenard.*
Montrond, *Cuinet.*
Myon, *Chaillet.*
Paroy, *Barthelet.*
Rurey, *Folley.*

Arrondissement de Baume.

(7 cures et 111 succursales).

CANTON DE BAUME.

MM. Frayhier, *curé* à Baume.
Bouton, *vicaire.*
Brultey, *aumônier de l'hospice.*

SUCCURSALES.

MM.
Aïssey, *Maillard.*
Autechaux, *Grosperrin.*
Bretigney, *Jeanney.*
Cour, *Tallet.*
Cuisance, *Fontaine.*
Grosbois, *Maréchal.*
Hièvre-Magny, *Grosjean.*
Juan (Saint-), *Morel.*

MM.
Lomont, *Dagney.*
Passavant, *Pézeux.*
Pont-les-Moulins, *Noé.*
Servin, *Bontront.*
Vaudrivillers, *Tyrode.*
Verne, *Foltête.*
Villers-le-Sec, *Maillot.*
Voillans, *Miget.*

CANTON DE CLERVAL.

M. Briot, *curé* à Clerval.

Digitized by Google

SUCCURSALES.

MM.	MM.
Anteuil, *Boillon.*	Glainans, *Delacourt.*
Belvoir, *Maire.*	Pompierre, *Rouhier.*
Branne, *Boillon.*	Randevillers, *Jacquot.*
Chazot, *Chatelain.*	Roche, *Belin.*
Chaux, *Azaque.*	Sancey-le-Grand, *Seydel.*
Crosey-le-Grand, *Jeannet.*	Surmont, *Dubat.*
Crosey-le-Petit, *Vauchier.*	Vellevans, *Dubox.*
Fontaine, *Favret,*	Vyt-les-Belvoir, *Vauchier* (Amb.).
Saint-Georges, *Gruet.*	

CANTON DE L'ISLE-SUR-LE-DOUBS.

M. Bouhélier, *curé* à l'Isle-sur-le-Doubs.

SUCCURSALES.

MM.	MM.
Accolans, *Perrot.*	Mancenans, *Jeannin.*
Appenans, *Marle.*	Marvelise, *Vuillemin.*
Arcey, *Descourvières.*	Médière, *Migonney.*
Blussans, *Chastelain.*	Montenois, *Baverel.*
Bournois, *Baud.*	Onans, *Perrot.*
Geney, *Monnin.*	Rang, *Périguey.*
Lanthenans, *Bouveresse.*	Soye, *Bertin.*

CANTON DE PIERREFONTAINE.

MM. Girardot, chanoine honoraire, *curé* à Pierrefontaine.
Drouhard, *vicaire.*

SUCCURSALES.

MM.	MM.
Domprel, *Bailly.*	Loray, *Tournier.*
Flangebouche, *Richardey.*	Luisans, *Thiébaud.*
Fuans, *Drouhard.*	Orchamps-Vennes, *Deleule.*
Grandfontaine et Fourn., *Bonnefoy.*	Ouvans, *Ponçot.*
Guyans-Vennes, *Ménestrier.*	Plaimbois-Vennes, *Anguenot.*
Landresse, *Liégeon.*	Sommette (la), *Frézard.*
Laviron, *Brandelet.*	Villers-la-Combe, *Lhomme.*

CANTON DE ROUGEMONT.

MM. Mourand, *curé* à Rougemont.
Baudoz, *vicaire.*

Digitized by Google

SUCCURSALES.

MM.
Abbenans, *Guillaume.*
Avilley, *Bouveret.*
Bonnal, *Geay.*
Chazelot, *Baudoz.*
Cubrial, *N...*
Cubry, *Roy.*
Cuse, *Guillaume.*
Fontenelle-Montby, *Henriet.*
Huanne, *Colard.*

MM.
Mondon, *Fagnon.*
Montussaint, *Henriey.*
Rognon, *Etignard.*
Romain, *Berthet.*
Servigney, *Saunot.*
Tournans, *Richard.*
Uzelle, *Receveur.*
Viéthorey, *Blanc.*

CANTON DE ROULANS.

MM. FLEURY, *curé* à Saint-Hilaire.
Renaud, *vicaire.*

SUCCURSALES.

MM.
Bouclans, *Quinnez.*
Dammartin, *Mercier.*
Deluz, *Galliot.*
Glamondans, *Perrot.*
Gonsans, *Pourny.*

MM.
Naisey, *Delacroix.*
Nancray, *Monnier.* (J.-J.).
Osse, *Monnier* (J.-A.).
Pouligney, *Pâris.*
Roulans, *Vuillemin.*

CANTON DE VERCEL.

MM. PRINCE, *curé* à Vercel.
Obert, *vicaire.*

SUCCURSALES.

MM.
Athose, *Jacquet.*
Avoudrey, *Cretin.*
Belmont, *Régnier.*
Chaux-lez-Passavant, *Petitcuenot.*
Chevigney, *Martin.*
Epenouse, *Celles.*
Epenoy, *Paulin.*
Etalans, *Maillard.*
Etray, *Mille.*
Eysson, *Tournier.*
Fallerans, *Roland.*
Hautepierre, *Bouveret.*

MM.
Leugney, *Lacroix.*
Longechaux, *Ménestrier.*
Longemaison, *Boury.*
Nods, *Porteret.*
Orsans, *Jacquot.*
Passonfontaine, *Paillard.*
Rantechaux, *Harer.*
Valdahon, *Paget.*
Vanclans, *Martin.*
Vernierfontaine, *Gaume.*
Villedieu (la), *Jeanningros.*

Digitized by Google

Arrondissement de Montbéliard.

(7 cures et 65 succursales).

CANTON D'AUDINCOURT.

M. BERLET, *curé* à Mandeure.

SUCCURSALES.

MM.	MM.
Vougeaucourt, *Faivre.*	Audincourt, *Gaspard.*
Dampierre-les-Bois, *Tridard.*	Etouvans, *Lambert.*

CANTON DE BLAMONT.

SUCCURSALES.

Glay, *Manet.*

Villars-lez-Blamont, *Gauthier.*

CANTON DE MAÎCHE.

MM. FAIVRE, *curé* à Maîche.
Faivre, *vicaire.*

SUCCURSALES.

MM.	MM.
Belleherbe, *Ferreux.*	Ecorces (les), *Guinard.*
Bréseux (les), *Devillers.*	Fessevillers, *Reuille.*
Cernay, *Guillemin.*	Frambouhans, *Choffat.*
Charmauvillers, *Feuvrier.*	Goumois, *Cuenot.*
Charmoille, *Savourey.*	Lagrange, *Joriot.*
Charquemont (1re sect.), *Saget.*	Mont-de-Vougney, *Châtelain.*
Fournets (2e sect.), *Monnot.*	Provenchère, *Charrue.*
Cour-St.-Maurice, *Paumier.*	Trévillers, *Maire.*
Damprichard, *Poupeney.*	Vauclusotte, *Feuvrier.*
Droitfontaine, *Richard-Bole.*	

CANTON DE MONTBÉLIARD.

MM. LIQUET, *curé* à Montbéliard.
N... *vicaire.*
N... id.

CANTON DE PONT-DE-ROIDE.

MM. BOILLON, *curé* à Pont-de-Roide.
Boussard, *vicaire.*

Digitized by Google

SUCCURSALES.

MM.	MM.
Bourguignon, *Coulet.*	Peseux, *Denizet.*
Dambelin, *Richard.*	Rosières, *Daudey.*
Dampierre-sur-le-Doubs, *Piquet.*	Solemont, *Dodivers.*
Ecot, *Montagnon.*	Valonne, *Perrin.*
Goux, *Pichot.*	Villars-sous-Ecot, *Huguenin.*
Mathay, *Richard.*	

CANTON DU RUSSEY.

MM. MAIRE, *curé* au Russey.
Vuillemin, *vicaire.*

SUCCURSALES.

MM.	MM.
Barboux (le), *Tarby.*	Grand'-Combe, *Faivre.*
Bélieu (le), *Parrenin.*	Julien (Saint-), *Parraux.*
Bizot (le), *Vermot-Desroches.*	Laval, *Drox-Bartholet.*
Bonnétage, *Dromard.*	Luhier, *Richard.*
Cerneux-Monnot (2e section de Bonnétage), *Dornier.*	Mémont, *Cassard.*
Bretonvillers, *Berthod.*	Mont-de-Laval, *Bouillet.*
Chamesey, *Faivre.*	Noël-Cerneux, *Parent.*
Fontenelles (les), *Filsjean.*	Plaimbois, *Laloue.*
	Rosureux, *Vernier.*

CANTON DE SAINT-HIPPOLYTE,

MM. CHALON, *curé* à Saint-Hippolyte.
Gauthier, *vicaire.*

SUCCURSALES.

MM.	MM.
Chamesol, *Riondey,*	Indevillers, *Querry.*
Chaux, *Guillet.*	Montandon, *Moniot.*
Courtefontaine, *Callier.*	Les Plains, *Truche.*
Dampjoux, *Cuenot.*	Soulce, *Simon.*
Fleurey, *Lambert.*	Valloreille, *Feuvrier.*
Glère, *Girardet.*	Vaufrey, *Tarby.*

Arrondissement de Pontarlier.

(5 cures et 78 succursales.)

CANTON DE LEVIER.

MM. JURET, *curé* à Levier.
Pourny, *vicaire.*

Digitized by Google

SUCCURSALES.

MM.	MM.
Arc-sous-Montenot, *Petit-Cuenot.*	Evillers, *Faivre.*
Bians, *Bouveret.*	Frasne, *Pergaud.*
Boujailles, *Raddaz.*	Goux, *Zominy.*
Bulle, *Pointurier.*	Septfontaine, *Raguin.*
Chapelle-d'Huin, *Baux.*	Sombacour, *Courtois.*
Courvières, *Vouillot.*	Villeneuve-d'Amont, *Cordier.*
Dompierre, *Jacquin.*	Villers-sous-Chalamont, *N...*

CANTON DE MONTBENOÎT.

MM. Masson, *curé* à Montbenoît.
Richard, *vicaire.*
Gélion, *id.*

SUCCURSALES.

MM.	MM.
Allemands (les), *Rouhier.*	Chaux (la), *Chapoy.*
Arc-sous-Cicon, *Bolard.*	Gilley, *Cuenot.*
Arçon, *Defrasne.*	Lièvremont, *Denizet.*
Aubonne, *Courvoisier.*	Ouhans, *Paget.*
Bugny, *Renaud.*	St.-Gorgon, *Maire.*

CANTON DE MORTEAU.

MM. Balanche, *curé* à Morteau.
Perny, *vicaire.*

SUCCURSALES.

MM.	MM.
Combe-Lamotte, *Chagrot.*	Le Pissoux, *Patois.*
Remonnot, *Camus.*	Le Villers, *Isabey.*
Les Fins, *Faivre.*	Le Chauffaud, *Guinchard.*
Grand'-Combe, *Petit-Maire.*	Montlebon, commune divisée en trois
Les Gras, *Monnin.*	sections, savoir :
Lac-ou-Villers; cette commune est	La Seigne, *Dubois.*
divisée en 3 sections qui forment	Derrière-le-Mont, *Vieux.*
autant de succursales, savoir :	Les Fontenottes, N.

CANTON DE MOUTHE.

MM. Nicod, *curé* à Mouthe.
Balandret, *vicaire.*

Digitized by Google

SUCCURSALES.

MM.	MM.
Antoine (Saint-), *Gauthier.*	Labergement, *Vuillemin.*
Bonnevaux, *Brocard.*	Longevilles (les) *Vieille.*
Boujeon, *Vuillemin.*	Métabief, *Jeannier.*
Brey, *Vuillemin.*	Pontets (les), *Bardot.*
Chap.-des-Bois, *Magnin-Feysot.*	Remoray, *Charnaux.*
Châtel-Blanc, *N.*	Rochejean, *Maire.*
Chaux-Neuve, *Henriot.*	Sarrageois (le), *Balandret.*
Gelin, *Cretin.*	Vaux et Chantegrue, *Hugues*
Jougne, *Billet.*	Villedieu (la), *Maire.*

CANTON DE PONTARLIER.

MM. LALLEMAND, chanoine honoraire, *curé* à Pontarlier.
Suchet, *vicaire.*
Clément, *id.*

SUCCURSALES.

MM.	MM.
Bannans, *Pâris.*	Saint-Pierre-la-Cluse, *Bonnet.*
Bouverans, *Ravier.*	Malbuisson, *Vuillaume.*
Chaffois, *Chevennement.*	Malpas, *Maugain.*
Colombe (Sainte-), *Cordier.*	Montperreux, *Guy.*
Dammartin, *Carel.*	Oye et Palet, *Mathey.*
Doubs, *Barthet.*	Planée (la), *Barthe.*
Fourgs (les), *Vieille.*	Rivière (la), *Dornier.*
Granges-Narboz, *Dornier,*	Saint-Point, *Collin.*
Grangettes (les), *Grammont.*	Verrières-de-Joux, *Bourquin.*
Hôpitaux-Neufs (les), *Louvrier.*	Vuillecin, *Perrin.*

SÉMINAIRES, MAISONS ET COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES.

SÉMINAIRE DIOCÉSAIN DE BESANÇON.

PREMIÈRE SECTION. — *Théologie.*

MM. CUENOT, vicaire-général, *supérieur.*
Brocard, *directeur.*
Chevroton, *id.*
Berthet, *id.*
Moussard, *id.*
Faivre, *professeur de morale.*
Jacquenet, *id.* *de dogme.*
Farey, *économe.*

Digitized by Google

DEUXIÈME SECTION. — *Philosophie* à Vesoul.

MM. VERNEREY, *supérieur*.
Signe, *directeur*.

PREMIÈRE ANNÉE.

MM. Vittot, *professeur de philosophie*.
Michel, *professeur de mathématiques*.

DEUXIÈME ANNÉE.

MM. Marmier, *professeur de philosophie*.
Vuillemin, *professeur de physique*.

Bourses payées par le gouvernement : { Demi-bourses, 24. / Bourses entières, 21.

ÉCOLE SECONDAIRE ECCLÉSIASTIQUE, A CONSOLATION.

(Territoire des Maisonnettes).

MM. DE VAULCHIER, prêtre, *supérieur*.
Mainy, prêtre, *professeur de rhétorique*.
Galmiche, prêtre, *professeur de seconde*.
Grésel, prêtre, *professeur de troisième*.
Mathey, prêtre, *professeur de quatrième*.
Larue, prêtre, *professeur de cinquième*.
Silvant, prêtre, *professeur de sixième*.
Mauvais, prêtre, *professeur de septième*.
Fétel, prêtre, *professeur de mathématiques*.

MAISON DE LA MISSION, A ÉCOLE, PRÈS BESANÇON.

M. LOMBARD, *supérieur*.

SOCIÉTÉ DES FRÈRES DE MARIE.

(Place St.-Jean à Besançon).

Le but de la société est la sanctification de ses membres comme religieux, et l'éducation de la jeunesse qui lui est confiée.

On y forme aussi des sujets pour les arts et métiers.

M. l'abbé FIDON, *supérieur*.

ÉCOLES CHRÉTIENNES.

Les écoles chrétiennes sont réparties à Besançon dans trois parties de la ville.

Digitized by Google

Frère MARIE, *directeur* à Besançon.

On compte en outre dans le département, savoir : à Ornans, 4 frères; Pontarlier, 5; Morteau, 4.

RELIGIEUSES HOSPITALIÈRES.

Cette congrégation a pour but la direction des hôpitaux et le soin des malades. La maison principale et le noviciat sont établis à Besançon.

MAISON DE BESANÇON.

M. l'abbé CAVEROT, vicaire-général, *supérieur*.
M. l'abbé Laviron, *aumônier*.
M. l'abbé Mantet, *id.*
Madame sœur d'OUSSIÈRES, *supérieure*.

RELIGIEUSES DE LA CHARITÉ.

Les religieuses de la charité se vouent à l'instruction des jeunes filles, et donnent des soins aux pauvres malades. La maison principale est à Besançon, Grande-Rue, 137.

Ces religieuses rendent constamment aux populations de véritables services.

La gestion des détails économiques de la maison de Bellevaux, à Besançon, la tenue de l'école normale d'institutrices, des écoles maternelles, des ateliers et magasins de l'association de patronage sont confiées à des religieuses de cet ordre.

Plusieurs d'entr'elles sont placées dans les communes rurales pour le soin des malades et l'instruction des enfants.

Leur zèle ne s'est jamais démenti un seul instant, et elles ont les droits les mieux établis à la reconnaissance des populations.

M. BERGIER, vicaire-général, *supérieur*.
M. Quevy, chanoine, *aumônier*.
Madame sœur Marianne PROMPT, *supérieure*.

MAISON RELIGIEUSE D'ÉDUCATION, DITE DU SACRÉ-CŒUR,

A Besançon, (rue de l'Orme de Chamars).

La maison du Sacré-Cœur reçoit, chaque année, un grand nombre de pensionnaires.

Cette institution est dirigée par 16 *religieuses de chœur*, assistées d'un pareil nombre de *sœurs coadjutrices :* elle est établie dans les bâtiments de l'ancien hôtel du Gouvernement.

M. l'abbé GALLIOT, *aumônier*.
Madame DUBAN, *supérieure*.

Digitized by Google

CONGRÉGATION DES SŒURS DE LA SAINTE FAMILLE.

(Place du Palais, à Besançon.).

Cette institution a pour but l'instruction des petites filles pauvres, principalement dans les paroisses de la campagne.

M. Pessière, chanoine honoraire, *supérieur et aumônier*.

Madame Gabrielle Moine, *supérieure*.

CONGRÉGATION DE NOTRE-DAME DE CHARITÉ, DITE DU REFUGE OU DE LA MISÉRICORDE.

(Rue de la Vieille Monnaie, à Besançon).

Cette congrégation est soumise à l'ordinaire du diocèse. Elle a en vue de travailler à la conversion des personnes du sexe qui se seraient abandonnées aux désordres d'une vie licencieuse : un asile est offert aux jeunes filles qui, à raison de leur position, seraient exposées à de graves dangers pour leur moralité.

M. Guerrin, vicaire-général, *supérieur*.

Madame sœur Marie de Sainte-Etienne Vallée, *supérieure*.

MAISON DE LA PROVIDENCE.

(Au Chapitre, à Besançon).

Cette maison recueille des jeunes filles pour les former au travail.

M. Perrin, chanoine, *supérieur*.

M. Nicod, chanoine honoraire, *aumônier*.

SŒURS DE L'INSTRUCTION CHARITABLE DU SAINT ENFANT JESUS, DITES DAMES DE SAINT-MAURE.

(A Pontarlier.)

Cet institut n'a qu'un seul noviciat, et compte un grand nombre d'établissements en France, et particulièrement deux dans le diocèse de Besançon, celui de Vesoul et celui de Pontarlier, qui se composent chacun de huit religieuses.

M. le curé de Pontarlier, *directeur*.

Madame de Saint-Jean, *supérieure*.

RELIGIEUSES DE LA VISITATION.

(A Ornans),

M. l'abbé Grosjean, *aumônier*.

Madame sœur Marie-Augustine Fournier, *supérieure*.

Digitized by Google

MAISON DES URSULINES.

(A Montmartin).

Cette communauté a spécialement pour but l'instruction et l'éducation des jeunes filles.

M. l'abbé Crélier, *aumônier*.
Madame sœur Périat, *supérieure*.

MAISON DES RELIGIEUSES DE LA RETRAITE.

Aux Fontenelles (Russey).

Cette maison reçoit comme pensionnaires de jeunes personnes du sexe, pour faire leur éducation; une classe est ouverte en faveur des enfants de la paroisse.

M. l'abbé Joseph Chardon, *directeur*, *aumônier*.
Madame sœur Marie-Thérèse Bailly, *supérieure*.

RELIGIEUSES DITES BERNARDINES DU SAINT-SACREMENT.

(Rue du Chapitre, à Besançon).

RELIGIEUSES DITES CARMÉLITES.

(Rue de la Vieille-Monnaie).

TRAPPISTES.

(A la grâce-Dieu (territoire de Chaux-lez-Passavant).

M. l'abbé Michel, dit frère Benoît, *prêtre*, *prieur*.

Digitized by Google

CULTES RÉFORMÉS.

CULTE RÉFORMÉ DE LA CONFESSION HELVÉTIQUE.

Besançon est le siége de l'une des 121 Eglises consistoriales de la République. Une ordonnance du 21 octobre 1841 a affilié à cette église les protestants de Saône-et-Loire. L'oratoire de Dijon est également annexé à ladite église. Les pasteurs de Besançon desservent alternativement un autre oratoire établi à Pontarlier.

MM. Miroglio, *pasteur*, *président*, place St.-Pierre, 6.
Philippe Sandoz, *deuxième pasteur*, rue des Granges, 11.
Berguer, *instituteur*, *secrétaire*, rue de Glères.

CULTE RÉFORMÉ DE LA CONFESSION D'AUGSBOURG.

Montbéliard est le chef-lieu d'un arrondissement ecclésiastique de cette confession, qui fait partie du ressort du consistoire général et du directoire de Strasbourg.

ÉGLISE CONSISTORIALE DE MONTBÉLIARD.

M. A. Masson, pasteur, *président*, inspecteur ecclésiastique.
Paroisse *Saint-Martin*, de Montbéliard, *M. Henri Jeanmaire*, pasteur; *M. Charles Tuetey*, id.
Id. St.-Georges ou du *Faubourg*, de Montbéliard, *M. G. Surleau*, pasteur; *M. Auguste Sahler*, id.
Id. allemande, de Montbéliard, *M. A. Masson*, pasteur.
Id. de *Bethoncourt*, *M. Louis Tuefferd*, pasteur.
Id. de *Ste.-Suzanne* (avec Bart et Courcelles), *M. Goguel-Sahler*, pasteur.
Id. de *Vieux-Charmont* (avec Grand-Charmont et Sochaux), *M. Louis Wetzel*, pasteur.
Id. d'*Allondans* (avec Dung), *M. Ch.-Fréd.-Em. Mégnin*, pasteur.

ÉGLISE CONSISTORIALE D'AUDINCOURT.

M. J. F. Ferrand, pasteur à Etupes, *président*.
Paroisse d'*Audincourt* (avec Arbouans), *M. Georges Fallot*, pasteur.
Id. d'*Abbevillers*, (avec Hérimoncourt), *M. Kuhn*, pasteur.
Id. d'*Allenjoie*, (avec Brognard, Dambenois et Nommay), *M. Meyer*, past.
Id. de *Beaucourt*, Ht.-Rhin (avec Badevel), *M. Emile Berger*, pasteur.
Id. de *Dampierre*, (avec Fesche), *M. Dubois*, pasteur.
Id. d'*Etupes* (avec Exincourt et Taillecourt), *M. J. F. Ferrand*, pasteur,

Digitized by Google

Paroisse de *Mandeure*, *M. Charles Goguel*, pasteur.
Id. de *Valentigney*, *M. Juillard*, pasteur.
Id. de *Vougeaucourt*, *Jacques-Frédéric-Morel*, pasteur.

ÉGLISE CONSISTORIALE DE SAINT-JULIEN.

M. BERGER, Jean-Louis-Emile, pasteur à Désandans, *président*.
Paroisse de *Bavans*, (avec Présentevillers), *M. Edouard Lalance*, pasteur.
Id. de *Beutal* (avec Lougres et Bretigney), *M. Kontz*, pasteur.
Id. de *Tremoins* (avec Coisevaux et Verlans), *M. Duvernoy*, pasteur.
Id. de *Champey*, *M. Ch.-L. Flamand*, pasteur.
Id. de *Désandans*, (avec Aibre, Semondans et le Vernoy), *M. Berger*, past.
Id. de *St.-Julien*, *M. Surleau*, pasteur.
Id. de *Longevelle* (avec Blussangeaux et Châtelot), *M. C.-E. Roy*, pasteur.

ÉGLISE CONSISTORIALE DE BLAMONT.

Paroisse de *Blamont*, *M. G.-L.* WILD, pasteur.
Id. de *Roches* (avec Autechaux, Ecurcey et Thulay), *M. Fallot*, pasteur.
Id. de *Glay*, *M. Louis-Frédéric Boissard*, pasteur.
Id. de *Seloncourt* (avec Bondeval), *M. Perdriset*, *Charles-Fréd.*, pasteur.
Id. de *Vandoncourt* (avec Dasle), *M. J.-Fréd. Perdriset*, pasteur.
Id. de *St.-Maurice* (avec Colombier-Châtelot et Blussans), *M. Pameyer*, pasteur.
Id. de *Montécheroux* (avec Liebvillers), *M. J.-E. Paur*, pasteur.
Id. de *Colombier-Fontaine*, *M. Abry*, (*Alexandre*), pasteur.
Id. de *Pierrefontaine* (avec Villars-lez-Blamont), *M. Tuetey*, (*Léopold-Frédéric*), pasteur.

CULTE HÉBRAIQUE.

COMMISSION ADMINISTRATIVE.

MM. Alexandre LIPPMANN, *président*, rue de la Bouteille, 2.
Weil-Picard, *vice-président*, Grande-Rue, 14.
Myrtil May, rue Moncey, 2, *membre*.
Ab. Picard, rue Moncey, 10, *id.*
Joseph Lévy, rue Moncey, *id.*
Alexis Braham, Grande-Rue, 50, *trésorier*.
Vertheimer (Salomon), *ministre officiant*.

Digitized by Google

ORDRE ADMINISTRATIF.

PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DU DOUBS.

M. VAISSE, O ✱, Préfet du département du Doubs, *à la préfecture*.

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL.

M. Hipp. MAISTRE, ✱, *Conseiller de Préfecture*, rue des Bains de Chamars.

CONSEIL DE PRÉFECTURE.

MM. Hipp. MAISTRE, ✱, *conseiller de préfecture, secrétaire général.*
MOIRANS, *conseiller de préfecture*, place St.-Pierre, 6.
Charles DELAU, *id.* rue des Granges, 11.

BUREAUX DE LA PRÉFECTURE.

DIVISION DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL.

INSTRUCTION PUBLIQUE. — ADMINISTRATION GÉNÉRALE.

MM. Just MUIRON, *chef de division.*
Grenot et Grospellier, *sous-chefs.*

Élections constitutionnelles et communales. — Formation de la liste du jury.
Circonscription du territoire. — Erections et réunions de communes.
État civil. — Naturalisation. — Police des passeports.
Instruction publique. — Lycées et Colléges. — Ecoles normales d'instituteurs et d'institutrices. — Instruction primaire. — Ecoles maternelles. — Jury médical.
Sciences et beaux arts. — Bibliothèques. — Antiquités. — Actes de vertu et de courage. — Fondation de M. de Monthyon. — Imprimerie et librairie. — Service des postes. — Ville de Besançon. Services municipaux, hospices, etc.
Cultes catholique et non catholique.
Recrutement. — Servitudes militaires. — Travaux de fortification.
Garde nationale. — Mobilisation.
Réfugiés politiques.

PREMIÈRE DIVISION.

TRAVAUX PUBLICS. — ADMINISTRATIONS SPÉCIALES.

MM. Paul LAURENS, *chef de division.*
A. Poillet, *sous-chef.*

Ponts et chaussées. — Routes nationales et départementales. Police du roulage. Voitures publiques. — Canal du Rhône au Rhin. — Navigation intérieure. Bacs et Bateaux.

Digitized by Google

Cours d'eau.— Flotage.— Curage de ruisseaux. — Moulins.— Règlements d'eaux.

Mines et usines. — Etablissements de forges, fourneaux. — Concessions de mines. — Machines à vapeur.

Commerce et industrie. — Chambre et tribunal de commerce. — Horlogerie. — Brevets d'invention. — Poids et mesures. — Foires et marchés. — Ecole centrale des arts et manufactures de Paris. — Ecole de Châlons. — Ecole des mineurs de Saint-Etienne. — Douanes.

Domaines. — Contentieux. — Biens domaniaux.— Droits d'usage, etc.—

Edifices diocésains. — Travaux. — Mobiliers. — *Bâtiments départementaux.*

Dépenses départementales. — Hôtels de préfecture, de sous-préfectures, cours et tribunaux, etc.

Agriculture. — Comices agricoles. — Chasse et pêche fluviale. — Irrigations. — Police rurale. — Art vétérinaire. — Haras et courses de chevaux.

Prisons. — Administration et personnel. — Travaux et dépenses.

Police générale. — Surveillance légale.—Incendies. — Evénements désastreux. — Secours généraux et spéciaux. — Condamnés politiques. — Inhumations, etc.

Police sanitaire. —Vaccine. Epidémies. Aliénés. — Cours départemental d'accouchements. — Maison de correction et de refuge de Bellevaux. Administration. Personnel.

Statistique générale. — Recensement et mouvement de la population, etc.

Caisse de retraite pour les employés de la préfecture, des sous-préfectures, archivistes et agents-voyers. — Pensionnaires de l'Etat.

DEUXIÈME DIVISION.

ADMINISTRATION COMMUNALE.

MM. Mougin, *chef de division.* — J. Agry, *chef-adjoint.*
Fleuriot, *sous-chef.*

Administration des communes. Acquisitions. Aliénations. Echanges. — Constructions d'édifices municipaux.— Chemins de grande communication, vicinaux et autres. Travaux. Classement des lignes. Rectifications, etc.

Forêts communales. Ventes. Aménagements.

Hospices et bureaux de bienfaisance, administration et comptabilité.

DIVISION DE COMPTABILITÉ.

M. C. Tatu, *chef de division.*

Mandatement des dépenses. Ecritures centrales.—Contributions directes.

ARCHIVES.

MM. Vannier, *archiviste.*
Babey, *adjoint à l'archiviste.*

ARCHITECTE DES BATIMENTS DÉPARTEMENTAUX.

M. Alphonse Delacroix, rue Moncey, 11.

Digitized by Google

CONSEIL GÉNÉRAL DU DEPARTEMENT.

Cantons.	
Besançon (Nord).	MM. César Convers, maire de la ville de Besançon.
Besançon (Sud).	Léon Bretillot, ✻, banquier à Besançon.
Amancey.	Micaud, O ✻, ancien sous-préfet, id.
Audeux.	Mazoyhie, notaire, id.
Boussières.	Jules de Bussierres, conseiller à la cour d'appel.
Marchaux.	Victor Monnot-Arbilleur, substitut du procureur-général à Besançon.
Ornans.	Teste, maire d'Ornans.
Quingey.	De Vezet, propriétaire à Besançon.
Baume.	Barçon, président du tribunal de Baume.
Clerval.	Vuillier, ancien maire de Clerval.
L'Isle.	Bouchot (Auguste), propriétaire à l'Isle.
Pierrefontaine.	Agile Bourdenet, avocat à Besançon.
Rougemont.	Léonel De Moustier, au Château-Bournel.
Roulans.	Ronnot, notaire et maire à Roulans.
Vercel.	Marsoudet, juge de paix au Valdahon.
Montbéliard.	Goguel, propriétaire à Montbéliard.
Audincourt.	Ingénu Japy, fabricant à Badevel.
Blamont.	Rossel, juge à Montbéliard.
Hippolyte (Saint-).	A. Blondeau, ancien député, à Saint-Hippolyte.
Maîche.	Werner de Mérode, propriétaire à Maîche.
Pont-de-Roide.	Marcou, docteur en médecine à Pont-de-Roide.
Russey (le),	Feuvrier, notaire au Russey.
Pontarlier.	Grillon, avocat à Pontarlier.
Levier.	Patel, avocat à Pontarlier.
Montbenoit.	Alfred d'Aubonne, propriétaire à Besançon.
Morteau.	Cupillard, ancien percepteur à Morteau.
Mouthe.	Loiseau, procureur-général à la cour d'appel de Besançon.

SOUS-PRÉFECTURES.

Arrondissement de Baume.

M. Ch. Nicolas, *sous-préfet.*
Secrétariat, M. P. Bouhélier, *chef.*

Arrondissement de Montbéliard.

M. Ern. Boyer, *sous-préfet.*
Secrétariat, M. J. Petit, *chef.*

Digitized by Google

Arrondissement de Pontarlier.

M. Jules DEMESMAY, ✻, *sous-préfet.*
Secrétariat, M. Joseph Billod, *chef.*

ADMINISTRATIONS MUNICIPALES.

Arrondissement de Besançon.

8 cantons et 203 communes.—Superficie totale : 189 hectares 314 ares 23 centiares.
Population : 109,186 habitants.

VILLES.

MAIRIE DE BESANÇON.

Maire, M. CONVERS (César).
Adjoints, M. Th. DÉPREZ, *commissionnaire.*
M. Ami FAVRE, *négociant.*
M. FLAGEY-BILLET, *id.*

CONSEIL MUNICIPAL.

MM. Gras, ✻, *conseiller à la cour d'appel.*
Seguin, ✻, *ancien officier.*
Pérennès, ✻, *doyen de la faculté des lettres.*
Jacquard, *banquier.*
Jobard, ✻, *président à la cour d'appel.*
Ed. Clerc, ✻, *conseiller à la cour d'appel.*
De Mérey, *ancien avocat.*
France, *négociant.*
Pusel de Boursières, *ancien conseiller.*
Weil-Picard, père, *banquier.*
Poignand, *vétérinaire.*
L. De Ste.-Agathe, *imprimeur.*
Ch. Marchand, *commissionn.*
Léonce Terrier-de-Santans, *propriétaire.*
Bourqueney, ✻, *président à la cour d'appel.*
Louis Racine, *négociant.*
Ch. De Saint-Juan, *propriétaire.*
Louis Ste.-Eve, *fondeur.*
Guerrin, *avocat.*
Guillemin, *mécanicien.*
A. Bour, *négociant.*
Ponçot, O ✻, *ancien sous-intendant.*
Brulard, *notaire.*
L. Brètillot, ✻, *banquier.*
L. De Vaulchier, *propriétaire.*
Th. Bruand, *propriétaire.*
Papillon, *négociant.*
Demesmay, ✻, *conseiller à la cour d'appel.*
Dartois, *avocat.*
Détrey, *ancien négociant.*
Jourdain père, *marchand épicier.*

BUREAUX DE LA MAIRIE.

MM. Viancin, *secrétaire en chef.*

Digitized by Google

MM. Jeunet, *chef du bureau de la comptab. des contrib. et de la guerre.*
Ami, *chef du bureau des passeports et de la police.*
Baille, *archiviste.*

AGENTS DU SERVICE COMMUNAL.

MM. Branche, *receveur municipal*, Grande Rue, 98.
Alph. Delacroix, *architecte*, rue Moncey, 11.
Maguin, *voyer*, rue Charmont, 8.

POLICE MUNICIPALE.

MM. Noble, *commissaire*, Grande-Rue, 2 (pour le canton sud).
Ray, *id.* (pour le canton nord).

AGENTS DE POLICE.

MM. Jacquin, *pour la 1re section*, rue de la Lue, 5.
Curlier, *pour la 2e section*, rue Ronchaux, 16.
Delanoé, *pour la 3e section*, rue des Granges, 11.
Perriguey, *pour la 4e section*, rue des Chambretles, 4.
Vyain, *pour la 5e section*, rue Battant, 23.
Vaucheret, *pour la 6e section*, rue de l'Ecole, 14.
Rollet, *receveur du Marché-Couvert*, rue Poitune, 15.
Develle, *agent de police auxiliaire*, rue Poitune, 24.
Renaud, *id.* rue d'Arènes, 22.
Gigoux, *id.* rue de la Préfecture, 20.

BANLIEUE.

MM. Colin, aux Chaprais.
Nardin, à Saint-Ferjeux.
Millot, à Saint-Claude.

OCTROI.

MM Julien (Edme), *préposé en chef de l'octroi*, au palais Granvelle.
Dhote, *contrôleur.*
Goux, *receveur du bureau central.*

MAIRIE D'ORNANS.

Maire, M. Teste, *membre du conseil général.*
Adjoints, MM. Armand Muselier et Adolphe Marlet.

Digitized by Google

CONSEIL MUNICIPAL.

MM. Bon, *propriétaire.*
Proudhon, *propriétaire.*
Besson, Eléonor, *négociant.*
De Vercia, Ch., *propriétaire.*
Oudot, Désiré, *id.*
Bouveret, *négociant.*
J. Chaillet, *propriétaire.*
Gilbert Mermot, *id.*
J.-F. Cretin, *id.*
MM. Andrey, *notaire.*
Xavier Chaillet,
Antoine Teste, *propriétaire.*
J.-E. Colard, *id.*
Cuenot, Jean, *id.*
Rigolier, *id.*
Oudot, François, fils d'Etienne.
Raguin, *propriétaire.*
Oudot, François, fils de Mathieu.

Secrétariat de la mairie, M. Majesté, *chef.*
M. Lapoire, *voyer de la ville.*

MAIRIE DE QUINGEY.

Maire, M. Regad, Justin, *maître de forges.*
Adjoint, M. Miller, *maître de poste.*

CONSEIL MUNICIPAL.

MM. Vuillier-Fourquet, *négociant.*
Perquit, *greffier du juge de paix.*
Mourey, *capitaine en retraite.*
Bonvalot, *juge de paix.*
Maisières, *tanneur.*
Poulet, *cultivateur.*
Berchu, *docteur en médecine.*
Vuillier, *ex empl. des contr. ind.*
Parod, *ancien huissier.*

Secrétariat de la mairie, Lamy, fils, *chef.*
M. Mille, *agent de police.*

CANTON D'AMANCEY.

Communes.	Maires.	Bureaux de postes.
Amancey.	MM. *Maréchal* (J.-A.).	Ornans.
Anne (Ste).	*Michel.*	Salins.
Alaise.	*Vernoy.*	Ornans.
Amondans.	*Cressia.*	id.
Bolandoz.	*E. Corbet.*	id.
Cléron.	*Salignon.*	id.
Coulans.	*Simon.*	id.
Crouzet (le).	*Willard* (Albin).	Salins.
Déservillers.	*Ménétrier.*	Ornans.
Doulaize.	*Sage.*	id.
Eternoz.	*A. Gaillard.*	id.
Fertans.	*Gillard.*	id.
Flagey.	*Maire.*	id.

Digitized by Google

Communes.	Maires.	Bureaux de postes.
Gevresin.	MM. *Pelletier.*	Ornans.
Labergement.	*Guyon.*	id.
Lizine.	*Robardet.*	id.
Malans.	*Parrod.*	id.
Montmahoux.	*Gillard.*	id.
Nans-sous-Ste-Anne.	*Bordy.*	Salins.
Refranche.	*Demontrond.*	Ornans.
Reugney.	*Maire* (A.).	id.
Saraz.	*Bergier.*	id.
Silley.	*Cuinet.*	id.
23 *Communes.*		

CANTON D'AUDEUX.

Audeux.	MM. *Doubey.*	Audeux.
Auxon-Dessous.	*J.-L. Ethiard.*	Besançon.
Auxon-dessus.	*Gallet* (Ant.)	id.
Berthelange.	*Déprez.*	St.-Vit.
Boismurie.	*Nottet* (J.-P.).	id.
Burgille.	*Ph. Bailly.*	Marnay.
Champagney.	*Laplanche*, jeune.	Audeux.
Champvans.	*Châtelin* (J.-P.)	id.
Chaucenne.	*Jeanguiot.*	id.
Chazoy.	*Simonnin.*	id.
Chemaudin.	*Corne.*	id.
Chevigney.	*Noé* (Louis).	id.
Corcelle-Ferrières.	*Rerat.*	St.-Vit.
Corcondray.	*Tétu.*	id.
Cordiron.	*Guidet.*	Audeux.
Cottier.	*Dumétier.*	St.-Vit.
Courchapon.	*Darbelet.*	Marnay.
Dannemarie.	*Bredillot.*	St.-Vit.
Ecole.	*Jolyot.*	Besançon.
Emagny.	*Paris*, C ✻.	Audeux.
Etrabonne.	*Simon* (J.-F.)	St.-Vit.
Ferrières.	*Fleuriot* (Félix).	id.
Franey.	*Vesin.*	Audeux
Franois.	*Roland.*	id.
Jallerange.	*A. Brenot.*	Marnay.
Lantenne-Vertière.	*Pernet.*	St.-Vit.
Lavernay.	*Nottet.*	Audeux.
Mazerolle.	*Levrey.*	id.
Mercey (le Grand).	*Touret* (Victor).	St.-Vit.
Miserey.	*Gallet.*	Besançon.

Digitized by Google

Communes.	Maires.	Bureaux de postes.
Moncley.	MM. *Guyot* (Cl.-Fr.).	Audeux.
Moutherot (le).	*Gazet.*	Marnay.
Noironte.	*Mérillon.*	Audeux.
Pelousey.	*Galliot.*	id.
Pirey.	*J. Roux.*	Besançon.
Placey.	*E. Boudry.*	Audeux.
Pouilley-les-Vignes.	*Mairet.*	Audeux.
Pouilley-Français.	*Rétang.*	St.-Vit.
Recologne.	*De Chifflet* (Ferd.).	Audeux.
Ruffey.	*Contet.*	Marnay.
Sauvagney.	*Maire.*	Audeux.
Serre.	*Corne* (François).	id.
Vaux.	*Sévy.*	id.
Villersbuzon.	*Baud* (Claude).	St.-Vit.
44 *Communes.*		

CANTON DE BESANÇON NORD.

Besançon (*nord*).	*C. Convers.*	Besançon.
Arcier,	*Grosjean.*	id.
Chalèze.	*Jannin.*	id.
Chalezeule.	*J. Piat.*	id.
4 *Communes.*		

CANTON DE BESANÇON SUD.

Besançon (*sud*).		Besançon.
Arguel.	*Goulu.*	id.
Beurre.	*Euvrard.*	id.
Chevillotte (la)	*Loigerot.*	id.
Fontain.	*Pinard.*	id.
Gennes.	*Vuillecard* (Ant.).	id.
Gratteris (le).	*Petitjean.*	id.
Mamirolle.	*Bernaud.*	id.
Montfaucon.	*Pellier.*	id.
Morre.	*Tiercey.*	id.
Saône.	*Maire* (Anselme).	id.
Vèze (la).	*Saillard.*	id.
11 *Communes.*		

CANTON DE BOUSSIÈRES.

Boussières.	*Perret* (J.-B.)	Quingey.
Abbans-Dessous.	*Valot.*	id.
Abbans-dessus.	*Marle* (Jean-Et.).	id.
Avanne.	*Masson.*	Besançon.
Aveney.	*Labourot* (J.-G.).	id.

Digitized by Google

Communes.	Maires.	Bureaux de postes.
Busy.	MM. *A. Javey.*	Besançon.
Byans.	*Hudelot* (P.).	Quingey.
Grandfontaine.	*Charton.*	St.-Vit.
Larnod.	*A. Carmille.*	Besançon.
Montferrand.	*Retrouvey.*	St.-Vit.
Osselle.	*Lyet.*	id.
Pugey.	*Gillard.*	Besançon.
Rancenay.	*Sarron.*	St.-Vit.
Roset-Fluans.	*Bernard.*	id.
Routelle.	*Salomon.*	id.
Thoraise.	*Gauthier* (C.-F.).	id.
Torpes.	*Delphis.*	id.
Velesmes.	*Clerc de Landresse.*	id.
Villars-St.-Georges.	*Margelin.*	Quingey.
Vit (St.-) et Benusse.	*H. Janet.*	St.-Vit.
Vorges.	*P. Caillet.*	Quingey.
21 *Communes.*		

CANTON DE MARCHAUX.

Marchaux.	*Jacoutot*, fils.	Marchaux.
Amagney.	*Henriet* (J.-P.).	id.
Battenans.	*Barthelet.*	Baume.
Blarians.	*Bas* (Jean-Et.).	Marchaux.
Bonnay.	*Gauthier.*	Voray.
Braillans.	*Pagnier.*	Marchaux.
Bretenière (la).	*Labe.*	Baume.
Cendrey.	*Thomas.*	id.
Champoux.	*Cailloz.*	Marchaux.
Châtillon-le-Duc.	*Bourgoin.*	Besançon.
Chaudefontaine.	*Poignand* (Jean-Cl.).	Marchaux.
Chevroz.	*Charité.*	Voray.
Corcelle-Mieslot.	*Grémion.*	Marchaux.
Cussey-s.-l'Ognon.	*Vannier.*	Cussey.
Devecey.	*Biétrix.*	Voray.
Flagey-Rigney.	*Tatu.*	Marchaux.
Geneuille.	*Ch. Perrier.*	Cussey.
Germondans.	*Bas.*	Marchaux.
Mérey-Vieilley.	*Colard* (J.-P.).	Voray.
Moncey.	*Cugnot.*	Marchaux.
Novillars.	*Vitte.*	Besançon.
Ollans.	*Perriard.*	Baume.
Palise.	*Duchon.*	Marchaux.
Rigney.	*Chapuis.*	id.

Digitized by Google

Communes.	Maires.	Bureaux de poste
Rignosot.	MM. *Boinot.*	Marchaux.
Roche.	*J. Renaud.*	Besançon.
Rougemontot.	*Barbey* (J.).	Baume.
Sçay (Tour de).	*Masson*, ✻.	Marchaux.
Tallenay.	*Feuillet.*	Besançon.
Thise.	*Bernard-Simonnin.*	Marchaux.
Thurey.	*Berchy.*	id.
Vaire (le Grand-).	*C. Thiébaud.*	Besançon.
Vaire (le Petit-).	*Maillot* (Cl.-P.).	id.
Valentin.	*Nevers.*	id.
Valleroy.	*Ligier.*	Marchaux.
Venise.	*Humbert.*	id.
Vieilley.	*Gouthière.*	Voray.
37 *Communes.*		

CANTON D'ORNANS.

Ornans.	*Teste.*	Ornans.
Amathay-Vésigneux.	*Mourot.*	Mouthier.
Bonnevaux.	*Boillon* (Cl.-A.).	Ornans.
Chantrans.	*Monnot* (Théodore).	id.
Charbonnières.	*Pauthier.*	id.
Chassagne.	*Aymonin.*	id.
Châteauvieux.	*Robin.*	id.
Durnes.	*Gagnemaille.*	id.
Echevannes.	*F. Cuenin.*	id.
Foucherans.	*Guyon*, ✻.	id.
Guyans-Durnes.	*Seney.*	id.
Hôpital-du-Grosbois (l').	*Pommey.*	id.
Lavans.	*Grosperrin.*	id.
Lods.	*Georges.*	Mouthier.
Longeville.	*Coulet.*	id.
Maillot (Granges).	*Vorbe.*	Levier.
Maizières.	*Saulnier.*	Ornans.
Malbrans.	*Beurey.*	id.
Mérey-Montrond et Granges-du-Liége.	*Nicolin.*	Besançon.
Montgesoye.	*Vanchaux.*	Ornans.
Mouthier.	*Parrod* (J.-C.-D.).	Mouthier.
Saules.	*Mourot.*	Ornans.
Scey-en-Varay.	*Bourgeois* (E.).	id.
Tarcenay.	*Gindre.*	id.
Trepot.	*Perrot* (Basile).	id.

Digitized by Google

Communes.	Maires.	Bureaux de postes.
Villers-sous-Montrond.	MM *Piguet.*	Besançon.
Voires.	*Trouillot* (J.-B.).	Ornans.
Vuillafans.	*Saint-Loup.*	id.
28 *Communes.*		

CANTON DE QUINGEY.

Quingey.	MM. *Regad* (J.-Justin).	Quingey.
Arc-et-Senans.	*Chaveaux.*	id.
Bartherans.	*Bouchey* (J.).	id.
Brères.	*Fourquet.*	id.
Buffard.	*Lustre* (Cl.).	id.
By.	*Martin* (J.-F.).	id.
Cademène.	*Mélot* (Antoine).	Ornans.
Cessey.	*Buhon* (F.).	Quingey.
Charnay.	*Painblanc* (Vieux).	id.
Châtillon-Lison.	*Dubost* (J.-Ant.).	id.
Chay.	*Bardey.*	id.
Chenecey-Buillon.	*Fagnon, neveu.*	id.
Chouzelot.	*Mercier.*	id.
Courcelle.	*A. Moulet.*	id.
Cussey-sur-Lison.	*Cuenet.*	id.
Echay.	*Gauthier.*	Quingey.
Epeugney.	*Petitperrin.*	Ornans.
Fourg.	*Déliot* (Joseph).	Quingey.
Goux.	*Côte.*	id.
Lavans.	*Ramey.*	id.
Liesle.	*Hermand.*	id.
Lombard.	*Couteret* (G.).	id.
Mesmay.	*Humbertjean.*	id.
Montfort.	*Vauthier.*	id.
Montrond.	*Lidoine* (A.).	Besançon.
Myon.	*Moyne.*	Quingey.
Palantine.	*Vuillier* (Ad.).	id.
Paroy.	*Belin.*	id.
Pessans.	*Bardey.*	id.
Pointvillers.	*Jachez* (Claude).	id.
Rennes.	*Maréchal* (J.-B.).	id.
Ronchaux.	*Grandvoinet.*	id.
Rouhe.	*Thessier.*	id.
Rurey.	*Boillot.*	Ornans.
Samson.	*Vauthier* (P.).	Quingey.
35 *Communes.*		

Digitized by Google

Arrondissement de Baume.

7 cantons et 187 communes. — Superficie totale, 147 hect. 481 ares 96 centiares
Population : 67,826 habitants.

VILLES.

MAIRIE DE BAUME.

Maire, M. Joseph Barçon.
Adjoints, MM. Brelet, avocat, et Petitcuenot, docteur en médecine.

CONSEIL MUNICIPAL.

MM. Nachin, Joseph, *propriétaire*.
Mathiot, *juge d'instruction*.
Arbey, *juge suppléant*.
Boudot, Pierre, *rentier*.
Perronne, Auguste, *négociant*.
Bizot, *docteur en médecine*.
Bastard, Charles, *propriétaire*.
Faivre d'Esnans, *doct. en méd.*
Lambert, J.-Pierre, *vigneron*.
Boiteux, *docteur en médecine*.
MM. Farine, *avoué*.
Cadot de Villemonble, *greffier du tribunal*.
Trouvot, Augustin, *vigneron*.
Thuriet, *avoué*.
Chanut, *médecin vétérinaire*.
Rain, *procureur de la République*.
Boigeat, Achille, *rentier*.
Deray, François, *vigneron*.

Secrétariat de la mairie, M. Grenier, *chef*.

POLICE MUNICIPALE.

M. N.

MAIRIE DE CLERVAL.

Maire, M. Tisserand, (Jean-Claude).
Adjoint, M. Mouchet, (Auguste).

CONSEIL MUNICIPAL.

MM. Mouchet, Nicolas.
Mouchet, Eugène.
Fontagnier, Joseph.
Vuillier, Charles-François-Noël.
Bobilier, Philippe.
MM. Molard, Pierre-Franç.-Xavier.
Thourimberg, Jacques.
Oudot, Réné.
Tisserand, Jean-François.
Perron, Claude-Nicolas.

POLICE MUNICIPALE.

M. Lénard (Pierre), *agent de police*.

Digitized by Google

CANTON DE BAUME.

Communes.	Maires.	Bureaux de postes.
BAUME.	MM. *Barçon.*	Baume.
Adam-lez-Passavant.	*Voidey.*	id.
Aissey.	*Boucard.*	id.
Autechaux.	*Carpentier*, ✻.	id.
Bois-la-Ville.	*Pautot.*	id.
Bretigney.	*Voiney.*	id.
Champvans.	*Curty.*	id.
Côtebrune.	*Gressot.*	Vercel.
Cour.	*Pauthier.*	Baume.
Cuisance.	*Pouillet.*	id.
Esnans.	*Guyand.*	id.
Fontenotte.	*Curty.*	id.
Fourbanne.	*Branget.*	id.
Grosbois.	*Cordier.*	id.
Guillon.	*Pegeon.*	id.
Hièvre-Magny.	*Heuvrard.*	id.
Hièvre-Paroisse.	*Pauthier.*	id.
Juan (Saint).	*Cupillard.*	id.
Lanans.	*Petitjean.*	id.
Lomont.	*Thuriet.*	id.
Luxiol.	*Girardot* (L.).	id.
Montivernage.	*Nachin.*	id.
Passavant.	*Vernier.*	id.
Pont-les-Moulins.	*Sancey.*	id.
Servin.	*Crucet.*	id.
Silley.	*Angelot.*	id.
Vaudrivillers.	*Anguenot.*	id.
Vergranne.	*Martey.*	id.
Verne.	*Coulon.*	id.
Villers-le-Sec.	*Cœurdevey.*	id.
Voillans.	*Bonney* (H.).	id.

31 *Communes.*

CANTON DE CLERVAL.

CLERVAL.	MM. *Tisserand.*	Clerval.
Anteuil.	*Dodivers* (Jean-Pierre).	id.
Belvoir.	*Arbey* (J.-Joseph).	Grand-Sancey.
Branne.	*Morfaux.*	Clerval.
Chasot.	*Jacquot.*	id.
Chaux-lez-Clerval.	*Bassenne.*	id.
Crosey (le Grand-).	*Mougey* (Cl.-F.).	id.

Digitized by Google

Communes.	Maires.	Bureaux de postes.
Crosey (le Petit-).	MM. *Cadot.*	Clerval.
Fontaine.	*Tournier.*	id.
Georges (Saint-).	*Vermot.*	id.
Glainans.	*Billey.*	id.
Hôpital-St.-Lieffroy.	*Trimaille.*	id.
Orve.	*Courgey.*	id.
Pompierre.	*Fénix.*	id.
Rahon.	*Brand*	Grand-Sancey.
Randevillers.	*Clerc.*	Clerval.
Roche-lez-Clerval.	*Petitjean.*	id.
Sancey (le Grand-).	*Nédey.*	Grand-Sancey.
Sancey (le Long-).	*Sarron.*	id.
Santoche.	*Goisset.*	Clerval.
Surmont.	*Vuillier.*	Grand-Sancey.
Tournedoz.	*Vautherin.*	Clerval.
Vellerot-Belvoir.	*Baudrey.*	Grand-Sancey.
Vellevans.	*Vandel* (F.).	Clerval.
Vyt-lez-Belvoir.	*Delacour.*	Grand-Sancey.

25 *Communes.*

CANTON DE L'ISLE SUR LE DOUBS.

L'Isle.	MM. *Janier-Dubry.*	L'Isle.
Accolans.	*Perriguey.*	id.
Appenans.	*Sauvageot.*	id.
Arcey.	*Choulet.*	Arcey.
Blussangeaux.	*Postif.*	L'Isle.
Blussans.	*Dodivers.*	id.
Bournois.	*Vernier.*	id.
Colombier-Châtelot.	*Petrequin.*	id.
Etrappe.	*Baudrey.*	id.
Faimbe.	*Isabey.*	id.
Gemonval.	*Gamet.*	id.
Geney.	*Berceot.*	id.
Hyémondans.	*Vuillerey.*	id.
Lanthenans.	*Boley.*	id.
Longevelle.	*Guidot.*	id.
Mancenans.	*Bernard.*	id.
Marvelise.	*Guichard.*	id.
Médière.	*Terrier.*	id.
Montenois.	*Chauvey.*	id.
Onans.	*Laude* (Eugène).	id.
Prétière (la).	*Cornevaux* (J.-C.), jeune.	id.
Rang.	*Bobilier.*	id.

Digitized by Google

Communes.	Maires.	Bureaux de postes.
Sourans.	MM. *Grenet.*	L'Isle.
Soye.	*Pegeot.*	id.
24 *Communes.*		

CANTON DE PIERREFONTAINE.

PIERREFONTAINE.	MM. *Humbert* (Nic.-Dés.).	Pierrefontaine.
Dompˆrel.	*Verdot.*	Landresse.
Flangebouche.	*Vaufrey.*	Pierrefontaine.
Fuans.	*Tournier.*	Fuans.
Germéfontaine.	*Maire.*	Landresse.
Grandfontaine-s.-Creuse.	*Balandret.*	id.
Grandfontaine-Fournets.	*Petit.*	Fuans.
Guyans-Vennes.	*Magnin-Feysot.*	id.
Landresse.	*Pahin-Mourot.*	Landresse.
Laviron.	*Devillers.*	id.
Loray.	*Brulot.*	Pierrefontaine.
Luisans.	*Millot.*	Fuans.
Maisonnettes (les).	*Gaume.*	id.
Orchamps-Vennes.	*Berger.*	id.
Ouvans.	*Vernier.*	Landresse.
Plaimbois.	*Brulot.*	Pierrefontaine.
Sommette (la).	*Girardot.*	id.
Vellerot-Vercel.	*Bigoudot.*	Landresse.
Vennes.	*Girardot.*	Fuans.
Villers-Chief.	*Lanchy.*	Landresse.
Villers-la-Combe.	*Fleurot.*	id.
21 *Communes.*		

CANTON DE ROUGEMONT.

ROUGEMONT.	MM. *Chaudot.*	Rougemont.
Abbenans.	*Bonnet.*	id.
Avilley.	*Ogier.*	Baume.
Bonnal.	*Belin.*	Rougemont.
Chazelot.	*Pouvret* (H.).	id.
Cubry.	*Poimbœuf.*	id.
Cubrial.	*Boudret.*	id.
Cuse-Adrisans.	*Receveur.*	id.
Fontenelle-Montby.	*Jacoutot.*	id.
Gondenans-Montby.	*Pégeot.*	id.
Gondenans-Moulins.	*Ducray.*	id.
Gouhelans.	*Bontront.*	id.
Huanne-Montmartin.	*Chardenot.*	Baume.
Mésandans.	*Coulardot.*	id.

Digitized by Google

Communes.	Maires.	Bureaux de postes.
Mondon.	MM. *Gandillot.*	Rougemont.
Montagney.	*Cornu.*	id.
Montferney.	*Nicot.*	id.
Montussaint.	*Orsat.*	id.
Morchamps.	*Huguenot.*	id.
Nans.	*Jacquet*	id.
Puessans.	*Carisey.*	Baume.
Rillans.	*Cuenot.*	id.
Rognon.	*Coquard.*	id.
Romain.	*Bressand.*	id.
Servigney.	*Viennet* (Félix).	Rougemont.
Tallans.	*Pergaud.*	Baume.
Tournans.	*Bergerot.*	id.
Tressandans.	*Pétrement.*	Rougemont.
Trouvans.	*Bizot.*	Baume.
Uzelle.	*J.-H. Hugonnot.*	Rougemont.
Viéthorey.	*Jacoutot.*	id.

31 *Communes.*

CANTON DE ROULANS.

Roulans.	MM. *Ronnot.*	Roulans.
Bouclans.	*Prince.*	Nancray.
Breconchaux.	*Redoutey.*	Roulans.
Champlive.	*Thiébaud.*	Nancray.
Châtillon-Guyotte.	*Robert.*	Marchaux.
Dammartin.	*Clerget.*	Baume.
Deluz.	*Vannier.*	Roulans.
Ecouvotte (l').	*Jeanney.*	id.
Glamondans.	*Angelot.*	Baume.
Gonsans.	*Baud.*	Vercel.
Hilaire (St.-).	*Jeannot.*	Roulans.
Laissey.	*Simon.*	id.
Lusans.	*Bouchard.*	id.
Naisey.	*Plançon.*	Nancray.
Nancray.	*Dessirier.*	id.
Osse.	*Pillot.*	Roulans.
Ougney-Douvot.	*Macherey.*	Baume.
Pouligney.	*Maillot.*	Roulans.
Puy (le).	*Baudiquey.*	id.
Sechin.	*Vienet.*	Baume.
Val-de-Roulans.	*Dony.*	Roulans.
Vauchamps.	*Guyotjeannin* (J.-B.).	Nancray.
Vennans.	*Clerget*	Roulans.

Digitized by Google

Communes.	Maires.	Bureaux de postes.
Vienney (Granges-).	*Jeannot.*	Nancray.
Villers-Grélot.	*Nicod.*	Roulans.
25 *Communes.*		

CANTON DE VERCEL.

Vercel et Goux.	MM.	*Clerc.*	Vercel.
Adam-lez-Vercel.		*Détouillon.*	id.
Athose.		*Girardier.*	Valdahon.
Avoudrey.		*Boillin.*	Vercel.
Belmont.		*Guyard.*	id.
Bremondans.		*Colette* (J.-B.).	id.
Chasnans.		*Berger.*	Valdahon.
Châtelet (le).		*Renaud.*	Mouthier.
Chaux-lez-Passavant.		*J.-P. Vittot.*	Vercel.
Chevigney.		*Fernier.*	id.
Courtetain et Salans.		*Faivre.*	id.
Epenouse.		*Donzel.*	id.
Epenoy.		*Humbert.*	Valdahon.
Etalans.		*Amiot.*	id.
Etray.		*Voitot.*	id.
Eysson.		*Morey.*	Vercel.
Fallerans.		*Guillaume* (Etienne).	Valdahon.
Hautepierre.		*Moine* (Xav.).	Mouthier.
Longechaux.		*Nicolas.*	Vercel.
Longemaison.		*Barrand.*	Valdahon.
Magny-Châtelard.		*Chapuis.*	Vercel.
Nods.		*Mairot.*	Valdahon.
Orsans.		*Jeannin.*	Vercel.
Passonfontaine.		*Maire-Tanchard.*	Valdahon.
Rantechaux.		*Jacquot.*	id.
Valdahon (le).		*Brachotte.*	id.
Vanclans.		*Humbert* (P-H.).	id.
Vernierfontaine.		*Charmoille.*	id.
Verrières-du-Grosbois.		*Estavayer.*	Vercel.
Villedieu (le).		*Grosjean* (J.).	id.
30 *Communes.*			

Digitized by Google

Arrondissement de Montbéliard.

7 cantons et 161 communes. — Superficie totale, 107 hect., 759 a. 48 c.
Population : 63,797 habitants.

VILLES.

MAIRIE DE MONTBÉLIARD.

Maire, MM. Sahler (Charles-Samuel).
Adjoints, Surleau (J.-A.) et Pareau (Xav.).

CONSEIL MUNICIPAL.

MM. Sahler (Ferdinand-Léopold), *négociant.*
Goguel (Auguste), *notaire.*
Fallot (Pierre-Frédéric-Charles), *rentier.*
Maurel (Réné), *ingénieur des Ponts-et-Chaussées.*
Ferrand (Georges-Frédéric), *rentier.*
Lods (Jean-Georges), *tanneur.*
Berger (Charles-Frédéric), *cafetier.*
Duvernoy (Charles-Louis-Auguste), *médecin.*
Megnin (Georges-Louis-Frédéric), *banquier.*
Barbier (Georges-Henri), *libraire.*
Dorian (Jacques-Frédéric), *aubergiste.*
Fallot-Boilloux (Georges-Frédéric), *tanneur.*
Morel (Charles-Frédéric), *banquier.*
Goguel (Charles-Henri), *cafetier.*
Hufflen (Charles-Frédéric), *menuisier.*
Feschotte (Jean-Henri-Ferdinand), *teinturier.*
Quailot (Pierre-Frédéric), *rentier.*
Rossel (Charles-François-Frédéric), *juge au tribunal.*
Fallot-Peugeot (Charles), *tanneur.*

Secrétariat de la Mairie. M. Duvernoy, *chef.*

POLICE MUNICIPALE.

M. Dufaure de Montmirail, *commissaire de police.*

MAIRIE DE ST.-HIPPOLYTE.

Maire, MM. Corne (Jean-Pierre).
Adjoint, Briot (Augustin).

Digitized by Google

CONSEIL MUNICIPAL.

MM. Borne (Lucien).
Prélot (Auguste).
Prélot (Hippolyte).
Mercier (Célestin).
Pourcelot (Charles).

MM. Boillon (Constant).
Blondeau (Auguste).
Santon (Eugène).
Bécoulet (Joseph).
Page, *juge de paix.*

CANTON D'AUDINCOURT.

Communes.	Maires.	Bureaux de postes.
AUDINCOURT.	MM. *Renaud* (F.).	Montbéliard.
Abévillers.	*Mercier.*	Pont-de-Roide.
Allenjoie.	*Bitzenthaler.*	Montbéliard.
Arbouans.	*Girod.*	id.
Badevel.	*Japy* (Ingénu).	id.
Bethoncourt.	*Colin* (P.-G.).	id.
Brognard.	*Geney.*	id.
Courcelles.	*Renaud.*	id.
Dasle.	*Beley.*	id.
Dambenois.	*Menegaux.*	id.
Dampierre-les-Bois.	*Dodillet.*	id.
Etouvans.	*Mailleuchet* (Joseph).	id.
Etupes.	*Doriot* (Jacques).	id.
Exincourt.	*Viénot* (Frédéric).	id.
Fesche.	*Bouillon* (J.-D.).	id.
Grand-Charmont.	*Humbert.*	id.
Mandeure.	*Menegay.*	Pont-de-Roide.
Nommay.	*Withmer.*	Montbéliard.
Sochaux.	*Ferrand.*	id.
Taillecourt.	*Bernard.*	id.
Valentigney.	*Louys.*	id.
Vieux-Charmont.	*Fournier.*	id.
Vougeaucourt.	*Goguel.*	id.
23 *Communes.*		

CANTON DE BLAMONT.

BLAMONT.	MM. *Berthold* (S.).	Pont-de-Roide.
Autechaux.	*Mathiot* (J).	id.
Bondeval.	*Valiton.*	id.
Dannemarie.	*Titterey.*	id.
Ecurcey.	*Vurpillot-Macler* (P.).	id.
Glay.	*Mettetal* (J.).	id.

Digitized by Google

Communes.	Maires.	Bureaux de postes.
Hérimoncourt.	MM. *Megnin.*	Montbéliard.
Meslières.	*Nétillard* (J.).	Pont-de-Roide.
Pierrefontaine.	*Menetrey.*	id.
Roche.	*Faivre.*	id.
Solencourt.	*Roux.*	Montbéliard.
Tulay.	*Mégnin.*	Pont-de-Roide.
Vandoncourt.	*Marchand.*	Montbéliard.
Villars-Blamont.	*Vannier.*	Pont-de-Roide.

14 *Communes.*

CANTON DE ST.-HIPPOLYTE.

Hippolyte (St.-).	MM. *Corne.*	St.-Hippolyte.
Bief.	*Mougin.*	id.
Burnevillers.	*Taillard* (Melchior).	id.
Chamesol.	*Jobin.*	id.
Châtillon.	*Bonvalot* (J.-B.).	id.
Chaux.	*Pépiot.*	id.
Courcelle.	*Tournier* (J.-P.).	id.
Courtefontaine.	*Bouhelier.*	id.
Dampjoux.	*Morel.*	id.
Fleurey.	*Simonin.*	id.
Froidevaux.	*Faivre* (J.).	id.
Glère.	*Loichot.*	id.
Indevillers.	*Brischoux.*	id.
Liebvillers.	*Marquand.*	id.
Montancy.	*Brischoux* (Xavier).	id.
Montandon.	*Bouhlier.*	id.
Montéchouroux.	*Quelet* (Pierre).	id.
Montjoie.	*Vurpillat,*	id.
Montursin.	*N.*	id.
Mouillevillers.	*Chevroulet.*	id.
Neuvier.	*Jeansire.*	id.
Plains (les) et Grands-Essarts.	*Moureaux.*	id.
Soulce-Cernay.	*Monnin.*	id.
Valoreille.	*Poëte.*	id.
Vaufrey.	*Vurpillat* (C).	id.
Vernois et le Fol.	*Choffat.*	id.

26 *Communes.*

CANTON DE MAICHE.

Maiche.	MM. *Crevoisier.*	Maiche.
Battenans.	*Boucon.*	id.
Belfays.	*N.*	id.

Digitized by Google

Communes.	Maires.	Bureaux de postes.
Belleherbe.	MM. *Tournoux.*	Grand-Sancey.
Blanchefontaine.	*Parent* (Ch.-V.).	Maiche.
Boulois (le).	*Petit.*	Goumois.
Bréseux (les).	*Pillot* (E.-J.).	Maiche.
Cernay.	*Mairot.*	id.
Charmauvillers.	*Clémence.*	Goumois.
Charmoille.	*Roy.*	Grand-Sancey.
Charquemont.	*Mougin.*	Maiche.
Cour-Saint-Maurice.	*Crélerot.*	St.-Hippolyte.
Damprichard.	*Fallard.*	Maiche.
Droitfontaine.	*Breuillot.*	St.-Hippolyte.
Ecorces (les).	*Morel.*	Maiche.
Essarts-Cuenots (les).	*Graizely.*	Goumois.
Ferrières.	*Lab.*	Maiche.
Fessevillers.	*Beaufils.*	St.-Hippolyte.
Frambouhans.	*Daigney.*	Maiche.
Friolais (le).	*Jacquot.*	id,
Goumois.	*Graizely* (L.).	Goumois.
Grange (la).	*Gouverd.*	Grand-Sancey.
Mancenans.	*Parent.*	Maiche.
Mont-de-Vougney.	*Menegoz.*	id.
Orgeans.	*Bernard.*	id.
Provenchères.	*Cucherousset.*	Grand-Sancey.
Thiébouhans.	*Verney* (Ch.).	Maiche.
Trévillers.	*Bouvier.*	St.-Hippolyte.
Urtière.	*Chardon.*	Goumois.
Vaucluse.	*Barthaux* (Séverin).	St.-Hippolyte.
Vauclusotte.	*Thomas.*	id.
31 *Communes.*		

CANTON DE MONTBÉLIARD.

Montbéliard.	MM. *Sahler.*	Montbéliard.
Aibre.	*Pillard.*	Arcey.
Allondans	*Emonnot.*	Montbéliard.
Bart.	*Metley.*	id.
Bavans.	*Metley* (Frédéric).	id.
Beutal.	*Boiteux.*	L'Isle.
Bretigney.	*Grisier.*	id.
Désandans.	*Parrot.*	Arcey.
Dung.	*Groselaude* fils.	Montbéliard.
Echenans.	*Bouteiller.*	Arcey.
Issans.	*Bourbon.*	Montbéliard.
Julien (Saint-).	*Bainier.*	Arcey.

Digitized by Google

Communes.	Maires.	Bureaux de postes.
Laire.	MM. *Marconnet.*	Montbéliard.
Lougres.	*Jacquin.*	id.
Marie (Sainte-).	*Bainier.*	Arcey.
Présentevillers.	*Mouhot.*	Montbéliard.
Raynans.	*Gaillard.*	id.
Semondans.	*Nardin.*	Arcey.
Suzanne (Sainte-).	*Schoutil.*	Montbéliard.
Vernoy (le).	*Duvernoy.*	Arcey.

20 *Communes.*

CANTON DE PONT-DE-ROIDE.

Pont-de-Roide.	MM. *Menegay.*	Pont-de-Roide.
Berche.	*Baret.*	Montbéliard.
Bourguignon.	*Sylvestre.*	Pont-de-Roide.
Colombier-Fontaine.	*Duroy* (G.).	Montbéliard.
Dambelin.	*Jeannin.*	Pont-de-Roide.
Dampierre.	*Carisey* (J.-Cl.).	Montbéliard.
Ecot.	*Marain.*	Pont-de-Roide.
Feule.	*Lajeanne.*	id.
Goux.	*Petit.*	id.
Lucelans.	*Marcoux.*	id.
Mambouhans.	*Culin.*	id.
Mathay.	*Lafontaine.*	id.
Maurice (Saint-).	*Pétrequin*	L'Isle.
Neuchâtel-Urtière.	*Bonnot.*	Pont-de-Roide.
Noirefontaine.	*Morel.*	id.
Péseux.	*Froidevaux.*	id.
Remondans.	*Maire.*	id.
Rosières.	*Girard.*	id.
Solemon.	*Roch* (L.-J.).	id.
Vaivre.	*Gelin.*	id.
Valonne.	*Gauthier.*	id.
Vermondans.	*Rougeot.*	id.
Vernois.	*Perrot.*	id.
Villars-Dampjoux.	*Balizet.*	id.
Villars-sous-Ecot.	*Passier.*	id.

25 *Communes.*

CANTON DU RUSSEY.

Russey (le).	MM. *Ripert.*	Le Russey.
Barboux (le).	*Brisebart.*	id.
Bélieu (le).	*Rognon* (L.).	id.
Bizot (le).	*Renaud.*	id.

Digitized by Google

Communes.	Maires.	Bureaux de postes.
Bonnétage.	MM. *Cour.*	Le Russey.
Bosse (la).	*N...*	id.
Bretonvillers.	*Nappey* (C.-H)..	id.
Chamesey.	*Rousset.*	id.
Chenalotte (la).	*Chopard.*	id.
Fontenelles (les).	*Baverel.*	id.
Grand'-Combe (la).	*Gabet.*	id.
Julien (Saint-).	*Burnequez.*	id.
Laval.	*Perrin.*	id.
Longevelle.	*Receveur.*	id.
Luhier (le).	*Voizard.*	id.
Mémont.	*Arnoux.*	id.
Montbéliardot.	*Tournier.*	id.
Mont-de-Laval.	*Etevenard.*	id.
Narbief.	*Perrin.*	id.
Noël-Cerneux.	*Renaud.*	id.
Plaimbois-du-Miroir.	*Renaud.*	id.
Rosureux.	*Verdot* (A.).	id.
22 *Communes.*		

Arrondissement de Pontarlier.

5 cantons et 89 communes. — Superficie totale, 128 hectares 874 ares 23 centiares.
Population : 51,588 habitants.

VILLES.

MAIRIE DE PONTARLIER.

MM. Gresset, ✻, *maire.*
Loiseau, Napoléon, notaire, *adjoint.*
Colard, docteur en médecine, *id.*

CONSEIL MUNICIPAL.

MM. Grillon, *avocat.*
Vandel, Ch., *maître de forges.*
Nicod, Joseph, *aubergiste.*
Boichard, Cl.-J., *cultivateur.*
Guyon, Jean-Fr., *cultivateur.*
Thiébaud, *notaire.*
Meunier, Jean-B., *cultivateur.*
Pillod, Auguste, *aubergiste.*
MM. Cretin, Alexis, *négociant.*
Delamarche, *avoué.*
Billod, *secrétaire de la sous-préfecture.*
Parrod, *ancien maire.*
Bastide, Cl.-Ant., *propriétaire.*
Vernier, Claude-Joseph, *entrepreneur de bâtiments.*

Digitized by Google

MM. Poimbœuf, Fr.-Xav., *serrurier*. MM. Maire-Sebille, *meunier*.
Damitio, *avocat*. Loiseau, *Juge de paix*.
Buffet, *président du tribunal*.

Secrétariat de la mairie, M. Bouvot, *secrétaire*.

POLICE MUNICIPALE.

M. Varinot, ✻, *commissaire de police*.

MAIRIE DE MORTEAU.

MM. Pertusier, Gonzalve, *maire*.
Pion, Charles, *adjoint*.

CONSEIL MUNICIPAL.

MM. Jacquier, J.-B., *négociant*.
Bercaille, *ancien greffier de la justice de paix*.
Ravier, *docteur en médecine*.
Rith, Alexis, *propriétaire*.
Vaufrey, Nestor, *id*.
Bobillier, Ph., *marchand de vin*.
Dumont, Ferréol, *id*.
MM. Menestrier, *notaire*.
Bouquet, Ch.-Fr., *propriétaire*.
Roussel, Louis, ✻, *capitaine d'infanterie en retraite*.
Goguel, *officier de santé*.
Chopard, J.-Ph., *propriétaire*.
Barral, Eugène, *pharmacien*.

Secrétariat de la mairie, M. Perry, *secrétaire*.

CANTON DE LEVIER.

Communes.	Maires.	Bureaux de poste.
Levier.	MM. *L'homme*.	Levier.
Arc-sous-Montenot.	*Prémas* (Jean-P.).	id.
Bians.	*Baud*.	Pontarlier.
Boujailles.	*Combette*.	Levier.
Bulle.	*Foblant*.	Pontarlier.
Chapelle d'Huin.	*Découvrières*.	Levier.
Courvières.	*Jacquet*.	Bonnevaux.
Dompierre.	*Trouttet* (L.-H.).	id.
Evillers.	*Découvrières*.	Levier.
Frasne.	*Marmier*.	Bonnevaux.
Goux.	*Bruchon*.	Pontarlier.
Septfontaine.	*Courtois*.	Levier.

Digitized by Google

Communes.	Maires.	Bureaux de postes.
Soubacourt.	*Barthe.*	Pontarlier.
Villeneuve-d'Amont.	*Roussillon.*	Levier.
Villers-sous-Chalamont.	*Vagne* (Ch.-T.).	id.
15 *Communes.*		

CANTON DE MONTBENOIT.

Montbenoit.	MM.	*Baverel.*	Pontarlier.
Allemands (les).		*Faivre.*	id.
Arçon.		*Delacroix.*	id.
Arc-sous-Cicon.		*Belot.*	id.
Aubonne.		*Bouveresse.*	id.
Bugny.		*Vuillemin* (Am.).	id.
Chaux (la).		*Verdant.*	id.
Gilley.		*Bôle-Reddet.*	id.
Gorgon (Saint-).		*Gabry.*	id.
Hauterive.		*Vognet.*	id.
Liévremont.		*Guinchard.*	id.
Longeville (la).		*Tournier.*	id.
Maison-du-bois.		*Genre.*	id.
Montflovin.		*Mourot.*	id.
Ouhans.		*Salomon.*	id.
Remédale.		*Pointurier* (C.-F.).	id.
Ville-du-Pont.		*Girard.*	id.
17 *Communes.*			

CANTON DE MORTEAU.

Morteau.	MM.	*Pertusier.*	Morteau.
Combes (les).		*Duquet.*	id.
Fins (les).		*Boucard.*	id.
Grand'-Combe (la).		*Boillot* (J.-C.).	id.
Gras (les).		*Cressier.*	id.
Lac ou Villers (le).		*Perrot.*	id.
Montlebon.		*Grosjean.*	id.
7 *Communes.*			

CANTON DE MOUTHE.

Mouthe.	MM.	*Carrez.*	Mouthe.
Antoine (Saint-).		*Troutlet.*	Jougne.
Bonnevaux.		*Guéyland.*	Bonnevaux.
Boujeon.		*Besuchet* (El.).	Mouthe.
Brey-et-Maison-du-Bois.		*Rousselet,*	id.
Chapelle-des-Bois.		*Guy.*	id.

Digitized by Google

Communes.	Maires.	Bureaux de postes.
Châtel-Blanc.	MM. *Blondeau.*	Mouthe.
Chaux-Neuve.	*Bourgeois.*	id.
Crouzet (le).	*Gillard.*	id.
Fourcatier-et Maison-Neuve.	*Bourgeois* (C.-B.).	Jougne.
Gellin.	*Maire.*	Mouthe.
Jougne.	*Roux.*	Jougne.
Labergement.	*Deleule.*	id.
Longevilles (les).	*Lanquetin.*	id.
Métabief.	*Claudet.*	id.
Petite-Chaux.	*Vuez* (P.-J.).	id.
Pontets (les).	*Gillard.*	id.
Reculfoz.	*Bouveret.*	id.
Remoray.	*Petite.*	id.
Rochejean.	*Raguin.*	id.
Rondefontaine.	*Baud.*	id.
Sarrageois (le).	*Longchamp.*	id.
Vaux-Chantegrue.	*Prince.*	Bonnevaux.
Villedieu (la-).	*Rousselet.*	Mouthe.

24 *Communes.*

CANTON DE PONTARLIER.

Pontarlier.	MM. *Gresset* ✻.	Pontarlier.
Bannans.	*Vieille-Girardet* (J.-B.).	id.
Bouverans.	*Valion.*	Bonnevaux.
Chaffois.	*Vuittenez* (H.-F.).	Pontarlier.
Chaudron-Vezenay.	*Monnier.*	Jougne.
Cluse (la).	*Beuque.*	Pontarlier.
Colombe (Sainte-).	*Javaux* (J.-E.).	id.
Dommartin.	*Griffon.*	id.
Doubs.	*Jouffroy.*	id.
Fourgs (les).	*Bulle.*	id.
Granges-Narboz.	*Parrod.*	id.
Granges-Ste-Marie.	*Loye.*	Jougne.
Grangettes (les).	*Al. Rousseau.*	Pontarlier.
Hôpitaux-Neufs.	*Paquette.*	Jougne.
Hôpitaux-Vieux.	*Robbe* (Paul).	id.
Houtaud.	*Bourdin.*	Pontarlier.
Malbuisson.	*Martin.*	Jougne.
Malpas.	*Girard.*	Pontarlier.
Montperreux.	*Charnaux.*	Jougne.
Oye-et-Palet.	*Parnet.*	Pontarlier.
Planée (la).	*Jeannerod.*	id.
Point (Saint-).	*Parrod.*	id.

Digitized by Google

Communes.	Maires.	Bureaux de postes
Rivière (la).	*Rouge.*	Bonnevaux.
Touillon-Loutelet.	*Vuez.*	Jougne.
Verrières-de-Joux.	*S. Grandvoinet.*	Pontarlier.
Vuillecin.	*Liard* (Cl.-Et.).	id.

26 *Communes.*

TÉLÉGRAPHIE.

DIRECTION DE BESANÇON.

La circonscription de la direction télégraphique de Besançon embrasse les départements du Doubs, du Jura, de la Haute-Saône, des Vosges et du Haut-Rhin.

M. Alex. MAGUIN, *directeur*, rue du Mont-Ste.-Marie, 2.

INSPECTION DE BESANÇON.

Cette inspection comprend dans son ressort les départements du Doubs, de la Haute-Saône et de la Côte-d'Or.

M. Lacordaire, *inspecteur divisionnaire*, rue de l'Abreuvoir, 14.

ADMINISTRATIONS SPÉCIALES.

DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.

MM. DUBUISSON, *directeur*, rue Neuve, 28.
Mou-de-Sixte, *inspecteur*, rue St.-Vincent, 46.
Vanel, *id.* à Baume.
Ch. Grand, *vérificateur*, à Besançon, rue de la Préfecture, 16.
Oyselet, *id.* à Pontarlier.

BUREAUX DE LA DIRECTION.

M. De la Ruelle, *premier commis*, rue Clos-St.-Paul, 4.

TIMBRE EXTRAORDINAIRE.

MM. Péret, *contrôleur et garde-magasin.*
Cusin, *receveur du timbre*, à la direction.
Fournol, *timbreur.*

Digitized by Google

BUREAUX DANS LE DÉPARTEMENT.

Arrondissement de Besançon.

MM. Vuillemin, *receveur de l'enregistrement des actes civils et des successions*, rue du Collége, 1, à Besançon.
Boillon, *receveur de l'enregistrement des actes judiciaires et des domaines*, Grande-Rue, 100.
Barbier, *conservateur des hypothèques*, à Besançon, rue des Martelots, 1.
Quégain (Louis), *receveur*, à Marchaux.
Destelle, *id.* à Ornans.
Fournier, *id.* à Quingey.
Goguely (Paul), *id.* à Recologne.
De Marbais, *id.* à St.-Vit.
Defontaine, *id.* à Amancey.

Arrondissement de Baume.

MM. Benoist, *receveur et conservateur des hypothèques*, à Baume.
Grillon, *receveur*, à Clerval.
Guillien, *id.* à L'Isle.
Dumalle, *id.* à Pierrefontaine.
Groslambert, *id.* à Rougemont.
Portebois, *id.* à Roulans.
Singier (L.) *id.* à Vercel.

Arrondissement de Montbéliard.

MM. Duparge, *receveur des domaines et conservateur des hypothèques*, à Montbéliard.
Pommey, *receveur de l'enregistrement*, à Montbéliard.
Ducret, *receveur*, à Maiche.
Francou, *id.* à Pont-de-Roide.
Raclot, *id.* au Russey.
Béguinet, *id.* à St.-Hippolyte.

Arrondissement de Pontarlier.

MM. Dubiez, *receveur de l'enregistrement*, à Pontarlier.
Sanial-Dufay, *receveur des domaines et conservateur des hypothèques*, à Pontarlier.
N., *receveur*, à Levier.
David, *id.* à Montbenoît.
Perronne (F.). *id.* à Morteau.
Brasseur, *id.* à Mouthe.

Digitized by Google

ADMINISTRATION DES POSTES ET RELAIS.

INSPECTION DU DOUBS.

M. LANCHAMP (V.), *inspecteur*.
Bureau de l'inspection, rue des Martelots, 2.

BUREAUX COMPOSÉS.

Besançon.	M. N.	*directeur comptable.*
	M. Dubois de Meyrignac,	*sous-inspecteur.*
	M. Robert,	1er *commis.*
Pontarlier.	M. Gauffre, (Ed.),	*directeur.*
	M. Theubet,	1er *commis.*

BUREAUX A TAXATION.

Audeux.	M. Simard,	*directeur.*
Baume.	Mlle. Vernis,	*directrice.*
Clerval.	M. Bobillier, neveu,	*directeur.*
Jougne.	Mme. veuve Collin,	*directrice.*
Levier.	Mlle. Gachod,	*id.*
L'Isle.	M. Sallot,	*directeur.*
Maiche.	Mlle. Lelong-Durivage,	*directrice.*
Marchaux.	Mme. Gros,	*id.*
Montbéliard.	M. Laillavoix,	*directeur.*
Morteau.	Mlle. Roussel,	*directrice.*
Mouthe.	Mlle. Jouffroy.	*id*
Ornans.	Mlle. Bertrand,	*id.*
Pierrefontaine,	Mme. veuve Menneglier,	*id.*
Pont-de-Roide.	M. Colard,	*directeur.*
Quingey.	Mme. Chaudouet,	*directrice.*
Rougemont.	Mlle. Brun,	*id.*
Russey (le).	Mme. Bouvot,	*id.*
St.-Hippolyte.	Mlle. Morel,	*id.*
St.-Vit.	Mlle. Garreau,	*id.*
Valdahon (le).	Mlle. Guillemet,	*id.*
Vercel.	Mme. Corne,	*id.*

BUREAUX DE DISTRIBUTION.

Arcey,	en relation avec le bureau	de l'Isle.	Mme. Meurdefaim.
Bonnevaux,	id.	de Pontarlier.	Mme. Bëliard.
Cussey,	id.	de Besançon.	Mlle. Démoulin.
Fuans,	id.	de Morteau et du Valdahon.	Mlle. Bichebois.

Digitized by Google

Landresse,	en relation avec le bureau	de Baume.	Mme. Boitteux.
Mouthier,	id.	d'Ornans.	Mme. Truche.
Roulans,	id.	de Baume et Besançon.	M. Ronnot.
Nancray,	id.	de Besançon et Baume.	Mme. Blanc.
Goumois,	id.	de Maîche.	M. Villemin.
Sancey-le-Grand,	id.	de Besançon.	Mlle Martin.
Cour-Saint-Maurice,	id.		

POSTES AUX CHEVAUX.

	1° LIGNE DE BESANÇON A PARIS.	Nombre de chevaux nécessaires.
Besançon.	M. Bernard, *maître de poste.*	20
St.-Vit.	M. Billon, *id.*	15

2° LIGNE DE BESANÇON A NANCY.

Cussey,	M. Pernod, *maître de poste.*	

3° LIGNE DE BESANÇON A STRASBOURG.

Roulans.	M. Mathiot, *maître de poste.*	10
Baume.	M. Létoublon. *id.*	12
Clerval.	M. Fontanier, *id.*	12
L'Isle.	M. Janier-Dubry, *id.*	12
Montbéliard.	M. Morhardt, *id.*	12

4° LIGNE DE BESANÇON A LYON.

Larnod.	Mme. Retrouvey, *maîtresse de poste.*	10
Quingey.	M. Miller fils, *maître id.*	10

5° LIGNE DE BESANÇON A LAUSANNE.

Mamirolles.	M. Billotey, *maître de poste.*	7
Etalans.	*id. id.*	7
Tarcenay.	M. Pommey, *id.*	7
Ornans.	M. Saget, *id.*	7
Lamain.	M. Cardey, *id.*	7
Pontarlier.	M. Roux, *id.*	10
Jougne.	id., *id.*	10

6° LIGNE DE PONTARLIER A NEUFCHATEL.

Verrières de Joux.	M. Mourot, *maître de poste.*	

7° LIGNE DE DIJON A PONTARLIER.

Levier.	Mme Caresche, *maîtresse de poste.*	7
Vaux.	M. Guy, *maître de poste.*	7

Digitized by Google

8e LIGNE DE BESANÇON A PARIS.

Recologne.	M. Humbert, *maître de poste.*	7

ADMINISTRATION DES FORÊTS.

8e Conservation.

Le département est compris dans le ressort de la 8e conservation, dont le siége est à Colmar.

MM. De Salomon, *conservateur*, à Colmar.
De Bry d'Arcy, *sous-inspecteur sédentaire*, rue Neuve, 28.
Domet, *brigadier sédentaire*, place de l'Etat-Major, 20.
Bouvier, *id.*, rue du Chateur, 25.
Charil, *id.*, id., 2.
Authier, *id.*, rue St.-Antoine, 4.

INSPECTION DE BESANÇON.

MM. Maurice Gagneur, *inspecteur*, rue du Chateur, 25.
Lestre, *sous-inspecteur*, rue Mont-Sainte-Marie, 7.
Charpentier, *garde général*, à St.-Vit.
Bordy, *brigadier sédentaire*, rue du Rondot-St.-Quentin.

INSPECTION D'ORNANS.

Larouye-Lavillette, *garde général*, à Ornans.
Rance de Guiseuil, *id.*, à Quingey.

INSPECTION DE BAUME.

MM. Amanton, *inspecteur*, à Baume.
Morel, *sous-inspecteur*, à Baume.
Guérillot, *garde général*, à l'Isle.
Lalouette, *brigadier sédentaire*, à Baume.

INSPECTION DE VERCEL.

MM. *N...* *sous-inspecteur*, à Vercel.
Roy, *garde général*, à Pierrefontaine.

INSPECTION DE MONTBÉLIARD.

Courbet, *sous-inspecteur*, à Montbéliard.

Digitized by Google

MM. Lassalle, *garde général*, à St.-Hippolyte.
Guigon, *id.*, au Russey.
Fallot, *brigadier sédentaire*, à Montbéliard.

INSPECTION DE PONTARLIER.

MM. Rigault d'Avocourt, *sous-inspecteur*, à Pontarlier.
Gurnaud, *garde général*, à Levier.
Cardot, *id.* à Mouthe.
Lefebvre de Ladonchamps, *garde général adjoint*, à Ste-Marie.

SERVICE DES TRAVAUX D'ART.

M. GILLIOT, *sous-inspecteur*, rue des Granges, 26.

DIRECTION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES ET DU CADASTRE.

MM. VIDAL DE VERNEIX, ✻, *directeur*, rue Neuve, 4.
De La Sablière, *inspecteur*, rue Neuve, 12.

BUREAU DE LA DIRECTION.

MM. JURAND, 1er *commis*, rue de la Préfecture, 13.
Lesage, *chef du bureau du contrôle*, rue Saint-Vincent, 8.
Martin, *sous-chef*, rue du Porteau, 2.
Durand, Puret, Toutte, Bouclier, } *commis expéditionnaires.*
Duthilt, *dessinateur*.
Cantet, *commis au départ*, rue du Chambrier, 5.

Nota. Les propriétaires qui désirent avoir une copie du plan de leurs propriétés, doivent s'adresser à la Direction des contributions directes, rue Neuve, 4, où sont déposés les plans du cadastre.

M. DE KIRWAN, *géomètre en chef*, rue du Clos, 27.

Digitized by Google

CONTRÔLEURS.	CIRCONSCRIPTION DES CONTRÔLES.
M. Albert, *contrôleur principal*, rue des Granges, 68.	Besançon, la ville et ses deux cant. Canton de Boussières, 1re partie.
M. Lambert, *à Besançon*, rue des Granges, 74.	Quingey et le canton de ce nom. Canton de Boussières, 2e partie. Canton d'Audeux.
M. Montandraud, *à Besançon*, rue des Martelots, 8 *bis*.	Ornans et son canton. Canton d'Amancey. Canton de Marchaux.
M. Baudesson de Vieux-Champ, *à Baume*.	Baume et son canton. Canton de Clerval, 1re partie. Cantons de Rougemont et Roulans.
M. Tousard d'Olbec, *à Montbéliard*.	Montbéliard et son canton. Canton de Pont-de-Roide. Canton de l'Isle-sur-le-Doubs. Canton de Clerval, 2e partie.
M. Ozun, *à Saint-Hippolyte*.	St.-Hippolyte et son canton. Canton de Maîche. Canton d'Audincourt. Canton de Blamont.
M. Poupier, *à Morteau*.	Le Russey et son canton. Canton de Vercel. Canton de Pierrefontaine. Canton de Morteau.
M. Melon de Pradou, *à Pontarlier*.	Pontarlier et son canton. Canton de Montbenoît. Canton de Mouthe. Canton de Levier.

MM. Cart et Buffel, surnuméraires, à Besançon.

DIRECTION DES DOUANES.

La direction des douanes, dont le chef-lieu est à Besançon, embrasse toute la frontière du département depuis Abévillers, (premier poste de la gauche) jusqu'à la Chapelle-des-Bois (droite).

DIRECTION.

MM. Duvaucel, ✻, *directeur*, rue de la Préfecture, 26.
Lecoutre de Beauvais, 1er *commis*, *agent spécial près la cour d'appel et les tribunaux du chef-lieu*, rue de la Vieille-Monnaie, 4.

Digitized by Google

SERVICE SUR LA LIGNE.

Nota. Ceux des bureaux qui sont marqués ci-après d'un astérisque, sont ouverts au transit des marchandises à l'exclusion des autres.

1° INSPECTION DE MONTBÉLIARD.

MM. BILLOIN, *inspecteur*, à Montbéliard.
Charrue, *capitaine*, à Blamont.
Fontanez, *id.*, à Trévillers.
Nachin, *id.*, à Mandeure.
Cordier, *id.*, à St.-Hippolyte.

PRINCIPALITÉ DE MONTBÉLIARD.

M. BORSON, *receveur principal*, à Montbéliard.

Cet arrondissement comprend dans sa circonscription les bureaux suivants, savoir : Abévillers, Villars-sous-Blamont, Vaufrey, Bremoncourt, Indevillers, Goumois, Charmauvillers, Etupes, Saint-Hippolyte, Audincourt et les Noues, Pont-de-Roide, Villars-sous-Dampjoux.

2° INSPECTION DE MORTEAU.

MM. SAYVE, *inspecteur*, à Morteau.
Revillot, *capitaine*, aux Belles-Places.
Robert, *id.*, à Grandcombe.
Gouget, *id.*, à Mont-de-Laval.
Chodron, *id.*, à Gilley.

PRINCIPALITÉ DU VILLERS.

MM. Marchand, *receveur principal*, au Villers.
Josset, *sous-inspecteur*, id.

Cet arrondissement comprend sept bureaux, savoir : Blancheroche, les Sarrazins, les Gras, la Fresse, Morteau, le Villers (*), Fuans.

3° INSPECTION DE PONTARLIER.

MM. YARD, *inspecteur*, à Pontarlier.
Pourcelot, *capitaine*, id.
Oudot, *id.*, aux Longevilles.
Courbet, *id.*, à Chaux-Neuve.
Bavoux, *id.*, à Dommartin.
Erouard, *id.*, à Remoray.

Digitized by Google

PRINCIPALITÉ DE PONTARLIER.

MM. Charligny, *receveur principal*, à Pontarlier.

Cet arrondissement comprend neuf bureaux, savoir : les Verrières (*), les Fourgs, Jougne (*), Rochejean, Mouthe, Chaux-Neuve, Houtaud, La Vrine et Vaux.

DIRECTION DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES.

DIRECTION DU DÉPARTEMENT DU DOUBS.

MM. Guibert, *directeur du département*, Grande-Rue, 122.
Sorbier, *inspecteur*, Grande-Rue, 109.
Roblain, *contrôleur ambulant*, rue St.-Vincent, 15.
Severin, 1er *commis* de la direction, grade de *contrôleur de ville*, à Besançon, rue St.-Vincent, 53.
Didier, *receveur principal*, entreposeur des tabacs et poudres à feu, rue de la Préfecture, 25.
Defranoux, *contrôleur de ville*, rue Neuve, 4.
Nevière, *contrôleur du bureau* de la garantie des matières d'or et d'argent, à la Viotte, banlieue de Besançon.
Travelet, *sous-contrôleur*, rue du Clos, 29.
Patry, *receveur de navigation*, faubourg Tarragnoz.
Roy, *essayeur*, à Fontaine-Argent.
Bouchon, receveur particulier, à la saline d'Arc.
Chevillard, *contrôleur de ville*, à Arc.
Lefèvre, *receveur particulier*, entreposeur des tabacs et poudres à feu, à Montbéliard.
Piette, *receveur particulier*, entreposeur des tabacs et poudres à feu, à Baume.
Colle, *receveur de navigation*, à Montbéliard.
Sigault, *id.*, à Clerval.
Besson, *receveur particulier*, entreposeur des tabacs et poudres à feu, à Pontarlier.

Digitized by Google

CORPS DES PONTS ET CHAUSSÉES ET DES MINES.

ROUTES NATIONALES ET DÉPARTEMENTALES.

Le département du Doubs est compris dans la circonscription de la 5e inspection divisionnaire.

M. MARY, *inspecteur divisionnaire.*

M. VUILLET, ✻, *ingénieur en chef du département*, place de l'Etat-Major.

AGENTS PLACÉS SOUS LES ORDRES IMMÉDIATS DE L'INGÉNIEUR EN CHEF.

Conducteurs. MM. Romain, *conducteur de 3e classe*, à Besançon.
Charpy (François), *conduct. auxiliaire de 1re classe, id.*
Piqueur. Lefèvre, à Besançon.
Employés auxiliaires. Hyenne, à Besançon.
Bardey, à Besançon.

ARRONDISSEMENT DU NORD.

M. Maurel, *ingénieur ordinaire*, à Montbéliard.

Circonscription. La route nationale n° 73 depuis l'origine du pont de Clerval à la limite Suisse (4e partie) ; la route nationale n° 83 depuis Clerval à la limite de la Haute-Saône, et les routes départementales nos 5, 10 depuis Lanans à Maîche, 18, 19, 22 et 23.

EMPLOYÉS.

Conducteurs. MM. Charpy (Cél.), *conducteur de 2e classe*, aux Bréseux.
Barthod, *conducteur de 3e classe*, à Rang.
Pawlowski, *conduct. auxil. de 1re classe*, à Montbéliard.
Chevallot, *id.*, id.
Ballet, *id., de 2e classe*, id.
Piqueurs. Besson, à Montbéliard.
Barthod, Charles, à Maîche.
Cantonniers chefs stationnaires. 10
Cantonniers ordinaires ayant station. 60

ARRONDISSEMENT DU CENTRE.

M. Colle, *ingénieur ordinaire*, à Besançon.

Circonscription. Routes nationales nos 57, 67 depuis la porte Rivotte au col de Tarcenay, et 73 depuis la porte avancée de Battant à l'origine du pont de Clerval. — Routes départementales nos 1, 2 jusqu'à la route n° 4, près d'Etalans, 7, 10 jusqu'à Lanans, 13, 14, 17 et 21.

Digitized by Google

EMPLOYÉS.

Conducteurs. MM. Lecomte, *conducteur de 3e classe*, à Besançon.
Poux, *id.* *id.* à Baume.
Cornuty, *id.* *id.* id.
Charpy (Ferd.), *conducteur auxil. de 2e classe*, Besançon.
Laudet (Ant.), *id.* *de 1re classe*, id.

Préposé au pont à bascule. M. Martin.

Cantonniers chefs. { Sans station. . . . . 1. / Avec station. . . . . 9.
Cantonniers ordinaires avec station. . . . . 75.

ARRONDISSEMENT DU SUD.

M. DURÉAULT, *ingénieur ordinaire*, à Pontarlier.

Circonscription. Routes nationales nos 67 depuis la Grange-d'Aleine à la frontière suisse, même route rectifiée, depuis le bois d'Aubonne à Pontarlier, et 72 en entier. — Routes départementales no 2 depuis la route no 4 jusqu'à Morteau, 4, 6, 11, 12, 16 et 20.

EMPLOYÉS.

Conducteurs. MM. Bourdin, *conducteur de 1re classe*, à Pontarlier.
Pirolley, *id.* *de 2e classe*, id.
Chopard, *conduct. auxil. de 1re classe*, à Morteau.
Leneveu, *id.* *de 3e classe*, à Pontarlier.
Faivre (Marc), *id.* *id.* id.
Piqueur. Vette, id.
Cantonniers chefs avec station. . . . . 8.
Cantonniers ordinaires ayant station. . . . . 61.

ARRONDISSEMENT DE L'OUEST.

M. BUFFET, *ingénieur ordinaire*, rue des Bains-du-Pontot, 1.

Circonscription. Routes nationales nos 67 depuis la limite de la Haute-Saône jusqu'à la Grange-d'Aleine (1re et 2e parties), même route rectifiée depuis le col de Turcenay au bois d'Aubonne, 73 depuis le Jura à la porte extérieure de Battant, 83 depuis le Jura à la rencontre de la route nationale 67, en deçà de Beurre. Routes départementales nos 3, 8, 9, 15 et 24.

EMPLOYÉS.

Conducteurs. MM. Tabuis, *conducteur de 1re classe*, à Besançon.
Geoffroy, *id.* *de 2e classe*, id.
Thanneur, *conduct. auxil. de 1re classe*, id.

Digitized by Google

Conducteurs. MM. Laudet, *conducteur de 2e classe*, à Besançon.
Petithuguenin, *id.* *id.* id.
Naudin, *id.* *de 3e classe*, id.

Cantonniers chefs. { Sans station. . . . . 1.
Avec station. . . . . 10.

Cantonniers ordinaires avec station. . . . . 34.

SERVICE SPÉCIAL DES USINES, IRRIGATIONS, DESSÉCHEMENTS, ETC.

M. Bolot, *ingénieur ordinaire de 2e classe*, à Besançon.
Conducteurs. MM. Michaud, *conducteur embrigadé de 3e classe*, à Besançon
Gresset, *conducteur auxiliaire de 2e classe*, id.

CANAL DU RHONE AU RHIN.

DIVISION DU SUD.

MM. Berthot, ✻, *ingénieur en chef*, rue St.-Vincent, 27, à Besançon.
Maurel, *ingénieur ordinaire*, à Montbéliard.
E. Maire, *id.*, à Besançon.

EMPLOYÉS.

MM. Thevenot, *conducteur de 2e classe*, à Montbéliard.
Jeannenot, *id.*, *de 3e classe*, à Besançon.
Rodet, *id.*, *id.*, à Dole.
Chapuis, *id.*, *id.*, id.
Mérien, *id.*, *de 2e classe, en réserve*, à Besançon.
Jolidon, *conducteur auxiliaire de 1re classe*, à Montbéliard.
Daigney, *id.*, *id.*, à Besançon.
Vuillemenot, *id.*, *id.*, à Thoraise.
Payé, *id.*, *id.*, à Montbéliard.
Oudot, *id.*, *id.*, à Clerval.
Peuque, aîné, *id.*, *id.*, à Baume.
Debrest, *id.*, *de 3e classe*, à Besançon.
Peuque, jeune, *id.*, *id.*, à Dôle
Valfrey (J.-F.), *garde régisseur*, à Besançon.
Brie, *id.*, à Montbéliard.
Thevenot, *id.*, id.
Pauthier (Ch.), *id*, à Baume.
Richard, *garde port*, à Besançon.
Martinet, *garde conservateur*, à l'Abergement.

Digitized by Google

Désignation des écluses.	GARDES ÉCLUSIERS.
N°. 75 d'embouchure dans la Saône, à St.-Symphorien,	MM. Guyon.
74 de St.-Symphorien,	Lougnot,
73 de la Tuilerie à la Perrière,	Monnet.
72 de l'Abergement la Ronce,	Marchand.
71 de Damparis,	Lenormand.
70 de Belvoye, à Damparis,	Hurot.
69 de Bonrepos, à Choisey,	Métraille.
68 de la prise d'eau,	Daubigney.
67 du Jardin Philippe, à Dole,	Payé.
66 de Charles-Quint,	Cuisenier.
65 de Baverans, 65 *bis* de Rochefort,	Jourdain.
64 64 *bis*, à Audelange,	Renner.
63 du Moulin-Rouge, à Lavans,	Guillaume.
63 *bis*, de garde d'Orchamps,	Mougeot.
62 du Moulin-des-Malades, à la Barre,	Cave.
61 et 61 *bis*, à Ranchot,	Bas.
60 et 60 *bis*, à Dampierre,	Morlet.
59 de St.-Vit,	Bullet.
58 d'Aranton, à Osselle,	J. Vaugne.
57 d'Osselle,	Cachot.
57 *bis*, de Newy, à Osselle,	
56 et 56 *bis*, à Thoraise,	P.-F. Vaugne.
55 54 et 54 *bis*, Rancenay et Aveney,	Prost.
53 de Gouille,	Un employé de l'usine.
52 de Velotte,	Claude.
51 de Tarragnoz,	Simon.
50 de St.-Paul, à Besançon.	Boillat.
49 de la Malâte,	Marquis.
48 et 48 *bis*, à Thise et à Roche,	Gouspy.
47 46 et 46 *bis*, à Deluz,	Brange.
45 d'Aigremont, à Deluz,	Corrotte.
44 de Laissey,	Le meunier de Laissey.
43 à Douvot,	Barberet.
42 à Ougney,	Ferriot.
41 à Fourbanne,	Bordy.
40 40 *bis*, de Baumerousse, à Baume,	Folle.
39 des Noyes,	Nicolas.
38 de la-Raye-aux-Chèvres, à Cour,	Chavanne.
37 du Grand-Crucifix,	A. Tissot.
36 d'Hyèvre, à Hyèvre-Magny,	Monin.
35 de l'Ermite, à Roche-lez-Clerval,	Benj. Tissot.

Digitized by Google

Désignation des écluses.		
34 — 34 *bis*, à Branne.		Doutey.
33 des Abreuvoirs, à Chaux,		Chapuis.
32 de Clerval,		Bobilier.
31 de Pompierre,		Berthot.
30 de la Plaine de Pompierre,		Raguez.
30 *bis*, de Garde-de-Rang,		Devaux.
29 de la Goulisse, à Mancenans,		Breviliers.
28 d'Appenans,		Druet.
27 de la Papeterie,	à l'Isle,	Cornillon.
26 du Magny,		Laurent.
25 du Détroit,		Villot.
24 de Blussans,		Robert.
23 de Colombier-Châtelot,		Dauphiné.
22 de St.-Maurice,		Charpiot.
21 de Colombier-Fontaine,		Petitcuenot.
20 du Moulin-Rayot à Etouvans,		Georges Ory.
19 de Dampierre,		Munier.
19 *bis*, de Garde de Dampierre,		Vernert.
18 de Vougeaucourt,		Pauthier.
17 de la Scheffreric, à Vougeaucourt,		Pourchet.
16 de Courcelle,		Rigoulot.
15 du Coteau-Jouvent,	à Montbéliard.	Collot.
14 de la Petite-Hollande,		P.-F. Ory.
13 d'Exincourt,		Bruner.
12 de *Id.*,		Vernerey
11 d'Etupes,		Fallot.
10 de Marivés, à Etupes,		Hantz.
9 du Vachot, à Allenjoie,		Vienot.
8 des Fontenelles, à Allenjoie,		Duprez.

DIVISION DU NORD.

MM. MUNTZ, *ingénieur en chef*, à Strasbourg.
Detzem, *ingénieur ordinaire*, id.

MINES.

Le département du Doubs fait partie de la 3e division territoriale, dite de l'Est, et du 10e arrondissement minéralogique dont Mâcon est le chef-lieu.

MM. DELSÉRIÈS, *ingénieur en chef de l'arrond.*, à Châlon-sur-Saône.
Numa Boyé, *ingénieur ordinaire*, chargé du service du Doubs, à Besançon, rue Neuve, 18.

Digitized by Google

SERVICE DES CHEMINS VICINAUX.

AGENT-VOYER EN CHEF DU DÉPARTEMENT.

M. Ch. TRAUT, rue des Martelots, 9, à Besançon.

Arrondissement de Besançon.

Agent-voyer, chef.	MM.	Farod, Grand'rue.
Agent-voyer de 2e classe.		Masson, rue du Collége.
Id. *id.*		Barbier, à Ornans.
Id. *id.*		Chapuis, à Quingey.
Id. *id.*		Bailly, sédentaire à Besançon.
Agent-voyer de 3e classe.		Péréal, employé au bureau de l'agent-voyer en che du fdépartement.
Id. *id.*		Cerner, à Besançon.
Id. *id.*		Vieille, id.
Id. *id.*		Charpy, id.
Id. *id.*		Coulet (Charles), à Ornans.
Id. *id.*		Dumont, id.
Agent-voyer de 4e classe.		Cart, à Quingey.
Id. *id.*		Munier, à Besançon.
Agent-voyer de 3e classe.		Joliot, à Quingey.
Id. *id.*		Hauschild, à Ornans.
Id. *id.*		Lagrange (Etienne), à Amancey.
Id. *id.*		Bétard, à la Marne.
Id. *id.*		Ravillard, à Marchaux.

Arrondissement de Baume.

Agent-voyer, chef.	MM.	Barbier (Honoré), à Baume.
Agent-voyer de 2e classe.		Grosrichard, à Clerval.
Id. *id.*		Chemin, à Baume.
Id. *id.*		Girardier, à Vercel.
Agent-voyer de 3e classe.		Girardin, à Baume.
Id. *id.*		Zaremba, id.
Agent-voyer de 4e classe.		Barbier (Célestin), à Baume.
Agent-voyer de 3e classe.		Bouveresse, à Clerval.
Id. *id.*		Fribourg, à Clerval.
Id. *id.*		Huot, id.
Id. *id.*		Laude, à l'Isle.

Digitized by Google

Agent-voyer de 3e classe.	MM. Pansard, à Pierrefontaine.
Id. *id.*	Bride, à Vercel.
Id. *id.*	Guillemenot, à Baume.

Arrondissement de Montbéliard.

Agent-voyer chef.	MM. Mettetal, à Audincourt.
Agent-voyer de 2e classe.	Chenier, à St.-Hippolyte.
Id. *id.*	Receveur, à Maîche.
Id. *id.*	Thourimberg, à Montbéliard.
Agent-voyer de 3e classe.	Richard, id.
Id. *id.*	Choulet, à Montbéliard.
Id. *id.*	Mettetal, fils, id.
Id. *id.*	Receveur, à St.-Hippolyte.
Id. *id.*	Ballet, à Maîche.
Agent-voyer de 4e classe.	Roche, à St.-Hippolyte.
Id. *id.*	Boillot (Charles), à Maîche.
Id. *id.*	Boillot (Calixte), à Audincourt.
Id. *id.*	Duvernoy, à Montbéliard.

Arrondissement de Pontarlier.

Agent-voyer chef.	MM. Chopard, à Pontarlier.
Agent-voyer de 2e classe.	Courtot, id.
Id. *id.*	Trimaille, à Labergement.
Id. *id.*	Garnache, à Morteau.
Agent-voyer de 4e classe.	Girard, à Labergement.
Id. *id.*	Maire, à Pontarlier.
Id. *id.*	Comte, à Morteau.
Id. *id.*	Cretin, à Levier.
Id. *id.*	Masson, à la Chaux.

M. Bouveret, *agent-voyer de 3e classe*, employé chez M. l'agent-voyer chef à Pontarlier.

RECETTES DES FINANCES. — TRÉSOR NATIONAL. — SUCCURSALE DE LA BANQUE DE FRANCE.

RECETTE GÉNÉRALE.

M. Desbassayns de Montbrun, ✻, *receveur-général du département*, rue de la Préfecture, 22.

Digitized by Google

BUREAUX DE LA RECETTE GÉNÉRALE.

MM. Bourgeois, *fondé de pouvoirs*, rue du Perron, 6.
Creuzé, *id.* rue des Granges, 24.
V. **Renaud**, *caissier*, rue de la Préfecture, 16.

RECETTES PARTICULIÈRES.

MM. GRENIER, *receveur particulier* de l'arrondissement de Baume.
C. DUBLAR, *receveur particulier* de l'arrondissement de Montbéliard.
Bourgoin, *caissier*.
MM. JOUFFROY, *receveur particulier* de l'arrondissement de Pontarlier.
Messin, *caissier*.

PERCEPTEURS DES CONTRIBUTIONS.

Arrondissement de Besançon.

Percepteurs.

MM. CH. BEAUDOT. *Premier arrondissement de Besançon*, avec la commune d'Avanne, rue Neuve, 12.
HENNET fils. *Deuxième arrondissement de Besançon*, rue de la Préfecture, 26.

Percepteurs.	Communes de chaque Perception.		
MM. DELOEUVRE.	*Abbans-Dessous.*	Byans.	Villars-S.-Georges.
	Abbans-Dessus.	Roset-Fluans.	Vorges.
	Boussières.	Thoraise.	
CORNU.	*Amancey.*	Doulaise.	Lizine.
	Amondans.	Eternoz.	Malans.
	Cléron.	Fertans.	Refranche.
	Coulans.	Flagey.	
CHAPEAU.	*Liesle.*	Buffard.	Arc-et-Senans.
DERAY.	*Beurre.*	Busy.	Pugey.
	Arguel.	Fontain.	
	Aveney.	Larnod.	
RENAUD.	*Burgille.*	Etrabonne.	Le Moutherot.
	Chasoy.	Franey.	Ruffey.
	Cordiron.	Jallerange.	Lantenne.
	Courchapon.		
PETIT.	*Cendrey.*	Flagey-Rigney.	Rignosot.
	Battenans.	Germondans.	Rougemontot.
	Blarians.	Ollans.	Tour-de-Sçay.
	Bretenière (la).	Rigney.	

Digitized by Google

Percepteurs.	Communes de chaque Perception.		
MM. Bachlin.	*Chalèze.*	Gennes.	Morre.
	Arcier.	Grand-Vaire.	Saône.
	Chevillotte (la).	Montfaucon.	
Rozet.	*Chaucenne.*	Emagny.	Noironte.
	Audeux.	Lavernay.	Placey.
	Chevigney.	Mazerolle.	Recologne.
Couthaud.	*Devecey.*	Chevroz.	Tallenay.
	Bonnay.	Ecole.	Valentin.
	Châtillon.	Mérey.	Vieilley.
Perrier.	*Geneuille.*	Cussey.	Montcley.
	Auxon-Dessous.	Miserey.	Sauvagney.
	Auxon-Dessus.		
Thomasset.	*Grandfontaine.*	Montferrand.	Routelle.
	Chemaudin.	Osselle.	Torpes.
	Dannemarie.	Rancenay.	Velesmes.
Droz.	*Moncey.*	Corcelles.	Thurey.
	Braillans.	Marchaux.	Valleroy.
	Champoux.	Palise.	Venise.
	Chaudefontaine.		
Vonin.	*Montrond.*	Epeugney.	Rurey.
	Cadmène.	Malbrans.	Scey.
	Chenecey.		
Louisgrand.	*Myon.*	Courcelle.	Palantine.
	Bartherans.	Cussey-Lison.	Rouhe.
	By.	Echay.	
	Châtillon-Lison.	Goux.	
Mourcet.	*Nans.*	Déservillers.	Montmahoux.
	Alaise.	Gevresin.	Ste.-Anne.
	Crouzet (le).	Labergement.	Saraz.
Blanche.	*Ornans.*	Guyans-Durnes.	Montgesoye.
	Bonnevaux.	Maizières.	Saules.
	Chassagne.		
Delacroix.	*Pouilley-les-Vignes.*	Franois.	Serre.
	Champagney.	Pirey.	Vaux.
	Champvans.	Pelousey.	
Roy.	*Quingey.*	Chouzelot.	Lombard.
	Charnay.	Fourg.	Mesmay.
	Cessey.		
Vaite.	*Reugney.*	Amathay.	Granges-Maillot.

Digitized by Google

Percepteurs.	Communes de chaque Perception.		
	Bolandoz.	Longeville.	Silley.
	Chantrans.		
MM. Charmet.	*Roche.*	Chalezeule.	Thise.
	Amagney.	Novillars.	Vaire-le-Petit.
Ad. Maire.	*Samson.*	Montfort.	Pointvillers.
	Brères.	Paroy.	Rennes.
	Chay.	Pessans.	Ronchaux.
	Lavans.		
Champin fils.	*St.-Vit.*	Corcondray.	Grand-Mercey.
	Berthelange.	Cottier.	Pouilley-Français.
	Boismurie.	Ferrière.	Villers-Buzon.
	Corcelle.		
N.	*Tarcenay.*	L'Hôpital.	Trepot.
	Charbonnières.	Mamirolle.	Vèze (la).
	Foucherans.	Mérey-Montrond.	Villers-Montrond.
	Gratteris (le).		
Estignard.	*Vuillafans*	Echevanne.	Mouthier.
	Châteauvieux.	Lavans.	Voires.
	Durnes.	Lods.	

Percepteurs surnuméraires. — MM. Thouret, Comte et Vanthier.

Arrondissement de Baume.

MM. Pouthier.	*Arcey.*	Gemonval.	Marvelise.
	Accolans.	Geney.	Montenois.
	Faimbe.	Longevelle.	Onans.
Delacour.	*Baume.*	Cour.	Fourbanne.
	Champvans.	Esnans.	Grosbois.
Cadas.	*Bouclans.*	Glamondans.	Osse.
	Champlive.	Magny-Châtelard.	Vauchamps.
	Côtebrune.	Naisey.	Verrières-Grob.
	Dammartin.	Nancray.	Vienney.
	Gonsans.		
Billotet.	*Clerval.*	Chaux-Clerval.	Tournedoz.
	Anteuil.	Glainans.	Saint-Georges.
	Branne.	Roche-Clerval.	Santoche.
Louiset.	*Cuse.*	Cubry.	Nans.
	Abbenans.	Fontenelles.	Uzelle.
	Cubrial.	Gondenans.	

Digitized by Google

Percepteurs.	Communes de chaque Perception.		
MM. Moine.	*Fontaine.*	L'Hôp. St.-Lieff.	Soye.
	Bournois.	Gonden.-Montby.	Pompierre.
	Viéthorey.		
Vuillemin.	*Lanans.*	Crosey-le-Petit.	Servin.
	Adam-Passavant.	Cuisance.	Vaudrivillers.
	Crosey-le-Grand.	Montivernage.	Vellevans.
Etn. Martin.	*Landresse.*	Ouvans.	Villers-Chief.
	Germéfontaine.	Vellerot-Vercel.	Villers-Combe.
	Laviron.		
Convercy.	*L'Isle.*	Etrappe.	Mancenans.
	Appenans.	Hyémondans.	Médière.
	Blussans.	La Prétière.	Rang.
	Blussangeaux.	Lanthenans.	Sourans.
	Colombier-Châtel.		
Millot fils.	*Orchamps.*	Fuans.	Luisans.
	Flangebouche.	Grandfontaine.	
T. Valfrey.	*Orsans.*	Bremondans.	Epenouse.
	Aissey.	Chaux-Passavant.	Passavant.
	Belmont.	Courtetain-Salans.	Saint-Juan.
Humbert.	*Passonfontaine.*	Etray.	Rantechaux.
	Avoudrey.	Longemaison.	Vanclans.
	Epenoy.		
Prudhon fils.	*Pierrefontaine.*	Maisonnettes (les).	Sommette (la).
	Guyans-Vennes.	Plaimbois.	Vennes.
	Loray.		
Gauthier.	*Romain.*	Mésandans.	Morchamps.
	Avilley.	Mondon.	Servigney.
	Gouhelans.	Montussaint.	Tallans.
Emonnet.	*Rougemont.*	Chazelot.	Montferney.
	Bonnal.	Montagney.	Tressandans.
Morel fils.	*Roulans.*	Laissey.	Saint-Hilaire.
	Breconchaux.	Lusans.	Sechin.
	Châtillon-Guyotte.	Ougney.	Val-de-Roulans.
	Deluz.	Pouligney.	Vennans.
	Ecouvotte (l').	Puy (le).	Villers-Grelot.
Singier ✻.	*Sancey-le-Long.*	Rahon.	Surmont.
	Belvoir.	Randevillers.	Vellerot-Belvoir.
	Chazot.	Sancey-le-Grand.	Vyt-Belvoir.
	Orve.		

Digitized by Google

Percepteurs.	Communes de chaque Perception.		
MM. Hanrié.	*Le Valdahon.*	Châtelet (le).	Hautepierre.
	Athose.	Etalans.	Nods.
	Chasnans.	Fallerans.	Vernierfontaine.
Robelin.	*Vercel et Goux.*	Domprel.	Longechaux.
	Adam.	Eysson.	Villedieu (la).
	Chevigney.	Grandfontaine.	
Simonin P.-L.	*Verne.*	Puessans.	Tournans.
	Fontenotte.	Rillans.	Trouvans.
	Huanne.	Rognon.	Vergranne.
	Luxiol.		
A. Damotte.	*Villers-le-Sec.*	Guillon.	Pont-les-Moulins.
	Autechaux.	Hièvre-Magny.	Silley.
	Bois-la-Ville.	Hièvre-Paroisse.	Voillans.
	Bretigney.	Lomont.	

Percepteur surnuméraire. M. Poëte.

Arrondissement de Montbéliard.

MM. Bost.	*Montbéliard.*	Courcelles.	Ste.-Suzanne.
	Allondans.	Dung.	Sochaux.
	Bart.	Grand-Charmont.	Vieux-Charmont.
	Bethoncourt.	Nommay.	
Martin, O ✻.	*Audincourt.*	Dampierre.	Mathay.
	Arbouans.	Etouvans.	Valentigney.
	Berche.	Mandeure.	Vougeaucourt.
Vernier.	*Bavans.*	Colombierfont.	Sainte-Marie.
	Beutal.	Lougres.	
	Bretigney.	Présentevillers.	
Mourier.	*Belleherbe.*	Charmoille.	Provenchère.
	Bretonvillers.	La Grange.	Rosières.
	Chamesey.	Longevelle.	Vernois.
Darlay.	*Blamont.*	Ecurcey.	Roches.
	Autechaux.	Glay.	Villars.
	Dannemarie.	Pierrefontaine.	
Arbey ✻.	*Bonnétage.*	Mémont.	Plaimbois.
	Fontenelles (les).	Montbéliardot.	Rosureux.
	Laval.	Mont-de-Laval.	Saint-Julien.
	Luhier.		

Digitized by Google

Percepteurs.	Communes de chaque Perception.		
MM. Boiteux fils.	*Courcelle.*	Droitfontaine.	Péseux.
	Battenans.	Froidevaux.	Valoreille.
	Châtillon.	Neuvier.	Vaucluse.
	Chaux.	Orgeans.	Vauclusotte.
	Cour-St.-Maurice.		
Régnier fils.	*Damprichard.*	Charmauvillers.	Thiébouhans.
	Belfays.	Essarts-Cuenot.	Trévillers.
	Boulois.	Ferrières.	Urtière.
Pillard.	*Désandans.*	Issans.	Saint-Julien.
	Aibre.	Laire.	Semondans.
	Echenans.	Rainans.	Vernoy (le).
Sahler.	*Etupes.*	Dambenois.	Fesche-Châtel.
	Allenjoie.	Dampierre.	Taillecourt.
	Badevel.	Dasle.	Vandoncourt.
	Brognard.	Exincourt.	
P. Mettetal.	*Hérimoncourt.*	Bondeval.	Seloncourt.
	Abbevillers.	Meslière.	Thulay.
Courbet.	*Indevillers.*	Fessevillers.	Montancy.
	Bunnevillers.	Glères.	Blains (les).
	Courtefontaine.	Goumois.	Vernois-le-Fol.
Devillers.	*Maiche.*	Charquemont.	Friolais.
	Blanchefontaine.	Ecorces (les).	Mancenans.
	Bréseux (les).	Frambouhans.	Mont-de-Voug.
	Cernay.		
Viatte fils.	*Pont-de-Roide.*	Lucelans.	Solemont.
	Bourguignon.	Mambouhans.	Vaivre.
	Dambelin.	Neuchâtel.	Valonne.
	Dampjoux.	Noirefontaine.	Vermondans.
	Ecot.	Remondans.	Villars-Dampjoux.
	Feule.	St.-Maurice.	Villars-sous-Ecot.
	Goux.		
Guillemin.	*Russey (le).*	Bizot (le).	Grand'-Combe.
	Barboux (le).	Bosse (la).	Narbief.
	Bélieu (le).	Chenalotte (la).	Noël-Cerneux.
Courvoisier.	*St.-Hippolyte.*	Fleurey.	Montjoie.
	Bief.	Liebvillers.	Montursin.
	Cernay-Soulce.	Montandon.	Mouillevillers.
	Chamesol.	Montécheroux.	Vaufrey.

Percepteur surnuméraire. — M. Cadle.

Digitized by Google

Arrondissement de Pontarlier.

Percepteurs.	Communes de chaque Perception.		
MM. Bourgeois.	*Pontarlier.*	Dommartin.	Houtaud.
	Chaffois.	Granges-Narboz.	
Delamarche.	*Arçon.*	Doubs.	Maison-du-Bois.
	Allemands (les).	Liévremont.	Vuillecin.
	Bugny.		
A. Froidevaux.	*Arc-sous-Cicon.*	Chaux (la).	Saint-Gorgon.
	Aubonne.		
Saillard.	*Bannans.*	Bulle.	Rivière (la)
	Bouverans.	Colombe (Ste.-).	
Laude.	*Boujailles.*	Courvières.	Villers-sous-Chalamont.
	Arc-sous-Montenot.		
Page.	*Chaux-neuve.*	Châtel-Blanc.	Petite-Chaux.
	Chapelle-des-Bois.	Crouzet (le).	Reculfoz.
Grenot.	*Cluse (la).*	Fourgs (les),	Oye et Palet.
	Chaudron-Vezenay.	Malbuisson.	Verrières (les).
		Montperreux.	
Lugardon.	*Frasne.*	Dompierre.	Vaux-et-Chantegrue.
	Bonevaux.		
Peyrot de St.-	*Goux.*	Evillers.	Renédale.
Horent.	Bians.	Ouhans.	Sombacourt.
N...	*Jougne.*	Hôpitaux-Vieux.	St.-Antoine.
	Fourcatier.	Longevilles (les).	Touillon-et-Lout.
	Hôpitaux-Neufs.	Métabief.	
Griffon.	*Labergement.*	Grangettes.	Remoray.
	Brey.	La Planée.	Rochejean.
	Granges-Ste-Me.	Malpas.	Saint-Point.
Besand.	*Levier.*	Septfontaine.	Villeneuve-d'Amont.
	Chapelle-d'Huin.		
Echelard.	*Longeville (la).*	Hauterive.	Montflovin.
	Combes (les).	Montbenoît.	Ville-du-Pont.
	Gilley.		
Singier fils.	*Montlebon.*	Le Lac ou Villers.	
Cupillard.	*Morteau.*	Grand' Combe.	Gras (les).
Emonin.	Fins (les).		

Digitized by Google

Percepteurs.	Communes de chaque Perception.		
JOUFFROY. *Mouthe.*	Pontets les).	Sarrageois.	
Boujeon.	Rondefontaine.	Villedieu (la).	
Gellin.			

Percepteur surnuméraire. — M. Bastide.

TRÉSOR NATIONAL.

PAYEUR DU DÉPARTEMENT.

M. VANDRESANNE, ✻, *payeur*, rue Moncey, 3.
M. Basire, ✻, *caissier*, Grande-Rue, 14.

AGENCE JUDICIAIRE DU TRÉSOR.

MM. Ed. TONNET, *avoué*, agrégé de l'agence judiciaire du trésor, à Besançon, Grande-Rue, 87.
JAVEY, *avoué*, agrégé, à Baume.
RENAUD, *id.*, id., à Montbéliard.

SUCCURSALE DE LA BANQUE DE FRANCE.

L'établissement est ouvert tous les jours, les dimanches et fêtes exceptés, de 9 heures du matin à 4 heures. On escompte les valeurs sur Paris, Besançon, Angoulême, Caen, Chateauroux, Clermont, Grenoble, le Mans, Montpellier, Mulhouse, Nîmes, Reims, St.-Etienne, St.-Quentin, Strasbourg, Valencienne, Bordeaux, Le Hâvre, Rouen, Nantes, Marseille, Lyon, Lille, Toulon et Metz.

Directeur. M. Jules MICAUD, rue St.-Vincent, 47.

Employés. MM. Monnot, *caissier.*
Marchand, P. Bretegnier, Prétet et Bouly, *commis aux écritures.*

Censeurs. MM. De Montbrun, ✻, *receveur général.*
Jacquard, *banquier*, à Besançon.
Bouchot, *maître de forges*, à l'Isle.

Administrateurs. MM. L. Bretillot, ✻, *banquier.*
Th. Amet, *banquier.*
Veil-Picard, *id.*
J. Papillon, *négociant.*
L. de Ste-Agathe, *imprimeur.*
Hub. France, *négociant.*
Joseph Zeltner, *id.*
Fernier-Pône, *id.*
Prosper Racine, *id.*

Digitized by Google

INSTRUCTION PUBLIQUE.

ACADÉMIE UNIVERSITAIRE DE BESANÇON.

MM. MICHELLE, O ✻, *recteur*, hôtel de l'Académie, rue St.-Vincent, 40.
Gardaire, ✻, *inspecteur*, rue Ronchaux, 10.
P.-V. Allotte, *inspecteur*, rue des Granges, 74.
Olivier, *secrétaire*, Grande-Rue, 112.
Vuillemot, *premier commis*, rue Ronchaux, 26.
Clairin, *inspecteur honoraire*, à Lons-le-Saunier.

CONSEIL ACADÉMIQUE.

MM. MICHELLE, O ✻, *président*.
Valsse, O ✻, *préfet du Doubs*.
Alviset, ✻, *premier président de la cour d'appel*.
Loiseau, *procureur général*.
Mgr. Mathieu, ✻, *archevêque de Besançon*.
Bourgon, ✻, *président à la cour d'appel*.
Weis, ✻, *bibliothécaire de la ville*.
Gardaire, ✻, *inspecteur de l'Académie*.
P.-V. Allote, *id*.
Deville, ✻, *doyen de la faculté des sciences*.
Pérennès, ✻, *doyen de la faculté des lettres*.
Villars, *directeur de l'école de médecine*.
Brouzès, *proviseur du Lycée*.
Convers, *maire de Besançon*.
Vuillet, ✻, *ingénieur en chef des ponts et chaussées*.
L'abbé Ruellet, *curé de Saint-François-Xavier*.
Darlay, *ancien professeur au Lycée*.
Luçon, *inspecteur des écoles primaires*.

FACULTÉ DES SCIENCES

(Créée à Besançon, ensuite de l'ordonnance du 15 février 1845).

Doyen, M. DEVILLE, ✻, à la faculté, rue St.-Vincent, 42.
Mathématiques pures (lundi et vendredi, à 10 heures 1/2), M. Puiseux, professeur, rue St.-Vincent, 13.
Mathématiques appliquées (mardi et samedi, à 11 heures), M. T. Destocquois, rue des Martelots, 8.
Physique (jeudi, à une heure et demie, et samedi, à 9 heures), M. Person, ✻, professeur, rue Moncey, 7.

Digitized by Google

Chimie (lundi et mercredi, à une heure et demie), M. Deville, ✻, doyen, professeur.

Zoologie et botanique (le mardi et vendredi, à 1 heure et demie), M. Ch. Grenier, professeur, rue de la Préfecture, 14.

Géologie et minéralogie (le mercredi et le jeudi, à 11 heures), M. Ach. Delesse, ingénieur des mines, professeur, en congé; M. Lory, suppléant, rue Ronchaux, 28.

Préparateurs : Physique, M. Sire; — *Chimie*, M. Demoly; — *Histoire naturelle*, M. Pidancet.

FACULTÉ DES LETTRES.

Ensuite de l'arrêté de M. le ministre de l'instruction publique, du 2 janvier 1847, la faculté dessert, pour la collation des grades, les académies de Besançon et Nancy.

Doyen, M. Pérennès, ✻, rue St. Vincent, 40.

Secrétaire, M. *N...*

Littérature française (mardi et vendredi, à 5 heures du soir), M. Pérennès, ✻.

Littérature ancienne (mardi et vendredi, à 2 heures et demie du soir), M. Weil, chargé du cours, place de l'Etat-Major, 25.

Philosophie (lundi et mercredi, à 5 heures), M. Perron, rue St.-Vincent, 35.

Histoire (jeudi et samedi, à 5 heures du soir), M. Monin, rue des Granges, 11.

Examinateurs adjoints pour les sciences, MM. les professeurs de la faculté des sciences.

ÉCOLE PRÉPARATOIRE DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE.

Directeur, M. Villars, docteur en médecine, Grande-Rue, 115.
Secrétaire, M. Martin, id., rue des Chambrettes, 7.

COURS DURANT TOUTE L'ANNÉE.

Clinique interne, les *lundi*, *mercredi* et *vendredi*, à 7 heures du matin, M. Martin, *professeur*.

Clinique externe, les *mardi*, *jeudi* et *samedi*, à 8 heures et demie du matin, M. Corbet, *professeur*, Grande-Rue, 76.

COURS SEMESTRIELS.

SEMESTRE D'HIVER.

Chimie et pharmacie, *tous les jours*, à 10 heures et demie du matin, M. Desfosses, *professeur*, rue des Granges, 69.

Digitized by Google

Pathologie interne, *tous les jours*, à 1 heure et demie du soir, M. Foncin, *professeur*, Grande-Rue, 71.

Anatomie et physiologie, *tous les jours*, à 3 heures, M. Tournier, *professeur*.

SEMESTRE D'ÉTÉ.

Accouchements, *tous les jours*, à 5 heures et demie du matin, M. Villars, *professeur*, Grande-Rue, 115.

Pathologie externe, *tous les jours*, à 7 heures du matin, M. Ordinaire, rue des Granges, 2.

Matière médicale, *tous les jours*, à 10 heures et demie du matin, M. Emile Delacroix, *professeur*, rue St.-Vincent, 15.

Hygiène et médecine légale, *tous les jours*, à 1 heure, M. Sanderet. Grande-Rue, 107.

PROFESSEURS SUPPLÉANTS.

MM. Briot, *chef des travaux anatomiques*, rue des Granges, 58.
Hugon, rue de la Vieille-Monnaie.
Malcuisant fils, rue du Chateur, 16.
Théodose Monnot, rue Moncey, 1.

JURY MÉDICAL DU DÉPARTEMENT.

MEMBRES DU JURY.

MM. V. Corbet, *docteur et professeur à l'école*, Grande-Rue, 76.
Ch. Grenier, *professeur à la faculté des sciences*, rue de la Préfecture, 14.

MEMBRES ADJOINTS.

MM. Desfosses, *pharmacien*, rue des Granges, 69.
Galinier, ✻, *pharmacien-major à l'hôpital militaire*.
Louis Renaud, *pharmacien*, rue des Boucheries, 2.
Richelet, *id.* Grande-Rue, 87.

COURS DÉPARTEMENTAL D'ACCOUCHEMENTS,

Etabli dans la maison de Bellevaux.

M. Ch. Morel, *professeur*, rue Moncey, 12.

Digitized by Google

LYCÉE DE BESANÇON.

MM. Brouzès, *proviseur*, au Lycée.
Grosclerc, *censeur des études*, officier de l'université.
L'abbé Boillot, *aumônier*, rue St.-Antoine, 2.
Le pasteur Miroglio, *aumônier protestant*, place St.-Pierre, 6.
Bonnet, *économe*, au Lycée.
Arnal, *premier commis d'économat*, rue St.-Vincent, 7.

PROFESSEURS.

Philosophie.	MM. Ch. Chappuis, rue des Chambrettes, 12.
Sciences physiques,	Lory, rue Ronchaux, 28.
Mathématiques supérieures,	Bouché, officier de l'université, Grande-Rue, 104.
Mathématiques élémentaires,	Leyritz, place St.-Pierre, 7.
Mathématiques accessoires,	Hugues, rue des Chambrettes, 7.
Rhétorique,	Materne, officier de l'université, rue de la Préfecture, 18.
Rhétorique et philosophie supplémentaires,	Robert et Brochard.
Seconde,	Soulès (en congé). — M. Robert, suppléant, rue des Granges, 77.
Histoire,	Brochard, rue St.-Pierre, 5.
Troisième,	Portelette, rue Neuve, 21.
Quatrième,	Roguet, rue des Chambrettes, 12.
Cinquième,	Duval, rue des Granges, 24.
Sixième,	Jacob, rue St.-Antoine, 6.
Classes élémentaires,	Genot, officier d'académie, rue du Collége, 9. Viennet, *professeur de 3e ordre*, rue du Perron, 5.

Officier instructeur, Voitot, rue du Rondot-St.-Quentin, 4.

M. Prétot, *surveillant général*, place St.-Pierre, 4.

Maîtres d'études. MM. Bouveret, Dupré, Bigot, Roberet, Jeannin *et* Vuillemot.

Maître d'études suppléant, MM. *N...*

Maîtres d'études surnuméraires, Glorget et Robert.

Digitized by Google

COURS PARTICULIERS.

Histoire naturelle,	MM. Emile Delacroix, rue St.Vincent, 15.
Langue allemande,	Ratisbonne, place de l'Abondance, 1.
Id. anglaise,	Patrognet, Grande-Rue, 63.
Dessin,	Rialpo (Alexandre), rue de la Préfecture, 18.
Ecriture,	Charpillet, Grande-Rue, 86.
Musique vocale,	Rialpo père, rue de la Préfecture, 18.
Médecin-chirurgien,	Thevenot, Grande-Rue, 4.

PENSIONNATS UNIVERSITAIRES.

MM. Saillard, Grande-Rue, 44.
Fidon, place St.-Jean (maison des frères de Ste.-Marie).
Besançon, rue de la Préfecture, 18.
Pirolley, Grande-Rue.

Colléges communaux.

COLLÉGE DE BAUME.

PROFESSEURS.

MM. Hugon, officier de l'université, *principal*.
Faivre d'Esnans, *professeur de physique et d'histoire naturelle*.
Terrier, *régent de philosophie, de rhétorique et de 2e*.
Bouton, vicaire, *chargé du cours d'instruction religieuse*.
Hugon, *régent de mathématiques*.
Péchoux, *id. de 3e et de 4e*.
Pigniollet, *id. de 5e et de 6e*.
Paravey, *id. de 7e et de 8e*.
Savonet, *directeur de l'ecole primaire supérieure*.
Coudry, *maître d'études*.

COLLÉGE DE MONTBÉLIARD.

PROFESSEURS.

MM. H. Masson, officier de l'université, *principal et régent de rhétorique et de 2e*.
Wichard du Perron, *régent de 3e*.
Froissard, *id. de 4e*.
Duvernoy, *id. de 5e*.
Morel, *id. de 6e*.

Digitized by Google

Despoutot, *régent de la classe française érigée en école primaire supérieure.*
Belley, *régent de mathématiques et de physique.*
Ch. Verenet, *professeur de chimie appliquée aux arts.*

COLLÉGE DE PONTARLIER.

La ville a annexé un pensionnat à son collége.

PROFESSEURS.

MM. Chevrier, officier d'académie, *régent de rhétorique et de 2e, principal et économe.*
Chopard, *régent de mathématiques et de physique.*
Claudet, *régent de 3e et de 4e.*
L'abbé Boivin, *id. de 5e et de 6e, aumônier.*
Masson, *id. de 7e et de 8e.*
L'abbé Prost, *maître d'études.*
Bôle, *directeur de l'école primaire supérieure.*

INSTITUTION DES SOURDS-MUETS DE BESANÇON.

Cette charitable institution se distingue par son excellente tenue et par les heureux résultats qu'elle a déjà fait obtenir.

Le département du Doubs fait les frais de places d'élèves boursiers, le département du Jura envoie également des élèves aux cours annuels à la ligne.

Des ateliers de tailleurs, cordonniers et menuisiers sont ouverts en faveur des jeunes gens.

DIRECTION.

MM. L'abbé Martin, *directeur.*
Wagner, *surveillant.*

INSTRUCTION.

MM. Filingre, 1er *professeur.*
Maupin, 2e *id.*

SERVICE DE SANTÉ.

M. Thevenot, docteur en médecine et en chirurgie.

Digitized by Google

INSTITUTION DES SOURDES-MUETTES.

Cette institution n'est pas moins remarquable que la précédente. Le département du Doubs entretient 10 bourses chaque année, dans l'établissement.

M. l'abbé Busson, chanoine honoraire, *directeur*.

SERVICE DE SANTÉ.

M. Flagey, docteur en médecine.

COURS MUNICIPAL DE GÉOMÉTRIE ET DE MÉCANIQUE,

appliquées aux arts et métiers.

(SALLES DE LA FACULTÉ DES SCIENCES).

Mathématiques élémentaires, géométrie descriptive et mécanique.

Les leçons ont lieu tous les jours, de 8 heures à 9 heures et demie du soir, les *jeudi* et *dimanche* exceptés.

M. Reynaud-Ducreux, ✻, *professeur*, rue Sainte-Anne, 2.

ECOLE GRATUITE DE DESSIN DE BESANÇON.

Les leçons se donnent, en *hiver*, de 6 à 8 heures du soir, et *après Pâques*, de 6 à 8 heures du matin.

MM. Lancrenon, *directeur et professeur*, rue de la Bouteille, 9.
Gay, *professeur*, rue du Chapitre, 5.
Bavoux, *id.* rue Ronchaux, 4.

COMMISSION DE SURVEILLANCE.

MM. C. Convers, maire de la ville.
L. Bretillot, ✻, membre du conseil municipal.
Ch. de Saint-Juan, id.
Th. Bruand, id.
Ch. Weis, ✻, bibliothécaire.
A. de Fraguier, propriétaire.
De Vregille, conseiller auditeur à la cour d'appel.
Alph. Delacroix, architecte du département.
Lancrenon, directeur de l'école.
Gay, professeur de l'école.
Bavoux, id.

Digitized by Google

INSTRUCTION PRIMAIRE.

INSPECTION.

MM. Luçon, *inspecteur*, rue de la Préfecture.
Bonnefoy, *sous-inspecteur*, rue Ronchaux, 15.
Cresp, *id.*

ECOLES NORMALES DÉPARTEMENTALES.

ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS.

DIRECTION DES ÉTUDES.

M. Bouquerod, *directeur de l'école*, professeur chargé des cours de grammaire française, de style, de composition française, de lecture, d'histoire, de géographie, ainsi que des cours d'éducation et des méthodes d'enseignement.
M. l'abbé Ruellet, chargé du cours d'instruction religieuse et morale.
M. Faraud, *maître interne*, chargé des cours de mathématiques, de dessin linéaire, et des notions de physique et de chimie.
M. Martin, *docteur en médecine*, professeur d'histoire naturelle et médecin de l'établissement.
M. Bonnet, *docteur en médecine*, chargé de la chaire d'agriculture. *
M. Clerc, maître de musique.
M. Jeambrun, maître spécial de plain-chant.
M. Charpillet, maître de calligraphie.
M. Gonod, chargé de diriger les exercices de somascétique.
M. Poulain, surveillant.

Nota. Les élèves de 2e année, divisés par section, sont alternativement chargés de l'école d'application, sous la surveillance spéciale du directeur.

COMMISSION DE SURVEILLANCE.

MM. Vaïsse, O ✻, préfet du Doubs.
Michelle, O ✻, recteur de l'académie, *président*.
Allote, inspecteur de l'académie, *vice-président*.
De Montbrun, ✻, receveur général des finances.
Gardaire, ✻, inspecteur de l'académie.
Vuillet, ✻, ingénieur en chef des ponts et chaussées.
Bourgon, ✻, président à la cour d'appel.
Clerc, ✻, conseiller à la cour d'appel.
L'abbé Vieille, curé de Ste.-Madeleine.

* Les leçons ont lieu les mardi et vendredi, à 1 heure de l'après-midi. Les personnes qui désireraient suivre l'enseignement devront se faire inscrire chez M. le Directeur.

Digitized by Google

L'abbé Ruellet, curé de St.-François-Xavier.
Miroglio, pasteur, président du consistoire.
Darlay, ancien professeur de sciences physiques au lycée.
F. Détrey, ancien négociant.
Bouquerod, directeur de l'école, *secrétaire*.

ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTRICES.

DIRECTION ET SURVEILLANCE.

MMmes Sœur Judith Guye, *directrice*.
Sœur Philomène Léger, *sous-directrice*.
Sœur Victoire Trécourt,
Sœur Clérie Perchet, } *maîtresses adjointes*.
Sœur Théodore Raoux,
Sœur Alexis Chapoy, *économe et infirmière*.
Mlle. Chevillot, *adjointe*.
M. L'abbé Breney, *aumônier*.

CONSEIL DE SURVEILLANCE.

MM. Vaïsse, O ✻, préfet du Doubs.
Michelle, O ✻, recteur de l'académie.
Gardaire ✻, inspecteur de l'académie.
L. Bretillot, ✻, membre du conseil municipal.
L'abbé Bergier, vicaire général.
Chalon, ✻, président du tribunal d'instance.
Seguin, ✻, ancien adjoint.
Jacquard, banquier.
L'abbé Breney, chanoine titulaire.
Wey, Hippolyte, ✻, receveur de la maison de Bellevaux.
Alfred Marquiset, ancien négociant.
F. Détrey, ancien négociant.
Luçon, inspecteur des écoles,
Bonnefoy, sous-inspecteur.
Mme. Sœur Judith Guye, *secrétaire*

ECOLE MODÈLE PROTESTANTE DE MONTBÉLIARD.

DIRECTION ET ENSEIGNEMENT.

M. Jeanmaire, *directeur et professeur*.
MM. Pavillard, *maître adjoint;* Amstutz et Maire, *maîtres d'études*.

Digitized by Google

COMMISSION DE SURVEILLANCE.

MM. E. BOYER, sous-préfet, *président.*
Bernard-Sahler, rentier.
Rossel, juge, membre du conseil général.
Sahler, maire.
Banzet, pasteur.
Morel-Macler, architecte.
Bouthenot, juge de paix à Audincourt.

COMMISSION D'EXAMEN.

MM. E. BOYER, sous-préfet, *président.*
Masson, pasteur,
Tuettey, pasteur.
Forget de Barst, ✻, chef de bataillon du génie.
Masson, principal du lycée.
Roux, fabricant.
Wetzel, pasteur, Grand-Charmont.

ECOLE PRIMAIRE SUPÉRIEURE, A BESANÇON.

M DROZ (Séraphin), *directeur,* place de l'Abondance.

ECOLE MUTUELLE-MODÈLE, A BESANÇON.

M. ROCHE (J.-Jh.), *directeur,* place de l'Abondance.

L'instruction consiste dans les éléments de la *religion*, la *lecture*, l'*écriture*, la *grammaire*, le *dessin linéaire*, l'*arithmétique*, la *géométrie*, la *géographie*, les éléments de l'*histoire* et de la *musique vocale*.

L'école se tient dans un local fourni par l'administration municipale.

COMITÉS D'INSTRUCTION PRIMAIRE.

Arrondissement de Besançon.

MM. VAÏSSE, O ✻, préfet du département, *président.*
C. Convers, maire de Besançon.
Mathez, procureur de la République.
Ancey, juge de paix, à Besançon.
L'abbé Vieille, curé de la paroisse de Sainte-Madeleine.
Sandoz, pasteur protestant, *secrétaire.*
Brouzès, proviseur du lycée.
Micaud, O ✻, membre du conseil genéral, à Besançon.
Victor Monnot-Arbilleur, id. id.
Jules de Bussierres, id. id.

Digitized by Google

MM. A. Bourdenet, membre du conseil, à Besançon.
Teste, id. à Ornans.
Loiseau, procureur général, id. à Besançon.
L. Bretillot, ✻, id. id.
De Vezet, id. id.
Alfred d'Aubonne, id. id.
Mazoyhié, id. id.

Arrondissement de Baume.

MM. Ch. NICOLAS, sous-préfet, *président*.
J. Barçon, maire de Baume.
Rain, procureur de la République.
Brunet, juge de paix.
L'abbé Frayhier, curé de la paroisse.
Roy, pasteur à Longevelle.
Hugon, principal du collége.
Lanchy, instituteur à Baume.
Barçon père, juge, membre du conseil général, à Baume.
Auguste Bouchot, id. id. à l'Isle.
Ronnot, id. id. à Roulans.
Vuillier, id. id. à Clerval.
Marsoudet, id. id. au Valdahon.
Péchoux, professeur au collége de Baume, *secrétaire*.

Arrondissement de Montbéliard.

MM. BOYER, sous-préfet, *président*.
Sahler, maire de Montbéliard.
Saverot, procureur de la République.
Masson, principal du collége, *secrétaire*.
Berger, juge de paix, à Montbéliard.
L'abbé Liquet, curé de Montbéliard.
Masson, Auguste, pasteur.
Burguy, instituteur primaire.
Petitjean, notaire.
Fallot, père, pharmacien.
Dublar, receveur des finances.
} Notables désignés par le conseil d'arrondissement.
Blondeau, membre du conseil général, à Saint-Hippolyte.
Goguel, id. à Montbéliard.
Japy, id. à Badevel.
Rossel (Ch.), juge, id. à Montbéliard.
De Mérode, id. à Maiche.
Feuvrier, id. au Russey.
Marcou, id. à Pont-de-Roide.

Digitized by Google

Arrondissement de Pontarlier.

MM. Jules DEMESMAY, ✻, sous-préfet, *président*.
Gresset, ✻, maire de la ville de Pontarlier.
Petit, procureur de la République.
Victor Loiseau, juge de paix à Pontarlier.
L'abbé Lallemand, curé de Pontarlier.
Grillon, juge suppléant.
Jouffroy, receveur des finances.
Delamarche, juge suppléant.
Pourny, juge, *secrétaire*.
Cupillard, ancien percepteur à Morteau.

COMMISSIONS DÉPARTEMENTALES

Pour l'examen des aspirants aux brevets d'instituteurs et d'institutrices.

COMMISSION POUR LES BREVETS D'INSTITUTEURS.

MM. MICHELLE, O ✻, recteur, *président*.
Brouzès, proviseur du Lycée.
L'abbé Ruellet, curé de Saint-François-Xavier.
L'abbé Boillot, aumônier du Lycée.
Miroglio, pasteur.
Reynaud-Ducreux, ✻, professeur de l'école d'artillerie.
Darlay, ancien professeur de physique.
Bouché, professeur de mathématiques supérieures au Lycée.
Leyritz, professeur de mathématiques élémentaires au Lycée.
Roguet, professeur de 4e au Lycée.
Viguier, répétiteur.
Luçon, inspecteur des écoles primaires, *secrétaire*.
Bonnefoy, sous-inspecteur.

COMMISSION POUR LES BREVETS D'INSTITUTRICES.

MM. MICHELLE, O ✻, recteur, *président*.
L'abbé Guerrin, vicaire-général du diocèse.
L'abbé Caverot, id.
L'abbé Ruellet, curé de Saint-François-Xavier.
Miroglio, pasteur protestant.
Darlay, ancien professeur de physique.
Cresson, professeur à l'école d'artillerie.
Bouquerod, directeur de l'école normale d'instituteurs.
Viguier, répétiteur.
Luçon, inspecteur des écoles primaires, *secrétaire*.
Bonnefoy, sous-inspecteur.

Digitized by Google

DAMES INSPECTRICES POUR LES ÉCOLES DE FILLES
DANS LE DÉPARTEMENT.

Mesd. De Kirwan. De Cassey.

PENSIONS PARTICULIÈRES DE JEUNES DEMOISELLES.

BESANÇON.

Mlle. Boichard, Grande-Rue, 93.
Mlle. Baille, Grande-Rue, 67.
Mlle. Marc, Grande-Rue, 107.
Mlles. Joly et Bonnefoy, place de l'Etat-Major, 20.
Mlle. Narcisse Ducat, Grande-Rue, 31.
Mlle. Grenot, rue Saint-Vincent, 9.
Mlle. Lanchy, rue Charmont, 13.
Mad. Chalmin, rue du Clos, 12.
Mlles. Morel, rue Saint-Vincent, 6.
Mlle. Flore Hermand, Grande-Rue, 58.
Mlle. Choupot, rue Saint-Vincent, 46.

ORNANS.

Mlle. Marie Chenoz.

BAUME.

Mlle. Michottey, place du Capitole.
Mlle. Sanseigne, rue des Granges.
Mlle. Péchoux, Grande-Rue.

MONTBÉLIARD.

Mad. Valdener.
Mad. Bourgoin.

PONTARLIER.

Mlle. Vuillemin.

Digitized by Google

INSTITUTEURS DU DÉPARTEMENT.

Arrondissement de Baume.

Nom de la commune.	Nom de l'instituteur.	Nom de la commune.	Nom de l'instituteur.
Baume,	Savonnet.	Chazot,	Boillon.
Adam-l.-Passav.,	Vieille.	Orve,	
Aissey,	Legrand.	Chaux-lez-Clerval,	Tanguelle.
Autechaux,	Bardey.	Crosey-le-Grand,	Mougey.
Bois-la-Ville,	Pauthier.	Crosey-le-Petit,	Pégeot.
Hyèvre-Paroisse,		Fontaine,	Calmelet.
Bretigney,	Filsjean.	Hôpital-St-Liéf.,	
Silley,		Saint-Georges,	Schmitty.
Champvans,	Lanchy.	Glainans,	Louvet.
Côtebrune,	Prince.	Pompierre,	Rudot.
Cour,	Vuillemin.	Randevillers,	*N*...
Cuisance,	Icard.	Roche-lez-Clerval,	Billot.
Guillon,		Rahon,	Voulot.
Montivernage,		Sancey-le-Grand,	
Esnans,	Brelet.	Sancey-le-Long,	
Fontenotte,	Barbier.	Surmont,	Girardot.
Verne,		Tournedoz,	Vieillard.
Rillans,		Lanthenans,	
Fourbanne,	Olivier.	Sourans,	
Grosbois,		Vellerot-Belvoir,	Gaudey.
Sechin,		Vellevans,	Maillot.
Hyèvre-Magny,	Thuriet.	Vyt-lez-Belvoir,	Roy.
Saint-Juan,	Labbé.		
Lanans,	Boillot.	L'Isle-s.-le-Doubs,	Clément.
Lomont,	Villemin.	Accolans,	Chiquelin.
Luxiol,	Bouvet.	Appenans,	Clément.
Passavant,	Marchand.	Arcey,	Huguenard.
Pont-les-Moulins,	Isabey.	Blussangeaux,	Bugnon.
Servin,	Moulet.	Blussans,	Bressin.
Vaudrivillers,	Gosey.	Bournois,	Girardot.
Vergranne,	Duboz.	Colombier-Châtelot,	Duras.
Villers-le-Sec,	Voittot.	Etrappe,	Doucot.
Voillans,	Guillaume.	Geney,	
	—	Faimbe,	Glasson.
Clerval,	Coutureaux.	Onans,	
Santoche,		Gemonval,	Gamet.
Anteuil,	Claude.	Hyémondans,	Berthoz.
Belvoir,	Bouvot.	Longevelle,	Chasles.
Branne,	Grandguillaume.	Mancenans,	Jeannot.

Digitized by Google

Nom de la commune.	Nom de l'instituteur.	Nom de la commune.	Nom de l'instituteur.
Marvelise,	Gosey.	Mésandans,	Mantion.
Médière,	Simon.	Mondon,	Buruel.
La Pretière,		Morchamps,	
Montenois,	Bressin.	Montagney,	Chaudey.
Rang,	Martin.	Servigney,	
Soye,	Jacquottin.	Montussaint,	Orsat.
—		Tallans,	
Pierrefontaine,	Rollet.	Nans,	Simonin.
Dompreł,	Dumont.	Puessans,	Parotin.
Grandfont.-s.-C.,		Rognon,	Filajean.
Flangebouche,	Guinchard.	Romain,	Bégirard.
Fuans,	Cornu.	Tressandans,	Labbé.
Germéfontaine,	Prêtre.	Trouvans,	Bouvet.
Grandfont.-Fourn.,	Berne.	Tournans,	Iteney.
Guyans-Vennes,	Brotillot.	Uzelle,	Pernin.
Vennes.		Viéthorey,	Clément.
Maisonnettes.		—	
Landresse,	Pahin-Mourot.	Roulans,	Chevry.
Laviron,	Gauchez.	Bouclans,	Saget.
Loray,	Grandclément.	Breconchaux,	Gozé.
Luisans,	Chaillot.	St.-Hilaire,	
Orchamps-Vennes,	Chamarond.	L'Ecouvotte,	
Ouvans,	Berçot.	Le Puy,	
Plaimbois,	Blanchot.	Vennans,	
La Sommette,	Brésard.	Val-de-Roulans,	
Vellerot-Vercel,	Chevènement.	Champlive,	Ketz.
Villers-la-Combe,		Châtillon-Guyotte,	Bertin.
Villers-Chief,	Vernerey.	Dammartin,	Pauthier.
—		Deluz,	Dubois.
Rougemont,	Coutureau.	Glamondans,	Boujour.
Abbenans,	Nicod.	Gonsans,	Nicod.
Avilley,	Dufourg.	Magny-Chatelard,	
Bonnal,	Joliey.	Laissey,	Vieille.
Chazelot,	Vigelet.	Lusans,	Comte.
Monferney,		Naisey,	Marion.
Cubrial,	Couturet.	Verrières-du-Gr.,	
Cubry,	Pierson.	Vienney,	
Cuse-Adrisans,	Guillemin.	Nancray,	Gros.
Fontenelle-Montby,	Perrette.	Osse,	Renot.
Gonden.-Montby,	Poutet.	Ougney-Douvot,	Perrot.
Gonden.-les-Moul.,	Jeannin.	Pouligney,	Bouhélier.
Gouhelans,	Thuriet.	Vauchamps,	Voidey.
Huanne-Montm.,	Guey.	Villers-Grelot,	Dubois.

Digitized by Google

Nom de la commune.	Nom de l'instituteur.	Nom de la commune.	Nom de l'instituteur.
Vercel-Goux,	Genos.	Etalans,	Humbert.
Adam-lez-Vercel,		Etrey,	Chaillet.
Athose,	Côte-Collisson.	Eysson,	Prêtre.
Avoudrey,	Henriot.	Fallerans,	Bailly.
Belmont,	Guinchard.	Longechaux,	Rodeguerre.
Bremondans,	Duboz.	Longemaison,	Poncelle.
Chasnans,	Cuche.	Nods,	Jacquet.
Châtelet,	Moine.	Orsans,	Pernard.
Hautepierre,		Passonfontaine,	André.
Chaux-Passavant,	Bez.	Rantechaux,	Parguez.
Chevigney,	Pourchet.	Valdahon,	*N*...
Courtetain-Salans,	Tournier.	Vanclans,	Redoutey.
Epenouse,	Guey.	Vernier-Fontaine,	Billot.
Epenoy,	Gaillard.	Villedieu,	Garrignot.

Arrondissement de Besançon.

Amancey,	*N*.	Boismury,	Lachaux.
Ste-Anne,	Bergier.	Ferrières,	
Alaise,	Robbe.	Burgille,	Cart-Tanneur.
Saraz,		Chasoy,	
Amondans,	Cuinet.	Cordiron,	
Bolandoz,	Canelle.	Champagney,	Girardet.
Cléron,	Roy.	Champvans,	Trouttet.
Coulans,	Borne.	Chaucenne,	Bourgogne.
Mefranche,		Chemaudin,	Petitcuenot.
Crouzet,	Vuillaume.	Chevigney,	Ahyerre.
Déservillers,	Menestrier.	Corcelles-Ferr.,	Deleule.
Doulaize,	Troutet.	Corcondray,	
Eternoz,	Valet.	Cottier,	Belgy.
Fertans,	Clerc.	Mercey-le-Grand,	
Gevresin,	Bergois.	Courchapon,	Dosson.
Labergement,	Guyon.	Dannemarie,	Demontrond.
Lizine,	Cointet.	Ecole,	*N*.
Malans,	*N*.	Valentin,	
Montmahoux,	Frachebois.	Emagny,	Bouquet.
Nans-s.-Ste-Anne,	Menestrier.	Etrabonne,	Renaud.
Reugney,	Troutet.	Franois,	Clerc.
Granges-Maillot,		Franey,	*N*.
—		Jallerange,	Guillemot.
Audeux,	Vernerey.	Moutherot,	
Auxon-Dessous,	Griffon.	Lantenne-Vertière.	Rousseau.
Auxon-Dessus,	Cattet.	Lavernay,	Moprez.
Berthelange,	Baurant.	Mazerolle,	Gaulme.

Digitized by Google

Nom de la commune.	Nom de l'instituteur.
Miserey,	Tissot,
Moncley,	Bidaux.
Noironte.	Sancey.
Placey,	*N.*
Pelousey,	Barcon.
Pirey,	Prost,
Pouilley-Français,	Grosjean.
Pouilley-l.-Vignes,	Cressier.
Recologne,	Lauvergnat.
Ruffey,	Gauthier.
Sauvagney,	Léoutre.
Serre,	Bugnon.
Vaux,	Parnod.
Villers-Buzon,	Longchamps.
—	
(2 Cantons),	Paulinien.
	Gannard.
	Deleule.
	Droz.
	Roche,
	Domelange.
Besançon, (Ville et Banlieue),	Tissot.
	Poulin.
	Maître.
	Grosjean.
	Monnier.
	Coste.
Chalèze,	Courtois.
Chalezeule,	Allemandet.
Arguel,	*N.*
Beurre,	Verdel. / Euvrard.
Fontain,	Lambert.
Gennes,	Pequignot.
Gratteris, Mamirolle,	Beurey.
La Chevillotte, Saône,	Chevillot.
Montfaucon,	Jolibois.
Morre,	Jeannin.
Vèze,	Roy.
—	
Boussières,	Vernier.

Nom de la commune.	Nom de l'instituteur.
Abbans-Dessous,	Regnaud.
Abbans-Dessus,	Vieux.
Avanne,	Barbier.
Aveney,	*N.*
Busy,	Parrot.
Byans,	Martin.
Grandfontaine, Montferrand, Velesme,	Pillod.
Larnod,	Jacoutot.
Osselle,	Dumathera.
Pugey,	Souvet.
Rancenay,	Pône.
Rozet-Fluans,	Cachot.
Routelle,	Charles.
Thoraise,	Loyot.
Torpes,	Chauvin.
Villars-St.-Georges,	Prudent.
St.-Vit,	Pourchet,
Vorges,	Lyet.
—	
Marchaux, Champoux,	Dromard.
Amagney, Novillars,	Bietrix.
Battenans,	Laffond.
Blarians, Germondans,	Cousin.
Bonnay,	Dubois.
Braillans,	Vernerey.
Bretenière,	Vernerey.
Cendrey,	Babey.
Châtillon-le-Duc, Tallenay,	Violat.
Chaudefontaine,	Pouret.
Chevroz,	Bourcet.
Corcelles-Mieslot,	Sallet.
Cussey-s.-l'Ognon,	Voulot.
Devecey,	Blanc.
Flagey-Rigney,	*N.*
Geneuille,	Fournier.
Mérey-Vieilley, Vieilley,	Ducrot.

Digitized by Google

Nom de la commune.	Nom de l'instituteur.
Moncey,	Charpy.
Palise,	
Ollans,	Vernier.
Rigney,	Cadet,
Rignosot,	Robert,
Roche,	Patoz.
Rougemontot,	Gainnet.
Tour-de-Scay,	Crepin.
Thise,	Richard.
Thurey,	Masson.
Vaire-le-Grand,	Monnin.
Vaire-le-Petit,	
Arcier,	
Valeroy,	L'Homme.
Venise,	Cattel.
—	
Ornans,	Chorgnon.
Amathay,	Parrenet.
Bonnevaux,	Belpois.
Chantrans,	Savonet.
Flagey,	
Silley,	
Charbonnières,	Dumathera.
Chassagne,	Demontrond.
Chateauvieux,	Parguez.
Durnes,	Brutillot.
Echevannes,	
Lavans,	
Voires,	
Foucherans,	Migonnay.
Guyans-Durnes,	Mugnier.
Hôpital-du-Grosb.,	Raguenet.
Lods.	Montenoise.
Longeville,	Pointurier.
Maizières,	Cuinet.
Malbrans,	Gresset.
Mérey-Montrond,	Cart-Tanneur.
Montgesoye,	Duffet.
Mouthier,	Charnaux.
Saules,	Brahier.
Scey-en-Varais,	Jacques.

Nom de la commune.	Nom de l'instituteur.
Tarcenay,	Migonnay.
Trepot,	Senevey.
Villers-Montrond,	Voynnet.
Vuillafans,	Richard.
—	
Quingey,	Bas.
Arc-et-Senans,	Guillin.
Bartherans,	Devillers.
Buffard,	Amiot.
By.	N.
Cademène,	Coulon.
Rurey,	
Cessey,	N.
Chay,	Rousseau.
Charnay,	Chameau.
Chenecey.	
Courcelles,	Peny.
Châtillon-Lizon,	
Goux,	
Palentine,	
Rouhe,	
Chouzelot,	Carteaux.
Cussey-sur-Lizon,	Frachebois.
Echay,	Goidet.
Epeugney,	Cattet.
Fourg,	Macle.
Lavans,	N.
Pessans,	
Liesle,	Gaffiot.
Lombard,	Dubois.
Mesmay,	Côte.
Brères,	
Montfort,	Clerc.
Pointvillers,	
Ronchaux,	
Montrond,	Faivre.
Myon,	Dumpenon.
Paroy,	Fernet.
Samson,	
Rennes,	Poulin.
—	

Digitized by Google

Arrondissement de Montbéliard.

Nom de la commune.	Nom de l'instituteur.	Nom de la commune.	Nom de l'instituteur.
Audincourt,	Nicod.	Villars-Blamont,	Macler.
Abbevillers,	Vergon.	N	Faivre.
Allenjoie,	Bohin.		—
Arbouans,	Mouhot.	St.-Hippolyte,	Limasset.
Badevel,	Rolland.	Mouillevillers,	
Bethoncourt,	Mettetal.	Burnevillers,	Choffat.
Brognard,	Pourchot.	Bief,	Bonvalot.
Courcelles,	Grosclaude.	Dampjoux,	
Dasle,	Bayerlet.	Noirefontaine.	
Dambenois,	Menegot.	Villars-Dampjoux,	
Dampierre-les-B.	Guillemot.	Chamesol,	Courvoisier.
Etouvans,	Petitclerc.	Châtillon,	Jacquet.
Etupes,	Curie.	Chaux,	
Exincourt,	Feschotte.	Courcelles,	
Fesche,	Charboutet.	Neuvier,	
Grand-Charmont,	Masson.	Courtefontaine,	Dard.
Mandeure,	Fleurey.	Fleurey,	Mourot.
	Bouteiller.	Froidevaux,	Pinaire.
Nommay,	Goll.	Indevillers,	Faivre.
Sochaux,	Bequillard.	Glères,	N.
Taillecourt,	Quaile.	Vernois-le-Fol,	
Valentigney,	Bugnon.	Liebvillers,	Droz.
Vieux-Charmont,	Marcounet.	Montancy,	Hierle.
Vougeaucourt,	Bourlier.	Montandon,	Silvant.
	Raymond.	Montécheroux,	Petithory.
	—	Montjoie,	Dubail.
Blamont,	Châtelot.	Montursin,	
id.	Boname.	Vaufrey,	
Autechaux,	Beaudroit.	Les Plains,	Lajeanne.
Bondeval,	Bernard.	Soulce-Cernay,	Dard.
Dannemarie,	Parnin.	Valoreille,	Tournoux.
Ecurcey,	Guidot.		—
Glay,	Barlet.	Maiche,	Choulet.
Hérimoncourt,	Goll.	Mancenans,	
Meslière,	Vittmer.	Battenans,	Prétot.
id.	Pépiot.	Belfays,	Silvant.
Pierrefontaine,	Barbier.	Damprichard,	
Roche,	Gueutal.	Belleherbe,	Vieillard.
Seloncourt,	Pourchet.		Bataillard.
Tulay,	Vurpillat.	Blanchefontaine,	Menant.
Vandoncourt,	Alizon.	Bréseux (les).	

Digitized by Google

Nom de la commune.	Nom de l'instituteur.
Boulois,	Cézy.
Cernay,	Sandoz.
Charmauvillers, Essarts-Cuenot, Urtière,	Berthet.
Charmoille,	Vieillard.
Charquemont,	Laffaix.
Cour-Ste.-Marie, Vaucluse,	Tournoux.
Droitfontaine,	Huot.
Ecorces (les),	Thirode.
Ferrières,	Briquez.
Fessevillers,	Brulard.
Frambouhans,	Régnier.
Friolais, Mont-de-Vougney,	Triponney.
Goumois,	Richard.
La Grange,	Pillot.
Orgeans, Vauclusotte,	Crevoisier.
Provenchères,	Fallot.
Thiébouhans,	Rousselot.
Trévillers,	Bulliard.
—	
Montbéliard,	Dépoutot.
id.	Burguy.
Aibre,	Metin.
Allondans,	Guillemot.
Bart,	Marthe.
Bavans,	Beucler.
Beutal,	Brouillard.
Bretigney,	Marchand.
Désandans,	Pechin.
Dung,	Bayerlet.
Echenans,	Rayot.
Issans,	Viennot.
St.-Julien,	Bernard.
Laire,	Roy.
Lougres,	Jourand.
Ste.-Marie,	Mérillot.
Présentevillers,	Goll.
Raynans,	Jaudry.
Semondans,	Marconnet.

Nom de la commune.	Nom de l'instituteur.
Ste.-Suzanne,	Fallot.
Le Vernoy,	Duvernoy.
—	
Pont-de-Roide, Neuchâtel-Urtière,	Jacquard.
Berche, Dampierre,	Tridard.
Bourguignon,	Launes.
Colombier-Fontaine,	Goll.
Dambelin, Mambouhans, Remondans, Vaivre,	Journot.
Ecot,	Marion.
Feule, Solemont,	Henriet.
Goux,	Nappiot.
Lucelans, Mathay,	Vuitenez.
St.-Maurice,	Petrequin.
Peseux,	Boibessot.
Rosières,	Renaud.
Valonne,	Fleury.
Vermondans,	Mairot.
Vernois,	Pécheur.
Villars-sous-Ecot,	Bour.
—	
Russey,	Girard.
Barboux,	Magrin.
Bélieu,	Burlet.
Bizot, Labosse, Narbief,	Champreux.
Bonnétage,	Cerneux.
Bretonvillers,	Vernier.
Chamesey, Longevelle,	Fillagre.
Chenalotte, Noël-Cerneux,	Perrot.
Fontenelles,	Silvant.
Grand'-Combe,	Bouvet.
St.-Julien,	Pagnot.
Laval,	Silvant.

Digitized by Google

Nom de la commune.	Nom de l'Instituteur.	Nom de la commune.	Nom de l'Instituteur.
Luhier,	Thirode.	Mont-de-Laval,	Rondot
Montbéliardot,		Plaimbois-du-Miroir,	Robert.
Mémont,	*N*...	Rosureux,	Miotte.

Arrondissement de Pontarlier.

Levier,	Touret.	Grand'-Combe,	Patoz.
Arc-sous-Montenot,	Masson.	Gras (les),	Bertin.
Bians,	*N*...		Maillet.
Boujailles,	Patoz.	Lac-ou-Villers,	Jouille.
Bulle,	Vieille.		Jeannin.
Chapelle-d'Huin,	Philibert.		Moussard.
Courvières,	Bourdin.	Montlebon,	Taillard.
Dompierre,	Trouttet.		Reuille.
Evillers,	Guillemin.	—	
Frasne.	Groslambert.	Mouthe,	Canelle.
Goux,	Cuinet.	St.-Antoine,	Maire
Septfontaine,	Mougenot.	Touillon,	
Sombacourt,	Racle.	Bonnevaux,	Martin.
Villeneuve-d'Am.,	Petetin.	Boujeon,	Beuque.
Villers-s.-Chalam.,	Mourey.	Brey,	Bourgeois.
—		Chapelle-des-Bois,	Griffon.
Montbenoît,		Chatel-Blanc,	Petetin.
Longeville (la),		Chaux-Neuve,	Rousseau.
Hauterive,	Voinnet.	Crouzet (le),	
Montflovin,		Pontets,	Vermot.
Ville-du-Pont,		Reculfoz,	
Allemands (les),	Lépine.	Rondefontaine,	
Arçon,	Paris.	Fourcatier,	*N*...
Arc-sous-Cicon,	Rochat.	Gellin,	Baud.
Aubonne,	Cuche.		Jeangirard.
Bugny,	Pointurier.	Jougne,	Louvier.
Chaux (la),	Greusard.		Marandin.
Gilley,	Bôle.	Labergement.	
St.-Gorgon,	Vuillaume.	Granges-Ste.-Mar.,	Garçon.
Lièvremont,	Monneret.		Landry.
Maison-du-Bois,	Vuillemin.	Longevilles,	Defrasne.
Ouhans,	Pône.	Métabief,	Robbe.
Renédale,		Petite-Chaux,	Blanc.
—		Remoray,	Mesny.
Morteau,	Arbogaste.	Rochejean,	Gaillard.
Combes (les),	Patoz.	Sarrageois,	Prince.
	Laithier.	Vaux-Chantegrue,	Billot.
Les Fins,	Delcule.	Villedieu,	Genre.

Digitized by Google

Nom de la commune.	Nom de l'instituteur.	Nom de la commune.	Nom de l'instituteur.
Pontarlier,	Bôle.	Hôpitaux-Neufs,	Gagelin.
	Gannard.	Hôpitaux-Vieux,	Poux.
Bannans,	Noé.	Houtaud,	Jeannin.
Bouverans,	Maigues.	Malbuisson,	Jeunet.
Chaffois,	Vieille.	Malpas,	Clerc.
Chaudron-Vezenay,	Robbe.	Montperreux,	Saget.
Cluse (la),	Navillet.	Oye-et-Palet,	Jouffroy.
Ste.-Colombe,	Maire.	Planée (la),	Dore.
Dommartin,	Dornier.	St.-Point.	Blondeau.
Doubs,	Cretin.	Rivière (la),	Chauvin.
Fourgs (les),	Gauthier.	Verrières-de-Joux,	Bourgeois.
Granges-Narboz,	Pourchet.	Vuillecin,	Racle.
Grangettes (les),	More.		

INSTITUTRICES COMMUNALES DU DÉPARTEMENT.

Arrondissement de Baume.

Baume,	* Richard.	Accolans,	Huguenard.
Aïssey,	Guillemin.	Arcey,	Bouray.
Côtebrune,	Prince.	Bournois,	Meunier.
St.-Juan,	Glasson.	Mancenans,	Lépine.
Lanans,	Vieille.	Médière,	Balandier.
Lomont,	Barthod.	Montenois,	Hudelot.
Passavant,	Nachin.	Onans,	Blanchard
Servin,	Vieille.	Rang,	Perriguez.
Verne,	Guichard.	Soye,	Pegeot.
Voillans,	Chaillet.		
		Pierrefontaine,	* Guichard,
Clerval,	* Lamielle.	Domprel,	* Roby.
Anteuil,	Party.	Flangebouche,	* Eulalie.
Branne,	Journée.	Grandfontaine,	Raliot.
Chazot,	Dornier.	Guyans-Vennes,	* Ducommun.
Crosey-le-Grand,	Maldiney.	Landresse,	Duvillers.
Fontaine,	Décorbez.	Laviron,	Boillon.
Pompierre,	Perriguez.	Loray,	Gabry.
Sancey-le-Grand,	* Thérèse.	Orchamps-Vennes,	* Poncet.
Sancey-le-Long,	Roy.	Vellerot-Vercel,	Verdet.
Vellevans,	Boillot.	Villers-la-Combe,	Breton.
Vyt-lez-Belvoir,	Carry.		
		Rougemont,	* Martial.
L'Isle-s.-le-Doubs,	* Casimir.	Abbenans,	* Perron.

* indique celles qui appartiennent à une congrégation religieuse. O celles qui sont mariées.

Digitized by Google

Nom de la commune.	Nom de l'institutrice.	Nom de la commune.	Nom de l'institutrice.
Avilley,	Cornet.	Laissey,	Clément.
Cubrial,	Gachot.	Naisey,	Chevillot.
Cubry,	Bondenet.	Nancray,	Angelot.
Cuse,	Rousset.	Osse,	Bouriot.
Mondon,	Carlier.	Pouligney,	Devaux.
Tournans,	Roy.	Villers-Grelot,	Villet.
Uzelle,	Belin.	Vercel,	* Baverelle.
Viéthorey,	Palrin.	Avoudrey,	Simon.
—		Chaux-l.-Passavant,	* Lacour.
Roulans,	Devaux.	Epenoy,	Chonlet.
Bouclans,	Lhomme.	Etalans,	Flory.
Breconchaux,	Guyot.	Fallerans,	Bonnefoy
Champlive,	Goëtz.	Nods,	Trouf.
Dammartin,	Cordier.	Passonfontaine,	Jeune.
Duluz,	* Epiph. Goibel.	Valdahon,	Bouveresse.
Glamondans,	Roy.	id.,	Ferry.
Gonsans,	Fort.	Vernier-Fontaine,	* Aubry.
St.-Hilaire,	Burtin.		

Arrondissement de Besançon.

Amancey,	Girardet.	Mercey-le-Grand,	Dumétier.
Amondans,	Projean.	Moncley,	Nélaton.
Bolandoz,	Callier.	Noironte,	Boudry.
Cléron,	Gachot.	Pelousey,	Sage.
Déservillers,	Plumey.	Pirey,	* Marcel.
Eternoz,	Petithuguenin.	Pouilley-les-Vignes,	* Dupont.
Fertans,	Laurent.	Recologne,	* Perrotet.
Gevresin,	Maréchal.	Serre,	* Prothe.
Labergement,	Saunier.	Besançon et la Banlieue.	Daclin.
Malans,	Girard.		6 Sœurs de la Charité.
Montmahoux,	Cuinet.		2 Sœurs de la Ste Famille.
Nans-s.-Ste-Anne,	Humbert.		
Reugney,	* Monotte.		
—		Beurre,	* Guenon.
Audeux,	N.	Chalèze,	Perrot.
Auxon-Dessous,	N.	Fontain,	Lambert.
Burgille,	Mœramiot.	Montfaucon,	Blondeau.
Chaucenne,	Barbier.	Morre,	Charmoy.
Chemaudin,	* Eloi.	Saône,	* Marion.
Franois,	N.	Vèze (la).	Couronde.
Jallerange,	Jourdain.	—	
Lantenne,	Chapoy.	Boussières,	N.
Lavernay,	Gauthier.	Avanne,	Glorget.

Digitized by Google

Nom de la commune.	Nom de l'institutrice.	Nom de la commune.	Nom de l'institutrice.
Busy,	* Gaillard.	Chantrans,	Bourdin.
Byans,	Chatelain.	Durnes,	* Carteret.
Grandfontaine,	Chiquelin.	Lods,	Salignon.
Osselle,	Trouttet.	Longeville,	Outhenet.
Pugey,	Guierdet.	Mérey-sous-Montr.,	Gresset.
Rozet-Fluans,	Barbier.	Montgesoye,	Meniquet.
St.-Vit,	Delherbe.	Mouthier,	* Cassard.
—		Saules,	Petithuguenin.
Marchaux,	Lamy.	Scey-en-Varais,	Henriet.
Amagney,	Biétrix.	Tarcenay,	Groshenri.
Bonnay,	Pougy.	Trepot,	Bichet.
Cendrey,	* Morin.	Vuillafans,	Lesaint.
Châtillon-le-Duc,	Bulle.	—	
Cussey-l'Ognon,	Guillard.	Quingey,	* Croley.
Geneuille,	* A. Patoiseau.	Arc-et-Senans,	* Berlet.
Mérey-Vieilley,	Roux.	Buffard,	Chapelin.
Moncey,	Vorbe.	Chenecey,	Létondoz.
Rigney,	Amiot.	Epeugney,	* Nicolas.
Tour-de-Sçay,	Rouge.	Fourg,	Oudet.
Vaire-le-Grand,	Boillot.	Liesle,	Roux.
Venise,	Melet.	Montfort,	Barbier.
Vieilley,	Sender.	Montrond,	Rolland.
Thise,	Thevenot.	Myon,	N.
—		Paroy,	N.
Ornans,	* Euvrard.	Rurey,	* Gertrude.
Amathay,	Gauthier.		

Arrondissement de Montbéliard.

Audincourt,	N.	Trévillers,	* Théodore.
Mandeure,	Emilie Petit.	—	
—		Montbéliard,	Dorian.
Blamont,	Michaud.	Pont-de-Roide,	* Sophie.
—		Dambelin,	Mercier.
St.-Hippolyte,	* Scolastique.	Dampierre,	Thomas.
Chamesol,	Saget.	Ecot,	Joray.
Indevillers,	Vallier.	Mathay,	N.
—		Valonne,	Louvet.
Maîche,	* Blandine.	Villars-sous-Ecot,	Mouchet.
Belleherbe,	* Geneviève.	Russey,	* Rosalie.
Charmauvillers,	Barthoulot.	Bélieu,	* Goux.
Charquemont,	* E. Monneret.	Bizot,	Cucherousset.
Fournet,	Virginie.	Bonnétage,	* J. Gamard.
Charmoille,	Trou.	Bretonvillers,	Roy-Comte.
Damprichard,	* F. Mourgeon.	Gr.-Combe-des-B.,	* Célestine.

Digitized by Google

Arrondissement de Pontarlier.

Nom de la commune.	Nom de l'institutrice.	Nom de la commune.	Nom de l'institutrice.
Levier,	* Césaire.	—	
Arc-s.-Montenot,	Jacquenet.	Mouthe,	Pernard.
Bians,	Cornu.	St.-Antoine,	Chabod.
Boujailles,	* Chauvin.	Bonnevaux,	Clerc.
Bulle,	Perny.	Chapelle-des-Bois,	Cordier.
Chapelle-d'Huin,	Nicod.	Châtelblanc,	Chauvin.
Courvières,	Vieille.	Chaux-Neuve,	Melet.
Dompierre,	Griffon.	Jougne,	* Michel.
Evillers,	Gustave.	Labergement,	Gauthier.
Frasne,	Cart.	Remoray,	Mesny.
Goux,	* Hortense.	Rochejean,	Petitmaire.
Septfontaine,	Fumey.	Vaux,	Longchamps.
Sombacour,	* Appoline.	Villedieu,	Perrin.
Villeneuve-d'Am.,	* Pidoux.	—	
Villers-s.-Chal.,	Baud.	Pontarlier,	* Audibert.
—		Bannans,	Vieille.
Montbenoit,	* Vreissin.	Bouverans,	Pacquette.
Arçon,	Descouvières.	Chaffois,	Noé.
Arc-sous-Cicon,	Genre.	La Cluse,	Parrod.
Aubonne,	Faivre.	Ste.-Colombe.	Claudet.
La Chaux,	Bourdenet.	Dommartin,	Jeanningros.
Gilley,	Claudet.	Doubs,	* Clémence.
Liévremont,	Rollet.	Fourgs (les),	Côte-Colisson.
Ouhans,	Gauthier.	Granges-Narboz,	Rollet.
—		Hôpitaux-Vieux,	* Louvrier.
Morteau,	* Michaud.	Houtaud,	Guévier.
Les Fins,	* C. Landriot.	Montperreux,	Poix.
Grand'Combe,	* Authine.	Oye,	Claudet.
Les Gras,	Robert.	La Planée,	Henriet.
Lac-ou-Villers,	* Picard.	Rivière (la),	Bregard.
id.	* Taillard.	Verrières (les),	Grandvoinet.
Montlebon,	* Theveney.	Vuillecin,	* Rosalie.
id.	* Morel.		

ADMINISTRATIONS AGRICOLES ET COMMERCIALES.

CHAMBRE DE COMMERCE DE BESANÇON,

(rue de la Préfecture, 23).

MM. Léon Bretillot, ✻, banquier, *président.*
Th. Déprez, banquier et commissionnaire.

Digitized by Google

MM. Hub. France, négociant en épicerie.
Hipp. Robbe, banquier.
Lorimier, fabricant d'horlogerie.
Louis de Ste-Agathe, imprimeur.
Auguste Bouchot, maître de forges, à l'Isle.
Jacquard, banquier, *secrétaire*.
Veil-Picard, père, *banquier*.
Ol. Micaud, rue de la Préfecture, 23, *secrétaire rédacteur*.

CHAMBRE CONSULTATIVE DES ARTS ET MANUFACTURES DE MONTBÉLIARD.

MM. Blondeau (Auguste), *maître de forges*, à St.-Hippolyte, *président*.
Paul Boulard, *directeur des forges* d'Audincourt.
Sahler (Louis), fils, *filateur*, à Montbéliard.
Lalance (Charles), *fabricant*, à la Roche.
Japy (Ingénu), *fabricant*, à Badevel.
Peugeot (Frédéric), *fabricant*, à Pont-de-Roide.
Roux (Albert), *fabricant d'horlogerie*, à Montbéliard.
Siffert, *négociant*, à Montbéliard.
Peugeot (Constant), *manufacturier*, à Audincourt.
Peugeot (Jules), *manufacturier*, à Hérimoncourt.
Guyot, *meunier*, au Bélieu.
Pareau (Xavier), *fabricant*, à Montbéliard.

INSPECTION DU TRAVAIL DES ENFANTS DANS LES USINES ET MANUFACTURES.

Arrondissement de Besançon.

Inspecteurs. MM. J. Druhen, *docteur en médecine*, Grande-Rue.
Mathieu, *vérificateur des poids et mesures*, rue Neuve.

Arrondissement de Baume.

Inspecteurs. MM. Tisserand, *officier de santé*, à Clerval.
Grillon, *id.*, à l'Isle.

Arrondissement de Montbéliard.

Inspecteurs. MM. Georges Jeanmaire, *ancien manufacturier*, à Dung.
Al. Mauvais, *ancien capitaine d'artillerie*, à Maîche.
Ch. Pourcelot, *docteur en médecine*, à St.-Hippolyte.
Tuefferd, (Henri), *id.*, à Montbéliard.
J. Fallot, *id.*, id.

Digitized by Google

Arrondissement de Pontarlier.

Inspecteurs. MM. Ravier, *docteur en médecine*, à Morteau.
Pône, *médecin des épidémies* de l'arrondissement.

JURY DÉPARTEMENTAL

pour l'examen des aspirants à l'école nationale des arts et métiers de Châlon-sur-Marne.

Art. 4. de l'arrêté du 19 décembre 1848. Tout français âgé de 15 à 17 ans, qui voudra concourir pour être admis aux écoles d'arts et métiers, devra en faire par écrit la déclaration au moins 3 mois à l'avance, à la préfecture. Il produira en même temps :

1° Son acte de naissance.

2° Un certificat d'un docteur constatant que le candidat est d'une constitution forte et robuste, et particulièrement qu'il n'est atteint d'aucune maladie scrofuleuse.

3° Un certificat de vaccination.

4° Un certificat d'apprentissage indiquant la date de l'entrée en apprentissage et la profession.

5° Un certificat de bonnes vie et mœurs délivré par l'instituteur ou les autorités locales.

6° L'engagement pris par les parents d'acquitter la totalité ou la portion de pension laissée à la charge de la famille, ainsi que le prix du trousseau de 200 fr. et 50 fr. de masse d'entretien.

CHAIRE DÉPARTEMENTALE D'AGRICULTURE.

M Sim. Bonnet, *docteur en médecine, professeur*, rue des Martelots, 3, à Besançon.

FERME-ÉCOLE DU DOUBS.

Le décret du 3 octobre 1848 porte qu'il sera établi dans chacun des départements de la République, une ferme-école, c'est-à-dire une exploitation rurale dans laquelle des apprentis choisis parmi les travailleurs se livreront à divers genres de culture, et recevront en même temps que la rémunération de leur travail un enseignement agricole essentiellement pratique.

Le siége de la ferme-école du Doubs a été placé à la Roche, territoire de Rigney, ensuite d'une décision ministérielle du 23 janvier 1849 et sur l'avis du conseil général.

M. Bernard Vertel, *directeur*.

HARAS.

Le département du Doubs est compris dans la circonscription de l'arrondissement de l'Est.

Digitized by Google

Le chef-lieu de cet arrondissement a été fixé provisoirement à Nancy.

M. De Laplace, *inspecteur de l'arrondissement.*

DÉPOT D'ÉTALONS A JUSSEY.

6 stations ont été organisées dans le département pour la monte de 1849. Ces stations sont composées comme il suit :

Besançon,	3 chevaux; un de trait, un 1/2 sang carossier; un pur sang.
Chantrans,	2 chevaux; un de trait; un 1/2 sang carrossier.
Pontarlier,	3 chevaux; un de trait; deux 1/2 sang carrossier.
Morteau,	3 chevaux, deux de trait; un 1/2; sang léger.
Maîche,	2 chevaux; un de trait; un 1/2 sang carrossier.
Montbéliard,	3 chevaux; deux de trait; un 1/2 sang carrossier.

OFFICIERS DU DÉPÔT.

M. Barbey, *directeur.*
M. Denéchaud, *agent spécial.*

EMPLOYÉ.

M. Patu, *vétérinaire.*

COMMISSIONS HIPPIQUES.

Par arrêté du 27 octobre 1847, M. le ministre de l'agriculture et du commerce a autorisé la création d'une nouvelle classe d'étalons dite d'*étalons autorisés.*

Les chevaux reconnus exempts de tares, vices et maladies héréditaires, seront admis dans cette classe et désignés au choix des producteurs.

Des commissions ont été instituées à l'effet d'examiner les chevaux.

Ensuite du travail de ces commissions, le Préfet délivre, sans frais, aux propriétaires d'étalons déclarés admissibles pour le service de la monte, des cartes d'*autorisation*, valables seulement pour un an.

Aucun cheval ne pourra, à l'avenir, être *approuvé*, s'il n'a été préalablement *autorisé.*

MEMBRES DES COMMISSIONS.

Arrondissement de Besançon.

MM. De Gannay, ✻, ancien officier de cavalerie.
Alf. de Bussierres, ancien officier, à Besançon.
Cuenot, ✻, membre de la société d'agriculture.
Hippolyte Robbe, banquier à Besançon.
Poignand, vétérinaire, à Besançon.
Gottschick, ✻, ancien officier supérieur d'état-major.

Digitized by Google

Arrondissement de Baume.

MM. Létoublon, maître de poste à Baume.
Jacob Berr, propriétaire à St.-Juan.
Pauthier (Jean-Claude), propriétaire à Avilley.
Mairot, vétérinaire, à Nods.
Clerc, maire de Vercel.
Pinaire, vétérinaire, à Clerval.

Arrondissement de Montbéliard.

(*Première commission pour les cantons de Montbéliard, Blamont et Audincourt.*)

MM. Fallot père, à Montbéliard.
Jeanmaire, propriétaire, à Dung.
Vetzel, pasteur, à Grand-Charmont.
Meyer, commissionnaire, à Montbéliard.
Péchin, père, à Etupes.
Ducreux, vétérinaire, à Montbéliard.

(2e *commission pour les cantons de Saint-Hippolyte, Pont-de-Roide, Maîche et le Russey.*)

MM. Blondeau, membre du conseil général, à Saint-Hippolyte.
Ch. Pourcelot, docteur en médecine, id.
L. Monnot, propriétaire, à Vaufrey.
Corne, maire de St.-Hippolyte.
Borne, propriétaire, id.
Poëte, vétérinaire, à Valoreille.

Arrondissement de Pontarlier.

MM. Jacquin, ✻, ancien officier de cavalerie, aux Verrières.
Gresset, ✻, ancien chirurgien-major de cavalerie, maire de Pontarlier.
Arn. Bichet, propriétaire, à Pontarlier.
Pilod, id. id.
Em. Thiébaud, marchand de chevaux, id.
Girard, vétérinaire, maire de Ville-du-Pont.

NOMS DES PROPRIÉTAIRES D'ÉTALONS

autorisés pour la monte de 1849, ensuite de l'avis des commissions hippiques.

MM. Cheval (Eugène), au Russey
Chouffet, à Montécheroux.
Fétel (Victor), à Trévillers.

Digitized by Google

Bonnet (Humbert), à Montflovin.
Trouttet (Elisée), à Dompierre.
Hême, (François-Xavier), à Grand'-Combe.
Roux (Félicien), à Chaffois.
Paillard (Célestin), à Vuillecin.
Paillard (Martin), à la Cluse.
Henriet (Séraphin), à Arçon.
Ed. Gannard, à Echevannes.
Petithuguenin, à Eternoz.
Faivre (Ferréol), à Courtetain.
Arbey (Pierre), à Vyt-lez-Belvoir.
Clausse (Jean-Claude), à Vergranne.
Pardonnet (Pierre-Jacques), à Colombier-Châtelot.
Genin (Charles), à Autechaux, (Baume).
Chenut (Daniel), à Bethoncourt.
J.-P. Ferrand, à Grand-Charmont.
Brischoux (Jean-Georges), à Blamont.
Kraïmbühl (Jacob), à Etupes.
Bainier (Georges-Frédéric), à Ste.-Marie.
Laude (Georges-Frédéric), à Dambenois.
Navion, à Ste.-Marie.
Laude (Pierre-Nicolas), à Semondans.

LOUVETERIE.

MM. *N...*, *lieutenant* pour l'arrondissement de Besançon, à Besançon.
Tanchard, *lieutenant* pour les arrondissements de Baume et Montbéliard, à Cuse.

SERVICE DES POIDS ET MESURES.

Bureau de Besançon.	MM. Mathieu,	*vérificateur*, rue Neuve.
Id.	Schaller,	*vérificateur adjoint*.
Id. de Baume.	P. Allemand,	*vérificateur*.
Id. de Montbéliaad.	Graizely,	*id.*
Id. de Pontarlier.	Reithinger,	*id.*

COMMISSAIRES PRISEURS.

MM. Fichet, rue Thiémanté, 1, à Besançon.
Fél. Guidet, rue de Glères, 8, id.

Digitized by Google

SERVICE SANITAIRE.

ÉPIDÉMIES.

Arrondissement de Besançon.

M. Monnot, ✻, docteur en médecine, à Besançon, *chargé du service de l'arrondissement*, rue Moncey, 1.
M. Bernard, docteur en médecine, *médecin adjoint*, Grande-Rue.

Arrondissement de Baume.

M. Bizot, ✻, docteur en médecine, à Baume, *chargé du service de l'arrondissement.*
M. Faivre d'Esnans, docteur en médecine, *adjoint.*

Arrondissement de Montbéliard.

M. Tuefferd père, docteur en médecine, à Montbéliard, *chargé du service de l'arrondissement.*
M. E. Santon, docteur en médecine, *médecin-adjoint*, à St.-Hippolyte.

Arrondissement de Pontarlier.

M. Pône, docteur en médecine, à Pontarlier, *chargé du service de l'arrondissement.*

VACCINE.

DÉPÔT DE VACCIN A BESANÇON.

M. Monnot, ✻, docteur en médecine, *conservateur*, rue Moncey, 1.

MÉDECINS VACCINATEURS CANTONAUX.

Arrondissement de Besançon.

Cantons de Besançon nord et sud, M. Monnot, ✻, médecin des épidémies.
Canton d'Amancey, M. Fumey, officier de santé, à Amancey.
Id. d'Audeux, M. Michel, officier de santé, à Pouilley-les-Vignes.
Id. de Boussières, M. Toubin, officier de santé, à St.-Vit.
Id. de Marchaux, M. Graffe, officier de santé, à Marchaux.
Id. d'Ornans, M. Saint-Loup, docteur en médecine, à Vuillafans.
Id. de Quingey, M. Berchu, docteur en médecine, à Quingey.

Arrondissement de Baume.

Canton de Baume, M. Bizot, ✻, médecin des épidémies.
Id. de Clerval, M. Tournier, officier de santé, à Fontaine.
Id. de l'Isle, M. Grillon, officier de santé, à l'Isle.

Digitized by Google

Canton de Pierrefontaine, M. Gaiffe, officier de santé, à Pierrefontaine.
Id. de Rougemont, M. Morisot, docteur en médecine, à Avilley.
Id. de Roulans, M. Petitcuenot, docteur en médecine, à Baume.
Id. de Vercel, M. Brisard, docteur en médecine, à Vercel.

Arrondissement de Montbéliard.

Canton de Montbéliard, M. Henri Tuefferd, docteur en médecine, à Montbéliard.
Id. d'Audincourt, M. Morel, docteur en médecine, à Allenjoie.
Id. de Blamont, M. Marcou fils, docteur en médecine, Pont-de-Roide.
Id. de St.-Hippolyte, M. E. Santon, docteur en médecine, à St.-Hippolyte.
Id. de Maiche, M. Voisard, docteur en médecine, à Trévillers.
Id. de Pont-de-Roide, M. Métoz, docteur en médecine, à Goux.
Id. du Russey, M. Burgerey, officier de santé, à Bonnétage.

Arrondissement de Pontarlier.

Canton de Pontarlier, M. Pône, docteur en médecine, *médecin des épidémies de l'arrondissement*, à Pontarlier.
Id. de Montbenoît, M. Baverel père, doct. en médecine, à la Chaux.
Id. de Levier, M. Bouveret, officier de santé, à Levier.
Id. de Morteau, M. Ravier, docteur en médecine, à Morteau.
Id. de Mouthe, M. Carrez, docteur en médecine, à Mouthe.

PRISONS DU DÉPARTEMENT.

MAISON DE CORRECTION ET DE REFUGE DE BELLEVAUX.

Directeur, M. Alphonse MARQUISET.

COMMISSION DE SURVEILLANCE.

Messieurs,
VAISSE, O ✻, préfet, *président-né*.
L. Bretillot, ✻, membre du conseil général.
Béchet, ✻, conseiller à la cour d'appel, *vice-président*.
Desbassayns de Montbrun, ✻, receveur général.
L. de Ste.-Agathe, imprimeur.
Jobard, ✻, président à la cour.
Valery Masson, propriétaire.
Edouard Clerc, notaire.
Ed. Sanderet, professeur à l'école de médecine.
F. Détrey, ancien négociant.
Deville, ✻, doyen de la faculté des sciences.

Digitized by Google

SERVICE DE COMPTABILITÉ.

M. Hippolyte Wey, ✻, *receveur*.

SERVICE DE SANTÉ.

MM. Janson, *médecin*, Grande-Rue, 75.
Edouard Ordinaire, *médecin adjoint*, rue des Granges, 2.
Poëte, *chirurgien*, rue du Chateur, 74.
Corbet, *chirurgien adjoint*, Grande-Rue, 76.

SERVICE RELIGIEUX.

M. l'abbé Faivre, *aumônier*.
M. l'abbé Mathiot, *vicaire*.

SERVICE DE SURVEILLANCE.

MM. Cussey, *gardien chef*.
Claude Bedet, *gardien ordinaire*.

MAISON D'ARRÊT ET DE JUSTICE DE BESANÇON.

COMMISSION DE SURVEILLANCE.

Messieurs,

Vaisse, O ✻, préfet du Doubs, *président-né*.
Alviset, ✻, 1er président de la cour d'appel, *membre-né*.
Loiseau, procureur général, *id*.
L'abbé Griffon, curé de St.-Pierre.
Bourgon, ✻, président à la cour d'appel.
Charles de Saint-Juan, propriétaire, membre du conseil municipal.
Gras, ✻, conseiller à la cour d'appel.
L. Bretillot, ✻, membre du conseil général.
Le chanoine Thiébaud.
Aumônier. M. l'abbé Debédey,
Médecin M. Emile Delacroix,
Gardien chef, M. F. Gey.

MAISON D'ARRÊT DE BAUME.

COMMISSION DE SURVEILLANCE.

Messieurs,

Ch. Nicolas, sous-préfet, *président-né*.
Bobilier, président du tribunal, *membre-né*.
Aug. Rain, procureur de la République, *membre-né*.
L'Abbé Frayhier, curé de Baume.

Digitized by Google

Messieurs

Sanseigne, ancien juge de paix, à Baume.
Mathiot, juge d'instructin, id.
Bizot, docteur en médecine, id.
Mougey, ancien juge de paix, id.
Barçon, juge au tribunal d'instance de Baume.
Bulliard, ✻, ancien notaire.

Gardien chef, M. Amoureux.

MAISON D'ARRÊT DE MONTBÉLIARD.

COMMISSION DE SURVEILLANCE.

Messieurs,

Boyer, sous-préfet, *président-né.*
Verpy, président du tribunal, *membre-né.*
Saverot, procureur de la République, *membre-né.*
L'abbé Liquet, curé.
Bernard-Fallot, propriétaire.
Surleau, pasteur.
Masson, pasteur.
Sahler, maire de Montbéliard.

Service de santé. M. Jules Fallot, *médecin.*
Gardien chef, M. Perrot.

MAISON D'ARRÊT DE PONTARLIER.

COMMISSION DE SURVEILLANCE.

Messieurs,

Jules Demesmay, ✻, sous-préfet, *président-né.*
Buffet, président du tribunal d'instance, *membre-né.*
Petit, procureur de la République, *id.*
Demesmay, ✻, officier en retraite.
Pourny, Félicien, juge au tribunal.
Delamarche, ancien maire.
Gresset, ✻, maire de Pontarlier.

Service de santé. MM. Pône et Colard, *médecins.*
Gardien chef, M. Biesse.

Digitized by Google

DÉPÔTS DE SURETÉ.

Les dépôts d'*Ornans*, *Quingey* et *l'Isle* ont seuls des concierges à gage. Les autres sont annexés aux casernes de gendarmerie.

Ornans.	MM. Bourdin, *concierge*.
Quingey.	Masson, *id.*
L'Isle.	Meuredefaim, *id.*

HOSPICES, ETABLISSEMENTS ET ASSOCIATIONS DE BIENFAISANCE.

HOSPICES RÉUNIS DE BESANÇON.

COMMISSION ADMINISTRATIVE.

MM. C. Convers, maire de Besançon, *président-né*.
Véjux, ✻, conseiller à la cour d'appel.
Gras, ✻, conseiller à la cour d'appel, *vice-président*.
Grand, ancien directeur des domaines, *ordonnateur*.
Ponçot, O ✻, ancien sous-intendant.
Vélu, ancien président du tribunal de commerce.
Pusel de Boursières, ancien conseiller à la cour d'appel.
Bourqueney, ✻, président à la cour d'appel.
Barbier, ancien greffier du tribunal de 1re instance.

AGENCE INTÉRIEURE ET EXTÉRIEURE.

MM. Paul Coste, *receveur*, rue Neuve, 26.
Paul Parrod, *contrôleur et secrétaire de l'administration*, Grande-Rue, 51.
J.-I. Bouveret, *commis aux entrées*, rue Neuve, 4.
Mesd. Sœur Crestin d'Oussières, *supérieure* des hospitalières.
Sœur Lamy, *économe*.
MM. Labbé Laviron, *aumônier*, à l'hospice.
Labbé Mantet, *aumônier adjoint*, à l'hospice.

SERVICE DES ENFANTS TROUVÉS.

M. Lupicin Gras, *inspecteur*, rue Poitune, 29.

SERVICE DE SANTÉ.

MM. les professeurs à l'école secondaire de médecine établie, à Besançon, sont chargés de ce service.

Digitized by Google

3 élèves internes de l'école exercent les fonctions d'aides de service; l'un d'eux est successivement en permanence pendant 4 mois consécutifs de l'année.

Elèves internes, MM. Vaillandet, Huguet et Poulet.

COMITÉ CONSULTATIF POUR LE CONTENTIEUX.

MM. Clerc de Landresse, avocat, rue des Chambrettes, 13.
Guerrin, Grande-Rue, 44.
Demesmay, Eugène, place St.-Pierre, 2.

MONT-DE-PIÉTÉ

Etabli par la commission de l'Hôpital.

MM. Bergier, *directeur*, à l'établissement, rue du Saint-Esprit.
Félix Guidet, *appréciateur*, rue de Glères, 8.
Vermot, *garde-magasin*, à l'établissement.
Monnier, caissier, id.

HOSPICE D'ORNANS.

COMMISSION ADMINISTRATIVE.

MM. Teste, maire d'Ornans, *président-né*.
L'abbé Bonnet, curé de la paroisse.
Hip. Proudhon, avocat.
Andrey, notaire.
Ch. de Vercia, propriétaire.
Vuillemus, id.

AGENTS ET EMPLOYÉS.

Mme. Bossu, *supérieure* des sœurs.
MM. Blanche, *receveur*.
Marchand, Meynier et Colard, *médecins*.

HOSPICE DE QUINGEY.

COMMISSION ADMINISTRATIVE.

MM. Regad, maire, *président-né*.
Bonvalot, juge de paix.
Perquit, greffier de la justice de paix.
Picard, P.-François.
Vuillier, ex-employé des contributions indirectes.
Miller, maître de postes.

Digitized by Google

HOSPICE DE BAUME.

COMMISSION ADMINISTRATIVE.

MM. Joseph Barçon, maire, *président-né.*
Mathiot, juge d'instruction.
Bobilier, président du tribunal.
Cadot, greffier du tribunal.
Arbey, propriétaire.

AGENTS ET EMPLOYÉS.

MM. L'abbé Brultey, *aumônier.*
Delacour, *receveur.*
Bizot, *médecin;* Faivre d'Esnans, *chirurgien;* Martin, *pharmacien.*

COMITÉ CONSULTATIF.

MM. Brelet, Perrin et Janet, *avocats.*

HOSPICES RÉUNIS DE MONTBÉLIARD.

(Hospice civil et hospice de la Croix-d'Or).

COMMISSION ADMINISTRATIVE.

MM. C.-S. Sahler, maire, *président-né.*
Fallot, père.
Masson, pasteur.
Ch. Fallot, tanneur.
Mégnin-Surleau.

AGENTS ET EMPLOYÉS.

M—. De Sponeck, *directrice* des orphelines.
MM. Kuhn, receveur municipal, *receveur.*
Nardin, *économe.*
Tuefferd père et Oustalet, *médecins;* Tuefferd fils et Jules et Fallot, *médecins adjoints.*
Jules Fallot, *médecin* de l'hospice des orphelines de la Croix-d'Or.

Nota. Le curé et les pasteurs de la ville sont chargés du service religieux.

HOSPICE DE PONTARLIER.

COMMISSION ADMINISTRATIVE.

MM. Gresset, ✻, maire, *président.*
Delamarche, ancien maire.
Pourny, juge au tribunal.
Loiseau, juge de paix.

Digitized by Google

MM. Grillon, avocat.
Demesmay, ✻, ancien sous-préfet.

AGENTS ET EMPLOYÉS.

MM. L'abbé Boivin, *aumônier*.
Bourgeois, *receveur*.
Pône et Colard, *médecins*.

BUREAUX DE BIENFAISANCE.

COMMISSIONS ADMINISTRATIVES.

BUREAU DE BESANÇON.

MM. C. Convers, maire de Besançon, *président-né*.
Seguin, ✻, ancien officier, rue Ronchaux, 10.
L'abbé Vieille, curé de Sainte-Madeleine.
L'abbé Gouverd, curé de la Métropole, rue du Clos, 21
Brocard, juge de paix du canton sud, rue Neuve, 6.
Guerrin, avocat, Grande-Rue, 44.
Jacquemard, *receveur*, Grande-Rue, 44.

BUREAU DE QUINGEY.

MM. Regad, maire, *président-né*.
Bonvalot, juge de paix.
Perquit, greffier.
Berchu, docteur en médecine.
Picard, propriétaire.
Mourey, capitaine en retraite.
Bergier, curé.

BUREAU DE BAUME.

MM. L'abbé Frayhier, curé de la paroisse.
Bobilier (Jean-Antoine).
Jeannin (Louis).
Ebelmen (Claude-Louis).

BUREAU DE CLERVAL.

MM. Aug. Bouchot, membre du conseil général.
Louis Barberet.
Em. Delacour.
Joseph Ganderon.
Perron.

Digitized by Google

BUREAU DE MONTBÉLIARD.

MM. Ch. FALLOT-PEUGEOT.
Auguste Masson.
Verenet-Grammont.
L. Mégnin-Surleau.

BUREAU DE PONTARLIER.

MM. DEMESMAY, ✻, (Etienne-Philippe).
L'abbé Lallemand, curé de la paroisse.
Damitio.
Buffet, président du tribunal.
Bastide (P.-A.).

CAISSES D'ÉPARGNES.

CAISSE DE BESANÇON,

rue de la Préfecture, 16.

PROTECTEURS NÉS.

M. le Préfet du Doubs.
M. le Maire de la ville.

Président, MM. Mairot père, ancien négociant.
Vice-président, Goguely père, id.
Secrétaire, Dumay, notaire.
Secrétaire adjoint, Jacquard, banquier.

ADMINISTRATEURS.

MM. F. Demolombe, négociant.
L. de Ste-Agathe, imprimeur.
H. Fischer, ancien négociant.
Grenot, propriétaire.
Dorzat, ✻, ancien négociant.
Jules Micaud, directeur de la succursale de la banque de France.
X. Guichard, négociant.
C. Convers, maire de Besançon.
Papillon, négociant.
Prével aîné, négociant.
Ami Favre, ✻, adjoint au maire.
Alexis Gras, négociant.

Digitized by Google

Joseph Balanche, négociant.
Prosper Racine, id.

DIRECTEUR HONORAIRE.

M. F. de Magnoncourt, ✻, ancien maire.

Agent comptable, M. V. Renaud, caissier de la recette générale.

Fondé de pouvoir, M. F. Rayillon.

NOTA. Les versements et les demandes en remboursement se font tous les dimanches, de 11 à 2 heures, et les remboursements de 2 à 3 heures.

SUCCURSALE DE PONTARLIER.

ADMINISTRATEURS.

MM. Le sous-préfet de Pontarlier.
Gresset, ✻, maire.
Choulet, propriétaire.
Thiébaud, notaire.
Thomet, propriétaire.
Roland, id.
Parandier, négociant.
N...

M. Maisier, *sous-agent comptable*.

SUCCURSALE DE MORTEAU.

ADMINISTRATEURS.

MM. G. Pertusier, maire de Morteau, *président*.
Simonin, *secrétaire*.
Cupillard (J.-Fr.-J.-M.), propriétaire.
Ménétrier, notaire.
Jacquier, négociant.
Bercaille.
Dumont, négociant.
Bidal, notaire.
Chopard, conducteur des ponts-et-chaussées.
Guillemin (Félix), propriétaire.

M. Péry, secrétaire de la mairie, *agent comptable*.

Digitized by Google

CAISSE DE MONTBÉLIARD.

ADMINISTRATEURS.

MM. Sahler, maire de la ville de Montbéliard, *président*.
Masson, Auguste, pasteur, *vice-président*.
Fallot, pharmacien, *secrétaire*.
Roux, fabricant à Montbéliard, *secrétaire adjoint*.
Verenet-Grammont.
Lalance, Charles, fabricant à la Roche.
Wild (R.-G.-J.), négociant.
Bouthenot, juge de paix, à Audincourt.
Quailot fils, rentier.
Bernard-Fallot, propriétaire.
Dublar, receveur des finances.
M. Kuhn-Comtesse, receveur municipal.

SUCCURSALE DE ST.-HIPPOLYTE.

ADMINISTRATEURS.

MM. Blondeau, membre du conseil général, *président*.
Corne, maire de la ville, *secrétaire*.
Poupeney, maire de Chamesol.
Schom, ancien maire de Montécheroux.
Poulignot, fabricant à Montécheroux.
Etevignot, *receveur*.

ASSOCIATION GÉNÉRALE DE PATRONAGE ET DE SECOURS DE BESANÇON.

ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION.

CONSEIL GÉNÉRAL.

Présidents honoraires, Monseigneur l'Archevêque.
M. le Préfet du Doubs.
M. le Maire de la ville.

MEMBRES ÉLECTIFS.

Président du conseil, MM. Desbassayns de Montbrun, ✻, receveur gén.
Vice-président, Bourqueney, ✻, président à la cour d'appel.
Secrétaire général, Jules Blanc, anc. magistrat, Grande-Rue, 129.
Trésorier, Détrey (Francois), ancien négociant, Grande-rue, 119.

Digitized by Google

Membres de droit, MM. Le général commandant la division.
Le premier président de la cour d'appel.
Le procureur général de la cour d'appel.
Le recteur de l'académie.
Les curés des six paroisses et succursales de la ville et la banlieue.
Le pasteur président du consistoire de l'église réformée.
Un notable du culte israélite.

MEMBRES ÉLUS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE.

MM. Bretillot, ✻, ancien maire de la ville.
Jules Blanc, ancien magistrat.
Bousson, O ✻, colonel d'artillerie.
Bourqueney, ✻, président de chambre à la cour d'appel.
Jules de Bussierres, conseiller à la cour d'appel.
Châlon, ✻, président du tribunal de 1re instance.
Clerc, ✻, conseiller à la cour d'appel.
Clerc (Adolphe), ancien notaire.
D'Augicourt, ✻, chef d'escadron d'état-major.
Desbassayns de Montbrun, ✻, receveur général.
Détrey (François), ancien négociant.
Fischer, propriétaire.
Favre fils, ✻, négociant.
Goguely père, ancien négociant.
Gras, négociant.
Grenot (Sébastien), propriétaire.
Charles de Saint-Juan, id.
Martin, propriétaire.
Mairot, Félix, banquier.
Prével (Jean-Baptiste), négociant.
Roux-Michel, id.
Papillon, id.
Poulet (Bruno), id.
Pusel de Boursières, ancien conseiller à la cour.
De Longeville, propriétaire.
Seguin, ✻, ancien adjoint.
De Vregille, conseiller auditeur à la cour d'appel.
De Villefrancon, propriétaire.
Veil-Picard, négociant.
Carbon, O ✻, ancien recteur.

1er COMITÉ. — SECOURS AUX MENDIANTS ET NÉCESSITEUX.

MM. de Montbrun, ✻, *président*, président du conseil.

Digitized by Google

MM. De Vregille, *vice-président*, conseiller à la cour.
De Bussierres, *secrétaire*, id.

MEMBRES.

MM. Blanc, secrétaire général du conseil.
Bousson, O ✻, colonel d'artillerie.
D'Augicourt, ✻, chef d'escadron d'état-major.
Le curé de Saint-Pierre.
Le curé de Sainte-Madeleine.
Détrey.
Goguely père.
De Longeville.
Mairot, Félix.
Le procureur-général.
Le premier président de la cour.
Papillon.
Poulet, Bruno.
Châlon, ✻, président du tribunal de première instance.
Seguin, ✻.

COMMISSION CHARGÉE DE LA SURVEILLANCE DU TRAVAIL DE LA CLASSE INDIGENTE.

MM. De Bussierres, Détrey, Goguely.

Réfugiés. — MM. De Bussierres, Blanc, Détrey.

Ecoles maternelles. — MM. Bousson, d'Augicourt, Gras.

Frais généraux. — MM. Blanc, Bousson, d'Augicourt, Gras.

MM. D'Augicourt, Viguier et Guyornaud sont en outre chargés des distributions de pain qui se font tous les mardis, à Bellevaux, et de divers secours en argent.

INSPECTEURS DES QUARTIERS.

PREMIÈRE SECTION.

1er quartier. MM. Blanc, Jules.
2e — Henri Bourgon, avocat.
3e — Clerc (Adolphe), ancien notaire.

DEUXIÈME SECTION.

1er quartier. MM. Poignand, avocat.
2e — Monnot-Arbilleur, substitut du procureur-général.
Grand, vérificateur des domaines.
3e — Morel, médecin.
4e — Paget, médecin.

Digitized by Google

TROISIÈME SECTION.

1er quartier. MM. Cavaroz et Fernier-Pône, négociants.
2e — Blanc.
3e — Boiteux, propriétaire.
4e — Mazoyhié, notaire.

QUATRIÈME SECTION.

1er quartier. MM. Viguier, professeur.
2e — Darlay, ancien professeur de physique.
3e — Gras (Lupicin), inspecteur des enfants de la patrie.

CINQUIÈME SECTION.

1er quartier. MM. Millerand et Petitjean.
2e — Dessirier, juge au tribunal.
3e — Bour, (Benoît), négociant, et Goulu, médecin.

SIXIÈME SECTION.

1er quartier. MM. Guyornaud et Perrin.
2e — Périard, docteur en médecine.
3e — Henri Alviset, ancien magistrat.

SECTIONS DE LA BANLIEUE.

PREMIÈRE SECTION.

MM. Vuillaume, curé de Saint-Claude.
Voirin-Pourtois, propriétaire.
Borne, (Amédée), id.

DEUXIÈME SECTION.

MM. Micaud et Verger (J.-B.) (Bregille et Mont-de-Bregille).
Barbier (Chaprais-Bas).
Rozet et Martin (Chaprais-Hauts).
Baldeveck et Pidancet (Quatre-Vents et la Viotte).

TROISIÈME SECTION.

MM. Picard, curé, et Clary (J.-B.) (Saint-Ferjeux).
Barthelet (Joseph) et Jeune (J.) (Tilleroyes et Montboucon).
Thiébaud (Charles) (Châteaufarine).

QUATRIÈME SECTION.

MM. Fanfarnau, curé de Velotte.
Colard (J.-B.), propriétaire à Velotte.

Digitized by Google

2e COMITÉ. — PATRONAGE DES ENFANTS DE LA CLASSE INDIGENTE.

MM. de Saint-Juan, *président*.
Grenot, *vice-président*.
Fischer, *secrétaire*.

MEMBRES.

MM. Le général commandant la 5e division.
Bourqueney, ✻, président de chambre.
De Boursières.
De Bussierres.
Le curé de Notre-Dame.
Le curé de Saint-Maurice.
Le pasteur protestant.
Favre, fils, ✻.
Seguin, ✻.
Ed. Clerc, ✻, conseiller.
Gras, Alexis, négociant.
Martin, rue du Péteur, 1.
Roux-Michel, négociant.
De Villefrancon.

Les membres de ce comité sont les patrons des enfants placés en apprentissage. — Tout souscripteur, s'il est agréé par le comité, et s'il promet de remplir les obligations attachées au patronage, peut, sur sa demande, être appelé à remplir ces fonctions.

SERVICE SANITAIRE.

MM. les médecins dont les noms suivent sont chargés de visiter les malades qui sont signalés à l'association.

1er ARRONDISSEMENT (en deçà du pont de Battant).

MM.	Rousseau,	docteur-médecin,	rue du Clos.
	Morel,	id.	rue Moncey, 12.
	Paget,	id.	rue Ste.-Anne, 3.

2e ARRONDISSEMENT (au-delà du pont).

MM.	Périard,	docteur-médecin.	rue Battant.
	Druhen,	id.	Grande-Rue, 12.
	Goulu,	id.	rue Battant.

Digitized by Google

BUREAU CENTRAL.

Un bureau pour la réception des demandes de secours, la centralisation des écritures et le dépôt des archives, est établi à la mairie.

Ce bureau, situé au rez-de-chaussée, est ouvert au public tous les jours de sept à neuf heures du matin, les dimanches et fêtes exceptés.

Secrétaire archiviste. — M. Joseph Morelle.

ASSOCIATION DE SAINT-VINCENT DE PAULE.

Cette pieuse association a pour but de venir à l'aide du pauvre souffrant et de lui alléger le fardeau de sa misère, en lui prodiguant les consolations de la religion.

Président,	MM. Ed. Clerc, ✻, conseiller à la cour d'appel, rue Sainte-Anne, 7.
Vice-président,	De Longeville, rue Neuve, 7.
Secrétaire,	Puiseux, professeur à la faculté des sciences.
Vice-secrétaire,	Guichard, docteur en médecine.
Trésorier,	Th. d'Estocquois, professeur à la faculté des sciences.
Vice-trésorier,	Jules Demolombe.
Gardien du vestiaire,	Coutenot, docteur en médecine.

SOCIÉTÉ DE MATERNITÉ.

L'institution de cette société a été approuvée par arrêté de M. le ministre de l'intérieur du 12 septembre 1848.

Elle a pour but d'assister les pauvres femmes en couche, de les aider à nourrir elles-mêmes leurs enfants et de prévenir par ce moyen les conséquences funestes de l'abandon des enfants nouveaux-nés.

Dans le courant de l'année 1848, elle a fourni des secours à 155 mères en couche.

Cette charitable institution se recommande par son but éminemment philanthropique. Le gouvernement a bien voulu déjà lui accorder des subventions par trois décisions spéciales des 28 août, 19 octobre 1848 et 13 janvier 1849.

LISTE DES DAMES ACTIVES.

DAMES DU BUREAU.

Mesdames,

Dessirier, *présidente*, place de l'Abondance, 16.

Lescot, *vice-présidente.*

Guerrin, *trésorière*, Grand-Rue, 44.

Digitized by Google

Mesdames.

Papillon, *vice-trésorière.*
Pintart, *secrétaire.*
Proudhon, *vice-secrétaire.*
Clerc-Lemire, lingère.
Jeannerod, Joseph, lingère.
Ferriot, id.
Boiteux, id.

DAMES ACTIVES.

Amet, Théodore.
Mazoyhié.
Goguely.
Tournier.
Jacquart.
Bontront.
Bouveret.
Détrez, Julie.
Masson, Valery.
Pothé.
Coenot.
Brocard.
De Ferrières.
De Lénoncour.
De Rotalier.
Jobard.
Magdeleine.
Spicrenaël.
D'Otelans.
De Novillars.
Le Mire.
Monnot.
Blanc, Jules.
Dulédo.
Dulédo, Antoine.
Clerc-Dauchy.
Alotte.
Perrey
Ethis.
Lebault.
Bugnottet.
Bécoulet.
Robichon.
Belvaux.

Mesdames.

Ficatier.
Ste-Agathe.
Dromard.
Barbau.
Martin.
Zeltner.
Barbier.
Clerc de Landresse.
Brulard.
Dumay.
Marnotte.
Déprez.
Brézar.
Louvot.
Besson.
Guichard.
Dartois.

DAMES AFFILIÉES.

De Montbrun.
Bretillot, Léon.
De Chaffois.
Paris.
Dauchy, veuve.
Racine.
Decruejouls.
Poutot.
Mlle Gras.
Thiébault.
De Villefrancon.
Mlle Ratte.
Ordinaire, Léon.
Gigandet.
Jeannet.
De Charnage, veuve.
Labrune.
Labrune, Charles.
Thaler.
Mermet-Baurin.
Colard-Barbier.
Mermet-Marguet.
Duchon.
Oberty.

Digitized by Google

Mesdames

Jouvinet.
De Mière.
De Ruffier.
Brugnon.
Bruand.
Colin-Morand.
Remy.
Demolombe, Cadet.
Détrey.
Desaintoyant.
Mairot.
Baile.
De Vaulchier, Charles.
Sicamois.
Chambry.
France.
De Boulot.
De Novillars.
Huart.
Bolot.
Guillaume.
Métrot.
Parguez.
Boillot.
Beaujard.
Fischer.
Grobost.
Robbe.
Sermage.
Ballanche.
Choupot.
Terrier de Santans, mère.
Grand.
Balleydier.
Painchaux.
Varin.
De Chifflet.
Sylvan.

Mesdames

Rochet.
Outhenin-Chalandre.
Terrier de Santans, Eusèbe.
Bretillot, veuve.
Gérard.
De Buyer, Arthur.
De Buyer, Rodolphe.
De Buyer, Stanislas.
Brocard, née Guerrin.
De la Chaise.
D'Epenoux.
Clerc-Jeanhenriot.
Jeanhenriot.
Caseau.
Du Carrieul.
De Chaillot.
De Chardonnet.
Druhen.
Dusillet.
Duvaucel.
Delau.
Barbau, jeune.
Mlle Estignard.
Fernier.
Moutrille, Charles.
Moutrille, née Coldre.
Maistre.
Monnot-Arbilleur.
Masson, mère.
Ordinaire, Hortense.
De Palise-Rougnon.
Pétey.
Ruffier d'Epenoux.
De St.-Juan.
Thibaudet, Louis.
De Vaulchier, mère.
D'Autet.
Besançon, née Barbau.

Digitized by Google

SOCIÉTÉS SAVANTES.

DÉPOTS PUBLICS.

ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE BESANÇON.

DIRECTEURS ACADÉMICIENS-NÉS.

Mgr. L'Archevêque de Besançon.
M. le Général commandant la 5e division militaire.
M. le premier Président de la cour d'appel.
M. le Préfet du département du Doubs.

ACADÉMICIEN-NÉ.

M. le Maire de la ville de Besancon.

ACADÉMICIENS HONORAIRES.

Messieurs,

Arago, ✻, membre de l'académie des sciences, directeur de l'observatoire; à Paris (janvier 1835).
Berroyer, ancien recteur; à Bresson, près Grenoble (juillet 1814).
Billard, C ✻, ancien général; à Paris (mars 1838).
Bonafous, docteur-médecin, membre correspondant de l'Institut de France; à Turin (avril 1845).
L'abbé Busson, ancien secrétaire général du ministère des affaires ecclésiastiques; à Besançon (juillet 1845).
L'abbé Calmels, ✻, ancien recteur, vicaire-général; à Alby (Tarn) (août 1825).
Du Coetlosquet, ✻, membre de l'académie de Metz (décembre 1840).
De Coutard, C ✻, ancien général; à Paris (février 1833).
Mgr. Doney, évêque de Montauban (24 décembre 1835).
Droz (Joseph), ✻, de l'académie française et de celle des sciences morales et politiques; à Paris (novembre 1806).
Fargeaud, professeur de physique à la faculté des sciences de Strasbourg (août 1827).
Flourens, ✻, secrétaire perpétuel de l'académie de sciences, membre de l'académie française (janvier 1841).
L'abbé Gattrez, ✻, (janvier 1828).
L'abbé Gerbet; à Paris (novembre 1844).

Digitized by Google

Golbéry (de), O ✻, ancien procureur-général à la cour de Besançon (24 août 1842).

Goureau, ✻, colonel du génie; au Hâvre (août 1833).

Mgr. Gousset, O ✻, archevêque de Reims (janvier 1834).

Guizot, G. C ✻, de l'académie française; (décembre 1835).

Huart, ✻, recteur de l'académie de Grenoble (août 1834).

Lamartine (Alphonse de), ✻, membre de l'académie française, etc., (mai 1834).

Lefaivre, C ✻, colonel honoraire du génie; à Paris (24 novembre 1836).

Magnoncour (Flavien de), ✻; à Paris (décembre 1835).

Martin, ✻, ancien député; à Gray (août 1836).

Meyronnet de St.-Marc, ✻, conseiller à la cour de cassation (août 1835).

Micaud, O ✻, ancien maire de Besançon, membre du conseil général.

Michelot, ✻, ancien élève de l'école polytechnique; à Paris (août 1838).

De Montalembert, représentant du Doubs; à Paris (janvier 1840).

Parandier, ✻, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées; à Dijon (14 février 1833).

Poujoulat, homme de lettres; à Passy près de Paris (décembre 1835).

De Salvandy, G. C ✻, de l'académie française, ancien ministre de l'instruction publique (mars 1846).

Servois, ✻, ancien officier d'artillerie, correspondant de l'académie de Turin; à Mont-de-Laval (août 1836).

Villiers du Terrage (de), O ✻, ancien pair de France, ancien préfet du Doubs; à Paris (janvier 1819).

Kornprobst, ✻, ingénieur en chef des ponts et chaussées de la Haute-Vienne (24 août 1840).

L'abbé Blanc, professeur à Paris.

Voirol, G. O ✻, ancien général de division (30 novembre 1848).

De Laboulaye, ancien député (30 novembre 1848).

ACADÉMICIENS TITULAIRES OU RÉSIDANTS.

Messieurs,

Droz, ✻, conseiller honoraire à la cour d'appel, *doyen de la compagnie*, (30 décembre 1805).

Weiss, ✻, bibliothécaire de la ville, membre correspondant de l'institut (académie des inscriptions); (4 août 1805).

Viancin, secrétaire en chef de la mairie, membre de la société d'émulation du Jura (14 août 1820).

Desfosses, professeur de chimie à l'école préparatoire de médecine, membre de la société d'agriculture du Doubs (24 août 1822).

Marnotte, architecte, membre correspondant de la commission d'antiquités de la Côte-d'Or (24 août 1826).

Ch. Desbiez de Saint-Juan, membre du conseil municipal (29 janvier 1827).

Digitized by Google

Pérennès, ✻, doyen et professeur de littérature française à la faculté des lettres, *secrétaire perpétuel honoraire* (28 janvier 1829).

Demesmay (Auguste), représentant du Doubs, membre de l'académie de Dijon, des sociétés académiques du Var et du Puy-de-Dôme (26 décembre 1833).

Bretillot (Léon), ✻, ancien maire de Besançon, membre du conseil général (12 novembre 1835).

Bourgon, ✻, président à la cour d'appel, *trésorier de la compagnie* (29 janvier (1834).

Lancrenon, peintre d'histoire, directeur du musée (2 avril 1835).

Béchet, ✻, conseiller à la cour d'appel, membre de la société d'émulation du Jura (26 août 1835).

L'abbé Ruellet, membre honoraire du chapitre métropolitain, curé de St.-François-Xavier (28 janvier 1836).

Ponçot, O ✻, ancien sous-intendant militaire, membre de l'académie de Metz, etc. (26 janvier 1837).

Jobard, ✻, ancien député, président à la cour d'appel, *président annuel* (28 janvier 1836).

Ed. Clerc, ✻, conseiller à la cour d'appel (28 janvier 1837).

Louis de Vaulchier (24 août 1837).

Convers, maire de Besançon, membre du conseil général, (24 août 1837).

Perron, professeur de philosophie à la faculté des lettres, *secrétaire perpétuel* (24 août 1838).

Gardaire, inspecteur de l'académie (24 août 1840).

Villars, directeur et professeur à l'école préparatoire de médecine (28 janvier 1841).

Dusillet (Aug.), conseiller à la cour d'appel, *vice-président* (24 août 1841).

Carbon, O ✻, ancien recteur de l'académie (24 août 1841).

Rotalier (Ch. de), (24 août 1842).

Guyornaud (Clovis), (28 janvier 1843).

Tournier, professeur à l'école de médecine de Besançon (24 août 1844).

Tripard, avocat à la cour d'appel (24 août 1844).

Deville, ✻, doyen de la faculté des sciences (24 août 1845).

Person, ✻, professeur de physique à la faculté des siences (24 août 1846).

ASSOCIÉS RÉSIDANTS.

Messieurs,

Monin, professeur d'histoire à la faculté des lettres (24 août 1845).

Clerc (Ed.), notaire (28 janvier 1847).

Ch. Grenier, professeur à la faculté des sciences (id).

Reynaud-Ducreux, ✻, professeur à l'école d'artillerie.

L'abbé Grivet, curé de Notre-Dame (28 janvier 1848).

Delesse, professeur à la faculté des sciences (28 janvier 1848).

V. Tourangin, C ✻, préfet du Rhône (30 novembre 1848).

Digitized by Google

Loiseau, procureur général près la cour d'appel de Besançon (30 novembre 1848).

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS.

Nés dans le ci-devant Comté de Bourgogne (1).

Messieurs,

Dusillet (Léon), ✻, membre de la societé d'émulation du jura; Dole (septembre 1806).

Guyétant, ✻, docteur en médecine, membre de la société des géorgiphiles de Florence; à Paris (février 1809).

Colin, ✻, conseiller à la cour de cassation (février 1811).

Roux de Rochelle, ✻, ancien membre du corps diplomatique; à Paris (août 1821).

Duvernoy, correspondant de la société nationale des antiquaires de France; à Besançon (janvier 1822).

D. Monnier, correspondant de la société nationale des antiquaires de France, membre de la société d'émulation du Jura; à Lons-le-Saunier (janvier 1827).

Victor Hugo, O ✻, de l'académie française, ancien pair de France, etc.; à Paris (août 1827).

Coillot, docteur en médecine; à Montbozon (août 1827).

Pouillet, O ✻, ancien député du Jura, membre de l'académie des sciences, directeur du conservatoire des arts et métiers; à Paris (août 1827).

Marjolin, O ✻, professeur à la faculté de médecine de Paris (janvier 1828).

Péclet, O ✻, professeur de physique et de chimie à la faculté des sciences de Paris, inspecteur général de l'université (août 1828).

Dalloz, ✻, ancien député du Jura, ancien avocat aux conseils du roi et à la cour de cassation (août 1828).

Cordier, ✻, député du Jura, ancien inspecteur général des ponts-et-chaussées; à Paris (janvier 1829).

L'abbé Receveur, ✻, professeur à la faculté de théologie de Paris (janvier 1831).

Pauthier, orientaliste; à Paris (août 1831).

Violet d'Epagny, auteur dramatique; à Paris (février 1832).

Ch. Cuvier, professeur d'histoire à la faculté des lettres de Strasbourg (février 1832).

Duvernoy, O ✻, docteur en médecine, professeur au collége de France; à Paris (août 1832).

Besson, statuaire, directeur de l'école de dessin à Dole, membre de la société des antiquaires de la Côte-d'Or (août 1833).

(1) Une délibération du 3 juillet 1834 a réduit à *quarante*, par voie d'extinction, le nombre des associés de cet ordre.

Digitized by Google

Beuque (Adrien), vérificateur des douanes ; à Lyon (janvier 1834).
Gindre de Mancy, employé de l'administration générale des postes ; à Paris (janvier 1834).
Laumier, littérateur ; à Lons-le-Saunier (août 1834).
Charles Magnin, ✻, membre de l'académie des inscriptions, conservateur de la bibliothèque nationale ; à Paris (janvier 1839).
X. Marmier, O ✻, bibliothécaire du ministère de l'instruction publique ; à Paris (août 1839).
Lélut, ✻, membre de l'institut (académie des sciences morales), médecin en chef de la salpêtrière ; à Paris (août 1839).
De Bernard, littérateur, à Paris (janvier 1840).
L'abbé Dartois, chanoine de la Métropole (août 1840).
Bolu-Grillet, docteur-médecin ; à Dole (août 1841).
Tissot, professeur de philosophie à la faculté de Dijon (août 1842).
Bousson de Mairet, ancien professeur de rhétorique au lycée de Rodez ; à Arbois (août 1842).
Faivre d'Esnans, docteur-médecin; à Baume (août 1842)
L'abbé Richard, correspondant historique du ministre de l'instruction publique, curé à Dambelin (Doubs) (août 1842).
Cournot, O ✻, inspecteur général de l'université ; à Paris (août 1843).
Gravier, ancien receveur des domaines; à Remiremont (Vosges) (août 1843).
Marquiset (Armand), ✻, ancien sous-préfet de Dole (janvier 1844).
Guichard (Jean-Marie), conservateur adjoint à la bibliothèque nationale (août 1844).
Wey (Francis), ✻, homme de lettres ; à Paris (août 1845).
De Circourt, homme de lettres ; à Paris (août 1846).
L'abbé Besson, professeur à Gray (30 août 1847).
L. de Ronchaux, à Pèze (Jura) (30 novembre 1848).

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS

Nés hors de la province de Franche-Comté (1).

Messieurs,

Peignot, inspecteur honoraire des études, membre résidant de l'académie de Dijon, etc. (septembre 1806).
De Villeneuve Trans, ✻, membre correspondant de l'institut ; à Nancy (janvier 1824).
Civiale, ✻, docteur en médecine ; à Paris (août 1833).
Taylor, O ✻, à Paris (août 1825).
Pariset, ✻, membre de l'académie des sciences, secrétaire-perpétuel de l'école nationale de médecine ; à Paris (août 1826).

(1) Une délibération du 9 juillet 1884 a réduit à *vingt*, par voie d'extinction, le nombre des associés de cet ordre.

Digitized by Google

De Cailleux, O ✻, directeur général des musées ; à Paris (août 1827).
David, ✻, statuaire, membre de l'institut ; à Paris (août 1831).
Péricaud, bibliothécaire de la ville de Lyon, etc. (août 1833).
Matter, O ✻, ancien inspecteur général de l'université et des bibliothèques de France ; Strasbourg (janvier 1834).
Nadault-Buffon, ✻, chef de division au ministère des travaux publics, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées ; à Paris (août 1834).
Thirria, ✻, ingénieur en chef des mines, secrétaire du conseil général des mines ; à Paris (août 1834).
Ballanche, ✻, de l'académie française ; à Paris (août 1834).
Thurmann, ancien élève de l'école nationale des mines ; à Porrentruy (aout 1834).
De Caumont, ✻, président de la société des antiquaires de Normandie (janvier 1841).
Raynaud, ✻, membre de l'institut, l'un des conservateurs de la bibliothèque nationale (août 1842).
Dubeux, ✻, conservateur adjoint à la bibliothèque nationale (août 1842).
Pautet (Jules), bibliothécaire de la ville de Beaune (août 1842).
Leglay, bibliothécaire de la ville de Lille (août 1843).
Mallard, archéologue-dessinateur, membre de plusieurs sociétés savantes ; Pagney (Jura) (août 1843).
L'abbé Greppo, archéologue, vicaire-général à Tours (30 août 1847).
De Chinier, ✻, chef du bureau de la justice au ministère de la guerre (30 novembre 1848).

ASSOCIÉS ÉTRANGERS (1).

De Stassart, ✻, membre du sénat belge ; au château de Corioule (janvier 1826).
Picot, professeur d'histoire ; à Genève (mai 1807).
Humbert, ✻, membre correspondant de l'institut (académie des inscriptions), professeur de langue arabe ; à Genève (janvier 1820).
De Gingins la Saraz ; à Lausanne (mai 1839).
L'abbé Gazzera, secrétaire perpétuel de l'académie des sciences ; à Turin (mars 1841).
Rosini, littérateur ; à Pise (mars 1841).
De Peiffemberg, membre de l'académie royale de Bruxelles, correspondant de l'institut de France (académie des inscriptions) (mars 1841).
Gachard, directeur-général des archives des Pays-Bas (mars 1841).
Mayor (Mathias), médecin en chef de l'hôpital de Lausanne (mars 1841).
Vulliemin, historien ; à Lausanne (mars 1841).

(1) Cette classe a été instituée par une délibération du 11 mars 1841 ; on y a inscrit d'abord les noms des savants étrangers que l'académie comptait déjà parmi ses correspondants.

Digitized by Google

Porchat, ancien recteur de l'université de Lausanne (mars 1841).
Matile, membre du tribunal cantonal de Neuchâtel (mars 1841).
G Groen van Prinsterer, membre du conseil-d'état de Hollande, ancien chef du cabinet du roi (août 1843).
Ménabréa, secrétaire perpétuel de l'acad. royale de Savoie (30 août 1847).

SOCIÉTÉ DE MÉDECINE DE BESANÇON.

La constitution de cette société a été autorisée par décision ministérielle du 17 janvier 1846. Elle s'occupe de tout ce qui se rattache à l'étude et à l'application des sciences médicales.

C'est ainsi qu'elle a imprimé annuellement un bulletin contenant les travaux de ses membres. Elle publiait, sous le titre de Revue médicale de Besançon et de la Franche-Comté un journal mensuel que des difficultés financières ont momentanément interrompu.

Les questions d'hygiène et de salubrité publique sont au premier rang de ses travaux. Dans le dernier mois de l'année 1848, elle a présenté aux autorités judiciaires et administratives deux mémoires d'un intérêt général incontestable : 1° De l'exercice illégal de la médecine et de la pharmacie, considéré au point de vue de la santé publique; 2° Un plan d'organisation du service médical des pauvres dont l'adoption aurait pour résultat l'assistance régulière et complète de l'indigent dans la maladie, la distribution équitable, suffisante et toujours facile des secours médicamentaux.

Les réunions de la société ont lieu les premiers jeudis de chaque mois et le dernier jeudi de décembre à sept heures du soir, dans la salle de l'académie, rue Saint-Vincent.

BUREAU.

Président,	MM. Le docteur Malcuisant père, ✻, ancien chirurgien-major des armées, rue St.-Vincent, 43.
Vice-président,	Druhen, docteur en médecine, Grande-Rue, 12.
Secrétaire-général,	Le docteur Sanderet, professeur à l'école de médecine, Grande-Rue, 107.
Secrétaire particulier,	Ch. Labrune, docteur en médecine, rue des Chambrettes, 11.
Trésorier,	Le docteur Janson, médecin de l'hospice de Bellevaux, Grande-Rue, 75.

MEMBRES PROTECTEURS.

MM. V. Tourangin, C ✻, préfet du Rhône.
L. Bretillot, ✻, ancien maire de Besançon.
Carbon, O ✻, ancien recteur de l'académie de Besançon.

Digitized by Google

MEMBRES HONORAIRES.

MM. Dubreuil, ✻, ancien doyen de la faculté de médecine de Montpellier.
Loiseau, docteur-médecin, ancien membre du jury médical du département du Doubs.

MEMBRES TITULAIRES.

MM. Ballard, ✻, docteur-médecin, chirurgien en chef de l'hôpital militaire.
Bouton, docteur en médecine.
Druhen, docteur en médecine, *vice-président* de la société.
Janson, docteur en médecine, *trésorier* de la société.
Ch. Labrune, docteur en médecine.
Malcuisant père, ✻, docteur-médecin, ancien chirurgien-major des armées, *président* de la société.
Malcuisant fils, docteur en médecine, *suppléant* près l'école de médecine.
Martin, professeur à l'école de médecine.
Alex. Mayer, docteur-medecin, chirurgien à l'hôpital militaire de Besançon.
Monnot fils, docteur en médecine, *suppléant* près l'école de médecine.
Guichard, docteur en médecine.
Rousseau, docteur-médecin, médecin du lycée.
Sanderet, *secrétaire-général* de la société.
Villars, docteur en médecine.

ASSOCIÉS RÉSIDANTS.

MM. Laudet, officier de santé.
Pétey, chirurgien-dentiste.

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS.

MM. Barbier, docteur de l'école de médecine d'Amiens.
Bonnet, professeur à l'école de médecine de Poitiers.
Brachet, docteur-médecin, professeur à l'école de médecine de Lyon.
Chassagnac, id., id., agrégé à la faculté de médecine de Paris.
Forget, ✻, professeur à la faculté de médecine de Strasbourg.
Fouré, directeur de l'école de médecine de Nantes.
Gintrac, professeur à id., de Bordeaux.
Gallon, directeur de id., d'Orléans.
Lachèze, id., honoraire de l'école de médecine d'Angers.

Digitized by Google

MM. Lavort, directeur honoraire de l'école de médecine de Clermont.
Lélut, docteur-médecin, membre de l'Institut, médecin de l'hospice de la Salpêtrière, à Belfort.
Lollier, docteur-médecin, à Belfort.
Mazard, directeur de l'école de Limoges.
Pâris, professeur à l'école de médecine de Dijon.
Pétrequin, id. id. et chirurgien-major de l'Hôtel-Dieu, Lyon.
Pravaz, docteur-médecin, directeur de l'Institut orthopédique de Lyon.
Rameau, professeur à la faculté de Strasbourg.
Robert, id. agrégé à la faculté de médecine de Paris.
Thouvenel, docteur-médecin, à Thuilières (Vosges).
Leroy d'Etioles, id., à Paris.
Salgues, professeur à l'école de médecine de Dijon.
Brulet, docteur-médecin, à Dijon.
Carré, id., à Metz.
Debeney, id., à Paris.
Humber-Valleroux, docteur-médecin, à Paris.
Bourdin, id., à Paris.
Chéreau, id., à Paris.
Toulmouche, professeur à l'école de médecine de Rennes.

CORRESPONDANTS ÉTRANGERS.

MM. Lombard, docteur en médecine, à Genève.
Maunoir, id. en chirurgie, id.
Nath. Mayor, id., à Lausanne.
Escolard, secrétaire de l'académie de médecine et de chirurgie de Madrid.

NOTE. Dans chaque arrondissement, ainsi que dans les départements de la Haute-Saône et du Jura, sont institués des comités médicaux en rapport avec la société, et se réunissant de temps en temps pour s'occuper des questions de la science et surtout de celles qui touchent à la santé publique.

SOCIÉTÉ LIBRE D'ÉMULATION DU DOUBS.

LISTE DES MEMBRES.

MEMBRES HONORAIRES.

MM. Le Préfet du département du Doubs.
Le Maire de la ville.
Le recteur de l'académie de Besançon.
Fischer, directeur du jardin botanique impérial et du musée, à Saint-Pétersbourg.

Digitized by Google

MEMBRES FONDATEURS ET RÉSIDANTS.

MM. Bataille, négociant en horlogerie.
Blondeau (Charles), entrepreneur.
Blondeau (Léon), id.
Boyé, ingénieur des mines.
Bruand (Théophile), conseiller municipal, *secrétaire*.
Clerc (Edouard), notaire.
Convers (César), maire de Besançon.
Corbet, docteur-médecin et professeur.
Delacroix (Alphonse), architecte de la ville et du département.
Delacroix (Emile), docteur-médecin et professeur.
Delesse, ingénieur des mines, professeur à la faculté des sciences
Demoly (Adolphe), ingénieur civil.
Deville, ✻, doyen de la faculté des sciences.
Droz, directeur de l'école primaire supérieure.
Dubost (William), maître de forges.
Fraguier (Armand de).
Grenier (Charles), docteur-médecin et professeur.
Guillemin, mécanicien.
Krafft, ingénieur civil.
Laudet, officier de santé.
Marquiset, directeur de la maison de Bellevaux.
Martin, docteur-médecin et professeur.
Mazoyhié, notaire.
Messelet, artiste vétérinaire.
Ordinaire (Edouard), docteur-médecin.
Outhenin-Chalandre, manufacturier.
Percerot, architecte.
Pétey, chirurgien-dentiste.
Pidancet (Just), conservateur du museum d'histoire naturelle.
Pourcy de Lusans, docteur-médecin.
Reynaud-Ducreux, ✻, professeur à l'école d'artillerie.
Roncaglio (Charles), professeur de musique.
Roy (Louis), manufacturier.
Sire, préparateur de physique à la faculté des sciences.
Vieille (Edouard), architecte.
Vivier, employé à mairie.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

MM. Jeannez, *fondateur honoraire*, substitut du procureur de la République.
Huart, ✻, recteur de l'académie de Grenoble.

Digitized by Google

MM. Mangeot, ingénieur en chef des ponts et chaussées.
Coillot, docteur-médecin ; à Montbozon.
Chopard, conducteur des ponts et chaussées ; à Morteau.
Chassy, commandant de place ; à Cherchel (Algérie).
Goschler, fils, ingénieur civil ; place d'Armes, 16, à Dijon.
Dubost, maître de forges ; à Châtillon-sur-Lison.
Gonin, ingénieur chimiste ; Marseille.
Boudsot, ingénieur civil, *fondateur honoraire ;* à Paris.
Curie, membre de la société entomologique de France ; Paris.
Wislin, pharmacien ; Gray.
Cuenot (Stéphane), docteur en droit, avocat à la cour de Cass. Paris.
Germain, docteur-médecin ; Salins.
Garnier, receveur municipal ; Salins.
Bonvalot, docteur-médecin ; Quingey.
Janet, lieutenant d'artillerie ; Saint-Vit.
Barmond, bachelier ès-sciences ; Grenoble.
Colard, docteur-médecin ; Pontarlier.
Hennet, percepteur des contributions directes ; Besançon.
Chapuis, notaire ; Saint-Vit.
Marquiset (Armand), ✻, propriétaire.
Delacroix (Albert), docteur-médecin ; Vesoul.
Pône, docteur-médecin, médecin des épidémies ; Pontarlier.
Lepine, fils, maître de forges ; Beaujeu.
Ecoffet, directeur des contributions indirectes ; Mende.
Faivre d'Esnans, docteur-médecin ; Baume-les-Dames.
Martin (Félix), pharmacien ; id.
Devoisins, commissaire civil à Koléah (Algérie).
Savoie, O ✻, colonel d'artillerie.
Hugon (Désiré), principal du collége ; Baume.
Fargeaud, professeur à la faculté de Strasbourg.
Humbert, maître de postes ; Recologne.
Lhomme (Victor), inspecteur des douanes ; Montmédy.
Michel (Auguste), professeur à l'école normale ; Mulhouse.
Guichard (Marie), à la bibliothèque nationale ; Paris.
Demesmay (Auguste), représentant du Doubs ; Pontarlier.
Vertel (Bernard), *fondateur honoraire*, château de la Roche.
Beuvain de Beauséjour, *fondateur honoraire ;* Paris.
Mallard (Pierre), notaire ; Pagney.
De Valdan, capitaine d'état-major ; Alger.
Trayvou (Benoît), maître de forges ; Gray.
Trayvou (Hippolyte), négociant ; Gray.
Charlier (Victor), propriétaire et maître de forges ; Fraisans.
Huss, capitaine adjudant-major au 61e de ligne.
Beauquier, économe au collége national ; au Puy.

Digitized by Google

MM. Godron, professeur à la faculté de médecine; Nancy.
Lenormand, avocat; Vire (Calvados).
Bour, chimiste; Amsterdam.
Laurens (Camille), ingénieur civil; Paris.
Sauria, propriétaire, membre de la société d'émulation du Jura; Poligny.
Estreyer, membre de la société entomologique de France; Paris.
L'abbé Cuinet, curé; Amancey.
Grandvoinet, docteur-médecin; Lyon.
Courlet de Vregille, capitaine-commandant d'artillerie; Toul.
Suard, pharmacien; Nancy.
Abicot, notaire, membre de la société entomologique de France; Gien.
Pâris (Charles), docteur-médecin; Gray.
Marcou, naturaliste, membre de la société géologique de France; Salins.
Tarnier, propriétaire; Dijon.
Monnier (Désiré), homme de lettres; Lons-le-Saunier.
Joly, géologue; Paris.
Housse, ingénieur civil; Bone (Algérie).
Rollot, propriétaire; Besançon.
Constant Rebeck, propriétaire; Poligny.
Derriey, président de la société d'agriculture du Jura; Dole.
Puton, propriétaire; Remiremont (Vosges).
Lehodey, directeur de la navigation; Châlon-sur-Saone.
Munier, médecin; Foucine-le-Haut (Jura).
Mazoyhié, jeune, propriétaire; Emagny.
Sautier, capitaine du génie, aux Rousses.
Humbert, docteur-médecin; Pierrefontaine.
Kaecklin-Schlumberger, (Joseph), médecin de la société industrielle; Mulhouse.
Faivre, médecin; à Mouthe.
Grandin, capitaine au 7e chasseur; Huningue.
Lafosse, garde d'artillerie; Douai.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

SCIENCES NATURELLES ET ARTS DU DÉPARTEMENT DU DOUBS.

Dans sa séance du 24 février 1849, la société a délibéré qu'une médaille d'or serait décernée à l'auteur du meilleur mémoire sur l'état de l'agriculture dans le département.

Digitized by Google

Les concurrents pourront étendre leurs investigations aux départements du Jura et de la Haute-Saône.

Ils devront décrire les différentes cultures, signaler les améliorations obtenues, celles qui restent à réaliser, passer en revue tout ce qui se rattache à l'exploitation rurale, indiquer la nature des relations, des échanges, des transactions qui existent dans le pays.

Nous ne pouvons qu'applaudir aux vues qui ont dirigé la société dans la résolution qu'elle a prise.

Les recherches qu'elle encourage ne pourront manquer de produire d'utiles résultats.

PRÉSIDENT-NÉ.

M. Le Préfet du département du Doubs.

MEMBRES-NÉS.

Le professeur d'agriculture, les présidents et les secrétaires des comices agricoles du département.

BUREAU.

MM. Charles De Rotalier, *président.*
Deville, ✻, doyen de la faculté des sciences, *vice-président.*
Gloriod, ✻, ancien officier, *secrétaire.*
Valery Masson, *vice-secrétaire.*
François Détrey, ancien négociant, *trésorier.*
Ch. Grenier, *archiviste.*

MEMBRES RÉSIDANTS.

MM. Desfosses, professeur de chimie à l'école de médecine.
Noël, horticulteur.
Ethis, ancien inspecteur des forêts.
Sermage, ✻, conseiller à la cour d'appel.
Grenot, ancien membre du conseil municipal de Besançon.
Vieille, père, architecte.
De Jallerange, père, propriétaire.
Césaire de Thurey, id.
Poignand, vétérinaire.
Hippolyte de Thurey, ancien conseiller de préfecture.
Alviset, ✻, premier président de la cour d'appel.
Cuenot, ✻, vice-président du tribunal.
Paul Laurens, chef de division à la préfecture.
Lavigne, fleuriste.
Hippolyte Wey, ✻, receveur de la maison de Bellevaux.

Digitized by Google

MM. Martin, professeur à l'école de médecine.
Victor Pion, propriétaire.
Baserga, aîné, opticien.
Boyé, ingénieur des mines.
Charles de Saint-Juan, membre du conseil municipal.
Dumollard, avocat.
Lépagney, pépiniériste.
Mathiot, avocat.
Jules Cretin, avocat.
Edouard Clerc, ✻, conseiller à la cour d'appel.
Alfred d'Aubonne, propriétaire.
Messelet, vétérinaire.
Bourqueney, ✻, président de chambre à la cour d'appel.
J. B. Marchand, propriétaire vigneron.
Henri Lépagney, horticulteur.
Auguste Demesmay, représentant du Doubs.
Alph. Marquiset, directeur de la maison de Bellevaux.
Jules de Bussierres, conseiller à la cour d'appel.
Bichet, négociant.
Hory, propriétaire.
Machard, agronome.
V. Monnot-Arbilleur, substitut du procureur général.
Aug. de Vregille, conseiller auditeur à la cour.
G. Pertusier, secrétaire du comice de Morteau.

MEMBRES HONORAIRES.

MM. Villiers du Terrage, O ✻, conseiller d'état, ancien préfet du Doubs.
Besson, inspecteur des forêts, à Gray.
Gast, à Strasbourg.
Fargeaud, professeur de physique à Strasbourg.
Goureau, ✻, colonel du génie, au Hâvre.
De Magnoncour, ✻, ancien pair de France.

MEMBRES ASSOCIÉS RÉSIDANTS DANS LE DÉPARTEMENT.

MM. Jeanmaire, ✻, ancien directeur des forges d'Audincourt.
Peugeot, manufacturier à Hérimoncourt.
De Mauclerc, ✻, ancien officier supérieur, aux Ougney.
Loviat, ✻, à Blamont.
Caresche (Etienne), propriétaire à Levier.
Pernet, C ✻, maréchal de camp en retraite, à Villers-sous-Chalamont.
Gabet, à la Grand'-Combe.
Millot père, propriétaire à Orchamps-Vennes.
Vial, arpenteur à Montbéliard.

Digitized by Google

MM. Gros, propriétaire à Pontarlier.
Tanchard, juge de paix du canton de Rougemont, à Cuse.
Parrod, ancien ingénieur des mines, à Montbéliard.
Lombardet, agriculteur à la ferme du Pater (Cléron).
Bouchot (Auguste), ancien député du Doubs.
Mairot, artiste vétérinaire à Nods.
Farine, artiste vétérinaire à Ornans.
Derosne père, propriétaire à Ollans.
J.-B.-S. Tisserand, cultivateur à Saône.
Cl. Simplot, cultivateur à St.-Ferjeux.
J.-B. Simplot, cultivateur à St.-Ferjeux.
Létoublon, maître de poste à Baume.
Louvel, négociant à Montbéliard.
V. Loiseau, juge de paix à Pontarlier.
Dutoy, propriétaire à la Villedieu.
Cupillard, propriétaire, président du comice agricole de Morteau.
Corne, maire de St.-Hippolyte.
Sanseigne, avocat, président du comice de Baume.
Bernard, propriétaire, président du comice de Bouclans.
Mourot, président du comice d'Ornans, à Amathay.
Vernier, notaire à Passavant.
Clerc, maire de Vercel.
Bucy, ancien officier de marine, à St.-Ferjeux.
Xav. Lidoine, agriculteur à Montrond.
Boillot, maire de Rurey.

MEMBRES ASSOCIÉS CORRESPONDANTS, DOMICILIÉS HORS DU DÉPARTEMENT.

MM. Calame, propriétaire, à Motiers-Travers (Suisse).
Dubois, docteur-médecin, à Paris.
Guyétant, ✻, docteur-médecin, à Paris.
Bonafous, directeur du jardin national, à Turin.
Jayet, inspecteur des eaux et forêts.
Suchaux, membre de la société d'agriculture de Vesoul.
Lacroix, artiste vétérinaire.
Vogel, artiste vétérinaire au 2e régiment de chasseurs à cheval.
Malpeyre aîné, auteur de la *Maison rustique au XIXe siècle*, à Paris.
Bossin, pépiniériste à Paris.
Moll, professeur d'agriculture au conservatoire national des arts métiers.
L'abbé Froissard, curé à Quincey (Haute-Saône).
G. Pauthier, orientaliste à Paris.
A. Bixio, représentant du Doubs.
D'Eternoz, au château de la Vaivre (Saône-et-Loire).
De Tamisier, propriétaire, à Paris.

Digitized by Google

MM. Isabeau, rédacteur en chef du journal *le Jardin et la Ferme*, à Paris.
Louis Wilmorin, pépiniériste, à Paris.
Abel Pétiot, membre de la société d'agriculture de Châlon-sur-Saône.
Jules d'Airolles, secrétaire génér. id. id.
Carmoy, doct. en médecine, secrétaire du comice de Paray-le-Monial.
De la Baille, propriétaire à Paray-le-Monial.
Gréa, ancien député; Paris.

COMICES AGRICOLES.

Arrondissement de Besançon.

COMICE DE BUSY.

Président, MM. Jules de Bussierres, conseiller à la cour d'appel.
Vice-Président, Mandonnet, juge de paix, à St.-Vit.
Secrétaire, Boillot, maire de Rurey.
Trésorier, Doney, ancien maire d'Epeugney.

COMICE D'ORNANS.

Président et Trésorier, MM. Mourot, maire d'Amathay.
Secrétaire, Majesté, propriétaire, à Ornans.

BUREAU.

MM. Ant. Teste, Bon, Farine et Jean Cuenot.

COMICE DE MARCHAUX.

Président, MM. Boitteux, propriétaire, à Marchaux.
Secrétaire, Poy, ancien maire de Devecey.
Trésorier, Césaire de Thuney, à Besançon.

MEMBRES DU BUREAU.

MM. Cuenot, ✻, membre de la société d'agriculture.
Zédet, propriétaire, à Bonnay.
Périard, à Ollans.
Demandre, ancien maire de Rigney.

COMICE D'AUDEUX.

Président, MM. Humbert, maire, à Recologne.
Vice-président, Laplanche jeune, maire, à Champagney.
Vice-secrétaire, Nottet, à Lavernay.

Digitized by Google

Arrondissement de Baume.

COMICE DE BAUME.

Président, MM. Sanseigne fils, avocat, à Blétond.
Vice-président, Bullfard, ✻, ancien maire de Baume.
Secrétaire, Faivre d'Esnans, docteur en médecine, à Baume.
Vice-secrétaire, Ebelmen, propriétaire, à Baume.
Trésorier, Grenier, receveur particulier des finances.
Inspecteurs, Hénin, Genevois, Carpentier, ✻, Vernier, Létoublon, Ber et Perreciot.

COMICE DE VERCEL.

Président, MM. Dutoy, propriétaire, à Vercel.
Vice-président, Nicolas Humbert, docteur-médecin, à Pierrefontaine.
Secrétaire, Petitjean, greffier de la justice de paix, à Vercel.
Vice-secrétaire, Pansard, agent voyer, à Pierrefontaine.
Trésorier, J. Barbier, proprétaire, à Vercel.

COMICE DE BOUCLANS.

Président, MM. Bernard, ancien percepteur, à Bouclans.
Vice-président, Ronnot, notaire, membre du conseil général à Roulans.
Secrétaire, Gurnaud, ancien maire de Nancray.
Vice-secrétaire, Piquard (Jean-Baptiste), propriétaire, à Vauchamps.
Trésorier, Guyot-Jeannin, maire de Vauchamps.

MEMBRES DU BUREAU.

MM. Receveur, à Bouclans.
Vittot, notaire, id.
Callérand, id.

Arrondissement de Montbéliard.

COMICE DE MONTBÉLIARD.

Président, MM. Fallot père, ancien pharmacien, à Montbéliard.
Secrétaire, Fallot, pasteur, à Audincourt.
Trésorier, Fallot-Verenet, rentier, à Montbéliard.

COMICE DE SAINT-HIPPOLYTE.

Président, MM. Auguste Blondeau, ancien député.
Vice-président, Boillon, ancien maire de St.-Hippolyte.

Arrondissement de Pontarlier.

COMICE DE PONTARLIER.

Président, MM. Loiseau, juge de paix, à Pontarlier.

Digitized by Google

Secrétaire, N...
Trésorier, Bourgeois, receveur municipal.

COMICE DE MORTEAU.

Président, MM. Cupillard (J.-F.), membre du conseil-général, à Morteau.
Secrétaire, G. Pertusier, maire, à Morteau.
Trésorier, Guillemin (Edouard), propriétaire, id.
Assesseurs, Bobillier, aux Gras.
Bourquard, notaire, au Russey.
Guyot, vétérinaire, à Bonnétage.
Renaud-Comte, propriétaire, au Russey.

BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE DE BESANÇON.

La bibliothèque est ouverte au public les *lundis*, *mercredis* et *samedis*, de midi à quatre heures du soir.
MM. Ch. Weiss, ✻, bibliothécaire, Grande-Rue, 88.
Alexandre Guenard, bibliothécaire-adjoint, rue du Perron, 3.

COMMISSION DE SURVEILLANCE ET DE CONSERVATION DE LA BIBLIOTHÈQUE.

MM. Béchet, ✻, conseiller à la cour d'appel.
Bourgon, ✻, président à la cour d'appel.
Ch. de Saint-Juan, membre du conseil municipal.
Bretillot, ✻, ancien maire de Besançon.
Bourqueney, ✻, président de chambre à la cour d'appel.
Ponçot, O ✻, conseiller municipal, ancien adjoint du maire.

MUSÉE DE TABLEAUX A BESANÇON.

Le musée de tableaux est établi dans les bâtiments de la nouvelle halle; il est ouvert au public tous les dimanches dans l'après-midi.
MM. Lancrenon, conservateur et directeur, rue de la Bouteille, 9.
Bernard Faivre, conservateur-adjoint, Grande-Rue.

COMMISSION DE SURVEILLANCE POUR L'ACCROISSEMENT DU MUSÉE.

MM. Convers, représentant du peuple, maire de Besançon.

Digitized by Google

MM. L. Bretillot, ✱, ancien maire.
Lancrenon, conservateur et directeur.
Ch. de Saint-Juan, membre du conseil municipal.
Th. Bruand, membre du conseil municipal.
Ch. Weiss, ✱, bibliothécaire.
A. de Fraguier, propriétaire.
De Vregille, conseiller auditeur à la cour.
Alph. Delacroix, architecte du département.

CONSTITUTION

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS,

L'Assemblée nationale a adopté,

Et conformément à l'article 6 du décret du 28 octobre 1848, le Président a promulgué la Constitution dont la teneur suit, et dont il va être donné lecture, conformément à la loi du 4 novembre courant:

En présence de Dieu et au nom du peuple français, l'Assemblée nationale proclame :

I. — La France s'est constituée en République. En adoptant cette forme définitive de gouvernement, elle s'est proposé pour but de marcher plus librement dans la voie du progrès et de la civilisation, d'assurer une répartition de plus en plus équitable des charges et des avantages de la société, d'augmenter l'aisance de chacun par la réduction graduée des dépenses publiques et des impôts, et de faire parvenir tous les citoyens, sans nouvelle commotion, par l'action successive et constante des institutions et des lois, à un degré toujours plus élevé de moralité, de lumières et de bien-être.

II. — La République française est démocratique, une et indivisible.

III. — Elle reconnaît des droits et des devoirs antérieurs et supérieurs aux lois positives.

IV. — Elle a pour principe la Liberté, l'Egalité et la Fraternité.

Elle a pour base la famille, le travail, la propriété, l'ordre public.

V. — Elle respecte les nationalités étrangères, comme elle entend faire respecter la sienne, n'entreprend aucune guerre dans des vues de conquête, et n'emploie jamais ses forces contre la liberté d'aucun peuple.

Digitized by Google

VI. — Des devoirs réciproques obligent les citoyens envers la République, et la République envers les citoyens.

VII. — Les citoyens doivent aimer la patrie, servir la République, la défendre au prix de leur vie, participer aux charges de l'Etat en proportion de leur fortune; ils doivent s'assurer, par le travail, des moyens d'existence; et par la prévoyance, des ressources pour l'avenir; ils doivent concourir au bien-être commun en s'entr'aidant fraternellement les uns les autres, et à l'ordre général en observant les lois morales et les lois écrites qui régissent la société, la famille et l'individu.

VIII. — La République doit protéger le citoyen dans sa personne, sa famille, sa religion, sa propriété, son travail, et mettre à la portée de chacun l'instruction indispensable à tous les hommes; elle doit, par une assistance fraternelle, assurer l'existence des citoyens nécessiteux, soit en leur procurant du travail dans les limites de ses ressources, soit en donnant, à défaut de la famille, des secours à ceux qui sont hors d'état de travailler.

En vue de l'accomplissement de tous ces devoirs, et pour la garantie de tous ces droits, l'Assemblée nationale, fidèle aux traditions des grandes assemblées qui ont inauguré la Révolution française, décrète ainsi qu'il suit la Constitution de la République.

CONSTITUTION.

CHAPITRE Ier. — *De la Souveraineté.*

Art. 1er. La souveraineté réside dans l'universalité des citoyens français. Elle est inaliénable et imprescriptible.

Aucun individu, aucune fraction du peuple ne peut s'en attribuer l'exercice.

CHAPITRE II. — *Droits des citoyens garantis par la Constitution.*

Art. 2. Nul ne peut être arrêté ou détenu que suivant les prescriptions de la loi.

Art. 3. La demeure de toute personne habitant le territoire français est inviolable; il n'est permis d'y pénétrer que selon les formes et dans les cas prévus par la loi.

Art. 4. Nul ne sera distrait de ses juges naturels.

Il ne pourra être créé de commissions et de tribunaux extraordinaires, à quelque titre et sous quelque dénomination que ce soit.

Art. 5. La peine de mort est abolie en matière politique.

Art. 6. L'esclavage ne peut exister sur aucune terre française.

Art. 7. Chacun professe librement sa religion, et reçoit de l'Etat, pour l'exercice de son culte, une égale protection.

Les ministres soit des cultes actuellement reconnus par la loi, soit de ceux

Digitized by Google

qui seraient reconnus à l'avenir, ont le droit de recevoir un traitement de l'Etat.

Art. 8. Les citoyens ont le droit de s'associer, de s'assembler paisiblement et sans armes, de pétitionner, de manifester leurs pensées par la voie de la presse ou autrement.

L'exercice de ces droits n'a pour limites que les droits ou la liberté d'autrui et la sécurité publique.

La presse ne peut, en aucun cas, être soumise à la censure.

Art. 9. L'enseignement est libre.

La liberté d'enseignement s'exerce selon les conditions de capacité et de moralité déterminées par les lois et sous la surveillance de l'Etat.

Cette surveillance s'étend à tous les établissements d'éducation et d'enseignement, sans aucune exception.

Art. 10. Tous les citoyens sont également admissibles à tous les emplois publics sans autres motifs de préférence que leur mérite, et suivant les conditions qui seront fixées par les lois.

Sont abolis à toujours, tout titre nobiliaire, toute distinction de naissance, de classe ou de caste.

Art. 11. Toutes les propriétés sont inviolables. Néanmoins l'Etat peut exiger le sacrifice d'une propriété pour cause d'utilité publique légalement constatée, et moyennant une juste et préalable indemnité.

Art. 12. La confiscation des biens ne pourra jamais être rétablie.

Art. 13. La Constitution garantit aux citoyens la liberté du travail et de l'industrie.

La société favorise et encourage le développement du travail par l'enseignement primaire gratuit, l'éducation professionnelle, l'égalité de rapports entre le patron et l'ouvrier, les institutions de prévoyance et de crédit, les institutions agricoles, les associations volontaires, et l'établissement par l'Etat, les départements et les communes de travaux publics propres à employer les bras inoccupés; elle fournit l'assistance aux enfants abandonnés, aux infirmes et aux vieillards sans ressources et que leurs familles ne peuvent secourir.

Art. 14. La dette publique est garantie.

Toute espèce d'engagement pris par l'Etat avec ses créanciers est inviolable.

Art. 15. Tout impôt est établi pour l'utilité commune.

Chacun y contribue en proportion de ses facultés et de sa fortune.

Art. 16. Aucun impôt ne peut être établi ni perçu qu'en vertu de la loi.

Art. 17. L'impôt direct n'est consenti que pour un an.

Les impositions indirectes peuvent être consenties pour plusieurs années.

CHAPITRE III. — *Des pouvoirs publics.*

Art. 18. Tous les pouvoirs publics, quels qu'ils soient, émanent du peuple

Digitized by Google

Ils ne peuvent être délégués héréditairement.

Art. 19. La séparation des pouvoirs est la première condition d'un gouvernement libre.

CHAPITRE IV. — *Du pouvoir législatif.*

Art. 20. Le peuple français délègue le pouvoir législatif à une Assemblée unique.

Art. 21. Le nombre total des représentants du peuple sera de sept cent cinquante, y compris les représentants de l'Algerie et des colonies françaises.

Art. 22. Ce nombre s'élèvera à neuf cents pour les Assemblées qui seront appelées à réviser la Constitution.

Art. 23. L'élection a pour base la population.

Art. 24. Le suffrage est direct et universel. Le scrutin est secret.

Art. 25. Sont électeurs, sans condition de cens, tous les Français âgés de vingt-un an, et jouissant de leurs droits civils et politiques.

Art. 26 Sont éligibles, sans condition de domicile, tous les électeurs âgés de vingt-cinq ans.

Art. 27. La loi électorale déterminera les causes qui peuvent priver un citoyen français du droit d'élire et d'être élu.

Elle désignera les citoyens qui, exerçant ou ayant exercé des fonctions dans un département ou un ressort territorial, ne pourront y être élus.

Art. 28. Toute fonction publique rétribuée est incompatible avec le mandat de représentant du peuple.

Aucun membre de l'Assemblée nationale ne peut, pendant la durée de la législature, être nommé ou promu à des fonctions publiques salariées, dont les titulaires sont choisis à volonté par le pouvoir exécutif.

Les exceptions aux dispositions des deux paragraphes précédents seront déterminées par la loi électorale organique.

Art. 29. Les dispositions de l'article précédent ne sont pas applicables aux Assemblées élues pour la révision de la Constitution.

Art. 30. L'élection des représentants se fera par département et au scrutin de liste.

Les électeurs voteront au chef-lieu de canton ; néanmoins, en raison des circonstances locales, le canton pourra être divisé en plusieurs circonscriptions, dans la forme et aux conditions qui seront déterminées par la loi électorale.

Art. 31. L'Assemblée nationale est élue pour trois ans, et se renouvelle intégralement.

Quarante-cinq jours au plus tard avant la fin de la législature, une loi détermine l'époque des nouvelles élections.

Si aucune loi n'est intervenue dans le délai fixé par le paragraphe précédent, les électeurs se réunissent de plein droit le trentième jour qui précède la fin de la législature.

Digitized by Google

La nouvelle Assemblée est convoquée de plein droit pour le lendemain du jour où finit le mandat de l'Assemblée précédente.

Art. 32. Elle est permanente.

Néanmoins, elle peut s'ajourner à un jour qu'elle fixe.

Pendant la durée de la prorogation, une commission composée des membres du bureau et de vingt-cinq représentants nommés par l'Assemblée au scrutin secret et à la majorité absolue, a le droit de la convoquer en cas d'urgence.

Le président de la République a aussi le droit de convoquer l'Assemblée.

L'Assemblée nationale détermine le lieu de ses séances; elle fixe l'importance des forces militaires qui seront établies pour sa sûreté, et elle en dispose.

Art. 33. Les représentants sont toujours rééligibles.

Art. 34. Les membres de l'Assemblée nationale sont les représentants, non du département qui les nomme, mais de la France entière.

Art. 35. Ils ne peuvent recevoir de mandat impératif.

Art. 36. Les représentants du peuple sont inviolables.

Ils ne pourront être recherchés, accusés, ni jugés, en aucun temps, pour les opinions qu'ils auront émises dans le sein de l'Assemblée nationale.

Art. 37. Ils ne peuvent être arrêtés en matière criminelle, sauf le cas de flagrant délit, ni poursuivis, qu'après que l'Assemblée a permis la poursuite.

En cas d'arrestation pour flagrant délit, il en sera immédiatement référé à l'Assemblée, qui autorisera ou refusera la continuation des poursuites.

Cette disposition s'applique au cas où un citoyen détenu est nommé représentant.

Art. 38. Chaque représentant du peuple reçoit une indemnité à laquelle il ne peut renoncer.

Art. 39. Les séances de l'Assemblée sont publiques.

Néanmoins, l'Assemblée peut se former en comité secret, sur la demande du nombre de représentants fixé par le règlement.

Chaque représentant a le droit d'initiative parlementaire; il l'exercera selon les formes déterminées par le règlement.

Art. 40. La présence de la moitié plus un des membres de l'Assemblée est nécessaire pour la validité du vote des lois.

Art. 41. Aucun projet de loi, sauf les cas d'urgence, ne sera voté définitivement qu'après trois délibérations, à des intervalles qui ne peuvent pas être moindres de cinq jours.

Art. 42. Toute proposition ayant pour objet de déclarer l'urgence est précédée d'un exposé des motifs.

Si l'Assemblée est d'avis de donner suite à la proposition d'urgence, elle en ordonne le renvoi dans les bureaux, et fixe le moment où *le rappor sur l'urgence lui sera présenté*.

Digitized by Google

Sur ce rapport, si l'assemblée reconnaît l'urgence, elle le déclare et fixe le moment de la discussion.

Si elle décide qu'il n'y a pas urgence, le projet suit le cours des propositions ordinaires.

CHAPITRE V. — *Du pouvoir exécutif.*

Art. 43. Le peuple français délègue le pouvoir exécutif à un citoyen qui reçoit le titre de président de la République.

Art. 44. Le président doit être né Français, âgé de trente ans au moins, et n'avoir jamais perdu la qualité de Français.

Art. 45. Le président de la République est élu pour quatre ans, et n'est rééligible qu'après un intervalle de quatre années.

Ne peuvent non plus être élus après lui, dans le même intervalle, ni le vice-président, ni aucun des parents ou alliés du président, jusqu'au sixième degré inclusivement.

Art. 46. L'élection a lieu de plein droit le deuxième dimanche du mois de mai.

Dans le cas où, par suite de décès, de démission ou de toute autre cause, le président serait élu à une autre époque, ses pouvoirs expireront le deuxième dimanche du mois de mai de la quatrième année qui suivra son élection.

Le président est nommé au scrutin secret et à la majorité absolue des votants, par le suffrage direct de tous les électeurs des départements français et de l'Algérie.

Art. 47. Les procès-verbaux des opérations électorales sont transmis immédiatement à l'Assemblée nationale, qui statue, sans délai, sur la validité de l'élection, et proclame le président de la République.

Si aucun candidat n'a obtenu plus de la moitié des suffrages exprimés, et au moins deux millions de voix, ou, si les conditions exigées par l'art. 44 ne sont pas remplies, l'Assemblée nationale élit le président de la République, à la majorité absolue et au scrutin secret, parmi les cinq candidats éligibles qui ont obtenu le plus de voix.

Art. 48. Avant d'entrer en fonctions, le président de la République prête, au sein de l'Assemblée nationale, le serment dont la teneur suit :

« En présence de Dieu et devant le peuple français, représenté par l'Assemblée nationale, je jure de rester fidèle à la République démocratique » une et indivisible, et de remplir tous les devoirs que m'impose la Constitution. »

Art. 49. Il a le droit de faire présenter des projets de loi à l'Assemblée nationale par les ministres.

Il surveille et assure l'exécution des lois.

Art. 50. Il dispose de la force armée sans pouvoir jamais la commander en personne.

Digitized by Google

Art. 51. Il ne peut céder aucune portion du territoire, ni dissoudre, ni proroger l'Assemblée nationale, ni suspendre, en aucune manière, l'empire de la Constitution et des lois.

Art. 52. Il présente, chaque année, par un message, à l'Assemblée nationale, l'exposé de l'état général des affaires de la République.

Art. 53. Il négocie et ratifie les traités.

Aucun traité n'est définitif qu'après avoir été approuvé par l'Assemblée nationale.

Art. 54. Il veille à la défense de l'Etat, mais il ne peut entreprendre aucune guerre sans le consentement de l'Assemblée nationale.

Art. 55. Il a le droit de faire grâce; mais il ne peut exercer ce droit qu'après avoir pris l'avis du Conseil-d'Etat.

Les amnisties ne peuvent être accordées que par une loi.

Le président de la République et les ministres, ainsi que toutes autres personnes condamnées par la haute cour de justice, ne peuvent être graciés que par l'Assemblée nationale.

Art. 56. Le président de la République promulgue les lois au nom du peuple français.

Art. 67. Les lois d'urgence sont promulguées dans le délai de trois jours, et les autres lois dans le délai d'un mois, à partir du jour où elles auront été adoptées par l'Assemblée nationale.

Art. 58. Dans le délai fixé pour la promulgation, le président de la République peut, par un message motivé, demander une nouvelle délibération.

L'Assemblée délibère; sa résolution devient définitive; elle est transmise au président de la République.

En ce cas, la promulgation a lieu dans le délai fixé pour les lois d'urgence.

Art. 59. A défaut de promulgation par le président de la République, dans les délais déterminés par les articles précédents, il y serait pourvu par le président de l'Assemblée nationale.

Art. 60. Les employés et les ambassadeurs des puissances étrangères sont accrédités auprès du président de la République.

Art. 61. Il préside aux solennités nationales.

Art. 62. Il est logé aux frais de la République, et reçoit un traitement de 600,000 francs par an.

Art. 63. Il réside au lieu où siége l'Assemblée nationale, et ne peut sortir du territoire continental de la République sans y être autorisé par une loi.

Art. 64. Le président de la République nomme et révoque les ministres.

Il nomme et révoque, en conseil des ministres, les agents diplomatiques, les commandants en chef des armées de terre et de mer, les préfets, le commandant supérieur des gardes nationales de la Seine, les gouverneurs de l'Algérie et des colonies, les procureurs généraux et autres fonctionnaires d'un ordre supérieur.

Digitized by Google

Il nomme et révoque, sur la proposition du ministre compétent, dans les conditions réglementaires déterminées par la loi, les agents secondaires du Gouvernement.

Art. 65. Il a le droit de suspendre, pour un terme qui ne pourra excéder trois mois, les agents du pouvoir exécutif élus par les citoyens.

Il ne peut les révoquer que de l'avis du Conseil-d'Etat.

La loi détermine les cas où les agents révoqués peuvent être déclarés inéligibles aux mêmes fonctions.

Cette déclaration d'inéligibilité ne pourra être prononcée que par un jugement.

Art. 66. Le nombre des ministres et leurs attributions sont fixés par le pouvoir législatif.

Art. 67. Les actes du président de la République, autres que ceux par lesquels il nomme et révoque les ministres, n'ont d'effet que s'ils sont contresignés par un ministre.

Art. 68. Le président de la République, les ministres, les agents et dépositaires de l'autorité publique, sont responsables, chacun en ce qui le concerne, de tous les actes du Gouvernement et de l'Administration.

Toute mesure par laquelle le président de la République dissout l'Assemblée nationale, la proroge ou met obstacle à l'exercice de son mandat, est un crime de haute trahison.

Par ce seul fait, le président est déchu de ses fonctions. Les citoyens sont tenus de lui refuser obéissance. Le pouvoir exécutif passe de plein droit à l'Assemblée nationale. Les juges de la haute cour de justice se réunissent immédiatement; à peine de forfaiture, ils convoquent les jurés dans le lieu qu'ils désignent pour procéder au jugement du président et de ses complices; ils nomment eux-mêmes les magistrats chargés de remplir les fonctions du ministère public.

Une loi déterminera les autres cas de responsabilité, ainsi que les formes et les conditions de la poursuite.

Art. 69. Les ministres ont entrée dans le sein de l'Assemblée nationale; ils sont entendus toutes les fois qu'ils le demandent, et peuvent se faire assister par des commissaires nommés par un décret du président de la République.

Art. 70. Il y a un vice-président de la République nommé par l'Assemblée nationale, sur la présentation de trois candidats faite par le président dans le mois qui suit son élection.

Le vice-président prête le même serment que le président.

Le vice-président ne pourra être choisi parmi les parents et alliés du président, jusqu'au sixième degré inclusivement.

En cas d'empêchement du président, le vice-président le remplace

Si la présidence devient vacante par décès, démission du président ou autrement, il est procédé, dans le mois, à l'élection d'un président.

Digitized by Google

CHAPITRE VI. — *Du Conseil-d'Etat.*

Art. 71. Il y aura un Conseil-d'Etat, dont le vice-président de la République sera de droit président.

Art. 72. Les membres de ce conseil sont nommés pour six ans, par l'Assemblée nationale. Ils sont renouvelés par moitié dans les deux premiers mois de chaque législature, au scrutin secret et à la majorité absolue. Ils sont indéfiniment rééligibles.

Art. 73. Ceux des membres du Conseil-d'Etat qui auront été pris dans le sein de l'Assemblée nationale, seront immédiatement remplacés comme représentants du peuple.

Art. 74. Les membres du Conseil-d'Etat ne peuvent être révoqués que par l'Assemblée, et sur la proposition du président de la République.

Art. 75. Le Conseil-d'Etat est consulté sur les projets de loi du Gouvernement, qui, d'après la loi, devront être soumis à son examen préalable, et sur les projets d'initiative parlementaire que l'Assemblée lui aura renvoyés.

Il prépare les règlements d'administration publique; il fait seul ceux de ces règlements à l'égard desquels l'Assemblée nationale lui a donné une délégation spéciale.

Il exerce, à l'égard des administrations publiques, tous les pouvoirs de contrôle et de surveillance qui lui sont déférés par la loi.

La loi règlera ses autres attributions.

CHAPITRE VII. — *De l'administration intérieure.*

Art. 76. La division du territoire en départements, arrondissements, cantons et communes, est maintenue. Les circonscriptions actuelles ne pourront être changées que par la loi.

Art. 77. Il y a 1° dans chaque département une administration composée d'un préfet, d'un conseil général, d'un conseil de préfecture;

2° Dans chaque arrondissement, un sous-préfet;

3° Dans chaque canton, un conseil cantonal; néanmoins, un seul conseils cantonal sera établi dans les villes divisées en plusieurs cantons;

4° Dans chaque commune, une administration composée d'un maire, d'adjoints et d'un conseil municipal.

Art. 78. Une loi déterminera la composition et les attributions des conseils généraux, des conseils cantonaux, des conseils municipaux, et le mode de nomination des maires et des adjoints.

Art. 79. Les conseils généraux et les conseils municipaux sont élus par le suffrage direct de tous les citoyens domiciliés dans le département ou dans la commune. Chaque canton élit un membre du conseil général.

Une loi spéciale réglera le mode d'élection dans le département de la Seine, dans la ville de Paris et dans les villes de plus de 20,000 âmes.

Digitized by Google

Art. 80. Les conseils généraux, les conseils cantonaux et les conseils municipaux peuvent être dissous par le président de la République, de l'avis du conseil d'Etat. La loi fixera le délai dans lequel il sera procédé à la réélection.

CHAPITRE VIII. — *Du pouvoir judiciaire.*

Art. 81. La justice est rendue gratuitement au nom du peuple français.

Les débats sont publics, à moins que la publicité ne soit dangereuse pour l'ordre ou les mœurs; et, dans ce cas, le tribunal le déclare par un jugement.

Art. 82. Le jury continuera d'être appliqué en matière criminelle.

Art. 83. La connaissance de tous les délits politiques et de tous les délits commis par la voie de la presse, appartient exclusivement au jury.

Les lois organiques détermineront la compétence en matière de délits, d'injures et de diffamation contre les particuliers.

Art. 84. Le jury statue seul sur les dommages-intérêts réclamés pour faits ou délits de presse.

Art. 85. Les juges de paix et leurs suppléants, les juges de première instance et d'appel, les membres de la cour de cassation et de la cour des comptes, sont nommés par le président de la République, d'après un ordre de candidature ou d'après des conditions qui seront réglées par les lois organiques.

Art. 86. Les magistrats du ministère public sont nommés par le président de la République.

Art. 87. Les juges de première instance et d'appel, les membres de la cour de cassation et de la cour des comptes sont nommés à vie.

Ils ne peuvent être révoqués ou suspendus que par un jugement, ni mis à la retraite que pour les causes et dans les formes déterminées par les lois.

Art. 88. Les conseils de guerre et de révision des armées de terre et de mer, les tribunaux maritimes, les tribunaux de commerce, les prud'hommes et autres tribunaux spéciaux, conservent leur organisation et leurs attributions actuelles, jusqu'à ce qu'il y ait été dérogé par une loi.

Art. 89. Les conflits d'attributions entre l'autorité administrative et l'autorité judiciaire seront réglés par un tribunal spécial des membres de la cour de cassation et de conseillers d'Etat, désignés tous les trois ans en nombre égal par leurs corps respectifs.

Ce tribunal sera présidé par le ministre de la justice.

Art. 90. Les recours pour incompétence et excès de pouvoirs contre les arrêts de la cour des comptes, seront portés devant la juridiction des conflits.

Art. 91. Une haute-cour de justice juge, sans appel ni recours en cassation, les accusations portées par l'Assemblée nationale, contre le président de la République ou les ministres.

Elle juge également toutes personnes prévenues de crimes, attentats ou

Digitized by Google

complots contre la sûreté intérieure ou extérieure de l'Etat, que l'Assemblée nationale aura renvoyées devant elle.

Sauf le cas prévu par l'art. 68, elle ne peut être saisie qu'en vertu d'un décret de l'Assemblée nationale, qui désigne la ville où la cour tiendra ses séances.

Art. 92. La haute-cour est composée de cinq juges et de trente-six jurés.

Chaque année, dans les quinze premiers jours du mois de novembre, la cour de cassation nomme parmi ses membres, au scrutin secret et à la majorité absolue, les juges de la haute-cour au nombre de cinq, et deux suppléants. Les cinq juges appelés à siéger feront choix de leur président.

Les magistrats remplissant les fonctions du ministère public sont désignés par le président de la République, et, en cas d'accusation du président ou des ministres, par l'Assemblée nationale.

Les jurés, au nombre de trente-six, et quatre jurés suppléants, sont pris parmi les membres des conseils généraux des départements.

Les représentants du peuple n'en peuvent faire partie.

Art. 93. Lorsqu'un décret de l'Assemblée nationale a ordonné la formation de la haute-cour de justice, et dans le cas prévu par l'art. 68, sur la réquisition du président ou de l'un des juges, le président de la cour d'appel, et, à défaut de la cour d'appel, le président du tribunal de première instance du chef-lieu judiciaire du département, tire au sort, en audience publique, le nom d'un membre du conseil général.

Art. 94. Au jour indiqué pour le jugement, s'il y a moins de soixante jurés présents, ce nombre sera complété par des jurés supplémentaires tirés au sort par le président de la haute-cour, parmi les membres du conseil général du département où siégera la cour.

Art. 95. Les jurés qui n'auront pas produit d'excuse valable seront condamnés à une amende de mille à dix mille francs, et à la privation des droits politiques pendant cinq ans au plus.

Art. 96. L'accusé et le ministère public exercent le droit de récusation, comme en matière ordinaire.

Art. 97. La déclaration du jury, portant que l'accusé est coupable, ne peut être rendue qu'à la majorité des deux tiers des voix.

Art. 98. Dans tous les cas de responsabilité des ministres, l'Assemblée nationale peut, selon les circonstances, renvoyer le ministre inculpé, soit devant la haute-cour de justice, soit devant les tribunaux ordinaires, pour les réparations civiles.

Art. 99. L'Assemblée nationale et le président de la République peuvent, dans tous les cas, déférer l'examen des actes de tout fonctionnaire autre que le président de la République, au conseil-d'Etat, dont le rapport est rendu public.

Art. 100. Le président de la République n'est justiciable que de la haute-cour de justice; il ne peut, à l'exception du cas prévu par l'art. 68, être

Digitized by Google

poursuivi que sur l'accusation portée par l'Assemblée nationale, et pour crimes et délits qui seront déterminés par la loi.

CHAPITRE IX. — *De la force publique.*

Art. 101. La force publique est instituée pour défendre l'Etat contre les ennemis du dehors, et pour assurer au-dedans le maintien de l'ordre et l'exécution des lois.

Elle se compose de la garde nationale et de l'armée de terre et de mer.

Art. 102. Tout Français, sauf les exceptions fixées par la loi, doit le service militaire et celui de la garde nationale.

La faculté pour chaque citoyen de se libérer du service militaire personnel sera réglée par la loi du recrutement.

Art. 103. L'organisation de la garde nationale et la constitution de l'armée seront réglées par la loi.

Art. 104. La force publique est essentiellement obéissante.

Nul corps armé ne peut délibérer.

Art. 105. La force publique, employée pour maintenir l'ordre à l'intérieur, n'agit que sur la réquisition des autorités constituées, suivant les règles déterminées par le pouvoir législatif.

Art. 106. Une loi déterminera les cas dans lesquels l'état de siége pourra être déclaré, et réglera les formes et les effets de cette mesure.

Art. 107. Aucune troupe étrangère ne peut être introduite sur le territoire français sans le consentement préalable de l'Assemblée nationale.

CHAPITRE X. — *Dispositions particulières.*

Art. 108. La Légion-d'Honneur est maintenue; ses statuts seront révisés et mis en harmonie avec la Constitution.

Art. 109. Le territoire de l'Algérie et des colonies est déclaré territoire français, et sera régi par des lois particulières, jusqu'à ce qu'une loi spéciale les place sous le régime de la présente Constitution.

Art. 110. L'Assemblée nationale confie le dépôt de la présente Constitution et des droits qu'elle consacre, à la garde et au patriotisme de tous les Français.

CHAPITRE XI. — *De la révision de la Constitution.*

Art. 111. Lorsque, dans la dernière année d'une législature, l'Assemblée nationale aura émis le vœu que la Constitution soit modifiée en tout ou en partie, il sera procédé à cette révision de la manière suivante.

Le vœu exprimé par l'Assemblée ne sera converti en résolution définitive qu'après trois délibérations consécutives, prises chacune à un mois d'inter-

Digitized by Google

valle et aux trois quarts des suffrages exprimés. Le nombre des votants devra être de cinq cents au moins.

L'Assemblée de révision ne sera nommée que pour trois mois.

Elle ne devra s'occuper que de la révision pour laquelle elle aura été convoquée.

Néanmoins, elle pourra, en cas d'urgence, pourvoir aux nécessités législatives.

CHAPITRE XII. — *Dispositions transitoires.*

Art. 112. Les dispositions des Codes, lois et règlements existants, qui ne sont pas contraires à la présente Constitution, restent en vigueur jusqu'à ce qu'il y soit légalement dérogé.

Art. 113. Toutes les autorités constituées par les lois actuelles, demeurent en exercice jusqu'à la promulgation des lois organiques qui les concernent.

Art. 114. La loi d'organisation judiciaire déterminera le mode spécial de nomination pour la première composition des nouveaux tribunaux.

Art. 115. Après le vote de la Constitution, il sera procédé, par l'Assemblée nationale constituante, à la rédaction des lois organiques, dont l'énumération sera déterminée par une loi spéciale.

Art. 116. Il sera procédé à la première élection du président de la République, conformément à la loi spéciale rendue par l'Assemblée nationale le 28 octobre 1848.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 4 novembre 1848.

Le Président et les Secrétaires,

Armand MARRAST, Léon ROBERT, LANDRIN, BÉRARD,
Emile PEAN, PEUPIN, F. DEGEORGE.

Le Président de l'Assemblée nationale,

Armand MARRAST.

Digitized by Google

POUVOIR EXÉCUTIF.

LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE, *Président de la République.*
BOULAY (de la Meurthe), *Vice-Président de la République.*

CONSEIL DES MINISTRES.

Justice, M. Odilon BARROT, *président du conseil.*
Intérieur, M. Léon FAUCHER.
Agriculture et commerce, M. L. BUFFET.
Guerre, M. RULHIÈRES.
Finances, M. H. PASSY.
Travaux publics, M. T. LACROSSE.
Marine et colonies, M. V. de TRACY.
Affaires étrangères, DROUYN de LHUYS.
Instruction publique et cultes, M. de FALLOUX.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.

Calendrier pour 1849.

Extrait des notices de M. Arago, sur les influences lunaires. . . . *Page* 1 à 19
Des saisons et des éclipses. 19
Chronologie. 20
Tableau des mois avec l'indication des foires du département. . . . 22 à 33

STATISTIQUE GÉNÉRALE.

Chapitre premier.

Topographie du département. Indication des contenances par cantons. 34 à 35
Années météorologiques. . . . . 36 à 37
Document sur la culture de la vigne. . . . . 39 à 40
Sommaire de la description de Besançon. . . . . 41 à 49
Détails sur la population du département. 50

Chapitre II. — statistique de la boulangerie.

Tableau du recensement des boulangers en exercice dans chaque commune. . . . . 53 à 74
Mesures réglementaires à l'égard de la profession de boulanger dans la ville de Besançon. 74

Chapitre III. — situation financière des communes.

Tableau des recettes et dépenses ordinaires dans chaque commune.
Arrondissement de Besançon. 79
Arrondissement de Baume. 88
Arrondissement de Montbéliard. 96
Arrondissement de Pontarlier. 104

Chapitre IV. — indicateur général du commerce. nomenclature des principaux négociants ou industriels de la ville de Besançon et du département.

Ville de Besançon. 190
Ville d'Ornans. 149
Saint-Vit. 153
Baingey. 154
Villafans. 156

Digitized by Google

Ville de Montbéliard. 18
Arc-et-Senans. 18
Canton de Montbéliard. 18
d'Audincourt. 18
de Blamont. 18
de Saint-Hippolyte. 18
de Maîche. 18
de Pont-de-Roide. 17
du Russey. 17
Arrondissement de Pontarlier. . . . . 173 à 18
Ville de Baume. 18
Canton de Baume. 18
de Clerval. 18
de l'Isle. 18
de Pierrefontaine. 18
de Rougemont. 18
de Vercel. 18
de Roulans. 18

LISTE GÉNÉRALE DES DOCTEURS EN MÉDECINE, OFFICIERS DE SANTÉ, PHARMACIENS ET SAGES-FEMMES.

Ville de Besançon. 2
Arrondissement rural de Besançon. 2
Arrondissement de Baume. 2
Arrondissement de Montbéliard. 2
Arrondissement de Pontarlier. 2

PERSONNEL DES DIVERS ORDRES.

ORDRE MILITAIRE. 2
ORDRE JUDICIAIRE. 2
ORDRE RELIGIEUX. 2
ORDRE ADMINISTRATIF. 3

Académies des sciences et belles-lettres de Besançon. 299
Académie universitaire. 351
Administrations municipales dans le département. 304
Administrations spéciales. 327
Agence judiciaire du trésor. 350
Agents-Voyers sur les chemins vicinaux. 341
Artill^e. — Ecole. — Direction, etc. 249
Association générale de patronage et de secours à Besançon. 391
Avocats (tableau des) de Besançon. 269
Avoués près la cour d'appel. 267
Avoués près les tribunaux. 269 et suiv.
Archevêché (voy. Métropole de Besançon.
Architecte du département. 3
Bibliothèque publique de Besançon. 6
Bureau de bienfaisance de Besançon. 3
Caisses d'épargnes. 3
Canal du Rhône au Rhin. 3
Chaire d'agriculture. 3
Chambre de commerce de Besançon. 3
Chambre consultative de Montbéliard. 3
Chauffage militaire (service du). 2

Digitized by Google

Chemins vicinaux (voy. Agents-v.).
Colléges communaux. 355
Comices agricoles. 414
Comités d'instruction primaire. 360
Commissaires-priseurs. 380
Commissions hippiques. 378
Commissions d'examen des aspirants aux brevets d'instituteurs et d'institutrices. 362
Communautés religieuses. 294
Conducteurs du service des routes et du canal (Voyez Ponts et chaussées).
Conseil général du département. 303
Conseils de guerre de la division militaire. 253
Consistoires (voy. cultes réformés).
Contributions directes (direct. des). 332
Contributions indirectes (*id*). 335
Cour d'appel de Besançon. 266
Cours de géométrie et de mécanique appliquées. 357
Cours départemental d'accouchements. 353
Cultes réformés. 299
Cures et succursales du département. 285
Dames inspectrices pour les écoles de filles. 363
Dépôts d'étalons de Jussey. 378
Dépôts de recrutement de la division. 253
Dépôts de sûreté. 385
Division militaire (voy. Etat-major de la 5e.
Domaines (direction des). 327
Douanes (id). 333
Eaux et forêts. 331
Eclusiers du canal. 339
Ecole d'artillerie (voy. Artillerie). 249
Ecole gratuite de dessin de Besançon. 357
Ecole modèle protestante de Montbéliard. 359
Ecole mutuelle de Besançon. 360
Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie. 352
Ecole primaire supre à Besançon. 360
Ecoles primaires. 360
Ecoles normales départementales. 358
Epidémies (médecins des). 381
Etalons autorisés pour la monte (liste des propriétaires d'). 379
Etat-major de la 5e division militaire. 245
Faculté des lettres de Besançon. 352
Faculté des sciences de Besançon. 351
Ferme-école du département. 377
Garde nationale du département. 255
Garnison de Besançon. 251
Gendarmerie départementale. 247
Génie. — Direction de Besançon. 250
Haras. — Organisation des stations pour la monte. 377
Hôpital militaire de Besançon. 246
Hospices du département. 385
Intendance militaire de la 5e division. 246
Inspection du travail des enfants dans les manufactures. 376
Instituteurs en exercice dans le département. 364
Institutrices en exercice dans le département. 372
Irrigation (voy. Usines).
Institution des sourds-muets et sourdes-muettes. 356
Jury départemental d'examen pour l'école de Châlon. 376
Jury médical. 353
Justices de paix du département. 274
Lits militaires (service des). 247
Louveterie (officiers de). 380
Lycée de Besançon. 354
Mairies (voy. Administrations municipales).
Maisons d'arrêt du département (voy. Prisons).
Maison de correction de Bellevaux. 382
Maisons religieuses (v. Commun.).
Métropole de Besançon. 283
Mines. 340
Ministères. 430
Mont-de-piété de Besançon. 386
Musée de tableaux à Besançon. 417
Notaires du département. 279
Payeur du département. 350

Digitized by Google

Pénitencier militaire de Besançon. 254
Pensionnats universitaires. 355
Pensions particulières de jeunes demoiselles. 368
Percepteurs des contributions directes. 348
Ponts et chaussées. 336
Postes et relais. 329
Postes militaires. — Place de Besançon. — Fort de Joux, etc. 250
Préfecture du département. 301
Prisons du département. 382
Professeur d'agriculture. 377
Recettes des finances. 342
Séminaire de Besançon. 294
Société d'agriculture du département. 410
Société d'émulation. 407
Société de maternité. 396
Société de St.-Vincent de Paule. 396
Sous-préfectures. 303
Subsistances militaires (service des). 247
Succursale de la banque de France. 350
Succursales du département (voy. Cures).
Télégraphie. — Direction de Besançon. 327
Transports militaires (service des). 247
Tribunaux d'instance. 268
Tribunal de commerce de Besançon. 273
Usines. — Irrigations (service spécial des). 338
Vaccinateurs cantonaux. 381
Vérificateurs des poids et mesures. 380

FIN.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

ANNUAIRE

DÉPARTEMENTAL

DU DOUBS

POUR 1850.

38e ANNÉE.

BESANÇON,

IMPRIMERIE D'OUTHENIN CHALANDRE FILS.

MDCCCXLIX.

Digitized by Google

Se trouve chez
BINTOT,
Impr. Libraire,
Place St. Pierre
à Besançon.

Digitized by Google

ANNUAIRE

DU DOUBS.

Digitized by Google

ERRATA.

Page 24.

Indication omise d'une { foire à *Liesle.*— Le 1er jeudi de mars.
foire à *Landresse.*— Le 2e id.

Page 29.

11 Mai. St. Gengoul.— Après *Montgesoye* effacer *Ornans.*

Page 32.

Foire omise.— 2 juillet, à *Ville-du-Pont.*

Page 36.

Foire omise.— 1er jeudi de septembre, à *Liesle.*

Page 41.

Omission des fêtes patronales ci-après, en novembre :

25. Ste. Catherine.— Hôpitaux-Vieux.— Hôpitaux-Neufs.— Moncley.

30. St. André. — Bannans. — Bulle. — Clerval. — Courtefontaine. — Cussey-l'Ognon.— Larnod.— Mont-de-Vougney.— Pugey.— Santoche.— Vernier-fontaine.

Page 45.

La *Fête de l'Assomption*, en 1817, *lisez* 817.

Page 168.

Au lieu de, amenèrent M. Vuillet, chargé de ces études, d'indiquer, *lisez* à indiquer.

Page 190.

Stimulés par les conseils DES PROFESSEURS, *lisez* DU PROFESSEUR.

Changements survenus pendant l'impression.

Page 335. M. J.-B. Groscler a été nommé maire de Busy.
— 346. M. Jh. Boichot, maire de Bief.
— 356. M. Laurent est nommé distributeur du bureau de poste d'Amancey.
— 383. M. Mazer est nommé sous-inspecteur des écoles primaires, en remplacement de M. Roger, promu au grade d'inspecteur dans le Cantal.
— 392. M. De Vaulgrenans est nommé directeur du dépôt d'étalons de Jussey, en remplacement de M. Barbey, appelé à une autre destination.

Digitized by Google

ANNUAIRE

DÉPARTEMENTAL

DU DOUBS

POUR 1850,

PAR PAUL LAURENS,

MEMBRE CORRESPONDANT DE LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE.

38e ANNÉE.

SÉMINAIRE
DES MISSIONS
ÉTRANGÈRES

BESANÇON,

IMPRIMERIE D'OUTHENIN CHALANDRE FILS,
rue des Granges, 23.

MDCCCXLIX.

Digitized by Google

Digitized by Google

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.

EXTRAIT

DES NOTICES SCIENTIFIQUES DE M. ARAGO
SUR DIVERS PHÉNOMÈNES NATURELS.

Sur le rayonnement nocturne.

Tout le monde sait que si l'on place deux corps diversement échauffés l'un devant l'autre, *à une distance quelconque, même dans le vide*, celui dont la température est la plus élevée échauffera graduellement le plus froid. Il y a donc des effluves, des rayons de chaleur qui émanent de la surface des corps à toutes les températures et par l'intermédiaire desquels ils peuvent agir *à distance :* ces effluves, ces rayons, constituent ce que les physiciens nomment le *calorique rayonnant.*

Tous les corps ne jouissent pas au même degré de la propriété d'émettre le calorique sous forme de rayons ; cette faculté, qu'on a appelée *le pouvoir rayonnant* ou *émissif,* dépend de la nature particulière du corps et de l'état de sa surface.

Pour chaque nature de corps, l'intensité du rayonnement augmente avec la température.

A température égale, les gaz paraissent être au nombre des corps qui rayonnent le plus faiblement.

Les substances filamenteuses, au contraire, telles que la laine, le coton, le duvet de cygne, etc., ont un pouvoir émissif très-considérable.

Les métaux polis rayonnent peu en général ; cette propriété toutefois, d'après les expériences de M. Leslie, est plus marquée dans le

Digitized by Google

platine, le fer, l'acier et le zinc, que dans l'or, le cuivre et l'étain.

Puisque tout corps perd incessamment du calorique par voie de rayonnement, sa température ne pourra demeurer constante, qu'autant qu'il s'appropriera, à chaque instant, une portion de la chaleur totale que lui lancent les corps dont il est entouré, exactement égale à celle qui émane de sa propre surface. Le corps se refroidira ou s'échauffera, dès que ces échanges instantanés ne se compenseront pas parfaitement.

Cela posé, concevons qu'un petit corps dont la surface rayonne librement du calorique soit placé, par un ciel serein, au milieu d'une vaste plaine découverte de tous côtés. On peut prouver que dans cette position il se refroidira promptement.

A chaque instant ce petit corps lancera, en effet, des rayons calorifiques vers tous les points du ciel situés dans l'hémisphère visible; nous n'avons donc qu'à chercher si cet hémisphère peut lui rendre tout ce qu'il perd ainsi. Or, d'une part, l'espace vide dans lequel notre globe se meut n'enverra rien de sensible; de l'autre, l'effet total provenant du rayonnement de l'atmosphère elle-même sera peu considérable, 1° parce que tous les gaz ont un faible pouvoir rayonnant; 2° à cause que les couches atmosphériques sont déjà très-froides à une petite hauteur, comme le prouvent les neiges perpétuelles dont tant de montagnes sont couvertes.

Il demeure ainsi constaté que, pendant une nuit sereine, un corps placé dans un lieu découvert émet plus de calorique rayonnant qu'il n'en reçoit; il se refroidira donc indubitablement, et l'effet pourra être considérable si une substance peu conductrice interposée entre le sol et le corps, en mettant obstacle à l'arrivée de la chaleur terrestre, l'empêche d'aller combler le déficit.

Les substances dont l'enveloppe du globe est formée étant en général très-peu conductrices, le refroidissement qu'éprouvera la couche superficielle se communiquera lentement aux couches qui la supportent : celles-ci jouent le rôle de la substance peu conductrice qui, dans la supposition précédente, était interposée entre le petit corps et le sol.

Les couches inférieures de l'atmosphère sembleraient devoir éprouver un abaissement de température pareil; mais leur faculté rayonnante étant très-faible, comme celle de tous les gaz, le refroidissement s'y manifestera à un degré beaucoup moindre, en sorte que,

Digitized by Google

par un ciel pur, un thermomètre placé sur le sol et un thermomètre suspendu dans l'air ne marqueront pas la même température : le premier sera le plus froid.

Cette différence de température entre l'air et les corps solides ou fluides placés à la surface du sol, étant un effet du rayonnement vers l'espace, on doit s'attendre à la trouver d'autant plus forte, que la faculté rayonnante de ces corps sera plus marquée et qu'une plus grande étendue du ciel se montrera à découvert.

L'interposition d'un écran solide entre le corps en expérience et le ciel préviendra son refroidissement ; car la perte de calorique que le corps eût éprouvée en rayonnant vers l'espace, est compensée presque exactement par le rayonnement en sens contraire de la surface inférieure de l'écran, la température de cette surface étant peu différente de celle de l'air qui l touche.

Les nuages tiendront lieu de cet écran, et empêcheront ou amoindriront de la même manière le rayonnement nocturne ; il faut seulement ajouter que les nuages devant jouir d'une température à peu près égale à celle de la couche d'air qu'ils occupent, compenseront d'autant moins complétement par leur rayonnement propre la perte de chaleur des corps terrestres, qu'ils seront plus élevés.

Pour que le rayonnement vers l'espace produise des effets sensibles sur la température de certains corps, il ne semble point indispensable que le soleil soit couché. Partout où la lumière de cet astre n'arrive pas directement, il sera possible qu'on observe, même dans le jour, une température plus élevée dans l'atmosphère que sur l'herbe, si une grande portion du ciel s'y montre à découvert : rien ne prouve en effet que le rayonnement de tous les corps terrestres vers l'espace, ne peut jamais surpasser le rayonnement en sens contraire qui s'opère de l'atmosphère éclairée vers ces corps.

Reprenons maintenant ces divers résultats de la théorie, et examinons jusqu'à quel point l'expérience les confirme. L'excellent ouvrage que le docteur Wells a publié sur la rosée nous en fournira les moyens.

Effets numériques du rayonnement nocturne.

Si l'on place en plein air, dans une nuit calme et sereine, de petites masses d'herbe, de coton, d'édredon, ou de toute autre substance filamenteuse, on trouve, après un certain temps, que leur tempéra-

Digitized by Google

ture est de 6, de 7 et même de 8° centigrades au-dessous de la température de l'atmosphère ambiante.

Dans les lieux où la lumière du soleil ne pénètre pas, et d'où l'on découvre une grande étendue du ciel, cette différence entre la température de l'herbe, du coton, etc., et de l'atmosphère, commence à se faire sentir vers les 3 ou 4 heures de l'après-midi, c'est-à-dire dès que la température diminue; le matin, elle persiste plusieurs heures après le lever du soleil.

Influence des nuages.

Dans une nuit sereine, l'herbe d'un pré était de 6°,7 centigrades plus froide que l'air : des nuages survinrent; aussitôt l'herbe se réchauffa de 5°,6 sans que la température de l'atmosphère eût changé.

Influence des écrans artificiels.

Un thermomètre en contact avec un flocon de laine déposé sur une planche élevée d'un mètre au-dessus du sol, marquait, par un temps calme et serein, 5° centigrades de moins qu'un second thermomètre dont la boule touchait un flocon de laine tout pareil, mais qui se trouvait placé sous la face inférieure de la même planche.

Effet du pouvoir rayonnant.

Les mêmes circonstances atmosphériques qui rendent les feuilles des plantes, la laine, l'édredon, etc., de 7 à 8° centigrades plus froids que l'air, abaissent la température des métaux de 1 ou 2° seulement.

Ce léger refroidissement est plus perceptible sur le platine, le fer, l'acier et le zinc, que sur l'or, l'argent, le cuivre et l'étain. Ces quatre derniers métaux, nous l'avons déjà dit, sont ceux qui possèdent le moindre pouvoir émissif.

Effets de la conductibilité.

Une feuille de métal peu étendue et mince, une feuille de papier doré, par exemple, se refroidit sensiblement plus qu'une masse épaisse du même métal.

Digitized by Google

Dans ce dernier cas, la couche superficielle reçoit continuellement des couches inférieures, par voie de conductibilité [1], une partie de la chaleur dont le rayonnement l'a privée; dans l'autre cas, rien ne répare la perte.

Effet du vent.

Le vent accélère le refroidissement d'un corps plus chaud que lui; il doit donc hâter l'échauffement d'un corps plus froid. Le vent, pendant une nuit sereine, amenant continuellement de nouvelles couches atmosphériques à la surface de tous les corps que le rayonnement tend à refroidir, empêchera que leur température ne s'abaisse autant qu'elle l'aurait fait sans cela. Quand le ciel est couvert de nuages, l'herbe elle-même n'est jamais plus froide que l'air, si le vent est fort; par un ciel parfaitement serein, le vent amoindrit mais ne masque pas tout-à-fait l'influence du rayonnement.

De la rosée.—Des circonstances qui ont quelque influence sur la production du phénomène.

La rosée *n'est abondante* que pendant les nuits *calmes et sereines*. On en aperçoit quelques traces dans des nuits couvertes, s'il ne fait pas de vent, ou malgré le vent, si le temps est clair; mais il ne s'en forme jamais sous les influences réunies du vent et d'un ciel couvert.

A l'instant où le ciel se couvre, la rosée cesse de se former. On observe même alors, fort souvent, que celle qui déjà avait mouillé les plantes disparaît entièrement, ou du moins diminue beaucoup.

Un *léger mouvement* de l'air favorise plutôt qu'il ne contrarie la formation de la rosée.

[1] Il importe extrêmement, si l'on veut avoir une idée exacte de tous ces phénomènes, de bien distinguer les facultés *conductrices des corps de leurs facultés rayonnantes*. Le mot conductibilité désigne la propriété plus ou moins tranchée que possède une partie accidentellement échauffée d'un corps quelconque de transmettre sa chaleur aux autres parties de la même masse, sans que pour cela elle se déplace. Le rayonnement est l'acte en vertu duquel la chaleur s'échappe de la surface des corps et est lancée au dehors. Les corps peuvent avoir une grande conductibilité avec un faible pouvoir rayonnant, et réciproquement. Les métaux polis et le charbon fournissent ces deux exemples : personne n'ignore, en effet, que si l'on place une mince barre métallique par un de ses bouts dans un brasier, la chaleur se propage assez loin, tandis qu'un charbon incandescent, à peine chaud au-delà de la partie rouge, peut être impunément saisi avec les doigts, à la distance de 2 ou 3 centimètres de la flamme. Quant aux propriétés rayonnantes, l'expérience montre au contraire qu'elles sont faibles dans les métaux et très-intenses dans le charbon.

Digitized by Google

Dans deux nuits *également* calmes et sereines, il peut se précipiter des quantités de rosée très-inégales [1]. On en trouve beaucoup s'il a plu récemment, très-peu au contraire après un certain nombre de jours de sécheresse. Les vents du sud et de l'ouest, qui, chez nous, viennent de la mer, favorisent sa formation. En Egypte, au contraire, au sud de la Méditerranée, on en aperçoit à peine quelques traces quand les vents du nord ne soufflent pas. En général, comme il était naturel de s'y attendre, tout ce qui augmente l'humidité de l'air, tout ce qui fait marcher l'hygromètre vers le terme de la saturation, contribue à rendre la rosée abondante.

Il n'est pas exact, quoique plusieurs physiciens le disent, qu'il ne se forme de rosée que le soir et le matin : un corps se couvre d'humidité à toute heure de la nuit, pourvu que le ciel soit serein.

Suivant toute probabilité, la rosée commence à se déposer dans les lieux à l'abri du soleil, aussitôt que la température de l'air diminue, c'est-à-dire à partir de trois ou quatre heures de l'après-midi. Il est du moins certain qu'à l'ombre, l'herbe est déjà sensiblement humide longtemps avant le coucher du soleil; toutefois, on aperçoit rarement de petites *gouttelettes* tant que cet astre est sur l'horizon; le matin, après son lever, les gouttelettes de la nuit continuent à grossir encore quelque temps.

A parité de circonstances, il se forme moins de rosée durant la première moitié de la nuit que pendant la seconde, quoiqu'à cette dernière époque l'air ait déjà perdu une certaine portion de son humidité.

Les phénomènes de la précipitation de la rosée sur un corps dense et poli, sur une plaque de verre, par exemple, ressemblent parfaitement à ceux qu'on observe lorsqu'une vitre est exposée à un courant de vapeur d'eau plus chaude qu'elle : une couche légère et uniforme d'humidité ternit d'abord la surface; il se forme ensuite des gouttelettes irrégulières et aplaties qui se réunissent après avoir ac-

[1] Dans les expériences où il importait de comparer les quantités d'humidité qui se précipitent par telle ou telle autre exposition, sous telles ou telles autres circonstances atmosphériques, etc., M. Wells, à qui l'on doit les observations consignées dans ce chapitre, se servait de flocons de laine du poids de 10 grains chacun, auxquels il donnait la forme d'un sphéroïde aplati dont le plus grand axe égalait environ 2 pouces. La laine était blanche, d'une finesse médiocre, et déjà imbibée d'une petite quantité de vapeur aqueuse, puisqu'elle était conservée dans une chambre sans feu. Cette substance admettait facilement entre ses fibres l'humidité qui s'était déposée à sa surface, et la retenait fortement.

Digitized by Google

quis un certain volume et ruissellent alors dans toutes sortes de directions.

Les *métaux polis* sont de tous les corps connus ceux qui attirent le moins la rosée.

Cette propriété des métaux est assez tranchée pour avoir porté d'habiles physiciens à affirmer que la rosée ne les mouille jamais. Sous des circonstances très-favorables, M. Wells a cependant aperçu une légère couche d'humidité à la surface de quelques miroirs d'or, d'argent, de cuivre, d'étain, de platine, de fer, d'acier, de zinc et de plomb; mais on n'y remarque presque jamais même les gouttelettes extrêmement petites qui, sur l'herbe, sur le verre, etc., caractérisent les premiers instants de la précipitation du liquide.

Les métaux ne résistent pas tous également à la formation de la rosée. Ainsi, par exemple, on voit parfois le platine, le fer, l'acier et le zinc, distinctement couverts d'humidité, pendant que l'or, l'argent, le cuivre et l'étain, quoique semblablement situés, se conservent parfaitement secs.

Un miroir de métal, mouillé à dessein, se sèche quelquefois là où l'autres substances deviennent très-humides.

Cette inaptitude des métaux à se couvrir de rosée se communique aux corps qui reposent sur leur surface : ainsi un flocon de laine exposé à un ciel serein se chargera, sur un miroir de métal, de moins d'humidité que s'il était placé sur une lame de verre.

Réciproquement, les corps sur lesquels les métaux reposent influent à leur tour sur la quantité de rosée qui mouille ces derniers. Voici l'expérience qui le prouve : une feuille quadrangulaire de papier doré ayant été attachée par de la colle à une croix formée de deux tiges légères de bois de 8 centimètres de long, d'un centimètre de large et de 2 centimètres d'épaisseur, on exposa le tout à l'air, à 12 centimètres du sol, le côté doré du papier en dessus; après quelques heures, la partie du papier qui débordait la croix se trouvait couverte d'une multitude de petites gouttes de rosée, tandis que celle qui adhérait au bois était restée parfaitement sèche.

L'état mécanique des corps influe sur la quantité de rosée qu'ils attirent. Des copeaux très-menus, par exemple, s'humectent beaucoup plus, dans un certain espace de temps, qu'un morceau de bois épais de la même nature. Le coton non filé paraît aussi attirer un peu plus de rosée que la laine, dont les filaments sont généralement moins déliés.

Digitized by Google

La quantité de rosée qui se précipite sur les corps ne dépend pas seulement de leur constitution et de leur nature, mais encore de la situation dans laquelle ils se trouvent placés par rapport aux objets circonvoisins.

Tout ce qui tend, en général, à amoindrir l'étendue de la portion du ciel qui peut être aperçue de la place que le corps occupe, diminue la quantité de rosée dont celui-ci se recouvre.

Pour prouver ce principe : « Je plaçai, dit M. Wells, dans une nuit » calme et sereine, 10 grains de laine sur une planche peinte, d'un » mètre et demi de long, de deux tiers de mètre de large, de 2 centi » mètres d'épaisseur, et qui était soutenue à plus d'un mètre au » dessus de l'herbe, par quatre appuis de bois très-minces et d'égale » hauteur; en même temps j'attachai, mais sans trop les serrer » 10 grains de laine au milieu de la face inférieure. Les deux touffes » étaient conséquemment à 2 centimètres de distance, et se trou- » vaient également exposées à l'action de l'air. Cependant, le lende- » main matin, je trouvai que la touffe supérieure s'était chargée de » 14 grains d'humidité, tandis que l'inférieure n'en avait attiré que 4. » Une seconde nuit, ces quantités d'humidité furent respectivement » 19 et 6 grains; une troisième, 11 et 2; une quatrième, 20 et 4 : » c'était toujours la laine attachée à la face supérieure de la planche » qui acquérait le plus de poids. »

On observait de plus petites différences quand la touffe inférieure n'occupait pas, comme dans l'expérience que je viens de rapporter, une place d'où l'on ne découvrait presque aucune portion du ciel. Ainsi 10 grains de laine déposés sur l'herbe, *verticalement au-dessous de la planche*, acquirent dans une première nuit un excédant de poids de 7 grains; dans une seconde, de 9; dans une troisième, de 12. Par les mêmes circonstances, une quantité égale de laine placée aussi sur l'herbe, mais tout-à-fait à découvert, se chargea de 1 de 16 et de 20 grains d'humidité. La planche, dans la première expérience, masquait la presque totalité du ciel, parce que la laine était en contact avec sa face inférieure; dans la seconde, à la distance de plus d'un mètre, une portion considérable du ciel était visible de la place que la laine occupait.

On pourrait peut-être imaginer que la rosée tombe à la manière de la pluie, et que la planche n'en garantissait la laine que mécaniquement, quoique, dans cette supposition, il serait difficile d'expliquer

Digitized by Google

comment la touffe attachée au milieu de la face inférieure de la planche était devenue humide. Pour lever au surplus toute espèce de doute à cet égard, M. Wells plaça verticalement sur l'herbe un cylindre de terre cuite, ouvert à ses deux bouts, ayant près d'un mètre de hauteur et un tiers de mètre de diamètre. Un flocon de 10 grains de laine qui occupait le centre de la base inférieure du cylindre, ne se chargea dans une nuit que de 2 grains d'humidité, tandis que pour un flocon semblable, mais tout-à-fait à découvert, l'augmentation fut de 16 grains : cependant, comme il ne faisait pas le moindre vent pendant l'expérience, les deux flocons de laine auraient certainement reçu la même quantité de rosée si celle-ci tombait verticalement, ainsi que quelques physiciens l'ont supposé[1].

Des corps tout pareils et situés de même relativement au ciel, peuvent néanmoins se couvrir de quantités inégales de rosée ; il suffit pour cela qu'ils ne soient pas semblablement placés à l'égard du sol. Dix grains de laine *déposés* sur une planche à un mètre de terre, acquirent dans une nuit un excédant de poids de 20 grains, pendant qu'un flocon pareil *suspendu* à un mètre et demi de hauteur, n'absorba que 11 grains d'humidité, quoiqu'il présentât une plus grande surface à l'air.

Théorie de la rosée.

En comparant les deux chapitres précédents, on remarquera combien il règne d'analogie entre la faculté que possèdent tous les corps solides, de se couvrir de rosée, et la propriété non moins curieuse dont ils jouissent de se refroidir, pendant des nuits calmes et sereines, beaucoup plus que l'atmosphère.

Si le refroidissement des corps précède l'apparition à leur surface des gouttelettes de rosée, l'explication du phénomène n'offrira aucune difficulté : on n'y pourra voir qu'une précipitation d'humidité, ana-

[1] Il serait possible qu'on prétendît qu'une partie notable de l'humidité dont une touffe de laine se charge pendant la nuit, résulte de l'action hygroscopique que ses filaments exercent sur la vapeur atmosphérique ; mais M. Wells a observé que *dans les lieux privés de l'aspect du ciel*, 10 *grains de laine* n'augmentent pas de poids d'une manière appréciable, pendant la durée d'une nuit. L'effet est encore moindre *si le temps est* couvert, quoique alors, à cause de l'abondance des vapeurs, l'effet hygroscopique de la laine doive être à son maximum.

Digitized by Google

logue à celle qui s'opère sur les parois d'un vase renfermant un liquide plus froid que l'air[1].

Il reste donc cette question à examiner : *Le froid observé par une nuit calme et pure à la surface de presque tous les corps terrestres, précède-t-il ou suit-il l'apparition des petites gouttelettes ?*

Dans le premier cas, le froid sera la cause immédiate de la rosée; dans la supposition contraire, on pourrait imaginer que nous nous sommes mépris jusqu'ici sur l'origine du refroidissement nocturne et qu'il est *la conséquence* de la précipitation du fluide : l'expérience suivante du docteur Wells tranche la difficulté.

Par un temps TRÈS-SEC, 6 grains de laine placés sur une planche élevée étaient déjà de 7°,7 centigrades plus froids que l'air, *avant d'avoir acquis le moindre excédant de poids*, ce qui fut constaté avec une balance qu'un seizième de grain faisait trébucher; tandis que dans d'autres circonstances atmosphériques, *une différence de température beaucoup plus petite* amena, sur le même flocon de laine, près de 20 grains de rosée, en sorte que son poids se trouva triplé.

Dès qu'il est ainsi bien constaté que le froid *précède* l'apparition de la rosée, ce météore, sur lequel on avait tant discouru, se trouve devoir être assimilé au phénomène naturel le plus simple et le mieux expliqué, c'est-à-dire à la précipitation d'humidité qu'on observe dans l'intérieur des grands édifices, lorsque les murs graduellement *refroidis* pendant l'hiver, viennent ensuite à être frappés subitement, au moment du dégel, par l'air *chaud* de l'atmosphère extérieure.

Sur la formation artificielle de la glace au Bengale.

Il existe au Bengale, par des latitudes où le thermomètre à l'air ne descend jamais à zéro, des fabriques qui produisent journellement

[1] Un corps d'une température quelconque plongé dans une atmosphère sensiblement plus chaude, refroidit promptement la couche qui vient le toucher; si cette couche était imprégnée de beaucoup d'humidité, elle en dépose aussitôt une portion à la surface du corps, puisque, comme tout le monde sait, la quantité d'eau hygrométrique qu'un gaz peut retenir est d'autant moindre que sa température est plus basse. Un petit excès de pesanteur, un léger souffle, déplacent bientôt la première couche; une couche nouvelle lui succède, se refroidit aussi par le contact du corps, et abandonne à son tour toute l'eau que sa nouvelle température la rend inhabile à conserver. Ce même phénomène se renouvelle un grand nombre de fois dans un temps très-court, et bientôt la surface du corps, quelle qu'ait été la cause première de son refroidissement, est couverte de gouttelettes ou même d'une lame d'eau continue que les couches atmosphériques y ont déposée.

Digitized by Google

d'assez grandes quantités de glace. Jusqu'ici on avait supposé que l'évaporation jouait le principal rôle dans cette congélation artificielle, mais pour reconnaître qu'elle est presque en totalité l'effet du rayonnement nocturne, il suffira d'examiner avec attention les circonstances qu'elle nécessite. Voici la description d'une manufacture visitée par M. Williams et qui emploie trois cents personnes :

Un terrain assez bien nivelé, d'environ 4 acres, est divisé en carrés de un mètre à un mètre et demi de côté, entourés d'un petit rebord de terre d'environ un décimètre de hauteur. Dans ces compartiments, couverts de paille ordinaire ou de cannes à sucre sèches, on place autant de terrines remplies d'eau qu'ils peuvent en contenir. Ces terrines ne sont pas vernies, mais on graisse leurs parois intérieures; elles ont beaucoup de largeur et peu de profondeur; la glace se forme à leur surface.

Il y aurait d'autant moins de raison d'admettre que l'eau des terrines ne se refroidit pas la nuit en rayonnant vers le ciel à la manière de tous les autres corps terrestres, que ce liquide, d'après les expériences directes de M. Leslie, a un pouvoir émissif très-considérable; aussi, je rappellerai que la question n'est pas d'examiner ici si ce rayonnement a une petite part dans le phénomène, mais bien s'il n'en serait point la cause principale, comme, au reste, les considérations suivantes vont l'établir :

1° D'après les témoignages de MM. Baker et Williams, le vent, qui favorise tant l'évaporation, est au Bengale un tel obstacle à la production de la glace, que pour peu qu'il soit fort, la congélation cesse entièrement. 2° La cause d'affaiblissement la plus efficace du rayonnement nocturne, c'est-à-dire la présence d'une grande quantité de nuages, empêche aussi tout-à-fait l'eau de se glacer. 3° Un thermomètre placé sur la paille entre les terrines, ne descend pas à zéro à l'instant où la glace se forme, ce qui prouve que les parois extérieures de ces vases ne sont jamais très-froides et qu'elles n'agissent pas à la manière des alcarazas ou cruches poreuses et refroidissantes de l'Orient : conséquence qu'on pouvait au reste prévoir, puisque les parois intérieures des terrines sont graisseuses.

4° En admettant que l'évaporation fût la cause de la première lame de glace dont l'eau se recouvre, il faudrait toujours chercher comment l'épaisseur s'augmente graduellement pendant la nuit, lorsque toute évaporation est supprimée. 5° Enfin, depuis qu'il est reconnu

Digitized by Google

que ce phénomène de congélation nocturne n'est pas particulier à l'Inde, M. Wells a prouvé qu'à Londres, et ceci tranche toute difficulté, l'eau se congèle quelquefois, à une température supérieure à zéro, *sans rien perdre de son poids*, comme cela devrait être cependant, si l'évaporation avait quelque part au phénomène [1].

Sur l'utilité des nattes dont les jardiniers couvrent les plantes durant la nuit.

Avant d'avoir reconnu le rôle important que joue le rayonnement nocturne dans les phénomènes de température, les physiciens ne croyaient guère à l'utilité de ces légers abris, à l'aide desquels les agriculteurs espèrent garantir les végétaux les plus délicats de l'action du froid. Il paraissait, en effet, impossible qu'une natte mince, par exemple, suspendue devant une plante, pût l'empêcher de prendre la température de l'atmosphère, soit parce que cette natte est perméable à l'air dans tous les sens, soit à cause qu'une masse fibreuse aussi faible doit se pénétrer de la température atmosphérique, avec une extrême promptitude; mais ici, comme sur tant d'autres objets, l'expérience a précédé la théorie. La natte n'aurait en effet qu'une utilité bornée et fort équivoque, si le froid de l'air était seul à craindre; on va voir combien la question change de face, dès que l'on considère plus les effets du rayonnement.

M. Wells ayant fixé aux quatre angles d'un carré de 2 pieds, quatre piquets minces qui s'élevaient chacun de 6 pouces perpendiculairement à la surface d'un pré, tendit horizontalement sur leurs sommets un mouchoir de batiste très-fin, et compara, dans des nuits claires, les températures du petit carré de gazon qui correspondait verticalement à cet écran léger, avec celles des parties voisines entièrement découvertes. Le gazon garanti du rayonnement par le mouchoir de batiste se trouva quelquefois de 6° centigrades

[1] Il paraîtrait, d'après le passage suivant de Pline l'ancien, que les Romains connaissaient déjà les moyens de transformer l'eau en glace :

« Il y a aussi des eaux privilégiées, et l'argent a su mettre des distinctions, » même entre les éléments de la nature. Les uns boivent de la neige et les autres de » la glace. Le fléau des montagnes est devenu une jouissance pour la sensualité. On » conserve la glace pour les feux de l'été. On a le secret de faire durcir la neige » dans les mois les plus brûlants. *D'autres font bouillir l'eau pour la transformer en* » *glace un moment après.* Nulle chose ne plaît à l'homme comme elle plaît à la » nature. » (*Trad. de M.* Guéroult.)

Digitized by Google

plus chaud que l'autre; quand celui-ci était fortement gelé, la température du gazon privé de la vue du ciel par le mince tissu qui le recouvrait à 6 pouces de distance, était encore de plusieurs degrés au-dessus de zéro. Dans un temps complétement couvert, un écran de batiste, de natte ou de toute autre nature, produit à peine un effet appréciable.

Un écran donné garantit également bien le sol à quelque hauteur qu'il soit placé, si ses dimensions varient avec l'éloignement, de manière à intercepter constamment la même étendue du ciel. Il faut cependant éviter tout contact. Dans un champ gazonné, l'herbe sur laquelle *reposait* une pièce de toile était de 3° centigrades plus froide que l'herbe recouverte seulement *à la distance de quelques pouces*, par une pièce de toile pareille.

Je terminerai cet article par une importante expérience, empruntée également au physicien si souvent cité.

Un mouchoir ayant été tendu verticalement sur un pré, à l'aide de deux bâtons, on observa, le ciel étant serein, qu'un thermomètre placé sur l'herbe, au pied du mouchoir, *du côté du vent*, marquait 3°,5 centigrades *de plus* qu'un thermomètre voisin, mais qui ne correspondait pas au mouchoir. Cette expérience montre que les murs des espaliers ne garantissent seulement pas les plantes, en leur distribuant la nuit un peu plus de la chaleur qu'ils ont absorbée le jour et en arrêtant mécaniquement les vents froids, mais encore qu'ils agissent comme écran et atténuent la grande perte de calorique que les plantes auraient éprouvée par leur rayonnement, s'ils ne leur avaient pas caché une grande portion du ciel.

Sur les brouillards qui se forment après le coucher du soleil, quand le temps est calme et serein, au bord des lacs et des rivières.

La formation de ces brouillards se rattache, comme les phénomènes précédents, aux lois du rayonnement de la chaleur.

Nous avons vu qu'aussitôt qu'une région quelconque du globe cesse d'être éclairée par le soleil, elle perd en rayonnant vers l'espace, une portion d'autant plus notable de sa température que l'atmosphère est plus sereine; mais il importe de remarquer ici que le refroidissement ne peut pas se manifester au même degré sur la terre et sur une masse d'eau un peu grande.

Digitized by Google

Aussitôt que les molécules superficielles d'un liquide éprouvent un certain refroidissement, elles deviennent plus lourdes, comme tout le monde sait; dès lors elles doivent s'enfoncer dans la masse; des molécules chaudes venant de l'intérieur les remplacent immédiatement. Quand le corps est solide, au contraire, les molécules réfroidies par rayonnement restent à la surface, puisqu'elles sont dépourvues de mobilité, et les couches inférieures ne participent à l'abaissement de température qu'à raison de leur propriété conductrice. Or, cette propriété étant extrêmement faible dans la plupart des substances dont la croûte extérieure du globe est formée, il est naturel de penser qu'aussitôt que, par un ciel serein, le refroidissement nocturne aura produit son effet, toute masse d'eau qui le jour était à la température de l'atmosphère, sera sensiblement plus chaude à sa surface extérieure que les terres environnantes : c'est en effet ce qu'une multitude d'observations ont constaté.

L'air prend en peu d'instants la température des corps avec lesquels il est en contact. Durant une nuit calme et sereine, la portion d'atmosphère qui reposera sur l'eau sera donc plus chaude que celle qui s'appuiera sur le rivage.

Par un temps calme, là où l'eau abonde, les couches inférieures de l'atmosphère se chargent de toute l'humidité que leur température comporte; on dit alors de ces couches qu'elles sont saturées. La quantité d'humidité, nous l'avons déjà remarqué, que l'air renferme quand il est saturé, est constante pour chaque température. Si de l'air saturé se refroidit par le contact d'un corps solide, il dépose *sur la surface* de ce corps une portion de son humidité; mais quand le refroidissement s'opère au sein même de la masse gazeuse, l'humidité abandonnée se précipite en petites vésicules creuses flottantes qui troublent sa transparence; ce sont ces vésicules qui constituent les nuages et les brouillards.

Ces principes posés, supposons qu'une circonstance quelconque, une petite déclivité du sol, par exemple, un léger souffle de vent, amène la nuit, l'air du rivage à se mêler avec l'air qui repose sur une rivière ou sur un lac : le premier, qui est le plus froid, refroidit le second; celui-ci abandonne aussitôt une partie de l'humidité qu'il renfermait et qui d'abord n'altérait pas sa diaphanéité; mais cette humidité tombant à l'état de vapeur vésiculaire, l'air se trouble, et quand le nombre des vésicules flottantes devient très-considérable,

Digitized by Google

il en résulte un brouillard épais. Voici quelques observations à l'appui de cette théorie :

Les 9, 10 et 11 juin 1818, par un ciel serein, sir Humphry Davy, qui descendait le Danube près de Ratisbonne, reconnut que le brouillard se montrait le soir sur le fleuve, quand la température de l'air, à terre, était de 2 à 4° centigrades au-dessous de celle de l'eau. Le matin, ce même brouillard se dissipait au contraire dès que la température de l'atmosphère sur le rivage surpassait celle de la rivière.

Le 11 juin, à 6 heures du matin, au-dessous du pont de Passau, les températures du Danube, de l'Inn et de l'Ilz, au point où ces rivières se joignent, étaient respectivement, + 16°,7 ; + 13°,6 ; et + 13°,3, tandis que sur le rivage, un thermomètre exposé à l'air marquait + 12°, 2 seulement. Dans ces circonstances, un brouillard épais régnait sur toute la largeur du Danube; une brume peu intense couvrait la surface de l'Inn, et la brume légère qu'on apercevait sur l'Ilz était l'indice de la faible précipitation d'humidité que pouvait occasionner le mélange de l'atmosphère de la rivière avec l'atmosphère à peine plus froide venant du rivage.

L'eau, comme on l'a vu plus haut, ne se refroidit moins que la terre par voie de rayonnement, qu'à cause qu'une molécule superficielle liquide s'enfonce dans la masse dès qu'en perdant quelque chose de sa température primitive elle est devenue plus lourde. Si cette augmentation de densité n'accompagnait pas la diminution de chaleur, les liquides et les solides offriraient des effets tout pareils. Or il existe une température au-dessous de laquelle l'eau, loin de se condenser en se refroidissant, se dilate au contraire ; cette température est d'environ + 4°,5 du thermomètre centigrade. Une masse d'eau dont la température serait de + 4°,5, se refroidira donc à la manière des corps solides : les particules auxquelles le rayonnement aura enlevé une portion de leur chaleur n'en resteront pas moins à la surface, et le froid ne descendra dans la masse fluide que par voie de conductibilité. L'eau et la terre offrent alors, même par le ciel le plus pur, des températures très-peu dissemblables et le mélange de leurs atmosphères ne donne plus naissance à des brouillards. On voit que cette exception appuie plutôt qu'elle n'infirme l'explication précédente.

Digitized by Google

Comment la neige empêche la gelée de descendre profondément dans la terre qu'elle recouvre.

Le froid, durant les hivers rigoureux, pénètre le sol à des profondeurs d'autant moindres que la terre a été plus tôt et plus abondamment couverte de neige. Les agriculteurs ont constaté de bonne heure cette vertu préservatrice, à laquelle ils sont souvent redevables de la conservation des semences (1); mais on ne possède que depuis peu d'années les éléments qui permettent d'analyser avec exactitude les divers modes d'action du météore.

Si les couches atmosphériques restaient invariablement à la même place, les températures terrestres, d'un solstice au solstice suivant, varieraient d'une manière régulière, sauf les petits accidents dépendants d'une plus ou moins grande pureté du ciel : s'il n'en est pas ainsi, c'est que les vents transportent souvent les atmosphères du nord au midi, et celles du midi au nord; c'est que des courants verticaux mêlent les couches extrêmement froides des régions élevées aux couches généralement plus tempérées de la surface du globe.

Si un vent glacial arrive dans un lieu déterminé, il refroidit promptement la surface de tous les corps qu'il frappe, et ce refroidissement se communique plus ou moins vite, par voie de conductibilité, aux couches intérieures. Quand la surface du globe est nue, elle éprouve directement les effets du vent, et le refroidissement intérieur qui en résulte peut être considérable. Si elle est couverte, au contraire, le refroidissement immédiat porte sur l'enveloppe, et les couches terrestres y participent d'autant moins que cette enveloppe est plus épaisse et son pouvoir conducteur plus petit. Or, la neige est une des substances connues les moins conductrices; elle opposera donc, pour peu qu'elle ait assez d'épaisseur, un obstacle presque insurmontable au passage du *froid atmosphérique* dans le sol qu'elle recouvrira. Mais ce n'est pas là seulement que se borne son utilité : la neige fait aussi l'office d'écran et empêche par sa présence que le sol qu'elle abrite n'acquière la nuit *en rayonnant vers le ciel*, quand il est se-

[1] Durant le rigoureux hiver de 1789, la terre, suivant les expériences de M. Teissier, se gela jusqu'à la profondeur de 22 pouces sur les points qui étaient restés couverts de neige, tandis que dans des places toutes voisines, mais d'où la neige avait été emportée par le vent, la gelée descendit 12 pouces plus bas.

Digitized by Google

rein, une température de plusieurs degrés inférieure à celle de l'air ; c'est à sa surface que s'opère ce genre de refroidissement, et à cause du manque de conductibilité, le sol y participe à peine.

De la congélation des rivières.

Le rayonnement nocturne me paraît devoir servir à expliquer quelques circonstances de la congélation des rivières dont les observateurs avaient été anciennement frappés, mais sans pouvoir en assigner la cause.

Les seuls éléments qu'il paraisse important d'examiner, quand on étudie les phénomènes de la congélation des rivières, sont 1° l'intensité du froid, 2° sa durée, 3° la plus ou moins grande hauteur des eaux, 4° enfin, leur vitesse. En parcourant toutefois les journaux des crues et des congélations de la Seine, on trouve bientôt qu'il existe d'autres causes influentes.

En décembre 1762, la rivière fut totalement prise, à la suite de six jours de gelée dont la température moyenne était de — 3°,9, centigr., et sans que le plus grand froid eût dépassé — 9°7; tandis qu'en 1748, la rivière coulait encore après huit jours d'une température moyenne de — 4°,5 centigr., le plus grand froid, dans cet intervalle, s'étant déjà élevé jusqu'à — 12°,0. Cependant la hauteur des eaux au-dessus du zéro du pont de la Tournelle, et cette hauteur dans chaque rivière règle constamment la vitesse, était la même aux deux époques. Comment expliquer cette anomalie? On le pourra peut-être, si les circonstances atmosphériques n'ont pas été pareilles en 1762 et en 1748, d'après la seule considération que le thermomètre *en plein air* n'indique pas toujours exactement la température des corps solides ou liquides placés à la surface du globe. Or je trouve en effet qu'en 1762, les six jours qui précédèrent la congélation totale de la rivière furent *parfaitement sereins*, tandis qu'en 1748, le ciel était ou nuageux ou totalement couverts ; or, en ajoutant 10° ou 12°, comme effet du rayonnement de l'eau vers le ciel, au froid indiqué par le thermomètre en 1762, on trouvera que, nonobstant l'indication de l'instrument, l'eau, dans cette année, a éprouvé, à la surface du moins, un froid beaucoup plus vif qu'en 1748, et dès lors toute contradiction disparaît.

En 1773, la Seine chariait le 6 février, après cinq jours de gelée dont la température moyenne fut de — 6° centigrades et la tempé-

Digitized by Google

rature extrême — 10°,6 ; en 1776, les glaçons flottants ne parurent que le 19 janvier, quoiqu'il gelât depuis le 9, et que du 15 au 19 exclusivement, la température moyenne eût été de — 8°,3 centigrades, et la température extrême de — 13°,1. La hauteur des eaux n'expliquerait pas le phénomène; car en 1776, elle était de 4 pieds et demi, tandis qu'en 1773, elle s'élevait à 8 pieds. Restent les circonstances atmosphériques : or, les 3, 4, 5 et 6 février furent des jours presque constamment sereins en 1773; dans l'année 1776, au contraire, du 9 au 19 janvier, le ciel ne se découvrit que pendant peu d'instants. Le rayonnement nocturne est donc ici encore la seule cause qui puisse expliquer comment il est arrivé que, malgré une beaucoup plus grande hauteur des eaux et un moindre froid de l'atmosphère, la Seine se soit plus facilement gelée en 1773 qu'en 1776.

Un des froids les plus vifs qu'on ait éprouvés à Paris depuis que les observateurs se servent de thermomètres, est celui de 1709 : or, cette année, par des températures de — 23° centigrades, la Seine, dans son milieu, resta constamment fluide. Les exemples précédents n'autoriseraient-ils pas à attribuer cette singularité, qui, dans le temps, fit naître tant d'hypothèses, 1° à l'abondance des eaux ; 2° à la faiblesse du rayonnement nocturne résultant d'un ciel couvert ? Les nombreux mémoires qu'on a imprimés sur le froid de 1709, ne fournissent malheureusement pas les moyens de vérifier cette conjecture.

Digitized by Google

CALENDRIER DES PAROISSES,

AVEC L'INDICATION

DES FOIRES ET DES FÊTES PATRONALES DU DÉPARTEMENT.

Digitized by Google

Du 1er au 31, les jours croissent de 32 minutes le matin et d'autant le soir

Le 20, le Soleil entre dans le 11e signe du zodiaque.

JOURS DU MOIS et de LA SEMAINE.	FÊTES.	FOIRES DU DÉPARTEMENT PENDANT CE MOIS.
1 mardi	CIRCONCISION.	Pont-de-Roide.
2 mercr.	S. Fulgence.	
3 jeudi	Ste. Geneviève.	Dambelin.
4 vend.	S. Oyand, abbé.	
5 samedi	S. Télesphore. ☾	
	Lev. du Sol., 7 *h.* 56 *m.* *Coucher*, 4 *h.* 17 *m.*	
6 DIM.	ÉPIPHANIE.	
7 lundi	S Théodore de N.	Pierrefontaine.
8 mardi	S. Lucien.	Clerval.
9 mercr.	Ste. Marcienne.	
10 jeudi	S. Paul, ermite.	
11 vend.	S. Hygin, pape.	
12 samedi	Ste. Césarie.	
	Lev. du Sol., 7 *h.* 53 *m.* *Coucher*, 4 *h.* 26 *m.*	
13 DIM.	Le Bapt. de N.-S. ●	
14 lundi	S. Félix.	St.-Hippolyte.
15 mardi	S. Jean Calybite.	Ornans.
16 mercr.	S. Marcel.	Blamont.
17 jeudi	S. Antoine.	
18 vend.	Chaire de S. Pierre.	
19 samedi	S. Hilaire.	
	Lev. du Sol. 7 *h.* 47 *m.* *Coucher*, 4 *h.* 36 *m.*	
20 DIM.	S. Sébastien.	
21 lundi	Ste. Agnès. ☽	L'Isle-sur-le-Doubs.
22 mardi	S. Vincent.	Morteau.
23 mercr.	S. Maimbod.	
24 jeudi	S. Desle.	
25 vend.	CONV. de S. PAUL.	
26 samedi	S. Polycarpe.	
	Lev. du Sol., 7 *h.* 40 *m.* *Coucher*, 4 *h.* 47 *m.*	
27 DIM.	S. Jean Chrysost.	
28 lundi	S. Charlemagne. ♑	Montbéliard.
29 mardi	S. François de Sales.	
30 mercr.	Ste. Martine.	
31 jeudi	S. Nicet.	Baume.

Digitized by Google

Fêtes patronales de paroisses pendant le mois.

6 Rantechaux.

7 *St. Antoine.* — St.-Antoine. — Doulaize. — Fourcatier. — Lizine. — Villeneuve d'Amont.

9 *St. Hilaire.* — Breconchaux. — Buffard. — Chazelot. — L'Ecouvotte. — St.-Hilaire. — Montferney. — Ougney. — Le Puy. — Thise. — Val de Roulans. — Venans. — Villers-Grelot.

10 *St. Sébastien.* — Le Brey. — La Grange. — Mérey-sous-Montrond. — Morre. — Plaimbois-Vennes. — Verrières-de-Joux. Rosières.

Dimanche après le 17 *janvier.* — Laval.

22 *St. Vincent.* — Avanne. — Aveney.

24 *St. Desle.* — Mambouhans. — Remondans. — Vaivre.

25 *Conversion de St. Paul.* — Courchapon.

30 Nancray.

30 *St. François de Sales.* — Paroisse du Chauffaud (le Villers).

Digitized by Google

Du 1er au 28, les jours croissent de 45 minutes le matin et d'autant le soi

Le 19, le Soleil entre dans le 11e signe du zodiaque.

JOURS DU MOIS et de LA SEMAINE.	FÊTES.	FOIRES DU DÉPARTEMENT PENDANT CE MOIS
1 vendr.	S. Ignace.	
2 samedi	PURIFIC. N. D.	
	Lev. du Sol., 7 *h.* 30 *m.* *Coucher*, 4 *h.* 59 *m.*	
3 DIM.	S. Anatoile.	
4 lundi	*Sept.* S. Gilbert. ☾	Besançon. Montferrand.
5 mardi	Ste. Agathe.	Pont-de-Roide.
6 mercr.	Ste. Dorothée.	
7 jeudi	S. Romuald.	
8 vend.	S. Jean de Matha.	Audeux.
9 samedi	Ste. Apolline.	
	Lev. du Sol., 7 *h.* 20 *m.* *Coucher*, 5 *h.* 10 *m.*	
10 DIM.	Ste. Scholastique.	
11 lundi	S. Severin.	St.-Hippolyte.
12 mardi	S. Mélèce. ●	Clerval.
13 mercr.	Ste. Ermenilde.	
14 jeudi	S. Valentin.	Pontarlier.
15 vend.	S. Faustin.	Berthelange. Vercel.
16 samedi	S. Honest.	
	Lev. du Sol., 7 *h.* 8 *m.* *Coucher*, 5 *h.* 22 *m.*	
17 DIM.	SS. Théodule et Julien	
18 lundi	S. Siméon.	L'Isle-sur-le-Doubs. St-Vit.
19 mardi	S. Conrad. ☽	Ornans.
20 mercr.	*Q. Tems.* Ste. Eleuth.	Blamont.
21 jeudi	Ste. Gonthilde.	
22 vend.	Ste. Marguerite.	Orchamps.
23 samedi	S. Damien.	Vercel.
	Lev. du Sol., 6 *h.* 55 *m.* *Coucher*, 5 *h.* 33 *m.*	
24 DIM.	S. Mathias.	
25 lundi	S. Gerland.	Montbéliard.
26 mardi	S. Nestor. ♑	
27 mercr.	Ste. Honorine.	Abévillers.
28 jeudi	Ste. Syre.	

Digitized by Google

Fêtes patronales de paroisses pendant le mois.

1 *Ste.-Brigitte.* — Les Granges-Narboz.
2 Cléron.
3 Blamont.
Dimanche qui suit le 3. — Charmauvillers.
5 *Ste. Agathe.* — Adam-lez-Vercel. — Déservillers. — Frambouhans. — Vercel.
8 Les Essarts Cuenot.

Digitized by Google

Du 1er au 31, les jours croissent de 54 minutes le matin et d'autant le soi

Le 20, le Soleil entre au 1er signe du zodiaque.

JOURS DU MOIS et de LA SEMAINE.	FÊTES.	FOIRES DU DÉPARTEMENT PENDANT CE MOIS
1 vend.	S. Aubin.	Belvoir. Châtillon-le-Duc. Osselle. Rougemont Vercel.
2 samedi	Ss. Jovin et Basilée.	
	Lev. du Sol., 6 *h.* 41 *m.* *Coucher*, 5 *h.* 44 *m.*	
3 Dim.	Ste. Camille.	
4 lundi	S. Casimir.	Pont-de-Roide. Quingey. Valdahon.
5 mardi	S. Théophile. ☾	Cuse. Morteau.
6 mercr.	S. Claudien.	Recologne. Vuillafans.
7 jeudi	Stes. Perpétue et Fél.	Amancey. Arcey. Dambelin. Russey
8 vend.	S. Philémon.	
9 samedi	Ste. Françoise.	Vercel.
	Lev. du Sol., 6 *h.* 27 *m.* *Coucher*, 5 *h.* 55 *m.*	
10 Dim.	S. Attale.	
11 lundi	S. Sophone.	S.-Hippolyte.
12 mardi	S. Pol de Léon.	Clerval. Fontaine. Pierrefontaine.
13 mercr.	Ste. Modeste. ●	Levier. Trévillers.
14 jeudi	Ste. Mathilde.	
15 vend.	S. Aristobule.	
16 samedi	Ste. Eusébie.	Vercel.
	Lev. du Sol., 6 *h.* 12 *m.* *Coucher*, 6 *h.* 6 *m.*	
17 Dim.	S. Patrice.	
18 lundi	S. Narcisse.	Jougne. L'Isle-sur-le-Doubs.
19 mardi	S. Joseph.	Abévillers. Orchamps. Ornans.
20 mercr.	S. Joachim.	Blamont.
21 jeudi	S. Bérile. ☽	Maîche. Myon.
22 vend.	S. Octavien.	
23 samedi	Ste. Théodosie.	Vercel.
	Lev. du Sol., 5 *h.* 57 *m.* *Coucher*, 6 *h.* 16 *m.*	
24 Dim.	*Rameaux.*	
25 lundi	ANNONCIATION N.-D.	Fourg. Pouligney. Grand-Sancey. Montbéliard
26 mardi	Ste. Maxime.	
27 mercr.	S. Robert. ♉	
28 jeudi	S. Gontran.	Belleherbe. Pontarlier.
29 vend.	VENDREDI-ST.	Mouthe.
30 samedi	S. Rieule.	Vercel.
	Lev. du sol. 5 *h.* 43 *m.* *Couch.* 6 *h.* 27 *m.*	
31 Dim.	PAQUES.	

Digitized by Google

Fêtes patronales de paroisses pendant le mois.

17 *St. Aubin.* — Champvans (Audeux). — Pouilley-les-Vignes.

19 *St. Joseph.* — Grand-Combe (Morteau). — Cette fête est renvoyée au 1er Dimanche après Pâques. On célèbre une seconde fête le 1er Dimanche, après le 8 septembre, en l'honneur de la sainte Vierge, parce que la consécration de l'Eglise a eu lieu à cette époque.

Roche (Renvoyée au Dimanche après Pâques). — Vauclusotte. — Ville-Dieu-lez-Mouthe.

25 *Annonciat. de N. D.* — Hauterive. — La Longeville (Monbenoît). Montbenoît. — Montflovin. (La fête est renvoyée au 2e Dim. d'octobre, jour commémoratif de la consécration de l'Eglise.) — Ville-du-Pont.

Digitized by Google

Du 1er au 30, les jours croissent de 51 minutes le matin et d'autant le soir.

Le 20, le Soleil entre au 2e signe du zodiaque.

JOURS DU MOIS et de LA SEMAINE.	FÊTES.	FOIRES DU DÉPARTEMENT PENDANT CE MOIS.
1 lundi	S. Hugues.	Beurre. Flangebouche.
2 mardi	S. François de Paul.	Morteau. Pont-de-Roide. Rochejean.
3 mercr.	S. Richard.	Le Bizot. Naisey. Vuillafans.
4 jeudi	S. Isidore. ☾	Arcey. Bouclans. Le Moutherot.
5 vend.	S. Vincent Ferrier.	
6 samedi	S. Célestin.	Vercel.
	Lev. du Sol., 5 h. 28 m. *Coucher*, 6 h. 37 m.	
7 Dim.	*Quasimodo.*	
8 lundi	S. Edèse.	Arc-et-Senans. Besançon. St.-Hippolyte
9 mardi	Ste. Marie-Cléophas	Clerval.
10 mercr.	S. Ezéchiel.	Frasne.
11 jeudi	S. Godebert.	Damprichard.
12 vend.	S. Jules. ●	Serre.
13 samedi	S. Justin.	Rigney. Vercel.
	Lev. du Sol., 5 h. 14 m. *Coucher*, 6 h. 48 m.	
14 Dim.	S. Tiburce.	
15 lundi	Stes. Basilice et Anas	L'Isle. Roulans.
16 mardi	Ste. Encratide.	Marchaux. Ornans.
17 mercr.	S. Anicet.	Blamont.
18 jeudi	Ste. Marie de l'Inc.	Goumois.
19 vend.	S. Elfège. ☽	
20 samedi	S. Théotyme.	Vercel.
	Lev. du Sol., 5 h. 0 m. *Coucher*, 6 h. 58 m.	
21 Dim.	S. Anselme.	
22 lundi	Ss. Sotère et Caius.	Indevillers.
23 mardi	S. Georges.	
24 mercr.	S. Alexandre.	
25 jeudi	S. Marc.	Sancey-le-Grand. Pontarlier.
26 vend.	Ss. Clet et Marcel. ♉	Naisey.
27 samedi	S. Anastase.	Vercel.
	Lev. du Sol., 4 h. 48 m. *Coucher*, 7 h. 8 m.	
28 Dim.	S. Vital.	
29 lundi.	S. Pierre, martyr.	Baume. Montbéliard.
30 mardi.	S. Sigismond.	

Digitized by Google

Fêtes patronales de paroisses pendant le mois.

23 *St. Georges.* — Bief. — Le Bizot. — La Bosse. — Dampjoux. — Ecole. — Eysson. — Frasne. — St.-Georges. — Montenois. Montrond. — Noirefontaine. — Valentin. — Villars-sous-Dampjoux. —Villars-St.-Georges.

Digitized by Google

Du 1er au 31, les jours croissent de 38 minutes le matin et d'autant le soir.

Le 20, le Soleil entrera au 3e signe du zodiaque.

JOURS DU MOIS et de LA SEMAINE.	FÊTES.	FOIRES DU DÉPARTEMENT PENDANT CE MOIS.
1 mercr.	Ss. Jacques et Philipp.	Châtillon-le-Duc. Vuillafans.
2 jeudi	S. Athanase.	Arcey. Baume. Dambelin. Russey.
3 vend.	*Invention de s*e. †.	Rougemont.
4 samedi	S. Valbert. ☾	Bouclans. St.-Hilaire. Vercel.
	Lev. du Sol., 4 *h.* 36 *m.* *Coucher*, 7 *h.* 18 *m.*	
5 Dim.	*Rogations.* S. Pie V.	
6 lundi	S. Jean P. L.	Pont-de-Roide. Quingey. Recologne.
7 mardi	S. Stanislas.	Morteau.
8 mercr.	S. Pierre de T.	Audeux. Trévillers.
9 jeudi	ASCENSION.	
10 vend.	S. Antonin.	Landresse. Le Valdahon.
11 samedi	S. Gengoul. ●	
	Lev. du Sol., 4 *h.* 25 *m.* *Coucher*, 7 *h.* 28 *m.*	
12 Dim.	Ss. Nérée et Achillée.	
13 lundi	S. Onésime.	Besançon. Fontaine. Pierrefontaine. St.-Hippol.
14 mardi	S. Gerland, év.	Clerval.
15 mercr.	S. Isidore.	Blamont. Sombacour.
16 jeudi	S. Jean Népomuc.	Maîche.
17 vend.	S. Romain.	Ville-du-Pont.
18 samedi	S. Venance. ☽	
	Lev. du Sol., 4 *h.* 16 *m.* *Coucher*, 7 *h.* 37 *m.*	
19 Dim.	PENTECOTE.	
20 lundi	S. Bernardin.	L'Isle-sur-Doubs. Rochejean.
21 mardi	S. Lupicin.	Abévillers. Chaux-Neuve. Ornans.
22 mercr.	S. Emile.	
23 jeudi	S. Didier.	Belvoir.
24 vend.	Ss. Donatien et Rog.	Berthelange.
25 samedi	S. Urbain, pape.	Sancey-le-Grand.
	Lev. du Sol., 4 *h.* 8 *m.* *Coucher*, 7 *h.* 46 *m.*	
26 Dim.	Trinité. ☉	
27 lundi	S. Jean.	St.-Vit. Montbéliard.
28 mardi	S. Germain.	
29 mercr.	S. Maximin.	
30 jeudi	FÊTE-DIEU.	
31 vendr.	Ste. Pétronille.	

Digitized by Google

Fêtes patronales de paroisses pendant le mois.

1 *Sts. Jacques et Philippe.* — Foucherans.

4 *St. Valbert.* — Burnevillers. — Glères. — Vernois et le Fol.

5 Audincourt. — Pierrefontaine.

1er *Dimanche de mai.* — Vuillafans.

6 *St. Jean Porte-Latine.* — Trouvans.

9 *L'Ascension.* — Abévillers. — Arbouans. — Belvoir. — Châteauvieux. — Glainans. — Grand-Charmont.

11 *St. Gengoul.* — Gennes-Montgesoye. — Ornans. — Tallenay.

14 Bolandoz.

15 *St. Isidore.* — Valonne.

19 *La Pentecôte.* — Badevel. — Les Combes. (Paroisse de Remonnot.)

20 *Lundi de la Pentecôte.* — Echenans. — Sochaux. — Vieux-Charmont.

23 *St. Didier.* — St.-Point. — Villers-sous-Montrond.

25 *St. Urbain.* — La Chenalotte. — Nans-sous-Ste.-Anne.

26 *La Trinité.* — Auxon-Dessous. — Glamondans. — Gondenans les-Moulins. — Laviron. — Roches-lez-Blamont.

Digitized by Google

Du 1er au 21, les jours croissent de 10 minutes le matin et d'autant le soir; du 21 au 20, ils diminuent de 2 minutes le matin et d'autant le soir.

Le 22, le Soleil entre au 4e signe du zodiaque.

JOURS DU MOIS et de LA SEMAINE.	FÊTES.	FOIRES DU DÉPARTEMENT PENDANT CE MOIS.
1 samedi	S. Pothin.	Osselle. Le Valdahon.
	Lev. du Sol., 4 *h.* 3 *m.*	
	Coucher, 7 *h.* 54 *m.*	
2 Dim.	S. Marcellin.	
3 lundi	Ste. Clotilde. ☾	Bouclans. Flangebouche. Pierrefontaine. Pont-de-Roide.
4 mardi	S. Aldegrin.	Cuse. Morteau.
5 mercr.	S. Boniface.	Vuillafans.
6 jeudi	S. Claude.	Amancey. Arcey. Baume. Montferrand.
7 vend.	S. Lycarion.	
8 samedi	S. Médard.	
	Lev. du Sol., 3 *h.* 59 *m.*	
	Coucher, 7 *h.* 59 *m.*	
9 Dim.	Ste. Marianne.	
10 lundi	S. Evremond. ●	Châtelblanc. Fourg. Rigney. St.-Hippolyte. Serre.
11 mardi	S. Barnabé.	Clerval.
12 mercr.	S. Basilide.	Levier.
13 jeudi	S. Antoine de Pad.	Le Moutherot.
14 vend.	S. Basile.	
15 samedi	S. Modeste.	
	Lev. du Sol., 3 *h.* 58 *m.*	
	Coucher, 8 *h.* 3 *m.*	
16 Dim.	Ss. Ferréol et Ferj. ☽	
17 lundi	S. Antide.	Les Gras. L'Isle. Vercel.
18 mardi	S. Fortuné.	Ornans.
19 mercr.	Ste. Julienne.	Blamont. Les Fourgs.
20 jeudi	Ste. Florentine.	Maîche. Pontarlier. Belvoir.
21 vend.	*La Délivr. de Besanç.*	
22 samedi	S. Paulin.	Roulans.
	Lev. du Sol., 3 *h.* 58 *m.*	
	Coucher, 8 *h.* 5 *m.*	
23 Dim.	Ss. Zacharie et Elisab.	
24 lundi	S. Jean-Baptiste. ♋	Montbéliard.
25 mardi	S. Guillaume.	Pouligney. Grand-Sancey.
26 mercr.	S. Anthelme.	La Rivière.
27 jeudi	S. Léon.	Nods.
28 vend.	S. Irénée.	
29 samedi	Ss. Pierre et Paul.	Orchamps.
	Lev. du Sol., 4 *h.* 1 *m.*	
	Coucher, 8 *h.* 5 *m.*	
30 Dim.	S. Martial.	

Digitized by Google

Fêtes patronales de paroisses pendant le mois.

2 *St. Marcellin.* — Bonnevaux. — Malbrans.

6 *St. Claude.* — Le Châtelet. — Droitfontaine. — Epenouse. — Les Fins. — Hautepierre. — Luisans. — Malbuisson. — Noël-Cerneux. — Pont-les-Moulins. — Roset-Fluans. — La Sommette. — Vuillecin.

11 *St. Barnabé.* — La Grand-Combe-des-Bois.

15 *St. Vit.* — Villars-sous-Ecot. — St.-Vit.

16 *Sts. Ferréol et Ferjeux.* — Amagney. — Etouvans. — Etray. — Flangebouche. — Fontenelle-Montby. — Lavernay. — Miserey. — Novillars. — Trepot. — Vaux. — Villersbuzon.

17 *St. Antide.* — Aubonne. — La Chaux. — Naisey. — Passavant. Ruffey. — Verrières-du-Grosbois. — Vienney.

19 *Sts. Gervais*, etc. — Sombacour.

21 Charmoille. — Chemaudin.

24 *St. Jean.* — Adam-lez-Passavant. — Alaise. — Amancey. — Bonnevaux (Mouthe). — Cademène. — Chapelle-des-Bois. — Corcelle-Mieslot. — Les Ecorces. — Fuans. — Gouhelans. — Les Grangettes. — St.-Juan. — Levier. — Montussaint. — Osse. — Rochejean. — Rurey. — Tallans. — La Vèze. — Villedieu-lez-Vercel. — Le Villers.

29. *St. Pierre.* — Arcier. — Auxon-Dessus. — Berch. — Blarians. — Bois-la-Ville. — Boussières. — Busy. — Chasnans. — Chaux-lez-Clerval. — Chevigney (Vercel). — La Cluse. — Corcondray. — Coulans. — Cour-lez-Baume. — Cubrial. — Cuse. — Dampierre-sur-le-Doubs. — Dompierre. — Doubs. Esnans. — Fontaine. — Grandfontaine (Boussières). — Le Gratteris. — Hyèvre-Magny. — Hyèvre-Paroisse. — Lanans. Landresse. — Lucelans. — Mamirolle. — Mathay. — Maizières. — Mondon. — Montécheroux. — Montferrand. — Morchamps. — Nods. — Orchamps. — Provenchère. — Refranche. — Rennes. — Rigney. — Rignosot. — Roche-lez-Clerval. — Servin. — Scey-en-Varais. — Thoraise. — La Tour-de-Sçay. — Vaire-le-Grand. — Vaire-le-Petit. — Vaudrivillers. — Vellerot-lez-Belvoir. — Velesmes. — Vellevans. — Vorges. — Vyt-lez-Belvoir.

30 Dannemarie-lez-Blamont. — Dasle. — Glay.

Digitized by Google

Du 1er au 31, les jours diminuent de 28 minutes le matin et d'autant le soir.

Le 19, le Soleil entre au 5e signe du zodiaque.

JOURS DU MOIS et de LA SEMAINE.	FÊTES.	FOIRES DU DÉPARTEMENT PENDANT CE MOIS.
1 lundi	S. Domitien.	Châtillon-le-Duc. Quingey.
2 mardi	Visit. N. D. ☾	Pont-de-Roide. St.-Hilaire.
3 mercr.	S. Héliodore.	Bouclans.
4 jeudi	S. Raymond.	Baume. Dambelin. Russey.
5 vendr.	Ste. Philomène, v.	
6 samedi	Ste. Dominique, v.	
	Lev. du Sol., 4 *h.* 6 *m.* *Coucher*, 8 *h.* 2 *m.*	
7 Dim.	Ss. Berthier et At.	
8 lundi	Ste. Elisabeth.	Audeux. Besançon. Pierrefontaine. St.-Hippolyte.
9 mardi	S. Benoît. ●	Clerval.
10 mercr.	Stes. Ruffine et Sect.	Mouthe.
11 jeudi	*S. Suaire.*	Landresse.
12 vend.	S. Viventiole.	Fontaine. Naisey.
13 samedi	Récep. du bras de s. Et.	
	Lev. du Sol., 4 *h.* 13 *m.* *Coucher*, 7 *h.* 56 *m.*	
14 Dim.	S. Bonaventure.	
15 lundi	S. Henri II.	L'Isle-sur-le-Doubs. Vercel.
16 mardi	S. Eustase. ☽	Ornans.
17 mercr.	S. Prothade.	Blamont.
18 jeudi	S. Thomas d'Aq.	Myon. Pontarlier.
19 vend.	S. Vincent de P.	
20 samedi	S. Etienne.	
	Lev. du Sol., 4 *h.* 20 *m.* *Coucher*, 7 *h.* 51 *m.*	
21 Dim.	Ste. Praxède.	
22 lundi	Ste. Marie-Magdel.	Belvoir.
23 mardi	Ste. Ursanne.	
24 mercr.	Ste. Christine. ♎	
25 jeudi	S. Jacques.	
26 vend.	Ste. Anne.	
27 samedi	S. Désiré.	
	Lev. du Sol., 4 *h.* 29 *m.* *Coucher*, 7 *h.* 43 *m.*	
28 Dim.	S. Imethier.	
29 lundi	Ste. Marthe.	Montbéliard.
30 mardi	S. Ignace.	
31 mercr.	S. Germain.	

Digitized by Google

Fêtes patronales de paroisses pendant le mois.

1 *St. Thiébaud.* — Ste.-Anne. — Le Crouzet (Amancey).

2 *Visitation de N. D.* — Plaimbois-du-Miroir. — Les Pontets.

14 *St. Bonaventure.* — Thulay.

21 *Fête du Scapulaire.* — Bonnétage. — Trévillers.

22 *Ste. Marie-Magdeleine.* — Belfays. — Brères. — Damprichard — Franey. — Gevresin. — Mesmay. — Montperreux.

23 Indevillers. — Montandon.

25 *Sts. Jacques et Christophe.* — Chaux-Neuve. — Cussey-Lison. Echay.

26 *St. Joachim* et *Ste. Anne.* — Le Crouzet (Mouthe). — Les Fontenelles (Russey). — Gilley. — Longechaux. — Reculfoz. — Remoray. — Saraz. — Surmont. — Urtière.

27 *St. Désiré.* — Byans (Boussières).

Digitized by Google

Du 1er au 31, les jours diminuent de 53 minutes le matin et d'autant le soir.

Le 21 de ce mois, le Soleil entre au 6e signe du zodiaque.

JOURS DU MOIS et de LA SEMAINE.	FÊTES.	FOIRES DU DÉPARTEMENT PENDANT CE MOIS.
1 jeudi	S. Pierre ès Liens. ☾	Orchamps.
2 vend.	S. Etienne, pape.	
3 samedi	*Inv. de S. Etienne.*	
	Lev. du Sol., 4 *h.* 38 *m.* *Coucher*, 7 *h.* 33 *m.*	
4 Dim.	S. Epiphane.	
5 lundi	S. Dominique.	Quingey.
6 mardi	Transfig. N. S.	Morteau. Pont-de-Roide.
7 mercr	S. Donat, év. ●	
8 jeudi	S. Cyriaque.	
9 vend.	S. Romain.	Rigney.
10 samedi	S. Laurent.	
	Lev. du Sol., 4 *h.* 48 *m.* *Coucher*, 7 *h.* 22 *m.*	
11 Dim.	*La Ste. Couronne.*	
12 lundi	Ste. Claire.	Eternoz. St.-Hippolyte.
13 mardi	S. Hippolyte.	Baume. Clerval. Ville-du-Pont.
14 mercr.	S. Eusèbe. ☽	Levier.
15 jeudi	ASSOMPTION.	
16 vend.	S. Roch.	Bouclans.
17 samedi	S. Théodule.	
	Lev. du Sol., 4 *h.* 58 *m.* *Coucher*, 7 *h.* 9 *m.*	
18 Dim.	Ste. Agapite.	
19 lundi	S. Louis, év.	L'Isle-sur-le-Doubs.
20 mardi	S. Bernard.	Ornans.
21 mercr.	Ste. J. F. de Chantal.	Blamont. Fourg.
22 jeudi	S. Symphorien. ☌	
23 vend.	Mém. de S. Etienne.	
24 samedi	S. Barthélemy.	Marchaux.
	Lev. du Sol., 5 *h.* 7 *m.* *Coucher*, 6 *h.* 56 *m.*	
25 Dim.	S. Louis, roi.	
26 lundi	Ss. Genès, martyrs.	Besançon. Jougne. Montbéliard.
27 mardi	S. Agile.	Cuse.
28 mercr.	S. Augustin.	
29 jeudi	Décol. de S. Jean.	Le Moutherot.
30 vend.	S. Félix. ☾	
31 samedi.	S. Aristide.	

Digitized by Google

Fêtes patronales de paroisses pendant le mois.

2 Vanclans.

3 *Invent. de St. Etienne.* — Arc-sous-Cicon.—Charquemont.—Chay. — Epeugney. — Fallerans. — Liesle. — Lusans. — Malans. — Mazerolle. — Paroy. — Pouligney. — Samson.

4 1er *Dimanche du mois.* — Exincourt. — Ste.-Suzanne.

5 *Ste. Marie maj.* — Paroisse du Pissoux (Le Villers).

7 *St. Donat.* — Avoudrey.

10 *St. Laurent.* — Arc-sous-Montenot. — Chamesey. — Champagney. — Courcelles-lez-Montbéliard. — Dampierre-les-Bois. — Eternoz. Etupes. — Fesche. — Fourbanne. — Grosbois. — Lantenne. — Longevelle-lez-Russey. — Mouthier. — Nommay. — Ornans. — Seloncourt. — Soulce.

11 *Le* 2e *Dimanche du mois.* — Désandans.

13 *St.-Hippolyte.* — Arguel. — Beurre. — Durnes. — Echevanne. — St.-Hippolyte. — Lavans - Vuillafans. — Liebvillers. — Mouillevillers. — Voires.

15 *Assomption.* — Abbans - Dessous. — Abbans - Dessus. — Anteuil. — Arçon. — Athose. — Belleherbe. — Bouverans. — Bretigney (Baume). — Burgille. — By. — Chaffois. — Chantrans. — Chapelle-d'Huin. — Chazoy. — Corcelle - Ferrières. — Cordiron. — Dannemarie (Audeux). — Doubs. — Evillers. — Ferrières (Maiche). — Flagey. — Amancey. — Les Fourgs. — Goux (Pont-de-Roide).—Guyans-Vennes et Vennes.—Jallerange. — Lièvremont. — Lombard. —Maison-du-bois. — Les Maisonnettes.—Morteau. —Mouthe. — Le Moutherot. —Myon. — Petite-Chaux. — Pierrefontaine-les-Varans. — Les Plains.— La Planée. — Pouilley-Français. — Rancenay. — La Seigne (Paroisse de Montlebon). — Silley (Baume). —Thiébouhans. — Le Vernoy.—Villers-sous-Chalamont.

16 *St. Roch.* — Silley (Amancey).

17 *St. Théodule.* — Granges-Ste.-Marie. — Labergement Ste.-Marie. — Lods.

18 *Le* 3e *Dimanche du mois.* —Bart. — Bondeval. — Bregnard. — Taillecourt. — Vandoncourt.

19 *Décollation de St. Jean.* — Derrière-le-Mont (Paroisse de Montlebon).

20 Villars-lez-Blamont.

21 Arcey.

22 *St. Symphorien.* — Battenans (Marchaux). — Chaucenne.

23 *St. Point.* — Montmahoux.

24 *St. Barthélemy.* — Allondans. — Cernay. — Recologne.

25 *St. Louis.* — Dambenois. — Hérimoncourt. — Issans.

28 *St. Augustin.* — Chaudefontaine. — St. Julien-lez-Russey.

Digitized by Google

Du 1er au 30, les jours diminuent de 51 minutes le matin et d'autant le soir.

Le 23, le Soleil égalera le jour et la nuit.

JOURS DU MOIS et de LA SEMAINE.	FÊTES.	FOIRES DU DÉPARTEMENT PENDANT CE MOIS.
	Lev. du Sol., 5 *h.* 17 *m.* *Coucher*, 6 *h.* 42 *m.*	-
1 Dim.	S. Lazare.	
2 lundi	S. Just.	Pont-de-Roide. Châtillon-le-Duc. Osselle. Quingey. Le Valdahon.
3 mardi	S. Grégoire.	Rochejean.
4 mercr.	S. Marcel.	Le Bizot. Naisey. St.-Hilaire. Vuillafans.
5 jeudi	*Inv. Ss. Fer. et Ferj.*	Baume. Dambelin. Russey. Pontarlier.
6 vend.	S. Taurin, évêq. ●	
7 samedi	Ste. Reine.	
	Lev. du Sol., 5 *h.* 27 *m.* *Coucher*, 6 *h.* 27 *m.*	
8 Dim.	Nativité de N. D.	
9 lundi	S. Gorgon.	Pierrefontaine. St.-Hippolyte. St.-Vit.
10 mardi	Ste. Pulchérie.	Audeux. Clerval.
11 mercr.	Ss. Hyacinthe et Prot.	Trévillers.
12 jeudi	Ste. Bone.	Fourg. Le Valdahon.
13 vend.	S. Euloge. ☽	Rigney.
14 samedi	*Exalt. de s°.* †.	St.-Gorgon.
	Lev. du Sol., 5 *h.* 37 *m.* *Coucher*, 6 *h.* 12 *m.*	
15 Dim.	S. Albin.	
16 lundi	S. Nicodème.	Beurre. Châtelblanc. Flangebouche. L'Isle. Recologne.
17 mardi	Ste. Agatocle.	Ornans.
18 mercr.	*Quatre Temps.*	Blamont.
19 jeudi	St. Janvier.	Maîche.
20 vend.	S. Eustache.	Serre.
21 samedi	S. Matthieu. ♍	Les Gras.
	Lev. du Sol., 5 *h.* 47 *m.* *Coucher*, 5 *h.* 58 *m.*	
22 Dim.	S. Maurice.	
23 lundi	Ste. Tècle.	Indevillers. Vercel.
24 mardi	S. Andoche.	Morteau
25 mercr.	S. Ermenfroy.	
26 jeudi	Ste. Justine.	Belleherbe.
27 vend.	Ss. Côme et Dam.	
28 samedi	S. Simon. ☾	
	Lev. du Sol., 5 *h.* 57 *m.* *Coucher*. 5 *h.* 43 *m.*	
29 Dim.	S. Michel.	
30 lundi.	S. Jérôme.	Roulans. Russey. Montbéliard.

Digitized by Google

Fêtes patronales de paroisses pendant le mois.

1 *St. Lazare.* — Bonnay. — Châtillon-le-duc. — Devecey. — Germéfontaine. — Meslière. — Mont-de-Laval. — Vellerot-Vercel. — Villerschief. — Villers-la-Combe.

1er *Dimanche du mois.* — Dung.

7 Peseux.

8 *La Nativité.* — Accolans. — Belmont. — Boismurie. — Bourguignon. — Boujeon. — Bremondans. — Bretonvillers. — Chalèze. — Charbonnières. — Châtelblanc. — Chazot. — Les Combes (Paroisse de Combe-la-Motte). — Courtetain. — Ferrière (Audeux). — Fontaine. — Franois. — Gemonval. — Geneuille. — Gondenans-Montby. — Goumois. — Grandfontaine-et-Fournets. — Hôpital-St.-Lieffroy. — L'Isle. — Ste.-Marie. — Marvelise. — Mémont. — Montagney. — Montfaucon. — Neuchâtel. — Orve. — Placey. — Pont-de-Roide. — Randevillers. — Rondefontaine. — Rougemont. Sauvagney. — Serre. — Servigney. — Thurey. — Vaux-et-Chantegrue. — Vermondans. — Voillans.

9 *St. Gorgon.* — St.-Gorgon.

14 *Exaltation de sainte Croix.* — Charnay. — Chenecey.

17 Ecurcey.

18 Soye.

22 *St. Maurice.* — Avilley. — Battenans (Maîche). — Boujailles. — Châtillon-Lison. — Côtebrune. — Courcelle (Quingey). — Cour-St.-Maurice. — Fessevillers. — Gonsans. — Goux (Quingey). — Jougne. — Magny-Châtelard. — Ouhans. — Renédale. — Rouhe. — Tournans. — Vaucluse.

24 Antechaux (Blamont). — Blanchefontaine.

25 *St. Hermenfroid.* — Abbenans. — Chamesol.

29 *St. Michel.* — Aibre. — Les Bréseux. — Bretigney-lez-Montbéliard. — Feule. — Laire. — Loray. — Maîche. — Mancenans-la-Lizerne. — Présentevillers. — Roulans. — Solemont. — Torpes. — Le Valdahon. — Vougeaucourt.

29 *St. Victor.* — Saône.

Digitized by Google

Du 1er au 31, les jours diminuent de 52 minutes le matin et d'autant le soir.

Le 20, le Soleil entre au 8e signe du zodiaque.

JOURS DU MOIS et de LA SEMAINE.	FÊTES.	FOIRES DU DÉPARTEMENT PENDANT CE MOIS.
1 mardi	S. Remy.	Le Valdahon.
2 mercr.	*SS. Anges gard.*	
3 jeudi	S. Denis l'Aréopag.	Amancey. Russey.
4 vend.	S. François d'Ass.	
5 samedi	S. Placide. ●	La Rivière.
	Lev. du Sol., 6 *h.* 8 *m.* *Coucher*, 5 *h.* 28 *m.*	
6 Dim.	S. Bruno.	
7 lundi	S. Marc, pape.	Pont-de-Roide.
8 mardi	Ste. Brigitte.	Clerval.
9 mercr.	S. Denis.	Cléron. Frasne. Levier. Pierrefontaine.
10 jeudi	S. Géréon.	Damprichard.
11 vend.	S. Germain.	Rochejean.
12 samedi	Ste. Colette.	
	Lev. du Sol., 6 *h.* 18 *m.* *Coucher*, 5 *h.* 14 *m.*	
13 Dim.	S. Edouard. ☽	
14 lundi	S. Calixte.	Ville-du-Pont. St.-Hippolyte.
15 mardi	Ste. Thérèse.	Ornans.
16 mercr.	S. Gal, abbé.	Blamont. Bouclans. Les Fourgs.
17 jeudi	S. Edvige.	Maiche. Mouthe. Pontarlier.
18 vend.	S. Luc, évang.	Naisey.
19 samedi	S. Aquilin, évêq.	
	Lev. du Sol., 6 *h.* 29 *m.* *Coucher*, 5 *h.* 0 *m.*	
20 Dim.	S. Artème. ♎	
21 lundi	Ste. Ursule.	L'Isle-sur-le-Doubs. Scey.
22 mardi	S. Hilarion.	
23 mercr.	S. Valère.	
24 jeudi	S. Renobert.	
25 vend.	S. Crepin.	Sancey-le-Grand.
26 samedi	S. Evariste.	Chaux-Neuve.
	Lev. du Sol., 6 *h.* 42 *m.* *Coucher*, 4 *h.* 47 *m.*	
27 Dim.	S. Frumence.	
28 lundi	Ss. Simon et Jude.	Quingey. Montbéliard.
29 mardi	S. Quentin. ☾	Mouthier.
30 mercr.	*La Ste. Hostie.*	Baume.
31 jeudi.	Ste. Lucile.	

Digitized by Google

Fêtes patronales de paroisses pendant le mois.

1 *St. Remy.* — La Bretenière. — Cendrey. — Flagey-Rigney. — Ollans. — Rougemont.

2 *St. Léger.* — Châtillon (St. Hippolyte). — Chaux (St. Hippolyte). — Chevigney (Audeux). — Courcelle-les-Châtillon. — Cubry. — Cusance. — Ecot. — Froidevaux. — Guillon. — Mérey-Vieilley. — Montivernage. — Neuvier. — Pompierre. — Rang. — Vauchamps. — Vieilley.

4 *St. François d'Assise.* — Le Bélieu.

6 *Dimanche après la St. Michel.* — Allenjoie. — Bethoncourt. — Bouclans. — Valentigney.

6 *Ste. Foy.* — Les Allemands.

9 *St. Denis.* Chassagne. — L'Hôpital-du-Grosbois.

10 *St. Géréon.* — St.-Maurice.

11 *St. Germain.* — Aufechaux (Baume). — Fourg (Quingey). — Hyémondans. — Lanthenans. — Sourans. — Tournedoz.

13 2e *Dimanche du mois.* — Bavans. — Beutal.

13 3e *Dimanche après la St. Maurice.* — Lougres.

16 *St. Gal.* — Blussangeaux. — Colombier-Châtelot.

18 *St. Luc.* — Montjoie. — Montursin. — Vaufrey.

20 3e *Dimanche du mois.* — St. Julien-les-Montbéliard.

Dimanche après le 14. — Orgeans.

23 *St. Valère.* — Bonnal. — Goux-les-Uziers.

24 *St. Renobert.* — Le Barboux. — Epenoy. — Les Gras.

27 Colombier-Fontaine.

30 *St. Victor.* — La Chevillotte.

Digitized by Google

Du 1er au 30, les jours diminuent de 40 minutes le matin et d'autant le soir.

Le 21, le Soleil entre au 9e signe du zodiaque.

JOURS DU MOIS et de LA SEMAINE.	FÊTES.	FOIRES DU DÉPARTEMENT PENDANT CE MOIS.
1 vend.	TOUSSAINT.	
2 samedi	*Les trépassés.*	Rougemont.
	Lev. du Sol., 6 *h.* 51 *m.* *Coucher*, 4 *h.* 35 *m.*	
3 DIM.	S. Hubert.	
4 lundi	S. Charles Borrom ◉	Flangebouche. Vercel.
5 mardi	S. Lothein.	Pont-de-Roide.
6 mercr.	S. Léonard.	Vuillafans.
7 jeudi	S. Ernest.	Dambelin.
8 vend.	Les 4 couronnés.	
9 samedi	S. Théodore.	
	Lev. du Sol., 7 *h.* 3 *m.* *Coucher*, 4 *h.* 25 *m.*	
10 DIM.	S. Léon le Grand.	
11 lundi	S. Martin, évêq. ☽	Arc-et-Senans. Le Moutherot. St.-Hippolyte.
12 mardi	S. Martin, pape.	Clerval. Morteau.
13 mercr.	S. Stanislas.	
14 jeudi	S. Philomène.	
15 vend.	Ste. Gertrude.	
16 samedi	S. Eucher.	
	Lev. du Sol., 7 *h.* 14 *m.* *Coucher*, 4 *h.* 16 *m.*	
17 DIM.	S. Grégoire.	
18 lundi	S. Odon.	Besançon. L'Isle-sur-le-Doubs.
19 mardi	Ste. Élisabeth. ♑	Ornans.
20 mercr.	S. Hippolyte, év.	Blamont.
21 jeudi	PRÉSENTAT. de N. D.	Maîche.
22 vend.	Ste. Cécile.	Berthelange.
23 samedi	S. Clément.	
	Lev. du Sol., 7 *h.* 24 *m.* *Coucher*, 4 *h.* 9 *m.*	
24 DIM.	S. Chrysogone.	
25 lundi	Ste. Catherine.	St.-Vit. Montbéliard.
26 mardi	S. Lin, pape. ☾	
27 mercr.	S. Colomban.	
28 jeudi	S. Philippe.	
29 vend.	S. Saturnin.	
30 samedi	S. André.	Sombacour.

Digitized by Google

Fêtes patronales de paroisses pendant le mois.

1 *La Toussaint.* — Bartherans.

3 *Dimanche après la Toussaint.* — Arc-et-Senans.

3 *St. Hubert.* — Courvières. — Luhier. — Montbéliardot.

8 Rosureux.

10 *La Dédicace.* — Dambelin.

11 *St. Martin.* — Amathay. — Audeux. — Baume. — Berthelange. Braillans. — Branne. — Cessey. — Champlive. — Champoux. — Champvans (Baume). — Châtillon-Guyotte. — Chouzelot. — Cottier. — Dammartin. — Deluz. — Dommartin. — Domprel. — Emagny. — Etrabonne. — Etrappe. Faimbe. — Fontenotte. — Geney. — Grandfontaine-sur-Creuse. — Granges-Maillot. — Guyans-Durnes. — Houtaud. — Laissey. — Lavans-Quingey. — Lomont. — Longevelle (L'Isle). — Luxiol. — Mancenans. — Mandeure. — Marchaux. — Mercey-le-Grand. — Montancy. — Montfort. — Noironte. Onans. — Osselle. — Palise. — Passonfontaine. — Pelousey. — Pessans. — Pirey. — Pointvillers. — Quingey. — Rahon. — Reugney. — Rillans. — Ronchaux. — Routelle. Sancey-le-Grand. — Sancey-le-Long. — Tarcenay. — Venise. — Vergranne, — Verne. — Villers-le-Sec.

20 *Ste. Bénigne.* — Chalezeule.

21 *Présentation de N. D.* Gellin. —Malpas. — Métabief.

Digitized by Google

Du 1er au 22, les jours diminuent de 11 minutes le matin et d'autant le soir.
du 22 au 31, ils croissent de 4 minutes par jour.

Le 21, le Soleil entre au 10e signe du zodiaque.

JOURS DU MOIS et de LA SEMAINE.	FÊTES.	FOIRES DU DÉPARTEMENT PENDANT CE MOIS.
	Lev. du Sol., 7 *h.* 54 *m.* *Coucher*, 4 *h.* 4 *m.*	
1 DIM.	*Avent.* S. Eloy.	
2 lundi	Ste. Vivienne.	Pont-de-Roide. Quingey.
3 mardi	S. Franç.-Xavier.	
4 mercr.	Ste. Barbe.	St.-Hilaire.
5 jeudi	S. Sabas.	Russey.
6 vend.	S. Nicolas, évêq.	Belvoir.
7 samedi	S. Ambroise.	
	Lev. du Sol., 7 *h.* 42 *m.* *Coucher*, 4 *h.* 2 *m.*	
8 DIM.	CONCEPT. de N. D.	
9 lundi	Ste. Léocadie.	St.-Hippolyte.
10 mardi	S. Romaric.	Clerval.
11 mercr.	Ste. Adélaïde.	
12 jeudi	Ste Constance.	Fontaine. Pontarlier.
13 vend.	Ste. Lucie.	
14 samedi	Ste. Othilie.	
	Lev. du Sol., 7 *h.* 49 *m.* *Coucher*, 4 *h.* 1 *m.*	
15 DIM.	S. Eusèbe.	
16 lundi	Ste. Albine.	L'Isle. Pouligney. Recologne.
17 mardi	Ste. Colombe.	Ornans.
18 mercr.	S. Gatien.	Blamont.
19 jeudi	Ste. Fauste.	
20 vend.	S. Eugène.	
21 samedi	S. Thomas, ap.	
	Lev. du Sol., 7 *h.* 54 *m.* *Coucher*, 4 *h.* 4 *m.*	
22 DIM.	S. Fabien.	
23 lundi	Ste. Anastasie.	
24 mardi	S. Delphin.	Vercel.
25 mercr.	NOEL.	
26 jeudi	S. Etienne.	Sancey-le-Grand
27 vend.	S. Jean év.	Roulans.
28 samedi	SS. Innocents.	
	Lev. du Sol., 7 *h.* 56 *m.* *Coucher*, 4 *h.* 11 *m.*	
29 DIM.	S. Thomas, év.	
30 lundi	S. Sabin.	Montbéliard.
31 mardi	S. Sylvestre, pape.	

Digitized by Google

Fêtes patronales de paroisses pendant le mois.

3 *St. François-Xavier.* — Valoreille.

4 *Ste. Barbe.* — Nans (Rougemont). —Vernois (Pont-de-Roide).

6 *St. Nicolas.*— Aïssey. — Appenans. — Bournois. — Chevroz. — Etalans. — Labergement-du-Navois. — Longeville (Ornans). Oye-et-Palet. — La Rivière. — Rognon. — Le Russey. — Saules. — Septfontaines.

8 Amondans. — Bians-les-Uziers. — Bugny. — Chaux-lez-Passavant. — Longemaison. — Sarrageois. — Viethorey.

25 *Noël.* — Romain.

26 *St. Etienne.* — Crosey-le-Grand. — Crosey-le-Petit. — Médière. La Prétière.

27 *St. Jean, évangéliste.* — Huanne. — Mésandans. — Puessans.

31 *Ste. Colombe.* — Les Longevilles (Mouthe).

Digitized by Google

Fêtes de l'Eglise.

Ce n'est que peu à peu que le calendrier ecclésiastique s'est introduit. — Les fêtes célébrées par l'église ont été successivement instituées à diverses époques. — Il n'y avait même pas partout un parfait accord dans les règlements ecclésiastiques.

L'ancienne église chrétienne commençait son année avec la fête de Pâques. — Le 1er janvier qui est maintenant à la fois la fête du nouvel an et celle de la *Circoncision*, n'est regardé que depuis assez peu de temps comme le commencement de l'année. — Ce fut Charles IX qui, en 1564, introduisit cet usage en France.

Les Evangélistes n'ayant pas fait connaître le jour de la naissance de N.-S. Jésus-Christ, chaque église l'a célébré à différentes époques.

Dans l'église d'Orient, c'était ordinairement le 6 janvier, qu'on nommait *jour de l'apparition*, *Epiphanie*, ou jour de l'illumination, à cause du grand nombre de feux qu'on avait coutume d'allumer. Ce jour était consacré à la fois, à célébrer la naissance du Rédempteur, l'apparition de l'étoile des Mages, le baptême de Jésus, et son premier miracle aux noces de Cana. — L'église d'Occident célèbre cette fête, le 25 décembre. On ignore à quelle époque ladite fixation a été adoptée.

Les anniversaires de St. Etienne, martyr, de St. Jean, évangéliste, et des Innocents mis à mort par Hérode, suivent toujours immédiatement Noël.

Le 6 janvier, nommé *Epiphanie*, dans l'église d'Occident, est consacré au souvenir de la visite des mages d'Orient à la crèche de Bethléem.—Viennent ensuite les dimanches après l'Epiphanie; lorsque, comme en 1818, Pâques arrive de très-bonne heure, il peut n'y avoir qu'un seul dimanche de ce genre; mais alors le nombre des dimanches après la *Trinité*, s'augmente d'autant. Il peut, au contraire, y en avoir jusqu'à 6, lorsque, comme en 1886, Pâques doit arriver très-tard; alors le nombre des dimanches après la Trinité, diminue d'autant.

Ce ne fut que plus tard que l'on consacra des fêtes en l'honneur de la sainte Vierge. Ainsi, par exemple, la fête de la *Purification* avec la Présentation de N. S. au temple, fixée au 2 février, ne fut instituée qu'en l'an 532 ou 524, pour demander la cessation de la

Digitized by Google

ste et des tremblements de terre qui dévastaient l'Orient. — Cette e s'appelle aussi la *Chandeleur*, parce que, ce jour-là, on bénit cierges qu'on veut employer dans les églises. — La fête de *nnonciation*, fixée au 25 mars, fut établie vers l'an 450; la *Visi-tion*, qui tombe le 2 juillet, fut introduite en 1389; l'*Assomption*, 1817, etc.

Tous les dimanches, soit avant, soit après Pâques, ont des noms rticuliers d'après l'usage où l'on était dans les églises, depuis en-ron l'an 300, de lire certains morceaux de la Bible, nommés Péri-pes, qui étaient tirés, pour les prières du matin, des Evangiles, et, ur les prières de l'après-midi, des Epîtres.

Les premiers chrétiens continuèrent assez longtemps à célébrer Sabbat avec les juifs : on y substitua le dimanche en mémoire du ur de la Résurrection. — Il y a par année 52 dimanches, ou 53 rsque le 1er janvier tombe un dimanche.

Aux dimanches après l'Epiphanie, succède le dimanche appelé *ptuagésime*, ce qui veut dire qu'à dater de là, il y a encore en-iron 70 jours jusqu'à Pâques; puis le dimanche de Sexagésime ou 0e, et enfin, Quinquagésime ou 50e. Ce dernier s'appelle aussi, *Esto ihi*, des deux premiers mots latins par lesquels commence le service e la Messe.

Le mardi qui suit le dernier dimanche, est le *mardi gras*, ainsi nommé parce qu'il est la veille du Carême; il est suivi du *mer-redi des Cendres*, premier jour du Carême ou jeûne, institué par Eglise jusqu'à Pâques.

Le mot *Carême* est une contraction du mot *Quadragésime* qui ignifie le 40e jour.

L'ancienne Eglise n'avait rien prescrit relativement au jeûne : uelques jours seulement avaient été réservés pour le recueillement t l'abstinence; peu à peu, on vint à prescrire des lois sur cet objet. insi s'établirent d'abord les Quatre-Temps qui sont les jours choisis ans les quatre saisons de l'année, pour vigile et jeûne. On ordonna nsuite un jeûne depuis le midi du vendredi Saint, jusqu'au matin le Pâques, à 4 heures; plus tard, on étendit la durée de ce jeûne t on le fixa aux 40 jours qui précèdent Pâques, en commémoration lu jeûne de Jésus, dans le désert.

Le Carême comprend les dimanches suivants; *Quadragésime; Remi-iscere; Oculi*, et *Lætare;* ce dernier s'appelle encore le dimanche

Digitized by Google

de la *mi-Carême*, le dimanche des *roses*, de l'usage qu'avait le Pape de bénir, ce jour-là, les *roses d'or* qu'il envoyait à des hommes puissants; puis vient le dimande de *Judica*, appelé aussi dimanche noir, parce qu'autrefois on prenait depuis ce dimanche jusqu'au vendredi Saint des vêtements de deuil et qu'on drapait les autels de noir, en commémoration de la passion du Sauveur. — Puis arrive le *dimanche des Rameaux*, ainsi nommé de l'entrée solennelle de Jésus à Jérusalem.

C'est le premier jour de la *semaine Sainte* que la fervente piété de nos ancêtres célébrait avec une dévotion toute particulière. — Le jeudi de cette semaine fut destiné par le pape *Léon II*, en 692, à rappeler l'institution de la Cène. — Le vendredi et le samedi, jusqu'à midi, on ne sonne pas les cloches. La fête de Pâques, la plus ancienne et la plus solennelle du christianisme, se célèbre dans l'église d'Occident, pendant deux jours.

Nous rapporterons ici une table indicative de la date de la fête de Pâques, pendant le siècle.

1800—13 avril.	1821—22 avril.	1842—27 mars.	1863— 5 avril.	1884—13 avril.
1801— 5 »	1822— 7 »	1843—16 avril.	1864—27 mars.	1885— 5 »
1802—18 «	1823—30 mars.	1844— 7 »	1865—16 avril.	1886—25 »
1803—10 »	1824—18 avril.	1845—23 mars.	1866— 1 »	1887—10 »
1804— 1 »	1825— 3 »	1846—12 avril.	1867—21 »	1888— 1 »
1805—14 »	1826—26 mars.	1847— 4 »	1868—12 »	1889—21 »
1806— 6 »	1827—15 avril.	1848—23 »	1869—28 mars.	1890— 6 »
1807—29 mars.	1828— 6 »	1849— 8 »	1870—17 avril.	1891—29 mars.
1808—17 avril.	1829—19 »	1850—31 mars.	1871— 9 »	1892—17 avril.
1809— 2 »	1830—11 »	1851—20 avril.	1872—31 mars.	1893— 2 »
1810—22 »	1831— 3 »	1852—11 »	1873—13 avril.	1894—25 mars.
1811—14 »	1832—22 »	1853—27 mars.	1874— 5 »	1895—14 avril.
1812—29 mars.	1833— 7 »	1854—16 avril.	1875—28 mars.	1896— 5 »
1813—18 avril.	1834—30 mars.	1855— 8 »	1876—16 avril.	1897—18 »
1814—10 »	1835—19 avril.	1856—23 mars.	1877— 1 »	1898—10 »
1815—26 mars.	1836— 3 »	1857—12 avril.	1878—21 »	1899— 2 »
1816—14 avril.	1837—26 mars.	1858— 4 »	1879—18 »	1900—15 »
1817— 6 »	1838—15 avril.	1859—24 »	1880—28 mars.	
1818—22 mars.	1839—31 mars.	1860— 8 »	1881—17 avril.	
1819—11 avril.	1840—19 avril.	1861—31 mars.	1882— 9 »	
1820— 2 »	1841—11 »	1862—20 avril.	1883—25 mars.	

Les dimanches qui suivent la fête de Pâques jusqu'à la Pentecôte, sont *Quasimodò*, ainsi nommé de la 1re épître de St. Pierre; les *Rogations*, parce qu'en 446, l'évêque de Vienne, en Dauphiné, ordonna des prières publiques, pour apaiser un violent tremblement de terre:

Digitized by Google

ce pieux usage des *Rogations* accompagnées de processions, s'est maintenu pendant les premiers jours de la semaine, pour attirer les bénédictions du ciel sur les fruits de la terre.

La fête de l'*Ascension*, célébrée pour la première fois en l'an 400, en l'honneur de la glorieuse Ascension de N.-S., 40 jours après Pâques, tombe le jeudi de la semaine des Rogations. — Puis vient la *Pentecôte*, d'un mot grec signifiant 50e jour. — Cette fête qui date du 1er siècle, a été instituée en commémoration de la descente de l'Esprit saint sur les apôtres.

A dater de la Pentecôte, on compte les dimanches, par 1er, 2e, 3e, etc., après la Pentecôte. — Huit jours après cette grande solennité, l'ancienne église célébrait la fête de tous les Saints; depuis environ l'an 1400, on lui a substitué une fête qu'on nomme fête de la *Trinité*, et la fête de la *Toussaint* est renvoyée au 1er novembre.

La *Fête-Dieu*, en l'honneur du saint Sacrement de l'autel, suit celle de la Trinité.

Comput ecclésiastique pour 1850.

Nombre d'or.	8.	Indiction romaine.	8.
Cycle solaire.	11.	Lettre dominicale.	F.
Epactes.	XVII.		

Quatre-Temps.

Reminiscere.	20 février.	Ste. Croix.	18 septembre.
Trinité.	22 mai.	Ste. Luce.	18 décembre.

Les quatre Saisons.

L'hiver a commencé le 21 décembre, à 9 heures 31 minutes du soir.
Le printemps arrivera le 20 mars, à 11 heures 12 minutes du soir.
L'été commence le 21 juin, à 8 heures 9 minutes du soir.
L'automne commencera le 23 septembre, à 10 heures 10 minutes du matin.

Des Eclipses.

Il n'y aura cette année que deux éclipses, toutes deux de soleil, mais invisibles dans nos contrées.

Digitized by Google

La *première* aura lieu le 12 février à 3 heures 35 minutes du matin.

La *seconde* s'accomplira le 7 août à 8 heures du soir.

Lune rousse.

La *Lune rousse* commence cette année le 12 avril à 0 h. 56. m. du soir, et finira le 11 mai à 11 h. 18 m. du soir.

Planètes tournant autour du soleil.

La Terre.	Saturne
La Lune, tournant autour de la Terre.	Uranus.
	Vesta.
Mars.	Cérès.
Mercure.	Pallas.
Jupiter.	Junon.
Vénus.	

TABLE DE CONCORDANCE

DES CALENDRIERS GRÉGORIEN ET RÉPUBLICAIN.

Il est souvent utile d'établir la relation qui existe entre les dates du calendrier de l'ère républicaine de 1792, et celles du calendrier grégorien.

Nous avons cru devoir reproduire ci-après une table de concordance qui nous semble fort ingénieuse et d'un usage facile.

Quelques mots suffiront pour en faire parfaitement comprendre le mécanisme.

La république française fut proclamée le 22 septembre 1792. Mais ce ne fut que le 5 octobre 1793 que la convention nationale abolit l'ère vulgaire pour les usages civils ; le 25 du même mois, elle data son procès-verbal du 4 brumaire an II. Le nouveau calendrier fut régularisé par un décret du 4 frimaire an II, et dès lors on employa les dénominations de *vendémiaire*, *brumaire*, *frimaire*, etc., pour chacun des mois de l'année.

Digitized by Google

Ce calendrier a été supprimé par un sénatus-consulte du 22 fructidor an XIII, et le 10 nivôse an XIV a été le dernier jour compté selon le style républicain. On reprit le lendemain l'ère vulgaire, 1er janvier 1806.

Les douze petits tableaux ci-après offrent, de la manière la plus précise, les ans, mois et jours des deux styles comparés. En tête de chaque tableau sont désignées les années, l'ère républicaine *en chiffres romains*, et l'ère vulgaire *en chiffres arabes*. Les colonnes placées au-dessous font connaître les jours du mois selon les styles comparés.

Pour être plus clair, citons un exemple, *vendémiaire* : la 1re colonne subdivise en trois décades les 30 jours du premier mois républicain ; la colonne suivante appartient à toutes les années républicaines qui ont commencé au 22 septembre; la 3e colonne est pour les années qui ont commencé le 23 septembre, etc. Il en est de même pour chacun des tableaux.

Supposons que l'on veuille savoir à quelle date du calendrier grégorien correspond le 4 vendémiaire an VII.

On remarque d'abord en tête du tableau que l'an VII est 1798 ; puis, à la 2e colonne et vis-à-vis le chiffre 4, nous trouvons le 25 septembre ; le 4 vendémiaire an VII était donc le 25 septembre 1798. De même on verra au premier coup d'œil que le 19 vendémiaire an IV correspond au 11 octobre 1795; le 18 brumaire an VIII au 9 novembre 1799, et ainsi de suite.

Digitized by Google

	1. VENDÉMIAIRE. SEPTEMBRE ET OCTOBRE.					2. BRUMAIRE. OCTOBRE ET NOVEMBRE.				
	Style républicain.	I. 1792. II. 1793. III. 1794. V. 1796. VI. 1797. VII. 1798.	IV. 1795. VIII. 1799. IX. 1800. X. 1801. XI. 1802. XIII. 1804. XIV. 1805.	XII. 1803.		Style républicain.	I. 1792. II. 1793. III. 1794. V. 1796. VI. 1797. VII. 1798.	IV. 1795. VIII. 1799. IX. 1800. X. 1801. XI. 1802. XIII. 1804. XIV. 1805.	XII. 1803.	
		SEPTEMBRE.					OCTOBRE.			
I	1	22	23	24		1	22	23	24	
	2	23	24	25		2	23	24	25	
	3	24	25	26		3	24	25	26	
	4	25	26	27		4	25	26	27	
	5	26	27	28		5	26	27	28	
	6	27	28	29		6	27	28	29	
	7	28	29	30		7	28	29	30	
	8	29	30	1		8	29	30	31	
	9	30	1	OCT. 2		9	30	31	1	
	10	1 OCTOBRE.	2	3		10	31	1	NOV. 2	
II	11	2	3	4		11	1 NOVEMBRE.	2	3	
	12	3	4	5		12	2	3	4	
	13	4	5	6		13	3	4	5	
	14	5	6	7		14	4	5	6	
	15	6	7	8		15	5	6	7	
	16	7	8	9		16	6	7	8	
	17	8	9	10		17	7	8	9	
	18	9	10	11		18	8	9	10	
	19	10	11	12		19	9	10	11	
	20	11	12	13		20	10	11	12	
III	21	12	13	14		21	11	12	13	
	22	13	14	15		22	12	13	14	
	23	14	15	16		23	13	14	15	
	24	15	16	17		24	14	15	16	
	25	16	17	18		25	15	16	17	
	26	17	18	19		26	16	17	18	
	27	18	19	20		27	17	18	19	
	28	19	20	21		28	18	19	20	
	29	20	21	22		29	19	20	21	
	30	21	22	23		30	20	21	22	

Digitized by Google

3. FRIMAIRE.

NOVEMBRE ET DÉCEMBRE.

Style républicain.					
	I 1792	IV 1795			
	II 1793	VIII 1799			
	III 1794	IX 1800			
	V 1796	X 1801			
	VI 1797	XI 1802			
	VII 1798	XIII 1804			
		XIV 1805			
					XII 1803
	⋮	⋮			⋮
I 1	21	NOVEMBRE. 22			23
2	22	23			24
3	23	24			25
4	24	25			26
5	25	26			27
6	26	27			28
7	27	28			29
8	28	29			30
9	29	30			1
10	30	1	DÉC.		2
II 11	1	DÉCEMBRE. 2			3
12	2	3			4
13	3	4			5
14	4	5			6
15	5	6			7
16	6	7			8
17	7	8			9
18	8	9			10
19	9	10			11
20	10	11			12
III 21	11	12			13
22	12	13			14
23	13	14			15
24	14	15			16
25	15	16			17
26	16	17			18
27	17	18			19
28	18	19			20
29	19	20			21
30	20	21			22

4. NIVOSE.

DÉCEMBRE ET JANVIER.

Style républicain.					
	I 1792, 1793	IV 1795, 1796			
	II 1793, 1794	VIII 1799, 1800			
	III 1794, 1795	IX 1800, 1801			
	V 1796, 1797	X 1801, 1802			
	VI 1797, 1798	XI 1802, 1803			
	VII 1798, 1799	XIII 1804, 1805			
		XIV 1805			
					XII 1803, 1804
	⋮	⋮			⋮
1	21	DÉC. 22			23
2	22	23			24
3	23	24			25
4	24	25			26
5	25	26			27
6	26	27			28
7	27	28			29
8	28	29			30
9	29	30			31
10	30	31			1
11	31	1	JANV.		2
12	1	JANVIER. 2			3
13	2	3			4
14	3	4			5
15	4	5			6
16	5	6			7
17	6	7			8
18	7	8			9
19	8	9			10
20	9	10			11
21	10	11			12
22	11	12			13
23	12	13			14
24	13	14			15
25	14	15			16
26	15	16			17
37	16	17			18
28	17	18			19
29	18	19			20
30	19	20			21

Digitized by Google

5. PLUVIOSE.

JANVIER ET FÉVRIER.

Style républicain.	I 1793 / II 1794 / III 1795 / V 1797 / VI 1798 / VII 1799	IV 1796 / VIII 1800 / IX 1801 / X 1802 / XI 1803 / XIII 1805	XII. 1804.
	JANVIER.		
I 1	20	21	22
2	21	22	23
3	22	23	24
4	23	24	25
5	24	25	26
6	25	26	27
7	26	27	28
8	27	28	29
9	28	29	30
10	29	30	31
11	30	31	1
12	31	1 FÉV.	2
13	1 FÉVRIER.	2	3
II 14	2	3	4
15	3	4	5
16	4	5	6
17	5	6	7
18	6	7	8
19	7	8	9
20	8	9	10
21	9	10	11
22	10	11	12
23	11	12	13
24	12	13	14
III 25	13	14	15
26	14	15	16
27	15	16	17
28	16	17	18
29	17	18	19
30	18	19	20

6. VENTOSE.

FÉVRIER ET MARS.

Style républicain.	I 1793 / II 1794 / III 1795 / V 1797 / VI 1798 / VII 1799	IV. 1796	VIII 1800 / IX 1801 / X 1802 / XI 1803 / XIII 1805	XII 1804.
	FÉVRIER.			
1	19	20	20	21
2	20	21	21	22
3	21	22	22	23
4	22	23	23	24
5	23	25	24	25
6	24	25	25	26
7	25	26	26	27
8	26	27	27	28
9	27	28	28	29
10	28	29		1 MARS.
11		1 MARS.		2
12		2		3
13		3		4
14		4		5
15		5		6
16		6		7
17		7		8
18		8		9
19		9		10
20		10		11
21		11		12
22		12		13
23		13		14
24		14		15
25		15		16
26		16		17
27		17		18
28		18		19
29		19		20
30		20		21

Digitized by Google

7. GERMINAL.

MARS ET AVRIL.

Style républicain.				
	I	1793		
	II	1794	VIII	1800
	III	1795	IX	1801
	IV	1796	X	1802
	V	1797	XI	1803
	VI	1798	XII	1804
	VII	1799	XIII	1805

		MARS.		
I	1	21		22
	2	22		23
	3	22		24
	4	24		25
	5	25		26
	6	26		27
	7	27		28
	8	28		29
	9	29		30
	10	30		31
II	11	31		1 AVRIL.
	12	1	AVRIL.	2
	13	2		3
	14	3		4
	15	4		5
	16	5		6
	17	6		7
	18	7		8
	19	8		9
	20	9		10
III	21	10		11
	22	11		12
	23	12		13
	24	13		14
	25	14		15
	26	15		16
	27	16		17
	28	17		18
	29	18		19
	30	19		20

8. FLORÉAL.

AVRIL ET MAI.

Style républicain.				
	I	1793		
	II	1794	VIII	1800
	III	1795	IX	1801
	IV	1796	X	1802
	V	1797	XI	1803
	VI	1798	XII	1804
	VII	1799	XIII	1805

		AVRIL.		
	1	20		21
	2	21		22
	3	22		23
	4	23		24
	5	24		25
	6	25		26
	7	26		27
	8	27		28
	9	28		29
	10	29		30
	11	30		1 MAI.
	12	1	MAI.	2
	13	2		3
	14	3		4
	15	4		5
	16	5		6
	17	6		7
	18	7		8
	19	8		9
	20	9		10
	21	10		11
	22	11		12
	23	12		13
	24	13		14
	25	14		15
	26	15		16
	27	16		17
	28	17		18
	29	18		19
	30	19		20

Digitized by Google

9. PRAIRIAL. MAI ET JUIN.						10 MESSIDOR. JUIN ET JUILLET.					
Style républicain.	I	1793				Style républicain.	I	1793			
	II	1794	VIII		1800		II	1794	VIII		1800
	III	1795	IX		1801		III	1795	IX		1801
	IV	1796	X		1802		IV	1796	X		1802
	V	1797	XI		1803		V	1797	XI		1803
	VI	1798	XII		1804		VI	1798	XII		1804
	VII	1799	XIII		1805		VII	1799	XIII		1805
	.....		.....				.....		.....		
		MAI.						JUIN.			
1	20		21			1	19		20		
2	21		22			2	20		21		
3	22		23			3	21		22		
4	23		24			4	22		23		
5	24		25			5	23		24		
I 6	25		26			6	24		25		
7	26		27			7	25		26		
8	27		28			8	26		27		
9	28		29			9	27		28		
10	29		30			10	28		29		
11	30		31			11	29		30		
12	31		1	JUIN.		12	30		1	JUIL.	
13	1	JUIN.	2			13	1	JUILLET.	2		
14	2		3			14	2		3		
15	3		4			15	3		4		
II 16	4		5			16	4		5		
17	5		6			17	5		6		
18	6		7			18	6		7		
19	7		8			19	7		8		
20	8		9			20	8		9		
21	9		10			21	9		10		
22	10		11			22	10		11		
23	11		12			23	11		12		
24	12		13			24	12		13		
III 25	13		14			25	13		14		
26	14		15			26	14		15		
27	15		16			27	15		16		
28	16		17			28	16		17		
29	17		18			29	17		18		
30	18		19			30	18		19		

Digitized by Google

11. THERMIDOR.

JUILLET ET AOUT.

Style républicain.				
I	1793			
II	1794	VIII	1800	
III	1795	IX	1801	
IV	1796	X	1802	
V	1797	XI	1803	
VI	1798	XII	1804	
VII	1799	XIII	1805	

		JUILLET.	
I	1	19	20
	2	20	21
	3	21	22
	4	22	23
	5	23	24
	6	24	25
	7	25	26
	8	26	27
	9	27	28
	10	28	29
	11	29	30
	12	30	31
	13	31	1 AOUT
	14	1 AOUT.	2
II	15	2	3
	16	3	4
	17	4	5
	18	5	6
	19	6	7
	20	7	8
	21	8	9
	22	9	10
	23	10	11
	24	11	12
III	25	12	13
	26	13	14
	27	14	15
	28	15	16
	29	16	17
	30	17	18

12. FRUCTIDOR.

AOUT ET SEPTEMBRE.

Style républ.						
I	1793			VIII	1800	
II	1794	III	1795	IX	1801	
IV	1796			X	1802	XI.
V	1797	VII	1799	XII	1804	1803.
VI	1798			XIII	1805	

1	18	AOUT.	19	
2	19		20	
3	20		21	
4	21		22	
5	22		23	
6	23		24	
7	24		25	
8	25		26	
9	26		27	
10	27		28	
11	28		29	
12	29		30	
13	30		31	
14	31		1	SEPT.
15	1	SEPTEMBRE.	2	
16	2		3	
17	3		4	
18	4		5	
19	5		6	
20	6		7	
21	7		8	
22	8		9	
23	9		10	
24	10		11	
25	11		12	
26	12		13	
27	13		14	
28	14		15	
29	15		16	
30	16		17	

Complémentaires.				
1	17	17	18	18
2	18	18	19	19
3	19	19	20	20
4	20	20	21	21
5	21	21	22	22
6	»	22	23	23

Digitized by Google

MESSAGE

DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Présentant, aux termes de l'article 52 de la Constitution, l'exposé de l'état général des affaires de la République Française, adressé à l'assemblée nationale législative dans la séance du 6 juin 1849.

MESSIEURS LES REPRÉSENTANTS,

La Constitution prescrit au Président de la République de vous présenter, chaque année, l'exposé de l'état général des affaires du pays.

Je me conforme à cette obligation qui me permet, en vous soumettant la vérité dans toute sa simplicité, les faits dans ce qu'ils ont d'instructif, de vous parler aussi de ma conduite passée et de mes intentions pour l'avenir.

Mon élection à la première magistrature de la République avait fait naître des espérances qui n'ont point encore pu toutes se réaliser.

Jusqu'au jour où vous vous êtes réunis dans cette enceinte, le Pouvoir exécutif ne jouissait pas de la plénitude de ses prérogatives constitutionnelles. Dans une telle position, il lui était difficile d'avoir une marche bien assurée.

Néanmoins je suis resté fidèle à mon manifeste.

A quoi, en effet, me suis-je engagé en acceptant les suffrages de la nation ?

A défendre la société audacieusement attaquée ;

A affermir une République sage, grande, honnête ;

A protéger la famille, la religion, la propriété ;

A provoquer toutes les améliorations et toutes les économies possibles ;

Digitized by Google

A protéger la presse contre l'arbitraire et la licence ;

A diminuer les abus de la centralisation ;

A effacer les traces de nos discordes civiles ;

Enfin à adopter à l'extérieur une politique sans arrogance comme ans faiblesse.

Le temps et les circonstances ne m'ont point permis d'accomplir ous ces engagements ; cependant de grands pas ont été faits dans ette voie.

Le premier devoir du Gouvernement était de consacrer tous ses forts au rétablissement de la confiance qui ne pouvait être complète ue sous un pouvoir définitif. Le défaut de sécurité dans le présent, e foi dans l'avenir, détruit le crédit, arrête le travail, diminue les evenus publics et privés, rend les emprunts impossibles et tarit les ources de la richesse.

Avant d'avoir ramené la confiance, on aurait beau recourir à tous s systèmes de crédit, comme aux expédients les plus révolutionaires, on ne ferait pas renaître l'abondance là où la crainte et la éfiance du lendemain ont produit la stérilité.

Notre politique étrangère, elle-même, ne pouvait être à la hauteur e notre puissance passée, qu'autant que nous aurions reconstitué à intérieur ce qui fait la force des nations, l'union des citoyens, la rospérité des finances.

Pour atteindre ce but, le Gouvernement n'a eu qu'à suivre une arche ferme et résolue, en montrant à tous, que, sans sortir de la galité, il emploierait les moyens les plus énergiques pour rassurer société.

Partout aussi, il s'est efforcé de rétablir le prestige de l'autorité en ettant tous ses soins à appeler aux fonctions publiques les hommes u'il jugeait les plus honnêtes et les plus capables, sans s'arrêter à urs antécédents politiques.

C'est encore afin de ne pas inquiéter les esprits que le Gouvernement a dû ajourner le projet de rendre la liberté aux victimes de nos iscordes civiles. Au seul mot d'amnistie, l'opinion publique s'est nue en sens divers. On a craint le retour de nouveaux troubles ; éanmoins, j'ai usé d'indulgence partout où elle n'a pas eu d'inconénients.

Les prisons se sont déjà ouvertes à 1,570 transportés de juin, et autres seront bientôt mis en liberté sans que la société ait rien à

Digitized by Google

en redouter. Quant à ceux qui, en vertu de décisions des conseils de guerre, devraient subir leur peine aux bagnes, quelques-uns d'entre eux, pouvant être assimilés aux condamnés politiques, seront placés dans des maisons de détention.

La marche suivie avait en assez peu de temps rétabli la confiance; les affaires avaient repris un grand essor, les caisses d'épargne se remplissaient. Depuis la fin de janvier le produit des contributions indirectes et des douanes n'avait pas cessé de s'accroître et s'était rapproché, en avril, des temps les plus prospères. Le Trésor avait retrouvé le crédit dont il a besoin, et la ville de Paris avait pu contracter un emprunt dont le taux avoisine le pair, négociation qui rappelait l'époque où la confiance était le mieux affermie; les demandes en autorisation de sociétés anonymes se multipliaient, le nombre des brevets d'invention augmentait de jour en jour; le prix des offices, le taux de toutes les valeurs qui avaient subi une dépréciation si grande, se relevait graduellement; enfin dans toutes les villes manufacturières le travail avait recommencé et les étrangers affluaient de nouveau à Paris. Ce mouvement heureux, arrêté un moment par l'agitation électorale, reprendra son cours à l'aide de l'appui que vous prêterez au Gouvernement.

Finances. — Quoique les affaires commerciales et industrielles aient repris en grande partie, l'état de nos finances est loin d'être satisfaisant.

Le poids d'engagements hasardeux contractés par le dernier Gouvernement a nécessité, durant le cours de l'année 1848, une liquidation qui a ajouté à la dette publique 56,501,800 francs de rente nouvelles.

D'un autre côté, les dépenses extraordinaires que la révolution de février a entraînées, ont produit un surcroît de charges qui, toute compensation faite, s'est élevé pour l'année 1848 à 265,498,428 fr. et, malgré les ressources additionnelles dues au produit de l'impôt des 45 centimes et aux emprunts négociés, l'exercice laissera un déficit de 72,160,000 francs.

L'année 1849 devait, d'après les combinaisons du budget qui s'y rapportait, laisser un découvert de 25 millions; mais les faits n'ont pas répondu aux calculs, et des changements considérables se sont accomplis sous l'empire de circonstances imprévues. Des impôts nouveaux dont le produit est évalué à plus de 90 millions n'ont pas été

Digitized by Google

lés; d'autre part, non-seulement l'impôt du sel a été réduit des ux tiers, mais les revenus de la taxe des lettres sont descendus fort -dessous du chiffre qu'on espérait trouver, et le déficit prévu s'élè- a environ à 180 millions.

Un autre fait inattendu est venu aggraver la situation. L'impôt sur boissons, dont le produit dépasse 100 millions, demandait à être ouci et simplifié par une forme nouvelle qui le mît en harmonie ec l'esprit de nos institutions; un amendement rattaché au budget 1849 l'a aboli à partir du 1er janvier 1850, et en a prescrit le rem- acement.

Il est devenu indispensable maintenant de rétablir l'équilibre entre dépenses et les recettes; on n'y peut parvenir qu'en réduisant les penses et en ouvrant de nouvelles sources de revenu.

Cet état de nos finances mérite d'être pris en sérieuse considéra- n. Ce qui doit nous consoler néanmoins et nous encourager, c'est constater les éléments de force et de richesse que renferme notre ys.

Garde nationale. — La garde nationale, qui s'est montrée presque rtout animée du sentiment de ses devoirs, compte aujourd'hui près e 4 millions d'hommes dont 1,200,000 sont armés de fusils ou de ousquetons.

Elle possède 500 canons.

L'organisation de 300 bataillons de gardes nationaux mobilisables st préparée conformément au décret du 22 juillet dernier.

Quant à la garde mobile, engagée pour une seule année en 1848, a réorganisation, au mois de janvier dernier, fit descendre l'effectif e 12,000 à 6,000 hommes, ce qui a produit une économie de 7 mil- ions.

Armée. — L'armée, toujours fidèle à l'honneur et à son devoir, a ontinué, par son attitude ferme et inébranlable, à contenir les mau- aises passions à l'intérieur et à donner à l'extérieur une juste idée le notre force.

Nous avons maintenant sous les armes un total de 451,000 hom- nes et de 93,754 chevaux.

Nous possédons 16,495 bouches à feu de toute espèce, dont 13,770 n bronze; les bouches à feu de campagne sont au nombre de 5,139.

C'est aussi à notre armée que l'Algérie doit le repos dont elle

Digitized by Google

joult ; une certaine agitation s'était manifestée chez les Arabes et les Kabyles ; mais des opérations bien combinées et bien exécutées y ont promptement rétabli l'ordre et la sécurité. Notre influence s'en est accrue.

Les travaux du port d'Alger et ceux qui ont pour but de créer ou d'améliorer nos voies de communication se poursuivent avec l'activité permise par les allocations budgétaires.

La colonisation privée témoigne par l'état des récoltes de cette année même, qu'elle est en voie de progrès.

L'installation et le développement des colonies agricoles se continuent avec zèle et persévérance.

Marine. — Notre flotte, qui protége nos colonies et fait respecter notre pavillon sur toutes les mers, se compose :

De la flotte active à voiles, comprenant 10 vaisseaux de ligne, 8 frégates, 18 corvettes, 24 bricks, 12 transports et 24 bâtiments légers ;

De la flotte active à vapeur qui est de 14 frégates, 13 corvettes et 34 avisos.

En dehors de la flotte active, se trouvent les bâtiments en disponibilité de rade et en commission de port. C'est une réserve prête à agir dans le plus bref délai. Cette réserve se compose de 10 vaisseaux, 15 frégates à voiles, 10 frégates à vapeur, 6 corvettes et 6 avisos également à vapeur.

L'armement de ces bâtiments réclame le concours de 958 officiers de vaisseau de tout grade, les aspirants non compris, et un effectif de marins dont le chiffre ne s'élève pas à moins de 28,500 hommes.

Aucun trouble sérieux ne s'est manifesté au sein de la société coloniale, qui désormais repose sur la solide base de l'égalité civile et politique. Au bienfait de la liberté pour les noirs, est venu s'ajouter la compensation d'une indemnité pour les colons. Une équitable répartition sera, il faut l'espérer, un élément de paix, de travail et de prospérité.

En restant, autant qu'il sera possible, dans les prévisions du budget voté pour 1849, le Gouvernement espère continuer à maintenir intact l'établissement naval et colonial, jusqu'à ce qu'il puisse en proposer l'amélioration et le développement à l'Assemblée législative.

Digitized by Google

Agriculture, Industrie et Commerce. — L'agriculture, cette source de toutes les richesses, a reçu tous les encouragements qu'il était possible de lui donner en si peu de temps.

Depuis le 20 décembre dernier, vingt et une fermes-écoles ont été créées et forment, avec les vingt-cinq déjà existantes, le premier degré de l'enseignement agricole. D'autres seront établies.

Les instituts de la Saulsaie et de Grand-Jouan ont pris rang d'écoles régionales, et fonctionnent aujourd'hui comme établissements de l'Etat, d'après les prescriptions de la loi du 3 octobre.

L'Administration s'est fait mettre en possession des fermes renfermées dans le petit parc de Versailles, destiné à l'institut national agronomique.

Cent vingt-deux sociétés d'agriculture et plus de trois cents comices ont pris part à la répartition des fonds votés pour l'encouragement de l'agriculture.

Par arrêté du 25 avril 1849, une commission d'hommes spéciaux et dévoués s'est mise à l'étude de la question des colonies agricoles. Le désir du Gouvernement était de trouver le moyen le plus efficace de venir au secours des classes laborieuses en ramenant les ouvriers des villes aux travaux de la campagne, et, d'après l'exemple des autres pays dont les documents ont été réunis, d'utiliser, au profit des pauvres, la mise en valeur des terres incultes.

L'organisation des haras nationaux a été profondément modifiée par l'arrêté du 11 décembre 1848.

L'industrie chevaline est en progrès ; elle a partout repris sa marche, et toutes les institutions qui en découlent et qui s'étaient crues menacées sont revenues à leur niveau.

Le bon emploi du crédit de 500,000 francs alloué pour la remonte des établissements n'a pas été étranger à ce résultat. Jamais la remonte n'a été ni aussi considérable ni aussi brillante que cette année.

La situation des subsistances est satisfaisante. La récolte de 1848, bien que moins abondante que celle qui l'a précédée, offre cependant des ressources supérieures aux besoins du pays.

Les renseignements parvenus sur l'état des récoltes en terre sont très-favorables : c'est une consolation, au milieu de toutes nos épreuves, de voir l'abondance des produits promettre à nos populations le bon marché des denrées alimentaires.

Digitized by Google

L'exposition des produits de l'industrie, qui exerce une influence heureuse sur le maniement des affaires, s'est ouverte le 4 juin : le nombre des exposants inscrits s'était élevé à 3,919; il dépasse, cette année, le chiffre de 4,000.

L'exécution de la loi sur les associations ouvrières se poursuit et touche à son terme. Sur 600 demandes parvenues au département du commerce, il ne reste aujourd'hui à statuer que sur 80. Des 3 millions votés, il a été alloué 2,292,000 francs à 47 associations.

Les chambres consultatives et les chambres du commerce vont être constituées sur des bases nouvelles.

Le commerce extérieur de la France s'était élevé, en 1847, à la somme totale de 2 milliards 614 millions, dont 1 milliard 343 millions à l'importation et 1 milliard 271 millions à l'exportation.

udement éprouvée par les événements politiques, l'année 1848 a vu, comme on pouvait s'y attendre, décroître considérablement le commerce français. On n'en saurait indiquer exactement l'importance, l'Administration des douanes n'étant pas encore en mesure d'en déterminer le chiffre; mais on ne peut douter que ce chiffre ne se trouve réduit dans une proportion très-notable. La mise en consommation des matières nécessaires à l'industrie, en effet, a beaucoup perdu : celle des fontes est tombée de 95,941 tonnes à 45,583; la houille, de 2,173,000 tonnes à 1,796,000; la laine, de 138,000 quintaux à 80,962; la soie, de 15,000 à 7,688, etc.

Un élément, au reste, permettra de juger assez exactement des variations qu'a subies notre commerce extérieur en 1848 : c'est la recette des douanes.

En 1847, elle avait donné en moyenne mensuelle environ 11 millions.

Durant les mois de janvier et février 1848, elle produit une moyenne de 8,700,000 francs. A partir de mars, et pour chacun des trois mois suivants, elle va s'affaiblissant, et ne donne plus, en moyenne, qu'environ 5 millions; durant les mois de juillet, août et septembre, la moyenne se relève un peu au-dessus de 8 millions; enfin, pour les mois d'octobre, novembre et décembre, elle atteint le chiffre de 9 millions, c'est-à-dire près du double de ce qu'avaient produit les mois les plus agités de l'exercice.

Il était facile de voir que dans le cours du dernier trimestre, et à mesure que le pays approchait du moment où le pouvoir allait

Digitized by Google

se trouver régulièrement et définitivement constitué, la marche des affaires commerciales s'améliorait en même temps que se raffermissait la confiance publique.

Cette influence s'est fait principalement sentir sur nos exportations. Presque tous les articles avaient, durant le 1er sémestre, éprouvé de fortes pertes : à l'aide de l'élévation et de l'extension des primes (décret du 10 juin 1848), elles reprennent une activité qui se fait particulièrement remarquer vers la fin de l'année. A cette époque, la diminution disparaît pour la majeure partie des articles ; pour certains même, comme les *vins*, les *eaux-de-vie*, les *soieries* et les *toiles*, il y a, comparativement à 1847, quelque accroissement.

Mais c'est en examinant les résultats des premiers mois de 1849 qu'on aperçoit plus évidemment encore ce mouvement améliorateur.

Si en janvier et février on trouve des différences en moins assez sensibles, comparativement aux mois correspondants de 1848, l'avantage en mars et avril passe, pour la plupart des marchandises importées et exportées, du côté de 1849.

Ainsi, pour citer quelques-uns de ces articles qui alimentent plus spécialement le travail industriel, le coton, au 30 avril, donne 21 millions de kil. au lieu de 13 ; la houille, 567,000 tonnes au lieu de 447,000 ; la laine, 45,765 quintaux au lieu de 21,480 ; le sucre brut, 26 millions de kil. au lieu de 16 ; l'indigo, 394,000 kil. au lieu de 289,000 ; le bois d'acajou, 700,000 kil. au lieu de 505,000.

Et enfin la recette des douanes au 30 avril 1849 s'élève à 39 millions de francs au lieu de 26,787,000 francs qu'elle avait donnés à pareille époque de 1848 ; et ce qui prouve que l'amélioration s'est continuée en mai, malgré les agitations qui ont affecté ce mois, c'est qu'il a donné 5 millions et demi de plus que celui de 1847, et que Paris a vu, comparativement aussi à mai 1848, s'élever de 6 millions le chiffre de ses exportations.

Le décret qui avait temporairement élevé le taux des primes de sortie ayant cessé d'être en vigueur à partir du 1er janvier 1849, on eût pu croire que nos exportations allaient, à dater de ce moment, se ralentir, et que cette mesure législative aurait, sous ce rapport, escompté en 1848 les bénéfices de 1849 ; il n'en a rien été : nos tissus de toute sorte montraient, au 31 mai dernier, un accroissement très-marqué, et il en était de même de nos sucres raffinés, de nos peaux ouvrées, de nos verreries, etc.

Digitized by Google

En résumé, la situation du commerce français, vivement compromise pendant une grande partie de l'année 1848, s'est un peu améliorée vers la fin de cet exercice et a pris une marche positivement ascendante depuis le commencement de 1849. C'est un résultat qui, en assurant au présent des avantages certains, semble être aussi une garantie de sécurité pour l'avenir.

La question de la réforme pénitentiaire, la question du travail dans les prisons, se rattachent aux intérêts de l'industrie. Chacun des systèmes a été particulièrement étudié; le rétablissement de la discipline est l'objet d'efforts persévérants, et une idée préoccupe surtout l'Administration, celle de la part qu'il conviendrait peu-être d'accorder à l'agriculture dans la réorganisation des travaux des condamnés.

Le nombre des prisons départementales est de.	400
Celui des maisons centrales, de.	21
Etablissements ou quartiers d'éducation correctionnelle pour les jeunes détenus.	12
Colonies agricoles fondées par le Gouvernement. . . .	5
———————— administrées par des particuliers. .	7
TOTAL.	445

Au 1er janvier 1848, la population s'élevait dans les prisons départementales, à.	26,653
Dans les maisons centrales, à.	17,789
Dans les établissements et colonies de jeunes détenus, à.	3,600
TOTAL.	48,042

Actuellement on compte en France plus de 1,300 établissements publics pour les malades, les vieillards, les enfants, etc., dont les revenus annuels dépassent la somme de 53,000,000.

Il faut y ajouter près de 8,000 bureaux de bienfaisance pour la distribution de secours à domicile, qui possèdent environ 13,500,000 fr. de revenus ordinaires.

Enfin d'autres services charitables, relatifs aux monts-de-piété, aux enfants trouvés, aux aliénés indigents, aux sourds-muets et aux aveugles, emploient au soulagement des infortunes des sommes qui s'élèvent à près de 50,000,000. C'est donc environ 116 millions par

Digitized by Google

an qui sont consacrés à l'assistance publique, sans compter les charités privées, dont il est impossible de calculer l'importance, même approximativement.

Mais ces secours, tout immenses qu'ils paraissent, sont encore trop faibles si on les compare à la masse des besoins. Le Gouvernement le sait, et il a la ferme volonté de pourvoir à cette insuffisance.

Les mesures qui peuvent intéresser la santé publique ont été prises sur tous les points de la France. Des comités d'hygiène et de salubrité ont été institués; leur organisation promet, dans un avenir prochain, d'heureux résultats, et dès aujourd'hui assure d'utiles secours aux populations envahies par le choléra.

Les crédits votés par l'Assemblée nationale ont permis de venir en aide aux communes atteintes et dont les ressources étaient insuffisantes pour procurer aux familles pauvres les secours dont elles avaient besoin en présence de l'épidémie.

Travaux publics. — Malgré l'avantage qu'il y aurait eu à augmenter les travaux publics, afin d'employer tous les bras oisifs, l'état de nos finances engagea l'Assemblée constituante à décréter des réductions considérables, qui ont porté sur l'achèvement des routes, l'entretien et les dotations spéciales affectées aux réparations des principales rivières et des ports maritimes.

Nos 4,800 kilomètres de canaux ont eu à supporter des réductions analogues.

Les deux nouveaux canaux même, commencés suivant un décret de l'Assemblée, le premier entre Nogent et Marcilly, le second dérivé de la Sauldre pour l'assainissement de la Sologne, ont été interrompus faute de crédits, quoique le but eût été d'offrir aux ouvriers un salaire assuré.

Cependant, deux des lignes les plus importantes n'ont pas été abandonnées et touchent presque à leur fin : ce sont le canal de la Marne au Rhin et le canal latéral à la Garonne.

Quant aux chemins de fer exécutés par l'Etat, on avait déjà dépensé, au 31 décembre 1847, pour les lignes construites, près de 800 millions.

D'après les évaluations des ingénieurs, il restait encore à dépenser, pour les terminer, une somme de 330 millions. La crise finan-

Digitized by Google

cière a forcé de réduire successivement cette somme jusqu'à 46 millions.

Le réseau du Nord a été accru, au mois de mars, d'une section comprise entre Creil et Noyon.

Le chemin qui borde la rive gauche de la Loire a été prolongé jusqu'à Saumur.

Dans les chemins du Centre, on s'est avancé jusqu'à Nérondes.

Sur la grande ligne entre Paris et Marseille, la section de Marseille à Avignon est ouverte. L'Etat administre provisoirement cette ligne, dont la compagnie concessionnaire a été légalement dépossédée.

D'Avignon à Lyon, aucun travail n'a été entrepris. Entre Lyon et Paris, l'Etat a repris la concession qu'il avait faite le 20 décembre 1845.

De Paris à Tonnerre et de Dijon à Châlon-sur-Saône, la voie de fer va être ouverte dans quelques semaines. Pour combler les lacunes de Tonnerre à Dijon et de Châlon à Lyon, il faut encore près de deux ans de travaux non interrompus.

Les contrées de l'Ouest n'ont obtenu qu'un seul tracé, celui qui joindra la capitale avec la ville de Rennes. La tête de cette ligne était l'un des deux chemins de Versailles; la loi du 21 avril dernier rattache au chemin de la rive gauche les travaux complétement terminés entre Versailles et Chartres. Le transport des voyageurs commencera au 10 juillet, et dans huit mois le point extrême pourra être porté à la Loupe, et ouvrir ainsi un accès à la population du département de l'Orne.

L'exploitation des mines et celle des usines métallurgiques ont, malgré la crise commerciale de 1848, fait quelques progrès.

45 concessions nouvelles de mines ont été données, c'est-à-dire autant que dans les trois années précédentes réunies. Depuis le 1er janvier 1849, jusqu'au 19 mai, 10 autres concessions ont été accordées.

Les permissions d'usines ont suivi le même progrès. En 1847 il en avait été accordé 36; pour 1848 on en compte 55; enfin 19 depuis le 1er janvier.

La carte géologique proprement dite est achevée et publiée.

Le crédit proposé au budget de l'exercice 1849 pour l'organisation d'un service hydraulique ayant pour but le desséchement des terres insalubres n'a pas été admis, l'Administration a dû nécessairement

Digitized by Google

se borner à organiser un service spécial dans un certain nombre de départements où les conseils généraux avaient donné leur approbation à cette mesure.

L'industrie des bâtiments civils, qui occupe un grand nombre d'ouvriers et d'artistes, a souffert de notre état de crise.

L'Assemblée nationale s'est bornée à voter les crédits nécessaires à l'achèvement des constructions déjà entreprises depuis plusieurs années : aussi les travaux ont-ils été repris à la Sainte-Chapelle, à l'Ecole des mines, à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, à l'Ecole polytechnique, à l'Ecole vétérinaire de Lyon, etc., etc.

Le Gouvernement a pensé qu'il serait digne de la République d'achever le palais du Louvre, où seraient réunis toutes nos richesses littéraires et artistiques ; il en a fait la demande à l'Assemblée nationale. Cette demande a été l'objet des études d'une commission qui n'a pas achevé son travail. Cette question importante sera de nouveau soumise à l'Assemblée.

Instruction publique. — Dès le début de son administration, le ministre de l'instruction publique a institué deux commissions pour préparer deux projets de lois sur l'enseignement primaire et sur l'enseignement secondaire, ayant pour but principal l'application immédiate et sincère du principe de liberté inscrit dans la Constitution. Le résultat de leurs laborieuses délibérations sera sans retard présenté à l'Assemblée.

Un projet de loi sur l'établissement de cours d'administration pratique dans chaque faculté de département a été présenté à l'Assemblée nationale. Elle n'a rien décidé. La question sera de nouveau posée devant l'Assemblée législative.

Deux arrêtés du Pouvoir exécutif, en date du 30 mai et du 16 août, avaient placé dans les attributions du ministère de l'instruction publique les établissements d'enseignement en Algérie, et Alger était devenu le siège d'une académie. Une commission, présidée par l'un de nos généraux les plus expérimentés, a été chargée d'étudier le moyen de répandre la connaissance de la langue arabe parmi les Européens, celle de la langue française parmi les indigènes.

L'Administration des cultes n'a rencontré que des encouragements et des approbations dans le rapport de la commission du budget.

Digitized by Google

Des négociations ont été entamées avec la cour de Rome pour l'érection de trois siéges épiscopaux dans nos possessions coloniales. Cette mesure sera le complément de l'émancipation des noirs et achèvera d'assimiler les colonies à la métropole.

La rénovation des façultés de théologie catholique, conformément au vœu de l'Assemblée nationale, a également excité les préoccupations du Gouvernement. Une commission a élaboré un projet sur cette délicate question, qui touche aux intérêts les plus élevés de la religion, et, à ce titre, ne peut être utilement résolue sans la participation du pouvoir spirituel.

Des allocations considérables, en permettant d'élever le traitement des instituteurs et d'apporter une première amélioration à la position des desservants, témoignaient chez l'Assemblée de la ferme volonté de répondre aux besoins religieux et intellectuels des populations. Cette pensée de haute politique, d'équité et de religion sera comprise et continuée sans doute par l'Assemblée législative.

Il y a aujourd'hui en France 68 établissements d'instruction supérieure et 6,269 étudiants.

En dehors de l'école normale, qui reçoit 115 élèves, on compte 1,320 établissements d'instruction secondaire et 106,065 élèves. Il existe 56 lycées, 309 colléges communaux et 955 établissements particuliers.

Les écoles primaires reçoivent 2,176,079 garçons et 1,354,056 filles, ce qui donne un total de 3,530,135 élèves.

Ces détails sommaires vous prouveront, Messieurs, que l'Administration s'est acquittée avec zèle de ses devoirs. La révolution lui a imprimé une impulsion nouvelle; et dans les diverses branches qui la composent, elle ne s'est pas bornée au simple accomplissement de ses fonctions, mais elle a cherché les moyens de répondre à l'attente publique, en préparant tous les projets d'amélioration qui seront soumis à l'Assemblée législative.

Affaires étrangères. — Il est dans la destinée de la France d'ébranler le monde lorsqu'elle se remue, de le calmer lorsqu'elle se modère. Aussi l'Europe nous rend-elle responsable de son repos ou de son agitation. Cette responsabilité nous impose de grands devoirs: elle domine notre situation.

Après février, le contre-coup de notre révolution se fit sentir de-

Digitized by Google

puis la Baltique jusqu'à la Méditerranée, et les hommes qui me précédèrent à la tête des affaires ne voulurent pas lancer la France dans une guerre dont on ne pouvait prévoir le terme : ils eurent raison.

L'état de la civilisation en Europe ne permet de livrer son pays aux hasards d'une collision générale qu'autant qu'on a pour soi, d'une manière évidente, le droit et la nécessité. Un intérêt secondaire, une raison plus ou moins spécieuse d'influence politique, ne suffisent pas : il faut qu'une nation comme la nôtre, si elle s'engage dans une lutte colossale, puisse justifier, à la face du monde, ou la grandeur de ses succès ou la grandeur de ses revers.

Lorsque je parvins au pouvoir, de graves questions s'agitaient sur divers points de l'Europe. Au delà du Rhin comme au delà des Alpes, depuis le Danemarck jusqu'en Sicile, il y avait pour nous un intérêt à sauvegarder, une influence à exercer. Mais cet intérêt et cette influence méritaient-ils, pour être énergiquement soutenus, qu'on courût les chances d'une conflagration européenne? voilà la question : ainsi posée, elle devient facile à résoudre.

Sous ce point de vue, dans toutes les affaires extérieures qui ont été le sujet des négociations que nous allons passer en revue, la France a fait ce qu'il était possible de faire pour l'intérêt de ses alliés, sans cependant recourir aux armes, cette dernière raison des gouvernements.

La Sicile, il y a près d'un an, s'était insurgée contre le roi de Naples. L'Angleterre et la France intervinrent avec leur flotte pour arrêter des hostilités qui prenaient le caractère du plus cruel acharnement, et il faut le dire, quoique l'Angleterre eût plus d'intérêt dans cette question que la France elle-même, les deux amiraux s'unirent d'un commun accord pour obtenir du roi Ferdinand en faveur des Siciliens une amnistie complète et une constitution qui garantissait leur indépendance législative et administrative; les Siciliens refusèrent. Les amiraux quittèrent la Sicile, forcés d'abandonner le rôle de médiateurs, et bientôt la guerre recommença. Un peu plus tard, ce même peuple, qui avait repoussé des conditions favorables, était obligé de se rendre à discrétion.

Au nord de l'Italie, une guerre sérieuse avait éclaté, et un moment, lorsque l'armée piémontaise poussa ses succès jusqu'au Mincio, l'on avait pu croire que la Lombardie recouvrerait son indépendance. La

Digitized by Google

désunion fit promptement évanouir cet espoir, et le roi de Piémont fut obligé de se retirer dans ses Etats.

A l'époque de mon élection, la médiation de la France et de l'Angleterre avait été acceptée par les parties belligérantes. Il ne s'agissait plus que d'obtenir pour le Piémont les conditions les moins désavantageuses. Notre rôle était indiqué, commandé même. S'y refuser, c'était allumer une guerre européenne. Quoique l'Autriche n'eût envoyé aucun négociateur à Bruxelles, lieu indiqué de la conférence, le Gouvernement français conseilla au Piémont de résister au mouvement qui l'entraînait à la guerre et de ne pas recommencer une lutte trop inégale.

Ce conseil ne fut pas suivi, vous le savez; et après une nouvelle défaite, le roi de Sardaigne conclut directement avec l'Autriche un nouvel armistice.

Quoique la France ne fût pas responsable de cette conduite, elle ne pouvait pas permettre que le Piémont fût écrasé, et du haut de la tribune, le Gouvernement déclara qu'il maintiendrait l'intégrité du territoire d'un pays qui couvre une partie de nos frontières. D'un côté, il s'est efforcé de modérer les exigences de l'Autriche demandant une indemnité de guerre qui parut exorbitante; de l'autre, il a engagé le Piémont à faire de justes sacrifices pour obtenir une paix honorable. Nous avons tout lieu de croire que nous réussirons dans cette œuvre de conciliation.

Tandis qu'au nord de l'Italie se passaient ces événements, de nouvelles commotions venaient au centre de la péninsule compliquer la question.

En Toscane, le grand-duc avait quitté ses Etats. A Rome s'était accomplie une révolution qui avait vivement ému le monde catholique et libéral : en effet, depuis deux ans on était habitué à voir sur le saint siége un pontife qui prenait l'initiative des réformes utiles, et dont le nom, répété dans des hymnes de reconnaissance, d'un bout de l'Italie à l'autre, était le symbole de la liberté et le gage de toutes les espérances, lorsque tout à coup l'on apprit avec étonnement que ce souverain, naguère l'idole de son peuple, avait été contraint de s'enfuir furtivement de sa capitale.

Aussi, les actes d'agression qui obligèrent Pie IX à quitter Rome parurent-ils aux yeux de l'Europe être l'œuvre d'une conjuration, bien plus que le mouvement spontané d'un peuple qui ne pouvait

Digitized by Google

être passé en un instant de l'enthousiasme le plus vif à l'ingratitude la plus affligeante.

Les puissances catholiques envoyèrent des ambassadeurs à Gaëte pour s'occuper des graves intérêts de la papauté. La France devait y être représentée; elle écouta tout sans engager son action, mais après la défaite de Novare les affaires prirent une tournure plus décidée : l'Autriche, de concert avec Naples, répondant à l'appel du Saint-Père, notifia au Gouvernement français qu'il eût à prendre un parti, car ces puissances étaient décidées à marcher sur Rome pour y rétablir purement et simplement l'autorité du pape.

Mis en demeure de nous expliquer, nous n'avions que trois moyens à adopter :

Ou nous opposer par les armes à toute espèce d'intervention, et, en ce cas, nous rompions avec toute l'Europe catholique pour le seul intérêt de la République romaine, que nous n'avions pas reconnue;

Ou laisser les trois puissances coalisées rétablir à leur gré et sans ménagement l'autorité papale;

Ou bien, enfin, exercer de notre propre mouvement une action directe et indépendante.

Le Gouvernement de la République adopta ce dernier moyen.

Il nous semblait facile de faire comprendre aux Romains que, pressés de toutes parts, ils n'avaient de chances de salut qu'en nous; que si notre présence avait pour résultat le retour de Pie IX, ce souverain, fidèle à lui-même, ramènerait avec lui la réconciliation et la liberté; qu'une fois à Rome, nous garantissions l'intégrité du territoire, en ôtant tout prétexte à l'Autriche d'entrer en Romagne. Nous pouvions même espérer que notre drapeau, arboré sans contestation au centre de l'Italie, aurait étendu son influence protectrice sur la péninsule tout entière, dont aucune des douleurs ne peut nous trouver indifférents.

L'expédition de Civita-Vecchia fut donc résolue de concert avec l'Assemblée nationale, qui vota les crédits nécessaires. Elle avait toutes les chances de succès : les renseignements reçus s'accordaient à dire qu'à Rome, excepté un petit nombre d'hommes qui s'étaient emparés du pouvoir, la majorité de la population attendait notre arrivée avec impatience; la simple raison devait faire croire qu'il en était ainsi, car entre notre intervention et celle des autres puissances, le choix ne pouvait pas être douteux.

Digitized by Google

Un concours de circonstances malheureuses en décida autrement : notre corps expéditionnaire, peu nombreux, car une résistance sérieuse n'était pas prévue, débarqua à Civita-Vecchia, et le Gouvernement est instruit que s'il eût pu arriver à Rome le même jour, on lui en aurait ouvert les portes avec joie. Mais pendant que le général Oudinot notifiait son arrivée au gouvernement de Rome, Garibaldi y entrait à la tête d'une troupe formée des réfugiés de toutes les parties de l'Italie, et même du reste de l'Europe, et sa présence, on le conçoit, accrut subitement la force du parti de la résistance.

Le 30 avril, six mille de nos soldats se présentèrent sous les murs de Rome. Ils furent reçus à coups de fusils ; quelques-uns même, attirés dans un piége, furent faits prisonniers. Nous devons tous gémir du sang répandu dans cette triste journée. Cette lutte inattendue, sans rien changer au but final de notre entreprise, a paralysé nos intentions bienfaisantes et rendu vains les efforts de nos négociateurs.

Au nord de l'Allemagne, l'insurrection avait compromis l'indépendance d'un Etat, l'un des plus anciens et des plus fidèles alliés de la France. Le Danemarck avait vu les populations des duchés de Holstein et de Schleswig se révolter contre lui, tout en reconnaissant cependant la souveraineté du prince qui règne en ce moment. Le gouvernement central de l'Allemagne crut devoir décréter l'incorporation du Schleswig à la confédération, parce qu'une grande partie du peuple était de race allemande.

Cette mesure est devenue la cause d'une guerre acharnée. L'Angleterre a offert sa médiation, qui a été acceptée. La France, la Russie, la Suède, se sont montrées disposées à appuyer le Danemarck.

Des négociations ouvertes depuis plusieurs mois ont amené à cette conclusion que le Schleswig formerait, sous la souveraineté du roi de Danemarck, un état particulier. Mais, ce principe admis, on n'a pu s'entendre sur les conséquences qu'il fallait en tirer, et les hostilités ont recommencé. Les efforts des puissances que je viens de nommer tendent en ce moment à la conclusion d'un nouvel armistice, préliminaire d'un arrangement définitif.

Le reste de l'Allemagne est agité par de graves perturbations. Les efforts faits par l'Assemblée de Francfort en faveur de l'unité allemande ont provoqué la résistance de plusieurs des états fédérés, et

Digitized by Google

amené un conflit qui, se rapprochant de nos frontières, doit attirer notre surveillance. L'empire d'Autriche, engagé dans une lutte formidable avec la Hongrie, s'est cru autorisé à appeler le secours de la Russie. L'intervention de cette puissance, la marche de ses armées vers l'Occident, ne pouvaient qu'exciter à un haut degré la sollicitude du Gouvernement, qui a déjà échangé à ce sujet des notes diplomatiques.

Ainsi, partout en Europe, il y a des causes de collision que nous avons cherché à apaiser, tout en conservant notre indépendance d'action et notre caractère propre.

Dans toutes ces questions, nous avons toujours été d'accord avec l'Angleterre, qui nous a offert un coucours auquel nous devons être sensibles.

La Russie a reconnu la République.

Le Gouvernement a conclu avec l'Espagne et la Belgique des traités de postes qui facilitent les communications internationales.

En Amérique, l'état de Montevideo s'est singulièrement modifié : d'après les renseignements de l'amiral qui commande dans ces parages nos forces navales, la population française a émigré d'une des rives du Rio de la Plata à l'autre. Ce déplacement de la population française doit nécessairement à l'avenir être pris en considération.

Enfin, Messieurs les Représentants, si toutes nos négociations n'ont pas obtenu le succès que nous devions en attendre, soyez persuadés que le seul mobile qui anime le Gouvernement de la République, c'est le sentiment de l'honneur et de l'intérêt de la France.

Résumé. — Tel est, Messieurs, l'exposé sommaire de l'état actuel des affaires de la République.

Vous voyez que nos préoccupations sont graves, nos difficultés grandes, et qu'il nous reste aujourd'hui, au dedans comme au dehors, bien des questions importantes à résoudre. Fort de votre appui et de celui de la Nation, j'espère néanmoins m'élever à la hauteur de la tâche, en suivant une marche nette et précise.

Cette marche consiste, d'un côté, à prendre hardiment l'initiative de toutes les améliorations, de toutes les réformes qui peuvent contribuer au bien-être de tous, et, de l'autre, à réprimer, par la sévérité de lois devenues nécessaires, les tentatives de désordre et d'a-

Digitized by Google

narchie qui prolongent le malaise général. Nous ne bercerons pas le peuple d'illusions et d'utopies qui n'exaltent les imaginations que pour aboutir à la déception et à la misère. Partout où j'apercevrai une idée féconde en résultats pratiques, je la ferai étudier, et, si elle est applicable, je vous proposerai de l'appliquer.

La principale mission d'un gouvernement républicain, surtout, c'est d'éclairer le peuple, et, par la manifestation de la vérité, de dissiper l'éclat trompeur que l'intérêt personnel des partis fait briller à ses yeux. Un fait malheureux se retrouve à chaque page de l'histoire : c'est que plus les maux d'une société sont réels et patents, plus une minorité aveugle se lance dans le mysticisme des théories.

Au commencement du 17e siècle, ce n'était pas pour le triomphe des idées insensées de quelques fanatiques, prenant la Bible pour texte et pour excuse de leurs folies, que le peuple anglais lutta pendant quarante ans, mais pour la suprématie de sa religion et le triomphe de sa liberté; de même, après 89, ce n'était pas pour les idées de Babeuf ou de tel autre sectaire que la société fut bouleversée, mais pour l'abolition des priviléges, pour la division de la propriété, pour l'égalité devant la loi, pour l'admission de tous aux emplois.

Eh bien, encore aujourdhui, ce n'est pas pour l'application de théories inapplicables ou d'avantages imaginaires que la révolution s'est accomplie, mais pour avoir un gouvernement qui, résultat de la volonté de tous, soit plus intelligent des besoins du peuple et puisse conduire, sans préoccupation dynastique, les destinées du pays.

Notre devoir est donc de faire la part entre les idées fausses et les idées vraies qui jaillissent d'une révolution; puis, cette séparation faite, il faut se mettre à la tête des unes et combattre courageusement les autres : la vérité se trouvera en faisant appel à toutes les intelligences, en ne repoussant rien avant de l'avoir approfondi, en adoptant tout ce qui aura été soumis à l'examen des hommes compétents et qui aura subi l'épreuve de la discussion.

D'après ce que je viens d'exposer, deux sortes de lois seront présentées à votre approbation, les unes pour rassurer la société et réprimer les excès, les autres pour introduire partout des améliorations réelles; parmi celles-ci j'indiquerai les suivantes :

Loi sur les institutions de secours et de prévoyance, afin d'assurer

Digitized by Google

aux classes laborieuses un refuge contre les conséquences de la suspension des travaux, des infirmités et de la vieillesse;

Loi sur la réforme du régime hypothécaire : il faut qu'une institution nouvelle vienne féconder l'agriculture, en lui apportant d'utiles ressources, en facilitant ses emprunts. Elle préludera à la formation d'établissements de crédit à l'instar de ceux qui existent dans les divers états d'Europe;

Loi sur l'abolition de la prestation en nature;

Loi sur la subvention en faveur des associations ouvrières et des comices agricoles;

Loi sur la défense gratuite des indigents, qui n'est pas suffisamment assurée dans notre législation. La justice, qui est une dette de l'Etat, et qui par conséquent est gratuite, se trouve environnée de formalités onéreuses, qui en rendent l'accès difficile aux citoyens pauvres et ignorants. Leurs droits et leurs intérêts ne sont pas assez protégés; sous l'empire de notre constitution démocratique, cette anomalie doit disparaître;

Enfin, une loi sera proposée ayant pour but d'améliorer la pension de retraite des sous-officiers et soldats, et d'introduire dans la loi sur le recrutement de l'armée les modifications dont l'expérience a démontré l'utilité.

Indépendamment de ces projets, vous aurez à vous occuper des lois organiques que la dernière Assemblée n'a pas eu le temps d'élaborer, et qui sont le complément nécessaire de la Constitution.

Ce qui précède suffit, Messieurs, je l'espère, pour vous prouver que mes intentions sont conformes aux vôtres. Vous voulez comme moi travailler au bien-être de ce peuple qui nous a élus, à la gloire, à la prospérité de la Patrie; comme moi, vous pensez que les meilleurs moyens d'y parvenir ne sont pas la violence et la ruse, mais la fermeté et la justice. La France se confie au patriotisme des membres de l'Assemblée; elle espère que la vérité, dévoilée au grand jour de la tribune, confondra le mensonge et désarmera l'erreur. De son côté, le Pouvoir exécutif fera son devoir.

J'appelle sous le drapeau de la République et sur le terrain de la Constitution tous les hommes dévoués au salut du pays; je compte sur leur concours et sur leurs lumières pour m'éclairer, sur ma con-

Digitized by Google

science pour me conduire, sur la protection de Dieu pour accomplir ma mission.

Recevez, Messieurs, l'assurance de ma haute estime.

LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE.

Elysée-National, le 6 juin 1849.

Digitized by Google

LOI ÉLECTORALE.

Des 8 et 28 Février et 15 Mars 1849.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE A ADOPTÉ ET LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE PROMULGUE LA LOI dont la teneur suit :

TITRE 1.er

Formation des listes électorales.

ART. 1.er. Dans les douze jours qui suivront la promulgation de la présente loi, la liste électorale sera dressée pour chaque commune par le maire.

2. Elle comprendra, par ordre alphabétique,

1° Tous les Français âgés de vingt et un ans accomplis, jouissant de leurs droits civils et politiques, et habitant dans la même commune depuis six mois au moins;

2° Ceux qui, n'ayant pas atteint, lors de la formation de la liste, les conditions d'âge et d'habitation, les acquerront avant sa clôture definitive.

Les militaires en activité de service et les hommes retenus pour le service des ports ou de la flotte, en vertu de leur immatriculation sur les rôles de l'inscription maritime, seront portés sur les listes des communes où ils étaient domiciliés avant leur départ.

Les conditions d'habitation depuis six mois au moins dans la commune ne seront point exigées des citoyens qui, en vertu du décret du 19 septembre dernier, auront quitté la France pour s'établir en Algérie.

3. Ne seront pas inscrits sur la liste électorale,

1° Les individus privés de leurs droits civils et politiques par suite de condamnation, soit à des peines afflictives et infamantes, soit à des peines infamantes seulement;

2° Ceux auxquels les tribunaux, jugeant correctionnellement, ont interdit le droit de vote et d'élection par application des lois qui autorisent cette interdiction;

3° Les condamnés pour crime à l'emprisonnement, par application de l'article 463 du Code pénal;

4° Les condamnés à trois mois de prison au moins, pour vol, escro-

Digitized by Google

querie, abus de confiance, soustraction commise par des dépositaires de deniers publics, ou attentat aux mœurs prévu par l'article 334 du Code pénal;

5° Ceux qui ont été condamnés à trois mois de prison, par application des articles 318 et 423 du Code pénal;

6° Ceux qui ont été condamnés pour délit d'usure;

7° Les interdits;

8° Les faillis qui, n'ayant point obtenu de concordat ou n'ayant point été déclarés excusables conformément à l'art. 538 du Code de commerce, n'ont pas d'ailleurs été réhabilités.

Toutefois, le paragraphe 3 du présent article n'est applicable, ni aux condamnés en matière politique, ni aux condamnés pour coups et blessures, si l'interdiction du droit d'élire n'a pas été, dans le cas où la loi l'autorise, prononcée par l'arrêt de condamnation.

4. Après l'expiration du délai porté à l'article 1er, la liste dressée par le maire sera immédiatement déposée au secrétariat de la mairie pour y être communiquée à tout requérant; elle pourra être copiée et reproduite par la voie de l'impression.

Le jour même du dépôt de la liste, avis de ce dépôt sera donné par affiches apposées aux lieux accoutumés.

5. Une copie de la liste et du procès-verbal constatant l'accomplissement des formalités prescrites par l'article précédent sera en même temps transmise au sous-préfet de l'arrondissement, qui l'adressera, dans les deux jours, avec ses observations, au préfet du département.

6. Si le préfet estime que les formalités et les délais prescrits par la loi n'ont pas été observés, il devra, dans les deux jours de la réception de la liste, déférer les opérations du maire au conseil de préfecture du département, qui statuera dans les trois jours, et fixera, s'il y a lieu, le délai dans lequel les opérations annulées devront être refaites.

Dans ce dernier cas, le conseil de préfecture pourra, par la même décision, réduire à cinq jours le terme pendant lequel les citoyens devront prendre connaissance de la liste et former leurs réclamations; il pourra également ordonner que les réclamations seront, dans les trois jours de leur date, portées devant le juge de paix, directement et sans examen préalable, par la commission municipale.

7. Tout citoyen omis sur la liste pourra, dans les dix jours à compter de l'apposition des affiches, présenter sa réclamation à la mairie.

Dans le même délai, tout électeur inscrit sur l'une des listes du département pourra réclamer la rédiation ou l'inscription de tout individu omis ou indûment inscrit.

Il sera ouvert, dans chaque mairie, un registre sur lequel les réclamations seront inscrites par ordre de date : le maire devra donner récépissé de chaque réclamation.

Digitized by Google

8. L'électeur dont l'inscription aura été contestée en sera averti sans frais par le maire, et pourra présenter ses observations.

Les réclamations seront jugées, dans les cinq jours, par une commission composée, à Paris, du maire et de deux adjoints; partout ailleurs, du maire et de deux membres du conseil municipal désignés à cet effet par le conseil.

9. Notification de la décision sera, dans les trois jours, faite aux parties intéressées par le ministère d'un agent assermenté.

Elles pourront en appeler dans les cinq jours de la notification.

10. L'appel sera porté devant le juge de paix du canton; il sera formé par simple déclaration au greffe; le juge de paix statuera dans les dix jours, sans frais ni formes de procédure, et sur simple avertissement donné, trois jours à l'avance, à toutes les parties intéressées.

Toutefois, si la demande portée devant lui implique la solution préjudicielle d'une question d'état, il renverra préalablement les parties à se pourvoir devant les juges compétents, et fixera un bref délai dans lequel la partie qui aura élevé la question préjudicielle devra justifier de ses diligences. Il sera procédé, en cette circonstance, conformément aux articles 855, 856 et 858 du Code de procédure.

11. La décision du juge de paix sera en dernier ressort, mais elle pourra être déférée à la cour de cassation.

12. Le pourvoi ne sera recevable que s'il est formé dans les dix jours de la notification de la décision; il ne sera pas suspensif.

Il sera formé par simple requête, dispensé de l'intermédiaire d'un avocat à la cour, et jugé d'urgence sans frais ni consignation d'amende.

13. Tous les actes judiciaires seront, en matière électorale, dispensés du timbre, et enregistrés gratis.

Les extraits des actes de naissance nécessaires pour établir l'âge des électeurs seront délivrés gratuitement, sur papier libre, à tout réclamant. Ils porteront en tête de leur texte l'énonciation de leur destination spéciale, et ne seront admis pour aucune autre.

14. Si la décision du maire a été réformée, le juge de paix en donnera avis au préfet et au maire dans les trois jours de la réformation.

15. A l'expiration du dernier des délais fixés par les articles 1, 6, 7, 8, 9, 10, paragraphe premier, et 14 de la présente loi, le maire opérera toutes les rectifications régulièrement ordonnées, transmettra au préfet le tableau de ces rectifications, et arrêtera définitivement la liste électorale de la commune.

Dans tous les cas, et nonobstant toute espèce de retard, les listes électorales pour toutes les communes seront censées closes et arrêtées le cinquantième jour qui suivra celui de la promulgation de la présente loi.

16. La minute de la liste électorale reste déposée au secrétariat de la commune; la copie et le tableau rectificatif transmis au préfet, conformé-

Digitized by Google

ment aux articles 5 et 15 de la présente loi, restent déposés au secrétariat général du département.

Communication en est toujours donnée aux citoyens qui la demandent.

17. Dès que les listes seront devenues définitives, le préfet en enverra à l'intendant militaire un extrait contenant les noms de tous les électeurs en activité de service militaire.

L'intendant militaire adressera aux conseils d'administration, aux chefs de corps, copie officielle de la partie de cet extrait concernant les hommes sous leurs ordres.

Des extraits semblables, en ce qui concerne les hommes immatriculés sur les rôles de l'inscription maritime et retenus par le service des ports ou de la flotte, seront également envoyés par les préfets aux commissaires de marine, qui les transmettront sans délai aux chefs maritimes sous les ordres desquels ces hommes sont placés.

18. Toutefois, et pour l'élection de la prochaine Assemblée législative, dans les localités où les extraits officiels de la liste définitive n'auront pu parvenir aux conseils d'administration ou aux chefs de corps pour le jour de l'élection, les militaires et les hommes au service des ports ou de la flotte seront admis à voter sur le vu de l'extrait de la liste, telle qu'elle aura été originairement dressée par le maire, et transmise en copie au préfet, conformément aux articles 1, 2, 3, 4 et 5 de la présente loi.

A cet effet, dès la réception de cette copie, le préfet pourvoira à ce que les extraits en soient immédiatement envoyés comme il est dit en l'article précédent.

19. Quinze jours avant l'élection, le préfet fera publier, dans le recueil des actes administratifs du département, le tableau des corps auxquels appartiennent les électeurs du département en activité de service militaire ou maritime, et l'indication des lieux où ces corps se trouvent.

Ce tableau sera en même temps déposé au secrétariat de la préfecture pour y être communiqué à toute réquisition.

TITRE II.

Révision annuelle des listes électorales.

20. Les listes électorales sont permanentes.

Il ne peut y être fait de changement que lors de la révision annuelle; cette révision s'opère conformément aux dispositions suivantes.

21. Du 1er au 10 janvier de chaque année, le maire de chaque commune ajoute aux listes les citoyens qu'il reconnaît avoir acquis les qualités exigées par la loi, ceux qui acquerront les conditions d'âge et d'habitation avant le 1er avril, et ceux qui auraient été précédemment omis.

Il en retranche,

1° Les individus décédés;

Digitized by Google

º Ceux dont la radiation a été ordonnée par l'autorité compétente;
ª Ceux qui ont perdu les qualités requises;
º Ceux qu'il reconnaît avoir été indûment inscrits, quoique leur inscription n'ait point été attaquée.

Il tient un registre de toutes ces décisions, et y mentionne les motifs et pièces à l'appui.

22. Le tableau contenant les additions et retranchements faits par le maire à la liste électorale est déposé, au plus tard le 15 janvier, au secrétariat de la commune.

Il est ensuite procédé, à l'égard de ce tableau, conformément aux articles 4, 5, 6, premier paragraphe, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13 et 14 de la présente loi.

23. Le 31 mars de chaque année, le maire opère toutes les rectifications régulièrement ordonnées, transmet au préfet le tableau de ces rectifications, et arrête définitivement la liste électorale de la commune.

Il est ensuite procédé conformément aux articles 16 et 17 de la présente loi.

La liste électorale reste, jusqu'au 31 mars de l'année suivante, telle qu'elle a été arrêtée, sauf néanmoins les changements qui y auraient été ordonnés par décision du juge de paix, et sauf aussi la radiation des noms des électeurs décédés ou privés des droits civils et politiques par jugement ayant force de chose jugée.

L'élection, à quelque époque de l'année qu'elle ait lieu, se fait sur cette liste.

TITRE III.

Des Colléges électoraux.

CHAPITRE I.er

24. Les colléges électoraux s'ouvrent au jour fixé par la loi pour les élections auxquelles ils doivent procéder.

Le jour de l'ouverture du scrutin devra toujours être un dimanche ou un jour férié, sauf toutefois le cas prévu par le troisième paragraphe de l'article 31 de la Constitution.

25. Les électeurs se réunissent au chef-lieu de canton.

26. Néanmoins, en raison des circonstances locales, le canton peut être divisé en circonscriptions.

27. Cette division ne peut excéder le nombre de quatre circonscriptions.

28. Le tableau des circonscriptions est arrêté par le préfet, conformément à l'avis du conseil général. Les conseils cantonaux sont préalablement consultés. Le tableau est revisé tous les trois ans.

29. Si la division opérée pour un canton excède le nombre de circon-

Ces deux art. sont changés par la loi du 26 xbre 1849. V. Monit. 1er janvier 1850.

Digitized by Google

scriptions autorisé par l'article précédent, le ministre de l'intérieur, so
d'office, soit sur la réclamation d'un ou de plusieurs électeurs du départe
ment, annule la délibération du conseil général, l'arrêté du préfet qu
s'en est suivi, et pourvoit, par la même décision, à une nouvelle divisio
dans les limites légales.

30. Transitoirement, et seulement pour les élections de la prochain
Assemblée législative, les circonscriptions resteront telles qu'elles ont ét
formées pour l'élection du 10 décembre dernier.

Néanmoins, à l'égard des cantons où, contrairement à la loi, la divi
sion aurait été faite en plus de quatre circonscriptions, il sera procédé
par le ministre de l'intérieur, conformément aux dispositions de l'artic
précédent.

31. Chaque canton ou circonscription cantonale peut être divisé, pa
arrêté du préfet, en autant de sections que le rend nécessaire le nombr
des électeurs inscrits; mais toutes les sections doivent siéger au chef-lie
du canton ou dans la commune désignée comme chef-lieu de la circon
scription électorale.

32. Les colléges électoraux ne peuvent s'occuper que de l'élection pou
laquelle ils sont réunis.

Toutes discussions, toutes délibérations leur sont interdites.

33. Le président du collége ou de la section a seul la police de l'assemblée

Nulle force armée ne peut, sans son autorisation, être placée dans l
salle des séances ni aux abords du lieu où se tient l'assemblée.

Les autorités civiles et les commandants militaires sont tenus de défére
à ses réquisitions.

34. Le bureau de chaque collége ou section est composé d'un président
de quatre assesseurs et d'un secrétaire choisi par eux parmi les électeurs

Dans les délibérations du bureau, le secrétaire n'a que voix consultative

35. Les colléges et sections sont présidés au chef-lieu de canton par le
juge de paix et ses suppléants, et, à leur défaut, par les maires, adjoint
et conseillers municipaux de la commune.

Dans les autres circonscriptions, la présidence est dévolue aux maire
adjoints et conseillers municipaux de la commune désignée comme chef
lieu de la circonscription électorale.

Si les juges de paix, suppléants, maires, adjoints et conseillers muni
cipaux ne se trouvent pas en nombre suffisant pour présider toutes les
sections, les présidents sont désignés par le maire parmi les électeurs sa
chant lire et écrire.

A Paris, les sections sont présidées dans chaque arrondissement par le
maire, les adjoints ou des électeurs désignés par eux.

36. Les assesseurs sont pris, suivant l'ordre du tableau, parmi les con
seillers municipaux sachant lire et écrire; à leur défaut, les assesseurs
sont les deux plus âgés et les deux plus jeunes électeurs présents sachant
lire et écrire.

Digitized by Google

A Paris, les fonctions d'assesseurs sont remplies dans chaque section ir les deux plus âgés et les deux plus jeunes électeurs présents sachant e et écrire.

37. Trois membres du bureau au moins doivent être présents pendant nt le cours des opérations du collége.

38. Le bureau prononce provisoirement sur les difficultés qui s'élèvent uchant les opérations du collége ou de la section.

Ses décisions sont motivées.

Toutes les réclamations et décisions sont insérées au procès-verbal; les èces ou bulletins qui s'y rapportent y sont annexés, après avoir été pafés par le bureau.

39. Pendant toute la durée des opérations électorales, une copie offielle de la liste des électeurs, contenant les nom, domicile et qualification chacun des inscrits, reste déposée sur la table autour de laquelle siége bureau.

40. Tout électeur inscrit sur cette liste a le droit de prendre part au vote.

41. Ce droit est suspendu,

Pour les détenus,

Pour les accusés contumax,

Et pour les personnes non interdites, mais retenues, en vertu de la loi u 30 juin 1838, dans un établissement public d'aliénés.

42. Nul ne peut être admis à voter s'il n'est inscrit sur la liste.

43. Toutefois, seront admis au vote, quoique non inscrits, les citoyens orteurs d'une décision du juge de paix ordonnant leur inscription, ou 'un arrêt de la cour de cassation annulant un jugement qui aurait prononcé ne radiation.

44. Lors de l'élection, soit du Président de la République, soit des nembres de l'Assemblée nationale, les représentants du peuple seront galement admis au vote, s'ils le requièrent, dans la circonscription élecorale du lieu où siége l'Assemblée.

45. Nul électeur ne peut entrer dans le collége électoral s'il est porteur l'armes quelconques.

46. Les électeurs sont appelés successivement par ordre de communes.

47. Ils apportent leurs bulletins préparés en dehors de l'assemblée.

Le papier du bulletin doit être blanc et sans signes extérieurs.

48. A l'appel de son nom, l'électeur remet au président son bulletin fermé.

Le président le dépose dans la boîte du scrutin, laquelle doit, avant le commencement du vote, avoir été fermée à deux serrures, dont les clefs restent, l'une entre les mains du président, l'autre entre celles du scrutateur le plus âgé.

49. Le vote de chaque électeur est constaté par la signature ou le parafe de l'un des membres du bureau, apposé sur la liste, en marge du nom du votant.

Digitized by Google

50. L'appel par commune étant terminé, il est procédé au réappel de tous ceux qui n'ont pas voté.

51. Le scrutin reste ouvert pendant deux jours : le premier jour de huit heures du matin jusqu'à six heures du soir, et le second jour de huit heures du matin jusqu'à quatre heures du soir.

52. Les boîtes de scrutin sont scellées et déposées pendant la nuit au secrétariat ou dans la salle de la mairie, et elles sont gardées par un poste de la garde nationale.

Les scellés sont également apposés sur les ouvertures de la salle où les boîtes ont été déposées.

53. Après la clôture du scrutin, il est procédé au dépouillement de la manière suivante :

La boîte du scrutin est ouverte, et le nombre des bulletins vérifié.

Si ce nombre est plus grand ou moindre que celui des votants, *il en est* fait mention au procès-verbal.

Le bureau désigne parmi les électeurs présents un certain nombre de scrutateurs sachant lire et écrire, lesquels se divisent par tables de quatre au moins.

Le président répartit entre les diverses tables les bulletins à vérifier.

A chaque table, l'un des scrutateurs lit chaque bulletin à haute voix et le passe à un autre scrutateur; les noms portés sur les bulletins sont relevés sur des listes préparées à cet effet.

54. Le président et les membres du bureau surveillent l'*opération* du dépouillement.

Néanmoins, dans les colléges ou sections où il se sera *présenté moins* de trois cents votants, le bureau pourra procéder lui-même, et sans l'intervention des scrutateurs supplémentaires, au dépouillement du *scrutin*.

55. Les tables sur lesquelles s'opère le dépouillement du scrutin sont disposées de telle sorte que les électeurs puissent circuler alentour.

56. Sont valables les bulletins contenant plus ou moins de noms qu'il n'y a de citoyens à élire.

Les derniers noms inscrits au delà de ce nombre ne sont pas comptés.

57. Les bulletins blancs,

Ceux ne contenant pas une désignation suffisante,

Ou contenant une désignation ou qualification inconstitutionnelle,

Ou dans lesquels les votants se font connaître, n'entrent point en compte dans le résultat du dépouillement; mais ils sont annexés au *procès*-verbal.

58. Immédiatement après le dépouillement, le résultat du scrutin est rendu public, et les bulletins autres que ceux qui, conformément aux articles 38 et 57, doivent être annexés au procès-verbal, sont brûlés en présence des électeurs.

59. Pour les colléges divisés en plusieurs sections, le dépouillement du

Digitized by Google

scrutin se fait dans chaque section. Le résultat est immédiatement arrêté et signé par le bureau ; il est ensuite porté par le président au bureau de la première section, qui, en présence des présidents des autres sections, opère le recensement général des votes, et en proclame le résultat.

60. Dans les cantons divisés en plusieurs circonscriptions, le résultat du recensement dans chaque circonscription est porté au bureau de la circonscription du chef-lieu, et le recensement cantonal est fait par ce bureau en présence des présidents des autres bureaux.

61. Les procès-verbaux des opérations électorales de chaque canton sont rédigés en double.

L'un de ces doubles reste déposé au greffe de la justice de paix ; l'autre double est porté au chef-lieu du département par le président du bureau ou par l'un des membres que le bureau délègue à cet effet.

Le bureau pourra, au besoin, décider que ce double sera envoyé par la poste ou par un courrier spécial.

Le recensement général des votes se fait au chef-lieu du département, en séance publique, et en présence des délégués des bureaux des assemblées cantonales, sous la présidence du juge de paix ou du doyen des juges de paix du chef-lieu.

A Paris, ce recensement a lieu sous la présidence du doyen des maires.

62. Les militaires présents sous le drapeau sont, dans chaque localité, répartis en sections électorales par départements.

Chaque section est présidée par l'officier ou sous-officier le plus élevé en grade, ou, à défaut, par le soldat le plus ancien, assisté de quatre scrutateurs.

Ces quatre scrutateurs sont les deux plus âgés et les deux plus jeunes électeurs présents sachant lire et écrire.

Il est procédé de la même manière pour les marins et ouvriers portés sur les rôles de l'inscription maritime et retenus par leur service hors du lieu de leur résidence habituelle.

Le résultat est, pour chaque département, envoyé au préfet par le président de la section.

Le résultat transmis par le préfet au président du bureau électoral du chef-lieu est compris dans le recensement général des votes du département.

Néanmoins, l'exercice du droit électoral est suspendu pour les armées en campagne et pour les marins de la flotte se trouvant en cours de navigation.

63. Le recensement général des votes étant terminé, le président en fait connaître le résultat. S'il s'agit d'élections à l'Assemblée nationale, le président proclame représentant du peuple, dans la limite du nombre attribué au département par la loi, les candidats qui ont obtenu le plus de voix, selon l'ordre de la majorité relative.

64. Néanmoins, nul n'est élu ni proclamé au premier tour de scrutin

Digitized by Google

s'il n'a réuni un nombre de voix égal au huitième de celui des électeurs inscrits sur la totalité des listes électorales du département.

65. Dans le cas où le nombre des candidats réunissant au moins ce chiffre de voix est resté inférieur au nombre de représentants attribué au département par la loi, l'élection est continuée au deuxième dimanche qui suit le jour de la proclamation du résultat du premier scrutin, et alors elle a lieu à la majorité relative, quel que soit le nombre des suffrages obtenus.

66. Dans tous les cas où il y a concours par égalité de suffrages, le plus âgé obtient la préférence.

67. Aussitôt après la proclamation du résultat des opérations électorales, les procès-verbaux et les pièces y annexées sont transmis, par les soins des préfets, au président de l'Assemblée nationale.

68. Les opérations électorales sont vérifiées par l'Assemblée nationale; elle est seule juge de leur validité.

69. Pour l'élection du Président de la République, les militaires en activité de service votent avec les autres électeurs au lieu où ils se trouvent au jour de l'élection.

70. Dans les villes divisées en plusieurs sections, ils sont répartis entre les diverses sections par un arrêté spécial du maire.

71. Leurs bulletins sont confondus dans la même urne avec ceux des autres citoyens.

72. Au cas où des circonstances particulières rendent impossible le vote en commun avec les autres électeurs, les opérations électorales ont lieu sous la présidence de l'officier le plus élevé en grade, assisté de quatre scrutateurs choisis comme il est dit en l'article 62.

73. Le scrutin est dépouillé séance tenante, et le procès-verbal, signé par les membres du bureau, est envoyé directement au président de l'Assemblée nationale.

74. Les électeurs momentanément retenus par leurs affaires ou leur travail dans une commune autre que celle sur la liste de laquelle ils sont inscrits sont également, pour l'élection du Président de la République, admis à voter dans le lieu de leur présence actuelle, s'ils produisent la preuve de leur inscription régulière sur la liste de leur commune.

Pour jouir de cette faculté, ils doivent, dans les trois jours qui précèdent celui de l'élection, déposer les pièces justificatives de leur droit au secrétariat de la mairie; il leur est donné en échange une carte indiquant le collége ou la section dans lesquels ils seront admis à voter.

CHAPITRE II.

Dispositions spéciales pour l'Algérie et les colonies.

75. Les élections pour la Présidence de la République et pour l'Assemblée nationale auront lieu :

Digitized by Google

En Algérie, quinze jours,
Aux Antilles, quarante-cinq jours,
Au Sénégal et à la Guyane, quatre-vingts jours,
A l'île de la Réunion, cent vingt jours,
} avant celui fixé pour les mêmes élections en France.

76. Néanmoins, pour l'élection de la prochaine Assemblée législative, les délais et formalités, en ce qui touche les colonies, seront réglés ainsi qu'il suit :

Aussitôt après la publication de la présente loi dans chaque colonie, il sera procédé à la formation des listes électorales.

Les élections auront lieu, dans chaque colonie, le premier dimanche qui suivra la clôture desdites listes.

77. Les subdivisions électorales en sections par communes, quartiers ou sous-arrondissements, seront, dans chaque colonie, déterminées par l'autorité administrative.

78. Les fonctionnaires désignés par la présente loi seront, au besoin, remplacés par ceux dont les fonctions sont analogues; une instruction ministérielle y pourvoira conformément aux nécessités locales.

TITRE IV.

Des Eligibles.

79. Ne peuvent être élus représentants du peuple,

1° Les individus privés de leurs droits civils et politiques par suite de condamnation, soit à des peines afflictives et infamantes, soit à des peines infamantes seulement;

2° Ceux auxquels les tribunaux, jugeant correctionnellement, ont interdit le droit de vote, d'élection ou d'éligibilité, par application des lois qui autorisent cette interdiction;

3° Les condamnés pour crime à l'emprisonnement, par application de l'article 463 du Code pénal;

4° Les condamnés pour vol, escroquerie, abus de confiance, soustraction commise par des dépositaires de deniers publics, ou attentat aux mœurs prévu par l'article 334 du Code pénal;

5° Ceux qui ont été condamnés par application des articles 318 et 423 du Code pénal;

6° Ceux qui ont été condamnés pour délit d'usure;

7° Ceux qui ont été condamnés pour adultère;

8° Les accusés contumax;

9° Les interdits et les citoyens pourvus d'un conseil judiciaire;

10° Les faillis non réhabilités dont la faillite a été déclarée, soit par les tribunaux français, soit par jugement rendu à l'étranger, mais exécutoire en France.

Toutefois, le paragraphe troisième du présent article n'est applicable

Digitized by Google

ni aux condamnés en matière politique, ni aux condamnés pour coups et blessures, si l'interdiction du droit de vote, d'élection ou d'éligibilité n'a pas été, dans le cas où la loi l'autorise, prononcée par l'arrêt de condamnation.

80. Sera déchu de la qualité de représentant du peuple tout membre de l'Assemblée nationale qui, pendant la durée de son mandat législatif, aura été frappé d'une condamnation emportant, aux termes de l'article précédent, l'incapacité d'être élu. La déchéance sera prononcée par l'Assemblée nationale, sur le vu des pièces justificatives.

81. Ne peuvent être élus représentants du peuple,

1° Les individus chargés d'une fourniture pour le Gouvernement ou d'une entreprise de travaux publics;

2° Les directeurs et administrateurs de chemin de fer.

Tout représentant du peuple qui, pendant le cours de son mandat, aura entrepris une fourniture pour le Gouvernement, ou accepté une place, soit de directeur, soit d'administrateur de chemin de fer, ou qui aura pris un intérêt dans une entreprise soumise au vote de l'Assemblée nationale, sera réputé démissionnaire, et déclaré tel par l'Assemblée nationale.

Tout marché passé par le Gouvernement avec un membre de la législature dans les six mois qui la suivent est nul.

Les dispositions précédentes ne s'appliquent pas, pour l'élection de la prochaine législature, aux individus ayant passé des marchés avec le Gouvernement antérieurement à la promulgation de la présente loi.

82. Ne peuvent être élus par les départements compris en tout ou en partie dans leur ressort,

Les premiers présidents, les présidents et les membres des parquets des cours d'appel;

Les présidents, les vice-présidents, les juges d'instruction et les membres des parquets des tribunaux de première instance;

Le commandant supérieur des gardes nationales de la Seine;

Le préfet de police, les préfets, sous-préfets, secrétaires généraux et conseillers de préfecture;

Les ingénieurs en chef et d'arrondissement;

Les recteurs et inspecteurs d'académie;

Les inspecteurs des écoles primaires;

Les archevêques, évêques et vicaires généraux;

Les officiers généraux commandant les divisions et les subdivisions militaires;

Les intendants divisionnaires et les sous-intendants militaires;

Les préfets maritimes;

Les receveurs généraux et les receveurs particuliers des finances;

Les directeurs des contributions directes et indirectes, des domaines et de l'enregistrement, et des douanes;

Digitized by Google

Les conservateurs et inspecteurs des forêts;

Cette prohibition s'applique, pour les colonies, aux gouverneurs et à tous les citoyens y remplissant une fonction correspondante à l'une de celles énumérées au présent article.

83. La prohibition continuera de subsister pendant les six mois qui suivront la cessation de la fonction par démission, destitution, changement de résidence ou de toute autre manière.

Toutefois, cette disposition ne s'appliquera pas aux fonctionnaires dont les fonctions auront cessé, soit avant la promulgation de la présente loi, soit dans les dix jours qui la suivront.

84. Tout fonctionnaire rétribué élu représentant du peuple, et non compris dans les exceptions admises par les articles 85 et 86 de la présente loi, sera réputé démissionnaire de ses fonctions, par le seul fait de son admission comme membre de l'Assemblée législative, s'il n'a pas opté, avant la vérification de ses pouvoirs, entre sa fonction et le mandat législatif.

85. Sont, en vertu de l'article 28 de la Constitution, exceptés de l'incompatibilité prononcée par cet article entre toute fonction publique rétribuée et le mandat de représentant du peuple;

Les ministres;

Le commandant supérieur des gardes nationales de la Seine;

Le procureur général à la cour de cassation;

Le procureur général à la cour d'appel de Paris;

Le préfet de la Seine;

Les citoyens chargés temporairement d'un commandement ou d'une mission extraordinaire, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur.

Toute mission qui aura duré six mois cessera d'être réputée temporaire.

86. Sont également exceptés,

Les professeurs dont les chaires sont données au concours ou sur présentation faite par leurs collègues, quand ils exercent leurs fonctions dans le lieu où siége l'Assemblée nationale.

Les fonctionnaires appartenant à un corps ou à une administration dans lesquels la distinction entre l'emploi et le grade est établie par une loi.

87. Les fonctionnaires désignés dans le dernier paragraphe de l'article précédent seront, par le seul fait de leur admission à l'Assemblée législative, réputés avoir renoncé à leur situation d'activité.

En conséquence, à dater du jour de leur admission, et pendant la durée de leur mandat, les officiers de tout grade et de toutes armes nommés représentants du peuple seront considérés comme étant en mission hors cadre; les sous-officiers et soldats, comme étant en congé temporaire.

Les ingénieurs des ponts et chaussées et des mines seront réputés démissionnaires de leur emploi, et ne conserveront, pour être remis en activité, quand l'incompatibilité aura cessé, que l'aptitude constatée par

Digitized by Google

leur grade au moment de leur admission dans l'Assemblée législative.

88. Les fonctions publiques rétribuées, commandements ou missions auxquels, par exception à l'article 28 de la Constitution, les membres de l'Assemblée nationale peuvent être appelés pendant la durée de la législature, par le choix du Pouvoir exécutif, sont ceux énumérés en l'article 85.

89. La prohibition exprimée par le deuxième paragraphe de l'article 28 de la Constitution comprend toute la durée de la législature, et six mois au delà.

TITRE V.

Dispositions générales.

90. Chaque département élit au scrutin de liste le nombre de représentants qui lui est attribué par le tableau annexé à la présente loi. Ce tableau sera revisé dans les trois premiers mois de l'année 1852, et ensuite tous les cinq ans.

91. Le représentant élu dans plusieurs départements doit faire connaître son option au président de l'Assemblée nationale, dans les dix jours qui suivent la déclaration de la validité de ces élections. A défaut d'option dans ce délai, la question est décidée par la voix du sort et en séance publique.

92. En cas de vacance par option, décès, démission ou autrement, le collége électoral qui doit pourvoir à la vacance est réuni dans le délai de quarante jours.

93. Ce délai est de deux mois pour la Corse et l'Algérie ;

De trois mois pour les Antilles et la Guyane ;

De quatre mois pour le Sénégal ;

De cinq mois pour l'île de la Réunion.

94. L'intervalle entre la promulgation de l'arrêté de convocation du collége et l'ouverture du collége est de vingt jours au moins.

95. L'Assemblée nationale a seule le droit de recevoir la démission d'un de ses membres.

96. L'indemnité prescrite par l'article 38 de la Constitution est fixée à neuf mille francs par an. Elle est incompatible avec tous traitements d'activité, de non activité ou de disponibilité. Ces traitements restent suspendus pendant la durée de la législature ; toutefois, les représentants du peuple investis des fonctions énumérées dans l'article 85 touchent le traitement afférent à leur fonction, sans pouvoir cumuler avec ce traitement l'indemnité législative.

Les représentants envoyés des colonies reçoivent, en outre, l'indemnité de passage pour l'aller et le retour.

97. A partir de la réunion de la prochaine Assemblée législative, les dispositions de l'article 5 du décret du 10 juillet 1848 cesseront d'avoir leur effet.

Digitized by Google

L'indemnité fixée pour les représentants pourra être saisie, même en totalité.

TITRE VI.

Dispositions pénales.

98. Toute personne qui se sera fait inscrire sur la liste électorale sous de faux noms ou de fausses qualités, ou aura, en se faisant inscrire, dissimulé une incapacité prévue par la loi, ou aura réclamé et obtenu son inscription sur deux ou plusieurs listes, sera punie d'un emprisonnement d'un mois à un an, et d'une amende de cent francs à mille francs.

99. Celui qui, déchu du droit de voter, soit par suite d'une condamnation judiciaire, soit par suite d'une faillite non suivie de concordat, d'excuse déclarée par jugement ou de réhabilitation, aura voté, soit en vertu d'une inscription sur les listes antérieures à sa déchéance, soit en vertu d'une inscription postérieure, mais opérée sans sa participation, sera puni d'un emprisonnement de quinze jours à trois mois et d'une amende de cinquante francs à cinq cents francs.

100. Quiconque aura voté dans une assemblée électorale, soit en vertu d'une inscription obtenue dans les deux premiers cas prévus par l'article 98, soit en prenant faussement les noms et qualités d'un électeur inscrit, sera puni d'un emprisonnement de six mois à deux ans, et d'une amende de deux cents francs à deux mille francs.

101. Sera puni de la même peine tout citoyen qui aura profité d'une inscription multiple pour voter plus d'une fois

102. Quiconque, étant chargé dans un scrutin de recevoir, compter ou dépouiller les bulletins contenant les suffrages des citoyens, aura soustrait, ajouté ou altéré des bulletins, ou lu des noms autres que ceux inscrits, sera puni d'un emprisonnement d'un an à cinq ans et d'une amende de cinq cents francs à cinq mille francs.

103. La même peine sera appliquée à tout individu qui, chargé par un électeur d'écrire son suffrage, aura inscrit sur le bulletin des noms autres que ceux qui lui étaient désignés.

104. L'entrée dans l'assemblée électorale avec armes apparentes sera punie d'une amende de seize francs à cent francs.

La peine sera d'un emprisonnement de quinze jours à trois mois, et d'un amende de cinquante francs à trois cents francs, si les armes étaient cachées.

105. Quiconque aura donné, promis ou reçu des deniers, effets ou valeurs quelconques, sous la condition soit de donner ou de procurer un suffrage, soit de s'abstenir de voter, sera puni d'un emprisonnement de trois mois à deux ans, et d'une amende de cinq cents francs à cinq mille francs.

Seront punis des mêmes peines ceux qui, sous les mêmes conditions, auront fait ou accepté l'offre ou la promesse d'emplois publics ou privés, ou de tout autre avantage, soit individuel, soit collectif.

Si le coupable est fonctionnaire public, la peine sera du double.

Digitized by Google

106. Ceux qui, soit par voies de fait, violences ou menaces contre un électeur, soit en lui faisant craindre de perdre son emploi, ou d'exposer à un dommage sa personne, sa famille ou sa fortune, l'auront déterminé ou auront tenté de le déterminer à s'abstenir de voter, ou auront soit influencé, soit tenté d'influencer son vote, seront punis d'un emprisonnement d'un mois à un an, et d'une amende de cent francs à deux mille francs.

La peine sera du double si le coupable est fonctionnaire public.

107. Ceux qui, à l'aide de fausses nouvelles, bruits calomnieux, ou autres manœuvres frauduleuses, auront surpris ou détourné, tenté de surprendre ou de détourner des suffrages, déterminé ou tenté de déterminer un ou plusieurs électeurs à s'abstenir de voter, seront punis d'un emprisonnement d'un mois à un an, et d'une amende de cent francs à deux mille francs.

108. Lorsque, par attroupements, clameurs ou démonstrations menaçantes, on aura troublé les opérations d'un collége électoral, porté ou tenté de porter atteinte à l'exercice du droit électoral, ou à la liberté du vote, les coupables seront punis d'un emprisonnement de trois mois à deux ans, et d'une amende de cent francs à deux mille francs.

109. Toute irruption dans un collége électoral consommée ou tentée avec violence, en vue d'interdire ou d'empêcher un choix, sera punie d'un emprisonnement d'un an à cinq ans, et d'une amende de mille francs à cinq mille francs.

110. Si les coupables étaient porteurs d'armes, ou si le scrutin a été violé, la peine sera la reclusion.

111. Elle sera des travaux forcés à temps si le crime a été commis par suite d'un plan concerté pour être exécuté, soit dans toute la République, soit dans un ou plusieurs départements, soit dans un ou plusieurs arrondissements.

112. Les membres d'un collége électoral qui, pendant la réunion, se seront rendus coupables d'outrages ou de violence, soit envers le bureau, soit envers l'un de ses membres, ou qui, par voies de fait ou menaces, auront retardé ou empêché les opérations électorales, seront punis d'un emprisonnement d'un mois à un an, et d'une amende de cent francs à deux mille francs.

Si le scrutin a été violé, l'emprisonnement sera d'un an à cinq ans et l'amende de mille francs à cinq mille francs.

113. L'enlèvement de l'urne contenant les suffrages émis et non encore dépouillés sera puni d'un emprisonnement d'un an à cinq ans et d'une amende de mille francs à cinq mille francs.

Si cet enlèvement a été effectué en réunion et avec violence, la peine sera la réclusion.

114. La violation du scrutin faite, soit par les membres du bureau, soit par les agents de l'autorité préposés à la garde des bulletins non encore dépouillés, sera punie de la réclusion.

Digitized by Google

115. Sera puni d'une amende de vingt-cinq francs à trois cents francs tout président de collége ou de section qui aura fermé le scrutin avant l'heure fixée par l'article 31 de la présente loi.

Dans ce cas, les articles 116 et 117, premier paragraphe, ne seront pas appliqués.

116. Les condamnations encourues en vertu des articles précédents emporteront l'interdiction du droit d'élire et d'être élu.

Cette interdiction sera prononcée par le même arrêt pour un an au moins et cinq ans au plus.

117. Les crimes et délits prévus par la présente loi seront jugés par la cour d'assises.

L'article 463 du Code pénal leur est applicable.

Lorsque, en matière de délits, le jury aura reconnu l'existence des circonstances atténuantes, la peine prononcée par la cour ne s'élèvera jamais au-dessus du minimum déterminé par la présente loi.

Dans le même cas, la cour pourra ne pas prononcer l'interdiction du droit d'élire ou d'être élu.

118. En cas de conviction de plusieurs crimes ou délits prévus par la présente loi et commis antérieurement au premier acte de poursuite, la peine la plus forte sera seule appliquée.

119. Si le crime ou délit est imputé à un agent du Gouvernement, la poursuite aura lieu sans qu'il soit besoin d'une autorisation préalable.

120. Si le fonctionnaire inculpé est renvoyé de la plainte, la partie civile pourra, selon les circonstances, être condamnée à une amende de cent francs, et aux dommages et intérêts.

Le jury statuera sur le point de savoir s'il y a lieu à amende; il prononcera de plus, mais à la simple majorité, sur le chiffre des dommages intérêts, dans tous les cas où il en aura été demandé soit par la partie civile, soit par l'accusé.

121. L'action publique et l'action civile seront prescrites après trois mois, à partir du jour de la proclamation du résultat de l'élection.

122. La condamnation, s'il en est prononcé, ne pourra, en aucun cas, avoir pour effet d'annuler l'élection déclarée valide par les pouvoirs compétents, ou devenue définitive par l'absence de toute protestation régulière formée dans les délais voulus par les lois spéciales.

123. Les électeurs du collége qui aura procédé à l'élection à l'occasion de laquelle les crimes ou délits auront été commis auront seuls qualité pour porter plainte; toutefois, leur défaut d'action ne portera aucun préjudice à l'action publique.

124. Les lois antérieures sont abrogées en ce qu'elles ont de contraire aux dispositions de la présente loi.

Délibéré en séance publique, à Paris, les 8 et 28 février et 15 mars 1849.

Digitized by Google

Tableau du nombre de Représentants du Peuple à élire par chaque département.

DÉPARTEMENTS.	REPRÉSENTANTS.	DÉPARTEMENTS.	REPRÉSENTANTS.
Ain	8	Maine-et-Loire	11
Aisne	12	Manche	13
Allier	7	Marne	8
Alpes (Basses)	3	Marne (Haute)	5
Alpes (Hautes)	3	Mayenne	8
Ardèche	8	Meurthe	9
Ardennes	7	Meuse	7
Ariége	6	Morbihan	10
Aube	5	Moselle	9
Aude	6	Nièvre	7
Aveyron	8	Nord	24
Bouches-du-Rhône	9	Oise	8
Calvados	10	Orne	9
Cantal	5	Pas-de-Calais	15
Charente	8	Puy-de-Dôme	13
Charente-Inférieure	10	Pyrénées (Basses)	10
Cher	6	Pyrénées (Hautes)	5
Corrèze	7	Pyrénées-Orientales	4
Corse	5	Rhin (Bas-)	12
Côte-d'Or	8	Rhin (Haut-)	10
Côte-du-Nord	13	Rhône	11
Creuse	6	Saône (Haute-)	7
Dordogne	10	Saône-et-Loire	12
Doubs	6	Sarthe	10
Drôme	7	Seine	28
Eure	9	Seine-Inférieure	16
Eure-et-Loire	6	Seine-et-Marne	7
Finistère	13	Seine-et-Oise	10
Gard	8	Sèvres (Deux-)	7
Garonne (Haute)	10	Somme	12
Gers	7	Tarn	8
Gironde	13	Tarn-et-Garonne	5
Hérault	8	Var	7
Ille-et-Vilaine	12	Vaucluse	5
Indre	5	Vendée	8
Indre-et-Loire	6	Vienne	6
Isère	12	Vienne (Haute-)	7
Jura	7	Vosges	9
Landes	6	Yonne	8
Loir-et-Cher	5	Algérie	3
Loire	9	Martinique	2
Loire (Haute)	6	Guadeloupe	2
Loire-Inférieure	11	Guyane	1
Loiret	7	Sénégal	1
Lot	6	Ile de la Réunion	2
Lot-et-Garonne	7		
Lozère	3	TOTAL	750

Digitized by Google

STATISTIQUE GÉNÉRALE.

CHAPITRE PREMIER.

EPOQUES HISTORIQUES.—MONUMENTS.

Epoques historiques.

La Gaule était composée de plusieurs peuples divisés entre eux et agités par de nombreuses factions.

Le pays qui comprend les départements du Doubs, du Jura, de la Haute-Saône et du Haut-Rhin, formait une des provinces les plus importantes de l'ancienne Gaule; c'était la *Séquanie.*

Les Séquanais, peuple chez lequel la valeur ne s'est jamais démentie, concoururent en l'an 590 avant J.-C., à l'invasion de l'Italie, et fondèrent la colonie appelée par les historiens la *Gaule cisalpine.*

Vers l'an 71 avant J.-C., les Eduens, peuple voisin des Séquanais, contractèrent une alliance avec les Romains, dans le but d'abaisser la puissance des Séquanais.

Ceux-ci ne pouvant résister à tant d'efforts réunis appelèrent à eux 15,000 Germains, et avec ce secours ils parvinrent à mettre en déroute les Eduens, à Amagétobrie. Mais bientôt Arioviste, roi des Germains, survint avec une armée nombreuse, et sentant sa supériorité au milieu de deux peuples affaiblis, il voulut leur imposer des lois; en reconnaissance des services qu'il venait de rendre aux Séquanais, il exigea d'eux la concession du tiers de leur pays (c'était la contrée des Rauraques). Il élevait même des prétentions sur un autre tiers, en faveur de 120,000 Allemands qui venaient de franchir le Rhin, et il n'était pas permis de douter qu'il ne cherchât à envahir toutes les Gaules.

Réduits à cette extrémité, les Séquanais appelèrent contre ce

Digitized by Google

terrible allié, devenu leur tyran, César qui était dans le pays d'Autun. Ce grand capitaine accueillit avec joie la proposition qui lui était faite; il se rendit en toute hâte à *Vesontio;* de là il marcha à grandes journées, contre Arioviste qu'il défit complétement à 50 milles du Rhin, et il revint prendre ses quartiers d'hiver dans la Séquanie, l'an 58 avant J.-C.

Auguste ayant pris les rênes de l'empire Romain, l'an 44 avant J.-C., établit quatre grandes divisions dans les Gaules, et comprit la Séquanie dans la *Germanie supérieure.* Pour faciliter le passage des troupes et favoriser les relations de commerce, les Romains ouvrirent dans le pays plusieurs voies de communication.

Lorsqu'après la mort d'Auguste, les légions de l'Illyrie et du Rhin refusaient d'obéir à Tibère, les Séquanais lui prêtaient serment de fidélité. Ils s'associèrent cependant dans la suite à la révolte des Gaules que les vexations des magistrats Romains avaient excitée. Les Gaulois mirent des troupes sur pied et attendirent près d'Autun les légions Romaines. Silius qui commandait ces légions, trouva en passant dans la Séquanie les habitants armés et ravagea la province.

La Séquanie se soumit de nouveau aux Romains.

Les cruautés de Néron l'avaient rendu exécrable à l'univers entier. Son joug pesait lourdement sur l'empire; Julius Vindex, Séquanais, résolut de l'en affranchir. Il entraîna facilement les Séquanais dans ses vues, et il déféra l'empire à Galba. Des légions Romaines qui étaient réunies sur le Rhin, et qui étaient restées attachées à Néron, vinrent aussitôt fondre sur la Séquanie et mettre le siége devant Besançon. Elles avaient à leur tête *Virginius Ruffus,* capitaine habile. Vindex entra en négociation avec lui, et il paraît que les deux chefs devaient, de concert, se déclarer contre Néron; mais les légions de Ruffus, qui ignoraient ce qui se passait, attaquèrent de leur propre mouvement les soldats de Vindex, et les taillèrent en pièces.

Vindex se tua de désespoir, et la Séquanie dut subir le joug de Néron.

Les Séquanais soutinrent les intérêts de *Vespasien* contre *Julius Sabinus,* qui s'était fait proclamer empereur.

Ce dernier leur livra bataille; mais il fut vaincu, et après avoir longtemps échappé à toutes les recherches, il tomba au pouvoir de Vespasien qui le fit mourir.

Digitized by Google

La victoire des Séquanais coupa court à la révolte proclamée par Sabinus, et Vespasien, devenu paisible possesseur de l'Empire, leur témoigna sa reconnaissance en réunissant à leur territoire une partie de l'Helvétie.

Ce territoire fut encore agrandi sous l'empire de Pupiénus-Maximus.

Vers l'an 120 de l'ère vulgaire, l'empereur Adrien vint dans la Séquanie. On prétend que ce prince fit construire, pendant ce voyage, le pont de Pontarlier sur le Doubs.

On pense que vers l'an 170, Marc-Aurèle vint aussi à Besançon, et qu'il combla cette ville de faveurs. On lui attribue la construction de l'aqueduc qui amenait sur le *forum*, aujourd'hui la place St.-Jean, les eaux abondantes des sources d'Arcier. Le rocher, dit de la *Porte-Taillée*, fut percé à cette même époque pour le passage de l'aqueduc dont on voit encore des vestiges.

Au commencement du IIIe siècle, l'Evangile de Jésus-Christ fut annoncé à Besançon, par St. Ferréol, qui en fut le premier évêque, et par St. Ferrucion ou Ferjeu, qui était son diacre. Ces deux saints étaient disciples de St. Irénée, évêque de Lyon. Ils avaient été envoyés dans les Gaules, avec St. Irénée, par St. Polycarpe, évêque de Smyrne, disciple de l'apôtre St. Jean, l'évangéliste.

C'est à ce temps que l'on peut fixer la fondation de l'archevêché et de l'église métropolitaine de Besançon.

Vers l'an 212, SS. Ferréol et Ferjeu souffrirent le martyre à Besançon, pour la foi de Notre-Seigneur J.-C., sous l'empire d'Aurélius Caracalla, Claude étant préfet de la province.

Les corps de ces saints furent cachés par de pieux disciples de leur sublime doctrine, dans une grotte non loin de la ville, et à proximité du lieu où se faisaient les sépultures au temps du paganisme. Mais ils furent découverts en l'an 370, par des chiens qui poursuivaient un renard, et rapportés à l'église métropolitaine.

De 262 à 279, des troubles de toute espèce agitèrent les Gaules et la Séquanie. En 292, Dioclétien fonda les empires d'Orient et d'Occident. Les Gaules furent divisées en onze provinces; la Séquanie, détachée de la Germanie supérieure, fut agrandie d'une nouvelle partie de l'Helvétie et d'une partie de l'Alsace, et elle prit le titre de *Maxima Sequanorum.*

Constantin le Grand divisa en l'an 312, les Gaules en 13 provinces ayant chacune métropole et sous la direction d'un président.

Digitized by Google

Besançon eut le titre de métropole et fut la résidence d'un président.

Les incursions de barbares continuaient à inquiéter, dans les Gaules, la domination romaine. Crispus, fils de Constantin, se signala par sa valeur dans les guerres qu'il soutint contre eux vers 320; mais leurs invasions étaient sans cesse renaissantes. Julien vint en 356 et en 361, à Besançon, pour repousser leurs attaques.

En 406, les Alains, les Bourguignons, les Vandales et une foule d'autres barbares se répandirent dans les Gaules, ravagèrent les provinces, mais ils ne purent parvenir à se rendre maîtres de Besançon. Toutefois les Bourguignons, sous la conduite de leur roi Gondicaire, formèrent à cette époque quelques établissements dans la Germanie supérieure, et instituèrent peu après (413–414) le premier royaume de Bourgogne. Son étendue varia suivant les succès ou les malheurs des Bourguignons. Ce ne fut d'abord qu'une assez faible partie des Gaules, mais par la suite, et déjà vers la fin du ve siècle, ses limites étaient à l'orient, le Haut-Rhin, le Turgau, et les Alpes; à l'occident, les montagnes d'Auvergne, l'Alsace, la Lorraine et la Champagne au septentrion; et au midi la Durance.

Ce nouveau royaume ne fut pas à l'abri des invasions des barbares. En 450 Attila, roi des Huns, ravagea les terres de tout le pays; la ville basse de Besançon et les principales villes des Bourguignons furent presque anéanties. L'armée d'Attila fut défaite dans les plaines de Châlons, en Champagne, ou, selon certains historiens, à Merri.

En 534, Childebert et Clotaire, fils de Clovis, roi des Francs, réunis à Théodebert, roi d'Austrasie, s'emparèrent du royaume de Bourgogne et le partagèrent entre eux. Un autre partage eut lieu, en 562, entre les quatre fils de Clotaire.

La Bourgogne échut en partage à Gontran qui fonda le second royaume de Bourgogne : après le règne de Thierry, ce royaume fut réuni à la couronne de France.

Le pays fut, en 731, exposé à une invasion des Sarrasins, qui se livrèrent à des exactions de toute nature. La partie de Besançon, dite la ville basse, des villes, des abbayes, des campagnes entières, furent détruites. Ces barbares furent exterminés l'année suivante, à Tours, par Charles Martel.

A la mort de Louis le Bègue, la province était partagée pour le choix

Digitized by Google

du prince qui devait lui succéder. Les seigneurs et les prélats de Bourgogne s'assemblèrent à Mantale près de Vienne, en Dauphiné, et ils résolurent de se séparer de la monarchie française.

Ils élurent pour leur souverain, sous le titre de roi d'Arles et de Bourgogne, Boson, déjà duc ou gouverneur de Bourgogne. C'était le 3 octobre 879.

Renaud III, l'un des comtes de Bourgogne, refusa en 1143 de rendre hommage à l'empereur d'Allemagne, duquel le pays relevait alors.

Quelques auteurs ont pensé que ce refus avait fait donner au comté de Bourgogne, le nom de Franche-Comté. Cette dénomination provient bien plutôt de l'exemption de la province de toutes tailles et impositions, sauf le service militaire.

Béatrix, fille de Renaud III, épousa en 1156 l'empereur *Frédéric* Barberousse, et lui apporta en dot le comté de Bourgogne. Cet empereur se signala par sa munificence envers la ville de Besançon. Il concéda au chapitre métropolitain et à l'archevêque le droit de battre monnaie.

L'année qui suivit son mariage, il convoqua à Besançon une cour impériale. Il fit construire à Dole un vaste et superbe château où il logea plusieurs fois avec sa cour et où il répandit ses bienfaits sur la province entière. Il se croisa en 1188, et emmena à sa suite un grand nombre de seigneurs de Franche-Comté.

Ce prince généreux périt misérablement. Le 10 juin 1190, il se noya en se baignant dans le Cydne.

La Franche-Comté échut en partage à Otton I, second fils de l'empereur Frédéric.

Après la mort d'Otton I, Etienne III, comte d'Auxonne, auteur de la branche de Châlon, prétendit que le comté de Bourgogne devait lui appartenir comme étant le plus habile des mâles à y succéder.

Une guerre éclata entre lui et Otton de Méranie. Le comté fut, durant plusieurs années, livré au trouble et à l'anarchie. Les seigneurs se divisèrent et embrassèrent suivant leurs vues ou leurs intérêts, la cause de l'un ou de l'autre des princes. Ce fut alors qu'on vit s'élever dans la province, tous ces nombreux châteaux dont les ruines attestent les divisions qui déchirèrent le pays.

Un projet de mariage entre Alis, fille aînée d'Otton et Jean de Châlon, fils du comte Etienne, suspendit la guerre pour quelque temps. Elle se ralluma plus vive bientôt après, de telle sorte que la

Digitized by Google

comtesse Palatine, épouse d'Otton, fut réduite à engager le comté à Thiébaud IV, comte de Champagne, pour 15 mille marcs d'argent.

La paix fut enfin conclue en 1230. Le duc de Méranie promit une de ses filles en mariage à Hugues, fils de Jean de Châlon, et le comte Etienne reconnut le duc pour comte Palatin, et lui fit hommage des terres qu'il possédait en Franche-Comté.

Othon III, Hugues de Châlon, comte d'Auxonne, et Othon IV, succédèrent à Etienne.

Othon IV était très-avide de la gloire des armes. De retour de Sicile où il était allé dans le but de venger le massacre des Vêpres *Siciliennes*, il s'engagea avec les comtes de Ferrette et de Montbéliard, dans une guerre contre l'évêque de Bâle. L'empereur prit parti pour le prélat et vint mettre le siége devant Montbéliard. Il força les comtes à se retirer sous Besançon, qu'il assiégea inutilement au mois d'août 1289. Son armée exerça toutefois de grands ravages sur le territoire et les environs.

En 1291, Othon obtint du pape Nicolas IV le privilége de fonder en Franche-Comté une université. Il la plaça à Gray où elle resta jusqu'en 1421.

Ce prince mourut en 1302, des suites d'une blessure qu'il reçut en Flandre, à la tête d'un corps d'armée qu'il commandait pour le service de Phlippe-le-Bel. Son fils Robert lui succéda et mourut vers 1314. A cette époque, la Franche-Comté tomba en partage à Jeanne de Bourgogne, sœur de Robert, et épouse de Philippe le Long, roi de France.

Le comté de Bourgogne fut réuni au duché, par le mariage de Jeanne de France, fille de Jeanne de Bourgogne, avec Eudes IV, duc de Bourgogne.

Ce prince eut des guerres à soutenir à l'occasion des prétentions de la comtesse de Flandre et de la Dauphine, ses belles-sœurs, sur quelques terres du comté qu'elles réclamaient en augmentation de leurs dots.

Des princes et des grands de la province prirent parti pour les deux princesses ; la ville de Besançon favorisa hautement leurs prétentions. Les troupes levées par les seigneurs et par la ville brûlèrent, en 1336, le château d'Arguel, les villes de Salins et de Pontarlier, ainsi que le bourg de Choye.

Eudes s'avança rapidement contre les confédérés, les atteignit près de St.-Ferjeux au lieu appelé depuis la *Malcombe*, et les défit

Digitized by Google

complétement. Mille citoyens de Besançon mordirent la poussière dans cet engagement.

Un accommodement eut lieu l'année suivante par la médiation du roi de France et d'Hugues de Vienne, archevêque de Besançon. Mais il n'y eut de paix solide qu'ensuite du traité conclu en 1347, entre Eude et les seigneurs qui s'étaient ligués contre lui.

Eudes mourut deux ans après en 1349, laissant pour héritier des deux Bourgognes, Philippe du Rouvre, son petit-fils, seulement âgé de 4 ans.

Il eut pour tuteur le duc de Normandie, son plus proche parent du côté paternel. De 1350 à 1362, les deux Bourgognes eurent beaucoup à souffrir des incursions des Anglais. Un parti de ces Anglais chercha, en 1362, à s'emparer de Besançon par surprise. Ils avaient déjà franchi le premier mur d'enceinte à la porte de Charmont, lorsque l'alarme fut donnée : les citoyens, accourus en hâte, repoussèrent courageusement leurs indignes agresseurs.

Les magistrats de Besançon voyant la ville toujours menacée par des bandes d'Anglais qui ravageaient les campagnes, appelèrent dans les murs en 1364, plusieurs gentilshommes et habitants des villages voisins. Ils donnèrent le commandement de leurs soldats à Jean de Vienne. Celui-ci se porta en reconnaissance avec un détachement des plus braves soldats, et atteignit les Anglais, près de Chambornay. Il tua de sa propre main leur général, et mit complétement en déroute cette troupe de pillards.

Philippe du Rouvre était mort en 1361, avant d'avoir consommé son mariage projeté avec Marguerite, fille unique du comte de Flandre. Ses états furent possédés par Marguerite de France, épouse de Louis XI, comte de Flandre, laquelle, depuis 1348, avait fixé sa résidence à Arbois. Cette princesse mourut à Paris, en 1383; son fils, Louis de Male, ne lui survécut qu'un peu plus d'une année.

Marguerite de Flandre, sa sœur, apporta en dot, à Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne, les comtés de Bourgogne, d'Artois, de Flandre, de Rhétel et de Nevers. *Jean-sans-Peur*, duc et comte de Bourgogne, succéda à son père, Philippe-le-Hardi, en 1404. Ce fut lui aussi qui fit assassiner, en 1407, le duc d'Orléans, frère de Charles VI.

Il fut tué lui-même, à Montereau, par des gens de la suite du dauphin, le 10 septembre 1419. Son fils, Philippe-le-Bon, lui

Digitized by Google

succéda, et chercha à venger sa mort, en s'unissant avec les Anglais, par le traité de 1420, contre le roi de France Charles VII. Mais une paix heureuse fut conclue en 1435, et mit fin aux ressentiments qui divisaient ces deux princes.

Pendant les fêtes que Philippe-le-Bon donna à l'occasion de son troisième mariage, en 1440, il institua l'ordre de la *Toison d'or*, pour l'exaltation de la foi, la défense des intérêts de l'Eglise, et pour animer la noblesse à l'honneur et à la vertu.

Dès l'an 1421, ce prince avait transféré à Dole le siége de l'université établie à Gray, par Othon, comme nous l'avons dit plus haut. Charles le Téméraire succéda en 1467 à Philippe-le-Bon.

Vers 1472, Charles indigné du supplice que le duc d'Autriche fit souffrir au gouverneur Bourguignon du comté de Ferrette, envoya des troupes qui ravagèrent ce comté. Par représailles, le duc dirigea 16 mille Autrichiens sur le comté de Bourgogne; ceux-ci s'emparèrent de Blamont et d'Héricourt d'où ils s'étendirent d'un côté vers Luxeuil, et de l'autre jusqu'au Val-de-Morteau, laissant partout sur leurs traces des ruines et des débris. Leur séjour ne fut pas de longue durée; mais ils rentrèrent peu après dans la Franche-Comté, s'emparèrent de Pont-de-Roide, de l'Isle, des Granges de Grammont, de Clémont et de Clerval.

Dans le même temps, les Lorrains et le gouverneur de Champagne ravagèrent une partie du bailliage d'Amont.

En 1476, Charles alla attaquer les Suisses, qui lui avaient cependant demandé la paix à deux reprises. Ce brave peuple ne se découragea point; il attendit avec fermeté son injuste ennemi et lui opposa une vigoureuse résistance. Charles, battu à Granson, puis à Morat, perdit des richesses immenses, plus de 30,000 hommes de troupes et tout ce qu'il avait d'artillerie et de bagage.

Le duc de Lorraine profita de la défaite de Charles, pour reprendre Nancy dont ce dernier s'était emparé depuis peu.

Charles vint mettre le siége devant cette ville; mais son armée fut taillée en pièces, et lui-même fut tué le 5 janvier 1477, sous les murs de la ville qui avait résisté à ses efforts.

Le comté de Bourgogne échut alors à sa fille unique, Marie, qui le transféra dans la maison d'Autriche, par son mariage avec Maximilien, fils de l'empereur Frédéric IV.

Louis XI, roi de France, avait cherché à étendre sa domination à

Digitized by Google

la province, par le mariage du dauphin avec Marie. La guerre s'alluma dans le pays. La ville de Dole se distingua par le siége qu'elle soutint en 1478 contre l'armée française composée de 14,000 hommes. L'année suivante, Dole fut enlevée par surprise, pillée et réduite en cendres, malgré l'héroïque défense de la bourgeoisie. Les fortifications de cette cité furent rasées.

Aussitôt après le sac de Dole, l'armée française alla s'emparer de Poligny et de son château, de Salins et d'Arbois. Vesoul fut pris et brûlé. Toute la province, à l'exception de quelques châteaux forts dans la montagne, fut conquise. Besançon, ville impériale, échappa seule; on n'avait pas osé l'attaquer parce qu'elle renfermait beaucoup de munitions de guerres.

Charles d'Amboise se disposait cependant à en faire le siége, mais pour qu'il renonçât à ce projet, les habitants souscrivirent à laisser à Louis XI la garde de leur ville et la jouissance des droits attachés à cette commission. Il y eut ensuite des suspensions d'armes réitérées; maix la paix ne fut couclue qu'à la mort de Marie de Bourgogne, survenue le 25 mars 1482.

Le premier article du traité de paix était le mariage du dauphin avec Marguerite d'Autriche, fille de Marie; les fiançailles furent célébrées, et le dauphin entra en possession de la province; mais il épousa en 1490, Anne de Bretagne. La guerre éclata de nouveau, les troupes françaises furent forcées d'évacuer le pays. La paix conclue à Senlis, en 1493, rendit la province à son légitime possesseur, et Marguerite d'Autriche, qu'on retenait en France, fut rendue à la liberté.

Le comté de Bourgogne passa d'abord à Philippe-le-Beau, frère de Marguerite, qui le posséda jusqu'à sa mort survenue en 1566.

Marguerite eut à cette époque le gouvernement de la province, et malgré les guerres fréquentes des rois de France et d'Espagne, elle sut maintenir la paix au milieu de ses peuples.

A la mort de cette princesse, en 1530, Charles-Quint, son neveu, eut l'administration du comté qu'il combla de ses faveurs. Il aima surtout la ville de Besançon dont il confirma et augmenta les priviléges. Les citoyens reconnaissants lui élevèrent une statue en bronze qui décora le frontispice de l'Hôtel-de-Ville jusqu'en 1793, époque où les autorités révolutionnaires la firent briser et jeter à la fonderie des sous!

Charles-Quint abdiqua en 1556, et se retira au monastère de

Digitized by Google

St.-Just où il mourut en 1558. Philippe, son fils et son successeur, dut les victoires qui signalèrent le commencement de son règne à la valeur des lances Bourguignones-Comtoises. Ce prince marcha de victoire en victoire, et la province jouit du calme le plus parfait jusqu'en 1595.

En cette année, un corps de Français et de Lorrains, commandé par Tremblecourt et Loupy, ravagea le pays. Tremblecourt, ivre de ce succès, vint sommer Besançon de le choisir pour roi, et d'abandonner le roi d'Espagne. Les Comtois sortirent de la stupeur où les avait jetés la rapide incursion de leurs cruels ennemis. Le connétable de Castille accourut avec une armée d'Espagnols, et chassa les troupes qui infestaient la contrée.

Henri IV vint la même année dans la province. Il se portait sur Gray, lorsque le connétable de Castille s'avança contre lui : Une rencontre eut lieu à Fontaine-Française. Henri IV, à la tête de 300 cavaliers, étonna les troupes du connétable par son intrépidité et les mit en fuite. Besançon fut menacée d'un siége pour lui avoir refusé passage ; elle n'évita cette attaque qu'en se soumettant à payer une forte contribution.

Philippe était profondément attaché à la religion catholique, et il combattit de tous ses moyens l'erreur qui tendait à faire des progrès dans le comté. Ses vues furent secondées par le zèle apostolique des prélats et des prêtres, et par la fermeté des gouverneurs et du parlement.

A sa mort, en 1598, il laissa le comté à sa fille Isabelle-Claire-Eugénie, qui épousa l'archiduc Albert, son cousin.

Cette princesse mourut en 1633. Peu après sa mort, la peste et la guerre désolèrent la province.

La peste qui se manifesta à Dole en 1636, sévit pendant plus de dix ans. La guerre ne termina pas sitôt. Louis XIII rompit la neutralité consentie en 1611, pour 29 ans. Le prince de Condé vint mettre le siége devant Dole en mai 1636 ; l'héroïque résistance de cette cité força l'armée française, malgré ses forces bien supérieures, à lever le siége, dans la nuit du 14 au 15 août.

Mais les soldats se répandirent dans le comté et s'y livrèrent à toutes sortes d'excès. Galas, général de l'empereur, y parut bientôt après à la tête de 40,000 hommes, dans le dessein de porter la guerre en France. 10,000 hommes, commandés par le cardinal de la Valette

Digitized by Google

et par le duc de Saxe Weimar, harcelaient continuellement les deux armées, et mirent le comble à la désolation du comté de Bourgogne.

La guerre continua, entraînant à sa suite des maux qu'une famine générale vint aggraver.

L'armée du duc de Weimar, connue sous le nom de *Suédoise*, celles du duc de Lorraine et du duc de Longueville occupèrent le comté jusqu'en 1639, et ne cessèrent d'accabler les malheureux habitants. Les Français se maintinrent dans le pays jusqu'à la paix signée à Munster, au mois d'octobre 1648.

Besançon, ville libre et impériale, fut échangée en 1664, contre Frenckendal, mais restituée peu après, au comte de Bourgogne dont elle redevint la capitale.

Charles II avait succédé en 1665 à Philippe IV son père. Il était frère de Marie-Thérèse d'Autriche, épouse de Louis XIV, roi de France. On avait promis la Franche-Comté pour dot à cette princesse; comme on la lui refusait, Louis XIV en fit la conquête en 1668. Il la rendit à l'Espagne le 2 mai de cette même année par le traité d'Aix-la-Chapelle.

La cour de Madrid entra dans la confédération formée contre Louis XIV par l'empereur, le roi de Danemarck, l'électeur de Brandebourg et plusieurs autres princes de l'Empire; et tandis qu'on annonçait la confédération à Bruxelles, on publiait à Paris la déclaration de guerre contre l'Espagne. C'était au mois d'octobre 1673; le duc de Navailles entra dans la province le 13 février 1674, à la tête d'un corps de 10 mille hommes. Il emporta Gray, s'établit à Vesoul qui se rendit à la première sommation, et vint investir Besançon.

Louis XIV se présenta sous les murs de cette ville au commencement de mai. Elle capitula le 15, la citadelle résista jusqu'au 22. Le roi marcha ensuite sur Dole qui capitula, réduisit Salins, et soumit en peu de temps tout le comté qu'il conserva sous sa domination par le traité de Nimègue, du 17 septembre 1678.

Il visita la Franche-Comté en 1683; il entra à Besançon, le 19 juin, et logea au palais Grandvelle qui appartenait alors au comte St.-Amour. En 1687, il fit travailler aux fortifications de la ville, sous la direction du célèbre maréchal Vauban. Des sommes considérables furent consacrées aux travaux, et c'est à bon droit que cette place est réputée comme l'un des boulevards de l'est.

Louis XVI monta sur le trône de France en 1774.

De graves événements s'accomplirent sous ce règne.

Digitized by Google

Dès 1790, les états-généraux réunis sous le titre d'assemblée nationale proclament une nouvelle constitution du *royaume de France*.

La province de Franche-Comté est divisée en trois départements, le Doubs, la Haute-Saône et le Jura.

Le 21 septembre 1792, l'assemblée Législative est remplacée par la *Convention*, qui abolit la *royauté* et adopte la forme du gouvernement Républicain.

Des excès à jamais regrettables signalent cette époque de notre histoire. Le 21 janvier 1793, Louis XVI meurt sur l'échafaud, en héros et en martyr.

Marie-Antoinette, sa femme, subit le même sort, le 16 octobre de la même année. Le jeune prince Louis XVII, retenu au *Temple*, meurt à l'âge de 11 ans, après avoir éprouvé toutes sortes de mauvais traitements. Louis XVIII trouve un asile à l'étranger où il prend le titre de roi de France.

La Convention établit le gouvernement directorial que renverse le général Bonaparte, le 10 novembre 1799. Ce grand homme prend d'abord le titre de 1er consul, puis il se fait couronner empereur des Français et roi d'Italie, le 2 décembre 1804.

L'Europe entière se déchaîne contre la nation française. Les armées impériales se couvrent de gloire; elles promènent partout leurs aigles victorieuses; mais elles trouvent le terme de leurs succès, vaincues par l'inclémence du ciel, dans la fatale campagne de Russie en 1812. La France est envahie par les puissances alliées en 1814. Les départements de l'ancienne province de Franche-Comté sont traversés par des corps d'armées qui se dirigent sur Paris. Besançon est étroitement bloqué pendant quatre mois par une armée autrichienne que commande le prince de Lichstenstein.

Pressé de toutes parts, par des forces infiniment supérieures, l'Empereur abdique le 11 avril 1814, et se retire à l'île d'Elbe.

Besançon, encore bloqué, se déclare le 19 avril pour le roi Louis XVIII. Le traité du 30 mai rend la paix à la France, mais à des conditions très-rigoureuses qu'il faut subir.

Par suite de ce traité, le département du Doubs dut céder au canton de Neuchâtel en Suisse, une partie du territoire des communes de Montlebon et du Lac, dans le canton de Morteau.

Louis XVIII monte sur le trône de France, et donne aux Français une charte constitutionnelle.

Digitized by Google

Le 25 octobre 1814, *Monsieur*, frère du roi, visita le département et vint à Besançon, où il fut accueilli avec les transports d'un enthousiasme réel.

Napoléon rentra en France le 1er mars 1815, et contraignit le roi à se retirer à Gand. Les troupes alliées envahirent de nouveau le territoire ; Besançon, bloqué une seconde fois, par l'armée autrichienne, n'ouvre pas ses portes à l'ennemi. En juin, après la bataille de Vaterloo, l'Empereur abdique la couronne qu'il avait ressaisie, et va mourir à l'île de Ste.-Hélène, gardé à vue par les troupes anglaises.

Le 8 juillet 1815, Louis XVIII revint à Paris, et traita de la paix avec l'Europe.

Besançon fut visité en 1816 par le duc d'Angoulême.

Pendant l'année 1816, des pluies continuelles anéantirent la presque totalité des récoltes, et une disette générale fut le résultat de cette calamité. Le département du Doubs en ressentit surtout les atteintes. Les champs ne produisirent que peu de blé de mauvaise qualité, et les vignes ne donnèrent absolument aucun produit. Le gouvernement fit venir des blés de l'étranger afin de pourvoir aux déficits énormes de la production.

Besançon fut visité une seconde fois en 1820 par le duc d'Angoulême.

Louis XVIII mourut le 16 septembre 1824, laissant la couronne à Charles X, qui la porta jusqu'en 1830.

Mécontent du résultat des nouvelles élections qui venaient d'avoir lieu pour la reconstitution de la chambre des députés, dissoute ensuite de son ordonnance du 16 mai 1830, Charles X rend, le 25 juillet, trois ordonnances qui répandent partout une vive effervescence. D'un seul coup, il prescrit la suspension de la liberté de la presse, la dissolution de la chambre nouvellement élue, et il établit un mode électoral en contradiction avec la législation en vigueur.

Ces mesures sont le signal d'une révolution qui éclate à Paris, le 27 juillet, ensanglante pendant trois jours la capitale et donne naissance à un gouvernement provisoire, dont la direction fut confiée au duc d'Orléans.

La France reprend le drapeau tricolore. Charles X et le dauphin fuyent devant les événements qui se déroulent d'une manière si précipitée, et abdiquent en faveur du jeune duc de Bordeaux.

Le 7 août 1830, la chambre des députés déclare le trône vacant,

Digitized by Google

modifie la charte et offre la couronne au duc d'Orléans qui prend le titre de Louis-Philippe Ier, roi des Français.

Après 18 ans de règne, Louis-Philippe tombe à son tour, et sur les débris de son trône, s'élèvent les institutions républicaines dont nous jouissons aujourd'hui.

Monuments.

Monuments antiques.— Sous ce titre, nous recommanderons vivement à toutes les personnes qui s'intéressent à l'histoire du pays, l'ouvrage de M. *Ed. Clerc*, conseiller à la cour, la *Franche-Comté représentée par ses ruines.*

Cet ouvrage est le fruit de recherches et d'investigations minutieuses. D'importants matériaux sont réunis dans un espace circonscrit, et sont offerts par le savant auteur comme autant de *repères* fixes et invariables pour la composition de l'histoire de chacune des localités de notre ancienne et glorieuse province.

Longtemps exposée aux incursions des barbares, elle a dû subir la fureur de ces farouches soldats. Ceux-ci entraînèrent après eux, la destruction et l'incendie, et couvrirent le pays de ces ruines qui se présentent aujourd'hui, à nos yeux, avec un intérêt si saisissant.

Presque partout, l'explorateur rencontre des tuiles épaisses, plates et à rebord; d'autres de forme courbe; dans les habitations somptueuses, ce sont les mosaïques, les revêtements en marbre, les murs peints, les bains, etc.; dans les ruines ordinaires, les médailles, la poterie, les amphores, des agraffes, des ustensiles, des clous, des figures, etc.

Le trésor de la Séquanie, pour la numismatique, les monuments de tout genre, c'est Besançon. Les antiquités de cette cité étaient déjà, il y a plus de deux siècles, l'objet des savants travaux de JJ. Chifflet. Dunod et Dom Berthod ont donné depuis le plan du *Vesontio* romain; mais de nombreuses découvertes sont venues augmenter les témoignages qu'ils avaient recueillis de l'étendue et de la splendeur de l'ancienne métropole.

Nous nous bornerons à une courte énumération de nos monuments, en renvoyant nos lecteurs à l'ouvrage de M. le conseiller Clerc, pour tous les détails curieux qu'il renferme à cet égard.

Digitized by Google

Le *Pont romain*. Ce pont, auquel aboutissaient plusieurs voies omaines, est appelé aujourd'hui *Pont de Battant*.

Il fut bâti avec cette pierre de *vergenne*, dont la durée est éter- nelle, selon l'observation de Dunod.

Il a été restauré et élargi, il y a dix ans, sur les fonds du tré- or, comme ouvrage dépendant de la route nationale n° 67.

Le *cimetière gallo romain*, près *du champ de Mars*. Les fouilles ntreprises pour la construction du nouvel arsenal, en face de l'hô- pital St.-Jacques, ont mis à découvert un vaste cimetière du premier iècle.

Des urnes remplies de cendres y ont été trouvées en abondance; ucune des médailles enfouies avec les cendres ne dépasse le règne le Claude.

Le *Forum*. Il était placé sur la pente la plus douce du mont Cœlius, au lieu où s'éleva plus tard l'église St.-Jean-Baptiste, que nos vieillards ont encore vue avant la révolution de 1789.

Le niveau général du forum est celui de l'entrée supérieure de la rue des Martelots. Il était de forme circulaire.

Le capitole était placé au-dessous du forum.

Le *champ noir*, vaste colline funéraire, qui s'étend du voisinage des Arènes jusqu'à la Butte. Ce cimetière remplaça celui du premier siècle, vis-à-vis l'hôpital St.-Jacques, lorsque la défense fut faite d'inhumer dans l'enceinte de la cité.

Le *canal d'Arcier*, qui amenait à Besançon des eaux pures et abondantes. Il était construit au milieu d'un massif de maçonnerie, ayant 3m de toutes faces. On en voit de longs fragments près de la malâte. Après avoir traversé par une tranchée profonde le rocher dit la porte *Taillée*, il côtoie la citadelle, pénètre en ville par la rue du Chambrier, traverse les jardins du chapitre, pour arriver à la maison des frères de *Marie*, où il est visible sur 16m environ; enfin à l'angle inférieur de la maison Babey où il s'écroule sous la rampe qui conduit à la *Porte noire*.

Porte noire, arc de triomphe, que l'on pense avoir été élevé en l'honneur de Marc-Aurèle.

Ce monument mérite tout spécialement l'attention des archéolo- gues. Le luxe de son ornementation, la richesse des détails de sculpture, sont vraiment remarquables.

Son grand arc fut retréci, au moyen âge, par des constructions

Digitized by Google

dans lesquelles on avait incrusté les figures grossières des quatre Evangélistes, et sa partie supérieure fut surmontée d'un bâtiment qui servait de grenier à blé aux chanoines, et de logement aux clercs du chapitre. Ces constructions ont disparu lors de la restauration entreprise en 1820. La partie gauche de l'arc qui avait le plus souffert, a été remise à neuf.

Les *grands thermes* avoisinaient la rue *Moncey*. Tout fait présumer que cet établissement était très-somptueux. Un embranchement du canal d'Arcier aboutissait à son enceinte.

Nous mentionnerons ici la cité de *Mandeure* qui a fait place à un simple village de 900 habitants.

Mandeure, d'abord bourgade celtique, s'accrut sous Vespasien. Elle s'éleva au rang des cités de premier ordre, sous le règne des Antonins. Elle s'étendait sur les deux rives du Doubs; trois ponts en liaient les diverses parties.

Cette cité fut probablement réduite en cendres, lors de la terrible invasion des barbares en 275. Partout, dans ses ruines, on ne rencontre que la trace du feu, des lingots d'étain et de plomb, *le fer adhérent au cuivre,* par la fusion.

En 1820, on mit à découvert la vaste enceinte de l'amphithéâtre de Mandeure. 16 à 18 mille personnes pouvaient commodément y prendre place. C'était l'un des plus grands de l'époque. Son pourtour extérieur est de 253m.

Camps antiques. Les camps romains étaient nombreux dans la Séquanie. On cite dans la circonscription actuelle du département, le camp de *Buremont*, près de Baume; celui de *Pezeux,* au sein de la moyenne montagne; enfin celui d'*Amancey* où des fouilles persévérantes ont eu lieu récemment, et ont fait découvrir une foule d'objets précieux. Il faut ajouter à ces castramétations plusieurs *vigies* ou stations fortifiées pour la défense des voies romaines; on les désigne sous les noms de châté, châtelet, châtelard.

Voies de communications. Les communications de la Séquanie avec la Gaule-Lyonnaise, étaient fort multipliées.

La grande route de Lyon au Rhin par Besançon, traversait le territoire de Grandfontaine, puis le bois de Torpes, où elle est parfaitement conservée; elle franchissait le Doubs, près du moulin de Reculot sur un pont fortifié, puis elle conduisait au bas de Villars-St.-Georges, dans un canton dit le bas de la Voie, et continuait

Digitized by Google

ar les *prés de la levée* laissant à gauche les habitations de Fourg; lle s'engageait dans la forêt de chaux, au canton de la Combe-du-'ernois, et franchissait la Loue, à Arc.

Une autre voie se dirigeait sur Lyon, abandonnant le tracé de la précédente, près de Grozon, et aboutissant à Lons-le-Saulnier et à Bourg.

Une troisième route côtoyait depuis Grandfontaine, le bois de Chemaudin, passait à Ambre (appelé St.-Vit depuis la translation les reliques de ce saint au IXe siècle), traversant les jardins d'Antorpe, Monteplain, puis elle arrivait à Dole.

Dans sa direction vers le Rhin, la grande voie qui nous occupe a pour le département un intérêt tout spécial.

Après avoir quitté à Palente le territoire de Besançon, elle passait entre le Doubs et la grande bourgade romaine des *Andiers*, près de Thise, et continuait par Roche, Roulans et Sechin, au-delà de Grosbois; elle côtoyait le bord méridional de la forêt de Baume; de là elle se prolongeait à Luxiol, à l'Hôpital-St.-Lieffroy, Pompierre, Rang, et elle aboutissait à Mandeure, par Blussans, Colombier et Vougeaucourt.

De Maudeure à Bélieu, on la suit sur plusieurs kilomètres, élevée d'un mètre et plus au-dessus du sol; au-delà de Valentigney, elle se bifurque vers *Grammatum* (Fesches), et vers Béfort.

Cette voie dont les artères se répandaient au loin, introduisit souvent les hordes de barbares sur le territoire de la Séquanie.

De l'Italie à Besançon, une voie importante se prolongeait dans le Jura, par la gorge de Jougne et de la Cluse. Il ne paraît pas possible de douter que sa direction ne fût tracée par Pontarlier, l'Hôpital du Grosbois et le marais de Saône, dans l'étendue desquels on retrouve des vestiges de cette voie qui permettent d'apprécier sa largeur et le soin apporté à sa construction.

Elle arrivait à Besançon par la porte de *Varesco*, au-dessus du pont du secours de la citadelle.

De Besançon, elle se dirigeait par St.-Claude, traversait le village d'Auxon et franchissait l'Ognon à Cussey.

A Oiselay, cette voie se dirigeait par un embranchement vers le nord.

En face de Miserey, une autre voie dont le savant M. Clerc donne une description curieuse, s'engageait dans la vallée qui conduit à

Digitized by Google

Voray, et ouvrait les communications jusqu'à Luxeuil et Plombières, déjà connus par leurs eaux thermales, sous la domination romaine.

Nous n'entreprendrons pas de multiplier les détails sur toutes les voies qui sillonnaient l'ancienne province. L'ouvrage précieux de M. Clerc et la carte qu'il a fait établir à l'appui, contiennent à cet égard une foule de documents justifiés et dont l'étude a dès lors un attrait irrésistible.

Le nom de *Pérouse* est très-commun dans nos pays; il s'applique à des *lieux dits*, à des *cantons*, etc. Cette désignation indique assurément le passage d'une route romaine. On la retrouve partout, même sur les rivages de l'océan. A l'ouest des Gaules, on appliquait aux voies romaines et aux villages qu'elles traversaient le nom de *Perré*.

Monuments divers. Nous signalerons ici quelques monuments appartenant à divers âges.

Ville de Besançon.

L'église cathédrale de St.-Jean est remarquable par les types variés dont elle offre le modèle. Trois âges distincts se trahissent à l'œil de l'observateur; le XIe et XIIe siècles, le XIIIe siècle et enfin le XVIIIe siècle.

L'abside principale, celle où est situé le maître autel, mérite l'attention des amateurs; l'étage inférieur rappelle le XIe siècle par le plein cintre de ses arcatures, la sculpture large et profondément refouillée des chapiteaux; l'étage supérieur, de forme ogivale, dénote le XIIIe siècle. La seconde abside, ou chapelle du saint Suaire, forme un contraste frappant avec le reste de l'édifice. Le luxe de l'ornementation, la richesse des marbres, la profusion des dorures indiquent assez le style prétentieux du XVIIIe siècle.

On est saisi, en entrant dans cette vénérable enceinte, d'une pieuse admiration qui élève l'âme; ces deux sanctuaires qui se correspondent à une longue distance, ces siècles écoulés dont la trace est partout, et qu'on ne reconnaît qu'à la lueur douteuse du jour, ces monuments de la foi vive de nos pères, tout concourt à exciter de généreux sentiments, à éveiller de nobles et précieux souvenirs.

Une importante restauration est entreprise depuis 1847, pour dégager les baies dont l'ouverture rendra moins obscure la nef principale. La toiture dont la masse écrase l'édifice doit être remaniée.

Jean Carondelet, archevêque de Palerme et haut doyen du chapitre de Besançon, éleva à son frère Ferri Carondelet, mort en 1528,

Digitized by Google

conseiller de Charles-Quint et chanoine archidiacre de Besançon, un monument composé d'un tombeau de marbre sur lequel est couché le prélat de grandeur naturelle, la tête appuyée sur le bras, une crosse près de lui, et la mitre sur sa main droite. Au-dessous est un cadavre en plâtre que l'on prétend avoir été moulé sur le corps même du digne prélat.

Ce monument échappa à une destruction certaine au moment de la révolution de 1789, par les soins de quelques personnes qui le cachèrent dans un *charbonnier*. On l'a placé aujourd'hui dans le passage qui conduit de la cathédrale à l'archevêché.

Des tableaux de grands maîtres décorent l'église. Le tableau de l'autel de la chapelle du saint Suaire, représentant la résurrection de Notre-Seigneur, passe pour le chef-d'œuvre de Carle Vanloo.

Deux objets d'un prix inestimable disparurent en 1790; *un livre manuscrit des Evangiles* et un *Missel* donné au chapitre, par Hugues Ier, en 1040.

L'église subit à cette époque plusieurs mutilations; rendue au culte par le concordat, elle demeura dans le plus grand délabrement jusqu'à l'épiscopat du digne cardinal de Rohan, qui légua en outre à sa mort une foule d'ornements précieux à ses successeurs.

Le magnifique hôpital St.-Jacques, construit en 1686, sur les plans de l'architecte Boyer, est un établissement que l'on peut citer comme modèle. Il doit son origine à la munificence de Louis XIV, d'Antoine-Pierre de Grammont, le vertueux prélat qui en fut le premier directeur, et à la piété duquel on doit aussi le séminaire édifié de 1670 à 1680.

La belle rotonde dite du Refuge, qui sert d'église aux religieuses de l'Hôpital, fut bâtie en 1734, sous la direction de l'architecte Nicole; fermée pendant la révolution, convertie en magasin pour le service militaire, puis donnée aux protestants, elle fut, après tant de péripéties, rendue au culte catholique, en 1802.

Le palais *Grandvelle* occupe un rang distingué parmi les monuments de la cité. Sa distribution est celle de la plupart des palais d'Italie.

La façade principale du côté de la grande rue est composée d'un rez-de-chaussée, de deux étages et d'un attique. Les fenêtres du rez-de-chaussée et du premier étage sont subdivisées par des croix, comme celles du grand palais de Venise, à Rome.

Digitized by Google

La décoration du palais est extrêmement riche.

On lit le millésime 1534, dans le fronton d'une fenêtre au-rez-de-chaussée, celui de 1539, sur deux chapiteaux ioniques de l'étage de la cour, enfin celui de 1540, sur un autre chapiteau.

Ce fut Nicolas Grandvelle, ministre de Charles-Quint, qui fit construire ce palais, et l'enrichit d'une collection de tableaux et d'une bibliothèque précieuse par le nombre et le choix des ouvrages.

Louis XIV l'habita avec la reine, lorsqu'il vint à Besançon, en 1683. Le Parlement y siégea de 1745 à 1749.

Le palais fut acheté par la ville de Charles-François La Baume-St.-Amour, pour y loger le gouverneur de la province; mais dans le moment des troubles révolutionnaires, il fut vendu comme domaine national. On doit s'applaudir qu'il soit tombé entre les mains d'un propriétaire qui n'a rien changé à la physionomie de ce remarquable édifice.

L'ancienne abbaye de *Montbenoît*, dans la commune de ce nom, a été classée, sur les instances de l'administration, parmi les monuments dont la conservation importe à l'histoire, et quelques allocations ont été consacrées sur les fonds du trésor à sa restauration.

La fondation de cette abbaye remonte à l'an 1100; elle est attribuée à Landry de Joux.

Elle a subsisté jusqu'à la révolution de 1789; à cette époque, les chanoines furent dispersés, les biens vendus; mais l'église fut conservée comme paroissiale du Vallon, avec une partie des bâtiments du cloître.

Le cloître plaît à l'œil par la symétrie des voûtes et des ogives. L'église mérite surtout d'être visitée : les voûtes élevées sont d'une grande hardiesse; la chapelle des mages, celle de la passion, le chœur, les orgues, etc., réclament une scrupuleuse attention.

On voit dans le chœur une espèce de niche ou stalle en pierre, dont la construction est attribuée à Carondelet, qui fut abbé de Montbenoît.

Les stalles de l'église sont curieuses; de magnifiques arabesques, sculptées avec un art infini, la décorent, et représentent sous des traits en apparence grotesques ou bizarres, diverses allégories.

L'église de *Morteau* est aussi un édifice que l'on doit considérer

Digitized by Google

)mme monument historique, sa construction est antérieure à 1464. e vaisseau est d'un bel effet; le chœur est percé de 3 fenêtres go- ıiques. Elle était décorée autrefois de peintures à fresques qu'un ıdigeonnage a couvertes.

Une partie des voûtes s'affaissa en 1639, lors du terrible incendie ı'alluma le farouche Weimar.

Un château fort bâti par la maison noble d'Aigremont, s'élevait ı sommet de la montagne de ce nom, au territoire de Deluz.

Ce château fut détruit, la chapelle seule en reste; elle date des IIIe ou XIVe siècles. Ce monument a été restauré au moyen d'allo- ıtions du trésor, sa conservation ayant paru susceptible d'offrir le l'intérêt pour l'histoire.

Digitized by Google

CHAPITRE II.

TOPOGRAPHIE.

Situation. — Limites. — Etendue. — Nature du sol.

Le département du Doubs tire son nom de la rivière qui prend naissance sur son territoire.

Placé à l'extrême frontière de l'est, il est borné au nord par la Haute-Saône et le Haut-Rhin ; à l'est par les cantons Suisses ; à l'ouest par la rivière de l'Ognon qui forme la ligne délimitative de la Haute-Saône, enfin au sud, par le Jura et la Suisse.

Il s'étend du 47e au 48e degré de latitude.

Sa plus grande longueur du sud au nord, c'est-à-dire de l'extrémité sud du canton de Mouthe à l'extrémité nord du canton d'Audincourt, est de 14 myriam. et demi. Sa plus grande largeur de l'est à l'ouest, est de 10 myriam.

Il est divisé en quatre arrondissements dont les chefs lieux sont : *Besançon*, *Baume*, *Montbéliard* et *Pontarlier*, et en vingt-sept cantons.

Sa superficie totale est de 322,929 hect. 91 ares 86 c. savoir :

		SUPERFICIES PAR CANTONS.			ARRONDISSEMENTS.		
BESANÇON.	Audeux.	21,209	04	20			
	Amancey. . . .	18,385	76	34			
	Besançon. . . .	16,965	64	»			
	Boussières. . .	11,858	63	23			
	Marchaux. . . .	18,829	36	96			
	Ornans.	26,891	49	71	Hectares.	ares.	cent.
	Quingey.	25,174	29	34	139,314	23	75
BAUME.	Baume.	20,799	62	73			
	Clerval.	20,158	44	17			
	L'Isle.	16,397	92	89			
	Pierrefontaine. .	26,396	06	35			
	Rougemont. . .	16,215	88	54			
	Roulans.	18,519	87	86			
	Vercel.	28,994	13	67	147,481	96	21

Digitized by Google

		SUPERFICIES PAR CANTONS.			ARRONDISSEMENTS.		
MONTBÉLIARD.	Audincourt. . .	12,880	55	10			
	Blamont. . . .	8,752	34	15			
	St.-Hippolyte. .	18,599	42	15			
	Montbéliard. . .	9,349	26	40			
	Maiche.	23,430	51	49			
	Pont-de-Roide..	15,918	74	80	Hectares.	ares.	cent.
	Le Russey.. . .	18,828	64	25	107,759	48	34
PONTARLIER.	Levier.	28,078	33	99			
	Morteau.. . . .	15,120	33	77			
	Mouthe.	32,602	74	29			
	Montbenoit. . .	19,815	72	»			
	Pontarlier. . . .	32,757	09	51	128,374	23	56
		Total.			522,929	91	86

D'après la statistique établie par le ministère de l'agriculture et du commerce, sur les divers éléments recueillis dans chaque localité, l'étendue du domaine agricole serait de 511,502 hectares, qui se subdivisent comme il suit entre les quatre arrondissements par nature de culture.

ESPÈCES de GRAINS, FARINEUX ET CULTURES.	ÉTENDUE DES CULTURES EN HECTARES PAR ARRONDISSEMENTS. Besançon.	Baume.	Montbéliard	Pontarlier.	TOTAUX.	PRODUIT moyen à l'hectare, semence déduite de chaque espèce.
Froment.	15,660	18,429	5,554	710	40,353	15 hect.
Méteil.	4,095	1,459	526	3,156	9,236	18
Seigle.	1,188	848	403	155	2,594	18
Orge.	2,661	879	1,286	2,110	6,936	18
Avoine.	6,979	13,985	4,410	7,390	32,764	24
Maïs et millet.. .	1,957	1,162	24	»	3,143	25
Vignes.	5,792	1,738	»	265	7,795	»
Pommes de terre.	2,586	2,454	2,896	904	8,840	120
Légumes secs.. .	985	1,514	99	795	3,393	12
Jardins.	1,528	692	618	230	3,068	»
Colza, navette. .	347	161	31	18	557	»
Lin.	»	»	176	259	435	»
Chanvre.	514	360	352	102	1,528	»
Prairies naturelles	18,646	19,594	23,583	33,380	95,293	»
Prairies artificielles.	2,981	2,668	2,647	5,265	13,561	»
Pâturages, patis.	»	»		»	54,861	»
Jachères.	22,696	27,075	13,392	26,874	90,037	»
Bois de l'état. . .	1,029	»	»	4,777	5,806	»
Bois communaux.	38,099	35,292	25,352	26,887	125 630	»
Vergers, pépinières, oseraies.	»	»	»	»	5,762	»
				Total. . . .	511,502	

Digitized by Google

Le département du Doubs, traversé par quatre chaînes des *Monts-Jura*, disposées en ligne parallèle à la chaîne des Alpes, sillonné de profonds vallons, représente dans son ensemble, un vaste amphithéâtre, incliné de l'est à l'ouest, sous la forme d'un triangle irrégulier dont le côté le plus long et en même temps le plus élevé, délimite la France avec la Suisse.

Il se divise en trois régions agricoles très-distinctes, sous l'influence de l'exposition des terres et des chaînes de montagnes qui en modifient la température et les produits. On désigne communément ces trois régions par les noms de *haute* et *moyenne* montagne, et de *pays-bas* ou *plaine*.

La région des hautes montagnes se compose des vallons compris entre les sommités des deux premières chaînes du Jura qui traversent le département de son extrémité sud-est, au canton de Mouthe, jusqu'à St.-Hippolyte au nord-est. Elle comprend l'arrondissement entier de Pontarlier, les cantons de Maîche, du Russey et de St.-Hippolyte, dans l'arrondissement de Montbéliard.

La moyenne montagne est comprise dans une zône parallèle à la précédente, et formée par les deux chaînes inférieures.

Les cantons d'Amancey, de Vercel, Pierrefontaine, Pont-de-Roide, Blamont, partie du canton d'Ornans, etc., sont enclavés dans cette région.

Enfin la *plaine* s'étend entre la rivière du Doubs et celle de l'Ognon.

Nous donnerons ici le tableau des principales sommités qui se rencontrent dans les quatre chaînes des Monts-Jura.

Noms des Montagnes.	Elévation en mèt.	Boisement total ou partiel	Habitations, Cultures, Pâturages.
4e Chaîne des Monts-Jura. Elle traverse le département du Jura, s'élève au-dessus de Quingey, de Besançon, de Baume, de Pont-de-Roide, et se continue dans le Porrentruy.			
Le *Lomont*, la plus basse chaîne des Monts-Jura.	Sa plus haute sommité, près de Vyt-les-Belvoir, est à 812 mètres au-dessus du niveau de la mer.	Boisée en grande partie par les espèces chênes, hêtres, charmes et bois blancs.	Cette chaîne de montagnes est coupée transversalement sur plusieurs points. Les villages sont assis dans les vallons cultivés.
3e Chaîne des Monts-Jura. Elle prend naissance au Confluent de l'Ain et de la Bienne, et s'étend dès ce point jusqu'au Confluent du Doubs et du Dessoubre.			
Les Miroirs.	996 mètres.	id.	Cultivée sur les bas revers

Digitized by Google

Noms des Montagnes.	Élévation en mètres	Boisement total ou partiel	Habitations, Cultures, Pâturages.
Côte-de-Vennes.	996 mèt.	Boisée en grande partie par les espèces chênes, hêtres, charmes et bois blanc.	Cultivée sur les bas revers.
Le Fauverger.	992 »		id.
Le Bémont.	980 »		id.
La Côte-d'Eviliers.	944 »		
La Roche de Haute-Pierre.	916 »	Part. boisée et part. incul.	id.
La Côte de Reugney.	904 »	id.	id.
Le Pic de Montmahoux	820 »	Inculte.	Sans culture ni habitation.
La Côte de Déserviliers	856 »	id.	
2e Chaîne des Monts-Jura. Elle s'étend dès le Mont d'Avignon, près de St.-Claude, et se prolonge dans le département, en suivant la rive gauche du Doubs, jusqu'au-près de Ste-Ursanne.			
Le Mont Champvent.	1232 »	Partie boisée en sapin et partie inculte.	Les basses pentes sont en partie en pâturages.
Mont de Remoray.	1060 »		
Le Lavirон.	1056 »	id.	id.
Le Mont Cicon.	1004 »	id.	id.
Le Chaumont.	1046 »	id.	id.
Le Crêt Monniot.	1104 »	id.	id.
1re Chaîne des Monts-Jura. Elle s'étend depuis les montagnes de St.-Claude, longe le canton de Moutbe, au sud-est, et suit la droite du Doubs jusqu'à Ste-Ursanne.			
Le Rizoux.	1324 «	Cette ligne de montagnes, qui longe la frontière des cantons suisses de Vaud et de Neuchatel, est en grande partie couverte de forêts de sapins; quelques sommités sont incultes néanmoins.	Les revers méridionaux du Suchet, du Mont-d'Or, etc., sont couverts de châlets, de laiteries et de fromageries.
Le Landoz.	1464 »		
Le Mont-d'Or.	1500 »		
Le Suchet.	1610 »		
Le Mont Larba.	1264 »		
Le Gros Taureau.	1352 »		
Le Mont de Scey.	1224 »		
Le Châteleu.	1324 »		
Le Noirmont.	1128 »		

Considéré au point de vue géologique, le département est constitué par des terrains secondaires, tertiaires, diluviens et alluviens, qui se présentent suivant l'ordre décroissant de leur ancienneté relative.

Les premiers terrains comprennent les formations du *muschelkalk*, *keupérienne*, *liassique* et *jurassique*, dont on constate également la présence suivant l'ordre décroissant de leur ancienneté relative.

La formation *jurassique*, qui se subdivise en trois étages, existe généralement à la surface. Elle est le plus souvent recouverte par

Digitized by Google

une faible épaisseur de terrain d'alluvion. Des soulèvements ont fait surgir dans diverses localités les formations liassiques, keupérienne, et même en deux ou trois points la formation du muschelkalk. Dans d'autres localités, la formation jurassique a été recouverte par la formation neucomienne ou de grès vert, et par les terrains tertiaires, diluviens et alluviens.

Nous avons dit que les trois étages de la formation jurassique constituaient la généralité du sol du département; les autres formations, effectivement, ne se rencontrent que rarement, et elles n'occupent, le plus souvent, que de petites étendues.

La formation du *muschelkalk*, on nomme ainsi l'étage calcaire du terrain secondaire inférieur, ne se voit que vers la pointe nord-ouest du département.

Les formations *keupérienne* et *liassique* (ensemble de couches d'argiles et de calcaires qui se rencontrent à la partie inférieure du système jurassique), se voient principalement vers les rives de l'Ognon et du Doubs.

La formation *neucomienne* (grès vert) se voit, d'une part, sur le plateau supérieur qui domine au sud-est le restant du département; d'autre part, en affleurement sous le terrain diluvien qui recouvre la vallée de l'Ognon, au nord de Besançon.

Les terrains *tertiaires* occupent une petite étendue à la pointe nord-est du département.

Les terrains *diluviens*, désignés aussi sous le nom de tertiaires supérieurs, existent en un grand nombre de points et occupent d'assez grandes étendues à l'ouest et au sud de Besançon.

Enfin, les terrains d'*alluvion* forment presque partout un manteau peu épais sur les terrains dont nous venons de parler.

La très-grande généralité des accidents de surfaces, élévations et profondeurs, a eu pour cause directe, immédiate et palpable, des soulèvements qui ont agité le sol; on remarque aussi des effets d'affaissements et d'érosions, mais ils dérivent toujours de la même cause.

Sous le rapport de l'élévation, le département peut se diviser en trois zones principales, dirigées du nord-est au sud-ouest : la première, à partir du sud-est, est le plateau supérieur dont l'élévation est de 400 mètres environ au-dessus du niveau de la mer; puis vient la seconde zone ou plateau moyen, à 300 mètres environ au-dessus

Digitized by Google

de ce niveau; la troisième zone, au nord-ouest, forme le plateau inférieur, à 200 mètres environ au-dessus du même niveau.

Les exubérances au-dessus, et les profondeurs au-dessous de ces plateaux, portent les limites inférieures et supérieures des hauteurs de 100 à 800 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Nous rappellerons ici quelques cotes de hauteur, observées sur divers points du cours des rivières du Doubs, de la Loue, du Lison et de l'Ognon, ainsi que dans d'autres positions.

Le Doubs.	Bords du *Doubs* un peu en amont de Soulce, au coude de la rivière.	394
	Confluent du *Doubs* et du *Dessoubre* à St.-Hippolyte.	377
	Bord du *Doubs* entre Villars-sous-Dampjoux et Noirefontaine.	357
	id. à 500 mètres en amont du pont de Pont-de-Roide.	351
	A l'embouchure dans le Doubs du ruisseau de Roide, à 260 mètres en aval de Pont-de-Roide.	348
	Bords du *Doubs* en face des ruines de Mandeure.	336
	Au confluent du Doubs et de l'Allan en aval de Vougeaucourt.	316
	Bords du *Doubs* à l'Isle-sur-le-Doubs.	290
	id. à Clerval.	288
	Confluent du *Doubs* et du *Cuisancin*, en amont de Baume.	270
	Bords du *Doubs* entre Chalèze et Chalezeule.	246
	id. Au pont de *Bregille* (Besançon).	244
	id. Vis-à-vis Velotte.	240
	id. A Avanne.	233
	id. A l'entrée de la percée de Thoraise.	228
	id. En face de l'entrée des grottes d'Osselle.	222
	id. Près de la jonction du canal au Doubs près de Ranchot.	211
	id. A Orchamps.	209
	id. A l'Isle-St.-Philippe (commune de Dole).	205
La Loue.	Bords de la *Loue* à Ornans.	332
	Confluent de la *Loue et du Lison.*	295
	Bords de la Loue (aux forges de Châtillon).	293

Digitized by Google

	Bords de la *Loue*. A Quingey.	267
	id. A Port-Lesney.	248
	id. En face de la saline d'Arc.	234
Le Lison.	Bords du *Lison* au moulin de Myon.	325
	Au confluent de *l'Allan* et de la *Savoureuse*.	321
	Au confluent de *l'Allan* et de la *Lusine* (à Montbéliard).	318
L'Ognon.	Bords de *l'Ognon* à Villersexel.	266
	id. Aux forges de Bonnal.	257
	id. A 1000^{m} en aval de Montbozon.	243
	id. A Avilley, à l'embouchure du ruisseau de *Rognon*.	241
	id. A Larians.	237
	id. A Rigney.	227
	id. A 1000 mètres en aval de Marnay.	205
	id.. A Pesmes.	194
Eglise de St.-Pierre à Besançon, au-dessus de la tour du télégraphe.		297
Chaudane (sommet de la rotonde du fort) 428, le sol est à		419
Colline dite le *Petit-Chaudane*.		372
Citadelle de Besançon, partie la plus élevée du sol.		368
Le sol à la porte de Rivotte.		250
Point le plus haut de la crête dite de la Chapelle-des-Buis, derrière la citadelle, à 1000 m. au S. O. de la chapelle.		500
Le sol à la Chapelle-des-Buis.		457
Fort de *Bregille*, extrémité de la place d'armes du chemin couvert du côté du bois.		442
Fort de *Beauregard* ou petit *Bregille*, point le plus haut de la contrescarpe.		316
Derrière la Citadelle, sol du pont du secours.		315
Fort de *Trois-Chatels* (du côté de la Porte-Taillée) contrescarpe.		381
Fort de *Tousey*, contrescarpe.		380
Rosemont (sol).		467
Croix sur le glacis de la porte de Charmont (sol).		288
Montfaucon, sol du signal.		611
Montfoucon, sommet du clocher.		541
Chateau de Montfaucon (sol du plateau couvert de ruines).		483
Sur la route de St.-Vit, à la hauteur du polygone.		281

Digitized by Google

La roche d'or, en face de Beurre, sol des deux croix.	319
Le Trou-au-Loup, sur la route entre Morre et La Vèze.	453
Au-dessus de la cascade, au lieu dit le *bout* du *monde* (Beurre).	305
Croix du Treuchot (derrière la Chapelle-des-Buis), sol.	493
Planèze, sol le plus élevé de la montagne.	494
Chalet d'Arguel, sol.	408
Signal d'Arguel (sol), au point le plus élevé de la commune de ce nom.	506
Le marais de Saône.	383
Montrond, sol des ruines du château.	531
Le puits de la *belle Louise* au pied du château de Montrond.	453
Le puits de la Brême (au pont sur la route).	340
Montferrand (sommet des ruines du château).	370
Châtillon le Duc (bases des ruines ou sol du signal).	444
Châtillon sur Lison (sol du château).	472
Croix de charmont près de Tarcenay (sol).	524
Croix des Echaules près d'Epeugney (sol).	529
Le mont d'Or entre Rurey et Epeugney.	508
La grange du Croc près de Scey (sol).	509
La cascade de Valbois près de Chassagne.	504
Côte de Ronchaux a 1600 mètres au S. de ce village.	594
Côte de Moiny à l'O. de Quingey.	525
Sol des ruines du château de St.-Denis près de Scey.	178

MÉTÉOROLOGIE.

Le département du Doubs s'étend, comme nous venons de le dire, du 47e au 48e degré de latitude. Il se trouve par conséquent dans la Zône tempérée du globe terrestre. Toutefois, les chaînes de montagnes qui hérissent son sol, rendent sa température extrêmement variable.

Dans la plaine qui comprend les vallons du Doubs depuis Audincourt jusqu'à la sortie de cette rivière du département, le canton de Montbéliard et les rives pittoresques de l'Ognon, l'hiver est moins long et moins rigoureux que dans la haute montagne; les neiges

Digitized by Google

disparaissent un mois plus tôt, et les récoltes se font 40 jours avant celles des cantons qui délimitent la Suisse.

La moyenne montagne jouit d'une température modérée; lorsque le thermomètre marque 10 au-dessus de zéro, à Besançon, il n'est qu'à 7 ou 8 dans la moyenne montagne, et à 5 dans les contrées de l'extrême frontière.

La Faculté des sciences de Besançon s'applique à recueillir, chaque semaine, des observations météorologiques dont le mérite est d'autant plus certain qu'elles sont faites à l'aide d'instruments d'une précision remarquable. Nous indiquerons dans les tableaux ci-après le résumé de ces observations pendant l'année 1848.

On verra que, durant cette période, la température appréciée d'après la moyenne de 10 jours, a été constamment douce, et que le thermomètre n'est pas descendu au-dessous de 0, depuis le 1er février.

Les tableaux qui suivent sont divisés par saisons; leur combinaison est très-simple, et aucune explication ne paraît nécessaire pour en faire comprendre l'usage.

JANVIER.	BAROMÈTRE à 0°.	THERM. EXTERN.
Moyenne du 1er au 10	738mm, 32.	— 2°, 61.
id. du 11 au 20	737, 64.	— 4°, 44.
id. du 21 au 31	738, 17.	— 3°, 98.
Moyenne du mois.....	738, 04.	— 3°, 68.
Quantité de pluie tombée, en centimètres.	A la Faculté... 2,44.	Au fort Bregille... 0,8.

FÉVRIER.	BAROMÈTRE à 0°.	THERM. EXTERN.
Moyenne du 1er au 10	742mm, 86.	+ 3°, 31.
id. du 11 au 20	737, 63.	+ 5°, 27.
id. du 21 au 29	732, 76.	+ 8°, 75.
Moyenne du mois.....	737, 75.	+ 5°; 77.
Quantité de pluie tombée, en centimètres.	A la Faculté... 14,11.	Au fort Bregille.. 4,83.

Digitized by Google

MARS.	BAROMÈTRE à 0°.	THERM. EXTERN.
Moyenne du 1er au 10.	736mm, 77.	+ 3°, 90.
id. du 11 au 20.	726, 66.	+ 5°, 22.
id. du 21 au 31.	738, 70.	+12°, 60.
Moyenne du mois.....	734, 04.	+ 7°, 24.
Pluie, en centimètres.	A la Faculté... 14,78.	Fort Bregille... 5,4.
Moyenne de la saison.	736mm, 61.	+ 3°, 11.
Pluie tombée pendant la saison, appréciée en centimètres.....	A la faculté..... 31, 33. Au fort Bregille..... 11, 03.	

AVRIL.	BAROMÈTRE à 0°.	THERM. EXTERN.
Moyenne du 1er au 10.	735mm, 22.	+14°, 97.
id. du 11 au 20.	736, 03.	+11°, 39.
id. du 21 au 30.	735, 20.	+12°, 95.
Moyenne du mois.....	735, 48.	+13°, 10.
Pluie tombée, appréciée en centimètres.	Faculté..... 17,06.	Bregille..... 7,54.

MAI.	BAROMÈTRE à 0°.	THERM. EXTERN.
Moyenne du 1er au 10.	740mm, 38.	+18°, 14.
id. du 11 au 20.	738, 84.	+19°, 30.
id. du 21 au 31.	740, 96.	+19°, 19.
Moyenne du mois.....	740, 06.	+18°, 88.
Pluie tombée, en cent.	Faculté..... 5,66.	Bregille..... 3,93.

JUIN.	BAROMÈTRE à 0°.	THERM. EXTERN.
Moyenne du 1er au 10.	737 , 40.	+17°, 22.
id. du 11 au 20.	740, 03.	+20°, 09.
id. du 21 au 30.	740, 47.	+20°, 88.
Moyenne du mois.....	739, 30.	+19°, 40.
Pluie tombée, en centimètres.....	Faculté..... 12,28.	Bregille. ..... 9,1.

Digitized by Google

Moyenne de la saison.	738mm, 28.	+17°, 13.
Pluie tombée durant la saison, en centimètres.....	A la Faculté.....	33mm,
	Au fort Bregille.....	20, 57.

JUILLET.	BAROMÈTRE à 0°.	THERM. EXTERN.
Moyenne du 1er au 10.	741mm, 99.	+20°, 18.
id. du 10 au 20.	742, 90.	+20°, 13.
id. du 21 au 31.	741, 77	+22°, 80.
Moyenne du mois.....	742, 22.	+21°, 04.
Pluie tombée, en centimètres.....	A la Faculté.. 10,82.	A Bregille..... 8,22.

AOUT.	BAROMÈTRE à 0°.	THERM. EXTERN.
Moyenne du 1er au 10.	739, 12.	+20°, 12.
id. du 11 au 20.	741, 40.	+20°, 30.
id. du 21 au 30.	742, 72.	+18°, 85.
Moyenne du mois.....	741, 08.	+19°, 76.
Pluie tombée, en centimètres.....	Faculté..... 13,74.	Bregille..... 8,41.

SEPTEMBRE.	BAROMÈTRE à 0°.	THERM. EXTERN.
Moyenne du 1er au 10.	743mm, 28.	+19°, 92.
id. du 11 au 20.	743, 78.	+13°, 74.
id. du 21 au 30	733, 98.	+16°, 64.
Moyenne du mois.....	740, 35.	+16°, 77.
Pluie tombée, en centimètres.....	Faculté..... 6,47.	Bregille..... 4,06.

Moyenne de la saison.	741mm, 22.	+19°, 19.
Pluie tombée, pendant la saison, en centimètres.....	A la Faculté.....	31mm, 03.
	Au fort Bregille.....	20, 70.

Digitized by Google

OCTOBRE.	BAROMÈTRE à 0°.	THERM. EXTERN.
Moyenne du 1er au 10.	742mm, 05.	+15°, 36.
id. du 11 au 20.	734, 29.	+ 9°, 88.
id. du 21 au 31.	738, 39.	+13°, 06.
Moyenne du mois.....	738, 24.	+12°, 77.
Pluie tombée, en centimètres.....	Faculté..... 10,95.	Bregille..... 8,7.

NOVEMBRE.	BAROMÈTRE à 0°.	THERM. EXTERN.
Moyenne du 1er au 10.	737mm, 08.	+ 5°, 85.
id. du 11 au 20.	744, 98.	+ 2°, 13.
id. du 21 au 30.	742, 07.	+ 5°, 93.
Moyenne du mois.....	741, 04.	+ 4°, 64.
Pluie tombée, en centimètres.....	Faculté..... 11,12.	Bregille..... 3,89.

DÉCEMBRE.	BAROMÈTRE à 0°.	THERM. EXTERN.
Moyenne du 1er au 10.	742mm, 22.	+ 7°, 19.
id. du 11 au 20.	744, 66.	+ 4°, 15.
id. du 21 au 31.	744, 62.	+ 1°, 75.
Moyenne du mois.....	743, 83.	+ 4°, 36.
Pluie tombée, en centimètres.....	Faculté..... 4,28.	Bregille..... 1,48.

Moyenne de la saison.	741mm, 04.	+ 7°, 26.
Pluie tombée dans la saison, appréciée en centimètres.....	A la Faculté.....	26mm, 35.
	Au fort de Bregille....	14, 07.

En récapitulant, dans leur ensemble, ces diverses données, on obtiendra pour l'année, les moyennes générales suivantes :

Baromètre. . . . . 739mm, 29.
Température. . . . . 11°, 67.
Quantité de pluie tombée { au fort Bregille. 1mm, 237m. / à la Faculté. . 0, 664.

Digitized by Google

La température douce du département, la pureté de l'air qu'on y respire, sont favorables à la santé des hommes.

Les maladies épidémiques y sont rares. Elles ne reconnaissent d'ailleurs pas de cause inhérente à la condition des localités.

Les fièvres muqueuse et typhoïde, les affections catharrales et pulmonaires, sont les maladies prédominantes parmi la population. Les variations de température qui souvent sont très-brusques, contribuent au développement de ces maladies dans les cantons surtout de la haute montagne.

Vallées, Rivières et Ruisseaux.

Les vallées qui séparent les divers chaînons du Jura s'étendent longitudinalement dans le sens des lignes de montagnes du sud-est au nord-est.

Dix rivières et une foule de ruisseaux sillonnent en tout sens le département, et forment un grand nombre de vallons qui se rattachent en partie aux vallées principales du Doubs et de Loue. Nous entrerons dans quelques détails à cet égard.

Le Doubs est la plus considérable de nos rivières, et celle d'entre elles qui, comme le dit Gollut, « *nous tient le plus longtemps compagnée;* » car elle parcourt la presque totalité des arrondissements de Pontarlier, de Montbéliard, de Baume et de Besançon, en faisant un grand nombre de contours sinueux.

La rivière du Doubs, nommée *Alduadubis* par César, *Dubis* par Strabon, à raison de l'incertitude de son cours, prend sa source à la base du Rixou, montagne de la chaîne du Mont-d'Or, qui s'élève sur le territoire de Mouthe, à 25 kilomètres au sud de Pontarlier. A sa sortie de la belle grotte en forme de coquille ornée de stalactites qui lui donne naissance, elle est à 952 mètres au-dessus du niveau de la mer, et à 710 mètres *au-dessus du sol de Besançon*, mesuré à Boué, vis-à-vis de *Tarragnoz*. Ce n'est encore qu'un ruisseau, que déjà elle arrose l'un des plus frais et des plus agrestes vallons du pays. Suivant l'inclinaison de la vallée, le Doubs se dirige du sud au nord vers la commune de Mouthe, coule sur le territoire de Rochejean, se grossit des eaux qui s'épanchent du lac de Remoray, traverse les terres de l'ancienne abbaye de Ste.-Marie, et vient former le lac de Saint-Point,

Digitized by Google

autrefois appelé le lac de Damvautier, l'un des plus beaux sites du Jura bourguignon. A sa sortie de cette belle et vaste nappe d'eau, son cours est sinueux à travers une vallée inégale, couverte de prairies, coupée de bouquets d'arbres verts; puis après avoir reçu dans son lit les ruisseaux de Fontaine-Ronde et celui de la Morte, au pied du Château de Joux, il baigne la ville et la plaine de Pontarlier, et vient se grossir, près d'Arçon, des eaux de la rivière du Drugeon. Dans la vallée de Pontarlier, le Doubs n'est plus qu'à 832 mètres au-dessus de la mer. Au delà d'Arçon, cette rivière parcourt le vallon du Saugeois entre des rochers à pic, et perd une grande partie de ses eaux dans les crevasses des rochers qui forment le fond de son lit. Elle arrose ensuite les sites agrestes où s'élevait jadis la célèbre abbaye de Montbenoît, le beau vallon de Morteau, puis vient former le lac de Chaillexon, qui sépare le département du Doubs de la principauté de Neufchâtel. A Morteau, le Doubs présente déjà l'aspect d'une rivière considérable; à Chaillexon, c'est un large fleuve qui, grossi des eaux de la Rançonnière, petite rivière descendant des vallons suisses, coule majestueusement vers de sinistres rochers taillés à pic par la nature pour encaisser son cours.

Au débouché de ce lac, le fleuve s'écoule rapidement entre des rochers escarpés, recouverts de mousse, de plantes rampantes, et couronnés par de noirs sapins. En sortant de ce sombre canal, on arrive dans un bassin où l'œil se repose sur la fraîche verdure des sapins et des arbustes qui sont répandus sur les revers des montagnes qui l'entourent. A la sommité d'une roche de la rive suisse, on voit un bloc de rocher qui a l'aspect d'une tête humaine informe, de grandes dimensions; les catholiques du vallon la nomment *tête de Calvin*. Plus loin, on trouve un nouveau bassin plus pittoresque, entouré de montagnes d'une structure majestueuse. C'est le dernier: à son extrémité, le passage de la rivière se rétrécit, il est plus rapide, et le trajet devient dangereux; le voyageur ne peut se défendre d'un mouvement de frayeur, en se sentant entraîné par le fleuve vers le gouffre sans fond où ses eaux vont se précipiter dans un instant; il n'échappe à ce danger que par l'adresse de son batelier, et va voir enfin, d'un lieu sûr, la rivière s'élancer toute entière, de 28 mètres de hauteur, dans un vallon sauvage, d'où elle sort toute écumante pour continuer sa course vers le nord-est.

Le point le plus dangereux de cette partie du Doubs, celui où le courant rapide s'accroît et devient irrésistible, est désigné dans le pays

Digitized by Google

sous le nom de *Tracoulot;* plusieurs accidents déplorables ont rendu ce lieu redoutable. Là, le fond du torrent qui roule ses eaux vers le saut est hérissé de pointes de rochers, qui sont autant d'écueils contre lesquels les batelets qui ont eu le malheur de passer le *Tracoulot* viennent se briser, pour aller ensuite se précipiter dans un abîme dont la profondeur n'a pu encore être sondée.

Le saut du Doubs est l'une des curiosités les plus remarquables; c'est réellement un beau spectacle, lorsque le volume d'eau est augmenté par les pluies. Pour jouir de la vue de cette cataracte, il faut, par un jour serein, descendre le sentier de la rive gauche, se placer au-dessous de la chute d'eau au moment où le soleil s'abaisse vers l'horizon; alors le spectacle est embelli par les vives couleurs des arcs-en-ciel qui se meuvent au milieu d'une rosée perpétuelle produite par les masses d'eau qui se heurtent et se brisent en tombant.

Après sa cataracte, le Doubs parcourt une gorge sauvage et profonde, entre deux chaînes de rocs entrecoupées de quelques vallons d'une verdure vive qui ne se rencontre que dans les pays de montagnes, et continue de former la ligne délimitative du département et de la principauté de Neufchâtel, du val de Saint-Imier et du Porentruy, jusqu'au territoire de la commune d'Indevillers, canton de Saint-Hippolyte, où le fleuve entre sur le territoire de Suisse, par un brusque détour à droite, pour aller arroser le vallon de Sainte-Ursanne. Depuis le territoire de cette commune suisse, il fait un coude, sous un angle de 25 degrés au plus, rentre dans le département du Doubs par le beau vallon de Glères, Montursin, Vaufrey, etc., après un cours extérieur de 2 myriamètres. Cette rivière quitte alors sa direction longitudinale, et en prend une transversale de l'est à l'ouest, qui lui est commandée par l'inclinaison générale du sol.

A Sainte-Ursanne, cette rivière *est à 542 mètres plus bas que sa source;* cependant elle n'a encore parcouru que 84 kilom.; elle vient ensuite baigner le territoire de la ville de Saint-Hippolyte, où elle reçoit la rivière torrentueuse du Dessoubre. Au confluent des deux rivières, le Doubs n'est plus qu'à 377 mètres au-dessus du niveau de la mer; il est conséquemment à 165 mètres plus bas qu'à Sainte-Ursanne, ce qui explique sa vitesse. Il coule ensuite dans une vallée étroite et profonde, jusqu'à la commune de Pont-de-Roide, où il forme une belle cascade, traverse le riche vallon de Mathay, et vient à Mandeure baigner les ruines de l'antique *Epomanduodurum*.

Après avoir servi de moteur aux grandes et belles usines d'Audin-

Digitized by Google

court, le Doubs baigne une partie des terres du canton de Montbéliard; il y reçoit les eaux de l'Allan, rivière dont le nom a été réuni à celui du Doubs par César en une seule dénomination, et celles de la Savoureuse. *Au-dessous de Vougeaucourt, il commence à faire partie du canal de jonction du Rhône au Rhin.* Il fait ensuite un circuit, en dirigeant son cours au sud-ouest, vers les territoires de Dampierre, de Lougre, L'Isle et Clerval, et vient animer, près de Baume, un bassin fertile, de 2 kilomètres carrés, où il reçoit la petite rivière appelée le Cusancin.

A ce point de sa longue course, le Doubs se trouve à 370 mètres au-dessus de la mer. Devenue plus considérable par les divers cours d'eau qu'elle a reçus dans son lit, cette rivière roule cependant dans un lit étroit, incliné et rocailleux, jusqu'au Grand-Vaire, d'où elle se développe dans le pittoresque bassin de Roche, Chalèze et Chalezeule; elle vient ensuite se resserrer de nouveau entre les monts qui s'élèvent autour de Besançon, et traverse cette ville qu'elle divise en deux parties inégales, en enveloppant d'un vaste fer à cheval sa partie la plus considérable; elle va ensuite fertiliser les riches vallons de Beurre, de Rancenay et de Saint-vit, en continuant d'alimenter le canal du Rhône au Rhin; puis elle embellit la charmante vallée de Fraisans, la plaine de Dole, dans le département du Jura, va se jeter dans la Saône à Verdun, et entre avec cette rivière dans le lit du Rhône, à Lyon.

A Besançon, au bord de la rivière, à Tarragnoz, le niveau du Doubs est de 28 mètres plus bas qu'à Baume; sa hauteur au-dessus du niveau de la mer, prise au bord de la rivière, au-dessous de la maison Ramboz, à Boué (rive droite), n'est plus que de 242 mètres.

A Dole, il est encore à 202 mètres; mais à Verdun, à son confluent avec la Saône, il n'est plus qu'à 176 mètres au-dessus de la Méditerranée; il y a donc, entre la hauteur de sa source et celle de sa jonction à la Saône, une différence de 776 mètres.

Les eaux du Doubs sont légères, limpides et très-poissonneuses. Ses carpes aux écailles dorées, ses brochets et ses truites, sont très-estimés, et acquièrent une grosseur considérable.

La Loue est nommée *Lupa* par Gollut, d'après un auteur du IXe siècle, lequel, en parlant de cette rivière, l'appelle *Low*, nom qui, suivant Bullet, doit se prononcer *Leou*, et signifie rivière dévorante, impétueuse, par allusion aux ravages qu'elle cause sur ses bords qu'elle détériore et déplace lors de ses grandes crues. Le nom de *Loue*,

Digitized by Google

donné aujourd'hui à cette rivière, ne serait donc qu'un dérivé de l'ancienne dénomination de *Low*.

Le plateau sur lequel est assis le village d'Ouhans, autrefois appelé *Owein*, est formé de rochers en bancs superposés, presque à pic, lesquels, en s'abaissant tout-à-coup par gradins jusqu'à 350 pieds de profondeur, ouvrent à leur base, dans un vallon profond, un passage aux eaux des plateaux supérieurs du canton de Levier, au centre desquels de nombreux entonnoirs les absorbent pour les conduire à ce débouché commun à travers une masse de roches calcaires crevassées par des courants intérieurs. Ce cours d'eau, qui ne tarit jamais, pend le nom de *Loue* à sa source, et continue sa course rapide sous cette dénomination jusqu'à son embouchure dans le Doubs, à Port-Aubert, dans le Jura.

Depuis les hauteurs qui l'environnent, l'enfoncement sombre et silencieux qui reçoit la Loue à sa naissance inspirait de l'effroi dans les temps anciens par son aspect sinistre; mais l'industrie, en s'emparant des eaux de la source pour faire mouvoir des usines à l'entour, et en pratiquant des chemins sur les escarpements pour y arriver commodément, a changé l'abord sauvage de ce lieu remarquable, et en a facilité l'approche aux curieux qui vont y admirer les beautés naturelles qui l'environnent.

Lorsqu'on est descendu dans les profondeurs du vallon, il faut se placer au-dessous des usines pour jouir du spectacle imposant que présente le magnifique bassin creusé, à ce qu'il semble, tout exprès pour ouvrir une voie facile au fleuve.

La Loue, en jaillissant de la coquille qui lui donne naissance, forme deux cascades pittoresques de 4 à 5 mètres; la rivière, déjà puissante, s'élance dans le vallon en bouillonnant à travers les fragments de rochers qui s'opposent en vain à son passage, et vient baigner le pied de la belle roche de Haute-Pierre, dont le sommet est à 916 mètres au-dessus du niveau de la mer et à 372 mètres au-dessus de la Loue.

En quittant la roche de Haute-Pierre, la Loue va embellir le val de Mouthier, et contribue à donner à ce site pittoresque l'aspect enchanteur qui le distingue au milieu de tous les lieux remarquables du département. Elle reçoit les eaux de plusieurs ruisseaux, notamment de celui de Syratu, qui se précipite de cascade en cascade de plus de 30 mètres de hauteur pour s'y réunir; elle vient ensuite fertiliser les vallons de Lods, où elle fait fait mouvoir de belles usines; plus bas elle arrose ceux de Vuillafans et de Montgesoye, dans lesquels se

Digitized by Google

sinuosités et ses contours donnent lieu à divers accidents de lumière qui forment des points de vue admirables. Elle arrive ensuite à Ornans, ville populeuse, qu'elle divise en deux parties, et où sa force motrice est utilisée au profit de plusieurs usines, puis de là elle se dirige sur Cléron, Châtillon, où elle reçoit les eaux du Lison, et sur Chenecey, où elle met en mouvement des moulins et de belles usines à fer ; elle descend ensuite dans le fertile bassin qui entoure la ville de Quingey, et arrose le Val-d'Amour ou d'*Amaous* et la magnifique vallée d'Arc-et-Senans, avant de sortir du département. Cette rivière, après avoir reçu la Furieuse au-dessous de Renne, va verser ses eaux dans la rivière du Doubs, à six kilomètres en aval de Dole, à Port-Aubert, après avoir contourné la vaste forêt nationale de Chaux. Les eaux de cette rivière déposent un sédiment calcaire sur les murs, sur les rochers qu'elles baignent, et surtout sur les barrages d'usines; ce sédiment forme une sorte de tuf qui se durcit avec le temps, au point de résister aux moyens ordinaires employés pour l'exploitation des carrières du pays.

La source de la Loue étant à 544 mètres au-dessus du niveau de la mer, est conséquemment *à 408 mètres plus bas que la source du Doubs.* A sa jonction au Doubs, cette rivière n'est plus qu'à 200 mètres au-dessus de la mer. Cette différence considérable entre les deux points extrêmes de son cours, qui n'est cependant que de huit à neuf myriamètres, explique la rapidité de sa course.

En examinant les rochers qui bordent la Loue dans certaines parties, on remarque qu'ils sont creusés par les eaux sur une ligne beaucoup plus élevée que le niveau de la rivière actuelle ; quelques auteurs anciens ayant fait cette remarque, ont conjecturé qu'un étang qui existait vers la basse Loue tenait les eaux à cette hauteur dans le cours supérieur, et que, cet étang ayant été détruit, le lit de la rivière s'est abaissé.

La Loue est très-poissonneuse; ses truites saumonées sont recherchées; mais elles deviennent rares à raison du nombre considérable de pêcheurs. L'ordonnance royale du 10 juillet 1835 porte que la pêche sera exercée dans cette rivière au profit de l'Etat, dans sa partie comprise entre Cramans et son embouchure dans le Doubs.

L'Ognon, appelé *Ligno* dans d'anciennes chartes, a sa source à Château-Lambert, arrondissement de Lure, au pied des Vosges; après son cours dans le département de la Haute-Saône, cette rivière coule lentement sur le département du Doubs, traverse une vallée

Digitized by Google

riante et fertile, et forme, sur un espace de 8 myriamètres, la ligne de délimitation entre les deux départements. Dans ses contours extrêmement sinueux, elle coule du nord-est au sud-ouest, et traverse les riches prairies des cantons de Rougemont, de Baume, de Marchaux et d'Audeux, qu'elle inonde souvent dans les crues d'hiver et de printemps. A sa sortie du département du Doubs, elle délimite le département de la Haute-Saône, ceux du Jura et de la Côte-d'Or, jusqu'à la Saône, où elle va verser ses eaux. Cette rivière est très-poissonneuse; on y pêche toutes les espèces de poissons que l'on trouve dans les autres rivières, excepté la lamproie. Son sable granitique est employé avec avantage dans les mortiers servant à la construction des maisons d'habitation des cantons qu'elle arrose, et dans les mortiers composés dont on se sert à Besançon pour les bâtiments de quelque importance.

La vallée du Dessoubre suit longitudinalement les chaînes du Jura qui s'élèvent sur ses deux rives. La rivière, ou plutôt le torrent qui porte ce nom, prend sa source dans le fond du vallon de Consolation, territoire des Maisonnettes, canton de Pierrefontaine, arrondissement de Baume, dans une profonde enceinte de rochers; à sa source, le Dessoubre est à 508 mètres au-dessus du niveau de la mer; ses eaux jaillissent avec impétuosité des fissures de rochers qui leur donnent passage quelquefois par sept ouvertures à la fois, dont quelques-unes poussent des jets ascendants; ces sources réunies forment plusieurs cascades en gradins, qui se succèdent jusqu'à l'ancien couvent de Consolation. L'industrie s'est emparée de ce lieu solitaire; on y voit des usines disposées en amphithéâtre.

Pour jouir de l'aspect des cascades de la source du Dessoubre, il faut monter sur la roche du Prêtre, célèbre par la fin tragique d'un ecclésiastique, lequel, égaré pendant la nuit, s'est précipité sur les revers de cette roche, qui occupe la tête du vallon et le domine de plus de 167 mètres.

Le Dessoubre, en sortant de l'amphithéâtre qui forme l'ensemble du val de Consolation, roule avec rapidité sur un fond rocailleux, entre des rochers escarpés couronnés de forêts, jusqu'à Saint-Hippolyte où il s'unit au Doubs, après un cours d'environ 4 myriamètres. Sa pente totale jusqu'à Saint-Hippolyte est de 122 mètres: ce qui donne plus de 30 mètres par myriamètre. Elle surpasse conséquemment en vitesse toutes les autres rivières du département. Les truites de ce torrent sont les meilleures du pays.

Digitized by Google

Le vallon pittoresque de Nans-sous-Sainte-Anne, arrondissement de Besançon, donne naissance à la rivière du LISON. Elle sort en gros volume d'une caverne cintrée de 10 mètres de hauteur, creusée dans une masse de rochers horizontaux, de 50 mètres d'élévation, et couronnée de belles forêts. A sa sortie de sa grotte, cette rivière forme une belle cascade de 10 mètres à peu près, et roule ses eaux rapides dans un vallon creux, dominé par la montagne que couronnait autrefois le château historique de Sainte-Anne. Le Lison baigne à peu de distance le pied de la majestueuse grotte dite des *Sarrasins*, coule ensuite dans un vallon agreste, traverse Nans-sous-Sainte-Anne, reçoit au-dessous du pont de cette commune le ruisseau du Verneau, qui tombe en cascades des plateaux de Montmahoux, et va arroser, en traversant les sites les plus pittoresques, le territoire de Sarraz et de plusieurs autres communes. Après un cours de 18 kilomètres environ, elle s'unit à la Loue, près de Châtillon. Cette rivière fait mouvoir plusieurs moulins et usines dans son cours.

Sa hauteur au-dessus du niveau de la mer, mesurée au moulin de Myon, est de 325 mètres.

La petite rivière du DRUGEON prend naissance dans les marais de la commune de Vaux, et se grossit des eaux qui s'épanchent de l'étang de Frasne, canton de Mouthe, arrondissement de Pontarlier; elle contourne la montagne du Laveron, et vient arroser l'extrémité ouest de la plaine de Pontarlier. Ses eaux, qui coulent à travers des terrains marneux, sont très-limoneuses. Elle s'unit au Doubs, à quelque distance du village d'Arçon. Son cours n'est que de 4 myriamètres. Elle forme, au printemps, entre Bouverans et Bonnevaux, un lac ou marais qui se dessèche en été; les eaux s'écoulent par des entonnoirs dont les cavités souterraines les absorbent; alors le sol peut être cultivé en partie, lorsque toutefois l'année n'est pas pluvieuse. Près du village de Bannans, elle fournit des eaux à un autre marais, recouvert d'une croûte formée d'un *détritus* végétal, qui surnage sur un fond d'eau de 166 centimètres de profondeur; cette croûte, qui a de 66^{c}. à 1^{m}. d'épaisseur, produit des herbes de peu de qualité.

Le beau et fertile vallon du CUSANCIN ou CUISANCIN présente des sites champêtres d'un aspect agréable. La petite rivière de ce nom, qui l'arrose, a ses sources sur le territoire de Cusance-le-Châtel, canton et arrondissement de Baume : elle est formée par la réunion

Digitized by Google

de deux ruisseaux, qui anciennement se nommaient *Cusa* et *Ansa* : après un cours d'un myriamètre, elle va se jeter dans le Doubs près du village de Cour.

La vallée de Montbéliard est arrosée et souvent inondée par le débordement des rivières qui la traversent ; ces rivières sont l'*Allan*, la *Savoureuse* et la *Luzine*.

L'ALLAN ou l'ALLAINE prend sa source auprès de Lucelle : sous le nom de *Halle*, elle arrose les vallées de Porentruy et de Delle, s'augmente, près de Bourogne, de la rivière de Saint-Nicolas, sépare les territoires de Fesche et d'Allenjoie, reçoit la Savoureuse un peu au-dessus de Sochaux, passe à Montbéliard, qu'elle embellit de son cours, et se jette dans le Doubs, entre Dampierre et Vougeaucourt, après un cours d'environ 4 myriamètres. C'est la réunion de l'Allan au Doubs qui a conduit César à donner le nom d'*Alduadubis* à cette dernière. La hauteur de l'Allan au-dessus du niveau de la mer, en face du château de Montbéliard, est de 377 m.

La LUZINE sort d'anciens étangs, au-dessous de Chagey, (canton d'Héricourt). Cette petite rivière se grossit, dans son cours, des eaux de plusieurs ruisseaux, traverse la petite ville d'Héricourt, passe à Bussurel, entre dans le Doubs, au territoire de Bethoncourt, et vient se jeter dans l'Allan, à Montbéliard. L'étendue de son cours est de 4800 m.

De 1582 à 1615, et encore en 1648, le bois des forêts d'Etobon et de Clairegoutte se transportait sur la Luzine jusqu'à Montbéliard, au moyen de flottage. Ce mode serait impraticable aujourd'hui.

Il paraît que les eaux de cette rivière se perdent par des voies souterraines. Quoique peu abondantes dans les temps ordinaires, ses eaux s'augmentent au moment de la fonte des neiges et des pluies au point d'occasionner des dégâts aux terres environnantes.

La SAVOUREUSE est une petite rivière qui prend sa source au pied des montagnes granitiques des Vosges.

Elle coule dans les vallons de Giromagny, arrose les territoires de Nommay et de vieux Charmont, et se réunit à l'Allan, au-dessus de Sochaux.

Plusieurs espèces de poissons peuplent ces rivières.

Les plus nombreuses sont le brochet, la carpe, la truite, la perche, l'ombre, le barbeau et le poisson blanc. La loutre se plaît dans l'Allan sous Allenjoie.

On se plaint depuis longtemps avec raison de la destruction

Digitized by Google

immodérée du poisson. Le braconnage s'exerce de la manière la plus désastreuse sur les rivières, et l'intérêt public exige que de promptes et sévères mesures de répression viennent couper court à des abus qu'une longue impunité a multipliés partout.

Les administrations municipales ne doivent pas perdre de vue qu'elles tiennent de la loi du 15 avril 1829 les moyens d'action nécessaires pour rechercher les délits.

Le poisson fournit de précieuses ressources pour la nourriture de l'homme, et dans un pays où les besoins de la consommation ne sont pas en rapport avec la production, il importe de ménager ces ressources.

Nous ne pourrions donner, à l'égard de chaque petit cours d'eau, des détails aussi étendus que ceux qui précèdent. Nous nous bornerons à en reproduire ici la nomenclature.

Nous avons indiqué à cette nomenclature l'étendue approximative des terres arrosées ou couvertes à certaines époques de l'année par les eaux provenant de ces cours d'eaux.

La méthode des irrigations n'est malheureusement pas répandue parmi les cultivateurs. D'une part, le morcellement des terres, la division extrême de la propriété et la multiplicité d'intérêts souvent opposés qui résultent de ces deux circonstances; d'autre part, l'insuffisance de la législation sur la matière, justifient le peu de progrès que, malgré les efforts combinés de l'administration et des institutions agricoles, la pratique de l'arrosement des terres a fait dans le pays.

Le simple exposé que nous mettons ci-après sous les yeux de nos lecteurs, permettra toutefois d'apprécier de quelles ressources on pourrait profiter pour l'amélioration de nos cultures.

L'organisation toute récente d'un service spécial des irrigations, confié aux soins d'un ingénieur des ponts et chaussées, aura pour effet d'aplanir les obstacles que l'on a rencontrés dans les essais tentés jusqu'à présent, et de développer ainsi l'un des éléments les plus féconds de la prospérité agricole.

Les divers cours d'eau qui fluent à la surface du sol, sont utilisés dans beaucoup de localités pour les besoins du commerce ou de l'industrie. Ils font mouvoir dans l'étendue du département, près de 1,500 moulins, ribes ou scieries, et plus de 100 forges, martinets, etc.

La force motrice de ces cours d'eaux n'est toutefois pas encore utilisée comme elle pourrait l'être.

Digitized by Google

Arrondissement de Besançon.

NOM DE CHAQUE RIVIÈRE ET COURS D'EAU.	LIEU où ils prennent LEUR SOURCE.	RIVIÈRE dans laquelle ils ont leur embouchure.	ETENDUE de leur COURS.	NOMS DES COMMUNES qu'ils traversent.	ETENDUE des prairies qu'ils arrosent ou inondent dans chaque commune.
			kil. mèt.		hect. ares.
OIGNON OU OGNON. L'Ognon forme la ligne de délimitation des départements du Doubs et de la Haute-Saône; elle flue du nord-est au sud-ouest.	Châteaulambert (Vosges).	Saône.	80 290	Cendrey, Ollans, Flagey-Rigney, Germondans, Blarians, Rigney, Chevroz, Bonnay, Châtillon-le-Duc, Moncey, Valleroy, Thurey, Venise, Palise, Ruffey, Jallerange, Burgille, Courchapon, Geneuille, Cussey-sur-l'Ognon, Sauvagney, Montcley, Rigney.	1189 75
Ruisseau de Chaudefontaine.	Territoire de Chaudefontaine.	L'Ognon.	6 »	Rigney.	8 »
Ruisseau de Rignosot.	Territoire de Rignosot.	Idem.	2 »	Rignosot et Rigney.	16 50
Ruisseau de Rougemontot.	Territoire de Rougemontot.	Idem.	3 »	Rougemont, Cendrey et Ollans.	8 »
Source à Rougemontot.	Rougemontot.	Ruisseau de la Baume.	0 260	Rougemontot.	» 70
Source de Cendrey.	Cendrey.	L'Ognon.	0 626	Cendrey.	6 »
Deux sources à 100 mètres de distance.	La Tour-de-Sçay.	Ces eaux se perdent dans les terres.	1 »	La Tour-de-Sçay.	2 »

Digitized by Google

Sources de la côte de Devecey.	Devecey.	L'Ognon.	1	»	Devecey, Ecole, Mérey-Vieilley, Tallenay, Valentin et Vieilley.	20	»
Ruisseau du Jonchet.	Geneuille.	idem.	1	»	Geneuille.	50	»
Ruisseau des Ardots et du village.	idem.	idem.	1	»	Geneuille et Auxon-Dessus.	20	»
Ruisseau de Terlin.	Auxon-Dessus.	Ruisseau des Ardots	1	500	idem.	25	»
Grand-Bief des Auxon et de la Famine.	idem.	Ognon.	6	»	Auxon-Dessus, Auxon-Dessous et Cussey-sur-l'Ognon.	130	»
Ruisseau de Miserey.	Miserey.	Entonnoir à Miserey	1	»	Miserey.	30	»
Ruisseau des Fontaines.	Sauvagney.	Ognon.	»	500	Sauvagney.	15	»
Ruisseau de l'Etang et de la Corvée-d'Ognon.	Montcley.	idem.	1	»	Montcley.	22	»
Ruisseau de Lantenne et Vertière.	Lantenne.	idem.	8	»	Lantenne, Lavernay, Corcelles-Ferrières, Franey et Ruffey.	66	70
Ruisseau de la Petite-Prairie.	Cordiron.	idem.	6	500	Chasoy, Burgille et Cordiron.	80	»
Ruisseau du Petit-Moulin.	Courchapon.	idem.	»	800	Courchapon.	3	»
Bief d'Orme.	Franois.	Ruisseau de Coupot à Pouilley-les-Vignes.	6	50	Franois, Serre et Pouilley-les-Vignes.	28	»
Ruisseau de Coupot.	Pouilley-les-Vignes.	L'Ognon.	3	»	Pouilley-les-Vignes et Pelousey.	50	»
Ruisseau de l'Etang.	Franois.	Se perd dans les terres.	1	»	Franois.	8	»
Ruisseau de la Fontaine.	idem.	idem.	2	»	idem.	3	».

Digitized by Google

Ruisseau Dessous-les-Vergers.	Champvans.	Ruisseau de Coupot.	5	»	Champvans et Poullley-les-Vignes.	8 »
Ruisseau des Noues.	Pelousey.	Idem.	1	»	Pelousey.	20 »
Ruisseau du Pont-d'Audeux.	Chemaudin.	L'Ognon.	4	«	Vaux et Chemaudin.	88 »
Ruisseau des Noulottes.	Champagney.	Ruisseau du Pont-d'Audeux.	2	»	Champagney.	8 »
Bief d'Ecole.	Ecole.	Se perd dans les terres.	»	500	Pirey et Ecole.	» »
Ruisseau de Franche-Fontaine.	Vaux.	Ruisseau du Pont-d'Audeux.	1	»	Vaux.	2 «
Ruisseau de la Nonotte.	Idem.	Idem.	»	80	Idem.	1 »
Ruisseau de Pré-Bas.	Idem.	Idem.	2	»	Idem.	10 »
Ruisseau de la Combe-Toulier.	Chemaudin.	Se perd dans les terres.	1	»	Idem.	2 »
Ruisseau de la Lanterne.	Entre Serre et Poullley-les-Vignes.	L'Ognon.	5	»	Chaucenne, Emagny et Chevigney.	80 »
Ruisseau de l'Audeux.	Entre Dannemarie et Vaux.	Idem.	1	»	Audeux et le bois de Mazerolle.	18 «
Ruisseau des prés de Noironte.	Idem.	Idem.	4	»	Noironte.	36 »
Ruisseau des Grands-Prés.	Idem.	Idem.	3	»	Mazerolle et Noironte.	35 »
Ruisseau des Prés d'Avans.	Placey.	Se perd dans les terres.	1	»	Placey.	4 »
Ruisseau de Lavernay.	Cottier.	L'Ognon.	3	»	Cottier et Lavernay.	70 »

Digitized by Google

Ruisseau de Recologne.	Recologne.	L'Ognon.	2	»	Recologne.	75	»
Ruisseau de Bignon.	Sous la Doualte.	Doubs.	1	100	Thise et Chalezeule.	57	»
Ruisseau des Longeaux.	Les Longeaux-du-Bas (hameau).	idem.	3	800	Amagney et Novillars.	10	»
Ruisseau du Grand-Vaire.	Côte de Champoillon.	idem.	9	»	Grand-Vaire.	»	»
Ruisseau de la Papeterie.	Côte Bergeret.	idem.	1	300	Arcier.	10	33
Ruiss. du moulin de la Canaye.	Chalèze.	idem.	»	75	Chalèze.	»	»
Ruisseau du Pontot.	La Vèze.	Se perd dans l'étang du moulin de Saône.	1	»	La Vèze, Morre et Saône.	»	»
Rigole de la Foireuse.	Avanne.	Doubs.	»	200	Avanne.	»	»
Source de Grand-Saône.	Saône.	Creux sous roche: vaste entonnoir.	1	»	Saône.	»	»
Source de la Barrette.	Grand St.-Antoine	idem.	2	»	idem.	600	»
id. des Neuf-Puits.	Saône.	idem.	2	»	idem.	»	»
id. des Sept-Fonds.	id.	idem.	2	»	idem.	»	»
Bief d'Aglans.	Aglans.	idem.	3	»	idem.	»	»
Bief de la Vèze.	Moulin du Pontot.	idem.	3	»	idem.	»	»
Fontaine du Tronc.	Saône.	Bief d'Aglans.	3	»	idem.	»	»
Ruisseau de la Mouillière.	Besançon.	Doubs.	»	306	Besançon.	»	»
Ruisseau de Fontaine-Argent.	Forêt de Chalezeule	idem.	2	200	idem.	Jardins.	

Digitized by Google

Ruisseau de Grandfontaine.	Grand-Fontaine.	Doubs.	»	800	Mont (hameau).	» «
Ruisseau de la Marne.	Montferrand.	Ruisseau de Grandfontaine.	»	600	idem.	» »
Ruisseau du Moulin Ringeard.	Fontaine de Benusse et la Mignonne	Le Doubs.	3	«	St.-Vit et Routelle.	20 »
Ruisseau de la Fontaine.	Routelle.	idem.	»	340	Routelle.	5 »
Ruisseaux de Comberoux et des Soillons.	Formés par des sources sur Berthelange, Cottier et Lantenne.	L'Ognon.	6	»	Berthelange, Cottier, Corcelles, Ferrières et Lantenne.	30 »
Ruisseau du moulin de la Tuilerie.	Ferrières.	Se perd dans les terres.	1	300	Ferrières.	8 «
Ruisseau du moulin du Pontot.	Dannemarie.	idem.	1	500	Dannemarie et Pouilley-Français.	8 »
Ruisseau de Culot.	Vorges.	Le Doubs.	2	»	Busy, Vorges et Rancenay.	6 »
Ruisseau de Mercurot.	La Chapelle-des Buis.	idem.	5	»	Fontain et Beurre.	5 »
Ruisseau de Reculot.	La Vaivre.	idem.	»	400	Byans.	» »
Ruisseau de Vorges.	Vorges.	idem.	1	»	Vorges et Thoraise.	» »
Raye du moulin Coulet.	La Grange-Croverey.	Se perd dans les terres.	»	900	Tarcenay.	» »
La Loue (rivière).	Ouhans.	Doubs.	108	887	Mouthier, Lods, Vuillafans, Montgesoye, Ornans, Maisières, Amondans, Cléron, Arc-et-Senans, Buffard, Liesle, Brères, Chay, Lisine, Lavans, Quingey, Cessey, Rennes, Scey, Rurey, Cadmène, Chenecey, Chatillon, Courcelles, Quingey, Charmay, Chouselot, Lombard et Myney.	900 » Plus 4 kil. sur 1 kil. de pré ou champ ; puis 2 kil. sur 100 m. et 5 kil. sur 50 m. d'étendue.

Digitized by Google

Ruisseau de Syratu.	Mouthier.	Loue.	6	»	Mouthier.		»
Bief-Pontot et Tuffière.	Lods.	Idem.	1	»	Lods.	»	»
Grand-Bief.	Idem.	Idem.	»	200	Lods et Vuillafans.	»	»
Vervaux.	Vuillafans.	Idem.	1	»	Vuillafans.	»	»
Ruisseau du Bief-Blanc.	Châteauvieux.	Idem.	1	300	Châteauvieux et Vuillafans.	»	»
Rivière de la Brême.	Guyans et Saules.	Idem.	11	»	Saules, Bonnevaux et Maisières.	4 kil. de long.	
Ruisseau de Plaisir-Fontaine.	Bonnevaux.	La Brême.	1	»	Bonnevaux.	1 kil. id.	
Ruisseau de Cul-de-Vaux.	Ornans.	La Loue.	1	500	Ornans.	1 kil. id.	
Ruisseau de Mambouk.	Idem.	Idem.	1	600	Idem.	1 kil. id.	
Ruisseau de la Papeterie.	Ornans, Silley.	Idem.	6	»	Idem.	3 kil. s. 30 m.	
Ruisseau de St.-Renobert.	Quingey.	Idem.	2	500	Quingey, et Lavans-Quingey.	»	90
Ruisseau du Cail.	Ronchaux.	Idem.	4	»	Montfort et Ronchaux.	19	»
Ruisseau de St.-Hilaire.	Buffard.	Idem.	1	»	Buffard.	12	»
La Furieuse.	Fonteny.	Idem.	»	700	Rennes.	1	»
Ruisseau de Fourquette.	Liesle.	Idem.	4	»	Liesle.	50	«
Le Lison.	Nans-sous-Ste.-Anne.	Idem.	18	»	Nans-s.-Ste.-Anne, Sarraz, Alaise, Myon, Echay, Cussey-s.-Lison, Doulaise, Châtillon-sur-Lison, Eternoz, Lisine et Refranche.	57 et quelques prairies.	44
Ruisseau du Vernau.	Idem.	Le Lison.	»	700	Nans.	»	»
Bief de l'Arcange.	Idem.	Idem.	»	700	Idem.	»	»

Digitized by Google

Ruisseau de Norvaux.	Amancey.	La Loue.	6	»	Amancey, Cléron.	»	«
Ruis. de Cléron et de Silley.	Cléron et Silley.	idem.	7	10	Silley, Cléron et Flagey.	5 kil. d'étendue de terres	
Ruis. de Couillard.	Amondans.	idem.	4	»	Amondans.	1	»
Ruisseau d'Eternoz.	Eternoz.	Lison.	2	»	Eternoz.	1	»
Ruiss. de Fertans.	Fertans.	Loue.	5	»	Fertans, Cléron.	4	»
Ruisseau de Malans.	Malans.	idem.	5	»	Lisine, Amondans.	1	»
Bief de Cussey-Lison.	Cussey-Lison.	idem.	1	400	Cussey-sur-Lison.	6	12
Bief de Myon ou de Taudeur.	Saisenay.	idem.	5	800	Myon, etc.	25	70
Ruisseau de Chambrine.	Amathay.	Loue.	8	»	Amathay et la Longeville.	5 kil. d'étendue de terres	
Ruisseau de Rochannon.	Bolandoz.	Se perd dans les terres.	»	»	Bolandoz.	»	»
Ruisseau du Herbier.	Chantrans.	La Loue.	6	»	Chantrans.	4 kil. d'étendue de terres	

Digitized by Google

Arrondissement de Baume.

NOM DE CHAQUE RIVIÈRE ET COURS D'EAU.	LIEU où ils prennent LEUR SOURCE.	RIVIÈRE dans laquelle ils ont leur embouchure.	ÉTENDUE de leur COURS.		NOMS DES COMMUNES qu'ils traversent.	ETENDUE des prairies qu'ils arrosent ou inondent dans chaque commune.	
			kil.	mèt.		hect.	ares.
Le Cusancin.	Cusance.	Doubs.	14	»	Cusance, Guillon et Pont-les-Moulins.	28	»
Le Cesserand.	Bléfond, commune de Silley.	Le Cusancin.	3	»	Silley et Pont-les-Moulins.	6	»
Le Ruisseau de la Fontaine.	Pont-les-Moulins.	idem.	1	»	Pont-les-Moulins.	1	»
La fontaine de Guillon.	Guillon.	idem.	1/2	»	Guillon.	»	20
Le torrent des Alloz.	Vellevans.	Le Cusancin.	19	»	Vellevans, Servin et Cusance.	5	»
Le Bief.	Hièvre-Paroisse.	Le Doubs.	1/2	»	Hièvre-Paroisse.	»	5
La Douve.	Voillans.	Se perd au bas du village.	»	600	Voillans.	»	10
Fontaine du bas et des Léviaux.	Verne.	Se jette dans un puits perdu.	»	100	Verne.	»	01
Fontaine du Creule.	Luxiol.	ipem.	»	100	Luxiol.	»	01
L'Audeux.	Eysson.	Cusancin.	20	»	Eysson, Chaux-lez-Passavant, Orsans, Bremondans et Aissey.	30	»
Le ruisseau du Monnot.	Comboichard, territoire de Clerval.	Le Doubs.	»	120	Clerval.	»	»

Digitized by Google

Le ruisseau du Boulot et de la Chèvre.	Sur le *Boulot*, territoire de Glainans.	Se perd au territoire de Glainans.	» 900	Glainans.	»	04
Le ruiss. du Bief de l'Hermite.	Canton du Bief, territoire de Roche-lez-Clerval.	Le Doubs.	» 60	Roche-lez-Clerval.	»	»
Le ruisseau de Soye.	Gondevaux, territoire de Soye.	Le Doubs.	» 800	Soye et Pompierre.	60	»
Le ruiss. du Moulin de Montby.	Gondenans-Montby.	Se perd sur le territoire de Gondenans-Montby.	» 700	Gondenans-Montby.	26	»
Le ruisseau du Dard.	Sancey-le-Grand, sous les rochers du Dard.	Se réunit au ruisseau de Voye, désigné plus bas, et se jette dans le puits de Fenoz, territoire de Grand-Sancey.	2 «	Sancey et Chazot.	6	»
Ruisseau de Voye.	Sancey-le-Grand. au fond de la prairie de Voye.	Se jette dans le même puits.	2 500	id. id.	2	»
Ruisseau de Haut-Pré dit la Raye-Jean-de-Fer.	Sancey-le-Long.	idem.	1 500	id. id.	20 dans les crues	»
Ruisseau de la Baume.	Long-Sancey, au fond de la prairie de la Baume.	Se réunit dans les crues aux ruisseaux du Dard et de Voye, et dans les temps ordinaires s'engouffre près du moulin de Voitre au territoire de Grand Sancey.	3 »	Long-Sancey et Grand-Sancey.	10	»

Digitized by Google

Le Moulinot.	Au Moulinot, territoire de L'Isle.	Le Doubs.	»	200	L'Isle.	2 »
Ruisseau de l'abbaye des Trois-Rois.	L'abbaye des Trois-Rois, territoire de Mancenans.	Le Doubs.	»	400	Appenans, et Mancenans.	20 »
Ruisseau de Mancenans.	Mancenans.	idem.	1	800	Mancenans.	30 »
Ruisseau de Médière.	Médière.	idem.	»	400	Médière.	16 »
Ruiss. de Colombier-Châtelot.	Villars-s.-Ecot.	Le Doubs.	7	»	Villars-sous-Ecot, Colombier-Châtelot, et St.-Maurice.	25 »
Ruisseau de Sourans.	Sourans.	Le ruisseau de St.-Maurice.	2	»	Sourans.	20 »
Ruisseau de Blussans.	Miémont, commune de Blussans.	Le canal du Rhône au Rhin.	3	500	Blussans.	15 »
Source de Gaudevin.	Marvelise.	Se perd au territoire d'Onans.	1	500	Marvelise et Onans.	6 »
Source de Vivanet.	idem.	Se perd au territoire de Gemonval.	1	»	Id. et Gemonval.	4 »
Ruiss. du Moulin sous Lavelle.	Sous la roche de la Douve, territoire de Pierrefontaine.	Se perd au territoire de Pierrefontaine.	«	500	Pierrefontaine.	» »
La Riverotte.	Martinvaux, territoire de Loray.	Se perd au territoire de Loray.	»	450	Loray.	» 50
Le Dessoubre.	Roche Ste-Catherine, territoire des Maisonnettes.	Le Doubs.	»	800 dans l'arrondissement.	Maisonnettes.	1 »

Digitized by Google

Ruisseau de Vermondans.	Sous la roche de Vermondans, territoire de Plaimbois.	Se perd au territoire de Plaimbois.	»	300	Plaimbois-Vennes.	»	»
Ruisseau de la Gellouse.	Roche de la Gellouse, territoire de la Sommette.	Se perd au territoire de la Sommette.	»	400	Sommette.	1	»
La Creuse.	Lacouche, territoire d'Eysson.	Cusancin.	22	»	Villerschief, Bremondans, Epenouse, Orsans, Chaux-lez-Passavant, Aissey et Pont-les-Moulins.	2	»
Etang de Vernois.	Vellerot-lez-Vercel.	Perd ses eaux dans un précipice sur lequel est construit le moulin de Salans.	1	500	Vellerot-lez-Vercel et Courtetain-Salans.	1	50
La Boutière.	Nans.	Se perd au territoire de Cuse.	»	600	Nans et Cuse.	4	»
Ruisseau de Nans.	Vieux-Château, territoire de Nans.	Ruisseau de Rougemont.	5	300	idem.	28	»
Moulin-Flautot.	Gondenans-les-Moulins.	Se perd au territoire de Cuse.	1	»	Hameau d'Adrisans.	8	»
Ruisseau de Chanterenne.	Cuse.	Ruisseau de Nans.	1	150	Cuse et Nans.	16	»
Ruisseau Tavèvre.	Cuse.	Ruisseau de Nans.	»	600	Cuse et Nans.	16	»
Ruisseau de la grande prairie.	Fontaine de Cubry.	Rivière de l'Ognon.	3	»	Cubry et Cubrial.	50	»
Ruisseau des Noyes.	Dans les marais de Plausolle, territoire de Cubry.	Sous le pont des Noyes, à Abbenans.	5	»	Cubry et Abbenans.	35	»

Digitized by Google

Ruisseau de l'Etang.	Fontaine de Cubry.	Ruisseau de Cubrial.	1	»	Cubry et Cubrial.	12 »
Bief Dantas.	Marais de Plausolle.	L'Ognon.	3	»	Cubry.	» »
Ruisseau des Violons.	idem.	Bief de Cubry.	3	500	Abbenans et Cubry.	50 »
Ruisseau sous bon Amour.	Bois Verjeoulot, territoire de Fontenelle.	Dans un précipice sur Fontenelle.	1	300	Fontenelle.	12 »
Ruisseau de Gondenans.	La roche de la Gravelle, à Gondenans Moulins.	Ruisseau de Cuse.	1	200	Gondenans-les-Moulins et Cuse.	3 »
Ruisseau de la Noblesse.	Ruisseau de Gouhelans.	Ruisseau de Rougemont.	»	800	Gondenans-les-Moulins et Gouhelans.	19 »
Ruisseau de la Donain.	Près du moulin du Creux, territoire d'Uzelle.	Dans un précipice à Gondenans-sous-Montby.	1	»	Uzelle et Gondenans-Montby.	20 »
Fontaine sur Puessans.	A Uzelle.	Dans les prés d'Uzelle.	»	300	Uzelle.	2 »
Ruisseau de Gresle.	Dans les marais de Plausolle, à Cubry.	Ruisseau des Noyes, territoire de Cubry.	1	»	Uzelle et Cubry.	20 »
Ruisseau de Tallans à Avilley.	Fontaine de Tallans.	Ognon.	2	»	Tallans et Avilley.	8 »

Digitized by Google

L'Ognon.	Dans les montagnes des Vosges.	Saône.	8 » dans l'arrondissement.	Bonnal, Tressandans, Montferney, Chazelot, Montagney.	120	»
Ruisseau de Cubrial.	Cubry.	L'Ognon.	3 700	Rougemont, Cubry et Bonnal.	40	»
Ruisseau du but.	Bois de Cubrial.	Idem.	» 600	Cubrial, Rougemont et Bonnal.	8	»
Ruisseau de Rougemont.	Nans.	Idem.	3 500	Nans, Rougemont, Chazelot, Montferney.	50	»
Ruisseau de Gouhelans.	Gouhelans.	Ruisseau de Rougemont.	1 600	Rougemont et Gouhelans.	24	»
Ruisseau de la Merci-Dieu.	Gondenans-les-Moulins.	Ruisseau de Gouhelans.	» 500	Gondenans.	6	»
Ruisseau de Morchamps.	Morchamps.	Ruisseau de Rougemont.	2 200	Morchamps, Rougemont et Chazelot.	45	»
Ruisseau de Pèle.	Mondon.	L'Ognon.	1 50	Mondon et Montferney.	3	»
Source du Vernois.	Trouvans.	Idem.	1 »	Tournans et Huanne.	4	»
Fontaine de Vaubourg.	Tournans,	Ruisseau du Vernois.	2 »	Tournans et Huanne.	6	»
Ruisseau de Trouvans.	Trouvans.	L'Ognon.	2 »	Trouvans et Huanne.	20	»
Ruisseau de Romain.	Romain.	Idem.	2 »	Romain et Huanne.	15	»
Ruisseau de Mésandans.	Mésandans.	Idem.	1 »	Mésandans et id.	16	»
Ruisseau d'Huanne.	Trouvans.	Idem.	4 »	Huanne, Trouvans et Puessans.	30	»
La source de Taballoz.	Tournans.	Ruisseau de Rognon.	3 »	Tournans et Rognon.	25	»

Digitized by Google

Ruisseau de Rognon.	Trouvans.	L'Ognon.	5	»	Trouvans et Rognon.	80	»
Source de la Vlotte.	idem.	Ruiss. de Verne.	4	»	Rillans et Verne.	10	»
Ruisseau des gardes.	Rougemont.	Ruisseau de Morchamps.	»	400	Rougemont.	6	»
Ruisseau de Venet.	idem.	idem.	»	500	id.	5	»
Ruisseau de Bouclans ou Bief.	Bouclans.	Se perd à Champlive.	3	400	Bouclans, Vauchamps et Champlive.	12	»
Le Guisin.	idem.	Le ruisseau de Bouclans.	»	800	Bouclans.	2	»
Bief de Nancray.	Nancray.	Se perd au bas des prés de Nancray.	»	500	Nancray.	5	»
Les étangs du Leubaut.	Leubaut, territoire de Gonsans.	Se perd dans les prés de Gonsans.	»	300	Gonsans.	»	»
L'Etang de Glamondans.	Glamondans.	Se perd au territoire de Glamondans.	»	100	Glamondans.	»	»
Ruisseau de Quenecey.	Bois de Pouligney.	Se perd au territoire de Pouligney.	»	250	Pouligney.	3	»
Fontaine de Briseux.	A la côte de Briseux, territoire des Ougney.	Le Doubs.	»	50	Ougney.	»	»
Ruisseau du Moulin du Prel.	Vercel.	Se perd au territoire de Vercel.	2	»	Vercel.	3	»

Digitized by Google

La Fontaine.	Adam-lez-Vercel.	Se perd au territoire d'Adam.	» 300	Adam-lez-Vercel.	6	»
Petit ruisseau ou fontaine.	Chevigney.	Se perd au territoire de Chevigney.	1 400	Chevigney.	10	»
La Fontaine.	La Villedieu.	Se perd au territoire de la Villedieu.	» 300	Villedieu (la).	2	»
Au Haloz.	Epenoy.	Se perd au territoire du Valdahon.	1 500	Epenoy et Valdahon.	3	50
Poutot.	Etalans.	Se perd au territoire d'Etalans.	1 500	Etalans.	3	»
Grand-Bief.	Prel-Dessus (Nods).	Se perd au territoire de Nods.	» 400	Nods.	3	»
Ruisseau de Chasnans.	Aux vies de Chasnans.	Se perd au territoire d'Athose.	» 800	Chasnans et Athose.	»	»
L'Etang.	Etalans.	Se perd au territoire d'Etalans.	1 200	Etalans.	5	»
Le Bief.	Arclans, territoire du Valdahon.	Se perd au territoire du Valdahon.	» 600	Valdahon.	3	»
Bagage.	A Bagage, territoire de Fallerans.	Se perd au territoire de Fallerans.	» 300	Fallerans.	1	»

Digitized by Google

NOM DE CHAQUE RIVIÈRE ET COURS D'EAU.	LIEU où ils prennent LEUR SOURCE.	RIVIÈRE dans laquelle ils ont leur embouchure.	ETENDUE de leur COURS.	NOMS DES COMMUNES qu'ils traversent.	ETENDUE des prairies qu'ils arrosent ou inondent dans chaque commune.
			kil. mèt.		hect. ares.
Doubs.	Mouthe.	Saône.	188 »	Grand'-Combe-des-Bois, Bonnétage, Charquemont, Boulois, Charmauvillers, Essarts-Cuenot, Goumois, Indevillers, Montancy, Glères, Vaufrey, Montjoie, Soulce, St.-Hippolyte, Liebvillers, Bief, Dampjoux, Villars-sous-Dampjoux, Noirefontaine, Pont-de-Roide, Bourguignon, Mathay, Mandeure, Valentigney, Audincourt, Arbouans, Vougeaucourt, Berche, Dampierre, Bavans, Lougres, Etouvans, Colombierfontaine, St.-Maurice.	469 84
Gigots.	Fessevillers.	Doubs.	1 800	Fessevillers, Goumois.	» »
Bief au Cheval.	Goumois.	idem.	» 300	Goumois.	1 50
Ruisseau de la Forge.	idem.	idem.	» 200	idem.	» »
Ruisseau de Fuesse.	Fuesse, section d'Indevillers.	idem.	3 »	Section de Fuesse, commune d'Indevillers.	3 »
Ruisseau de Surmont.	Surmont (Suisse).	Dans le ruisseau de Fuesse.	1 »	Section de Fuesse, commune d'Indevillers.	» »

Digitized by Google

Frénois.	Burnevillers.	Doubs.	2	200	Le Bail, section de la commune de Burnevillers; Bremoncourt, section de Montancy.	1	50
Le petit ruisseau.	Bremoncourt, section de Montancy.	idem.	»	500	Bremoncourt, section de Montancy.	»	»
Bief Fromageot.	Glère.	idem.	1	»	Glère.	»	70
Bief de Fossay.	Vernois-le-Fol.	idem.	2	»	Glère, Vernois-le-Fol.	»	»
Ruisseau de Courclavon.	Glère.	idem.	1	»	Glère.	2	»
La Douve.	idem.	idem.	»	200	idem.	»	60
Ruisseau Rérat.	Vaufrey.	idem.	»	600	Vaufrey.	1	»
Source de la Fontaine.	idem.	idem.	»	400	idem.	5	»
Rondefontaine.	Montjoie.	idem.	»	200	Montjoie.	5	»
Charbonné.	Soulce.	idem.	»	200	Soulce.	»	»
Bief de Cernay.	Cernay, section de Soulce.	idem.	»	800	idem.	35	»
Ruisseau de la Roche.	Près la grotte du château de la Roche.	idem.	»	700	Chamesol et Soulce.	2	2
Fontaine de la ville.	Sous la Chapelle, territoire de S.-Hippolyte.	idem.	»	900	St.-Hippolyte.	»	»
Bief du Saut.	Aux Moulières.	idem.	»	800	idem.	1	»
Fontaine du village.	Dans le village de	idem.	1	»	Liebvillers.	2	»

Digitized by Google

Bief.	Territoire de Bief.	Idem.	»	300	Bief.	»	85
Œil-de-Bœuf.	Clémont, hameau de Montécheroux.	Idem.	3	»	Montécheroux, Noirefontaine.	1	»
Rup-du-Bas.	Montgiloz, hameau de Montécheroux.	Idem.	3	»	Idem.	»	»
Barbèche.	Territoire de Belvoir, lieu dit Haute-Roche.	Idem.	12	»	Vernois, Péseux, Valonne, Feule, Dampjoux, Villars-sous-Dampjoux.	87	»
La Combe.	Territoire de Rosières.	Dans la Barbèche.	2	»	Rosières.	3	»
Bief de Veau.	Solemont.	Dans la Barbèche.	»	200	Solemont.	35	»
Ruisseau de Raide.	Es-Combes-Dessus, commune d'Autechaux.	Doubs.	2	500	Pont-de-Roide, Autechaux.	16	»
Ranceuse.	Commune de Dambelin, à la Charbonnière et Combe-d'Eguillon.	Idem.	9	80	Dambelin, Valvrè, Remondans, Neufchâtel, Vermondans, Pont-de-Roide.	133	»
Ruisseau des Orsières.	Aux Essarts-Laudian.	Ranceuse.	2	»	Neufchâtel.	30	»
Source de Creuse.	Blamont, lieu dit Fontaine-de-Creuse.	Dans le Doubs par la Doue.	3	»	Blamont.	10	»
La Doue, source du ruisseau de Gland.	Abévillers, lieu dit la Doue.	Doubs à Audincourt.	37	»	Abévillers, Glay, Mesière, Hérimoncourt, Seloncourt, Audincourt.	77	»

Digitized by Google

Fontaine du Monnot.	Vougeaucourt.	Doubs.	2	950	Vougeaucourt, Berche, Dampierre-sur-le-Doubs.	160	»
La Lougre.	Lougres.	Idem.	3	500	Lougres.	83	»
Fondereau.	Ecot.	Idem.	6	»	Ecot, Villars-sous-Ecot.	26	»
Dessoubre.	Consolation, commune des Maisonnettes.	Doubs à St.-Hippolyte.	40	200	Laval, Plaimbois, Bretonvillers, Rosureux, Battenans, Vaucluse, Cour-Saint-Maurice, Vauclusotte, Orgeans, Valoreille, Blanchefontaine, Fleurey, St.-Hippolyte.	9	»
Riverotte.	A Martin-Veau, commune de Loray.	Au Dessoubre, lieu dit en Gigot, territoire de Bretonvillers et de Plaimbois-du-Miroir.	4	450	Bretonvillers, Plaimbois-du-Miroir.	»	»
Ruisseau du Moulin-du-Bois.	Montbéliardot, lieu dit Combe-St.-Jean.	Dessoubre.	1	450	Montbéliardot, Laval.	»	»
Bief Jarron.	Laval.	Idem.	»	850	Laval.	1	»
Blanière.	A Blanière, commune de Bretonvillers.	Idem.	2	»	Bretonvillers.	»	»
Fondereau.	Fondereau, commune de Rosureux.	Dessoubre.	»	285	Rosureux.	»	»
Ruisseau de Varin.	A Varin, section de Battenans.	Dessoubre.	2	»	Battenans.	»	»
Bief du Fondereau.	Vaucluse.	Idem.	1	»	Vaucluse.	»	»

Digitized by Google

Bief de Cour.	Cour, commune de Cour-St.-Maurice.	Dessoubre.	1	»	Cour-St.-Maurice.	3	»
Ruisseau de Vallory.	Mancenans.	Idem.	1	500	Mancenans, Blanchefontaine.	»	»
La Raye.	Mouillevillers.	Idem.	2	»	Mouillevillers.	1	»
Bief de Brand.	St.-Hippolyte, sous le Rocher-Brand.	Idem.	»	100	St.-Hippolyte.	3	»
L'Allan.	Dans le canton de Berne en Suisse, près des forges de Lucelle.	Doubs, au-dessous de Vougeaucourt.	24	»	Allenjoie, Fesche, Brognard, Etupes, Vieux-Charmont, Exincourt, Sochaux, Montbéliard, Ste.-Suzanne, Courcelles, Bart.	554	78
Savourcuse.	Dans le vallon de Giromagny. (Ht.-Rhin).	Allan, à Sochaux.	5	»	Nommay, Vieux-Charmont, Sochaux, Montbéliard.	156	»
La Feschotte.	A Fesche-l'Eglise (Ht.-Rhin).	Allan, au territoire de Fesche.	4	700	Badevel, Dampierre-les-Bois, Fesche-le-Châtel.	135	»
Ruisseau de la Fontaine.	Allenjoie.	Allan.	1	»	Allenjoie.	30	»
La Luzine.	Chagey (Haute-Saône.	Dans l'Allan à Montbéliard.	4	800	Montbéliard, Bethoncourt.	113	»
Le Rut ou Ramier.	Au Vernoy, lieu dit Pré-Nardin.	Dans l'Allan à Bart.	14	300	Le Vernoy, Aibre, Semondans, Echenans, Rainans, Issans, Allondans, Dung, Bart.	151	29
	Deux petites sources, celle dite des Ronds et celle dite du Verger de l'Abbaye, viennent s'y joindre.						

Digitized by Google

Source de la fontaine d'Echenans.	Echenans.	Dans le Rut à Echenans.	» 500	Echenans.	»	»
Source de la fontaine de Présentevillers.	Présentevillers.	Dans le Rut sur le territoire de Bart.	2 500	Présentevillers.	27	»
Ruisseau de la Combe.	La fontaine du bas du village.	Il se perd sous terre à la verrerie du Bélieu.	2 180	La Bosse, Bélieu.	»	»
Ruisseau des Belles-Seignes ou du Narbief.	Formé par l'égout des marais de Noël-Cerneux.	Se perd sous terre aux moulins de Narbief.	3 800	Noël-Cerneux, Chenalotte, Bizot, Narbief.	1	50
Ruisseau du village.	Au-dessus de Noël-Cerneux.	Se perd sous terre plus bas que le village.	1 60	Noël-Cerneux.	»	»
Ruisseau de la Charme et de la Croix.	Etupes.	Se perd dans la prairie.	2 »	Etupes.	40	»
Fontaine du village.	Chamesol.	Idem.	» 600	Chamesol.	10	»
Fontaine du village.	Fleurey.	Idem.	» 350	Fleurey.	6	»
Fontaine du village.	Montécheroux.	Idem.	» 300	Montécheroux.	1	50
Fontaine des Seignes.	Seigne, territoire des Bréseux.	S'engouffre en terre.	» 500	Les Bréseux.	»	»
Le Rut.	Etouvans.	Dans le contre-fossé du canal du Rhône au Rhin.	2 500	Colombierfontaine.	8	»

Digitized by Google

Le Bief.	Colombierfontaine, au-dessus du village.	Dans le canal du Rhône au Rhin.	2	800	Colombierfontaine.	59 »
Ruisseau de Vauvarembourg.	Bourguignon, lieu dit Vauvarembourg.	Il se perd sur le territoire.	2	»	Bourguignon.	1 »

Digitized by Google

Arrondissement de Pontarlier.

NOM DE CHAQUE RIVIÈRE ET COURS D'EAU.	LIEU où ils prennent LEUR SOURCE.	RIVIÈRE dans laquelle ils ont leur embouchure.	ETENDUE de leur COURS.	NOMS DES COMMUNES qu'ils traversent.	ETENDUE des prairies qu'ils arrosent ou inondent dans chaque commune.
			kil. mè..		hect. ar.
Doubs. (La pêche dans le lac de Saint-Point, que forme le Doubs, est amodiée au profit de l'Etat.)	Mouthe, au Noirmont, chaîne du Jura.	Verdun, dans la Saône.	75 »	Mouthe, Sarrageois, Gellin, le Brey, Rochejean, Labergement, Granges-Ste.-Marie, St.-Point, les Grangettes, Malbuisson, Chaudron et Vesenay, Montperreux, Oye et Palet, la Cluse, Pontarlier, Doubs, Arçon, Maisons-du-Bois, Hauterive, Montflovin, Montbenoît, la Longeville, Ville-du-Pont; les Combes, la Grand'-Combe, Morteau, Montlebon, les Fins, Lac-ou-Villers.	601 »
Fontaine de la Roche.	Lac-ou-Villers. Elle sort des bassins de Chaillexon par un canal souterrain.	Lac-ou-Villers. Elle rentre dans le lit du Doubs un peu plus loin que la cataracte.	» 100	Lac-ou-Villers.	» »
La Loue.	Ouhans, au pied de la roche de Haute-Pierre.	Près de Dôle, dans le Doubs.	8 »	Ouhans.	» »
Le Drugeon.	Vaux, dans les marais de cette commune.	Doubs.	38 »	Vaux, Bonnevaux, Bouverans, la Rivière, Ste.-Colombe, Bannans, Chaffois, Pontarlier, Houtaud, Dommartin, Vuillecin, Doubs.	365 »

Digitized by Google

Lac de Malpas.	Malpas. On ne voit arriver aucun cours d'eau dans ce lac ; il est alimenté par des courants souterrains.	Malpas, dans un gouffre, sous le moulin établi près du lac.	»	200	Malpas.	» »
Ruisseau de la Jougné.	Canton de Vaud, sous la roche de l'Aiguillon.	Canton de Vaud, dans la rivière de l'Orbe.	3	»	Jougne.	» »
Ruisseau de Rouge-Bief.	Touillon-Loutelet au hameau du Loutelet.	Métabief, dans la Creuse.	2	»	Touillon-Loutelet, Saint-Antoine.	6 »
Ruisseau de Clos-Bayet.	Métabief.	Métabief, dans la Creuse.	»	400	Métabief.	» »
Ruisseau de la Creuse.	Métabief.	Rochejean, dans le Doubs.	6	»	Métabief, St.-Antoine, les Longevilles.	» »
Ruisseau de l'Abbé.	Rochejean, à la fontaine de l'Abbé.	Rochejean, dans le Doubs.	»	400	Rochejean.	» »
Ruisseau du Lhaut.	Le Brey, à la fontaine et au marais de Brey.	Labergement, dans le lac de Remoray.	»	«	Le Brey, Labergement.	» »
Le Cul-du-Bief.	Mouthe, au lieu dit Crève-Cœur.	Mouthe, dans le Doubs.	1	500	Mouthe.	» »
Bief Cagnard.	Petite-Chaux.	Mouthe, dans le ruisseau dit le Cul-du-Bief.	1	500	Petite-Chaux, Mouthe.	» »

Digitized by Google

Le Subériat.	Châtel - Blanc, dans la tourbière.	Mouthe, dans le Doubs.	4	»	Châtel - Blanc, Chaux - Neuve, Petite-Chaux.	12 »
Ruisseau de la Chenoz.	Chaux-Neuve, au-dessus de la Chenoz.	Chaux - Neuve, dans le Subériat.	2	»	Chaux-Neuve.	3 »
Ruisseau de la Côte-Feuilly.	Chaux-Neuve, à la Côte-Feuillet.	Chaux - Neuve, dans la Chenoz.	»	375	Chaux-Neuve.	» »
La Grande-Fontaine.	Chaux-Neuve.	Chaux-Neuve, au pied du Tartre.	»	200	Chaux-Neuve.	6 »
Le Bridoz.	Châtel-Blanc, au bois des Ravières.	Foncine-le-Haut, dans la rivière de Foncine.	2	»	Châtel-Blanc.	4 »
Le Bernardier.	Châtel-Blanc, sur le Voite-Loup.	Châtel-Blanc, dans le Bridoz.	2	»	Châtel - Blanc, Chaux - Neuve, Petite-Chaux.	1 »
Ruisseau de Champion.	Chapelle - des-Bois, près de Champion.	Chapelle-des-Bois; il se perd sous le moulin des Creux.	1	»	Chapelle-des-Bois.	» »
Ruisseau du Lac.	Chapelle - des-Bois, au lac des Mortes.	Chapelle-des-Bois; il se perd près du moulin des Mortes.	»	150	Chapelle-des-Bois.	» »
Ruisseau des Cornes-à-la-Vieille.	Boujeon, dans les marais et aux fontaines de Boujeon.	Ste.-Marie, dans le lac de Remoray.	8	«	Boujeon, Remoray.	» »
Lac de Remoray, anciennement appelé lac Savoureux.	Ce lac est formé par les eaux des ruisseaux des Cornes-à-la-Vieille et du Lhaut.	Ste.-Marie, dans le Doubs, par le ruisseau de la Taverne.	1	600	Labergement, Remoray, Ste.-Marie.	» »

Digitized by Google

Ruisseau de la Taverne.	Ste.-Marie ; il sort du lac de Remoray,	Ste.-Marie, dans le Doubs.	»	500	Ste.-Marie, Labergement.	» »
Le Bief Blanc.	Labergement, à la source des Anges et de la Quevigne.	Ste.-Marie, dans le Doubs.	3	400	Labergement, Ste.-Marie.	» »
Ruisseau des Fraites.	Ste.-Marie, fontaine des Fraites.	Ste.-Marie, dans le Doubs.	»	600	Ste.-Marie.	8 »
Ruisseau de l'Etang.	Ste.-Marie, aux fontaines de la Clésette et de Morchin.	Ste.-Marie, dans le Doubs.	2	300	Ste.-Marie.	» »
Ruisseau de la Male-Pierre.	St.-Point.	St.-Point, dans le lac.	»	700	St.-Point.	» »
La Grande Source.	Malbuisson, sous la Côte.	Malbuisson, dans le lac de St.-Point.	1	»	Malbuisson.	1 »
Fontalgueaux ou Bief Voiron.	Malbuisson, sous la Côte.	Malbuisson, dans le lac de St.-Point.	1	»	Malbuisson.	» »
Le bief de Mi-Lac.	Chaudron, à la source Bleue, sous la Côte.	Chaudron, dans le lac de St.-Point.	1	»	Chaudron.	» »
Fontaine-Ronde.	Touillon - Loutelet.	La Cluse, dans le Doubs.	»	600	Touillon, Montperreux, La Cluse.	4 50
Fontibaud.	La Cluse, sous la rampe des Fourgs.	La Cluse, dans le ruisseau de Fontaine-Ronde.	»	30	La Cluse.	» »
Ruisseau du Creux.	Les Fourgs, au Creux.	La Cluse, dans le ruisseau de Fontaine-Ronde.	130	»	Les Fourgs, la Cluse.	» »

Digitized by Google

La Morte.	Les Verrières-Suisses, canton de Neufchâtel.	La Cluse, dans le ruisseau de fontaine-Ronde.	10	»	Les Verrières-de-Joux, la Cluse.	2 »
Les Laveaux.	Les Allemands.	Pontarlier, dans le Doubs.	8	»	Les Allemands, Pontarlier.	» »
Ruisseau d'Entreportes ou de la Ronde.	La Ronde, canton de Neufchâtel.	Pontarlier, dans les Laveaux.	7	»	Pontarlier.	» »
Le Vasseux.	Pontarlier, à l'Etang.	Pontarlier, dans le Drugeon.	8	»	Pontarlier.	» »
Ruisseau des Gras, appelé aussi du Cerf et du Théverot.	Les Gras, à la ferme de chez Blaiset.	La Grand'-Combe, dans le Doubs.	10	600	Les Gras, la Grand'-Combe.	» »
Le Beughon.	La Grand'-Combe dans le village.	La Grand'-Combe, dans le ruisseau des Gras.	»	750	La Grand'-Combe.	» »
Ruisseau de chez Cœur-d'Ane.	Les Gras, au hameau de Charoppey.	Les Gras, dans le ruisseau du Cerf.	»	750	Les Gras.	» »
Ruisseau de Charoppey.	Les Gras, à Charoppey.	Les Gras, dans le Théverot.	1	150	Les Gras.	» »
Ruisseau des Leschères.	Les Gras, au grand Mont.	Les Gras, dans le Théverot.	1	050	Les Gras.	» »
Ruisseau de la Selle et des Tournes.	Les Gras, au hameau des Parguemoneaux.	Les Gras, dans le ruisseau de ce nom.	2	»	Les Gras.	» »

Digitized by Google

Le bief du Four, ou ruisseau des Dreuves.	Les Gras, à la ferme de Charjoux.	Les Gras, dans le ruisseau de ce nom.	4	»	Les Gras.	» »
Ruisseau de la Malcombe.	Les Gras, au ham. de la Grotte.	Les Gras, dans le ruiss. des Dreuves.	1	750	Les Gras.	» »
Ruisseau de derrière le Châtelen.	La Grand'-Combe derrière le Châtelen.	Les Gras, dans le bief du Four.	2	600	La Grand'-Combe, les Gras.	» »
Ruisseau du Rozet.	La Grand'-Combe au ham. du Rozet.	Les Gras, dans le bief du Four.	1	250	La Grand'-Combe.	» »
Ruisseau de Combe-Sanoz.	La Grand'-Combe au Châtelen.	La Grand'-Combe, dans le Rozet.	»	550	La Grand'-Combe.	» »
Ruisseau de Meaulieu.	La Grand'-Combe au Châtelen.	La Grand'-Combe, dans le Rozet.	»	700	La Grand'-Combe.	» »
Le bief Tarl.	La Grand'-Combe au Châtelen.	Montlebon, dans la Douve.	2	»	La Grand'-Combe, Montlebon.	» »
Ruisseau de la Douve ou de Derrière-le-Mont.	Montlebon, dans les rochers de Derrière-le-Mont.	Entre Montlebon et la Grand'-Combe, dans le Doubs.	4	»	Montlebon, la Grand'-Combe.	» »
Ruisseau de l'Eau-Sourdre.	Montlebon, au Mont-des-Mets.	Montlebon, dans la Douve.	»	100	Montlebon.	» »
Bief de la Grosse-Planche.	Morteau et Montlebon, dans des prairies marécageuses.	Morteau et Montlebon dans le Doubs.	»	550	Morteau, Montlebon.	» »
Bief Margny ou de la Malcombe.	Montlebon, aux Fontenottes.	Montlebon, dans le Doubs.	4	»	Montlebon, Lac-ou-Villers.	» »

Digitized by Google

Etangs de Bournez.	Montlebon.	Montlebon, dans le Doubs.	»	»	Montlebon.	»	»
La Rançonnière.	Canton de Neufchâtel, près du Locle.	Lac-ou-Villers, dans le Doubs.	2	»	Lac-ou-Villers.	»	»
Bief de la Tauche ou des Combes.	Les fins, au hameau de chez-les-Rois.	Entre Morteau et les Fins, dans le Doubs.	4	»	Les Fins, Morteau.	18	»
Septfontenette.	Levier.	Levier; se perd dans un entonnoir.	»	50	Levier.	»	»
La Gaudine.	Courvières.	Courvières; se perd dans un entonnoir.	»	100	Courvières.	»	»
Le Touillon.	Boujailles, au milieu du village.	Boujailles, dans un précipice appelé la Baume.	1	»	Boujailles.	28	»
La Galaise.	Boujailles, dans le village.	Boujailles, dans le Touillon.	»	300	Boujailles.	35	»
Les Sept-Fontaines.	Boujailles, près du chalet des Tôles.	Boujailles, dans le Touillon.	1	200	Boujailles.	20	»
Le bief de Poisson.	Boujailles, à la prairie du bief de Poisson.	Se perd dans le Jura.	1	»	Boujailles.	»	»
La Fuve.	Boujailles, au pré de la Fuve.	Boujailles, dans l'étang de Vessoye.	1	»	Boujailles.	»	»

Digitized by Google

Le Voissut.	Villers-sous-Chalamont, à la Côte.	Villers-sous-Chalamont; se perd dans un entonnoir.	2	»	Villers-sous-Chalamont.	»	»
Ruisseau de la Roche.	Villers-sous-Chalamont, à la Roche.	Villers-sous-Chalamont; se perd au saut.	1	»	Villers-sous-Chalamont.	3	»
Source de Montorge.	Villers-sur-Chalamont, dans la forêt de Loyauboz.	Lemuy (Jura).	2	»	Villers-sous-Chalamont.	»	»
Source de la Douet.	Arc-sous-Montenot, au Bret-de-la-Douet.	Lemuy, dans le ruisseau de ce nom.	1	»	Arc-sous-Montenot.	»	»

Digitized by Google

Marais et Tourbières.

Les marais ne sont pas nombreux dans le département.

Le cadastre n'indique sous la désignation de *marais* et *prés-marais*, qu'une superficie de 468 hect.; mais il existe d'autres terrains que l'on peut ranger dans cette catégorie, et qui n'étant pas complétement improductifs, servent de pâture aux animaux.

Nous ne manquerons pas de citer ici la plaine, communément appelée le *Marais de Saône*.

Cette plaine forme un vaste bassin de 676 hect., qui s'étendent au pied de l'une des dernières chaînes des monts Jura, à 6 kil. au S.-E. de Besançon. Les eaux pluviales des plateaux qui dominent ce bassin, s'écoulent dans le sous-sol argileux dont il est composé, et jaillissent à sa surface, par des puits naturels.

Deux ruisseaux viennent y épancher leurs eaux et augmentent encore les causes d'inondations.

Des entonnoirs résultant de fissures profondes à travers des roches superposées, et dont le plan s'incline vers le bassin de la rivière de la Loue, sont les débouchés uniques que l'on connaisse pour l'écoulement des eaux; mais ils sont loin de suffire, et dans le moment des pluies abondantes, dans l'automne surtout, les eaux recouvrent pendant plusieurs jours les terres.

L'un de ces entonnoirs, placé à l'extrémité la moins élevée des marais, au lieu dit *Creux-sous-Roche*, avait paru susceptible d'être agrandi, de manière à absorber entièrement la masse des eaux. Des fouilles furent faites dans ce but, en 1826 et 1827; elles n'eurent d'autres résultats que de mettre à découvert une fontaine d'eau vive, que l'on utilisa pour abreuver les habitants.

Des éboulements survenus inopinément comblèrent les excavations pratiquées, et on dut renoncer définitivement à ce moyen.

Les études entreprises plus tard pour la rectification des rampes de St.-Léonard et de la Pérouse, amenèrent M. Vuillet, chargé comme ingénieur ordinaire de ces études, d'indiquer un autre mode de desséchement. On devait percer la montagne du Trou-au-Loup, et traverser le marais en établissant sous le sol même des chaussées un vaste aqueduc, qui aurait écoulé les eaux stagnantes au Trou-d'Enfer, à Morre, pour les rejeter à la rivière du Doubs. Ce projet était exé-

Digitized by Google

cutable, mais les frais d'une voûte en maçonnerie, qui devait être établie à travers des bancs marneux, sans consistance, eussent été trop considérables, et on ne donna aucune suite à la combinaison indiquée.

Une compagnie de capitalistes se présenta, en 1837, pour exécuter l'opération du desséchement. Elle déposa une soumission dont les principales conditions consistaient à diriger les eaux au Creux-sous-Roche, et à établir un aqueduc souterrain, au cas où ce débouché eût été reconnu insuffisant. Ses travaux étant estimés à 360 mille fr., elle exigeait l'abandon des $^4/_5$ de la plus value des terres desséchées.

Ses offres, vivement combattues par les propriétaires intéressés, ne furent pas agréées, et depuis ce moment aucune tentative n'a été faite pour améliorer le sol.

Le tracé de la rectification de la route nationale n° 67, par le vallon de la Loue, traverse aujourd'hui le marais dans toute son étendue. Les chaussées ont été élevées au-dessus du niveau des plus hautes eaux d'inondations; de larges fossés ont été pratiqués de chaque côté de ces chaussées pour recevoir les eaux.

Les communes de Saône et Morre possèdent par indivis une grande étendue des terres du marais. Ces terres sont pâturées par les troupeaux nombreux qu'entretiennent les habitants de Saône.

La commune de Morre exploite, à l'extrémité de la plaine dont il s'agit, une tourbière qui fournit l'affouage aux habitants, eu égard à l'insuffisance des bois.

Les terrains marécageux que nous signalerons sur d'autres points, comme susceptibles d'améliorations, sont les suivants :

Au territoire de Laviron, au lieu dit Les Lauchières, 20 hectares;

20 hect. 36 ares, à Chamesol;

45 hect. à Belfays;

40 hect. à Charquemont;

50 hect. aux Ecorces;

30 hect. à Fessevillers;

53 hect. à Malche. Tous ces terrains appartiennent à des particuliers;

40 hect. de communal à Damprichard;

30 hect. de communal à Boujailles, et 30 autres à Frasne;

45 hect. appartenant à la commune de Grand'Combe et à des particuliers;

Digitized by Google

20 hect. de communaux à Montlebon; 15 à Meuthe, et 50 à Bannans;

60 hect. en propriétés particulières aux Granges-Ste.-Marie, et 20 hect. à Malbuisson;

Enfin 40 hect. de communaux à Vuillecin, et 80 environ sur le territoire de Pontarlier.

Ces terrains pourraient sans doute être facilement assainis au moyen de rigoles, plantations, etc.

La stagnation plus ou moins fréquente des eaux à leur surface n'est pas considérée comme une cause d'insalubrité, et les habitants montrent en général peu d'empressement à adopter les moyens d'amendement qui leur sont conseillés. Il est vrai de dire que dans quelques circonstances les essais entrepris n'ont pas répondu aux espérances que l'on avait pu concevoir.

Les tourbières sont au nombre de 74 dans le département. Elles se subdivisent en trois groupes de vallées, plateaux et marais, et offrent une surface exploitable de 808 hectares. Le combustible extrait ne sert, à quelques exceptions près, que pour les usages domestiques.

L'importance de l'exploitation annuelle a peu varié depuis dix ans. Le prix moyen de l'hectol. pris sur le lieu même de l'extraction, a subi toutefois une hausse de 45 à 50 centimes.

Nous indiquons ci-après les détails du travail pour l'année 1847 : toutes les tourbières qui figurent à ce tableau sont situées sur le plateau supérieur des monts Jura, sauf celle de Morre, qui se trouve sur le second plateau.

On rencontre leur gisement dans les terrains plats et humides, soit dans les vallées ou aux environs, soit à une certaine distance des cours d'eaux.

La tourbe est généralement de bonne qualité, fibreuse, passant au compacte vers la partie inférieure des couches. Les meilleurs produits s'exploitent à Chaffois, Pontarlier, Granges-Narboz, Frasne, Passonfontaine, Bélieu, Noël-Cerneux et au Russey. Il est présumable que ce combustible pourrait être avantageusement employé pour les besoins de l'industrie, et notamment pour le traitement du fer; mais diverses difficultés se présenteraient soit pour l'élaboration première à faire subir aux produits exploités, soit pour leur transport, et il n'a pas été fait jusqu'ici d'essais complets à cet égard.

Digitized by Google

INDICATION DES GROUPES DE TOURBIÈRES.	NOMBRE de tourbières communales exploitées.	NOMBRE de tourbières communales non exploitées.	Nombre de tourbières particulières en exploitation.	Etendue approximative, en hectares, des terrains tourbeux non épuisés.	Epaisseur moyenne totale des bancs de tourbe (mètres).	Volume, en stères, du combustible extrait.	Prix moyen, sur le lieu de l'extraction, de l'hectolitre de tourbe. fr.	c.	OBSERVATIONS
1. Groupe de vallées.									
Vuillecin	1	»	1	35	1, 50	1600	1	80	La tourbe exploitée dans ce groupe est exclusivement employée aux usages domestiques et consommée sur place ou dans un rayon très-circonscrit.
Dommartin	1	»	»	10	2, »	460	1	80	
Houtaud	1	»	1	12	2, »	1500	1	80	
Chaffois	1	»	»	20	2, 50	1200	1	80	
Pontarlier	»	»	1	30	2, 50	1800	1	80	
Granges-Narboz	1	»	»	25	1, 50	560	1	80	
Sainte-Colombe	1	»	»	20	3, »	600	1	75	
Bannans	1	»	»	23	3, »	680	1	75	
Bulle	1	»	»	15	3, »	850	1	80	
Dompierre	1	»	»	15	3, »	670	1	75	
La Rivière	1	»	»	3	1, 50	500	1	75	
Frasne	1	»	»	40	3, »	1450	1	80	
Bouverans	1	»	1	50	2, »	1000	1	80	
La Cluse et Mijoux	1	»	1	14	2, »	1600	1	75	
Malpas	1	»	1	10	4, »	350	1	70	
Vaux et Chantegrue	1	»	1	30	2, 50	720	1	70	
Touillon	»	1	»	1	2, »	»	»	»	
Remoray	1	»	»	10	1, »	530	1	60	
Boujeon	»	»	1	10	1, »	300	1	60	
Gellin	»	»	1	5	2, »	280	1	60	
Chaux-Neuve	»	»	1	10	5, »	800	1	60	
Châtelblanc	1	»	1	11	2, 50	750	1	55	
Oye et Palet	1	»	»	1	1, 60	550	1	60	
Brey	1	»	»	1	1, 50	160	1	60	
Granges-Sainte-Marie	»	»	1	2	1, 50	200	1	60	
2. Groupe de plateaux.									
Saint-Julien	2	»	»	26	2, »	320	1	50	Les produits des tourbières du Bizot, de Noël-Cerneux et du Bélieu sont consommés en partie à l'établissement de la verrerie de cette dernière localité. Des quantités, provenant de celle de Villeneuve, s'expédient à la saline de Salins, où elles sont consommées pour le service des appareils. Les autres tourbières fournissent aux besoins domestiques.
Bonnétage	1	»	»	12	2, »	630	1	50	
Frambouhans	»	»	2	8	1, 50	150	1	60	
Le Russey	3	»	»	23	2, 50	1500	1	60	
Mémont	»	»	3	10	1, 50	200	1	60	
Le Bizot	»	»	2	15	3, »	2000	1	75	
Narbief	1	»	»	17	2, »	260	1	60	
La Chenalotte	1	»	»	20	2, »	280	1	70	
Noël-Cerneux	1	»	1	23	2, 50	2200	1	75	
Le Bélieu	1	»	1	20	2, 50	2600	1	75	
Flangebouche	»	»	1	2	2, »	240	1	60	
Passonfontaine	3	1	»	40	3, 50	1200	1	70	
Arc-sous-Cicon	2	»	»	7	2, »	1000	1	70	
Landresse	1	»	»	3	2, 50	300	1	65	
Laviron	»	»	1	2	4, »	400	1	65	
Villeneuve-d'Amont	1	»	»	38	3, »	3530	1	65	
Les Fourgs	1	»	1	2	1, 20	280	1	60	
Saint-Antoine	1	»	1	15	1, »	530	1	60	
Mouthe	1	»	3	25	2, 50	1600	1	65	
Reculfoz	1	»	1	3	2, »	100	1	60	
Chapelle-des-Bois	»	»	1	50	2, 50	1600	1	60	
Les Pontets	»	»	1	4	2, »	240	1	65	
3. Groupe de marais.									
Morre	1	»	»	40	1, 40	2500	2	70	Cette tourbière est d'un grand intérêt pour la localité, qui ne possède presque pas de bois.
TOTAUX. . . .	41	2	31	808	» »	43570	1	76	

Digitized by Google

Fontaines et sources remarquables. — Curiosités naturelles.

Les phénomènes naturels sont nombreux dans le département.

Chacune de ses zônes climatériques, chacune des lignes de montagnes qui partagent son sol, offre des sites variés et pittoresques, qu'embellissent des phénomènes, des curiosités dignes de fixer l'attention des géologues et des naturalistes.

Nous signalerons dans ce chapitre celles de ces curiosités qui méritent plus spécialement d'être visitées et observées.

Fontaine-Ronde. En partant de Pontarlier pour se rendre au village des Hôpitaux, on rencontre à droite de la route, dans un vallon agreste et sauvage, resserré entre deux collines, une fontaine dont l'eau jaillit périodiquement de 6 minutes en 6 minutes.

Cette fontaine est formée de 3 sources très-rapprochées l'une de l'autre, et coule sur un terrein en pente, dont le sol caillouteux est parsemé de sable calcaire.

La source supérieure, qui paraît venir du haut de la colline, donne peu d'eau et n'offre rien de curieux. L'inférieure, au contraire, fournit de l'eau constamment et a formé, avec le temps, une espèce de bassin arrondi, dont le fond est garni d'un sable fin.

La source intermédiaire est celle qui présente le phénomène dont nous avons parlé.

Un observateur a remarqué que lorsque l'eau de celle-ci jaillit par sa force ascendante, elle entraîne avec elle un gaz qui, en la traversant, la fait bouillonner; il a constaté encore que la source inférieure, qui coule toujours, laisse échapper aussi de nombreuses bulles d'air, lorsque la *source supérieure* est *ascendante*, et que toutes deux cessent de produire ce phénomène, quand la fontaine périodique est en reflux.

L'analyse chimique qui a été faite du gaz qui s'échappe de ces sources a donné lieu de reconnaître l'*acide carbonique pur*. La présence de ce gaz a permis d'établir l'explication du phénomène qui se produit.

A 15 pas de la fontaine, au pied de la montagne, on trouve une ouverture dans laquelle s'écoule, en hiver, le trop plein des eaux.

En prêtant l'oreille près de cette cavité, on entend un bouillonne-

Digitized by Google

ment souterrain, qui dure tant que l'eau de la fontaine périodique est ascendante et jaillissante, et qui cesse dans le même moment où l'eau commence à se retirer. Ce bouillonnement intérieur est dû certainement à un dégagement de gaz qui, traversant une cavité en partie remplie d'eau, où il était comprimé, s'échappe avec bruit lorsque sa force élastique s'est accumulée contre l'obstacle et vient à son tour, par sa pression sur le réservoir qui alimente la fontaine, faire monter l'eau jusqu'à la source supérieure. C'est donc le dégagement successif du gaz qui cause la périodicité de la fontaine.

Ruisseau de la Craye. Dans l'étroit vallon de la Loue, au-delà de Mouthier, un ruisseau s'élance du vaste rocher de Syratu; ses eaux sont saturées de carbonate calcaire à tel point qu'elles recouvrent de cette matière les feuillages et autres objets qui y séjournent.

Une autre source dite de *Boujaille*, descend d'une partie du même rocher. Ses eaux ont une faculté opposée, et détruisent promptement les incrustations formées par celles du ruisseau de la Craye.

Source jaillissante de Cléron. Dans le même vallon, plus bas que le pont de Cléron, au territoire de Scey, une fontaine s'élance d'une pente de rochers presque horizontale, en plusieurs jets, qui atteignent jusqu'à 3 m de hauteur.

Ces jets se réunissent et forment un ruisseau abondant.

Sources d'Arcier. A un myriam. de Besançon, deux belles sources jaillissent d'excavations profondes et offrent l'aspect le plus pittoresque que l'on puisse imaginer.

Les eaux, d'une qualité excellente, tombent dans une enceinte de rochers d'une grande hauteur.

Les Romains amenèrent ces eaux à Besançon, pour abreuver les habitants. La ville se dispose à les employer pour l'alimentation des fontaines et réservoirs publics. Ce grand projet exigera une dépense considérable.

Bief Sarrasin. Au village de Nans (cant. d'Amancey) on admire une source des plus curieuses, dite le *Bief Sarrasin.*

Le ruisseau sort de l'enfoncement d'une caverne taillée par la nature dans une masse de rochers perpendiculaires, sur la gauche de la source de la rivière du Lison. L'ouverture de cette caverne est à la base d'un vaste portique de 150 m d'élévation, et dont les formes et les proportions sont également surprenantes.

Le ruisseau se développe en nappe d'eau dans l'étendue de l'exca-

Digitized by Google

vation, et s'échappe de l'autre, pour se jeter dans le vallon, s'écoule en cascadelles légères. Lorsque les basses eaux per l'accès de la grotte, on aperçoit au-delà d'un petit lac per une masse de stalactites; vers la gauche, on peut, à l'aide d beaux, pénétrer sur un radeau, dans une seconde caverne d voûtes paraissent immenses, et qui est constamment remplie des sources souterraines.

Grottes et *Cavernes*. Les grottes dites d'*Osselle* sont les pl bres du pays. La haute colline qui renferme ces grottes s'éten gauche du Doubs, vis-à-vis le village d'Osselle.

L'entrée en est basse et étroite. Une longue suite de cavi terraines, tantôt étroites, quelquefois spacieuses, dont les inégalement élevées, sont presque toujours, ainsi que les garnies de stalactites, composent l'ensemble des grottes.

Des dépôts sablonneux, des débris de coquillages fluviales cent le séjour des eaux dans ces cavités.

Elles se prolongent sur une ligne non interrompue de près d Un ruisseau les traverse aux deux tiers environ de leur prof Un pont a été jeté sur ce ruisseau, par les soins d'un inten la province, et assure la communication avec les parties extr grottes.

Des fouilles ont été entreprises, en 1826, dans le sol des et ont mis à découvert une grande quantité d'ossements fossi partenants pour la plupart à l'espèce d'ours dits *ursus spelae* animaux n'auraient pu franchir l'entrée étroite des cavités, à présumer que de nombreuses ouvertures, actuellement obs permettaient l'accès de ces profondeurs.

On trouve, sur le territoire de *Chenecey,* des grottes be moins étendues que celles dont nous venons de parler, mais également intéressantes par les phénomènes particuliers qu'e frent. L'intérieur forme une salle spacieuse, composée de pl galeries décorées de stalactites brillantes.

Cette cavité a servi, comme la précédente, de retraite à des

La grotte de *Beaumarchais,* près de Mouthier, offre l'aspe vaste portique. La lumière y pénètre facilement, et en éclaire les parties.

Au territoire de Lods, on trouve, au fond d'un petit vallon au levant, une fort belle grotte, d'un abord facile.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Elle est au centre d'un rocher de 6 à 7 m. de hauteur, dont le sommet est couronné de vignes.

On entre d'abord dans une première salle de 22 m. de profondeur, qui, par son abaissement soudain, affecte la forme d'un four. Des stalactites variées la décorent; dans le milieu, à droite, des masses de ces stalactites semblent présenter l'aspect d'une figure humaine, placée sur une espèce de siége orné de guirlandes. A 18 m. de profondeur, à gauche, des stalagmites s'élèvent au-dessus du sol et ressemblent à un lit garni de rideaux, dans lequel repose une sorte de figure. Les habitants l'appellent le lit de *Sancti Croustilleri.*

On voit dans l'enfoncement une ouverture par laquelle les eaux des plateaux supérieurs s'échappent en torrent, dans le moment des pluies. On peut franchir cet étroit passage pour arriver à une seconde salle qui est curieuse par les stalactites qu'elle renferme.

Au nord-est de *Gevresin*, à mi-côte du revers méridional de la montagne des Barettes, on aperçoit une suite de grottes qui ont dans leur ensemble 40 m. de longueur.

L'intérieur de ces grottes est garni de stalactites.

La grotte de *Remonnot*, territoire des Combes, est sans contredit une des plus remarquables du pays.

Il est probable qu'elle a servi d'asile aux habitants pour la célébration du culte, pendant les temps de persécution.

Dans ces derniers temps, elle fut consacrée à l'usage d'une chapelle.

Elle est située dans le flanc d'un rocher escarpé, auquel on n'arrive que par un escalier en bois. Un ruisseau sort de l'un des côtés de la chapelle, et verse ses eaux au Doubs.

Entre Mérey et Montrond, il existe près de la grange de *la Vaivre*, des grottes fort étendues qui sont peu visitées, et qui cependant ont autant d'intérêt que celles d'Osselle.

L'étroit vallon de *Plaisir-Fontaine*, qui traverse la vallée de Bonnevaux, se termine par une montagne aride au pied de laquelle on voit un vaste portique qui sert d'entrée à une belle grotte.

Un trou à gauche de la première salle est l'orifice d'un couloir droit à l'issue duquel on entre dans une suite de grottes dont les voûtes élevées sont garnies de stalactites.

Le sol de cette salle s'abaisse un peu vers la droite, et au point le

Digitized by Google

plus bas, un ruisseau s'échappe des bancs de rochers et fait rouler divers petits moulins. L'ouverture d'où sort ce ruisseau, conduit dans une suite de grottes.

On connaît deux belles grottes sur le territoire de Chassagne; l'une d'elles, appelée la *Baume sur la Fontaine de l'Arc*, dans laquelle prend naissance une fontaine d'eau vive.

Au nord-est du village de Neuvier, on rencontre une belle grotte qui a servi de retraite et d'asile aux habitants pendant les guerres. Elle est connue dans le pays sous le nom de la *Cernière*.

L'accès en est très-difficile. On n'y pénètre qu'avec peine, et après avoir parcouru une espèce de glissoir, on arrive à une vaste salle dont les parois et les voûtes sont garnies de stalactites. Cette salle est en communication avec d'autres non moins curieuses; mais l'obscurité et la rareté de l'air ne permettent de visiter celles-ci qu'avec les plus grandes précautions.

On rapporte que deux jeunes filles, poussées par la curiosité, s'avancèrent dans ces grottes, et qu'étant parvenues à l'extrémité des salles, le flambeau dont elles étaient munies s'éteignit subitement. Plongées dans d'épaisses ténèbres, n'ayant aucun repère pour se guider, elles errèrent longtemps à tâton, tournant sans cesse autour d'un massif de roc qui sépare la grotte en deux parties, revenant sur leurs pas et cherchant vainement l'issue par laquelle elles avaient pénétré.

Après 3 jours de douleurs et d'angoisses mortelles, elles aperçoivent une faible lueur.

Un cri sort de leurs poitrines; il est entendu des gens du village qui se hâtent de les délivrer de cette horrible prison. L'une d'elles succomba peu de temps après; le souvenir des souffrances morales et physiques qu'elle avait éprouvées la glaçait d'effroi; l'autre survécut, mais elle se sentait saisie de convulsions quand l'idée de son séjour dans les cavités ténébreuses de la *Cernière*, se présentait à son esprit.

A l'est du village de Gensans (canton de Rouians) près d'une forêt, il existe une série de belles et vastes grottes, sur une profondeur de près de 2 k. L'ouverture en est au niveau des terres.

Ces grottes sont aussi curieuses que celles d'Oselle, si réputées dans le pays, et elles méritent d'être explorées avec soin.

Au nord du territoire d'Ornans, il existe un gouffre en forme

Digitized by Google

'entonnoir, près du ruisseau de la Brême, d'où il a reçu le nom e *puits de la Brême*. Dans le moment des pluies, ou de la fonte es neiges, aux époques où les rivières débordent, cette cavité se emplit d'une eau limoneuse, qui s'élance en bouillonnant du fond e l'abîme, se répand au dehors et inonde le vallon. Ce phénomène st dû à un cours d'eau souterrain qui venant à augmenter de olume par le poids des eaux de sources découlant des montagnes et lateaux, se trouve resserré dans son lit et se fait une issue par le uits naturel dont nous parlons.

Un autre puits de 2m 60c de long sur 2 de largeur est ouvert au erritoire de Chazot. Il est connu sous le nom de *puits Fenoz*. Les uisseaux du *Dard*, de la *Voye* et de la *Baume* y versent leurs aux; mais dans les crues, la cavité ne peut les contenir et elles se répandent au dehors. Des inondations en résultent souvent pour es habitants.

Le puits du *Tambourin*, à Amancey, rejette en abondance de l'eau, pendant le moment des pluies. L'orifice de ce puits est d'un faible diamètre; si l'on frappe aux environs de l'ouverture, on entend le son se répercuter, ce qui a fait penser qu'une cavité considérable s'étendait sous le roc.

Le gouffre dit le *Puits de la Belle Louise* reçoit les eaux de tout le vallon, entre Mérey et Montrond. Il est ainsi nommé depuis qu'une jeune fille s'y est précipitée dans un accès de désespoir causé par des contrariétés d'amour.

La *glacière de Chaux-lez-Passavant* excite plus particulièrement la curiosité des amateurs.

La caverne qui renferme cette glacière, est située au milieu d'une antique forêt, ravagée par la coignée du bûcheron; elle se trouve au fond d'un massif de rochers disposés par couches horizontales et dont chaque banc supérieur se porte en avant du banc inférieur. Dès l'entrée de la caverne le sol s'incline par une pente rapide. L'intérieur de la glacière présente la figure d'un triangle dont les côtés, à peu près égaux, auraient environ 50 m.

Il y a plus d'un demi siècle que la glace était plus abondante qu'aujourd'hui dans cette grotte. Cette circonstance doit nécessairement être attribuée à la coupe des arbres qui recouvraient la voûte de l'immense caverne.

Le roi d'Espagne avait, sur la remontrance du parlement de

Digitized by Google

Dole, défendu par édit du 18 juin 1656, de toucher aux plantations existant aux bords de la glacière.

Nous mentionnerons enfin, d'une manière toute spéciale, dans cet article, la source minérale de *Guillon*, à 5 k. de Baume.

Cette source jaillit au pied du mont Guillon, à peu de distance du village auquel elle a donné son nom.

Autrefois, dit M. Damotte, dans un mémoire présenté en 1786 à la société de médecine, on la voyait couler paisiblement et avec égalité sur un lit de pierre blanchâtre et assez dure pour donner des étincelles en se brisant sous le choc de l'acier. Plus bas, on trouvait une terre marneuse, noirâtre, onctueuse, très-maniable, et toujours couverte de dépôts sulfureux.

Les eaux de la source allaient ensuite se jeter au Cusancin; les pêcheurs remarquaient que le poisson fuyait cette partie de la rivière.

L'usage de ces eaux dans le traitement de certaines maladies date de longtemps. Avant 1786, plusieurs médecins du pays l'employaient avec succès; mais ce n'est qu'en 1815, époque à laquelle M. Pouillet acheta la source du docteur *Fèvre*, médecin de Louis XVIII, qu'elles commencèrent à être régulièrement administrées.

Le nouveau propriétaire fit immédiatement construire un petit bâtiment qui renfermait des cabinets de bains et plusieurs chambres d'habitation. Ces constructions devinrent bientôt insuffisantes; quelques agrandissements furent entrepris en 1823, et les choses restèrent en cet état jusqu'en 1839.

On sentit de nouveau la nécessité de donner à l'établissement un développement en rapport avec l'intérêt qu'il offrait pour le public. MM. Pouillet achetèrent en conséquence de vastes terrains et firent élever sur cet emplacement, sous la direction d'un architecte de Paris, le bâtiment commode et élégant que l'on admire aujourd'hui; la distribution de l'ancien édifice fut modifiée en même temps. Plus de cent baigneurs pourraient être admis actuellement à profiter de la saison des eaux.

Les eaux de Guillon sont sulfureuses, et d'après les éléments qu'elles renferment, elles ont beaucoup d'analogie avec celles de Baréges, d'Enghien, de Loëche, etc. Elles sont à une température constante de 13 degrés centigrades environ.

Plusieurs analyses de ces eaux ont été faites successivement et à diverses époques, par MM. *Damotte*, *Boso*, *Desfosses*, *Thénard*

Digitized by Google

Marcellin Pouillet; d'après les observations de ces savants, elles tiennent pour 1 k. les principes minéralisateurs suivants, savoir :

	Cent. cubes.
Acide sulfhydrique.	20,252
Acide carbonique.	21,320
Gaz azote.	1,500
	Grammes.
Chlorure de sodium.	0,312
Carbonate de chaux.	0,126
Carbonate de magnésie.	0,054
Sulfate de soude.	0,020
Sulfate de chaux.	0,005
Matière organique indéterminée.	

Les eaux sont reçues dans des bassins souterrains en pierres. Elles sont assez abondantes pour suffire à tous les besoins de l'établissement.

Elles sont employées non-seulement pour le traitement des maladies de la peau, mais encore pour les affections chroniques des organes digestifs et des voies urinaires, les douleurs nerveuses, rhumatismales, goutteuses, et les sciatiques, les luxations, entorses, sur les affections du système lymphatique, et surtout pour les maladies particulières au sexe féminin.

Les nombreuses observations recueillies par M. le docteur Coillot témoignent de ce que nous venons d'avancer au sujet de l'efficacité de ces eaux. Pour mieux faire apprécier cette efficacité, nous croyons devoir rapporter ici un extrait de l'excellent mémoire publié en 1827 par l'habile praticien que nous avons cité.

Propriétés médicinales de l'eau de Guillon, considérées en général.

§ 1er. DE LA BOISSON. — Prise en boisson, l'eau de Guillon agit sur les organes digestifs à la manière des excitants légers. En général elle augmente la sécrétion de la bile, réveille l'appétit, provoque les urines et favorise la transpiration.

A la dose de deux ou trois litres, à jeûn, elle devient assez souvent purgative. Cet effet, toujours salutaire, semble être plus particulièrement éprouvé par les personnes naturellement difficiles à purger par les moyens ordinaires. Quelques verres d'une eau minérale ferrugineuse et fraîche deviennent alors plus avantageux que la plupart

Digitized by Google

de ces préparations qui n'ont trop souvent d'autres résultats que d'abreuver de dégoût la docilité des malades.

Lorsqu'une fois l'effet purgatif a eu lieu, il est rare qu'il persiste. On a vu d'autres fois des diarrhées opiniâtres cesser par l'usage de cette boisson. Mais une considération attentive des dispositions individuelles et des modifications de sensibilité qui les distinguent, rendent aisément raison de ces effets, en apparence opposés, du même agent thérapeutique.

Constamment la sécrétion urinaire est augmentée par l'usage interne de l'eau minérale. Dans quelques cas l'urine se trouble, et dépose un sédiment plus ou moins abondant. En 1825, un malade tourmenté d'accès de goutte présenta cette particularité. En même temps qu'il fut purgé par l'effet de la boisson, il rendit avec les urines une matière briquetée fort abondante, espèce de crise salutaire qui fut immédiatement suivie d'un soulagement marqué.

Des observations analogues doivent engager les médecins à recommander l'eau de Guillon aux personnes qui, par inertie des reins, de la vessie ou de l'urètre, éprouvent diverses incommodités résultant d'un retard fâcheux dans l'élimination de principes excrémentiels dont il importe que l'économie soit complétement débarrassée par les voies urinaires. Ceux qui éprouvent les atteintes de la goutte, de la gravelle, et ceux dont les urines, habituellement rares, sont très-colorées, fortement odorantes et de difficile excrétion, nous paraissent être dans ce cas.

Les propriétés qui rendent cette boisson diurétique et légèrement purgative, s'étendent à d'autres évacuations non moins importantes. Sous leur influence, la perspiration cutanée et l'exhalation qui s'opère à la surface interne des poumons, prennent un nouveau degré d'activité. Ces fonctions, dont la mesure est si souvent celle de la santé, sont d'ailleurs favorisées par l'emploi du bain chaud et des exercices convenables.

Quelle énergie nouvelle le concours de ces moyens n'est-il pas capable d'imprimer aux puissances nerveuse et circulatoire, lorsqu'il s'agit de s'opposer aux funestes concentrations qui oppriment les viscères dans les maladies chroniques, et de rappeler sur les surfaces muqueuses et cutanées le degré d'activité vitale qui leur manque.

Il est hors de doute que ce soit à ce mode d'action de l'eau minérale

Digitized by Google

qu'il faut particulièrement attribuer une grande partie des guérisons opérées à Guillon, et les heureux et prompts changements qu'y subissent presque toujours les rhumatismes, les catarrhes chroniques, les maladies de la peau et des systèmes lymphatiques et sanguins.

La simple énumération des principales propriétés médicinales de l'eau de Guillon explique d'avance comment elle parvient à remplir des indications diverses dans le traitement des infirmités humaines. Rassemblant en elle seule les vertus attribuées séparément à des substances médicamenteuses très-variées, on la voit tour à tour devenir *délayante* et *évacuante*, *apéritive* et *corrective*, *altérante* et *dépurative* : en sorte qu'à l'aide de quelques changements appropriés dans les doses, dans les objets de régime, etc., elle peut presque toujours atteindre le but qu'on a en vue, et convenir aux tempéraments, aux âges, aux habitudes les plus opposés, et, ce qui ne doit plus paraître extraordinaire, aux symptômes qui présentent le moins d'analogie entre eux.

Indépendamment des succès obtenus dans le traitement des maladies déjà mentionnées, des *dartres*, des *teignes* et autres éruptions, un grand nombre d'observations prouvent qu'elle convient aux *rhumatismes chroniques*, aux anciens *catarrhes*, parmi lesquels il faut ranger les *leucorrhées*. Un de ses effets ordinaires est encore d'*augmenter les règles*, et de les rétablir lorsqu'elles sont retardées ou supprimées. La douche et les bains favorisent singulièrement ces résultats, dans les *pâles couleurs* et autres *affections particulières aux femmes*.

L'eau minérale est également utile dans beaucoup de nuances de la *gastrite chronique*, surtout dans celles que la faiblesse et l'irritabilité nerveuse des organes digestifs semblent plus particulièrement caractériser; d'autres fois, des *engorgements lymphatiques*, des *embarras*, des *obstructions* des viscères du bas-ventre, ont cédé à l'emploi bien dirigé des bains et de la boisson.

Parmi les affections nerveuses simples ou compliquées qui ont été guéries, on a remarqué des *hypocondries* et autres *névroses*, des *névralgies* douloureuses, etc.; et l'on peut en dire autant d'une foule d'incommodités vraisemblablement occasionnées et entretenues par le retard habituel de certaines excrétions dont au reste l'évacuation ne pourrait pas toujours être provoquée par les purgatifs, les diu-

Digitized by Google

rétiques ou les sudorifiques ordinaires, sans faire violence aux organes irrités, et sans compromettre des fonctions dont l'équilibre facile à troubler ne se rétablit pas toujours aussi aisément.

En buvant cette eau minérale, on ne doit donc pas s'attendre à ces secousses brusques et rapides, telles qu'on les conçoit lorsqu'il s'agit de certaines substances actives dont les effets passagers ne s'adressent, pour ainsi dire, qu'aux premières voies, et que la nature étonnée repousse et rejette presque aussitôt qu'elle les admet. Son action, en quelque sorte *chronique*, comme les causes morbifiques qu'elle est destinée à combattre, attaque moins vivement nos organes, mais les changements qu'elle opère, si j'ose le dire, en caressant leur sensibilité, n'en sont que plus persistants et plus assurés. Prise avec plaisir, agréable à l'estomac, elle pénètre et se répand insensiblement jusque dans les dernières fibres de nos tissus. Elle y coule, elle y circule avec le sang, se fond avec les humeurs, et finit par s'identifier avec tous les éléments qui composent l'ensemble de l'organisme.

L'eau de Guillon peut donc être définie, « un *médicament général*, » en ce sens qu'il agit sur toute la machine; un médicament qui » opère des révolutions lentes, mais par cela même plus sûres et » plus permanentes; un médicament qui joint enfin toute la dou- » ceur convenable à tout le degré d'activité nécessaire. » (*Bordeu.*)

§ II. DES BAINS. — Administrée sous forme de bains, l'eau minérale agit à la fois par sa pesanteur, par le calorique dont elle est pénétrée, et par son affinité pour le tissu de la peau qu'elle *mouille* et imbibe plus ou moins. Elle agit encore par les qualités de diverses substances minérales qu'elle tient en solution, et qui, sous le point de vue thérapeutique, lui assignent des propriétés spéciales.

L'eau minérale renferme un si grand nombre de substances actives, qu'elle doit nécessairement en avoir reçu des propriétés spéciales, et c'est ce que l'expérience démontre.

Le baigneur, plongé dans cette eau saline et gazeuse, et respirant l'atmosphère sulfureuse qui s'en exhale incessamment, absorbe par tous les pores les principes solubles et volatils auxquels elle est redevable de ses principales vertus. Longtemps après qu'il est sorti du bain, sa peau, son haleine, en retiennent les émanations odorantes. Souvent des éruptions critiques, un transport des irritations intérieures sur la surface du corps, une *poussée* générale de boutons

Digitized by Google

imperceptibles, ou l'apparition de quelques *furoncles*, viennent signaler les premiers effets de ces bains, et annoncer les événements salutaires qui se préparent. Un autre effet non moins remarquable est de voir disparaître de la surface du corps ces symptômes rebutants qui n'épargnent ni les grâces de la jeunesse, ni les traits de la beauté; qui tourmentent jour et nuit l'existence, troublent le bonheur, et ne laissent pas même à leurs victimes le sommeil qui console toutes les infortunes.

Enfin, l'abus même des bains de Guillon n'est jamais suivi de cette langueur, de ce découragement occasionné si souvent par le bain domestique.

L'eau minérale jouit d'un effet tonique bien remarqué de tous les baigneurs, et loin d'être débilités par son usage, la plupart se sentent plus forts, plus gais, plus dispos que de coutume.

Aucun d'eux non plus n'a pu ignorer quelle est l'efficacité du même moyen pour rétablir les forces digestives, dans beaucoup de cas où les bains d'eau commune et les autres secours avaient été inutilement prodigués. D'où il faut conclure que les bains de Guillon doivent être considérés, non comme ceux dont l'eau pure chaude ou froide est l'unique ingrédient, mais comme de véritables *bains médicamenteux*, préparés par la main de la nature pour le soulagement et la guérison de beaucoup de maladies contre lesquelles les remèdes ordinaires et tous les efforts de l'art ont quelquefois échoué.

Les bains de Guillon guérissent presque toutes les *maladies de la peau*, *gale*, *furoncles*, *abcès froids* du tissu cellulaire, *teignes* de toutes espèces et toutes les *dartres* qui ne sont pas excessivement invétérées.

Celles de ces dernières maladies qui sont réputées incurables à cause de leur étendue, de leur ancienneté ou de certaines particularités individuelles, ont été constamment mitigées et rendues plus supportables par leur usage. Ils sont utiles dans *l'hypocondrie* et autres *névroses*. Ils provoquent les *règles*, et tarissent quelquefois pour toujours et sans dangers les *écoulements blancs*, auxquels sont sujettes un très-grand nombre de personnes du sexe. Enfin ils ont réussi à guérir plusieurs *maladies chroniques*, des *gastrites*, des *catarrhes*, des *rhumatismes*, des *névralgies*, et il n'est point invraisemblable qu'ils puissent être avantageux dans quelques autres affections non encore observées.

Digitized by Google

§ III. DES DOUCHES. — De tous les moyens thérapeutiques rencontrés dans les établissements d'eaux minérales, la douche est peut-être le plus puissant et le plus capable d'obtenir d'éclatants succès; les douches conviennent en général dans les engorgements séreux des membres et de leurs articulations, et l'on a vu un assez grand nombre de personnes s'applaudir de leur usage.

La douche est recommandable toutes les fois qu'un engorgement chronique occupe un tissu blanc, osseux, fibreux, appartenant à la peau, ou tissu cellulaire sous-jacent, aux ganglions lymphatiques, etc., pourvu que, depuis un temps plus ou moins long, il n'y ait plus ni douleur vive dans la partie, ni rougeur, ni chaleur excessive, ni enfin aucun autre signe d'exagération dans les mouvements vitaux. Alors les oscillations rapides de la colonne liquide sur les fibres des parties molles et les petits vaisseaux engorgés, ne manquent pas de contribuer à les débarrasser, en favorisant la circulation et la résorption des humeurs stagnantes.

On doit surtout insister si un sentiment de bien-être indéfinissable se répand avec l'eau sur les parties affectées, s'il persiste, et si le degré de rougeur et d'excitation locales ne va pas au delà des bornes que le médecin peut avoir en vue.

Mais si, après une ou plusieurs séances, on voit tout-à-coup reparaître un gonflement extraordinaire; si la douleur s'empare des tissus soumis à la percussion du liquide, il n'y a pas un moment à perdre. On doit à l'instant se hâter de suspendre l'emploi d'un remède devenu en quelque sorte plus dangereux que le mal même, et prendre d'ailleurs les mesures les plus efficaces pour entraver la marche des symptômes inflammatoires.

Les précautions que nous venons d'indiquer, à propos des maladies des extrémités et des parties superficielles, deviennent plus indispensables encore lorsqu'il s'agit du traitement des viscères.

Ainsi, c'est toujours conditionnellement que nous nous exprimons, lorsque, d'accord avec les faits, nous avançons que la douche sera utilement employée dans les *engorgements lymphatiques*, dans les *obstructions* des viscères du bas-ventre, dans les cas de *menstruation difficile*, par cause d'inertie du système utérin; dans les *affections dartreuses rebelles*, et dans cette espèce de *faiblesse des membres et des articulations*, qui survient à la suite des *névralgies chroniques*, des *luxations*, des *entorses* mal guéries, ou des attaques de la *goutte* et du *rhumatisme*, etc.

Digitized by Google

Elle deviendrait nuisible dans beaucoup de circonstances aux personnes faibles, d'un tempérament nerveux, douées d'une irritabilité extraordinaire, et doit être décidément défendue, de même que le bain chaud, aux malades affectés de *phlegmasies aiguës*, de *dégénérations cancéreuses*, *tuberculeuses*, ou menacés de *congestions* sur le cerveau, le poumon ; enfin à tous ceux chez qui les symptômes morbides dépendraient d'un vice organique essentiellement incurable.

L'appareil destiné à fournir l'eau minérale employée aux douches, est disposé de manière à ménager, à augmenter, à régulariser à volonté le volume, la force, la forme, la direction des colonnes liquides, d'après les indications qui conviennent à tous les cas particuliers.

L'établissement de Guillon est dans une situation extrêmement pittoresque. Diverses curiosités naturelles des environs sont pour les baigneurs le but d'intéressantes promenades. Les sources du Cusancin, les grottes de Montivernage, d'Orsans, de Buin, le puits d'Allots, et surtout la glacière de la *Grâce-Dieu*, ont toujours fait l'admiration des étrangers.

L'établissement des bains est dirigé par M. Lambert, qui en est le médecin et qui a fait une étude spéciale de la médication à suivre.

Les conditions pécuniaires sont extrêmement modérées et varient suivant la position des malades et les soins qu'exige leur état.

L'ouverture de la saison commence ordinairement au 15 mai et finit le 15 octobre.

AGRICULTURE.

Economie rurale[1].—Nous avons dit que le département se divisait en trois zônes climatériques, distinctes, et extrêmement variables, la haute montagne, la moyenne montagne et la plaine.

Dans la *haute montagne*, la terre végétale se compose de sables calcaires, d'alluvions descendues des collines avec les eaux pluviales, et avec celles provenant de la fonte des neiges, et de quelques parties d'argile et d'ocre. La terre ainsi composée est légère

[1] A cette occasion, nous rappelons à nos cultivateurs qu'ils ont à leur disposition au siége de chaque mairie, un ouvrage écrit pour eux, et par un homme qui connaît leurs besoins et leurs intérêts; nous voulons parler du *Manuel populaire d'agriculture*, de M. le docteur Bonnet.

L'éloge que nous ferions de cet excellent traité, serait tout-à-fait superflu. Les cultivateurs l'ont apprécié, et ils sont les juges les plus compétents.

Digitized by Google

et s'ouvre facilement sous l'effort des instruments aratoires; elle exige des engrais généreux. On sème peu de *blé* dans cette contrée; la température y est trop basse généralement pour que ce genre de céréales puisse y atteindre sa maturité avant que les rigueurs de l'hiver se fassent sentir dans cette zone. Il est cependant de bas vallons où l'on en récolte quelques quantités. Le *seigle*, qui demande une terre chaude et sablonneuse, n'y réussit point. C'est l'*avoine* de printemps qui fait la base des cultures en céréales. On y recueille aussi de l'orge en petite quantité, du maïs et des pommes-de-terre en abondance.

Cette partie du département récolte beaucoup de lin de qualité, dont les produits seraient supérieurs, si on faisait usage d'une bonne méthode de rouissage. Cette contrée est riche en pâturages; on y élève de nombreux bestiaux, des vaches laitières surtout.

Dans la *moyenne montagne*, c'est-à-dire dans les vallons des montagnes inférieures qui descendent vers la plaine, les terres végétales se composent des mêmes éléments que les précédentes; les terres ocreuses et argileuses y sont néanmoins plus communes. On y cultive beaucoup de blé, de méteil, d'avoine, d'orge, etc.: dans cette zone de culture, le seigle ne réussit que dans un très-petit nombre de localités. On n'y voit encore aucun terrain emplanté de vignes, mais on y recueille du maïs et une grande quantité de pommes-de-terre. Il y a peu de pâturages; ils sont remplacés par des prés-bois; les parcours communs sont si secs, pour la plupart, que les bons agriculteurs trouvent bien plus d'avantages à nourrir leurs bestiaux à l'étable, où l'on recueille tout l'engrais qu'ils produisent.

Dans la partie basse du département, dite la *plaine*, les terres végétales sont plus compactes, plus argileuses que dans les parties qui s'éloignent de la rivière du Doubs; ce sont des terres ocreuses d'un rouge-brun. Vers le Doubs, et entre cette rivière et celle de l'Ognon, on trouve des marnes compactes dans quelques terrains en culture, qui ont besoin d'amendements considérables ou méthodiques. Les coteaux sont couverts de vignes, et les plaines sont ensemencées de toutes les espèces de céréales. Le blé, le seigle, le méteil, l'orge, l'avoine, etc., y croissent et y mûrissent à temps opportun pour la récolte.

Depuis 1839, une grande impulsion a été imprimée vers le perfectionnement des méthodes de culture. L'institution d'une chaire

Digitized by Google

l'agriculture, l'organisation de divers comices ont excité partout ıne louable et utile amélioration.

Nous manquerions à la vérité si nous ne déclarions ici que la ɔlupart des réformes obtenues, des améliorations réalisées sont dues ı l'action incessante du professeur d'agriculture, M. le docteur Bonnet. Chaque semaine, il se transporte au sein des cultivateurs, antôt sur un point, tantôt sur l'autre, et là, au milieu des champs, ɔn présence des faits, il discute les questions qui se rattachent à l'économie rurale, entend les observations de chacun, et ne se retire qu'après avoir laissé les enseignements nécessaires pour mettre en pratique les données de la science agricole qu'il possède.

De nombreuses publications ont aidé à l'intelligence de ses avis et de ses conseils. Le *compte rendu* de l'enseignement annuel, le *bulletin du comice de Busy*, etc., étaient pour les cultivateurs d'un grand intérêt, et les personnes qui ont à cœur la prospérité agricole du pays, ont vu cesser avec regret ces publications périodiques qui répandaient dans les campagnes de sages appréciations et forçaient en quelque sorte le cultivateur à raisonner, à calculer et à n'admettre que les faits justifiés par une longue et certaine expérience.

Dans le département, pour que le cultivateur recouvre ses avances, il faut que la récolte donne des produits égaux à ceux d'une bonne année moyenne, et que le prix de l'hectolitre de blé ne descende pas au-dessous de 18 fr.

A ce taux le propriétaire et le fermier sont assurés de couvrir les frais de cultures et de retirer un bénéfice suffisant de l'argent engagé.

Les instruments aratoires en usage parmi nos cultivateurs, satisfont amplement aux besoins.

La charrue qui n'a qu'un versant, est employée dans les terres fortes et profondes de la plaine; celle à deux versants, qui est plus légère, fonctionne avec succès dans les terres sablonneuses, sur les revers de coteaux, dans la haute et moyenne montagne [1].

[1] M. Bichet, négociant à Besançon, s'est occupé, avec une rare persévérance, du perfectionnement de la charrue en usage dans le pays. Il a présenté à la dernière exposition nationale l'un de ces instruments perfectionnés. Toutes les pièces de cette charrue nouvelle sont en fer; elle est établie de manière à travailler dans les conditions les plus diverses de pente du sol, et les essais qui en ont été faits ont été couronnés d'un plein succès. M. Bichet a obtenu, il y a trois ans, pour cet instrument, une médaille d'argent de la société d'agriculture du département.

Nous mentionnerons à cette occasion la machine à battre de M. Louvrier, à Lods, laquelle a été honorablement citée par la commission instituée à la préfecture, pour

Digitized by Google

Le département ne produit, année moyenne, que les $^2/_3$ des quantités de blé-froment nécessaires aux besoins de la consommation.

Les déficits sont facilement couverts au moyen des arrivages sur nos marchés, des blés de la Haute-Saône.

Les autres espèces de céréales, méteil, orge et avoine, donnent, année ordinaire, des excédants.

D'après les opérations qui ont lieu, chaque année, à l'effet de constater le poids légal des froment et avoine, on peut fixer à 75 kil. 13 déc. le poids moyen de l'hectol. de froment, et à 43 kil. 73 déc. celui de l'hectol. d'avoine. Voici d'ailleurs le résumé de ces opérations, pour les 12 dernières années.

ANNÉES.	POIDS EN KILOGRAMMES					
	DU FROMENT.			DE L'AVOINE.		
	1re Qualité.	2e Qualité.	3e Qualité.	1re Qualité.	2e Qualité.	3e Qualité.
1837	77, 19	75, 19	73, 39	43, 38	41, 06	38, 69
1838	77, 61	75, 46	72, 98	47, 59	44, 13	41, 04
1839	79, 34	76, 89	73, 89	44, 47	42, 69	40, 08
1840	79, »	77, »	74, 02	46, 29	44, 28	41, 25
1841	75, 42	72, 51	69, 26	46, 08	44, 15	41, 28
1842	78, 63	76, 54	74, 20	45, 35	41, 89	38, 89
1843	74, 76	73, 23	71, 11	47, 51	45, 53	43, 32
1844	78, 01	76, 10	74, 33	46, 89	44, 42	42, 15
1845	74, 78	72, 61	70, 92	47, 12	45, 03	42, 79
1846	78, 90	75, 82	73, 43	45, 86	42, 72	40, 79
1847	78, 02	76, 08	73, 95	46, 98	45, 04	42, 08
1848	78, 93	77, 11	75, 56	47, 22	44, 86	41, 64
Poids moyen....	77, 02	75, 37	73, 08	46, 22	43 81	41, 16

l'exposition. Cette machine fonctionne comme battoir, comme crible et comme van. Sous ces différents rapports, elle n'offre aucune disposition essentiellement nouvelle. Elle est mue par un cheval agissant sur un plancher mobile, et formant une chaîne sans fin.

Elle est appelée à rendre de véritables services à l'agriculture.

Une autre machine à battre a été soumise en même temps que la précédente à l'appréciation de la commission de l'exposition.

Cette machine n'a rien d'extraordinaire en elle-même. Elle est destinée à être mue par des hommes, et c'est seulement par la manière dont cette force est appliquée à l'instrument, que celui-ci se distingue des appareils de même nature. Le mouvement est donné par deux balanciers parallèles, placés dans un même plan vertical, sur lesquels l'homme agit successivement par la pression des pieds et des mains. Par le balancier inférieur, le système se rapproche de la pédale du rémouleur.

Digitized by Google

Depuis 1845, la pomme de terre est affectée de la maladie qui s'est manifestée partout; les produits ont été considérablement réduits, dans ces dernières années. Il semble cependant que le mal ait diminué d'intensité. Les espèces printanières rouges paraissent moins sujettes à être attaquées.

On compte dans le département près de 8,000 hect. de vignes. Les vignobles les plus étendus sont ceux d'Ornans, Liesle, Byans, Vuillafans, Avanne, Pouilley-les-Vignes.

On fait des vins rouges de qualité, à Liesle, Buffard, Byans, Vuillafans et Besançon.

Les cépages cultivés le plus généralement sont *le bon Noir*, le *Pregin*, le *Trifaud*, le *Pulsard*, (plant d'Arbois), le *Gamé*, le *Teunier*, le *Margillin*, le *Grappenoux* et le *Larmet* qui est fort rare.

Pour les vins blancs, les cépages sont le *Luisant*, le *Sauvagnin*, *Gamé blanc*, le *Gauche* et le *Viclaire*.

Les vins de Bourgogne sont actuellement importés à peu de frais dans le département, par la voie du canal de navigation. C'est de l'époque de l'ouverture de ce canal à la circulation que date la décadence de l'industrie viticole dans le pays. On voit partout aujourd'hui les gros plants dominer et remplacer les variétés moins productives en quantités, mais bien supérieures pour la qualité des produits. Le vigneron qui a à lutter contre tant de circonstances défavorables, recherche la *quantité* avant la *qualité*, afin de pouvoir faire face à ses nombreuses charges.

Les vins du département ne sont pas assez spiritueux pour être soumis à la distillation. On ne soumet à cette opération que les marcs de raisins restant après le pressage des résidus de la fermentation vineuse. Les produits alcoolisés que l'on obtient de ces marcs, sont peu abondants et n'ont aucune qualité qui puisse leur assurer un débouché quelconque. Ils se consomment dans la famille.

Les vins ne supportent pas de longs transports : 50 à 60 mille hectol. peuvent s'exporter annuellement en Suisse et dans les départements limitrophes.

On évalue en moyenne, le produit de nos vignes à 36 hectolitres par hectare. Dans les bonnes années, comme en 1848, ce produit va jusqu'à 45 hectolitres.

Les prairies naturelles sont dans le département d'une étendue de 95 mille hectares.

Digitized by Google

L'habile professeur d'agriculture que nous possédons a fait de la culture de nos prairies, l'objet de savantes leçons. Nous ne pouvons que recommander à nos cultivateurs le compte rendu qui a été publié de ces leçons, au *bulletin agricole* du comice de Busy.

Dans plus de 200 communes, des règlements administratifs sont intervenus pour limiter l'usage de la pâture. Une des associations agricoles qui marche à la tête du mouvement du progrès, le comice de Morteau, s'est appliqué à déraciner l'habitude du pâturage dans sa circonscription, en assurant des primes et des encouragements aux cultivateurs qui entretiennent leurs bestiaux à l'étable, et qui en même temps rendent à la culture les surfaces autrefois abandonnées au pâturage dans leurs exploitations. Il s'agit ici d'une amélioration des plus essentielles, pour le pays, et les comices, les hommes qui, par leur position et leurs connaissances, peuvent exercer une certaine influence sur les cultivateurs, doivent unir leurs efforts à ceux du professeur pour combattre les préjugés existants et détruire les erreurs qui subsistent encore.

La culture des prairies artificielles a pris depuis quelques années une grande extension. Stimulés par les conseils des professeurs, encouragés par l'exemple, nos cultivateurs n'ignorent pas les conditions de l'amélioration des cultures et ils les réalisent autant que leurs ressources le permettent.

L'étendue des prairies artificielles peut être de 30 mille hectares.

La haute montagne profite de l'esparcette ou sainfoin pour augmenter ses fourrages; la demi-montagne cultive avec succès l'esparcette et le trèfle; enfin la partie basse du département, en jouissant des avantages des autres localités, a de plus la luzerne pour augmenter ses fourrages.

La culture des racines fourragères ne comptait pas 50 hectares en 1836. La betterave seule était connue de quelques cultivateurs. Aujourd'hui, les racines fourragères, betteraves, carrottes, choux, navets, etc., sont cultivées en grand dans toutes les localités du département. Ces racines occupent de 5 à 6,000 hect. chaque année.

Les trèfles et les racines sont cultivés, sur la sole des jachères, concurremment avec les pommes de terre, maïs, légumes, plantes oléagineuses, etc. Aussi, cette troisième sole donne, dans un grand nombre de communes, des produits d'une valeur au moins égale à celle des blés, tandis qu'il y a 15 à 20 ans, elle n'en donnait pas moitié.

Digitized by Google

Fromageries. — La fabrication des fromages dits de *Gruyère*, constitue la principale branche de notre industrie rurale.

Cette fabrication a pris beaucoup de développement depuis un certain nombre d'années, et malgré les circonstances difficiles qu'elle a eu à traverser, elle s'est soutenue dans de bonnes conditions.

Nous avons donné à l'Annuaire de 1847, une statistique détaillée de la production de nos fromageries. Nous avons eu lieu de constater pour chacun des cantons, les chiffres ci-après qui pourraient sans doute aujourd'hui être élevés plutôt que réduits.

ARRONDISSEMENTS.	NOMS DES CANTONS.	NOMBRE de Fromageries.	QUANTITÉS annuelles DES PRODUITS.	TOTAUX par arrondissement.
			kilog.	
Besançon. . . .	Amancey	24	259,750	858,105
	Besançon	3	11,620	
	Boussières	6	79,590	
	Marchaux	1	30,000	
	Ornans	30	289,825	
	Quingey	25	187,330	
Baume.	Baume	5	20,610	312,410
	Clerval	4	7,950	
	L'Isle	1	1,900	
	Pierrefontaine	19	96,000	
	Vercel	31	185,950	
Montbéliard. .	Audincourt	1	1,950	177,185
	Blamont	3	4,400	
	St.-Hippolyte	23	54,450	
	Maiche	19	56,185	
	Pont-de-Roide	1	2,900	
	Russey	16	58,200	
Pontarlier. . .	Levier	51	447,141	2,285,659
	Monthenoît	62	357,100	
	Morteau	39	234,500	
	Mouthe	90	594,200	
	Pontarlier	94	652.718	
	Totaux.	548	3,633,359	3,633,359

Les bonnes qualités de nos fromages sont expédiées à Paris, à Orléans, en Bourgogne. Quelques quantités s'envoyent en Algérie.

Le prix du kil. peut être évalué à 1 f., d'où il suit que la valeur créée dans le pays, par cette précieuse industrie, n'est pas moindre 3 millions 600 mille fr. par an.

Digitized by Google

Presque toutes nos fromageries sont gérées au nom de sociétés de cultivateurs, qui réunissent pour une fabrication commune les produits isolés de leurs laiteries. Ce mode d'association est justifié par l'expérience de longues années. Son application n'a jamais fait naître parmi les propriétaires de sérieuses difficultés.

Amodiation des communaux. — Nous n'omettrons pas de signaler comme un des progrès de notre agriculture la mise en culture de terrains communaux.

Le chiffre des baux consentis dans le département au 1er juillet 1849, pour ces amodiations, n'est pas moindre de 804,865 francs, savoir :

Arrondissement de Besançon,	106,872 f.	63 c.
id. de Baume,	404,680	»
id. de Montbéliard,	218,407	34
id. de Pontarlier,	74,905	95

Dans cette somme de 804,865 fr., l'année 1848, seule, figure pour un contingent de 140,166 fr., et le premier semestre de 1849 pour 55,806 fr., savoir :

	1848.	1er sem. de 1849.
Arrond. de Besançon,	6,101 f. 71 c. =	8,241 f. 80 c.
id. de Baume,	82,899 32 =	19,197 19
id. de Montbéliard,	45,694 78 =	24,416 13
id. de Pontarlier,	5,470 92 =	3,951 73

Le simple rapprochement de ces chiffres suffit pour démontrer que les avantages de la mise en culture des terrains communaux ont été compris partout dans le département.

Bétail. — L'extension des prairies artificielles, le développement imprimé aux cultures fourragères de toute espèce, ont exercé une influence directe sur la multiplication du bétail.

Il y a 25 ans, le commerce des bœufs gras était nul. Actuellement ce commerce a lieu pour la Bourgogne et l'Alsace, et il rapporte chaque année 1,500,000 francs. Les achats que les Flamands font, au printemps, dans la partie basse du département, de bœufs maigres, sur les foires et marchés, s'élèvent au moins à la même somme.

Deux faits concluants attestent une grande amélioration dans le nombre et la qualité des individus de l'espèce bovine. Pour le nombre, nos exportations augmentent chaque année, tandis que les impor-

Digitized by Google

tations diminuent. Quant à la qualité des individus, tous nos cultivateurs éclairés s'accordent à dire qu'une pièce de bétail d'aujourd'hui en vaut deux d'il y a 30 ans. Nous voyons en effet, assez souvent à l'abattoir de Besançon, des bœufs du poids vivant de 11 à 1,200 kil.

D'après une statistique qui date déjà de quelques années, on comptait dans le département près de 130 mille têtes de bétail, espèce bovine. Ce chiffre est au-dessous aujourd'hui de la réalité. L'élève a pris partout de l'essor et nous pouvons affirmer que le nombre de têtes de bétail s'est au moins accru d'un dixième du nombre que nous venons d'accuser.

Nous rapporterons toutefois ici les éléments de la statistique dont nous parlons. Ils pourront servir de points de comparaison, et aider à rechercher les différences qui existent d'un arrondissement à l'autre, dans l'état actuel des choses.

Espèce bovine.

ARRONDISSEMENTS.	Taureaux.	Bœufs			Vaches			Veaux.	Total général
		au travail.	à l'engrais.	Total.	pour l'agriculture.	à l'engrais.	Total.		
Besançon.. .	379	12434	1014	13448	11808	1525	13333	7756	34916
Baume. . . .	184	12382	371	12753	12730	147	12877	12363	38177
Montbéliard.	137	4679	1575	6254	8365	966	9331	5207	20929
Pontarlier. .	713	4048	307	4355	23947	754	24701	6077	35846
Totaux.	1413	33543	3267	36810	56850	3392	60242	31403	129868

Menu bétail, bêtes à laine, etc.

ARRONDISSEMENTS.	Béliers.	Brebis.	Moutons.	Agneaux.	Total.	Boucs.	Chèvres	Chevreaux.	Total.
Besançon.. .	571	10224	9118	4604	24517	69	2011	525	2605
Baume. . . .	892	17649	11739	9042	39322	135	3423	1153	4711
Montbéliard.	758	6506	4512	3295	15071	58	1685	864	2607
Pontarlier. .	331	2324	2228	1209	6092	57	1695	542	2294
Totaux.	2552	36703	27597	18150	85002	319	8814	3084	12217

Porcs.

Besançon.	11,382	Montbéliard. . . .	12,542
Baume.	13,203	Pontarlier.	4,815
		Total.	41,942

Digitized by Google

L'élève des chevaux est une branche d'industrie très-importante dans le pays.

Le cheval comtois de véritable origine forme une race distincte, remarquable par sa force peu commune; il a la tête assez belle, l'encolure forte, ornée d'une crinière épaisse, le poitrail bien ouvert, la marche ferme et assurée. Sa taille moyenne est de 1 m 48 c.

Cette race précieuse devait offrir de grandes ressources; elle s'est malheureusement abâtardie par des croisements inconsidérés, mais surtout par l'emploi abusif de jeunes étalons de 18 mois à deux ans.

Le nombre des étalons du dépôt national, ainsi que celui des chevaux primés pour la monte n'est pas assez considérable, afin de régénérer notre race.

Un arrêté ministériel du 27 octobre 1847 a institué une nouvelle classe d'étalons, dans le but de multiplier les bons types. Les chevaux présentés pour faire partie de cette classe, sont examinés par des commissions spéciales qui s'assurent qu'ils n'ont ni vice ni tares de nature à les rendre impropres à la reproduction.

Jusqu'à présent, ces étalons n'ont été qu'en très-petit nombre, et on a remarqué avec peine que les propriétaires éleveurs mettaient le plus souvent une grande indifférence à user du moyen qui leur est offert d'obtenir de bons produits.

Les cantons du département où se trouvent les meilleures juments poulinières, sont ceux de St-Hippolyte, Maiche, Le Russey, Pierrefontaine, Vercel, Morteau, Montbenoit, Pontarlier et Mouthe.

Habitations. — Nous dirons en terminant cet article quelques mots des conditions hygiéniques de nos cultivateurs.

Les maisons dans les campagnes sont généralement basses, enterrées dans le sol, peu aérées et malsaines. Les portes et les fenêtres en sont petites et étroites; les croisées s'ouvrent très-rarement, et l'air ne se renouvelle pas assez complétement dans les habitations.

Presque partout, l'écurie est attenante au logement du fermier, et a une porte qui ouvre dans la cuisine.

L'humidité règne dans la plupart des habitations, et c'est à cette cause qu'il faut principalement rapporter les maladies épidémiques qui sévissent quelquefois dans nos villages.

Dans la haute et la moyenne montagne, les maisons sont couvertes avec des tablettes en bois de sapin ou de chêne, que l'on appelle *Ancelles*. Ce mode de toiture, dont l'interdiction a été prononcée par

Digitized by Google

un arrêté préfectoral du 6 juin 1840, offre de graves inconvénients. Il ne doit plus être employé dans les nouvelles constructions.

Les écuries sont généralement trop basses ; elles sont enfoncées dans le sol, et ne reçoivent pour ainsi dire jamais les rayons du soleil. L'air n'y circule pas ; la litière n'y est renouvelée que rarement, parce que le cultivateur veut laisser pourrir ses pailles, avant de les transporter sur ses fumiers.

Les émanations de ces litières tenues en fermentation par les urines des animaux, contribuent sans doute à ces maladies qui affectent fréquemment le bétail et deviennent pour nos cultivateurs la source de pertes désastreuses.

Il serait à désirer que les étables fussent entretenues dans un état constant de propreté, recrépies et blanchies au lait, et qu'elles fussent suffisamment aérées.

On semble croire que les bêtes à corne n'ont rien à craindre de l'influence d'un air vicié. D'autre part les animaux croupissent dans leurs étables au milieu de la fange, et la transpiration cutanée est arrêtée par le crottin qui les souille. Ce défaut de soins a des conséquences funestes, et on ne saurait trop insister pour stimuler à cet égard nos cultivateurs.

Une autre cause d'insalubrité que nous devons signaler, tient à la coutume qui existe presque partout, dans nos villages, de placer les fosses à fumier et les têts de porcs à la porte des maisons. L'habitude est tellement enracinée qu'il ne faut pas espérer une réforme prochaine.

Souvent le creux à fumier est entouré d'une mare de purin qui s'écoule sur la voie publique, dégrade les chemins, corrompt et vicie l'air par des exhalaisons fétides, tandis que ce purin, s'il était soigneusement recueilli, pourrait être répandu sur les terres qu'il fertiliserait.

FORÊTS.

Le département possède encore de belles forêts, malgré les ventes et les défrichements successifs qui ont eu lieu et qui ont réduit nos ressources et nos richesses.

Le tableau ci-après résume les massifs de plus de 500 hectares *d'un seul tenant.*

Digitized by Google

NOMS DES FORÊTS d'une masse au-dessus de 500 hectares.	COMMUNES sur lesquelles LES FORÊTS s'étendent sans cesser de former un seul tenant.	LEUR Etendue d'un seul tenant en hectares.	LEUR HAUTEUR moyenne au-dessus de la mer.	NATURE de leur SOL.	PRINCIPALES ESSENCES dont elles sont formées.
FORÊT communale de Chailluz, la Côte et autres.	Besançon Braillans Marchaux Champoux Vieilley Mérey-Vieilley Bonnay Tallenay Chaudefontaine Venise Moncey Thurey Rigney	2944	de 4 à 500 mètres.	Vallons et coteaux, calcaire, argileux et rocailleux.	Chêne, hêtre, charme et bois blanc.
FORÊTS communales de Grand-Bois et aux Loges	Osselle Routelle Torpes	518	de 2 à 300 mètres.	Un peu montagneux, rocailleux et calcaire.	Chêne, hêtre et bois blanc.
FORÊTS communales de Thise, la Côte et autres.	Thise Marchaux Roche Chalèze Novillars Amagney Châtillon-Guyotte Pouligney Roulans	1620	de 2 à 450 mètres.	Plaine et coteaux, calcaire, rocailleux, argileux.	Chêne, hêtre, charme et bois blanc.
FORÊTS communales de la Côte-du-Mont, les Epesses et autres.	Montfaucon Gennes Vaire-le-Grand Nancray Osse Deluz	1060	de 3 à 600 mètres.	Coteaux, rocailleux et calcaire.	Chêne, hêtre, charme et bois blanc.
FORÊTS communales de Grand-Chaux.	Serre Franois Chemaudin	814	de 2 à 350 mètres.	En plaine, rocailleux par endroits, argileux et calcaire.	Chêne, hêtre, charme et bois blanc.
FORÊT communale des Cordées et autres.	Epeugney Montrond Chenecey Rurey	749	de 3 à 400 mètres.	En plaine, calcaire et rocailleux.	Chêne et hêtre, tremble et aune.
FORÊT communale des Fouchères et autres.	Chaucenne Noironte Emagny Chevigney Recologne Ruffey	685	de 2 à 300 mètres.	En plaine, calcaire et sablonneux.	Chêne, hêtre, charme et bois blanc.
FORÊT COMMUN. de Sechin, Malcartiez et autres.	Myon Alaise Saraz	934	de 3 à 400 mètres.	En plaine et coteaux, calcaire et rocailleux.	Chêne, hêtre, charme et bois blanc.

Digitized by Google

NOMS DES FORÊTS d'une masse au-dessus de 500 hectares.	COMMUNES sur lesquelles LES FORÊTS s'étendent sans cesser de former un seul tenant.	LEUR Etendue d'un seul tenant en hectares.	LEUR HAUTEUR moyenne au-dessus de la mer.	NATURE du leur SOL.	PRINCIPALES ESSENCES dont elles sont formées.
FORÊTS COMMUN. du Chânois, le Grand-Bois et autres.	Liesle Fourg Lombard Byans	751	de 250 à 300 mètres.	En plaine et coteaux, calcaire et rocailleux.	Chêne, hêtre, charme et bois blanc.
FORÊT COMMUN. Ully, Chaillet et autres.	Ornans Chantrans	751	de 4 à 600 mètres.	Coteaux et montagne sur un plateau.	Chêne, hêtre, charme et bois blanc.
FORÊT communale du Curoz, côte de Coulans et autres.	Coulans Etennoz Refranche Nans Montmahoux	669	de 7 à 800 mètres.	En montagne, rocailleux et calcaire.	Chêne, hêtre, charme et bois blanc.
FORÊT COMMUN. de Rouille, Chânois et autres.	Mouthier Ouhans Renédale	547	idem.	En coteaux, rocailleux et calcaire.	Chêne, hêtre, sapin et bois blanc.
FORÊTS communales de la Glacière, la Grosse-Aiga et autres.	Magny-Châtelard Chaux-lez-Passavant Villedieu Orsans Belmont	601	de 5 à 650 mètres.	Plaine et côte, calcaire et rocailleux.	Chêne, hêtre et bois blanc.
FORÊT DOMANIALE de l'Hôpital-du-Gros-Bois, le Haut et autres.	Verrières-du G.-B. Trepot Naisey Hôpital du Gros-B.	1318	idem.	En plaine et coteaux, calcaire et rocailleux.	Chêne, hêtre et bois blanc.
FORÊT COMMUN. la Brachotte, la Chaille et autres.	Clerval Anteuil St.-Georges	765	de 5 à 750 mètres.	Coteaux, argileux, rocailleux et calcaire.	Chêne, hêtre et bois blanc.
FORÊT communale la Côte et autres.	Dammartin Ougney et Douvot Bredigney Esnans Silley	562	de 4 à 550 mètres.	Coteaux, calcaire, argileux et rocailleux.	Chêne, hêtre, charme et bois blanc.
FORÊT du Grand-Bois-du-Val, le Charmois et autres.	Baume Fontenotte Verne Lauxiol La Bretenière Rougemontot Cendrey Tour de Scay Villers-Grelot Lusans Le Puy L'Ecouvotte Brecondeaux Séchin Rognon Tournans Tallans	2414	de 4 à 700 mètres.	Plaine et quelques coteaux, calcaire, argileux et peu rocailleux.	Chêne, hêtre, charme et bois blanc.

Digitized by Google

NOMS DES FORÊTS d'une masse au-dessus de 500 hectares.	COMMUNES sur lesquelles LES FORÊTS s'étendent sans cesser de former un seul tenant.	LEUR Etendue d'un seul tenant en hectares.	LEUR HAUTEUR moyenne au-dessus de la mer.	NATURE de leur SOL.	PRINCIPALES ESSENCES dont elles sont formées.
FORÊTS des Bresses, de Valbertus et autres.	Romain Fontenelle Goubelans Gondenans-Moulins Mésandans	549	de 4 à 700 mètres.	Plaine et coteaux, calcaire sablonneux et rocailleux.	Chêne, hêtre, charme et bois blanc.
FORÊT des Poëles, Chenadiot, le Fahys et autres.	L'Isle-sur-le-Doubs Rang Blussans Lanthenans Glainans Tournedoz	865	de 4 à 650 mètres.	Coteaux, sablonneux, argileux et rocailleux.	Chêne, hêtre, charme et bois blanc.
FORÊT de Lajoux et Orchamps.	Gilley Orchamps Flangebouche Pierrefontaine	878	de 5 à 800 mètres.	Coteaux, calcaire, argileux et rocailleux.	Sapin, hêtre en petite quantité, quelques bois blancs.
FORÊT communale des Coteaux, la Combotte et autres.	Audincourt Dasle Etupes Dampierre-les-Bois Fesche-Châtel Taillecourt	722	de 4 à 550 mètres.	Plaine et coteaux, sablonneux, calcaire, argileux et peu rocailleux.	Chêne, hêtre et bois blanc.
FORÊT COMMUN. des Grandes-Leichières, Bambe et autres.	Vougeaucourt Valentigney Mathay	793	de 4 à 600 mètres.	Plaine, argileux et calcaire.	Chêne, hêtre et bois blanc.
FORÊT COMMUN. du Barret et autres.	Mandeure Ecurcey	531	Idem.	Plaine et coteaux, calcaire, rocailleux et sablonneux.	Chêne, hêtre et bois blanc.
FORÊT communale de la cote Barbier, Lajoux et autres.	Battenans Mont-de-Vougney St.-Julien Rosureux Plaimbois-du-Miroir	607	de 7 à 900 mètres.	En montagne, rocailleux et calcaire.	Sapin, hêtre, chêne, frêne.
FORÊT DOMANIALE de la Grand-Côte, Haute-Joux et autres.	Boujeon Granges-Ste.-Marie Rondefontaine Vaux et Chantegrue Les Pontets Remoray Reculfoz Bonnevaux Le Crouzet	1280	de 600 à 1000 mètres.	En plaine et quelques coteaux, calcaire, argileux et rocailleux.	Sapin, hêtre, frêne et bois blanc.
FORÊT DOMANIALE du Noirmont.	Gellin La Villedieu Mouthe Rochejean Petitechaux	1226	de 1000 à 1500 mètres.	Côte, calcaire, très-rocailleuse.	Sapin (épicéa).

Digitized by Google

NOMS DES FORÊTS d'une masse au-dessus de 500 hectares.	COMMUNES sur lesquelles LES FORÊTS s'étendent sans cesser de former un seul tenant.	LEUR Etendue d'un seul tenant en hectares.	LEUR HAUTEUR moyenne au-dessus de la mer.	NATURE de leur SOL.	PRINCIPALES ESSENCES dont elles sont formées.
FORÊT DOMANIALE du Grand-Jura et autres bois comm.	Villeneuve-d'Amont Levier Gevresin Labergement	1008	de 8 à 900 mètres.	Sur un plateau, en montagne, argileux et rocailleux.	Sapin (épicéa).
FORÊT DOMANIALE d'Arc, de Vignory et autres bois comm.	Villeneuve-d'Amont Villers-sous-Chalamont Arc-sous-Montenot	1007	idem.	Sur un plateau, en montagne, calcaire, argileux et rocailleux.	Sapin (id.).
FORÊT DOMANIALE du Scey et autres bois comm.	Villers-sous-Chalamont Levier Boujeailles	1441	idem.	Sur un plateau, en montagne, calcaire, argileux et rocailleux.	Sapin (id.).
FORÊT COMMUN. de la Côte, Mont-Séverin et autres.	Ouhans Goux Bians	511	de 6 à 800 mètres.	Plaine et coteau, calcaire, argileux et rocailleux.	Sapin et bois blanc.
FORÊT DOMANIALE de la Fuvelle.	Malbuisson Chaudron et Vezenay Montperreux Touillon et Lontelet Hôpitaux-Vieux St.-Antoine	584	de 800 à 1000 mètres.	Calcaire, sablonneux, terre végétale peu profonde.	Sapin (épicéa).
FORÊT DOMANIALE du Mont de la Croix.	Labergement Fourcatier Rochejean Brey et Maison-du-Bois	597	de 900 à 1100 mètres.	idem.	idem.
FORÊT DOMANIALE du Ban.	La Fresse et Hauterive Maison-du-Bois Arçon Doubs Pontarlier	750	idem.	idem.	idem.

Outre ces grandes masses de forêts, il en existe beaucoup d'autres d'une contenance inférieure. On peut voir au tableau que nous avons rapporté à la page 117, que les contenances totales des terrains boisés sont de 131,436 hectares.

La nature et l'espèce des bois qui peuplent nos forêts varient suivant la température des trois principales régions agricoles qui

Digitized by Google

forment son enclave. Dans les hautes régions des montagnes, les forêts sont composées entièrement de sapins, qui s'exploitent en jardinant. On y voit çà et là cependant quelques hêtres. Les bois de la moyenne montagne sont mélangés de chênes, ormes, érables, hêtres, charmes, bois blancs divers et de sapins. Les mêmes espèces se reproduisent dans les bois de la région la plus basse : le hêtre et le charme dominent dans ces deux dernières régions.

Les forêts qui ne sont pas peuplés d'essences sapin, sont aménagées en coupes annuelles, et ont des réserves qui ne s'exploitent qu'à des époques indéterminées.

Les coupes annuelles fournissent aux besoins des habitants pour l'affouage. Les futaies sont délivrées le plus généralement aux propriétaires de maisons, dans la proportion établie d'après le métré des bâtiments.

La distribution de l'affouage soit par feux et ménages, soit pour la réparation des bâtiments, donne souvent lieu à des difficultés. Il serait à désirer que cette importante matière fût réglée d'une manière précise, par une disposition législative qui ne laisserait rien à l'interprétation.

Depuis plusieurs années, l'administration forestière s'est appliquée à repeupler les clairières dans nos bois, et à augmenter par un aménagement sévère, les ressources du sol. Des repeuplements en semis de *pin sylvestre*, ont eu lieu notamment avec succès, dans la forêt domaniale du Grosbois, dans une clairière de 27 hectares, à Moncley, etc.

Chaque année, des coupes sont vendues au profit de l'état ou des communes, et produisent des sommes assez considérables.

En 1848 le produit des coupes dans les bois de l'état a été de 211,072 fr. savoir :

Dans l'arrond. de Pontarlier.	194,122 fr.	70 c.
Dans l'arrond. de Besançon, pour la forêt domaniale de l'hôpital du Grosbois,	16,950	»
	211,072	70

En 1838, c'est-à-dire 10 ans auparavant, ces mêmes ventes avaient produit 432,243 fr. c'est-à-dire une valeur doublé.

Digitized by Google

Dans les bois communaux, les ventes se sont élevées pendant les rois dernières années, au chiffre total de 2,267,966 fr. 83 c.

	ARRONDISSEMENTS			
	de Besançon.	de Baume.	de Montbéliard.	de Pontarlier.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
rdinaires de 1846. . .	360,740 95	268,609 58	214,088 80	89,393 80
1847. . .	216,799 »	191,950 70	131,595 »	414,745 »
1848. . .	133,145 »	96,540 »	83,565 »	46,599 »
	710,684 95	557,100 28	449,248 80	550,987 80

La crise commerciale et industrielle qui s'est manifestée à la suite des événements de février 1848, a fait vivement ressentir ses effets dans le pays. Plusieurs établissements industriels ont restreint ou suspendu leur fabrication et les ventes de bois n'ont eu lieu que dans des proportions bien inférieures à celles des exercices précédents.

VOIES DE COMMUNICATION.

Le département du Doubs est traversé par cinq routes nationales de 3e classe; le tableau qui suit expose les renseignements nécessaires pour faire apprécier la direction de ces cinq routes, ainsi que l'importance des relations qu'elles sont appelées à desservir.

Au moyen des allocations obtenues dans la distribution du fonds de 84 millions, créé par la loi du 14 mai 1837, de nombreuses rectifications ont été exécutées sur les routes nationales. Les plus importantes sont celle de la route n° 67, dans la haute vallée de la Loue, pour laquelle le concours des communes et des propriétaires intéressés a été obtenu dans une notable proportion, et celle de la route n° 83, entre Besançon et Quingey, qui a été entreprise par voie de concession de péage.

Digitized by Google

INDICATION DES ROUTES.	LONGUEUR à l'état d'entretien sauf rectification de rampes fortes.	LONGUEUR en construction.	LONGUEUR en lacunes.	LONGUEUR totale.	OBSERVATIONS.
	mèt.	mèt.		mèt.	
ROUTE N° 57, de Metz à Besançon	10786	»		10786	Cette route sert principalement aux communications avec la Haute-Saône. Elle est parcourue par le roulage du Nord, de Lorraine, etc., qui aboutit à Besançon. Elle est affectée sur 5946 mètres de pentes excessives dans les lieux dits les rampes de *Châtillon* et des *Marnes*. Une décision du 2 août 1848 a approuvé le projet de rectification de ces rampes dont l'estimation est de 115,000 fr. L'exécution de cette rectification est vivement réclamée depuis plusieurs années.
ROUTE N° 67, de St.-Dizier à Lausanne.	96232	9897		106129	Cette route traverse le département dans toute son étendue, depuis Recologne jusqu'à la frontière de Suisse, au-delà de Jougne, sur 106129 mètres. Elle est assujettie à une grande circulation, parce qu'elle sert aux relations internationales. Une ordonnance du 29 août 1837 a autorisé entre Besançon et Pontarlier la rectification de cette route par la haute vallée de la Loue. Le tracé qu'elle suivait par Pugey et Mérey, la Grange d'Aleine et Sombacourt a été abandonné. La nouvelle route se dirige depuis la Porte-Taillée, à Besançon, par la percée du Trou-au-Loup, le marais de Saône, Tarcenay, Lods, Mouthier, Saint-Gorgon, Aubonne. Sa construction a coûté près de 1,300 mille francs. Le département, les communes et les particuliers ont souscrit pour l'exécution des travaux des subventions, dont le chiffre qui devait être d'abord de 414,000 fr., a été réduit par l'ordonnance précitée à 165,000 fr. La rectification entre Besançon et Gray est attendue par le roulage avec beaucoup d'impatience. Deux combinaisons principales ont été présentées pour cette rectification et ont été soumises aux formalités d'enquête prescrites. L'une conserverait la direction actuelle par Marnay; l'autre aboutirait à l'abbaye de Bellefontaine, et suivrait la vallée de la Lanterne. Aucune décision n'est encore intervenue à cet égard. Le ministre des travaux publics a toutefois adopté en principe la sortie du tracé sur

Digitized by Google

INDICATION DES ROUTES.	LONGUEUR à l'état d'entretien sauf rectification de rampes fortes.	LONGUEUR en construction.	LONGUEUR en lacunes.	LONGUEUR totale.	OBSERVATIONS.
	mèt.	mèt.		mèt.	s'étend de Besançon à Pouilley-les-Vignes. Un projet de rectification des rampes de Charmont, à la sortie de Besançon, a été étudié sous la surveillance des ingénieurs. Le tracé passerait depuis la maison Corne, dans les jardins qui existent au pied de la fortification de la place. La ville et les particuliers ont pris l'engagement de réaliser d'importantes subventions en faveur de cette rectification si intéressante pour les populations du quartier. Les rampes ardues que l'on remarquait au territoire de Jougne, ont été rectifiées dans ces derniers temps, sur 5185 mètres. La dépense a été de 151,000 fr. Parmi les améliorations qui restent à obtenir sur cette route, on signale la rectification des rampes du Chauffaud, au territoire de la Cluse. Le projet des ouvrages est déjà approuvé sur une estimation de 17,000 fr.
Route n° 72, de Dijon à Pontarlier.	27641	2367		30008	Cette route traverse les montagnes du Jura et du Doubs. Elle passe à Salins et aboutit à Pontarlier, en passant par Villeneuve, Levier et Houtaud. Elle sert principalement aux relations internationales. Sa continuation jusqu'à la frontière est assurée par la route départementale n° 6. La rectification des rampes de Censeau, dans le Jura, de Chaffois, dans le Doubs, a sensiblement amélioré cette voie de communication. Il resterait à faire disparaître ~~les rampes du Passegros, de la Chaux et de Souillot, dont le projet~~ s'élève à ~~77,500~~ fr., et celles des Grangettes dont l'estimation est de 23,000 fr. Ces améliorations sont ajournées, faute de fonds.
Route n° 73, de Moulins à Basle.	97374	1564		98938	Cette route parcourt le département dans une grande partie de son étendue. Elle passe à Saint-Vit, d'où elle se dirige à Besançon, de là elle va à Baume, puis elle gagne la frontière de Suisse, par Clerval, Anteuil, Pont-de-Roide et Danvans, premier village du Porentruy.

Digitized by Google

INDICATION DES ROUTES.	LONGUEUR à l'état d'entretien sauf rectification de rampes fortes.	LONGUEUR en construction.	LONGUEUR en lacunes.	LONGUEUR totale.	OBSERVATIONS.
					Cette voie de communication est très-fréquentée. Entre Besançon et Clerval, son tracé est commun avec celui de la route n° 83, de Lyon à Strasbourg. Une ordonnance du 3 mars 1847 a déclaré d'utilité publique, la rectification du tracé si défectueux aujourd'hui, entre la plaine de Novillars et le bas de la descente de Lonot, au delà de Baume. La dépense totale pour l'exécution de ce grand projet s'élèvera à plus de 500 mille fr. Afin de faciliter le classement de cette dépense au budget, les ingénieurs ont divisé le tracé en plusieurs sections qui pourront être successivement entreprises. La section qui comporte les rampes du Lonot, sur 1564 mètres, a été adjugée le 27 décembre 1847, sur l'estimation de 73,000 fr. La direction de la route neuve est fixée par le village de Roulans, l'Archebriseux, les bords du Doubs, et par la plaine de Baume. Les projets de rectification de la traverse de Roulans; ceux de la 3e, de la 4e et de la 5e section entre Roulans et le Lonot, sont approuvés, et l'exécution pourra en être entreprise dès que l'administration aura obtenu les fonds nécessaires à cet effet. L'estimation de ces ouvrages est au total de 397 mille fr. Le projet de la 2e section de Roulans à l'Archebriseux sur 3955 mètres, est rédigé. Son estimation est de 140,000 fr. D'autres rectifications sont projetées dans le tracé de cette route. Les rampes Duvoid près de Besançon, (projet de 19,000 fr.); les rampes de Palente, (projet de 31,000 fr.); celle de la Grappe, (58,000 fr.); du Reposoir, (43,000 fr.); d'Anteuil à Glainans, (8,000 fr.), sont depuis plus ou moins longtemps signalées à l'administration supérieure comme autant d'entraves à la circulation importante dont cette route est affectée.

Digitized by Google

INDICATION DES ROUTES.	LONGUEUR à l'état d'entretien sauf rectification de rampes fortes.	LONGUEUR en construction.	LONGUEUR en lacunes.	LONGUEUR totale.	OBSERVATIONS.
	mèt.	mèt.		mèt.	
Route n° 83, de Lyon à Strasbourg.	56371	»		56371	Cette route entre dans le département au village de Rennes ; elle se dirige sur Besançon suivant un tracé rectifié à partir de Quingey, au moyen de la concession d'un péage de 29 ans, 9 mois, qui a commencé le 11 mai 1839. De Besançon à Clerval, son tracé se confond avec celui de la route nationale n° 73 : à Clerval, les deux tracés se réparent; la route n° 83 reprend sa direction particulière, en passant par Rang, l'Isle, Médière, Arcey, et Héricourt. Le conseil général a émis le vœu que la portion de la route nationale entre l'Isle et Belfort, fût déclassée et remplacée par la route départementale n° 19, pour la reporter suivant la direction par Montbéliard. Le pont sur la Loue, dans la traverse de Quingey, a été reconstruit dans un autre emplacement. La route a été rectifiée à ses abords; elle débouche aujourd'hui sur la place publique. Une maison appartenant au sieur Sergent a été démolie pour pratiquer ce débouché. La dépense totale a été de plus de 100 mille francs.
Totaux. . . .	288404	13828		302232	

Digitized by Google

Routes départementales.

Nous donnerons un semblable tableau en ce qui concerne le service des routes départementales.

Ces routes sont au nombre de 24; la plupart sont affectées de pentes et rampes qui rendent la circulation très-difficile, surtout dans la montagne où la saison d'hiver se prolonge pendant une grande partie de l'année. Les entraves qui en résultent pour le roulage, sont d'autant plus vivement senties, que le département du Doubs est un pays de transit par sa position à l'extrême frontière de Suisse.

Pour mettre les routes du département en harmonie avec les routes nationales et les chemins vicinaux dont le tracé a été sensiblement amélioré dans ces derniers temps, il faudrait faire une dépense de plus de 3,000,000 fr., ainsi qu'il résulte des prévisions établies par M. l'Ingénieur en chef. Il était impossible de faire face à une si énorme charge avec les ressources du budget, et c'est cette considération qui a déterminé le conseil général à voter une imposition extraordinaire de 5 c. au principal des 4 contributions, afin de pourvoir aux travaux de rectifications et de perfectionnement que réclame l'état de nos routes.

Le conseil général n'a pas entendu toutefois renoncer au système de concession de péages : la construction du pont de Villers, les rectifications des rampes de *St.-Léonard*, de *Morre et la Peyrouse* (route n° 2), des *Marnes et du Cret Millet* (route n° 6), et du *col* des *Roches* (route n° 20), ont été réalisées *par ce mode*, et la population en a reconnu les avantages; mais dans les conditions ordinaires, la durée des péages doit être calculée de manière à garantir aux capitalistes l'intérêt des fonds engagés, et un certain revenu pour l'amortissement, les frais de perception et de surveillance, puis enfin un juste bénéfice.

Il fallait rechercher le moyen d'alléger les charges qu'impose, dans de telles conditions, l'établissement des péages, et pour atteindre ce but, le conseil général a résolu que le produit de l'imposition extraordinaire serait annuellement appliqué;

1° A avancer les sommes nécessaires pour l'exécution par entreprises directes, des rectifications sur lesquelles un péage pourrait être perçu, indépendamment de subventions fixes dont le chiffre variera suivant l'appréciation de la dépense des travaux;

2° A récupérer le montant des sommes ainsi avancées, en affer-

Digitized by Google

mant, par périodes de 3 ou 4 ans, au profit du département, le revenu du péage, pendant le temps strictement exigé pour couvrir les avances, sans cependant dépasser un maximum de durée de 12 ans;

3° A affecter aux entreprises non susceptibles d'un péage, à raison de leur moindre importance, les capitaux provenant de ces rentrées successives de fonds.

Réduits dans ces termes, les péages seront assurément acceptés comme un bienfait, par les populations.

Une loi du 3 juillet 1846 a autorisé l'assiette pendant 10 ans, à partir du 1er janvier 1847, de l'imposition dont il s'agit. L'art. 2 de cette loi dispose que l'emploi des centimes à recouvrer sera déterminé chaque année dans la forme des règlements d'administration publique.

En exécution de cette disposition, des décisions spéciales sont intervenues à l'effet d'homologuer le mode de subventions, d'avances et de péage dont il vient d'être parlé pour chacune des entreprises de la rectification des rampes de Saône et Mamirolle (route n° 2); de celle de la Prusse (route n° 5) et de celle de Ville-du-Pont à Morteau (route n° 16).

Des subventions du gouvernement ont été en outre obtenues en faveur des travaux.

Les rampes des Trois-Croix et des Auxon seront rectifiées dans le même système de voies et moyens d'exécution.

Le conseil général a alloué pour ce projet, sur le montant des centimes à percevoir en 1849, une subvention fixe de 10 mille fr. Les avances à faire pour les travaux seront réalisées au fur et à mesure du développement des ateliers.

Comme on le verra au tableau qui suit, la longueur des routes départementales n'est pas moindre de 498,833 mètres. Les ressources ordinaires ne suffisent pas pour l'entretien de ces lignes, et le taux de cet entretien, par mètre, a été successivement abaissé à 32 et 33 centimes.

L'exposition de la plupart de ces routes, les avaries qu'elles éprouvent pendant l'hiver, etc., rendent l'entretien très-dispendieux, et il ne serait pas possible de limiter ainsi la dépense du service sans compromettre la viabilité. Le conseil général l'a bien compris, et dans sa session du mois d'août dernier, il a admis en principe le déclassement de celles des routes qui n'offriraient pas pour la circulation un intérêt réel.

Digitized by Google

INDICATION DES ROUTES.	Longueur totale.	LONGUEUR à l'état d'entretien sauf rectification de rampes fortes.	LONGUEUR en construction.	LONGUEUR en lacunes.	OBSERVATIONS.
	mèt.	mèt.	mèt.		
N° 1, de Besançon à Nancy. Chiffre moyen de la circulation diurne : ci... 123 colliers.	8884	8884	»		Cette route s'embranche sur la route nationale n° 57, au-delà du hameau de Saint-Claude ; elle se dirige vers la rivière de l'Ognon par Miserey, Auxon et Cussey. Elle sert aux relations avec la Haute-Saône pour le commerce des grains ; elle est suivie par le roulage de Lorraine, du Nord, etc., qui vient à Besançon. On rencontre dans son parcours les rampes des Auxon et des Trois-Croix, sur 5053 mètres d'étendue. Leur rectification doit être incessamment entreprise sur le produit de l'imposition extraordinaire autorisée par la loi du 3 juillet 1846. Un péage sera perçu au profit du département, pour récupérer l'avance faite en faveur des travaux.
N° 2, de Besançon à Morteau. Chiffre moyen de la circulation diurne : 1re partie, 112 colliers. 2e partie, 70 id.	56782	54576	8508		Aboutissant aux routes du canton de Neuchâtel, cette voie de communication est l'une des plus essentielles du département. Les rampes de Saint-Léonard, à la sortie de Besançon, ont été rectifiées en 1828, moyennant la concession d'un péage de 15 ans, qui a expiré le 29 août 1845. Celles non moins difficiles de Morre et de La Peyrouse ont été remplacées par une route neuve sur laquelle est établi un péage dont la durée a été fixée à 19 ans, 11 mois et 10 jours. Une entreprise importante est en cours d'exécution pour la rectification des *graviers de Saône* et des rampes de *Mamirolles*, sur 5332 mètres d'étendue. La dépense, qui est de 106404 fr., sera couverte suivant le système combiné d'avance, de subventions et de péage perçu au profit du département. Le trésor a accordé pour cette entreprise une subvention de 20,000 fr. On a poursuivi, sur la même route, le redressement des contours dangereux à la

Digitized by Google

INDICATION DES ROUTES.	Longueur totale.	LONGUEUR à l'état d'entretien sauf rectification de rampes fortes.	LONGUEUR en construction.	LONGUEUR en lacunes.	OBSERVATIONS.
					sortie du village de Mamirolles. La longueur de ces contours était de 7 à 800 mètres. La dépense des travaux a été de 9041 fr. Un grand projet de rectification de la partie qui s'étend d'Etalans à Morteau, sur 41890 mètres, a été soumise, à la fin de l'été 1848, aux formalités préalables d'enquête. On avait songé à abandonner la direction actuelle du tracé, et à créer une route entièrement neuve, passant par Rantechaux, Passonfontaine, etc., et se reliant à la rectification de la route n° 16, entre Pontarlier et Morteau. Cette combinaison, dont l'adoption eût entraîné des conséquences désastreuses pour une foule d'intérêts précieux, a été vivement combattue au sein de la commission d'enquête, et repoussée par la majorité.

Digitized by Google

INDICATION DES ROUTES.	Longueur totale.	LONGUEUR à l'état d'entretien sauf rectification de rampes fortes.	LONGUEUR en construction.	LONGUEUR en lacunes.	OBSERVATIONS.
	mèt.	mèt.	mèt.		
N° 3, de Besançon à Salins. Chiffre moyen de la circulation diurne, 42 coll.	1610	1610			Cette route s'embranche sur la route nationale n° 83, de Lyon, près de Samson. Elle continue la communication ouverte dans la direction de Salins.
N° 4, de Besançon à Pontarlier. Chiffre moyen de la circulation diurne, 37 coll.	19135	19135			Elle s'embranche à Etalans sur la route n° 2. Une partie de son tracé se trouve remplacée par la rectification de la route nationale n° 67 par la haute vallée de la Loue. Son importance est médiocre. Elle ne sert qu'à des relations locales. Entre Etalans et Nods, et au passage de la Combotte, cette route présente des défectuosités qui rendent la circulation difficile surtout pendant la mauvaise saison.
N° 5, de St.-Hippolyte à Vesoul. Chiffre moyen de la circulation diurne, 70 coll.	41445	41445	5578		Elle se dirige par Pont-de-Roide, Mathay, Vougeaucourt, Montbéllard et Dung. Elle met en communication les cantons de la montagne avec la Haute-Saône et le Haut-Rhin. La rectification des rampes de la Prusse, aux territoires de Mathay et Vougeaucourt, a été commencée en 1848, et vient d'être livrée à la circulation. Les travaux ont été exécutés suivant le système d'avance sur le produit de l'imposition extraordinaire, de subventions et de péage au profit du département. Parmi les améliorations nécessaires sur le tracé de cette route, on signale celle de la rampe de la petite Hollande, dont la dépense serait de 46,000 fr., celle de la partie entre Montbéllard et Crevans, sur 4531 m, et qui coûterait 85,000 fr. Ces projets sont à l'étude.

Digitized by Google

INDICATION DES ROUTES.	Longueur totale.	LONGUEUR à l'état d'entretien sauf rectification de rampes fortes.	LONGUEUR en construction.	LONGUEUR en lacunes.	OBSERVATIONS.
	mèt.	mèt.	mèt.		
N° 6, de Salins à Neuchâtel. Chiffre moyen de la circulation diurne, 404 coll.	7314	4921	2393		Cette route est le prolongement jusqu'à la frontière Suisse, de la route nationale n° 72, venant de Salins et passant par Chaffois et Houtaud. Son classement dans l'itinéraire national est vainement sollicité depuis nombre d'années. Les rampes des *Marnes* et du *Cret-Millet* existant sur cette route, au territoire de la Cluse, ont été rectifiées au moyen de la concession d'un péage à MM. Grandvoinnet et comp°. Ce péage, qui a commencé le 28 janvier 1840, doit durer 16 ans.
N° 7, de Besançon à Lure. Chiffre moyen de la circulation diurne, 54 coll.	27929	27929			Cette route s'embranche sur la route nationale n° 73, près de Palente ; elle passe au-dessus de Thise, se dirige sur Marchaux, d'où elle suit les plaines de l'Ognon. Elle se relie à la route n° 13 qui traverse Rougemont et où vient aboutir la route n° 14 de Baume à Vesoul. Ce réseau de communications dessert les relations avec Lure, **Montboxon**, **Villersexel**. De Palente à Marchaux une rectification est étudiée sur 9734 mètres d'étendue ; la dépense est appréciée à 80,000 fr. Une autre partie, lieu dit les côtes de *Daon*, doit être rectifiée sur 1957 mètres. La dépense serait de 25,000 fr.
N° 8, d'Orsans à Salins. Chiffre moyen de la circulation diurne, 76 coll.	27920	27920			Cette route met en relation avec Besançon, les localités du canton d'Amancey. Son importance est secondaire dans l'itinéraire. La rectification de la côte des Feuilles, au delà du village de Nans, sur près de 5 kilomètres, a été exécutée avec le concours des communes. La dépense s'est élevée à 75,500 fr. D'autres rectifications sont nécessaires au lieu dit la côte des Gratte, de Nans à la limite du Doubs, et delà sur le territoire du Jura. L'exécution ne paraît pas pouvoir en être obtenue dans un avenir prochain.

Digitized by Google

INDICATION DES ROUTES.	Longueur totale.	LONGUEUR à l'état d'entretien sauf rectification de rampes fortes.	LONGUEUR en construction.	LONGUEUR en lacunes.	OBSERVATIONS.
	mèt.	mèt.	mèt.		
N° 9, de Besançon à Pontaillier. Chiffre moyen de la circulation diurne, 60 coll.	9935	9935			Cette route s'embranche sur la route nationale n° 67. C'est la route directe qui conduit de Besançon à Dijon. Elle est peu fréquentée.
N° 10, de Besançon à Maiche. Chiffre moyen de la circulation diurne; 1re partie, 53 coll. 2e id. 34 coll.	65660	65510	150		Depuis Saône où elle s'embranche sur la route n° 2, elle passe à Nancray, et delà se dirige par Bouclans, Aissey, Vaudrivillers, Lanans, Servin, Vellevans, Randevillers, Les Sancey, Belleherbe, Vaucluse et Orgeans. Elle intéresse plusieurs localités de la montagne. Elle est cependant dans un état extrêmement défectueux. Des rampes ardues rendent sur plusieurs points la circulation difficile, surtout en hiver. Trois rectifications essentielles sont étudiées entre Aissey et Vandrivillers; entre Long-Sancey et Provenchère, et entre Belleherbe et Maiche. L'appréciation des dépenses est de 363,000 fr. L'exécution de ces rectifications doit encore se faire attendre, à moins que les communes ne s'imposent des sacrifices considérables dans le but d'en hâter la réalisation.
N° 11, de Pontarlier à Lons-le-Saunier. Chiffre moyen de la circulation diurne, 83 coll.	14928	14928			Cette route s'étend entre Censeau (Jura), et son embranchement sur la route nationale n° 72 près d'Houtaud. Elle est pour la circulation générale d'une importance secondaire. Une rectification de son tracé a été étudiée entre Frasne et la Rivière; la dépense à faire serait de 48,700 fr. La perception d'un péage ne serait pas possible sur cette route.

Digitized by Google

INDICATION DES ROUTES.	Longueur totale.	LONGUEUR à l'état d'entretien sauf rectification de rampes fortes.	LONGUEUR en construction.	LONGUEUR en lacunes.	OBSERVATIONS.
	mèt.	mèt.	mèt.	mèt.	
N° 12, de Salins en Suisse. Chiffre moyen de la circulation diurne, 40 coll.	20317	20317			Cette route part de Censeau, dans le Jura, passe à Bonnevaux, Saint-Antoine, et se relie à la route nationale n° 67 près des Hôpitaux. Son importance, au point de vue de la circulation, n'est que médiocre. On a sollicité la rectification de la côte des Frettes, sur 5500 mètres. La dépense appréciée à 66,000 fr. ne pourrait être couverte par le produit d'un péage.
N° 13, d'Avilley à Georfans. Chiffre moyen de la circulation diurne, 39 coll.	19030	19030			Continuation de la route n° 7, plus haut désignée. Elle sert aux relations avec Villersexel. Elle est d'une importance secondaire.
N° 14, de Baume à Vesoul. Chiffre moyen de la circulation diurne, 33 coll.	19521	19521			De Rougemont, elle aboutit à Bonnal sur l'Ognon, où un bac dessert les communications. Il est question, depuis plusieurs années, de remplacer ce bac par un pont. Le projet de rectification des rampes de la Boussenotte a été soumis aux formalités d'enquête prescrites par les règlements. Cette route relie les communications du littoral de l'Ognon au courant commercial établi dans la vallée du Doubs.
N° 15, de St.-Vit à Ougney. Chiffre moyen de la circulation diurne, 50 coll.	7137	7137			Elle s'embranche à Vitreux, sur la petite route de Dijon. Elle n'a d'importance que pour un petit nombre de localités.
N° 16, de Pontarlier à Morteau. Chiffre moyen de la circulation diurne, 42 coll.	29068	25376	12535	3692	Cette route est importante; elle fait partie du réseau de communications qui mettent l'Alsace et la montagne en relation avec le Jura et la Suisse occidentale. La traverse de Montbenoît a été récemment rectifiée; la dépense a été de 21,000 fr. Une autre rectification a été entreprise en 1848, de Ville-du-Pont à Morteau,

Digitized by Google

INDICATION DES ROUTES.	Longueur totale.	LONGUEUR à l'état d'entretien sauf rectification de rampes fortes.	LONGUEUR en construction.	LONGUEUR en lacunes.	OBSERVATIONS.
	mèt.	mèt.			suivant le système d'avances, de subventions et de péage au profit du département. La dépense qui doit être avancée sur le produit de l'imposition extraordinaire, sera de 235,000 fr. Les communes ont voté des subventions montant à 60,000 fr. Le trésor a souscrit une subvention fixe de 45,000 fr. Cette route est en quelque sorte en lacune entre Pontarlier et la croix de Bouhin. Le projet de construction de la route neuve est rédigé. Son exécution nécessitera une dépense de 46,000 fr. Un beau pont est jeté sur le Doubs à Ville-du-Pont. Un autre pont, reconstruit en 1836, à Arçon, a éprouvé des avaries qui nécessitent le remplacement des charpentes.
N° 17, de Besançon à Gray. Chiffre moyen de la circulation diurne, 66 coll.	14447	14447			De même que la route nationale n° 67, la route n° 17 aboutit à Gray, mais elle suit une autre direction par Emagny et Pin. Elle n'a pas d'importance pour la circulation générale. La succession de pentes et rampes que l'on rencontre dans son parcours, tend d'ailleurs à éloigner le roulage de cette direction.
N° 18, de Montbéliard à Basle. Chiffre moyen de la circulation diurne, 66 coll.	13154	13154			Classée par ordonnance du 10 juin 1834, elle crée une communication pour la ville de Montbéliard avec la Suisse. Un pont a été construit sur l'Allan, à Sochaux, il y a 10 ans.
N° 19, de l'Isle à Belfort. Chiffre moyen de la circulation diurne, 90 coll.	23400	23400			Classée par ordonnance du 4 mars 1834, cette route aboutit à Belfort, par Longevelle, Bart, Montbéliard, etc.; elle est parallèle à la route nationale n° 83, qui, entre l'Isle et Belfort, a un parcours moindre, par Arcey, Albre, Héricourt. Le conseil

Digitized by Google

INDICATION DES ROUTES.	Longueur totale.	LONGUEUR à l'état d'entretien sauf rectification de rampes fortes.	LONGUEUR en construction.	LONGUEUR en lacunes.	OBSERVATIONS.
	myt.	mèt.	mèt.		municipal de Montbéliard a vivement insisté pour que cette portion de la route nationale fût déclassée et reportée suivant la direction de la route n° 19. Cette demande sera l'objet d'une instruction sérieuse. La malle-poste de Strasbourg suit depuis longtemps la route n° 19. Au moment de son classement, cette route était en mauvais état de viabilité. Des dépenses ont dû être faites pour l'amélioration immédiate de parties exposées aux inondations. Trois projets de rectifications entre Bavans et le moulin Barbaux, entre Nommay et Châtenois, et dans la traverse de Médière, dont la dépense totale serait de 87,000 fr., ont été rédigés. Mais l'exécution en est indéfiniment ajournée.
N° 20, de Morteau aux Brenets. Chiffre moyen de la circulation diurne, 44 coll.	11170	6200	4970		Continuation jusqu'à la frontière de Suisse, de la communication ouverte entre Besançon et Morteau. Cette route n'a été classée que depuis 1834. Un pont suspendu a été exécuté au Villers, sur le Doubs, moyennant la concession d'un péage de 39 ans, qui a commencé le 1er septembre 1840. Une importante rectification est aujourd'hui en cours d'exécution, entre Villers et le Locle, sur 4702 mètres de parcours. La route neuve franchit, au moyen d'un percée souterraine, le passage dit du *col des Roches*. Cette belle entreprise a été adjugée, moyennant la concession d'un péage de 99 ans, à une compagnie de capitalistes désintéressés qui ont souscrit l'engagement de ne retirer qu'un bénéfice de 4 pour 100 de leurs avances, et de mettre fin à la perception du péage, dès que la rentrée de leurs fonds, capital et intérêts, serait obtenue.

Digitized by Google

INDICATION DES ROUTES.	Longueur totale.	LONGUEUR à l'état d'entretien sauf rectification de rampes fortes.	LONGUEUR en construction.	LONGUEUR en lacunes.	OBSERVATIONS.
	mèt.	mèt.	mèt.		
N° 21, de Cuse à Villersexel. Chiffre moyen de la circulation diurne, 59 coll.	5464	5464			Cette route, classée par ordonnance de 3 décembre 1834, n'a réellement aucun intérêt, les communications avec Villersexel étant suffisamment assurées par les routes 13 et 14 dont nous avons parlé plus haut.
N° 22, de Montbéliard à Héricourt. Chiffre moyen de la circulation diurne, 50 coll.	3155	3155			Classement par ordonnance du 29 mai 1843. Cette route relie entre eux deux centres commerciaux dont les relations sont étendues.
N° 23, de St.-Hippolyte à Morteau. Chiffre moyen de la circulation diurne, 60 coll.	36160	32466	3694		Classement prononcé par ordonnance du 7 octobre 1846, à la condition que les communes intéressées exécuteront la rectification des côtes de Montandon, entre Saint-Hippolyte et Maiche. Cette rectification a été entreprise dans la campagne de 1845, et elle se poursuit au moyen des subventions extraordinaires votées par les communes, et des ressources afférentes à la ligne de grande communication. La nouvelle route dont il s'agit a une importance réelle : les cantons de Maiche et du Russey, où se fait un commerce considérable de bois, bestiaux, denrées, n'ont pas de route; celle n° 23 en se reliant aux routes 2 et 16, au lieu dit les Lavottes, complète un grand réseau de communications entre Besançon, l'Alsace, les hautes montagnes du Doubs, et la Suisse occidentale. Il y aura lieu d'ajouter à ce réseau, le chemin de Pontarlier à Mouthe, dont le conseil général a déjà admis, en principe, le classement dans l'itinéraire départemental.

Digitized by Google

INDICATION DES ROUTES.	Longueur totale.	LONGUEUR à l'état d'entretien sauf rectification de rampes fortes.	LONGUEUR en construction.	LONGUEUR en lacunes.	OBSERVATIONS.
	mèt.	mèt.	mèt.	mèt.	
N° 24, de Quingey à la Saline d'Arc. Chiffre moyen de la circulation diurne, 56 coll.	15268	15268			Cette route n'a que peu d'avenir. C'était un chemin de grande communication. Son entretien, à ce titre, était bien assuré, avant l'ordonnance de classement du 5 juin 1847.
Total général.	498833	481728	37828	3692	

Digitized by Google

Chemins vicinaux.

Les chemins vicinaux de grande communication sont au nombre de 47.

Tous n'ont pas la même importance pour les relations des localités, et, ainsi que le conseil général en a exprimé le vœu dans sa dernière session, une révision de l'itinéraire devra être opérée pour ne laisser subsister dans le réseau des grandes communications, que les lignes qui peuvent servir à des besoins réels.

Cette révision est, du reste, nécessaire pour rétablir l'équilibre entre les ressources afférentes au service, et les dépenses qui se sont accrues par suite de classements multipliés.

Voici, quoi qu'il en soit, la nomenclature des 47 lignes actuellement classées.

DÉSIGNATION DES LIGNES.	LONGUEURS à l'état de sol naturel.	à l'état de terrassement.	à l'état de 1er empierrement.	à l'état d'entretien.	Total.
	mèt.	mèt.	mèt.	mèt.	mèt.
N. 4, de Levier à Montrond	8812	»	794	17890	27496
N. 5, de Quingey à St.-Vit	2744	»	150	11804	14698
N. 6, de Recologne à la Tour-de-Sçay	1680	»	1000	36576	39256
N. 7, d'Ornans à Baume	1209	»	800	9203	11212
N. 8, de Baume à Morteau	6054	»	2350	27497	35601
N. 9, de Baume à Pierrefontaine	»	439	2369	10381	13189
N. 10, de Baume à Maiche	1770	»	410	8158	10338
N. 11, de Clerval à Rougemont	496	»	90	14736	15323
N. 12, de Morteau à Villersexel	1856	»	10873	33468	44197
N. 13, de Baume à Ornans	253	»	430	13576	14260
N. 16, de Montbéliard à Porentruy	471	»	»	17202	17672
N. 17, d'Exincourt à Pierrefontaine	6735	400	420	8472	15427
N. 18, de St.-Hippolyte à Fuans	13895	9203	»	13382	36480
N. 19, de St.-Hippolyte à St.-Ursanne	9175	»	»	13091	22266
N. 20, de Bonnétage à Fuans	194	»	»	14935	15129
N. 21, de Montbéliard à Pontarlier	254	»	»	23700	24054
N. 22, de Pontarlier à St.-Claude	852	»	»	30483	31335
N. 23, de Pontarlier à Yverdun	»	»	»	5786	5786
N. 24, de Pontarlier à Mouthe	1871	»	»	16054	17925
N. 25, de Morteau à Salins	9295	»	50	18090	27434
N. 26, de Pontarlier à St.-Laurent	»	»	»	19700	19700
N. 27, de Morteau à Neuchâtel	2240	»	»	5752	7992
N. 28, de St.-Vit à Recologne	3533	»	3148	4885	11566
N. 29, de Quingey à Levier	18950	495	3317	5845	28587
N. 30, de Rioz à Vercel	5123	6540	7158	17948	36769
N. 31, de l'Isle à Rougemont	1052	244	3780	13094	18367
N. 32, de Belleherbe à Bolandoz	7430	980	20824	23274	52508
N. 33, de Pont-de-Roide à Sancey	7290	1170	2240	4292	14992
N. 34, de Bart à Vesoul	770	705	2825	12781	17081
N. 35, de Maiche à la Chaux-de-Fond	6805	»	»	10992	17797
N. 36, de Bonnevaux à Levier	790	»	»	20530	21320
N. 37, d'Orchamps à Levier	2858	457	2730	25985	32030
N. 38, de Pontarlier à Morey	3170	»	»	41290	44460
N. 39, de Mouthe à Mignovillard	3152	528	»	1051	4731
N. 40, de Cuse à Romain	»	»	242	3564	3806

Digitized by Google

DÉSIGNATION DES LIGNES.	LONGUEURS à l'état de sol naturel.	à l'état de terrassement.	à l'état de 1er empierrement.	à l'état d'entretien.	Total.
	mèt.	mèt.	mèt.	mèt.	mèt.
N. 41, d'Avilley à Fontenelle	426	»	5194	6334	11654
N. 42, de Mathay à Audincourt	774	1700	800	4253	7524
N. 43, de Jallerange à Besançon	5742	»	8997	5367	20107
N. 44, de Burgille à Marnay	»	»	»	1737	1737
N. 45, de Montbozon à la route n. 13	»	»	»	687	687
N. 46, de Salins à Ranchot	»	»	3158	1420	4578
N. 47, de Maiche à Goumois	7359	»	»	2400	9759
N. 48, de Clerval à Vercel	9686	717	5333	15699	31435
N. 49, de Baume à Cendrey	830	»	1330	10579	12739
N. 50, de la route n. 73 à Pont-Lesney	625	»	8920	11445	20970
N. 51, de Rougemont à Thieffrans	887	»	2000	»	2887
N. 52, de Chantrans à Houtaud	»	»	»	20167	20167
Totaux.....	158285	23465	103852	676348	961950

Le montant des sommes applicables au service de ces lignes, pendant l'exercice 1848, a été de 548,585 fr., savoir :

	fr.	c.
1° Prélèvements sur les revenus des communes, pour tenir lieu des centimes spéciaux non imposés.	1,446	»
pour tenir lieu des prestations non imposées.	25,036	»
en sus de l'équivalent de ces centimes et prestations.	17,700	»
enfin pour subventions extraordinaires. . . .	14,290	»
2° Centimes additionnels spéciaux et communaux.	34,917	»
3° Prestations imposées.	44,967	07
4° Subventions d'établissements industriels. . . .	1,995	45
5° Souscriptions particulières.	398	»
6° Rentes accidentelles.	17,087	80
7° Prestations en nature.	86,463	43
8° Subventions fournies en nature par les établissements industriels.	1,987	84
9° Montant des centimes départementaux, votés au nombre de 5.	96,896	02
10° Ressources provenant des exercices antérieurs.	205,409	66
Total.	548,585	27

Digitized by Google

Indépendamment des lignes de grande communication, 2794 chemins ordinaires sillonnent le département sur 4,237,939 mètres d'étendue; savoir :

	NOMBRE DE CHEMINS.	ETENDUE.
		mèt.
Arrondissement de Besançon. . .	686	993183
id. de Baume. . . .	925	1407166
id. de Montbéliard..	767	1136963
id. de Pontarlier. . .	418	700627
Totaux.	2794	4237939

La prestation en nature, établie par la loi du 21 mai 1836, est la principale ressource dont le service vicinal soit doté. Le remplacement de la prestation par des centimes additionnels a été proposé dans ces derniers temps au sein de l'assemblée nationale; mais cette combinaison n'a pas été vue avec faveur par le conseil général du département. Le mode actuel n'excite d'ailleurs aucune réclamation. Il pèse dans de justes proportions, sur le pauvre et le riche, puisque le pauvre n'est atteint que dans sa personne, tandis que le riche est atteint encore dans ses immeubles et dans tout le matériel attaché à son exploitation.

Le conseil général a été toutefois d'avis d'adopter les modifications suivantes au régime de la loi du 21 mai 1836.

1° Les prestations en nature ne pourront être demandées qu'après le vote de centimes spéciaux dans les proportions qui suivent :

Une journée pour le vote d'un centime;

Deux journées pour le vote de deux centimes;

Trois journées pour le vote de trois centimes.

2° Autoriser les maires à échanger, de l'avis du conseil municipal et d'accord avec les prestataires, les journées personnelles contre les autres prestations, et réciproquement.

3° Astreindre tout prestataire qui, prévenu conformément aux règlements, aura manqué à l'appel sur les travaux, à payer, en outre

Digitized by Google

du prix de la journée qu'il n'a pas remplie, une moitié en sus de ce prix.

4° Rendre applicables aux chemins de grande communication la loi du 26 juin 1841 et l'ordonnance du 7 septembre 1842, relatives aux lacunes des routes départementales sur un département voisin.

5° Enfin autoriser les préfets, sur l'avis du conseil municipal et du conseil cantonal, à déclarer partie intégrante des chemins vicinaux les rues qui en sont le prolongement.

Canal du Rhône au Rhin.

Le département du Doubs est traversé par la ligne de navigation du Rhône au Rhin.

Le canal du Rhône au Rhin a son embouchure dans la Saône, à St.-Symphorien (Côte-d'Or), et parcourt une étendue de 348,900 m. y compris la branche d'Huningue qui a elle-même 28086 mètres de longueur. On remarque dans cette étendue, 160 écluses, non compris 13 écluses de garde et 4 autres sur la branche d'Huningue, lesquelles rachètent ensemble une pente totale de 392 mètres 73 centimètres; savoir : 178 mètres 74 centimètres sur le versant de la Saône, et 213 mètres 99 centimètres sur celui du Rhin.

Le projet de jonction du Rhône au Rhin remonte à une époque déjà reculée. Les premières études en furent faites vers le milieu du siècle dernier, et l'on commença en 1784, la partie comprise entre Dôle et la Saône. Cette ligne qu'on appelait le canal du Doubs à la Saône, fut ouverte à la circulation avant 1790, aux frais des états de Bourgogne et de Franche-Comté. Quelques années après l'ouverture de la ligne entière jusqu'au Rhin fut décrétée par l'Assemblée Nationale.

Après de longues et consciencieuses études, les travaux furent entrepris en 1800.

De 1800 à 1821, les dépenses faites s'élevèrent à 11,021,308 fr., non compris le chiffre des indemnités de terrain, et il fut pourvu à leur solde, au moyen de valeurs d'arriéré.

Après ce sacrifice le canal n'était pas achevé; le gouvernement eut recours aux capitalistes et chercha à les intéresser dans l'entreprise. Une loi du 5 août 1821 accepta l'offre faite par MM. *Humann*, *Saglio* (Florent) et *Renouard de Bussières*, négociants à Strasbourg, et

Digitized by Google

autres, de fournir une somme de 10 millions de francs pour concourir à l'achèvement du canal.

Cette loi stipule que toutes les clauses et conditions du traité souscrit à la date du 25 avril 1821, par les bailleurs de fonds, recevront leur pleine et entière exécution, et qu'il ne sera fait au tarif y annexé, aucune augmentation qu'en vertu d'une disposition législative.

Nous devons rapporter ici le texte du traité dont nous venons de parler.

« ART. 1er. Les soumissionnaires qui se constitueront en *société anonyme* sous le titre de compagnie du canal, s'engagent à verser dans la caisse du Receveur général du Bas-Rhin, la somme de 10 millions de francs jugée nécessaire pour l'entier achèvement du canal faisant jonction du Rhône au Rhin.

L'avance se fera en soixante-quinze paiements mensuels. Les soixante-dix premiers paiements seront de cent trente mille francs chacun, et les cinq derniers seront de cent quatre-vingt mille francs chacun. Le premier versement se fera le 1er juillet prochain; le second le 1er août suivant; et ainsi de suite, de mois en mois.

La somme à fournir, invariablement fixée à dix millions de francs, sera employée aux travaux restant à faire pour le complément des projets approuvés, et ne pourra, en aucun cas, et sous aucun prétexte, être détournée de cet emploi spécial.

Si la somme de dix millions de francs est insuffisante, le gouvernement prend l'engagement de suppléer au déficit. Si au contraire la dépense effective n'atteint pas les estimations présumées, le prêt des soumissionnaires sera diminué de la différence.

2. Le gouvernement s'engage à faire terminer les travaux dans le délai de six années.

Le commencement en est fixé au 1er juillet 1821, et la fin au 1er juillet 1827.

Si, ce terme arrivé, l'exécution n'était pas encore parfaite, ou du moins si le commerce ne pouvait pas encore circuler librement et sans entraves d'une extrémité à l'autre de la ligne navigable, il serait accordé à la compagnie, à titre de dédommagements, un accroissement d'intérêts sur ses avances.

Ce dédommagement sera d'un pour cent pour la première année de retard, de deux pour cent pour chacune des années subséquentes; et en aucun cas, le retard ne pourra excéder de trois années le terme fixé pour l'achèvement des travaux.

Digitized by Google

3. Le canal avec toutes ses dépendances et tous ses produits, tant eux qui existent déjà, que ceux qui seront créés par la suite, sont ffectés en hypothèque, et par privilége spécial, à l'accomplissement les engagements contractés avec la compagnie.

4. Pendant la durée des travaux, la compagnie recevra un intérêt nnuel de 6 pour 0/0, sauf les augmentations prévues par l'art. 2, s'il y a lieu.

Les intérêts seront payés par semestre. Le 1er semestre est fixé au 31 décembre 1821, le second, au 30 juin 1822, et ainsi de suite, de 6 mois en 6 mois. Le compte des intérêts sera arrêté au dernier jour de chaque semestre, et le paiement s'en fera exactement dans le mois qui suivra le semestre échu. Ainsi dans le courant de janvier et de juillet, les payements se feront soit au Trésor, soit à la Recette générale du Bas-Rhin, au choix des prêteurs.

5. A dater de l'époque où le canal sera complétement navigable de l'une de ses extrémités à l'autre, les recettes du péage, celles des fermages et des locations d'usines établies et à établir, le produit de la vente des arbres et des herbes, celui des concessions d'eau pour arrosements, et en général, les revenus de toute nature du canal, de son domaine et de ses dépendances, seront exclusivement consacrés à l'acquittement des intérêts et à l'amortissement du capital prêté par la compagnie.

Le taux de l'intérêt reste fixé après l'achèvement des travaux, comme avant, à 6 pour cent par an. Le compte du revenu net du canal et de ses dépendances sera arrêté annuellement entre l'administration et la compagnie.

Chaque fois que le revenu net de l'année ne sera pas au moins de 800 mille francs, l'Etat fournira les suppléments nécessaires pour compléter cette somme, afin que la compagnie reçoive, outre les intérêts, un dividende d'amortissement qui sera primitivement de 2 pour 0/0, et s'accroîtra progressivement, à mesure que, par l'extinction du capital, il y aura une moindre somme d'intérêts à payer.

Si le produit net est de plus de 800 mille francs, l'amortissement s'accroîtra de tout l'excédant, et sous aucun prétexte, il ne sera fait une distraction quelconque pour une autre destination.

Les comptes des produits nets arrêtés d'année en année, exercice par exercice, ne pourront donner lieu à confusion ou compensation; le gouvernement sera tenu au contraire de suppléer aux manquants

Digitized by Google

des exercices qui ne donneront qu'un produit net de moins de 800 mille francs, quels qu'aient été les excédants des années antérieures. Les recettes de chaque mois de tous les revenus du canal et de ses dépendances seront versées dans les 15 jours qui suivront, à la caisse de la compagnie.

Les dépenses seront acquittées par la même caisse sur mandats.

6. Les sommes que le gouvernement a déjà dépensées pour les travaux faits, celles qu'il serait dans le cas de dépenser encore, si le prêt de 10 millions ne suffisait pas pour l'achèvement des travaux, celles qu'il fournira pour le service des intérêts, pendant la durée des travaux, de même que celles qu'il pourra être dans le cas de fournir en conformité de l'article précédent, pour compléter les 800 mille francs, minimum de l'annuité que la compagnie doit recevoir, sont et demeurent complétement à la charge de l'état; il trouve la compensation de toutes ces dépenses tant en capitaux qu'en intérêts, dans la propriété du canal qui lui reviendra toute entière et sans partage, après l'expiration du terme fixé pour la durée du présent traité.

7. Après que le prêt de 10 millions sera remboursé intégralement, en capital et intérêts, la totalité du produit net du canal, de son domaine et de ses dépendances, sera partagée par moitié. Une moitié sera versée au trésor; l'autre moitié est irrévocablement allouée à la compagnie, à titre de prime. Ce partage égal aura lieu jusqu'à l'expiration de la 99e année, qui suivra l'achèvement des travaux ainsi jusqu'au 1er juillet 1926, si les travaux sont terminés dans le délai fixé par l'art. 2.

Après l'expiration des 99 années de jouissance, le gouvernement rentrera dans la propriété pleine, entière et sans partage du canal, de toutes ses dépendances et de tous ses produits.

8. Le tarif des droits, annexé à ces présentes, ne pourra être modifié que du consentement mutuel du gouvernement et de la compagnie.

9. Tous les frais de perception, d'administration et de surveillance, et tous ceux qu'exigent les travaux d'entretien et de réparation, soit ordinaires, soit extraordinaires, seront imputés sur le produit brut du canal.

Seront également imputés sur le produit brut du canal, les frais d'administration de la compagnie. Le montant en est fixé par abonnement à 15 mille francs par an, à dater du 1er juillet prochain jus-

Digitized by Google

ju'à l'époque où la compagnie se trouvant complétement remboursée, elle commencera à jouir de la prime. Il lui sera tenu compte de cet abonnement de semestre en semestre, et en outre des intérêts, de l'amortissement et de la prime.

10. A l'appui, et comme complément de la présente soumission, il sera fait d'accord entre l'administration et la compagnie, un règlement qui déterminera le mode de l'administration du canal, en général, et de la perception de ses revenus;

Les formes de la comptabilité tant en recettes qu'en dépenses;

La surveillance et le contrôle que la compagnie exercera sur les revenus, sur les dépenses et la comptabilité;

Le concours de la compagnie dans les nominations des percepteurs et des contrôleurs du canal;

Les rapports entre l'administration et la compagnie;

Et en général, tout ce qui tient à l'exécution des engagements réciproques qui résulteront de la présente soumission.

11. Dans toutes les contestations qui pourront s'élever, le présent traité ainsi que le règlement à intervenir, seront toujours interprétés dans le sens le plus favorable à la compagnie. Les contestations seront jugées par le Conseil de Préfecture du Bas-Rhin, sauf pourvoi devant le Conseil d'état, dans les formes et les délais d'usage.»

La somme stipulée à la présente soumission n'a pas suffi pour l'entière exécution des travaux.

Jusqu'au 31 décembre 1833, le trésor a dû fournir une somme de 4,767,888 fr. Une autre allocation de 2,397,371 fr. a été imputée pour le perfectionnement de la ligne navigable, sur les fonds créés par la loi du 27 juin 1833.

D'autre part, le terme fixé du 1er juillet 1827 a été dépassé. Des difficultés d'exécution de plus d'un genre se sont rencontrées, notamment dans la traversée de Besançon, et ce n'est qu'en 1833, qu'un bateau parti de cette ville, put arriver à Strasbourg, où il fut accueilli avec une grande pompe par le commerce de la localité.

Une reconnaissance générale de la ligne eut lieu en octobre et novembre 1834, en présence d'un inspecteur des ponts-et-chaussées, des deux ingénieurs en chef du service, et de deux délégués de la compagnie concessionnaire, et il fut constaté que le canal était praticable partout sans entraves.

M. le ministre décida en conséquence qu'à partir du 1er janvier 1835,

Digitized by Google

la compagnie cesserait de recevoir les 200,000 fr. de prime et de dédommagement qu'elle touchait en vertu de ses engagements.

La voie navigable est journellement empruntée par une foule de convois. Les principales marchandises transportées par les bateaux qui remontent le canal, sont des houilles de Rive-de-Gier, des vins, des denrées coloniales, etc.; ceux qui descendent sont chargés de blés, farines, merreins, fers, briques, etc.

Besançon placé au centre de ce mouvement, à égale distance de Lyon et de Strasbourg, participe à tous les avantages qui en résultent, et est l'entrepôt naturel du commerce.

Depuis 1832, le nombre des équipages éclusés à la Malâte, en amont de la ville, a subi successivement les proportions suivantes :

1832.	1382	1841.	3156
1833.	1636	1842.	3468
1834.	2180	1843.	3578
1835.	1788	1844.	2188
1836.	2880	1845.	2995
1837.	3178	1846.	3833
1838.	3343	1847.	4287
1839.	3444	1848.	1630
1840.	2457		

La crise commerciale et industrielle qui s'est manifestée à la suite des événements de février 1848 a exercé, comme on le voit, une grande influence sur le mouvement de la navigation. Le chiffre des équipages éclusés en 1848, a été réduit dans une proportion inusitée depuis 1834. Le montant des recettes a subi la même réduction. Le produit des droits de navigation qui, en 1847, avait été de 752,767 fr., a été abaissé en 1848, à la somme de 310,335 fr. Du 1er janvier au 30 juin 1849, la situation s'est un peu améliorée; le chiffre des équipages qui ont franchi le passage de la Malâte durant cette période, a offert une augmentation de 192 sur celui du semestre correspondant de 1848.

En 1843, la compagnie concessionnaire sollicita l'augmentation du tarif des droits, déterminés à l'acte annexé à la loi du 5 août 1821, et dont les bases avaient déjà été modifiées en 1826 : le gouvernement consentit à cette augmentation, mais seulement à titre d'essai, pendant une année, du 1er juin 1843 au 1er juin 1844.

L'application de cette mesure jeta une perturbation considérable

Digitized by Google

ıs le commerce, et elle ne fut pas prolongée au-delà de l'époque
ignée du 1er juin 1844. Une ordonnance du 14 avril 1844 disposa
: le tarif réduit de 1826 serait remis exclusivement en perception.
ici quelles sont pour chaque espèce de marchandises ou denrées,
fixations de ce tarif.

Par hectolitre.	Taxe par distance d'un myriamètre.
, orge ou seigle.	0c22c
ine, son, drèche et autres menus grains.	14
ine de blé, orge ou seigle.	18
;umes et fruits de toute espèce.	21
. . . . .	25
ıdres neuves.	20
ırbon de bois.	06
Par quintal métrique.	
staux et porcelaine.	06
rmes à sucre et poterie de terre commune.	012
uteilles vides, foin, paille et autres fourrages. . . .	02
ience et verres à vitre.	30
ɔries de métaux.	018
rchandises encombrantes.	05
Id. non encombrantes.	04
Par mètre cube.	
:rres lithographiques et marbres.	35
:rres de taille.	11
ellons, pierres d'asphalte, craie brute, plâtre non cuit, pierres schisteuses, pierres à chaux, grès. . . .	08
uille, briques, ciment, cendres lessivées, chaux, plâtre cuit, ardoises et tuiles, coke.	09
re argileuse, sable, gravier, fumier, tan, engrais.	07
is de toute espèce autres que les bois exotiques d'ébénisterie ou de teinture, transportés en trains ou en bateaux.	04
Par tonneau de mer (1,000 kilogrammes).	
et autres métaux ouvrés.	30
Id id. non ouvrés.	20
nce en poudre.	20
ufre brut, en garenne ou en colis, manganèse, astic d'asphalte, mines et minerais, alquifoux. . .	05
r un bateau vide ou en vidange.	65

Digitized by Google

Pour une bascule à poisson, par mètre carré de tillac et chaque centimètre d'enfoncement, déduction faite de 6 centimètres pour son tirant d'eau. 0f20
Pour un poinçon vide de 228 litres. 01
Pour un poinçon de vin, vinaigre, bière et autres boissons, de la capacité de 228 litres. 12
Pour un poinçon d'eau-de-vie ou de liqueurs, de même capacité. 18
Pour un poinçon de lie, de 228 litres. 07

Description des marchandises encombrantes.

Cotons, laine, fil, chanvre tillé ou non, en balles ou sous cordes.
Toiles blanches ou écrues.
Epiceries de toute espèce, droguerie, riz, sucre.
Fruits secs en caisses, oranges en caisses, citrons.
Balles ou caisses de bouchons de liége, liége en planches.
Etoffes de toute espèce, en soie, laine, coton ou fil, en caisses ou e ballots.
Cuirs et peaux en vert ou tannés.
Morfil, cornes, os d'animaux, onglons.
Equipages de troupes de toutes armes.
Meubles de toute espèce, à nu ou emballés.
Livres, papiers, en caisses ou en ballots.
Huiles de toute qualité, suifs.
Sumac, graines et végétaux.
Bois de teinture de toute sorte.
Poissons salés, en barils ou autrement.
Liqueurs et vins en bouteilles.
Mécaniques en caisses.

Marchandises non encombrantes.

Potasse, poix, chiques, émeri.
Verdet, asphalte pur ou goudron minéral.
Muriate de potasse, soude, alun, chlorure de chaux, sel de soude.
Chromate de fer, pierres à feu, cendres gravelées.
Soufre en bâton et en poudre, goudron et huiles schisteuses.
Céruse ou craie purifiées, blanc d'Espagne, pierre ponce, savon miel en pots ou en barils, mélasse, ocres.

La ligne de navigation qui nous occupe, a dans le département d Doubs une étendue de 135,733m, partie en lit de la rivière, partie en

Digitized by Google

dérivation. Il sera bon d'indiquer les longueurs de chacune de ces parties, afin de compléter les renseignements généraux que nous avons rapidement exposés ci-dessus.

DÉSIGNATION DES PARTIES EN RIVIÈRE ET DES DÉRIVATIONS.	LONGUEURS des parties en rivière.	LONGUEURS des dérivations
	mèt.	mèt.
Depuis la limite du département du Jura jusqu'à l'embouchure de la dérivation de St.-Vit dans le Doubs.	598 »	
Depuis l'embouchure de la dérivation de St.-Vit jusqu'à sa prise d'eau.		381 10
Depuis le point précédent jusqu'à la tête d'aval de l'écluse d'Aranthon.	5532 25	
— jusqu'au Doubs, vis-à-vis le barrage de Newy. . . .		5530 65
— jusqu'à la tête d'aval de l'écluse d'embouchure de Thoraise.	2327 15	
— jusqu'au Doubs, en amont de la dérivation de Thoraise.		1200 79
— jusqu'à la tête d'aval de l'écluse de Rancenay. . . .	2822 67	
— jusqu'à la tête d'amont de l'écluse d'Aveney.		3386 09
— jusqu'à la tête d'aval de l'écluse de Gouille.	1888 26	
— jusqu'à l'extrémité du pont de halage établi sur la prise d'eau de l'usine de Gouille.		85 66
Depuis l'extrémité du pont de halage établi sur la prise d'eau de l'usine de Gouille jusqu'à la tête d'aval de l'écluse de Chalèze.	18046 08	
Depuis le point précédent jusqu'à la tête d'amont de l'écluse de Roche.		2549 80
— jusqu'à la tête d'aval de l'écluse de Deluz.	5131 »	
— jusqu'à la tête d'amont de l'écluse de garde de Deluz. .		3064 80
— jusqu'à l'embouchure de la dérivation de Douvot. .	5772 99	
— jusqu'à la prise d'eau de la dérivation de Douvot. .		352 75
— jusqu'au perré d'aval de l'écluse d'Ougney.	2074 »	
— jusqu'à la prise d'eau de la dérivation d'Ougney. .		218 25
— jusque vis-à-vis l'écluse de Baumerousse.	5258 75	
— jusqu'à la prise d'eau de la dérivation de Baume. .		3287 60
— jusqu'à l'embouchure de la dérivation des Noyes. . .	1413 50	
— jusqu'à la prise d'eau de la dérivation des Noyes. . .		487 50
— jusqu'à l'embouchure de la dérivation de Branne. .	8815 05	
— jusqu'à la prise d'eau de la dérivation de Branne. .		2683 36
— jusqu'à la rentrée en rivière de la dérivation de Clerval.	3260 93	
— jusqu'à la prise d'eau de la dérivation de Clerval. . .		1004 20
— jusqu'à la tête d'aval de l'écluse de Pompierre. . . .	2688 »	
— jusqu'à la prise d'eau de la dérivation de Rang et Pompierre.		3719 34
— jusque vis-à-vis l'embouchure de la dérivation de l'Isle.	5978 45	
— jusqu'à l'entrée des eaux dans la dérivation de l'Isle. .		17760 »
— jusqu'à la tête d'aval de l'écluse n° 18 d'embouchure dans le Doubs.	2186 25	
— jusqu'à la rivière d'Alan.		12964 75
Partie canalisée de la rivière d'Alan.	517 15	
Depuis la tête d'aval de l'écluse n° 9 d'embouchure dans l'Alan jusqu'à l'entrée dans le canal des eaux de cette rivière . .		1631 85
Depuis le point précédent jusqu'à l'embouchure du canal dans la rivière d'Alan, au-dessous de l'écluse n° 7.	1120 »	
Totaux.	75425 48	60308 49
Total général.	135733 97	

Digitized by Google

La division du Sud du canal comprend la partie qui s'étend depuis le bief de partage dans le Haut-Rhin, jusqu'à l'écluse d'embouchure dans la Saône. Le surplus de la ligne navigable jusqu'à Strasbourg, forme la division du Nord. Celle-ci est réunie au service des travaux du Rhin.

Tel qu'il est aujourd'hui, le canal réclame encore divers perfectionnements.

Le tirant d'eau n'est pas uniforme dans toutes les parties. Des travaux de dragage et déroctage ont été effectués déjà sur plusieurs points, et les améliorations partielles qui en ont été la conséquence ont été vivement appréciées.

MM. les ingénieurs ont rédigé dans ces derniers temps, un projet général des ouvrages de toute espèce qu'il conviendrait de réaliser pour ne laisser subsister dans l'étendue de la ligne navigable, aucune défectuosité et assurer un mouillage constant de 1m 60c. Le montant de ce projet n'est pas moindre de 1,036,000 fr. Il ne faut pas espérer qu'une somme aussi énorme puisse être classée dans un avenir prochain, au budget de l'Etat. En attendant, l'administration s'applique à faire le meilleur emploi possible des allocations qu'elle obtient chaque année du trésor, soit pour l'entretien ordinaire, soit pour les grosses réparations, et on doit rendre hommage à l'esprit de discernement qu'elle apporte dans cet emploi.

POPULATION.

D'après le dernier recensement, déclaré officiel pour cinq ans, à partir du 1er janvier 1847, la population du département est de 292,347 habitants, y compris celle dite flottante, c'est-à-dire celle des hospices, prisons, des garnisons, etc. Cette population se subdivise comme il suit, entre les divers cantons.

Digitized by Google

CANTONS.	SEXE MASCULIN.			SEXE FEMININ.			Totaux.
	Garçons.	Hommes mariés.	Veufs.	Filles.	Femmes mariées.	Veuves.	
Arrondissement de Besançon.							
Audeux.	3442	2305	287	3320	2311	627	12292
Amancey.	2323	1166	161	2236	1163	277	7326
Boussières.	2210	1389	157	2140	1395	341	7602
Besançon (nord).	5459	2935	281	4458	2949	682	16764
Id. (sud).	10494	4300	409	8401	4224	1340	29068
Marchaux.	2655	1816	212	2644	1824	453	9604
Ornans.	4156	2438	324	4133	2415	640	14106
Quingey.	3500	2254	275	3466	2256	563	12374
Arrondissement de Baume.							
Baume.	3134	1645	198	3079	1660	428	10144
Clerval.	2807	1589	233	2766	1565	341	9301
L'Isle.	2960	1700	210	3095	1721	400	10086
Pierrefontaine. . .	3076	1390	216	2913	1398	854	9847
Rougemont. . . .	3141	1841	266	3200	1849	426	10723
Roulans.	2345	1285	163	2232	1304	317	7646
Vercel.	3235	1678	241	3376	1694	355	10579
Arrondissement de Montbéliard.							
Audincourt. . . .	3833	2315	211	3530	2328	457	12674
Blamont.	1903	1193	125	1693	1194	269	6377
Maiche.	3226	1513	179	3318	1497	361	10094
Montbéliard. . . .	3517	2105	240	3289	2126	485	11742
Pont-de-Roide. . .	2346	1259	200	2450	1258	312	7825
St.-Hippolyte. . .	2628	1273	162	2617	1287	287	8251
Le Russey.	2336	897	164	2263	893	281	6834
Arrondissement de Pontarlier.							
Levier.	3419	1561	231	3212	1559	406	10388
Montbenoit. . . .	2413	1224	172	2664	1228	305	8006
Morteau.	2459	1084	175	2634	1079	268	7699
Mouthe.	3100	1535	195	3023	1535	463	9851
Pontarlier. . . .	4979	2293	341	4918	2381	632	15644
Récapitulation par Arrondissement.							
Baume.	20598	11128	1527	20661	11191	2621	67826
Besançon.	34299	16503	2106	30768	18537	4923	109136
Montbéliard. . . .	19786	10555	1281	19140	10583	2452	63797
Pontarlier. . . .	16370	7797	1114	16451	7782	2074	51568

Les catégories de populations flottantes donnent un total de 7,337 individus, et si on déduit ce chiffre de celui que nous venons de déterminer, il restera pour la population fixe et locale, un total de 285,010 habitants.

Voici le détail des catégories de populations dont nous parlons.

Digitized by Google

	Désignation des localités.	Chiffres totaux.	Population, par arrondissement, déduction faite de ces chiffres.	
Besançon.	Besançon.	6161		
	Malans.	33		
	Ornans.	37		
	Ecole.	138	6,439	102,697
	Courcelles-lez-Quingey.	8		
	Franois.	37		
	La Tour-de-Sçay.	25		
Baume.	Baume.	70		
	Chaux-lez-Passavant.	14		
	Les Maisonnettes.	130	232	67,594
	Huanne.	18		
Montbéliard.	Montbéliard.	298		
	Saint-Hippolyte.	13		
	Glay.	20	448	63,349
	Les Fontenelles.	117		
Pontarlier.	Pontarlier.	181		
	La Cluse.	37	218	51,370
	Totaux.		7,337	285,010

En rapprochant les éléments déterminés par suite des recensements successivement opérés depuis 1800, nous sommes conduit à établir les données ci-après.

ANNÉES.	CHIFFRE TOTAL obtenu.	COMPARAISON des résultats des recensements. DIFFÉRENCE en plus.	DIFFÉRENCE en moins.
1800	224,450	»	»
1806	226,093	1,643	»
1822	242,663	16,570	»
1826	254,314	11,651	»
1831	265,535	11,221	»
1836	276,274	10,739	»
1841	286,236	9,962	»
1846	292,347	6,111	»

On voit ainsi, qu'à chacune des périodes quinquennales, on a eu à constater une augmentation sensible dans notre population.

Digitized by Google

La superficie du département étant de 522,929 hectares, on compte, en moyenne, une population de 56 individus, par 100 hectares; cette proportion varie d'un arrondissement à un autre; ainsi, dans l'arrondissement de Besançon, on a 78 habitants par 100 hectares de superficie; dans celui de Baume, où le domaine agricole est plus étendu, cette proportion s'abaisse à 46 individus; dans celui de Montbéliard, à 59; et enfin dans celui de Pontarlier, à 40.

Nous rapprochons ces données pour les mieux faire sentir.

Arrond.	Etendue.	Nombre d'habitants par 100 hect.
Besançon. . . .	139,314 h.	78.
Baume.	147,481	46.
Montbéliard. . .	107,759	59.
Pontarlier. . . .	128,374	40.

Les différences signalées par ce rapprochement de chiffres reconnaissent aussi pour cause le plus ou moins de fertilité des terres, le plus ou moins de développement, de la production agricole. Ainsi, c'est dans l'arrondissement de Pontarlier, c'est-à-dire dans la haute montagne, là où le froment et la vigne ne peuvent être cultivés, que la proportion est la plus faible.

Les villes et communes ayant une population de 3000 âmes, ou une population agglomérée de 1500 habitants et au-dessus, sont au nombre de huit, savoir :

	Population agglomérée.	Population éparse.	Population flottante.	Total.
Besançon.	27,854	5,934	6,161	39,949
Pontarlier.	4,503	432	181	5,136
Montbéliard. . . .	5,294	237	298	5,829
Ornans.	3,089	178	37	3,304
Baume.	2,211	220	70	2,561
Morteau.	1,507	224	»	1,731
Levier.	1,616	4	»	1,620
Audincourt. . . .	2,024	»	»	2,024

Chaque année, l'administration fait établir le mouvement des naissances et des décès survenus dans les diverses localités du département.

Nous avons réuni dans le tableau qui suit, les chiffres de ce mouvement, pendant une période de 48 ans.

Digitized by Google

Années	NAISSANCES.						DÉCÈS.		CHIFFRE de l'excédant des naissances sur les décès.		Chiffre des mariages.
	Enfants légitim.		Enfants naturels		Total général.		Sexe masculin.	Sexe féminin.	Sexe masculin.	Sexe féminin.	
	Garçons.	Filles.	Garç.	Filles.	Garç.	Filles.					
1800	3830	3556	254	250	4084	3806	3227	3009	857	797	1486
1801	3628	3301	227	239	3855	3540	3281	3139	574	401	1391
1802	3884	3541	247	233	4131	3774	3430	3199	701	575	1508
1803	3899	3334	256	249	4155	3583	3225	3196	930	387	1565
1804	3621	3507	261	284	3882	3741	3111	3103	771	638	1587
1805	3954	3506	248	302	4202	3808	3297	2944	905	864	1390
1806	3275	3088	172	166	3447	3254	2640	2605	807	649	1152
1807	3707	3313	190	169	3897	3482	3041	2773	856	709	1504
1808	3309	3087	171	147	3480	3234	2848	2511	632	723	1702
1809	3278	3098	212	181	3490	3279	2481	2274	1009	1005	1696
1810	3246	3051	283	188	3529	3239	2787	2569	742	670	1569
1811	3289	3101	255	191	3544	3292	2861	2610	683	682	1568
1812	3299	3114	258	194	3557	3308	2910	2654	647	654	1579
1813	3296	3115	254	203	3550	3318	2906	2652	644	666	1780
1814	3098	3071	218	140	3316	3211	3605	3457	»	»	1615
1815	3101	3027	220	146	3321	3173	3216	3041	105	132	1632
1816	3204	3097	250	205	3454	3302	2909	2754	545	548	1713
1817	3423	3177	304	201	3727	3378	3123	3093	604	285	1502
1818	3456	3299	301	217	3757	3516	3017	3092	740	424	1606
1819	3784	3555	341	305	4125	3860	3637	3220	1088	640	1758
1820	3803	3572	351	313	4154	3885	2987	3097	1167	788	1527
1821	3806	3583	227	266	4085	3799	2517	2577	1518	1222	1484
1822	3783	3519	256	283	4038	3809	2778	2835	1260	967	1719
1823	3776	3645	228	199	4004	3844	3124	3108	880	736	1728
1824	3854	3526	231	194	4085	3720	2811	2918	1274	802	1781
1825	3756	3286	321	272	4077	3558	3020	3228	1057	330	1627
1826	3849	3610	288	271	4132	3881	2938	3108	1194	773	1876
1827	3876	3633	279	257	4155	3890	2873	3003	1282	887	1956
1828	3774	3594	251	230	4025	3824	3193	3055	832	769	1856
1829	3916	3597	315	266	4231	3863	2945	3025	1286	838	1886
1830	3821	3473	264	267	4085	3740	3031	3131	1054	609	1765
1831	3784	3455	280	242	4014	3698	2824	3009	1190	689	1735
1832	3557	3406	276	269	3833	3675	3145	3309	688	366	1749
1833	3717	3492	283	278	4000	3770	3269	3419	731	351	1762
1834	3876	3424	308	294	4184	3718	3384	3422	800	296	1965
1835	3852	3743	269	287	4121	4030	2901	2835	1220	1195	1956
1836	3843	3764	302	300	4145	4094	3040	2946	1105	1118	1957
1837	3831	3522	272	245	4103	3767	3161	3391	942	376	1887
1838	3795	3606	265	270	4060	3876	3221	3347	839	529	1896
1839	3724	3500	266	279	3990	3779	2852	2997	1138	782	1964
1840	3692	3434	321	332	4013	3766	3014	3191	999	575	1969
1841	3911	3603	294	321	4205	3924	3537	3593	668	331	2033
1842	3783	3558	291	276	4074	3834	3541	3375	533	459	2093
1843	3875	3557	282	342	4157	3899	3504	3232	763	667	2015
1844	3544	3507	277	305	3821	3812	3099	3331	722	481	2013
1845	3870	3657	319	295	4189	4952	3124	3386	1065	566	2002
1846	3609	3450	269	304	3878	3754	3476	3583	402	171	1892
1847	3375	3276	309	283	3684	3539	3053	3289	631	250	1807
Tot.	178485	163880	12810	11881	187995	175761	147204	146685	40791	29126	83138
	339065		24691		363756		293889		69917		

Digitized by Google

On voit que pendant la période de 48 ans, on a eu à constater 139065 naissances d'enfants légitimes, et 24691 d'enfants naturels, ce qui donne 1 enfant naturel pour 14 légitimes; que, d'autre part, les décès ont été inférieurs aux naissances, de 69917, c'est-à-dire que durant ladite période, les décès ont été aux naissances dans la proportion de 1 à 1,237.

Les mêmes relations n'existent pas dans les diverses localités, entre la population et le chiffre des naissances, décès et mariages.

D'après le mouvement de la population des sept dernières années, nous avons réuni les *moyennes* dont le détail est présenté dans le tableau ci-après.

ARRONDISSEMENTS.	Chiffre moyen des naissances par an.	Rapport de ce chiffre avec la population.	Chiffre moyen des décès par an.	Rapport de ce chiffre avec la population.	Chiffre moyen des mariages.	Rapport de ce chiffre avec la population.
Ville de Besançon. . . .	956	:: 1 : 41	984	:: 1 : 40	259	:: 1 : 154
Arrondissement de Besançon (moins la Ville). .	1923	:: 1 : 35	1848	:: 1 : 37	487	:: 1 : 142
Baume.	1875	:: 1 : 36	1603	:: 1 : 42	457	:: 1 : 148
Montbéliard..	1804	:: 1 : 35	1326	:: 1 : 48	436	:: 1 : 146
Pontarlier..	1392	:: 1 : 37	1099	:: 1 : 46	338	:: 1 : 152

On voit que c'est dans l'arrondissement de Montbéliard que les relations des naissances et décès sont les plus favorables à la population.

Comparés entre eux, pour chacune des divisions qui précèdent, les chiffres des naissances et décès donnent lieu aux proportions suivantes.

Les naissances sont aux décès :

:: 1 : 1, 029 dans la ville de Besançon.
:: 1 : 0, 95 dans l'arrond. de Besançon (moins la ville).
:: 1 : 0, 85 dans l'arrond. de Baume.
:: 1 : 0, 73 dans celui de Montbéliard.
:: 1 : 0, 789 dans celui de Pontarlier.

C'est à Besançon que la proportion est la plus forte pour les décès.

Parmi les décès, ceux d'enfants de 4 ans et au-dessous sont toujours nombreux. Leur chiffre atteint presque le tiers du nombre total des décès, comme on le verra par le rapprochement des résultats que nous

Digitized by Google

avons retenus. A Besançon, 343 décès d'enfants au-dessous de 4 ans pour un nombre total de 984.

Dans l'arrond. de Besançon, moins la ville, 501 décès d'enfants, pour un nombre total de 1846.

Dans l'arrond. de Baume, 472 décès d'enfants, pour 1693.

Dans celui de Montbéliard, 386 décès d'enfants, pour 1326.

Enfin dans celui de Pontarlier, 303 décès d'enfants, pour 1099.

D'autre part, les naissances se subdivisent en enfants légitimes et enfants naturels, dans la proportion suivante que nous avons trouvée comme la moyenne ordinaire d'une année.

	Enfants légitimes.	Enfants naturels.
Besançon, ville.	779	177 c'est-à-dire 1 pour 4 légitimes.
Besançon, (arrond. moins la ville.)	1862	121 c'est-à-dire 1 pour 14 légitimes.
Baume.	1760	115 c'est-à-dire 1 pour 15 légitimes.
Montbéliard	1684	120 c'est-à-dire 1 pour 14 légitimes.
Pontarlier.	1368	95 c'est-à-dire 1 pour 15 légitimes.

C'est à Besançon où se trouve réunie une grande agglomération de population, que la proportion est plus forte pour les enfants naturels. On ne voit pour ainsi dire pas d'enfants naturels abandonnés; la plupart sont reconnus dans le sens de la loi ou reçoivent des soins de leurs parents.

Dans la période des 40 dernières années. 38 décès de centenaires ont été remarqués; savoir :

Années.	Sexe masculin	Sexe féminin.	Années.	Sexe masculin	Sexe féminin.
1803	»	4	1831	1	3
1805	»	2	1833	»	1
1806	1	»	1835	»	1
1807	2	2	1836	»	1
1809	»	1	1837	1	1
1810	»	1	1838	»	1
1813	»	1	1841	1	»
1819	»	1	1842	1	»
1820	2	»	1846	»	1
1824	1	»		15	23
1825	2	1			
1826	1	1			
1829	2	»		38	

Des mesures excellentes ont été prises depuis plusieurs années, dans le département, pour la propagation de la vaccine. Un médecin est préposé dans chaque canton au service, et s'assure que tous les

Digitized by Google

ujets variolables sont soumis à la vaccine. M. le Docteur Monnot, médecin des épidémies de l'arrond. de Besançon, est spécialement hargé de la conservation du virus vaccin, et il recueille avec une sollicitude constante, au moyen des nombreuses vaccinations qu'il pratique dans les 2 cantons de Besançon, les quantités nécessaires aux besoins. Des demandes de tubes ou plaques lui sont souvent adressées les départements voisins, et bien que les ressources du dépôt confié ı ses soins, soient plus spécialement destinées au département du Doubs, il se fait toujours un devoir de répondre à ces demandes.

Avant lui, MM. les Docteurs Barrey et Bulloz, auxquels nous devons un juste tribut de reconnaissance, s'étaient signalés par leur zèle et leur dévouement dans le même service.

Voici quel a été de 1844 à 1848, la relation du nombre des vaccinations à celui des naissances.

Années	Arrondissements.	NOMBRE DE Naissances.	Vaccinations.	Sujets atteints de la petite vérole.	Sujets défigurés ou infirmes des suites de la petite vérole.	Individus morts de la petite vérole.	RAPPORT DES VACCINATIONS AUX NAISSANCES.	
1844.	Besançon.. .	2591	2071	»	»	»	:: 1 : 1,251	:: 1 : 1,179.
	Baume. . . .	1825	1577	7	»	»	:: 1 : 1,156	
	Montbéliard.	1815	1644	15	4	2	:: 1 : 1,104	
	Pontarlier. .	1404	1182	»	»	»	:: 1 : 1,187	
1845.	Besançon.. .	2875	1836	3	»	1	:: 1 : 1,565	:: 1 : 1,329.
	Baume. . . .	1981	1705	36	5	5	:: 1 : 1,160	
	Montbéliard.	1844	1707	1	»	»	:: 1 : 1,080	
	Pontarlier. .	1441	877	»	»	»	:: 1 : 1,643	
1846.	Besançon.. .	2688	2310	2	»	»	:: 1 : 1,163	:: 1 : 1,182.
	Baume. . . .	1822	1629	»	»	»	:: 1 : 1,112	
	Montbéliard.	1810	1510	2	»	»	:: 1 : 1,198	
	Pontarlier. .	1312	1004	»	»	»	:: 1 : 1,306	
1847.	Besançon.. .	2565	2308	17	2	4	:: 1 : 1,111	:: 1 : 1,110.
	Baume. . . .	1666	1526	»	»	»	:: 1 : 1,091	
	Montbéliard.	1680	1486	2	»	»	:: 1 : 1,130	
	Pontarlier. .	1301	1172	1	»	»	:: 1 : 1,111	
1848.	Besançon.. .	2615	2269	98	»	25	:: 1 : 1,15	:: 1 : 1,17.
	Baume. . . .	1641	1386	12	»	5	:: 1 : 1,18	
	Montbéliard.	1724	1864	48	»	5	:: 1 : 0,92	
	Pontarlier. .	1456	855	11	»	»	:: 1 : 1,74	
	Totaux. . . .	38054	31898	255	11	47	:: 1 : 1,19,299.	

Digitized by Google

La variole sévit encore chaque année, parmi les populations. En 1848, surtout, elle a paru épidémiquement à Besançon et aux environs, puis dans les cantons de Roulans, Marchaux, Audincourt, St.-Hippolyte, Montbéliard, et à Pontarlier où elle a attaqué exclusivement des étrangers et des militaires de la garnison du fort de Joux.

Les préjugés contre la vaccine s'atténuent de plus en plus, grâce aux efforts persévérants des praticiens préposés spécialement au service. Il n'est pas rare toutefois de rencontrer encore des parents qui croiraient compromettre la santé de leurs enfants, s'ils laissaient reprendre sur eux du vaccin. Cette erreur finira par se dissiper devant les résultats positifs que l'expérience détermine journellement.

C'est assurément à la pratique généralement répandue de la vaccine, que les habitants sont redevables de la robuste santé qui les distingue généralement.

On remarque aussi, suivant la division climatérique du département, des différences appréciables sous le rapport de la taille et de la force physique.

Dans la haute montagne, les hommes sont plus robustes que dans les autres zônes; leur taille est élevée; ils ont les épaules larges; tout annonce chez eux la vigueur.

Dans les basses montagnes, les hommes sont inférieurs pour la force et la stature; la taille moyenne est de 1m 62c. Ils diffèrent peu dans la partie dite *la plaine* qui borde le *bas cours du Doubs* et la *rive gauche* de l'Ognon.

Les habitants du Doubs sont calmes et sérieux. Portés à la méditation, ils sont plus propres aux études approfondies, aux sciences exactes, qu'aux arts et aux lettres.

La religion catholique est celle de la grande majorité de la population. Les communions protestantes peuvent compter de 25 à 30,000 personnes. 5 à 600 Israélites sont répandus dans plusieurs localités. Malgré la diversité des croyances, les habitants sont unis par un sentiment commun de fraternité, et on n'a jamais eu à regretter le moindre conflit à l'occasion de l'exercice du culte.

ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE.

Le département possède divers établissements de bienfaisance pour le soulagement des populations pauvres et souffrantes.

Digitized by Google

Sous le titre d'hospices et hôpitaux, on signale les *hospices civils réunis* de Besançon, les hôpitaux d'Ornans et Quingey, les hospices civils de Baume, Montbéliard, Pontarlier et Morteau, et la maison de la Croix-d'Or, à Montbéliard.

Les hospices de Besançon offrent la réunion de trois établissements principaux d'ancienne fondation, qui furent contraints de se mettre en commun lorsque le gouvernement s'empara de leurs biens, en 1793. Avant cette époque, ils avaient leurs revenus séparés, des locaux particuliers, et une administration distincte; ils ont conservé leur spécialité, mais ils sont régis par une administration unique.

L'hôpital proprement dit, reçoit les malades de la ville, susceptibles de guérison. Des salles sont ouvertes aux malades militaires de la garnison, pour lesquels l'administration de la guerre paye un prix de journée.

Les établissements qui y ont été annexés, sont :

La maison de charité, fondée en 1693, pour l'entretien de 120 orphelins; et l'hôpital du *Saint-Esprit*, hospice d'enfants trouvés.

Ces enfants sont actuellement recueillis dans de beaux et vastes bâtiments au territoire d'Ecole.

L'*asile des incurables*, fondé en 1761, par des personnes pieuses pour de pauvres infirmes, nés à Besançon.

L'*aumône générale*, dont la création remonte à 1712, et qui a pour but d'assurer un refuge à des vieillards sans ressources, nés à Besançon.

Les bâtiments de l'hôpital sont vastes, aérés et bien distribués. L'école secondaire de médecine, établie dans les dépendances de l'hospice même, désigne pour le service de santé, ses professeurs et des élèves internes. La surveillance des salles, la gestion des divers détails intérieurs sont confiés à des sœurs hospitalières de la congrégation de Notre-Dame des sept douleurs, et elles s'acquittent de leurs pénibles fonctions avec une charité parfaite, un zèle et un dévouement sans bornes.

Des lettres patentes, du 24 février 1696, ont autorisé la réunion de l'hôpital de Quingey à celui de Besançon, à charge que les malades de la paroisse dudit Quingey seront reçus et soignés sur billet du maire.

Digitized by Google

Les hôpitaux d'Ornans, Baume et Pontarlier, sont tenus avec une grande régularité.

Celui de Montbéliard a été fondé par le comte Thierry III, dit le *Grand Baron*, en 1249, sur le pré devenu depuis rue d'*Aiguillon*. Cet hospice était dédié à N.-D. et possédait une chapelle, dont la consécration eut lieu en 1219.

L'édifice primitif fut démoli, pendant la guerre des Armagnac, en 1444, dans l'intérêt de la défense de la ville. Il fut reconstruit dix ans après, avec le concours des âmes pieuses dont Quentin, archevêque de Besançon, avait encouragé la bienfaisance, en leur accordant une indulgence de 40 jours. Ce bâtiment subsista jusqu'en 1759, date de la construction de celui que l'on voit de nos jours.

La maison dite la Croix-d'Or fut cédée suivant acte du 17 décembre 1769, par Pierre-Joseph Beurnier, pour y placer 12 orphelins, qu'il dota d'une somme de 4,000 fr. Les héritiers de ce respectable citoyen ont éxécuté ses généreuses intentions, et ont vivement résisté aux prétentions de la régie du domaine qui revendiquait les biens dépendant de la dotation.

L'administration de la maison a su, malgré toutes ces vicissitudes, ménager les ressources dont elle disposait, et à l'aide de sages économies, elle a apporté dans les bâtiments diverses améliorations.

L'inauguration nouvelle de l'établissement a eu lieu le 2 janvier 1831, avec solennité.

Les enfants qui y sont admis reçoivent l'instruction morale et religieuse, ainsi que l'éducation professionnelle qui convient à leur état.

Voici un tableau de la situation au 31 décembre 1847, des recettes et dépenses de chacun des établissements que nous venons de mentionner. Les chiffres qu'il présente, ont été contrôlés avec soin.

Digitized by Google

RECETTES.								DÉPENSES.						NOMBRE D'INDIVIDUS				
Produit d'immeubles, redevances en argent ou en nature.	Rentes.	Intérêts de fonds placés.	Subventions et allocations.	Dons et legs.	Recettes div. Produit du travail des individus admis à l'établiss.	Total.		Administration, matériel et personnel.	Enfants de la patrie.	Entretien, réparation d'immeubles; contribution.	Acquisitions de rentes et d'immeubles.	Dépenses diverses.	Total.	existant au 1er janvier 1847.	admis dans l'année.	sortis par décès.	sortis par guérison ou autres causes.	restant au 31 décembre 1847
Hospices civils de Besançon.																		
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.		fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.					
42474 52	39671 78	19990 01	22562 72	27918 30	119001 46	227615 77		164796 88	22155 81	11577 45	7691 75	66003 03	272224 92	656	3623	294	3329	656
Hôpital d'Ornans.																		
612 »	7743 97	60 »	800 »	»	3000 »	12215 97		10864 »	»	563 »	1500 »	50 »	12977 »	26	98	19	85	20
Hôpital de Quingey.																		
2450 »	»	480 »	»	»	»	2630 »		1110 »	»	309 »	»	1000 »	2419 »	»	»	»	»	»
Hospice civil de Baume.																		
11324 52	3747 84	»	»	»	1891 70	16664 06		11013 78	»	659 96	»	270 49	11944 23	24	148	12	133	27
Maison de la Croix-d'Or à Montbéliard.																		
606 34	2656 86	3 74	»	»	292 75	3561 71		2468 80	»	66 57	»	965 75	3501 12	11	2	»	1	12
Hospice civil de Montbéliard.																		
2469 »	4590 76	102 43	1200 »	50 »	4240 11	12652 30		4857 07	»	853 25	»	3756 31	8966 63	24	93	7	83	27
Hospice civil de Pontarlier.																		
11344 68	3051 43	545 09	»	»	6790 43	21731 68		17373 01	»	2700 »	»	938 10	21011 11	46	295	35	243	63
Hospice civil de Morteau.																		
65 »	»	»	400 »	500 »	»	965 »		»	»	»	»	3 40	3 40	3	»	»	»	3
78345 06	5146 61	20691 27	24962 72	28468 30	133916 45	338036 41		212483 54	22155 81	16229 23	9191 75	72987 08	333047 41	790	4259	30	3874	806

Digitized by Google

Nous mentionnerons ici, l'hospice départemental de Bellevaux, à Besançon, qui réunit dans son enceinte des services variés.

C'est tout à la fois une prison, un hôpital, une maison de charité, un dépôt de mendicité, et un asile temporaire pour les aliénés. Comme prison, elle renferme les condamnés à un an et au-dessous de détention; comme hôpital, elle admet les malades de toute espèce et principalement ceux qui ne sont pas traités dans les hôpitaux ordinaires, tels que les galeux, les vénériens, etc.; comme maison de charité, elle reçoit les vieillards, les indigents, des enfants abandonnés dont elle soigne l'éducation, des mendiants et nécessiteux; enfin, comme asile temporaire d'aliénés, elle recueille les malades de cette catégorie, et leur administre les soins que réclame leur état, en attendant que leur transfert puisse être opéré à l'asile de Dole avec lequel le département a dû traiter, suivant les prescriptions de la loi du 30 juin 1838.

L'hospice de Bellevaux n'a aucun revenu qui lui soit propre; il ne peut subsister qu'au moyen des prix de journées qui lui sont alloués pour les individus qu'il entretient. Mais dans ces derniers temps, et notamment dans le cours de l'année 1847, il a donné asile à une foule d'indigents, de malades, que l'humanité ne permettait pas d'abandonner, et dont la dépense ne lui a cependant pas été remboursée, dans l'insuffisance des ressources des communes du domicile de secours. Le retrait opéré dans le même moment, des catégories de populations des jeunes détenus, des aliénés et des malades militaires, dont la présence était une source de bénéfices certains, a contribué à aggraver sa situation financière.

L'établissement de Bellevaux a rendu déjà à l'humanité les plus grands services, et l'intérêt de son avenir préoccupe vivement l'administration départementale et le conseil général.

Il ne sera sans doute pas hors de propos de dire quelques mots de son origine.

Le roi Louis XV, voulant chercher à éteindre la mendicité et à réprimer les abus qui en résultaient, surtout dans les grandes villes, ordonna, par sa déclaration du 18 juin 1724, qu'il serait établi dans chaque province un hôpital général des mendiants.

Cet édit fut publié et enregistré au parlement de Franche-Comté le 18 août de la même année.

Pour en procurer l'exécution, M. de la Neuville, alors intendant du

Digitized by Google

comté de Bourgogne, fit placer un hôpital dans des bâtiments situés rue du Petit-Battant, lesquels appartenaient à l'abbaye de Bellevaux, et qui furent amodiés à l'intendant, moyennant la somme annuelle de 206 livres 13 sols et 4 deniers.

Il paraît que vers 1740 des difficultés s'élevèrent entre l'administration de l'hospice et le prieur de Bellevaux, relativement aux réparations à faire aux bâtiments qui, à cette époque, tombaient en ruines. Pour couper court aux débats, l'intendant proposa, au nom de la province, l'acquisition desdits bâtiments. Les négociations entamées à cet égard furent amenées à bonne fin, et ensuite de l'autorisation accordée au nom du roi, par M. *Voyer d'Argenson*, les membres du bureau d'administration achetèrent, par acte du 23 juin 1744, la maison où se trouvait l'hôpital, moyennant la somme de 17,000 livres.

Les bâtiments, devenus de plus en plus caducs, furent entièrement démolis en 1761 et reconstruits sur un plan plus vaste, ce qui permit d'admettre un plus grand nombre de pauvres et d'y installer quelques ateliers.

En 1790, au moment de la division de la France en départements, ceux formés de l'ancienne province, le Doubs, le Jura et la Haute-Saône, s'entendirent pour contribuer en commun à l'entretien de la maison; mais les choses changèrent de face en 1809 : un décret du 29 août de cette année ordonna que la maison serait spécialement affectée au dépôt de mendicité du Doubs; ce décret disposait que la maison voisine de l'hospice serait achetée pour son agrandissement, et que la dépense, évaluée à 150,000 fr., serait prélevée, savoir :

1° Sur les réserves faites au budget de la ville de Besançon, en 1808 et 1809, ci . . . . . 30,000 fr.

2° Sur la portion attribuée aux communes dans le produit de leurs quarts de réserve vendus en 1808, ci 70,000

3° Et, *s'il est nécessaire*, sur les fonds de la mendicité, ci 50,000

Le préfet du département fit, en exécution de ce décret, l'acquisition de la maison Spicrenaël, le 30 décembre 1809. L'établissement prenant chaque jour plus de développement, un nouveau décret du 2 juillet 1812 autorisa l'achat de la maison des *vieillards*, appartenant à l'hospice St.-Jacques, et de celles des sieurs *Tissot* et *Nachon*; le décret portait que le prix serait payé sur le produit du 10e des affouages communaux. Le contrat d'acquisition fut passé le 8 septembre 1812.

Digitized by Google

Il stipule en faveur de l'hospice St.-Jacques, l'un des cédants, une rente annuelle de 706 fr.

Une instruction ministérielle de mars 1817 invita les conseils généraux à délibérer sur la destination qu'il y aurait lieu de donner aux dépôts de mendicité, dans le cas où ils ne pourraient être conservés sous leur forme actuelle.

Le conseil général du Doubs s'occupa de cette question, dans sa session de 1817, et il fut d'avis de remplacer le dépôt par une maison de correction et de refuge; ensuite de ce vote et par arrêté du 4 juin suivant, le préfet institua définitivement la maison sur ce pied.

Cet arrêté fut approuvé le 29 août par M. le ministre de l'intérieur.

La maison a subsisté jusqu'à ce jour sous ce titre; mais la population augmentant, on sentit la nécessité de développer les constructions devenues insuffisantes.

L'acquisition de la maison Duvoid, rue du Petit-Battant, 12, a été autorisée dans ce but, par ordonnance du 14 février 1842, et elle a été consommée pour la somme de 26,000 fr.; toutefois cette *maison* est séparée de l'hospice de Bellevaux par quatre autres petits bâtiments dont la cession amiable n'a pu être obtenue, et dont l'expropriation pour cause d'utilité publique a été autorisée par une autre ordonnance du 23 décembre 1846.

Le défaut de ressources n'a pas encore permis de donner suite à cette expropriation.

En attendant, diverses améliorations partielles ont été introduites dans les dispositions des bâtiments, par les soins de M. Alph. Marquiset, pendant qu'il a rempli les fonctions de directeur de cet établissement.

Un règlement dont il a élaboré les prescriptions avec un soin scrupuleux, régit les diverses branches du service économique et disciplinaire, et dans l'état des choses, grâce au concours dévoué des membres de la commission de surveillance, au zèle des sœurs de la Charité auxquelles la gestion des détails d'intérieur est confiée depuis de longues années, la maison est tout ce qu'elle peut être.

Le budget de cette maison pour 1849, a été réglé par M. le ministre de l'intérieur, en recettes ordinaires, par prévisions, à 164.613 fr.

en dépenses ordinaires et extraordinaires, à 143,432

d'où il ressortirait un excédant de 21,180

Digitized by Google

Mais le département a fait l'avance à l'établissement, ensuite de la loi du 4 avril dernier, d'une somme de 20,000 fr. sur le produit des centimes extraordinaires affectés au service des rectifications sur les routes, et cette avance devra être restituée au service qui l'a fournie.

Nous donnerons ici quelques détails statistiques à l'égard des divers bureaux de bienfaisance. Ces bureaux sont chargés de distribuer des secours à domicile aux indigents.

Leur administration est confiée à cinq membres qui se renouvellent chaque année, par cinquième.

Ils sont au nombre de 132 dans le département, d'après la situation que nous présentons ci-dessous pour l'année 1847; savoir :

	Nombre de communes.	Nombre de bureaux.	Chiffre total de leurs recettes en 1847.
Arrond. de Besançon. . . .	203	11	56,403 f. 15 c.
id. de Baume.	187	26	21,216 68
id. de Montbéliard. . .	161	37	37,408 89
id. de Pontarlier. . . .	89	58	25,303 14
	640	132	140,331 86

Celui de Besançon est le plus important de tous. Il fait des distributions considérables de secours en aliments, remèdes, etc., et multiplie sous toutes les formes ses moyens d'action.

Le nombre des bureaux de bienfaisance augmente chaque jour, suivant que l'on comprend la nécessité de régulariser la répartition des secours de la charité publique.

On ne comptait dans le département, que 91 de ces bureaux, en 1835, et 102, en 1842.

Pendant l'année calamiteuse de 1847, des comités particuliers ont été institués dans beaucoup de localités pour seconder les membres des bureaux là où ils existaient, et pour arriver à une équitable distribution des ressources offertes en soulagement aux familles pauvres.

Ces institutions ont rendu de véritables services, et dans quelques communes, où l'on a poursuivi l'œuvre de l'extinction de la mendicité, elles ont été organisées d'une manière permanente.

Digitized by Google

COMMUNES.	RECETTES. Revenus propres au bureau.	Produit de dons et quêtes.	Legs et successions.	Recettes diverses.	Total.	DÉPENSES. Frais de personnel, administration et matériel.	Secours en aliments, remèdes, etc.	Secours en vêtements, chauffage, etc.	Secours en argent.	Total.	Nombre d'individus secourus à domicile.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
Arrond. de Besançon.											
Arc-et-Senans	162 83	« »	» »	» »	162 83	9 »	» »	» »	150 »	159 »	13
Auxon-Dessus	25 »	163 »	» »	» »	188 »	5 »	168 80	15 »	» »	188 80	15
Besançon	29947 55	2755 05	4932 28	16182 10	53816 98	2740 70	32499 72	1198 75	15269 65	51708 82	6248
Chantrans	186 »	» »	» »	» »	186 »	8 10	» »	» »	390 »	398 10	14
Chouzelot	50 »	» »	» »	100 »	150 »	11 »	65 »	20 »	50 »	146 »	9
Eternoz	165 90	» »	» »	» »	165 90	11 »	» »	130 »	29 »	170 »	11
Liesle	39 »	» »	» »	54 26	93 26	6 »	» »	» »	87 26	93 26	8
Montfort	65 18	» »	» »	» »	65 18	9 98	» »	55 »	» »	64 98	10
Ornans	» »	» »	» »	300 »	300 »	» »	300 »	» »	» »	300 »	33
Quingey	825 »	» »	» »	» »	825 »	101 65	110 »	485 »	120 »	816 65	57
St.-Vit	» »	» »	» »	450 »	450 «	18 50	236 »	195 50	» »	450 »	62
Totaux	31466 46	2918 05	4932 28	17086 36	56403 15	2920 93	33379 52	2099 25	16095 91	54495 61	6480
Arrondissement de Baume.											
Baume	690 »	375 40	» »	5477 80	6543 20	187 50	4381 31	» »	1877 43	5946 24	130
Clerval	213 35	» »	» »	200 »	413 35	20 »	724 46	» »	19 74	764 20	10
Cusance	391 17	» »	» »	50 60	441 77	19 45	276 20	» »	146 80	441 95	22
Domprel	218 50	» »	» »	100 »	318 50	13 50	48 50	» »	261 »	318 »	15
Flangebouche	347 »	» »	» »	» »	347 »	18 »	» »	» »	536 34	554 34	16
Fuans	40 82	» »	» »	» »	40 82	3 »	» »	» »	2 55	5 55	»
Gemonval	20 »	» »	100 »	» »	120 »	1 74	» »	» »	115 35	117 09	15

Digitized by Google

COMMUNES.	RECETTES. Revenus propres au bureau.	Produit de dons et quêtes.	Legs et successions.	Recettes diverses.	Total.	DÉPENSES. Frais de personnel, administration et matériel.	Secours en aliments, remèdes, etc.	Secours en vêtements, chauffage, etc.	Secours en argent.	Total.	Nombre d'individus secourus à domicile.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
Gonsans	68 »	» »	» »	» »	68 »	2 50	» »	» »	62 »	64 50	5
Grandfontaine-Fournets	57 70	» »	» »	» »	57 70	3 »	» »	» »	54 37	57 37	4
Guyans-Vennes	1445 45	» »	» »	36 39	1481 84	55 90	1054 05	» »	295 55	1405 50	16
St-Hilaire	751 66	» »	» »	» »	751 66	30 »	57 50	23 »	393 32	507 82	45
L'Isle	25 »	274 »	» »	» »	299 »	1 50	200 »	» »	» »	201 50	23
Loray	94 16	» »	» »	708 51	802 67	3 59	» »	» »	» »	3 59	10
Luisans	50 30	» »	» »	100 »	150 30	8 »	» »	» »	149 »	157 »	3
Marvelise	18 »	» »	100 »	» »	118 »	1 67	» »	» »	111 35	113 02	10
Orchamps	3220 82	» »	» »	100 »	3320 82	130 »	2914 65	274 64	» »	3319 29	45
Passavant	242 88	» »	» »	713 75	956 63	8 42	» »	» »	151 45	159 87	9
Pierrefontaine	70 »	» »	» »	» »	70 »	2 30	» »	» »	66 »	68 30	7
Passonfontaine	255 86	» »	» »	80 01	335 87	5 60	60 »	» »	90 »	155 60	16
Plaimbois	797 86	» »	» »	1206 07	2003 93	35 57	300 35	» »	715 70	1051 62	26
Pouligney	10 »	» »	» »	» »	10 »	» »	5 »	» »	10 »	10 »	2
Rang	69 »	374 »	» »	» »	443 »	1 50	417 65	» »	» »	419 15	35
Sancey-le-Grand	617 38	» »	» »	530 17	1147 55	1 03	» »	» »	101 38	102 41	23
Servin	47 97	» »	» »	100 60	148 57	5 96	100 50	» »	44 »	150 46	6
Verne	88 »	100 »	» »	» »	188 »	3 47	131 58	» »	59 89	194 94	37
Vercel	438 50	» »	» »	200 »	638 50	26 50	35 »	» »	674 80	736 30	30
Totaux	10289 38	1123 40	200 »	9603 90	21216 68	589 70	10696 75	299 64	5439 52	17025 61	566(a) (a) Non compris plusieurs enfants dont on a payé les mois d'école.

Digitized by Google

COMMUNES.	RECETTES.				Total.	DÉPENSES.				Total.	Nombre d'individus secourus à domicile.
	Revenus propres au bureau.	Produits de dons et quêtes.	Legs et successions.	Recettes diverses.		Frais de personnel, administration et matériel.	Secours en aliments, remèdes, etc.	Secours en vêtements, chauffage, etc.	Secours en argent.		
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
Arrond. de Montbéliard.											
Montbéliard	3942 73	2428 85	» »	2234 86	7801 44	342 77	3071 01	454 43	1213 60	5081 81	300
Allenjoie	499 50	» »	» »	13 14	512 64	14 16	» »	» »	373 42	387 58	11
Audincourt	» »	28 »	» »	749 30	777 30	25 54	666 50	20 35	» »	712 39	22
Le Barboux	1017 »	» »	» »	150 »	1167 »	79 02	150 »	31 60	» »	260 62	13
Battenans	123 »	100 »	» »	» 60	223 60	14 98	» »	» »	100 »	114 98	24
Le Bélieu	567 »	» »	» »	150 »	717 »	263 26	110 40	111 05	» »	484 71	4
Le Bizot	110 15	» »	1560 »	900 »	2570 15	3 20	860 75	93 40	» »	957 35	23
Bonnétage	1387 11	» »	» »	723 45	2110 56	932 88	789 30	» »	» »	1722 18	20
La Bosse	» »	» »	» »	800 »	800 »	2 70	456 10	» »	» »	458 80	13
Chargemont	81 78	» »	» »	181 78	263 56	» »	» »	» »	306 50	306 50	20
Courtefontaine	» »	700 »	» »	» »	700 »	3 50	686 20	» »	» »	689 70	51
Dambenois	324 »	» »	» »	100 »	424 »	74 61	407 10	» »	» »	481 71	26
Dampricharl	153 04	» »	» »	200 »	353 04	10 90	» »	» »	70 45	81 35	»
Les Fontenelles	» »	» »	» »	100 »	100 »	» »	100 »	» »	» »	100 »	3
Frambouhans	86 »	» »	» »	» »	86 »	» »	» »	» »	» »	» »	»
La Grand'-Combe-des-Bois	75 »	» »	» »	100 »	175 »	3 20	» »	» »	130 »	133 20	4
St.-Hippolyte	282 86	880 24	» »	500 »	1663 10	122 16	1126 90	51 35	4000 »	5300 41	155
St.-Julien-les-Russey.	5 74	367 50	» »	400 45	773 69	6 40	799 58	» »	» »	805 98	12
Laval	290 »	» »	» »	370 »	660 »	2 35	172 25	» »	» »	174 60	2
Le Luhier	407 81	» »	1000 »	381 15	1788 96	2316 »	388 95	» »	» »	2704 95	6
Maiche	175 »	» »	» »	150 »	325 »	» »	» »	» »	66 50	66 50	10
Mathay	» »	» »	1200 »	175 50	1375 50	31 13	150 »	» »	1179 05	1360 18	12
Mémont	155 »	» »	» »	155 »	310 »	» 75	134 »	» »	» »	134 75	2

Digitized by Google

COMMUNES.	RECETTES. Revenus propres au bureau.	Produits de dons et quêtes.	Legs et successions.	Recettes diverses.	Total.	DÉPENSES. Frais de personnel, administration et matériel	Secours en aliments, remèdes, etc.	Secours en vêtements, chauffage, etc.	Secours en argent	Total.	Nombre d'individus secourus à domicile.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
Montbéliardot	363 23	» »	1000 »	351 15	1714 38	2289 93	278 85	» »	» »	2568 78	3
Mont-de-Laval	677 03	» »	» »	740 95	1417 98	636 56	209 »	» »	10 »	855 56	5
Mont-de-Vougney	» »	» »	» »	100 »	100 »	» »	» »	» »	» »	» »	»
Narbief	» »	» »	» »	526 »	526 »	2 70	251 65	» »	» »	254 35	8
Noël-Cerneux	60 »	» »	» »	100 »	160 »	3 20	» »	18 78	100 »	121 98	4
Plaimbois-du-Miroir	61 65	» »	» »	150 95	212 60	36 78	94 40	» »	22 50	153 68	2
Les Plains	34 »	150 »	» »	» 30	186 30	9 62	267 »	» »	» »	276 62	33
Pont de-Roide	134 »	» »	» »	150 »	284 »	15 99	» »	» »	» »	15 99	»
Le Russey	381 22	2062 75	» »	3450 »	5893 97	4 70	3480 64	260 »	566 74	4312 08	42
Soulce	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	»
Thiébouhans	17 92	» »	» »	100 »	117 92	2 32	» »	» »	» »	2 32	»
Trévillers	468 20	» »	» »	200 »	668 20	22 85	» »	» »	166 05	188 90	30
Valentigney	» »	» »	» »	250 »	250 »	» »	250 »	» »	» »	250 «	15
Vougeaucourt	» »	» »	» »	200 »	200 »	6 29	108 35	» »	» »	114 64	5
Totaux	10981 97	6712 84	4760 »	14954 58	37408 89	7280 45	15008 88	1040 96	8304 81	31635 10	880
Arrond. de Pontarlier.											
Arçon	167 95	» »	» »	1 04	168 99	11 95	19 80	30 »	116 »	177 75	5
Bannans	104 »	» »	» »	4 80	108 80	8 74	» »	» »	97 »	105 74	1
Bonnevaux	57 59	» »	1970 15	» »	2027 74	» »	» »	» »	42 88	42 88	»
Boujeailles	» »	» »	» »	850 »	850 »	» »	700 »	» »	» »	700 »	33
Boujeons	86 23	» »	» »	» »	86 23	4 52	» »	» »	81 71	86 23	3
Bugny	» 82	» »	» »	150 »	150 82	2 50	» »	» »	100 »	102 50	9

Digitized by Google

COMMUNES.	RECETTES.				Total.	DÉPENSES.				Total.	Nombre d'individus secourus à domicile.
	Revenus propres au bureau.	Produit de dons et quêtes	Legs et successions.	Recettes diverses.		Frais de personnel, administration et matériel.	Secours en rentes, pensions, etc.	Secours en vêtements, chauffage, etc.	Secours en argent.		
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
Bulle	177 55	» »	» »	27 01	204 56	84 15	» »	» »	247 10	281 25	6
Chaffois	110 42	» »	» »	» »	110 42	9 11	» »	» »	105 »	114 11	23
Chapelle-d'Hain	6 15	» »	» »	» 57	6 72	3 70	» »	» »	» »	3 70	»
Châtelblanc	236 21	» »	» »	» »	236 21	8 46	» »	» »	218 »	226 46	18
Chaudron	30 »	» »	» »	» 57	30 57	4 72	» »	2 08	» »	6 80	»
Chaux-Neuve	110 51	» »	» »	» »	110 51	19 80	» »	» »	124 35	144 15	1
La Cluse	156 57	» »	15 »	100 57	272 14	8 20	40 »	» »	226 50	274 70	28
Ste.-Colombe	467 75	» »	» »	10 98	478 73	27 54	» »	» »	517 20	544 74	19
Les Combes	73 67	» »	» »	100 59	174 26	6 81	» »	» »	» »	6 81	»
Le Crouzet	18 76	» »	» »	» »	18 76	4 89	» »	» »	15 »	19 89	1
Dompierre	207 23	» »	» »	» »	207 23	10 »	» »	» »	179 71	189 71	10
Doubs	71 »	» »	» »	151 04	222 04	17 32	» »	» »	200 »	217 32	11
Les Fins	138 65	» »	» »	» »	138 65	18 17	32 »	71 »	16 60	188 77	4
Les Fourgs	846 67	» »	» »	500 57	1347 24	134 05	» »	108 77	1442 80	1685 62	58
Frasne	62 18	» »	2026 43	99 45	2189 06	» »	» »	» »	96 20	96 20	»
Gellin	46 22	» »	» »	1 80	48 02	4 77	» »	» »	43 25	48 02	2
Gilley	17 47	» »	» »	750 59	768 06	24 88	742 70	» »	» »	767 58	18
Grand-Combe	164 49	» »	» »	» »	164 49	10 35	120 »	49 85	» »	180 20	7
Les Gras	574 71	» »	» »	» »	574 71	13 27	200 35	150 »	157 98	521 60	7
Hauterive	29 42	» »	» »	500 59	530 01	18 95	» »	13 04	500 »	518 95	13
Hôpitaux-Neufs	126 79	» »	» »	2 21	129 »	5 49	» »	» »	68 »	86 53	10
Hôpitaux-Vieux	261 48	» »	» »	2 21	263 69	12 04	» »	25 68	212 »	249 72	20
Jougne	427 31	» »	600 »	2 21	1029 52	22 87	745 »	38 72	110 »	916 09	34
Labergement	57 20	» »	» »	» »	57 20	4 84	» »	» »	53 40	58 24	5
Le Lac ou Villers	172 01	» »	250 »	» »	422 01	28 15	» »	17 96	215 »	256 10	37
Levier	45 98	22 »	» »	400 57	468 55	7 32	30 10	15 85	» »	91 77	2
Liévremont	21 [illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

COMMUNES.	RECETTES.				Total.	DÉPENSES.				Total.	Nombre d'individus secourus à domicile.
	Revenus propres au bureau.	Produit de dons et quêtes.	Legs et successions.	Recettes diverses.		Frais de personnel, administration et matériel.	Secours en aliments, remèdes, etc.	Secours en vêtements, chauffage, etc.	Secours en argent.		
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
La Longeville	54 76	» »	» »	200 59	255 35	12 71	240 »	» »	» »	252 71	20
Les Longevilles	790 68	» »	» »	2 21	792 89	45 93	» »	48 72	502 43	597 08	14
Malsain-du-Bois	9 35	» »	» »	1 04	10 39	4 84	» »	» »	» »	4 84	»
Malbuisson	42 58	» »	1223 30	» 57	1266 45	10 88	» »	2 08	» »	12 96	»
Métabief	38 »	» »	» »	2 21	40 21	2 48	» »	» »	» »	2 48	»
Montbenoît	7 77	» »	» »	» 59	8 36	4 71	» »	» »	» »	4 71	»
Montflovin	55 89	» »	» »	260 59	316 48	13 61	» »	» »	268 40	282 01	11
Montlebon	239 55	» »	456 25	» »	695 80	28 63	192 25	» »	392 »	612 88	39
Morteau	517 91	» »	1237 50	» »	1755 41	107 48	128 60	» »	1445 94	1682 02	10
Mouthe	728 04	» »	» »	400 »	1128 04	49 55	» »	» »	1078 49	1128 04	18
Oye-et-Pallet	892 13	» »	» »	» 57	892 70	14 88	» »	14 28	262 »	291 11	17
Petite-Chaux	29 33	» »	» »	» »	29 33	5 03	» »	» »	» »	5 03	»
Pontarlier	1913 16	» »	» »	1000 »	2913 16	142 28	699 80	317 70	889 80	2049 58	264
Les Pontets	83 96	» »	» »	1 80	85 76	6 69	» »	» »	79 07	85 76	2
Reculfoz	92 57	» »	» »	» »	92 57	13 71	» »	» »	» »	13 71	»
Remoray	27 81	400 »	» »	» »	427 81	3 92	400 »	» »	» »	403 92	20
La Rivière	444 05	» »	» »	7 68	451 73	30 70	» »	» »	468 »	498 70	17
Rochejean	127 44	80 »	» »	» «	207 44	7 98	150 »	» »	120 »	277 98	3
Rondefontaine	18 15	» »	» »	1 80	19 95	4 22	» »	» »	15 73	19 95	2
Sarragnois	54 23	» »	» »	201 80	256 03	5 9½	» »	» »	250 09	256 03	7
Septfontaines	14 55	» »	» »	150 57	165 12	3 52	» »	» »	8 »	11 52	»
Vaux	66 46	» »	» »	47 50	113 96	» »	» »	» »	147 16	147 16	6
La Villedieu	18 65	» »	» »	1 80	20 45	4 66	» »	» »	15 79	20 45	2
Ville-du-Pont	46 47	» »	» »	» 59	47 06	8 24	54 35	» »	» »	62 59	5
Villers-sous-Chalamont	142 46	» »	» »	150 »	292 46	7 95	» »	» »	117 85	125 80	7
Totaux. . . .	10931 19	503 »	7778 63	6090 32	25303 14	1027 92	4554 95	905 23	11260 93	17749 02	855

Digitized by Google

Au nombre des institutions de bienfaisance, nous signalerons tout particulièrement, l'association créée à Besançon, depuis dix ans, pour l'extinction de la mendicité Cette association a toujours su faire face aux exigences de la tâche pénible et étendue qu'elle s'est imposée, et avec le concours des personnes pieuses et charitables que la ville de Besançon compte en si grand nombre, elle est parvenue à surmonter les difficultés qu'elle a rencontrées.

Du 1er novembre 1847 au 1er novembre 1848, les souscriptions recueillies dans les divers quartiers se sont élevées au total de 21,215 fr. 95 c.; d'autres articles de recettes, réunis à ce total, ont élevé le chiffre des ressources, à 41,885 f. 40 c.

Les dépenses se sont élevées dans le cours de la période indiquée, au total de.	34,663	02
d'où il ressort en faveur de l'exercice 1848-49, un excédant de.	7,222	38
Ces dépenses se subdivisent en quatre sections, suivant la nature des secours distribués par l'association ; savoir :		
1re Section.—Secours aux mendiants nécessiteux.		
Entretien de mendiants au dépôt de mendicité, organisé à Bellevaux, 12,079 journées de présence à 60 c. et à 90 c. ci.	9,009	60
Secours en argent, distribution de vêtements, etc.	591	40
Distribution de soupes aux enfants qui fréquentent les 2 salles d'asile de la ville.	1,511	20
Fourniture d'habillement (droguet, toile), etc. à ceux de ces enfants qui en étaient dépourvus.	641	90
Secours distribués par les sœurs de la charité (bouillons, médicaments, etc.).	150	»
Livraison à diverses familles pauvres de 7,935 pains de 2 kilog.	3,647	04
Entretien de 190 ouvrières à des ouvrages d'aiguille (filage et tricotage).	10,750	»
(Le produit de ces travaux est livré au public, à de bonnes conditions.)		
2e Section.—Patronage de la classe indigente.		
Frais d'apprentissage d'enfants pauvres. . . .	380	»
Fourniture aux jeunes apprentis de 8752 kilog de pain.	1,958	85

Digitized by Google

3e SECTION. — Balayage des rues, places, etc., de la ville.		
L'association a été substituée à la ville pour le balayage de 34,000 m. carrés de surface. et elle a occupé à ce travail 29 personnes âgées ou infirmes, dont le salaire a été de	4,237	03
Frais de surveillance, gratifications.	360	»
4e SECTION. — Frais généraux.		
Traitement d'un secrétaire-archiviste; impressions, fournitures de bureau, etc.	1,426	»
Total comme dessus.	34,663	02

Le simple rapprochement de ces chiffres suffit pour faire apprécier avec quelle intelligence, avec quel esprit de discernement les ressources de la charité publique sont employées par la généreuse institution que possède la ville de Besançon.

Les personnes qui consacrent à cette œuvre de bienfaisance et de moralisation, leurs soins et leurs peines, ont des droits incontestables à la reconnaissance de leurs concitoyens.

Une autre société, dite de St. Vincent de Paul, dont l'action s'étend à tous les pays, a dans notre ville plusieurs membres actifs ou affiliés.

Toutes les œuvres de charité sont du ressort de cette société; elle s'est placée en effet sous l'invocation du saint dont le cœur a compati à toutes les misères; la visite du pauvre souffrant, le patronage des enfants abandonnés, des orphelins, des enfants qui se préparent à la première communion, le patronage des jeunes Savoyards, de ces intéressantes créatures qui, arrachées de bonne heure à leurs familles, ne connaissent pas cette éducation première du foyer domestique dont l'influence est si grande sur le reste de la vie, etc., tels sont les principaux articles du programme de cette respectable association. Elle y a ajouté l'œuvre de St. Regis pour la réhabilitation des unions illicites. Ses travaux et ses efforts excitent la sympathie de tous les gens de bien, parce qu'ils ont un but éminemment moral.

D'autre part, des dames charitables se sont associées depuis quelque temps, pour assister les pauvres femmes en couche, et prévenir par ce moyen, les conséquences funestes de l'isolement ou de l'abandon des enfants nouveau-nés. Cette institution, connue sous le nom de *Société de Charité maternelle*, complète l'organisation des nombreux moyens de secours qui existent à Besançon, en faveur de la classe souffrante. Dès le début cette société a pro-

Digitized by Google

duit une foule de bonnes œuvres. 155 mères de familles ont trouvé en elle, dans le cours de l'année 1848, l'aide dont elles avaient besoin. Des cotisations particulières, des subventions du gouvernement composent ses ressources.

Nous terminerons en mentionnant le Mont-de-Piété de Besançon, lequel est placé sous la direction et la surveillance de la commission de l'hospice civil. Ses magasins sont établis dans les bâtiments dépendant de l'ancienne maison du Saint-Esprit. L'institution des Monts-de-Piété a été créée en faveur du pauvre, de celui que des besoins imprévus pressent, et elle lui offre les ressources qui lui manqueraient partout ailleurs.

Nous donnons ci-après les chiffres du mouvement des opérations de celui de notre ville depuis 1825.

ANNÉES.	Engagements.			DÉGAGEMENTS. effectués par retrait du nantissement			par renouvellement.			par vente.			Total général des dégagements.		
	Sommes.	Valeur moyenne de chaque article.		Sommes.	Valeur moyenne de chaque article.		Sommes.	Valeur moyenne de chaque article.		Sommes.	Valeur moyenne de chaque article.		Sommes.	Valeur moyenne de chaque article.	
	fr.	fr.	c.	fr.	fr.	c.	fr.	fr.	c.	fr.	fr.	c.	fr.	fr.	c.
1825	473675	7	95	254940	7	15	74453	9	10	3947	5	94	333340	7	49
1826	469523	8	34	268005	7	13	166764	10	66	9280	6	91	444049	8	11
1827	470003	8	55	265239	7	81	192474	10	23	14504	10	58	473217	8	72
1828	477554	8	06	259913	6	79	196054	10	48	18853	10	30	473820	8	67
1829	480935	8	06	250293	6	78	206538	10	72	12280	7	00	469111	8	00
1830	519089	7	91	291497	6	69	189870	9	07	14818	7	97	494885	7	69
1831	553947	7	99	290670	6	75	240717	10	07	16064	7	42	547451	8	13
1832	520243	7	47	289289	6	73	235144	10	04	18808	8	10	546291	7	94
1833	466059	8	98	245639	7	69	224414	10	84	18826	8	59	488879	8	22
1834	445300	9	57	241500	8	27	188067	10	05	12250	9	00	446827	9	17
1835	473985	10	81	259438	9	92	188364	11	60	12650	9	94	460452	10	55
1836	587606	11	20	303382	10	96	202803	11	90	15490	12	64	521705	11	34
1837	506981	10	47	279664	10	00	218119	11	75	14290	10	71	512073	10	70
1838	523060	10	42	255389	9	16	250688	11	76	18047	9	90	508074	10	19
1839	587771	10	73	275414	9	35	259375	12	27	27842	13	72	562598	10	69
1840	599020	11	01	289874	9	65	281341	12	35	33294	12	32	605019	10	91
1841	542758	11	01	271675	10	27	258303	12	11	23765	11	25	553743	11	00
1842	609894	11	71	286100	10	66	278881	12	82	22456	10	00	587439	11	26
1843	633886	11	63	312197	11	35	283526	11	98	25846	12	41	621569	11	66
1844	685959	12	37	340902	12	13	313137	12	46	28784	12	36	682823	12	29
1845	707301	13	14	350598	13	40	303332	11	94	28906	11	58	682736	13	40
1846	740996	12	34	372868	12	75	322082	12	53	41399	12	42	736949	12	65
1847	836703	12	46	357594	11	43	334284	12	00	40865	10	45	732743	11	85
1848	767298	11	31	299727	9	35	425725	13	68	61673	15	38	787125	11	72
Valeur moyenne de chaque année	568278	10	15	287975	9	25	244319	11	44	22259	10	25	554555	10	10

Digitized by Google

Contributions directes.

Les contributions directes, assises sur les quatre arrondissements, ont fourni pendant l'année 1849, une somme de 1,905,705 fr.

Une loi des 16 janvier, 9 et 20 février 1849, dispose qu'il sera établi à partir du 1er janvier de cette même année, sur les biens immeubles passibles de la contribution foncière appartenant aux communes, hospices, séminaires, à tous établissements publics légalement autorisés, ainsi qu'au département, une taxe annuelle représentative des droits de transmission entre vifs et par décès.

Cette taxe, calculée à raison de 62 c. 1/2 pour franc du principal de la contribution foncière, produit dans le département une somme de 197,616 fr.;

Les quatre arrondissements concourent dans les proportions suivantes à la composition des deux totaux de 1,905,705 fr. et 197,616 fr. que nous venons d'accuser :

ARRONDISSEMENTS.	Foncière.	Personnelle et mobilière.	Portes et fenêtres.	Patentes.		Biens de mainmorte.
	fr.	fr.	fr.	fr.	c.	fr.
Besançon.	479494	131254	93879	130272	77	57078
Baume.	288338	53811	33854	21408	43	50694
Montbéliard.	226461	48682	40073	39195	80	43676
Pontarlier.	224189	41315	28528	24950	70	46168
Totaux.	1218482	275062	196334	215827	70	197616

Des centimes additionnels et des centimes extraordinaires sont perçus pour les besoins des services départementaux.

Ces besoins étant multipliés, et les ressources fort limitées, comme on peut en juger par les chiffres qui précèdent, le nombre des centimes dont nous parlons, est considérable.

Ainsi, 10 c. frappent les contributions foncière, personnelle et mobilière pour les dépenses obligatoires.

5 c. sont annuellement votés au principal de ces mêmes contribu-

Digitized by Google

tions par le conseil général, pour les dépenses facultatives, telles que vaccine, encouragements et secours, mendicité, travaux neufs, etc.

13 c. spéciaux affectent les quatre natures de contributions pour les travaux de rectifications de routes, le service des chemins vicinaux et de l'instruction publique.

D'après les termes de la loi du 10 mai 1838, des centimes dont la quotité est déterminée par les lois de finances sont en outre imposés au principal des contributions foncière, personnelle et mobilière, pour former un fonds commun qui se répartit entre les départements dont l'insuffisance des ressources est notoire.

Une portion de ce fonds est appliquée aux dépenses obligatoires, telles qu'entretien des routes départementales, services des prisons, des aliénés, de l'entretien des bâtiments, etc.

Le surplus est distribué à titre de secours pour l'exécution des travaux neufs, dont la dépense est imputable sur les centimes facultatifs.

En 1849, le département a versé au fonds commun d'après le chiffre de ses contributions, ci, pour 7 c. 6/10 c. : 113,509 fr.

Il a reçu, sur la 1re partie . . . . . 130,000 fr. } 146,900 fr.
sur la 2e, id. . . . . 16,900 }

D'autres centimes additionnels ont été perçus en vertu du décret du 9 septembre 1848, et doivent être de nouveau mis en perception, pour 1850 ; savoir :

1° Pour services généraux de l'Etat ;
17 c. sur les contributions foncière, personnelle et mobilière ;
15 c. 8/10 sur la contribution des portes et fenêtres ;
6 c. 8/10 sur celle des patentes ;

2° 1 c. sur les contributions foncière, personnelle et mobilière, pour secours en cas de grêle, accidents, épizooties, etc.

3° 1 c. sur ces mêmes contributions, pour non-valeurs ;

4° 3 c. pour non-valeurs, sur la contribution des portes et fenêtres.

5° 5 c. sur celle des patentes, pour décharges, remises et modération ; impression et expédition des formules de patentes aux contribuables.

La proportion ci-dessus des charges additionnelles d'intérêt général, ne varie pour ainsi dire pas, d'une année à l'autre.

Toutefois, chaque année, cette proportion est réglée par une disposition spéciale.

Digitized by Google

Le chiffre en principal de la contribution foncière, étant de 1,218,482 fr., et la surface du département, de 522,929 hect., il ressort qu'un hectare de terrain supporte une contribution moyenne de 2 fr. 33 c.; mais cette moyenne change suivant la nature du sol et l'appréciation du revenu.

Nous avons pensé qu'il ne serait pas sans utilité pour la statistique locale de publier le chiffre par commune, des cinq contributions, d'après les rôles de 1849.

TABLEAU présentant le principal des contributions directes de 1849.

COMMUNES.	Foncière.	Personnelle et mobilière.	Portes et fenêtres.	Patentes, droit fixe et droit proportionnel compris.	Biens de mainmorte.
Arrondissement de Besançon.					
Canton d'Amancey.	fr.	fr.	fr.	fr. c.	fr.
Agnès (Ste.-) ou nouveau Sainte-Anne.	805	135	41	5 »	111
Alaise.	742	172	66	6 50	194
Amancey.	3076	698	350	243 75	666
Amondans.	876	259	94	46 »	231
Bolandoz.	3234	592	297	160 50	596
Cléron.	1951	609	252	260 25	315
Coulans.	174	77	25	» »	39
Crouzet (le).	881	282	127	60 30	98
Déservillers.	3481	685	311	159 50	302
Doulaize.	413	106	42	» »	132
Eternoz.	1783	462	209	56 »	322
Fertans.	1299	376	214	99 25	140
Flagey.	830	191	75	11 75	163
Gevresin.	1002	286	126	77 50	367
Labergement-du-Navois.	842	225	92	49 »	273
Lizine.	1210	310	143	112 75	508
Malans.	1838	379	187	47 50	463
Montmahoux.	1439	306	118	28 25	263
Nans-sous-Sainte-Anne.	1513	366	272	723 25	163
Refranche.	683	173	68	42 »	159
Reugney.	1911	328	195	27 50	224
Saraz.	588	105	50	3 »	115
Silley.	975	193	99	47 50	158
	34846	7345	3453	2267 05	6104

Digitized by Google

COMMUNES.	Foncière.	Personnelle et mobilière.	Portes et fenêtres.	Patentes, droit fixe et droit proportionnel compris.		Biens de mainmorte.
	fr.	fr.	fr.	fr.	c.	fr.
Canton d'Audeux.						
Audeux.	1062	180	132	71	»	13
Auxon-Dessous.	2084	322	165	41	50	499
Auxon-Dessus.	1239	235	132	113	25	270
Berthelange.	1247	202	112	53	»	127
Boismurie.	479	63	34	»	»	»
Burgille.	1418	263	174	38	»	108
Champagney.	1137	176	83	»	»	216
Champvans.	1103	113	38	36	50	71
Chaucenne.	1566	248	100	19	75	325
Chazoy.	770	79	47	»	»	53
Chemaudin.	3563	584	261	168	»	1002
Chevigney.	1211	201	87	3	»	321
Corcelle-Ferrière.	736	150	69	35	50	98
Corcondray.	1881	215	126	24	50	109
Cordiron.	625	113	49	32	50	51
Cottier.	857	107	48	»	»	96
Courchapon.	2714	297	139	221	»	165
Dannemarie.	1285	267	138	16	50	20
Ecole.	664	113	210	31	50	46
Emagny.	2166	255	176	264	25	105
Etrabonne.	1274	304	105	»	»	157
Ferrière.	955	244	122	2	»	127
Franey.	1122	145	68	40	25	70
Franois.	2608	627	309	105	25	919
Jallerange.	2794	428	275	67	83	185
Lantenne-et-Vertière.	3364	571	244	56	50	233
Lavernay.	2805	425	247	141	10	226
Mazerolles.	1691	234	99	44	50	154
Mercey (le Grand).	1820	416	194	241	»	341
Miserey.	1795	314	171	17	»	180
Moncley.	2905	458	343	185	50	787
Moutherot (le).	551	118	38	»	»	31
Noironte.	2243	321	142	26	50	202
Pelousey.	3184	389	246	94	67	631
Pirey.	2135	450	240	68	»	273
Placey.	800	133	60	23	»	118
Pouilley-Français.	1603	380	192	78	50	176
Pouilley-les-Vignes.	6032	711	313	189	»	299
Recologne.	3123	628	386	352	08	426
Ruffey.	2336	259	149	156	10	399
Sauvagney.	1249	248	131	»	»	210
Serre.	1536	386	200	131	25	212
Vaux.	2459	264	122	59	10	68
Villersbuzon.	1783	211	88	11	»	68
	79954	12847	6822	3229	88	10189

Digitized by Google

COMMUNES.	Foncière.	Personnelle et mobilière.	Portes et fenêtres.	Patentes, droit fixe et droit proportionnel compris.	Biens de mainmorte.
	fr.	fr.	fr.	fr. c.	fr.
Canton de Besançon (nord).					
ɪrcier.	676	79	96	393 »	2
Balèze.	2213	335	162	95 50	713
Balezeule.	1591	233	154	56 50	89
	4480	647	412	545 »	804
Canton de Besançon (sud).					
Arguel.	1278	141	61	3 »	120
Beurre.	4637	1058	749	1448 75	730
Fontain.	3601	636	325	37 50	283
Chevillotte (la).	468	73	37	» »	»
Gennes.	1505	331	172	20 50	448
Gratteris (le).	446	92	45	5 50	99
Mamirolle.	2229	540	288	231 67	363
Montfaucon.	1445	269	150	24 50	372
Morre.	1050	382	250	355 35	85
Saône.	3762	743	367	206 »	1072
La Vèze.	1108	289	214	132 »	344
	21529	4554	2658	2464 77	3916
Canton de Boussières.					
Abbans-Dessous.	1283	228	116	91 »	123
Abbans-Dessus.	1380	257	95	» »	44
Avanne.	4267	605	386	741 »	577
Aveney.	1044	239	122	33 »	126
Boussières.	2060	320	162	» »	335
Busy.	2506	307	188	209 67	314
Byans.	3376	673	309	142 25	634
Grandfontaine.	1563	410	199	98 »	474
Larnod.	1307	170	113	13 50	244
Montferrand.	2426	460	241	206 90	161
Osselle.	2058	483	235	232 09	582
Pugey.	1449	328	164	99 30	239
Rancenay.	1234	164	64	24 50	147
Roset-Fluans, etc.	2028	510	205	144 »	102
Routelle.	1190	207	112	67 »	136
Thoraise.	1730	223	160	143 75	143
Torpes.	1725	343	228	379 »	312
Velesmes.	958	188	80	6 »	96
Villars-St.-Georges.	1419	356	155	36 75	89
Vit (St.-) et Benusse.	4021	1233	651	1092 18	830
Vorges.	1102	292	153	136 75	96
	40126	8056	4138	3896 64	5794

Digitized by Google

COMMUNES.	Foncière.	Personnelle et mobilière.	Portes et fenêtres.	Patentes, droit fixe et droit proportionnel compris.	Biens de mainmorte.
	fr.	fr.	fr.	fr. c.	fr.
Canton de Marchaux.					
Amagney.	3942	685	232	204 »	1115
Battenans.	535	168	52	6 50	87
Blarians.	296	47	18	» »	3
Bonnay.	2585	590	307	76 »	275
Braillans.	450	84	37	5 50	42
Bretenière (la).	481	188	54	» »	111
Cendrey.	1483	401	242	185 40	229
Champoux.	510	94	40	» »	35
Châtillon-le-Duc.	1737	308	171	65 »	166
Chandefontaine.	1301	246	88	121 »	229
Chevroz.	797	101	63	122 »	36
Corcelles-Miélot.	1106	168	79	73 50	59
Cussey-sur-l'Ognon.	2653	456	258	347 »	210
Devecey.	1472	253	110	34 65	87
Flagey-Rigney.	889	131	63	3 »	33
Geneuille.	2231	347	319	799 20	100
Germondans.	962	113	37	» »	15
Marchaux.	1912	510	270	255 30	609
Mérey-Vieilley.	1184	140	65	3 »	112
Moncey.	1396	225	165	177 50	180
Novillars.	655	74	41	6 50	34
Ollans.	699	110	85	26 75	59
Palise.	579	111	48	» »	25
Rigney.	2748	534	272	166 50	248
Rignosot.	860	212	78	6 »	99
Roche.	1547	390	206	155 »	146
Rougemontot.	866	307	84	34 75	231
Scay (la Tour de).	1798	474	198	78 75	368
Tallenay.	395	89	33	» »	48
Thise.	3000	489	242	51 »	602
Thurey.	1118	234	107	27 »	125
Vaire (le Grand).	2898	489	276	62 »	600
Vaire (le Petit).	457	84	33	32 »	17
Valentin.	315	55	33	100 30	244
Valeroy.	757	122	47	» »	225
Venise.	1900	388	175	91 17	295
Vieilley.	3249	518	242	159 63	416
	51741	9915	4867	3445 90	7454
Canton d'Osnans.					
Amathay et Vésigneux.	1866	393	242	84 75	205
Bonnevaux.	616	258	88	128 05	54

Digitized by Google

COMMUNES.	Foncière.	Personnelle et mobilière.	Portes et fenêtres.	Patentes, droit fixe et droit proportionnel compris.		Biens de mainmorte.
	fr.	fr.	fr.	fr.	c.	fr.
antrans.	2043	434	276	115	25	296
arbonnières.	999	163	84	18	»	105
assagne.	743	313	115	8	»	129
âteau-Vieux.	711	118	56	»	»	92
rnes.	1471	223	120	6	50	222
hevanne.	629	119	58	»	»	34
ucherans.	1257	322	150	10	»	190
yans-Durnes.	1899	598	153	9	»	226
pital-du-Grosbois.	458	275	114	235	63	17
vans-Vuillafans.	2311	408	162	21	»	152
ds.	5064	1045	593	1411	»	225
ngeville.	1002	307	171	57	50	80
illot (Granges).	1015	59	30	36	»	»
aizières.	1075	164	83	2	»	65
lbrans.	963	201	93	83	50	129
érey-sous-Montrond et Granges du Liége.	1432	280	150	13	»	174
ontgesoye.	3518	641	343	166	»	325
outhier.	4803	1330	720	497	25	328
rnans.	12412	4169	2322	4122	08	739
ules.	1714	344	175	77	25	194
ey-en-Varais.	2068	408	224	155	25	196
rcenay.	2731	599	248	168	»	252
repot.	2055	549	217	39	55	482
illers-sous-Montrond.	1194	237	146	53	»	112
oires.	835	177	93	10	»	141
uillafans.	4985	1100	864	882	87	93
	61869	15014	8090	8410	43	5253
Canton de Quingey.						
rc-et-Senans.	4977	1790	969	759	25	96
artherans.	796	219	93	23	50	184
rères.	491	73	39	71	75	78
uffard.	3456	465	302	105	50	270
y.	1246	251	107	57	»	273
ademène.	512	137	37	»	»	69
essey.	1218	318	89	31	»	320
harnay.	983	174	61	»	»	148
hâtillon-sur-Lison.	1119	156	168	87	50	»
hay.	1692	299	135	74	»	126
henecey-Buillon.	3252	854	445	1178	»	316
houzelot.	1101	365	156	11	»	119
ourcelle.	446	94	61	71	25	79
ussey-sur-Lison.	957	180	102	52	25	243

Digitized by Google

COMMUNES.	Foncière.	Personnelle et mobilière.	Portes et fenêtres.	Patentes, droit fixe et droit proportionnel compris.	Biens de mainmorte.
	fr.	fr.	fr.	fr. c.	fr.
Echay.	996	206	72	67 »	26
Epeugney.	2383	449	174	82 50	9
Fourg.	2904	728	326	179 »	5
Geux.	800	151	49	19 »	2
Lavans-Quingey.	1124	253	98	6 »	1
Liesle.	6206	1158	564	350 25	157
Lombard.	2371	325	178	113 50	6
Mesmay.	1141	241	130	5 50	13
Montfort.	865	206	128	29 50	17
Montrond.	1621	355	187	110 »	22
Myon.	2690	454	236	184 »	107
Palantine.	637	76	43	» »	16
Paroy.	1056	238	121	3 »	17
Pessans.	1096	142	51	» »	10
Pointvillers.	955	278	118	40 »	21
Quingey.	4475	1183	828	1906 50	39
Rennes.	1640	295	143	88 »	21
Ronchaux.	1232	152	88	49 »	19
Rouhe.	723	202	76	19 50	14
Rurey.	2867	566	220	91 »	79
Samson.	865	109	65	48 »	4
	60895	13122	6659	5913 25	1075

Arrondissement de Baume.

Canton de Baume.					
Adam-lez-Passavant.	917	165	91	» »	5
Aissey.	1464	236	150	78 25	21
Anteuil.	1211	147	92	39 »	3
Baume.	7932	4242	2022	3241 40	114
Bois la-Ville.	388	57	33	» »	4
Bretigney.	1017	212	125	6 50	11
Champvans.	421	53	42	» »	1
Côtebrune.	704	107	74	7 »	7
Cour.	830	185	162	258 75	6
Cuisance.	1024	114	158	300 75	13
Esnans.	1048	197	93	36 »	11
Fontenotte.	701	69	35	» »	17
Fourbanne.	409	64	36	62 »	1
Grosbois.	414	95	48	25 »	1

Digitized by Google

COMMUNES.	Foncière.	Personnelle et mobilière.	Portes et fenêtres.	Patentes, droit fixe et droit proportionnel compris.	Biens de mainmorte.
	fr.	fr.	fr.	fr. c.	fr.
Guillon.	853	147	121	273 »	154
Hyèvre-Magny.	527	86	65	10 »	90
Hyèvre-Paroisse.	1307	247	155	77 »	169
Huan (Saint-).	1895	347	238	91 25	250
Jenans.	1654	285	167	92 50	375
Lomont.	1119	220	141	19 25	198
Luxiol.	1429	189	101	27 »	119
Montivernage.	347	74	50	» »	34
Passavant.	1887	308	279	42 »	129
Pont-les-Moulins.	978	228	149	201 »	95
Servin.	1683	317	192	120 50	391
Silley.	618	120	71	47 50	62
Vaudrivillers.	562	87	75	27 50	108
Vorgranne.	992	130	73	» »	55
Verne.	1537	214	131	33 25	230
Villers-le-Sec.	1284	191	121	26 »	140
Voillans.	1851	362	181	92 50	76
	39023	9463	5471	3236 90	4868
Canton de Clerval.					
Anteuil.	2226	497	340	126 25	906
Belvoir.	1560	338	276	110 50	477
Branne.	1431	286	187	66 50	382
Chasot.	1061	243	150	41 50	102
Chaux-lez-Clerval.	1085	175	118	8 50	416
Clerval.	3737	1492	826	1735 42	603
Crosey (le Grand).	1473	315	179	6 50	378
Crosey (le Petit).	1162	199	135	» »	254
Fontaine.	1937	472	268	75 50	546
Georges (Saint-).	702	167	92	» »	215
Glainans.	966	155	115	134 50	240
Hôpital-St.-Lieffroy.	548	69	46	» »	300
Orve.	993	169	108	6 50	178
Pompierre.	1967	286	185	119 25	499
Rahon.	1167	125	102	51 »	169
Randevillers.	872	192	154	9 75	296
Roche-lez-Clerval.	1145	190	133	126 25	325
Sancey (le Grand).	5602	913	615	491 98	1469
Sancey (le Long).	1752	347	288	323 37	367
Santoche.	317	33	33	» »	55
Surmont.	1050	157	162	5 »	152
Tournedoz.	822	73	60	24 50	115
Vellerot-lez-Belvoir.	1167	173	140	35 50	210
Vellevans.	2270	338	220	88 »	940
Vyt-lez-Belvoir.	1480	261	177	76 60	222
	38672	7645	5089	3565 07	9454

Digitized by Google

COMMUNES.	Foncière.	Personnelle et mobilière.	Portes et fenêtres.	Patentes, droit fixe et droit proportionnel compris.	
	fr.	fr.	fr.	fr. c.	
Canton de l'Isle-sur-le-Doubs.					
Accolans.	827	211	115	3 »	
Appenans.	1050	175	114	59 50	
Arcey.	2224	704	416	337 67	
Blussangeaux.	556	127	112	129 25	
Blussans.	1256	198	152	38 75	
Bournois.	1960	434	229	23 »	
Colombier-Châtelot.	906	240	202	69 50	
Etrappe.	617	96	59	» »	
Faimbe.	330	80	60	» »	
Gemonval.	1298	213	124	36 25	
Geney.	844	235	145	33 50	
Hyémondans.	906	182	122	55 »	
Lanthenans.	657	137	78	13 75	
L'Isle-sur-le-Doubs.	3479	1371	854	1606 »	
Longevelle.	1429	325	220	128 50	
Mancenans.	2409	446	252	96 50	
Marvelise.	1014	179	153	29 50	
Médière.	1067	264	151	79 83	
Montenois.	1178	344	224	32 50	
Onans.	1986	471	300	66 05	
Prétière (la).	678	115	54	» »	
Rang.	2233	561	313	315 60	
Soutans.	552	111	43	» »	
Soye.	2565	602	311	165 25	
	32061	7821	4803	3318 90	
Canton de Pierrefontaine.					
Domprel.	1168	225	142	22 »	
Flangebouche.	3646	618	318	292 67	
Fuans.	1911	360	323	169 80	
Germéfontaine.	1867	247	176	22 »	
Grandfontaine-sur-Creuse.	756	91	63	» »	
Grandfontaine et Fournets.	2351	222	254	12 »	
Guyans-Vennes.	2862	497	367	27 »	
Landresse.	2901	396	231	107 50	
Laviron.	4120	630	433	104 65	
Loray.	2583	406	355	104 25	
Luisans.	1338	174	200	24 75	
Maisonnettes (les).	814	73	113	311 »	
Orchamps-Vennes.	3804	729	589	366 50	
Ouvans.	1010	166	135	6 50	
Pierrefontaine.	5801	1121	674	409 50	

Digitized by Google

COMMUNES.	Foncière.	Personnelle et mobilière.	Portes et fenêtres.	Patentes, droit fixe et droit proportionnel compris.		Biens de mainmorte.
	fr.	fr.	fr.	fr.	c.	fr.
Plaimbois.	1233	134	145	62	50	498
Sommette (la).	903	138	84	29	25	236
Vellerot-lez-Vercel.	816	151	104	21	50	221
Vennes.	956	85	106	»	»	329
Villers-Chief.	1277	157	133	72	25	173
Villers-la-Combe.	1174	82	92	25	50	364
	43261	6702	5207	2191	12	12370
Canton de Rougemont.						
Abbenans.	3484	820	374	151	75	449
Aville y.	1909	364	246	351	50	140
Bonnal.	660	86	71	39	25	33
Chazelot.	466	89	41	50	25	8
Cubrial.	2133	330	183	91	25	326
Cubry.	1725	248	160	78	50	137
Cuse et Adrisans.	2509	378	282	255	75	182
Fontenelle-lez-Montby.	1289	111	91	12	50	189
Gondenans-lez-Montby.	2573	391	280	149	»	358
Gondenans-les-Moulins.	1281	205	138	110	»	85
Gouhelans.	2425	372	194	15	»	171
Huanne-Montmartin.	1997	238	163	95	75	31
Mésandans.	1900	354	158	31	50	187
Moudon.	1529	277	141	9	»	243
Montagney.	980	102	131	11	25	70
Montferney.	755	75	55	42	50	45
Montussaint.	1125	163	89	5	50	149
Morchamps.	549	47	26	2	»	11
Nans.	1507	202	111	61	75	114
Puessans.	1187	203	111	28	50	150
Rillans.	1043	58	39	6	»	124
Rognon.	1182	164	104	31	75	226
Romain.	2029	294	135	30	50	283
Rougemont.	7010	1535	671	534	50	317
Servigney.	1056	101	68	7	50	154
Tallans.	898	54	30	»	»	33
Tournans.	1417	246	134	37	25	401
Tressandans.	702	90	51	»	»	78
Trouvans.	1050	88	57	50	25	25
Uzelle.	2814	506	242	86	75	559
Viéthorey.	1731	312	155	118	»	346
	52910	8503	4679	2455	»	5604

Digitized by Google

COMMUNES.	Foncière.	Personnelle et mobilière.	Portes et fenêtres.	Patentes, droit fixe et droit proportionnel compris.	Biens de mainmorte.
	fr.	fr.	fr.	fr. c.	fr.
Canton de Roulans.					
Bouclans.	2524	353	360	137 »	448
Breconchaux.	471	94	51	8 »	43
Champlive.	1799	213	152	128 25	180
Châtillon-Guyotte..	940	131	62	33 50	53
Dammartin.	2007	359	191	79 25	733
Deluz.	1536	340	248	322 25	241
Ecouvotte (l').	282	60	33	» »	37
Glamondans.	1880	286	188	23 50	225
Gonsans.	2172	396	269	113 »	261
Hilaire (Saint-).	584	140	87	56 »	78
Laissey.	713	124	95	110 50	31
Lusans.	643	94	72	» »	40
Naisey.	3059	731	346	152 33	682
Nancray.	3710	540	356	267 75	707
Osse.	1336	254	146	21 25	285
Ougney-Douvot.	1605	182	118	114 »	211
Pouligney.	1707	287	139	106 75	273
Puy (le).	653	68	36	» »	30
Roulans.	1885	436	265	200 50	176
Sechin.	183	40	27	15 »	26
Val-de-Roulans.	488	107	37	» »	1
Vauchamps.	628	65	71	77 50	59
Vennans.	347	31	12	» »	37
Vienney (Granges).	362	59	36	» »	49
Villers-Grelot.	1035	230	111	6 »	132
	32569	5820	3510	1972 33	5011
Canton de Vercel.					
Adam-lez-Vercel.	586	61	46	» »	110
Athose.	1172	141	133	28 50	172
Avoudrey.	1736	374	257	55 50	552
Belmont.	774	103	65	22 50	176
Bremondans.	1958	162	123	90 50	199
Chasnans.	1212	160	174	5 »	165
Châtelet (le).	345	22	20	» »	128
Chaux-lez-Passavant.	1387	303	193	149 50	239
Chevigney.	1025	85	75	16 75	127
Courtetain et Salans.	1398	163	114	54 »	338
Epenouse.	818	137	87	69 50	112
Epenoy.	2427	327	192	28 50	920
Etalans.	3740	596	322	181 08	453
Etray.	934	153	103	» »	153

Digitized by Google

COMMUNES.	Foncière.	Personnelle et mobilière.	Portes et fenêtres.	Patentes, droit fixe et droit proportionnel compris.	Biens de mainmorte.
	fr.	fr.	fr.	fr. c.	fr.
Eysson.	903	118	85	» »	290
Fallerans.	1867	310	194	41 50	256
Haute-Pierre.	959	150	76	2 »	116
Longechaux.	802	104	61	» »	96
Longemaison.	1870	118	138	25 50	110
Magny-Châtelard.	641	39	32	» »	104
Nods.	2004	522	329	236 83	437
Orsans.	1653	251	183	203 25	297
Passonfontaine.	3744	442	345	88 20	406
Rantechaux.	879	147	106	8 »	387
Valdahon (le).	4767	990	492	463 25	338
Vanclans.	1633	197	127	4 »	306
Vercel.	4378	1193	657	852 75	379
Vernierfontaine.	2560	313	219	39 50	220
Verrières-du-Grosbois.	386	40	34	6 50	»
Villedieu (la).	1286	136	113	6 50	248
	49842	7857	5095	2679 11	7844

—

Arrondissement de Montbéliard.

Canton d'Audincourt.					
Abévillers.	1856	384	377	216 50	199
Allenjoie.	2608	373	327	122 50	423
Arbouans.	250	89	79	14 »	18
Audincourt.	5855	1644	908	3682 83	2626
Badevel.	1436	352	338	453 83	315
Bethoncourt.	1496	535	394	51 »	483
Brognard	959	128	122	30 45	86
Courcelles-lez-Montbéliard.	687	201	184	54 83	141
Dasle.	1291	324	284	152 50	288
Dambenois.	1010	135	118	39 »	112
Dampierre-les-Bois.	1495	449	518	624 »	336
Etouvans.	966	201	141	35 67	270
Etupes.	2817	626	419	350 75	782
Exincourt.	1424	248	193	70 50	174
Fesches.	1595	251	291	412 »	308
Grand-Charmont.	1109	218	153	44 25	31
Mandeure.	3390	691	483	383 25	1028
Nommay.	1661	275	177	193 50	201
Sochaux.	873	146	144	237 75	120
Taillecourt.	596	112	66	6 50	116

Digitized by Google

COMMUNES.	Foncière.	Personnelle et mobilière.	Portes et fenêtres.	Patentes, droit fixe et droit proportionnel compris.	Biens de mainmorte.
	fr.	fr.	fr.	fr. c.	fr.
Valentigney.	2720	735	491	1735 »	648
Vieux-Charmont.	988	288	192	91 50	164
Vougeaucourt.	2004	598	384	200 90	719
	39264	9003	6783	9203 01	9608
Canton de Blamont.					
Autechaux.	1143	220	189	224 92	225
Blamont.	2069	704	416	320 92	524
Bondeval.	848	190	105	49 50	163
Dannemarie.	282	107	86	22 »	55
Ecurcey.	827	172	146	38 »	124
Gilay.	1294	238	268	238 60	225
Hérimoncourt.	2337	646	547	1967 75	226
Meslières.	441	188	196	101 75	31
Pierrefontaine.	1307	334	242	215 75	253
Roche-lez-Blamont.	941	275	194	26 »	220
Seloncourt.	1931	538	549	842 67	305
Tulay.	336	54	56	» »	»
Vandoncourt.	1631	448	363	118 »	267
Villars-lez-Blamont.	1569	449	320	120 40	292
	16976	4563	3677	4286 26	2890
Canton de St.-Hippolyte.					
Bief.	657	97	96	83 75	55
Burnevillers.	987	76	104	» »	152
Chamesol.	1878	476	353	123 40	214
Châtillon-sous-Maiche.	359	52	46	» »	45
Chaux.	236	40	49	13 50	28
Courcelle.	917	76	79	» »	16
Courtefontaine.	1477	205	204	55 25	258
Dampjoux.	367	74	83	9 «	108
Fleurey.	1321	173	159	135 67	156
Froidevaux.	674	93	98	17 25	89
Glère.	1152	153	161	138 50	370
Hippolyte (St.-).	1887	736	698	1631 42	106
Indevillers.	3749	699	533	299 25	720
Liebvillers.	581	115	136	197 75	74
Montancy.	1375	162	179	69 »	219
Montandon.	2685	256	297	98 50	482
Montécheroux.	2057	541	516	117 »	576
Montjoie.	668	75	85	66 »	12

Digitized by Google

COMMUNES.	Foncière.	Personnelle et mobilière.	Portes et fenêtres.	Patentes, droit fixe et droit proportionnel compris.	Biens de mainmorte.
	fr.	fr.	fr.	fr. c.	fr.
Montursin.	177	32	39	» »	26
Mouillevillers.	439	31	31	32 25	40
Neuvier.	503	96	89	13 »	74
Plains (les) et Grands-Essarts	1992	244	240	92 87	174
Soulce-Cernay.	1457	126	137	53 »	42
Valoreille.	1235	196	206	19 »	172
Vaufrey.	1572	208	217	75 75	295
Vernois et le Fol.	743	93	98	» »	290
	30945	5125	4953	3341 11	4593
Canton de Maiche.					
Battenans.	1136	153	173	77 80	169
Belfays.	573	32	46	» »	81
Belleherbe.	2391	593	390	226 »	463
Blanchefontaine.	213	22	20	26 »	13
Boulois (le).	896	68	90	59 25	»
Bréseux (les).	1545	174	199	59 75	295
Cernay.	1028	102	109	13 50	129
Charmauvillers.	1048	169	213	151 75	157
Charmoille.	1412	400	253	83 50	369
Charquemont.	5086	800	771	509 50	377
Cour-St.-Maurice.	967	208	188	223 »	152
Damprichard.	5515	761	647	271 25	205
Droitfontaine.	587	85	89	20 »	86
Ecorces (les).	1850	140	175	22 »	290
Essarts-Cuenot (les).	323	43	58	59 75	15
Ferrières.	805	109	85	21 »	80
Fessevillers.	671	119	131	31 50	90
Frambouhans.	1882	255	252	225 45	200
Friolais (le).	725	56	57	14 »	18
Goumois.	905	164	136	65 50	156
Grange (la).	1074	221	154	22 »	99
Maiche.	3870	923	757	927 25	385
Mancenans.	1083	102	106	81 35	66
Mont-de-Vougney.	486	94	84	12 »	110
Orgeans.	540	59	58	38 50	100
Provenchère.	1100	181	153	31 50	135
Thiébouhans.	1313	140	150	13 50	124
Trévillers.	2651	366	341	213 50	278
Urtière.	314	25	40	3 »	40
Vaucluse.	1029	202	209	266 75	144
Vauclusotte.	1423	166	195	146 75	257
	44224	6932	6349	3916 58	5083

Digitized by Google

COMMUNES.	Foncière.	Personnelle et mobilière.	Portes et fenêtres.	Patentes, droit fixe et droit proportionnel compris.	Biens de mainmorte.
	fr.	fr.	fr.	fr. c.	fr.
Canton de Montbéliard.					
Aibre.	1361	314	216	117 70	409
Allondans.	1536	172	139	76 25	472
Bart.	1213	331	244	428 50	178
Bavans.	2333	756	460	127 75	888
Beutal.	1209	192	137	44 50	260
Bretigney.	383	71	65	» »	87
Désandans.	1961	371	259	17 50	270
Dung.	840	185	213	95 »	145
Echenans.	692	64	55	13 »	57
Issans.	814	110	106	16 »	157
Julien (St.-).	1221	210	197	30 50	307
Laire.	807	121	103	57 25	194
Lougres.	1801	300	237	142 50	306
Marie (Ste.-).	2275	362	289	61 50	446
Montbéliard.	9659	7928	5652	10943 45	621
Présentevillers.	1233	257	189	62 75	284
Raynans.	1158	181	157	20 »	186
Semondans.	856	185	133	25 »	139
Suzanne (Ste.-).	474	230	221	89 »	98
Vernoy (le).	1026	97	103	34 50	219
	32808	12437	9135	12402 65	5725
Canton de Pont-de-Roide.					
Berche.	578	79	54	» »	109
Bourguignon.	1835	325	290	554 57	997
Colombier-Fontaine.	1928	314	234	121 »	523
Dambelin.	2389	378	310	274 67	142
Dampierre.	520	201	177	297 42	76
Ecot.	1437	245	188	7 »	423
Feule.	548	106	91	102 75	143
Goux.	856	229	201	36 »	162
Luceians.	125	21	23	» »	»
Mambouhans.	461	65	49	» »	50
Mathay.	2675	609	375	111 75	759
Maurice (St.-).	1685	369	261	75 37	520
Neufchâtel-Urtière.	691	75	69	22 25	59
Noirefontaine.	545	139	86	47 »	150
Peseux.	818	149	134	40 30	254
Pont-de-Roide.	1672	956	617	2250 41	408
Remondans.	750	87	88	42 »	31
Rosières.	956	161	139	53 »	144
Solemont.	1198	182	145	29 75	247

Digitized by Google

COMMUNES.	Foncière.	Personnelle et mobilière.	Portes et fenêtres.	Patentes, droit fixe et droit proportionnel compris.	Biens de mainmorte.
	fr.	fr.	fr.	fr. c.	fr.
ivre.	404	22	24	» »	19
lonne.	1515	237	203	65 58	401
rmondans.	784	195	133	101 50	24
rnois	824	183	99	38 50	129
llars-sous-Dampjoux.	434	60	83	88 75	46
llars-sous-Ecot.	1735	252	136	46 87	431
	27563	5689	4209	4468 44	6247
Canton de Russey.					
rbou (le).	2195	187	269	22 »	334
élieu (le).	2135	328	328	85 50	515
izot (le).	1277	210	194	19 »	230
onnétage.	2771	392	440	142 83	488
osse (la).	873	69	91	» »	390
retonvillers.	2385	398	375	108 »	750
hamesey.	975	217	160	37 »	554
henalotte (la).	877	124	128	8 »	225
ontenelles (les).	1452	241	293	99 »	774
rand'Combe-des-Bois (la).	1764	158	187	39 »	88
ulien (St.-).	1226	175	196	23 »	572
aval.	923	94	146	111 25	127
ongevelle.	388	80	70	3 »	16
nhier.	949	156	143	78 »	158
lémont.	733	52	65	» »	159
lonthéliardot.	728	102	114	19 »	239
lont-de-Laval.	2185	232	237	22 »	915
larbiez.	782	108	117	72 92	264
loël-Cerneux.	1222	171	165	23 50	277
laimbois-du-Miroir.	1964	248	221	88 25	381
losureux.	960	161	175	175 25	519
lussey (le).	5739	1050	853	461 25	1577
	34881	4935	4967	1577 75	9532

Digitized by Google

COMMUNES.	Foncière.	Personnelle et mobilière.	Portes et fenêtres.	Patentes, droit fixe et droit proportionnel compris.	Biens de main-morte.
Arrondissement de Pontarlier.					
Canton de Levier.	fr.	fr.	fr.	fr. c.	fr.
Arc-sous-Montenot.	2298	262	153	42 50	658
Bians.	2735	409	278	64 25	688
Boujailles.	4661	706	430	265 83	1451
Bulle.	2092	318	198	41 50	214
Chapelle-d'Huin.	3269	507	284	42 50	765
Courvière.	2353	329	187	30 »	848
Dompierre.	1737	300	185	129 50	195
Evillers.	2037	324	245	72 »	478
Frasne.	5602	778	495	452 58	1070
Goux.	3122	501	381	94 »	780
Levier.	5999	1212	607	661 84	888
Septfontaines.	2344	331	222	85 83	305
Sombacour.	3455	460	299	233 42	1176
Villeneuve-d'Amont.	2526	412	225	120 50	172
Villers-sous-Chalamont.	3056	303	155	131 75	815
	47306	7152	4544	2448 »	10428
Canton de Montbenoit.					
Allemands (les)	836	147	145	39 »	186
Arçon.	3258	516	403	89 75	488
Arc-sous-Cicon.	6098	689	521	270 »	952
Aubonne.	2330	438	313	226 50	335
Chaux (la).	2795	388	374	85 50	924
Bugny.	822	81	65	6 »	»
Gilley.	3095	529	478	50 »	955
Gorgon (St.-).	1067	220	155	39 »	181
Hautèrive-la-Fresse.	1334	157	186	51 50	342
Lièvremont.	1608	312	268	33 50	710
Longeville (la).	2524	513	480	58 25	508
Maison-du-Bois.	1125	185	166	188 75	520
Montbenoît.	771	121	121	188 »	2
Montflovin.	697	86	71	» »	250
Ouhans.	3290	486	348	376 50	1256
Rénédale.	416	44	27	» »	89
Ville-du-Pont.	2615	528	529	115 25	626
	34881	5410	4620	1797 50	8076

Digitized by Google

COMMUNES.	Foncière.	Personnelle et mobilière.	Portes et fenêtres.	Patentes, droit fixe et droit proportionnel compris.	Biens de mainmorte.
	fr.	fr.	fr.	fr. c.	fr.
Canton de Morteau.					
ombes (les).	3282	407	499	85 25	346
ins (les).	5358	516	562	144 83	554
rand'Combe (la).	5108	714	810	308 48	419
as (les).	3128	578	724	403 75	174
ac (le) ou Villers.	6083	1215	1174	315 »	232
ontlebon.	6444	915	1033	422 25	360
orteau.	4635	1559	1340	1936 99	218
	34038	5902	6142	3616 55	2303
Canton de Mouthe.					
ntoine (St.-).	1067	205	141	96 50	267
onnevaux.	2253	258	207	204 25	963
oujeon.	1178	166	108	6 »	467
rey et Maison-du-Bois (le).	880	170	110	39 62	405
hapelle-des-Bois.	3315	402	387	94 75	10
hâtel-Blanc.	2474	376	221	227 13	164
haux-Neuve.	3664	572	344	374 42	325
rouzet (le).	439	48	34	» »	287
ourcatier et Maison-Neuve.	422	92	61	» »	94
ellin.	962	192	122	32 50	286
ougne.	4866	1143	652	823 67	1849
abergement.	2052	414	244	230 »	666
ongevilles (les).	2429	530	311	123 25	687
étabief.	1541	207	177	137 75	449
outhe.	5482	1020	522	729 67	433
etite-Chaux (la).	1510	170	120	21 50	171
ontets (les).	1015	118	89	18 50	303
eculfoz.	315	51	24	39 »	121
emoray.	1505	259	171	46 25	755
ochejean.	3655	372	294	228 25	1010
ondefontaine.	452	58	28	» »	139
arrageois.	2084	169	110	56 »	406
aux et Chantegrue.	2022	375	268	212 50	974
illedieu (la).	1955	222	150	7 »	325
	47497	7609	4895	3778 51	11554
Canton de Pontarlier.					
Bannans.	2262	343	238	161 25	291
Bouverans.	2961	360	266	108 50	856
Chaffois.	2122	326	312	199 50	391

Digitized by Google

COMMUNES.	Foncière.	Personnelle et mobilière.	Portes et fenêtres.	Patentes, droit fixe et droit proportionnel compris.		Biens de mainmorte.
	fr.	fr.	fr.	fr.	c.	fr.
Chaudron et Vezenay.	894	182	95	121	42	248
Cluse (la) et Mijoux.	3956	695	521	481	50	752
Colombe (Ste.-).	1651	232	166	74	50	279
Dommartin.	1743	208	158	40	50	511
Doubs.	1831	252	211	130	50	624
Fourgs (les).	5042	1146	490	158	25	2000
Granges-Narboz (les).	1850	206	150	13	50	332
Granges Ste.-Marie (les).	1422	116	83	63	25	2
Grangettes (les).	1090	123	107	20	50	445
Hôpitaux-Neufs (les).	1071	146	125	26	»	428
Hôpitaux-Vieux (les).	1878	252	180	63	»	599
Houtaud.	1292	216	149	117	16	145
Ma buisson.	1006	151	123	186	50	570
Malpas.	936	161	130	66	»	432
Montperreux.	1656	197	137	36	50	446
Oye et Pallet.	2107	325	227	114	25	759
Planée (la).	2103	212	162	32	»	544
Point (St.-).	889	105	74	43	25	345
Pontarlier.	12105	7534	3538	10527	81	2010
Rivière (la).	3163	524	274	218	»	532
Touillon et Loutelet.	880	113	64	»	»	95
Verrières-de-Joux.	2336	698	375	223	50	96
Vuillecin.	2219	249	175	85	»	277
	60467	15242	8527	13310	14	13807

En rapprochant les résultats qui viennent d'être exposés, de ceux obtenus pour 1838, on parviendra à établir les différences ci-après :

ARRONDISSEMENTS.	CONTRIBUTION FONCIÈRE.			
	CHIFFRES pour 1838.	CHIFFRES pour 1849.	DIFFÉRENCE en plus.	DIFFÉRENCE en moins.
	fr.	fr.	fr.	
Besançon	467345	479494	12149	
Baume	287308	288338	1030	
Montbéliard	223250	226461	3211	
Pontarlier	222800	224189	1389	
	1200703	1218482	17779	

Digitized by Google

ARRONDISSEMENTS.	CONTRIBUTION PERSONNELLE ET MOBILIÈRE.			
	CHIFFRES pour 1838.	CHIFFRES pour 1849.	DIFFÉRENCE en plus.	DIFFÉRENCE en moins.
	fr.	fr.	fr.	fr.
Besançon	125981	131254	5273	»
Baume	55768	53811	»	1957
Montbéliard	49604	48682	»	922
Pontarlier	41547	41315	»	232
	272900	275062	2162	»
PORTES ET FENÊTRES.				
Besançon	79277	93879	14602	»
Baume	38691	33854	»	4237
Montbéliard	42061	40073	»	1988
Pontarlier	30798	28528	»	2270
	190227	196334	6107	»
PATENTES.				
Besançon	112462 09	130272 77	17830 68	»
Baume	22127 85	21408 48	»	718 92
Montbéliard	30275 04	39195 80	8920 76	»
Pontarlier	26447 64	24950 70	»	1496 94
	191292 12	215827 70	24385 58	»

COMMERCE ET INDUSTRIE.

Aperçus généraux.

Depuis plusieurs années l'Annuaire a présenté l'exposé du mouv ment industriel et commercial de notre département. Il en a fi ressortir, dans chaque spécialité, la marche progressive, stationnai ou rétrograde, suivant que des circonstances générales ou partic lières venaient provoquer, ralentir ou suspendre l'essor des spécul tions. Toutefois, malgré des vicissitudes assez fréquentes, les affaire favorisées par une paix de plus d'un tiers du siècle, ont pris, da le département, un développement si considérable, qu'il est deven sous le rapport industriel et commercial, l'un des plus importants la France, et que la place de Besançon, en particulier, tient imm diatement après nos principales villes maritimes et les grands centr de production ou d'entrepôt, l'un des premiers rangs pour le chiff et la multiplicité de ses opérations.

Il en est résulté, pour le département et sous tous les rapport un changement qui mérite d'être étudié, soit dans ses causes, s dans ses effets. Nous nous proposons cette étude, en prenant, po point de départ, la promulgation du code de commerce, en 1808, l'influence qu'il a lui-même exercée sur la marche et sur la ten des affaires dans notre pays.

L'un des premiers bienfaits de ce code provient évidemment de s prescriptions, obligatoires pour le négociant, de tenir des écritur régulières de toutes ses opérations. Cette condition, dont le législ teur a eu soin de déterminer les éléments essentiels, a provoqué d habitudes d'ordre et d'exactitude, qui sont devenues un gage de s curité pour le négociant et une garantie pour la société elle-mêm En effet, lorsqu'il peut se rendre compte, jour par jour, de ses op rations, le négociant reconnaît, dans leur résultat, le côté où sa pr

Digitized by Google

dence est tombée en défaut; et, lorsqu'il s'y prend à temps, il est rare qu'il n'ait pas le pouvoir de rectifier utilement une marche compromettante pour ses intérêts, et de la modifier dans un sens qui leur soit plus favorable.

Une expérience de quarante ans fournit la preuve incontestable de ce fait. Sur 274 faillites déclarées par le tribunal de commerce de Besançon, de 1808 à 1847 inclus, c'est-à-dire pendant quarante ans, il n'en a pas été constaté une seule contre un négociant dont les écritures aient été toujours régulièrement tenues. D'où il faut conclure que le défaut de régularité, sous le rapport des écritures, est une des principales causes du désordre qui mène souvent un négociant à sa ruine.

Ce n'est pas tout d'abord que les prescriptions du code, à cet égard, se sont introduites dans la pratique et sont devenues une heureuse habitude du commerce. Les meilleures institutions demandent du temps pour s'établir et se vulgariser; mais, dès le commencement, il s'est trouvé, à la tête du tribunal de commerce, des hommes capables et éclairés qui, justes appréciateurs des sages exigences de la loi, se sont fait un devoir d'en provoquer et d'en maintenir l'application. Ainsi, contrairement à ce qui s'est pratiqué longtemps dans les tribunaux de places beaucoup plus importantes que Besançon, ces dignes consulaires ont tenu, dans les contestations portées devant eux, à la production toujours régulière d'extraits en forme des livres de commerce; et, par cette mesure salutaire, ils ont pour ainsi dire forcé les négociants à se plier au joug de la loi et à se familiariser avec les règles du devoir. Sous ce rapport, ces hommes véritablement éminents, ont rendu particulièrement à la place de Besançon un service dont les conséquences ont assuré son crédit au dehors et lui donnent, à juste titre, la réputation de l'une des villes commerciales les plus solides de la France.

Pour quiconque a vu le passé et peut comparer notre situation présente avec ce qu'elle était, il y a trente ans, le mouvement qui s'est opéré a véritablement quelque chose de prodigieux. Puissamment secondé par l'administration, qui a ouvert partout des voies de communications faciles entre les villes et les moindres villages, le commerce a étendu de tous côtés son action. Il a mis à la portée de tous, à des conditions accessibles pour tous, soit les objets de consommation nécessaires à la vie, soit les produits industriels propres

Digitized by Google

aux usages domestiques, soit les instruments de travail qui en rendaient l'action plus facile et plus féconde en même temps. Heureuses les villes et les campagnes, si l'éducation morale eût marché d'accord avec ce mouvement du commerce, et si des habitudes, mauvaises à tous égards, ne fussent venues corrompre, au préjudice des populations, les bienfaits qui auraient dû en résulter pour elles.

Besançon surtout a, pour ainsi dire, complétement changé de face, depuis trente ans. A peine quelques magasins, dans sa rue principale, suffisaient alors aux besoins de sa consommation intérieure. Son action commerciale, bornée à l'enceinte de ses murs, ne se répandait que très-faiblement au dehors; et, à l'exception de villes circonvoisines, qui venaient y puiser les divers articles composant leur modeste assortiment, sa clientelle directe était nulle dans le reste du département.

Depuis, des magasins de toutes sortes se sont successivement ouverts dans presque toutes ses rues. Les rez-de-chaussées des hôtels les plus graves se sont convertis en bazars élégants. La vie commerciale n'a laissé aucune place sans y répandre son activité. Elle s'est étendue de la ville au dehors; et, en peu d'années, tous les villages, à la faveur de l'amélioration des voies de communication, se sont associés au mouvement du commerce. Ils ont vu s'établir, dans leur sein, des dépôts qui, s'approvisionnant au chef-lieu, présentent à la consommation de leurs habitants, dans tous les genres, les objets dont elle a le plus essentiellement besoin.

Le commerce de Besançon a pris un essor plus vaste encore. Les départements voisins et la Suisse elle-même n'ont pas tardé à devenir ses tributaires. Il s'est constitué, sous bien des rapports, entre les pays de production et ceux de consommation, l'agent intermédiaire des placements, et ses transactions se multipliant, son action s'est étendue successivement fort au loin.

Enfin, la Banque de France ayant, en 1841, établi un comptoir d'escompte à Besançon, ce puissant agent du crédit a eu pour résultat d'y donner au commerce et à l'industrie une impulsion nouvelle. Il y a créé d'immenses facilités, dont les avantages sont toujours certains, quand la prudence en use avec mesure. On a vu, dès lors, les départements voisins venir s'alimenter à Besançon des capitaux que réclamaient les besoins de leur commerce; et, jusqu'aux jours où les dissensions politiques ont paralysé son industrie, on

Digitized by Google

a vu la Suisse elle-même remettre à l'escompte, aux maisons de banque de Besançon, le plus grand nombre de ses valeurs sur Paris. C'était un tribut important que nous payait le commerce étranger. Et cette circonstance ajoutait naturellement à la considération de notre place.

Besançon, il faut en convenir, doit beaucoup à sa position topographique. Placé aux pieds de la dernière chaîne du Jura, il est le point central où viennent aboutir et se croiser les grandes routes qui relient la Méditerranée au Rhin, à la Suisse et à l'Allemagne occidentales; l'Océan à ces mêmes contrées; la Belgique aux cantons de Neuchâtel, de Vaud et de Genève, à la Savoie et à l'Italie méridionale. Cette position est merveilleuse. Et, de plus, le canal qui traverse la cité ajoute un élément nouveau à tous ceux dont la nature l'a si libéralement dotée.

Ce canal, arrêté sous ses murs jusqu'à son achèvement en amont, a rendu son port, pendant plusieurs années, l'entrepôt naturel de toutes les marchandises expédiées par eau pour l'Alsace et la Suisse par Bâle, comme il l'était forcément pour celles à destination des cantons suisses, limitrophes du Doubs. Cette circonstance a contribué pour beaucoup à créer et à étendre nos relations commerciales; et celles-ci, une fois établies, se sont maintenues sur une vaste échelle après l'achèvement du canal, qui, pour les expéditions d'Alsace, n'a plus fait de Besançon qu'une simple halte de passage.

C'est que le département du Doubs, par les produits de son sol et de son industrie, fournissait lui-même au commerce des éléments nombreux d'opérations et d'échanges. Ses forges et ses hauts-fourneaux, longtemps favorisés d'une prospérité puissante, avaient introduit, dans leur fabrication, les procédés nouveaux découverts par la science, et leurs produits se distinguaient par la supériorité de leur qualité. A côté de ces vastes établissements industriels, on en a vu d'autres s'élever successivement, où le fer et la fonte, convertis par un travail intelligent en instruments de toutes sortes, en meubles et en ustensiles de ménage, et même en ornements des habitations, trouvaient à l'étranger comme en France, un placement facile et abondant. Des usines à blé, montées d'après les systèmes nouveaux, sont devenues en peu de temps sur nos rivières des centres de fabrication, qui alimentaient non-seulement le département du Doubs et les départements voisins, mais encore les cantons riverains de la Suisse. Nos cours d'eau, dans les montagnes, se sont pour ainsi dire, couverts de scieries, où la conversion du sapin en planches, en pla-

Digitized by Google

teaux, en lambris, tout en augmentant la valeur de nos forêts, donnaient lieu à un mouvement commercial considérable et à des transactions qui s'étendaient fort au loin. Enfin, des usines en papeterie, créées et dirigées, pour la plupart, avec une haute intelligence, ont fait de ce produit l'un des éléments les plus importants de notre commerce.

Au milieu de ce mouvement dont le spectacle extérieur ne pouvait manquer de fixer l'attention, d'autres industries, moins bruyantes dans l'appareil de leurs travaux, mais non moins fécondes dans leurs résultats, se développaient au sein de nombreux ateliers, et procuraient des moyens d'existence à des milliers d'ouvriers. On sait à quel degré de prospérité, l'horlogerie, par exemple, était parvenue à Besançon, dans ces derniers temps. Chaque année voyait augmenter ses produits, et sous le double rapport de leur nombre et de leur qualité, elle rivalisait avec nos voisins qui, dans cette spécialité, ont tenu si longtemps un rang qu'on n'aurait jamais cru pouvoir leur être disputé.

Mais, il faut le reconnaître, dès avant l'établissement du comptoir d'escompte, le commerce et l'industrie du département avaient trouvé, dans les maisons de banque de Besançon, des ressources de crédit qui ont puissamment contribué au développement que nous signalons. Combien de fortunes se sont élevées, qui n'ont dû qu'au concours intelligent des capitaux qui leur étaient avancés, leur succès et leur prospérité. C'est un fait qu'il est utile de signaler, aujourd'hui surtout qu'il est devenu, pour ainsi dire, de mode et de ton de réagir contre les opérations de banque, et de les confondre, dans une égale réprobation, avec les indignes tripotages de l'usure. Autant l'usure est une plaie hideuse qui ruine la propriété, l'industrie et le commerce, autant la banque proprement dite, par le mouvement qu'elle procure à la circulation des capitaux, devient, à mesure que les circonstances lui permettent de multiplier ses opérations, un agent incontestable de prospérité publique.

Les rôles annuels des patentes pour le département du Doubs contiennent, depuis la promulgation du code de commerce, en 1808, jusqu'à notre époque, c'est-à-dire pendant quarante ans, la preuve matérielle de notre mouvement commercial. Seulement, pour être juste dans ses appréciations, il faut remarquer que la loi du 25 avril 1844 a déchargé du droit de la patente une quantité de professions qui,

Digitized by Google

dans les villes comme dans les campagnes, y avaient été assujetties jusques-là. Cette circonstance a réduit d'autant le nombre des cotes, et il faut en tenir compte dans la comparaison à établir entre les trois périodes administratives qui ont gouverné la France, pendant ces quarante ans.

Ainsi, de 1808 à 1814, période de l'empire, le rôle des patentes, ouvert en 1808, par 6,786 cotes, en a compté 6,798, en 1809, pour descendre successivement à 5,564, en 1814. C'était, en six ans, une diminution de 1,234 contribuables.

De 1815 à 1830, ayant pour point de départ 5,854 cotes en 1815, le rôle a flotté plusieurs années autour de ce nombre, pour atteindre, en 1829, celui de 7,421, et monter, en 1830, à 8,323. C'est, en 15 ans, une augmentation de 2,469 contribuables.

De 1831 à 1844, époque de la loi nouvelle, ayant pour point de départ le nombre de 8,230, en 1831, le rôle est parvenu à 11,269 cotes en 1842, pour descendre à 10,952 en 1843, et fermer à 9,759 en 1844. C'est, en 13 ans, si l'on compare entre elles les années les plus remarquables par le nombre des patentés, une différence de 4,471 cotes sur la période la plus élevée de l'empire, et de 2,946 sur la période la plus élevée de la restauration.

Ensuite des prescriptions de la loi de 1844, les rôles sont descendus à 8,351 cotes, en 1845, à 8,504, en 1846, pour finir, en 1847, par 8,419.

En tenant compte des retranchements qui ont été la conséquence de la loi nouvelle, et en les appliquant par la pensée aux rôles antérieurs à cette loi, on trouve que le nombre des personnes qui, dans le département du Doubs, se sont adonnées au commerce et à l'industrie, s'est augmenté d'environ moitié, en quarante ans. Et si l'on réfléchit que chacune d'elles, dans sa spécialité, a fait infiniment plus d'affaires qu'elle n'aurait pu en pratiquer autrefois, on demeure frappé de l'importance du mouvement commercial, mais on ne s'étonne plus de l'activité prodigieuse qu'il a répandue partout.

Il n'est pas sans intérêt d'étudier, durant cette longue période de quarante ans, quels sinistres ont frappé le commerce et l'industrie, et dans quelle proportion ils se sont développés aux trois époques de 1808 à 1814; de 1815 à 1830; et de 1831 à 1847 inclus.

L'ensemble des faillites déclarées par le tribunal de commerce de Besançon a été, pendant ces quarante ans, de 274. Elles ont accusé

Digitized by Google

un passif de . . . . . 21.206.359 fr. 76.
Sur ce passif ont été recouvrés par les créanciers. 6.370.551 fr. 63.

Différence, à leur préjudice. . . . . 14,835,808 fr. 13.
C'est plus des deux tiers de perte réelle.

Ces faillites se sont réparties, savoir :

1° De 1808 à 1813 inclus, soit en six ans, 45 faillites, au passif de 5.799,911 fr. 88, sur lesquels 2.480,906 fr. 90, ont été recouvrés, et conséquemment 3,319,004 fr. 98, ont été perdus pour les créanciers.

2° De 1814 à 1830 inclus, soit en dix-sept ans, 64 faillites, au passif de 5,790,181 fr. 24. sur lesquels 1.334.960 fr. 83, ont été recouvrés, et 4.455,210 fr. 31, ont été perdus pour les créanciers.

3° De 1831 à 1847 inclus, soit en dix-sept ans, 165 faillites, au capital de 9,616,266 fr. 64, sur lesquels 2,554,683 fr. 80, ont été recouvrés, et 7.061,582 fr. 84, ont été perdus.

Une seule année s'est écoulée sans sinistres. C'est 1820.

Les années où se sont ouvertes les faillites les plus considérables, sont :

1808.	11	faillites, au passif de	2,152.642 fr.	32.
1811.	19	. . . . .	3,021.212	82.
1828.	9	. . . . .	2.826.050	87.
1836.	8	. . . . .	1,348,737	13.
1840.	7	. . . . .	1,094,105	20.
1847.	21	. . . . .	1,022,097	70.
	75	faillites, un passif de	11,464,846	04.

C'est donc, en sept années, plus de moitié du passif total produit pendant quarante années, réparti sur un peu plus du quart des sinistres.

Chacune de ces sept années porte en elle-même, dans les faits qui se sont manifestés durant son cours, des causes déterminantes du développement des sinistres qui les ont signalées. Chacun peut s'en rendre compte, en consultant ou ses souvenirs, ou les annales historiques de notre temps. Le commerce vit de confiance. Dès que celle-ci est ébranlée, le commerce est réduit à de certaines épreuves qu'il supporte difficilement, et les échecs y deviennent tout à la fois plus nombreux et plus sérieux.

En étudiant, dans leur détail, les sinistres de ces quarante années,

Digitized by Google

n voit que, dans la première période de leur cours, c'est le commerce proprement dit qui se trouve particulièrement atteint. Ce sont es maisons réputées considérables, qui, après de longues années existence, sont tombées tout-à-coup, en laissant après elles d'énormes déficits. Plus tard, le commerce se régularise; sa marche evient plus prudente, et, à de rares exceptions près, les faillites ne appent plus, pour ainsi dire, que des hommes étrangers à la pratique réelle des affaires, et dont la plupart, soit à la ville, soit à la mpagne, s'y sont lancés en aveugles, sans apprentissage et sans périence. En général, les aubergistes, les cabaretiers et les cafetiers ont le nombre s'est multiplié outre mesure, ont défrayé, dans une oportion considérable, le rôle des faillites.

Il résulte de ces faits que le commerce, dans l'acception sérieuse u mot, a pris, de notre temps, un essor et un développement qui ennent du prodige, et qu'il s'est pratiqué, en général, plus rationellement et avec plus de sécurité qu'autrefois.

Les événements de 1848 ont justifié cette opinion. En effet, si le ommerce, déjà fatigué des épreuves de 1847, n'eût pas été convenalement assis, on aurait vu, de toutes parts, des sinistres se succéder, plus de moitié des magasins qui animent notre place se fermer, près la révolution de février. Loin de là, le nombre des faillites a été oins considérable et le chiffre de leur passif plus faible qu'en 1847. e tribunal n'en a constaté que 12 au lieu de 21, au passif de 96,327 fr. 10 c. au lieu de 1,022,097, 70.

La situation a été terrible. Mais grâce aux progrès qui se sont réalisés dans la pratique des affaires, et au puissant concours de la anque de France, créanciers et débiteurs ont pu s'entendre dans eur intérêt commun, et, de part et d'autre, des pertes sensibles nt pu se supporter sans catastrophe et sans ruine.

Que nous réserve l'avenir? Trente années de paix et une administration dont le temps constatera le mérite, avaient répandu parmi ous des germes incontestables de prospérité. Le sol du département st jonché de témoignages qui l'attestent. Nous sera-t-il donné d'en ecueillir les fruits? C'est un problème dont la solution ne souffrira le difficultés qu'autant que l'esprit d'ordre ne reprendrait pas son asendant sur les masses, et que la société, si tristement remuée par es agitations publiques, continuerait à désespérer du calme et de la tabilité qui sont indispensables à son libre développement.

Digitized by Google

INDUSTRIES SPÉCIALES.

Emploi de la force motrice [1].

Moteurs hydrauliques. — Les différentes industries peuvent être considérées sous un point de vue technique commun, celui de la force qu'elles emploient. La force motrice dans le département du Doubs est principalement empruntée aux cours d'eau. Ceux-ci en effet présentent une force brute de beaucoup supérieure à celle qui a été utilisée jusqu'ici.

Par cette circonstance même, les récepteurs hydrauliques ont été en général établis non pas dans la condition de tirer parti de la plus grande proportion possible de la force brute du cours d'eau, mais bien par la considération de l'économie de leur construction et de leur entretien.

Dans le plus grand nombre de cas, et principalement lorsque la chute est peu considérable, ce sont les roues à palettes qui ont été adoptées. Leur rendement n'est pas en général au-dessus de 20 pour 0/0, en travail disponible; pour les plus parfaites il n'est pas au-dessus de 25 pour 0/0.

Mais chaque industrie une fois localisée, lorsque le développement de la production a forcé les usines à réclamer pour leur travail une force plus considérable, la question a changé de face : chaque usine a dû demander au cours d'eau dont elle disposait, une plus forte proportion de sa force brute, et par cela même, recourir aux récepteurs hydrauliques d'un grand rendement.

Ce besoin a commencé principalement à se manifester depuis 1841.

[1] Nous empruntons à un excellent rapport de M. Boyé, ingénieur des mines du département, tous les détails de cette note.

Digitized by Google

s moteurs perfectionnés qui ont été établis, sont des turbines. Ce oteur, dans ses diverses variétés, n'était pas vu dans l'origine ec faveur. On appréhendait qu'il ne fût pas avantageusement ap- cable à tous les genres de travaux de l'industrie.

On n'était pas suffisamment fixé non plus sur les conditions son roulement. L'expérience a successivement dissipé tous doutes, et ce moteur se trouve aujourd'hui employé sur plusieurs ints.

Dans la période des cinq dernières années, il a été placé 25 turbines présentant une force disponible de 845 chevaux. Sur ce nombre, de la force de 445 chevaux sont appliquées dans les usines mé- llurgiques d'Audincourt, de l'Isle-sur-le-Doubs et de St.-Hippolyte, faire mouvoir des machines soufflantes, des laminoirs à tôle et à tit fer, des marteaux de forge et des martinets. La turbine est rtout fort avantageuse pour ces deux derniers genres de travail, moyen d'un volant. Six turbines d'une force de 315 chevaux, nt instituées dans des ateliers d'outils de filature, d'horlogerie, grosse quincaillerie, à Audincourt, Valentigney, Pont-de-Roide la Roche.

Une turbine de 20 chevaux est établie à la papeterie de Chevroz. nfin, 4 turbines, d'une force de 65 chevaux, font mouvoir des oulins à blé à Avilley et à Besançon.

Considérées sous le rapport du système suivant lequel elles sont onstruites, ces turbines se classent comme il suit :

Variétés du système Fourneyron, 16 turbines de la force de 10 chevaux.

Système Jonval perfectionné par M. Kœcklin, 7 turbines de la force e 295 chevaux.

Variétés du système Fontana Baron, 2 turbines de la force de 0 chevaux.

L'adoption de ces moteurs a eu lieu principalement dans l'arron- issement de Montbéliard. L'initiative en est due à l'usine d'Audin- ourt. De 1844 à 1845 elle a établi pour mouvoir des machines souf- lantes, deux turbines suivant un système qui constitue une variété le celui de M. Fourneyron. Elle a depuis successivement substitué ce noteur à ses roues à palettes, et actuellement la compagnie d'Au- lincourt possède dans ses usines, neuf turbines donnant une force

Digitized by Google

de 300 chevaux. Leur rendement est de 65 à 70 pour 0/0, en bon état d'entretien.

En 1846, MM. C. Peugeot et compagnie firent installer dans leur usine d'Audincourt, deux turbines du système Jonval, perfectionné par MM. Kœcklin, de la force de 60 chevaux chacune; ce sont les premières de ce système introduites dans le département. D'après des essais au frein, exécutés avec soin par M. Constant Peugeot, ingénieur des ponts-et-chaussées, l'un des propriétaires, et pour lesquels le jaugeage du cours d'eau a été fait au réservoir, dans des limites de hauteur qui permettent d'en assurer la précision, le rendement de ce moteur a été trouvé de 85 à 88 pour 0/0.

Dans les limites du roulement de l'usine, le rendement ne descend pas au-dessous de 80 pour 0/0. Ces résultats, dont l'exactitude est garantie, semblent réaliser le maximum de ce qu'il est possible d'atteindre dans la pratique.

Des essais faits au frein sur l'une des turbines du système Fontana Baron ont donné pour ce moteur un rendement qui a varié de 70 à 75 pour 0/0.

Machines à vapeur. — Le nombre des machines et appareils fonctionnant à la vapeur s'est successivement accru. Depuis 1844, onze nouvelles machines donnant ensemble une force de 127 chevaux, ont été mises en roulement. La plus grande partie de cette force est utilisée dans les usines d'Audincourt et dépendances, où 4 machines de la force de 90 chevaux, font mouvoir 3 marteaux pilons du poids de 2000 kilog. chacun, destinés à la grosse fabrication, et une machine soufflante. La vapeur consommée par ces machines est produite par les chaleurs perdues des fours et des foyers.

Plusieurs machines à vapeur sont disséminées dans le département. Voici un tableau qui donne l'indication de l'usage de chacun des appareils tenus en roulement dans les divers ateliers.

Digitized by Google

NATURE DE L'ETABLISSEMENT où fonctionne l'appareil.	DESTINATION de L'APPAREIL.	Puissance de la machine en chevaux vapeur de 75 kilog. élevés à 1 mèt. par seconde.	DATE DE LA MISE en activité.
apeterie mécanique de Geneuille, à M. Outhenin Chalandre.	Chauffage des cylindres sécheurs.	»	Février 1835.
apeterie mécanique d'Arcier à MM. Vaissier et Bécoulet.	id.	»	Août 1836.
abrique de bougies de M. Delapchier aux Chaprais.	Chauffage des suifs et matières servant à la préparation de la stéarine.	»	Septemb. 1844.
erme d'exploitation rurale de M. J. Derosne à Ollans.	Production de la vapeur pour la cuisson des aliments des bestiaux.	»	Février 1846.
sine à fer de Gouille.	Mise en mouvement d'un gros marteau et d'un laminoir.	25	Avril 1837.
id.	Mise en mouvement de la machine soufflante.	8	id.
auts fourneaux de Clerval, à MM. Bouchot frères.	Mise en mouvement de la machine soufflante.	16	1826-1842.
orge et tolerie de Bourguignon, appartenant à la compagnie d'Audincourt.	Mise en mouvement d'un marteau vertical.	25	Novemb. 1845.
id.	Deux autres chaudières pour la mise en mouvement de marteaux-pilons.	35	1847.
orges d'Audincourt.	Mise en mouvement d'un marteau et d'un martinet-pilon.	25	1848.
aut-fourneau de Pont-de-Roide, appartenant à la compagnie d'Audincourt.	Mise en mouvement d'une machine soufflante	10	1848.
onderie de 2e fusion de MM. Arcelin aux Chaprais.	Mise en mouvement du ventilateur.	2	Mai 1842.

Digitized by Google

NATURE DE L'ÉTABLISSEMENT où fonctionne l'appareil.	DESTINATION de L'APPAREIL.	Puissance de la machine en chevaux vapeur de 75 kilog. élevés à 1 mèt. par seconde.	DATE DE LA MISE en activité.
Fonderie de 2e fusion à la Butte, de MM. Roy et Gaudillot.	Mise en mouvement du ventilateur.	4	Novemb. 184
Fonderie de 2e fusion de MM. St.-Eve, à Besançon.	id.	1 1/2	Août 1844.
Tuilerie mécanique du Grand-Denis, à Flangebouche.	Mise en mouvement des cylindres gacheurs et d'une scie.	10	Novemb. 184
Tuilerie mécanique de M. de Vercia, à Malbrans.	Mise en mouvement du cylindre à corroyer et machine à fabriquer la tuile.	3	Août 1846.
Fabrique de plâtre de M. Poulet, à Vorges.	Mise en mouvement du moulin à broyer le gypse.	4	Septemb. 184
Atelier de carrosserie de MM. Spony, à Besançon.	Mise en mouvement des tours.	2	Décemb. 184
Atelier de construction de machines de M. Regard, à Besançon.	id.	4	Avril 1837.
Atelier de construction de machines de M. Guillemin, à Casamène.	id.	8	1842-1846.
Fabrique d'horlogerie de MM. Japy, à Badevel.	Mise en mouvement des tours sur métaux.	8	Juin 1842.
Fabrique d'horlogerie de Montbéliard, de M. Marti.	id.	4	Novemb. 184
Fabrique d'horlogerie à la prairie de M. A. Roux.	id.	6	Mai 1845.
Fabrique de vis à bois et grosse quincaillerie du Rondelot, à MM. Japy.	Mise en mouvement de tours à planer et de tours à bois.	12	Octobre 184
Même fabrique à la Feschotte.	Deux appareils pour la mise en mouvement des tours et d'un marteau-pilon de 2500 kilogrammes.	17	1836-184

Digitized by Google

NATURE DE L'ÉTABLISSEMENT où fonctionne l'appareil.	DESTINATION de L'APPAREIL.	Puissance de la machine en chevaux vapeur de 75 kilog. élevés à 1 mèt. par seconde.	DATE DE LA MISE en activité.
Scierie mécanique de Frambouhans, à M. Mougin.	Mise en mouvement de la scie et d'un moulin à blé.	6	Février 1847.
Filature et tissage de laine de M. Sahler, à Montbéliard.	Mise en mouvement des métiers à filer.	18	1835.
Même atelier.	Mise en mouvement des métiers à tisser.	18	Janvier 1842.
Féculerie et Amidonnerie de MM. Colladon-Roux et Bugnot, à Besançon.	Mise en mouvement de divers appareils.	8	Octobre 1846.
Fabrique de cuirs de M. Huguet, à Besançon.	Mise en mouvement de moulins à tan.	2	1836.
Brasserie de M. Lebault, à Besançon.	Mise en mouvement du moulin à moudre l'orge.	2	Octobre 1840.
Brasserie de M. Fezler, à Besançon.	Mise en mouvement du moulin à moudre l'orge.	1 1/2	1837.
Brasserie de M. Répécaud, au Faubourg de Tarragnoz.	id.	2	Novemb. 1841.
Battoir à blé de M. Valentin, à Byans.	Mise en mouvement d'un battoir et d'un moulin à blé.	6	Septemb. 1844.
Battoir à blé à Quingey, de M. Druot.	Battoir.	4	Août 1844.
Battoir à blé de M. Lyet, à Osselle.	id.	2	Septemb. 1845.
Bains de M. Pièrre, à Grandvelle.	Elévation de l'eau à distribuer pour les bains.	1	Juillet 1840.
Bains minéraux de Guillon.	Elévation de l'eau des bains et production de la vapeur pour les douches.	2	Mai 1843.

Digitized by Google

INDUSTRIE MÉTALLURGIQUE.

L'industrie métallurgique dont l'origine remonte au 14me siècle, a constamment maintenu sa spécialité de livrer au commerce des fers élaborés au bois, et d'une qualité supérieure.

Pendant un certain temps le département a concouru à la production par les minerais tirés en proportion notable, de son propre sol. Mais à mesure que, par suite du développement même de l'industrie, naissait une concurrence qui rapprochait les prix de vente des prix de revient, la production de la fonte au bois tendait à se concentrer autour des gîtes de minerai, les plus facilement exploitables, les plus riches et de meilleure qualité, c'est-à-dire pour la partie de groupe métallurgique de l'Est qui nous concerne, dans la Haute-Saône et la Côte-d'Or.

Cette révolution, conforme à la nature des choses, est actuellement à peu près accomplie. C'est autour de ces gîtes puissants, que la matière première est réduite sur place, à un poids trois fois moindre par sa transformation en fonte. Ce premier produit est ensuite transporté dans les régions voisines pour y être converti en fer.

Actuellement, la production de la fonte n'a lieu dans le département du Doubs que par les usines que leur position sur le canal du Rhône au Rhin met en relation de transport économique avec les gîtes de la Haute-Saône d'où le minerai est principalement tiré.

Le Doubs ne fournit qu'une certaine quantité de minerai en roche, dont le mélange avec le minerai en grain donne des fontes de moulage de très-bonne qualité.

Ainsi le département du Doubs ne concourt à la production métallurgique que par son combustible végétal et ses cours d'eaux. Cette circonstance détermine les conditions d'existence de cette industrie et la nature des progrès qu'elle peut être appelée à réaliser. Cette existence est essentiellement liée à la méthode de fabrication au bois,

Digitized by Google

la houille ne devant être admise que comme auxiliaire et dans une faible proportion. En outre, le développement, toujours croissant, de la concurrence des fers à la houille force les usines au bois, non-seulement de maintenir leur bonne qualité, mais encore de ne livrer au commerce que des fers complétement élaborés dans des formes de plus en plus spéciales pour atteindre directement le consommateur.

Consistance et travail des usines à fer, arts minéralurgiques principaux. — Sels, etc.

Nous réunissons dans les tableaux qui suivent des éléments de nature à faire connaître les conditions du travail de nos usines à fer.

Nous avons pris l'année 1847 pour l'établissement de cette situation.

Depuis les événements de février 1848, l'industrie a beaucoup souffert; sa marche n'a pas été normale, et les appréciations que nous aurions basées sur les faits qui se sont produits durant cette période, n'auraient offert que des données exceptionnelles.

La situation tend aujourd'hui à s'améliorer. Il est douteux, cependant, que notre industrie reprenne dans un avenir prochain toute l'activité qu'elle avait autrefois. Les magasins sont encombrés de produits dont l'écoulement ne saurait être immédiat.

Digitized by Google

EMPLACEMENT des USINES OU ATELIERS d'élaboration.	DÉSIGNATION de l'espèce de FEUX OU ATELIERS.	Nombre d'ouvriers employés.	MATIÈRES PREMIÈRES soumises à l'élaboration. — Nature.	MATIÈRES PREMIÈRES soumises à l'élaboration. — Poids.	PRODUITS OBTENUS. — Nature.	PRODUITS OBTENUS. — Poids.	PRODUITS OBTENUS. — Prix de vente des 100 kil.	INDICATION des PRINCIPAUX DÉBOUCHÉS des produits marchands.
				q. m.		q. m.	fr. c.	
1. Préparation des Minerais.								
Grand-Charmont	Lavoir à machine	2	Minerai brut.	1200	Minerai en grains	800	1 84	Ht.-fourn. d'Audincourt
Bethoncourt	id.	2	id.	1360	id.	340	1 84	id.
Gondenans	Lavoir à bras	3	id.	3421	id.	1188	1 02	Ht.-fourneau de Clerval.
Uzelle	id.	2	id.	2419	id.	840	0 85	id.
	Totaux.....	9		8400		2668	1 16	
2. Fabrication de la fonte.								
Torpes, (M. de Grammont, exploitant.)	Haut-fourneau, une machine soufflante cylindrique à piston en fonte.	9	Minerai brut et lavé.	14946	Fonte grise au charbon de bois d'affinage.	4982	22 50	Villersexel.
Clerval. (MM. Bouchot.)	Deux hauts-fourneaux, une machine soufflante cylindrique à piston en fonte.	18	id.	46152	Fonte au charbon de bois et au coke pour moulage et affinage.	13777	24 »(a) 23 50(b) 22 »(c)	(a) Fonte brute pour moulages en 1re fusion. (b) Fontes en gueuses pour moulages en 2e fusion. (c) Fonte d'affinage. Les produits s'élaborent dans le Haut-Rhin et aux forges de l'Isle.
Audincourt, (compagnie anonyme.)	Un haut-fourneau, une machine soufflante cylindrique à piston en fonte.	8	id.	35602	Fonte au charbon de bois pour moulage et affinage.	12028	24 » 23 50 22 »	Mêmes prix qu'à l'art. précédent. Les produits se consomment dans l'établissement.

Digitized by Google

EMPLACEMENT des USINES OU ATELIERS d'élaboration.	DÉSIGNATION de l'espèce de FEUX OU ATELIERS.	Nombre d'ouvriers employés.	MATIÈRES PREMIERES soumises à l'élaboration. Nature.	MATIÈRES PREMIERES soumises à l'élaboration. Poids.	PRODUITS OBTENUS. Nature.	PRODUITS OBTENUS. Poids.	PRODUITS OBTENUS. Prix de vente des 100 kil.	INDICATION des PRINCIPAUX DÉBOUCHÉS des produits marchands.
				q. m.		q. m.	f.. c.	
PONT-DE-ROIDE.	Un haut-fourneau, une machine soufflante cylindrique à piston en fonte.	8	Minerai brut et lavé.	42208	Fonte au charbon de bois pour moulage et affinage.	14164	24 » 23 50 22 »	Mêmes conditions. Le haut-fourneau de Pont-de-Roide appartient à la compagnie des forges d'Audincourt.
	Totaux.....	43		138908		44 951		

3. Fabrication du gros fer.

Affinage de la fonte au charbon de bois. (Méthode comtoise.)

CHENECEY, (M. de Velloreille.)	Trois foyers d'affinerie, deux marteaux, une machine soufflante cylindrique à piston.	17	Fonte neuve. Vieille fonte.	5776 2922	Barreaux de tirerie.	6796	47	L'établissement lui-même.
BUILLON, (M. J. Dubost.)	Quatre foyers d'affinerie, un cylindre cingleur, une machine soufflante à piston en fonte.	23	Fonte neuve. Vieille fonte.	9278 1516	Massiaux.	8922	45	id.
SCEY EN VARAIS, (M. de Velloreille.)	Un foyer d'affinerie, un marteau ordinaire, une machine soufflante à piston en bois.	6	Fonte neuve. Vieille fonte.	1666 843	Barreaux de tirerie.	1960	47	A Chenecey.

Digitized by Google

EMPLACEMENT des USINES OU ATELIERS d'élaboration.	DÉSIGNATION de l'espèce de FEUX OU ATELIERS.	Nombre d'ouvriers employés.	MATIÈRES PREMIÈRES soumises à l'élaboration.		PRODUITS OBTENUS.			INDICATION des PRINCIPAUX DÉBOUCHÉS des produits marchands.
			Nature.	Poids.	Nature.	Poids.	Prix de vente des 100 kil.	
				q. m.		q. m.	fr. c.	
VUILLAFANS, (M. Vautherin, exploitant.)	Deux foyers d'affinerie, un marteau ordinaire, une machine soufflante à piston en bois.	11	Fonte neuve. Vieille fonte.	5040 232	Barreaux de tirerie.	4032	51 »	L'usine de Lods.
LODS, (M. Vautherin.)	Deux foyers d'affinerie, un marteau ordinaire, une machine soufflante à piston en bois.	11	Fonte neuve. Vieille fonte. Riblons.	5020 200 160	id.	4016	51 »	L'établissement lui-même.
LODS, (id.)	Même consistance que dessus.	11	Fonte neuve. Vieille fonte. Riblons.	5057 202 162	id.	4046	51 »	id.
GOUILLE, (société de Dijon.)	Quatre foyers d'affinerie, deux marteaux ordin., une machin. soufflante à piston en fonte.	22	Fonte neuve. Vieille fonte. Riblons.	9497 716 1792	Largets à tôle.	8960	52 »	L'établissement.
L'ISLE, (vendu à MM. Japy.)	Un foyer d'affinerie, un marteau ordinaire, une machine soufflante à piston en fonte.	6	Fonte neuve. Vieille fonte. Riblons.	907 126 84	Barreaux.	840	50 «	L'établissement lui-même. Cet établissement vient d'être transformé en une fabrique de vis à bois.
AUDINCOURT, (compagnie anonyme.)	Trois marteaux ordin., un marteau-pilon à vapeur, une mach. soufflante à piston en fonte.	38	Fonte neuve. Vieille fonte. Riblons.	18207 1785 3748	Barreaux et largets. Fer marchand.	16050 1800	52 » 54 »	L'établissement. Le département, Lyon

Digitized by Google

EMPLACEMENT des USINES OU ATELIERS d'élaboration.	DÉSIGNATION de l'espèce de FEUX OU ATELIERS.	Nombre d'ouvriers employés.	MATIÈRES PREMIÈRES soumises à l'élaboration. Nature.	Poids.	PRODUITS OBTENUS. Nature.	Poids.	Prix de vente des 100 kil.	INDICATION des PRINCIPAUX DÉBOUCHÉS des produits marchands.
				q. m.		q. m.	fr. c	
Bourguignon, (idem.)	Huit foyers d'affinerie, 3 marteaux ordinaires, une machine soufflante, cylindrique à piston en fonte.	38	Fonte neuve.	18362	Barreaux et largets.	12470	52 »	L'établissement.
			Vieille fonte.	1225	Fer brut en massiau.	4905	45 »	Les environs.
			Riblons.	2626	Fer marchand.	136	54 »	
St.-Hippolyte, (M. A. Blondeau.)	Deux foyers d'affinerie, un marteau ordinaire, une machine soufflante cylindrique à piston en fonte.	11	Fonte neuve.	4861	Barreaux.	3691	52 »	L'établissement.
			Vieille fonte.	1170	Fer marchand.	810	54 »	Les environs.
Pontarlier, (MM. Vandel.)	Deux foyers d'affinerie, un marteau ordin., une machine soufflante avec piston en bois.	12	Fonte neuve.	4130	Barreaux et largets.	3500	50 »	L'établissement lui-même.
			Vieille fonte.	525				
La Ferrière, (id.)	Un foyer d'affinerie, un marteau ordinaire, une machine soufflante avec piston en bois.	6	Fonte neuve.	2520	Barreaux.	2100	50 »	id.
			Vieille fonte.	273				
La Ferrière, (id.)	Même consistance.	6	Fonte neuve.	2370	Barreaux.	1625	50 »	id.
			Vieille fonte.	257	Fer marchand.	350	53 »	
	Totaux.....	218	Fonte neuve.	92891	Barreaux, etc.	83913		
			Vieille fonte.	11992	Fer marchand.	3096		
			Riblons.	8572				

Digitized by Google

EMPLACEMENT des USINES OU ATELIERS d'élaboration.	DÉSIGNATION de l'espèce de FEUX OU ATELIERS.	Nombre d'ouvriers employés.	MATIÈRES PREMIÈRES soumises à l'élaboration.		PRODUITS OBTENUS.			INDICATION des PRINCIPAUX DÉBOUCHÉS des produits marchands.
			Nature.	Poids.	Nature.	Poids.	Prix de vente des 100 kil.	
				q. m.		q. m.	fr. c.	
4. Elaboration du gros fer et de la fonte.								
Fabrication du petit fer au martinet et au laminoir.								
AUDINCOURT.	Deux fours à réverbère de chaufferie, deux laminoirs.	22	Fer en barre.	9672	Fer cylindré.	9125	58 »	Les environs, le Midi et l'Alsace.
ST.-HIPPOLYTE.	Un four à réverbère de chaufferie, un laminoir.	8	id.	3691	id.	3450	58 »	Les environs de Montbéliard.
	Totaux.....	30		13363		12575		
Tireries.								
CHENECEY.	Deux fours à réverbère de chaufferie, un cylindre étireur.	18	Barreaux de tirerie.	8756	Verge ronde de 0m,007m.	7956	55 »	L'établissement lui-même pour la tréfilerie.
BUILLON.	Deux fours à réverbère de chaufferie, un cylindre étireur.	18	Massiaux.	8922	id. 0m,006m.	7758	55 »	La tréfilerie de Châtillon-les-Forges.
LODS.	Trois fours à réverbère, un cylindre étireur.	18	Barreaux de tirerie.	12094	id. 0m,005m.	11518	57 »	L'établissement.

Digitized by Google

EMPLACEMENT des USINES OU ATELIERS d'élaboration.	DÉSIGNATION de l'espèce de FEUX OU ATELIERS.	Nombre d'ouvriers employés.	MATIÈRES PREMIÈRES soumises à l'élaboration.		PRODUITS OBTENUS.			INDICATION des PRINCIPAUX DÉBOUCHÉS des produits marchands.
			Nature.	Poids	Nature.	Poids.	Prix de vente des 100 kil.	
				q. m.		q.-m.	fr. c.	
L'Isle.	Deux fours à réverbère, un cylindre étireur.	9	Barreaux de tirerie.	840	Verge ronde de 0m, 006m.	785	56 »	L'établissement.
Pontarlier.	Un four à réverbère, un cylindre étireur.	9	id.	3317	id.	3100	56 »	La Ferrière et Morez (Jura).
La Ferrière.	Un four à réverbère, un cylindre étireur.	9	id.	3725	id.	3449	56 »	L'établissement.
	Totaux.....	81		37654		34566		
			Tréfileries.					
Chenecey.	Deux fours à recuire, 34 bobines.	48	Verge ronde de 0m, 007.	7956	Fils de fer de tous numéros (moyenne n° 17).	7650	64 »	La clouterie de l'établissement, Paris, Lyon, les départements.
Chatillon, (M. Dubost.)	Deux fours à recuire, 50 bobines.	65	id. de 0m, 006.	7758	id. (moyenne n° 16).	7460	65 »	Paris, l'Orne, l'Eure, Lyon et l'intérieur.
Lods.	Deux fours à recuire, 357 bobines.	106	id. de 0m, 005.	11518	id. (moyenne n° 15).	10970	70 »	Paris, la Normandie, Lyon, l'Espagne, l'Italie et les clouteries du pays.
L'Isle.	Un four à recuire, 23 bobines.	24	id. de 0m, 006.	785	id. (moyenne n° 17).	748	65 »	Clouteries du pays.

Digitized by Google

EMPLACEMENT des USINES OU ATELIERS d'élaboration.	DÉSIGNATION de l'espèce de FEUX OU ATELIERS.	Nombre d'ouvriers employés.	MATIÈRES PREMIÈRES soumises à l'élaboration. Nombre.	Poids.	PRODUITS OBTENUS. Nombre.	Poids.	Prix de vente des 100 kil.	INDICATION des PRINCIPAUX DÉBOUCHÉS des produits marchands.
				q. m.		q. m.	fr. c.	
La Ferrière.	Un four à recuire, 16 bobines.	24	Verge ronde de 0m, 006.	3760	Fils de fer (moyenne n° 17).	3615	66 »	Les clouteries du pays, Lyon et la Suisse.
	Totaux.	267		31777		30443		
			Tôlerie.					
Gouille.	Un four à réverbère, 3 fours dormants, 4 laminoirs.	36	Fers en barres ou largets.	8960	Tôles fines.	5250	71 »	L'établissem. lui-même, le départ. du Doubs, le midi de la France.
					Tôles moyennes.	2217	68 »	
Audincourt.	Un four à réverbère, 3 fours dormants, 4 laminoirs.	40	id.	12276	Tôles fines.	227	72 »	L'établissement, les environs, le Midi et l'Alsace.
					Tôles moyennes.	9836	70 »	
Bourguignon.	Deux fours à réverbère, trois fours dormants, quatre laminoirs, un marteau-pilon à vapeur.	38	Largets.	10750	Tôles fines.	450	72 »	Les environs, le Haut-Rhin et le Midi.
			Fer brut en massiaux.	1814	Tôles moyennes.	8508	70 »	
					Tôles grosses.	1296	74 »	
	Totaux.	114		33800		27784		
			Fabrication du fer-blanc.					
Gouille.	Un four de décapage, un laminoir à froid, trois systèmes de creusets (l'étamage).	35	Tôle fine.	5250	Fer-blanc.	5007	95 »	Paris, Lyon, l'Alsace.
			Etain.	310				
			Plomb.	130				

Digitized by Google

EMPLACEMENT des USINES OU ATELIERS d'élaboration.	DÉSIGNATION de l'espèce de FEUX OU ATELIERS.	Nombre d'ouvriers employés	MATIÈRES PREMIÈRES soumises à l'élaboration. Nature.	Poids.	PRODUITS OBTENUS. Nature.	Poids.	Prix de vente des 100 kil.	INDICATION des PRINCIPAUX DÉBOUCHÉS des produits marchands.
				q. m.		q. m.	fr. c.	
AUDINCOURT.	Un four de décapage, un laminoir à froid, deux systèmes de creusets d'étamage.	15	Tôle fine.	593	Fer-blanc.	184	100 »	Les environs, le midi de la France.
			Etain.	13	Tôle plombée.	440	90 »	
			Plomb.	34				
			Antimoine.	14				
	Totaux.	30		6344		5981		
	Moulage de première fusion.							
CLERVAL.	Atelier de moulage.	7	Fonte brute de moulage.	620	Pièces diverses de machines.	620	30 »	Le Haut-Rhin et les environs.
AUDINCOURT.	id.	4	id.	2018	id. et moulages pour pièces d'usines.	2018	28 »	L'établissement et les environs.
PONT-DE-ROIDE, (comp. d'Audincourt.)	id.	4	id.	2230	id.	2230	37 »	id.
	Totaux.	15		4868		4868		
	Moulage de deuxième fusion.							
GOUILLE.	Un four à réverbère.	6	Fonte neuve.	126	Pièces diverses de machines.	210	30 »	L'établissement et les environs.
			Vieille fonte.	96				
PONT-DE-ROIDE.	Un four à réverbère.	10	Fonte neuve.	712	id.	1370	30 »	L'établissement, le Haut-Rhin.
			Vieille fonte.	740				
	Totaux.	16		1674		1580		

Digitized by Google

EMPLACEMENT des USINES OU ATELIERS d'élaboration.	DÉSIGNATION de l'espèce de FEUX OU ATELIERS.	Nombre d'ouvriers employés.	MATIÈRES PREMIÈRES soumises à l'élaboration. Nature.	Poids.	PRODUITS OBTENUS. Nature.	Poids.	Prix de vente des 100 kil.	INDICATION des PRINCIPAUX DÉBOUCHÉS des produits marchands.
			Cubilots.	q. m.		q. m.	fr. c.	
Gouille.	Un cubilot, une machine soufflante, cylindrique, à piston en fonte.	6	Fonte neuve. Vieille fonte.	306 85	Pièces diverses de machines.	510	32 »	L'établissement et les environs.
Casamène. (M. Guillemin.)	Un cubilot, un ventilateur.	17	Fonte neuve. Vieille fonte.	3152 2016	Id.	4800	35 »	L'atelier de machines de l'établissement, le départ., les environs.
La Butte. (MM. Gandillot.)	Deux cubilots, un ventilateur.	17	Fonte neuve. Vieille fonte.	1984 1440	Id. et objets pour ornements.	3200	50 »	Le Doubs, la Haute-Saône, la Suisse, etc.
Les Chaprais. (MM. Arcelin.)	Un cubilot, un ventilateur.	8	Fonte neuve. Vieille fonte.	1435 758	Pièces de machines.	2050	35 »	Id.
Besançon. (MM. Saint-Eve.)	Un cubilot, un ventilateur.	13	Fonte neuve. Vieille fonte.	1260 571	Objets d'ornements.	1680	60 »	Id.
Pont-de-Roide.	Un cubilot, une machine soufflante, cylindrique, à piston en fonte.	10	Fonte neuve. Vieille fonte.	688 742	Pièces de machines.	1350	32 »	L'établissement, le Haut-Rhin.
Clerval.	Un cubilot, un ventilateur.	9	Fonte neuve. Vieille fonte.	240 200	Id.	500	32 »	Les environs, le département du Haut-Rhin.
	Totaux.	80	Fonte neuve. Vieille fonte.	9665 5994		14090		

Digitized by Google

EMPLACEMENT des USINES OU ATELIERS d'élaboration.	DÉSIGNATION de l'espèce de FEUX OU ATELIERS.	Nombre d'ouvriers employés.	MATIÈRES PREMIÈRES soumises à l'élaboration.		PRODUITS OBTENUS.			INDICATION des PRINCIPAUX DÉBOUCHÉS des produits marchands.
			Nature.	Poids.	Nature.	Poids.	Prix de vente des 100 kil.	
				q. m.		q. m.	fr. c.	
5. Fabrication de l'acier fondu.								
VALENTIGNEY, (M. C. Peugeot.)	Deux fourneaux de fusion, un foyer de chaufferie, un ordon de martinet.	8	Acier brut.	412	Acier fondu.	375	115 »	La fabrique de scies et ressorts de l'établissement.
6. Fabrique de faulx.								
LA GRAND-COMBE, (M. Bobillier.)	Trois foyers de chaufferie, un ordon de martinet, une machine soufflante à piston en bois.	10	Fer en barres.	101 »	Faulx et faucilles.	75	320 »	Les produits de ces établissements se placent dans les environs, les départements voisins et la Suisse. Ces produits sont justement réputés par leur qualité supérieure.
			Acier français.	6 »				
			Acier de Styrie.	6 »				
LES GRAS, (M. Bobillier.)	Trois foyers de chaufferie, un ordon de martinet, un soufflet en bois à charnière en cuir.	8	Fer en barres.	67 »	id.	50	320 »	
			Acier français.	4 »				
			Acier de Styrie.	4 »				
MAISON-DU-BOIS, (M. Nicod.)	Quatre foyers de chaufferie, deux ordons de martinets, une machine soufflante à piston en bois.	12	Fer en barres.	115 »	id.	85	320 »	
			Acier français.	6 80				
			Acier de Styrie.	6 80				
LA FERRIÈRE, (M. Pelletier.)	Trois foyers de chaufferie, deux ordons de martinets, un soufflet en bois	7	Fer en barres.	81 »	id.	60	320 »	
			Acier français.	4 80				
			Acier de Styrie.	4 80				

Digitized by Google

EMPLACEMENT des USINES OU ATELIERS d'élaboration.	DÉSIGNATION de l'espèce de FEUX OU ATELIERS.	Nombre d'ouvriers employés.	MATIÈRES PREMIÈRES soumises à l'élaboration.		PRODUITS OBTENUS.			INDICATION des PRINCIPAUX DÉBOUCHÉS des produits marchands.
			Nature.	Poids.	Nature.	Poids.	Prix de vente des 100 kil.	
				q. m.		q. m.	fr. c.	
MAISON-DU-BOIS, (M. Pourchet.)	Deux foyers de chaufferie, un ordon de martinet, un soufflet en bois.	6	Fer en barres.	17 »	Faulx et faucilles.	35	320 »	
			Acier français.	2 80				
			Acier de Styrie.	2 80				
	Totaux.	43	Fer en barres.	411 »				
			Acier français.	24 40				
			Acier de Styrie.	24 40				

Digitized by Google

Les valeurs créées par la production diverse que nous venons d'énumérer, ainsi que celles des combustibles consommés, sont exprimées par les chiffres ci-après :

	Valeur des produits. fr.		Valeur des combustibles consommés. Charbon de bois. fr.	Houille ou coke. fr.
1° Préparation des minerais.	3,104	=	»	»
2° Fabrication de la fonte.	1,030,063	=	423,040	11,086
3° Fabrication du gros fer.	4,361,514	=	909,627	7,400
4° Elaboration du gros fer et de la fonte.				
Fer cylindré.	729,350	=	»	»
Verge de tirerie.	1,935,379	=	»	35,427
Fil de fer.	2,027,810	=	»	»
Tôles.	1,952,334	=	4,958	4,472
Fer-blanc.	566,915	=	»	6,829
Objets moulés de première fusion.	135,314	=	»	»
id. de deuxième fusion.	47,400	=	»	3,939
id. id. dans les cubilots. .	576,670	=	»	20,082
5° Fabrication de l'acier fondu.	43,125	=	»	4,672
6° Fabrication des faulx.	97,600	=	20,348	129
Totaux.	13,505,978		1,357,973	94,036

Digitized by Google

Nous considérerons ici les détails des exploitations de minéraux, autres que le fer, des sels, verreries et faïences. Ces détails s'appliquent, comme les précédents, à l'année 1847.

INDICATION de l'emplacement DES ATELIERS d'élaboration.	CONSISTANCE de CES ATELIERS.	Nombre d'ouvriers employés.	MATIÈRES PREMIÈRES soumises à l'élaboration.		PRODUITS OBTENUS.			INDICATION des PRINCIPAUX DÉBOUCHÉS des produits.
			Nature.	Poids.	Nature.	Poids.	Valeur.	
Fabrication du sel marin.				q. m.		q. m.	fr.	
Saline d'Arc, appartenant depuis 1841 à M. de Grimaldi.	Bâtiment de graduation avec 2 mach. hydrauliq.	3	Eau salée de 7 à 10 degrés.	»	Eau salée de 20 à 21 degrés.	»	»	Le Doubs, le Jura, la Côte-d'Or et l'Yonne.
	Quatre poêles de formation.	15	Eau salée de 20 à 21 degrés.	»	Sel marin.	39026	175617	
		18	Ces eaux sont amenées de Salins (Jura) par une double ligne de tuyaux de 21435m.					
Verreries.								
Le Bélieu, (M. Accarier.)	»	40	Soude, sable, craie, etc.	»	Verres à vitre.	270000 feuilles	80300	La Suisse, Besançon et les environs. Nota. Une fabrique de flint-glass, établie au Villers, et qui était citée par la perfection de ses produits, est en chômage.

Digitized by Google

INDICATION de l'emplacement DES ATELIERS d'élaboration.	CONSISTANCE de CES ATELIERS.	Nombre d'ouvriers employés.	MATIÈRES PREMIÈRES soumises à l'élaboration. Nature.	Poids.	PRODUITS OBTENUS. Nature.	Poids.	Valeur.	INDICATION des PRINCIPAUX DÉBOUCHÉS des produits.
				q. m.		q. m.	fr.	
Faïences et poteries fines.								
NANS-SOUS-STE.-ANNE, Fabrique de poterie fine, (M. Granger.)	Deux fours, une machine hydraulique.	35	Terre de Cologne, silex, etc.	1500	Demi-cailloutage, demi-porcelaine.	»	51350	Les produits se placent dans la province, et s'expédient dans le Midi.
BESANÇON PORT-RIVOTTE Fabrique de faïence, (M. Allioud.)	Trois fours.	30	Terre de Cologne, craie, etc.	1600	Faïence.	»	50125	Cet établissement a cessé son roulement depuis les événements de février 1848.
		65		3100			101475	
Martinets et laminoirs à cuivre.								
DERRIÈRE-LE-MONT, Martinet à cuivre.	Un ordon de martinet, deux fournaises, une machine hydraulique.	4	Vieux cuivre.	147	Cuivre embouti pour la chaudronnerie.	140	89200	Les ateliers de chaudronnerie de Besançon et du département.
AUX GRAS; (id.)	Deux ordons de martinets, un laminoir, deux fournaises, deux machines hydrauliques.	8	id.	289	9/10 cuivre embouti pour la chaudronnerie, 1/10 cuivre laminé.	278	76450	id.
	Totaux.	12		436		418	115650	

Digitized by Google

D'autre part, le mouvement des importations et exportations de fontes et fers se résume par les chiffres qui suivent :

DÉSIGNATION des PRODUITS.	IMPORTATIONS. PAYS ÉTRANGERS ou départements expéditeurs.	Quantités en quintaux métriques.	EXPORTATIONS. PAYS ÉTRANGERS ou départements destinataires.	Quantités en quintaux métriques.	Quantités totales entrées dans le commerce du département.
Fontes brutes.	Côte-d'Or.	9500	Haut-Rhin.	8000	115776
	Jura.	16200	Haute-Saône.	4982	
	Haute-Saône.	32134			
	Suisse.	17860			
	Totaux.	75694		12982	
Vieilles fontes.	Côte-d'Or, Haute-Saône et départements voisins.	5500		»	18730
Fontes ouvrées.	Jura.	1260	Haut-Rhin.	4800	
	Loire.	560	Haute-Saône.	520	
	Haute-Marne.	1200	Suisse.	2000	29158
	Haute-Saône.	5600	Autres départ.	3328	
	Totaux. . . .	8620		10658	
Gros fers et massiaux.	Loire.	8500			
	Haute-Marne.	2500	Rhône.	1000	102109
	Haut-Rhin.	4100			
	Totaux. . . .	15100			
Fers élaborés.	Jura.	4200	Algérie.	2500	
	Loire.	2600	Ain.	560	
	Haute-Marne.	1250	Espagne.	840	
		8050	Eure.	2400	
			Italie.	500	
			Jura.	1940	81779
			Orne.	4500	
			Haut et Bas-Rhin.	8200	
			Rhône et le Midi.	26500	
			Seine.	10200	
			Suisse.	300	
			Autres départ.	1839	
				60279	
Aciers marchands.	Angleterre.	80			
	Allemagne.	145	»	»	1860
	Loire.	1260			
	Total. . . .	1485			
Faulx.		»	Les départements voisins et la Suisse.	215	303
Riblons.	»	»	»	»	8572

Digitized by Google

Appréciation générale de la production industrielle. — Les usines
tallurgiques du Doubs ont donné, en 1847, pour 6,190,000 fr. de
duits, non compris le travail de la fonte de seconde fusion. Ces
duits se répartissent de la manière suivante :
1° 45,000 quintaux métriques de fonte, d'une valeur de 1,030,000 fr.
r cette quantité, 26,000 quintaux métriques sont consommés dans
département pour la production du fer.
2° 77,000 quintaux de fer, consistant principalement en petit fer,
de fer, tôle et fer-blanc, d'une valeur considérable suivant le détail
e nous venons d'en donner.
Comparée à la production de 1844, celle de 1847 n'en diffère pas
us le rapport de la quantité de fonte. On remarque seulement que
quantité de fonte de forge a diminué, et que la quantité de sapots
ur 2me fusion a augmenté d'une quantité à peu près égale. Cette
rconstance tient au développement que tend à prendre la produc-
on de l'usine de Clerval, dont les sapots sont si estimés à Mulhouse
our les pièces de machines. Cette usine se trouve dans des conditions
onomiques tout-à-fait avantageuses pour cette fabrication, et l'ac-
roissement de sa production, momentanément suspendue, ne
rdera pas à suivre la reprise des affaires.
Le chiffre qui concerne les fers établit sur la production de 1844,
ne différence de 10 mille quintaux métriques. Cette augmentation
econnaît à peu près exclusivement pour cause, l'extension que les
sines d'Audincourt et dépendances ont donnée à leur fabrication.

Usines d'Audincourt. — Depuis 1844, et parallèlement au perfection-
ement de la force motrice que nous avons signalé, l'outillage de ces
sines a subi des améliorations considérables, en ce qui concerne
urtout la fabrication de la tôle qu'elles produisent actuellement dans
outes les variétés d'épaisseur et de dimension, ainsi que dans l'éta-
blissement d'une fabrication nouvelle dans le département, de quel-
ques pièces spéciales, telles que essieux de locomotive, plaques de
garde, fers en cornières et en T employés dans l'industrie des chemins
de fer et de la marine à vapeur.
La fabrication de la tôle a été portée dans ces usines, en 1847, au
chiffre de 20,000 quintaux métriques, lequel constitue sur 1844 une
augmentation de 6000 quintaux métriques, et la fabrication nouvelle
que nous venons de mentionner a donné dans la même année, près
de 4,000 quintaux métriques de produits.

Digitized by Google

Les machines de compression établies pour la grosse fabrication sont, 3 marteaux-pilons à vapeur, du poids de 2,000 kilog. chacun, pour lesquels la vapeur consommée est produite par la chaleur perdue des fours à souder.

En ce qui concerne les perfectionnements techniques de la fabrication, les usines d'Audincourt marchent à la tête du progrès métallurgique. Nous avons à signaler un nouveau procédé de soudage introduit par le directeur de ces usines, M. Boulart, et qui paraît d'un grand avenir pour la grosse fabrication. Ce procédé est fondé sur l'observation que le soudage du fer est d'autant plus difficile que le fer est plus travaillé.

Ainsi au lieu de prendre, pour former les trousses, des barreaux de fer ayant déjà subi une élaboration complète sous le marteau ou le laminoir, ce qui a constitué le procédé suivi jusqu'ici pour obtenir de grosses pièces homogènes, il a été conduit à les former avec du fer, à l'état spongieux préparé par une simple compression du marteau, immédiatement à la sortie du foyer d'affinerie.

Les molécules de fer, pour ainsi dire à l'état naissant, paraissent se trouver alors dans la disposition physique la plus convenable pour le soudage.

Ce procédé, employé depuis quelque temps, a donné de bons résultats, et a permis de faire de grosses pièces d'une homogénéité parfaite, tels que canons en fer forgé, avec anses, et des essieux de locomotives dont un mouton de 420 kilog., à 7m de hauteur, n'a pu en 8 coups déterminer dans le fer, ni cassure, ni gerçure. Ce mode de soudage donne un déchet moindre que dans l'ancienne fabrication, ainsi qu'une plus faible consommation en combustible.

Il faut aussi signaler l'emploi nouveau dans le forgeage des pièces d'une façon compliquée, de matrices adaptées au marteau et à l'enclume des marteaux-pilons, de manière à donner au fer la forme voulue au sortir du soudage.

Fils de fer. — Leur production est restée à peu près stationnaire depuis 1844. Comme type de supériorité dans ce genre de fabrication, nous citerons l'usine de M. J. Vautherin, à Lods. Il a été établi depuis 1844, dans cette usine, un nouveau banc de 60 bobines destinées à la production des fils de fer les plus tenus. Ces fils qui, d'après une méthode nouvelle, sont décapés pendant que se produit l'étirage à la filière, offrent une perfection de finesse et d'homogénéité qu'il

Digitized by Google

it possible d'obtenir qu'avec la qualité supérieure des fers de Comté.
'armi les autres usines à fer du département, nous mentionnerons
e de l'Isle-sur-le-Doubs, comprenant une forge, une tirerie et une
llerie, reconstruite sur un nouveau pied, avec des appareils de
ucoup supérieurs aux anciens, et mue par des turbines. L'entier
èvement des nouvelles constructions a été interrompu par les évé-
ents de février 1848. Enfin, nous citerons la forge, tirerie et tré-
ie de Laferrière, également reconstruites dans des conditions
s rationnelles, d'une bonne distribution, avec des appareils plus
faits, et dont la consistance de la tréfilerie a été augmentée.

Fonderies de 2e fusion, et ateliers de construction de machines. — moulage de la fonte de 2e fusion a donné, en 1847, un produit de ,600 quintaux métriques, d'une valeur brute de 620 mille fr. Ce iffre constitue, sur 1844, une augmentation provenant principale- ent d'un nouvel atelier de fonderie, établi à Besançon, et qui a nné pendant ladite année 1847, environ 5,000 quintaux métriques fontes moulées. Cette fonderie est spécialement destinée à desservir grand atelier de construction de machines, parfaitement outillé, dont les produits sont déjà appréciés au loin.

Cet atelier appartient à M Guillemin, de Casamène, près Besançon.

Depuis 1844, l'usine d'Audincourt a créé un atelier de construc- on de machines, d'où sont sorties outre les turbines établies dans tte usine et ses dépendances, celle de l'usine de Pont-de-Roide. Cet telier est susceptible de développements.

Il a été créé à Besançon, par les soins de M. Valentin, un grand telier de chaudronnerie, dans lequel on fabrique des chaudières de achines à vapeur.

Clouteries. — Les clouteries mécaniques dont l'existence se lie l'une manière intime à la production du fil de fer, se sont augmentées lepuis 1844, de deux grands établissements, celui de *Quingey*, ap- partenant à M. Regad, et celui de *Vuillafans*.

La production totale a été, en 1847, de 12,000 quintaux métriques formant une valeur de 820 mille fr. environ.

Parmi les fabriques de cette nature, celle de M. Xavier Pareau et compagnie doit être citée pour la perfection de sa fabrication, attestée par la chambre consultative des arts et manufactures de Montbéliard. Les différents mécanismes employés dans cette usine, à la confection des clous d'épingles, rivets, béquets, etc., présentent

Digitized by Google

une grande simplicité de dispositions et sont dues à l'invention ou au perfectionnement de M. Pareau.

Casserie, quincaillerie, grosse horlogerie, etc. — Les fabriques de casserie, quincaillerie, grosse horlogerie, etc., concentrées dans la région si industrieuse des environs de Montbéliard, avaient donné, en 1844, pour plus de 2 millions de produits. Ce chiffre a graduellement augmenté, et à la fin de 1847, la production annuelle s'était accrue de 20 à 25 pour 0/0. Quelques usines avaient dépassé ce chiffre. La maison Peugeot, aîné, et Jackson, frères, a créé une nouvelle usine à Pont-de-Roide, pour la grosse quincaillerie, aciers laminés, et ressorts d'horlogerie, et le chiffre de sa production, qui était de 277,000 fr. en 1844, s'est élevé à 444,000 fr. en 1847.

Le perfectionnement de la fabrication a également suivi une marche ascendante, et les prix ont subi une réduction notable.

Le marteau-pilon à vapeur, si heureusement introduit dans la métallurgie du fer, a été appliqué à la fabrication de la casserie. Il a remplacé avec avantage, pour l'emboutissage de la tôle, le balancier dont la manœuvre exigeait de la part des ouvriers de si pénibles efforts.

Dans les usines de MM. Japy, frères, on a fabriqué pour la première fois des casseroles, plats et chaudrons en fer battu, doublés intérieurement de cuivre. Cette disposition nouvelle est d'une grande importance pour cette industrie et lui assure des débouchés nouveaux pour l'avenir. Jusqu'ici, en effet, le fer battu avait eu peine à prendre place dans les grandes cuisines, par la raison qu'on ne pouvait lui donner extérieurement le brillant du cuivre, quand il avait été usagé. Ce nouveau procédé en permettra l'admission, et sans dangers, puisque les aliments ne se trouveront pas en contact avec le cuivre.

Dans les fabriques de scies et grosse quincaillerie, on a introduit un nouveau procédé qui consiste à aciérer au laminoir, par juxtaposition, des lames d'acier sur le fer.

Horlogerie[1]. — L'industrie horlogère est fixée depuis nombre d'années sur notre sol.

La crise qui s'est manifestée à la suite des événements de fé-

[1] Le département possède trois grandes fabriques d'ébauches : à Berne (territoire de Seloncourt), à Montbéliard et à la Prairie.

Un progrès important a été réalisé dans l'établissement de Berne, appartenant à M. L. Japy, fils ; c'est le finissage mécanique des mouvements de montres. Les produits de cette importante manufacture sont remarquables par leur grande perfection, et ils trouvent, soit à l'intérieur, soit à l'étranger, un placement facile et avantageux.

Digitized by Google

er 1848, a fait vivement ressentir ses effets sur la production de fabrique de Besançon. Plusieurs ouvriers épuisés par les sacrifices 'ils ont dû faire, ont quitté le pays, et sont allés chercher à l'é- nger des moyens d'existence qu'ils ne trouvaient plus sur notre sol. Des réformes depuis longtemps demandées dans le tarif des droits mportation de l'horlogerie étrangère, diverses immunités de na- re à protéger le développement de la fabrication indigène, devien- nt nécessaires pour rendre notre industrie florissante et garantir n essor.

L'administration, le conseil général du département et la chambre commerce ont appelé l'attention du gouvernement sur ce grave jet, et il faut espérer que les justes doléances des fabricants seront tendues.

Le simple rapprochement des chiffres du mouvement du bureau de rantie de Besançon, depuis 1846, suffit d'ailleurs pour accuser tat de crise que nous signalons ;

ANNÉES.	NOMBRE DE MONTRES PRÉSENTÉES AU CONTRÔLE.				TOTAL.
	1er SEMESTRE.		2e SEMESTRE.		
	MONTRES		MONTRES		
	en or.	en argent.	en or.	en argent.	
1846	4967	25197	5308	27392	62864
1847	4338	27965	4565	23433	56321
1848	2150	13258	959	10981	27348
1849	2334	13323	»	»	15657
	13809	75743	10832	61806	162190

Exploitation des minerais de fer.

Les minerais de fer, connus et exploités dans le département, appartiennent à quatre gisements géologiques, bien distincts, savoir :

1. Minerais du terrain de minerais de fer, pissifères, et quelques portions des terrains diluviens et alluviens.

2. Minerais du terrain néocomien ;

Digitized by Google

3. Minerais de la base de l'étage moyen des terrains jurassiques.

4. Minerais de la base de l'étage inférieur de ces mêmes terrains.

Ceux dont l'exploitation paraît avoir été entreprise en premier ordre, se trouvent dans la couche du terrain néocomien; leur gisement se rencontre aux *Longevilles*, à *Métabief*, aux *Fourgs* et à *Oye*, dans l'arrondissement de Pontarlier. Les produits obtenus furent consommés aux hauts-fourneaux de Pontarlier et de Rochejean; mais la mise en chômage de ces établissements a fait suspendre tout travail depuis plusieurs années.

L'exploitation de ces gîtes peut être rapportée au commencement du XVIe siècle; quelque temps après, eut lieu celle des gîtes de minerai d'alluvion, autour de Montagney; les produits ne furent jamais abondants; ils étaient consommés aux hauts-fourneaux de Montagney et de Montcley; ils étaient loin de suffire à l'alimentation de ces deux ateliers qui devaient, tant qu'ils demeurèrent en roulement, tirer leur principal approvisionnement de la Haute-Saône.

Les minières de Charmont, Nommay, Pesol, etc., et la mine en roche de Chamesol furent ouvertes au moment de l'établissement du haut-fourneau d'Audincourt, vers la fin du XVIIIe siècle. En 1806, le haut-fourneau de la Grâce-Dieu, puis plus tard celui de Clerval, employèrent les produits de la mine de Laissey.

La mine de Rougemontot, concédée en 1830, était en activité dès 1808.

Nous placerons ici le tableau des exploitations où le travail est poursuivi dans des proportions plus ou moins grandes.

Les chiffres indiqués pour ce travail se rapportent à l'exercice 1847. Ils constatent que durant cette période, 83368 quintaux métriques de minerai brut ont été livrés à l'élaboration. Dix ans auparavant, ces quantités étaient de 332,700 quintaux métriques.

La presque totalité des minerais consommés aujourd'hui proviennent de minières situées à l'extérieur. Les quantités obtenues par les importations de 1847, sont de 110,220 quintaux métriques, qui se répartissent comme il suit :

	Quint. métr.
Val de Delémont en Suisse pour les hauts-fourneaux d'Audincourt et Bourguignon.	12,380
Haute-Saône.	77,180
Haut-Rhin.	15,620
Jura.	5,040

La valeur de ces quantités de matières, à l'atelier de fusion, n'est pas moindre de 262,215 francs.

Digitized by Google

DÉSIGNATION DE LA MINE ou DE LA MINIÈRE.	NOMS DES EXPLOITANTS	DISPOSITIONS générales DES DÉPOTS ferrifères.	Surface de terrains attribués à chaque exploitation.	NATURE du Minerai extrait.	Poids en quintaux métriques du minerai obtenu à l'état brut.	INDICATION DES ATELIERS pour l'élaboration des produits.	Minerai propre à la fusion.			OBSERVATIONS.
							Quantité retirée d'un quintal mét. de minerai brut.	Poids en kilogr. du mètre cube.	Prix du quintal métrique.	
Minerais dits d'Alluvion.										
			hect.				kilog.		fr. c.	
La Tour de Sçay.	MM. Angar et compagnie.	Excavations à ciel ouvert de peu de profondeur, et d'une étendue variable.	2	Fer hydroxidé en grains irréguliers, mélangé d'argile et sable.	»	Lavoir à bras et haut-fourneau de Larians.	»	»	» »	
Les Bourbets (commune d'Audincourt).	La compagnie des forges et dépendances d'Audincourt.	Travaux souterrains, irréguliers, sans étendue, ni durée.	60	Fer hydroxidé en grains concentriques, réguliers, mélangé d'argile et sable.	»	Lavoir à machine et haut-fourneau d'Audincourt.	»	»	» »	
Pesol (commune de Montbéliard).	idem.	Excavations à ciel ouvert de 2 à 3 mètres de profondeur.	25	idem.	»	idem.	»	»	» »	
Ste.-Suzanne.	idem.	Excavations à ciel ouvert, et travaux souterrains irréguliers de peu de profondeur.	3	idem.	»	Lavoir à machine de Ste.-Suzanne et haut-fourneau d'Audincourt.	»	»	» »	
Bethoncourt et Nommay.	idem.	Travaux souterrains irréguliers de 5 à 18 mètres de profondeur.	300	idem.	2560	Lavoirs à machines de Bethoncourt et Nommay. Haut-fourneau d'Audincourt.	25	1800	2 08	Le nombre de journées de travail dans les trois exploitations tenues en activité, est de 992. Elles se répartissent entre sept ouvriers.
Gondenans-Montby.	M. Vuillemin, soumissionnaire envers la commune.	Travaux souterrains irréguliers d'une faible profondeur.	2	idem.	3424	Lavoir à bras établi à Gondenans. Haut-fourneau de Clerval.	35	1800	1 32	
Uzelle.	MM. Bouchot, de l'Isle.	idem.	2	Fer hydroxidé en fragments irréguliers, mélangé d'argile et sable.	2419	Lavoir à bras à Uzelle. Haut-fourneau de Clerval.	35	1600	1 25	

Digitized by Google

DÉSIGNATION DE LA MINE ou DE LA MINIÈRE.	NOMS DES EXPLOITANTS.	DISPOSITIONS générales DES DÉPOTS ferrifères.	Surface de terrains attribuée à chaque exploitation.	NATURE du Minerai extrait.	Poids en quintaux métriques du minerai obtenu à l'état brut.	INDICATION DES ATELIERS pour l'élaboration des produits.	Minerai propre à la fusion. Quantité retirée d'un quintal mét. de minerai brut.	Poids en kilogr. du mètre cube.	Prix du quintal métrique.	OBSERVATIONS.
				Minerais en couche.						
			hect.				kilog.		fr. c.	
Les Fourgs.	MM. Vandel, à Pontarlier.	Puits de 20 mètres de profondeur, au bas duquel se prolongent des galeries à 90 mètres de distance.	13	Fer hydroxidé en grains irréguliers, avec ciment marno-calcaire, formant une couche dans le terrain néocomien, et donnant un minerai à grains fins.	»	Haut-fourneau de Pontarlier. (Cet établissement est actuellement en chômage, et ne paraît pas devoir être remis en activité.)	»	»	» »	Le nombre des ouvriers employés dans l'année, est de 103. 70, dans ce nombre ont été occupés dans l'exploitation de Rougemontot. On évalue à 15134 le nombre des journées de travail.
Laissey.	MM. Bouchot.	Galerie principale inclinée suivant la couche, ayant 115 mètres de longueur, de chaque côté de laquelle on exploite par galeries régulières jusqu'à 50 mètres.	2	Fer hydroxidé oolithique, avec ciment calcaire, formant une couche à la base de l'étage inférieur du terrain jurassique, et donnant un minerai en roche.	11790	Haut-fourneau de Clerval (momentanément en chômage).	100	1500	0 95	
Rougemontot.	MM. Angar et comp. M. Legrand.	34 galeries horizontales aboutissant au jour, ayant une longueur maximum de 130 mètres.	366	idem.	47260	Haut-fourneau de Lou- q. m. lans, pour 14425 id. de Larians, 15630 id. de Breurey, 6810 id. de Fallon, 10395	100	1550	0,91 à Loulans. 0,76 à Larians. 1,31 à Breurey. 1,26 à Fallon.	

DÉSIGNATION DE LA MINE ou DE LA MINIÈRE.	NOMS DES EXPLOITANTS	DISPOSITIONS générales DES DÉPOTS ferrifères.	Surface de terrains attribuée à chaque exploitation.	NATURE du Minerai extrait.	Poids en quintaux métriques du minerai obtenu à l'état brut.	INDICATION DES ATELIERS pour l'élaboration des produits.	Minerai propre à la fusion.			OBSERVATIONS.
							Quantité retirée d'un quintal mét. en minerai brut.	Poids en kilog. du mètre cube.	Prix du quintal métrique.	
			hect.				kilog.		fr. c.	
Bournois.	M. Legrand.	Excavation continue dans la couche, formant une superficie de 600 mètres environ, remblayée de manière à laisser seulement 2 galeries pour le roulage.	281	Idem.	1638	Haut-fourneau de Fallon (Haute-Saône).	100	1400	» 73	
Chamesol.	La compagnie des forges d'Audincourt.	Excavations souterraines de peu de profondeur, sans étendue ni durée.	4	Id. (Se trouve à la base du groupe corallien.)	12700	Hauts-fourneaux d'Audincourt et de Bourguignon, appartenant à la compagnie.	100	1450	» 60	
La Bretenière.	MM. Angar et compagnie.	Excavations à ciel ouvert et puits entourés de travaux irréguliers.	2	Fer hydroxidé en grains très-fins, donnant une mine en poussière, détritus de la mine oolithique en roche.	2180	1000 q. m. au haut-fourneau de Loulans; 1180 à celui de Larians.	100	1700	0,72 à Loulans. 0,58 à Larians.	
		Totaux.	1062		83968		»	»	» »	

Digitized by Google

Nous devons mentionner ici la mine de lignite ou bois fossile qui existe au Grand-Denis, territoire de Flangebouche, et dont la concession a été faite à M. Barçon père, sur une étendue de 4 kilomètres carrés 5 hectares, par une ordonnance du 14 septembre 1842.

Le combustible extrait contient une grande quantité d'eau, et n'est pas recherché pour les besoins et les usages de l'industrie. Cette circonstance jointe à la difficulté des communications avec le lieu de la mine, semble expliquer le peu de succès de l'exploitation qui en a été entreprise à diverses époques.

Dès 1788, des travaux de recherches furent commencés sous la direction de MM. Châtelain et Richardin qui avaient obtenu du gouvernement le privilége exclusif de l'exploitation pour 20 années.

Ce privilége passa successivement en diverses mains, sans qu'il en eût été tiré parti, et un décret du 11 thermidor an XII en prononça l'annulation. A cette même époque M. Alexandre Besson obtint une concession pour une durée de 25 ans; mais ses espérances ne se réalisèrent pas et les travaux furent abandonnés.

Les quantités de combustible extraites pendant l'année 1847 n'ont été que de 800 quintaux métriques d'une valeur approximative de 720 francs. Elles ont été consommées sur place, pour la mise en roulement d'une grande tuilerie et pour le chauffage d'une machine à vapeur, appliquée à une scierie.

Une houillère est exploitée au teritoire de Gemonval; le périmètre de la concession qui en a été faite, se prolonge sur le département de la Haute-Saône. Des indices de houille se rencontrent dans le terrain keupérien, qui s'étend à la lisière nord-ouest du département.

On pensait il y a quelques années avoir acquis la certitude d'une exploitation utile au Vernoy, dans le canton de Montbéliard, mais la couche n'avait nulle part de puissance, et on a dû renoncer à son exploitation.

Le sol du département renferme sans doute, sur une foule de points, des dépôts de gypses susceptibles d'être employés. On ne compte guère plus cependant de 16 carrières en exploitation; elles sont situées à Beurre, à Vorges, aux Ougney, à Baume, à Cuse, à Abbenans, à Bonnay, à Ville-du-Pont et à la Rivière. Elles appartiennent au terrain keupérien, ou se trouvent dans la ligne des marnes du terrain supra-jurassique.

Le gypse découvert à Baume est remarquable par sa blancheur et sa consistance. Il pourrait servir à la confection d'objets d'art.

Digitized by Google

Le pays offre plusieurs gisements de schistes bitumineux qui seraient susceptibles d'une exploitation utile.

Ces gisements appartiennent tous à une même formation située au-dessous des calcaires du terrain jurassique, à laquelle les géologues ont donné le nom de *Lias*. Ils se rencontrent dans la partie supérieure des marnes de cette formation, et sont distribués suivant 3 lignes à peu près parallèles dans la direction du sud-ouest au nord-est. La première de ces lignes va de Mouthier à Salins; l'épaisseur que les schistes ont à Mouthier est exceptionnelle: cette épaisseur qui à Bolandoz et à Déservillers est de 7 mètres, se réduit à 5 mètres dans les environs de Salins.

Ces deux nombres sont ceux qui se rapprochent le plus de l'épaisseur moyenne.

La seconde ligne est celle de la vallée du Doubs : les schistes s'y montrent par affleurements discontinus, à Byans, Abbans-Dessus, Vorges, Busy, Larnod, Pugey, Arguel et Morre; on les trouve encore, quoique moins fréquemment, sur quelques points de la rive gauche du Doubs jusqu'à Baume.

Enfin la troisième ligne est celle de l'Ognon : à partir du nord-est, les schistes forment un affleurement continu sur les limites des départements du Doubs et de la Haute-Saône, depuis le Vernoy jusqu'à Avilley. Deux autres gisements se trouvent sur cette ligne, l'un à Bonnay, l'autre à Pouilley-les-Vignes et aux environs.

Les schistes ne sont pas sur tous ces points d'une égale richesse.

Une exploitation ne pourrait devenir fructueuse, qu'autant qu'elle réunirait ces trois conditions; possibilité d'une exploitation à ciel ouvert; richesse d'au moins 4 pour 0/0 en huile de première distillation; rapprochement du gîte, de combustibles minéraux ou des canaux; les conditions de richesse des schistes et des prix de la houille pouvant d'ailleurs varier de manière à se balancer mutuellement.

Une ordonnance du 8 mai 1847 a accordé à M. *Augustin Renauld*, de Vesoul, la concession sur une étendue de 4 kilomètres carrés 89 hectares du gîte découvert à Mouthier, et qui se prolonge sur les territoires de Lods, Longeville et Hautepierre.

Cette entreprise a été suspendue au moment des événements de la révolution de février 1848. Elle n'est toutefois pas abandonnée et elle sera poursuivie quand les affaires commerciales et industrielles auront quelque activité.

Digitized by Google

Le banc de schistes de Mouthier a environ 40 mètres de puissance; les essais faits pour déterminer le rendement de ces schistes en huile de première distillation ont donné des résultats satisfaisants. Un essai sur 2 kilog. de matières à l'aide d'une cornue en fer, a fait obtenir 3 1/2 pour 0/0 d'huile bitumineuse, plus 1/12 pour 0/0 de gaz et vapeurs combustibles provenant soit de la décomposition des huiles, soit des vapeurs huileuses qui n'avaient pu être condensées dans les appareils employés.

Il paraît qu'en opérant en grand et avec de bons appareils de condensation, une plus grande quantité de vapeur pourrait être liquéfiée, et par suite, une plus forte proportion d'huile bitumineuse serait produite.

Un autre essai fait sur un demi-kilog. de schistes dans une cornue en terre, a donné 4 1/2 pour 0/0 d'huile de première distillation. On sait que cette huile est ensuite distillée de nouveau, après avoir subi un traitement chimique préalable, pour en retirer l'huile propre à l'éclairage, laquelle ne forme que les 50 pour 0/0 de celle primitive.

Les schistes de Mouthier sont au moins aussi riches que ceux d'Autun; mais ils ne sont pas, sous le rapport du combustible, dans des conditions favorables. On avait conçu l'espoir d'employer le lignite du Grand-Denis, dont la mine est rapprochée; l'épuisement de celle-ci ne permet pas de compter sur cette ressource. Il faudra donc demander les houilles des bassins de la Loire ou de Saône-et-Loire, et on peut supputer qu'à raison de cette circonstance, la dépense en combustible qui à Autun forme un peu moins de la moitié du prix de revient de l'huile de première distillation, sera à Mouthier, au moins double.

On a commencé sur le territoire de Bolandoz une autre exploitation de schistes et des essais ont eu lieu en grand, pour leur traitement et la production de l'huile d'éclairage. Les travaux ont cessé par suite de la dissolution de la compagnie qui les avait fait entreprendre.

La couche de ces schistes a 7 mètres de puissance, qui par l'intercalation de bancs calcaires et de sphérites, se réduisent à 6 mètres environ. Ils paraissent moins riches que ceux de Mouthier, et au point de vue du transport des houilles, ils sont dans des conditions encore plus désavantageuses.

MM. B. Martin, Leroy et compagnie ont sollicité à la fin de 1847 la concession d'un gisement mis à découvert au territoire de Morre.

Digitized by Google

L'instruction de cette demande n'a pas été suivie ; aucune exploration n'a eu lieu, et on ne saurait rien préjuger des chances de succès que l'exploitation doit offrir.

Nous signalerons en terminant la découverte récente qu'a faite M. le curé Guidet, de Torpes, dans les communaux de cette localité, de produits divers, tels que tripoli, pierres lithographiques, schistes, etc. L'exploitation en sera assurément fort avantageuse.

Fabrique de pièces détachées pour filatures.

La fabrique de pièces détachées pour filatures n'est représentée, dans le département, que par l'importante usine de MM. Constant Peugeot et compagnie à Audincourt, dont la fabrication comprend principalement les cylindres cannelés, les broches, les plates bandes, et leurs accessoires. Cette usine dont les produits sont si estimés et qui depuis 1844 a pris un développement considérable, a réalisé depuis la même époque des perfectionnements qui, par eux-mêmes et par leur influence sur l'avenir de la filature, méritent d'être signalés.

Une des principales améliorations est la trempe des collets des broches qui est obtenue avec une grande perfection, au moyen d'un procédé qui a permis de tremper à une dureté convenable la surface extérieure sans altérer l'intérieur, de manière à conserver à la broche sa flexibilité. Par là a été vaincue la difficulté de la trempe des collets, résultant de l'impossibilité de redresser les broches pliées à la trempe sans les casser, de manière à les faire tourner parfaitement rond.

Le système des plates-bandes en fer avec bouchons et crapaudines en bronze, pour fixer les broches sur les métiers, inventé par MM. Constant Peugeot, a été notablement perfectionné de manière à permettre un ajustement très-exact tant pour les plates-bandes elles-mêmes, que pour l'équidistance des trous des collets des broches et le remplacement facile des bouchons usés.

Ce système bien supérieur à l'ancien, sous le rapport de la précision, peut remplacer aussi, avec avantage, les plates-bandes en bronze, employées dans les filatures bien montées, mais dont le prix est bien plus élevé, et qui sont d'un ajustage difficile. Par

Digitized by Google

suite des dispositions adoptées, le graissage des broches se fait avec facilité et économie et l'ensemble est facilement entretenu dans un état de propreté convenable.

Le perfectionnement capital, et qui nous paraît appelé à jouer un rôle important dans l'industrie de la filature, c'est la disposition nouvelle qui s'applique à la mise en mouvement des broches.

On sait que dans les métiers actuels de filature, les broches sont mises en mouvement à l'aide de cordes qui s'enroulent sur les poulies en fonte fixées à la partie inférieure de la broche. Les inconvénients, depuis longtemps signalés de ce système, consistent dans la nécessité de tendre considérablement ces cordes, afin d'obtenir pour les broches une vitesse suffisante, tension qui exerce sur les pivots des broches et leurs collets, des pressions considérables dont l'effet est de produire une prompte usure dans ces parties. Les propriétés hygrométriques des cordes produisant en outre, suivant l'état de l'atmosphère, un raccourcissement et un allongement alternatifs, une tension plus grande encore est nécessaire pour parer à cette dernière circonstance, et il en résulte une perte considérable de la force motrice qui se trouve ainsi absorbée par les frottements.

MM. Constant Peugeot ont remédié à ces inconvénients en substituant à ce mode de transmission du mouvement, une transmission par engrenage à vis sans fin; mais la principale difficulté du problème à résoudre était de trouver le moyen d'arrêter une broche quelconque sans gêner le mouvement des autres. Cette condition est remplie d'une manière aussi simple qu'ingénieuse et commode, par le mode particulier d'embrayage dont MM. Peugeot sont les inventeurs brevetés.

Outre ces perfectionnements remarquables, il en a été introduit d'autres relatifs à la confection même des pièces, et qui consistent dans l'aiguisage à l'aide de la meule, pour le finissage des broches, plates-bandes et cylindres cannelés, et dans des dispositions qui ont pour but d'obtenir dans les cylindres, des cannelures d'une douceur et d'une régularité parfaite.

Par l'ensemble de ces divers procédés, non-seulement on a pu fabriquer des produits d'une supériorité incontestable, mais encore restreindre les frais de fabrication, au point de réduire de 25 pour 0/0 les prix de la vente ordinaire.

L'usine de MM. Peugeot qui avait livré au commerce, en 1844, pour 350 mille fr. de produits, a, en 1847, élevé ce chiffre à 500 mille fr.

Digitized by Google

Industries diverses.—Les cours d'eaux si nombreux dans le départ-ement sont utilisés dans l'intérêt d'une foule de petites industries. D'après une statistique qui a été établie avec soin, il n'y a pas ngtemps, nous avions obtenu les divers résultats ci-après, pour hacun des cantons.

CANTONS.	NOMBRE DE						
	Forges,martinets, forges de grosses œuvres, de grand et petit volume.	Fabriques et ateliers divers d'horlogerie, instruments de précision.	Moulins, ribes, scieries, huileries, machines à battre.	Papeteries.	Brasseries.	Tanneries.	Tuileries et briqueteries.
Besançon.	9	29	53	1	8	6	2
Amancey.	6	»	76	»	»	»	4
Audeux.	»	»	68	»	»	»	15
Boussières.	3	»	33	»	»	»	5
Marchaux.	»	»	39	1	»	»	8
Ornans.	9	»	101	»	2	6	10
Quingey.	5	»	63	»	»	3	4
Baume.	1	»	90	1	»	3	13
Clerval.	4	»	49	»	1	2	10
L'Isle.	1	»	26	»	1	»	4
Pierrefontaine.	6	»	69	»	1	»	4
Rougemont.	1	»	56	»	»	»	5
Roulans.	»	»	67	»	»	»	5
Vercel.	3	»	101	»	»	2	5
Montbéliard.	3	3	11	»	2	6	3
Audincourt.	6	1	16	»	1	1	6
Blamont.	4	5	28	1	»	»	3
Le Russey.	13	55	49	»	»	2	2
Maîche.	10	26	67	»	1	4	5
Pont-de-Roide.	6	»	71	»	1	2	11
St.-Hippolyte.	9	11	58	»	2	2	5
Pontarlier.	9	22	76	»	2	8	5
Levier.	3	»	17	»	»	»	3
Montbenoît.	3	1	50	»	»	1	2
Morteau.	11	24	62	»	»	3	2
Mouthe.	18	5	55	»	»	8	»
Totaux.....	143	182	1451	4	22	59	141

Nous citerons particulièrement, parmi ces établissements, la grande papeterie mécanique de Geneuille, sur l'Ognon, qui est l'une des manufactures les plus importantes de la province, les beaux moulins de Tarragnoz, sur le Doubs, les tanneries d'Ornans dont les produits sont depuis longtemps réputés, etc.

On compte à Besançon, 6 imprimeries en lettres, et plusieurs ateliers de lithographie. Ceux de MM. Outhenin Chalandre, L. Sainte-Agathe, J. Jacquin, de M. Ach. Girod, de M. Valluet, etc. méritent d'être recommandés par l'excellente exécution de leurs produits.

Digitized by Google

A Montbéliard, une imprimerie en lettres compose des ouvrages en français et en allemand. Sa réputation est justement acquise.

Des imprimeries existent aussi à Baume et à Pontarlier.

Une fonderie de caractères est établie dans la première de ces villes.

Commerce des grains et céréales.

Le commerce des grains et céréales a lieu sur différents points du département, dans des proportions diverses.

Dix marchés publics sont établis et se tiennent chaque semaine, à des jours déterminés ; savoir :

Le lundi, à l'Isle ;

Le mardi, à Besançon, à Clerval, à Ornans et à Morteau ;

Le jeudi, à Baume et à Pontarlier ;

Le vendredi, à Besançon et à Rougemont ;

Le samedi, à Vercel et à Montbéliard.

Des registres de mercuriales constatent à chacun de ces marchés le mouvement des ventes opérées.

Sept autres marchés ont été autorisés sur la demande instante des localités ; mais jusqu'à présent ils n'ont pas été suffisamment fréquentés pour donner lieu à des transactions dont le chiffre dût être retenu. Ces marchés sont ceux :

De *St.-Hippolyte* et *Sancey-le-Grand* (lundi de chaque semaine).

D'Audincourt, de *Vuillafans* et de *Levier*, (le mercredi).

De *Belvoir*, (le jeudi).

De *Quingey*, (le samedi).

Nous avons rassemblé dans le tableau ci-après, les chiffres qui permettent d'apprécier le mouvement de chacun de nos dix principaux marchés, pendant les années 1847 et 1848.

L'insuffisance proclamée de bonne heure, de la récolte de 1846, a été une cause de perturbation grave dans le commerce des grains, et cette insuffisance, trop réelle, est devenue, pour les classes nécessiteuses, la source de bien des souffrances. Les données que présente le tableau qui suit, résume le mouvement du prix du blé pendant l'année calamiteuse de 1847. On verra que pendant les mois de février, mars, avril et mai, l'hectolitre a été constamment coté à 40 fr. et plus, ce qui faisait revenir à 2 fr. le pain de 3 kilogrammes.

Les quantités de blés et farines exotiques qui ont été répandues

Digitized by Google

de hausse qui, sous l'influence de l'inquiétude générale, tendait peut-être à s'exagérer.

La récolte de 1848, dont l'abondance et la supériorité ont été bientôt reconnues, a ramené le cours des denrées dans ses fixations ordinaires.

D'après les résultats que nous rappelons d'autre part, on pourra se convaincre que dans la plaine et la demi-montagne l'hectolitre de blé se vend communément au prix de 16 fr. 17 c., et dans la haute montagne, sur les marchés de Pontarlier et Morteau, au cours de 17 fr. 37 c.; savoir :

PRIX MOYENS DE L'HECTOLITRE DE BLÉ, EN

	Janvier.	Février.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juillet.	Août.	Septembre.	Octobre.	Novembre.	Décembre.	Moyenne.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Plaine et demi-montagne.	19 53	19 06	17 69	16 06	16 72	15 69	14 99	14 49	15 68	15 29	14 49	14 41	16 17
Haute montagne.	20 35	20 44	18 77	17 91	17 78	16 74	16 13	16 36	16 85	15 65	15 98	15 78	17 37
Moyennes générales.	19 94	19 75	18 23	16 98	17 25	16 21	15 56	15 42	16 16	15 47	15 23	15 09	16 77

Digitized by Google

MARCHÉS.		JANVIER. Quantités vendues.	JANVIER. Prix moyen. fr. c.	FÉVRIER. Quantités vendues.	FÉVRIER. Prix moyen. fr. c.	MARS. Quantités vendues.	MARS. Prix moyen. fr. c.	AVRIL. Quantités vendues.	AVRIL. Prix moyen. fr. c.	MAI. Quantités vendues.	MAI. Prix moyen. fr. c.	JUIN. Quantités vendues.	JUIN. Prix moyen. fr. c.
Besançon.	1847	7248	35 92	4182	40 77	2353	41 80	1810	40 62	9628	40 75	3031	33 »
	1848	6973	20 »	8497	19 40	5649	18 27	4779	16 25	10352	16 52	9176	15 80
Ornans.	1847	561	35 37	226	41 35	416	41 46	321	40 91	385	40 30	895	35 38
	1848	542	21 »	1064	20 10	811	19 »	457	18 25	2120	17 50	949	16 50
Baume.	1847	160	35 55	255	40 47	260	41 97	343	42 05	300	40 95	353	34 75
	1848	670	19 50	514	18 75	940	16 67	1260	14 85	740	16 40	1140	14 85
Rougemont.	1847	448	34 97	270	40 84	174	43 14	358	41 82	347	40 67	379	34 72
	1848	422	19 37	628	19 12	1155	16 50	510	14 95	890	16 »	740	15 20
L'Isle.	1847	82	33 86	45	39 48	70	41 73	62	40 27	210	40 08	162	35 22
	1848	145	18 19	323	18 37	315	16 84	230	15 60	338	16 38	670	14 85
Clerval.	1847	27	33 62	22	40 »	19	40 87	18	42 »	46	41 75	117	34 75
	1848	57	19 »	105	18 85	74	17 65	58	15 25	165	16 87	118	15 70
Vercel.	1847	17	32 50	7	40 »	»	» »	»	» »	»	» »	»	» »
	1848	»	» »	»	» »	26	19 »	42	17 87	27	17 50	28	17 »
Montbéliard.	1847	92	35 75	257	43 20	260	42 71	216	43 57	511	37 71	246	35 22
	1848	267	19 65	328	18 84	438	17 64	224	15 50	439	16 63	370	15 66
Pontarlier.	1847	102	38 49	118	42 94	100	43 32	126	42 52	108	40 98	119	36 77
	1848	184	20 46	224	19 90	238	19 08	206	18 17	338	17 70	290	16 36
Morteau.	1847	968	36 88	123	38 85	115	40 60	93	41 10	101	39 46	309	35 17
	1848	[illegible]	20 55	678	20 98	291	18 46	449	17 00	1425	17 87	741	17 13

MARCHÉS.		JUILLET. Quantités vendues.	JUILLET. Prix moyen. fr. c.	AOUT. Quantités vendues.	AOUT. Prix moyen. fr. c.	SEPTEMBRE. Quantités vendues.	SEPTEMBRE. Prix moyen. fr. c.	OCTOBRE. Quantités vendues.	OCTOBRE. Prix moyen. fr. c.	NOVEMBRE. Quantités vendues.	NOVEMBRE. Prix moyen. fr. c.	DÉCEMBRE. Quantités vendues.	DÉCEMBRE. Prix moyen. fr. c.
Besançon.	1847	7742	28 61	13850	21 52	12884	22 07	11845	21 92	14902	20 72	10998	20 07
	1848	7796	14 85	10748	14 41	12750	15 23	10882	15 »	13562	14 60	12325	14 50
Ornans.	1847	585	30 91	1120	25 66	1614	21 31	1446	22 »	2087	21 75	1167	20 75
	1848	1496	15 50	984	15 25	2293	15 54	2966	15 68	1508	15 50	1762	15 15
Baume.	1847	436	30 87	720	20 »	2850	21 30	1080	22 »	970	20 60	1770	20 »
	1848	760	14 30	1481	13 75	3780	15 05	1750	14 60	1734	13 97	1380	14 »
Rougemont.	1847	466	28 80	594	20 37	1620	21 28	898	20 97	1095	20 82	1250	19 23
	1848	395	14 12	530	14 10	1903	16 »	450	14 87	660	13 92	920	13 85
L'Isle.	1847	135	30 79	183	20 42	253	20 24	405	22 53	550	19 63	335	18 72
	1848	777	14 42	320	14 31	905	15 40	530	14 98	345	13 72	265	13 80
Clerval.	1847	85	31 25	142	21 »	162	22 »	150	23 20	324	21 42	156	20 15
	1848	221	15 »	67	14 23	152	15 50	157	15 85	96	13 25	70	13 80
Vercel.	1847	»	» »	22	20 »	47	21 08	14	23 50	26	20 57	42	20 52
	1848	18	16 50	41	15 35	42	16 26	33	16 25	25	16 12	37	15 60
Montbéliard.	1847	650	23 10	1037	23 36	794	21 31	316	22 48	659	20 82	209	19 99
	1848	533	15 30	490	14 51	411	16 49	524	15 16	236	14 83	219	14 68
Pontarlier.	1847	256	32 36	272	24 36	336	24 13	236	24 14	428	22 31	524	22 27
	1848	278	16 24	232	16 56	364	16 62	270	16 »	384	16 10	370	15 96
Morteau.	1847	146	30 82	477	23 85	501	22 19	1302	22 69	1707	21 77	1670	21 60
	1848	930	15 93	974	16 17	987	16 60	1752	15 21	2041	15 87	1908	15 60

Digitized by Google

PERSONNEL

DES

DIVERS ORDRES.

Digitized by Google

Digitized by Google

PERSONNEL DES DIVERS ORDRES.

ORDRE ADMINISTRATIF.

PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DU DOUBS.

M. PARDEILHAN-MEZIN, O ✻, Préfet du département du Doubs.

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL.

M. Hipp. MAISTRE, ✻, *conseiller de préfecture*, à la Préfecture.

CONSEIL DE PRÉFECTURE.

MM. Hipp. MAISTRE, ✻, *conseiller de préfecture, secrétaire général.*
MOIRANS, ✻, *conseiller de préfecture*, place St.-Pierre, 6.
Charles DELAU, *id.* rue des Granges, 11.

BUREAUX DE LA PRÉFECTURE.

DIVISION DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL.

INSTRUCTION PUBLIQUE. — ADMINISTRATION GÉNÉRALE.

MM. Just Muiron, *chef.*
Grenot et Grospellier, *sous-chefs.*

Élections constitutionnelles et communales. — Formation de la liste du jury.

Circonscription du territoire. — Erections et réunions de communes.

État civil. — Naturalisation. — Police des passeports.

Instruction publique. — Lycées et Collèges. — Ecoles normales d'instituteurs et d'institutrices. — Instruction primaire. — Ecoles maternelles. — Jury médical.

Sciences et beaux arts. — Bibliothèques. — Antiquités. — Actes de vertu et de courage. — Fondation de M. de Monthyon. — Imprimerie et librairie. — Service des postes. — Ville de Besançon. Services municipaux, hospices, etc.

Cultes catholique et non catholique.

Recrutement. — Servitudes militaires. — Travaux de fortification.

Garde nationale. — Mobilisation.

Réfugiés politiques.

Digitized by Google

PREMIÈRE DIVISION.

TRAVAUX PUBLICS. — ADMINISTRATIONS SPÉCIALES.

MM. Paul Laurens, *chef.*
A. Poillet, *sous-chef.*

Ponts et chaussées. — Routes nationales et départementales. Police du roulage. Voitures publiques. — Canal du Rhône au Rhin. — Navigation intérieure. Bacs et Bateaux.

Cours d'eau. — Flottage. — Curage de ruisseaux. — Moulins. — Règlements d'eaux.

Mines et usines. — Etablissements de forges, fourneaux. — Concessions de mines. — Machines à vapeur.

Commerce et industrie. — Chambre et tribunal de commerce. — Horlogerie. — Brevets d'invention. — Poids et mesures. — Foires et marchés. — Ecole centrale des arts et manufactures de Paris. — Ecole de Châlons. — Ecole des mineurs de Saint-Etienne. — Douanes.

Domaines. — Contentieux. — Biens domaniaux. — Droits d'usage, etc.

Edifices diocésains. — Travaux. — Mobiliers. — ***Bâtiments départementaux.***

Dépenses départementales. — Hôtels de préfecture, de sous-préfectures, cours et tribunaux, etc.

Agriculture. — Comices agricoles. — Chasse et pêche fluviale. — Irrigations. — Police rurale. — Art vétérinaire. — Haras et courses de chevaux.

Prisons. — Administration et personnel. — Travaux et dépenses.

Police générale. — Surveillance légale. — Incendies. — Evénements désastreux. — Secours généraux et spéciaux. — Condamnés politiques. — Inhumations, etc.

Police sanitaire. — Vaccine. Epidémies. Aliénés. — Cours départemental d'accouchements.

Maison de correction et de refuge de Bellevaux. — Administration. — Personnel.

Statistique générale. — Recensement et mouvement de la population, etc.

Caisse de retraite pour les employés de la préfecture, des sous-préfectures, archivistes et agents-voyers. — Pensionnaires de l'Etat.

DEUXIÈME DIVISION.

ADMINISTRATION COMMUNALE.

MM. Mougin, *chef.*
J. Agry, *chef-adjoint*, **Fleuriot**, *sous-chef.*

Administration des communes. Acquisitions. Aliénations. Echanges. — Constructions d'édifices municipaux. — Chemins de grande communication, vicinaux et autres. Travaux. Classement des lignes. Rectifications, etc.

Forêts communales. Ventes. Aménagements.

Hospices et bureaux de bienfaisance, administration et comptabilité.

DIVISION DE COMPTABILITÉ.

M. C. Tatu, *chef.*

Mandatement des dépenses. Ecritures centrales. — Contributions directes. Répartement. — Demandes en dégrèvement d'impôts, etc. — Cadastre.

Digitized by Google

ARCHIVES.

MM. Vannier, *archiviste.*
Babey, *adjoint à l'archiviste.*

ARCHITECTE DES BATIMENTS DÉPARTEMENTAUX.

M. Alphonse Delacroix, rue Moncey, 11.

CONSEIL GÉNÉRAL DU DÉPARTEMENT.

Cantons.	
Amancey.	MM. Micaud, O ✱, ancien magistrat, à Besançon.
Audeux.	Mazoyhie, notaire, id.
Besançon (Nord).	C. Convers, maire de la ville de Besançon.
Besançon (Sud).	L. Bretillot, ✱, banquier à Besançon.
Boussières.	Jules de Bussierres, conseiller à la cour d'appel.
Marchaux.	Victor Monnot-Arbilleur, id.
Ornans.	Teste, maire d'Ornans.
Quingey.	De Vezet, propriétaire à Besançon.
Baume.	Barçon, ancien Juge au tribunal de Baume.
Clerval.	Vuillier, ancien maire de Clerval.
L'Isle.	Bouchot (Auguste), propriétaire à l'Isle.
Pierrefontaine.	A. Bourdenet, conseiller à la cour d'appel.
Rougemont.	L. De Moustier, représentant du Doubs, au Château-Bournel.
Roulans.	Ronnot, notaire et maire à Roulans.
Vercel.	Marsoudet, juge de paix au Valdahon.
Montbéliard.	Goguel, propriétaire à Montbéliard.
Audincourt.	Ingénu Japy, fabricant à Badevel.
Blamont.	Rossel, juge au tribunal de Montbéliard.
Hippolyte (St.-).	A. Blondeau, manufacturier à Saint-Hippolyte.
Maîche.	W. de Mérode, propriétaire à Maîche.
Pont-de-Roide.	Marcou, docteur en médecine à Pont-de-Roide.
Russey (le),	Feuvrier, notaire au Russey.
Pontarlier.	Grillon, avocat à Pontarlier.
Levier.	Patel, avocat à Pontarlier.
Montbenoît.	Alfred d'Aubonne, propriétaire à Besançon.
Morteau.	Cupillard, ancien percepteur à Morteau.
Mouthe.	Loiseau, ✱, procureur-général près la cour d'appel de Besançon.

Digitized by Google

SOUS-PRÉFECTURES.

Arrondissement de Baume.

M. Fr. CHAMPIN, *sous-préfet.*
Secrétariat, M. P. Bouhélier, *chef.*

Arrondissement de Montbéliard.

M. Ern. BOYER, *sous-préfet.*
Secrétariat, M. J. Petit, *chef.*

Arrondissement de Pontarlier.

M. Jules DEMESMAY, ✻, *sous-préfet.*
Secrétariat, M. Joseph Billod, *chef.*

ADMINISTRATIONS MUNICIPALES.

Arrondissement de Besançon.

8 cantons et 203 communes. Population : 109,136 habitants.

VILLES.

MAIRIE DE BESANÇON.

Maire, M. CONVERS (César).

Adjoints, M. Th. DÉPREZ, *commissionnaire.*
M. Ami FAVRE, ✻, *négociant.*
M. FLAGEY-BILLET, *id.*

CONSEIL MUNICIPAL.

MM. Gras, ✻, *conseiller à la cour d'appel.*
Seguin, ✻, *ancien officier.*
Pérennès, ✻, *doyen de la faculté des lettres.*
Jacquard, *banquier.*
Jobard, ✻, *président à la cour d'appel.*
Ed. Clerc, ✻, *conseiller à la cour d'appel.*
De Mérey, *ancien avocat.*
France, *négociant.*
MM. Pusel de Boursières, *ancien conseiller.*
Weil-Picard, père, *banquier.*
Poignand, *vétérinaire.*
L. De Ste.-Agathe, *imprimeur.*
Bourgon, ✻, *président à la cour d'appel.*
Léonce Terrier-de-Santans, *propriétaire.*
Bourqueney, ✻, *président à la cour d'appel.*
Ch. Marchand, *commissionn.*

Digitized by Google

Louis Racine, *négociant*.
Ch. De St.-Juan, *propriétaire*.
Louis St.-Eve, *fondeur*.
Guerrin, *avocat*.
Guillemin, *mécanicien*.
A. Bour, *négociant*.
Ponçot, O ✻, *ancien sous-intendant*.
Brulard, *notaire*.

MM. L. Bretillot, ✻, *banquier*.
L. De Vaulchier, *propriétaire*.
Th. Bruand, *propriétaire*.
Papillon, *négociant*.
Demesmay, ✻, *conseiller à la cour d'appel*.
Dartois, *avocat*.
Détrey, *ancien négociant*.
Jourdain père, *march. épicier*.

BUREAUX DE LA MAIRIE.

. Viancin, *secrétaire en chef*.
Jeunet, *chef du bureau de la la compt. des contrib. et de la guerre*.
Ami, *chef du bureau des passeports*.
Baille, *archiviste*.

AGENTS DU SERVICE COMMUNAL.

. Branche, *receveur municipal*, Grande-Rue, 98.
Alph. Delacroix, *architecte*, rue Moncey, 11.
Noiret, *adjoint-voyer*.

POLICE MUNICIPALE.

. Chaumon, *commissaire* (pour le canton sud), Grande-Rue, 57.
Dussert, *id.* (pour le canton nord), rue de Chartres, 24.

AGENTS DE POLICE.

. Gigoux, *pour la 1re section*, place de l'Etat-Major.
Curlier, *pour la 2e section*, rue Ronchaux, 16.
Delanoé, *pour la 3e section*, rue de l'Abreuvoir, 2 bis.
Perriguey, *pour la 4e section*, Grande-Rue, 63.
Vyain, *pour la 5e section*, rue Battant, 23.
Vaucheret, *pour la 6e section*, rue de l'Ecole, 14.
Rollet, *receveur du Marché-Couvert*, rue Poitune, 15.
Renaud, *agent de police auxiliaire*, rue d'Arènes, 22.
Develle, *id.* rue Battant.

BANLIEUE.

M. Biget, aux Chaprais.
Nardin, à Saint-Ferjeux.
Millot, à Saint-Claude.

Digitized by Google

OCTROI.

MM. Julien (Edme), *préposé en chef de l'octroi*, au palais Granvelle.
Dhote, *contrôleur*, rue de la Lue, 11.
Prétet, *receveur du bureau central*.

MAIRIE D'ORNANS.

Maire, M. TESTE, *membre du conseil général*.
Adjoints, MM. Armand Muselier et Adolphe Marlet.

CONSEIL MUNICIPAL.

MM. Bon, *propriétaire*.
Hipp. Proudhon, *propriétaire*.
Besson, Eléonor, *négociant*.
De Vercia, Ch., *propriétaire*.
Oudot, Désiré, *id*.
Ad. Bouveret, *négociant*.
J. Chaillet, *propriétaire*.
Gilbert Mermot, *id*.
J.-F. Cretin, *id*.
MM. Andrey, *notaire*.
Xavier Chaillet,
Antoine Teste, *propriétaire*.
J.-E. Colard, *id*.
Cuenot, Jean, *id*.
J.-L. Rigolier, *id*.
Oudot, Franç. fils d'Etienne.
F. Raguin, *propriétaire*.
Oudot, Fr. fils de Mathieu.

Secrétariat de la mairie, M. Majesté, *chef*.
M. Lapoire, *voyer de la ville*.

MAIRIE DE QUINGEY.

Maire, M. REGAD, Justin, *maître de forges*.
Adjoint, M. Miller, *maître de poste*.

CONSEIL MUNICIPAL.

MM. Vuillier-Fourquet, *négociant*.
Perquit, *greffier du juge de p.*
Mourey, *capitaine en retraite*.
Bonvalot, *juge de paix*.
Poulet, *cultivateur*.
MM. Berchu, *docteur en médecine*.
Vuillier, *ex-empl. descont. ind.*
Parod, *ancien huissier*.
Maisières, *tanneur*.

Secrétariat de la mairie, M. Lamy fils, *chef*.
M. Mille, *agent de police*.

CANTON D'AMANCEY.

Communes.	Population.	Maires.	Bureaux de poste.
AMANCEY.	751	MM. *Maréchal* (J.-A.).	Ornans.
Anne (Ste.)	115	*Michel*.	Salins.

Digitized by Google

ses.	Population.	Maires.	Bureaux de postes.
.	152	MM. *Vernoy.*	Ornans.
dans.	220	*Cressia.*	id.
doz.	601	*E. Corbet.*	id.
ı.	497	*Salignon.*	id.
ns.	61	*Simon.*	id.
et (le).	217	*Willard* (Albin).	Salins.
villers.	774	*Ménestrier.*	Ornans.
ize.	104	*Sage.*	id.
oz.	497	*A. Gaillard.*	id.
ıs.	380	*Gillard.*	id.
y.	177	*Maire.*	id.
sin.	263	*Pelletier.*	id.
gement.	221	*Guyon.*	id.
e.	301	*Robardet.*	id.
ıs.	380	*Parrod.*	id.
mahoux.	269	*Gillard.*	id.
-sous-Ste-Anne.	483	*Bordy.*	Salins.
nche.	169	*F. Barbier.*	Ornans.
ney.	376	*Maire* (A.).	id.
.	105	*Bergier.*	id.
y.	213	*Séraphin Prélat.*	id.
ommunes.	7326		

CANTON D'AUDEUX.

ux.	210	MM. *Doubey.*	Audeux.
n-Dessous.	323	*J.-L. Ethiard.*	Besançon.
n-Dessus.	213	*Gallet* (Ant.).	id.
elange.	251	*Déprez.*	St-Vit.
nurie.	68	*Nottet* (J.-P.).	id.
ille.	264	*Ph. Bailly.*	Marnay.
apagney.	152	*Laplanche*, jeune.	Audeux.
apvans.	112	*Châtelin* (J.-P.).	id.
cenne.	222	*Jeanguiot* (J.-Luc.).	id.
oy.	73	*Simonnin.*	id.
naudin.	551	*J. Jeannin.*	id.
igney.	188	*Noé* (Louis.).	id.
elle-Ferrière.	133	*Rerat.*	St.-Vit.
ondray.	198	*Tétu.*	id.
liron.	110	*Guidet.*	Audeux.
er.	103	*Garnache.*	St.-Vit.
rchapon.	315	*Darbelet.*	Marnay.
nemarie.	251	*Landry.*	St.-Vit.

Digitized by Google

Communes.	Population.	Maires.	Bureaux de p
Ecole.	233	MM. *Jolyot.*	Besançon
Emagny.	230	*Paris*, C ✻.	Audeux
Etrabonne.	253	*Simon* (J.-F.).	St.-Vit.
Ferrière.	210	*Fleuriot* (Félix).	id.
Franey.	157	*Vesin.*	Audeux
Franois.	561	*Roland.*	id.
Jallerange.	389	*A. Brenot.*	Marnay
Lantenne-Vertière.	501	*Pernet.*	St.-Vit.
Lavernay.	419	*J. Vernier.*	Audeux
Mazerolle.	219	*Levrey.*	id.
Mercey (le Grand).	416	*Touret* (Victor).	St.-Vit.
Miserey.	266	*Simon.*	Besançon
Moncley.	308	*Guyot* (Cl.-Fr.).	Audeux
Moutherot (le)	107	*Gazet.*	Marnay.
Noironte.	319	*Mérillon.*	Audeux
Pelousey.	381	*Galliot.*	id.
Pirey,	473	*P.-J. Roux.*	Besançon
Placey.	132	*E. Boudry.*	Audeux
Pouilley-les-Vignes.	653	*Mairet.*	Audeux
Pouilley-Français.	385	*Rétang.*	St.-Vit.
Recologne.	653	*De Chifflet* (Ferd.).	Audeux
Ruffey.	273	*Comtet.*	Marnay.
Sauvagney.	214	*Maire.*	Audeux
Serre.	330	*Corne* (François).	id.
Vaux.	221	*Sévy.*	id.
Villersbuzon.	192	*Baud.*	St.-Vit.
44 *Communes.*	12292		

CANTON DE BESANÇON NORD.

Besançon (*nord.*)	16130	*C. Convers.*	Besançon
Arcier.	103	*Grosjean.*	id.
Chalèza.	292	*Jannin.*	id.
Chalezeule.	239	*J. Pist.*	id.
4 *Communes.*	16764		

CANTON DE BESANÇON SUD.

Besançon (*sud*).	23819		Besançon
Arguel.	183	*Goulu.*	id.
Beurre.	1212	*Euvrard.*	id.
Chevillotte (la)	68	*Aug. Loigerot.*	id.
Fontain.	663	*Pinard.*	id.

Digitized by Google

Communes.	Population.	Maires.	Bureaux de postes.
...nes	321	MM. *Veillecard* (Ant.).	Besançon.
...teris (le)	101	*Petitjean.*	id.
...nirolle.	571	*Bernaud.*	id.
...ntfaucon.	208	*Pellier*	id.
...rre.	469	*Tiercey.*	id.
...ne.	906	*Maire* (Anselme).	id.
...e (la).	497	*Saillard.*	id.
Communes.	29068		

CANTON DE BOUSSIÈRES.

...ssières.	271	*Perret* (J.-B.).	Quingey.
...bans-Dessous.	211	*Valot.*	id.
...bans-Dessus.	211	*Marle* (Claude).	id.
...ame.	611	*Masson.*	Besançon.
...ney.	226	*Lebourot* (J.-G.).	id.
...y.	413	*A. Javey.*	id.
...ns.	692	*Hudelot* (P.).	Quingey.
...ndfontaine.	343	*Charton.*	St.-Vit.
...nod.	158	*A. Carmille.*	Besançon.
...ntferrand.	381	*Retrouvey.*	St.-Vit.
...elle.	535	*Lyet.*	id.
...gey.	343	*Gillard.*	Besançon.
...ecenay.	163	*Serron.*	St.-Vit.
...set-Fluans.	459	*Bernard.*	id.
...utelle.	262	*Salomon.*	id.
...ossise.	215	*Gauthier* (C.-F.).	id.
...rpes.	327	*Delphis.*	id.
...lesmes.	188	*Clerc de Landresse.*	id.
...lars-St.-Georges.	341	*Margelin.*	Quingey.
...(St.-) et Benusse.	1032	*H. Janet.*	St.-Vit.
...rges.	229	*P. Caillet.*	Quingey.
communes.	7602		

CANTON DE MARCHAUX.

...RCHAUX.	568	*Jacquot*, fils.	Marchaux.
...naguey.	653	*Henriet* (J.-P.).	id.
...ttenans.	102	*Barthelet.*	Baume.
...arians.	49	*Bâz* (Jean-Et.).	Marchaux.
...nnay.	364	*Gauthier.*	Voray.
...aillans.	85	*Pagnier.*	Marchaux.
...etenière (la).	184	*Lube.*	Baume.
...ndrey.	442	*Thomas.*	id.

Digitized by Google

Communes.	Population.		Maires.	Bureaux de p
Champoux.	97	MM.	*Cailloz.*	Marchau
Châtillon-le-Duc.	293		*Bourgoin* (P.-J.).	Besançon
Chaudefontaine.	262		*Poignand* (J.-G.).	Marchau
Chevroz.	81		*Charité* (J.-F.).	Voray.
Corcelle-Mieslot.	161		*Grémion.*	Marchau
Cussey-s.-l'Ognon.	370		*Vannier.*	Cussey.
Devecey.	203		*Biétrix.*	Voray.
Flagey-Rigney.	163		*Tatu.*	Marchau
Geneuille.	446		*Ch. Perrier.*	Cussey.
Germondans.	127		*Bas.*	Marchau
Mérey-Vieilley.	146		*Colard* (J.-P.).	Voray.
Moncey.	195		*Marrey.*	Marchau
Novillars.	70		*Vitte.*	Besançon
Ollans.	130		*Charrière.*	Baume.
Palise.	96		*Duchon.*	Marchau
Rigney.	531		*Chapuis.*	id.
Rignosot.	205		*Boinot.*	id.
Roche.	329		*J. Renaud.*	Besançon
Rougemontot.	304		*Barbey* (J.)	Baume.
Sçay (Tour de).	484		*Masson,* ✻.	Marchau
Tallenay.	73		*Feuillet.*	Besançon
Thise.	422		*Bernard-Simonnin.*	Marchau
Thurey.	233		*Berchy.*	id.
Vaire (le Grand-).	464		*Thiébaud* (J.-C.).	Besançon
Vaire (le Petit-).	65		*Maillot* (Cl.-P.).	id.
Valentin.	80		*Nevers.*	id.
Valleroy.	99		*Ligier.*	Marchau
Venise.	327		*Humbert.*	id.
Vieilley.	441		*Deborne.*	Voray.
37 *Communes.*	9604			

CANTON D'ORNANS.

Ornans.	3304	*Teste.*	Ornans.
Amathay-Vésigneux.	407	*Mourot.*	Mouthie
Bonnevaux.	234	*Boillon* (Cl.-A.).	Ornans.
Chantrans.	579	*Monnot* (Théodore).	id.
Charbonnières.	168	*Pauthier.*	id.
Chassagne.	257	*Aymonin.*	id.
Châteauvieux.	137	*Robin.*	id.
Durnes.	232	*Gagnemaille.*	id.
Echevannes.	134	*F. Cuenin.*	id.
Foucherans.	358	*Guyon,* ✻.	id.

Digitized by Google

Communes.	Population.		Maires.	Bureaux de postes.
Guyans-Durnes.	303	MM.	*Seney.*	Ornans.
Hôpital-du-Grosbois (l').	303		*Pommey* (Abel).	id.
Lavans.	352		*Grosperrin.*	id.
Lods.	1135		*Georges.*	Mouthier.
Longeville.	331		*Coulet.*	id.
Maillot (Granges).	105		*Vorbe.*	Levier.
Maizières.	139		*Saulnier.*	Ornans.
Malbrans.	214		*Beurey.*	id.
Mérey-Montrond et Granges-du-Liège.	334		*Nicolin.*	Besançon.
Montgesoye.	577		*Vanchaux.*	Ornans.
Mouthier.	1053		*Parrod* (J.-C.-D.).	Mouthier.
Saules.	300		*Mourot.*	Ornans.
Scey-en-Varaix.	396		*Bourgeois* (E).	id.
Tarcenay.	611		J. *Migonney.*	id.
Trepot.	562		*Perrot* (Basile).	id.
Villers-sous-Montrond.	235		*Piguet.*	Besançon.
Voires.	185		*Trouillot.* (J.-B.).	Ornans.
Vuillafans.	1164		*Saint-Loup.*	id.
28 *Communes.*	14106			

CANTON DE QUINGEY.

Quingey.	1038	MM.	*Regad* (J.-Justin).	Quingey.
Arc-et-Senans.	1605		*Chaveaux.*	id.
Bartherans.	198		*Bouchey* (J.).	id.
Brères.	75		*Fourquet.*	id.
Buffard.	597		*Lustre* (Cl.).	id.
By.	269		*Martin* (J.-F.).	id.
Cademène.	141		*Mélot* (Antoine).	Ornans.
Cessey.	318		*Buhon.* (F.).	Quingey.
Charnay.	256		*Painblanc* (Vieux).	id.
Châtillon-Lison.	154		*Dubost* (J.-Ant).	id.
Chay.	288		*Bardey.*	id.
Chenecey-Buillon.	941		*Fagnon, neveu.*	id.
Chouzelot.	348		*Mercier.*	id.
Courcelle.	108		*A. Moulet.*	id.
Cussey-sur-Lison.	150		*Cuenet.*	id.
Echay.	191		*Gauthier.*	id.
Epeugney.	373		*Petitperrin.*	Ornans.
Fourg.	651		*Déliot* (Joseph).	Quingey.
Goux.	126		*Côte.*	id.
Lavans.	211		*Ramey.*	id.

Digitized by Google

Communes.	Population.		Maires.	Bureaux de poste.
Liesle.	1030	MM.	*Hermand.*	Quingey.
Lombard.	297		*Couteret* (G).	id.
Mesmay.	187		*Humbertjean.*	id.
Montfort.	164		*Vauthier.*	id.
Montrond.	357		*Lidoine* (A).	Besançon.
Myon.	420		*Moyne.*	Quingey.
Palantine.	97		*Vuillier.* (Ad).	id.
Paroy.	183		*Belin.*	id.
Pessans.	136		*Bardey.*	id.
Pointvillers.	237		*Sachez* (Claude).	id.
Rennes.	272		*Maréchal* (J.-B).	id.
Ronchaux.	156		*Grandvoinet.*	id.
Rouhe.	166		*Thessier.*	id.
Rurey.	540		*Boillot.*	Ornans.
Samson.	94		*Vauthier* (P.).	Quingey.
35 *Communes.*	12374			

Arrondissement de Baume.

7 cantons et 187 communes. — Population : 67,826 habitants.

VILLES.

MAIRIE DE BAUME.

Maire, M. Joseph Barçon, avocat.
Adjoints, MM. Brelet, avocat, et Petitcuenot, docteur en médecine.

CONSEIL MUNICIPAL.

MM. Nachin, Joseph, *propriétaire.*
Mathiot, *juge d'instruction.*
Arbey, *juge suppléant.*
Boudot, Pierre, *rentier.*
Perronne, Auguste, *négociant.*
Bizot ✻, *docteur en médecine.*
Bastard, Charles, *propriétaire.*
Faivre d'Esnans, *doct. en méd.*
Lambert, J.-Pierre, *vigneron.*
Boiteux, *docteur en médecine.*
MM. Farine, *avoué.*
Cadot de Villemonble, *greffier du tribunal.*
Trouvot, Augustin, *vigneron.*
Thuriet, *avoué.*
Chanut, *médecin vétérinaire.*
Rain, *président du tribunal.*
Boigeat, Achille, *rentier.*
Déray, François, *vigneron.*

Secrétariat de la mairie, M. Grenier, *chef.*

POLICE MUNICIPALE.

M. N.

Digitized by Google

MAIRIE DE CLERVAL.

Maire, M. Auguste MOUCHET.
Adjoint, M. N.

CONSEIL MUNICIPAL.

MM. Mouchet, Nicolas.
Vuillier, Charles-Fr.-Noël.
Bobilier, Philippe.
Molard, Aimé,
Molard, Victor.
MM. Thourimberg, Jacques.
Tisserand, Jean-François.
Perron, Claude-Nicolas.
Molard, Clément.
Tournier, Claude-François.

POLICE MUNICIPALE.

M. Lénard (Pierre,) *agent de police.*

CANTON DE BAUME.

Communes.	Population.	Maires.	Bureaux de postes.
BAUME.	2501	MM. *Barçon.*	Baume.
Adam-lez-Passavant.	261	*Voidey.*	id.
Aïssey.	345	*Boucard.*	id.
Antechaux.	232	*Carpentier*, ✻.	id.
Bois-la-Ville.	87	*Pautot.*	id.
Bretigney.	340	*Voiney.*	id.
Champvans.	77	*Curty.*	id.
Côtebrune.	208	*Gressot.*	id.
Cour.	252	*Pauthier.*	id.
Cuisance.	171	*Pouillet.*	id.
Esnans.	173	*Guyard.*	id.
Fontenotte.	108	*Curty.*	id.
Fourbanne.	103	*Branget.*	id.
Grosbois.	142	*Cordier.*	id.
Guillon.	250	*Pegeon.*	id.
Hièvre-Magny.	123	*Heuvrard.*	id.
Hièvre-Paroisse.	272	*Pauthier.*	id.
Juan (Saint-).	506	*Cupillard.*	id.
Lanans.	376	*Petitjean.*	id.
Lomont.	344	*Thuriet.*	id.
Luxiol.	284	*Girardot* (L.).	id.
Montivernage.	122	*Nachin.*	id.
Passavant.	574	*Vernier.*	id.
Pont-les-Moulins.	302	*Saucey.*	id.
Servin.	323	*Cruvet.*	id.
Silley.	203	*Angulot.*	id.
Vaudrivillars.	126	*Anguenot.*	id.

Digitized by Google

Communes.	Population.		Maires.	Bureaux de postes.
Vergranne.	179	MM.	*Martey.*	Baume.
Verne.	340		*Coulon.*	id.
Villers-le-Sec.	247		*Cœurdevey.*	id.
Voillans.	537		*Bonney* (H.).	id.
31 *Communes.*	10144			

CANTON DE CLERVAL.

Clerval.	1339	MM.	*Mouchet* (A.).	Clerval.
Anteuil.	620		*Dodivers* (J.-P.).	id.
Belvoir.	367		*Arbey* (J.-J.).	Grand-Sancey.
Branne.	351		*Morfaux.*	Clerval.
Chasot.	261		*Jacquot.*	id.
Chaux-lez-Clerval.	293		*Bassenne.*	id.
Crosey (le Grand-).	413		*Mougey* (Cl.-F.).	id.
Crosey (le Petit-).	293		*Cadot.*	id.
Fontaine.	653		*Tournier.*	id.
Georges (Saint-).	245		*Vermot.*	id.
Glainans.	193		*Billey.*	id.
Hôpital-St.-Lieffroy.	124		*Trimaille.*	id.
Orve.	185		*Courgey.*	id.
Pompierre.	396		*Abry.*	id.
Rahon.	182		*Brand.*	Grand-Sancey.
Randevillers.	273		*Clerc.*	Clerval.
Roche-lez-Clerval.	235		*Petitjean.*	id.
Sancey (le Grand-).	960		*Nédey.*	id.
Sancey (le Long-).	432		*Sarron.*	Grand-Sancey.
Santoche.	57		*Goisset.*	Clerval.
Surmont.	251		*Vuillier.*	Grand-Sancey.
Tournedoz.	118		*Vautherin.*	Clerval.
Vellerot-Belvoir.	268		*Baudrey.*	Grand-Sancey.
Vellevans.	447		*Vandel* (F.).	Clerval.
Vyt-lez-Belvoir.	345		*Delacour.*	Grand-Sancey.
25 *Communes.*	9301			

CANTON DE L'ISLE-SUR-LE-DOUBS.

L'Isle.	1325	MM.	*Janier-Dubry.*	L'Isle.
Accolans.	283		*Perriguey.*	id.
Appenans.	212		*Sauvageot.*	id.
Arcey.	900		*Choulet.*	Arcey.
Blussangeaux.	264		*Hermetet.*	L'Isle.
Blussans.	285		*Dodivers.*	id.

Digitized by Google

Communes.	Population.		Maires.	Bureaux de postes
Bournois.	608	MM.	*Vernier.*	L'Isle.
Colombier-Châtelot.	413		*Petrequin.*	id.
Etrappe.	174		*Baudrey.*	id.
Faimbe.	117		*Isabey.*	id.
Gemonval.	290		*Gamet.*	id.
Geney.	315		*Bercçot.*	id.
Hyémondans.	244		*Vuillerey.*	id.
Lanthenans.	174		*Boley.*	id.
Longevelle.	433		*Guidot.*	id.
Mancenans.	570		*Bernard.*	id.
Marvelise.	294		*Guichard.*	id.
Médière.	342		*Terrier.*	id.
Montenois.	515		*Chauvey.*	id.
Onans.	603		*Laude* (Eugène).	id.
Prétière (la).	168		*Cornevaux* (J.-C.), jeune.	id.
Rang.	642		*Babilier.*	id.
Sourans.	153		*Grenet.*	id.
Soye.	762		*Pegeot.*	id.
24 *Communes.*	10088			

CANTON DE PIERREFONTAINE.

Pierrefontaine.	1219	MM.	*Humbert* (N.-D.).	Pierrefont^e.
Domprel.	318		*Verdot.*	Landresse.
Flangebouche.	907		*Vaufrey.*	Pierrefontaine.
Fuans.	471		*Tournier.*	Fuans.
Germéfontaine.	362		*Maire.*	Landresse.
Grandfontaine-s.-Creuse.	157		*Balandret.*	id.
Grandfontaine-Fournets.	405		*Petit.*	Fuans.
Guyans-Vennes.	630		*Magnin-Feysot.*	id.
Landresse.	450		*Pahin-Mourot.*	Landresse.
Laviron.	748		*Devillers.*	id.
Loray.	567		*Brulot.*	Pierrefontaine.
Luisans.	333		*Millot.*	Fuans.
Maisonnettes (les).	273		*Gaume.*	id.
Orchamps-Vennes.	964		*Berger.*	id.
Ouvans.	178		*Vernier.*	Landresse.
Plaimbois.	291		*Brulot.*	Pierrefontaine.
Sommette (la)	246		*Girardot.*	id.
Vellerot-Vercel.	179		*Bigoudot.*	Landresse.
Vennes.	179		*Girardot.*	Fuans.
Villers-Chief.	239		*Lanchy.*	Landresse.
Villers-la-Combe.	238		*Fleurot.*	id.
21 *Communes.*	9347			

Digitized by Google

CANTON DE ROUGEMONT.

Communes.	Population.		Maires.	Bureaux de postes.
ROUGEMONT.	1340	MM.	*Chaudot.*	Rougemont.
Abbenans.	1014		*Bonnet.*	id.
Avilley.	403		*Ogier.*	Baume.
Bonnal.	132		*Belin.*	Rougemont.
Chazelot.	126		*Pouvret* (H.).	id.
Cubry.	421		*Poimbeuf.*	id.
Cubrial.	472		*Boudret.*	id.
Cuse et Adrisans.	597		*Receveur.*	id.
Fontenelle-Montby.	216		*Jacoutot.*	id.
Gondenans-Montby.	529		*Pégeot.*	id.
Gondenans-Moulins.	307		*Ducray.*	id.
Gouhelans.	450		*Bontront.*	id.
Huanne-Montmartin.	281		*Chardenot.*	Baume.
Mésandans.	380		*Coulardot.*	id.
Mondon.	332		*Gandillot.*	Rougemont.
Montagney.	106		*Cornu.*	id.
Montferney.	125		*Nicot.*	id.
Montussaint.	193		*Orsat.*	id.
Morchamps.	64		*Clavy.*	id.
Nans.	292		*Jacquet.*	id.
Puessans.	255		*Carisey.*	Baume.
Rillans.	119		*Cuenot.*	id.
Rognon.	216		*Coquard.*	id.
Romain.	337		*Bressand.*	id.
Servigney.	146		*Viennet* (Félix).	Rougemont.
Tallans.	92		*Pergaud.*	Baume.
Tournans.	385		*Bergerot.*	id.
Tressandans.	141		*Pétrement.*	Rougemont.
Trouvans.	128		*Bizot.*	Baume.
Uzelle.	696		*J.-H. Hugonnot.*	Rougemont.
Viéthorey.	428		*Jacoutot.*	id.
31 *Communes.*	10723			

CANTON DE ROULANS.

ROULANS.	700	MM.	*Ronnot.*	Roulans.
Bouclans.	607		*Prince.*	Nancray.
Breconchaux.	119		*Redoutey.*	Roulans.
Champlive.	305		*Thiébaud.*	Nancray.
Châtillon-Guyotte.	203		*Robert.*	Marchaux.
Dammartin.	407		*Clerget.*	Baume.

Digitized by Google

Communes.	Population.		Maires.	Bureaux de postes.
luz.	458	MM.	*Vannier.*	Roulans.
ouvotte (l').	98		*Jeanney.*	id.
ımondans.	383		*Angelot.*	Baume.
nsans.	666		*Baud.*	Vercel.
laire (St.-)	173		*Jeannot.*	Roulans.
issey.	168		*Simon.*	id.
sans.	110		*Bouchard.*	id.
isey.	754		*Plançon.*	Nancray.
ncray.	627		*Fontain.*	id.
se.	292		*Pillot.*	id.
ıgney-Douvot.	303		*Macherey.*	Baume.
uligney.	410		*Maillot.*	Roulans.
ıy (le).	84		*Baudiquey.*	id.
chin.	63		*Vienet.*	Baume.
l-de-Roulans.	150		*Dony.*	Roulans.
ıuchamps.	110		*Guyotjeannin* (J.-B).	Nancray.
nnans.	42		*Clerget.*	Roulans.
enney (Granges).	102		*Jeannot.*	Nancray.
llers-Grélot.	312		*Nicod.*	Roulans.
Communes.	7646			

CANTON DE VERCEL.

ERCEL et Goux.	1278	MM.	*Clerc.*	Vercel.
lam-lez-Vercel.	78		*Détouillon.*	id.
hose.	294		*Girardier.*	Valdahon.
voudrey.	510		*Boillin.*	Vercel.
elmont.	134		*Guyard.*	id.
remondans.	222		*Colette.* (J.-B.).	id.
hasnans.	295		*Berger.*	Valdahon.
hâtelet (le).	40		*Renaud.*	Mouthier.
haux-lez-Passavant.	293		*J.-P. Vittot.*	Vercel.
hevigney.	136		*Fernier.*	id.
ourtetain et Salans.	197		*Faivre.*	id.
penouse.	185		*Donzel.*	id.
penoy.	466		*Humbert.*	Valdahon.
talans.	858		*Amiot.*	id.
tray.	238		*Voitot.*	id.
ysson.	167		*Morez.*	Vercel.
allerans.	305		*Guillame* (Etienne).	Valdahon.
autepierre.	235		*Moine* (Xav.)	Mouthier.
ongechaux.	145		*Nicolas.*	Vercel.
ongemaison.	221		*Barrand.*	Valdahon.

Digitized by Google

Communes.	Population.	Maires.	Bureaux de poste.
Magny-Châtelard.	58	MM. *Chapuis.*	Vercel.
Nods.	752	*Mairot.*	Valdahon.
Orsans.	325	*Jeannin.*	Vercel.
Passonfontaine.	785	*Maire-Tanchard.*	Valdahon.
Rantechaux.	244	*Jacquot.*	id.
Valdahon (le).	1030	*Chapuis.*	id.
Vanclans.	313	*Humbert* (P.-H.).	id.
Vernierfontaine.	520	*Charmoille.*	id.
Verrières-du-Grobois.	81	*Estavayer.*	Vercel.
Villedieu (la).	204	*Grosjean* (J.).	id.
30 *Communes.*	10579		

Arrondissement de Montbéliard.

7 cantons et 161 communes. — Population : 63,797 habitants.

MAIRIE DE MONTBÉLIARD.

VILLES.

Maire, MM. Sahler (Charles-Samuel).
Adjoints, Surleau (J.-A.) et Pareau (Xav.).

CONSEIL MUNICIPAL.

MM. Sahler (Ferdinand-Léopold), *négociant.*
Goguel (Auguste), *notaire.*
Fallot (Pierre-Frédéric-Charles), *rentier.*
Maurel, *ingénieur des Ponts-et-Chaussées.*
Ferrand (Georges-Frédéric), *rentier.*
Lods (Jean-Georges), *tanneur.*
Berger (Charles-Frédéric), *cafetier.*
Duvernoy (Charles-Louis-Auguste), *médecin.*
Megnin (Georges-Louis-Frédéric), *banquier.*
Barbier (Georges-Henri), *libraire.*
Dorian (Jacques-Frédéric), *aubergiste.*
Fallot-Boilloux (Georges-Frédéric), *tanneur.*
Morel (Charles-Frédéric), *banquier.*
Goguel (Charles-Henri), *cafetier.*
Hufflen (Charles-Frédéric), *menuisier.*
Feschotte (Jean-Henri-Ferdinand), *teinturier.*
Quailot (Pierre-Frédéric), *rentier.*
Fallot-Peugeot (Charles), *tanneur.*

Secrétariat de la Mairie. M. Duvernoy, *chef.*

Digitized by Google

POLICE MUNICIPALE.

maire, *commissaire de police.*

MAIRIE DE ST.-HIPPOLYTE.

, MM. Corne (Jean-Pierre)
nt, Briot (Augustin).

CONSEIL MUNICIPAL.

Borne (Lucien). MM. Boilon (Constant).
Prélot (Auguste). Blondeau (Auguste).
Prélot (Hippolyte). Santon (Eugène).
Mercier (Célestin) Bécoulet (Joseph).
Pourcelot (Charles). Page, *juge de paix.*

CANTON D'AUDINCOURT.

ines.	Population.		Maires.	Bureaux de postes.
ICOURT.	2024	MM.	*Renaud* (F.).	Montbéliard.
illers.	472		*Mercier.*	Pont-de-Roide.
joie.	472		*Bitzenthaler.*	Montbéliard.
uans.	141		*Girod.*	id.
vel.	716		*Japy* (Ingénu).	id.
oncourt.	720		*Colin* (P.-G.).	id.
nard.	209		*Geney.*	id.
celles.	57		*Renaud.*	id.
.	577		*Beley.*	id.
benois.	227		*Menegaux.*	id.
pierre-les-Bois.	782		*Dodillet.*	id.
vans.	327		*Mailleuchet* (Joseph).	id.
es.	830		*Doriot* (Jacques).	id.
court.	344		*Viénot.* (Frédéric).	id.
he.	533		*Bouillon* (J.-D.).	id.
d-Charmont.	293		*Humbert.*	id.
leure.	908		*Menegay.*	Pont-de-Roide.
may.	336		*Withmer.*	Montbéliard.
aux.	165		*Ferrand.*	id.
ecourt	147		*Bernard.*	id.
ntigney.	1002		*Louys.*	id.
x-Charmont.	414		*Fournier.*	id.
geaucourt.	678		*Goguel.*	id.
Communes.	12674			

Digitized by Google

CANTON DE BLAMONT.

Communes.	Population.		Maires.	Bureaux de poste
Blamont.	718	MM.	*Viney.*	Pont-de-Roide
Autechaux.	305		*Mathiot.*	id.
Bondeval.	298		*Valiton.*	id.
Dannemarie.	220		*Titterey.*	id.
Ecurcey.	286		*Vurpillot-Macler* (P.).	id.
Glay.	394		*Mettetal* (J.).	id.
Hérimoncourt.	846		*Magnin.*	Montbéliard.
Meslière.	367		*Nétillard* (J.).	Pont-de-Roide
Pierrefontaine.	409		*Menetrey.*	id.
Roches.	385		*Faivre.*	id.
Seloncourt.	892		*Beaudroit.*	Montbéliard.
Tulay.	89		*Mégnin.*	Pont-de-Roide
Vandoncourt.	561		*Marchand.*	Montbéliard.
Villars-Blamont.	577		*Vannier.*	Pont-de-Roide
11 *Communes.*	6377			

CANTON DE ST.-HIPPOLYTE.

Hippolyte (St.-)	928	MM.	*Corne.*	St.-Hippolyte
Bief.	138		*N.*	id.
Burnevillers.	161		*Choffat.*	id.
Chamesol.	750		*Jobin.*	id.
Châtillon.	105		*Boiteux.*	id.
Chaux.	68		*N.*	id.
Courcelle.	120		*Tournier.* (J.-P.).	id.
Courtefontaine.	332		*Bouhelier.*	id.
Dampjoux.	153		*Morel.*	id.
Fleurey.	265		*Simonin.*	id.
Froidevaux.	165		*Faivre* (J.).	id.
Glère.	263		*Loichot.*	id.
Indevillers.	928		*Brischoux.*	id.
Liebvillers.	343		*Marquand.*	id.
Montancy.	292		*Chopin.*	id.
Montandon.	450		*Bouhelier.*	id.
Montécheroux.	925		*Quelet* (Pierre).	id.
Montjoie.	165		*Vurpillat.*	id.
Montursin.	76		*N.*	id.
Mouillevillers.	62		*Chevroulet.*	id.
Neuvier.	180		*Jeansire.*	id.
Plains (les) et Grands.-E.	377		*Maureaux.*	id.
Soulce-Cernay.	241		*Mennin.*	id.

Digitized by Google

Communes.	Population.		Maires.	Bureaux de postes.
oreille.	297	MM.	*Poëte.*	St.-Hippolyte.
ffrey.	303		*Vurpillat* (C).	id.
nois et le Fol.	164		*Choffat.*	id.
Communes.	8251			

CANTON DE MAICHE.

CHE.	1008	MM.	*Crevoisier.*	Maîche.
tenans.	254		*Boucon.*	id.
fays.	73		*N.*	id.
leherbe.	677		*Tournoux.*	Cour-St.-Maurice.
nchefontaine.	35		*Parent* (Ch.-V.).	Maîche.
ılois (le)	145		*Petit.*	Goumois.
seux (les).	284		*Pillot* (E.-J.).	Maîche.
nay.	201		*Mairot.*	id.
ırmauvillers.	333		*Clémence.*	Goumois.
ırmoille.	463		*Roy.*	Cour-St.-Maurice.
ırquemont.	1204		*Mougin.*	Maîche.
ır-Saint-Maurice.	231		*Crélerot.*	Cour-St.-Maurice.
nprichard.	1010		*Gabet.*	Maîche.
ıitfontaine.	116		*Breuillot.*	St.-Hippolyte.
ırces (les)	305		*Morel.*	Maîche.
arts-Cuenots (les).	94		*Graizely.*	Goumois.
rières.	143		*Lab.*	Maîche.
sevillers	250		*Beaufils.*	St.-Hippolyte.
mbouhans.	368		*Daigney.*	Maîche.
olais (le).	83		*Jacquot.*	id.
ımois	257		*Graizely* (L.).	Goumois.
nge (la).	296		*Gouverd.*	Cour-St.-Maurice.
ncenans.	186		*Narbey.* (*Const.*).	Maîche.
nt-de-Vougney.	181		*Menegoz.*	id.
geans.	85		*N.*	id.
ıvenchères.	252		*Cucherousset.*	Cour-St.-Maurice.
iéhouhans.	253		*Verney* (Ch.).	Maîche.
évillers.	612		*Bouvier.*	St.-Hippolyte.
lière.	73		*Chardon.*	Goumois.
uclure.	319		*Barthaux* (Sév.).	St.-Hippolyte.
uclusotte.	306		*Thomas.*	id.
Communes.	10094			

CANTON DE MONTBÉLIARD.

NTBÉLIARD.	5829	MM.	*Sahler.*	Montbéliard.

Digitized by Google

Communes.	Population.	Maires.	Bureau de p
Aibre.	372	MM. *Pillard.*	Arcey.
Allondans.	239	*Emonnot.*	Montbéliard
Bart.	479	*Mettey.*	id.
Bavans.	852	*Mettey* (Fréd.).	id.
Beutal.	270	*Boiteux.*	L'Isle.
Bretigney.	128	*Grisier.*	id.
Désandans.	486	*Parrot.*	Arcey.
Dung.	360	*Grosclaude* fils.	Montbéliard
Echenans.	110	*Bouteiller*	Arcey.
Issans.	157	*Bourbon.*	Montbéliard
Julien (Saint-).	226	*Bainier.*	Arcey.
Laire.	210	*Marconnet.*	Montbéliard
Lougres.	300	*Jacquin.*	id.
Marie (Sainte-).	434	*Bainier.*	Arcey.
Présentevillers.	313	*Mouhot.*	Montbéliard
Raynans.	220	*Gaillard.*	id.
Semondans.	194	*Nardin.*	Arcey.
Suzanne (Sainte-).	445	*Schoutil*	Montbéliard
Vernoy (le).	124	*Duvernoy.*	Arcey.
20 *Communes.*	11,742		

CANTON DE-PONT-DE-ROIDE.

Pont-de-Roide.	910	MM. *Menegay.*	Pont-de-Ro
Berche.	128	*Baret.*	Montbéliard
Bourguignon.	472	*Sylvestre.*	Pont-de-Ro
Colombier-Fontaine.	413	*Duroy* (G.).	Montbéliard
Dambelin.	527	*Jeannin.*	Pont-de-Ro
Dampierre.	362	*Carisey* (J.-Cl.).	Montbéliard
Ecot.	448	*Marain.*	Pont-de-Ro
Feule.	160	*Lajeanne.*	id.
Goux.	354	*Petit.*	id.
Lucelans.	47	*Marcoux.*	id.
Mamboubans.	83	*Colin.*	id.
Mathay.	722	*Lafontaine.*	id.
Maurice (Saint-).	623	*Pétrequin.*	L'Isle.
Neuchâtel-Urtière.	130	*Bonnot.*	Pont-de-Ro
Noirefontaine.	156	*Morel.*	id.
Péseux.	216	*Froidevaux.*	id.
Remondans.	102	*Maire.*	id.
Rosières.	230	*Girard.*	id.
Solemont.	231	*Roch* (L.-J.).	id.
Vaivre.	43	*Gelin.*	id.

Digitized by Google

Communes.	Population.	Maires.	Bureaux de poste.
Valonne.	334	MM. *Pequignot.*	Pont-de-roide.
Vermondans.	399	*Rougeot.*	id.
Vernois.	249	*Perrot.*	id.
Villars-Dampjoux.	139	*Balizet.*	id.
Villars-sous-Ecot.	347	*Passier.*	id.
25 *Communes.*	7,825		

CANTON DU RUSSEY.

Russey (le).	1180	MM. *Ripert.*	Le Russey.
Barboux (le).	297	*Buliard.*	id.
Bélieu (le).	406	*Rognon* (L.).	id.
Bizot (le)	303	*Renaud.*	id.
Bonnétage.	602	*Cour.*	id.
Bosse (la).	132	*Gaume.*	id.
Bretonvillers.	480	*Nappey* (C.-H.).	id.
Chamesey.	227	*N.*	id.
Chenalotte (la).	167	*Chopard.*	id.
Fontenelles (les).	421	*Baverel.*	id.
Grand'-Combe (la).	291	*Gabet.*	id.
Julien (Saint-).	267	*Burnequez.*	id.
Laval.	182	*Perrin.*	id.
Longevelle.	107	*Receveur.*	id.
Luhier.	221	*Jeannin.*	id.
Mémont.	100	*Arnoux.*	id.
Montbéliardot.	147	*Tournier.*	id.
Mont-de-Laval.	382	*Etevenard.*	id.
Narbief.	113	*Perrin.*	id.
Noël-Cerneux.	203	*Renaud.*	id.
Plaimbois-du-Miroir.	342	*Mougin.*	id.
Rosureux.	264	*Joly.*	id.
22 *Communes.*	6834		

Arrondissement de Pontarlier.

5 cantons et 89 communes. — Population : 51,588 habitants.

VILLES.

MAIRIE DE PONTARLIER.

Maire, MM. Victor Damitio, *avocat.*
Adjoints, Cl.-Ant. Bastide, *propriétaire*, et N.

Digitized by Google

CONSEIL MUNICIPAL.

MM. Gresset, ✻, *ancien maire.*
Grillon, *avocat.*
Vandel, Ch., *maître de forges.*
Nicod, Joseph, *aubergiste.*
Boichard, Cl.-J., *cultivateur.*
Guyon, Jean-Fr., *cultivateur.*
Thiébaud, *notaire.*
Meunier, Jean-Baptiste, *cultivateur.*
Pillod, Auguste, *aubergiste.*
Cretin, Alexis, *négociant.*
Delamarche, *avoué.*
MM. Billod, *secrétaire de la sous-préfecture.*
Parrod, *ancien maire.*
Vernier, Claude-Joseph, *entrepreneur de bâtiments.*
Nap. Loiseau, *notaire.*
Colard, docteur en médecine.
Poimbœuf, Fr.-Xav., *serrurier.*
Buffet, *président du tribunal.*
Maire-Sebille, *meunier.*
Loiseau, *Juge de paix.*

Secrétariat de la mairie, M. Bouvot, *secrétaire.*

POLICE MUNICIPALE.

M. Varinot, ✻, *commissaire de police.*

MAIRIE DE MORTEAU.

Maire, MM. Pertusier, Gonzalve.
Adjoint, Pion, Charles.

CONSEIL MUNICIPAL.

MM. Jacquier, J.-B., *négociant.*
Bercaille, *ancien greffier de la justice de paix.*
Ravier, *docteur en médecine.*
Rith, Alexis, *propriétaire.*
Vaufrey, Nestor, *id.*
Bobillier, Ph., *M.d de vin.*
Dumont, Ferréol, *id.*
MM. Menestrier, *notaire.*
Bouquet, Ch.-F., *propriétaire.*
Roussel, Louis, ✻, *capitaine d'infanterie en retraite.*
Goguel, *officier de santé.*
Chopard, J.-Ph., *propriétaire.*
Barral, Eugène, *pharmacien.*

Secrétariat de la mairie, M. Perry, *secrétaire.*

CANTON DE LEVIER.

Communes.	Population.	Maires.	Bureaux de poste.
Levier.	1620	MM. *Caresche.*	Levier.
Arc-sous-Montenot.	350	*Prémas* (Jean-P.).	id.
Bians.	600	*Baud.*	Pontarlier.
Boujailles.	1015	*Combette.*	Levier.
Bulle.	502	*Foblant.*	Pontarlier.
Chapelle-d'Huin.	836	*Décourvières.*	Levier.

Digitized by Google

Communes.	Population.	Maires.	Bureaux de postes.
Courvière.	455	MM. *Jacquet.*	Bonnevaux.
Dompierre.	448	*Trouttet* (L.-H.).	id.
Evillers.	500	*Décourvières.*	Levier.
Frasne.	979	*Marmier.*	Bonnevaux.
Goux.	774	*Bruchon.*	Pontarlier.
Septfontaine.	547	*Courtois.*	Levier.
Sombacourt.	625	*Barthe.*	Pontarlier.
Villeneuve-d'Amont.	522	*Roussillon.*	Levier.
Villers-sous-Chalamont.	615	*Vagne* (C.-H.-T).	id.
15 *Communes.*	10388		

CANTON DE MONTBENOIT.

Montbenoit.	150	MM. *Baverel.*	Pontarlier.
Allemands (les).	272	*Faivre.*	id.
Arçon.	800	*Delacroix.*	id.
Arc-sous-Cicon.	983	*Ravier.*	Mouthier.
Aubonne.	633	*Bouveresse*	id.
Bugny.	173	*Vuillemin* (Am.).	Pontarlier.
Chaux (la).	578	*Verdant.*	id.
Gilley.	768	*Bôle-Reddat.*	id.
Gorgon (Saint-).	334	*Gabry.*	Mouthier.
Hauterive.	313	*Voynet.*	Pontarlier.
Liévremont.	468	*Guinchard.*	id.
Longeville (la).	733	*Tournier.*	id.
Maison-du-Bois.	268	*Genre.*	id.
Montflovin.	112	*Mourot.*	id.
Ouhans.	608	*Salomon.*	Mouthier.
Renédale.	94	*Pointurier* (C.-F.)	id.
Ville-du-Pont.	719	*Girard.*	Pontarlier.
17 *Communes.*	8006		

CANTON DE MORTEAU.

Morteau.	1731	MM. *Pertusier.*	Morteau.
Combes (les).	608	*Duquet.*	id.
Fins (les).	715	*Boucard.*	id.
Grand'-Combe (la).	893	*Gaulard.*	id.
Gras (les).	881	*Cressier.*	id.
Lac ou Villers (le).	1603	*Perrot.*	id.
Montlebon.	1268	*Grosjean.*	id.
7 *Communes.*	7699		

Digitized by Google

CANTON DE MOUTHE.

Communes.	Population.		Maires.	Bureaux de poste.
MOUTHE.	1087	MM.	*Carrez.*	Mouthe.
Antoine (Saint-).	305		*Trouttet.*	Jougne.
Bonnevaux.	569		*Guyétand.*	Bonnevaux.
Boujeon.	239		*Besuchet* (El.).	Mouthe.
Brey-et-Maison-du-Bois.	183		*Rousselet.*	id.
Chapelle-des-Bois.	681		*Guy.*	id.
Châtel-Blanc.	507		*Blondeau.*	Mouthe.
Chaux-Neuve.	742		*Bourgeois.*	id.
Crouzet (le).	60		*Gillard.*	id.
Fourcatier et Maison-Neuv.	162		*Bourgeois* (C.-B.).	Jougne.
Gellin.	250		*Maire.*	Mouthe.
Jougne.	1211		*Roux.*	Jougne.
Labergement.	438		*Royet.*	id.
Longevilles (les).	656		*Lanquetin.*	id.
Métabief.	290		*Claudet.*	id.
Petite-Chaux.	226		*Vuez* (P.-J.).	id.
Pontets (les).	175		*Gillard.*	id.
Reculfoz.	65		*Bouveret.*	id.
Remoray.	375		*Petite.*	id.
Rochejean.	560		*Raguin.*	id.
Rondefontaine.	59		*Baud.*	id.
Sarrageois (le).	250		*Longchamp.*	id.
Vaux-Chantegrue.	458		*Prince.*	Bonnevaux.
Villedieu (la).	303		*Rousselet.*	Mouthe.
24 *Communes.*	9851			

CANTON DE PONTARLIER.

PONTARLIER.	5136	MM.	*V. Damitio.*	Pontarlier.
Bannans.	550		*Vieille-Girardet* (J.-B.).	id.
Bouverans.	648		*Valion.*	Bonnevaux.
Chaffois.	736		*Vuittenez* (H.-F.).	Pontarlier.
Chaudron-Vezenay.	241		*Monnier.*	Jougne.
Cluse (la).	1017		*Beuque.*	Pontarlier.
Colombe (Sainte-).	329		*Javaux* (J.-E.)	id.
Dommartin.	306		*Griffon.*	id.
Doubs.	376		*Jouffroy.*	id.
Fourgs (les).	1255		*Bulle.*	id.
Granges-Narboz.	320		*Parrod.*	id.
Granges-Ste-Marie.	174		*Loye.*	Jougne.
Grangettes (les).	183		*Al. Rousseau.*	Pontarlier.

Digitized by Google

Communes.	Population.		Maires.	Bureaux de postes.
Hôpitaux-Neufs.	173	MM.	*Paquette.*	Jougne.
Hôpitaux-Vieux.	352		*Robbe* (Paul).	id.
Houtaud.	275		*Bourdin.*	Pontarlier.
Malbuisson.	167		*Laresche.*	Jougne.
Malpas.	211		*Girard.*	Pontarlier.
Montperreux.	273		*Charneux.*	Jougne.
Oye-et-Palet.	434		*Parnet.*	Pontarlier.
Planée (la).	387		*Jeannerod.*	id.
Point (Saint-).	123		*Parrod.*	id.
Rivière (la).	695		*Rouge.*	Bonnevaux.
Touillon-Loutelet.	171		*Vuez.*	Jougne.
Verrières-de-Joux.	743		*S. Grandvoinet.*	Pontarlier.
Vuillecin.	369		*Liard* (Cl.-Et.).	id.
26 *Communes.*	15644			

TÉLÉGRAPHIE.

DIRECTION DE BESANÇON.

La circonscription de la direction télégraphique de Besançon embrasse les départements du Doubs, du Jura, de la Haute-Saône, des Vosges et du Haut-Rhin.

M. Maguin, *directeur*, rue du Mont-Ste.-Marie, 2.

INSPECTION DE BESANÇON.

Cette inspection comprend dans son ressort les départements du Doubs, de la Haute-Saône et de la Côte-d'Or.

M. Lacordaire, *inspecteur divisionnaire*, rue de l'Abreuvoir, 14.

ADMINISTRATIONS SPÉCIALES.

DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.

MM. Defoucères, *directeur*, rue Neuve, 28.
Mou-de-Sixte, *inspecteur*, rue St.-Vincent, 46.
Ch. Grand, *vérificateur*, à Besançon, rue de la Préfecture, 16.
Oyselet, *id.* à Pontarlier.
Paguelle, *id.* à Baume.

Digitized by Google

BUREAUX DE LA DIRECTION.

M. Chénay, *premier commis,* rue des Granges, 30.

TIMBRE EXTRAORDINAIRE.

MM. Péret, *contrôleur et garde magasin.*
Cusin, *receveur du timbre,* à la direction.
Baverey, *timbreur.*

BUREAUX DANS LE DÉPARTEMENT.

Arrondissement de Besançon.

MM. Vuillemin, *receveur de l'enregistrement des actes civils et des successions,* rue du Collége, 1, à Besançon.
Boillon, *receveur de l'enregistrement des actes judiciaires et des domaines,* Grande-Rue, 100.
Barbier, *conservateur des hypothèques,* à Besançon, rue des Martelots, 1.
Deberly, *receveur,* à Marchaux.
Destelle, *id.* à Ornans.
Fournier, *id.* à Quingey.
L. Demangeot, *id.* à Recologne.
Paturet, *id.* à St.-Vit.
Desfontaine. *id.* à Amancey.

Arrondissement de Baume.

MM. De Verdal, *receveur de l'enregistrement et des domaines* à Baume.
Berlet, *conservateur des hypothèques,* à Baume.
Grillon, *receveur,* à Clerval.
Guillien, *id.* à L'Isle.
Dumalle, *id.* à Pierrefontaine.
Groslambert, *id.* à Rougemont.
Pavy, *id.* à Roulans.
N....., *id.* à Vercel.

Arrondissement de Montbéliard.

MM. Duparge, *receveur des domaines et conservateur des hypothèques* à Montbéliard.
Versey, *receveur de l'enregistrement,* à Montbéliard.
Willerme, *receveur,* à Maîche.
Francou, *id.* à Pont-de-Roide.
Paqueau, *id.* au Russey.
Béguinet, *id.* à St.-Hippolyte.

Digitized by Google

Arrondissement de Pontarlier.

1M. Ed. Joux, *receveur de l'enregistrement*, à Pontarlier.
Sanial-Dufay, *receveur des domaines et conservateur des hypothèques*, à Pontarlier.
Sauret, *receveur*, à Levier.
David, *id.* à Montbenoît.
Sauzay, *id.* à Morteau.
Brasseur, *id.* à Mouthe.

ADMINISTRATION DES POSTES ET RELAIS.

INSPECTION DU DOUBS.

M. Lanchamp (V.), *inspecteur*.
Bureau de l'inspection, rue des Martelots, 2.

BUREAUX COMPOSÉS.

Besançon.	M. Bocquet, *directeur comptable*. M. Dubois de Meyrignac, *sous-inspecteur*. M. Robert, 1er *commis*.
Pontarlier.	M. Gauffre, (Ed.), *directeur*. Theubet, 1er *commis*.

BUREAUX A TAXATION.

Audeux.	Mlle. Huron, *directrice*.
Baume.	Mlle. Vernis, *directrice*.
Clerval.	M. Bobillier, neveu, *directeur*.
Jougne.	Mme. Collin, *directrice*.
Levier.	Mlle. Gachod, *id.*
L'Isle.	M. Sallot, *directeur*.
Malche.	Mlle. Lelong-Desrivages, *directrice*.
Marchaux.	Mme. veuve Gros, *id.*
Montbéliard.	M. Lailavoix, *directeur*.
Morteau.	Mlle. Roussel, *directrice*.
Mouthe.	Mlle. Jouffroy, *id.*
Ornans.	Mlle. Bertrand, *id.*
Pierrefontaine,	Mme. veuve Menneglier, *id.*
Pont-de-Roide.	M. Colard, *directeur*.
Quingey.	Mme. veuve Chaudouet, *directrice*.
Rougemont.	Mlle. Brun, *id.*
Russey (le).	Mme. Bouvot, *id.*

Digitized by Google

St.-Hippolyte.	Mlle. Morel, *directrice.*
St.-Vit.	Mlle. Garreau, *id.*
Valdahon (le).	Mlle. Guillemet, *id.*
Vercel.	Mme. Corne, *id.*

BUREAUX DE DISTRIBUTION.

Amancey, en relation avec le bureau d'Ornans.			
Arcey,	id.	de l'Isle.	Mme. Meurdefaim.
Bonnevaux,	id.	de Pontarlier.	Mme. Béliard.
Cussey,	id.	de Besançon.	Mlle. Démoulin.
Fuans,	id.	de Morteau et du Valdahon.	Mlle. Bichebois.
Landresse,	id.	de Baume.	Mme. Boitteux.
Mouthier,	id.	d'Ornans.	Mme. Truche.
Roulans,	id.	de Baume et Besançon.	M. Ronnot.
Nancray,	id.	de Besançon et Baume.	Mme. Blanc.
Goumois,	id.	de Maiche.	M. Villemin.
Sancey-le-Grand,	id.	de Besançon.	Mlle Martin.
Cour-Saint-Maurice,	id.	de Maiche et Besançon,	Mlle. Monnot.

POSTES AUX CHEVAUX.

1° LIGNE DE BESANÇON A PARIS.

Besançon.	M. Bernard, *maître de poste.*
St.-Vit.	M. Billon, *id.*

2° LIGNE DE BESANÇON A NANCY.

Cussey.	M. Pernod, *maître de poste.*

3° LIGNE DE BESANÇON A STRASBOURG.

Roulans.	M. Mathiot, *maître de poste.*
Baume.	M. Létoublon. *id.*
Clerval.	M. Fontanier, *id.*
L'Isle.	M. Janier-Dubry, *id.*
Montbéliard.	M. Morhardt, *id.*

4° LIGNE DE BESANÇON A LYON.

Larnod.	Mme. Retrouvey, *maîtresse de poste.*
Quingey.	M. Miller fils, *maître id.*

5° LIGNE DE BESANÇON A LAUSANNE.

Mamirolle.	M. Billotey, *maître de poste.*
Etalans.	*id.* *id.*

Digitized by Google

rcenay.	M. Pommey,	*maître de poste.*
nans.	M. Saget,	*id.*
main.	M. Cardey,	*id.*
ntarlier.	M. Roux,	*id.*
ugne.	id.	*id.*

6e LIGNE DE PONTARLIER A NEUCHATEL.

rrières de Joux.	M. Mourot, *maître de poste.*

7e LIGNE DE DIJON A PONTARLIER.

vier.	Mme Caresche, *maîtresse de poste.*
ux.	M. Guy, *maître de poste.*

8e LIGNE DE BESANÇON A PARIS.

ecologne.	M. Humbert, *maître de poste.*

ADMINISTRATION DES FORÊTS.

12e Conservation.

Le département est compris dans le ressort de la 12e conservation, ont le siége est à Besançon.

MM. Pintart, ✻, *conservateur*, à Besançon, rue des Granges, 35.
De Bry d'Arcy, *sous-inspecteur sédentaire*, rue Neuve, 28.
Domet, *brigadier sédentaire*, rue du Collège, 12.
Bouvier, *id.*, rue du Chateur, 25.
Charil, *id.*, id., 6.
Outhier, *id.*, rue St.-Antoine, 4.
Bourguignon Duleau, *id.*, rue des Granges, 59.

INSPECTION DE BESANÇON.

MM. Gagneur, *inspecteur*, rue du Chateur, 25.
Goret, *sous-inspecteur*, rue Neuve, 19.
Guigon, *garde général*, à St.-Vit.
Larousse-Lavillette, *garde général*, à Ornans.
Rance de Guiseuil, *id.*, à Quingey.
Bordy, *brigadier sédentaire*, rue Rondot St.-Quentin.

INSPECTION DE BAUME.

MM. Amanton, *inspecteur*, à Baume.
Morel, *sous-inspecteur*, à id.
Guérillot, *garde général*, à l'Isle.

Digitized by Google

MM. Normand, *garde général*, à Vercel.
Joly, id., à Pierrefontaine.
De Perdreauville, *brigadier sédentaire*, à Baume.

INSPECTION DE MONTBÉLIARD.

MM. Chevance, *inspecteur*, à Montbéliard.
Courbet, *sous-inspecteur*, à id.
Lasale, *garde général*, à St.-Hippolyte.
Patras, *id.*, au Russey.
Fallot, *brigadier sédentaire*, à Montbéliard.

INSPECTION DE PONTARLIER.

MM. Poutot, *inspecteur*, à Pontarlier.
Morel, *sous-inspecteur*, à id.
Gurnaud, *garde général*, à Levier.
Cardot, *id.* à Mouthe.
Clerc, *garde général stagiaire*, à Pontarlier.

SERVICE DES TRAVAUX D'ART.

M. Gilliot, *sous-inspecteur*, rue des Granges, 26.

DIRECTION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES ET DU CADASTRE.

MM. Vidal de Verneix, ✻, *directeur*, rue Neuve, 4.
De La Sablière, *inspecteur*, rue Neuve, 12.

BUREAU DE LA DIRECTION.

MM. Jurand, 1er *commis*, rue de la Préfecture, 13.
Lesage, *chef du bureau du contrôle*, rue Saint-Vincent, 8.
Martin, *sous-chef*, rue du Porteau, 2.
Durand, Puret, Toutte, Boudier, *commis expéditionnaires*.
Duthilt, *dessinateur*.
Cantet, *commis au départ*, rue du Chambrier, 5.

Nota. Les propriétaires qui désirent avoir une copie du plan de leurs propriétés doivent s'adresser à la Direction des contributions directes, rue Neuve, 4, où sont déposés les plans du cadastre.

M. de Kirwan, *géomètre en chef*, rue du Clos, 27.

Digitized by Google

CONTRÔLEURS.	CIRCONSCRIPTION DES CONTRÔLES.
. Albert, *contrôleur principal*, rue des Granges, 68.	Besançon, la ville et ses deux cant. Canton de Boussières, 1re partie.
. Lambert, *à Besançon*, rue des Granges, 74.	Quingey et le canton de ce nom. Canton de Boussières, 2e partie. Canton d'Audeux.
. Montandraud, *à Besançon*, rue des Martelots, 8 *bis*.	Ornans et son canton. Canton d'Amancey. Canton de Marchaux.
. Baudesson de Vieux-Champs, *à Baume*.	Baume et son canton. Canton de Clerval, 1re partie. Cantons de Rougemont et Roulans.
. Tousard d'Olbec, *à Montbéliard*.	Montbéliard et son canton. Canton de-Pont-de-Roide. Canton de l'Isle-sur-le-Doubs. Canton de Clerval, 2e partie.
. Poupier, *à Pontarlier*.	Pontarlier et son canton. Canton de Montbenoît. Canton de Mouthe. Canton de Levier.
. Ozun, à *Saint-Hippolyte*.	St.-Hippolyte et son canton. Canton de Maîche. Canton d'Audincourt. Canton de Blamont.
. Melon de Pradou, *à Morteau*.	Le Russey et son canton. Canton de Vercel. Canton de Pierrefontaine. Canton de Morteau.

M. Cart, surnuméraire, à Besançon.
Bouvet, aspirant, id.

DIRECTION DES DOUANES.

La direction des douanes, dont le chef-lieu est à Besançon, embrasse toute la frontière du département depuis Abévillers, (premier poste de la gauche), jusqu'à Chapelle-des-Bois (droite).

Digitized by Google

DIRECTION.

MM. Duvaucel, ✻, *directeur*, rue de de la Préfecture, 26.
Lecoutre de Beauvais, 1er *commis, agent spécial près la cour d'appel et les tribunaux du chef-lieu*, rue de la Vieille Monnaie, 4.

SERVICE SUR LA LIGNE.

Nota. Ceux des bureaux qui sont marqués ci-après d'un astérisque, sont ouverts au transit des marchandises à l'exclusion des autres.

1° INSPECTION DE MONTBÉLIARD.

MM. Billoin, *inspecteur*, à Montbéliard.

Charrue,	*capitaine*,	à Blamont.	1re ligne.
Fontanez,	*id.*,	à Trévillers.	
Nachin,	*id.*,	à Mandeure.	2e ligne.
Cordier,	*id.*,	à St.-Hippolyte.	

PRINCIPALITÉ DE MONTBÉLIARD.

M. Borson, *receveur principal*, à Montbéliard.

Cet arrondissement comprend dans sa circonscription les bureaux suivants, savoir : Abévillers, Villars-sous-Blamont, Vaufrey, Bremoncourt, Indevillers, Goumois, Charmauvillers, Etupes, Saint-Hippolyte, Audincourt, les Noues, Pont-de-Roide et Villars-sous-Dampjoux.

2° INSPECTION DE MORTEAU.

MM. Bonard, *inspecteur*, à Morteau.

Revillot,	*capitaine*,	aux Belles-Places.	1re ligne.
Robert,	*id.*,	à Grandcombe.	
Gouget,	*id.*,	à Mont-de-Laval.	2e ligne.
Chodron,	*id.*,	à Gilley.	

PRINCIPALITÉ DU VILLERS.

MM. Marchand, *receveur principal*, au Villers (1re ligne).
Josset, *sous-inspecteur*, id.

Cet arrondissement comprend sept bureaux, savoir : Blancheroche, les Sarrazins, les Gras, la Fresse, Morteau, le Villers (*), Fuans.

3° INSPECTION DE PONTARLIER.

MM. Yard, *inspecteur*, à Pontarlier.

Digitized by Google

MM. Pourcelot, *capitaine*, à Pontarlier.
Oudot, *id.*, aux Longevilles. } 1re ligne.
Courbet, *id*, à Chaux-Neuve.

Bavoux, *id.*, à Dommartin. } 2e ligne.
Erouard, *id.*, à Remoray.

PRINCIPALITÉ DE PONTARLIER.

M. Charligny, *receveur principal*, à Pontarlier (ligne intermédiaire).

Cet arrondissement comprend neuf bureaux, savoir : les Verrières (*), les Fourgs, Jougne (*), Rochejean, Mouthe, Chaux-Neuve, Houtaud, La Vrine et Vaux.

RECEVEURS SUBORDONNÉS.

INSPECTION ET PRINCIPALITÉ DE MONTBÉLIARD.

MM. Massot, à Abévillers.
Kuony, à Villars-sous-Blamont.
Siblet, à Vautrey.
Boillot, à Bremoncourt.
Jacquot, à Indevillers (Fuesse). } 1re ligne.
Laborie, à Goumois.
Mandrillon, à Charmauvillers.

Dulaurent, à Etupes.
Delespine, à Audincourt.
Jannin, à Pont-de-Roide.
Bardet, à Villars-sous-Dampjoux, } 2e ligne.
Saury, à Saint-Hippolyte.
Courbet, aux Noues.

INSPECTION DE MORTEAU. — PRINCIPALITÉ DU VILLERS.

MM. Guilgot, à Blancheroche.
Coullet, aux Sarrasins } 1re ligne.
Girard, aux Gras.
Petite, à la Fresse.

Cloutot, à Morteau (ligne intermédiaire).
Meusy, à Fuans, 2e ligne.

Digitized by Google

INSPECTION ET PRINCIPALITÉ DE PONTARLIER.

MM. Salomon, aux Verrières.
Thomas, aux Fourgs.
Lapoire, à Jougne.
Binétruy, à Rochejean.
Michaud, à Mouthe.
Béguinot, à Chaumouve. } 1re ligne.

Taballet, à la Vrine.
Edme, à Houtaud.
David, à Vaux. } 2e ligne.

DIRECTION DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES.

MM. Guibert, *directeur du département*, Grande-Rue, 122.
Guillaumin, *inspecteur*, Grande-Rue, 109.
Roblain, *contrôleur ambulant*, rue de la Préfecture, 26.
Henri, 1er *commis* de la direction, grade de *Receveur à cheval*. à Besançon, rue de l'Orme de Chamars, 4.
Didier, *receveur principal*, entreposeur des tabacs et poudres à feu, rue de la Préfecture, 25.
Cotte, *contrôleur de ville*, rue des Chambrettes, 12.
Nevière, *contrôleur* du bureau de la garantie des matières d'or et d'argent, à la Viotte, banlieue de Besançon.
Arnaud, *sous-contrôleur*, aux Chaprais.
Patry, *receveur de navigation*, faubourg Tarragnoz.
Travelet, *essayeur*, du bureau de la garantie, rue de la Préfecture, 25.
Bouchon, *receveur particulier*, à la saline d'Arc.
Chevillard, *contrôleur de ville*, à Arc.
Lefebvre, *receveur particulier*, entreposeur des tabacs et poudres à feu, à Montbéliard.
Piette, *receveur particulier*, entreposeur des tabacs et poudres à feu, à Baume.
Colle, *receveur de navigation*, à Montbéliard.
Sigault, id., à Clerval.
Besson, *receveur particulier*, entreposeur des tabacs et poudres à feu, à Pontarlier.

Digitized by Google

CORPS DES PONTS ET CHAUSSÉES ET DES MINES.

ROUTES NATIONALES ET DÉPARTEMENTALES.

Le département du Doubs est compris dans la circonscription de la 5e inspection divisionnaire (1).

M. MARY, O ✻, *inspecteur divisionnaire*, rue Madame, 50, à Paris.
M. PARANDIER, ✻, *ingénieur en chef du département*.

AGENTS PLACÉS SOUS LES ORDRES IMMÉDIATS DE M. L'INGÉNIEUR EN CHEF.

Conducteurs. MM. Romain, *conducteur de 3e classe*, à Besançon.
Charpy (Franç.), *conduct. auxiliaire de 1re cl.*, *id.*
Piqueur. Lefèvre, à Besançon.
Employés auxiliaires. Hyenne, à Besançon.
Bardey, id.

ARRONDISSEMENT DU NORD.

M. Maurel, *ingénieur ordinaire*, à Montbéliard.

Circonscription. La route nationale n° 73 depuis l'origine du pont de Clerval à la limite suisse (4e partie); la route nationale n° 83 depuis Clerval à la limite de la Haute-Saône, et les routes départementales nos 5, 10, depuis Servin à Maîche, 18, 19, 22 et 23.

EMPLOYÉS.

Conducteurs. MM. Charpy (Cél.), *conducteur de 2e classe*, à Maîche.
Barthod, *conducteur de 3e classe*, à Rang.
Pawlowski, *cond. auxil. de 1re classe*, à Montbéliard.
Chevallot, *id.* id
Ballet, *id.* *de 2e classe*, id.
Piqueurs. Besson, id.
Jolidon, Auguste, à Maîche.

Cantonniers chefs stationnaires. 10.
Cantonniers ordinaires ayant station. 60.

(1) Cette inspection comprend les départements de l'Yonne, de la Côte-d'Or, de la Haute-Saône, du Doubs et du Jura; le canal du Rhône au Rhin, depuis le bief de partage exclusivement jusqu'à la Saône, et le canal du Nivernais dans toute son étendue; elle comprend également le chemin de fer de Paris sur la Méditerranée entre Paris et Dijon.

Digitized by Google

ARRONDISSEMENT DU CENTRE.

M. Colle, *ingénieur ordinaire,* rue Moncey, 9.

Circonscription. Routes nationales nos 57 et 73 depuis la porte avancée de Battant à l'origine du pont de Clerval. — Routes départementales nos 1, 2 jusqu'à la route no 4 près d'Etalans; 7, 10 jusqu'à Servin, 13, 14, 17 et 21.

EMPLOYÉS.

Conducteurs. MM. Lecomte, *conducteur de 3e classe*, à Besançon.
Poux, id. à Baume.
Cornuty, id. à Besançon.

Charpy (Ferd.), *conducteur auxiliaire de 2e classe*, à Besançon.

Préposé au pont à bascule, M. Martin.

Cantonniers chefs { sans station. . . . 1
avec station. . . . 10

Cantonniers ordinaires avec station. . . . 72

ARRONDISSEMENT DU SUD.

M. Duréault, *ingénieur ordinaire*, à Pontarlier.

Circonscription. Routes nationales nos 67 depuis le bois d'Aubonne à la frontière Suisse, et 72. — Routes départementales no 2 depuis la route no 4 jusqu'à Morteau, 4, 6, 11, 12, 16 et 20.

EMPLOYÉS.

Conducteurs. MM. Bourdin, *conducteur de 1re classe*, à Pontarlier.
Pirolley, *id. de 2e classe*, *id.*
Chopard, *cond. auxil. de 1re classe*, à Morteau.
Leneveu, *id. de 3e classe*, à Pontarlier.
Faivre (Marcellin). *id.* *id.*
Piqueurs. Vette. *id.*
Barthod, (Charles). *Morteau.*

Cantonniers chefs avec station. 8
Cantonniers ordinaires ayant station. 62

ARRONDISSEMENT DE L'OUEST.

M. Bu[illegible]et, *ingénieur ordinaire*, rue des Bains-du-Pontot, 1.

Circonscription. Routes nationales no 67, depuis la limite de la Haute-Saône, jusqu'à la rencontre de la route nationale no 83,

Digitized by Google

avant le village de Beurre, et depuis la porte Rivotte au bois d'Aubonne, 73 depuis le Jura à la porte extérieure de Battant, 83 depuis le Jura à la rencontre de la route nationale n° 67 endeçà de Beurre. — Routes départementales, n°s 3, 8, 9, 15 et 24.

EMPLOYÉS.

Conducteurs. MM. Tabuis, *conducteur de 1re classe*, à Besançon.
Géoffroy, *id. de 2e classe*, *id.*
Thanneur, *cond. auxil. de 1re classe*, *id.*
Laudet (J.-C.) *id. de 2e classe*, *id.*
Petithuguenin, *id. de 2e classe*, *id.*
Naudin, *id. de 3e classe*, *id.*

Cantonniers chefs { sans station. . . . 1
avec station. . . . 11
Cantonniers ordinaires avec station. . . . 58

SERVICE HYDRAULIQUE.

M. Bolot, *ingénieur ordinaire*, Grande-Rue, 88.

Conducteurs. MM. Michaud, *conducteur de 3e classe*, à Besançon.
Laudet (Ant). *cond. auxil. de 1re classe*, *id.*
Gresset, *conducteur auxil. de 2e classe*, *id.*

CANAL DU RHONE AU RHIN.

DIVISION DU SUD.

MM. Berthot, ✻, *ingénieur en chef*, rue St.-Vincent, 27, à Besançon.
Maurel, *ingénieur ordinaire*, à Montbéliard.
E. Maire, *id.* à Dole.

BUREAU DE M. L'INGÉNIEUR EN CHEF.

MM. Daigney, *conducteur de 3e classe*, à Besançon.
Gauthier, *conducteur auxiliaire de 1re classe*, id.
A. Debrest, *conducteur auxiliaire de 3e classe*, id.

BUREAU DE M. MAUREL, INGÉNIEUR ORDINAIRE.

M. Jolidon, *conducteur de 3e classe*, à Montbéliard.

BUREAU DE M. MAIRE, INGÉNIEUR ORDINAIRE.

M. Courtalin, piqueur, à Dole.

Digitized by Google

EMPLOYÉS AU SERVICE DES TRAVAUX.

MM. Thevenot, *conducteur de 2e classe*, à Montbéliard.
Jeannenot, *id. de 3e classe*, à Besançon.
Rodet et Chapuis. *id. id.* à Dole.
Vuillemenot, *conducteur auxiliaire de 1re classe*, à Thoraise.
Louis Payé, *id. id. id.* à Montbéliard.
Oudot, *id. id. id.* à Clerval.
Peuquet, aîné, *conducteur auxiliaire de 2e cl.*, à Baume.
Peuquet, jeune, *id. de 3e classe*, à Dole.

DIVISION DU NORD.

MM. Couturat, ✻, *ingénieur en chef*, à Strasbourg.
Detzem, *ingénieur ordinaire*, à Mulhouse.

MINES.

Le département du Doubs fait partie de la 3e division territoriale, dite de l'Est, et du 10e arrondissement minéralogique dont Mâcon est le chef-lieu.

MM. Delsériès, O ✻, *ingénieur en chef de l'arr.*, à Châlon-sur-Saône.
Numa Boyé, *ingénieur ordinaire*, chargé du service du Doubs, à Besançon, rue Neuve, 18.

SERVICE DES CHEMINS VICINAUX.

Arrondissement de Besançon.

Agent-voyer chef. MM. Farod, Grande-Rue, 26.
Agents-voyers de 2e classe. Masson, rue du Chateur.
Barbier, à Ornans.
Chapuis, à Quingey.
Agents-voyers de 3e classe. Péréal, à Besançon.
Cerner, id.
Vieille, id.
Charpy, id.
Coulet (Charles), à Ornans.
Dumont, id.
Joliot, à Quingey.
Hauschild, à Ornans.

Digitized by Google

gents-voyers de 3e classe	MM. Lagrange (Etienne), à Amancey.
	Bétard, à la Marne.
	Ravillard, à Marchaux.
gents-voyers de 4e classe,	Guillemenot, à Quingey.
	Munier, à Besançon.

Arrondissement de Baume.

gent-voyer chef.	MM. Barbier (Honoré), à Baume.
gents-voyers de 2e classe.	Grosrichard, à Clerval.
	Chemin, à Baume.
	Girardier, à Vercel.
gents-voyers de 3e classe.	Girardin, à Baume,
	Zaremba, id.
	Bouveresse, à Clerval.
	Fribourg, à Clerval.
	Huot, id.
	Laude, à l'Isle.
	Pansard, à Pierrefontaine.
	Bride, à Vercel.
	Cart, à Baume.
gent-voyer de 4e classe.	Barbier (Célestin), à Baume.

Arrondissement de Montbéliard.

Agent-voger chef.	MM. Mettetal, à Audincourt.
Agents-voyers de 2e classe.	Chenier, à St.-Hippolyte.
	Receveur, à Maîche.
	Thourimberg, à Montbéliard.
Agents-voyers de 3e classe.	Richard, id.
	Choulet, id.
	Mettetal, fils, id.
	Receveur, à St-Hippolyte.
	Ballet, à Maîche.
Agents-voyers de 4e classe.	Roche, à St.-Hippolyte.
	Boillot (Charles), à Maîche.
	Boillot (Calixte), à Audicourt.
	Duvernoy, à Montbéliard.

Arrondissement de Pontarlier.

Agent-voyer chef.	MM. Chopard, à Pontarlier.
Agents-voyers de 2e classe.	Courtot, id.
	Trimaille, à Labergement.
	Garnache, à Morteau.

Digitized by Google

Agents-voyers de 4e classe. MM. Girard, à Labergement.
Maire, à Pontarlier.
Comte, à Morteau.
Cretin, à Levier.
Masson, à la Chaux.

M. Bouveret, *agent-voyer de 3e classe*, employé chez M. l'agent-voyer chef à Pontarlier.

RECETTES DES FINANCES. — TRÉSOR NATIONAL. — SUCCURSALE DE LA BANQUE DE FRANCE.

RECETTE GÉNÉRALE.

M. Desbassayns de Montbrun, ✻, *receveur-général du département*, rue de la Préfecture, 22.

BUREAUX DE LA RECETTE GÉNÉRALE.

MM. Bourgeois, *fondé de pouvoirs*, rue Moncey, 7.
Creuzé, *id.* rue des Granges, 24.
V. Renaud, *caissier*, rue de de la Préfecture, 16.

RECETTES PARTICULIÈRES.

MM. Grénier, *receveur particulier* de l'arrondissement de Baume.
Javey, *caissier*.
C. Dublar, *receveur particulier* de l'arrond. de Montbéliard.
Bourgoin, *caissier*.
Jouffroy, *receveur particulier* de l'arrondissement de Pontarlier.
Cretin, *caissier*.

PERCEPTEURS DES CONTRIBUTIONS.

Arrondissement de Besançon.

Percepteurs.		
MM. Ch. Beaudot.	*Premier arrondissement de Besançon*, avec la commune d'Avanne, rue Neuve, 12.	
Hennet fils.	*Deuxième arrondissement de Besançon*, rue de la Préfecture, 26.	

Percepteurs.	Communes de chaque Perception.		
Deloeuvre.	*Abbans-Dessous.*	Byans.	Villars-S.-Geor.
	Abbans-Dessus.	Roset-Fluans.	Vorges.
	Bousières.	Thoraise.	

Digitized by Google

Percepteurs.	Communes de chaque Perception.		
M. Cornu.	*Amancey.*	Doulaise.	Lizine.
	Amondans.	Eternoz.	Malans.
	Cléron.	Fertans.	Refranche.
	Coulans.	Flagey.	
Chapeau.	*Liesle.*	Buffard.	Arc-et-Senans.
Deray.	*Beurre.*	Busy.	Pugey.
	Arguel.	Fontain.	
	Aveney.	Larnod.	
Renaud.	*Burgille.*	Etrabonne.	Le Moutherot.
	Chasoy	Franey.	Ruffey.
	Cordiron.	Jallerange.	Lantenne.
	Courchapon.		
Petit.	*Cendrey.*	Flagey-Rigney.	Rignosot.
	Battenans.	Germondans.	Rougemontot.
	Blarians.	Ollans.	Tour-de-Sçay.
	Bretenière (la).	Rigney.	
Bachlin.	*Chalèze.*	Gennes.	Morre.
	Arcier.	Grand-Vaire.	Saône.
	Chevillotte (la).	Montfaucon.	
Rozet.	*Chaucenne.*	Emagny.	Noironte.
	Audeux.	Lavernay.	Placey.
	Chevigney.	Mazerolle.	Recologne.
Couthaud.	*Devecey.*	Chevroz.	Tallenay.
	Bonnay.	Ecole.	Valentin.
	Châtillon.	Mérey.	Vieilley.
Perrier.	*Geneuille.*	Cussey.	Moncley.
	Auxon-Dessous.	Miserey.	Sauvagney.
	Auxon-Dessus.		
Thomasset.	*Grandfontaine.*	Montferrand.	Routelle.
	Chemaudin.	Osselle.	Torpes.
	Dannemarie.	Rancenay.	Velesmes.
Droz.	*Moncey.*	Corcelles.	Thurey.
	Braillans.	Marchaux.	Valleroy.
	Champoux.	Palise.	Venise.
	Chaudefontaine.		
Vonin.	*Montrond.*	Epeugney.	Rurey.
	Cademène.	Malbrans.	Scey.
	Chenecey.		

Digitized by Google

Percepteurs.	Communes de chaque Perception.		
MM. Louisgrand.	*Myon.*	Courcelle.	Palantine.
	Bartherans.	Cussey-Lison.	Rouhe.
	By.	Echay.	
	Châtillon-Lison.	Goux.	
Page.	*Nans.*	Déservillers.	Montmahoux.
	Alaise.	Gevresin.	Ste.-Anne.
	Crouzet (le).	Labergement.	Saraz.
Blanche.	*Ornans.*	Guyans-Durnes.	Montgesoye.
	Bonnevaux.	Maizières.	Saules.
	Chassagne.		
Delacroix.	*Pouilley-les-Vign.*	Franois.	Serre.
	Champagney.	Pirey.	Vaux.
	Champvans.	Pelousey.	
Roy.	*Quingey.*	Chouzelot.	Lombard.
	Charnay.	Fourg.	Mesmay.
	Cessey.		
Vaite.	*Reugney.*	Amathay.	Granges-Maillot.
	Bolandoz.	Longeville.	Silley.
	Chantrans.		
Charmet.	*Roche.*	Chalezeule.	Thise.
	Amagney.	Novillars.	Vaire-le-Petit.
Ad. Maire.	*Samson.*	Montfort.	Pointvillers.
	Brères.	Paroy.	Rennes.
	Chay.	Pessans.	Ronchaux.
	Lavans.		
Champin fils.	*St.-Vit.*	Corcondray.	Grand-Mercey.
	Berthelange.	Cottier.	Pouilley-Franç.
	Boismurie.	Ferrière.	Villers-Buzon.
	Corcelle.		
Valfrey.	*Tarcenay.*	L'Hôpital.	Trepot.
	Charbonnières.	Mamirolle.	Vèze (la).
	Foucherans.	Mérey-Montrond.	Villers-Montrond.
	Gratteris (le).		
Estignard.	*Vuillafans.*	Echevanne.	Mouthier.
	Châteauvieux.	Lavans.	Voires.
	Durnes.	Lods.	

Percepteurs surnuméraires. — MM. Comte, Vauthier et Berton.

Digitized by Google

Arrondissement de Baume.

Percepteurs.	Communes de chaque Perception.		
IM. Pouthier.	*Arcey.*	Gemonval.	Marvelise.
	Accolans.	Geney.	Montenois.
	Faimbe.	Longevelle.	Onans.
Delacour.	*Baume.*	Cour.	Fourbanne.
	Champvans.	Esnans.	Grosbois.
Cadas.	*Bouclans.*	Glamondans.	Osse.
	Champlive.	Magny-Châtelard.	Vauchamps.
	Côtebrune.	Naisey.	Verrières-Grob.
	Dammartin.	Nancray.	Vienney.
	Gonsans.		
Billotet.	*Clerval.*	Chaux-Clerval.	Tournedoz.
	Anteuil.	Glainans.	Saint-Georges.
	Branne.	Roche-Clerval.	Santoche.
Louiset.	*Cuse.*	Cubry.	Nans.
	Abbenans.	Fontenelles.	Uzelle.
	Cubrial.	Gondenans.	
Moine.	*Fontaine.*	L'Hôp. S.-Lieff.	Soye.
	Bournois.	Gonden. Montby	Pompierre.
	Viéthorey.		
Vuillemin.	*Lanans.*	Crosey-le-Petit.	Servin.
	Adam-Passavant.	Cuisance.	Vaudrivillers.
	Crosey-le-Grand.	Montivernage.	Vellevans.
Ern. Martin.	*Landresse.*	Ouvans.	Villers-Chief.
	Germéfontaine.	Vellerot-Vercel.	Villers-Combe.
	Laviron.		
Convercy.	*L'Isle.*	Etrappe.	Mancenans.
	Appenans.	Hyémondans	Médière.
	Blussans.	La Prétière.	Rang.
	Blussangeaux.	Lanthenans.	Sourans.
	Colombier-Chât.		
Millot fils.	*Orchamps.*	Fuans.	Luisans.
	Flangebouche.	Grandfontaine.	
Courbet.	*Orsans.*	Bremondans.	Epenouse.
	Aïssey.	Chaux-Passavant.	Passavant.
	Belmont.	Courtetain-Salans.	Saint-Juan.
Humbert.	*Passonfontaine.*	Etray.	Rantechaux.
	Avoudrey.	Longemaison.	Vanclans.
	Epenoy.		

Digitized by Google

Percepteurs.	Communes de chaque Perception.		
MM. Prudhon fils.	*Pierrefontaine.*	Maisonnettes (les).	Sommette (la).
	Guyans-Vennes.	Plambois.	Vennes.
	Loray.		
A. Poete,	*Romain.*	Mésandans.	Morchamps.
	Avilley.	Mondon.	Servigney.
	Gouhelans.	Montussaint.	Tallans.
Emonnet.	*Rougemont.*	Chazelot.	Montferney.
	Bonnal.	Montagney.	Tressandans.
Morel fils.	*Roulans.*	Laissey.	Saint-Hilaire.
	Breconchaux.	Lusans.	Sechin.
	Châtillon-Guyotte.	Ougney.	Val-de-Roulans.
	Deluz.	Pouligney.	Vennans.
	Ecouvotte (l').	Puy (le).	Villers-Grelot.
Singier ✻.	*Sancey-le-Long.*	Rahon.	Surmont.
	Belvoir.	Randevillers.	Vellerot-Belvoir.
	Chasot.	Sancey-le-Grand.	Vyt-Belvoir.
	Orve.		
Hanrié.	*Le Valdahon.*	Châtelet (le).	Hautepierre.
	Athose.	Etalans.	Nods.
	Chasnans.	Fallerans.	Vernierfontaine.
Echelard.	*Vercel et Goux.*	Domprel.	Longechaux.
	Adam.	Eysson.	Villedieu (la).
	Chevigney.	Grandfontaine.	
Simonin P.-L.	*Verne.*	Puessans.	Tournans.
	Fontenotte.	Rillans.	Trouvans.
	Huanne.	Rognon.	Vergranne.
	Luxiol.		
A. Damotte.	*Villers-le-Sec.*	Guillon.	Pont-les-Moulins.
	Antechaux.	Hièvre-Magny.	Silley.
	Bois-la-Ville.	Hièvre-Paroisse.	Voillans.
	Bretigney.	Lomont.	

Percepteur surnuméraire. M. Favret.

Arrondissement de Montbéliard.

MM. Du Kermon.	*Montbéliard.*	Courcelle.	Ste.-Suzanne.
	Allondans.	Dung.	Sochaux.
	Bart.	Grand-Charmont.	Vieux-Charmont.
	Bethoncourt.	Nommay.	

Digitized by Google

MM. MARTIN, O ✻.	*Audincourt.*	Dampierre.	Mathay.
	Arbouans.	Etouvans.	Valentigney.
	Berche.	Mandeure.	Vougeaucourt.
VERNIER.	*Bavans.*	Colombierfonte.	Sainte-Marie.
	Beutal.	Lougres.	
	Bretigney.	Présentevillers.	
MOURIER.	*Belleherbe.*	Charmoille.	Provenchère.
	Bretonvillers.	La Grange.	Rosières.
	Chamesey.	Longevelle.	Vernois.
DARLAY.	*Blamont.*	Ecurcey.	Roches.
	Autechaux.	Glay.	Villars.
	Dannemarie.	Pierrefontaine.	
ABBEY ✻.	*Bonnétage.*	Mémont.	Plaimbois.
	Fontenelles(les).	Montbéliardot.	Rosureux.
	Laval.	Mont-de-Laval.	Saint-Julien.
	Luhier.		
BOITEUX fils.	*Courcelle.*	Droitfontaine.	Péseux.
	Battenans.	Froidevaux.	Valoreille.
	Châtillon.	Neuvier.	Vaucluse.
	Chaux.	Orgeans.	Vauclusotte.
	Cour-St.-Maurice.		
RÉGNIER fils.	*Damprichard.*	Charmauvillers.	Thiébouhans.
	Belfays.	Essarts-Cuenot.	Trévillers.
	Boulois.	Ferrières.	Urtière.
PILLARD.	*Désandans.*	Issans.	Saint-Julien.
	Aibre.	Laire.	Semondans.
	Echenans.	Rainans	Vernoy (le).
SAHLER.	*Etupes.*	Dambenois.	Fesche-Châtel.
	Allenjoie.	Dampierre.	Taillecourt.
	Badevel.	Dasle.	Vandoncourt.
	Brognard.	Exincourt.	
P. METTETAL.	*Hérimoncourt.*	Bondeval.	Seloncourt.
	Abévillers.	Meslière.	Thulay.
DEBIEN.	*Indevillers.*	Fessevillers.	Montancy.
	Burnevillers.	Glères.	Plains (les).
	Courtefontaine.	Goumois.	Vernois-le-Fol.
DEVILLERS.	*Maîche.*	Charquemont.	Friolais.
	Blanchefontaine	Ecorces (les).	Mancenans.
	Bréseux (les).	Frambouhans.	Mont-de-Vougn.
	Cernay.		

Digitized by Google

Percepteurs.	Communes de chaque Perception.		
MM. Viatte fils.	*Pont-de-Roide.*	Lucelans.	Solemont.
	Bourguignon.	Mambouhans.	Vaivre.
	Dambelin.	Neuchâtel.	Valonne.
	Dampjoux.	Noirefontaine.	Vermondans.
	Ecot.	Remondans.	Villars-Dampjoux
	Feule.	St.-Maurice.	Villars-sous-Ecot.
	Goux.		
Guillemin.	*Russey (le).*	Bizot (le).	Grand'-Combe.
	Barboux (le).	Bosse (la).	Narbief.
	Bélieu (le).	Chenalotte (la).	Noël-Cerneux.
Courvoisier.	*St-Hippolyte.*	Fleurey.	Montjoie.
	Bief.	Liebvillers.	Montursin.
	Cernay-Soulce.	Montandon.	Mouillevillers.
	Chamesol.	Montécheroux.	Vaufrey.

Percepteur surnuméraire. M. Curie.

Arrondissement de Pontarlier.

MM. Bourgeois.	*Pontarlier.*	Dommartin.	
	Chaffois.	Granges-Narboz.	Houtaud.
Delamarche.	*Arçon.*	Doubs.	Maison-du-Bois.
	Allemands (les).	Liévremont.	Vuillecin.
	Bugny.		
A. Froidevaux.	*Arc-sous-Cicon.*	Chaux (la).	Saint-Gorgon.
	Aubonne.		
Saillard.	*Bannans.*	Bulle.	Rivière (la).
	Bouverans.	Colombe (Ste.-).	
Laude.	*Boujailles.*	Courvières.	Villers-sous-Chalamont.
	Arc-sous-Montenot.		
Félix Touret.	*Chaux-neuve.*	Châtel-Blanc.	Petite-Chaux.
	Chapelle-des-B.	Crouzet (le).	Reculfoz.
Grenot.	*Cluse (la).*	Fourgs (les).	Oye et Palet.
	Chaudron.	Malbuisson.	Verrières (les).
	Vezenay.	Montperreux.	
Pirolley.	*Frasne.*	Dompierre.	Vaux-et-Chantegrue.
	Bonnevaux.		
Peyrot de St. Horent.	*Goux.*	Evillers.	Renédale.
	Bians.	Ouhans.	Sombacourt.

Digitized by Google

Percepteurs.	Communes de chaque Perception.		
MM. Mourcet.	*Jougne.*	Hôpitaux-Vieux.	St.-Antoine.
	Fourcatier.	Longevilles (les).	Touillon-et-Lout.
	Hôpitaux-Neufs.	Métabief.	
Griffon.	*Labergement.*	Grangettes.	Remoray.
	Brey.	La Planée.	Rochejean.
	Granges-Ste-Mie.	Malpas.	Saint-Point.
Besand.	*Levier.*	Septfontaine.	Villeneuve-d'Amont.
	Chapelle-d'Huin.		
Gauthier.	*Longeville (la).*	Hauterive.	Montflovin.
	Combes (les).	Montbenoît.	Ville-du-Pont.
	Gilley.		
Singier fils.	*Montlebon.*	Le Lac ou Villers.	
Cupillard.	*Morteau.*	Grand' Combe.	Gras (les).
	Fins (les).		
Jouffroy	*Mouthe.*	Pontets (les).	Sarrageois.
	Boujeon.	Rondefontaine.	Villedieu (la).
	Gellin.		

Percepteur surnuméraire. M. Bastide.

TRÉSOR NATIONAL.

PAYEUR DU DÉPARTEMENT.

M. Vandresane, ✻, *payeur,* rue Moncey, 3.
M. Basire, ✻, *caissier.*

AGENCE JUDICIAIRE DU TRÉSOR.

MM. Ed. Tonnet, *avoué,* agrégé de l'agence judiciaire du trésor, à Besançon, Grande-Rue, 79.
Javey, *avoué,* agrégé, à Baume.
Renaud, *id.,* id. à Montbéliard.

SUCCURSALE DE LA BANQUE DE FRANCE.

L'établissement est ouvert tous les jours, les dimanches et fêtes exceptés, de 9 heures du matin à 4 heures. On escompte les valeurs sur Paris, Besançon, Angoulême, Caen, Chateauroux, Clermont, Grenoble, le Mans, Montpellier, Mulhouse, Nîmes, Reims, St.-Etienne,

Digitized by Google

St.-Quentin, Strasbourg, Valencienne, Bordeaux, Le Hâvre, Rouen, Nantes, Marseille, Lyon, Lille, Toulon, et Metz.

Directeur. M. Jules MICAUD, rue de la Préfecture, 19.
Employés. MM. Monnot, *caissier.*
Marchand, P. Bretegnier, Prétet et Bouly, *commis aux écritures.*

Censeurs. MM. De Montbrun, ✻, *receveur général.*
Jacquard, *banquier*, à Besançon.
Bouchot, *maître de forges*, à l'Isle.

Administrateurs. MM. L. Bretillot, ✻, *banquier.*
Th. Amet, *id.*
Veil-Picard, *id.*
J. Papillon, *négociant.*
L. de Ste-Agathe, *imprimeur.*
Hub. France, *négociant.*
Joseph Zeltner, *id.*
Fernier-Pône, *id.*
Prosper Racine, *id.*

INSTRUCTION PUBLIQUE.

ACADÉMIE UNIVERSITAIRE DE BESANÇON.

MM. MICHELLE, O ✻, *recteur*, hôtel de l'Académie, rue St.-Vincent, 40.
Carbon, O ✻, *recteur honoraire*, rue Neuve, 12.
Clairin, *inspecteur honoraire*, à Lons-le-Saunier.
Gardaire, ✻, *inspecteur*, rue Ronchaux, 10.
P.-V. Allotte, *inspecteur*, rue des Granges, 74.
Olivier, *secrétaire*, Grande-Rue, 112.
Vuillemot, *premier commis*, rue Ronchaux, 26.

CONSEIL ACADÉMIQUE.

MM. MICHELLE, O ✻, *président.*
Pardeilhan-Mezin, O ✻, *préfet du Doubs.*
Alviset, ✻, *premier président de la cour d'appel.*
Loiseau, ✻, *procureur général.*
Mgr. Mathieu, ✻, *archevêque de Besançon.*
Bourgon, ✻, *président à la cour d'appel.*
Weiss, ✻, *bibliothécaire de la ville.*

Digitized by Google

MM. Gardaire, ✻, *inspecteur de l'Académie.*
P.-V. Allotte, *id.*
Carbon, O ✻, *recteur honoraire.*
Deville, ✻, *doyen de la faculté des sciences.*
Pérennès, ✻, *doyen de la faculté des lettres.*
Villars, *directeur de l'école de médecine.*
Brouzès, *proviseur du Lycée.*
Convers, *maire de Besançon.*
Vuillet, O ✻, *ancien ingénieur en chef des ponts et chaussées*
L'abbé Ruellet, *curé de Saint-François-Xavier.*
Darlay, *ancien professeur au Lycée.*
Damey, *inspecteur des écoles primaires, officier de l'Université,* Grande-Rue, 87.

FACULTÉ DES SCIENCES

(Créée à Besançon, ensuite de l'ordonnance du 15 février 1845).

Doyen, M. DEVILLE, ✻, à la faculté, rue St.-Vincent, 42.

Mathématiques pures (lundi et jeudi, à 10 heures 1/2), M. l'abbé Aoust, chargé du cours, rue Neuve, 13.

Mathématiques appliquées (mardi à 11 heures, et samedi à 1 heure 1/2), M. T. Destocquois, rue des Martelots, 8.

Physique (jeudi, à une heure et demie, et samedi, à 10 heures 1/2), M. Person, ✻, professeur, rue Moncey, 7.

Chimie (lundi et mercredi, à une heure et demie), M. Deville, ✻, doyen, professeur.

Zoologie et botanique (le mardi et vendredi, à une heure et demie). M. Ch. Grenier, professeur, rue de la Préfecture, 14.

Géologie et minéralogie (le mercredi et le vendredi à 10 heures 1/2). M. Coquand, chargé du cours, rue Ronchaux, 28.

Préparateurs : Physique, M. Sire; — *Chimie*, M. Chapelle; — *Histoire naturelle*, M. Pidancet.

FACULTÉ DES LETTRES.

Doyen, M. PÉRENNÈS, ✻, rue St.-Vincent, 40.

Secrétaire, M. N....

Littérature française (mardi et vendredi à 4 heures et demie du soir), M. Pérennès, ✻.

Digitized by Google

Littérature ancienne (mardi et vendredi, à 2 heures et demie du soir), M. Weil, place de l'Etat-Major, 25.

Philosophie (lundi et mercredi, à 4 heures et demie), M. Perron, rue St.-Vincent, 35.

Histoire (jeudi et samedi, à 4 heures et demie du soir), M. Monin, rue de la Préfecture, 17.

Examinateurs adjoints pour les sciences, MM. les professeurs de la faculté des sciences.

ÉCOLE PRÉPARATOIRE DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE.

Directeur, M. Villars, docteur en médecine, Grande-Rue, 115.

Secrétaire, M. Martin, id., rue des Chambrettes, 7.

COURS DURANT TOUTE L'ANNÉE.

Clinique interne, les *lundi, mercredi* et *vendredi*, à 7 heures du matin, M. Martin, *professeur*.

Clinique externe, les *mardi, jeudi* et *samedi*, à 8 heures et demie du matin, M. V. Corbet, *professeur*, Grande-Rue, 76.

COURS SEMESTRIELS.

SEMESTRE D'HIVER.

Chimie et pharmacie, *tous les jours*, à 10 heures et demie du matin, M. Desfosses, *professeur*, rue des Granges, 69.

Pathologie interne, *tous les jours*, à 1 heure et demie du soir, M. Foncin, *professeur*, Grande-Rue, 71.

Anatomie et physiologie, *tous les jours*, à 3 heures, M. Tournier, *professeur*, Grande-Rue.

SEMESTRE D'ÉTÉ.

Accouchements, *tous les jours*, à 5 heures et demie du matin, M. Villars, *professeur*, Grande-Rue, 115.

Pathologie externe, *tous les jours*, à 7 heures du matin, M. Ordinaire, rue des Granges, 2.

Matière médicale, *tous les jours*, à 10 heures et demie du matin, M. Emile Delacroix, *professeur*, rue St.-Vincent, 25.

Hygiène et médecine légale, *tous les jours*, à 1 heure, M. Sanderet, Grande-Rue, 107.

Digitized by Google

oire naturelle, *le jeudi*, à 11 heures du matin, M. Grenier, rue e la Préfecture, 14.

PROFESSEURS SUPPLÉANTS.

Hugon, rue de la Vieille-Monnaie.
Malcuisant fils, rue du Chateur, 16.
Théodose Monnot, Grande-Rue, 79.
Bernard, chef des travaux anatomiques, Grande-Rue.

JURY MÉDICAL DU DÉPARTEMENT.

MEMBRES DU JURY.

. V. Corbet, *professeur à l'école*, Grande-Rue, 76.
Ch. Grenier, *professeur à la faculté des sciences*, rue de la Préfecture, 14.

MEMBRES ADJOINTS.

. Desfosses, *pharmacien*, rue des Granges. 69.
Galinier, ✻, *pharmacien-major à l'hôpital militaire*.
Louis Renaud, *pharmacien*, rue des Boucheries, 2.
Richelet, *id.* Grande-Rue, 87.

COURS DÉPARTEMENTAL D'ACCOUCHEMENTS,

Etabli dans la maison de Bellevaux.

Ch. Morel, *professeur*, rue Moncey, 12.

LYCÉE DE BESANÇON.

I. Brouzès, *proviseur*, au Lycée.
Wartel, *censeur des études*.
Grosclerc, *officier de l'université*, censeur honoraire.
L'abbé Boillot, *aumônier*, rue St.-Antoine, 2.
Le pasteur Miroglio, *aumônier protestant*, place St.-Pierre, 6.
Bonnet, *économe*, au Lycée.
Arnal, *premier commis d'économat*, rue St.-Vincent, 7.

PROFESSEURS.

hilosophie.	MM Ch. Chappuis, rue des Chambrettes, 12.
ciences physiques,	Lory.
	Suppléant, M. Maridort, Grand'Rue, 59.

Digitized by Google

MM.

Mathématiques supérieures, Bouché, officier de l'université, Gran Rue, 104.

Mathématiques élémentaires, Leyritz, place St.-Pierre, 3.

Mathématiques accessoires, Hugues, rue des Chambrettes, 17.

Rhétorique, Thurot, rue Neuve St.-Pierre, 9.

Rhétorique et philosophie supplémentaires, Dupré, au Lycée. Robert.

Seconde, Marcou, Grande-Rue, 113.

Histoire, Mourin, Grande-Rue, 16.

Troisième, Robert, chargé du cours, Palais Grandvel

Quatrième, Roguet, rue des Granges, 14.

Cinquième, Caublot, rue Ronchaux, 10.

Sixième, Jacob, rue Saint-Antoine, 6.

Classes élémentaires, Genot, officier d'académie, rue du C lége, 9. Viennet, *professeur du 3e ordre,* rue Perron, 5.

Officier instructeur, Voitot, rue du Rondot-St.-Quentin, 4.

M. Prétot, *surveillant général,* rue St.-Antoine, 2.

Maîtres d'études. MM. Dupré, Saunier, Bichot, Viney, Nicod.

Maître d'études suppléant, MM. Bouveret.

Maîtres d'études surnuméraires, Bigot et Robert.

COURS PARTICULIERS.

Histoire naturelle, MM. Emile Delacroix, rue St.-Vincent, 25.

Langue allemande, Baar, Grande-Rue, 55.

Id. anglaise, Tuthill, Grande-Rue, 43.

Dessin, Rialpo (Alexandre), rue de la Préfecture, 1

Ecriture, Charpillet, Grande-Rue, 103.

Musique vocale, Rialpo père, rue de la Préfecture, 18.

Médecin-chirurgien, M. Thevenot, Grande-Rue, 4.

Digitized by Google

PENSIONNATS UNIVERSITAIRES.

I. Viguier, rue du Collége.
Saillard, Grande-Rue, 44.
Fidon, place St.-Jean (maison des frères de Ste.-Marie).
Besançon, rue des Granges, 64.
Pirolley, Grande-Rue, 74.
Foin, rue des Granges, 37.

COLLÉGES COMMUNAUX.

COLLÉGE DE BAUME.

PROFESSEURS.

M. Hugon, officier de l'université, *principal.*
Faivre d'Esnans, *professeur de physique et d'histoire naturelle.*
Terrier, *régent de philosophie, de rhétorique et de 2e.*
Bouton, vicaire, *chargé du cours d'instruction religieuse.*
Hugon, *régent de mathématiques.*
Péchoux, *id. de 3e et de 4e.*
Pigniollet, *id. de 5e et de 6e.*
Paravey, *id. de 7e et de 8e.*
Pernard, *directeur de l'école primaire supérieure.*

COLLÉGE DE MONTBÉLIARD.

PROFESSEURS.

M. H. Masson, officier de l'université, *principal et régent de rhétorique et de 2e.*
Wichard du Perron, *régent de 3e.*
Froissard, *id. de 4e.*
Duvernoy, *id. de 5e.*
Morel, *id. de 6e.*
Despoutot, *régent de la classe française érigée en école primaire supérieure.*
Belley, *régent de mathématiques et de physique.*
Ch. Verenet, *professeur de chimie appliquée aux arts.*

Digitized by Google

COLLÉGE DE PONTARLIER.

La ville a annexé un pensionnat à son collége.

PROFESSEURS.

MM. Champion, *régent de rhétorique et de 2e, principal et économe.*
Chopart, *régent de mathématiques et de physique.*
Claudet, *régent de 3e et de 4e.*
L'abbé Boivin, *id. de 5e et de 6e, aumônier.*
Masson, *id. de 7e et de 8e.*
L'abbé Prost, *maître d'études.*
Bôle, *directeur de l'école primaire supérieure.*

INSTITUTION DES SOURDS-MUETS DE BESANÇON,

(rue de la Préfecture).

Cette charitable institution se distingue par son excellente tenue et par les heureux résultats qu'elle a déjà fait obtenir.

Le département du Doubs fait les frais de places d'élèves boursiers. Le département du Jura envoie également des élèves aux cours annuels.

Des ateliers de tailleurs, cordonniers et menuisiers sont ouverts en faveur des jeunes gens.

MM. L'abbé Martin, *directeur.*

Filingre, 1er *professeur.*
Maupin, 2e *id.*

SERVICE DE SANTÉ.

M. Thevenot, docteur en médecine et en chirurgie.

INSTITUTION DES SOURDES-MUETTES.

Cette institution n'est pas moins remarquable que la précédente. Outre l'éducation religieuse qu'elles reçoivent les jeunes élèves apprennent l'écriture, le calcul et tout ce qui se rattache aux travaux de l'aiguille.

M. l'abbé Busson, chanoine honoraire, *directeur.*
Mad. Sœur Rousot, *directrice institutrice.*
Mad. Virginie Rousot, *institutrice et maîtresse d'Écriture.*
Mad. Hortence Rousot, *répétitrice.*
Sœur Justine Charbonnier, *institutrice pour les Commençantes.*

Digitized by Google

ur Marie Chauvigney, *chargée de la direction et de la surveillance les ouvrages manuels.*

COURS MUNICIPAL DE GÉOMÉTRIE ET DE MÉCANIQUE,

appliquées aux arts et métiers.

(SALLE DE LA FACULTÉ DES SCIENCES).

Mathématiques élémentaires, géométrie descriptive et mécanique.

Les leçons ont lieu tous les jours, de 8 heures à 9 heures et demie soir, les *jeudi* et *dimanche* exceptés.

. REYNAUD-DUCREUX, ✻, *professeur*, rue Sainte-Anne, 2.

ECOLE GRATUITE DE DESSIN DE BESANÇON.

Les leçons se donnent, en *hiver*, de 6 à 8 heures du soir, et *après âques*, de 6 à 8 heures du matin.

M. LANCRENON, *directeur et professeur*, rue de la Bouteille, 9.
Gay, *professeur*, rue de Chapitre, 5.
Bavoux, *id.* rue Ronchaux, 4.

COMMISSION DE SURVEILLANCE.

M. C. CONVERS, maire de la ville.
L. Bretillot, ✻, membre du conseil municipal.
Ch. de Saint-Juan, id.
Th. Bruand, id.
Ch. Weiss, ✻, bibliothécaire.
A. de Fraguier, propriétaire.
De Vregille, conseiller à la cour d'appel.
Alph. Delacroix, architecte du département.
Lancrenon, directeur de l'école.
Gay, professeur de l'école.
Bavoux, id.

INSTRUCTION PRIMAIRE.

INSPECTION.

M. DAMEY, *inspecteur*, officier de l'université, Grande-Rue, 87.
Bonnefoy, *sous-inspecteur*, rue Ronchaux, 15.
Roger, *id.*

Digitized by Google

ECOLES NORMALES DÉPARTEMENTALES.

ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS.

DIRECTION DES ÉTUDES.

M. Bouquerod, *directeur de l'école*, professeur chargé des cours de grammaire française, de style, de composition française, de lecture, d'histoire, de géographie, ainsi que des cours d'éducation et des méthodes d'enseignement.

M. l'abbé Ruellet, chargé du cours d'instruction religieuse et morale.

M. Faraud, *maître interne*, chargé des cours de mathématiques, de dessin linéaire, et des notions de physique et de chimie.

M. Martin, *docteur en médecine*, professeur d'histoire naturelle et médecin de l'établissement.

M. Bonnet, *docteur en médecine*, chargé de la chaire d'agriculture.

M. Clerc, maître de musique.

M. Jeambrun, maître spécial de plain-chant.

M. Charpillet, maître de calligraphie.

M. Gonod, chargé de diriger les exercices de somascétique.

M. Poulain, surveillant.

Nota. Les élèves de 2e année, divisés par section, sont alternativement chez de l'école d'application, sous la surveillance spéciale du directeur.

COMMISSION DE SURVEILLANCE.

MM. Pardeilhan-Mezin, O ✻, préfet du Doubs.
Michelle, O ✻, recteur de l'académie, *président*.
Allotte, inspecteur de l'académie, *vice-président*.
De Montbrun, ✻, receveur général des finances.
Gardaire, ✻, inspecteur de l'académie.
Vuillet, O ✻, ancien ingénieur en chef des ponts et chaussées.
Bourgon, ✻, président à la cour d'appel.
Clerc, ✻, conseiller à la cour d'appel.
L'abbé Vieille, curé de Ste.-Madeleine.
L'abbé Ruellet, curé de St.-François-Xavier.
Miroglio, pasteur, président du consistoire.
Darlay, ancien professeur de sciences physiques au lycée.
F. Détrey, ancien négociant, *ordonnateur*, Grande-Rue, 119.
Bouquerod, directeur de l'école, *secrétaire*.

* Les leçons ont lieu les mardi et vendredi, à 1 heure de l'après-midi. Les personnes qui désireraient suivre l'enseignement devront se faire inscrire chez M. le Directeur.

Digitized by Google

ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTRICES.

DIRECTION ET SURVEILLANCE.

Mesd. Sœur Judith Guye, *directrice et économe.*
Sœur Philomène Léger, *sous-directrice.*

Sœur Victoire Trécourt,
Sœur Clérie Perchet,
Sœur Théodore Raoux,
} *maîtresses-adjointes.*

Sœur Abelle Borel, *maîtresse à l'école-annexe.*
Sœur Alexis Chapoy, *dépensière et infirmière.*
Mlle. Chevillot, *adjointe.*
M. L'abbé Breney, *aumônier.*

CONSEIL DE SURVEILLANCE.

MM. Pardeilhan-Mezin, O ✻, préfet du Doubs.
N.
Gardaire ✻, inspecteur de l'académie.
L. Bretillot ✻, membre du conseil général.
L'abbé Bergier, vicaire général.
Chalon, ✻, président du tribunal d'instance.
Seguin, ✻, ancien adjoint.
C. Béchet, ✻, conseiller à la cour d'appel.
Jacquard, banquier.
L'abbé Breney, chanoine titulaire.
Wey, Hippolyte, ✻, receveur de la maison de Bellevaux.
Alfred Marquiset, ancien négociant.
F. Détrey, ancien négociant, *ordonnateur.*
Damey, inspecteur des écoles primaires.
Bonnefoy, sous-inspecteur.
Mme. Sœur Judith Guye, *secrétaire.*

ECOLE MODÈLE PROTESTANTE DE MONTBÉLIARD.

DIRECTION ET ENSEIGNEMENT.

MM. Jeanmaire, *directeur et professeur.*
Pavillard, *maître adjoint ;* Amstutz et Maire, *maîtres d'études.*

COMMISSION DE SURVEILLANCE.

MM. E. Boyer, sous-préfet, *président.*
Bernard-Sahler, rentier.
Rossel, juge, membre du conseil général.
Sahler, maire.
Banzet, pasteur.

Digitized by Google

MM. Morel-Macler, architecte.
Bouthenot, juge de paix à Audincourt.

COMMISSION D'EXAMEN.

MM. E. Boyer, sous-préfet, *président*.
Masson, pasteur.
Tuettey, pasteur.
Masson, principal du collége.
Roux, fabricant.
Wetzel, pasteur, Grand-Charmont.
Brun, officier de marine en retraite.
Maurel, ingénieur des ponts-et-chaussées.

ECOLE PRIMAIRE SUPÉRIEURE, A BESANÇON.

M. Droz (Séraphin), *directeur*, place de l'Abondance.

ECOLE MUTUELLE-MODÈLE, A BESANÇON.

M. Roche (J.-Jh.), *directeur*, place de l'Abondance.

COMITÉS D'INSTRUCTION PRIMAIRE.

Arrondissement de Besançon.

MM. Pardeilhan-Mezin, O ✻, préfet du département, *président*.
C. Convers, maire de Besançon.
Mathez, procureur de la République.
Ancey, juge de paix, à Beançon.
L'abbé Vieille, curé de la paroisse de Sainte-Madeleine.
Sandoz, pasteur protestant.
Brouzès, proviseur du lycée.
Micaud, O ✻, membre du conseil général, à Besançon.
Victor Monnot-Arbilleur. id. id.
Jules de Bussierres. id. id.
A. Bourdenet, id. id.
Loiseau, ✻, procureur génér. id. *vice-président*.
L. Bretillot, ✻, id. id.
De Vezet, id. id.
Alfred d'Aubonne, id. id.
Mazoyhié, id. id.
Doucelance, instituteur primaire communal, à Besançon.
De Loray, membre du conseil d'arrondissement, id.
Jacquard, id. id.
Lhomme, id. id.

M. Grospellier, *secrétaire*.

Digitized by Google

Arrondissement de Baume.

MM. Fr. Champin, sous-préfet, *président*.
J. Barçon, maire de Baume.
Valery Masson, procureur de la République.
M. le juge de paix de Baume.
L'abbé Frayhier, curé de la paroisse.
Roy, pasteur à Longevelle.
Hugon, principal du collége.
Lanchy, instituteur à Baume.
Barçon père, membre du conseil général, à Baume.

Auguste Bouchot,	id.	à l'Isle.
Ronnot,	id.	à Roulans.
Vuillier,	id.	à Clerval.
Marsoudet,	id.	au Valdahon.

Péchoux, professeur au collége de Baume, *secrétaire*.

Arrondissement de Montbéliard.

MM. Boyer, sous-préfet, *président*.
Sahler, maire de Montbéliard.
Saverot, procureur de la République.
Masson, principal du collége, *secrétaire*.
Berger, juge de paix, à Montbéliard.
L'abbé Liquet, curé de Montbéliard.
Masson, Auguste, pasteur.
Burguy, instituteur primaire.

Petitjean, notaire.
Fallot père, pharmacien.
Dublar, receveur des finances.
} Notables désignés par le conseil d'arrondissement.

Blondeau, membre du conseil général, à Saint-Hippolyte.

Goguel,	id.	à Montbéliard.
Japy,	id.	à Badevel.
Rossel (Ch.), juge,	id.	à Montbéliard.
De Mérode,	id.	à Maîche.
Feuvrier,	id.	au Russey.
Marcou,	id	à Pont-de-Roide.

Arrondissement de Pontarlier.

MM. Jules Demesmay, ✻, sous-préfet, *président*.
Petit, procureur de la République.
Victor Loiseau, juge de paix à Pontarlier.
L'abbé Lallemand, curé de Pontarlier.

Digitized by Google

MM. Grillon, juge suppléant.
Jouffroy, receveur des finances.
Delamarche, juge suppléant.
Pourny, juge, *secrétaire*.
Cupillard, ancien percepteur à Morteau.
Bôle, maître à l'école supérieure.

COMMISSIONS DÉPARTEMENTALES

pour l'examen des aspirants aux brevets d'instituteurs et d'institutrices.

COMMISSION POUR LES BREVETS D'INSTITUTEURS.

MM. Michelle, O ✱, recteur, *président*.
Brouzès, proviseur du Lycée.
L'abbé Ruellet, curé de Saint-François-Xavier.
L'abbé Boillot, aumônier du Lycée.
Miroglio, pasteur, président de l'Eglise consistoriale.
Reynaud-Ducreux, ✱, professeur à l'école d'artillerie.
Darlay, ancien professeur de physique.
Bouché, professeur de mathématiques supérieures au Lycée.
Leyritz, professeur de mathématiques élémentaires au Lycée.
Roguet, professeur de 4e au Lycée.
Viguier, maître de pension.
Damey, inspecteur des écoles primaires, *secrétaire*.
Bonnefoy, sous-inspecteur.
Roger, id.

COMMISSION POUR LES BREVETS D'INSTITUTRICES.

MM. Michelle, O ✱, recteur, *président*.
L'abbé Guerrin, vicaire-général du diocèse.
L'abbé Grivet, curé de Notre-Dame.
L'abbé Ruellet, curé de Saint-François-Xavier.
Miroglio, pasteur protestant.
Darlay, ancien professeur de physique.
Bouquerod, directeur de l'école normale d'instituteurs.
Viguier, maître de pension.
Damey, inspecteur des écoles primaires, *secrétaire*.
Bonnefoy, sous-inspecteur.
Roger, id.

DAMES INSPECTRICES POUR LES ÉCOLES DE FILLES DANS LE DÉPARTEMENT.

Mesd. De Kirwan. De Cissey.

Digitized by Google

PENSIONS PARTICULIÈRES DE JEUNES DEMOISELLES.

BESANÇON.

Mlle. Boichard, Grande-Rue, 93.
Mlle. Baille, Grande-Rue, 67.
Mlle. Marc, Grande-Rue, 107.
Mlles. Joly et Bonnefoy, place de l'Etat-Major, 20.
Mlle. Narcisse Ducat, Grande-Rue, 31.
Mlle. Grènot, rue Saint-Vincent, 9.
Mlle. Lanchy, rue Charmont, 13.
Mad. Chalmin, rue du Clos, 12.
Mlles. Morel, rue Saint-Vincent, 6.
Mlle. Flore Hermand, Grande-Rue, 58.
Mlle. Cuenot.

ORNANS.

Mlle. Marie Chenoz.

BAUME.

Mlle. Michottez, place du Capitole.
Mlle. Sanseigne, rue des Granges.
Mlle. Péchoux, Grande-Rue.

MONTBÉLIARD.

Mad. Valdener.
Mad. Bourgoin.

PONTARLIER.

Mlle. Vuillemin.

ADMINISTRATIONS AGRICOLES ET COMMERCIALES.

CHAMBRE DE COMMERCE DE BESANÇON,

(rue de la Préfecture, 23).

MM. Léon Bretillot, ✻, banquier, *président.*
Th. Déprez, banquier et commissionnaire.
Hub. France, négociant en épicerie.
Hipp. Robbe, banquier.
Lorimier, fabricant d'horlogerie.
Louis de Ste.-Agathe, imprimeur.
Auguste Bouchot, maître de forges, à l'Isle.

Digitized by Google

MM. Jacquard, banquier, *secrétaire*.
Veil-Picard, père, *banquier*.
M. Ol. Micaud, rue de la Préfecture, 23, *secrétaire rédacteur*.

CHAMBRE CONSULTATIVE DES ARTS ET MANUFACTURES DE MONTBÉLIARD.

MM. Blondeau (Auguste), *maître de forges*, à St.-Hippolyte, *président*.
Paul Boulard, *directeur des forges* d'Audincourt.
Sahler (Louis), fils, *filateur*, à Montbéliard.
Lalance (Charles), *fabricant*, à la Roche.
Japy (Ingénu), *fabricant*, à Badevel.
Peugeot (Frédéric), *fabricant*, à Pont-de-Roide.
Roux (Albert), *fabricant d'horlogerie*, à Montbéliard.
Siffert, *négociant*, à Montbéliard.
Peugeot (Constant), *manufacturier*, à Audincourt.
Peugeot (Jules), *manufacturier*, à Hérimoncourt.
Guyot, *meunier*, au Bélieu.
Pareau (Xavier), *fabricant*, à Montbéliard.

INSPECTION DU TRAVAIL DES ENFANTS DANS LES USINES ET MANUFACTURES.

Arrondissement de Besançon.

Inspecteurs. MM. J. Druhen, *docteur en médecine*, Grande-Rue, 97.
Mathieu, *vérificateur des poids et mesures*, rue Neuve.

Arrondissement de Baume.

Inspecteurs. MM. Tisserand, *officier de santé*, à Clerval.
Grillon, *id.*, à l'Isle.

Arrondissement de Montbéliard.

Inspecteurs. MM. Georges Jeanmaire, *ancien manufacturier*, à Dung.
Al. Mauvais, *ancien capitaine d'artillerie*, à Malche.
Ch. Pourcelot, *docteur en médecine*, à St.-Hippolyte.
Tuefferd, (Henri), *id.*, à Montbéliard.
J. Fallot, *id.*, id.

Arrondissement de Pontarlier.

Inspecteurs. MM. Ravier, *docteur en médecine*, à Morteau.
Pône, *médecin des épidémies* de l'arrondissement.

Digitized by Google

JURY DÉPARTEMENTAL

pour l'examen des aspirants à l'école nationale des arts et métiers de Châlon-sur-Marne.

Tout français âgé de 15 à 17 ans, qui voudra concourir pour être admis aux écoles d'arts et métiers, devra en faire par écrit la déclaration au moins 3 mois à l'avance, à la préfecture. Il produira en même temps :

1° Son acte de naissance.

2° Un certificat d'un docteur constatant que le candidat est d'une constitution forte et robuste, et particulièrement qu'il n'est atteint d'aucune maladie scrofuleuse.

3° Un certificat de vaccination.

4° Un certificat d'apprentissage indiquant la date de l'entrée en apprentissage et la profession.

5° Un certificat de bonnes vie et mœurs délivré par l'instituteur ou les autorités locales.

6° L'engagement pris par les parents d'acquitter la totalité ou la portion de pension laissée à la charge de la famille, ainsi que le prix du trousseau de 200 fr. et 50 fr. de masse d'entretien.

MEMBRES DU JURY.

MM. L. Bretillot, ✻, membre du conseil général.
Parandier, ✻, ingénieur en chef.
Bouché, professeur de mathématiques supérieures au Lycée.
Lancrenon, directeur de l'école de dessin.
Louis St.-Eve, manufacturier.
Thieulin, entrepreneur.
J. Druhen, docteur en médecine.

CHAIRE DÉPARTEMENTALE D'AGRICULTURE.

M. Sim. Bonnet, *docteur en médecine, professeur,* rue des Martelots, 3, à Besançon.

FERME-ÉCOLE DU DOUBS.

Le siége de la ferme-école du Doubs a été placé à la Roche, territoire de Rigney, ensuite d'une décision ministérielle du 23 janvier 1849.

M. Bernard Vertel, *directeur.*

Digitized by Google

JURY DE L'ÉCOLE.

MM. Bonnet, professeur d'agriculture, *président*.
Deville, ✻, doyen de la faculté.
Grenier, professeur à la faculté des sciences.
Viguier, maître de pension.
Vertel, *directeur de l'école*.

HARAS.

Le département du Doubs est compris dans la circonscription de l'arrondissement de l'Est.

Le chef-lieu de cet arrondissement a été fixé provisoirement à Nancy.

M. De Laplace, ✻, *inspecteur de l'arrondissement*.

DÉPOT D'ÉTALONS A JUSSEY.

La circonscription de ce dépôt comprend les 3 départements du Doubs, du Jura et de la Haute-Saône.

OFFICIERS DU DÉPÔT.

M. Barbey, *directeur*.
M. Fontrobert (Ch. Henri), *agent spécial*.

COMMISSION CENTRALE.

D'après les termes de l'arrêté organique du 11 décembre 1848, une commission est formée dans chaque circonscription de haras ou de dépôts pour l'examen des questions se rattachant à l'industrie chevaline.

Les membres de ces commissions sont désignés par les conseils généraux.

MM. Alb. De Ganay, ✻, ancien officier. Alf. de Bussières, id. Poignand, *vétérinaire*.	membres délégués pour le Doubs.
Galmiche, conseiller de *préfecture*. De St.-Mauris, Bouvier.	id. pour la Haute-Saône.
Picot d'Aligny. Delandes. Maurice Gagneur, *inspecteur des forêts*.	id. pour le Jura.

Digitized by Google

COMMISSIONS HIPPIQUES.

Par arrêté du 27 octobre 1847, M. le ministre de l'agriculture et du mmerce a autorisé la création d'une nouvelle classe d'étalons dite *talons autorisés.*

Les chevaux reconnus exempts de tares, vices et maladies hérédi-res, seront admis dans cette classe et désignés au choix des produc-rs.

MEMBRES DES COMMISSIONS.

Arrondissement de Besançon.

M. Alb. De Ganay, ✻, ancien officier de cavalerie, *président.*
Alf. de Bussierres, ancien officier, à Besançon.
Hippolyte Robbe, banquier à Besançon.
Poignand, vétérinaire, à Besançon.
Gottschick, O ✻, ancien officier supérieur d'état-major.
Messelet, vétérinaire, *secrétaire.*

Arrondissement de Baume.

M. Létoublon, maître de poste à Baume.
Jacob Berr, propriétaire à St.-Juan.
Pouthier (Jean-Claude), propriétaire à Avilley.
Mairot, vétérinaire, à Nods.
Clerc, maire de Vercel.
Pinaire, vétérinaire, à Clerval.

Arrondissement de Montbéliard.

Première commission pour les cantons de Montbéliard, Blamont et Audincourt.)

M. Fallot père, à Montbéliard.
Jeanmaire, propriétaire, à Dung.
Vetzel, pasteur, à Grand-Charmont.
Meyer, commissionnaire, à Montbéliard.
Péchin, père, à Etupes.
Ducreux, vétérinaire, à Montbéliard.

2e commission pour les cantons de Saint-Hippolyte, Pont-de-Roide, Maiche et le Russey.)

MM. Blondeau, membre du conseil général, à Saint-Hippolyte.
Ch. Pourcelot, docteur en médecine, id.
L. Monnot, propriétaire, à Vaufrey.
Corne, maire de St.-Hippolyte.
Borne, propriétaire, id.
Poëte, vétérinaire, à Valoreille.

Digitized by Google

Arrondissement de Pontarlier.

MM. Jacquin, ✻, ancien officier de cavalerie, aux Verrières.
Gresset, ✻, ancien chirurgien-major de cavalerie, à Pontarlier.
Arn. Bichet, propriétaire, id.
Pilod, id. id.
Em. Thiébaud, marchand de chevaux, id.
Girard, vétérinaire, maire de Ville-du-Pont.

LOUVETERIE.

MM. *N...*, *lieutenant* pour l'arrondissement de Besançon.
Tanchard, *lieutenant* pour les arrondissements de Baume et Montbéliard, à Cuse.

SERVICE DES POIDS ET MESURES.

Bureau de Besançon. MM. Mathieu, *vérificateur*, rue Neuve.
Schaller, *vérificateur adjoint*.
Id. de Baume. P. Allemand, *vérificateur*.
Id. de Montbéliard. Graizely, *id.*
Id. de Pontarlier. Reithinger, *id.*

COMMISSAIRES PRISEURS.

MM. Félix Guidet, rue de Glères, 8, à Besançon.
Caprou, Grande-Rue, 42, id.

SERVICE SANITAIRE.

ÉPIDÉMIES.

Arrondissement de Besançon.

M. Monnot, ✻, docteur en médecine, à Besançon, *chargé du service de l'arrondissement*, rue Moncey, 1.

M. Bernard, docteur en médecine, *médecin adjoint*, Grande-Rue.

Arrondissement de Baume.

M. Bizot, ✻, docteur en médecine, à Baume, *chargé du service de l'arrondissement*.

M. Faivre d'Esnans, docteur en médecine, *adjoint*.

Digitized by Google

Arrondissement de Montbéliard.

. Tuefferd père, docteur en médecine, à Montbéliard, *chargé du service de l'arrondissement.*

. E. Santon, docteur en médecine, *médecin-adjoint*, à St.-Hippolyte.

Arrondissement de Pontarlier.

. Pône, docteur en médecine, à Pontarlier, *chargé du service de l'arrondissement.*

VACCINE.

DÉPOT DE VACCIN A BESANÇON.

1. Monnot, ✻, docteur en médecine, *conservateur*, rue Moncey, 1.

MÉDECINS VACCINATEURS CANTONAUX.

Arrondissement de Besançon.

Cantons de Besançon nord et sud, M. Monnot, ✻, médecin des épidémies.
Canton d'Amancey, M. Fumey, officier de santé, à Amancey.
Id. d'Audeux, M. Michel, officier de santé, à Besançon.
Id. de Boussières, M. Toubin, officier de santé, à St.-Vit.
Id. de Marchaux, M. Graffe, officier de santé, à Marchaux.
Id. d'Ornans, M. Saint-Loup, docteur en médecine, à Vuillafans.
Id. de Quingey, M. Berchu, docteur en médecine, à Quingey.

Arrondissement de Baume.

Canton de Baume, M. Bizot, ✻, médecin des épidémies.
Id. de Clerval, M. Tournier, officier de santé, à Fontaine.
Id. de l'Isle, M. Grillon, officier de santé, à l'Isle.
Id. de Pierrefontaine, M. Gaiffe, officier de santé, à Pierrefontaine.
Id. de Rougemont, M. Morizot, docteur en médecine, à Avilley.
Id. de Roulans, M. Peticuenot, docteur en médecine, à Baume.
Id. de Vercel, M. Brisard, docteur en médecine, à Vercel.

Arrondissement de Montbéliard.

Canton de Montbéliard, M. Henri Tuefferd, docteur en médecine, à Montbéliard.
Id. d'Audincourt, M. Morel, docteur en médecine, à Allenjoie.
Id. de Blamont, M. Marcou fils, docteur en médecine, Pont-de-Roide.
Id. de St.-Hippolyte, M. E. Santon, docteur en médecine, à St.-Hippolyte.
Id. de Maiche, M. Voisard, docteur en médecine, à Trévillers.
Id. de Pont-de-Roide, M. Métoz, docteur en médecine, à Goux.
Id. du Russey, M. Burgerey, officier de santé, à Bonnétage.

Digitized by Google

Arrondissement de Pontarlier.

Canton de Pontarlier, M. Pône, docteur en médecine, *médecin des épidémies de l'arrondissement*, à Pontarlier.
Id. de Montbenoît, M. Baverel père, docteur en médecine, à Montbenoît.
Id. de Levier, M. Bouveret, officier de santé, à Levier.
Id. de Morteau, M. Ravier, docteur en médecine, à Morteau.
Id. de Mouthe, M. Carrez, docteur en médecine, à Mouthe.

CONSEILS DE SALUBRITÉ ET D'HYGIÈNE.

Un arrêté du chef du pouvoir exécutif du 18 décembre 1848 a institué dans chaque arrondissement un conseil de salubrité et d'hygiène dont les attributions spéciales s'étendent à tout ce qui se rattache à l'amélioration des conditions sanitaires des populations agricoles et industrielles, aux moyens de prévenir les maladies endémiques et épidémiques, à l'étude de la mortalité, etc.

Le conseil du chef-lieu du département doit en outre coordonner les travaux des conseils d'arrondissements.

Des correspondants ou des commissions cantonales complètent l'organisation des conseils, et fournissent à ceux-ci des éléments d'appréciation de la situation réelle des choses dans chaque localité. Les conseils sont présidés par le Préfet et les Sous-Préfets; les commissions cantonales là où elles existent, par le Maire du chef-lieu de canton.

CONSEIL DU DÉPARTEMENT ET DE L'ARRONDISSEMENT DE BESANÇON.

MM. Villars, directeur de l'école de médecine, *vice-président*.
Monnot, ✻, médecin des épidémies.
Druhen, docteur en médecine, inspecteur du travail des enfants dans les manufactures.
Emile Delacroix, docteur en médecine.
Bonnet, docteur en médecine, professeur d'agriculture.
Deville, ✻, doyen de la faculté des sciences.
Person, ✻, professeur à la faculté des sciences.
Desfosses, pharmacien, professeur à l'école de médecine.
Boyé, ingénieur des mines.
Alphonse Delacroix, architecte du département.
Poignand, médecin vétérinaire.
Edouard Sanderet, professeur à l'école de médecine, *secrétaire*.

Digitized by Google

MEMBRES-ADJOINTS.

MM. Parandier, ✻, ingénieur en chef.
Danet, ✻, commandant du génie.
Paul Laurens, chef de division à la Préfecture.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

Audeux.	Taverdet, officier de santé à Recologne.
	Michel, médecin vaccinateur du canton.
Amancey.	Tissot, officier de santé à Amancey.
Boussières.	Toubin, vaccinateur du canton, à St.-Vit.
	Mandonnet, vice-président du comice de Busy, à id.
	Tramu, vétérinaire à St.-Vit.
Marchaux.	Chanet, docteur en médecine à Gesans.
	Guyon, officier de santé à Vaire-le-Grand.
	Belair, vétérinaire à Marchaux.
Ornans.	Meynier, docteur en médecine à Ornans.
	J. Farine, vétérinaire à Ornans.
Quingey.	Bonvalot, docteur en médecine à Quingey.

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE BAUME.

MM. Bizot, ✻, médecin des épidémies à Baume, *vice-président*.
Faivre d'Esnans, docteur en médecine à Baume.
Petitcuenot, docteur en médecine à Baume.
Bonnet et Martin, pharmaciens à Baume.
Gillardet, vétérinaire à Baume.
Carpentier, ✻, ancien officier à Antechaux.
Clerc, architecte à Baume.
Auguste Perronne, négociant à Baume.
Louis Boiteux, docteur en médecine, id. *secrétaire*.

CORRESPONDANTS.

Clerval.	MM. Delacour, juge de paix du canton.
	Vermot, docteur en médecine à Clerval.
	Tournier, vaccinateur du canton à Fontaine.
L'Isle.	Page, juge de paix à L'Isle.
	Grillon, vaccinateur du canton, id.
	Petit, officier de santé, id.
Rougemont.	Tanchard, juge de paix à Cuse.
	Morizot, vaccinateur du canton à Avilley.
	Chaudot, Maire de Rougemont.

Digitized by Google

	MM.
Pierrefontaine.	Godin, juge de paix à Pierrefontaine.
	Humbert, docteur en médecine, id.
	Bergey, officier de santé à Orchamps.
Roulans.	Ronnot, Maire à Roulans.
	Pourcy, docteur en médecine à Lusans.
	Perrigot, id. à Dammartin.
Vercel.	Marsoudet, juge de paix à Vercel.
	Brachotte, docteur en médecine au Valdahon.
	Cornuel, officier de santé, à Vercel.

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE MONTBÉLIARD.

MM. Georges Jeanmaire, agriculteur à Dung, *vice-président*.
Jules Fallot et Charles Duvernoy, docteurs en médecine à Montb.
Eugène Santon, médecin adjoint des épidémies à St.-Hippolyte.
Ch Verenet et Ch. Fallot, pharmaciens à Montbéliard.
A. Blondeau, président du comice de St.-Hippolyte.
Charles Morel, banquier à Montbéliard.
Vaisseau, vétérinaire, id.
Henri Tuefferd, docteur en médecine, id, *secrétaire*.

COMMISSIONS CANTONALES.

AUDINCOURT.

MM.	MM.
Paul Boulart, à Audincourt.	Perdrizet, membre du conseil d'arrondissement.
Renaud, maire, id.	
Moock, pharmacien à Audincourt.	Paravicini à Mandeure.
	Japy, à Badevel.
Duvernoy, docteur en médecine.	Dodillet, maire de Dampierre.
Fallot, pasteur.	Const. Peugeot, à Valentigney.

MAICHE.

MM.	MM.
Thomas fils à Vauclusotte.	Voisard, médecin à Trévillers.
Crevoisier, maire de Maîche.	Gentil, vétérinaire.
Gouverd, notaire.	Faivre, curé de Maîche.
Bouvier, maire de Trévillers.	Crelerot, notaire de Cour-St.-Maur.
Pauthier, pharmacien à Maîche.	Devillers, percepteur.

BLAMONT.

MM.	MM.
Berthold, docteur en médecine.	Viette Louis, à Blamont.
Bernard, à Pierrefontaine.	Boucon, curé.
Viney, maire de Blamont.	Vannier, (G. Fréd.).

Digitized by Google

MM.	MM.
Groslambert, juge-de-paix.	Roulot à Villars.
Wild, pasteur.	Mettetal à Glay.

PONT-DE-ROIDE.

MM.	MM.
Marcou, docteur en médecine.	Métoz, id. à Goux.
Menegay, à Pont-de-Roide.	Peugeot, à Pont-de-Roide.
Boillon, curé.	Gauthier, maire à Valonne.
Viatte, percepteur.	Hugonot, vétérinaire.
Roch, doct. en méd. à Solemont.	

ST.-HIPPOLYTE.

MM.	MM.
Pourcelot, docteur en médecine.	Châlon, curé de St.-Hippolyte.
Prélot, pharmacien.	Brion.
Corne, maire de St.-Hippolyte.	Bouhélier à Montandon.
Ct. Boillon, à id.	Guélet, à Montécheroux.
Monnot, à Vaufrey.	Poëte, vétérinaire.

LE RUSSEY.

MM.	MM.
Feuvrier, notaire au Russey.	Carteron.
Ripert, au Russey.	Ambroise Monnot, de Bonnétage.
Maire, curé.	Roussillon, juge de paix.
Rondeau, médecin.	Guyot, vétérinaire à Bonnétage.
Perrin, maire de Narbief.	Renaud, id. aux Fontenelles.

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE PONTARLIER.

MM. Gresset, ✱, ancien chirurgien-major, *président*.
Colard, Pône et Louvrier, docteurs en médecine à Pontarlier.
Pessière et Dornier, pharmaciens à id.
Foblant, vétérinaire à Pontarlier.
Bastide, ancien adjoint au maire de Pontarlier.
J. Nicod, propriétaire à id.
Charmet, chimiste à id., *secrétaire*.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

Levier.	Jeanningros, officier de santé à Levier.
	Renaud, id. à Goux.
Montbenoît.	Baverel, id. à Montbenoît.
	Girard, vétérinaire à Ville-du-Pont.
Morteau.	Ravier, docteur en médecine à Morteau.
	Barral, pharmacien, id.

Digitized by Google

Morteau. MM. Lajeanne, vétérinaire à Morteau.
Mouthe. Carrez, docteur en médecine, à Mouthe.
Claudel, id. à Métabief.
Magrin, vétérinaire aux Longevilles.

PRISONS DU DÉPARTEMENT.

MAISON DE CORRECTION ET DE REFUGE DE BELLEVAUX.

Directeur, M. Noble.
Receveur, M. Hippolyte Wey, ✻.

COMMISSION DE SURVEILLANCE.

Messieurs,
Pardeilhan-Mezin, O ✻, préfet, *président-né.*
L. Bretillot, ✻, membre du conseil général.
Béchet, ✻, conseiller à la cour d'appel, *vice-président.*
Desbassayns de Montbrun, ✻, receveur général.
L. de Ste.-Agathe, imprimeur.
Jobard, ✻, président à la cour.
Jules Blanc, 1er avocat général.
Edouard Clerc, notaire.
Ed. Sanderet, professeur à l'école de médecine.
F. Détrey, ancien négociant.
Deville, ✻, doyen de la faculté des sciences.

SERVICE RELIGIEUX.

M. l'abbé Faivre, *aumônier.*

SERVICE DE SANTÉ.

MM. Janson, *médecin,* Grande-Rue, 75.
Edouard Ordinaire, *médecin-adjoint,* rue des Granges, 2.
Poëte, *chirurgien,* rue du Chateur, 74.
Corbet, *chirurgien-adjoint,* Grande-Rue, 76.

SERVICE DE SURVEILLANCE.

MM. Cussey, *gardien chef.*
Claude Bedet, *gardien ordinaire.*

MAISON D'ARRÊT ET DE JUSTICE DE BESANÇON.

COMMISSION DE SURVEILLANCE.

Messieurs,
Pardeilhan-Mezin, O ✻, préfet du Doubs, *président-né.*
Alviset, ✻, 1er président de la cour d'appel, *membre-né.*
Loiseau, ✻, procureur général. id.

Digitized by Google

Messieurs,

L'abbé Griffon, curé de St.-Pierre.
Bourgon, ✱, président à la cour d'appel.
Charles de Saint-Juan, membre du conseil municipal.
Gras, ✱, conseiller à la cour d'appel.
L. Bretillot, ✱, membre du conseil général.
Le chanoine Thiébaud.
Détrey, ancien négociant.

Aumônier. M. l'abbé Debédey.
Médecin, M. Emile Delacroix.
Gardien chef, M. F. Gey.

MAISON D'ARRÊT DE BAUME.

COMMISSION DE SURVEILLANCE.

Messieurs,

Fr. Champin, sous-préfet, *président-né*.
Rain, président du tribunal, *membre-né*.
V. Masson, procureur de la République, *membre-né*.
L'Abbé Frayhier, curé de Baume.
Sanseigne, ancien juge de paix, à Baume.
Mathiot, juge d'instruction, id.
Bizot, ✱, docteur en médecine, id.
Mougey, ancien juge de paix, id.
Barçon, membre du conseil. gén., id.
Bulliard, ✱, ancien notaire.

Gardien chef, M. Amoureux.

MAISON D'ARRÊT DE MONTBÉLIARD.

COMMISSION DE SURVEILLANCE.

Messieurs,

Boyer, sous-préfet, *président-né*.
Verpy, président du tribunal, *membre-né*.
Saverot, procureur de la République, *membre-né*.
L'abbé Liquet, curé.
Bernard-Fallot, propriétaire.
Surleau, pasteur.
Masson, pasteur.
Sahler, maire de Montbéliard.

Service de santé. M. Jules Fallot, *médecin*.
Gardien chef, M. Perrot.

Digitized by Google

MAISON D'ARRÊT DE PONTARLIER.

COMMISSION DE SURVEILLANCE.

Messieurs,

Jules Demesmay, ✻, sous-préfet, *président-né.*
Buffet, président du tribunal d'instance, *membre-né.*
Petit, procureur de la République, *id.*
Demesmay, ✻, officier en retraite.
Pourny, Félicien, juge au tribunal.
Grillon, membre du conseil général.
Gresset, ✻, ancien maire de Pontarlier.

Service de santé, MM. Pône et Colard, *médecins.*
Gardien chef, M. Biesse.

DÉPOTS DE SURETÉ.

Les dépôts d'*Ornans, Quingey* et l'*Isle* ont seuls des concierges à gage. Les autres sont annexés aux casernes de gendarmerie.

Ornans.	MM. Bourdin, *concierge.*
Quingey.	Masson, *id.*
L'Isle.	Meuredefaim, *id.*

HOSPICES DANS LES CHEFS-LIEUX D'ARRONDISSEMENTS.

HOSPICES RÉUNIS DE BESANÇON.

COMMISSION ADMINISTRATIVE.

MM. C. Convers, maire de Besançon, *président-né.*
Véjux, ✻, conseiller à la cour d'appel.
Gras, ✻, conseiller à la cour d'appel, *vice-président.*
Grand, ancien directeur des domaines, *ordonnateur.*
Ponçot, O ✻, ancien sous-intendant.
Vélu, ancien président du tribunal de commerce.
Pusel de Boursières, ancien conseiller à la cour.
Bourqueney, ✻, président à la cour d'appel.
Barbier, ancien greffier du tribunal de 1re instance.

AGENCE INTÉRIEURE ET EXTÉRIEURE.

MM. Paul Coste, *receveur*, rue Neuve, 26.
Paul Parrod, *contrôleur et secrétaire de l'administration*, Grande-Rue, 51.
P. Viardot, *commis aux entrées*, rue de la Lue, 6.

Digitized by Google

M. Sœur Crestin d'Oussières, *supérieure* des hospitalières.
Sœur Lamy, *économe*.

L'abbé Laviron, *aumônier*, à l'hospice.
L'abbé Mantet, *aumônier adjoint*, à l'hospice.

SERVICE DES ENFANTS DE LA PATRIE.

Lupicin Gras, *inspecteur*, rue Poitune, 29.

SERVICE DE SANTÉ.

Parmi MM. les professeurs de l'école secondaire de médecine deux
nt spécialement chargés du service dans les salles civiles.

M. Corbet, *chirurgien en chef de l'Hôpital*, Grande-Rue, 76.
Martin, *médecin en chef*, rue des Chambrettes, 7.

élèves internes de l'école exercent les fonctions d'aides de services;
l'un d'eux est successivement en permanence pendant 4 mois
consécutifs de l'année.

lèves internes, MM. Poulet, Chenevrier et Druhen.

COMITÉ CONSULTATIF POUR LE CONTENTIEUX.

MM. Clerc de Landresse, avocat, Grande-Rue, 86.
Guerrin, Grande-Rue, 49.

MONT-DE-PIÉTÉ

Établi par la commission de l'Hôpital.

MM. Bergier, *directeur*, à l'établissement, rue du Saint-Esprit.
Félix Guidet, *appréciateur*, rue de Glères, 8.
Vermot, *garde-magasin*, à l'établissement.
Monnier, caissier, id.

HOSPICE DE BAUME.

COMMISSION ADMINISTRATIVE.

MM. Joseph Barçon, maire, *président-né*.
Mathiot, juge d'instruction.
Cadot, greffier du tribunal.
Arbey, propriétaire.
Girardin, id.
Lanchamp, rentier.

Digitized by Google

AGENTS ET EMPLOYÉS.

MM. L'abbé Brultey, *aumônier*.
Delacour, *receveur*.
Bizot, ✱, *médecin*; Faivre d'Esnans, *chirurgien*; Martin, *pharm*

COMITÉ CONSULTATIF.

MM. Brelet, Perrin et Janet, *avocats*.

HOSPICES RÉUNIS DE MONTBÉLIARD.

(Hospice civil et hospice de la Croix-d'Or).

COMMISSION ADMINISTRATIVE.

MM. C.-S. Sahler, maire, *président-né*.
Fallot, père.
Masson, pasteur.
Ch. Fallot, tanneur.
Mégnin-Surleau.

AGENTS ET EMPLOYÉS.

Mme. De Sponeck, *directrice* des orphelines.

MM. Kuhn, receveur municipal, *receveur*.
Nardin, *économe*.
Tuefferd père et Oustalet, *médecins*; Tuefferd fils et Fallot Jules *médecins adjoints*.
Jules Fallot, *médecin* de l'hospice des orphelines de la Croix-d'Or.

Nota. Le curé et les pasteurs de la ville sont chargés du service religieux.

HOSPICE DE PONTARLIER.

COMMISSION ADMINISTRATIVE.

MM. Victor Damitio maire, *président-né*.
Pourny, juge au tribunal.
Loiseau, juge de paix.
Grillon, membre du conseil général.

AGENTS ET EMPLOYÉS.

MM. L'abbé Boivin, *aumônier*.
Bourgeois, *receveur*.
Pône et Colard, *médecins*.

Digitized by Google

BUREAU DE BIENFAISANCE DE BESANCON.

COMMISSION ADMINISTRATIVE.

M. C. Convers, maire de Besançon, *président-né.*
Seguin, ✻, ancien officier, rue Ronchaux, 10.
L'abbé Vieille, curé de Sainte-Madeleine.
L'abbé Gouverd, curé de la Métropole, rue du Clos, 21.
Brocard, juge de paix du canton sud, rue Neuve, 6.
Guerrin, avocat, Grande-Rue, 49.
Jacquemard, *receveur,* Grande-Rue, 44.

CAISSES D'ÉPARGNES.

CAISSE DE BESANÇON,

rue de la Préfecture, 16.

PROTECTEURS NÉS.

M. le Préfet du Doubs.
M. le Maire de la ville.

Président, MM. Mairot père, ancien négociant.
Vice-président, Goguely père, id.
Secrétaire, Dumay, notaire.
Secrétaire adjoint, Jacquard, banquier.

ADMINISTRATEURS.

MM. F. Demolombe, négociant.
L. de Ste.-Agathe, imprimeur.
H. Fischer, ancien négociant.
Grenot, propriétaire.
Dorzat, ✻, ancien négociant.
Jules Micaud, directeur de la succursale de la banque de France.
X. Guichard, négociant.
C. Convers, maire de Besançon.
Papillon, négociant.
Prével aîné, négociant.
Ami Favre, ✻, adjoint au maire.
Alexis Gras, négociant.
Joseph Balanche, négociant.
Prosper Racine, id.

Digitized by Google

DIRECTEUR HONORAIRE.

M. F. de Magnoncourt, ✻, ancien maire.

Agent comptable, M. V. Renaud, caissier de la recette générale.

Fondé de pouvoir, M. F. Ravillon.

NOTA. Les versements et les demandes en remboursement se font tous les dimanches, de 11 à 2 heures, et les remboursements de 2 à 3 heures.

SUCCURSALE DE PONTARLIER.

ADMINISTRATEURS.

MM. Le sous-préfet de Pontarlier.
V. Damitio, maire.
Choulet, propriétaire.
Thiébaud, notaire.
Thomet, propriétaire.
Roland, id.
Parandier, négociant.

M. Maisier, *sous-agent comptable*.

SUCCURSALE DE MORTEAU.

ADMINISTRATEURS.

MM. G. Pertusier, maire de Morteau, *président*.
Simonin, *secrétaire*.
Cupillard (J.-Fr.-J.-M.), propriétaire.
Ménétrier, notaire.
Jacquier, négociant.
Bercaille.
Dumont, négociant.
Bidal, ancien notaire.
Chopard, conducteur des ponts-et-chaussées.
Guillemin (Félix), propriétaire.

M. Péry, secrétaire de la mairie, *agent comptable*.

CAISSE DE MONTBÉLIARD.

ADMINISTRATEURS.

MM. Sahler, maire de la ville, *président*.
A. Masson, pasteur, *vice-président*.

Digitized by Google

MM. Fallot, pharmacien, *secrétaire*.
Roux, fabricant, *vice-secrétaire*.
Verenet-Grammont.
Charles Lalance, banquier à La Roche.
Wild, négociant.
Bouthenot, juge de paix à Audincourt.
Quailot, fils, rentier.
Bernard-Fallot, propriétaire.
Dublar, receveur des finances.
I. Kuhn Comtesse, receveur municipal, *agent comptable*.

SUCCURSALE DE SAINT-HIPPOLYTE.

MM. A. Blondeau, membre du conseil général, *président*.
Corne, Maire, *vice-président*.
Poupeney, ancien maire de Chamesol.
Schom, ancien maire de Montécheroux.
Poulignot, fabricant. id.
Etevignot, *receveur*.

ORDRE MILITAIRE.

CINQUIÈME DIVISION.

Par le décret du 28 avril 1848, la ville de Besançon est devenue e chef-lieu de la cinquième division militaire, qui comprend les départements du *Doubs*, de la *Haute-Saône*, *de la Haute-Marne*, de a *Côte-d'Or*, de *Saône-et-Loire* et du *Jura*. Ces six départements orment quatre subdivisions.

ETAT-MAJOR GÉNÉRAL DE LA DIVISION.

M. le général HATRY, C ✱, *commandant la 5e division militaire*, en son hôtel, rue du Perron, 22.
M. Masson de Morfontaine, ✱, *chef d'escadron*, *aide-de-camp*, rue Neuve, 19.

PREMIÈRE SUBDIVISION (*Doubs*).

M. le général de division exerce le commandement direct de cette subdivision.

Digitized by Google

DEUXIÈME SUBDIVISION. (*Haute-Marne et Côte-d'Or.*)

M. Vesco, C ✻, général de brigade, *commandant les deux départements*, à Dijon.

TROISIÈME SUBDIVISION (*Saône-et-Loire et Jura*).

M. Daversès-Depontès, C ✻, général de brigade, *commandant les deux départements*, à Châlon-sur-Saône.

QUATRIÈME SUBDIVISION.

M. Foy, C ✻, général de brigade, *commandant le département de la Haute-Saône*, à Vesoul.

ÉTAT-MAJOR.

MM. Michaud, O ✻, *colonel, chef d'état-major*, rue Neuve, 4.
Charlon, O ✻, *chef d'escadron*, rue Neuve, 24.
Lizet, O ✻, *chef d'escadron*, rue de la Préfecture, 26.
Ducrot, *capitaine d'état-major*, rue des Granges, 41.
Larcher, *capitaine d'état-major*, Grande-Rue, 55.

INTENDANCE MILITAIRE.

MM. de Quiroye, C ✻, *intendant militaire de la 5e division*, rue Ste-Anne, 4.
Lambert des Cilleuls, O ✻, *sous-intendant militaire de 1re classe*, rue St.-Vincent, 17.

La surveillance administrative de tous les corps de troupes de la garnison et de la compagnie de gendarmerie. — La solde et les revues des officiers sans troupes des 3e 4e 5e 9e et 10e classes.

L'hôpital militaire de Besançon; les hospices civils du département, l'école et le matériel d'artillerie; le matériel du génie; le magasin temporaire d'habillement; le recrutement et les tribunaux militaires.

M. Dauvin, *adjoint de 2e classe à l'intendance militaire*, rue St.-Vincent, 46.

La solde et les revues des officiers sans troupe des 7e 8e et 11e classes.

Le gîte et géolage; les vivres; les fourrages; le chauffage; les pensions; le casernement, les lits militaires, les convois, l'indemnité de route et le pénitencier militaire.

COMMIS ENTRETENUS DE L'INTENDANCE.

MM. Basouge, *commis de 3e classe.*
Philippe, *commis entretenu de 3e classe.*
Chardenot, *id.* *id.*
Baudin, *id.* *id.*
Arnaud, *id.* *id.*

Digitized by Google

SERVICE DES HOPITAUX.

M. Peyre, ✻, *médecin en chef de l'hôpital militaire de Besançon*, rue des Granges, 65.
Ballard, ✻, *chirurgien principal.*
Galinier, ✻, *pharmacien-major en chef.*
Henzé, *chirurgien, aide-major.*
L'Esprit. } *sous-aides.*
Rivière. }
L'Abbé Maire, *aumônier.*

PERSONNEL ADMINISTRATIF.

MM. Girard, *officier d'administration, comptable de 2e classe de l'hôpital militaire*, rue de la Lue, 6.
Maurjac, *adjudant en 2e*, rue Rivotte.

SERVICE DES SUBSISTANCES.

M. Laurent, *officier d'administration de 1re classe, comptable des vivres et des fourrages.*

BUREAU DE CENTRALISATION DES SUBSISTANCES.

MM. Spring, *officier d'administration, comptable chef de 1re classe.*
Barberet, *adjudant en 1er.*

SERVICE DU CHAUFFAGE ET DE L'ÉCLAIRAGE.

MM. Charbonnier, *entrepreneur pour la 5e division.*
Deschamps, *chef du service*, rue Rivotte, 13.

SERVICE DES LITS MILITAIRES.

MM. Four, *directeur*, rue du Clos-Saint-Paul.
Tournemire, *préposé du service dans la place de Besançon.*

SERVICE DES CONVOIS.

MM. Bourlon, *entrepreneurs*, à Paris.
Saget, *directeur des messageries* Lafitte-et-Caillard, *chef du service*, rue Neuve St.-Pierre, 7.

SERVICE DES TRANSPORTS GÉNÉRAUX DE LA GUERRE.

MM. Gontié et Ce., *entrepreneurs généraux*, à Paris.
Th. Amet, *agent principal du service dans la 5e division militaire*, à Besançon, rue de Glères.

Digitized by Google

GENDARMERIE DÉPARTEMENTALE.

M. Pinteville de Cernon, O ✻, colonel, *chef de la 21e légion*, Grande-Rue, 68.

COMPAGNIE DU DOUBS.

M. Blocaille, chef d'escadron, *commandant*, rue du Chateur, 23.
M. Delaporte, ✻, *capitaine-trésorier*, à la caserne.

LIEUTENANCE DE BESANÇON.

M. De Montrichard, *capitaine*, rue St.-Anne, 2.

Brigades à cheval de Besançon,		MM. Jeannot, *maréchal-des-logis.*
		Bournon et Marchal, *brigadiers.*
Id.	de St.-Vit,	Magdelaine, *mar.-des-logis.*
Id.	de Recologne,	Lambert, *brigadier.*
Id.	de Marchaux,	Calmelet, *id.*
Id.	de Quingey,	N....., *maréchal-des-logis.*
Id.	d'Ornans,	Tripard, *brigadier.*
Brigade à pied	de Besançon,	Fontaine, *maréchal-des-logis.*
Id.	de St.-Claude, (banlieue de Bes.),	Gurnel, *brigadier.*
Id.	de Fertans,	Lavenne, *id.*

LIEUTENANCE DE BAUME.

M. Maréchal, *lieutenant.*

Brigade à cheval de Baume,		MM. Perrod, *maréchal-des-logis.*
Id.	de Roulans,	Bole du Chomont, *brigadier.*
Id.	du Valdahon,	Augey, *id.*
Id.	de L'Isle,	Hachon, *maréchal-des-logis.*
Id.	de Rougemont,	Mougey, *brigadier.*
Id.	de Sancey-le-Gr.	Dornier *id.*
Brigade à pied	de Pierrefontaine,	Gauthier, *id.*

LIEUTENANCE DE MONTBÉLIARD.

M. Coyratié, *lieutenant.*

Brigade à cheval de Montbéliard,		MM. Marguerite, *mar.-des-logis.*
Id.	du Pont-de-Roide,	Gillot, *brigadier.*
Id.	de St.-Hippolyte,	Jacquot, *id.*
Id.	de Maîche,	Jeannin, *id.*
Brigade à pied	du Russey,	Barolle, *id.*

Digitized by Google

LIEUTENANCE DE PONTARLIER.

M. Beuret, *lieutenant.*

Brigade à cheval	de Pontarlier,	MM. Drèche, *maréchal-des-logis.*
Id.	de Morteau,	Dalloz, *brigadier.*
Id.	de Levier,	Roy, *id.*
Id.	de Jougne,	Gagey, *id.*
Brigade à pied	de Mouthe,	Drezet, *maréchal-des-logis.*
Id.	de Montbenoît,	Brougnard, *brigadier.*

CORPS DE L'ARTILLERIE.

ÉCOLE D'ARTILLERIE.

ÉTAT-MAJOR.

M. Thiry, O ✻, *général de brigade, commandant l'artillerie dans la 5e division militaire*, rue Neuve, 1.

M. Devaux, ✻, *lieutenant-colonel, adjoint au général commandant l'artillerie*, rue de la Préfecture, 26.

M. Toussaint, *capitaine d'artillerie, aide-de-camp.*

PROFESSEURS.

M. Reynaud-Ducreux, ✻, *professeur de sciences appliquées*, rue Sainte-Anne, 2.

M. N... *professeur de dessin.*

EMPLOYÉS.

MM. Aubry, *garde de 1re classe, caissier de l'école.*
Blanchard, *garde* de 2e *classe.*
N.... *maître artificier.*

DIRECTION D'ARTILLERIE DE BESANÇON.

MM. Bousson, O ✻, colonel, *directeur*, à la direction, rue Saint-Vincent.
Lamarque, ✻, *lieutenant-colonel, sous-directeur.*
Borelly, ✻, *chef d'escadron.*
Vuillier, *capitaine en* 2e.
Marlette, *id.* *id.*

Digitized by Google

MM. Guéneau de Musy, *capitaine en 2e.*
Surdey, *capitaine en résidence fixe* à Besançon.
Thiéry, *id.* *id.*
Billaudel, *agent principal comptable.*
Magnin, *garde d'artillerie de 1re classe, agent spécial.*
Vuillemenot, *garde d'artillerie de 1re classe.*
Belin, *id.* *id.*
Gadot, *id.* *id.*
Gruesse, *id.* *id.*
Dévarenne, *contrôleur d'armes.*

INSPECTION DES FORGES.

ARRONDISSEMENT DU DOUBS.

MM. Puech, ✱, *chef d'escadron au 13e d'artillerie, sous-inspecteur,* Grande-Rue.
Faucompré, *capitaine en 1er, sous-inspecteur adjoint,* rue du Collége, 6.
Depardieu, *capitaine en 2e, adjoint.*
Crouzet, *id.* *id.*

CORPS DU GÉNIE.

DIRECTION.

MM. Crestin d'Oussières, O ✱, *colonel directeur des fortifications,* place de l'Etat-Major, à la direction du génie.
MM. Danet, ✱, *chef de bataillon, chef du génie,* à la direction du génie.
Merlin, *capitaine de 1re classe.*
Duvernoy, *id. de 2e classe.*
Servel, *id.* *id.*
Brisac, *lieutenant.*
Lbotte, *id.*

GARDES.

MM. Véron, ✱, *garde principal,* pavillon St.-Paul.
Nicolet, *garde de 1re classe,* porte d'Arènes.
Renaudin, *garde de 2e classe,* à la direction.
Lambert, rue du Rempart-Saint-Esprit, 2.

Digitized by Google

PLACES DANS LE DÉPARTEMENT.

PLACE DE BESANÇON.

ÉTAT-MAJOR.

1. CHAMBRY, O ✱, colonel, *commandant d'armes*, place de l'Etat-Major.
Favet, ✱, *capitaine adjudant*.
Arnaud, ✱, *capitaine adjudant*.
Bourgon, *lieutenant-adjudant*.
Guérin, ✱, capitaine, *secrétaire-archiviste*, place de l'Etat-Major, 18.

CITADELLE.

. Guyonvarh, ✱, capitaine-adjudant, *commandant*.
énie. MM. Caubel, *garde de 1re classe*, à la citadelle.
rtillerie. Vuillemenot, ✱, *garde*, *id.*
La chapelle de la citadelle a été récemment ouverte au culte.
M. l'abbé Guibard, *aumônier*.

GARNISON DE LA PLACE DE BESANÇON.

13e RÉGIMENT D'ARTILLERIE.

olonel,	MM. Hubert, O ✱.
ieutenant-colonel,	Charvilhat, ✱.
'hefs d'escadrons,	MM. Voisin de Gartempes, ✱. Besançon, ✱. Quincy, ✱.
lajor,	Deschamps, ✱.
'apitaine-trésorier,	Barthélemy.
'apitaine d'habillement,	Jacques, ✱.
'apitaine instructeur,	Duret, ✱.
'hirurgien-major,	Chaumas, ✱.

2e ESCADRON DU TRAIN DES PARCS D'ARTILLERIE.

'hef d'escadron commandant,	MM. Moltzheim, ✱.
'apit. major command. en 2e.	Magnier, ✱.
'apitaine adjudant-major,	Lasalle, ✱.
'apitaine d'habillement,	Chanet, ✱.
'apitaine trésorier,	Bourdeau.
'hirurgien-Major,	Giuliano di Castano, ✱.

Digitized by Google

10e COMPAGNIE D'OUVRIERS D'ARTILLERIE.

Capitaine en 1er. M. Delaunay.

DÉPÔT DU 2e BATAILLON DE CHASSEURS A PIED.

MM. Binet, ✱, *capitaine commandant*.
Pomonti, *capitaine faisant fonctions de major*.
Verdeil, *lieutenant instructeur du tir*.
Dautreygas, *lieutenant faisant fonct. de trésorier*.

(Les compagnies mobilisées de ce bataillon font partie de l'armée expéditionnaire de la Méditerranée).

DÉPÔT DU 31e DE LIGNE.

MM. Chopinet, ✱, *major, commandant le dépôt*.
Doit, ✱, *capitaine trésorier*.
Cêtre, *capitaine d'habillement*.

(Les trois bataillons de guerre font partie de la 5e division de l'armée des Alpes).

DÉPÔT DU 2e LÉGER.

MM. Pironneau, ✱, *major, commandant le dépôt*.
Servière, ✱, *capitaine trésorier*.
Magnier, ✱, *capitaine d'habillement*.

(Les trois bataillons de guerre font également partie de la 5e division de l'armée des Alpes).

DÉPÔT ET 1er BATAILLON DU 25e LÉGER.

MM. Duchayla, ✱, *chef de bataillon, commandant*.
Chevalier, ✱, *major*.
Lemerle, ✱, *capitaine adjudant-major*.
Pillieux, ✱, *capitaine trésorier*.
Mahulot, *capitaine d'habillement*.
N.... *chirurgien aide-major*.

(Les deux bataillons de guerre de ce corps font partie de l'armée expéditionnaire de la Méditerranée).

DÉPÔT ET 2e BATAILLON DE GUERRE DU 49e DE LIGNE.

MM. De Kerguern, ✱, *chef de bataillon*.
Guyon, *capitaine adjudant-major*.
Clerc, *chirurgien aide-major*.

Digitized by Google

FORT GRIFFON, A BESANÇON.

Artillerie, M. N. *garde de 2e classe.*

FORT DE JOUX.

Cette place domine la route de Suisse, à l'extrême frontière. Une compagnie d'infanterie y est stationnée.

Capitaine commandant de place de 3e classe, MM. Doré, ✻.

Génie, Bailly, capit. de 1re classe, *chef du génie.*
Vieille, capitaine de 2e classe.
Briffaut, *garde du génie.*

Artillerie, Boudier, capitaine, *commandant.*
Belin, *garde.*
Cordier, *id.*

CHATEAU DE MONTBÉLIARD.

Une compagnie d'infanterie occupe la caserne du château.

Génie. M. Alexandre, *garde de 1re classe.*

DÉPOT DE RECRUTEMENT

DU DÉPARTEMENT DU DOUBS.

MM. Maillard, ✻, capit. au 15e de ligne, *command. le dépôt*, rue St.-Vincent, 26.
Grousteau, *lieutenant* au 44e de ligne.

CONSEILS DE GUERRE DE LA DIVISION.

1er CONSEIL.

MM. Charvilhat, ✻, lieutenant-colonel du 13e d'artillerie, *président.*
Moltzheim, ✻, chef d'escadron du train des parcs, *juge.*
Vanderveken, capitaine au 13e d'artillerie, *id.*
Petit-Devoise, capitaine au 2e léger, *id.*
Jullien, lieutenant au 13e d'artillerie, *id.*
Claude, sous-lieutenant au 25e léger, *id.*
Chauveau, maréchal-des-logis-chef au 2e escadron du train, *id.*
Mitrécé, capit. au 13e d'artillerie, *commissaire du Gouvernement.*
Renard, ✻, capitaine en retraite, *rapporteur.*
Amet, *greffier*, Grande-Rue, 53.

Digitized by Google

2e CONSEIL.

MM. Chambry, O ✻, colonel commandant la place de Besançon, *président.*
Besançon, ✻, chef d'escadron au 13e d'artillerie, *juge.*
Feuillieu, capitaine au 25e léger, *id.*
Deplas, capitaine au 49e de ligne, *id.*
Gougelet, lieutenant au 2e escadron des parcs, *id.*
Drian, sous-lieutenant au 25e léger, *id.*
Dubarry, maréchal-des-logis chef au 13e d'artillerie, *id.*
Fourray, ✻, chef de bataillon en retraite, *commissaire du gouvernement.*
Malitourne, ✻, capitaine en retraite, *rapporteur,*
Guédon, *greffier,* rue des Granges, 74.

CONSEIL DE RÉVISION.

MM. Bousson, O ✻, colonel, directeur d'artillerie, *président.*
Lamarque, ✻, lieutenant colonel, sous-directeur, *juge.*
Danet, ✻, chef de bataillon du génie, *id.*
Guyonvarh, ✻, capitaine-adjudant de place, *id.*
Magnier, ✻, capitaine au 2e escadron des parcs, *id.*
Quirot, O ✻, lieutenant-colonel en retraite, *commissaire du Gouvernement.*
Lemoine, *greffier,* rue des Granges, 47.

PÉNITENCIER MILITAIRE.

MM. Montalti, ✻, capitaine au 73e de ligne, *commandant.*
N....., *comptable.*
Versini, *adjudant de surveillance.*
Sauvo, *concierge de la prison militaire.*

M. l'abbé Guibard, *aumônier.*

Digitized by Google

GARDES NATIONALES DU DÉPARTEMENT.

Arrondissement de Besançon.

Une légion et 22 bataillons cantonnaux.

LÉGION DE BESANÇON.

ÉTAT-MAJOR DE LA LÉGION.

MM. Paris, C ✱, *colonel*, Grande-Rue, 96.
Darolles, O ✱, *lieutenant-colonel*, rue du Collége, 3.
Marquiset, Alfred, *major*, Grande-Rue, 86.
Monnot père, ✱, *chirurgien-major*, rue Moncey, 1.
Basire, ✱, *capitaine d'armement*, Bains-du-Pontot, 2.
Wuilleumier, Philibert, *lieutenant d'habillement*, rue du Chateur, 14.

ARTILLERIE.

MM. Reynaud-Ducreux, ✱, *chef d'escadron*, rue Sainte-Anne, 2.
Favre, Ami, ✱, *adjudant-major*, rue des Granges, 11.
Morel, *chirurgien-aide-major*, rue Moncey, 12.
Boll, *porte-étendard*, rue des Chambrettes, 18.

SAPEURS-POMPIERS.

ÉTAT-MAJOR.

MM. Gottereau, *chef de bataillon*, rue St.-Vincent, 7.
Vivier, *adjudant-major*, à Mont-Rapon.
Th. Monnot, *chirurgien-aide-major*, Grande-Rue, 79.
Pequignot, Félix, *lieutenant d'armement*, rue des Martelots, 11.
Voisin, *porte-drapeau*, rue d'Anvers.

PREMIER BATAILLON.

ÉTAT-MAJOR.

MM. Fachard, ✱, *chef de bataillon*, rue des Granges, 59.
Gros, ✱, *adjudant-major*, id. 59.
Langlois, *capitaine-rapporteur*, rue du Chateur, 25.
Vichot, *lieutenant d'armement*, rue d'Anvers, 1.
Corbet, *chirurgien-aide-major*, Grande-Rue, 76.
Bichet, *porte-drapeau*, rue du Mont-Sainte-Marie, 17.

Digitized by Google

DEUXIÈME BATAILLON.

ÉTAT-MAJOR.

MM. Gras, *chef de bataillon*, rue Poitune, 29.
Cocard, *adjudant-major*, rue des Bains-du-Pontot, 1.
Labrune, *chirurgien-aide-major*, rue des Chambrettes.
Viguier, lieutenant faisant les fonctions de *capitaine rapporteur*, rue du Collége, 11.
Chalmin, *secrétaire*, rue du Clos, 12.
Charnaux, *porte-drapeau*, rue du Chateur, 14.

TROISIÈME BATAILLON.

ÉTAT-MAJOR.

MM. Racine, *chef de bataillon*, rue du Pontot, 1.
Hintzy, *adjudant-major*, rue de l'Ecole, 3.
Tonnet, *capitaine-rapporteur*, Grande-Rue, 79.
Vibert, *secrétaire*, Grande-Rue, 18.
Thevenot, *chirurgien aide-major*, Grande-Rue, 2.
Huguet, *porte-drapeau*, rue Champron, 14.

QUATRIÈME BATAILLON.

ÉTAT-MAJOR.

MM. Martin, *chef de bataillon*, à Velotte.
Chaumonot, ✻, *adjudant-major*, à la Viotte.
Gaugand, *capitaine-rapporteur*, à la Viotte.
Roy, *secrétaire*, aux Chaprais.
Druhen, *chirurgien aide-major*, Grande-Rue, 97.
Sautet, *porte-drapeau*, aux Chaprais.

Arrondissement de Baume.

18 Bataillons cantonnaux.

Arrondissement de Montbéliard.

3 Légions, — 7 Bataillons.

LÉGION DE MONTBÉLIARD.

MM. Henri Sahler, *ancien officier de dragons*, *colonel*.
Lalance, Alexandre, ✻, *anc. cap. d'artillerie*, *lieutenant-colonel*.
Ch. Gruet, *ancien militaire*, *major*.

Digitized by Google

ARTILLERIE.

. Petit, *capitaine*.

LÉGION D'AUDINCOURT.

M. Paul Boulard, *anc. cap. d'artillerie*, *colonel*, à Audincourt.
Japy, Octave, *lieutenant-colonel*, à Badevel.

LÉGION DE SAINT-HIPPOLYTE.

M. Ch. Rondot, ✻, *anc. cap.*, *colonel*, à Saint-Hippolyte.
P.-F. Gueutal, *lieutenant-colonel*.

Arrondissement de Pontarlier.

14 Bataillons cantonnaux.

ARTILLERIE DE PONTARLIER.

I. Delamarche, *capitaine*.

ORDRE JUDICIAIRE.

COUR D'APPEL DE BESANÇON.

La Cour d'appel comprend dans son ressort les trois départements composant l'ancienne province. Elle siége à Besançon au palais de justice, place Saint-Pierre.

PREMIER PRÉSIDENT.

M. ALVISET, ✻, en son hôtel, rue Mont-Sainte-Marie, 1.

PRÉSIDENTS DE CHAMBRE.

MM. Bourquenet, ✻, rue des Granges, 4.
Bourgon, ✻, rue du Chapitre, 4.
Jobard, ✻, rue de la Préfecture, 25.

Composition des Chambres pour l'année judiciaire 1849-50.

CHAMBRE CIVILE.

La chambre civile donne ses audiences tous les jours excepté les fêtes légales. — Les lundi, mardi, mercredi et jeudi, sont employés à

Digitized by Google

juger les affaires du rôle. Les vendredi et samedi, les causes solennelles, les affaires en rapport et les procès de la régie. — Audiences à 1 heure de l'après-midi.

MM. Alviset, ✻, *premier président.*
Jobard, ✻, *président.*
Pourtier de Chaucenne, *conseiller*, rue Saint-Vincent, 28.
Dusillet, ✻, *id.*, rue du Clos, 25.
Gras, ✻, *id.*, rue Poitune, 49.
Sermage, ✻, *id.*, Bains-Granvelle.
Clerc, ✻, *id.*, rue Sainte-Anne, 7.
Magdelaine, *id.*, place Saint-Quentin.
Spicrenaël, *id.*, rue du Clos.
Chartran, *id.*, rue de la Vieille-Monnaie.
Choupot, ✻, *id.*, id.
Bourdenet, *id.*, Grande-Rue, 99.
C. De Vregille, *id.*, rue de la Préfecture, 16.

CHAMBRE DES APPELS DE POLICE CORRECTIONNELLE.

Audiences tous les jours de 9 heures à midi. Les lundi et mardi sont consacrés aux affaires de police ; les autres jours au jugement des causes en matière civile.

MM. Bourgon, ✻, *président.*
Véjux, ✻, *conseiller*, Grande-Rue, 117.
Nourrisson, ✻, *id.*
Vigneron, *id.*, rue du Chateur, 25.
Béchet, ✻, *id.*, rue du Clos, 12.
Bourdot, ✻, *id.*, rue du Chapitre, 4.
Fourrier, ✻, *id.*, rue du Clos.
Demesmay, ✻, *id.*, rue de la Préfecture, 14.
Jules de Bussières, *id.*, rue du Clos, 33.
Victor Monnot-Arbilleur, *id.*, rue Saint-Vincent, 48.

CHAMBRE DES MISES EN ACCUSATION.

Audiences le samedi à 1 heure après midi.

MM. Bourqueney, ✻, *président.*
Dusillet, ✻, *conseiller.*
Sermage, ✻, *id.*
Clerc, ✻, *id.*
Choupot, ✻, *id.*
C. De Vregille, *id.*

Conseiller honoraire, M. Oberty.

Digitized by Google

PARQUET.

PROCUREUR GÉNÉRAL.

M. Loiseau, ✻, Grande-Rue, 98.

AVOCATS GÉNÉRAUX.

MM. Jules Blanc, 1er avocat général, Grande-Rue, 129.
Tabouret, rue des Granges.

SUBSTITUTS POUR LE SERVICE DU PARQUET.

MM. Férand, rue du Clos, 20.
Henri Alviset, rue Mont-Sainte-Marie, 1.

GREFFIER EN CHEF.

M. Belvaux, rue des Granges, 11.

COMMIS-GREFFIERS ASSERMENTÉS.

MM. Coquillard, Pequignot, Ronnot, Haussart.

AVOUÉS PRÈS LA COUR.

MM. Brocard (Eloi), *rue St.-Vincent*, 5.
Caillotet, *rue des Chambrettes*, 15.
Brocard (Emmanuel), *rue Ronchaux*, 12.
Gouniot, *rue Saint-Vincent*, 7.
Racine, *rue du Clos*, 16.
Viard, *rue Moncey*, 6.
Arthur Louvot, *rue du Collége*, 6, avoué de l'admin. des Dom).
Auguste Girod, *rue des Granges*, 19.
Robert, *Grande-Rue*, 55.

CHAMBRE DE DISCIPLINE.

MM. Caillotet, *président*. — Robert, *secrétaire*.
Gouniot, *syndic*. — Girod, *rapporteur*.

HUISSIERS PRÈS LA COUR.

MM. Fumez, *Grande-Rue*, 76. — Galliot, *Grande-Rue*, 14.
Sandoz, *rue des Granges*, 31. — Delhôtal, *id.*, 6.
Suaton, *Grande-Rue*, 87. — Madiot, *place Saint-Pierre*, 2.
Tignat, *id.*, 66. — Maître, *Grande-Rue*, 62.

Digitized by Google

TRIBUNAUX DE PREMIERE INSTANCE.

TRIBUNAL DE BESANÇON.

MM. Chalon, ✻, *président*, Grande-Rue, 99.
Cuënot, ✻, *juge, présid. de la chambre temporaire*, rue Neuve, 22.
Proudhon, *juge*, rue des Granges, 48.
Chavériat, *juge d'instruction*, rue de la Préfecture, 11.
Just Vuilleret, *juge*, Grande-Rue, 101.
Dessirier (Léon), *id.*, Place de l'abondance, 16.
Mathez, *procureur de la République*, rue des Granges, 41.
Callet, *substitut*, rue St.-Vincent, 5.
Billecard, *substitut près la chambre temporaire*, rue Neuve, 2.
Louis Barbier, *greffier*, rue des Chambrettes, 11.

AVOUÉS PRÈS CE TRIBUNAL.

MM. Martin, *rue Saint-Vincent*, 7.
Edouard Tonnet, *Grande-Rue*, 79.
Francey, *id.*, 54.
Fricker, *rue des Granges*, 68.
Billot, *Grande-Rue*, 11.
Besson, *rue Saint-Pierre*, 17, (avoué de l'admin. des Domaines).
Béliard, *rue Moncey*, 9.
Cachot, *Grande-Rue*, 76.
Courbet, *Grande-Rue*, 113.
Gustave Gerrier, *Grande-Rue*, 96, (Palais-Granvelle).

CHAMBRE DE DISCIPLINE DES AVOUÉS.

MM. Fricker, *président*.
Béliard, *syndic*.
Tonnet, *rapporteur*.
Gerrier, *secrétaire*.

HUISSIERS AUDIENCIERS.

MM. Bergier, rue des Granges, 60.
Ménard, Grande-Rue, 72.
Barbier, Grande-Rue, 95.
J.-A. Demontrond, Gde-Rue, 21.
Pillot, Grande-Rue, 73.
Golu, rue des Granges, 32.
Fricot, Grande-Rue, 8.
Guillemin, place St-Pierre, 6.

HUISSIERS EXTERNES.

MM. Guignaud, à Saint-Vit.
Parod fils, à Quingey.
Gouyot, à Vuillafans.
Bart, à Amancey.
Maillot fils, à Torpes.
Leupard, à Amancey.
Fourquet, à Quingey.
Doret, à Ornans.
Bernard, à Marchaux.
Collin, à Audeux.
Hugot, à Recologne.
Véjux, à Marchaux.

Digitized by Google

TABLEAU DES AVOCATS.

Dates des réceptions.	MESSIEURS,
1810.	Ventrillon, rue des Granges, 7.
—	Moirans, ✻, place Saint-Pierre, 6.
—	David, rue du Collége, 1.
1822.	Langlois, rue du Chateur, 25.
—	Clerc de Landresse, Grande-Rue, 86, (avocat de l'administration des Domaines).
1825.	Pellier, rue de la Préfecture, maison Marquiset.
—	Marguier d'Aubonne, rue de l'Orme-de-Chamars, 12.
1826.	Guerrin, Grande-Rue. 49.
—	Morel, rue Saint-Antoine, 6.
1827.	Dartois, Grande-Rue, 143.
—	De Jallerange, rue Saint-Vincent, 19.
—	Cretin, Grande-Rue, 117.
1828.	Pidoux, rue des Chambrettes, 12.
1832.	Trémolières, rue Saint-Vincent, 22.
—	Lamy, rue des Granges, 14.
1833.	Muguet, rue Saint-Jean, 4.
1835.	Tripard, Grande-Rue, 100.
1836.	Mathiot, Bains Granvelle.
1837.	Brésard, rue des Granges, 48.
1839.	Corne, place de l'abondance, 10.
—	Vuillemot, Grande-Rue, 3.
1840.	Dunod de Charnage, (Ch.), Grande-Rue, 3.
—	Roux, Grande-Rue, 86.
—	Poignand, rue Saint-Vincent, 47.
—	Victor Versigny, rue Moncey, 12.
—	Callet, place Saint-Pierre, 4.
1841.	Bourgon, rue du Mont-Sainte-Marie, 1.
1842.	De Nervaux, rue Saint-Vincent, 46.
1843.	L'Homme, rue des Granges., 28.
—	Vieille, Grande-Rue, 128.
1844.	Lescot, rue Saint-Vincent, 32.
1845.	Bel, place de l'Abondance, 9.
—	Clerc de Landresse, fils, Grande-Rue, 86.
—	Lambert de Cilleuls, rue St.-Vincent, 17.
—	Pequignot, Grande-Rue, 74.
—	Buretel de Chassey, rue du Clos. 12.

Digitized by Google

AVOCATS STAGIAIRES.

MM. Franchinal.
Decruejoulz, Grande-Rue, 131.
Henriot, fils.
Nancey, Grande-Rue, 78.
Bouchard.
Gaspard.
Chavelet, rue St.-Vincent, 8.
MM. Charton.
Balleydier.
Dromard, rue St.-Vincent, 22.
Chambard.
Daclin, rue de la Préfecture 23.
Durand de Gevigney.
Rufüer d'Epenoux.

TRIBUNAL DE BAUME.

MM. Aug. Rain, *président.*
Mathiot, *juge d'instruction.*
Arbey, *juge.*
Ch. Sermage, *juge suppléant.*
Val. Masson, *procureur de la République.*
Eug. Béchet, *substitut.*
Cadot de Villemonblé, *greffier.*
Victor Conche, *commis-greffier.*
Cadot de Villemonble fils, *commis-greffier.*

AVOUÉS PRÈS CE TRIBUNAL.

MM. Amiot. Javey. Farine.
Thuriet. Vonin. Lamidey.

CHAMBRE DE DISCIPLINE DES AVOUÉS.

MM. Javey, *président.* Lamidey, *syndic.*
Farine, *rapporteur.* Amiot, *secrétaire.*

HUISSIERS AUDIENCIERS.

MM. Boiteux. Nicod.
Bernard. Boujon.

HUISSIERS EXTERNES.

MM. Colard, à Clerval.
Musier, à l'Isle.
Arbey, à Sancey.
Morizot, à l'Isle.
Bidaux, à Orchamps.
Thuriet, à Rougemont.
Pauthier, à Pierrefontaine.
Lucien Bourgeois, à Vercel.
Métraz à Roulans.
Prêtre, à Bouclans.
Fitch, au Valdahon.

Digitized by Google

AVOCATS.

MM. Carpentier.	Sanseigne.	Janet.
Jeannin, fils	Perrin.	Brelet.
		Barçon., fils.

Avocat stagiaire. M. Sauvignet.

CONSEIL DE DISCIPLINE DES AVOCATS.

MM. Perrin, *bâtonnier.*
Jeannin fils, et Janet *membres.*
Brelet, *secrétaire.*

TRIBUNAL DE MONTBÉLIARD.

MM. Verpy, *président.*
Prinet, *juge.*
Rossel, *juge d'instruction.*
Emonin, *juge suppléant.*
Monnot, *juge suppléant.*
Théophile Deckherr, *juge suppléant.*
Victor Saverot, *procureur de la république.*
L. Maire, *substitut.*
Coudre, *greffier.*
Duvernoy, *commis-greffier.*

AVOUÉS PRÈS CE TRIBUNAL.

MM. Thiébaud.	Renaud.	Berger.
Jobard.	Brocard.	Jeannin.

CHAMBRE DE DISCIPLINE DES AVOUÉS.

MM. Thiébaud, *président.*
Brocard, *syndic.*
Jobard, *rapporteur.*
Jeannin, *secrétaire.*

HUISSIERS AUDIENCIERS.

MM. Faivre, Gruet. Belleney, Desmaison (syndic).

HUISSIERS EXTERNES.

MM. Lenoir, à Audincourt.	Perrette à Maîche.
Masson, à Blamont.	Boillon à Maîche.
Bataillard, à Pont-de-Roide.	Roy, au Russey.
Labeuche, à Pont-de-Roide.	Etevignot, à St.-Hippolyte.
Morel, au Russey.	Mercier, à St.-Hippolyte.

Digitized by Google

AVOCATS.

MM. Masson.
Emonin.
Deckherr. (Henri).
Deckherr (Théophile).
Coquard.
Duvernoy.
Monnot, *avocat stagiaire.*

CONSEIL DE DISCIPLINE DES AVOCATS.

MM. Emonin, *bâtonnier.*
Deckherr (Henri), Masson, Duvernoy, *membres.*
Deckherr (Théophile), *secrétaire.*

TRIBUNAL DE PONTARLIER.

MM. Buffet, *président.*
Bouvard, *juge d'instruction.*
Pourny, *juge.*
Grillon, avocat, *juge suppléant.*
Delamarche, *juge suppléant.*
Victor Damitio, id.
Petit, *procureur de la République.*
Joliclerc, *substitut.*
Mongenot, *greffier.*
Badoz, *commis-greffier.*

AVOUÉS PRÈS CE TRIBUNAL.

MM. Poncet, *avoué de l'admin. des domaines.*
Rousseau,
Riffiod.
Delamarche.
Monnier.
Patel fils.

CHAMBRE DE DISCIPLINE DES AVOUÉS.

MM. Delamarche, *président.*
Rousseau, *trésorier-secrétaire.*
Poncet, *syndic.*

HUISSIERS AUDIENCIERS.

MM. Tyrode (Séraphin).
Baverel.
Denizet.
Côte-des-Combes.
Laithier.
Gagelin.

Digitized by Google

HUISSIERS EXTERNES.

L. Leclerc, à Mouthe. Simonin, à Morteau. Comte, à Levier.
Jacquet-Pierroulet. *id.* Parcheminy, *id.* Janier, à Montbenoît.

AVOCATS.

L. Cottet. Poimbœuf.
Damitio, Victor, *bâtonnier*. Grillon.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BESANÇON.

Les audiences ont lieu le vendredi matin à neuf heures, pour les causes ordinaires, et le samedi à une heure après midi pour les affaires contradictoires.

M. Léon Bretillot, ✻, *banquier*, rue de la Préfecture 21, *président*.
Th. Amet, *banquier*, rue de Glères, 20 *juge*.
Xav. Guichard, *droguiste*, rue d'Anvers, *id*.
Nicolas Clerc, ancien négociant, rue des Granges, 17, *id*.
Félix Mairot, *banquier*, Grand'rue, 96, *id*.
Jules Micaud, *directeur de la succursale de la banque*, *id*.
P. Papillon, *marchand de nouveautés*, Grande-Rue, 91, *id*.
Jb. Zeltner, *épicier en gros*, rue de Glères, *juge suppléant*.
Flagey-Billet, *marchand de cristaux*, Grande-Rue 65, *id*.
Alix (Emmanuel), *marchand de rouenneries*, rue des Granges, 11. *id*.
Joseph Balanche, *marchand de draps*, Grande-Rue, 68, *id*.

Greffier, M. Gauthier, rue Neuve, 6.

Commis-greffier, M. Pion, rue Saint-Vincent, 25.

Huissiers-audienciers, M. Sandoz, rue des Granges, 31.
M. Tignat, Grande-Rrue, 66.

ORDRE DU VISA DES JOURNAUX ET DES LIVRES, PAR MM. LES SUPPLÉANTS.

1er *Trimestre*, M. Zeltner.
2e *id*. M. Flagey.
3e *id*. M. Balanche.
4e *id*. M. Em. Alix.

Digitized by Google

JUSTICES DE PAIX.

Arrondissement de Besançon.

CANTON D'AMANCEY.

M. Demontrond, *Juge de paix*, à Bolandoz.

Suppléants. MM. J.-F.-S. Maire, à Flagey.
Monniotte, à Nans.

M. Vuillaume, *greffier*, à Amancey.

CANTON D'AUDEUX.

M. J. Martin, *Juge de paix*, à Recologne.

Suppléants. MM. Royet, propriétaire à Recologne.
Chapuis, ancien notaire

M. Nollet, *greffier*, à Recologne

CANTON DE BESANÇON-NORD.

Cet arrondissement comprend la partie de la ville de Besançon assise sur la rive droite du Doubs, la banlieue de la ville au-delà de la même rive, et les communes d'Arcier, de Chalèze et de Chalezeule.

M. Ancey, *Juge de paix*, rue Battant, 1.

Suppléants. MM. Bretegnier, notaire, Rue St.-Vincent, 22.
Brésard, avocat, rue des Granges, 48.

M. Cornu, *greffier*, rue Battant, 26.

Audiences sur citations le mercredi, à neuf heures du matin; audiences sur invitations le vendredi à la même heure.

CANTON DE BESANÇON-SUD.

Cet arrondissement comprend la partie de la ville entourée par le Doubs, la banlieue de la ville sur la rive gauche de la rivière, et les villages d'Arguel, Beurse, Fontain, la Chevillotte, le Gratteris, Gennes, Mamirolle, Montfaucon, Morre, Saône et la Vèze.

M. Brocard, *Juge de paix*, rue Neuve, 6.

Suppléants. MM. J. Trémolières, avocat, rue St.-Vincent, 22.
Dartois, avocat, Grande-Rue, 143.

Les audiences se tiennent au palais de justice.

Audiences civiles. — Sur citations, le mardi; sur billet d'invitation, le jeudi, à neuf heures du matin.

Audiences de polices. — Toutes les trois semaines, le samedi; les

Digitized by Google

eux juges de paix siégent alternativement pendant trois mois. Celui a canton sud commence l'année.

CANTON DE BOUSSIÈRES.

M. Grignet d'Eugny, *Juge de paix.*

Suppléants. MM. Landry, notaire, à Rancenay.
Oudet, propriétaire, à Boussières.

M. Victor Billon, *greffier*, à St.-Vit.

CANTON DE MARCHAUX.

M. Simonin de Vermondans, *Juge de paix*, à Thurey.

Suppléants. MM. Jacoutot, notaire et maire, à Marchaux.
Tribouley (Georges-Auguste), notaire à Rigney.

M. Cugnot, *greffier*, à Moncey.

CANTON D'ORNANS.

M. Pasteur, *Juge de paix*, à Vuillafans.

Suppléants. MM. H. Proudhon, avocat, à Ornans.
Andrey, notaire, *id.*

M. Douthaut, *greffier*, à Ornans.

CANTON DE QUINGEY.

M. Bonvalot aîné, *Juge de paix*, à Quingey.

Suppléants. MM. L. Lhomme, notaire, à Quingey.
Hermand, maire, à Liesle.

M. Perquit, *greffier*, à Quingey.

Arrondissement de Baume.

CANTON DE BAUME.

M. Jeannin, *Juge de paix*, à Baume.

Suppléants. MM. Sanseigne, avocat, à Bléfond.
Perrier, avocat, à Baume.

M. Mourlot, *greffier*, à Baume.

CANTON DE CLERVAL.

M. Delacour, *Juge de paix*, à Clerval.

Suppléants, MM. Barberet, notaire, à Clerval.
Nédey, propriétaire, à Sancey-le-Grand.

M. Perron, *greffier*, à Clerval.

Digitized by Google

CANTON DE L'ISLE-SUR-LE-DOUBS.

M. PAGE, *Juge de paix*, à l'Isle.

Suppléants. MM. Fournier (Ad.), à Soye.
Laude, maire d'Onans.

M. Toitot, *greffier*, à l'Isle.

CANTON DE PIERREFONTAINE.

M. GODIN, *Juge de paix*, à Pierrefontaine.

Suppléants. MM. Humbert, *Maire*. *id.*
J.-A. Pourcelot, à Orchamps-Vennes.

M. Baillaud, *greffier*, à Pierrefontaine.

CANTON DE ROUGEMONT.

M. Charles-Laurent TANCHARD, *Juge de paix*, à Cuse.

Suppléants. MM. Nicolas Truchot, au château Bournel.
Louis-Augustin Bontrond, à Gouhelans.

M. P.-A. Débin, *greffier*, *id.*

CANTON DE ROULANS.

M. BARD, *Juge de paix*, à Roulans.

Suppléants. MM. Ronnot, notaire à Roulans.
Vittot. François-Justin, propriétaire à Roulans.

M. J.-P. Corne, *greffier*, à Roulans.

CANTON DE VERCEL.

M. MARSOUDET, *Juge de paix*, à Epenoy.

Suppléants. MM. Montenoise, notaire à Vercel.
Clerc, propriétaire. *id.*

M. Petit-Jean, *greffier*, *id.*

Arrondissement de Montbéliard.

CANTON D'AUDINCOURT.

M. C.-L. BOUTHENOT, *Juge de paix*, à Sochaux.

Suppléants. MM. Michel Elles, notaire, à Audincourt.
Monegay, maire de Mandeure.

M. Alizon, *greffier*, à Audincourt.

Digitized by Google

CANTON DE BLAMONT.

. Groslambert, *Juge de paix*, à Blamont.

Suppléants. MM. Cretin, à Villars-lez-Blamont.
Viney, à Blamont.

. Béroud, *greffier*, à Blamont.

CANTON DE MAICHE.

. Constant Faivre, *Juge de paix*, à Maîche.

Suppléants. MM. C. Robert, propriétaire, à Trévillers.
Crélerot, Emmanuel, à St.-Maurice.

[. Boubélier, *greffier*, à Maîche.

CANTON DE MONTBÉLIARD.

L. Berger, *Juge de paix*, à Montbéliard.

Suppléants. MM. Verenet, propriétaire à Montbéliard.
Thiébaut, avoué, *id.*

L. Mégnin, *greffier*, *id.*

CANTON DE PONT-DE-ROIDE.

M. Monnot, *Juge de paix*, à Pont-de-Roide.

Suppléants. MM. Jobard, ancien maire, à Pont-de-Roide.
Berthold, notaire, à Dambelin.

M. Viatte, *greffier*, à Pont-de-Roide.

CANTON DU RUSSEY.

M. Roussillon, *Juge de paix*, au Russey.

Suppléants. MM. Feuvrier, notaire, *id.*
Ripert, propriétaire, au Russey.

M. Grosperrin, *greffier*, *id.*

CANTON DE ST.-HIPPOLYTE.

M. Carisey, *Juge de paix*, à St.-Hippolyte.

Suppléants. MM. L. Monnot, à Vaufrey.
Corne, maire de St.-Hippolyte.

M. Mercier, *greffier*, à St.-Hippolyte.

Digitized by Google

Arrondissement de Pontarlier.

CANTON DE LEVIER.

M. Rouget, *Juge de paix*, à Levier.

Suppléants. MM. Bragard, *id.*
Vagne, à Villers-sous-Chalamont.

M. Quintard, *greffier*, à Levier.

CANTON DE MONTBENOIT.

M. Bonnet, *Juge de paix*, à Largillat.

Suppléants. MM. Henriet, ✻, à Largillat.
Nicod, ✻, à la Longeville.

M. Girod, *greffier*, à Montbenoît.

CANTON DE MORTEAU.

M. Gustave Colin, *Juge de paix*, à Morteau.

Suppléants. MM. Alexandre Cupillard, propriétaire, à Montlebon
Bercaille, Charles, à Morteau.

M. Bordy, *greffier*, à Morteau.

CANTON DE MOUTHE.

M. Lonchampt, *Juge de paix*, au Sarrageois.

Suppléants. MM. J.-B. Favrot, à Mouthe.
J.F. Carrez, id.

M. Perret, *greffier*, id.

CANTON DE PONTARLIER.

M. Victor Loiseau, licencié en droit, *Juge de paix*, à Pontarlier.

Suppléants. MM. Ch. Thiébaud, notaire, id.
A.-N. Loiseau, notaire, id.

M. Fauconet, *greffier*, id.

NOTAIRES.

Arrondissement de Besançon.

CANTONS DE BESANÇON (NORD ET SUD).

MM. Bugnottet, Grande-Rue, 102.
Dumay, rue Battant, 22.

Digitized by Google

MM. Bretegnier, rue St.-Vincent, 22.
Thaler, rue des Granges, 23.
Edouard Clerc, Grande-Rue, 72.
Brulard, rue Battant, 1.
Brugnon, Grande-Rue, 114.
Et. Mazoyrie, Grande-Rue, 28.
Const. Ficatier, Grande-Rue, 39.
Lancrenon, rue des Granges, 46.

CANTON D'AMANCEY.

MM. Aug. By, *à Amancey.* Chatelain, *à Nans-sous-Sainte-Anne.*

CANTON D'AUDEUX.

MM. H. Demesmay, à Dannemarie. Colin, *à Lantenne.* Baud, à Audeux.

CANTON DE BOUSSIÈRES.

MM. Landry, à Boussières. Chappuis, à Saint-Vit.

CANTON DE MARCHAUX.

MM. Grandperrin, *à Devecey.* Jacoutot, *à Marchaux.* G. Auguste Tribouley, *à Rigney.*

CANTON D'ORNANS.

MM. Bossu, *à Vuillafans.* Gourmand, à Mouthier. Muselier, à Ornans. Andrey, *id.*

CANTON DE QUINGEY.

MM. Joseph Henriot, à Rurey. Louis Lhomme, à Quingey. Lambert, à Liesle.

Arrondissement de Baume.

CANTON DE BAUME.

MM. Mercier, à Baume. Dufay, *id.* Vernier, à Passavant.

CANTON DE CLERVAL.

MM. Barberet, à Clerval. Receveur, à Sancey-le-Grand.

CANTON DE L'ISLE.

M. Page, à l'Isle. Mina, à Onans.

Digitized by Google

CANTON DE PIERREFONTAINE.

MM. Theurey, à Pierrefontaine. Chauvin, à Orchamps-Vennes. Oudal, à Landresse.

CANTON DE ROUGEMONT.

MM. Projean, à Rougemont. Receveur jeune, à Cuse. Auguste Bernard, à Puessans.

CANTON DE ROULANS.

MM. Ronnot, à Roulans. Vittot, à Bouclans.

CANTON DE VERCEL.

MM. Montenoise, à Vercel. Montenoise jeune, à Nods. Colisson, à Epenoy.

CHAMBRE DE DISCIPLINE.

MM. Dupay, à Baume, *président*.
Barberet, à Clerval, *syndic*.
Page, à l'Isle, *trésorier*.
Theurey, à Pierrefontaine, *rapporteur*.
Projean, à Rougemont, *secrétaire*.
Receveur, à Sancey, et Montenoise, à Vercel.

Arrondissement de Montbéliard.

CANTON DE MONTBÉLIARD.

MM. Goguel fils, Delfils, Petit-Jean, Pequignot, à Montbéliard.

CANTON D'AUDINCOURT.

MM. Elles, à Audincourt. Bidaine, à Etupes.

CANTON DE BLAMONT.

MM. Viney, à Blamont. Loviat, id.

CANTON DE MAICHE.

MM. Gouverd, à Maîche. Crélerot, à Cour-Saint-Maurice. Gabet, à Damprichard.

CANTON DE PONT-DE-ROIDE.

MM. Prélot, à Pont-de-Roide. Berthold, à Dambelin.

Digitized by Google

CANTON DU RUSSEY.

MM. Bourquard et Feuvrier, au Russey.

CANTON DE SAINT-HIPPOLYTE.

MM. Corne (Odon), à Saint-Hippolyte. Prélot, à Vaufrey.

CHAMBRE DE DISCIPLINE.

MM. Petit-Jean, *président*.
Delfils, *syndic*.
Elles, *secrétaire*.
Crélerot, *rapporteur*.
Prélot, de Pont-de-Roide, *trésorier*.
Loviat et Pequignot.

Arrondissement de Pontarlier.

CANTON DE PONTARLIER.

MM. Thiébaud, Loiseau et Barrand, à Pontarlier. Barthelet, à la Cluse.

CANTON DE LEVIER.

MM. Gigoulet, à Levier. Pasteur, à Frasne.

CANTON DE MONTBENOIT.

MM. Henriet, à Arc-sous-Cicon. Cordier, à Montbenoît.

CANTON DE MORTEAU.

MM. Ménétrier, à Morteau. Perusier, *id*.

CANTON DE MOUTHE.

MM, Jouffroy, à Mouthe. Trouttet, à Saint-Antoine.

CHAMBRE DE DICIPLINE.

MM. Henriet, *président*.
Cordier, *syndic*.
Barrand, *secrétaire*.
Barthelet, *trésorier*.
Gigoulet et Jouffroy.

Digitized by Google

ORDRE RELIGIEUX.

CULTE CATHOLIQUE.

MÉTROPOLE DE BESANÇON.

Le diocèse de Besançon comprend dans sa circonscription les départements du Doubs et de la Haute-Saône.

Mgr. MATHIEU (Jacques-Marie-Adrien-Césaire), ✻, *né* à Paris le 20 janvier 1796, *sacré* à Paris évêque de Langres, le 10 février 1833; transféré à l'archevêché de Besançon dans le consistoire du 30 septembre 1834.

VICAIRES GÉNÉRAUX.

MM. Bergier, archidiacre de Saint-Ferjeux.
Guerrin, archidiacre de Gray.
Perrin, archidiacre de Luxeuil.
Cuenot, supérieur du Séminaire.
} *Agréés par le gouvernement.*

SECRÉTARIAT DE L'ARCHEVÊCHÉ.

MM. Ruckstuhl, chanoine honoraire, *secrétaire.*
Bernardin, prêtre, *pro-secrétaire.*

CHAPITRE DE L'ÉGLISE MÉTROPOLITAINE.

Saint Jean, apôtre, et Saint Etienne, martyr (rit particulier).

CHANOINES TITULAIRES.

MM. Gouverd, *archiprêtre.*
Domet.
Thiébaud.
Busson.
Goguillot.
Dartois.
Denjzot.
Quevy.
Pessière.
Breney.

CHANOINES D'HONNEUR.

Mgr. D'Héricourt, *évêque d'Autun.*
Mgr. Gousset, ✻, *archevêque de Reims.*
Mgr. Cart, *évêque de Nîmes.*
Mgr. De Marguerye, *évêque de Saint-Flour.*
Mgr. Doney, *évêque de Montauban.*
Mgr. Caverot, *évêque de Saint-Dié.*
Mgr. Dupanloup, *évêque d'Orléans.*

Digitized by Google

CHANOINES HONORAIRES.

MM. Girardon, *chanoine à Troyes.*
Lacroix, *à Rome.*
Dumarsais, *à Paris.*
Vieille, *curé de Saint-Madeleine à Besançon.*
Querry, *vicaire général à Reims.*
Bosson aîné, *ancien professeur de théologie.*
Girardot, *curé de Pierrefontaine.*
Grivet, *curé de Notre-Dame à Besançon.*
Mercier, *ancien curé de Bregille.*
Griffon, *curé de Saint-Pierre à Besançon.*
Ruellet, *curé de saint François-Xavier, à Besançon.*
Girod, *curé de Déservillers.*
Nicod, *aumônier de la Providence.*
Ruckstuhl, *secrétaire de l'archevêché.*
Burnel, *ancien curé de Déservillers.*
De Tinseau.
Verdot, *curé de Saint-Maurice, à Besançon.*

MAITRISE.

MM. Pessière, *directeur.*
Renaud, *maître des cérémonies, sous-directeur.*
Bourgoin, *adjoint.*
Grosmougin, *adjoint.*
Verschneider, *organiste, maître de chapelle.*

FABRIQUE DE L'ÉGLISE MÉTROPOLITAINE.

MM. Bergier, *vicaire-général*, président.
Goguillot, *chanoine*, trésorier.
Breney, *chanoine*, secrétaire.
Gouverd, *archiprêtre, curé de la paroisse de St.-Jean (Métropole).*

MEMBRES LAÏQUES.

MM. Vuillet, O ✻, *anc. ingénieur en chef des ponts et chaussées.*
Jeannerod, *ancien magistrat.*
Carbon, O ✻, *ancien recteur de l'académie.*

Digitized by Google

CURES ET SUCCURSALES DU DÉPARTEMENT.

Arrondissement de Besançon.

(8 cures de cantons et 133 succursales.)

CANTON DE BESANÇON NORD.

MM. Vieille, *chanoine honoraire, curé de la paroisse de Sainte-Madeleine*, à Besançon.
Fatelet, Ternant, Baudry et Besson, *vicaires.*

SUCCURSALES (extra-muros.)

Paroisse	de Bregille.	MM. Cretin, *desservant.*
		Grosjean, *vicaire.*
Id.	de St.-Ferjeux.	Picard, *desservant.*
		Nicolet, *vicaire.*
Id.	de St.-Claude.	Vuillaume, *desservant.*
		Droubard, *vicaire.*
Id.	de Chalèze.	Beurrier, *desservant.*
Id.	de Chalezeule.	Liégeon, *id.*
Id.	de Velotte.	Fanfarnau, *id.*

CANTON DE BESANÇON SUD.

MM. Gouverd, *chanoine, archiprêtre, curé de la paroisse de Saint-Jean*, (Métropole).
Bergier, Michaud et Mariotte, *vicaires.*

SUCCURSALES (intra-muros.)

Paroisse	de St.-Pierre.	MM. Griffon, *chanoine honoraire, desservant.*
		Debédey et Henricolas, *vicaires.*
Id.	de St.-Maurice.	Verdot, *chanoine honoraire, desservant.*
		Colard et Mille, *vicaires.*
Id.	de St.-Fr.-Xavier.	Ruellet, *chanoine honoraire, desservant.*
		Jeanroy et Châtelet, *vicaires.*
Id.	de Notre-Dame.	Grivet, *chanoine honoraire, desservant.*
		Bongeot, *vicaire.*

SUCCURSALES (extra-muros).

MM.	MM.
Beurre, *Proudhon.*	Montfaucon, *Pougnet.*
Fontain, *Trouillot.*	Morre, *Ballot.*
Gennes, *Marmet.*	Saône, *Farine.*
Mamirolle, *Briffe.*	La Vèze, *Collin.*

Digitized by Google

CANTON D'AMANCEY.

Cuinet, *curé* à Amancey.

SUCCURSALES.

MM.	MM
ise, *Tournier.*	Fertans, *Henriet.*
ondans, *Cuinet.*	Gevresin, *Courlet.*
andoz, *Vuitteney.*	Laberzement-du-Navois, *Poulin.*
on, *Gaffiot.*	Lisine, *Petithuguenin.*
lans, *Maugain.*	Malans, *Côte.*
uzet (le), *Humbertjean.*	Montmahoux, *Pobelle.*
ervillers, *Girod*, chanoine h.	Nans, *Gillard.*
rnoz, *Amiot.*	Reugney, *Travaillot.*

CANTON D'AUDEUX.

L. Bussemey, *curé* à Recologne. Guenon, *vicaire.*

SUCCURSALES.

MM.	MM.
deux, *Sauvageot.*	Lavernay, *Valfrey.*
ixon-Dessous, *Maurivard.*	Mazerolle, *Boissenin.*
ixon-Dessus, *Cornet.*	Chemaudin, *Lapierre.*
irgille, *Mercier.*	Mercey-le-Grand, *Faivre.*
rthelange, *Marchand.*	Miserey, *Guillemeney.*
ampagney, *Mercier.*	Moncley, *Amidey.*
aucenne, *Denizot.*	Noironte, *Jeanpâris.*
evigney, *Bertin.*	Pelousey, *Rousiot.*
rcondray, *Déliot.*	Pirey, *Bouhault.*
urchapon, *Poincelet.*	Pouilley-Français, *Cuinet.*
nnemarie, *Jacoutot.*	Pouilley-les-Vignes, *Mourey.*
ole, *Bergier.*	Ruffey, *Melin.*
errière, *Benoît.*	Sauvagney, *Leblanc.*
ranois, *Périllat* (Alex).	Serre, *Jacquemard.*
llerange, *Guyétand.*	Vaux, *Périllat* (Aug.).
antenne, *Cédre.*	

CANTON DE BOUSSIÈRES.

L. Valzer, *curé* à Grandfontaine.

SUCCURSALES.

MM.	MM.
bbans-Dessous, *Godard.*	Boussières, *Berreur.*
bbans-Dessus, *Marle.*	Busy, *Planty.*
vanne, *Maisier.*	Byans, *Bolard.*

Digitized by Google

MM.
Osselle, *Zominy.*
Pugey, *Thomas.*
Roset, *Vuillaume.*
Routelle, *Bouveret.*
Thoraise, *Jannin.*

MM.
Torpes, *S. Guidet.*
Villars-Saint-Georges, *Daly.*
Vit (Saint), *Laurent.*
Vorges, *Oudot.*

CANTON DE MARCHAUX.

M. Bernardot, *curé* à Marchaux.

SUCCURSALES.

MM.
Amagney, *Mercier.*
Bonnay, *Colette.*
Cendrey, *Goudot.*
Châtillon-le-Duc, *Bazard.*
Cussey-sur-l'Ognon, *Gête.*
Devecey, *Lyet.*
Geneuille, *Vincent.*
Moncey, *Buy.*

MM.
Rigney, *Vuittenez.*
Roche, *Serment.*
Thise, *Bouvier.*
Tour-de-Sçay, *Robert.*
Vaire-le-Grand, *Guyon.*
Venise, *Goux.*
Vieilley, *Musy.*

CANTON D'ORNANS.

MM. Bonnet, *curé* à Ornans.
Tisserand, *vicaire.*

SUCCURSALES.

MM.
Amathay, *Henriet.*
Bonnevaux, *Didier.*
Chantrans, *Renaud.*
Charbonnières, *Bournier.*
Chassagne, *Prétet.*
Durnes, *Racine.*
Foucherans, *Deniset.*
Guyans-Durnes, *Durand.*
L'Hôpital-du-Grosbois, *Frelet.*
Lods, *Bideaud.*
Longeville, *Verdot.*

MM.
Malbrans, *Gurney.*
Mérey-sous-Montrond, *Grand.*
Montgesoye, *Vuillemot.*
Mouthier, *Prélat-Colard.*
Saules, *Clave.*
Scey-en-Varais, *Gros.*
Tarcenay, *Michel.*
Trepot, *Guy.*
Villers-sous-Montrond, *Glorid*
Vuillafans, *Beurey.*

CANTON DE QUINGEY.

MM. Bergier, *curé* à Quingey.
Pézeux, *vicaire.*

SUCCURSALES.

MM.
Arc-et-Senans, *Couteret.*
Bartherans, *Cuenot.*

MM.
Buffard, *Emonin.*
By, *Maillot.*

Digitized by Google

MM.	MM.
e necey, *Bulle.*	Mesmay, *Marle.*
ı rcelle, *Labourey.*	Montfort, *Etevenard.*
ssey-sur-Lison, *Rémond.*	Montrond, *Cuinet.*
e ugney, *Pône.*	Myon, *Chaillet.*
ı rg, *Bour.*	Paroy, *Barthelet.*
:s le, *Devillers.*	Rurey, *Folley.*
m bard, *Jobard.*	

Arrondissement de Baume.

(7 cures et 111 succursales).

CANTON DE BAUME.

M. Fraybier, *curé* à Baume.
Bouton, *vicaire.*
Brultey, *aumônier de l'hospice.*

SUCCURSALES.

MM.	MM.
ssey, *Maillard.*	Lomont, *Dogney.*
ı techaux, *Grosperrin.*	Passavant, *Pézeux.*
·etigney, *Jeanney.*	Pont-les-Moulins, *Noé.*
›ur, *Tallet.*	Servin, *Bontront.*
ıisance, *Fontaine.*	Vaudrivillers, *Tyrode.*
rosbois, *Maréchal.*	Verne, *Foltète.*
ièvre-Magny, *Grosjean.*	Villers-le-Sec, *Maillot.*
ıan (Saint-), *Morel.*	Voillans, *Miget.*

CANTON DE CLERVAL.

. Briot, *curé* à Clerval.

SUCCURSALES.

MM.	MM.
nteuil, *Boillon.*	Glainans, *Delacour.*
elvoir, *Maire.*	Pompierre, *Rouhier.*
ranne, *Boillon.*	Randevillers, *Jacquot.*
hazot, *Chatelain.*	Roche, *Belin.*
haux, *Azaque.*	Sancey-le-Grand, *Seydel.*
rosey-le-Grand, *Jeannet.*	Surmont, *Dubat.*
rosey-le-Petit, *Vauchier.*	Vellevans, *Duboz.*
'ontaine, *Favret.*	Vyt-lez-Belvoir, *Vauchier.* (Amb.)
aint-Georges, *Gruet.*	

Digitized by Google

CANTON DE L'ISLE-SUR-LE-DOUBS.

M. Bouhélier, *curé* à l'Isle-sur-le-Doubs.

SUCCURSALES.

MM.	MM.
Accolans, *Perrot.*	Mancenans, *Jeannin.*
Appenans, *Marle.*	Marvelise, *Vuillemin.*
Arcey, *Descourvières.*	Médière, *Migon-ey.*
Blussans, *Chastelain.*	Montenois, *Baverel.*
Bournois, *Baud.*	Onans, *Perrot.*
Geney, *Monnin.*	Rang, *Périguey.*
Lanthenans, *Bouveresse.*	Soye, *Bertin.*

CANTON DE PIERREFONTAINE.

MM. Girardot, chanoine honoraire, *curé* à Pierrefontaine.
Drouhard, *vicaire.*

SUCCURSALES.

MM.	MM.
Domprel, *Bailly.*	Loray, *Tournier.*
Flangebouche, *Vuillemenot.*	Luisans, *Thiébaud.*
Fuans, *Drouhard.*	Orchamps-Vennes, *Deleule.*
Grandfontaine et Fourn., *Bonnefoy*	Ouvans, *Ponçot.*
Guyans-Vennes, *Ménestrier.*	Plaimbois-Vennes, *Angenot.*
Landresse, *Liégeon.*	Sommette (la), *Frézard.*
Laviron, *Brandelet.*	Villers-la-Combe, *Lhomme.*

CANTON DE ROUGEMONT.

MM. Mourand, *curé* à Rougemont.
Bardey, *vicaire.*

SUCCURSALES.

MM.	MM.
Abbenans, *Guillaume.*	Mondon, *Fagnon.*
Avilley, *Bouveret.*	Montussaint, *Baud.*
Bonnal, *Geay.*	Rognon, *Etignard.*
Chazelot, *Bardey.*	Romain, *Berthet.*
Cubrial, *N...*	Servigney, *Saunot.*
Cubry, *Roy.*	Tournans, *Richard.*
Cuse, *Guillaume.*	Uzelle, *Receveur.*
Fontenelle-Montby, *Henriet.*	Viéthorey, *Blanc.*
Huanne, *Colard.*	

CANTON DE ROULANS.

MM. Fleury, *curé* à Saint-Hilaire.
Renaud, *vicaire.*

Digitized by Google

SUCCURSALES.

MM.	MM.
ouclans, *Quinnez.*	Naisey, *Delacroix.*
ammartin, *Mercier.*	Nancray, *Monnier* (J.-J.).
eluz, *Galliot.*	Osse, *Monnier* (J.-A.).
lamondans, *Perrot.*	Pouligney, *Pâris.*
onsans, *Pourny.*	Roulans, *Vuillemin.*

CANTON DE VERCEL.

M. Prince, *curé* à Vercel.
Obert, *vicaire.*

SUCCURSALES.

MM.	MM.
those, *Jacquet.*	Leugney, *Lacroix.*
voudrey, *Cretin.*	Longechaux, *Ménestrier.*
elmont, *Régnier.*	Longemaison, *Boury.*
haux-lez-Passavant, *Petitcuenot.*	Nods, *Porteret.*
hevigney, *Martin.*	Orsans, *Jacquot.*
penouse, *Celles.*	Passonfontaine, *Paillard.*
penoy, *Paulin.*	Rantechaux, *Harer.*
talans, *Maillard.*	Valdahon (le), *Paget.*
tray, *Mille.*	Vanclans, *Martin.*
ysson, *Tournier.*	Vernierfontaine, *Gaume.*
allerans, *Roland.*	Villedieu (la), *Jeanningros.*
Hautepierre, *Bouveret.*	

Arrondissement de Montbéliard.

(7 cures et 65 succursales.)

CANTON D'AUDINCOURT.

M. Berlet, *curé* à Mandeure.

SUCCURSALES.

MM.	MM.
Vougeaucourt, *Faivre.*	Audincourt, *Gaspard.*
Dampierre-les-Bois, *Tridard.*	Etouvans, *Lambert.*

CANTON DE BLAMONT.

M. Boucon, *curé* à Blamont.

SUCCURSALES.

Glay, M. *Manet.*	Villars-lez-Blamont, M. *Gauthier.*

Digitized by Google

CANTON DE MAÎCHE.

MM. Faivre, *curé* à Maîche.
Faivre, *vicaire*.

SUCCURSALES.

MM.	MM.
Bellcherbe, *Ferreux*.	Ecorces (les), *Guinard*.
Bréseux (les), *Devillers*.	Fessevillers, *Reuille*.
Cernay, *Guillemin*.	Frambouhans, *Choffat*.
Charmauvillers, *Feuvrier*.	Goumois, *Cuenot*.
Charmoille, *Savourey*.	Lagrange, *Joriot*.
Charquemont (1re sect.), *Saget*.	Mont-de-Vougney, *Châtelain*.
Fournets (2e sect.). *Monnot*.	Provenchère, *Charrue*.
Cour-St.-Maurice, *Paunier*.	Trévillers, *Maire*.
Damprichard, *Poupeney*.	Vauclusotte, *Feuvrier*.
Droitfontaine, *Richard-Bole*.	

CANTON DE MONTBÉLIARD.

M. Liquet, *curé* à Montbéliard.

CANTON DE PONT-DE-ROIDE.

MM. Boillon, *curé* à Pont-de-Roide.
Boussard, *vicaire*.

SUCCURSALES.

MM.	MM.
Bourguignon, *Coulet*.	Peseux, *Denizet*.
Dambelin, *Richard*.	Rosières, *Daudey*.
Dampierre-sur-le-Doubs, *Piquet*.	Solemont, *Dodivers*.
Ecot, *Montagnon*.	Valonne, *Perrin*.
Goux, *Pichot*.	Villars-sous-Ecot, *Huguenin*.
Mathay, *Richard*.	

CANTON DU RUSSEY.

MM. Maire, *curé* au Russey.
Vuillemin, *vicaire*.

SUCCURSALES.

MM.	MM.
Barboux (le), *Tarby*.	Bretonvillers, *Berthod*.
Bélieu (le), *Parrenin*.	Chamesey, *Faivre*.
Bizot (le), *Vermot-Desroches*.	Fontenelles (les), *Filsjean*.
Bonnétage, *Dromard*.	Grand'-Combe, *Faivre*.
Cerneux-Monnot (2e section de Bonnétage), *Dornier*.	Julien (Saint-), *Parraux*.
	Laval, *Droz-Bartholet*.

Digitized by Google

MM.	MM.
Luhier, *Richard.*	Noël-Cerneux, *Parent.*
Mémont, *Cassard.*	Plaimbois, *Laloue.*
Mont-de-Laval, *Bouillet.*	Rosureux, *Vernier.*

CANTON DE SAINT-HIPPOLYTE.

MM. Chalon, *curé* à Saint-Hippolyte.
Gauthier, *vicaire.*

SUCCURSALES.

MM.	MM.
Chamesol, *Riondey.*	Indevillers, *Querry.*
Chaux, *Guillet.*	Montandon, *Moniot.*
Courtefontaine, *Callier.*	Les Plains, *Truche.*
Dampjoux, *Cuenot.*	Soulce, *Simon.*
Fleurey, *Lambert.*	Valloreille, *Feuvrier.*
Glère, *Girardet.*	Vaufrey, *Tarby.*

Arrondissement de Pontarlier.

(5 cures et 73 succursales.)

CANTON DE LEVIER.

MM. Juret, *curé* à Levier.
Pourny, *vicaire.*

SUCCURSALES.

MM.	MM.
Arc-sous-Montenot, *Petit-Cuenot.*	Evillers, *Faivre.*
Bians, *Bouveret.*	Frasne, *Pergaud.*
Boujailles, *Raddaz.*	Goux, *Zominy.*
Bulle, *Pointurier.*	Septfontaine, *Raguin.*
Chapelle-d'Huin, *Baux.*	Sombacour, *Courtois.*
Courvières, *Vouillot.*	Villeneuve-d'Amont, *Cordier.*
Dompierre, *Jacquin.*	Villers-sous-Chalamont, *N...*

CANTON DE MONTBENOÎT.

MM. Masson, *curé* à Montbenoît.
Richard, *vicaire.*
Gélion, *id.*

SUCCURSALES.

MM.	MM.
Allemand (les), *Maréchal.*	Aubonne, *Courvoisier.*
Arc-sous-Cicon, *Bolard.*	Bugny, *Renaud.*
Arçon, *Defrasne.*	Chaux (la), *Chapoy.*

Digitized by Google

MM.
Gilley, *Cuenot.*
Lièvremont, *Deniset.*

MM.
Ouhans, *Paget.*
St.-Gorgon, *Maire.*

CANTON DE MORTEAU.

MM. Balanche, *curé* à Morteau.
Perny, *vicaire.*

SUCCURSALES.

MM.
Combe-Lamotte, *Chagrot.*
Remonnot, *Camus.*
Les Fins, *Faivre.*
Grand'-Combe, *Petit-Maire.*
Les Gras, *Monnin.*
Lac-ou-Villers; cette commune est divisée en 3 sections qui forment autant de succursales, savoir :

MM.
Le Pissoux, *Patois.*
Le Villers, *Isabey.*
Le Chauffaud, *Guinchard.*
Montlebon, commune divisée en trois sections, savoir :
La Seigne, *Dubois.*
Derrière-le-Mont, *Vieux.*
Les Fontenottes, N.

CANTON DE MOUTHE.

MM. Nicod, *curé* à Mouthe.
Balandret, *vicaire.*

SUCCURSALES.

MM.
Antoine (Saint-), *Gauthier.*
Bonnevaux, *Brocard.*
Boujeon, *Vuillemin.*
Brey, *Bourdin.*
Chap.-des-Bois, *Magnin-Feysot.*
Châtel-Blanc, *Dornier.*
Chaux-Neuve, *Henriot.*
Gellin, *Cretin.*
Jougne, *Billet.*

MM.
Labergement, *Vuillemin.*
Longevilles (les), *Vieille.*
Métabief, *Jeannier.*
Pontets (les), *Bardot.*
Remoray, *Charnaux.*
Rochejean, *Maire.*
Sarrageois (le), *Balandret.*
Vaux et Chantegrue, *Hugues.*
Villedieu (la), *Maire.*

CANTON DE PONTARLIER.

MM. Lallemand, chanoine honoraire, *curé* à Pontarlier.
Clément, *vicaire.*
Pélot, *id.*

SUCCURSALES.

MM.
Bannans, *Pâris.*
Bouverans, *Ravier.*
Chaffois, *Chevennement.*

MM.
Colombe (Sainte-), *Cordier.*
Dommartin, *Carel.*
Doubs, *Barthet.*

Digitized by Google

MM.	MM.
Fourgs (les), *Vieille.*	Montperreux, *Guy.*
Granges-Narboz, *Dornier.*	Oye et Palet, *Mathey.*
Grangettes (les), *Grammont.*	Planée (la), *Barthe.*
Hôpitaux-Neufs (les), *Louvrier.*	Rivière (la), *Dornier.*
Saint-Pierre-la-Cluse, *Bonnet.*	Saint-Point, *Collin.*
Malbuisson, *Vuillaume.*	Verrières-de-Joux, *Bourquin.*
Malpas, *Maugain.*	Vuillecin, *Perrin.*

SÉMINAIRES, MAISONS ET COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES.

SÉMINAIRE DIOCÉSAIN DE BESANÇON.

PREMIÈRE SECTION. — *Théologie.*

MM. Cuenot, vicaire-général, *supérieur.*
Brocard, *directeur.*
Chevroton, *id.*
Berthet (Claude), *id.*
Berthet (Jean, *id.*
Faivre, *professeur de morale.*
Jacquenet, *id. de dogme.*
Farey, *économe.*

DEUXIÈME SECTION. — *Philosophie* à Vesoul.

MM. Vernerey, *supérieur.*
Signe, *directeur.*

PREMIÈRE ANNÉE.

MM. Vittot, *professeur de philosophie.*
Michel, *professeur de mathématiques.*

DEUXIÈME ANNÉE.

MM. Marmier, *professeur de philosophie.*
Vuillemin, *professeur de physique.*

ÉCOLE SECONDAIRE ECCLÉSIASTIQUE, A CONSOLATION.

(Territoire des Maisonnettes).

MM. De Vaulchier, prêtre, *supérieur.*
Fétel, prêtre, *professeur de mathématiques.*
Galmiche, prêtre, *professeur de rhétorique.*

Digitized by Google

MM. Grésel, prêtre, *professeur de seconde.*
Delœuvre, prêtre, *professeur de troisième.*
Mathey, prêtre, *professeur de quatrième.*
Mauvais, prêtre, *professeur de cinquième.*
Vivot, prêtre, *professeur de sixième.*
Vieille, prêtre, *professeur de septième.*

MAISON DE LA MISSION, A ÉCOLE, PRÈS BESANÇON.

M. Lombard, *supérieur.*

SOCIÉTÉ DES FRÈRES DE MARIE.

(Place St.-Jean à Besançon).

Cette société se livre à l'éducation de la jeunesse. Elle se recommande par les succès qu'elle a obtenus.

On y forme aussi des sujets pour les arts et métiers.

M. l'abbé Fidon, *supérieur.*

ÉCOLES CHRÉTIENNES.

Les écoles chrétiennes sont réparties à Besançon dans trois parties de la ville.

Frère Marie, *directeur* à Besançon.

On compte en outre dans le département, savoir : à Ornans, 4 frères; Pontarlier, 5; Morteau, 4.

RELIGIEUSES HOSPITALIÈRES.

Cette congrégation a pour but la direction des hôpitaux et le soin des malades. La maison principale et le noviciat sont établis à Besançon.

MAISON DE BESANÇON.

Mgr l'abbé Perrin, vicaire-général, *supérieur.*
M. l'abbé Laviron, *aumônier.*
M. l'abbé Mantet, *id.*
Madame sœur d'Oussières, *supérieure.*

RELIGIEUSES DE LA CHARITÉ.

Les religieuses de la charité se vouent à l'instruction des jeunes filles, et donnent des soins aux pauvres malades. La maison principale est à Besançon, Grande-Rue, 137.

La gestion des détails économiques de la maison de Bellevaux, à

Digitized by Google

Besançon, la tenue de l'école normale d'institutrices, des écoles maternelles, des ateliers et magasins de l'association de patronage, sont confiées à des religieuses de cet ordre.

Plusieurs d'entr'elles sont placées dans les communes rurales pour le soin des malades et l'instruction des enfants.

L'abnégation dont ces bonnes religieuses font preuve en toutes circonstances, les recommande à la vénération des populations.

M. Bergier, vicaire-général, *supérieur*.
M. Quevy, chanoine, *aumônier*.
Madame sœur Marianne Prompt, *supérieure*.

MAISON RELIGIEUSE D'ÉDUCATION, DITE DU SACRÉ-COEUR.

A Besançon, (rue de l'Orme de Chamars).

La maison du Sacré-Cœur reçoit, chaque année, un grand nombre de pensionnaires.

Elle est établie dans les bâtiments de l'ancien hôtel du Gouvernement.

M. l'abbé Galliot, *aumônier*.
Madame Duban, *supérieure*.

CONGRÉGATION DES SOEURS DE LA SAINTE FAMILLE.

(Place du Palais, à Besançon).

Cette institution a pour but l'instruction des petites filles pauvres, principalement dans les paroisses de la campagne.

M. Pessière, chanoine, *supérieur et aumônier*.
Madame Gabrielle Moine, *supérieure*.

CONGRÉGATION DE NOTRE-DAME DE CHARITÉ DITE DU REFUGE OU DE LA MISÉRICORDE.

(Rue de la Vieille Monnaie, à Besançon).

Cette congrégation est soumise à l'ordinaire du diocèse. Elle a en vue de travailler à la conversion des personnes du sexe qui se seraient abandonnées aux désordres d'une vie licencieuse : un asile est offert aux jeunes filles qui, à raison de leur position, seraient exposées à de graves dangers pour leur moralité.

M. Guerrin, vicaire-général, *supérieur*.
Madame sœur Marie de Sainte-Geneviève Fournier, *supérieure*.

Digitized by Google

MAISON DE LA PROVIDENCE.

(Au Chapitre, à Besançon).

Cette maison recueille des jeunes filles pour les former au travail.
M. Nicod, chanoine honoraire, *supérieur*.

SŒURS DE L'INSTRUCTION CHARITABLE DU SAINT ENFANT JÉSUS, DITES DAMES DE SAINT-MAURE.

(A Pontarlier.)

Cet institut n'a qu'un seul noviciat, et compte un grand nombre d'établissements en France, et particulièrement deux dans le diocèse de Besançon, celui de Vesoul et celui de Pontarlier, qui se composent chacun de huit religieuses.

M. le curé de Pontarlier, *directeur*.
Madame de Saint-Jean, *supérieure*.

RELIGIEUSES DE LA VISITATION.

(A Ornans).

M. l'abbé Grosjean, *aumônier*.
Madame sœur Marie-Augustine Fournier, *supérieure*.

MAISON DES URSULINES.

(A Montmartin).

Cette communauté a spécialement pour but l'instruction et l'éducation des jeunes filles.

M l'abbé Crélier, *aumônier*.
Madame sœur Périat, *supérieure*.

MAISON DES RELIGIEUSES DE LA RETRAITE.

Aux Fontenelles (Russey).

Cette maison reçoit comme pensionnaires de jeunes personnes du sexe, pour faire leur éducation; une classe est ouverte en faveur des enfants de la paroisse.

M. l'abbé Joseph Chardon, *directeur*, *aumônier*.
Madame sœur Marie-Thérèse Bailly, *supérieure*.

Digitized by Google

RELIGIEUSES DITES BERNARDINES DU SAINT-SACREMENT.

(Rue du Chapitre, à Besançon).

RELIGIEUSES DITES CARMÉLITES.

(Rue de la Vieille-Monnaie).

TRAPPISTES.

(A la Grâce-Dieu, territoire de Chaux-lez-Passavant).

M. l'abbé Michel, dit frère Benoît.

CONSERVATION DES ÉDIFICES RELIGIEUX.

Un arrêté ministériel du 12 mars 1849 a réglé la circonscription es Diocèses pour la conservation des monuments et édifices reli-ieux.

Le diocèse de Besançon fait partie de la 18e conservation.

M. Lacordaire, architecte, chargé du service de la 18e conservation à Paris.

CULTES RÉFORMÉS.

CULTE RÉFORMÉ DE LA CONFESSION HELVÉTIQUE.

Besançon est le siége de l'une des 121 Eglises consistoriales de la République. Une ordonnance du 21 octobre 1841 a affilié à cette église les protestants de Saône-et-Loire. L'oratoire de Dijon est également annexé à ladite église.

Les pasteurs de Besançon desservent alternativement un autre oratoire établi à Pontarlier aux frais des protestants.

Le culte y est célébré tous les mois.

PASTEURS DE L'ÉGLISE CONSISTORIALE.

MM. Miroglio, *président*, place St.-Pierre, 6.
Philippe Sandoz, rue des Granges, 11.
Pertuzon, à Dijon.

Secrétaire, M. Bretegnier, notaire, rue St.-Vincent, 22.

Digitized by Google

CULTE RÉFORMÉ DE LA CONFESSION D'AUGSBOURG.

Montbéliard est le chef-lieu d'un arrondissement ecclésiastique de cette confession, qui fait partie du ressort du consistoire général et du directoire de Strasbourg.

ÉGLISE CONSISTORIALE DE MONTBÉLIARD.

M. A. Masson, pasteur, *président*, inspecteur ecclésiastique.

Paroisse *Saint-Martin*, de Montbéliard, *M. Henri Jeanmaire*, pasteur.
M. Charles Tuettey, id.
Id. St.-Georges ou du *Faubourg*, de Montbéliard, *M. G. Sarlet*, pasteur;
M. Auguste Sahler, id.
Id. allemande, de Montbéliard, *M. A. Masson*, pasteur.
Id. de *Bethoncourt*, *M. Louis Tuefferd*, pasteur.
Id. de *Ste.-Suzanne* (avec Bart et Courcelles), *M. Goguel-Sahler*, pasteur.
Id. de *Vieux-Charmont* (avec Grand-Charmont et Sochaux), *M. Louis Wetzel*, pasteur.
Id. d'*Allondans* (avec Dung), *M. Ch.-Fréd.-Em. Mégnin*, pasteur.

EGLISE CONSISTORIALE D'AUDINCOURT.

M. N..., *président*.

Paroisse d'*Audincourt* (avec Arbouans), *M. Georges Fallot*, pasteur.
Id. d'*Abévillers*, (avec Hérimoncourt), *M. Kuhn*, pasteur.
Id. d'*Allenjoie*, (avec Brognard, Dambenois et Nommay), *M. Meyer*, pasteur.
Id. de *Beaucourt*, Ht.-Rhin (avec Badevel), *M. Emile Berger*, past.
Id. de *Dampierre*, (avec Fesche), *M. Dubois*, pasteur.
Id. d'*Etupes* (avec Exincourt et Taillecourt), *M. N.*
Id. de *Mandeure*, *M. Charles Goguel*, pasteur.
Id. de *Valentigney*, *M. Juillard*, pasteur.
Id. de *Vougeaucourt*, *M. Jacques-Frédéric Morel*, pasteur.

ÉGLISE CONSISTORIALE DE SAINT-JULIEN.

M. Berger, Jean-Louis-Emile, pasteur à Désandans, *président*.

Paroisse de *Bavans*, (avec Présentevillers), *M. Edouard Lalance*, past.
Id. de *Beutal* (avec Lougres et Bretigney), *M. Kontz*, pasteur.
Id. de *Tremoins* (avec Coisevaux et Verlans), *M. Duvernoy*, past.
Id. de *Champey*, *M. Ch.-L. Flamand*, pasteur.
Id. de *Désandans*, (avec Aibre, Semondans et le Vernoy), *M. Berger*, pasteur.

Digitized by Google

roisse de *St.-Julien*, *M. Surleau*, pasteur.
de *Longevelle* (avec Blussangeaux et Châtelot), *M. C.-E. Roy*, pasteur.

ÉGLISE CONSISTORIALE DE BLAMONT.

roisse de *Blamont*, *M. G.-L. Wild*, pasteur.
. de *Roches* (avec Autechaux, Ecurcey et Thulay), *M. Fallot*, past.
de *Glay*, *M. Louis-Frédéric Boissard*, pasteur.
. de *Seloncourt* (avec Bondeval), *M. Perdriset, Charles-Fréd.*, past.
. de *Vandoncourt* (avec Dasle), *M. J.-Fréd. Perdriset*, pasteur.
. de *St.-Maurice* (avec Colombier-Châtelot et Blussans), *M. Pameyer*, pasteur.
. de *Montécheroux* (avec Liebvillers), *M. J.-E. Pœur*, pasteur.
. de *Colombier-Fontaine*, *M. Abry.* (*Alexandre*), pasteur.
. de *Pierrefontaine* (avec Villars-lez-Blamont), *M. Tuettey*, (*Léopold-Frédéric*), pasteur.

CULTE HÉBRAIQUE.

COMMISSION ADMINISTRATIVE.

M. Myrtil Mai, *président*, rue Moncey, 2.
Alex. Lippmann, *président honoraire*.
Joseph Lévy, *vice-président*, rue Moncey.
Joseph Hauser, *membre*.
Simon Ancel, id.
Ab. Picard, *sécrétaire trésorier*, rue Moncey, 10.

SOCIÉTÉS SAVANTES.

DÉPOTS PUBLICS. — ASSOCIATIONS PARTICULIERES DE BIENFAISANCE.

ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE BESANÇON.

DIRECTEURS ACADÉMICIENS-NÉS.

Mgr. L'Archevêque de Besançon.
M. le Général commandant la 5e division militaire.
M. le premier Président de la cour d'appel.
M. le Préfet du département du Doubs.

Digitized by Google

ACADÉMICIEN-NÉ.

M. le Maire de la ville de Besançon.

ACADÉMICIENS HONORAIRES.

Messieurs,

Arago, ✻, membre de l'académie des sciences, directeur de l'observatoire; à Paris (janvier 1835).

Berroyer, ancien recteur; à Bresson, près Grenoble (juillet 1814).

Billard, C ✻, ancien général; à Paris (mars 1838).

Bonafous, docteur-médecin, membre correspondant de l'Institut de France; à Turin (avril 1845).

L'abbé Busson, ancien secrétaire général du ministère des affaires ecclésiastiques; à Besançon (juillet 1845).

L'abbé Calmels, ✻, ancien recteur, vicaire-général; à Alby (Tarn) (août 1825).

Du Coetlosquet, ✻, membre de l'académie de Metz (décembre 1840).

De Coutard, C ✻, ancien général; à Paris (février 1833).

Mgr. Doney, évêque de Montauban (24 décembre 1835).

Droz (Joseph), ✻, de l'académie française et de celle des sciences morales et politiques; à Paris (novembre 1806).

Fargeaud, professeur de physique à la faculté des sciences de Strasbourg (août 1827).

Flourens, ✻, secrétaire perpétuel de l'académie des sciences, membre de l'académie française (janvier 1841).

L'abbé Gattrez, ✻, (janvier 1828).

L'abbé Gerbet; à Paris (novembre 1844).

Golbéry (de), O ✻, ancien procureur-général à la cour de Besançon (24 août 1842).

Goureau, ✻, colonel du génie; au Hâvre (août 1833).

Mgr. Gousset, O ✻, archevêque de Reims (janvier 1834).

Guizot, G. C ✻, de l'académie française; (décembre 1835).

Huart, ✻, recteur de l'académie de Grenoble (août 1834).

Lamartine (Alphonse de), ✻, membre de l'académie française, etc., (mai 1834).

Lefaivre, C ✻, ancien colonel du génie; à Paris (24 novembre 1836).

Magnoncour (Flavien de), ✻; Paris (décembre 1835).

Martin, ✻, ancien député; à Gray (août 1836).

Meyronnet de St.-Marc, ✻, conseiller à la cour de cassation (août 1835).

Micaud, O ✻, ancien maire de Besançon, membre du conseil gén.

Michelot, ✻, ancien élève de l'école polytechnique; à Paris (août 1838).

De Montalembert, représentant du Doubs; à Paris (janvier 1840).

Digitized by Google

randier, ✻, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées; Besançon (14 février 1833).
ajoulat, homme de lettres; à Passy près de Paris (décembre 1835).
Salvandy, G. C ✻, de l'académie française, ancien ministre de l'instruction publique (mars 1846).
rvois, ✻, ancien officier d'artillerie, correspondant de l'académie de Turin; à Mont-de-Laval (août 1836).
lliers du Terrage (de), O ✻, ancien pair de France, ancien préfet du Doubs; à Paris (janvier 1819).
rnprobst, ✻, ingénieur en chef des ponts et chaussées de la Haute-Vienne (24 août 1840).
abbé Blanc, professeur à Paris.
irol, G. O ✻, ancien général de division (30 novembre 1848).
e Laboulaye, ancien député (30 novembre 1848).
ictor Tourangin, G. O ✻, ancien préfet du Doubs; conseiller d'état; Paris, (id.)
elesse, professeur honoraire à la faculté des sciences; Paris (janvier 1848).

ACADÉMICIENS TITULAIRES OU RÉSIDANTS.

Messieurs,

roz, ✻, conseiller honoraire à la cour d'appel, *doyen de la compagnie*, (30 décembre 1805).
Veiss, ✻, bibliothécaire de la ville, membre correspondant de l'institut (académie des inscriptions); (4 août 1805).
iancin, secrétaire en chef de la mairie, membre de la société d'émulation du Jura (14 août 1820).
esfosses, professeur de chimie à l'école préparatoire de médecine, membre de la société d'agriculture du Doubs (24 août 1822).
larnotte, architecte, membre correspondant de la commission d'antiquités de la Côte-d'Or (24 août 1826).
h. Desbiez de Saint-Juan, membre du conseil municipal (29 janvier 1827).
érennès, ✻, doyen et professeur de littérature française à la faculté des lettres, *secrétaire perpétuel honoraire* (28 janvier 1829).
emesmay (Auguste), représentant du Doubs, membre de l'académie de Dijon, des sociétés académiques du Var et du Puy-de-Dôme (26 décembre 1833).
retillot (Léon), ✻, ancien maire de Besançon, membre du conseil général (12 novembre 1835).
ourgon, ✻, président à la cour d'appel, *trésorier de la compagnie* (29 janvier 1834).
ancrenon, peintre d'histoire, directeur du musée (2 avril 1835).

Digitized by Google

Béchet, ✱, conseiller à la cour d'appel, membre de la société d'émulation du Jura (26 août 1835).

L'abbé Ruellet, chanoine honoraire, curé de St.-François-Xav (28 janvier 1836).

Ponçot, O ✱, ancien sous-intendant militaire, membre de l'académie de Metz, etc. (26 janvier 1837).

Jobard, ✱, ancien député, président à la cour d'appel, *président annuel* (28 janvier 1836).

Ed. Clerc, ✱, conseiller à la cour d'appel (28 janvier 1837).

Louis de Vaulchier (24 août 1837).

Convers, maire de Besançon, membre du conseil général, (24 août 1837).

Perron, professeur de philosophie à la faculté des lettres, *secrétaire perpétuel* (24 août 1838).

Gardaire, ✱, inspecteur de l'académie (24 août 1840).

Villars, directeur et professeur à l'école préparatoire de médecine (28 janvier 1841).

Dusillet (Aug.), conseiller à la cour d'appel, *vice-président* (24 août 1841).

Carbon, O ✱, ancien recteur de l'académie (24 août 1841).

Guyornaud (Clovis), (28 janvier 1843).

Tournier professeur à l'école de médecine de Besançon (24 août 1844).

Tripard, avocat à la cour d'appel (24 août 1844).

Deville, ✱, doyen de la faculté des sciences (24 août 1845).

Person, ✱, professeur de physique à la faculté des sciences (24 août 1846).

ASSOCIÉS RÉSIDANTS.

Messieurs,

Monin, professeur d'histoire à la faculté des lettres (24 août 1845).

Clerc (Ed.), notaire (28 janvier, 1847).

Ch. Grenier, professeur à la faculté des sciences (id).

Reynaud-Ducreux, ✱, professeur à l'école d'artillerie.

L'abbé Grivet, chanoine honoraire curé de Notre-Dame (28 janvier 1848).

Loiseau, ✱, procureur-général près la cour d'appel de Besançon (30 novembre 1848).

Bonnet, docteur en médecine, professeur d'agriculture (24 août 1845).

Alex. Guenard, bibliothécaire-adjoint, id.

Digitized by Google

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS

nés dans le ci-devant Comté de Bourgogne (1).

Messieurs,

Dusillet (Léon), ✻, membre de la société d'émulation du Jura; Dole (septembre 1806).

Guyétant, ✻, docteur en médecine, membre de la société des géorgiphiles de Florence; à Paris (février 1809).

Colin, ✻, conseiller à la cour de cassation (février 1811).

Duvernoy, correspondant de la société nationale des antiquaires de France; à Besançon (janvier 1822).

D. Monnier, correspondant de la société nationale des antiquaires de France, membre de la société d'émulation du Jura; à Lons-le-Saunier (janvier 1827).

Victor Hugo, O ✻, de l'académie française, ancien pair de France, etc.; à Paris (août 1827).

Coillot, docteur en médecine; à Montbozon (août 1827).

Pouillet, O ✻, ancien député du Jura, membre de l'académie des sciences, anc. directeur du conservatoire des arts et métiers; à Paris (août 1827).

Marjolin, O ✻, professeur à la faculté de médecine de Paris (janvier 1828).

Péclet, O ✻, professeur de physique et de chimie à la faculté des sciences de Paris, inspecteur général de l'université (août 1828).

Dalloz, ✻, ancien député du Jura, ancien avocat aux conseils du roi et à la cour de cassation (août 1828).

L'abbé Receveur, ✻, professeur à la faculté de théologie de Paris (janvier 1831).

Pauthier, orientaliste; à Paris (août 1831).

Violet d'Epagny, auteur dramatique; à Paris (février 1832).

Ch. Cuvier, professeur d'histoire à la faculté des lettres de Strasbourg (février 1832).

Duvernoy, O ✻, docteur en médecine, professeur au collége de France; à Paris (août 1832).

Besson, statuaire, directeur de l'école de dessin à Dole, membre de la société des antiquaires de la Côte-d'Or (août 1833).

Beuque (Adrien), vérificateur des douanes; à Lyon (janvier 1834).

Gindre de Mancy, employé de l'administration générale des Postes; à Paris (janvier 1834).

Laumier, littérateur; à Lons-le-Saunier (août 1834).

(1) Une délibération du 3 juillet 1834 a réduit à *quarante*, par voie d'extinction, le nombre des associés de cet ordre.

Digitized by Google

Charles Magnin, ✻, membre de l'académie des inscriptions, conservateur de la bibliothèque nationale; à Paris (janvier 1839).
X. Marmier, O ✻, bibliothécaire du ministère de l'instruction publique; à Paris (août 1839).
Lélut, ✻, membre de l'institut (académie des sciences morales), médecin en chef de la salpêtrière; à Paris (août 1839).
De Bernard, littérateur; à Paris (janvier 1840).
L'abbé Dartois, chanoine de la Métropole (août 1840).
Bolu-Grillet, docteur-médecin; à Dole (août 1841).
Tissot, professeur de philosophie à la faculté de Dijon; (août 1842).
Bousson de Mairet, ancien professeur de rhétorique au lycée de Rodez; à Arbois (août 1842).
Faivre d'Esnans, docteur-médecin; à Baume (août 1842).
L'abbé Richard, correspondant historique du ministre de l'instruction publique, curé à Dambelin (Doubs) (août 1842).
Cournot, O ✻, inspecteur général de l'université; à Paris (août 1843).
Gravier, ancien receveur des domaines; à Remiremont (Vosges (août 1843).
Marquiset (Armand), ✻, ancien sous-préfet de Dole (janvier 1844).
Guichard (Jean-Marie), conservateur adjoint à la bibliothèque nationale (août 1844).
Wey (Francis), ✻, homme de lettres; à Paris (août 1845).
De Circourt, homme de lettres; à Paris (août 1846).
L'abbé Besson, vicaire à Ste.-Madeleine, (30 août 1847).
L. de Ronchaux; à Pèze (Jura) (30 novembre 1848).
Richard-Baudin, professeur au collége de Dole (24 août 1849).
J. Ebelmenn, directeur de la manufacture de Sèvres (id.).

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS

nés hors de la province de Franche-Comté (1).

Messieurs,

Peignot, inspecteur honoraire des études, membre résidant de l'académie de Dijon, etc. (septembre 1806).
De Villeneuve-Trans, ✻, membre correspondant de l'institut; à Nancy (janvier 1824).
Civiale, ✻, docteur en médecine; à Paris (août 1833).
Taylor, O ✻; à Paris (août 1825).
Pariset, ✻, membre de l'académie des sciences, secrétaire-perpétuel de l'école nationale de médecine; à Paris (août 1826).
De Cailleux, O ✻, directeur général des musées; à Paris (août 1827).

(1) Une délibération du 3 juillet 1834 a réduit à *vingt*, par voie d'extinction, le nombre des associés de cet ordre.

Digitized by Google

David, ✻, statuaire, membre de l'institut; à Paris (août 1831).
Péricaud, bibliothécaire de la ville de Lyon, etc. (août 1833).
Matter, O ✻, ancien inspecteur général de l'université et des bibliothèques de France; Strasbourg (janvier 1834).
Nadault-Buffon, ✻, chef de division au ministère des travaux publics, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées; à Paris (août 1834).
Thirria, ✻, ingénieur en chef des mines, secrétaire du conseil général des mines; à Paris (août 1834).
Ballanche, ✻, de l'académie française; à Paris (août 1834).
Thurmann, ancien élève de l'école nationale des mines; à Porrentruy (août 1834).
De Caumont, ✻, président de la société des antiquaires de Normandie (janvier 1841).
Raynaud, ✻, membre de l'institut, l'un des conservateurs de la bibliothèque nationale (août 1842).
Dubeux, ✻, conservateur adjoint à la bibliothèque nationale (août 1842).
Pautet (Jules), bibliothécaire de la ville de Beaune (août 1842).
Leglay, bibliothécaire de la ville de Lille (août 1845).
Mallard, archéologue-dessinateur, membre de plusieurs sociétés savantes; Pagney (Jura) (août 1845).
L'abbé Greppo, archéologue, vicaire-général à Tours (30 août 1847).
De Chinier, ✻, chef du bureau de la justice au ministère de la guerre (30 novembre 1848).
Braunn, conseiller à la cour d'appel de Colmar.

ASSOCIÉS ÉTRANGERS (1).

De Stassart, ✻, membre du sénat belge; au château de Corjoule (janvier 1826).
Picot, professeur d'histoire; à Genève (mai 1807).
Humbert, ✻, membre correspondant de l'institut (académie des inscriptions), professeur de langue arabe; à Genève (janvier 1820).
De Gingins la Saraz; à Lausanne (mai 1839).
L'abbé Gazzera, secrétaire perpétuel de l'académie des sciences; à Turin (mars 1841).
Rosini, littérateur; à Pise (mars 1841).
De Peiffemberg, membre de l'académie royale de Bruxelles, correspondant de l'institut de France (académie des inscriptions) (mars 1841).
Gachard, directeur-général des archives des Pays-Bas (mars 1841).

(1) Cette classe a été instituée par une délibération du 11 mars 1841; on y a inscrit d'abord les noms des savants étrangers que l'académie comptait déjà parmi ses correspondants.

Digitized by Google

Mayor (Mathias), médecin en chef de l'hôpital de Lausanne (mars 1841).
Vuillemin, historien; à Lausanne (mars 1841).
Porchat, ancien recteur de l'université de Lausanne (mars 1841).
Matile, membre du tribunal cantonal de Neuchâtel (mars 1841).
G. Groen van Prinsterer, membre du conseil-d'état de Hollande, ancien chef du cabinet du roi (août 1843).
Ménabréa, secrétaire perpétuel de l'académie royale de Savoie (30 août 1847).

SOCIÉTÉ DE MÉDECINE DE BESANÇON.

La constitution de cette société a été autorisée par décision ministérielle du 17 janvier 1846. Elle s'occupe de tout ce qui se rattache à l'étude et à l'application des sciences médicales.

Président,	MM. Le docteur Malcuisant père, ✻, ancien chirurgien-major des armées, rue St.-Vincent, 43.
Vice-président,	Druhen, docteur en médecine, Grande-Rue, 97.
Secrétaire-général,	Le docteur Sanderet, professeur à l'école de médecine, Grande-Rue, 107.
Secrétaire particulier,	Ch. Labrune, docteur en médecine, rue des Chambrettes, 11.
Trésorier,	Le docteur Janson, médecin de l'hospice de Bellevaux, Grande-Rue, 75.

SOCIÉTÉ LIBRE D'ÉMULATION DU DOUBS.

LISTE DES MEMBRES.

MEMBRES HONORAIRES.

MM. Le Préfet du département du Doubs.
Le Maire de la ville.
Le recteur de l'académie de Besançon.
Fischer, directeur du jardin botanique impérial et du musée, à Saint-Pétersbourg.

MEMBRES FONDATEURS ET RÉSIDANTS.

MM. Bataille, négociant en horlogerie.
Blondeau (Charles), entrepreneur.
Blondeau (Léon), id.

Digitized by Google

MM. Boyé, ingénieur des mines.
Bruand (Théophile), conseiller municipal, *secrétaire-trésorier*.
Clerc (Edouard), notaire.
Convers (César), maire de Besançon.
Corbet, chirurgien en chef de l'hôpital St.-Jacques.
Delacroix, (Alphonse), architecte de la ville et du département.
Deville, ✻, doyen de la faculté des sciences.
Droz, directeur de l'école primaire supérieure.
Dubost (William), maître de forges.
Gottereau (Alfred), directeur de la compagnie d'éclairage.
Grenier (Charles), docteur-médecin et professeur.
Guillemin, mécanicien.
Krafft, ingénieur civil.
Laudet, officier de santé.
Martin, médecin en chef de l'hôpital St.-Jacques.
Mazoyhié, notaire.
Messelet, artiste vétérinaire.
Ordinaire (Edouard), docteur-médecin.
Outhenin-Chalandre, manufacturier.
Percerot, architecte.
Pétey, chirurgien-dentiste.
Pidancet, (Just), conservateur du museum d'histoire naturelle.
Pourcy de Lusans, docteur-médecin.
Reynaud-Ducreux, ✻, professeur à l'école d'artillerie.
Roncaglio (Charles), professeur de musique.
Roy (Louis), manufacturier.
Sire, préparateur de physique à la faculté des sciences.
Vieille (Edouard), architecte.
Vivier, employé à la mairie, *archiviste*.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

MM. Jeannez, *fondateur honoraire*, substitut du procureur de la République.
Huart, ✻, recteur de l'académie de Grenoble.
Mangeot, ingénieur en chef des ponts et chaussées.
Coillot, docteur-médecin; à Montbozon.
Chopart, conducteur des ponts et chaussées; à Morteau.
Chassy, commandant de place; à Cherchel (Algérie).
Goschler, fils, ingénieur civil; place d'Armes, 16, à Dijon.
Dubost, maître de forges; à Châtillon-sur-Lison.
Gonin, ingénieur chimiste; Marseille.
Boudsot, ingénieur civil. *fondateur honoraire;* en Egypte.
Curie, membre de la société entomologique de France; Paris.
Wislin, pharmacien, Gray.

Digitized by Google

MM. Cuenot (Stéphane), docteur en droit, avocat à la cour de Cassation; Paris.
Germain, docteur-médecin; Salins.
Garnier, receveur municipal; Salins.
Bonvalot, docteur-médecin; Quingey.
Janet, lieutenant d'artillerie; Saint-Vit.
Barmond, bachelier ès-sciences; Grenoble.
Colard, docteur-médecin; Pontarlier.
Hennet, percepteur des contributions directes; Besançon.
Chapuis, notaire; Saint-Vit.
Marquiset (Armand), ✻, anc. sous-préfet de Dole.
Delacroix (Albert), docteur-médecin; Vesoul.
Pône, docteur-médecin, médecin des épidémies; Pontarlier.
Lepine, fils, maître de forges; Beaujeu.
Ecoffet, directeur des contributions indirectes; Mende.
Faivre d'Esnans, docteur-médecin; Baume.
Martin (Félix), pharmacien; id.
Devoisins, commissaire civil à Koléah (Algérie).
Savoie, O ✻, colonel d'artillerie.
Hugon (Désiré), principal du collége; Baume.
Fargeaud, professeur à la faculté de Strasbourg.
Humbert, maître de postes; Recologne.
Lhomme (Victor), inspecteur des douanes; Montmédy.
Michel (Auguste), professeur à l'école normale; Mulhouse.
Guichard, conservateur-adjoint à la bibliothèque nationale; Paris.
Demesmay (Auguste), représentant du Doubs; Pontarlier.
Vertel (Bernard), *fondateur honoraire*, ferme de la Roche.
Beuvain de Beauséjour, *fondateur honoraire*; Paris.
Mallard (Pierre), notaire; Pagney.
De Valdan, capitaine d'état-major; Alger.
Trayvou (Benoît), maître de forges; Gray.
Trayvou (Hippolyte), négociant; Gray.
Charlier (Victor), propriétaire et maître de forges; Fraisans.
Huss, capitaine adjudant-major au 61e de ligne.
Beauquier, économe du Lycée; au Puy.
Godron, professeur à la faculté de médecine; Nancy.
Lenormand, avocat; Vire (Calvados).
Bour, chimiste; Amsterdam.
Laurens (Camille), ingénieur civil; Paris.
Sauria, propr.. membre de la société d'émul. du Jura; Poligny.
Estreyer, membre de la société entomologique de France; Paris.
L'abbé Cuinet, curé; Amancey.
Grandvoinet, docteur-médecin; Lyon.
Courlet de Vregille, capitaine-commandant d'artillerie; Toul.

Digitized by Google

M. Suard, pharmacien; Nancy.
Abicot, notaire, membre de la société entomologique de France; Gien.
Pâris (Charles), docteur-médecin; Gray.
Marcou, naturaliste, membre de la société géologique de France; Salins.
Tarnier, propriétaire; Dijon.
Monnier (Désiré), homme de lettres; Lons-le-Saunier.
Joly, géologue; Paris.
Housse, ingénieur civil; Bonne (Algérie).
Rollot, propriétaire; Besançon.
Constant Rebeck, propriétaire; Poligny.
Derriey, président de la société d'agriculture du Jura; Dole.
Puton, propriétaire; Remiremont (Vosges).
Lehodey, directeur de la navigation; Châlon-sur-Saône.
Munier, médecin; Foncine-le-Haut (Jura).
Mazoyhié, jeune, propriétaire; Emagny.
Sautier, capitaine du génie, aux Rousses.
Humbert, docteur-médecin; Pierrefontaine.
Koecklin-Schlumberger, (Joseph), membre de la société industrielle; Mulhouse.
Faivre, médecin; à Mouthe.
Grandin, capitaine au 7e de chasseurs à cheval.
Lafosse, garde d'artillerie; Douai.
Demoly (Adelphe), ingénieur civil; Paris.
Delesse, *membre honoraire*, ingénieur des mines; Paris.
Marquiset (Alphonse), fondateur honoraire, directeur de l'asile des aliénées; à Bordeaux.
Colomb (Edouard), Wesserling; Haut-Rhin.
Bonjour, aux forges de Scey.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES NATURELLES ET ARTS DU DÉPARTEMENT DU DOUBS.

PRÉSIDENT-NÉ.

M. Le Préfet du département du Doubs.

MEMBRES-NÉS.

Le professeur d'agriculture, les présidents et les secrétaires des comices agricoles du département.

Digitized by Google

MEMBRES RÉSIDANTS.

MM. Desfosses, professeur de chimie à l'école de médecine.
Noël, horticulteur.
Ethis, ancien inspecteur des forêts.
Sermage, ✻, conseiller à la cour d'appel.
Grenot, propriétaire.
Vieille, père, architecte.
De Jallerange, père, propriétaire.
Poignand, vétérinaire.
Hippolyte de Thurey, ancien conseiller de préfecture.
Alviset, ✻, premier président de la cour d'appel.
Cuenot, ✻, vice-président du tribunal.
Paul Laurens, chef de division à la préfecture.
Lavigne, fleuriste.
Hippolyte Wey, ✻, receveur de la maison de Bellevaux.
Martin, médecin en chef de l'hôpital St.-Jacques.
Victor Pion, propriétaire.
Baserga, aîné, opticien.
Gloriod, ✻, ancien officier, *secrétaire*.
Boyé, ingénieur des mines.
Charles de Saint-Juan, membre du conseil municipal.
Lépagney, pépiniériste.
Mathiot, avocat.
Jules Crestin, avocat.
Charles Grenier, professeur à la faculté des sciences, *archiviste*.
Edouard Clerc, ✻, conseiller à la cour d'appel.
Alfred d'Aubonne, membre du conseil général.
Messelet, vétérinaire.
Bourqueney, ✻, président à la cour d'appel.
J.-B. Marchand, propriétaire vigneron.
Henri Lépagney, horticulteur.
Auguste Demesmay, représentant du Doubs.
Jules de Bussierres, conseiller à la cour d'appel, président du comice de Busy.
Bichet, négociant.
Hory, propriétaire.
Machard, agronome.
Deville, ✻, doyen de la faculté des sciences, *vice-président*.
V. Monnot-Arbilleur, conseiller à la cour.
Aug. de Vregille, conseiller à la cour d'appel.
G. Pertusier, secrétaire du comice de Morteau.
Alfred de Bussierres, ancien officier.

Digitized by Google

L. Pidancet, préparateur à la faculté des sciences.
François Détrey, ancien négociant, *trésorier*.

MEMBRES HONORAIRES.

L. Villiers du Terrage, O ✻, ancien préfet du Doubs.
Besson, inspecteur des forêts, à Gray.
Gast, à Strasbourg.
Fargeaud, professeur de physique à Strasbourg.
Goureau, ✻, colonel du génie, au Hâvre.
De Magnoncour, ✻, ancien pair de France.

MEMBRES ASSOCIÉS RÉSIDANTS DANS LE DÉPARTEMENT.

1. Jeanmaire, ✻, ancien directeur des forges d'Audincourt.
Peugeot, manufacturier à Hérimoncourt.
De Mauclerc, ✻, ancien officier supérieur, aux Ougney.
Loviat, ✻, à Blamont.
Caresche (Etienne), propriétaire à Levier.
Pernet, C ✻, maréchal de camp en retraite, à Villers-sous-Chalamont.
Gabet, à la Grand'-Combe.
Millot père, propriétaire à Orchamps-Vennes.
Vial, arpenteur à Montbéliard.
Gros, propriétaire à Pontarlier.
Tanchard, juge de paix du canton de Rougemont, à Cuse.
Parrot, ancien ingénieur des mines, à Montbéliard.
Lombardet, agriculteur à la ferme du Pater (Cléron).
Bouchot (Auguste), ancien député du Doubs.
Mairot, artiste vétérinaire à Nods.
Farine, artiste vétérinaire à Ornans.
Derosne père, propriétaire à Ollans.
J.-B.-S. Tisserand, cultivateur à Saône.
Cl. Simplot, cultivateur à St.-Ferjeux.
J.-B. Simplot, cultivateur à St.-Ferjeux.
Létoublon, maître de poste à Baume.
Louvel, négociant à Montbéliard.
V. Loiseau, juge de paix à Pontarlier.
Cupillard, propriétaire, président du comice agricole de Morteau.
Corne, maire de St.-Hippolyte.
Sanseigne, avocat, président du comice de Baume.
Bernard, propriétaire, président du comice de Bouclans.
Mourot, président du comice d'Ornans, à Amathay.
Vernier, notaire à Passavant.

Digitized by Google

MM. Clerc, maire de Vercel.
Bucy, ancien officier de marine, à St.-Ferjeux.
Xav. Lidoine, agriculteur à Montrond.
Boillot, maire de Rurey, secrétaire du comice de Busy.
Val. Masson, procureur de la République, à Baume.

MEMBRES ASSOCIÉS CORRESPONDANTS, DOMICILIÉS HORS DU DÉPARTEMENT.

MM. Calame propriétaire, à Motiers-Travers (Suisse).
Dubois, docteur-médecin, à Paris.
Guyétant, ✻, docteur-médecin, à Paris.
Bonafous, directeur du jardin-national, à Turin.
Jayet, inspecteur des eaux et forêts.
Suchaux, membre de la société d'agriculture de Vesoul.
Lacroix, vétérinaire.
Vogel, vétérinaire au 2e régiment de chasseurs à cheval.
Malpeyre aîné, auteur de la *Maison rustique au* XIXe *siècle*, à Paris.
Bossin, pépiniériste à Paris.
Moll, professeur d'agriculture au conservatoire national des arts et métiers.
L'abbé Froissard, curé à Quincey (Haute-Saône).
G. Pauthier, orientaliste à Paris.
A Bixio, représentant du Doubs.
D'Eternoz, au château de la Vaivre (Saône-et-Loire).
De Tamisier, propriétaire, à Paris.
Isabeau, rédacteur en chef du journal *le Jardin et la Ferme*, à Paris.
Louis Wilmorin, pépiniériste, à Paris.
Abel Pétiot, membre de la société d'agriculture de Châlon-sur-Saône.
Jules d'Airolles, secrétaire général. id. id.
Carmoy, doct. en médecine, secrétaire du comice de Paray-le-Monial.
De la Baille, propriétaire à Paray-le-Monial.
Gréa, ancien député; Paris.
Alph. Marquiset, directeur de l'asile d'aliénées, de Bordeaux.

Digitized by Google

COMICES AGRICOLES.

Arrondissement de Besançon.

COMICE DE BUSY.

Président, MM. Jules de Bussierres, conseiller à la cour d'appel.
Vice-Président, Mandonnet, juge de paix, à St.-Vit.
Secrétaire, Boillot, maire de Rurey.
Trésorier, Doney, ancien maire d'Epeugney.

COMICE D'ORNANS.

Président et Trésorier, MM. Mourot, maire d'Amathay.
Secrétaire, Majesté, propriétaire, à Ornans.

COMICE DE MARCHAUX.

Président, MM. Boitteux, propriétaire, à Marchaux.
Secrétaire, Poy, ancien maire de Devecey.

COMICE D'AUDEUX.

Président, MM. Humbert, maître de postes, à Recologne.
Vice-président, Laplanche jeune, maire, à Champagney.
Vice-secrétaire, Nottet, à Lavernay.

Arrondissement de Baume.

COMICE DE BAUME.

Président, MM. Sanseigne fils, avocat, à Blefond.
Vice-président, Bulliard, ✻, ancien maire de Baume.
Secrétaire, Faivre d'Esnans, doct. en médecine, à Baume.
Vice-secrétaire, Ebelmenn, propriétaire, à Baume.
Trésorier, Grenier, receveur particulier des finances.

COMICE DE VERCEL.

Président, MM. Petitjean, greffier de la justice de paix, à Vercel.
Vice-président, Nicolas Humbert, docteur-médecin, à Pierrefontaine.
Secrétaire, *N...*
Vice-secrétaire, Pansard, agent voyer, à Pierrefontaine.
Trésorier, J. Barbier, propriétaire, à Vercel.

COMICE DE BOUCLANS.

Président, MM. Bernard, ancien percepteur, à Bouclans.

Digitized by Google

Vice-président, Ronnot, notaire, membre du conseil général.
Roulans.
Secrétaire, Gurnaud, ancien maire de Nancray.
Vice-secrétaire, Piquard (J.-B.), propriétaire, à Vauchamps.
Trésorier, Guyot-Jeannin, maire de Vauchamps.

Arrondissement de Montbéliard.

COMICE DE MONTBÉLIARD.

Président, MM. Fallot, père, ancien pharmacien, à Montbéliard.
Secrétaire, Fallot, pasteur, à Audincourt.
Trésorier, Fallot-Verenet, rentier, à Montbéliard.

COMICE DE SAINT-HIPPOLYTE.

Président, MM. Auguste Blondeau, ancien député.
Vice-président, Boillon, ancien maire de St.-Hippolyte.

Arrondissement de Pontarlier.

COMICE DE PONTARLIER.

Président, MM. Loiseau, juge de paix, à Pontarlier.
Secrétaire, N...
Trésorier, Bourgeois, receveur municipal.

COMICE DE MORTEAU.

Président, MM. Cupillard (J.-F.), membre du conseil-général à Morteau.
Secrétaire, G. Pertusier, maire de Morteau.
Trésorier, Guillemin (Edouard), propriétaire, id.

BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE DE BESANÇON.

La bibliothèque est ouverte au public les *lundis*, *mercredis* et *samedis*, de midi à quatre heures du soir.

MM. Ch. Weiss, ✻, bibliothécaire, Grande-Rue, 88.
Alexandre Guenard, bibliothécaire-adjoint, rue du Perron, 3

COMMISSION DE SURVEILLANCE ET DE CONSERVATION DE LA BIBLIOTHÈQUE.

MM. Béchet, ✻, conseiller à la cour d'appel.
Bourgon, ✻, président à la cour d'appel.

Digitized by Google

MM. Ch. de Saint-Juan, membre du conseil municipal.
Bretillot, ✻, ancien maire de Besançon.
Bourqueney, ✻, président à la cour d'appel.
Ponçot, O ✻, conseiller municipal.

MUSÉE DE TABLEAUX A BESANÇON.

Le musée de tableaux est établi dans les bâtiments de la nouvelle halle ; il est ouvert au public tous les dimanches dans l'après-midi.

MM. Lancrenon, conservateur et directeur, rue de la Bouteille, 9.
Bernard Faivre, conservateur adjoint, Grande-Rue.

COMMISSION DE SURVEILLANCE POUR L'ACCROISSEMENT DU MUSÉE.

MM. Convers, maire de Besançon.
L. Bretillot, ✻, ancien maire.
Lancrenon, conservateur et directeur.
Ch. de Saint-Juan, membre du conseil municipal.
Th. Bruand, membre du conseil municipal.
Ch. Weiss, ✻, bibliothécaire.
A. de Fraguier, propriétaire.
De Vregille, conseiller à la cour.
Alph. Delacroix, architecte du département.

ASSOCIATION GÉNÉRALE DE PATRONAGE ET DE SECOURS DE BESANÇON.

ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION.

CONSEIL GÉNÉRAL.

Présidents honoraires, Monseigneur l'Archevêque.
M. le Préfet du Doubs.
M. le Maire de la ville.

MEMBRES ÉLECTIFS.

Président du conseil, MM. Desbassayns de Montbrun, ✻, recev. gén.
Vice-président, Bourqueney, ✻, président à la cour d'ap.
Secrétaire général, Jules Blanc, avocat gén. Grande-Rue, 129.
Trésorier, Détrey (F.), anc. nég., Grande-Rue, 119.
Membres de droit, MM. Le général commandant la division.
Le premier président de la cour d'appel.
Le procureur général de la cour d'appel.
Le recteur de l'académie.

Digitized by Google

Membres de droit, MM. Les curés des six paroisses et succursales de la ville et la banlieue.
Le pasteur présid. du consist. de l'égl. réform.
Un notable du culte israélite.

MEMBRES ÉLUS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE.

MM. Bretillot, ✻, ancien maire de la ville.
Jules Blanc, avocat général.
Bousson, O ✻, colonel d'artillerie.
Bourqueney, ✻, président de chambre à la cour d'appel.
Jules de Bussierre, conseiller à la cour d'appel.
Carbon, O ✻, ancien recteur.
Châlon, ✻, président du tribunal de 1re instance.
Clerc, ✻, conseiller à la cour d'appel.
Clerc (Adolphe), ancien notaire.
D'Augicourt, ✻, chef d'escadron d'état-major.
Desbassayns de Montbrun, ✻, receveur général.
Détrey (François), ancien négociant.
Fischer, propriétaire.
Favre fils, ✻, adjoint à la mairie.
Gaume, ancien directeur des postes.
Gras, négociant.
Grenot (Sébastien), propriétaire.
Charles de Saint-Juan, id.
Martin, propriétaire.
Mairot, Félix, banquier.
Prével (Jean-Baptiste), négociant.
Roux-Michel, id.
Papillon, id.
Poulet (Bruno), id.
Pusel de Boursières, ancien conseiller à la cour.
De Longeville, propriétaire.
Seguin, ✻, ancien adjoint.
De Vregille, conseiller à la cour d'appel.
De Villefrancon, propriétaire.
Veil-Picard, négociant.
Just Vuilleret, juge suppléant au tribunal.

1er COMITÉ. — SECOURS AUX MENDIANTS ET NÉCESSITEUX.

MM. De Montbrun, ✻, *président*, président du conseil.
De Vregille, *vice-président*.
J. de Bussierre, *secrétaire*.

MEMBRES.

MM. Blanc, secrétaire général du conseil.

Digitized by Google

MM. Bousson, O ✻, colonel d'artillerie.
D'Augicourt, ✻, chef d'escadron d'état-major.
Le curé de Saint-Pierre.
Le curé de Sainte-Madeleine.
Détrey.
Gaume.
De Longeville.
Mairot, Félix.
Le procureur général.
Le premier président de la cour.
Papillon.
Poulet, Bruno.
Châlon, ✻, président du tribunal de première instance.
Seguin, ✻.
Just Vuilleret.

COMMISSION CHARGÉE DE LA SURVEILLANCE DU TRAVAIL DE LA CLASSE INDIGENTE.

MM. De Bussierre, Détrey, Vuilleret.
Réfugiés. — MM. Blanc, Détrey et Vuilleret.
Ecoles maternelles. — MM. Bousson, O ✻, d'Augicourt, ✻, Gras.
Frais généraux. — M. Blanc, Bousson, O ✻, Roux, Gras.

MM. Mairot, Viguier et Guyornaud sont en outre chargés des distributions de pain qui se font tous les mardis, à Bellevaux, et de divers secours en argent.

INSPECTEURS DES QUARTIERS.

PREMIÈRE SECTION.

1er quartier. MM. Blanc, Jules.
2e — Henri Bourgon, avocat.
3e — Clerc (Adolphe), ancien notaire.

DEUXIÈME SECTION.

1er quartier. MM. Poignand, avocat.
2e — Monnot-Arbilleur, conseiller à la cour.
Grand, vérificateur des domaines.
3e — Morel, docteur en médecine.
4e — Paget, docteur en médecine.

TROISIÈME SECTION.

1er quartier. MM. Cavaroz, négociant.
2e — Félix Mairot, banquier.
3e — Boiteux, propriétaire.
4e — Mazoyhié, notaire.

Digitized by Google

QUATRIÈME SECTION.

1er quartier. MM. Viguier, maître de pension.
2e — Darlay, ancien professeur de physique.
3e — Gras (Lupicin), inspecteur des enfants de la patrie.

CINQUIÈME SECTION.

1er quartier. MM. Charles Delau, conseiller de préfecture.
2e — Dessirier, juge suppléant au tribunal.
3e — Bour (Benoît), négociant, et Goulu, médecin.

SIXIÈME SECTION.

1er quartier. MM. Guyornaud et Perrin.
2e — Viguier.
3e — Henri Alviset, substitut de M. le procureur général.

SECTIONS DE LA BANLIEUE.

PREMIÈRE SECTION.

MM. Vuillaume, curé de Saint-Claude.
Voirin-Pourtois, propriétaire.
Borne, (Amédée), id.

DEUXIÈME SECTION.

MM. Micaud et Verger (J.-B.) (Bregille et Mont-de-Bregille).
Barbier (Chaprais-Bas).
Rozet et Martin (Chaprais-Hauts).
Baldeveck et Pidancet (Quatre-Vents et la Viotte).

TROISIÈME SECTION.

MM. Picard, curé, et Clary (J.-B.) (Saint-Ferjeux).
Barthelet (Joseph) et Jeune (J.) (Tilleroyes et Montboucon).
Thiébaud (Charles) (Châteaufarine).

QUATRIÈME SECTION.

MM. Fanfarnau, curé de Velotte.
Colard (J.-B.), propriétaire à Velotte.

2e COMITÉ. — PATRONAGE DES ENFANTS DE LA CLASSE INDIGENTE.

MM. de Saint-Juan, *président*.
Grenot, *vice-président*.
Fischer, *secrétaire*.

Digitized by Google

MEMBRES.

MM. Le général commandant la 5e division.
Bourqueney, ✻, président de chambre.
De Boursières.
De Bussierre.
Le curé de Notre-Dame.
Le curé de Saint-Maurice.
Le pasteur protestant.
Favre fils, ✻.
Segnin, ✻.
Ed. Clerc, ✻, conseiller.
Gras, Alexis, négociant.
Martin, rue du Péteur, 1.
Roux-Michel, négociant.
De Villefrancon.

Les membres de ce comité sont les patrons des enfants placés en apprentissage. — Tout souscripteur, s'il est agréé par le comité, et s'il promet de remplir les obligations attachées au patronage, peut, sur sa demande, être appelé à remplir ces fonctions.

SERVICE SANITAIRE.

MM. les médecins dont les noms suivent sont chargés de visiter les malades qui sont signalés à l'association.

1er ARRONDISSEMENT (en deçà du pont de Battant).

MM. Rousseau, docteur-médecin, rue du Clos.
Morel, id. rue Moncey, 12.
Paget, id. rue Ste-Anne, 3.

2e ARRONDISSEMENT (au-delà du pont).

MM. Périard, docteur-médecin. rue Battant.
Druhen, id. Grande-Rue, 97.
Goulu, id. rue Battant.

BUREAU CENTRAL.

Un bureau pour la réception des demandes de secours, la centralisation des écritures et le dépôt des archives, est établi à la mairie.

Il est ouvert au public tous les jours de sept à neuf heures du matin, les dimanches et fêtes exceptés.

Secrétaire archiviste. — M. Gardet.

Digitized by Google

ASSOCIATION DE SAINT-VINCENT DE PAUL.

CONFÉRENCE DE BESANÇON.

Président,	MM. Ed. Clerc, ✻, conseiller à la cour d'appel, rue Sainte-Anne, 7.
Vice-président,	De Longeville, rue Neuve, 7.
Secrétaire,	Guichard, docteur en médecine, rue d'Anvers, 4.
Vice-secrétaire,	Théod. Belamy, Grande-Rrue, 62.
Trésorier,	Th. d'Estocquois, professeur à la faculté des sciences.
Vice-trésorier,	Jules Demolombe, Grande-Rue.
Gardien du vestiaire,	Coutenot, docteur en médecine, rue des Granges, 60.

SOCIÉTÉ DE MATERNITÉ.

L'institution de cette société a été approuvée par arrêté de M. le ministre de l'intérieur du 12 septembre 1848.

Elle a pour but d'assister les pauvres femmes en couche, de les aider à nourrir elles-mêmes leurs enfants et de prévenir par ce moyen les conséquences funestes de l'abandon des enfants nouveaux-nés.

DAMES DU BUREAU.

Mesdames Dessirier, *présidente*, place de l'Abondance, 16.
— Guerrin, *trésorière*, Grande-Rue, 44.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.

Extrait de Notices de M. Arago, sur divers phénomènes naturels.

Sur le rayonnement nocturne . . . . . *Page* 1
De la rosée 5
Formation artificielle de la glace 10
De l'utilité des nattes dont les jardiniers couvrent les plantes pendant la nuit. 12
Sur les brouillards qui se forment après le coucher du soleil 13
Comment la neige empêche la gelée de pénétrer dans la terre qu'elle recouvre. 16
De la congélation des rivières 17

Calendrier des paroisses.

Calendrier indiquant les mois, les foires et les fêtes patronales des paroisses. . 20
Fêtes de l'Eglise 44
Tables de *Concordance* des calendriers Grégorien et Républicain 48
Message du Président de la République, présenté à l'Assemblée nationale Législative, le 6 juin 1849 56
Loi électorale (8-28 février; 15 mars 1849) 77

SOMMAIRE

DE LA STATISTIQUE GÉNÉRALE DU DOUBS.

CHAPITRE PREMIER. — EPOQUES ET MONUMENTS HISTORIQUES.

Notes chronologiques sur l'ancienne province; les faits et événements principaux qui se rattachent à son histoire 95
Monuments. — Description des principaux établissements, etc. 108

CHAPITRE II. — TOPOGRAPHIE.

Situation. — Limite. — Etendue. — Nature du sol. 116
Météorologie. — Moyennes barométriques et thermométriques, observées en 1848 123
Vallées. — Rivières et ruisseaux 128
Nomenclature générale, par arrondissement, des petits cours d'eaux . . . 133
Marais et tourbières 168
Fontaines et sources remarquables. — Curiosités naturelles 171
Détails sur l'établissement des eaux minérales de Guillon 178
Agriculture. — Economie rurale. — Productions du sol. — Fromageries. — Bétail 225
Forêts. — Tableau des massifs de plus de 500 hectares d'un seul tenant, etc. 249

Digitized by Google

Voies de communication.

Situation des routes nationales. 212
Id. des routes départementales. 216
Id. des chemins vicinaux. 218
Canal du Rhône au Rhin.—Traité de 1821.—Tarif des droits de navigation, etc. 221

Population.

Résultats du recensement quinquennal. — Tableau du mouvement de la population, depuis 1800. — Relations diverses des décès, naissances, mariages, avec la population. . . . . 230 et suiv.
Vaccine. — Résultats des vaccinations opérées de 1844 à 1848. — Relation des vaccinations aux naissances. 237

Etablissements de Bienfaisance.

Situation financière des hospices pour 1847. 239
Etablissement de Bellevaux. 242
Situation financière des bureaux de bienfaisance pour 1847. 246
Mouvement des opérations du Mont-de-Piété de Besançon, depuis 1825. . . 254

Contributions directes.

Renseignements sur l'assiette de la contribution. — Tableaux statistiques indiquant par communes le principal des quatre natures de contributions. . . 255

Commerce et Industrie.

Aperçus généraux sur la marche progressive et la situation du commerce et de l'industrie locale. 276

Industries spéciales.

Emploi de la force motrice. 284
Tableau des appareils à vapeur tenus en roulement. 287
Industrie métallurgique. — Tableau général de la consistance des usines à fer, et indication de leur travail pendant l'année 1847. 291
Détails relativement à l'exploitation de minéraux autres que le fer, des sels, verreries, etc. 306
Appréciations diverses de la production, des perfectionnements apportés dans les usines à fer. 307
Casserie, grosse horlogerie, etc. 310
Exploitation des minerais de fer. — Tableau présentant le mouvement des exploitations en 1847. 311
Lignites et Schistes. 316
Fabrique de pièces détachées pour filature. 319
Industries diverses. — Résumé du nombre de petites usines de diverses natures, etc. 321
Commerce des grains et céréales. 322
Mouvement comparé des marchés en 1847 et 1848. 324

Digitized by Google

PERSONNEL DES DIVERS ORDRES.

ORE ADMINISTRATIF. 327
ORE MILITAIRE. 407
ORE JUDICIAIRE. 419
ORE RELIGIEUX. 436

adémie des sciences et belles-lettres de Besançon. 453
adémie universitaire. 376
lministrations municipales dans le département. 330
lministrations spéciales. 353
gence judiciaire du trésor. 375
gents-Voyers sur les chemins vicinaux. 366
rtill^e. — Ecole. — Direction, etc. 411
ssociation générale de patronage et de secours à Besançon. 469
vocats (tableau des) de Besançon. 423
voués près la cour d'appel. 421
voués près les tribunaux. 423
rchevêché (voy. Métropole de Besançon).
rchitecte du département. 329
ibliothèque publique de Besançon. 468
ureau de bienfaisance de Besançon. 405
aisses d'épargnes. id.
anal du Rhône au Rhin. 365
haire d'agriculture. 391
hambre de commerce de Besançon. 389
hambre consultative de Montbéliard. 390
hauffage militaire (service du). 409
hemins vicinaux (voy. Agents-v.).
olléges communaux. 381
omices agricoles. 467
omités d'instruction primaire. 386
ommissaires-priseurs. 394
ommissions hippiques. 393
ommissions d'examen des aspirants aux brevets d'instituteurs et d'institutrices. 88
ommunautés religieuses. 447
onducteurs du servi e des routes et du canal (Voyez Ponts et chaussées).
Conseil général du département. 329
Conseils de guerre de la division militaire. 415
Conseils de salubrité du département. 396
Consistoires (voy. cultes réformés).
Contributions directes (direction des). 358
Contributions indirectes (id.). 362
Cour d'appel de Besançon. 419
Cours de géométrie et de mécanique appliquées. 383
Cours départemental d'accouchements. 379
Cultes réformés. 451
Cures et succursales du département. 438
Dames inspectrices pour les écoles de filles. 388
Dépôt d'étalons de Jussey. 392
Dépôt de recrutement du Doubs. 415
Dépôts de sûreté. 402
Division militaire (voy. Etat-major de la 5e.).
Domaines (direction des). 353
Douanes (id.). 359
Eaux et forêts. 357
Ecole d'artillerie (voy. Artillerie).
Ecole gratuite de dessin de Besançon. 383
Ecole modèle protestante de Montbéliard. 385
Ecole mutuelle de Besançon. 386
Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie. 378
Ecole primaire supérieure à Besançon. 386
Ecoles normales départementales. 384
Enfants de la patrie (voy. Hospices du département).
Epidémies (médecins des). 394

* Electorale. Loi, 99,

Digitized by Google

Etat-major de la 5e division militaire. 407
Faculté des lettres de Besançon. 377
Faculté des sciences de Besançon. id.
Ferme-école du département. 391
Gardes nationales du département. 417
Garnison de Besançon. 413
Gendarmerie départementale. 410
Génie. — Direction de Besançon. 412
Haras.—Inspection.—Commission centrale. 392
Hôpital militaire de Besançon. 409
Hospices. 402
Intendance militaire de la 5e division. 408
Inspection du travail des enfants dans les manufactures. 390
Institution des sourds-muets et sourdes-muettes. 382
Instruction primaire.— Inspection. 363
Instruction publique. 376
Jury départemental d'examen pour l'école de Châlon. 391
Jury médical. 379
Justices de paix du département. 428
Lits militaires (service des). 409
Louveterie (officiers de). 394
Lycée de Besançon. 379
Mairies (voy. Administrations municipales).
Maisons d'arrêt du département (voy. Prisons).
Maison de correction de Belleveaux. 400
Maisons religieuses (v. Commun.).
Métropole de Besançon. 436
Mines. 366
Mont-de-piété de Besançon. 403
Musée de tableaux à Besançon. 469
Notaires du département. 432
Payeur du département. 375
Pénitencier militaire de Besançon. 415
Pensionnats universitaires. 361
Pensions particulières de jeunes demoiselles. 389
Percepteurs des contributions directes. 368
Ponts et chaussées. 363
Postes et relais. 355
Postes militaires.—Place de Besançon.— Fort de Joux, etc. 413
Préfecture du département. 337
Prisons du département. 400
Professeur d'agriculture. 389
Recettes des finances. 364
Routes (voy. Ponts et chaussées).
Salubrité (voy. Conseils de).
Séminaire de Besançon. 447
Service hydraulique (voy. Ponts et chaussées).
Société d'agriculture du département. 443
Société d'émulation. 469
Société de maternité. 475
Société de St.-Vincent de Paul. id.
Sous-préfectures. 338
Subsistances militaires (service des). 409
Succursale de la banque de France. 375
Succursales du département (voy. Cures).
Télégraphie. — Direction de Besançon. 353
Transports militaires (service des). 409
Tribunaux d'instance. 422
Tribunal de commerce de Besançon. 417
Vaccinateurs cantonnaux. 395
Vérificateurs des poids et mesures. 394
Villes (voy. Administrations municipales.

FIN.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

This book should be returned to the Library on or before the last date stamped below.

A fine is incurred by retaining it beyond the specified time.

Please return promptly.

Digitized by Google

Digitized by Google